Enseignement supérieur
Québec

Direction de l'accès à l'information et des plaintes

Québec, le 10 février 2025

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/24-711

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir le ou les documents suivants :

- Rapports statistiques de l'Aide financière aux études pour la période allant de l'année scolaire 2000-2001 à 2020-2021.

Vous trouverez ci-annexé les documents pouvant répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels,* RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Ingrid Barakatt
IB/MNG/mc

p. j. 23

Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 27e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 528-6060
Télécopieur : 418 643-1602
acces@education.gouv.qc.ca

Avertissement

Pour faciliter la consultation à l'écran, les pages blanches du document imprimé (qui correspondent aux pages 2, 4, 48, 50, 56 et 58) ont été retirées de la version PDF. On ne s'inquiétera donc pas de leur absence si on imprime le document.

La pagination du fichier PDF est ainsi demeurée en tous points conforme à celle de l'original.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

STATISTIQUES

RAPPORT 2000-2001

Québec

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

STATISTIQUES

RAPPORT 2000-2001

Symboles
et abréviations

%	:	pourcentage
$	:	en milliers de dollars ou moins
M$	:	en millions de dollars ou plus
N	:	nombre
BO	:	bourse
PR	:	prêt
CE	:	contribution de l'étudiante ou de l'étudiant
CCO	:	contribution de la conjointe ou du conjoint
CPAR	:	contribution des parents

Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart
Québec (Québec) G1R 5A5

Rédaction et analyse statistique : Sylvain Gauthier

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2002 — 01-01257

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2002

ISBN : 2-550-38759-7

Termes utilisés

Pour faciliter la compréhension des statistiques contenues dans le présent rapport, il importe de définir avant tout les termes propres au Programme de prêts et bourses.

Il faut noter de plus qu'en vue d'alléger les textes les termes *étudiante* et *étudiant* sont retenus pour désigner aussi bien les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et du collégial que celles et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement universitaire.

Formes d'aide financière aux études

Prêt
Aide financière garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire ne paient aucun intérêt aux institutions financières reconnues par le ministère de l'Éducation tant qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Bourse
Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée aux étudiantes et aux étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire reconnu par le ministère de l'Éducation, lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et leurs propres contributions, de même que celles des parents[1], de la conjointe ou du conjoint. Pour leur part, les personnes aux études atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide.

Catégories de bénéficiaires d'une aide financière aux études

Bénéficiaire
Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Boursière, boursier
Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou une bourse seulement.

Bénéficiaire avec contribution des parents[1]
Bénéficiaire dont les parents doivent contribuer au financement des études.

1. Il peut s'agir aussi d'une répondante ou d'un répondant qui parraine une personne aux études qui a fait une demande en vue de s'établir en permanence au Canada conformément à la Loi sur l'immigration.

Bénéficiaire sans contribution des parents
Bénéficiaire, sans conjointe ou conjoint, dont les parents n'ont pas à contribuer au financement des études.

Bénéficiaire avec contribution de la conjointe ou du conjoint
Bénéficiaire dont la conjointe ou le conjoint doit contribuer au financement des études.

Bénéficiaire résidant chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme résidant chez ses parents.

Bénéficiaire ne résidant pas chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme ne résidant pas chez ses parents.

Bénéficiaire chef de famille monoparentale
Personne célibataire, séparée, divorcée ou veuve avec des enfants à sa charge qui bénéficie d'une aide financière aux études.

Types de contributions

Contribution calculée des parents
Participation des parents évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de leurs revenus bruts et de leur actif net.

Contribution exigée des parents
Participation exigée des parents pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiant ou de l'étudiante et du gouvernement.

Contribution calculée de la conjointe ou du conjoint
Participation de la conjointe ou du conjoint, évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de ses revenus bruts.

Contribution exigée de la conjointe ou du conjoint
Participation exigée de la conjointe ou du conjoint pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Types d'établissements d'enseignement

Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)
Ensemble des établissements d'enseignement secondaire donnant des programmes de formation professionnelle reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études subventionnés reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études non subventionnés au Québec reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Établissements d'enseignement universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements reconnus pour prêts seulement
Ensemble des établissements d'enseignement collégial et universitaire situés à l'extérieur du Québec et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Autres termes

Emprunteuse, emprunteur
Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit les rembourser à la fin de ses études à temps plein.

Région d'études
Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Région de provenance
Région administrative où résident les parents des bénéficiaires célibataires d'une aide financière aux études ou région administrative où résident les bénéficiaires non célibataires.

Taux de participation
Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants à temps plein au trimestre d'automne bénéficiant d'une aide financière aux études.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

I Programme de prêts et bourses

A Faits saillants 5
B Présentation 6
C Attribution de l'aide financière aux études 7
1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses 7
2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement 8
3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint 10
4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires 11
5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents 11
6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents 12
7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2000 par types d'établissements d'enseignement .. 14
8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement 15
9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires 16
10 Citoyenneté des bénéficiaires 17
11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse 17
12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques 20
D Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents 21
E Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents 22
F Contributions prises en compte dans le calcul du montant de la bourse 24
1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études 24
2 Contribution des parents 27
3 Contribution de la conjointe ou du conjoint 30
G Les prêts et leur remboursement 31
H Évolution du Programme de 1996-1997 à 2000-2001 35
1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires 35
2 Taux de participation au Programme 40
3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études 41
4 Les prêts et leur remboursement 45

II Autres programmes d'aide financière aux études 49

A Programme de remboursement différé 51
B Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur 52
C Mesure spéciale pour les athlètes 52
D Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure 52
E Programme de bourses d'été de langues 53
F Programme de bourse pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes 53
G Programme études-travail 54
H Programme de remise de dette 54
I Évolution des autres programmes d'aide financière aux études de 1996-1997 à 2000-2001 55

Annexes

Liste des tableaux

Chapitre premier

Tableau 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 2000-2001 7

Tableau 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2000-2001 9

Tableau 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 2000-2001 11

Tableau 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2000-2001 11

Tableau 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2000-2001 12

Tableau 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2000-2001 13

Tableau 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2000 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études 15

Tableau 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2000-2001 16

Tableau 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2000-2001 16

Tableau 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2000-2001 17

Tableau 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 2000-2001 21

Tableau 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2000-2001 21

Tableau 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2000-2001 22

Tableau 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuer au financement des études et leur occupation, 2000-2001 22

Tableau 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2000-2001 23

Tableau 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 2000-2001 23

Tableau 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2000-2001 24

Tableau 18
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 2000-2001 26

Tableau 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 2000-2001 27

Tableau 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2000-2001 28

Tableau 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale des parents, 2000-2001 29

Tableau 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 2000-2001 30

Tableau 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 2000-2001 30

Tableau 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2000-2001 32

Tableau 25
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2000-2001.....34

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1996-1997 à 2000-2001.....35

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1996-1997 à 2000-2001 38

Tableau 28
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1996-1997 à 2000-2001 41

Tableau 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1996-1997 à 2000-2001 42

Tableau 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1996-1997 à 2000-2001.....42

Tableau 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1996-1997 à 2000-2001 43

Tableau 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, de 1996-1997 à 2000-2001.....44

Tableau 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1996-1997 à 2000-2001 45

Tableau 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1996-1997 à 2000-2001 45

Tableau 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1996-1997 à 2000-2001 46

Tableau 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1996-1997 à 2000-2001 47

Chapitre II

Tableau 37
Programme de remboursement différé, 2000-2001 51

Tableau 38
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, 2000-2001 52

Tableau 39
Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2000-2001 53

Tableau 40
Programme de bourses d'été de langues, 2000-2001 53

Tableau 41
Programme de bourse pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 2000-2001 54

Tableau 42
Programme études-travail, 2000-2001.....54

Tableau 43
Programme de remise de dette, 2000-2001 54

Tableau 44
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1996-1997 à 2000-2001 55

Annexes

Tableau 45
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2000-2001.....63

Tableau 46
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2000-2001.....65

Tableau 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2000-2001.....65

Tableau 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 2000-2001 66

Tableau 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 2000-2001 67

Tableau 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2000-2001 67

Tableau 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2000-2001 68

Tableau 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2000-2001 69

Tableau 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2000-2001 70

Tableau 54
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2000-2001 71

Tableau 55
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001 72

Tableau 56
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 2000-2001 81

Tableau 57
Répartition des bénéficiaires et des montants d’aide financière selon la région d’études, 2000-2001 82

Tableau 58
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2000-2001 86

Tableau 59
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2001 89

Liste des graphiques

Chapitre premier

Graphique 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 2000-2001 10

Graphique 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2000-2001 18

Graphique 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 2000-2001 19

Graphique 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 2000-2001 20

Graphique 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 2000-2001 25

Graphique 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 2000-2001 29

Graphique 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 2000-2001 31

Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15-24 ans, de 1996-1997 à 2000-2001 39

Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, de 1996-1997 à 2000-2001 39

Liste des schémas

Annexes

Schéma 1
Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2000-2001 59

Schéma 2
Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2000-2001 60

Schéma 3
Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2000-2001 61

Schéma 4
Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2000-2001 62

INTRODUCTION

À titre d'unité autonome de service, l'Aide financière aux études s'est dotée d'indicateurs de rendement qui sont à la fois un outil de gestion et une façon de rendre des comptes. À cet égard, les résultats livrés dans le présent rapport portent sur les statistiques de l'année d'attribution 2000-2001. Ils sont également révélateurs de la contribution importante du ministère de l'Éducation au soutien financier des personnes qui poursuivent des études.

Il est à signaler que l'année d'attribution 2000-2001 a été principalement marquée par l'application d'une réduction approximative de 25 p. 100 du prêt maximal pour tous les étudiantes et les étudiants poursuivant leurs études dans un programme d'études reconnu pour l'attribution de prêts et de bourses. Cette mesure a permis à ces personnes de bénéficier d'une plus grande part d'aide sous forme de bourse.

Le rapport est divisé en deux chapitres. Dans le premier qui concerne le Programme de prêts et bourses, sont d'abord exposés les faits saillants dans un tableau récapitulatif. Viennent ensuite la présentation du Programme, des statistiques sur l'attribution de l'aide financière aux études, des caractéristiques des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, des contributions prises en compte pour calculer le montant de l'aide financière et des données relatives aux prêts et à leur remboursement. Cette partie se termine par une analyse de l'évolution du Programme de 1996-1997 à 2000-2001.

Dans le deuxième chapitre, il est question des autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. Leur description est suivie des tableaux indiquant le nombre de bénéficiaires ainsi que les montants moyens et globaux d'aide financière attribuée. Un dernier tableau fait état de l'évolution des données propres à chacun des programmes au cours des cinq dernières années.

Enfin, les annexes fournissent des données complémentaires relatives aux bénéficiaires d'une aide financière aux études qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et de bourses situés tant au Québec qu'à l'extérieur de la province, aux montants ainsi versés de même qu'aux revenus des bénéficiaires, de leurs parents ou de leur conjointe ou conjoint. On y trouve aussi la répartition des montants d'aide financière selon la région d'études et celle des bénéficiaires selon la région d'études et la région de provenance. Enfin, la répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts au 31 mars 2001 est présentée par institution financière.

Le portrait de situation qu'établit cette compilation de données sera utile à toutes les personnes qui s'intéressent aux effets de l'application des programmes d'aide financière aux études au Québec.

I PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES

A FAITS SAILLANTS

Répartition de l'aide financière aux études	Bénéficiaires N	Aide moyenne attribuée $	Aide globale attribuée M$
Prêts	127 884	2 587	330,8
Bourses	56 946	3 544	201,8
Dans l'ensemble	128 385	4 149	532,6

Prêts	Bénéficiaires N	Montant moyen $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	16 351	2 162
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	46 149	2 014
• Programmes non subventionnés	7 883	5 323
Établissements d'enseignement universitaire		
• 1er cycle	45 988	2 577
• 2e cycle	9 724	3 604
• 3e cycle	1 579	3 617
Établissements reconnus pour prêts seulement	210	5 244

Caractéristiques des bénéficiaires d'un prêt	N	%
• Avec contribution des parents	77 120	60,3
• Ne résidant pas chez leurs parents	93 499	73,1
• Avec conjointe ou conjoint	16 192	12,7
• Avec enfants	17 003	13,3

Remboursement des prêts

En 2000-2001, 68 524 emprunteuses et emprunteurs doivent consolider leur prêt, ayant terminé leurs études. Le montant moyen du prêt à rembourser est de 9 346 $.

Bourses	Bénéficiaires N	Bourse moyenne $	Montant moyen (prêt et bourse) $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	10 040	3 442	5 790
Établissements d'enseignement collégial			
• Programmes subventionnés	20 148	2 878	5 315
• Programmes non subventionnés	102	3 376	7 040
Établissements d'enseignement universitaire			
• 1er cycle	20 623	4 087	6 866
• 2e cycle	5 334	4 018	7 734
• 3e cycle	699	4 524	8 317
Total	56 946	3 544	6 228

Ressources financières des boursières et boursiers	Boursières et boursiers	Contributions			Ressources globales
		Parents, conjoint ou conjointe	Boursières et boursiers	Gouvernement	
	N	$	$	$	$
Avec contribution des parents					
• Résidant chez leurs parents	6 004	258	1 151	3 598	5 007
• Ne résidant pas chez leurs parents	21 126	930	2 167	5 448	8 545
Sans contribution des parents					
• Sans conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	14 375	—	2 738	6 707	9 445
• Avec enfants	4 470	—	1 547	8 256	9 803
• Avec conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	3 197	194	2 069	7 153	9 416
• Avec enfants	7 774	716	1 148	7 943	9 807

B PRÉSENTATION

Le Programme de prêts et bourses s'adresse aux personnes qui poursuivent des études secondaires à la formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires à temps plein dans un établissement d'enseignement désigné par le ministre de l'Éducation. Le Programme est contributif et supplétif. Il repose en effet sur le principe que l'étudiante ou l'étudiant, ses parents, sa conjointe ou son conjoint ont d'abord à payer les dépenses qu'occasionne la poursuite d'études.

L'aide financière aux études est calculée en tenant compte des dépenses admises pour l'étudiante ou l'étudiant et, s'il y a lieu, pour les enfants à sa charge, ainsi que des ressources pécuniaires dont il dispose. Les dépenses admises sont les suivantes : les frais de subsistance, les frais d'études, les frais de transport et les dépenses personnelles. Elles peuvent aussi comprendre les frais de subsistance des enfants à charge[2], les frais de garde, d'autres dépenses concernant notamment les chefs de famille monoparentale et les personnes qui viennent des régions ou des MRC dites périphériques ainsi que les frais de stage et d'autres liés à l'achat de médicaments ou encore à des soins chiropratiques.

2. Pour les enfants d'âge majeur uniquement, depuis de l'automne 1997, en raison de la Politique familiale.

L'aide financière gouvernementale vise à combler l'écart qui peut exister entre les dépenses admises et la contribution de l'étudiante ou de l'étudiant et, s'il le faut, de ses parents, de son conjoint ou de sa conjointe. Cette aide est d'abord remise sous la forme d'un prêt sans intérêt, dont le montant varie selon les types d'établissements. Si le prêt attribué est insuffisant, une bourse peut s'y ajouter. Six mois après la fin des études à temps plein, il est requis de commencer à rembourser les prêts. Toutefois, si des difficultés financières empêchent les emprunteuses et les emprunteurs de satisfaire à leurs obligations, il leur est possible d'avoir recours au Programme de remboursement différé.

La contribution de l'étudiante ou de l'étudiant de même que celle des parents ou de la conjointe ou du conjoint sont fonction de leurs revenus. Il est à noter par ailleurs que l'actif des parents qui financent une partie des études de leur enfant est pris en considération au moment de calculer le montant de la bourse.

C ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses

Comme l'indique le tableau 1, l'aide financière aux études attribuée par le gouvernement en 2000-2001 se chiffre à 532,6 millions de dollars ainsi répartis : 330,8 millions en prêts et 201,8 millions en bourses.

Au total, 128 385 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière : 71 439 ont reçu un prêt seulement qui s'élève en moyenne à 2 491 $; 56 445 ont obtenu un prêt et une bourse qui totalisent en moyenne 6 240 $, soit 2 707 $ et 3 533 $ respectivement; 501 ont eu droit à une bourse seulement d'un montant moyen de 4 780 $.

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 2000-2001

Formes d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M$	M$	M$
Prêt seulement	71 439	178,0	—	178,0
Bourse seulement	501	—	2,4	2,4
Prêt et bourse	56 445	152,8	199,4	352,2
Total	128 385	330,8	201,8	532,6

2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement

Cette section présente le nombre de bénéficiaires au prêt et à la bourse ainsi que les niveaux d'aide propres à chacun des types d'établissements d'enseignement. Le graphique 1 illustre la proportion de bénéficiaires d'une bourse parmi ceux et celles qui ont obtenu une aide financière aux études.

Il y a maintenant sept ans (depuis 1994-1995) que les personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire ont accès au Programme de prêts et bourses. Le tableau 2 montre que 16 351 d'entre elles ont bénéficié d'un prêt moyen de 2 162 $ et que, de ce nombre, 10 040 (61,4 %) ont reçu en outre une bourse moyenne de 3 442 $. Le montant moyen de l'aide attribuée à ces dernières totalise 5 790 $.

On constate aussi que le nombre de bénéficiaires d'un prêt est plus élevé dans les établissements d'enseignement universitaire (57 291) que dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés (46 149).

D'une part, 45 988 étudiantes et étudiants de 1er cycle ont reçu un prêt moyen de 2 780 $, tandis qu'il s'élevait à 3 606 $ pour les 11 303 bénéficiaires des 2e et 3e cycles. Parmi les 57 291 bénéficiaires fréquentant l'université, 26 656 ont également obtenu une bourse (46,5 %). La proportion de boursières et de boursiers est de 44,8 % au 1er cycle, de 54,8 % au 2e cycle et de 44,3 % au 3e cycle, et le montant moyen de la bourse s'élève respectivement à 4 087 $, à 4 018 $ et à 4 524 $. L'aide moyenne qu'ont obtenue ces personnes atteint ainsi 6 866 $, 7 734 $ et 8 317 $.

D'autre part, les 46 149 bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés ont obtenu en moyenne un prêt de 2 014 $; 77,7 % reçoivent une formation technique et 22,3 %, une formation générale. La majorité des bénéficiaires d'un prêt (88,3 %) se trouvent dans le secteur public. En tout, 20 148 personnes (43,7 %) ont aussi eu droit à une bourse : 44,9 % des bénéficiaires à la formation technique et 39,5 % des bénéficiaires à la formation générale. Le montant moyen de l'aide que le gouvernement leur a remis est de 5 519 $ (dont 3 026 $ en bourse) dans le premier groupe et de 4 499 $ (dont 2 298 $ en bourse) dans le second.

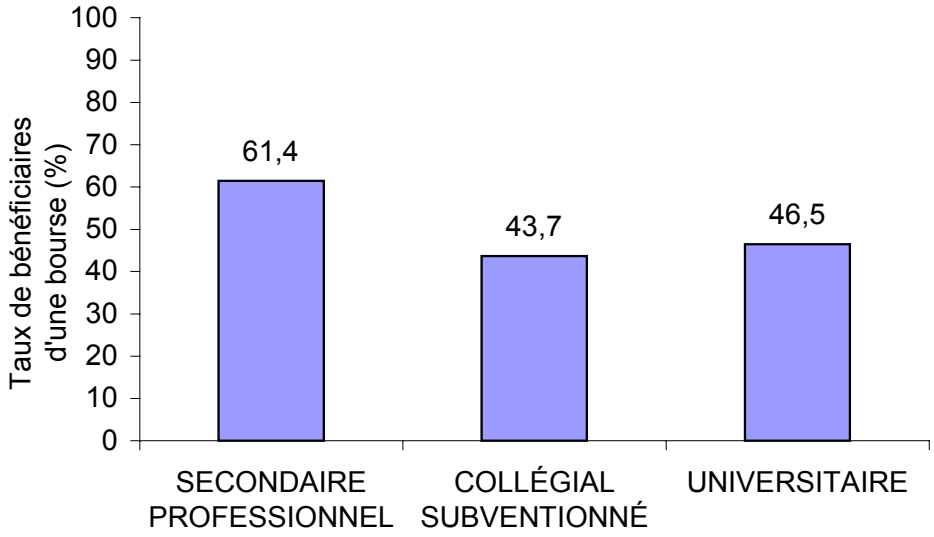
Par ailleurs, 7 883 bénéficiaires d'un prêt fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés et ont obtenu en moyenne un prêt de 5 323 $. Ces personnes ne sont plus admissibles à l'attribution d'une bourse depuis 1999-2000, sauf si elles sont atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure.

Enfin, les 210 bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour prêts seulement ont reçu en moyenne 5 244 $.

TABLEAU 2
Répartition des prêts et bourses
par types d'établissements d'enseignement,
2000-2001

Types d'établissements	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	Total M$	N	Montant moyen $	Total M$	$
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	**16 351**	2 162	**35,4**	**10 040**	3 442	**34,6**	5 790
Enseignement collégial (programmes subventionnés)	**46 149**	2 014	**93,0**	**20 148**	2 878	**58,0**	5 315
• Formation générale	10 307	1 729	17,8	4 071	2 298	9,4	4 499
• Formation technique	35 842	2 099	75,2	16 077	3 026	48,6	5 519
• Secteur privé	5 374	3 570	19,2	2 290	2 887	6,6	7 517
• Secteur public	40 775	1 809	73,8	17 858	2 877	51,4	5 030
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)	**7 883**	5 323	**42,0**	**102**	3 376	**0,3**	7 040
Enseignement universitaire	**57 291**	2 780	**159,3**	**26 656**	4 085	**108,9**	7 078
• 1er cycle	45 988	2 577	118,5	20 623	4 087	84,3	6 866
• 2e cycle	9 724	3 604	35,1	5 334	4 018	21,4	7 734
• 3e cycle	1 579	3 617	5,7	699	4 524	3,2	8 317
Établissements reconnus pour prêts seulement	**210**	5 244	**1,1**	—	—	—	—
Total	**127 884**	2 587	**330,8**	**56 946**	3 544	**201,8**	6 228

GRAPHIQUE 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 2000-2001



3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint

Le tableau 3 présente les résultats de l'attribution de l'aide financière aux études selon que les parents des bénéficiaires, ou encore leur conjointe ou conjoint, ont apporté ou non une contribution au financement des études.

On constate d'abord que la majorité des bénéficiaires d'un prêt, soit 60,3 %, sont considérés avec contribution des parents.

Cependant, les bénéficiaires sans contribution des parents ont obtenu un prêt qui atteint en moyenne 1 013 $ de plus que les bénéficiaires du premier groupe et ont eu droit plus fréquemment qu'eux et elles à une bourse (58,7 % contre 35,2 %). Le montant moyen de l'aide attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse, avec ou sans contribution des parents, est respectivement de 5 039 $ et de 7 309 $, ce qui représente un écart de 2 000 $ (dont 1 755 $ en bourse).

On remarque enfin que, pour les prêts, la proportion des bénéficiaires avec contribution de la conjointe ou du conjoint équivaut à 13,2 %. Ces personnes reçoivent une bourse dans une proportion supérieure à celle des bénéficiaires sans contribution de la conjointe ou du conjoint (64,9 % contre 54,5 %); le montant de la bourse est de 4 920 $ en moyenne, soit 854 $ de plus que celle du dernier groupe.

TABLEAU 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 2000-2001

Contribution ou non des parents, du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Avec contribution des parents	77 120	2 185	27 130	2 625	5 039
Sans contribution des parents	50 764	3 198	29 816	4 380	7 309
• Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	16 192	3 014	10 971	4 920	7 713
• Sans contribution du conjoint ou de la conjointe	34 572	3 284	18 845	4 066	7 074
Total	127 884	2 587	56 946	3 544	6 228

4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires

Dans le tableau 4, l'aide financière aux études est répartie selon le lieu de résidence des bénéficiaires. On y voit que 73,1 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents et que le montant de celui-ci s'élève en moyenne à 2 743 $, soit 581 $ de plus que dans le cas contraire. Fait à signaler, les boursières et les boursiers sont près de trois fois plus nombreux parmi les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents, soit 53,9 % contre 19,0 %. En outre, le montant de la bourse qui leur est attribuée est près de trois fois supérieur à celui des bénéficiaires qui résident chez leurs parents, l'écart étant de 2 504 $. C'est ce qui explique en très grande partie la différence de 2 843 $ entre le montant moyen de l'aide globale attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse qui résident ou non chez leurs parents.

TABLEAU 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2000-2001

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts		Bourses		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents	34 385	2 162	6 543	1 328	3 711
Ne résidant pas chez leurs parents	93 499	2 743	50 403	3 832	6 554
Total	127 884	2 587	56 946	3 544	6 228

5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Le tableau 5 indique l'attribution de l'aide financière aux études selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents.

On remarque avant tout que la majorité des bénéficiaires d'une aide financière aux études ne résident pas chez leurs parents (59,6 % parmi les bénéficiaires avec contribution des parents et 93,7 % parmi les bénéficiaires sans contribution des parents). On note aussi que les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents obtiennent des bourses dans une proportion plus élevée que celles et ceux qui résident chez leurs parents (45,0 % contre 19,3 % parmi celles et ceux avec contribution des parents et 61,6 % contre 16,7 % parmi celles et ceux sans contribution des parents).

TABLEAU 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2000-2001

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	%	Montant moyen $	N	%	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	31 170	24,4	2 035	6 005	10,6	1 285	3 598
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	45 950	35,9	2 286	21 125	37,1	3 006	5 449
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	3 215	2,5	3 399	538	0,9	1 811	4 968
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	47 549	37,2	3 184	29 278	51,4	4 427	7 352
Total	127 884	100,0	2 587	56 946	100,0	3 544	6 228

6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Dans le tableau 6, on remarque d'abord que 51,8 % des bénéficiaires d'un prêt inscrites et inscrits à la formation professionnelle au secondaire sont reconnus avec contribution de leurs parents. On note aussi que, dans l'ensemble, 77,4 % ne résident pas chez leurs parents.

En outre, dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés, on dénombre 75,2 % de bénéficiaires d'un prêt avec contribution des parents. Au total, la proportion de celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents atteint 67,3 %.

Également, 53,0 % des bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent l'université sont reconnus avec contribution des parents, et la majorité ne résident pas chez eux (78,7 %).

Pour leur part, celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés sont des bénéficiaires sans contribution des parents dans 55,9 % des cas. Dans ces établissements, 57,3 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents.

TABLEAU 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2000-2001

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	Prêts par types d'établissements									
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial				Enseignement universitaire		Établissements reconnus pour prêts seulement	
			Progr. subv.		Progr. non subv.					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	3 389	20,7	14 685	31,8	2 475	31,4	10 604	18,5	17	8,1
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	5 081	31,1	20 034	43,4	1 002	12,7	19 750	34,5	83	39,5
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	311	1,9	407	0,9	891	11,3	1 597*	2,8	9	4,3
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	7 570	46,3	11 023	23,9	3 515	44,6	25 340**	44,2	101	48,1
Total	16 351	100,0	46 149	100,0	7 883	100,0	57 291	100,0	210	100,0

* Parmi ces bénéficiaires, 913 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.
** Parmi ces bénéficiaires, 10 390 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.

Enfin, dans les établissements reconnus pour prêts seulement, les bénéficiaires sans contribution des parents sont dans une proportion de 52,4 %. Fait à signaler, 87,6 % demeurent ailleurs que chez leurs parents.

7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2000 par types d'établissements d'enseignement

Le Programme de prêts et bourses a touché une fraction importante des étudiantes et des étudiants qui poursuivent des études postsecondaires à temps plein, soit 30,0 %. Le tableau 7 montre cependant que celles et ceux qui vont à l'université y ont eu recours dans une proportion plus élevée que les étudiantes et les étudiants au collégial. Le taux de bénéficiaires d'un prêt, comparativement au nombre d'inscriptions, se chiffre à 36,5 % dans le premier groupe et à 24,8 % dans le second.

Dans les établissements d'enseignement collégial, le taux de participation est de 24,5 % pour le secteur public et de 28,0 % pour le secteur privé. On observe aussi que les proportions respectives d'étudiantes et d'étudiants de la formation générale et de la formation technique qui ont obtenu une aide financière sont de 13,2 % et de 33,6 %. Dans les universités, on compte respectivement 36,0 % de bénéficiaires au 1er cycle, 49,0 %, au 2e cycle, et 17,9 %, au 3e cycle.

Quant aux personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire qui sont admissibles à l'aide financière gouvernementale depuis 1994-1995, leur taux de participation est comparable à celui des bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial, soit 21,7 %.

Par ailleurs, dans l'ensemble, 14,0 % des personnes inscrites à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire ont obtenu une bourse, soit plus précisément 17,7 % de celles qui vont à l'université et 11,0 % de celles qui sont au collégial.

En outre, le taux de boursières et de boursiers du collégial est respectivement dans le secteur privé et le secteur public de 12,4 % et de 10,9 %, alors qu'à la formation technique il est supérieur à celui de la formation générale (15,4 % contre 5,3 %). Dans les universités, ce sont les étudiantes et les étudiants de 2e cycle qui sont les plus nombreux à recevoir cette forme d'aide (29,5 %) par rapport à 16,6 % au 1er cycle et à 8,4 % au 3e cycle. Au secondaire, 13,8 % des étudiantes et des étudiants inscrits à temps plein à la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

TABLEAU 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2000 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études

Types d'établissements	Inscriptions à temps plein	Prêts		Bourses	
			Taux de participation		Taux de participation
	N	N	%	N	%
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	64 102	13 918	21,7	8 844	13,8
Enseignement collégial	**174 714**	**43 325**	**24,8**	**19 304**	**11,0**
• Secteur privé	15 099	4 222	28,0	1 868	12,4
• Secteur public	159 615	39 103	24,5	17 436	10,9
• Formation générale	75 530	10 007	13,2	4 008	5,3
• Formation technique	99 184	33 318	33,6	15 296	15,4
Enseignement universitaire	**137 395**	**50 167**	**36,5**	**24 279**	**17,9**
• 1er cycle	113 600	40 863	36,0	18 863	16,6
• 2e cycle	16 204	7 947	49,0	4 779	29,5
• 3e cycle	7 591	1 357	17,9	637	8,4
Total (enseign. postsecondaire)	**312 109**	**93 492**	**30,0**	**43 583**	**14,0**

8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement

Des 151 293 demandes d'aide financière aux études adressées au ministère de l'Éducation, 11 045 ont été refusées, soit 7,3 %. Les principaux motifs de refus sont les ressources pécuniaires suffisantes des parents (7 227 cas), l'atteinte de la période maximale d'admissibilité au Programme (709 cas) et les ressources pécuniaires suffisantes de l'étudiante ou de l'étudiant ou de son conjoint ou de sa conjointe (1 577 cas). On dénombre aussi 8 077 personnes qui ont présenté une demande et qui se sont désistées, ainsi que 3 786 autres dont l'admissibilité au Programme ou le montant de l'aide financière à leur attribuer n'ont pu être établis faute de renseignements essentiels.

TABLEAU 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2000-2001

Types d'établissements	Motifs de refus					Ensemble des demandes refusées
	Ressources financières suffisantes des parents	Ressources financières suffisantes des bénéficiaires, du conjoint ou de la conjointe	Période maximale d'admissibilité écoulée	Limite du montant d'endettement	Autres motifs	
	N	N	N		N	
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	547	413	13	12	440	1 425
Enseignement collégial						
• Programmes subventionnés	3 525	828	280	26	382	5 041
• Programmes non subventionnés	54	6	21	6	96	183
Enseignement universitaire	3 061	327	382	38	462	4 270
Établissements reconnus pour prêts seulement	40	3	13	1	69	126
Total	7 227	1 577	709	83	1 449	11 045

9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires

Les données du tableau 9 révèlent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu de l'aide financière aux études (58,4 % contre 41,6 %). L'écart est encore plus prononcé parmi les personnes qui ont déjà été mariées, soit 68,5 % de femmes comparativement à 31,5 % d'hommes.

Par ailleurs, on dénombre globalement 83,5 % de célibataires, 9,5 % de personnes mariées, 3,8 % l'ayant déjà été et 3,2 % qui vivent maritalement avec enfants.

TABLEAU 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2000-2001

Situation de famille	Bénéficiaires		Ensemble des bénéficiaires
	Femmes	Hommes	
	N	N	
Célibataire	61 863	45 380	107 243
Mariée ou marié	6 929	5 215	12 144
Séparée ou séparé	1 391	641	2 032
Divorcée ou divorcé	1 872	888	2 760
Veuve ou veuf	97	17	114
Vivant maritalement avec enfants	2 770	1 322	4 092
Total	74 922	53 463	128 385

10 Citoyenneté des bénéficiaires

Le tableau 10 indique que 15,9 % des bénéficiaires d'une aide financière aux études n'ont pas la citoyenneté canadienne de naissance; parmi elles, 8,8 % résident en permanence au Canada et 7,1 % sont canadiennes par naturalisation.

TABLEAU 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2000-2001

Citoyenneté	Bénéficiaires	
	N	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	107 945	84,1
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	9 111	7,1
Résidence permanente	11 329	8,8
Total	128 385	100,0

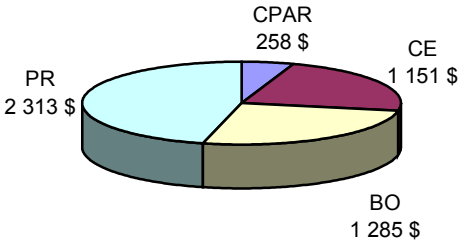
11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse

Les graphiques 2, 3 et 4 font voir la répartition des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse. Dans le cas de celles et ceux avec contribution des parents, les données sont ventilées selon le lieu de résidence, dans le cas contraire, elles le sont en tenant compte de la présence ou non d'enfants à charge.

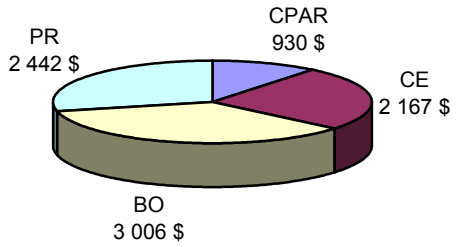
Fait à noter : l'aide financière gouvernementale représente la plus large part (au moins 63,0 %) des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse, et cela, autant pour celles et ceux avec ou sans contribution des parents, quel que soit le lieu de résidence et qu'ils aient ou non un conjoint ou une conjointe ainsi que des enfants.

Le graphique 2 montre que, pour financer leurs études, les bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents et qui résident chez ces derniers (N : 6 004) disposent en moyenne de 5 007 $, dont 3 598 $ (71,9 %) constituent une aide gouvernementale. Celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents (N : 21 126) ont à leur disposition 8 545 $ en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève alors à 5 448 $ (63,8 %). Il faut également noter que les bénéficiaires du dernier groupe reçoivent 1 721 $ de plus sous la forme d'une bourse que celles et ceux du premier.

GRAPHIQUE 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2000-2001



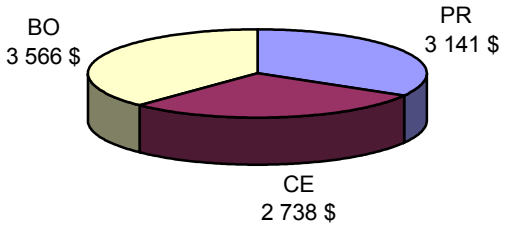
Bénéficiaires d'une bourse
résidant chez leurs parents : 6 004
Ressources totales : 5 007 $



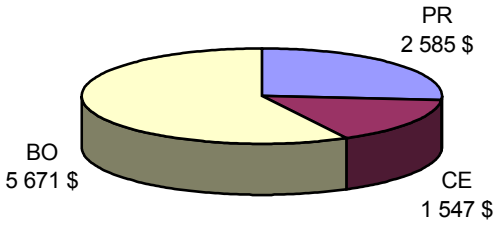
Bénéficiaires d'une bourse
ne résidant pas chez leurs parents : 21 126
Ressources totales : 8 545 $

Dans le graphique 3, les ressources financières des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint sont réparties selon la présence ou non d'enfants. Celles ou ceux qui n'en ont pas (N : 14 375) disposent en moyenne de 9 445 $, dont 6 707 $ (71,0 %) constituent une aide gouvernementale. Pour leur part, les bénéficiaires avec enfants (N : 4 470) ont à leur disposition 9 803 $[3] en moyenne pour financer leurs études; la contribution du gouvernement atteint alors 8 256 $ (84,2 %). Dans le premier groupe, le montant moyen de la bourse est de 3 566 $ et, dans le second, de 5 671 $, soit une différence de 2 105 $.

GRAPHIQUE 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 2000-2001



Bénéficiaires sans enfant : 14 375
Ressources totales : 9 445 $

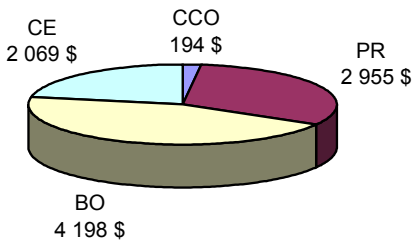


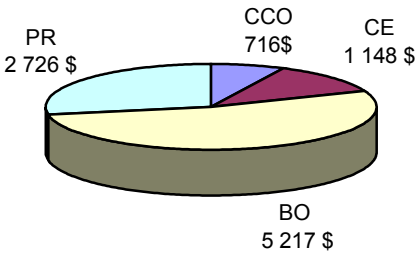
Bénéficiaires avec enfants : 4 470
Ressources totales : 9 803 $[3]

3. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale versée pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

Les données du graphique 4 révèlent que les bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, ayant un conjoint ou une conjointe, mais sans enfant (N : 3 197), disposent en moyenne de 9 416 $, dont 7 153 $ (76,0 %) constituent une aide gouvernementale. Par ailleurs, les bénéficiaires avec enfants (N : 7 774) ont à leur disposition 9 807 $[4] en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève à 7 943 $ (81,0 %). Le montant moyen de la bourse est, d'une part, de 4 198 $ et, d'autre part, de 5 217 $, ce qui représente un écart de 1 019 $.

GRAPHIQUE 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 2000-2001





Bénéficiaires sans enfant : 3 197
Ressources totales : 9 416 $

Bénéficiaires avec enfants : 7 774
Ressources totales 9 807 $[4]

12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques

Une mesure spéciale d'aide financière s'applique aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents et qui ne résident pas chez ces derniers, si leur lieu de provenance ou l'établissement d'enseignement qu'elles ou ils fréquentent est situé dans certaines régions ou MRC dites périphériques. En 2000-2001, 9 880 personnes ont bénéficié d'une aide additionnelle au titre de cette mesure : 1 374 ont reçu une allocation supplémentaire sous la forme d'un prêt de 380 $, et 8 526 ont obtenu 460 $ sous la forme d'une bourse. L'aide financière supplémentaire ainsi attribuée totalise 4,44 millions de dollars.

4. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

TABLEAU 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 2000-2001

Régions et MRC dites périphériques	Bénéficiaires		Montant global attribué
	N	%	M$
Région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	4 725	47,8	2,18
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 376	24,0	1,08
Région de la Côte-Nord	797	8,1	0,36
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 362	13,8	0,54
MRC Pontiac	71	0,7	0,04
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	114	1,2	0,06
MRC Antoine-Labelle	304	3,1	0,13
MRC Le Haut-Saint-Maurice	131	1,3	0,05
Total	9 880	100,0	4,44

D CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES AVEC CONTRIBUTION DES PARENTS

Le tableau 12 révèle essentiellement qu'un peu plus de la moitié des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents n'habitent pas chez ces derniers, soit 59,6 %.

TABLEAU 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2000-2001

Lieu de résidence des bénéficiaires	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
Résidant chez leurs parents	31 297	40,4
Ne résidant pas chez leurs parents	46 077	59,6
Total	77 374	100,0

Des données du tableau 13, il faut surtout retenir que 64,6 % des parents sont réputés contribuer au financement des études pour un seul enfant aux études postsecondaires ou à la formation professionnelle au secondaire, 30,2 % pour deux et 5,2 % pour trois enfants ou plus.

TABLEAU 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2000-2001

Nombre d'enfants	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
1	49 998	64,6
2	23 375	30,2
3	3 668	4,8
4 et plus	333	0,4
Total	77 734	100,0

Les données du tableau 14 indiquent que la mère et le père sont réputés contribuer au financement des études des bénéficiaires dans 64,7 % des cas. On note aussi que les parents sont respectivement salariés, sans emploi et travailleurs autonomes dans les proportions suivantes : 66,2 %, 15,4 % et 18,4 %.

TABLEAU 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuer au financement des études et leur occupation, 2000-2001

Parents réputés contribuant au financement des études des bénéficiaires	Occupation des parents*			
	Sans-emploi	Salariés et salariées	Travailleurs et travailleuses autonomes	Total
1 (mère, père ou répondant)	7 162	16 796	2 392	26 350
2 (mère et père)	4 321	32 635	11 350	48 306
Total	11 483	49 431	13 742	74 656

* L'occupation des parents est inconnue en ce qui concerne 2 718 bénéficiaires avec contribution des parents.

E CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES SANS CONTRIBUTION DES PARENTS

La répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge révèle que la grande majorité (66,6 %) n'ont pas d'enfant. Par ailleurs, le gouvernement a soutenu 17 022 familles regroupant 28 277 enfants grâce au Programme de prêts et bourses.

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2000-2001

Enfants à charge	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
0	33 989	66,6
1	9 407	18,5
2	5 112	10,0
3 et plus	2 503	4,9
Total	51 011	100,0

Les données du tableau 16 indiquent que 68,1 % des bénéficiaires sans contribution des parents n'ont pas de conjointe ou de conjoint. Parmi celles et ceux qui ont des enfants à charge (33,4 %), 11,4 % sont chefs de famille monoparentale et 22,0 % vivent avec une conjointe ou un conjoint.

TABLEAU 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 2000-2001

	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint ni enfant	28 937	56,7
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint avec enfants	5 817	11,4
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et sans enfant	5 052	9,9
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et enfants	11 205	22,0
Total	51 011	100,0

Dans le tableau 17, la répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études, sans contribution des parents, s'appuie sur les différentes raisons qui expliquent pourquoi elles et ils sont ainsi classés. C'est, dans la plus grande part des cas, soit 42,4 %, parce qu'ils ont été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou encore parce qu'ils ont déjà obtenu un diplôme de premier cycle à l'université. Dans l'ensemble, les bénéficiaires sont mariés dans une proportion de 23,8 %; parmi ces derniers, 9,9 % n'ont pas d'enfant à charge.

Quant aux bénéficiaires ayant des enfants (33,3 %), ils comprennent 13,9 % de personnes mariées, 8,0 % de personnes vivant maritalement et 11,4 % de chefs de famille monoparentale.

Il est important de souligner ici que le principal critère que le Ministère retient pour déterminer le statut de la ou du bénéficiaire sans contribution des parents, est sa situation de famille. D'autres éléments sont néanmoins pris en considération et, dans certains cas, d'autres critères peuvent faire en sorte qu'une ou un bénéficiaire fasse partie de cette catégorie. À titre d'exemple, parmi les 5 031 bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant, on en dénombre 970 qui sont sans contribution des parents en raison de leur expérience sur le marché du travail ou parce qu'elles ou ils

ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou ont déjà obtenu un diplôme d'études universitaire de premier cycle.

Les 4 061 autres bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant sont sans contribution des parents en raison de leur état civil seulement. De ce nombre, 1 475 étudiantes et étudiants ont un conjoint ou une conjointe qui poursuit des études à temps plein. On compte ainsi 2,9 % des personnes sans contribution des parents en raison du mariage seulement et dont la conjointe ou le conjoint est aux études à temps plein.

TABLEAU 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, 2000-2001

Situation des bénéficiaires	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge	5 031	9,9
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge	7 113	13,9
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge	2 771	5,4
Vivent maritalement avec enfants à charge	4 092	8,0
Sont chefs de famille monoparentale	5 817	11,4
Sont parents naturels ou adoptifs	956	1,9
Ont obtenu un diplôme de premier cycle à l'université	9 312	18,3
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans	12 321	24,1
Sont orphelines ou orphelins	367	0,7
Poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle à l'université	1 556	3,1
Retour aux études sept ans après la période de l'obligation de la fréquentation scolaire	1 352	2,7
Autres	323	0,6
Total	51 011	100,0

* Les données sont ventilées en considérant d'abord la situation de famille des bénéficiaires.

F CONTRIBUTIONS PRISES EN COMPTE DANS LE CALCUL DU MONTANT DE LA BOURSE

Le Programme de prêts et bourses étant contributif et supplétif, l'aide financière attribuée est fonction non seulement de la somme des dépenses admises, mais également de la contribution que doivent apporter la ou le bénéficiaire, ses parents et, s'il y a lieu, sa conjointe ou son conjoint.

1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études

Les données relatives à ce type de contribution sont établies à partir des revenus d'emploi des bénéficiaires d'un prêt qui ont présenté une demande de bourse.

Le tableau 18 montre notamment que 83 176 bénéficiaires d'un prêt, soit 69,2 % de celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et bourses, ont demandé une bourse. Dans l'ensemble, la contribution moyenne que ces personnes ont à fournir est de 2 669 $.

On y note aussi que la contribution des bénéficiaires varie selon les types d'établissements d'enseignement. En effet, au secondaire, la contribution moyenne s'établit à 1 604 $, tandis qu'elle est de 2 284 $ au collégial pour les programmes subventionnés. Enfin, à l'université, elle s'élève à 3 367 $.

Les données du graphique 5 répartissent les bénéficiaires ayant obtenu une bourse selon la contribution exigée de leur part.

GRAPHIQUE 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 2000-2001

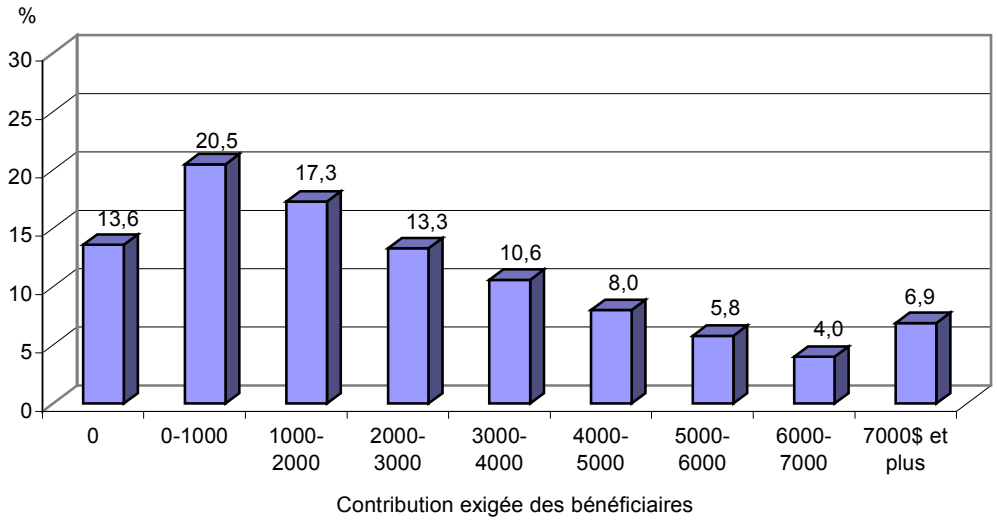


TABLEAU 18

Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 2000-2001

Contribution des bénéficiaires	Prêts par types d'établissements							
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial (progr. subv.)		Enseignement universitaire		Ensemble des bénéficiaires	
	N	%	N	%	N	%	N	%
—	3 038	23,0	3 165	9,8	5 110	13,5	11 313	13,6
1 – 1 000 $	3 845	29,2	8 632	26,8	4 607	12,2	17 084	20,5
1 001 – 2 000 $	2 533	19,2	6 106	19,0	5 750	15,2	14 389	17,3
2 001 – 3 000 $	1 419	10,8	5 129	15,9	4 494	11,9	11 042	13,3
3 001 – 4 000 $	855	6,5	3 541	11,0	4 430	11,7	8 826	10,6
4 001 – 5 000 $	553	4,2	2 168	6,7	3 889	10,3	6 610	8,0
5 001 – 6 000 $	372	2,8	1 400	4,3	3 091	8,2	4 863	5,8
6 001 – 7 000 $	253	1,9	883	2,7	2 215	5,9	3 351	4,0
7 001 $ et plus	313	2,4	1 181	3,7	4 204	11,1	5 698	6,9
Total	13 181	100,0	32 205	100,0	37 790	100,0	83 176	100,0
Contribution moyenne ($)	1 604		2 284		3 367		2 669	

2 Contribution des parents

En vue de présenter les données les plus précises possible relativement à la contribution réelle des parents sur leurs revenus, une distinction est faite entre la contribution exigée et la contribution calculée.

Il faut signaler que, depuis 1998-1999, la contribution calculée des parents est établie selon leurs revenus bruts au lieu de leurs revenus nets après impôt. Du même coup, cette contribution a été réduite pour les familles ayant des revenus inférieurs à 40 000 $.

La contribution exigée correspond au montant que les parents sont appelés à verser à l'étudiante ou à l'étudiant pour combler la part des dépenses admises que ne couvrent pas sa contribution personnelle et l'aide gouvernementale. Quant à la contribution calculée, elle représente le montant en fonction des revenus bruts des parents ainsi que des exemptions accordées pour le maintien de l'unité familiale et la subsistance des enfants à charge, puis divisé par le nombre d'enfants pour lesquels ils participent au financement des études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires.

Ainsi, les données du tableau 19 révèlent que, pour les bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse (35,1 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution exigée de leurs parents est égale à la contribution calculée, soit 710 $ en moyenne. Cependant, en ce qui a trait aux bénéficiaires d'un prêt seulement (64,9 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution moyenne exigée des parents est inférieure à la contribution moyenne calculée, soit 1 484 $ comparativement à 3 203 $, puisque cette dernière excède la part des dépenses admises que ne couvre pas la contribution personnelle de la ou du bénéficiaire et le prêt.

TABLEAU 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 2000-2001

Formes d'aide	Bénéficiaires avec contribution des parents		Contribution moyenne des parents	
			Contribution calculée	Contribution exigée
	N	%	$	$
Prêt	50 244	64,9	3 203	1 484
Prêt et bourse	27 130	35,1	710	710
Total	77 374	100,0	2 328	1 212

On voit au tableau 20 que, dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée des parents des bénéficiaires est de 1 212 $, soit 577 $ pour celles et ceux qui résident avec eux et 1 644 $ pour les autres. Par ailleurs, la contribution calculée moyenne s'établit à 2 328 $: elle s'élève à 1 802 $ pour les bénéficiaires qui résident chez leurs parents et à 2 686 $ dans le cas contraire. Dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée s'établit à 1 212 $ (47,9 %) de moins que la contribution moyenne calculée.

TABLEAU 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2000-2001

Revenus bruts des parents	Nombre d'enfants aux études à la charge des parents	Bénéficiaires résidant chez leurs parents			Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents		
		N	Contribution calculée moyenne $	Contribution exigée moyenne $	N	Contribution calculée moyenne $	Contribution exigée moyenne $
20 000 $ et moins	1	7 931	—	—	9 998	—	—
	2	2 104	—	—	1 657	—	—
	3 et plus	419	—	—	228	—	—
		10 454	—	—	11 883	—	—
20 001–30 000 $	1	3 906	578	287	4 799	558	443
	2	1 200	174	86	1 607	199	149
	3 et plus	192	56	34	197	37	35
		5 298	468	232	6 603	455	359
30 001–40 000 $	1	3 685	2 242	884	4 750	2 218	1 853
	2	1 266	944	462	1 833	966	827
	3 et plus	177	453	215	282	423	369
		5 128	1 860	757	6 865	1 809	1 518
40 001–50 000 $	1	2 995	4 129	1 116	4 289	4 196	2 944
	2	1 401	1 997	794	2 004	1 976	1 666
	3 et plus	201	1 086	467	257	1 361	1 077
		4 597	3 346	989	6 550	3 405	2 479
50 001–60 000 $	1	1 601	5 715	1 528	3 570	6 254	3 366
	2	1 190	2 963	880	1 934	2 983	2 397
	3 et plus	189	1 901	735	298	1 809	1 593
		2 980	4 374	1 219	5 802	4 935	2 951
60 001 $ et plus	1	630	7 926	3 180	2 804	8 655	3 984
	2	1 751	4 969	1 260	4 606	6 015	3 307
	3 et plus	459	3 888	890	964	4 804	2 811
		2 840	5 450	1 626	8 374	6 759	3 477
Total		31 297	1 802	577	46 077	2 686	1 644
Ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents : 77 374		Contribution calculée moyenne : 2 328 $			Contribution moyenne exigée des parents : 1 212 $		

Les données présentées dans le tableau 21 indiquent la contribution globale des parents des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse. Il faut noter surtout que, dans 54,1 % des cas, aucune contribution n'a été exigée de leur part et que, dans l'ensemble, la contribution moyenne se chiffre à 781 $.

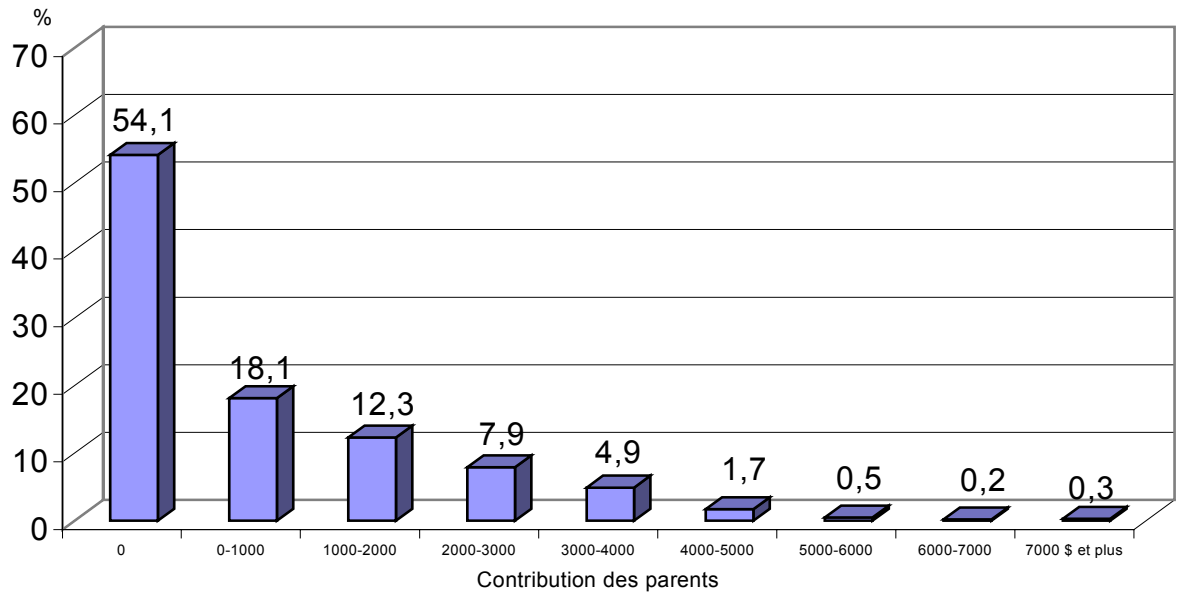
Le graphique 6 illustre les données du tableau 21.

TABLEAU 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale* des parents, 2000-2001

Contribution globale des parents	Bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents	
	N	%
—	14 692	54,1
1–1 000 $	4 906	18,1
1 001–2 000 $	3 344	12,3
2 001–3 000 $	2 132	7,9
3 001–4 000 $	1 319	4,9
4 001–5 000 $	456	1,7
5 001–6 000 $	139	0,5
6 001–7 000 $	56	0,2
7 001 $ et plus	86	0,3
Total	27 130	100,0
Contribution moyenne : 781 $		

* En fonction de leurs revenus bruts et de leur actif net.

GRAPHIQUE 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 2000-2001



En ce qui concerne la contribution moyenne des parents des bénéficiaires d'une bourse par rapport à leur actif net, il importe de retenir que 12,3 % d'entre eux ont un actif net d'au moins 90 000 $ et que cette contribution est de 577 $.

TABLEAU 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 2000-2001

Actif net des parents	Bénéficiaires d'une bourse	Contribution moyenne des parents
	N	$
90 001–100 000 $	548	72
100 001–150 000 $	1 398	388
150 001–200 000 $	545	778
200 001–250 000 $	348	736
250 001–300 000 $	210	773
300 000 $ et plus	279	1 786
Total	3 328	577

3 Contribution de la conjointe ou du conjoint

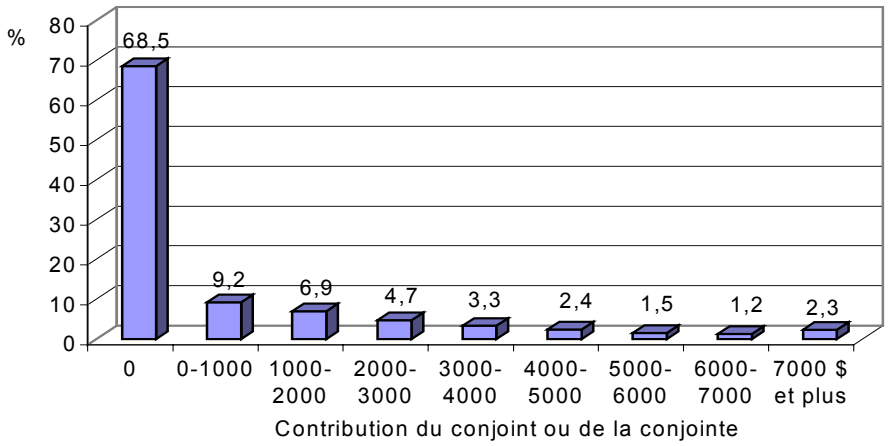
La contribution calculée que la conjointe ou le conjoint doit apporter, s'il y a lieu, au financement des études d'une ou d'un bénéficiaire sans contribution des parents est évaluée en tenant compte d'une exemption pour frais de subsistance, applicable depuis 1998-1999, sur ses revenus bruts au lieu de ses revenus nets après impôt. Cette contribution a été réduite du même coup pour les conjoints ou les conjointes des personnes dont les revenus bruts sont inférieurs à 40 000 $.

Le tableau 23 montre que, dans l'ensemble, 68,5 % des conjoints ou conjointes n'ont pas à contribuer au financement des études de ces bénéficiaires. La contribution moyenne calculée se situe à 861 $ pour l'ensemble. Ces données sont aussi illustrées dans le graphique 7.

TABLEAU 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 2000-2001

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires	
	N	%
—	11 138	68,5
1–1 000 $	1 504	9,2
1 001–2 000 $	1 115	6,9
2 001–3 000 $	763	4,7
3 001–4 000 $	535	3,3
4 001–5 000 $	389	2,4
5 001–6 000 $	251	1,5
6 001–7 000 $	194	1,2
7 001 $ et plus	368	2,3
Total	16 257	100,0
Contribution moyenne : 861 $		

GRAPHIQUE 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 2000-2001



G LES PRÊTS ET LEUR REMBOURSEMENT

La présente section traite de la question entourant la gestion des prêts et leur remboursement.

Au 31 mars 2001, le gouvernement devait pourvoir au paiement des intérêts sur les prêts attribués à 141 505 personnes aux études. Les prêts ainsi négociés totalisaient 1,116 milliard de dollars (voir le tableau 59), et l'emprunt moyen s'élevait à 7 883 $. De fait, du 1er avril 2000 au 31 mars 2001, le gouvernement a payé 59,9 millions de dollars en intérêts sur les prêts. Au cours de la même période, 372 879 emprunteuses et emprunteurs devaient aux institutions financières 2,088 milliards de dollars, soit 5 601 $ par personne en moyenne. On évaluait alors à 3,259 milliards de dollars l'ensemble des prêts garantis par le gouvernement aux institutions financières, y compris 55,4 millions en prêts non échus, associés à l'achat d'un micro-ordinateur, sur lesquels les étudiantes et les étudiants paient les intérêts.

Il faut noter par ailleurs qu'en 2000-2001 des rachats de créances équivalant à 100,0 millions de dollars ont dû être effectués; ces rachats touchent 8 167 emprunteuses et emprunteurs. De plus, 10,8 millions de dollars ont été consacrés au Programme de remboursement différé auquel participent 24 543 personnes. Les montants recouvrés ont atteint quant à eux 47,3 millions de dollars, dont 30,5 millions sont associés aux prêts et 16,8 millions, aux bourses versées en trop.

Il importe de signaler que 68 524 emprunteuses et emprunteurs devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement de leurs prêts, soit le 1er juillet 2000, le 1er décembre 2000, le 1er janvier 2001 ou le 1er mars 2001. Le montant moyen de leur dette d'études s'élève à 9 346 $. Le tableau 24 indique de quelle façon les emprunteuses et les emprunteurs se répartissaient par tranche de prêt et selon les types d'établissements d'enseignement.

TABLEAU 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2000-2001

Dette d'études	Emprunteuses et emprunteurs selon les types d'établissements								
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial			Enseignement universitaire			Établissements reconnus pour prêts seulement	Total
		(form. gén.)	Progr. subv. (form. tech.)	Progr. non subv.	1er cycle	2e cycle	3e cycle		
	N	N	N	N	N	N	N	N	N
1– 5 000 $	7 995	3 409	7 377	645	3 873	684	71	156	24 210
5 001–10 000 $	3 667	1 345	6 512	1 034	5 253	870	96	244	19 021
10 001–15 000 $	820	251	3 055	1 062	4 495	894	133	174	10 884
15 001 $ et plus	572	28	1 441	2 644	5 894	2 720	605	505	14 409
Total	13 054	5 033	18 385	5 385	19 515	5 168	905	1 079	68 524
Montant de la dette d'études ($)	4 818	4 083	7 036	14 872	11 674	16 170	20 753	16 079	9 346

Les données montrent que 35,3 % des emprunteuses et des emprunteurs ont une dette d'études de moins de 5 000 $; 27,8 %, une dette de 5 001 $ à 10 000 $; 15,9 %, une dette de 10 001 $ à 15 000 $; et 21,0 %, une dette de 15 000 $ et plus.

Les montants des prêts qui devaient être pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs varient selon les types d'établissements d'enseignement.

Les étudiantes et les étudiants de la formation professionnelle au secondaire devaient prendre charge d'un prêt de 4 818 $ en moyenne.

Au collégial, les emprunteuses et emprunteurs des programmes subventionnés qui poursuivent des études à la formation générale devaient prendre charge d'un prêt moyen de 4 083 $, tandis que celles et ceux de la formation technique, d'un prêt moyen de 7 036 $. Quant à celles et ceux des programmes non subventionnés, ils avaient un prêt moyen de 14 872 $.

Pour leur part, les emprunteuses et les emprunteurs venant des universités reconnues pour les prêts et bourses ont pris charge d'un prêt moyen de 11 674 $ si elles ou ils poursuivaient des études de premier cycle, de 16 170 $, s'ils étaient au deuxième cycle et de 20 753 $ s'ils étaient au troisième cycle. Par ailleurs, celles et ceux des établissements reconnus pour prêts seulement fréquentant des établissements d'enseignement collégial ou universitaire situés à l'extérieur du Québec ont pris charge d'un prêt de 16 079 $ en moyenne, ayant bénéficié de prêts pouvant s'élever à 3 100 $ par trimestre.

En dernier lieu, pour tracer un portrait plus précis des emprunteuses et des emprunteurs quant à leur dette à la fin de leurs études universitaires, sont présentées au tableau 25 les données relatives à la répartition des personnes qui devaient prendre charge de leur prêt, selon les ordres d'enseignement et le nombre de trimestres au cours desquels elles ont bénéficié d'un prêt, de même que les montants de dette.

Ces données permettent de constater que la majorité des étudiantes et des étudiants de premier cycle (66,2 %) ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement ainsi qu'au collégial, pour une dette moyenne de 14 435 $, alors que 33,8 % ont bénéficié d'une aide au premier cycle seulement, pour une dette moyenne de 6 274 $.

Au deuxième cycle, on observe que 29,4 % des étudiantes et des étudiants ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, pour une dette moyenne de 7 605 $; 11,2 % ont reçu une aide à partir du premier cycle, pour une dette moyenne de 14 058 $ et 59,4 %, à partir du collégial, pour une dette moyenne de 20 813 $.

Au troisième cycle, les personnes qui ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement comptent pour 15,6 % et ont une dette moyenne de 7 998 $; 8,8 % sont bénéficiaires depuis le deuxième cycle pour une dette moyenne de 15 016 $; 11,3 % le sont depuis le premier cycle (8,3 % de bénéficiaires du deuxième cycle, pour une dette moyenne de 22 539 $ et 3,0 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 12 602 $); enfin, 64,3 % sont bénéficiaires depuis le collégial : 44,9 % de bénéficiaires au deuxième cycle pour une dette moyenne de 27 672 $ et 19,4 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 18 111 $.

TABLEAU 25
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2000-2001

Cycles d'études à la fin des études universitaires	Emprunteuses et emprunteurs	Montant des prêts à prendre en charge	Types d'établissements et nombre moyen de trimestres visés			
			Enseign. collégial	Enseignement universitaire		
				1er cycle	2e cycle	3e cycle
	N	$	N	N	N	N
1er cycle	6 601	6 274	—	3,7	—	—
	12 914	14 435	4,2	6,2	—	—
2e cycle	1 520	7 605	—	—	3,6	—
	580	14 058	—	4,3	3,6	—
	341	13 514	2,2	—	5,7	—
	2 727	21 726	3,8	6,5	4,4	—
3e cycle	141	7 998	—	—	—	4,7
	80	15 016	—	—	4,5	4,6
	27	12 602	—	4,4	—	4,5
	75	22 539	—	4,9	4,2	5,6
	123	16 149	2,5	—	—	8,8
	123	23 481	2,5	—	4,9	8,4
	53	22 663	3,5	6,1	—	6,9
	283	29 493	3,8	5,6	5,0	6,3
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants :	25 588					

H ÉVOLUTION DU PROGRAMME DE 1996-1997 À 2000-2001

1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires

Le tableau 26 présente les principales données relatives à l'attribution de l'aide financière aux études au cours des cinq dernières années.

Il permet de constater, entre autres, que le nombre de demandes d'aide est passé de 189 704 à 151 293, ce qui constitue une diminution globale de 20,2 % par rapport à 1996-1997. Ce taux de diminution est notamment deux fois moindre que celui du taux de chômage des jeunes âgés de 15-24 ans (voir le graphique 8), qui est passé de 18,6 % à 11,8 % pendant la même période (soit une réduction de 37,1 %). La baisse du nombre de demandes d'aide financière semble donc associée à une amélioration constante de l'emploi chez les jeunes durant les cinq dernières années. Quant au nombre de bénéficiaires d'une aide financière, il a diminué de 38 266 passant de 166 651 en 1996-1997 à 128 385 en 2000-2001. Cette variation est du même ordre que celle du nombre de demandes d'aide, qui se chiffre à 38 411.

Au cours de la même période, l'importance de la diminution du nombre de bénéficiaires diffère cependant selon les ordres d'enseignement. À la formation professionnelle au secondaire, ce nombre a diminué de 16,2 %, passant de 19 540 à 16 380 (variation de - 3 160) à la suite d'une diminution de 2 984 du nombre de demandes d'aide financière. À l'enseignement postsecondaire, le nombre de bénéficiaires a diminué de 23,9 %, passant de 147 111 à 112 005 (variation de - 35 106), le nombre de demandes d'aide financière ayant baissé de 35 427.

La diminution du nombre de bénéficiaires à la formation professionnelle au secondaire s'est produite à un rythme plus rapide que celle du nombre de personnes qui y sont inscrites à temps plein (- 16,2 % contre - 1,6 %). Pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire, la diminution du nombre de bénéficiaires s'est produite encore plus rapidement que la diminution du nombre d'inscriptions à temps plein (- 23,9 % contre - 1,8 %).

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1996-1997 à 2000-2001

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nombre d'inscriptions à temps plein au trimestre d'automne					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	65 131	68 143	70 956	62 519	64 102
• Enseignement postsecondaire	317 951	312 972	316 128	315 557	312 109
Nombre de demandes d'aide					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	22 620	25 217	22 900	22 605	19 636
• Enseignement postsecondaire	167 084	161 635	154 658	141 848	131 657
Total	189 704	186 852	177 558	164 453	151 293

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nombre de demandes de bourse	123 728	118 953	109 453	91 690[5]	83 176
Aide globale					
• Prêts (M$)	571,0	530,5	484,6	410,4	330,8
• Bourses (M$)	254,6	239,6	190,0	175,9	201,8
Total	825,6	770,1	674,6	586,3	532,6
Nombre de bénéficiaires					
• Enseignement secondaire	19 540	21 150	18 869	18 918	16 380
• Enseignement postsecondaire	147 111	139 363	130 881	121 260	112 005
Total	166 651	160 513	149 750	140 178	128 385
Bénéficiaires d'un prêt seulement					
• Nombre	94 475	90 729	90 700	85 535	71 439
• Prêt moyen ($)	3 206	3 044	3 108	2 679	2 491
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse					
Dans l'ensemble					
• Nombre	72 176	69 784	59 050	54 643	56 946
• Prêt moyen ($)	3 715	3 645	3 433	3 317	2 684
• Bourse moyenne ($)	3 528	3 433	3 218	3 219	3 544[6]
• Aide totale moyenne ($)	7 243	7 078	6 651	6 536	6 228[6]
• Taux de bénéficiaires d'une bourse	43,5 %	43,6 %	39,4 %	39,0 %	44,4 %
Établissements d'enseignement (programmes subventionnés)					
• Nombre	66 604	63 655	56 443	52 608	54 506
• Prêt moyen ($)	3 212	3 090	3 176	3 171	2 502
• Bourse moyenne ($)	3 520	3 448	3 228	3 237	3 569
• Aide totale moyenne ($)	6 732	6 538	6 404	6 408	6 071
Établissements d'enseignement (programmes non subventionnés)					
• Nombre	5 572	6 129	2 607	2 035	2 440
• Prêt moyen	9 703	9 401	8 991	7 082	6 731
• Bourse moyenne	3 646	3 287	3 004	2 769	3 005
• Aide totale moyenne ($)	13 349	12 687	11 995	9 851	9 736

Le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse est passé de 72 176 en 1996-1997 à 56 946 en 2000-2001; il s'agit d'une diminution globale de 21,1 %. Cette réduction s'est produite alors que la diminution du nombre de demandes de bourses sur la même période est plus importante (variation de - 32,8 %), ce nombre étant passé au cours de la même période de 123 728 à 83 176.

L'aide globale attribuée aux bénéficiaires entre 1996-1997 et 2000-2001 a globalement diminué de 825,6 à 532,6 millions de dollars (- 35,5 %). Cette diminution est plus importante que celle du nombre de bénéficiaires (- 23,0 %).

En ce qui concerne les prêts, le montant total accordé est passé de 571,0 millions de dollars en 1996-1997 à 330,8 millions de dollars en 2000-2001; la baisse est donc de 42,1 %.

5. Depuis 1999-2000, les étudiantes et les étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement dont les programmes sont non subventionnés ont accès à une aide sous forme d'un prêt seulement, ce qui a contribué à réduire plus fortement de 8 180 le nombre de demandes de bourse.

6. En 2000-2001, la bourse moyenne et l'aide totale moyenne des bénéficiaires d'une bourse affichent des augmentations moindres que prévues en raison d'une hausse de leur contribution moyenne et de celle de leurs parents, et ce pour un montant moyen total de 270 $.

La diminution plus importante du montant des prêts par rapport à celle du nombre de bénéficiaires (soit 19,1 % de plus de diminution) est due à trois facteurs majeurs qui ont successivement eu pour effet de réduire de façon plus importante le montant des prêts accordés depuis 1998-1999. Ces trois facteurs consistent en des mesures qui ont été adoptées afin de limiter l'endettement étudiant.

En 1998-1999, la prise en compte de la contribution des parents lors du calcul d'une partie du prêt a influé sur le montant des prêts accordés aux bénéficiaires n'ayant pas accès à une bourse : celui-ci a diminué de 30 millions de dollars de plus. Par la suite, en 1999-2000, le fait de limiter à des prêts n'excédant pas 3 100 $ par trimestre d'études l'aide accordée aux étudiantes et aux étudiants des établissements d'enseignement collégial dont les programmes ne sont pas subventionnés a fait baisser le montant des prêts de 33 millions de dollars de plus, réduisant par le fait même le coût élevé des mauvaises créances rattachées à cette catégorie d'étudiantes et d'étudiants. Enfin, en 2000-2001, le prêt maximal accordé aux étudiantes et aux étudiants a été réduit approximativement de 25 % permettant à celles-ci et à ceux-ci d'avoir accès à une plus grande part d'aide sous forme de bourse. Mais ceci a également eu pour effet de réduire de 46 millions de dollars de plus le montant des prêts.

Ces trois mesures ont globalement réduit le montant des prêts d'un montant de 109 millions de dollars entre 1996-1997 et 2000-2001, soit 19,1 % du montant des prêts accordés en 1996-1997.

Quant aux bourses, le montant d'aide est passé de 254,6 à 201,8 millions de dollars entre 1996-1997 et 2000-2001, ce qui équivaut à une variation de - 20,7 %. Celle-ci est comparable à la variation du nombre de bénéficiaires d'une bourse qui est passé de 72 176 en 1996-1997 à 56 946 en 2000-2001 (diminution de 21,1 %). Et notamment ces deux taux de diminutions sont inférieurs sur cette période à celui du nombre de bénéficiaires qui se situe à 23,0 %.

Cependant, la diminution du montant des bourses est plus grande que celle du nombre de bénéficiaires d'une bourse entre 1997-1998 et 1999-2000 (- 30,9 % contre - 24,3 %). Cet écart est dû à une diminution additionnelle du montant des bourses associée à l'application de la Politique familiale (modification adoptée en 1997-1998) qui a fait diminuer de 24 M$ le montant des bourses, les besoins essentiels des enfants mineurs à la charge des étudiantes et des étudiants, étant désormais couverts en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec.

Par la suite, en 2000-2001, la mesure réduisant approximativement de 25 % le prêt maximal a fait augmenter le montant des bourses attribuées aux étudiantes et aux étudiants, ce qui a contribué à ramener le rythme global de variation de ce montant entre 1996-1997 et 2000-2001 à un niveau comparable à celui de la variation sur la même période du nombre de bénéficiaires d'une bourse (diminution de 21 % dans les deux cas). Dans les faits, cette mesure comportait un effet prévu de hausse du montant des bourses de 45 millions de dollars mais la baisse de 9,3 % des demandes de bourses entre 1999-2000 et 2000-2001 (en raison des conditions économiques favorables) a réduit de 19 millions de dollars cette prévision. L'augmentation nette du montant des bourses a donc été de 26 millions de dollars entre ces deux années.

Quant à la nature de l'aide attribuée, on note que la proportion des étudiantes et des étudiants qui ont eu une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide a augmenté entre 1996-1997 et 2000-2001 passant de 43,3 % à 44,4 %.

Cependant, entre 1996-1997 et 1999-2000, cette proportion de bénéficiaires d'une bourse est passée de 43,3 % à 39,0 %. Cette diminution était due au fait que, au cours de cette période, le pourcentage de bénéficiaires ayant présenté une demande de bourse parmi les étudiantes et les étudiants qui fréquentaient des établissements d'enseignement subventionnés a diminué, passant de 74,5 % en 1995-1996 à 69,3 % en 1999-2000. Une plus grande partie des étudiantes et des étudiants semblaient ainsi être en mesure de combler leurs besoins financiers avec un prêt seulement. De plus, la mesure visant les collèges non subventionnés et limitant leur aide accordée qu'à des prêts seulement (à compter de 1999-2000) ne permettait donc plus à leurs élèves d'obtenir une bourse.

Par la suite, en 2000-2001, la réduction approximative de 25 % du prêt maximal a contribué à faire en sorte que la proportion de bénéficiaires d'une bourse parmi tous les bénéficiaires d'une aide soit supérieure à celle de 1996-1997.

Quant à l'aide totale moyenne attribuée aux boursières et aux boursiers, elle a diminué entre 1996-1997 et 2000-2001 de 1 015 $, passant de 7 243 $ à 6 228 $, alors que le montant moyen de leurs dépenses admises a diminué d'un montant comparable soit 1 048 $ passant de 9 658 $ à 8 610 $. Le tableau 27 en témoigne.

De plus, on remarque (tableau 26) que l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse s'est toujours composée d'une part plus importante de bourse entre 1996-1997 et 2000-2001 dans les établissements d'enseignement offrant les programmes d'études subventionnés. On note même qu'en 2000-2001, la proportion de bourses dans l'aide moyenne des bénéficiaires d'une bourse (58,8 %) est supérieure à celle affichée en 1996-1997 (52,3 %).

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1996-1997 à 2000-20010

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Aide attribuée aux bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	4 954	4 798	4 505	4 183[7]	4 149
• Croissance relative (%)	100,0	96,9	90,9	84,4	83,8
Dépenses admises des bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	7 913	7 781	7 772	7 809	8 006
• Croissance relative (%)	100,0	98,3	98,2	98,7	101,2
Aide attribuée aux boursières et aux boursiers					
• Montant moyen ($)	7 243	7 078	6 651	6 536	6 228[8]
• Croissance relative (%)	100,0	97,7	91,8	90,2	86,0
Dépenses admises des boursières et des boursiers					
• Montant moyen ($)	9 658	9 248	8 697[9]	8 632	8 610
• Croissance relative (%)	100,0	95,8	90,0	89,4	89,1

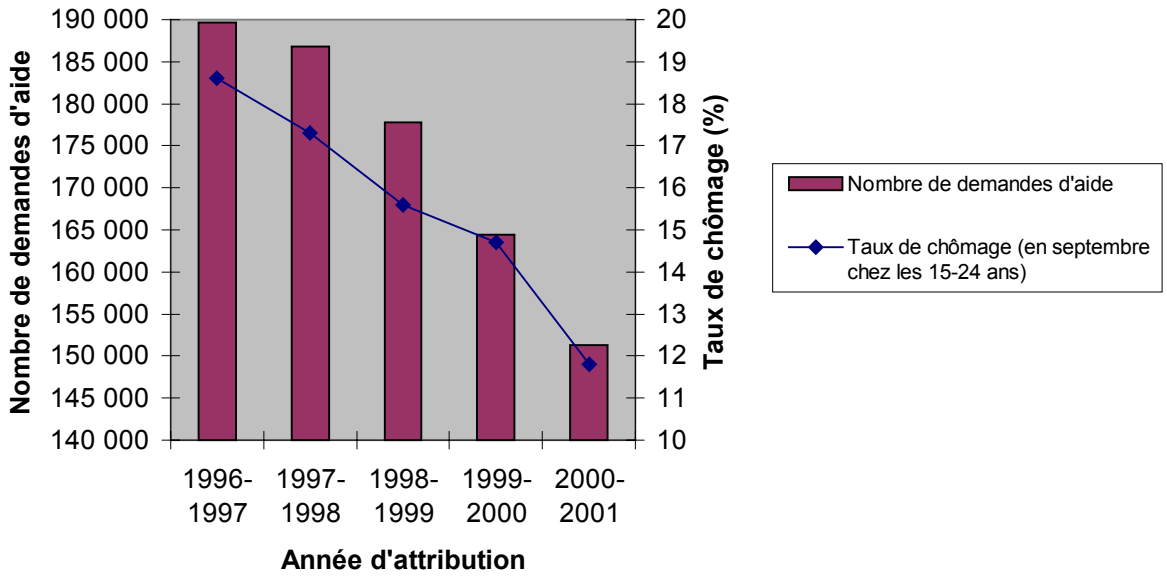
7. La Politique familiale, la prise en considération de la contribution des parents dans le calcul d'une portion du prêt et la limitation de l'aide attribuée aux étudiantes et aux étudiants des collèges dont les programmes sont non subventionnés à des prêts seulement de 3 100 $ par trimestre d'études, sont les trois mesures majeures qui ont affecté l'aide totale depuis 1997-1998 respectivement de 24, 30 et 47 millions de dollars pour un montant total de 101 millions. L'aide moyenne aux bénéficiaires a été ainsi affectée de 720 $.

8. En 2000-2001, la bourse moyenne et l'aide totale moyenne des bénéficiaires d'une bourse affichent des augmentations moindres que prévues en raison d'une hausse de leur contribution moyenne et de celle de leurs parents, et ce pour un montant moyen total de 270 $.

9. La Politique familiale et la limitation de l'aide attribuée aux étudiantes et aux étudiants des collèges dont les programmes ne sont pas subventionnés sont les deux mesures majeures qui ont affecté depuis 1997-1998 les dépenses admises des bénéficiaires d'une bourse.

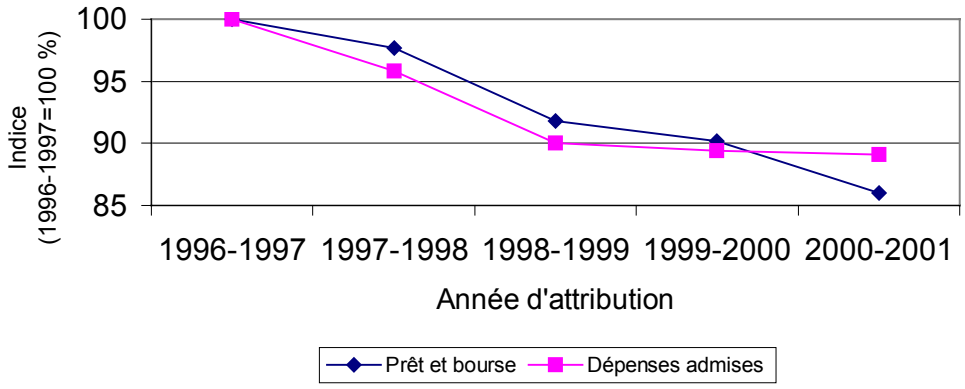
Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15-24 ans, de 1996-1997 à 2000-2001

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nombre de demandes d'aide :	189 704	186 852	177 758	164 453	151 293
Taux de chômage en % (en septembre chez les 15-24 ans) :	18,6	17,3	15,6	14,7	11,8



Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, 1996-1997 à 2000-2001

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Prêt et bourse :	100	97,7	91,8	90,2	86,0
Dépenses admises (%) :	100	95,8	90,0	89,4	89,1



2 Taux de participation au Programme

L'examen des données du tableau 28 révèle que le taux de participation au Programme de prêts et bourses a diminué entre 1996-1997 et 2000-2001, autant dans les établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle) que dans les établissements d'enseignement post-secondaire, en raison de la baisse plus marquée du nombre de bénéficiaires d'une aide que celle du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrites ou inscrits à temps plein. Cette diminution du nombre de bénéficiaires d'une aide s'est produite (comme nous l'avons mentionné à la section précédente) à la suite de la baisse équivalente du nombre de demandes d'aide dans un contexte économique favorable à l'emploi pour les jeunes depuis les cinq dernières années.

L'importance de la diminution du taux de participation diffère cependant selon les ordres d'enseignement. En ce qui concerne la formation professionnelle au secondaire, ce taux a diminué entre 1996-1997 et 2000-2001 de 3,8 % passant de 25,5 % à 21,7 %, alors qu'il a diminué de 9,0 % à l'enseignement postsecondaire soit de 39,0 % à 30,0 %.

Pendant cette même période, le taux de participation a diminué de 8,5 % dans les établissements d'enseignement collégial du secteur public, passant de 33,0 % à 24,5 % et, dans ceux du secteur privé, il a diminué de 7,1 % étant passé de 35,1 % à 28,0 %.

Enfin, pour ce qui est de l'enseignement universitaire, le taux de participation a également régressé au cours de la même période, passant de 47,1 % à 36,0 % au 1er cycle (diminution de 11,1 %), de 55,6 % à 49,0 % au 2e cycle (diminution de 6,6 %) et de 29,9 % à 17,9 % au 3e cycle (diminution de 12,0 %).

Tableau 28
Évolution du taux de participation[10] au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1996-1997 à 2000-2001

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Enseignement secondaire (form. prof.)					
• Inscriptions à temps plein	65 131	68 143	70 956	62 519	64 102
• Nombre de bénéficiaires	16 586	17 667	16 331	15 599	13 918
• Taux de participation (%)	25,5	25,9	23,0	25,0	21,7
Enseignement collégial (secteur public)					
• Inscriptions à temps plein	168 953	165 386	167 191	162 802	159 615
• Nombre de bénéficiaires	55 789	51 159	48 553	43 424	39 103
• Taux de participation (%)	33,0	30,9	29,0	26,7	24,5
Enseignement collégial (secteur privé)					
• Inscriptions à temps plein	17 458	16 977	15 273	15 512	15 099
• Nombre de bénéficiaires	6 122	6 001	5 303	4 721	4 222
• Taux de participation (%)	35,1	35,3	34,7	30,4	28,0
Enseignement universitaire (1er cycle)					
• Inscriptions à temps plein	109 091	108 010	108 524	111 625	113 600
• Nombre de bénéficiaires	51 238	48 307	45 577	43 553	40 863
• Taux de participation (%)	47,1	44,7	42,0	39,0	36,0
Enseignement universitaire (2e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	15 883	15 829	17 399	17 948	16 204
• Nombre de bénéficiaires	8 837	8 375	8 129	7 999	7 947
• Taux de participation (%)	55,6	52,9	46,7	44,6	49,0
Enseignement universitaire (3e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	6 466	6 770	7 741	7 670	7 591
• Nombre de bénéficiaires	1 936	1 767	1 762	1 486	1 357
• Taux de participation (%)	29,9	26,1	22,8	19,4	17,9
Enseignement postsecondaire					
• Inscriptions à temps plein	317 951	312 972	316 128	315 557	312 109
• Nombre de bénéficiaires	123 922	115 609	109 324	101 183	93 492
• Taux de participation (%)	39,0	36,9	34,6	32,1	30,0

3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études

Dans le tableau 29, les données se rapportent à l'évolution, entre 1996-1997 et 2000-2001, du nombre de bénéficiaires d'une aide financière qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire. Il s'en dégage que la proportion de celles et ceux qui étudient à l'université demeure la plus élevée, après avoir augmenté de 3,1 % en cinq ans (de 48,3 % à 51,4 %). Pour les établissements d'enseignement collégial offrant des programmes subventionnés, la proportion de bénéficiaires d'un prêt a cependant diminué, passant de 44,7 % à 41,3 %.

D'autre part, l'examen des données du tableau 30 révèle que la proportion de bénéficiaires d'un prêt aux 2e et 3e cycles parmi l'ensemble des bénéficiaires qui étudient à l'université s'accroît au fil des années, passant de 18,1 % à 19,7 %.

10. Taux évalué selon le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps plein au trimestre d'automne et le nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études au même trimestre.

Il importe de noter enfin que le nombre de bénéficiaires d'un prêt dans les établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés) représente en 2000-2001 une proportion plus importante du nombre total de bénéficiaires d'une aide; ce pourcentage a en effet augmenté de 5,8 % à 7,1 % depuis 1996-1997.

Tableau 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière
par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1996-1997 à 2000-2001

Types d'établissements d'enseignement postsecondaire	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Enseignement collégial (programmes subvventionnés)					
• Nombre	65 721	60 933	56 824	51 671	46 329
• Pourcentage	44,7	43,8	43,4	42,6	41,3
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
• Nombre	8 569	10 033	9 907	8 263	7 921
• Pourcentage	5,8	7,2	7,6	6,8	7,1
Enseignement universitaire					
• Nombre	71 113	67 124	63 311	60 657	57 545
• Pourcentage	48,3	48,1	48,4	50,0	51,4
Établissements reconnus pour prêts seulement					
• Nombre	1 708	1 273	839	669	210
• Pourcentage	1,2	0,9	0,6	0,6	0,2
Nombre global de bénéficiaires	147 111	139 363	130 881	121 260	112 005

Tableau 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière
par cycles d'études universitaires, de 1996-1997 à 2000-2001

Cycles d'études universitaires	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
1er cycle					
• Nombre	58 252	54 876	51 514	49 226	46 200
• Pourcentage	81,9	81,7	81,3	81,2	80,3
2e cycle					
• Nombre	10 602	10 193	9 724	9 684	9 753
• Pourcentage	14,9	15,2	15,4	16,0	16,9
3e cycle					
• Nombre	2 259	2 055	2 073	1 747	1 592
• Pourcentage	3,2	3,1	3,3	2,8	2,8
Nombre global de bénéficiaires	71 113	67 124	63 311	60 657	57 545

Le tableau 31 montre les changements survenus depuis 1996-1997 chez les bénéficiaires d'une aide financière aux études, avec ou sans contribution des parents, en ce qui concerne le lieu de résidence. On constate d'abord une augmentation globale de 1,5 % du pourcentage de bénéficiaires avec contribution des parents (de 58,7 % à 60,3 %). On observe également une augmentation globale de 1,8 % du pourcentage de bénéficiaires qui ne réside pas chez leurs parents durant leurs études (de 71,3 % à 73,1 %).

On remarque cependant en croisant ces deux facteurs, que l'augmentation du pourcentage de bénéficiaires s'est faite uniquement en faveur des étudiantes et des étudiants avec contribution des parents et ne résidants pas chez leurs parents. Leur proportion a augmenté de 3,2 % passant de 32,7 % à 35,9 %.

Tableau 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1996-1997 à 2000-2001

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	43 338	41 694	39 628	35 688	31 297
• Pourcentage	26,0	26,0	26,5	25,5	24,4
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	54 495	55 404	53 372	50 028	46 077
• Pourcentage	32,7	34,5	35,6	35,7	35,9
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	4 451	3 689	3 189	3 294	3 236
• Pourcentage	2,7	2,3	2,1	2,3	2,5
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	64 367	59 726	53 561	51 168	47 775
• Pourcentage	38,6	37,2	35,8	36,5	37,2
Nombre global de bénéficiaires	166 651	160 513	149 750	140 178	128 385
Rapport ne résidant pas/résidant chez leurs parents	2,48	2,54	2,50	2,59	2,72
Rapport sans contribution/avec contribution des parents	0,70	0,65	0,61	0,63	0,66

Le tableau 32 montre l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation.

On y remarque principalement une augmentation de la proportion des bénéficiaires ayant un ou des d'enfants. Ces personnes représentent 33,3 % des bénéficiaires sans contribution des parents en 2000-2001 comparativement à 30,2 % en 1996-1997.

D'autre part, on note une réduction de 5,2 % de la proportion des bénéficiaires sans contribution des parents, en raison de l'obtention de 90 unités ou d'un diplôme de premier cycle à l'université (de 23,5 % à 18,3 %).

Tableau 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, de 1996-1997 à 2000-2001

Situation des bénéficiaires	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	7 736	6 308	5 724	5 203	5 031
• Pourcentage	11,3	10,0	10,1	9,6	9,9
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge					
• Nombre	8 885	9 178	8 437	7 853	7 113
• Pourcentage	12,9	14,5	14,9	14,4	13,9
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	4 657	4 258	3 580	3 121	2 771
• Pourcentage	6,8	6,7	6,3	5,7	5,4
Vivent maritalement avec enfants à charge					
• Nombre	4 045	4 498	4 334	4 334	4 092
• Pourcentage	5,9	7,1	7,6	8,0	8,0
Sont chefs de famille monoparentale					
• Nombre	7 843	7 432	6 614	6 761	5 817
• Pourcentage	11,4	11,7	11,6	12,4	11,4
Ont obtenu 90 unités à l'université					
• Nombre	16 141	12 505[11]	10 592[11]	9 929[11]	9 312[11]
• Pourcentage	23,5	19,7	18,7	18,2	18,3
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans					
• Nombre	17 515	16 106	13 431	12 708	12 321
• Pourcentage	25,4	25,4	23,7	23,3	24,1
Autres situations					
• Nombre	1 996	3 130	4 038	4 553	4 554
• Pourcentage	2,8	4,9	7,1	8,4	9,0
Nombre global de bénéficiaires	68 818	63 415	56 750	54 462	51 011

***** Ventilation des données qui tient surtout compte de la situation des bénéficiaires.

11. L'exemption de la considération de la contribution parentale a été restreinte aux étudiantes et aux étudiants qui ont obtenu un diplôme d'études de premier cycle à compter de 1997-1998.

4 Les prêts et leur remboursement

Les tableaux 33 et 34 font état de l'évolution des principales données relatives aux prêts et à leur remboursement au cours des cinq dernières années.

Tableau 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1996-1997 à 2000-2001

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Montant des prêts garantis par le gouvernement					
• Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts (M$)	1 560,2	1 643,3	1 465,7	1 305,6	1 115,5
• Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts* (M$)	70,5	76,6	71,9	63,3	55,4
• Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts (M$)	1 383,1	1 498,7	1 718,8	1 971,6[12]	2 088,4[12]
Montant global des prêts garantis (M$)	3 013,8	3 218,6	3 256,4	3 340,5	3 259,3
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement (M$)	74,6	72,3	70,7	60,3	59,9
Montants des prêts échus depuis 1966					
• Prêts remboursés ou en voie de l'être par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	3 537,2	3 943,8	4 527,9	4 996,9	5 421,9
• Prêts remboursés par le gouvernement [capital seulement (M$)]	329,1	424,3	528,5	666,3	756,3
• Montant global des prêts échus (M$)	3 866,3	4 368,1	5 056,4	5 663,2	6 178,2
• Taux des prêts remboursés par le gouvernement (%)	8,5	9,7	10,4	11,8	12,2

* Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

Tableau 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1996-1997 à 2000-2001

Bénéficiaires d'un prêt et prêts pris en charge	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nombre de bénéficiaires d'un prêt de l'année	166 077	159 956	149 216	139 670	127 884
Montant global des prêts consentis de l'année (M$)	571,0	530,5	484,6	410,4	330,8
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre charge de leur prêt	59,883	65 582	71 253	70 724	68 524
Montant global des prêts pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	556,0	639,5	713,2	700,0	640,4

12. Ce montant ne tient pas compte du montant de remise de dette de 35 millions de dollars alloué en 1999-2000 aux emprunteuses et aux emprunteurs en vertu de l'entente sur les bourses du millénaire.

Selon les données qui précèdent, le montant des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a diminué régulièrement depuis 1997-1998, puisque le montant des prêts consentis depuis cette date a été moindre que celui des prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs. De fait, le montant des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a baissé de 28,5 % entre 1996-1997 et 2000-2001, soit une diminution de 444,7 millions de dollars.

Quant au montant des intérêts à payer sur les prêts garantis par le gouvernement, il a diminué en conséquence entre 1996-1997 et 2000-2001, passant de 74,6 à 59,9 millions de dollars.

Le montant sur lequel le gouvernement paie des intérêts a donc diminué entre 1996-1997 et 2000-2001 pendant que celui sur lequel les emprunteuses et emprunteurs paient des intérêts a augmenté constamment. Le gouvernement payait ainsi des intérêts sur 34,2 % des prêts garantis en 2000-2001 par rapport à 51,8 % en 1996-1997.

Contrairement à la tendance observée quant à la de réduction du coût des intérêts sur les prêts, on remarque depuis 1996-1997 une augmentation régulière du montant cumulé que le gouvernement a dû rembourser en raison d'un défaut de paiement d'emprunteuses et d'emprunteurs. En effet, le montant des remboursements accumulés depuis 1966 a plus que doublé depuis 1996-1997 passant de 329,1 à 756,3 millions de dollars en capital pour un taux de croissance de 129,8 %. Ce montant représente 12,1 % du montant de prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs en 2000-2001 comparativement à 8,5 % en 1996-1997.

Le tableau 35 montre l'évolution des remboursements de prêts aux institutions financières ainsi que celle du recouvrement des créances par le Ministère auprès des emprunteuses et des emprunteurs.

Tableau 35
Évolution des remboursements de prêts
aux institutions financières et du recouvrement des créances
auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1996-1997 à 2000-2001

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nombre de réclamations reçues des institutions financières	14 264	14 146	13 460	12 795	15 645
Nombre de réclamations remboursées	7 299	8 892	12 239[13]	10 925	8 167
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet de recommandation de remboursement	3 083	3 537	1 920	1 221	1 217
Prêts et intérêts remboursés aux institutions financières (M$)	81,7	105,2	136,2	141,9	100,0
Montant moyen remboursé ($)	11 198	11 831	11 128	12 986	12 248
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	13,8	14,9	18,2	27,0	30,5

13. Ces réclamations remboursées sont associées en partie à celles de l'inventaire des réclamations non traitées reçues antérieurement.

Entre 1996-1997 et 1999-2000, le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts de 50 % de plus d'emprunteuses et d'emprunteurs, comme l'indiquent les données du tableau précédent (soit de 7 299 à 10 925). De même, le montant moyen remboursé est passé de 11 198 $ à 12 986 $, ce qui équivaut à une hausse globale de 15,9 %.

Par contre, en 2000-2001, le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a remboursé les créances aux établissements financiers, a diminué de 10 925 à 8 167. Des efforts d'annulation de réclamations ayant fait en sorte qu'une plus grande part des réclamations ont été reprises en charge par les établissements financiers à la suite d'une entente de remboursement conclue avec les emprunteuses et les emprunteurs.

La proportion des dossiers de faillite par rapport au nombre de réclamations remboursées a diminué entre 1996-1997 et 2000-2001, passant de 42,2 % à 14,9 %. Ceci étant à la suite de l'entrée en vigueur des modifications apportées à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en juin 1998, qui a porté à 10 ans, après la fin des études, le moment à compter duquel les étudiantes et les étudiants peuvent être libérés de leurs créances sur les prêts pour études.

Quant au recouvrement des prêts, les données révèlent une hausse marquée en ce qui concerne les montants recouvrés qui sont passés de 13,8 à 30,8 millions de dollars entre 1996-1997 et 2000-2001.

Enfin, les données du tableau 36 ont trait aux emprunteuses et aux emprunteurs qui, faute de ressources financières suffisantes, doivent avoir recours au Programme de remboursement différé. Le gouvernement paie les intérêts sur les prêts pour une période maximale de 24 mois. On constate que le nombre de personnes qui y en bénéficient a globalement augmenté; il s'est accru de 10,6 % en cinq ans, passant de 22 187 à 24 543, pendant que le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient commencer à rembourser leurs prêts a augmenté de 14,4 % (passant de 59 883 à 68 524).

Tableau 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1996-1997 à 2000-2001

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs	22 187	30 486	26 043	25 121	24 543
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	906	505	411	329	443
Montant global de l'aide attribuée (M$)	20,1	15,4[14]	10,7	8,3	10,9

14. L'aide a été limitée, à compter de 1997-1998, au paiement des intérêts sur les prêts et non aux versements mensuels.

II AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Outre le Programme de prêts et bourses, le ministère de l'Éducation administre d'autres programmes qui offrent une aide financière aux étudiantes et aux étudiants sous la forme d'un prêt ou d'une aide financière non remboursable. Dans le premier cas, il s'agit du Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur et, dans le second, du Programme de remboursement différé, du Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, du Programme de bourses d'été de langues, du Programme de bourse pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, du Programme études-travail et du Programme de remise de dette.

Au total, 39 925 personnes ont bénéficié d'une de ces formes d'aide pour un montant global de 46,5 millions de dollars. De ce nombre, 7 504 ont obtenu un prêt et 32 421, une aide financière non remboursable, ce qui représente un montant respectif de 20,6 et de 25,9 millions de dollars. Ainsi 55,7 % de l'aide financière aux études provenant des autres programmes que le Programme des prêts et bourses a été attribuée sous forme de bourses ou d'aide financière non remboursable, et 44,3 % en prêts.

A PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DIFFÉRÉ

Ce programme s'adresse à l'étudiante ou à l'étudiant qui, au moment où elle ou il doit commencer à rembourser son prêt, ne peut s'acquitter des mensualités prévues faute de ressources financières suffisantes. Dès lors, le gouvernement assure le paiement des intérêts sur le prêt, tant que la personne est en situation de ressources financières insuffisantes et pour une durée maximale de quatre périodes de six mois, étalées sur cinq ans.

Les personnes qui bénéficient de ce programme ne sont plus tenues, depuis 1999-2000, de rembourser les intérêts que le gouvernement a payés.

Il est à noter que le nombre de personnes ayant bénéficié du Programme de remboursement différé est passé de 22 187 à 24 543 de 1996-1997 à 2000-2001, ce qui équivaut à une hausse de 10,6 %.

Tableau 37
Programme de remboursement différé, 2000-2001

Nombre de bénéficiaires	24 543
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	443
Montant global de l'aide attribuée (M$)	10,9

B PROGRAMME DE GARANTIE DE PRÊT POUR L'ACHAT D'UN MICRO-ORDINATEUR

Le programme dont il est ici question permet aux étudiantes et aux étudiants qui satisfont aux critères d'admissibilité de bénéficier d'un prêt avec intérêts pour acheter un micro-ordinateur. Durant leurs études, elles et ils paient trimestriellement les intérêts à leur institution financière. Une fois écoulée la période d'exemption, une entente est négociée en vue de rembourser mensuellement et le capital et les intérêts. Le montant des intérêts payés sur ce type de prêt est pris en considération dans le calcul des dépenses admises au Programme de prêts et bourses, ce qui peut donner droit à une aide supplémentaire sous la forme d'un prêt ou d'une bourse.

En 2000-2001, 7 504 personnes ont bénéficié du Programme. Le ministère de l'Éducation a versé 20,6 millions de dollars en prêts. Un montant additionnel d'aide de 1,7 millions de dollars dont 1,2 millions en bourses, a été versé à 8 422 personnes inscrites au Programme de prêts et bourses, au titre de la couverture des intérêts sous forme de dépenses admises. La population cible est celle des étudiantes et des étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement universitaire ou collégial. Les premiers doivent avoir accumulé 12 unités et les seconds, avoir terminé 4 cours ou 180 heures de formation technique.

Tableau 38
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, 2000-2001

Nombre de bénéficiaires	7 504
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	2 749
Montant global de l'aide attribuée (M$)	20,6

C MESURE SPÉCIALE POUR LES ATHLÈTES

Le gouvernement a payé les intérêts sur la dette d'études de quelques athlètes en vue de leur permettre de participer à des programmes spéciaux d'entraînement sportif devant les mener à des compétitions d'envergure internationale.

D PROGRAMME DE BOURSE POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE DÉFICIENCE FONCTIONNELLE MAJEURE

Les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure ont accès au Programme de prêts et bourses si elles ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour faire des études secondaires (formation professionnelle), des études collégiales et des études universitaires. Cependant, des dispositions particulières s'appliquent à ces personnes : leur contribution minimale est nulle, et la totalité de l'aide financière leur est versée sous la forme d'une bourse.

De plus, grâce au Programme d'allocation pour les besoins particuliers, le ministère de l'Éducation peut leur attribuer une ou des allocations pour combler des besoins relatifs aux ressources matérielles, aux services spécialisés et au transport adapté. Ces allocations peuvent être versées tout au long des études, c'est-à-dire du primaire à l'université.

Tableau 39
Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2000-2001

	Besoins ordinaires*	Besoins particuliers
Nombre de bénéficiaires	501	812
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 780	4 385
Montant global de l'aide attribuée (M$)	2,4	3,6

* Ces données sont déjà comprises dans celles qui se rapportent au Programme de prêts et bourses.

E PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTÉ DE LANGUES

Administré par le ministère de l'Éducation et financé par le ministère du Patrimoine canadien, ce programme permet à un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants d'apprendre une des langues officielles du Canada, à titre de langue seconde, et d'approfondir leur connaissance de la culture correspondante. Les bourses sont attribuées annuellement par tirage au sort, et leur répartition est proportionnelle à la population de chacune des régions administratives.

Pour être admissible au Programme, il faut, aux trimestres d'automne et d'hiver de l'année en cours, être inscrite ou inscrit à temps plein en cinquième secondaire et avoir terminé son programme d'études à la date du stage ou encore être inscrite ou inscrit à un programme d'études collégiales ou universitaires.

Tableau 40
Programme de bourses d'été de langues, 2000-2001

Nombre de bénéficiaires	3 155
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 741
Montant global de l'aide attribuée (M$)	5,5

F PROGRAMME DE BOURSE POUR LES PERMANENTES OU PERMANENTS ÉLUS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Grâce à ce programme, une aide financière aux études est attribuée aux permanentes ou permanents élus d'une association étudiante nationale reconnue par le ministère de l'Éducation, qui consacrent la majeure partie ou la totalité de leur temps aux activités de l'association en cause ou d'une autre qui lui est affiliée.

Tableau 41
Programme de bourse pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 2000-2001

Nombre de bénéficiaires	21
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 442
Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,09

G PROGRAMME ÉTUDES-TRAVAIL

Ce programme vise à accorder des subventions pour des emplois à temps partiel afin de favoriser la poursuite des études des personnes du premier, deuxième ou troisième cycle universitaire qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles**.** Les emplois sont offerts à l'intérieur des établissements d'enseignement universitaire participants. Ce programme est financé en parts égales par le ministère de l'Éducation et les établissements d'enseignement universitaire. Ces derniers en assument la gestion. C'est donc à eux que revient la responsabilité de décider des postes à combler, de fixer la rémunération pour chacun d'eux et d'établir certaines balises. En effet, selon l'orientation privilégiée par l'établissement d'enseignement, les emplois retenus peuvent être liés ou non au domaine d'études, et on peut exiger de la candidate ou du candidat qu'il présente un dossier scolaire susceptible de lui permettre de terminer son programme d'études.

Tableau 42
Programme études-travail, 2000-2001

Nombre de bénéficiaires	2 788
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 426
Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,0

H PROGRAMME DE REMISE DE DETTE

En vertu de ce programme, les titulaires d'une formation technique au collégial ainsi que les titulaires d'un baccalauréat ont droit à une remise de 15 p. 100 de la dette accumulée. Ces personnes doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir obtenu une bourse chaque année.

La remise de dette s'applique également à la dette accumulée pendant les études collégiales préuniversitaires, si les étudiantes et les étudiants les ont terminées dans les délais prévus et ont obtenu une bourse chaque année. Pour en bénéficier, ils doivent cependant avoir obtenu une remise de dette pour leurs études universitaires.

Tableau 43
Programme de remise de dette, 2000-2001

Nombre de bénéficiaires	1 102
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 620
Montant global de l'aide attribuée (M$)	1,8

I ÉVOLUTION DES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DE 1996-1997 À 2000-2001

L'examen du tableau 44 montre qu'en cinq ans les plus fortes hausses du nombre de bénéficiaires et du montant global attribué touchent le Programme de remboursement différé, le Programme d'allocation pour les besoins particuliers et le Programme de bourses d'été de langues.

Tableau 44
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1996-1997 à 2000-2001

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Programme de remboursement différé					
• Nombre de bénéficiaires	22 187	30 486	26 043	25 121	24 543
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	20,1	15,4	10,7	8,3	10,9
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur					
• Nombre de bénéficiaires	11 721	11 693	10 442	9 221	7 504
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	33,6	33,0	29,5	25,6	20,6
Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure					
• Besoins ordinaires (Programme de prêts et bourses)					
· Nombre de bénéficiaires	574	557	534	508	501
· Montant global de l'aide attribuée (M$)	3,5	3,3	3,2	2,5	2,4
• Besoins particuliers (Programme d'allocation pour les besoins particuliers)					
· Nombre de bénéficiaires	371	339	476	491	812
· Montant global de l'aide attribuée (M$)	2,1	2,1	2,9	2,8	3,6
Programme de bourses d'été de langues					
• Nombre de bénéficiaires	2 328	2 724	2 844	3 219	3 155
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	3,6	4,2	4,3	5,6	5,5
Programme de bourse pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes					
• Nombre de bénéficiaires	23	26	39	24	21
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,14	0,10	0,17	0,10	0,09
Programme études-travail					
• Nombre de bénéficiaires	—	—	—	2 495	2 788
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	—	—	—	3,4	4,0
Programme de remise de dette[15]					
• Nombre de bénéficiaires	—	—	—	847	1 102
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	—	—	—	1,2	1,8

15. Les données concernent le Programme de remise de dette instauré en 1999-2000 qui vise à réduire l'endettement des personnes les plus démunies poursuivant des études universitaires, soit celles qui obtiennent une bourse chaque année. Elles doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus.

ANNEXES

SCHÉMA 1

Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2000-2001

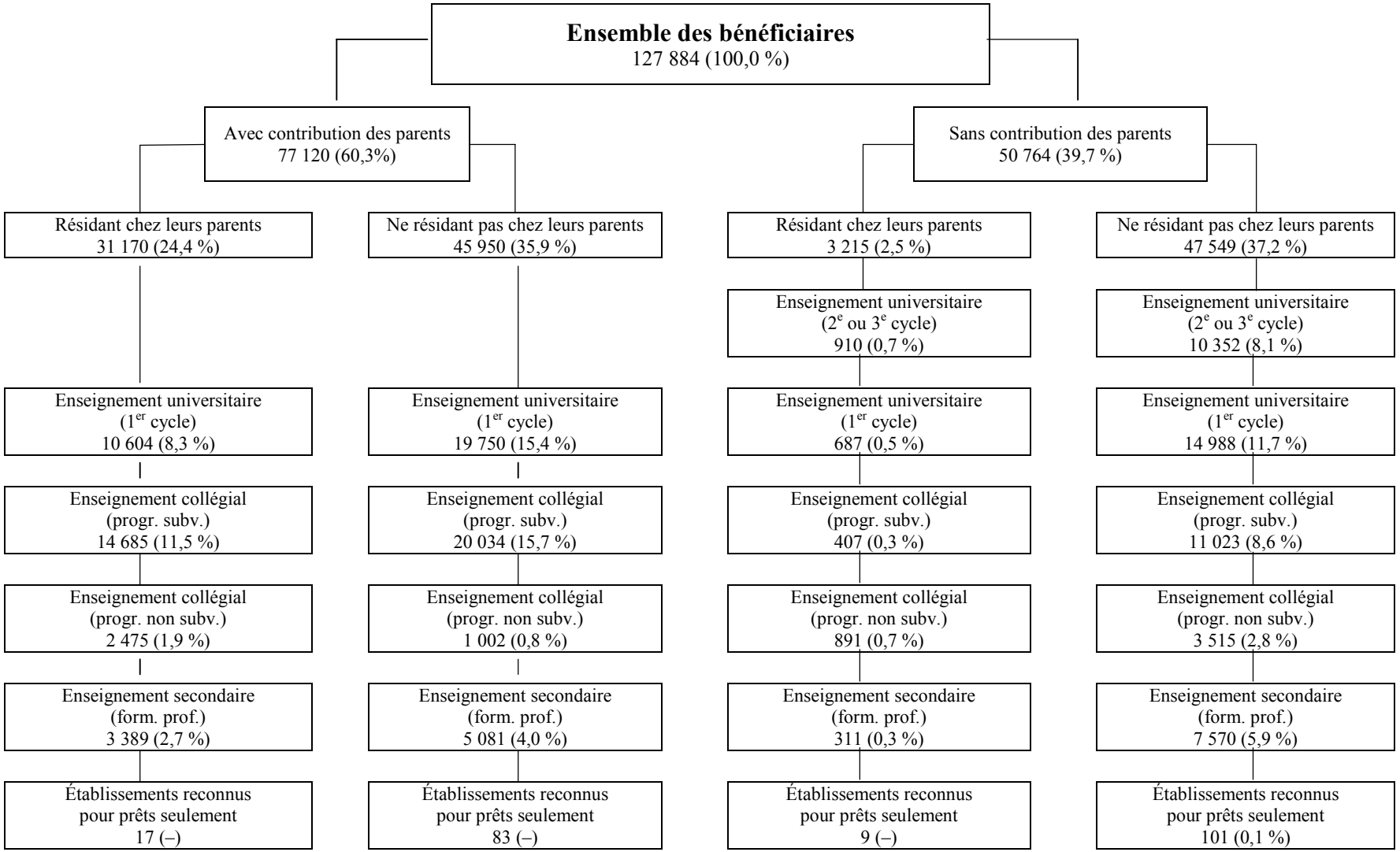


SCHÉMA 2

Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2000-2001

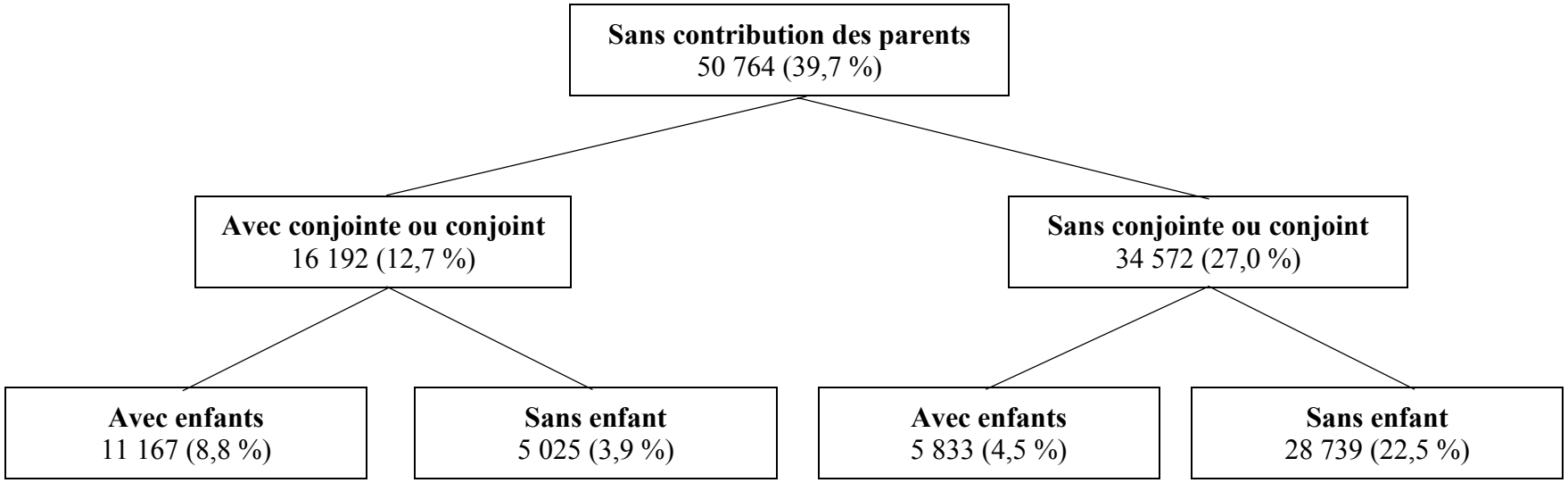


SCHÉMA 3

Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2000-2001

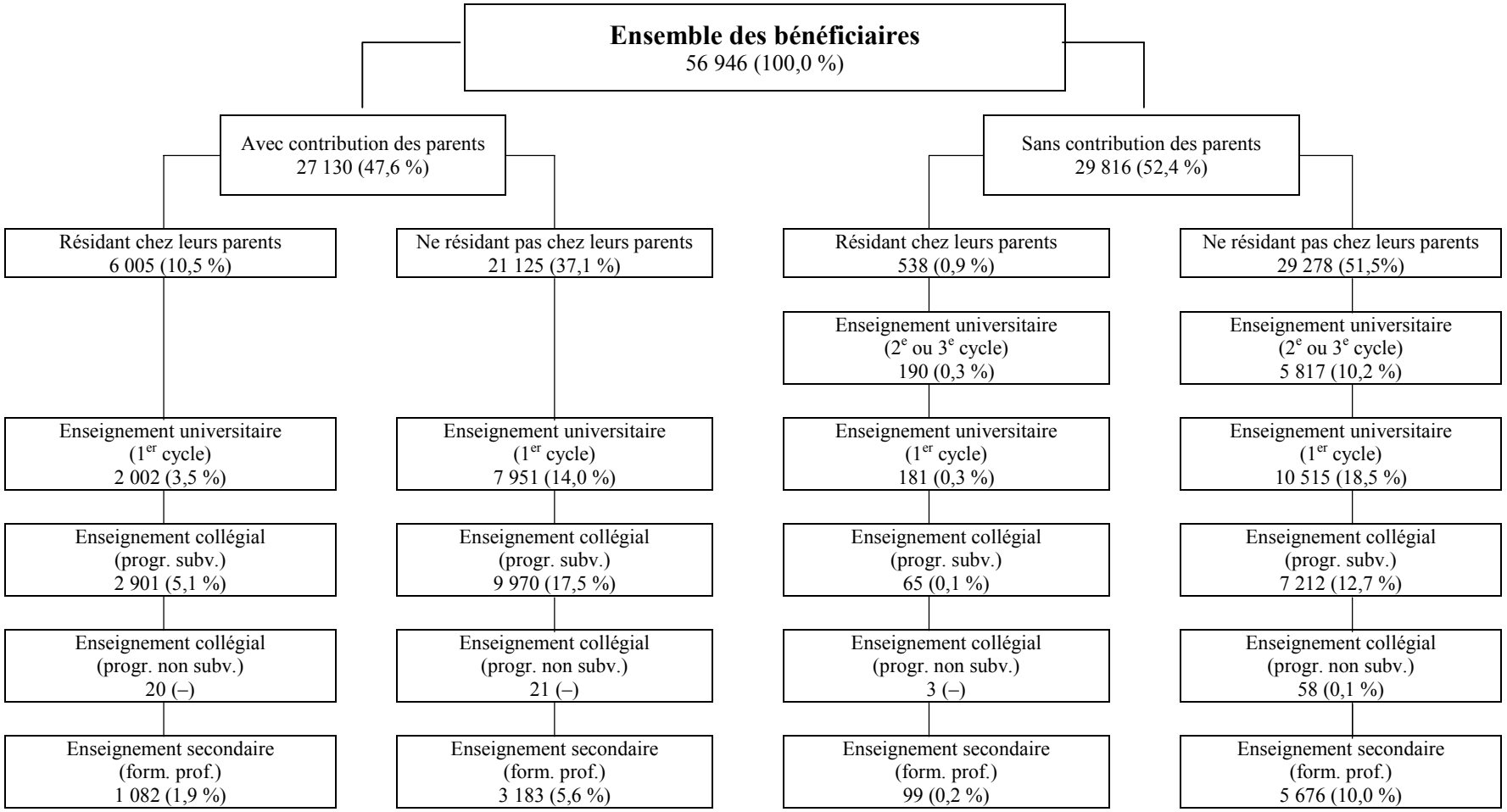


SCHÉMA 4

Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2000-2001

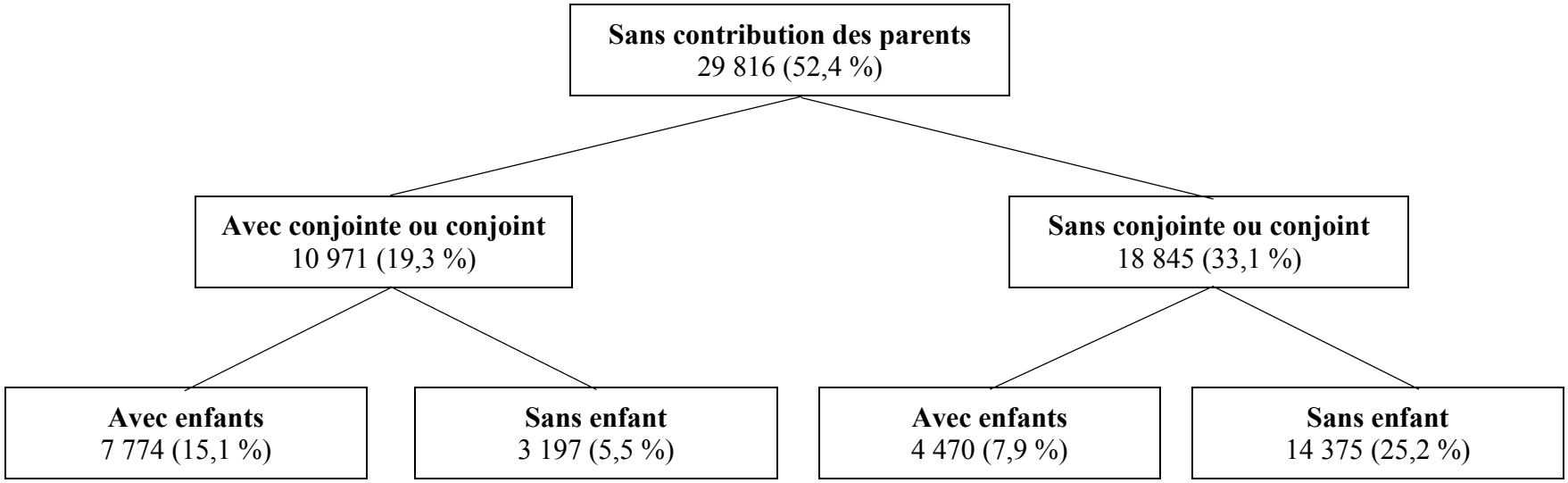


TABLEAU 45

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2000-2001

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Au Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Alberta	46	0,249	25	0,055	0,304
Colombie-Britannique	53	0,298	30	0,085	0,383
Île-du-Prince-Édouard	8	0,040	3	0,008	0,048
Manitoba	15	0,072	11	0,026	0,098
Nouveau-Brunswick	241	1,142	100	0,252	1,394
Nouvelle-Écosse	107	0,574	44	0,135	0,709
Ontario	2 214	10,428	772	2,106	12,534
Territoires-du-Nord-Ouest	8	0,036	4	0,009	0,045
Yukon	1	0,002	—	—	0,002
Total	**2 693**	**12,841**	**989**	**2,676**	**15,517**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Alberta	19	0,074	—	—	0,074
Colombie-Britannique	54	0,191	—	—	0,191
Île-du-Prince-Édouard	1	0,006	—	—	0,006
Manitoba	6	0,024	—	—	0,024
Nouveau-Brunswick	1	0,004	—	—	0,004
Nouvelle-Écosse	—	—	—	—	—
Ontario	330	1,458	—	—	1,458
Saskatchewan	6	0,026	—	—	0,026
Terre-Neuve	3	0,008	—	—	0,008
Total	**420**	**1,791**	**—**	**—**	**1,791**

TABLEAU 45 *(suite)*

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2000-2001

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
B À l'extérieur du Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Allemagne	1	0,003	—	—	0,003
Angleterre	58	0,534	15	0,046	0,580
Australie	1	0,023	1	0,006	0,029
Autriche	2	0,022	1	0,004	0,026
Belgique	5	0,029	2	0,005	0,034
Chili	1	0,007	1	0,005	0,012
Danemark	2	0,009	2	0,010	0,019
Espagne	3	0,019	2	0,006	0,025
États-Unis	191	2,031	65	0,193	2,224
France	94	0,403	52	0,162	0,565
Grèce	2	0,019	1	0,001	0,020
Hollande	1	0,016	1	0,006	0,022
Hongrie	1	0,013	1	0,003	0,016
Irlande	3	0,029	2	0,005	0,034
Israël	1	0,003	—	—	0,003
Italie	1	0,023	1	0,006	0,029
Mexique	1	0,003	—	—	0,003
Nouvelle-Zélande	1	0,003	—	—	0,003
Pays-Bas	8	0,084	6	0,017	0,101
Porto Rico	1	0,007	—	—	0,007
Suède	1	0,004	1	0,005	0,009
Suisse	5	0,022	3	0,010	0,032
Total	**384**	**3,306**	**157**	**0,490**	**3,800**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Amérique centrale	2	0,019	—	—	0,019
Angleterre	2	0,009	—	—	0,009
Australie	1	0,003	—	—	0,003
Belgique	1	0,003	—	—	0,003
Espagne	1	0,009	—	—	0,009
États-Unis	67	0,344	—	—	0,344
France	2	0,008	—	—	0,008
Hongrie	1	0,003	—	—	0,003
Irlande	2	0,016	—	—	0,016
Mexique	1	0,003	—	—	0,003
République dominicaine	3	0,016	—	—	0,016
Total	**83**	**0,433**	**—**	**—**	**0,433**

TABLEAU 46
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2000-2001

Montant de la bourse	Bourses attribuées par types d'établissements					
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.			
	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 352	8 516	35	7 261	19 164	33,6
2 001 - 4 000 $	2 865	5 930	37	7 062	15 894	27,9
4 001 - 6 000 $	2 437	4 002	6	6 171	12 616	22,2
6 001 - 8 000 $	1 035	1 282	16	3 226	5 559	9,8
8 001 - 10 000 $	295	335	8	2 277	2 915	5,1
10 001 $ et plus	56	83	0	659	798	1,4
Total	10 040	20 148	102	26 656	56 946	100,0
Montant moyen de la bourse ($)	3 442	2 878	3 376	4 085	3 544	—

TABLEAU 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2000-2001

Montant global de l'aide attribuée	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 819	16 947	307	5 752	15	26 340	20,5
2 001 - 4 000 $	5 410	15 640	3 118	27 721	105	51 994	40,5
4 001 - 6 000 $	2 570	6 833	326	7 291	20	17 040	13,3
6 001 - 8 000 $	2 714	4 839	2 625	7 219	48	17 445	13,6
8 001 - 10 000 $	1 107	1 713	1 526	4 847	22	9 215	7,2
10 001 $ et plus	760	857	19	4 715	0	6 351	4,9
Total	16 380	46 329	7 921	57 545	210	128 385	100,0
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 268	3 256	5 341	4 665	5 244	4 149	—

TABLEAU 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 2000-2001

Groupes d'âge	Bénéficiaires par types d'établissements					Ensemble des bénéficiaires	
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement		
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
15 – 19 ans	4 188	19 522	482	1 255	11	25 458	19,8
20 – 24 ans	5 882	17 963	3 464	32 173	100	59 582	46,4
25 – 29 ans	2 464	4 168	1 934	13 780	63	22 409	17,5
30 – 34 ans	1 438	2 070	982	5 041	20	9 551	7,4
35 – 39 ans	1 107	1 294	596	2 775	11	5 783	4,5
40 ans et plus	1 301	1 312	463	2 521	5	5 602	4,4
Total	16 380	46 329	7 921	57 545	210	128 385	100,0

TABLEAU 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 2000-2001

Trimestres de l'année scolaire	Bénéficiaires	
	N	%
Été	3 073	2,4
Automne	8 304	6,5
Hiver	9 265	7,2
Été et automne	4 001	3,1
Été et hiver	243	0,2
Automne et hiver	90 659	70,6
Été, automne et hiver	12 840	10,0
Total	128 385	100,0

TABLEAU 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2000-2001

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires d'un prêt*	Bénéficiaires d'une bourse
	N	N
—	25 406	21 774
1 - 1 000 $	5 765	4 726
1 001 - 2 000 $	6 927	5 308
2 001 - 3 000 $	6 985	4 938
3 001 - 4 000 $	6 175	4 230
4 001 - 5 000 $	5 460	3 507
5 001 - 6 000 $	4 697	2 943
6 001 - 7 000 $	3 931	2 283
7 001 - 8 000 $	3 383	1 889
8 001 $ et plus	14 447	5 348
Total	83 176	56 946
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	4 143	2 764

* Il s'agit de personnes aux études qui ont fait une demande de bourse.

TABLEAU 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2000-2001

	Bénéficiaires par types d'établissements			
Revenus d'emploi bruts	**Enseignement secondaire (form. prof.)** **N**	**Enseignement collégial (progr. subv.)** **N**	**Enseignement universitaire** **N**	**Ensemble des bénéficiaires*** **N**
—	5 447	9 584	10 375	25 406
1 - 1 000 $	933	2 663	2 169	5 765
1 001 - 2 000 $	1 059	3 534	2 334	6 927
2 001 - 3 000 $	875	3 492	2 618	6 985
3 001 - 4 000 $	793	2 868	2 514	6 175
4 001 - 5 000 $	646	2 122	2 692	5 460
5 001 - 6 000 $	567	1 755	2 375	4 697
6 001 - 7 000 $	479	1 314	2 138	3 931
7 001 - 8 000 $	420	1 036	1 927	3 383
8 001 $ et plus	1 962	3 837	8 648	14 447
Total	13 181	32 205	37 790	83 176
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	3 500	3 425	4 979	4 143
Montant moyen de la contribution des bénéficiaires ($)	1 604	2 284	3 367	2 669

* Il s'agit des personnes qui ont fait une demande de bourse.

TABLEAU 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2000-2001

Autres revenus des bénéficiaires	Bénéficiaires ayant d'autres revenus*		Bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence	
		Contribution moyenne		Contribution moyenne
	N	$	N	$
1 – 1 000 $	12 278	304	2 497	—
1 001 - 2 000 $	1 183	1 472	934	—
2 001 - 3 000 $	882	2 490	559	—
3 001 - 4 000 $	424	3 500	310	—
4 001 - 5 000 $	249	4 521	378	—
5 001 - 6 000 $	175	5 512	153	673
6 001 - 7 000 $	95	6 488	111	1 641
7 001 - 8 000 $	70	7 495	111	2 660
8 001 $ et plus	152	12 304	643	7 220
Total	15 508	920	5 696	917

* Excluant les revenus d'emploi bruts et les bourses d'excellence.

TABLEAU 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2000-2001

Revenus bruts des parents	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents
		$		$
20 000 $ et moins	22 326	—	13 056	—
20 001 - 30 000 $	11 903	461	6 162	341
30 001 - 40 000 $	11 996	1 831	4 291	1 525
40 001 - 50 000 $	11 148	3 381	2 083	2 449
50 001 - 60 000 $	8 786	4 742	931	2 909
60 001 $ et plus	11 215	6 428	607	4 256
Total	77 374	2 328	27 130	710
Revenus bruts moyens des parents ($)	—	35 566	—	22 474

* Avec contribution des parents.

TABLEAU 54
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée de la conjointe ou du conjoint, 2000-2001

Revenus bruts du conjoint ou de la conjointe	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe
		$		$
Moins de 20 000 $	11 216	—	8 151	—
20 001 – 30 000 $	2 329	984	1 589	994
30 001 – 40 000 $	1 407	2 736	784	2 822
40 001 – 50 000 $	766	4 642	336	4 810
50 001 – 60 000 $	350	6 170	88	5 432
60 001 $ et plus	189	9 479	23	5 658
Total	16 257	861	10 971	563
Revenus bruts moyens de la conjointe ou du conjoint	—	14 710	—	12 445

* Avec contribution de la conjointe ou du conjoint

TABLEAU 55
Nombre et montant des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
Aviron (Québec) Inc.	143	1,289	62	0,158	1,447
Aviron Ltée (Institut technique)	406	3,782	234	0,678	4,460
Campus Notre-Dame-de-Foy	32	0,250	9	0,024	0,274
Centre de formation professionnelle Édith Serey	10	0,064	6	0,015	0,079
Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau	24	0,040	17	0,069	0,109
Centre de formation de routiers express inc.	37	0,359	20	0,061	0,420
Compétence Beauté Ltée	37	0,186	16	0,072	0,258
Collège Inter Dec	89	0,460	45	0,140	0,600
Collège Supérieur de Montréal	457	1,733	339	1,061	2,794
CS des Affluents	138	0,218	78	0,257	0,475
CS de L'Amiante	122	0,222	62	0,149	0,371
CS au Coeur-des-Vallées	56	0,099	28	0,122	0,221
CS de la Baie-James	10	0,012	7	0,012	0,024
CS de la Beauce-Etchemin	378	0,630	193	0,500	1,130
CS des Bois-Francs	170	0,282	97	0,322	0,604
CS de la Capitale	1 123	1,887	619	1,939	3,826
CS Central Québec	30	0,047	13	0,053	0,100
CS de Charlevoix	40	0,069	26	0,092	0,161
CS du Chemin-du-Roy	525	0,895	352	1,161	2,056
CS des Chênes	276	0,489	177	0,561	1,050
CS des Chics-Chocs	50	0,092	40	0,157	0,249
CS de la Côte-du-Sud	140	0,254	83	0,281	0,535
CS des Découvreurs	389	0,703	233	0,792	1,495
CS des Draveurs	113	0,228	73	0,284	0,512
CS Eastern Shores	29	0,058	20	0,070	0,128
CS Eastern Townships	144	0,253	87	0,293	0,546
CS de l'Énergie	226	0,392	127	0,385	0,777
CS English-Montréal	469	0,725	392	1,774	2,499
CS de l'Estuaire	79	0,145	45	0,153	0,298
CS du Fer	44	0,084	27	0,096	0,180

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS du Fleuve-et-des-Lacs	18	0,038	12	0,055	0,093
CS des Grandes-Seigneuries	74	0,113	39	0,111	0,224
CS Harricana	128	0,231	74	0,246	0,477
CS des Hautes-Rivières	138	0,231	76	0,228	0,459
CS des Hauts-Cantons	85	0,155	56	0,173	0,328
CS des Îles	3	0,006	2	0,021	0,027
CS De La Jonquière	373	0,631	253	0,753	1,384
CS Kamouraska–Rivière-du-Loup	610	1,121	396	1,360	2,481
CS du Lac-Abitibi	143	0,234	87	0,295	0,529
CS du Lac-Saint-Jean	299	0,515	190	0,613	1,128
CS du Lac-Témiscamingue	36	0,067	26	0,116	0,183
CS des Laurentides	87	0,158	57	0,230	0,388
CS de Laval	491	0,784	292	0,968	1,752
CS Lester-B.-Pearson	159	0,274	114	0,513	0,787
CS Marguerite-Bourgeoys	621	0,990	411	1,577	2,567
CS Marie-Victorin	308	0,487	168	0,606	1,093
CS de Montréal	1 106	1,799	663	2,554	4,353
CS des Monts-et-Marées	205	0,371	127	0,470	0,841
CS des Navigateurs	444	0,756	225	0,733	1,489
CS New Frontiers	29	0,053	22	0,076	0,129
CS de l'Or-et-des-Bois	75	0,134	54	0,179	0,313
CS des Patriotes	19	0,029	11	0,032	0,061
CS du Pays-des-Bleuets	211	0,358	125	0,390	0,748
CS des Phares	333	0,608	220	0,774	1,382
CS Pierre-Neveu	170	0,302	110	0,403	0,705
CS de la Pointe-de-l'Île	390	0,626	245	0,900	1,526
CS des Portages-de-l'Outaouais	121	0,202	76	0,276	0,478
CS de Portneuf	84	0,153	48	0,151	0,304
CS des Premières-Seigneuries	494	0,830	319	1,063	1,893
CS de la Région-de-Sherbrooke	633	1,078	362	1,225	2,303

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS de L'Estuaire	79	0,145	45	0,153	0,298
CS René-Lévesque	163	0,314	106	0,438	0,752
CS de la Riveraine	110	0,190	73	0,242	0,432
CS des Rives-du-Saguenay	459	0,775	284	0,918	1,693
CS de la Rivière-du-Nord	210	0,368	128	0,390	0,758
CS de Rouyn-Noranda	197	0,358	130	0,418	0,776
CS des Samares	162	0,297	104	0,327	0,624
CS de la Seigneurie-des-Milles-Îles	95	0,157	59	0,200	0,357
CS Sir-Wilfrid-Laurier	26	0,045	23	0,114	0,159
CS de Sorel Tracy	85	0,131	45	0,151	0,282
CS des Sommets	87	0,146	43	0,173	0,319
CS de Saint-Hyacinthe	283	0,479	157	0,582	1,061
CS des Trois-Lacs	75	0,111	33	0,096	0,207
CS du Val-des-Cerfs	84	0,150	57	0,207	0,357
CS de la Vallée-des-Tisserands	48	0,087	29	0,089	0,176
CS Western Québec	37	0,071	30	0,142	0,213
École d'administration et de secrétariat de la Rive Sud	179	0,584	132	0,588	1,172
École québécoise du meuble et du bois ouvré	73	0,140	40	0,123	0,263
École du Routier G. C. inc.	59	0,460	34	0,073	0,533
École du Routier professionnel du Québec (1996) inc.	91	0,871	57	0,120	0,991
École secondaire Notre-Dame-des-Neiges	80	0,224	60	0,265	0,489
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	75	0,115	29	0,078	0,193

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
B Enseignement universitaire					
Barreau du Québec	487	1,567	289	1,062	2,629
Bishop's University	490	1,329	294	1,496	2,825
Conservatoires d'art dramatique	38	0,089	21	0,085	0,174
Conservatoires de musique	74	0,207	42	0,173	0,380
École des Hautes Études Commerciales	1 957	5,404	907	3,543	8,947
École de technologie supérieure de Montréal	1 179	2,952	427	1,787	4,739
École nationale d'administration publique	124	0,397	69	0,307	0,704
École Polytechnique de Montréal	1 212	3,067	575	2,119	5,186
Grand Séminaire de Montréal	26	0,080	16	0,078	0,158
Institut Armand-Frappier (INRS)	21	0,071	10	0,023	0,094
Institut national de la recherche scientifique	74	0,241	27	0,088	0,329
Télé-université	312	0,871	198	1,026	1,897
Université Concordia	5 071	13,875	2 823	13,556	27,431
Université Laval	10 757	27,656	4 722	17,830	45,486
Université de Montréal	8 717	23,676	4 251	17,576	41,252
Université de Sherbrooke	5 402	13,910	2 123	7,809	21,719
Université du Québec à Chicoutimi	1 634	4,049	771	3,162	7,211
Université du Québec à Hull	853	2,166	368	1,551	3,717
Université du Québec à Montréal	8 224	21,861	3 917	16,824	38,685
Université du Québec à Rimouski	1 300	3,302	626	2,339	5,641
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	462	1,163	255	1,104	2,267
Université du Québec à Trois-Rivières	2 971	7,677	1 270	5,189	12,866
Université McGill	3 228	9,173	1 772	7,714	16,887

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Collège McDonald (Université McGill)	21	0,046	8	0,023	0,069
Cégep André-Laurendeau	441	0,803	195	0,569	1,372
Cégep Beauce-Appalaches	758	1,249	258	0,674	1,923
Cégep d'Ahuntsic	1 429	2,485	599	1,654	4,139
Cégep d'Alma	546	0,902	203	0,507	1,409
Cégep de Baie-Comeau	164	0,284	78	0,225	0,509
Cégep de Bois-de-Boulogne	508	0,951	255	0,848	1,799
Cégep de Chicoutimi	950	1,658	415	1,175	2,833
Cégep de Drummondville	608	1,068	227	0,674	1,742
Cégep de Granby—Haute-Yamaska	347	0,593	121	0,374	0,967
Cégep de la Gaspésie et des Îles	652	1,250	381	1,165	2,415
Cégep de Jonquière	1 454	2,501	654	1,606	4,107
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 040	1,832	497	1,370	3,202
Cégep de Lanaudière	763	1,352	345	1,043	2,395
Cégep de La Pocatière	635	1,155	328	0,926	2,081
Cégep de la Région de l'Amiante	438	0,696	149	0,417	1,113
Cégep de Lévis-Lauzon	1 329	2,405	601	1,646	4,051
Cégep de Limoilou	1 625	2,978	603	1,605	4,583
Cégep de l'Outaouais	583	1,049	254	0,754	1,803
Cégep de Maisonneuve	976	1,711	405	1,035	2,746
Cégep de Matane	356	0,669	200	0,635	1,304
Cégep de Rimouski	1 568	2,940	834	2,541	5,481
Cégep de Rivière-du-Loup	869	1,676	495	1,468	3,144
Cégep de Rosemont	961	1,779	446	1,573	3,352
Cégep de Saint-Jérôme	896	1,638	378	1,064	2,702
Cégep de Saint-Laurent	658	1,223	319	0,997	2,220
Cégep de Sainte-Foy	1 923	3,357	779	2,019	5,376
Cégep de Sept-Îles	170	0,296	84	0,263	0,559
Cégep de Sherbrooke	1 844	3,183	718	1,867	5,050
Cégep de Sorel-Tracy	198	0,352	71	0,205	0,557

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Cégep de St-Félicien	520	0,805	172	0,460	1,265
Cégep de St-Hyacinthe	710	1,242	285	0,723	1,965
Cégep de Trois-Rivières	1 604	2,798	697	1,831	4,629
Cégep de Valleyfield	323	0,536	107	0,229	0,765
Cégep de Victoriaville	617	1,025	238	0,630	1,655
Cégep du Vieux Montréal	1 453	2,739	654	1,909	4,648
Cégep Édouard-Montpetit	1 012	1,692	359	0,907	2,599
Cégep François-Xavier Garneau	2 074	3,629	833	2,263	5,892
Cégep John Abbott	495	1,064	189	0,553	1,617
Cégep Lionel Groulx	569	0,960	228	0,545	1,505
Cégep Marie-Victorin	1 269	2,465	773	3,482	5,947
Cégep Montmorency	711	1,287	293	0,807	2,094
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	497	0,811	164	0,447	1,258
Champlain Regional College	657	1,131	293	0,733	1,864
Collège Dawson	940	1,695	446	1,276	2,971
Collège Gérald-Godin	31	0,045	7	0,016	0,061
Collège Héritage	204	0,424	100	0,347	0,771
Collège Shawinigan	505	0,861	214	0,520	1,381
Conservatoires de musique	30	0,044	11	0,022	0,066
Institut de technologie agro-alimentaire (La Pocatière)	268	0,559	175	0,572	1,131
Institut de technologie agro-alimentaire (Saint-Hyacinthe)	322	0,591	158	0,434	1,025
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	154	0,277	62	0,142	0,419
Vanier College	824	1,544	388	1,302	2,846

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements privés	Prêts N	Prêts M$	Bourses N	Bourses M$	Montant global attribué M$
D Enseignement collégial (progr. subv.)					
Campus Notre-Dame-de-Foy	563	1,724	237	0,726	2,450
Collège André-Grasset	60	0,187	23	0,041	0,228
Collège Bart	238	0,889	99	0,322	1,211
Collège Centennal	4	0,010	1	0,001	0,011
Collège d'Affaires Ellis inc.	149	0,471	56	0,177	0,648
Collège de Lévis	65	0,178	24	0,035	0,213
Collège Français	32	0,105	18	0,036	0,141
Collège Jean-de-Brébeuf	87	0,309	37	0,052	0,361
Collège Laflèche	645	1,859	284	0,685	2,544
Collège LaSalle	1 074	4,409	537	1,807	6,216
Collège Marianopolis	154	0,514	52	0,058	0,572
Collège Marie-de-France	3	0,008	—	—	0,008
Collège Mérici	462	1,233	124	0,290	1,523
Collège O'Sullivan	467	1,628	246	0,780	2,408
Collège préuniversitaire St-Alexandre	2	0,002	—	—	0,002
Collège Stanislas	13	0,038	2	0,000	0,038
Conservatoire Lassalle	52	0,127	18	0,048	0,175
École commerciale du Cap	130	0,341	70	0,216	0,557
École de danse de Québec*	2	0,004	—	—	0,004
École nationale de l'humour*	24	0,134	5	0,007	0,141
École nationale de théâtre du Canada	56	0,249	33	0,087	0,336
École de musique Vincent-d'Indy	12	0,035	3	0,007	0,042
Institut d'enregistrement du Canada Enr.	13	0,144	6	0,008	0,152
Institut Teccart inc.	278	1,058	111	0,358	1,416
Le Petit Séminaire de Québec	10	0,015	—	—	0,015
Les Ateliers de danse moderne de Montréal*	7	0,023	2	0,002	0,025
Musitechnic services éducatifs inc.*	180	1,919	69	0,182	2,101
Séminaire de Sherbrooke	143	0,395	65	0,182	0,577

* École subventionnée par le ministère de la Culture

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements privés	Prêts N	Prêts M$	Bourses N	Bourses M$	Montant global attribué M$
E Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
Académie de l'entrepreneurship québécois	7	0,038	—	—	0,038
Académie du Savoir (1995) inc.	22	0,105	1	0,003	0,108
Académie internationale de la mode et du design	928	4,675	11	0,049	4,724
Centre de formation Athêna	87	0,506	—	—	0,506
Chambre immobilière du Grand Montréal	9	0,024	—	—	0,024
CINAC inc.	11	0,049	—	—	0,049
Collège April-Fortier	356	1,544	4	0,012	1,556
Collège Crack inc.	47	0,215	—	—	0,215
Collège d'électronique de Québec	36	0,262	—	—	0,262
Collège de la Cité	106	0,652	2	0,012	0,664
Collège de l'Estrie	250	1,345	2	0,002	1,347
Collège Delta	848	4,073	4	0,009	4,082
Collège de photographie Marsan inc.	168	0,708	2	0,004	0,712
Collège d'informatique JMS	21	0,122	—	—	0,122
Collège d'informatique Marsan inc.	234	1,303	4	0,013	1,316
Collège Inter-Dec	303	1,459	4	0,007	1,466
Collège Mother House	8	0,034	6	0,015	0,049
Collège Radio-Télévision de Québec inc.	30	0,120	1	0,002	0,122
Collège technique de Montréal inc.	10	0,062	—	—	0,062
Collège Salette inc.	99	0,530	1	0,001	0,532
Collège TNI	607	3,138	7	0,027	3,165
Cyclone arts et technologies	48	0,227	1	0,003	0,230
Dynamair Aviation inc.	1	0,001	—	—	0,001
École de design Châtelaine inc.	31	0,130	—	—	0,130
École nationale de cirque	14	0,050	6	0,015	0,065
École du Show Business	173	0,719	—	—	0,719
ICD Institut Carrière et Développement ltée	908	5,223	9	0,038	5,261
Institut de création artistique et de recherche en infographie ICARI inc.	117	0,566	3	0,019	0,585
Institut Demers inc.	270	1,343	9	0,055	1,398
Institut Descartes	176	1,073	2	0,015	1,088

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements privés	Prêts N	Prêts M$	Bourses N	Bourses M$	Montant global attribué M$
E Enseignement collégial (programmes non subvventionnés)					
Institut d'informatique de Québec	184	1,004	1	0,001	1,005
Institut de police du Québec	98	0,207	7	0,012	0,219
Institut des études commerciales Gilmore	16	0,096	—	—	0,096
Institut Herzing de Montréal	1 045	6,878	1	0,005	6,883
Institut Jean-Guy Leboeuf	44	0,131	1	0,003	0,134
Institut supérieur d'électronique L.A. enr.	211	1,299	1	0,005	1,304
Institut supérieur de design de mode inc.	84	0,546	—	—	0,546
Institut supérieur d'informatique I.S.I.	181	1,115	2	0,004	1,119
Institut Trebas Québec inc.	141	0,710	—	—	0,710
Villa Sainte-Marceline	17	0,030	11	0,027	0,057

TABLEAU 56

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 2000-2001

Établissements d'enseignement	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M $
Acadia/University Wolfville	13	0,065	4	0,007	0,072
Algonquin College	61	0,156	22	0,080	0,236
Barreau du Québec/Ottawa	38	0,119	18	0,056	0,175
Carleton University	156	0,804	49	0,134	0,938
Collège Boréal	40	0,122	16	0,038	0,160
Collège d'Alfred	25	0,102	14	0,035	0,137
Collège de l'Acadie	1	0,003	1	0,003	0,006
Collège des Grands Lacs	10	0,030	5	0,018	0,048
Collège dominicain de philosophie et de théologie	15	0,053	4	0,013	0,066
Collège universitaire de Saint-Boniface	9	0,039	5	0,013	0,052
Collège universitaire Glendon	37	0,172	8	0,010	0,182
Dalhousie University	31	0,173	12	0,039	0,212
École de mode Richard Robinson	6	0,028	—	—	0,028
La Cité collégiale	370	1,026	142	0,406	1,432
Laurentian University	14	0,071	6	0,015	0,086
Mount Allison University	9	0,041	2	0,002	0,043
Mount Saint Vincent University	10	0,049	4	0,008	0,057
Nova Scotia College of Art and Design	7	0,038	4	0,019	0,057
Saint Francis Xavier University	10	0,050	5	0,017	0,067
Saint Mary's University	22	0,132	10	0,036	0,168
Saint-Thomas University	12	0,050	5	0,015	0,065
Université d'Ottawa	1 121	5,599	312	0,822	6,421
Université de Moncton	170	0,848	75	0,202	1,050
Université Sainte-Anne	2	0,013	2	0,002	0,015
Université Saint-Paul	25	0,144	13	0,039	0,183
University College of Cape Breton	1	0,003	1	0,002	0,005
University of Alberta/Faculté Saint-Jean	18	0,082	6	0,013	0,095
University of King's College	8	0,041	1	0,003	0,044
University of New Brunswick	34	0,154	12	0,020	0,174
University of Prince Edward Island	7	0,036	2	0,007	0,043

TABLEAU 57
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2000-2001

A Dans l'ensemble	Prêts N	Prêts M$	Bourses N	Bourses M$	Aide totale M$
Régions d'études					
Bas-Saint-Laurent (01)	5 792	11,7	3 274	10,7	22,4
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	6 441	12,7	3 029	9,5	22,2
Québec (03)	21 933	54,2	9 367	31,8	86,0
Mauricie (04)	6 769	15,7	3 051	10,1	25,8
Estrie (05)	9 511	22,8	3 968	13,9	36,7
Montréal (06)	50 698	148,1	22 612	89,4	237,5
Outaouais (07)	2 106	4,8	961	3,6	8,4
Abitibi-Témiscamingue (08)	2 082	4,0	1 124	3,7	7,7
Côte-Nord (09)	478	0,8	239	0,7	1,5
Nord-du-Québec (10)	55	0,1	23	0,1	0,2
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	897	1,7	549	1,9	3,6
Chaudière-Appalaches (12)	4 040	7,2	1 730	4,9	12,1
Laval (13)	1 881	6,0	608	1,9	7,9
Lanaudière (14)	1 073	1,9	537	1,7	3,6
Laurentides (15)	2 085	3,9	968	2,8	6,7
Montérégie (16)	6 400	12,9	2 868	9,4	22,3
Centre-du-Québec (17)	2 058	3,8	892	2,7	6,5
Autres provinces	3 114	14,6	989	2,7	17,3
Autres pays	469	3,8	157	0,5	4,3
Total	127 884	330,8	56 946	201,8	532,6

TABLEAU 57 *(suite)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2000-2001

B	Enseignement secondaire	Prêts N	Prêts M$	Bourses N	Bourses M$	Aide totale M$
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	1 166	2,1	755	2,7	4,8
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 342	2,3	852	2,7	5,0
	Québec (03)	2 335	5,2	1 329	4,3	9,5
	Mauricie (04)	810	1,7	513	1,6	3,3
	Estrie (05)	938	1,7	556	2,0	3,7
	Montréal (06)	3 093	10,2	2 010	7,3	17,5
	Outaouais (07)	351	0,6	224	0,9	1,5
	Abitibi-Témiscamingue (08)	579	1,0	371	1,3	2,3
	Côte-Nord (09)	123	0,2	72	0,3	0,5
	Nord-du-Québec (10)	10	0,01	7	0,01	0,02
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	245	0,5	168	0,7	1,2
	Chaudière-Appalaches (12)	1 084	1,9	563	1,7	3,6
	Laval (13)	505	0,8	304	1,0	1,8
	Lanaudière (14)	310	0,5	192	0,6	1,1
	Laurentides (15)	564	1,0	355	1,2	2,2
	Montérégie (16)	2 267	4,4	1 382	5,2	9,6
	Centre-du-Québec (17)	629	1,1	387	1,3	2,4
	Autres provinces	—	—	—	—	—
	Autres pays	—	—	—	—	—
	Total	16 351	35,4	10 040	34,6	70,0

TABLEAU 57 *(suite)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2000-2001

C	Enseignement collégial	Prêts N	Prêts M$	Bourses N	Bourses M$	Aide totale M$
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	3 662	7,0	2 013	6,1	13,1
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	3 465	6,4	1 406	3,7	10,1
	Québec (03)	8 154	19,3	2 899	7,9	27,2
	Mauricie (04)	2 985	6,3	1 266	3,3	9,6
	Estrie (05)	2 589	5,5	941	2,5	8,0
	Montréal (06)	17 864	57,4	5 871	18,8	76,2
	Outaouais (07)	899	2,0	367	1,1	3,1
	Abitibi-Témiscamingue (08)	1 041	1,8	498	1,4	3,2
	Côte-Nord (09)	355	0,6	167	0,5	1,1
	Nord-du-Québec (10)	45	0,07	16	0,05	0,1
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	652	1,2	381	1,2	2,4
	Chaudière-Appalaches (12)	2 617	4,6	1 044	2,8	7,4
	Laval (13)	1 355	5,2	294	0,8	6,0
	Lanaudière (14)	763	1,4	345	1,0	2,4
	Laurentides (15)	1 521	2,9	613	1,6	4,5
	Montérégie (16)	3 915	7,8	1 344	3,5	11,3
	Centre-du-Québec (17)	1 429	2,7	505	1,4	4,1
	Autres provinces	799	3,1	278	0,8	3,9
	Autres pays	8	0,07	2	0,01	0,1
	Total	54 118	135,3	20 250	58,3	193,6

TABLEAU 57 *(fin)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2000-2001

D	Enseignement universitaire	Prêts N	Prêts M$	Bourses N	Bourses M$	Aide totale M$
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	964	2,5	506	1,9	4,4
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 634	4,0	771	3,1	7,1
	Québec (03)	11 444	29,7	5 139	19,7	49,4
	Mauricie (04)	2 974	7,7	1 272	5,2	12,9
	Estrie (05)	5 984	15,5	2 471	9,5	25,0
	Montréal (06)	29 741	80,6	14 731	63,3	143,9
	Outaouais (07)	856	2,2	370	1,5	3,7
	Abitibi-Témiscamingue (08)	462	1,2	255	1,1	2,3
	Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—
	Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—
	Chaudière-Appalaches (12)	339	0,8	123	0,4	1,2
	Laval (13)	21	0,07	10	0,02	0,1
	Lanaudière (14)	—	—	—	—	—
	Laurentides (15)	—	—	—	—	—
	Montérégie (16)	218	0,6	142	0,7	1,3
	Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—
	Autres provinces	2 315	11,6	711	1,9	13,5
	Autres pays	461	3,7	155	0,5	4,2
	Total	57 413	160,1	26 656	108,9	269,0

TABLEAU 58

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2000-2001

	Régions de provenance																	Total
Régions d'études	**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)																		
Bas-Saint-Laurent (01)	898	4	12	3	—	4	—	—	12	2	169	41	1	—	—	7	4	1 157
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1	1 176	26	7	1	5	—	5	49	21	1	9	—	7	2	8	5	1 323
Québec (03)	127	78	1 294	59	34	21	4	23	50	5	77	404	2	11	11	40	65	2 305
Mauricie (04)	3	9	19	573	4	6	2	8	1	—	3	8	1	20	5	11	129	802
Estrie (05)	5	2	6	7	697	10	3	3	13	2	7	46	—	4	2	55	69	931
Montréal (06)	41	49	56	46	27	1 758	27	51	13	9	31	27	106	167	108	469	29	3 014
Outaouais (07)	1	2	1	2	3	5	292	17	2	1	1	1	1	—	10	2	1	342
Abitibi-Témiscamingue (08)	—	2	1	—	2	1	1	527	—	21	3	3	1	1	3	3	3	572
Côte-Nord (09)	5	4	5	—	—	—	—	—	92	1	4	—	—	1	1	3	1	117
Nord-du-Québec (10)	—	—	1	—	—	—	—	—	—	9	—	—	—	—	—	—	—	10
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	16	1	2	1	1	2	—	—	1	—	211	—	1	—	—	1	1	238
Chaudière-Appalaches (12)	49	12	118	10	41	4	1	6	8	1	24	763	—	3	1	7	27	1 075
Laval (13)	6	5	10	8	9	55	11	5	—	—	8	4	121	76	145	27	6	496
Lanaudière (14)	2	2	—	4	1	10	—	2	1	—	3	1	7	250	11	5	—	299
Laurentides (15)	3	2	5	4	8	26	56	13	1	1	3	3	19	43	335	26	2	550
Montérégie (16)	24	22	24	33	37	510	20	19	12	2	35	20	33	52	39	1 242	96	2 220
Centre-du-Québec (17)	6	3	9	83	17	6	1	4	3	—	6	21	2	7	3	29	424	624
Total	1 187	1 373	1 589	840	882	2 423	418	683	258	75	586	1 351	295	642	676	1 935	862	16 075

TABLEAU 58 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 2000-2001

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
B Enseignement collégial																		
Bas-Saint-Laurent (01)	2 097	77	240	58	44	46	9	24	78	6	364	403	15	27	20	87	57	3 652
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	43	2 633	146	50	41	49	10	38	113	50	13	56	17	38	36	94	35	3 462
Québec (03)	437	319	4 051	184	84	58	25	116	181	21	292	1 885	25	40	41	117	239	8 115
Mauricie (04)	26	38	70	1 944	33	21	8	23	16	3	9	28	4	90	15	71	579	2 978
Estrie (05)	19	22	44	27	1 608	36	22	42	36	3	29	149	6	16	22	288	211	2 580
Montréal (06)	180	302	363	318	322	8 691	236	265	113	33	162	242	798	975	922	3 437	368	17 727
Outaouais (07)	2	9	9	4	5	9	701	74	10	2	6	3	1	4	41	16	3	899
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	4	6	3	4	5	13	9 33	—	34	—	4	4	4	11	12	2	1 040
Côte-Nord (09)	10	4	15	4	5	11	1	3	262	—	5	11	—	6	1	9	11	358
Nord-du-Québec (10)	—	1	—	—	—	—	1	—	—	42	—	—	—	—	2	—	—	46
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	8	2	2	—	4	5	—	—	3	1	603	5	1	2	4	5	1	646
Chaudière-Appalaches (12)	92	43	262	21	79	14	3	23	27	5	41	1 848	1	6	5	25	101	2 596
Laval (13)	17	17	21	17	16	202	20	19	3	—	7	26	492	161	231	83	16	1 348
Lanaudière (14)	1	1	1	12	2	16	2	8	2	2	1	4	4	682	9	14	5	766
Laurentides (15)	10	14	31	16	4	55	75	31	6	2	5	13	57	203	930	53	10	1 515
Montérégie (16)	71	58	117	97	161	201	27	65	26	6	26	112	22	82	86	2 556	195	3 908
Centre-du-Québec (17)	25	14	41	62	71	20	7	17	5	1	9	59	4	13	16	107	955	1 426
Total	3 039	3 558	5 419	2 817	2 483	9 439	1 160	1 681	881	211	1 572	4 848	1 451	2 349	2 392	6 974	2 788	53 062

TABLEAU 58 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 2000-2001

	Régions de provenance																	Total
Régions d'études	**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	
C Enseignement universitaire																		
Bas-Saint-Laurent (01)	592	8	39	9	6	21	4	4	32	1	147	41	4	6	5	31	11	961
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	18	1 305	65	9	12	20	6	6	85	16	13	16	6	4	10	27	11	1 629
Québec (03)	771	845	4 297	459	256	440	132	221	214	37	320	2 001	87	165	137	605	437	11 424
Mauricie (04)	70	62	198	1 144	72	93	16	32	21	3	29	163	20	312	83	255	393	2 962
Estrie (05)	228	197	292	204	1 647	359	75	89	92	11	105	563	86	150	202	1 175	502	5 977
Montréal (06)	464	689	1 155	542	579	13 783	438	342	148	33	195	623	1 342	1 361	1 521	5 674	558	29 457
Outaouais (07)	8	18	27	9	11	35	510	35	4	1	3	13	13	13	74	63	5	846
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	1	3	2	3	5	2	401	—	10	2	2	3	5	9	11	1	462
Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaudière-Appalaches (12)	17	5	108	3	2	2	—	1	3	1	4	184	—	—	3	2	2	337
Laval (13)	1	1	—	—	1	6	—	2	—	—	—	1	3	—	1	3	2	21
Lanaudière (14)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Laurentides (15)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Montérégie (16)	10	8	10	7	11	26	2	4	1	0	1	19	10	10	14	75	10	218
Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	2 181	3 139	6 194	2 388	2 600	14 800	1 185	1 137	600	113	819	3 626	1 574	2 026	2 059	7 921	1 932	54 294

TABLEAU 59
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2001

Institutions financières	Prêts négociés %	M$
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	59,00	
Banque Nationale du Canada	13,37	
Banque Royale	10,40	
Banque de Montréal	6,44	
Banque canadienne impériale de commerce	3,60	
Banque Laurentienne	2,73	
Banque Toronto Dominion	2,70	
Banque Scotia	1,63	
Banque Hongkong du Canada	0,13	
Total	100,0	1 115,5

Aide financière aux études

Québec

22-0139

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

STATISTIQUES

RAPPORT 2001-2002

Québec

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

STATISTIQUES

RAPPORT 2001-2002

Symboles
et abréviations

%	:	pourcentage
$	:	en milliers de dollars ou moins
M $	:	en millions de dollars ou plus
N	:	nombre
BO	:	bourse
PR	:	prêt
CE	:	contribution de l'étudiante ou de l'étudiant
CCO	:	contribution de la conjointe ou du conjoint
CPAR	:	contribution des parents

Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart
Québec (Québec) G1R 5A5

Rédaction et analyse statistique : Sylvain Gauthier

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2003 — 03-00068

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2003

ISBN : 2-550-40909-4

Termes utilisés

Pour faciliter la compréhension des statistiques contenues dans le présent rapport, il importe de définir avant tout les termes propres au Programme de prêts et bourses.

Il faut noter de plus qu'en vue d'alléger les textes les termes *étudiante* et *étudiant* sont retenus pour désigner aussi bien les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et du collégial que celles et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement universitaire.

Formes d'aide financière aux études

Prêt
Aide financière garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire ne paient aucun intérêt aux institutions financières reconnues par le ministère de l'Éducation tant qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Bourse
Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée aux étudiantes et aux étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire reconnu par le ministère de l'Éducation, lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et leurs propres contributions, de même que celles des parents[1], de la conjointe ou du conjoint. Pour leur part, les personnes aux études atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide.

Catégories de bénéficiaires d'une aide financière aux études

Bénéficiaire
Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Boursière, boursier
Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou une bourse seulement.

Bénéficiaire avec contribution des parents[1]
Bénéficiaire dont les parents doivent contribuer au financement des études.

1. Il peut s'agir aussi d'une répondante ou d'un répondant qui parraine une personne aux études qui a fait une demande en vue de s'établir en permanence au Canada conformément à la Loi sur l'immigration.

Bénéficiaire sans contribution des parents
Bénéficiaire, sans conjointe ou conjoint, dont les parents n'ont pas à contribuer au financement des études.

Bénéficiaire avec contribution de la conjointe ou du conjoint
Bénéficiaire dont la conjointe ou le conjoint doit contribuer au financement des études.

Bénéficiaire résidant chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme résidant chez ses parents.

Bénéficiaire ne résidant pas chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme ne résidant pas chez ses parents.

Bénéficiaire chef de famille monoparentale
Personne célibataire, séparée, divorcée ou veuve avec des enfants à sa charge qui bénéficie d'une aide financière aux études.

Types de contributions

Contribution calculée des parents
Participation des parents évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de leurs revenus bruts et de leur actif net.

Contribution exigée des parents
Participation exigée des parents pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiant ou de l'étudiante et du gouvernement.

Contribution calculée de la conjointe ou du conjoint
Participation de la conjointe ou du conjoint, évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de ses revenus bruts.

Contribution exigée de la conjointe ou du conjoint
Participation exigée de la conjointe ou du conjoint pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Types d'établissements d'enseignement

Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)
Ensemble des établissements d'enseignement secondaire donnant des programmes de formation professionnelle reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études subventionnés reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études non subventionnés au Québec reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Établissements d'enseignement universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements reconnus pour prêts seulement
Ensemble des établissements d'enseignement collégial et universitaire situés à l'extérieur du Québec et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Autres termes

Emprunteuse, emprunteur
Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit les rembourser à la fin de ses études à temps plein.

Région d'études
Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Région de provenance
Région administrative où résident les parents des bénéficiaires célibataires d'une aide financière aux études ou région administrative où résident les bénéficiaires non célibataires.

Taux de participation
Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants à temps plein au trimestre d'automne bénéficiant d'une aide financière aux études.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction....1

I Programme de prêts et bourses

A Faits saillants....5
B Présentation....6
C Attribution de l'aide financière aux études....7
1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses....7
2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement....8
3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint....10
4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires....11
5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents....11
6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents....12
7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2001 par types d'établissements d'enseignement....14
8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement....15
9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires....16
10 Citoyenneté des bénéficiaires....17
11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse....17
12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques....20
D Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents....21
E Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents....22
F Contributions prises en compte dans le calcul du montant de la bourse....24
1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études....24
2 Contribution des parents....27
3 Contribution de la conjointe ou du conjoint....30
G Les prêts et leur remboursement....31
H Évolution du Programme de 1997-1998 à 2001-2002....35
1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires....35
2 Taux de participation au Programme....41
3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études....42
4 Les prêts et leur remboursement....46

II Autres programmes d'aide financière aux études 49

A Programme de remboursement différé (PRD) 51
B Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur 51
C Mesure spéciale pour les athlètes 52
D Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure 52
E Programme de bourses d'été de langues 53
F Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes 53
G Programme études-travail 54
H Programme de remise de dette 54
I Évolution des autres programmes d'aide financière aux études de 1997-1998 à 2001-2002 55

Annexes

Liste des tableaux

Chapitre premier

Tableau 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 2001-2002 7

Tableau 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2001-2002 9

Tableau 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 2001-2002 11

Tableau 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2001-2002 11

Tableau 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2001-2002 12

Tableau 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2001-2002 13

Tableau 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2001 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études 15

Tableau 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2001-2002 16

Tableau 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2001-2002 16

Tableau 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2001-2002 17

Tableau 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 2001-2002 21

Tableau 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2001-2002 21

Tableau 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2001-2002 22

Tableau 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuer au financement des études et leur occupation, 2001-2002 22

Tableau 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2001-2002 23

Tableau 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 2001-2002 23

Tableau 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2001-2002 24

Tableau 18
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 2001-2002 26

Tableau 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 2001-2002 28

Tableau 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2001-2002 28

Tableau 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale des parents, 2001-2002 29

Tableau 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 2001-2002 30

Tableau 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 2001-2002 30

Tableau 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2001-2002 32

Tableau 25
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2001-2002 34

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1997-1998 à 2001-2002 35

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1997-1998 à 2001-2002 39

Tableau 28
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1997-1998 à 2001-2002 42

Tableau 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1997-1998 à 2001-2002 43

Tableau 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1997-1998 à 2001-2002 43

Tableau 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1997-1998 à 2001-2002 44

Tableau 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, de 1997-1998 à 2001-2002 45

Tableau 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1997-1998 à 2001-2002 46

Tableau 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1997-1998 à 2001-2002 46

Tableau 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1997-1998 à 2001-2002 47

Tableau 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1997-1998 à 2001-2002 48

Chapitre II

Tableau 37
Programme de remboursement différé, 2001-2002 51

Tableau 38
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, 2001-2002 52

Tableau 39
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2001-2002 53

Tableau 40
Programme de bourses d'été de langues, 2001-2002 53

Tableau 41
Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 2001-2002 54

Tableau 42
Programme études-travail, 2001-2002 54

Tableau 43
Programme de remise de dette, 2001-2002 54

Tableau 44
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1997-1998 à 2001-2002 55

Annexes

Tableau 45
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2001-2002 63

Tableau 46
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2001-2002 65

Tableau 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2001-2002 65

Tableau 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 2001-2002 66

Tableau 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 2001-2002 67

Tableau 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2001-2002 67

Tableau 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2001-2002 68

Tableau 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2001-2002 69

Tableau 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2001-2002 70

Tableau 54
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2001-2002 71

Tableau 55
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002 72

Tableau 56
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 2001-2002 81

Tableau 57
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2001-2002 82

Tableau 58
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2001-2002 86

Tableau 59
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2002 89

Liste des graphiques

Chapitre premier

Graphique 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 2001-2002 10

Graphique 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2001-2002 18

Graphique 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 2001-2002 19

Graphique 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 2001-2002 20

Graphique 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 2001-2002 25

Graphique 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 2001-2002 29

Graphique 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 2001-2002 31

Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15-24 ans, de 1997-1998 à 2001-2002 40

Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, de 1997-1998 à 2001-2002 40

Liste des schémas

Annexes

Schéma 1
Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2001-2002 59

Schéma 2
Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2001-2002 60

Schéma 3
Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2001-2002 61

Schéma 4
Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2001-2002 62

INTRODUCTION

À titre d'unité autonome de service, l'Aide financière aux études s'est dotée d'indicateurs de rendement qui sont à la fois un outil de gestion et une façon de rendre des comptes. Ils nous ont permis de produire les statistiques livrées dans le présent rapport portant sur l'année d'attribution 2001-2002. Ils sont également révélateurs de la contribution importante du ministère de l'Éducation au soutien financier des personnes qui poursuivent des études.

Il est à signaler que les deux dernières années, soit 2000-2001 et 2001-2002, ont été principalement marquées par les faits suivants : la réduction de la dette d'études, la hausse du pourcentage de bénéficiaires qui ont accès à une bourse et la hausse du pourcentage que représente le montant de la bourse par rapport au montant d'aide total accordé aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse. Ces résultats sont attribuables à l'application de nouvelles mesures, telle la réduction approximative de 25 % du prêt maximal, et de mesures de réduction de la contribution des étudiantes et étudiants et de celle de leurs parents ou de leur conjointe ou conjoint au financement des études.

Le rapport est divisé en deux chapitres. Dans le premier, qui concerne le Programme de prêts et bourses, sont d'abord exposés les faits saillants dans un tableau récapitulatif. Viennent ensuite la présentation du Programme, des statistiques sur l'attribution de l'aide financière aux études, des caractéristiques des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, des contributions prises en compte pour calculer le montant de l'aide financière et des données relatives aux prêts et à leur remboursement. Cette partie se termine par une analyse de l'évolution du Programme de 1996-1997 à 2001-2002.

Dans le deuxième chapitre, il est question des autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. Leur description est suivie de tableaux indiquant le nombre de bénéficiaires ainsi que les montants moyens et globaux d'aide financière attribués. Un dernier tableau fait état de l'évolution des données propres à chacun des programmes au cours des cinq dernières années.

Enfin, les annexes fournissent des données complémentaires relatives aux bénéficiaires d'une aide financière aux études qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et de bourses (situés tant au Québec qu'à l'extérieur de la province), aux montants versés de même qu'aux revenus des bénéficiaires, de leurs parents ou de leur conjointe ou conjoint. On y trouve aussi la répartition des montants d'aide financière selon la région d'études et celle des bénéficiaires selon la région d'études et la région de provenance. Enfin, la répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts au 31 mars 2001 est présentée par institution financière.

Le portrait de la situation établi grâce à cette compilation de données sera utile à toutes les personnes qui s'intéressent aux effets des programmes d'aide financière aux études au Québec.

I PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES

A FAITS SAILLANTS

Répartition de l'aide financière aux études	Bénéficiaires N	Aide moyenne attribuée $	Aide globale attribuée M $
Prêts	127 204	2 662	338,6
Bourses	67 456	3 766	254,0
Dans l'ensemble	127 768	4 638	592,6

Prêts	Bénéficiaires N	Montant moyen $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	16 206	2 280
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	44 674	2 089
• Programmes non subventionnés	6 648	5 496
Établissements d'enseignement universitaire		
• 1er cycle	47 220	2 649
• 2e cycle	10 761	3 728
• 3e cycle	1 515	3 685
Établissements reconnus pour prêts seulement	180	5 343

Caractéristiques des bénéficiaires d'un prêt	N	%
• Avec contribution des parents	72 868	57,3
• Ne résidant pas chez leurs parents	94 352	74,2
• Avec conjointe ou conjoint	16 954	13,3
• Avec enfants	17 071	13,4

Remboursement des prêts

En 2001-2002, 59 971 emprunteuses et emprunteurs doivent consolider leur prêt, ayant terminé leurs études. Le montant moyen du prêt à rembourser est de 8 465 $.

Bourses	Bénéficiaires N	Bourse moyenne $	Montant moyen (prêt et bourse) $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	10 679	3 457	5 891
Établissements d'enseignement collégial			
• Programmes subventionnés	22 814	3 038	5 485
• Programmes non subventionnés	96	3 440	6 761
Établissements d'enseignement universitaire			
• 1er cycle	25 868	4 346	7 140
• 2e cycle	7 155	4 351	8 108
• 3e cycle	844	4 641	8 518
Total	67 456	3 766	6 502

Ressources financières des boursières et boursiers	Boursières et boursiers	Contributions			Ressources globales
		Parents, conjoint ou conjointe	Boursières et boursiers	Gouvernement	
	N	$	$	$	$
Avec contribution des parents					
• Résidant chez leurs parents	6 977	289	1 215	3 703	5 207
• Ne résidant pas chez leurs parents	23 454	1 026	1 925	5 797	8 748
Sans contribution des parents					
• Sans conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	19 348	—	2 568	7 022	9 590
• Avec enfants	4 653	—	1 577	8 265	9 842
• Avec conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	3 900	222	1 743	7 446	9 411
• Avec enfants	9 124	640	1 073	8 048	9 761

B PRÉSENTATION

Le Programme de prêts et bourses s'adresse aux personnes qui poursuivent des études secondaires à la formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires à temps plein dans un établissement d'enseignement désigné par le ministre de l'Éducation. Le Programme est contributif et supplétif. Il repose en effet sur le principe que l'étudiante ou l'étudiant, ses parents, sa conjointe ou son conjoint ont d'abord à payer les dépenses qu'occasionne la poursuite d'études.

L'aide financière aux études est calculée en tenant compte des dépenses admises pour l'étudiante ou l'étudiant et, s'il y a lieu, pour les enfants à sa charge, ainsi que des ressources pécuniaires dont il dispose. Les dépenses admises sont les suivantes : les frais de subsistance, les frais d'études, les frais de transport et les dépenses personnelles. Elles peuvent aussi comprendre les frais de subsistance des enfants à charge[2], les frais de garde, d'autres dépenses concernant notamment les chefs de famille monoparentale et les personnes qui viennent des régions ou des MRC dites périphériques ainsi que les frais de stage et d'autres liés à l'achat de médicaments ou encore à des soins chiropratiques.

2. Pour les enfants d'âge majeur uniquement, depuis l'automne 1997, en raison de la Politique familiale.

L'aide financière gouvernementale vise à combler l'écart qui peut exister entre les dépenses admises et la contribution de l'étudiante ou de l'étudiant et, s'il le faut, de ses parents, de son conjoint ou de sa conjointe. Cette aide est d'abord remise sous la forme d'un prêt sans intérêt, dont le montant varie selon les types d'établissements. Si le prêt attribué est insuffisant, une bourse peut s'y ajouter. Six mois après la fin des études à temps plein, il est requis de commencer à rembourser les prêts. Toutefois, si des difficultés financières empêchent les emprunteuses et les emprunteurs de satisfaire à leurs obligations, il leur est possible d'avoir recours au Programme de remboursement différé.

La contribution de l'étudiante ou de l'étudiant de même que celle des parents ou de la conjointe ou du conjoint sont fonction de leurs revenus. Il est à noter par ailleurs que l'actif des parents qui financent une partie des études de leur enfant est pris en considération au moment de calculer le montant de la bourse.

C ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses

Comme l'indique le tableau 1, l'aide financière aux études attribuée par le gouvernement en 2001-2002 se chiffre à 592,6 millions de dollars ainsi répartis : 338,6 millions en prêts et 254,0 millions en bourses.

Au total, 127 768 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière : 60 312 ont reçu un prêt seulement qui s'élève en moyenne à 2 554 $; 66 892 ont obtenu un prêt et une bourse qui totalisent en moyenne 6 514 $, soit 2 759 $ et 3 755 $ respectivement; 564 ont eu droit à une bourse seulement d'un montant moyen de 5 073 $.

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 2001-2002

Formes d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M $	M $	M $
Prêt seulement	60 312	154,0	—	154,0
Bourse seulement	564	—	2,9	2,9
Prêt et bourse	66 892	184,6	251,1	435,7
Total	127 768	338,6	254,0	592,6

2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement

Cette section présente le nombre de bénéficiaires au prêt et à la bourse ainsi que les niveaux d'aide propres à chacun des types d'établissements d'enseignement. Le graphique 1 illustre la proportion de bénéficiaires d'une bourse parmi ceux et celles qui ont obtenu une aide financière aux études.

Il y a maintenant huit ans (depuis 1994-1995) que les personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire ont accès au Programme de prêts et bourses. Le tableau 2 montre que 16 206 d'entre elles ont bénéficié d'un prêt moyen de 2 280 $ et que, de ce nombre, 10 679 (65,9 %) ont reçu en outre une bourse moyenne de 3 457 $. Le montant moyen de l'aide attribuée à ces dernières totalise 5 891 $.

On constate aussi que le nombre de bénéficiaires d'un prêt est plus élevé dans les établissements d'enseignement universitaire (59 496) que dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés (44 674).

D'une part, 47 220 étudiantes et étudiants de 1er cycle ont reçu un prêt moyen de 2 649 $, tandis qu'il s'élevait à 3 724 $ pour les 12 276 bénéficiaires des 2e et 3e cycles. Parmi les 59 496 bénéficiaires fréquentant l'université, 33 867 ont également obtenu une bourse (56,9 %). La proportion de boursières et de boursiers est de 54,8 % au 1er cycle, de 66,5 % au 2e cycle et de 55,7 % au 3e cycle, et le montant moyen de la bourse s'élève respectivement à 4 346 $, à 4 351 $ et à 4 642 $. L'aide moyenne qu'ont obtenue ces personnes atteint ainsi 7 141 $, 8 108 $ et 8 518 $.

D'autre part, les 44 674 bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés ont obtenu en moyenne un prêt de 2 089 $; 71,3 % reçoivent une formation technique et 28,7 %, une formation générale. La majorité des bénéficiaires d'un prêt (88,2 %) se trouvent dans le secteur public. En tout, 22 814 personnes (51,1 %) ont aussi eu droit à une bourse : 53,3 % des bénéficiaires à la formation technique et 45,4 % des bénéficiaires à la formation générale. Le montant moyen de l'aide que le gouvernement leur a remis est de 5 760 $ (dont 3 230 $ en bourse) dans le premier groupe et de 4 677 $ (dont 2 476 $ en bourse) dans le second.

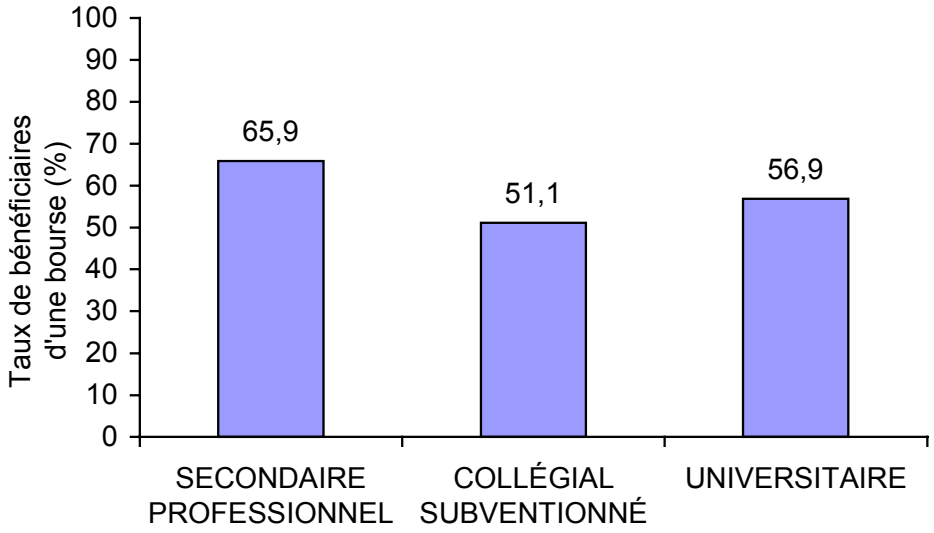
Par ailleurs, 6 648 bénéficiaires d'un prêt fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés et ont obtenu en moyenne un prêt de 5 496 $. Ces personnes ne sont plus admissibles à l'attribution d'une bourse depuis 1999-2000, sauf si elles sont atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure.

Enfin, les 180 bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour prêts seulement ont reçu en moyenne 5 343 $.

TABLEAU 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2001-2002

Types d'établissements	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	Total M $	N	Montant moyen $	Total M $	$
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	**16 206**	2 280	**36,9**	**10 679**	3 457	**36,9**	5 891
Enseignement collégial (programmes subventionnés)	**44 674**	2 089	**93,3**	**22 814**	3 038	**69,3**	5 485
• Formation générale	12 787	1 787	22,9	5 804	2 476	14,4	4 677
• Formation technique	31 887	2 210	70,4	17 010	3 230	54,9	5 760
• Secteur privé	5 274	3 846	20,3	2 530	2 978	7,5	7 638
• Secteur public	39 400	1 854	73,0	20 284	3 046	61,8	5 216
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)	**6 648**	5 496	**36,6**	**96**	3 440	**0,3**	6 761
Enseignement universitaire	**59 496**	2 871	**170,8**	**33 867**	4 355	**147,5**	7 379
• 1er cycle	47 220	2 649	125,1	25 868	4 346	112,5	7 141
• 2e cycle	10 761	3 729	40,1	7 155	4 351	31,1	8 108
• 3e cycle	1 515	3 686	5,6	844	4 642	3,9	8 518
Établissements reconnus pour prêts seulement	**180**	5 343	**1,0**	—	—	—	—
Total	**127 204**	2 662	**338,6**	**67 456**	3 766	**254,0**	6 502

GRAPHIQUE 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 2001-2002



3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint

Le tableau 3 présente les résultats de l'attribution de l'aide financière aux études selon que les parents des bénéficiaires, ou encore leur conjointe ou conjoint, ont apporté ou non une contribution au financement des études.

On constate d'abord que la majorité des bénéficiaires d'un prêt, soit 57,3 %, sont considérés avec contribution des parents.

Cependant, les bénéficiaires sans contribution des parents ont obtenu un prêt qui atteint en moyenne 953 $ de plus que les bénéficiaires du premier groupe et ont eu droit plus fréquemment qu'eux et elles à une bourse (68,1 % contre 41,8 %). Le montant moyen de l'aide attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse, avec ou sans contribution des parents, est respectivement de 5 317 $ et de 7 475 $, ce qui représente un écart de 2 158 $ (dont 1 596 $ en bourse).

On remarque enfin que, pour les prêts, la proportion des bénéficiaires avec contribution de la conjointe ou du conjoint équivaut à 13,3 %. Ces personnes reçoivent une bourse dans une proportion supérieure à celle des bénéficiaires sans contribution de la conjointe ou du conjoint (76,8 % contre 64,2 %); le montant de la bourse est de 4 991 $ en moyenne, soit 779 $ de plus que celle du dernier groupe.

TABLEAU 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 2001-2002

Contribution ou non des parents, du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Avec contribution des parents	72 868	2 255	30 431	2 890	5 317
Sans contribution des parents	54 336	3 208	37 025	4 486	7 475
• Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	16 954	3 031	13 024	4 991	7 868
• Sans contribution du conjoint ou de la conjointe	37 382	3 288	24 001	4 212	7 263
Total	127 204	2 662	67 456	3 766	6 502

4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires

Dans le tableau 4, l'aide financière aux études est répartie selon le lieu de résidence des bénéficiaires. On y voit que 74,2 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents et que le montant de celui-ci s'élève en moyenne à 2 801 $, soit 538 $ de plus que dans le cas contraire. Fait à signaler, les boursières et les boursiers sont près de trois fois plus nombreux parmi les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents, soit 63,1 % contre 24,2 %. En outre, le montant de la bourse qui leur est attribuée est près de trois fois supérieur à celui des bénéficiaires qui résident chez leurs parents, l'écart étant de 2 594 $. C'est ce qui explique en très grande partie la différence de 2 966 $ entre le montant moyen de l'aide globale attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse qui résident ou non chez leurs parents.

TABLEAU 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2001-2002

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts		Bourses		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents	32 852	2 263	7 954	1 478	3 886
Ne résidant pas chez leurs parents	94 352	2 801	59 502	4 072	6 852
Total	127 204	2 662	67 456	3 766	6 502

5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Le tableau 5 indique l'attribution de l'aide financière aux études selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents.

On remarque avant tout que la majorité des bénéficiaires d'une aide financière aux études ne résident pas chez leurs parents (60,1 % parmi les bénéficiaires avec contribution des parents et 93,1 % parmi les bénéficiaires sans contribution des parents). On note aussi que les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents obtiennent des bourses dans une proportion plus élevée que celles et ceux qui résident chez leurs parents (53,5 % contre 24,0 % parmi celles et ceux avec contribution des parents et 71,3 % contre 25,9 % parmi celles et ceux sans contribution des parents).

TABLEAU 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2001-2002

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	%	Montant moyen $	N	%	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	29 086	22,9	2 115	6 977	10,3	1 378	3 703
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	43 782	34,4	2 347	23 454	34,8	3 340	5 797
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	3 765	3,0	3 408	977	1,5	2 193	5 195
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	50 571	39,7	3 193	36 048	53,4	4 548	7 538
Total	127 204	100,0	2 662	67 456	100,0	3 766	6 502

6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Dans le tableau 6, on remarque d'abord que 50,0 % des bénéficiaires d'un prêt inscrites et inscrits à la formation professionnelle au secondaire sont reconnus avec contribution de leurs parents. On note aussi que, dans l'ensemble, 77,6 % ne résident pas chez leurs parents.

En outre, dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés, on dénombre 73,9 % de bénéficiaires d'un prêt avec contribution des parents. Au total, la proportion de celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents atteint 68,0 %.

Également, 48,4 % des bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent l'université sont reconnus avec contribution des parents, et la majorité ne résident pas chez eux (80,0 %).

Pour leur part, celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés sont des bénéficiaires sans contribution des parents dans 56,1 % des cas. Dans ces établissements, 55,3 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents.

TABLEAU 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2001-2002

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	Prêts par types d'établissements									
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial				Enseignement universitaire		Établissements reconnus pour prêts seulement	
			Progr. subv.		Progr. non subv.					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	3 245	20,0	13 831	31,0	2 098	31,6	9 899	16,6	13	7,2
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	4 856	30,0	19 147	42,9	821	12,3	18 880	31,8	78	43,3
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	390	2,4	471	1,0	869	13,1	2 029*	3,4	6	3,3
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	7 715	47,6	11 225	25,1	2 860	43,0	28 688**	48,2	83	46,1
Total	16 206	100,0	44 674	100,0	6 648	100,0	59 496	100,0	180	100,0

* Parmi ces bénéficiaires, 907 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.
** Parmi ces bénéficiaires, 11 297 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.

Enfin, dans les établissements reconnus pour prêts seulement, les bénéficiaires sans contribution des parents sont dans une proportion de 50,5 %. Fait à signaler, 89,4 % demeurent ailleurs que chez leurs parents.

7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2001 par types d'établissements d'enseignement

Le Programme de prêts et bourses a touché une fraction importante des étudiantes et des étudiants qui poursuivent des études postsecondaires à temps plein, soit 29,5 %. Le tableau 7 montre cependant que celles et ceux qui vont à l'université y ont eu recours dans une proportion plus élevée que les étudiantes et les étudiants au collégial. Le taux de bénéficiaires d'un prêt, comparativement au nombre d'inscriptions, se chiffre à 36,1 % dans le premier groupe et à 24,0 % dans le second.

Dans les établissements d'enseignement collégial, le taux de participation est de 23,6 % pour le secteur public et de 28,3 % pour le secteur privé. On observe aussi que les proportions respectives d'étudiantes et d'étudiants de la formation générale et de la formation technique qui ont obtenu une aide financière sont de 14,9 % et de 31,5 %. Dans les universités, on compte respectivement 35,3 % de bénéficiaires au 1er cycle, 49,4 %, au 2e cycle, et 16,8 %, au 3e cycle.

Quant aux personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire qui sont admissibles à l'aide financière gouvernementale depuis 1994-1995, leur taux de participation est inférieur à celui des bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial, soit 18,8 %.

Par ailleurs, dans l'ensemble, 16,5 % des personnes inscrites à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire ont obtenu une bourse, soit plus précisément 21,3 % de celles qui vont à l'université et 12,5 % de celles qui sont au collégial.

En outre, le taux de boursières et de boursiers du collégial est respectivement dans le secteur privé et le secteur public de 13,9 % et de 12,3 %, alors qu'à la formation technique il est supérieur à celui de la formation générale (17,1 % contre 6,9 %). Dans les universités, ce sont les étudiantes et les étudiants de 2e cycle qui sont les plus nombreux à recevoir cette forme d'aide (35,9 %) par rapport à 19,8 % au 1er cycle et à 9,8 % au 3e cycle. Au secondaire, 12,8 % des étudiantes et des étudiants inscrits à temps plein à la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

TABLEAU 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2001 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études

Types d'établissements	Inscriptions à temps plein	Prêts		Bourses	
			Taux de participation		Taux de participation
	N	N	%	N	%
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	70 690	13 311	18,8	9 048	12,8
Enseignement collégial	**172 763**	**41 419**	**24,0**	**21 527**	**12,5**
• Secteur privé	14 537	4 112	28,3	2 026	13,9
• Secteur public	158 226	37 307	23,6	19 501	12,3
• Formation générale	78 515	11 716	14,9	5 435	6,9
• Formation technique	94 248	29 703	31,5	16 092	17,1
Enseignement universitaire	**142 007**	**51 306**	**36,1**	**30 281**	**21,3**
• 1er cycle	117 203	41 330	35,3	23 209	19,8
• 2e cycle	17 164	8 695	49,4	6 325	35,9
• 3e cycle	7 640	1 281	16,8	747	9,8
Total (enseign. postsecondaire)	**314 770**	**92 725**	**29,5**	**51 808**	**16,5**

8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement

Des 149 559 demandes d'aide financière aux études adressées au ministère de l'Éducation, 8 661 ont été refusées, soit 5,8 %. Les principaux motifs de refus sont les ressources pécuniaires suffisantes des parents (5 316 cas), l'atteinte de la période maximale d'admissibilité au Programme (722 cas) et les ressources pécuniaires suffisantes de l'étudiante ou de l'étudiant ou de son conjoint ou de sa conjointe (1 359 cas). On dénombre aussi 7 525 personnes qui ont présenté une demande et qui se sont désistées, ainsi que 5 605 autres dont l'admissibilité au Programme ou le montant de l'aide financière à leur attribuer n'ont pu être établis faute de renseignements essentiels.

TABLEAU 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2001-2002

Types d'établissements	Motifs de refus					Ensemble des demandes refusées
	Ressources financières suffisantes des parents	Ressources financières suffisantes des bénéficiaires, du conjoint ou de la conjointe	Période maximale d'admissibilité écoulée	Limite du montant d'endettement	Autres motifs	
	N	N	N		N	
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	401	318	14	12	386	1 131
Enseignement collégial						
• Programmes subventionnés	2 446	653	282	27	387	3 795
• Programmes non subventionnés	32	2	17	1	50	102
Enseignement universitaire	2 398	375	399	49	316	3 537
Établissements reconnus pour prêts seulement	39	11	10	2	34	96
Total	5 316	1 359	722	91	1 173	8 661

9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires

Les données du tableau 9 révèlent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu de l'aide financière aux études (58,4 % contre 41,6 %). L'écart est encore plus prononcé parmi les personnes qui ont déjà été mariées, soit 69,0 % de femmes comparativement à 31,0 % d'hommes.

Par ailleurs, on dénombre globalement 83,0 % de célibataires, 10,2 % de personnes mariées, 3,7 % l'ayant déjà été et 3,1 % qui vivent maritalement avec enfants.

TABLEAU 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2001-2002

Situation de famille	Bénéficiaires		Ensemble des bénéficiaires
	Femmes	Hommes	
	N	N	
Célibataire	61 388	44 656	106 044
Mariée ou marié	7 294	5 741	13 035
Séparée ou séparé	1 390	640	2 030
Divorcée ou divorcé	1 766	804	2 570
Veuve ou veuf	101	20	121
Vivant maritalement avec enfants	2 737	1 231	3 968
Total	74 676	53 092	127 768

10 Citoyenneté des bénéficiaires

Le tableau 10 indique que 17,7 % des bénéficiaires d'une aide financière aux études n'ont pas la citoyenneté canadienne de naissance; parmi elles, 10,7 % résident en permanence au Canada et 7,0 % sont canadiennes par naturalisation.

TABLEAU 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2001-2002

	Bénéficiaires	
Citoyenneté	**N**	**%**
Citoyenneté canadienne (de naissance)	105 253	82,4
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	8 886	7,0
Résidence permanente	13 653	10,7
Total	127 768	100,0

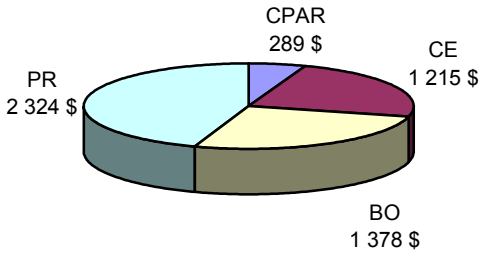
11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse

Les graphiques 2, 3 et 4 font voir la répartition des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse. Dans le cas de celles et ceux avec contribution des parents, les données sont ventilées selon le lieu de résidence, dans le cas contraire, elles le sont en tenant compte de la présence ou non d'enfants à charge.

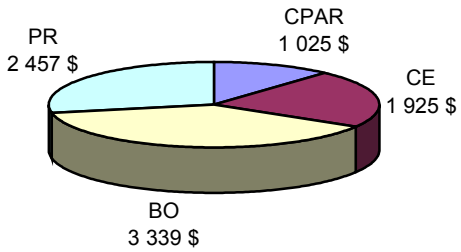
Fait à noter : l'aide financière gouvernementale représente la plus large part (au moins 66,0 %) des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse, et cela, autant pour celles et ceux avec ou sans contribution des parents, quel que soit le lieu de résidence et qu'ils aient ou non un conjoint ou une conjointe ainsi que des enfants.

Le graphique 2 montre que, pour financer leurs études, les bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents et qui résident chez ces derniers (N : 6 975) disposent en moyenne de 5 206 $, dont 3 702 $ (71,1 %) constituent une aide gouvernementale. Celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents (N : 23 454) ont à leur disposition 8 746 $ en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève alors à 5 796 $ (66,3 %). Il faut également noter que les bénéficiaires du dernier groupe reçoivent 1 961 $ de plus sous la forme d'une bourse que celles et ceux du premier.

GRAPHIQUE 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2001-2002



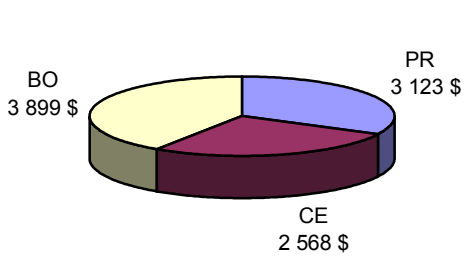
Bénéficiaires d'une bourse
résidant chez leurs parents : 6 975
Ressources totales : 5 206 $



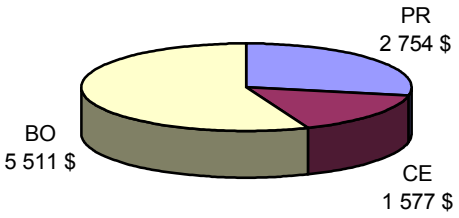
Bénéficiaires d'une bourse
ne résidant pas chez leurs parents : 23 454
Ressources totales : 8 746 $

Dans le graphique 3, les ressources financières des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint sont réparties selon la présence ou non d'enfants. Celles ou ceux qui n'en ont pas (N : 19 344) disposent en moyenne de 9 590 $, dont 7 022 $ (73,2 %) constituent une aide gouvernementale. Pour leur part, les bénéficiaires avec enfants (N : 4 653) ont à leur disposition 9 842 $[3] en moyenne pour financer leurs études; la contribution du gouvernement atteint alors 8 265 $ (84,0 %). Dans le premier groupe, le montant moyen de la bourse est de 3 899 $ et, dans le second, de 5 511 $, soit une différence de 1 612 $.

GRAPHIQUE 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 2001-2002



Bénéficiaires sans enfant : 19 344
Ressources totales : 9 590 $

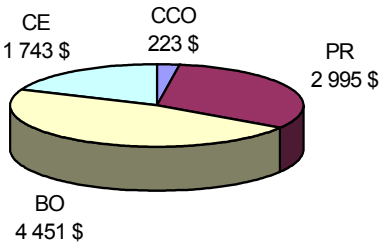


Bénéficiaires avec enfants : 4 653
Ressources totales : 9 842 $[3]

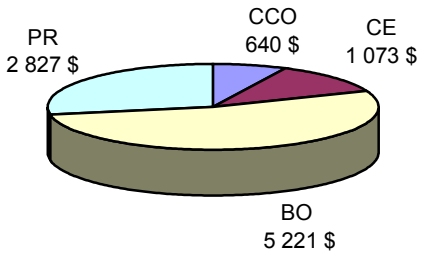
3. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale versée pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

Les données du graphique 4 révèlent que les bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, ayant un conjoint ou une conjointe, mais sans enfant (N : 3 900), disposent en moyenne de 9 412 $, dont 7 446 $ (79,1 %) constituent une aide gouvernementale. Par ailleurs, les bénéficiaires avec enfants (N : 9 124) ont à leur disposition 9 761 $[4] en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève à 8 048 $ (82,5 %). Le montant moyen de la bourse est, d'une part, de 4 451 $ et, d'autre part, de 5 221 $, ce qui représente un écart de 770 $.

GRAPHIQUE 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 2001-2002



Bénéficiaires sans enfant : 3 900
Ressources totales : 9 412 $



Bénéficiaires avec enfants : 9 124
Ressources totales 9 761 $[4]

12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques

Une mesure spéciale d'aide financière s'applique aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents et qui ne résident pas chez ces derniers, si leur lieu de provenance ou l'établissement d'enseignement qu'elles ou ils fréquentent est situé dans certaines régions ou MRC dites périphériques. En 2001-2002, 10 113 personnes ont bénéficié d'une aide additionnelle au titre de cette mesure : 965 ont reçu une allocation supplémentaire sous la forme d'un prêt de 400 $, et 9 148 ont obtenu 480 $ sous la forme d'une bourse. L'aide financière supplémentaire ainsi attribuée totalise 4,78 millions de dollars.

4. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

TABLEAU 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 2001-2002

Régions et MRC dites périphériques	Bénéficiaires		Montant global attribué
	N	%	M $
Région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	4 792	47,4	2,27
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 459	24,3	1,16
Région de la Côte-Nord	810	8,0	0,38
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 443	14,3	0,67
MRC Pontiac	77	0,8	0,04
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	113	1,1	0,06
MRC Antoine-Labelle	295	2,9	0,14
MRC Le Haut-Saint-Maurice	124	1,2	0,06
Total	10 113	100,0	4,78

D CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES AVEC CONTRIBUTION DES PARENTS

Le tableau 12 révèle essentiellement qu'un peu plus de la moitié des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents n'habitent pas chez ces derniers, soit 60,0 %.

TABLEAU 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2001-2002

Lieu de résidence des bénéficiaires	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
Résidant chez leurs parents	29 242	40,0
Ne résidant pas chez leurs parents	43 918	60,0
Total	73 160	100,0

Des données du tableau 13, il faut surtout retenir que 65,9 % des parents sont réputés contribuer au financement des études pour un seul enfant aux études postsecondaires ou à la formation professionnelle au secondaire, 29,3 % pour deux et 4,8 % pour trois enfants ou plus.

TABLEAU 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2001-2002

Nombre d'enfants	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
1	48 213	65,9
2	21 434	29,3
3	3 198	4,4
4 et plus	315	0,4
Total	73 160	100,0

Les données du tableau 14 indiquent que la mère et le père sont réputés contribuer au financement des études des bénéficiaires dans 64,5 % des cas. On note aussi que les parents sont respectivement salariés, sans emploi et travailleurs autonomes dans les proportions suivantes : 67,3 %, 14,5 % et 18,2 %.

TABLEAU 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuer au financement des études et leur occupation, 2001-2002

Parents réputés contribuant au financement des études des bénéficiaires	Occupation des parents*			
	Sans-emploi	Salariés et salariées	Travailleurs et travailleuses autonomes	Total
1 (mère, père ou répondant)	6 286	16 315	2 266	24 867
2 (mère et père)	3 861	30 809	10 439	45 109
Total	10 147	47 124	12 705	69 976

* L'occupation des parents est inconnue en ce qui concerne 3 184 bénéficiaires avec contribution des parents.

E CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES SANS CONTRIBUTION DES PARENTS

La répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge révèle que la grande majorité (68,7 %) n'ont pas d'enfant. Par ailleurs, le gouvernement a soutenu 17 101 familles regroupant 28 016 enfants grâce au Programme de prêts et bourses.

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2001-2002

Enfants à charge	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
0	37 507	68,7
1	9 581	17,5
2	5 123	9,4
3 et plus	2 397	4,4
Total	54 608	100,0

Les données du tableau 16 indiquent que 68,7 % des bénéficiaires sans contribution des parents n'ont pas de conjointe ou de conjoint. Parmi celles et ceux qui ont des enfants à charge (31,3 %), 10,1 % sont chefs de famille monoparentale et 21,2 % vivent avec une conjointe ou un conjoint.

TABLEAU 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 2001-2002

	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint ni enfant	32 092	58,8
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint avec enfants	5 500	10,1
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et sans enfant	5 415	9,9
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et enfants	11 601	21,2
Total	54 608	100,0

Dans le tableau 17, la répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents s'appuie sur les différentes raisons qui expliquent pourquoi elles et ils sont ainsi classés. C'est, dans la plus grande part des cas, soit 44,6 %, parce qu'ils ont été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou encore parce qu'ils ont déjà obtenu un diplôme ou 90 unités de premier cycle à l'université. Dans l'ensemble, les bénéficiaires sont mariés dans une proportion de 23,9 %; parmi ces derniers, 9,9 % n'ont pas d'enfant à charge.

Quant aux bénéficiaires ayant des enfants (31,4 %), ils comprennent 14,0 % de personnes mariées, 7,3 % de personnes vivant maritalement et 10,1 % de chefs de famille monoparentale.

Il est important de souligner ici que le principal critère que le Ministère retient pour déterminer le statut de la ou du bénéficiaire sans contribution des parents est sa situation de famille. D'autres éléments sont néanmoins pris en considération et, dans certains cas, d'autres critères peuvent faire en sorte qu'une ou un bénéficiaire fasse partie de cette catégorie. À titre d'exemple, parmi les 5 402 bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant, on en dénombre 1 428 qui sont sans contribution des parents en raison de leur expérience sur le marché du travail ou parce qu'elles ou ils

ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou ont déjà obtenu un diplôme ou 90 unités de premier cycle à l'université.

Les 3 974 autres bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant sont sans contribution des parents en raison de leur état civil seulement. De ce nombre, 1 383 étudiantes et étudiants ont un conjoint ou une conjointe qui poursuit des études à temps plein. On compte ainsi 2,5 % des personnes sans contribution des parents en raison du mariage seulement et dont la conjointe ou le conjoint est aux études à temps plein.

TABLEAU 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, 2001-2002

Situation des bénéficiaires	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge	5 402	9,9
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge	7 633	14,0
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge	2 743	5,0
Vivent maritalement avec enfants à charge	3 968	7,3
Sont chefs de famille monoparentale	5 500	10,1
Sont parents naturels ou adoptifs	910	1,7
Ont obtenu un diplôme de premier cycle à l'université	9 117	16,7
Ont accumulé 90 unités de premier cycle à l'université (sans diplôme)	2 310	4,2
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans	12 916	23,7
Sont orphelines ou orphelins	391	0,7
Poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle à l'université	2 196	4,0
Retour aux études sept ans après la période de l'obligation de la fréquentation scolaire	1 420	2,6
Autres	102	0,2
Total	54 608	100,0

* Les données sont ventilées en considérant d'abord la situation de famille des bénéficiaires.

F CONTRIBUTIONS PRISES EN COMPTE DANS LE CALCUL DU MONTANT DE LA BOURSE

Le Programme de prêts et bourses étant contributif et supplétif, l'aide financière attribuée est fonction non seulement de la somme des dépenses admises, mais également de la contribution que doivent apporter la ou le bénéficiaire, ses parents et, s'il y a lieu, sa conjointe ou son conjoint.

1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études

Les données relatives à ce type de contribution sont établies à partir des revenus d'emploi des bénéficiaires d'un prêt qui ont présenté une demande de bourse.

Le tableau 18 montre notamment que 88 097 bénéficiaires d'un prêt, soit 69,4 % de celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et bourses, ont demandé une bourse. Dans l'ensemble, la contribution moyenne que ces personnes ont à fournir est de 2 262 $. La contribution moyenne de ces bénéficiaires a été réduite de 407 $ (15,2 %) depuis 2000-2001 bien que le revenu d'emploi moyen des bénéficiaires soit passé de 4 144 $ à 4 579 $ (10,5 %) entre 2000-2001 et 2001-2002. C'est le résultat de l'application des mesures récurrentes de réduction de la contribution de l'étudiante ou de l'étudiant instaurées en 2001-2002.

On y note aussi que la contribution des bénéficiaires varie selon les types d'établissements d'enseignement. En effet, au secondaire, la contribution moyenne s'établit à 1 466 $, tandis qu'elle est de 1 921 $ au collégial pour les programmes subventionnés. Enfin, à l'université, elle s'élève à 2 763 $.

Les données du graphique 5 répartissent les bénéficiaires ayant obtenu une bourse selon la contribution exigée de leur part.

GRAPHIQUE 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 2001-2002

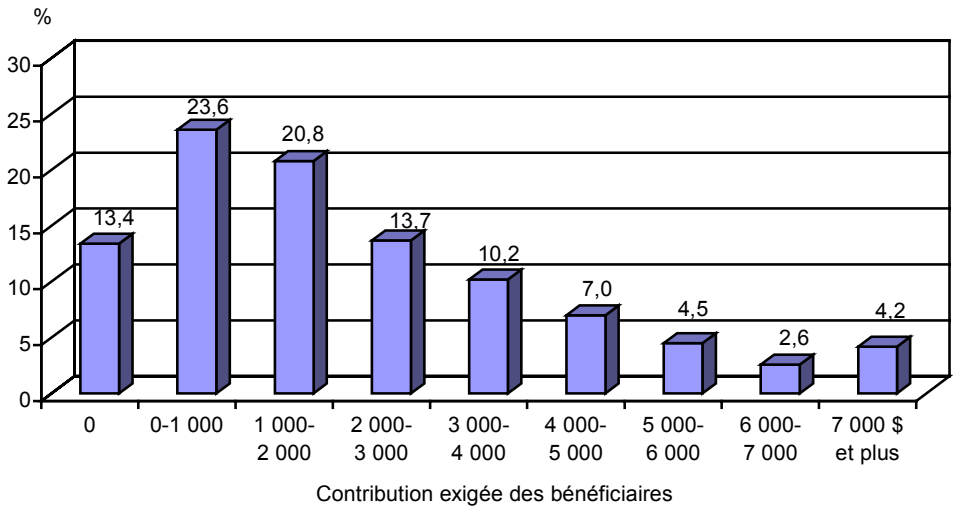


TABLEAU 18

Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 2001-2002

Contribution des bénéficiaires	Prêts par types d'établissements							
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial (progr. subv.)		Enseignement universitaire		Ensemble des bénéficiaires	
	N	%	N	%	N	%	N	%
—	2 691	20,2	3 152	9,9	5 985	14,0	11 828	13,4
1 – 1 000 $	4 400	33,1	10 008	31,3	6 395	14,9	20 803	23,6
1 001 – 2 000 $	2 746	20,7	7 141	22,4	8 423	19,6	18 310	20,8
2 001 – 3 000 $	1 455	10,9	4 824	15,1	5 784	13,5	12 063	13,7
3 001 – 4 000 $	876	6,6	2 932	9,2	5 135	12,0	8 943	10,2
4 001 – 5 000 $	463	3,5	1 743	5,5	3 999	9,3	6 205	7,0
5 001 – 6 000 $	271	2,0	982	3,1	2 704	6,3	3 957	4,5
6 001 – 7 000 $	179	1,3	502	1,6	1 587	3,7	2 268	2,6
7 001 $ et plus	212	1,6	644	2,0	2 864	6,7	3 720	4,2
Total	13 293	100,0	31 928	100,0	42 876	100,0	88 097	100,0
Contribution moyenne ($)	1 466		1 921		2 763		2 262	

2 Contribution des parents

En vue de présenter les données les plus précises possible relativement à la contribution réelle des parents sur leurs revenus, une distinction est faite entre la contribution exigée et la contribution calculée.

Il faut signaler que, depuis 1998-1999, la contribution calculée des parents est établie selon leurs revenus bruts au lieu de leurs revenus nets après impôt. Du même coup, cette contribution a été réduite pour les familles ayant des revenus inférieurs à 40 000 $.

La contribution exigée correspond au montant que les parents sont appelés à verser à l'étudiante ou à l'étudiant pour combler la part des dépenses admises que ne couvrent pas sa contribution personnelle et l'aide gouvernementale. Quant à la contribution calculée, elle représente le montant en fonction des revenus bruts des parents ainsi que des exemptions accordées pour le maintien de l'unité familiale et la subsistance des enfants à charge, puis divisé par le nombre d'enfants pour lesquels ils participent au financement des études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires.

Ainsi, les données du tableau 19 révèlent que, pour les bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse (41,6 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution exigée de leurs parents est égale à la contribution calculée, soit 778 $ en moyenne. Cependant, en ce qui a trait aux bénéficiaires d'un prêt seulement (58,4 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution moyenne exigée des parents est inférieure à la contribution moyenne calculée, soit 1 562 $ comparativement à 3 130 $, puisque cette dernière excède la part des dépenses admises que ne couvre pas la contribution personnelle de la ou du bénéficiaire et le prêt.

Pour l'ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents, la contribution calculée pour ces derniers (prise en considération lors du calcul de l'aide) est en moyenne de 2 152 $ en 2001-2002, ce qui équivaut à une baisse de 176 $ par rapport à 2000-2001. Cette baisse s'est produite alors que les revenus moyens des parents se sont accrus et sont passés, entre 2000-2001 et 2001-2002, de 35 568 $ à 36 595 $ (hausse de 1 027 $). Cette hausse des revenus aurait normalement entraîné une augmentation moyenne de 130 $ de la contribution des parents.

Par conséquent, et ce, en raison de l'application de mesures récurrentes de réduction de la contribution des parents en 2001-2002, la contribution moyenne de ceux-ci a véritablement diminué de 306 $ (176 $ + 130 $), ce qui correspond à une baisse de 13,1 % par rapport à 2000-2001 (2 328 $).

TABLEAU 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 2001-2002

Formes d'aide	Bénéficiaires avec contribution des parents		Contribution moyenne des parents	
			Contribution calculée	Contribution exigée
	N	%	$	$
Prêt	42 729	58,4	3 130	1 562
Prêt et bourse	30 431	41,6	778	778
Total	73 160	100,0	2 152	1 236

On voit au tableau 20 que, dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée des parents des bénéficiaires est de 1 236 $, soit 596 $ pour celles et ceux qui résident avec eux et 1 662 $ pour les autres. Par ailleurs, la contribution calculée moyenne s'établit à 2 152 $: elle s'élève à 1 645 $ pour les bénéficiaires qui résident chez leurs parents et à 2 490 $ dans le cas contraire. Dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée s'établit à 1 236 $ (42,6 %) de moins que la contribution moyenne calculée.

TABLEAU 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2001-2002

Revenus bruts des parents	Nombre d'enfants aux études à la charge des parents	Bénéficiaires résidant chez leurs parents			Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents		
		N	Contribution calculée moyenne $	Contribution exigée moyenne $	N	Contribution calculée moyenne $	Contribution exigée moyenne $
20 000 $ et moins	1	7 376	—	—	9 800	—	—
	2	1 862	—	—	1 590	—	—
	3 et plus	369	—	—	203	—	—
		9 607	—	—	11 593	—	—
20 001–30 000 $	1	3 458	456	267	4 222	508	400
	2	1 019	130	74	1 378	154	131
	3 et plus	161	65	20	162	49	32
		4 638	371	216	5 762	410	325
30 001–40 000 $	1	3 351	1 809	885	4 309	1 793	1 600
	2	1 163	782	443	1 734	778	722
	3 et plus	159	354	210	199	364	340
		4 673	1 504	751	6 242	1 466	1 316
40 001–50 000 $	1	2 650	3 291	1 126	3 825	3 477	2 818
	2	1 094	1 598	789	1 569	1 593	1 470
	3 et plus	173	970	617	172	966	887
		3 917	2 716	1 009	5 566	2 868	2 378
50 001–60 000 $	1	1 931	4 814	1 357	3 363	5 131	3 475
	2	1 065	2 441	965	1 635	2 474	2 192
	3 et plus	158	1 486	713	236	1 552	1 371
		3 094	3 874	1 197	5 234	4 139	2 979
60 001 $ et plus	1	1 034	6 605	2 414	3 980	7 633	3 892
	2	1 822	4 310	1 220	4 630	5 382	3 335
	3 et plus	457	3 338	821	911	4 182	2 713
		3 313	4 892	1 538	9 521	6 208	3 508
Total		29 242	1 645	596	43 918	2 490	1 662
Ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents : 73 160		Contribution calculée moyenne : 2 152 $			Contribution moyenne exigée des parents : 1 236 $		

Les données présentées dans le tableau 21 indiquent la contribution globale des parents des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse. Il faut noter surtout que, dans 50,9 % des cas, aucune contribution n'a été exigée de leur part et que, dans l'ensemble, la contribution moyenne se chiffre à 857 $.

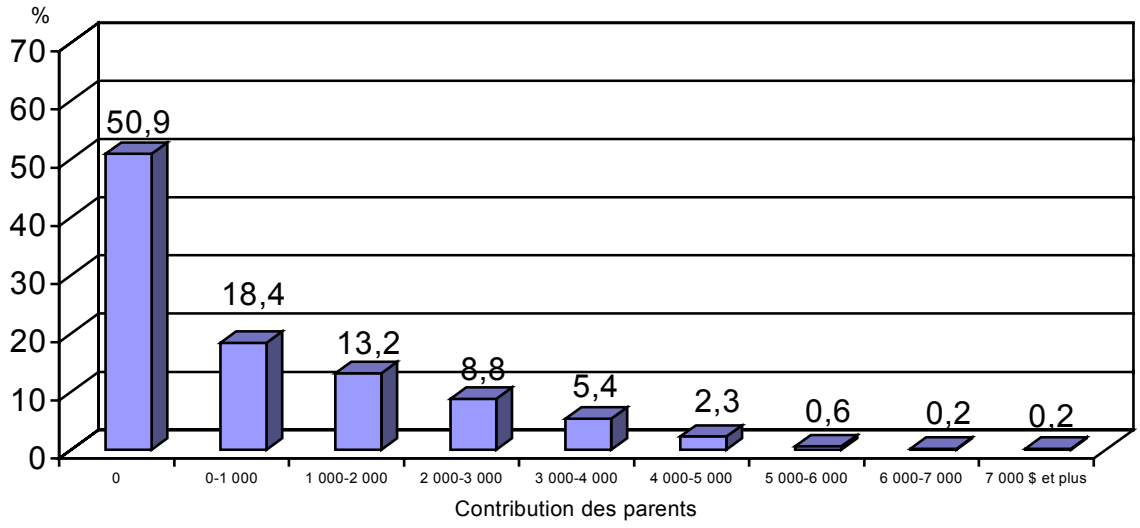
Le graphique 6 illustre les données du tableau 21.

TABLEAU 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale* des parents, 2001-2002

Contribution globale des parents	Bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents	
	N	%
—	15 491	50,9
1–1 000 $	5 602	18,4
1 001–2 000 $	4 014	13,2
2 001–3 000 $	2 672	8,8
3 001–4 000 $	1 636	5,4
4 001–5 000 $	703	2,3
5 001–6 000 $	174	0,6
6 001–7 000 $	64	0,2
7 001 $ et plus	75	0,2
Total	30 431	100,0
Contribution moyenne : 857 $		

* En fonction de leurs revenus bruts et de leur actif net.

GRAPHIQUE 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 2001-2002



En ce qui concerne la contribution moyenne des parents des bénéficiaires d'une bourse par rapport à leur actif net, il importe de retenir que 12,4 % d'entre eux ont un actif net d'au moins 90 000 $ et que cette contribution est de 634 $.

TABLEAU 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 2001-2002

Actif net des parents	Bénéficiaires d'une bourse	Contribution moyenne des parents
	N	$
90 001–100 000 $	621	74
100 001–150 000 $	1 546	398
150 001–200 000 $	623	773
200 001–250 000 $	386	813
250 001–300 000 $	239	1 095
300 000 $ et plus	345	1 928
Total	3 760	634

3 Contribution de la conjointe ou du conjoint

La contribution calculée que la conjointe ou le conjoint doit apporter, s'il y a lieu, au financement des études d'une ou d'un bénéficiaire sans contribution des parents est évaluée en tenant compte d'une exemption pour frais de subsistance, applicable depuis 1998-1999, sur ses revenus bruts au lieu de ses revenus nets après impôt. Cette contribution a été réduite du même coup pour les conjoints ou les conjointes des personnes dont les revenus bruts sont inférieurs à 40 000 $. En 2001-2002, une des mesures récurrentes instaurées a de nouveau réduit cette contribution de 10 %.

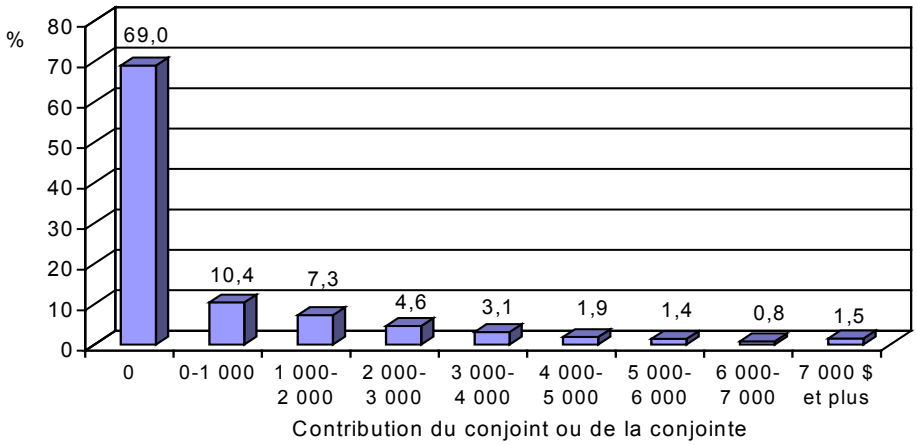
Le tableau 23 montre que, dans l'ensemble, 69,0 % des conjoints ou conjointes n'ont pas à contribuer au financement des études de ces bénéficiaires. La contribution moyenne calculée se situe à 727 $ pour l'ensemble. Ces données sont aussi illustrées dans le graphique 7.

TABLEAU 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 2001-2002

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires	
	N	%
—	11 749	69,0
1–1 000 $	1 780	10,4
1 001–2 000 $	1 235	7,3
2 001–3 000 $	785	4,6
3 001–4 000 $	522	3,1
4 001–5 000 $	324	1,9
5 001–6 000 $	230	1,4
6 001–7 000 $	135	0,8
7 001 $ et plus	256	1,5
Total	17 016	100,0
Contribution moyenne : 727 $*		

* La contribution moyenne calculée de la conjointe ou du conjoint a diminué de 134 $ (15,6 %) en 2001-2002 par rapport à 2000-2001. Par ailleurs, si l'on ne tient compte que des conjointes et des conjoints qui devaient effectivement contribuer au financement des études d'une ou d'un bénéficiaire, la contribution moyenne a diminué de 386 $ (14,1 %), passant de 2 734 $ à 2 348 $.

GRAPHIQUE 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 2001-2002



G LES PRÊTS ET LEUR REMBOURSEMENT

La présente section traite de la question entourant la gestion des prêts et leur remboursement.

Au 31 mars 2002, le gouvernement devait pourvoir au paiement des intérêts sur les prêts attribués à 138 410 personnes aux études. Les prêts ainsi négociés totalisaient 1,043 milliard de dollars (voir le tableau 59), et l'emprunt moyen s'élevait à 7 536 $. De fait, du 1er avril 2001 au 31 mars 2002, le gouvernement a payé 48,0 millions de dollars en intérêts sur les prêts. Au cours de la même période, 383 910 emprunteuses et emprunteurs devaient aux institutions financières 2,059 milliards de dollars, soit 5 364 $ par personne en moyenne. On évaluait alors à 3,152 milliards de dollars l'ensemble des prêts garantis par le gouvernement aux institutions financières, y compris 49,2 millions en prêts non échus, associés à l'achat d'un micro-ordinateur, sur lesquels les étudiantes et les étudiants paient les intérêts.

Il faut noter par ailleurs qu'en 2001-2002 des rachats de créances équivalant à 114,4 millions de dollars ont dû être effectués; ces rachats touchent 9 443 emprunteuses et emprunteurs. De plus, 7,7 millions de dollars ont été consacrés au Programme de remboursement différé auquel participent 22 869 personnes. Les montants recouvrés ont atteint quant à eux 57,2 millions de dollars, dont 38,6 millions sont associés aux prêts et 18,6 millions, aux bourses versées en trop.

Il importe de signaler que 59 971 emprunteuses et emprunteurs devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement de leurs prêts, soit le 1er juillet 2001, le 1er décembre 2001, le 1er janvier 2002 ou le 1er mars 2002. Le montant moyen de leur dette d'études s'élève à 8 465 $. Le tableau 24 indique de quelle façon les emprunteuses et les emprunteurs se répartissaient par tranche de prêt et selon les types d'établissements d'enseignement.

TABLEAU 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2001-2002

Dette d'études	Emprunteuses et emprunteurs selon les types d'établissements								
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial			Enseignement universitaire			Établissements reconnus pour prêts seulement	Total
		(form. gén.)	Progr. subv. (form. tech.)	Progr. non subv.	1er cycle	2e cycle	3e cycle		
	N	N	N	N	N	N	N	N	N
1– 5 000 $	8 861	2 720	7 809	623	3 683	740	81	152	24 649
5 001–10 000 $	1 771	716	5 329	1 968	4 901	962	95	185	15 947
10 001–15 000 $	637	127	2 097	1 211	4 078	893	118	145	9 306
15 001 $ et plus	416	16	985	1 187	4 379	2 196	479	411	10 069
Total	11 685	3 579	16 220	4 989	17 041	4 791	773	893	59 971
Montant de la dette d'études ($)	4 502	3 774	6 344	11 139	10 814	14 562	18 517	16 452	8 465

Les données montrent que 41,1 % des emprunteuses et des emprunteurs ont une dette d'études de moins de 5 000 $; 26,6 %, une dette de 5 001 $ à 10 000 $; 15,5 %, une dette de 10 001 $ à 15 000 $; et 16,8 %, une dette de 15 000 $ et plus.

Les montants des prêts qui devaient être pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs varient selon les types d'établissements d'enseignement.

Les étudiantes et les étudiants de la formation professionnelle au secondaire devaient prendre charge d'un prêt de 4 502 $ en moyenne.

Au collégial, les emprunteuses et emprunteurs des programmes subventionnés qui poursuivent des études à la formation générale devaient prendre charge d'un prêt moyen de 3 774 $, tandis que celles et ceux de la formation technique, d'un prêt moyen de 6 344 $. Quant à celles et ceux des programmes non subventionnés, ils avaient un prêt moyen de 11 139 $.

Pour leur part, les emprunteuses et les emprunteurs venant des universités reconnues pour les prêts et bourses ont pris charge d'un prêt moyen de 10 814 $ si elles ou ils poursuivaient des études de premier cycle, de 14 562 $, s'ils étaient au deuxième cycle et de 18 517 $ s'ils étaient au troisième cycle. Par ailleurs, celles et ceux des établissements reconnus pour prêts seulement fréquentant des établissements d'enseignement collégial ou universitaire situés à l'extérieur du Québec ont pris charge d'un prêt de 16 452 $ en moyenne, ayant bénéficié de prêts pouvant s'élever à 3 100 $ par trimestre.

En dernier lieu, pour tracer un portrait plus précis des emprunteuses et des emprunteurs quant à leur dette à la fin de leurs études universitaires, sont présentées au tableau 25 les données relatives à la répartition des personnes qui devaient prendre charge de leur prêt, selon les ordres d'enseignement et le nombre de trimestres au cours desquels elles ont bénéficié d'un prêt, de même que les montants de dette.

Ces données permettent de constater que la majorité des étudiantes et des étudiants de premier cycle (55,1 %) ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement ainsi qu'au collégial, pour une dette moyenne de 14 009 $, alors que 44,9 % ont bénéficié d'une aide au premier cycle seulement, pour une dette moyenne de 6 899 $.

Au deuxième cycle, on observe que 35,8 % des étudiantes et des étudiants ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, pour une dette moyenne de 7 274 $; 14,3 % ont reçu une aide à partir du premier cycle, pour une dette moyenne de 13 222 $ et 49,9 %, à partir du collégial, pour une dette moyenne de 20 174 $.

Au troisième cycle, les personnes qui ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement comptent pour 22,5 % et ont une dette moyenne de 9 195 $; 12,0 % sont bénéficiaires depuis le deuxième cycle pour une dette moyenne de 14 881 $; 10,7 % le sont depuis le premier cycle (7,2 % de bénéficiaires du deuxième cycle, pour une dette moyenne de 19 786 $ et 3,4 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 12 718 $); enfin, 54,7 % sont bénéficiaires depuis le collégial : 36,3 % de bénéficiaires au deuxième cycle pour une dette moyenne de 26 063 $ et 18,4 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 17 990 $.

TABLEAU 25
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2001-2002

Cycles d'études à la fin des études universitaires	Emprunteuses et emprunteurs	Montant des prêts à prendre en charge	Types d'établissements et nombre moyen de trimestres visés			
			Enseign. collégial	Enseignement universitaire		
				1er cycle	2e cycle	3e cycle
	N	$	N	N	N	N
1er cycle	7 658	6 899	—	4,6	—	—
	9 383	14 009	4,2	6,2	—	—
2e cycle	1 714	7 274	—	—	3,9	—
	687	13 222	—	4,3	3,6	—
	170	12 103	2,4	—	5,1	—
	2 220	20 792	3,6	6,6	4,4	—
3e cycle	174	9 195	—	—	—	5,7
	93	14 881	—	—	4,2	5,2
	27	12 718	—	3,9	—	4,5
	56	19 786	—	3,8	4,5	4,3
	104	16 156	2,4	—	—	9,0
	101	22 229	2,6	—	4,7	8,6
	38	23 008	2,7	5,6	—	8,3
	180	28 214	3,1	5,2	5,2	6,5
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants :	22 605					

H ÉVOLUTION DU PROGRAMME DE 1997-1998 À 2001-2002

1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires

Le tableau 26 présente les principales données relatives à l'attribution de l'aide financière aux études au cours des cinq dernières années.

Il permet de constater, entre autres, que le nombre de demandes d'aide est passé de 186 852 à 149 550, ce qui constitue une diminution globale de 20,0 % par rapport à 1997-1998. Ce taux de diminution est moindre que le taux de diminution du taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans (voir le graphique 8), qui est passé de 17,3 % à 12,5 % pendant la même période (soit une réduction de 27,7 %). La baisse continue du nombre de demandes d'aide financière semble donc associée à une amélioration constante de l'emploi chez les jeunes durant les cinq dernières années. Quant au nombre de bénéficiaires d'une aide financière, il a diminué de 32 745 (réduction de 20,4 %), passant de 160 513 en 1997-1998 à 127 768 en 2001-2002. Cette variation est donc du même ordre que celle du nombre de demandes d'aide (réduction de 20,0 %).

Au cours de la même période, l'importance de la diminution du nombre de bénéficiaires diffère cependant selon les ordres d'enseignement. À la formation professionnelle au secondaire, ce nombre a diminué de 23,2 %, passant de 21 150 à 16 251 (réduction de 4 899) à la suite d'une diminution de 5 721 du nombre de demandes d'aide financière. À l'enseignement collégial, le nombre de bénéficiaires a diminué de 27,4 %, passant de 70 966 à 51 547 (réduction de 19 419), le nombre de demandes d'aide financière ayant baissé de 22 585. À l'enseignement universitaire, le nombre de bénéficiaires a diminué de 12,3 %, passant de 68 397 à 59 970 (réduction de 8 427), le nombre de demandes d'aide financière ayant baissé de 8 996.

La diminution du nombre de bénéficiaires à la formation professionnelle au secondaire s'est poursuivie alors que le nombre de personnes qui y sont inscrites à temps plein a globalement augmenté (- 23,2 % contre + 3,7 %). Pour ce qui est de l'enseignement collégial, la diminution du nombre de bénéficiaires s'est produite plus rapidement que la diminution du nombre d'inscriptions à temps plein (- 27,4 % contre - 5,3 %). Finalement, en ce qui concerne l'enseignement universitaire, on constate une diminution du nombre de bénéficiaires alors que le nombre d'inscriptions à temps plein a globalement augmenté (- 12,3 % contre + 8,7 %).

TABLEAU 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre d'inscriptions à temps plein au trimestre d'automne					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	68 143	70 956	62 519	64 102	70 690
• Enseignement postsecondaire	312 972	316 128	315 557	312 109	314 770
Nombre de demandes d'aide					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	25 217	22 900	22 605	19 636	19 496
• Enseignement postsecondaire	161 635	154 658	141 848	131 657	130 054
Total	186 852	177 558	164 453	151 293	149 550

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre de demandes de bourse	118 953	109 453	91 690[5]	83 176	88 087
Aide globale					
• Prêts (M $)	530,5	484,6	410,4	330,8	338,6
• Bourses (M $)	239,6	190,0	175,9	201,8	254,0
Total	770,1	674,6	586,3	532,6	592,6
Nombre de bénéficiaires					
• Enseignement secondaire	21 150	18 869	18 918	16 380	16 251
• Enseignement postsecondaire	139 363	130 881	121 260	112 005	111 517
Total	160 513	149 750	140 178	128 385	127 768
Bénéficiaires d'un prêt seulement					
• Nombre	90 729	90 700	85 535	71 439	60 312
• Prêt moyen ($)	3 044	3 108	2 679	2 491	2 554
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse					
Dans l'ensemble					
• Nombre	69 784	59 050	54 643	56 946	67 456
• Prêt moyen ($)	3 645	3 433	3 317	2 684	2 736
• Bourse moyenne ($)	3 433	3 218	3 219	3 544[6]	3 766
• Aide totale moyenne ($)	7 078	6 651	6 536	6 228[6]	6 502
• Pourcentage de bénéficiaires d'une bourse	43,6 %	39,4 %	39,0 %	44,4 %	52,8 %
Établissements d'enseignement (programmes subventionnés)					
• Nombre	63 655	56 443	52 608	54 506	64 522
• Prêt moyen ($)	3 090	3 176	3 171	2 502	2 547
• Bourse moyenne ($)	3 448	3 228	3 237	3 569	3 798
• Aide totale moyenne ($)	6 538	6 404	6 408	6 071	6 345
Établissements d'enseignement (programmes non subventionnés)					
• Nombre	6 129	2 607	2 035	2 440	2 934
• Prêt moyen ($)	9 401	8 991	7 082	6 731	6 897
• Bourse moyenne ($)	3 287	3 004	2 769	3 005	3 057
• Aide totale moyenne ($)	12 687	11 995	9 851	9 736	9 954

Le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse a régulièrement diminué et est passé de 69 784 à 56 946 entre 1997-1998 et 2000-2001 (baisse de 18,3 %), comme le nombre de demandes de bourses, qui a cependant diminué plus rapidement (baisse de 30,0 %). Pendant cette période, le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse a diminué de 4 100 (baisse de 6,0 %) en raison de la limitation de l'accès à une aide sous forme de prêt seulement pour des études poursuivies dans un collège privé non subventionné.

Par contre, en 2001-2002, le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse s'est accru de 10 510 pendant que le nombre de demandes de bourse s'est accru de 4 911, et ce, par rapport à 2000-2001.

5. Depuis 1999-2000, les étudiantes et les étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement dont les programmes ne sont pas subventionnés ont accès à une aide sous forme de prêt seulement, ce qui a contribué à réduire de 6 654 de plus le nombre de demandes de bourse en 2001-2002.

6. En 2000-2001, la bourse moyenne et l'aide totale moyenne accordée aux bénéficiaires d'une bourse affichent des montants moindres que prévu (si l'on tient compte de la réduction de 25 % du prêt maximal) en raison d'une hausse de leur contribution moyenne et de celle de leurs parents, et ce, d'un montant moyen total de 270 $.

Cette hausse plus grande du nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse par rapport à la hausse du nombre de demandes de bourses est due aux mesures introduites en 2001-2002 visant des réductions importantes des contributions financières exigées des étudiantes et des étudiants ainsi que de leurs tiers (parents, conjointe ou conjoint).

L'aide globale attribuée aux bénéficiaires entre 1997-1998 et 2001-2002 a diminué et est passée de 770,1 à 592,6 millions de dollars (baisse de 23,0 %). Cette diminution est supérieure à celle du nombre de bénéficiaires (baisse de 20,4 %). Cependant, il faut souligner que le montant d'aide accordé sous forme de bourses en 2001-2002 est supérieur à celui de 1997-1998, soit 254,0 millions de dollars comparativement à 239,6 millions de dollars. La diminution de l'aide globale attribuée est donc attribuable à la diminution de l'aide accordée sous forme de prêts.

En ce qui concerne les prêts, le montant total accordé est passé de 530,5 millions de dollars en 1997-1998 à 338,6 millions de dollars en 2001-2002. La baisse est donc de 191,9 millions de dollars (36,2 %). La diminution plus importante du montant des prêts que du nombre de bénéficiaires (soit 15,8 % de plus de diminution) est due à trois facteurs majeurs qui ont successivement eu pour effet de réduire de façon plus importante le montant des prêts accordés depuis 1998-1999. Ces trois facteurs consistent en des mesures qui ont été adoptées afin de limiter l'endettement étudiant.

En 1998-1999, la prise en compte de la contribution des parents lors du calcul d'une partie du prêt a influé sur le montant des prêts accordés aux bénéficiaires n'ayant pas accès à une bourse : celui-ci a diminué de 30 millions de dollars de plus. Par la suite, en 1999-2000, le fait de limiter à des prêts n'excédant pas 3 100 $ par trimestre d'études l'aide accordée aux étudiantes et aux étudiants des établissements d'enseignement collégial dont les programmes ne sont pas subventionnés a fait baisser le montant des prêts de 33 millions de dollars de plus, réduisant par le fait même le coût élevé des mauvaises créances rattachées à cette catégorie d'étudiantes et d'étudiants. Enfin, en 2000-2001, le prêt maximal accordé aux étudiantes et aux étudiants a été réduit approximativement de 25 %, leur permettant ainsi d'avoir accès à une plus grande part d'aide sous forme de bourse. Cette mesure a eu pour effet de réduire de 46 millions de dollars de plus le montant des prêts.

Ces trois mesures ont globalement réduit le montant des prêts d'un montant de 109 millions de dollars entre 1996-1997 et 2000-2001, soit 20,5 % du montant des prêts accordés en 1997-1998. En 2001-2002, les mesures de réduction de la contribution étudiante et de celle de leurs tiers ont eu pour effet de hausser le montant d'aide accordé sous forme de prêts de 8 millions de dollars (+ 2,4 %), même si le nombre de demandes d'aide a diminué de 1 743 (- 1,2 %) par rapport à 2000-2001.

Quant aux bourses, le montant d'aide est passé de 239,6 à 201,8 millions de dollars entre 1997-1998 et 2000-2001, ce qui équivaut à une diminution de 15,8 %. Celle-ci est inférieure à la variation observée pendant cette période du nombre de bénéficiaires d'une bourse, qui est passé de 69 784 à 56 946 (diminution de 18,4 %). Ces diminutions sont par ailleurs inférieures à la diminution du nombre de demandes de bourses pendant la même période, qui est de 30,0 %.

La diminution moins importante de 14,2 % du montant des bourses par rapport à la diminution du nombre de demandes de bourse, entre 1997-1998 et 2000-2001, est associée à la mesure réduisant approximativement de 25 % le prêt maximal appliquée à compter de 2000-2001. Cette mesure a contribué à réduire la diminution du montant des bourses de 45 millions de dollars, ce qui équivaut à 18,8 % du montant des bourses de 1997-1998. Cependant, la limitation de l'aide à un prêt seulement pour les élèves des collèges non subventionnés a atténué l'effet de cette mesure par une réduction de 14 millions de dollars du montant des bourses, soit une réduction de 5,8 % du montant des bourses de 1997-1998.

Par la suite, en 2001-2002, le montant des bourses s'est accru de 52 millions de dollars. Les mesures de réduction de la contribution des étudiantes et des étudiants et de leurs tiers ainsi que l'indexation au coût de la vie des dépenses ont contribué à une augmentation de 41 millions de dollars du montant des bourses. La hausse supplémentaire de 11 millions de dollars est quant à elle attribuable à l'augmentation de près de 5 000 du nombre de demandes de bourse en 2001-2002.

Quant à la nature de l'aide attribuée, on note que la proportion des étudiantes et des étudiants qui ont eu une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide a augmenté entre 1997-1998 et 2001-2002, passant de 43,6 % à 52,8 %.

Cependant, entre 1997-1998 et 1999-2000, cette proportion de bénéficiaires d'une bourse est passée de 43,6 % à 39,0 %. Cette diminution était due au fait que, au cours de cette période, le pourcentage de bénéficiaires ayant présenté une demande de bourse parmi les étudiantes et les étudiants qui fréquentaient des établissements d'enseignement subventionnés a diminué, passant de 73,7 % en 1997-1998 à 69,3 % en 1999-2000. Une plus grande partie des étudiantes et des étudiants semblaient alors être en mesure de combler leurs besoins financiers avec un prêt seulement. De plus, la mesure visant les collèges non subventionnés et limitant l'aide accordée à des prêts seulement (à compter de 1999-2000) ne permettait plus à leurs élèves d'obtenir une bourse.

Par la suite, en 2000-2001, la réduction approximative de 25 % du prêt maximal et, en 2001-2002, les mesures de réduction de la contribution des étudiantes et des étudiants et de leurs tiers ont conjointement contribué à faire augmenter la proportion de bénéficiaires d'une bourse parmi tous les bénéficiaires d'une aide, qui est passée à 44,4 %, puis à 52,8 %.

Quant à l'aide totale moyenne attribuée aux boursières et aux boursiers, elle a diminué de 576 $ entre 1997-1998 et 2001-2002, passant de 7 078 $ à 6 502 $, alors que le montant moyen de leurs dépenses admises a diminué de 457 $, passant de 9 248 $ à 8 791 $. Le tableau 27 en témoigne.

De plus, on remarque que l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse fréquentant un établissement d'enseignement offrant des programmes d'études subventionnés a toujours été composée d'un montant plus important de bourse entre 1997-1998 et 2001-2002 (voir tableau 26). On note même qu'en 2001-2002, la proportion d'aide versée sous forme de bourse aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse (59,9 %) est supérieure à celle versée en 1997-1998 (52,7 %).

TABLEAU 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Aide attribuée aux bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	4 798	4 505	4 183[7]	4 149	4 638
• Croissance relative (%)	100,0	93,9	87,2	86,5	96,7
Dépenses admises des bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	7 781	7 772	7 809	8 006	8 199
• Croissance relative (%)	100,0	99,9	100,4	102,9	105,4
Aide attribuée aux boursières et aux boursiers					
• Montant moyen ($)	7 078	6 651	6 536	6 228[8]	6 502
• Croissance relative (%)	100,0	94,0	92,3	88,0	91,9
Dépenses admises des boursières et des boursiers					
• Montant moyen ($)	9 248	8 697[9]	8 632	8 610	8 791
• Croissance relative (%)	100,0	94,0	93,3	93,1	95,1

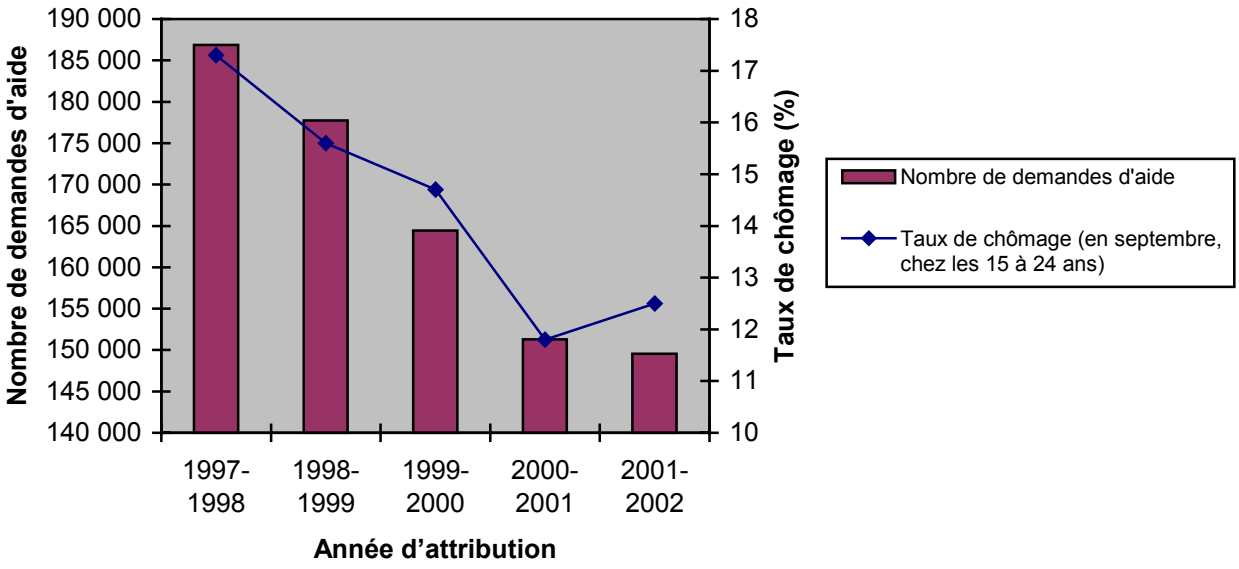
7. La prise en considération de la contribution des tiers dans le calcul d'une portion du prêt et la limitation de l'aide attribuée aux étudiantes et aux étudiants des collèges dont les programmes ne sont pas subventionnés à des prêts de 3 100 $ par trimestre d'études sont les deux principales mesures qui ont respectivement fait diminuer le montant d'aide total attribué depuis 1997-1998 de 30 et de 47 millions de dollars. L'aide moyenne accordée aux bénéficiaires a ainsi été réduite de 620 $.

8. En 2000-2001, la bourse moyenne et l'aide totale moyenne accordées aux bénéficiaires d'une bourse présentent des montants plus faibles que prévu en raison d'une hausse de leur contribution moyenne et de celle de leurs parents équivalant à un montant moyen total de 270 $ établi en tenant compte de la croissance de leurs revenus bruts moyens respectifs.

9. La limitation de l'aide attribuée aux étudiantes et aux étudiants des collèges dont les programmes ne sont pas subventionnés est la principale mesure ayant influé, depuis 1998-1999, sur les dépenses admises des bénéficiaires d'une bourse (le prêt maximal des élèves de ces collèges a été majoré de 5 000 $ en 1998-1999 et ils ne pouvaient plus bénéficier de bourses à compter de 1999-2000).

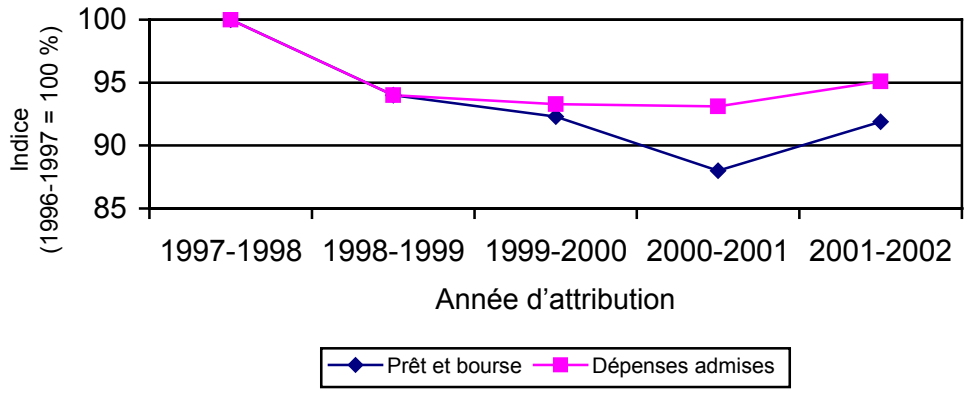
Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15 à 24 ans, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre de demandes d'aide :	186 852	177 758	164 453	151 293	149 550
Taux de chômage en % (en septembre) :	17,3	15,6	14,7	11,8	12,5



Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Prêt et bourse (%) :	100	94,0	92,3	88,0	91,9
Dépenses admises (%) :	100	94,0	93,3	93,1	95,1



2 Taux de participation au Programme

L'examen des données du tableau 28 révèle que le taux de participation au Programme de prêts et bourses a diminué entre 1997-1998 et 2001-2002, autant dans les établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle) que dans les établissements d'enseignement post-secondaire, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires d'une aide pendant une augmentation globale du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrites ou inscrits à temps plein. Cette diminution du nombre de bénéficiaires d'une aide s'est produite (comme nous l'avons mentionné à la section précédente) à la suite de la baisse équivalente du nombre de demandes d'aide dans un contexte économique favorable à l'emploi pour les jeunes depuis les cinq dernières années.

L'importance de la diminution du taux de participation diffère cependant selon les ordres d'enseignement. En ce qui concerne la formation professionnelle au secondaire, ce taux a diminué entre 1997-1998 et 2001-2002 de 7,1 % passant de 25,9 % à 18,8 %, alors qu'il a diminué de 7,4 % à l'enseignement postsecondaire soit de 36,9 % à 29,5 %.

Pendant cette même période, le taux de participation a diminué de 7,3 % dans les établissements d'enseignement collégial du secteur public, passant de 30,9 % à 23,6 % et, dans ceux du secteur privé, il a diminué de 7,0 % étant passé de 35,3 % à 28,3 %.

Enfin, pour ce qui est de l'enseignement universitaire, le taux de participation a également régressé au cours de la même période, passant de 44,7 % à 35,3 % au 1er cycle (diminution de 9,4 %), de 52,9 % à 49,4 % au 2e cycle (diminution de 3,5 %) et de 36,9 % à 29,5 % au 3e cycle (diminution de 7,4 %).

TABLEAU 28
Évolution du taux de participation[10] au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Enseignement secondaire (form. prof.)					
• Inscriptions à temps plein	68 143	70 956	62 519	64 102	70 690
• Nombre de bénéficiaires	17 667	16 331	15 599	13 918	13 311
• Taux de participation (%)	25,9	23,0	25,0	21,7	18,8
Enseignement collégial (secteur public)					
• Inscriptions à temps plein	165 386	167 191	162 802	159 615	158 226
• Nombre de bénéficiaires	51 159	48 553	43 424	39 103	37 307
• Taux de participation (%)	30,9	29,0	26,7	24,5	23,6
Enseignement collégial (secteur privé)					
• Inscriptions à temps plein	16 977	15 273	15 512	15 099	14 537
• Nombre de bénéficiaires	6 001	5 303	4 721	4 222	4 112
• Taux de participation (%)	35,3	34,7	30,4	28,0	28,3
Enseignement universitaire (1er cycle)					
• Inscriptions à temps plein	108 010	108 524	111 625	113 600	117 203
• Nombre de bénéficiaires	48 307	45 577	43 553	40 863	41 330
• Taux de participation (%)	44,7	42,0	39,0	36,0	35,3
Enseignement universitaire (2e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	15 829	17 399	17 948	16 204	17 164
• Nombre de bénéficiaires	8 375	8 129	7 999	7 947	8 695
• Taux de participation (%)	52,9	46,7	44,6	49,0	49,4
Enseignement universitaire (3e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	6 770	7 741	7 670	7 591	7 640
• Nombre de bénéficiaires	1 767	1 762	1 486	1 357	1 281
• Taux de participation (%)	26,1	22,8	19,4	17,9	16,8
Enseignement postsecondaire					
• Inscriptions à temps plein	312 972	316 128	315 557	312 109	314 770
• Nombre de bénéficiaires	115 609	109 324	101 183	93 492	92 725
• Taux de participation (%)	36,9	34,6	32,1	30,0	29,5

3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études

Dans le tableau 29, les données se rapportent à l'évolution, entre 1997-1998 et 2001-2002, du nombre de bénéficiaires d'une aide financière qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire. Il s'en dégage que la proportion de celles et de ceux qui étudient à l'université demeure la plus élevée d'année en année, et que celle-ci a même augmenté de 5,5 % en cinq ans (de 48,1 % à 53,6 %). Pour les établissements d'enseignement collégial offrant des programmes subventionnés, la proportion de bénéficiaires d'un prêt a cependant diminué, passant de 43,8 % à 40,2 %.

D'autre part, l'examen des données du tableau 30 révèle que la proportion de bénéficiaires d'un prêt aux 2e et 3e cycles, parmi l'ensemble des bénéficiaires qui étudient à l'université, s'est accrue entre 1997-1998 et 2001-2002, passant de 18,3 % à 20,6 %.

10. Taux évalué selon le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps plein au trimestre d'automne et le nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études au même trimestre.

TABLEAU 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1997-1998 à 2001-2002

Types d'établissements d'enseignement postsecondaire	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Enseignement collégial (programmes subvventionnés)					
• Nombre	60 933	56 824	51 671	46 329	44 863
• Pourcentage	43,8	43,4	42,6	41,3	40,2
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
• Nombre	10 033	9 907	8 263	7 921	6 684
• Pourcentage	7,2	7,6	6,8	7,1	6,0
Enseignement universitaire					
• Nombre	67 124	63 311	60 657	57 545	59 788
• Pourcentage	48,1	48,4	50,0	51,4	53,6
Établissements reconnus pour prêts seulement					
• Nombre	1 273	839	669	210	182
• Pourcentage	0,9	0,6	0,6	0,2	0,2
Nombre global de bénéficiaires	139 363	130 881	121 260	112 005	111 517

TABLEAU 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1997-1998 à 2001-2002

Cycles d'études universitaires	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
1er cycle					
• Nombre	54 876	51 514	49 226	46 200	47 462
• Pourcentage	81,7	81,3	81,2	80,3	79,4
2e cycle					
• Nombre	10 193	9 724	9 684	9 753	10 805
• Pourcentage	15,2	15,4	16,0	16,9	18,1
3e cycle					
• Nombre	2 055	2 073	1 747	1 592	1 521
• Pourcentage	3,1	3,3	2,8	2,8	2,5
Nombre global de bénéficiaires	67 124	63 311	60 657	57 545	59 788

Le tableau 31 montre les changements survenus depuis 1997-1998 chez les bénéficiaires d'une aide financière aux études, avec ou sans contribution des parents, en ce qui concerne le lieu de résidence. On constate d'abord une réduction globale de 1,2 % du pourcentage de bénéficiaires avec contribution des parents (de 60,5 % à 59,3 %). On observe également une augmentation globale de 2,4 % du pourcentage de bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents durant leurs études (de 71,7 % à 74,1 %).

On remarque cependant, en croisant ces deux facteurs, que l'augmentation du pourcentage de bénéficiaires touche uniquement les deux catégories d'étudiantes et d'étudiants sans contribution des parents (qu'ils résident ou non chez leur parents). L'augmentation est cependant plus prononcée chez les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents, leur pourcentage s'étant accru de 2,5 %, passant de 37,2 % à 39,7 %.

TABLEAU 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1997-1998 à 2001-2002

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	41 694	39 628	35 688	31 297	29 242
• Pourcentage	26,0	26,5	25,5	24,4	22,9
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	55 404	53 372	50 028	46 077	43 918
• Pourcentage	34,5	35,6	35,7	35,9	34,4
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	3 689	3 189	3 294	3 236	3 791
• Pourcentage	2,3	2,1	2,3	2,5	3,0
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	59 726	53 561	51 168	47 775	50 817
• Pourcentage	37,2	35,8	36,5	37,2	39,7
Nombre global de bénéficiaires	160 513	149 750	140 178	128 385	127 768
Rapport ne résidant pas/résidant chez leurs parents	2,54	2,50	2,59	2,72	2,87
Rapport sans contribution/avec contribution des parents	0,65	0,61	0,63	0,66	0,75

Le tableau 32 montre l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation.

On y remarque principalement que la situation correspondant à la plus grande proportion de bénéficiaires est celle des bénéficiaires ayant des enfants à leur charge. Ces personnes représentent 31,4 % des bénéficiaires sans contribution des parents en 2001-2002, comparativement à 33,3 % en 1997-1998.

D'autre part, on note en 2001-2002 une augmentation de 2,6 % de la proportion des bénéficiaires dont la contribution des parents n'est pas exigée en raison de l'obtention de 90 unités ou d'un diplôme de premier cycle à l'université (de 18,3 % à 20,9 %). Cette augmentation est due à la réintroduction du critère d'exemption de la considération de la contribution des parents lié à l'obtention seule de 90 unités dans un même programme d'études.

Finalement, on note une augmentation de la proportion des bénéficiaires qui peuvent être exemptés de la considération de la contribution parentale seulement en raison du fait qu'ils poursuivent des études de deuxième et de troisième cycle à l'université. Cette proportion est passée de 1,6 % en 1997-1998 à 4,0 % en 2001-2002.

TABLEAU 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, de 1997-1998 à 2001-2002

Situation des bénéficiaires	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	6 308	5 724	5 203	5 031	5 402
• Pourcentage	10,0	10,1	9,6	9,9	9,9
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge					
• Nombre	9 178	8 437	7 853	7 113	7 633
• Pourcentage	14,5	14,9	14,4	13,9	14,0
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	4 258	3 580	3 121	2 771	2 743
• Pourcentage	6,7	6,3	5,7	5,4	5,0
Vivent maritalement avec enfants à charge					
• Nombre	4 498	4 334	4 334	4 092	3 968
• Pourcentage	7,1	7,6	8,0	8,0	7,3
Sont chefs de famille monoparentale					
• Nombre	7 432	6 614	6 761	5 817	5 500
• Pourcentage	11,7	11,6	12,4	11,4	10,1
Sont parents biologiques ou adoptifs					
• Nombre	1 231	1 134	1 121	956	910
• Pourcentage	2,0	2,0	2,1	1,9	1,7
Ont obtenu 90 unités ou un diplôme de premier cycle à l'université					
• Nombre	12 505	10 592	9 929	9 312	11 427[11]
• Pourcentage	19,7	18,7	18,2	18,3	20,9
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans					
• Nombre	16 106	13 431	12 708	12 321	12 916
• Pourcentage	25,4	23,7	23,3	24,1	23,7
Sont orphelines ou orphelins					
• Nombre	332	353	363	367	391
• Pourcentage	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7
Poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle à l'université					
• Nombre	1 035	1 266	1 385	1 556	2 196
• Pourcentage	1,6	2,2	2,5	3,1	4,0
Sont retournées ou retournés aux études sept ans après la fin de l'obligation de fréquentation scolaire					
• Nombre	—	950	1 379	1 352	1 420
• Pourcentage	—	1,7	2,5	2,7	2,6
Autres situations					
• Nombre	532	335	305	323	102
• Pourcentage	0,8	0,6	0,6	0,6	0,2
Nombre global de bénéficiaires	63 415	56 750	54 462	51 011	54 608

***** Ventilation des données qui tient compte en premier de l'état matrimonial des bénéficiaires.

11. En 2001-2002, on a réintroduit le critère d'exemption de la considération de la contribution parentale lié à l'obtention seule de 90 unités à l'université dans un même programme d'études. On compte 2 310 étudiantes et étudiants (4,2 %) qui se trouvent dans cette situation.

4 Les prêts et leur remboursement

Les tableaux 33 et 34 font état de l'évolution des principales données relatives aux prêts et à leur remboursement au cours des cinq dernières années.

TABLEAU 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Montant des prêts garantis par le gouvernement					
• Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts (M $)	1 643,3	1 465,7	1 305,6	1 115,5	1 043,1
• Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts* (M $)	76,6	71,9	63,3	55,4	49,2
• Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts (M $)	1 498,7	1 718,8	1 971,6[12]	2 088,4[12]	2 059,3[12]
Montant global des prêts garantis (M $)	3 218,6	3 256,4	3 340,5	3 259,3	3 151,7
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement (M $)	72,3	70,7	60,3	59,9	48,0
Montants des prêts échus depuis 1966					
• Prêts remboursés ou en voie de l'être par les emprunteuses et les emprunteurs (M $)	3 943,8	4 527,9	4 996,9	5 421,9	5 755,2
• Prêts remboursés par le gouvernement [capital seulement (M $)]	424,3	528,5	666,3	756,3	870,7
• Montant global des prêts échus (M $)	4 368,1	5 056,4	5 663,2	6 178,2	6 625,9
• Taux des prêts remboursés par le gouvernement (%)	9,7	10,4	11,8	12,2	13,1

* Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

TABLEAU 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1997-1998 à 2001-2002

Bénéficiaires d'un prêt et prêts pris en charge	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre de bénéficiaires d'un prêt de l'année	159 956	149 216	139 670	127 884	127 204
Montant global des prêts consentis de l'année (M $)	530,5	484,6	410,4	330,8	338,6
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre charge de leur prêt	65 582	71 253	70 724	68 524	59 971
Montant global des prêts pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs (M $)	639,5	713,2	700,0	640,4	507,7

12. Ce montant ne tient pas compte du montant de remise de dette de 35 millions de dollars alloué en 1999-2000 aux emprunteuses et aux emprunteurs en vertu de l'entente sur les bourses du millénaire.

Selon les données qui précèdent, le montant des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a diminué régulièrement depuis 1997-1998, puisque le montant des prêts consentis depuis cette date a été moindre que celui des prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs. De fait, le montant des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a baissé de 36,5 % entre 1997-1998 et 2001-2002, soit une diminution de 600,2 millions de dollars.

Quant au montant des intérêts à payer sur les prêts garantis par le gouvernement, il a diminué en conséquence entre 1997-1998 et 2001-2002, passant de 72,3 à 48,0 millions de dollars.

Le montant sur lequel le gouvernement paie des intérêts a donc diminué entre 1997-1998 et 2001-2002 pendant que celui sur lequel les emprunteuses et emprunteurs paient des intérêts a augmenté constamment. Le gouvernement payait ainsi des intérêts sur 33,1 % des prêts garantis en 2001-2002 par rapport à 51,1 % en 1997-1998.

Contrairement à la tendance observée quant à la de réduction du coût des intérêts sur les prêts, on remarque depuis 1997-1998 une augmentation régulière du montant cumulé que le gouvernement a dû rembourser en raison d'un défaut de paiement d'emprunteuses et d'emprunteurs. En effet, le montant des remboursements accumulés depuis 1966 a doublé depuis 1997-1998 passant de 424,3 à 870,7 millions de dollars en capital. Ce montant représente 13,1 % du montant de prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs en 2001-2002 comparativement à 9,7 % en 1997-1998.

Le tableau 35 montre l'évolution des remboursements de prêts aux institutions financières ainsi que celle du recouvrement des créances par le Ministère auprès des emprunteuses et des emprunteurs.

TABLEAU 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre de réclamations reçues des institutions financières	14 146	13 460	12 795	15 645	13 665
Nombre de réclamations remboursées	8 892	12 239[13]	10 925	8 167	9 443
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet de recommandation de remboursement	3 537	1 920	1 221	1 217	1 267
Prêts et intérêts remboursés aux institutions financières (M $)	105,2	136,2	141,9	100,0	114,4
Montant moyen remboursé ($)	11 831	11 128	12 986	12 248	12 117
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	14,9	18,2	27,0	30,5	38,6

13. Ces réclamations remboursées sont associées en partie à celles de l'inventaire des réclamations non traitées reçues antérieurement.

Entre 1997-1998 et 1999-2000, le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts de 22,9 % de plus d'emprunteuses et d'emprunteurs, comme l'indiquent les données du tableau précédent (leur nombre est passé de 8 892 à 10 925). De même, le montant moyen remboursé est passé de 11 831 $ à 12 986 $, ce qui équivaut à une hausse de 9,8 %.

Par contre, en 2001-2002, le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a remboursé les créances aux établissements financiers a diminué et est passé à 9 443, ce qui correspond à une baisse de 13,6 % par rapport à 1999-2000. Des efforts d'annulation de réclamations ont fait en sorte qu'une plus grande part des réclamations ont été reprises en charge par les établissements financiers à la suite d'une entente de remboursement conclue avec les emprunteuses et les emprunteurs.

La proportion des dossiers de faillite par rapport au nombre de réclamations remboursées a diminué entre 1997-1998 et 2001-2002, passant de 39,8 % à 13,4 %. Ceci étant à la suite de l'entrée en vigueur des modifications apportées à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en juin 1998, qui a porté à 10 ans, après la fin des études, le moment à compter duquel les étudiantes et les étudiants peuvent être libérés de leurs créances sur les prêts pour études.

Quant au recouvrement des prêts, les données révèlent une hausse marquée de 159,1 % en ce qui concerne les montants recouvrés, qui sont passés de 14,9 à 38,6 millions de dollars entre 1997-1998 et 2001-2002.

Enfin, les données du tableau 36 ont trait aux emprunteuses et aux emprunteurs qui, faute de ressources financières suffisantes, doivent avoir recours au Programme de remboursement différé (PRD). Dans le cadre de ce programme, le gouvernement paie les intérêts sur les prêts pour une période maximale de 24 mois, et ce, pendant les cinq premières années suivant la fin des études. On constate que le nombre de personnes qui en bénéficient est en réduction; il a diminué de 25,0 % en cinq ans, passant de 30 486 à 22 869, pendant que le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient commencer à rembourser leurs prêts a diminué de 8,6 %, passant de 65 582 à 59 971. Cette baisse de la clientèle bénéficiaire de ce programme s'est produite malgré un élargissement de l'admissibilité au programme en fonction des responsabilités familiales des ex-étudiantes et des ex-étudiants. En effet, le revenu mensuel maximal considéré pour l'admissibilité à ce programme a été haussé en 2001-2002.

TABLEAU 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs	30 486	26 043	25 121	24 543	22 869
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	505	411	329	443	336
Montant global de l'aide attribuée (M $)	15,4[14]	10,7	8,3	10,9	7,7

14. L'aide a été limitée, à compter de 1997-1998, au paiement des intérêts sur les prêts et non aux versements mensuels.

II AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Outre le Programme de prêts et bourses, le ministère de l'Éducation administre d'autres programmes qui offrent une aide financière aux étudiantes et aux étudiants sous la forme d'un prêt ou d'une aide financière non remboursable. Dans le premier cas, il s'agit du Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur et, dans le second, du Programme de remboursement différé, du Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, du Programme de bourses d'été de langues, du Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, du Programme études-travail et du Programme de remise de dette.

Au total, 38 673 personnes ont bénéficié d'une de ces formes d'aide pour un montant global de 39,0 millions de dollars. De ce nombre, 7 986 ont obtenu un prêt et 30 687, une aide financière non remboursable, ce qui représente un montant respectif de 16,3 et de 22,7 millions de dollars. Ainsi 58,2 % de l'aide financière aux études provenant des autres programmes que le Programme des prêts et bourses a été attribuée sous forme de bourses ou d'aide financière non remboursable, et 41,8 % en prêts.

A PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DIFFÉRÉ (PRD)

Ce programme s'adresse à l'étudiante ou à l'étudiant qui, au moment où elle ou il doit commencer à rembourser son prêt, ne peut s'acquitter des mensualités prévues faute de ressources financières suffisantes. Dès lors, le gouvernement assure le paiement des intérêts sur le prêt, tant que la personne est en situation de ressources financières insuffisantes et pour une durée maximale de quatre périodes de six mois, étalées sur cinq ans.

Les personnes qui bénéficient de ce programme ne sont plus tenues, depuis 1999-2000, de rembourser les intérêts que le gouvernement a payés.

En 2001-2002, la clientèle admissible à ce programme a augmenté à la suite de la hausse du revenu mensuel maximal au-delà duquel une ex-étudiante ou un ex-étudiant ne peut bénéficier du programme. Ce revenu tient compte désormais de leurs responsabilités familiales.

TABLEAU 37
Programme de remboursement différé, 2001-2002

Nombre de bénéficiaires	22 869
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	336
Montant global de l'aide attribuée (M $)	7,7

B PROGRAMME DE GARANTIE DE PRÊT POUR L'ACHAT D'UN MICRO-ORDINATEUR

Le programme dont il est ici question permet aux étudiantes et aux étudiants qui satisfont aux critères d'admissibilité de bénéficier d'un prêt avec intérêts pour acheter un micro-ordinateur. Durant leurs études, elles et ils paient trimestriellement les intérêts à leur institution financière.

Une fois écoulée la période d'exemption, une entente est négociée en vue de rembourser mensuellement et le capital et les intérêts. Le montant des intérêts payés sur ce type de prêt est pris en considération dans le calcul des dépenses admises au Programme de prêts et bourses, ce qui peut donner droit à une aide supplémentaire sous la forme d'un prêt ou d'une bourse.

En 2001-2002, les critères d'admissibilité à ce programme ont été modifiés comme suit :

– L'accès est désormais réservé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses.

– Le montant maximal de prêt est réduit de 1 000 $, passant de 3 000 $ à 2 000 $, sauf lorsque le programme d'études auquel l'étudiante ou l'étudiant est inscrit prévoit l'obligation d'utiliser un ordinateur portable.

– Les élèves inscrits à temps plein à la formation préuniversitaire au collégial ou à la formation professionnelle au secondaire (en plus des élèves de la formation technique du collégial et des étudiantes et des étudiants de l'université) sont désormais admissibles au programme.

– Il n'y a plus de critère d'admissibilité lié au nombre d'unités obtenues ou d'heures d'études à temps plein accumulées.

En 2001-2002, 7 986 personnes ont bénéficié du Programme. Le ministère de l'Éducation a versé 16,3 millions de dollars en prêts. Un montant additionnel d'aide de 1,8 millions de dollars, dont 1,3 millions en bourses, a été versé à 6 722 personnes inscrites au Programme de prêts et bourses, au titre de la couverture des intérêts sous forme de dépenses admises.

TABLEAU 38
Programme de garantie de prêt
pour l'achat d'un micro-ordinateur, 2001-2002

Nombre de bénéficiaires	7 986
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	2 040
Montant global de l'aide attribuée (M $)	16,3

C MESURE SPÉCIALE POUR LES ATHLÈTES

Le gouvernement a payé les intérêts sur la dette d'études de quelques athlètes en vue de leur permettre de participer à des programmes spéciaux d'entraînement sportif devant les mener à des compétitions d'envergure internationale.

D PROGRAMME DE BOURSES POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE DÉFICIENCE FONCTIONNELLE MAJEURE

Les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure ont accès au Programme de prêts et bourses si elles ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour faire des études secondaires (formation professionnelle), des études collégiales et des études universitaires.

Cependant, des dispositions particulières s'appliquent à ces personnes : leur contribution minimale est nulle, et la totalité de l'aide financière leur est versée sous la forme d'une bourse.

De plus, grâce au Programme d'allocation pour les besoins particuliers, le ministère de l'Éducation peut leur attribuer une ou des allocations pour combler des besoins relatifs aux ressources matérielles, aux services spécialisés et au transport adapté. Ces allocations peuvent être versées tout au long des études, c'est-à-dire du primaire à l'université.

TABLEAU 39
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2001-2002

	Besoins ordinaires*	Besoins particuliers
Nombre de bénéficiaires	564	900
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	5 073	4 282
Montant global de l'aide attribuée (M $)	2,9	3,9

* Ces données sont déjà comprises dans celles qui se rapportent au Programme de prêts et bourses.

E PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTÉ DE LANGUES

Administré par le ministère de l'Éducation et financé par le ministère du Patrimoine canadien, ce programme permet à un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants d'apprendre une des langues officielles du Canada, à titre de langue seconde, et d'approfondir leur connaissance de la culture correspondante. Les bourses sont attribuées annuellement par tirage au sort, et leur répartition est proportionnelle à la population de chacune des régions administratives.

Pour être admissible au Programme, il faut, aux trimestres d'automne et d'hiver de l'année en cours, être inscrite ou inscrit à temps plein en cinquième secondaire et avoir terminé son programme d'études à la date du stage ou encore être inscrite ou inscrit à un programme d'études collégiales ou universitaires.

TABLEAU 40
Programme de bourses d'été de langues, 2001-2002

Nombre de bénéficiaires	3 038
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 650
Montant global de l'aide attribuée (M $)	5,0

F PROGRAMME DE BOURSES POUR LES PERMANENTES OU PERMANENTS ÉLUS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Grâce à ce programme, une aide financière aux études est attribuée aux permanentes ou permanents élus d'une association étudiante nationale reconnue par le ministère de l'Éducation, qui consacrent la majeure partie ou la totalité de leur temps aux activités de l'association en cause ou d'une autre qui lui est affiliée.

TABLEAU 41
Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 2001-2002

Nombre de bénéficiaires	20
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	5 412
Montant global de l'aide attribuée (M $)	0,10

G PROGRAMME ÉTUDES-TRAVAIL

Ce programme vise à accorder des subventions pour des emplois à temps partiel afin de favoriser la poursuite des études des personnes du premier, deuxième ou troisième cycle universitaire qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles**.** Les emplois sont offerts à l'intérieur des établissements d'enseignement universitaire participants. Ce programme est financé en parts égales par le ministère de l'Éducation et les établissements d'enseignement universitaire. Ces derniers en assument la gestion. C'est donc à eux que revient la responsabilité de décider des postes à combler, de fixer la rémunération pour chacun d'eux et d'établir certaines balises. En effet, selon l'orientation privilégiée par l'établissement d'enseignement, les emplois retenus peuvent être liés ou non au domaine d'études, et on peut exiger de la candidate ou du candidat qu'il présente un dossier scolaire susceptible de lui permettre de terminer son programme d'études.

TABLEAU 42
Programme études-travail, 2001-2002

Nombre de bénéficiaires	2 562
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 561
Montant global de l'aide attribuée (M $)	4,0

H PROGRAMME DE REMISE DE DETTE

En vertu de ce programme, les titulaires d'une formation technique au collégial ainsi que les titulaires d'un baccalauréat ont droit à une remise de 15 % de la dette accumulée. Ces personnes doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir obtenu une bourse chaque année.

La remise de dette s'applique également à la dette accumulée pendant les études collégiales préuniversitaires, si les étudiantes et les étudiants les ont terminées dans les délais prévus et ont obtenu une bourse chaque année. Pour en bénéficier, ils doivent cependant avoir obtenu une remise de dette pour leurs études universitaires.

TABLEAU 43
Programme de remise de dette, 2001-2002

Nombre de bénéficiaires	1 298
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 511
Montant global de l'aide attribuée (M $)	2,0

I ÉVOLUTION DES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DE 1997-1998 À 2001-2002

L'examen du tableau 44 montre qu'en cinq ans les plus fortes hausses du nombre de bénéficiaires et du montant global attribué touchent le Programme de remboursement différé, le Programme d'allocation pour les besoins particuliers et le Programme de bourses d'été de langues.

Tableau 44
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Programme de remboursement différé					
• Nombre de bénéficiaires	30 486	26 043	25 121	24 543	22 869
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	15,4	10,7	8,3	10,9	7,7
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur					
• Nombre de bénéficiaires	11 693	10 442	9 221	7 504	7 986
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	33,0	29,5	25,6	20,6	16,3
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure					
• Besoins ordinaires (Programme de prêts et bourses)					
· Nombre de bénéficiaires	557	534	508	501	564
· Montant global de l'aide attribuée (M $)	3,3	3,2	2,5	2,4	2,9
• Besoins particuliers (Programme d'allocation pour les besoins particuliers)					
· Nombre de bénéficiaires	339	476	491	812	900
· Montant global de l'aide attribuée (M $)	2,1	2,9	2,8	3,6	3,9
Programme de bourses d'été de langues					
• Nombre de bénéficiaires	2 724	2 844	3 219	3 155	3 038
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	4,2	4,3	5,6	5,5	5,0
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes					
• Nombre de bénéficiaires	26	39	24	21	20
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	0,10	0,17	0,10	0,09	0,10
Programme études-travail					
• Nombre de bénéficiaires	—	—	2 495	2 788	2 562
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	—	—	3,4	4,0	4,0
Programme de remise de dette[15]					
• Nombre de bénéficiaires	—	—	847	1 102	1 298
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	—	—	1,2	1,8	2,0

15. Les données concernent le Programme de remise de dette instauré en 1999-2000 qui vise à réduire l'endettement des personnes les plus démunies poursuivant des études universitaires, soit celles qui obtiennent une bourse chaque année. Elles doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus.

ANNEXES

SCHÉMA 1

Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2001-2002

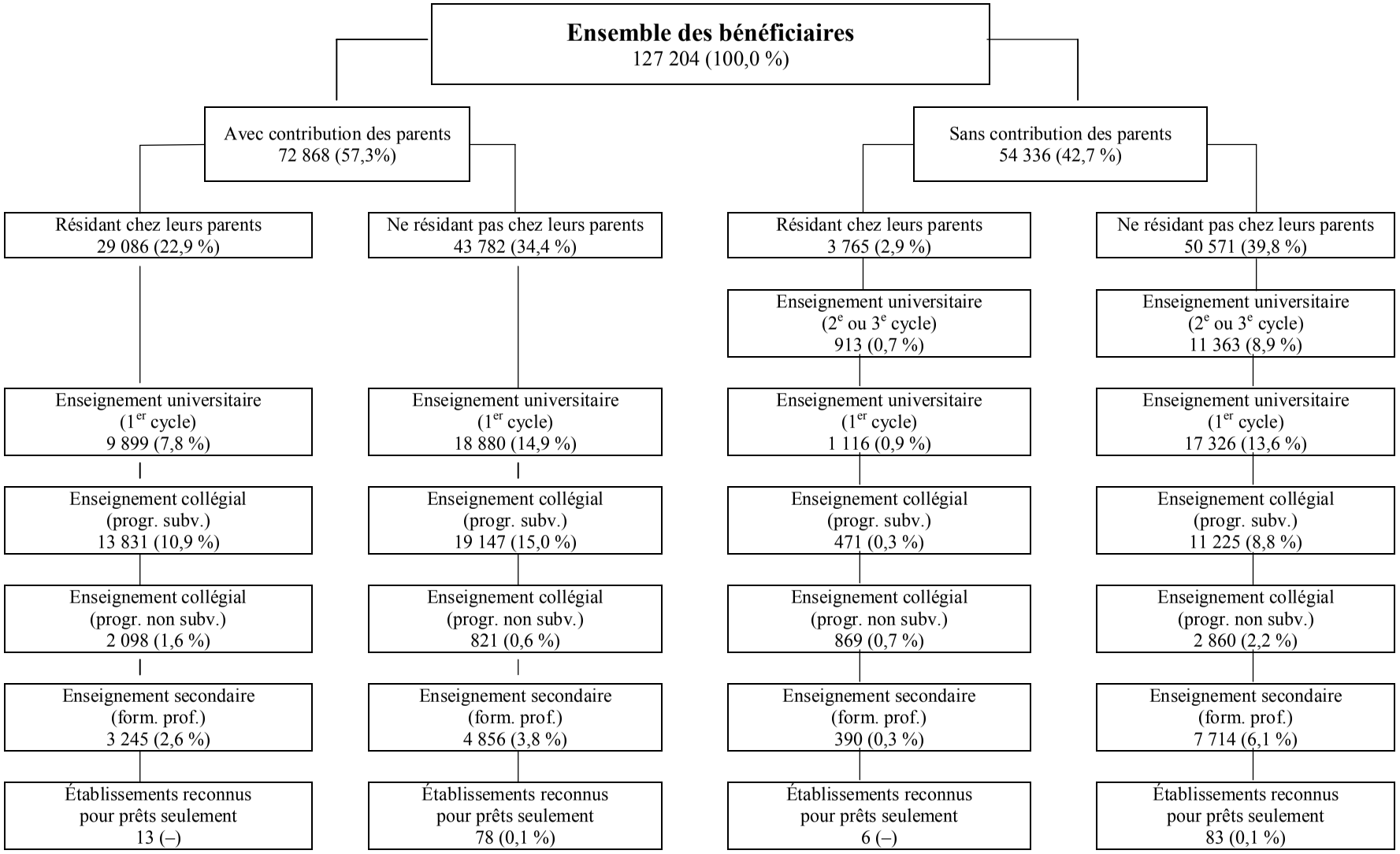


SCHÉMA 2

Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2001-2002

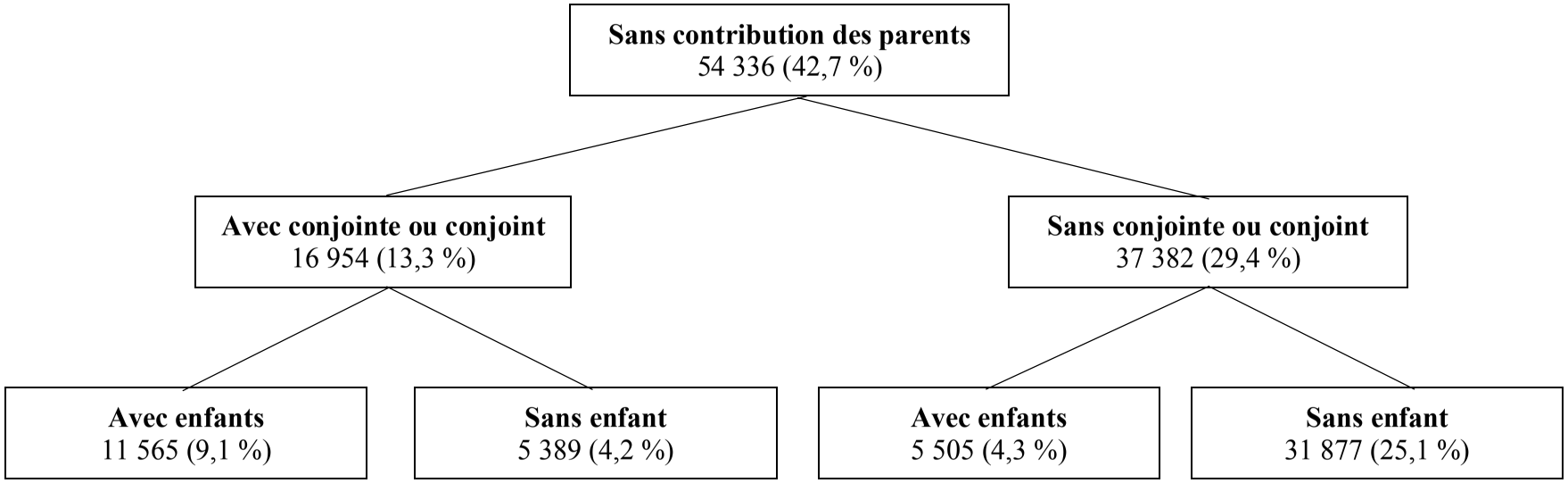


SCHÉMA 3

Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2001-2002

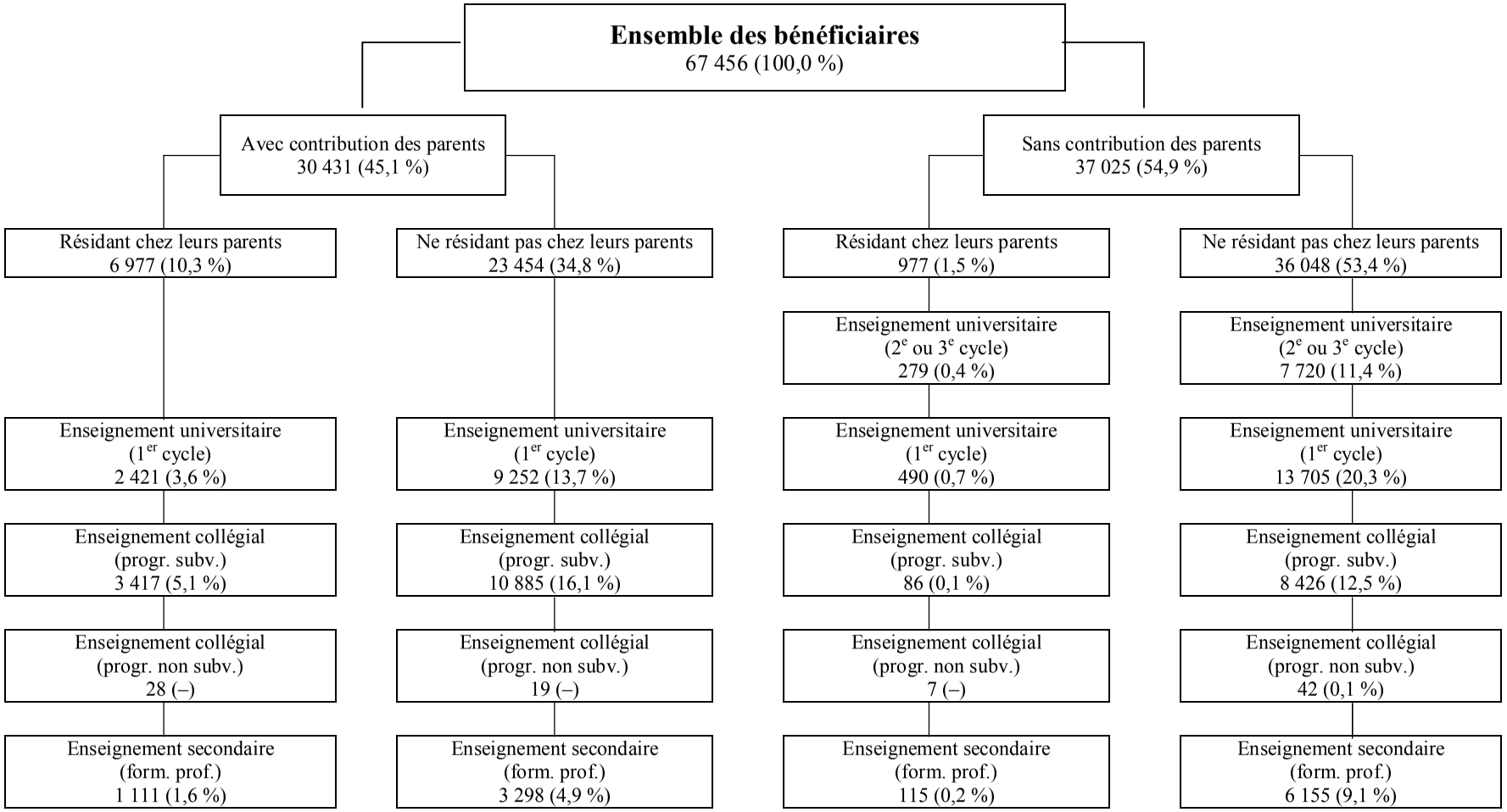


SCHÉMA 4

Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2001-2002

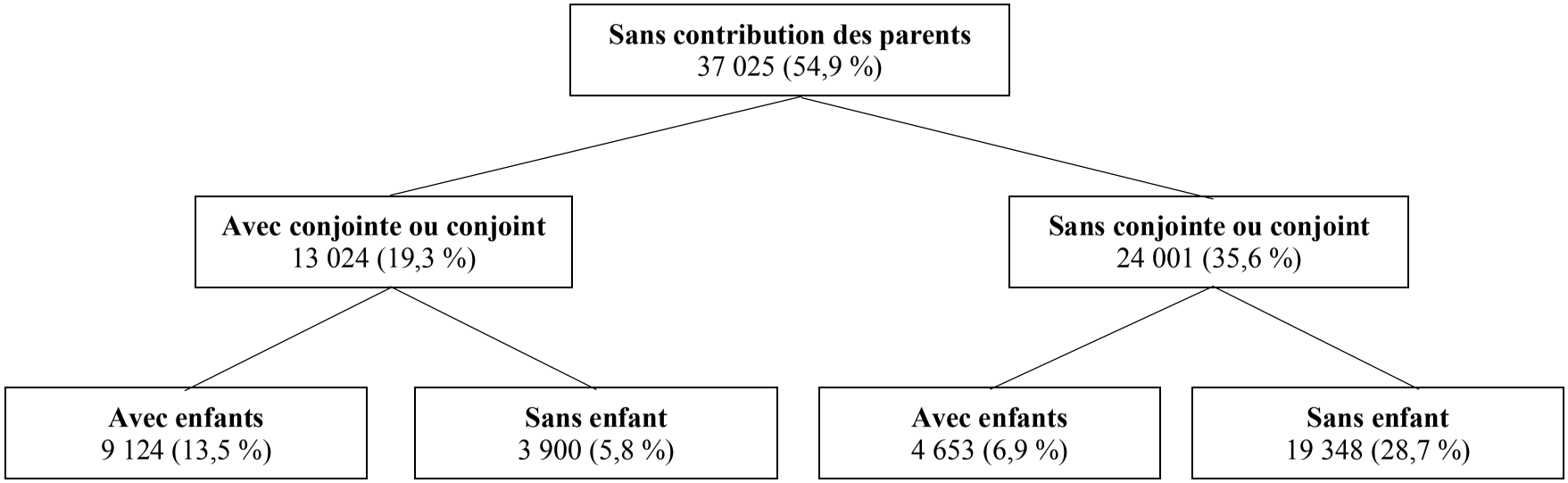


TABLEAU 45

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2001-2002

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Au Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Alberta	67	0,351	35	0,090	0,441
Colombie-Britannique	101	0,444	41	0,109	0,553
Île-du-Prince-Édouard	10	0,051	6	0,020	0,071
Manitoba	22	0,103	10	0,022	0,125
Nouveau-Brunswick	233	1,194	119	0,316	1,510
Nouvelle-Écosse	112	0,832	65	0,224	1,056
Ontario	2 402	12,117	1 001	2,816	14,933
Saskatchewan	8	0,036	3	0,005	0,041
Terre-Neuve	13	0,066	6	0,019	0,085
Yukon					
Total	**3 062**	**15,194**	**1 287**	**3,621**	**18,815**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Alberta	6	0,024	—	—	0,024
Colombie-Britannique	10	0,046	—	—	0,046
Manitoba	1	0,003	—	—	0,003
Nouveau-Brunswick	1	0,006	—	—	0,006
Ontario	60	0,334	—	—	0,334
Saskatchewan	5	0,018	—	—	0,018
Terre-Neuve	1	0,003	—	—	0,003
Total	**84**	**0,434**	**—**	**—**	**0,434**

TABLEAU 45 *(suite)*

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2001-2002

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
B À l'extérieur du Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Afrique	1	0,007	1	0,001	0,008
Allemagne	5	0,017	1	0,001	0,018
Angleterre	70	0,834	29	0,101	0,935
Antilles	1	0,004	—	—	0,004
Australie	2	0,028		0,001	0,029
Autriche	2	0,020	1	0,004	0,024
Belgique	3	0,013	—	—	0,013
Danemark	3	0,019	2	0,015	0,034
Espagne	6	0,031	3	0,011	0,042
États-Unis	200	2,294	80	0,232	2,526
France	105	0,511	65	0,240	0,751
Grèce	2	0,020	2	0,008	0,028
Hollande	2	0,031	1	0,001	0,032
Irlande	2	0,019	2	0,007	0,026
Italie	1	0,008	—	—	0,008
Norvège	1	0,005	1	0,007	0,012
Pays-Bas	11	0,100	7	0,030	0,130
Suède	5	0,016	2	0,002	0,018
Suisse	8	0,043	6	0,021	0,064
Total	**431**	**4,020**	**208**	**0,689**	**4,709**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Allemagne	1				
Amérique centrale	1	0,003	—	—	0,003
Angleterre	1	0,009	—	—	0,009
Belgique	1	0,006	—	—	0,006
États-Unis	69	0,386	—	—	0,386
France	8	0,033	—	—	0,033
Hongrie	1	0,009	—	—	0,009
Mexique	2	0,016	—	—	0,016
Suisse	1	0,008	—	—	0,008
Total	**86**	**0,469**	**—**	**—**	**0,469**

TABLEAU 46
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2001-2002

Montant de la bourse	Bourses attribuées par types d'établissements					
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.			
	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 274	9 004	33	8 085	20 396	30,2
2 001 – 4 000 $	3 296	6 235	31	8 351	17 913	26,6
4 001 – 6 000 $	2 758	5 663	9	8 486	16 916	25,1
6 001 – 8 000 $	984	1 418	14	5 050	7 466	11,1
8 001 – 10 000 $	315	419	9	2 790	3 533	5,2
10 001 $ et plus	52	75	0	1 105	1 232	1,8
Total	10 679	22 814	96	33 867	67 456	100,0
Montant moyen de la bourse ($)	3 456	3 038	3 440	4 355	3 766	—

TABLEAU 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2001-2002

Montant global de l'aide attribuée	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 375	13 862	184	4 220	11	21 652	16,9
2 001 – 4 000 $	5 064	14 597	2 543	24 833	85	47 122	36,9
4 001 – 6 000 $	2 869	6 892	238	8 097	25	18 121	14,2
6 001 – 8 000 $	2 915	6 511	2 227	8 803	44	20 500	16,0
8 001 – 10 000 $	1 131	1 965	1 478	7 522	17	12 113	9,5
10 001 $ et plus	897	1 036	14	6 313	0	8 260	6,5
Total	16 251	44 863	6 684	59 788	182	127 768	100,0
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 545	3 625	5 515	5 323	5 343	4 638	—

TABLEAU 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 2001-2002

Groupes d'âge	Bénéficiaires par types d'établissements					Ensemble des bénéficiaires	
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement		
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
15 – 19 ans	4 133	17 531	378	1 138	1	23 181	18,1
20 – 24 ans	5 712	16 441	2 943	31 581	12	56 689	44,4
25 – 29 ans	2 440	4 107	1 583	14 160	21	22 311	17,5
30 – 34 ans	1 460	1 935	740	5 741	4	9 880	7,7
35 – 39 ans	1 134	1 178	466	3 036	6	5 820	4,6
40 ans et plus	1 372	3 671	574	4 132	138	9 887	7,7
Total	16 251	44 863	6 684	59 788	182	127 768	100,0

TABLEAU 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 2001-2002

Trimestres de l'année scolaire	Bénéficiaires	
	N	%
Été	2 879	2,3
Automne	7 970	6,2
Hiver	10 807	8,5
Été et automne	3 756	2,9
Été et hiver	260	0,2
Automne et hiver	89 568	70,1
Été, automne et hiver	12 528	9,8
Total	127 768	100,0

TABLEAU 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2001-2002

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires d'un prêt*	Bénéficiaires d'une bourse
	N	N
—	25 724	22 835
1 – 1 000 $	5 481	4 786
1 001 – 2 000 $	6 593	5 583
2 001 – 3 000 $	7 080	5 798
3 001 – 4 000 $	6 225	4 926
4 001 – 5 000 $	5 757	4 253
5 001 – 6 000 $	5 035	3 653
6 001 – 7 000 $	4 342	3 030
7 001 – 8 000 $	3 849	2 666
8 001 $ et plus	18 001	9 926
Total	88 087	67 456
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	4 580	3 528

* Il s'agit de personnes aux études qui ont fait une demande de bourse.

TABLEAU 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2001-2002

	Bénéficiaires par types d'établissements			
Revenus d'emploi bruts	**Enseignement secondaire (form. prof.)** N	**Enseignement collégial (progr. subv.)** N	**Enseignement universitaire** N	**Ensemble des bénéficiaires*** N
—	4 861	8 738	12 125	25 724
1 – 1 000 $	914	2 340	2 227	5 481
1 001 – 2 000 $	968	3 239	2 386	6 593
2 001 – 3 000 $	886	3 419	2 775	7 080
3 001 – 4 000 $	724	2 735	2 766	6 225
4 001 – 5 000 $	684	2 319	2 754	5 757
5 001 – 6 000 $	610	1 874	2 551	5 035
6 001 – 7 000 $	517	1 491	2 334	4 342
7 001 – 8 000 $	455	1 179	2 215	3 849
8 001 $ et plus	2 668	4 592	10 741	18 001
Total	13 287	31 926	42 874	88 087
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	4 265	3 842	5 226	4 580
Montant moyen de la contribution des bénéficiaires ($)	1 467	1 921	2 763	2 262

* Il s'agit des personnes qui ont fait une demande de bourse.

TABLEAU 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2001-2002

Autres revenus des bénéficiaires	Bénéficiaires ayant d'autres revenus*		Bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence	
		Contribution moyenne		Contribution moyenne
	N	$	N	$
1 – 1 000 $	11 447	253	2 447	—
1 001 – 2 000 $	1 085	1 495	1 185	—
2 001 – 3 000 $	779	2 483	714	—
3 001 – 4 000 $	380	3 510	491	—
4 001 – 5 000 $	264	4 517	426	—
5 001 – 6 000 $	187	5 519	177	677
6 001 – 7 000 $	100	6 502	132	1 650
7 001 – 8 000 $	66	7 484	137	2 702
8 001 $ et plus	139	11 307	644	7 390
Total	14 447	881	6 353	861

* Excluant les revenus d'emploi bruts et les bourses d'excellence.

TABLEAU 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2001-2002

Revenus bruts des parents	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents
		$		$
20 000 $ et moins	21 191	—	13 758	—
20 001 – 30 000 $	10 404	393	6 152	298
30 001 – 40 000 $	10 918	1 481	4 996	1 316
40 001 – 50 000 $	9 483	2 805	2 857	2 380
50 001 – 60 000 $	8 328	4 041	1 433	2 747
60 001 $ et plus	12 836	5 868	1 235	3 471
Total	73 160	2 152	30 431	779
Revenus bruts moyens des parents ($)	—	36 594	—	24 343

* Avec contribution des parents.

TABLEAU 54

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée de la conjointe ou du conjoint, 2001-2002

Revenus bruts du conjoint ou de la conjointe	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe
		$		$
Moins de 20 000 $	11 851	—	9 656	—
20 001 – 30 000 $	2 261	819	1 705	816
30 001 – 40 000 $	1 496	2 219	1 011	2 273
40 001 – 50 000 $	767	3 717	431	3 813
50 001 – 60 000 $	387	5 224	179	5 304
60 001 $ et plus	254	7 800	42	5 621
Total	17 016	727	13 024	514
Revenus bruts moyens de la conjointe ou du conjoint	—	14 186	—	12 104

* Avec contribution de la conjointe ou du conjoint

TABLEAU 55
Nombre et montant des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
Aviron (Québec) Inc.	119	1,107	53	0,164	1,271
Aviron Ltée (Institut technique)	404	3,956	222	0,644	4,600
Campus Notre-Dame-de-Foy	42	0,309	19	0,043	0,352
Centre de formation professionnelle Édith Serey	6	0,031	2	0,005	0,036
Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau	31	0,052	24	0,072	0,124
Centre de formation de routiers express inc.	39	0,365	18	0,028	0,393
Compétence Beauté Ltée	44	0,292	23	0,109	0,401
Collège Inter Dec	91	0,430	46	0,131	0,561
Collège Supérieur de Montréal	557	2,152	362	1,234	3,386
CS des Affluents	131	0,213	79	0,308	0,521
CS de L'Amiante	96	0,175	56	0,174	0,349
CS au Coeur-des-Vallées	32	0,058	18	0,053	0,111
CS de la Baie-James	6	0,008	5	0,017	0,025
CS de la Beauce-Etchemin	417	0,693	209	0,562	1,255
CS des Bois-Francs	187	0,317	117	0,404	0,721
CS de la Capitale	1 036	1,766	625	2,087	3,853
CS Central Québec	18	0,030	13	0,040	0,070
CS de Charlevoix	46	0,084	26	0,079	0,163
CS du Chemin-du-Roy	545	0,988	396	1,310	2,298
CS des Chênes	265	0,471	170	0,594	1,065
CS des Chics-Chocs	70	0,143	54	0,236	0,379
CS de la Côte-du-Sud	162	0,311	104	0,331	0,642
CS des Découvreurs	467	0,874	287	1,018	1,892
CS des Draveurs	84	0,143	52	0,190	0,333
CS Eastern Shores	34	0,070	25	0,111	0,181
CS Eastern Townships	124	0,225	79	0,268	0,493
CS de l'Énergie	207	0,342	129	0,380	0,722
CS English-Montréal	567	0,888	480	2,175	3,063
CS de l'Estuaire	75	0,123	46	0,167	0,290
CS du Fer	31	0,061	19	0,058	0,119

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS du Fleuve-et-des-Lacs	24	0,041	20	0,084	0,125
CS des Grandes-Seigneuries	79	0,128	50	0,141	0,269
CS Harricana	137	0,263	94	0,361	0,624
CS des Hautes-Rivières	134	0,228	79	0,258	0,486
CS des Hauts-Cantons	76	0,139	54	0,200	0,159
CS des Îles	7	0,012	4	0,009	0,021
CS De La Jonquière	394	0,686	262	0,804	1,490
CS Kamouraska–Rivière-du-Loup	534	1,013	369	1,370	2,383
CS du Lac-Abitibi	124	0,211	89	0,273	0,484
CS du Lac-Saint-Jean	330	0,585	237	0,809	1,394
CS du Lac-Témiscamingue	39	0,075	25	0,120	0,195
CS des Laurentides	89	0,170	66	0,250	0,420
CS de Laval	429	0,690	266	0,837	1,527
CS Lester-B.-Pearson	164	0,311	128	0,582	0,893
CS Marguerite-Bourgeoys	529	0,912	370	1,420	2,332
CS Marie-Victorin	261	0,415	163	0,554	0,969
CS de Montréal	1 073	1,748	707	2,464	4,212
CS des Monts-et-Marées	179	0,336	120	0,442	0,778
CS des Navigateurs	452	0,742	281	0,853	1,595
CS New Frontiers	27	0,049	18	0,071	0,120
CS de l'Or-et-des-Bois	75	0,153	54	0,187	0,340
CS des Patriotes	18	0,022	9	0,021	0,043
CS du Pays-des-Bleuets	226	0,401	150	0,489	0,890
CS des Phares	328	0,633	248	0,975	1,608
CS Pierre-Neveu	186	0,333	144	0,486	0,819
CS de la Pointe-de-l'Île	352	0,575	230	0,825	1,400
CS des Portages-de-l'Outaouais	100	0,186	70	0,295	0,481
CS de Portneuf	87	0,158	47	0,115	0,273
CS des Premières-Seigneuries	487	0,813	335	1,077	1,890
CS de la Région-de-Sherbrooke	551	0,978	359	1,162	2,140

TABLEAU 55
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS René-Lévesque	152	0,308	106	0,406	0,714
CS de la Riveraine	115	0,204	91	0,346	0,550
CS des Rives-du-Saguenay	488	0,841	323	1,119	1,960
CS de la Rivière-du-Nord	214	0,350	131	0,412	0,762
CS de Rouyn-Noranda	166	0,310	112	0,395	0,705
CS des Samares	151	0,284	119	0,391	0,675
CS de la Seigneurie-des-Milles-Îles	102	0,164	60	0,209	0,373
CS Sir-Wilfrid-Laurier	27	0,047	21	0,098	0,145
CS de Sorel Tracy	74	0,139	52	0,162	0,301
CS des Sommets	79	0,133	44	0,148	0,281
CS de Saint-Hyacinthe	272	0,435	158	0,527	0,962
CS des Trois-Lacs	77	0,130	42	0,109	0,239
CS du Val-des-Cerfs	95	0,167	66	0,237	0,404
CS de la Vallée-des-Tisserands	49	0,088	32	0,112	0,200
CS Western Québec	42	0,079	35	0,157	0,238
Académie des pompiers	4	0,004	—	—	0,004
Collège d'informatique Marsan	26	0,230	22	0,083	0,313
École d'administration et de secrétariat de la Rive Sud	191	0,582	145	0,575	1,157
École nationale de camionnage	14	0,099	8	0,021	0,120
École québécoise du meuble et du bois ouvré	67	0,144	41	0,152	0,296
École du Routier G. C. inc.	120	1,106	89	0,184	1,290
École du Routier professionnel du Québec (1996) inc.	95	1,019	74	0,190	0,991
École secondaire Notre-Dame-des-Neiges	90	0,257	68	0,256	0,513
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	71	0,113	34	0,095	0,208

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
B Enseignement universitaire					
Barreau du Québec	539	1,748	380	1,699	3,447
Bishop's University	505	1,412	361	1,874	3,286
Conservatoires d'art dramatique	32	0,088	20	0,082	0,170
Conservatoires de musique	83	0,254	54	0,234	0,488
École des Hautes Études Commerciales	2 120	6,027	1 213	5,020	11,047
École de technologie supérieure de Montréal	1 335	3,419	679	2,838	6,257
École nationale d'administration publique	161	0,538	110	0,520	1,058
École Polytechnique de Montréal	1 480	3,908	869	3,537	7,445
Grand Séminaire de Montréal	24	0,070	16	0,081	0,151
Institut Armand-Frappier (INRS)	32	0,099	19	0,073	0,172
Institut national de la recherche scientifique	66	0,205	33	0,132	0,337
Télé-université	285	0,793	213	1,064	1,857
Université Concordia	5 646	15,876	3 594	18,374	34,250
Université Laval	10 750	28,543	5 906	23,866	52,409
Université de Montréal	9 252	25,384	5 459	24,026	49,410
Université de Sherbrooke	5 463	14,454	2 764	10,877	25,331
Université du Québec à Chicoutimi	1 617	4,103	908	3,805	7,908
Université du Québec à Hull	822	2,086	440	1,890	3,976
Université du Québec à Montréal	8 369	22,622	4 840	21,761	44,383
Université du Québec à Rimouski	1 331	3,391	762	3,015	6,406
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	424	1,084	275	1,204	2,288
Université du Québec à Trois-Rivières	2 922	7,748	1 567	7,123	14,871
Université McGill	3 458	9,820	2 186	10,831	20,651

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Collège McDonald (Université McGill)	22	0,044	7	0,020	0,064
Cégep André-Laurendeau	474	0,854	247	0,804	1,658
Cégep Beauce-Appalaches	709	1,194	277	0,763	1,957
Cégep d'Ahuntsic	1 376	2,465	673	1,901	4,366
Cégep d'Alma	518	0,926	220	0,592	1,518
Cégep de Baie-Comeau	171	0,298	97	0,313	0,611
Cégep de Bois-de-Boulogne	627	1,210	406	1,312	2,522
Cégep de Chicoutimi	900	1,660	454	1,321	2,981
Cégep de Drummondville	626	1,161	297	0,861	2,022
Cégep de Granby—Haute-Yamaska	292	0,521	144	0,430	0,951
Cégep de la Gaspésie et des Îles	628	1,237	409	1,365	2,602
Cégep de Jonquière	1 381	2,505	701	1,934	4,439
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 023	1,871	571	1,728	3,599
Cégep de Lanaudière	777	1,405	414	1,297	2,702
Cégep de La Pocatière	677	1,302	395	1,220	2,522
Cégep de la Région de l'Amiante	394	0,658	159	0,485	1,143
Cégep de Lévis-Lauzon	1 269	2,337	641	1,909	4,246
Cégep de Limoilou	1 528	2,768	725	2,107	4,875
Cégep de l'Outaouais	544	1,009	278	0,843	1,852
Cégep de Maisonneuve	920	1,670	461	1,235	2,905
Cégep de Matane	343	0,670	221	0,799	1,469
Cégep de Rimouski	1 535	2,976	865	2,756	5,732
Cégep de Rivière-du-Loup	830	1,585	511	1,631	3,216
Cégep de Rosemont	979	1,908	546	1,869	3,777
Cégep de Saint-Jérôme	838	1,568	421	1,278	2,846
Cégep de Saint-Laurent	608	1,204	344	1,156	2,360
Cégep de Sainte-Foy	1 929	3,488	994	2,743	6,231
Cégep de Sept-Îles	157	0,311	80	0,248	0,559
Cégep de Sherbrooke	1 808	3,216	868	2,433	5,649
Cégep de Sorel-Tracy	193	0,336	92	0,280	0,616

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Cégep de St-Félicien	566	0,971	263	0,678	1,649
Cégep de St-Hyacinthe	692	1,224	297	0,800	2,024
Cégep de Trois-Rivières	1 513	2,726	740	2,007	4,733
Cégep de Valleyfield	328	0,571	138	0,372	0,943
Cégep de Victoriaville	599	1,062	285	0,793	1,855
Cégep du Vieux Montréal	1 473	2,783	797	2,488	5,271
Cégep Édouard-Montpetit	992	1,743	409	1,066	2,809
Cégep François-Xavier Garneau	1 845	3,335	837	2,404	5,739
Cégep John Abbott	549	1,132	292	0,946	2,078
Cégep Lionel Groulx	526	0,927	256	0,674	1,601
Cégep Marie-Victorin	1 191	2,373	823	3,835	6,208
Cégep Montmorency	654	1,239	329	0,948	2,187
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	444	0,763	190	0,547	1,310
Champlain Regional College	793	1,175	312	0,815	1,990
Collège Dawson	815	1,527	471	1,402	2,929
Collège Gérald-Godin	38	0,060	17	0,043	0,103
Collège Héritage	172	0,337	93	0,356	0,693
Collège Shawinigan	492	0,850	229	0,650	1,500
Conservatoires de musique	28	0,050	19	0,046	0,096
Institut de technologie agro-alimentaire (La Pocatière)	245	0,517	178	0,659	1,176
Institut de technologie agro-alimentaire (Saint-Hyacinthe)	290	0,561	172	0,530	1,091
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	142	0,251	63	0,182	0,433
Vanier College	811	1,578	444	1,567	3,145

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements privés	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Montant global attribué M $
D Enseignement collégial (progr. subv.)					
Campus Notre-Dame-de-Foy	574	1,853	267	0,799	2,652
Collège André-Grasset	71	0,225	22	0,041	0,266
Collège Bart	288	1,226	120	0,326	1,552
Collège Centennal	3	0,014	—	—	0,014
Collège d'Affaires Ellis inc.	142	0,495	71	0,199	0,694
Collège de Lévis	54	0,151	21	0,037	0,188
Collège Français	23	0,074	11	0,019	0,093
Collège Jean-de-Brébeuf	92	0,338	38	0,051	0,389
Collège Laflèche	626	1,951	303	0,837	2,788
Collège LaSalle	1 025	4,505	590	2,107	6,612
Collège Marianopolis	150	0,504	42	0,052	0,556
Collège Marie-de-France	5	0,015	1	0,001	0,016
Collège Mérici	508	1,688	158	0,399	2,087
Collège O'Sullivan	429	1,574	272	0,813	2,387
Collège préuniversitaire St-Alexandre	11	0,031	4	0,005	0,036
Collège Stanislas	13	0,045	4	0,006	0,051
Conservatoire Lassalle	52	0,134	27	0,065	0,199
École commerciale du Cap	131	0,365	80	0,261	0,626
École nationale de l'humour*	24	0,137	9	0,027	0,164
École nationale de théâtre du Canada	59	0,271	37	0,115	0,386
École de musique Vincent-d'Indy	6	0,017	1	0,001	0,018
Institut d'enregistrement du Canada Enr.	22	0,235	11	0,023	0,258
Institut Teccart inc.	231	1,040	110	0,391	1,431
Le Petit Séminaire de Québec	7	0,011	—	—	0,011
Les Ateliers de danse moderne de Montréal*	1	0,001	—	—	0,001
Musitechnic services éducatifs inc.*	184	1,880	62	0,161	2,041
Séminaire de Sherbrooke	128	0,337	57	0,196	0,533

* École subventionnée par le ministère de la Culture

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements privés	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Montant global attribué M $
E Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
Académie de l'entrepreneurship québécois	5	0,028	—	—	0,028
Académie du Savoir (1995) inc.	3	0,009	—	—	0,009
Académie internationale de la mode et du design	944	4,842	16	0,086	4,928
Centre de formation Athêna	73	0,357	—	—	0,357
Chambre immobilière du Grand Montréal	13	0,041	2	0,004	0,045
CINAC inc.	14	0,086	—	—	0,086
Collège April-Fortier	319	1,512	1	0,003	1,515
Collège Crack inc.	37	0,172	—	—	0,172
Collège de la Cité	106	0,652	2	0,012	0,664
Collège de l'Estrie	248	1,471	3	0,014	1,485
Collège Delta	728	3,783	3	0,017	3,800
Collège de photographie Marsan inc.	136	0,569	—	—	0,569
Collège d'informatique JMS	4	0,012	—	—	0,012
Collège d'informatique Marsan inc.	166	0,905	3	0,016	0,921
Collège Inter-Dec	244	1,159	—	—	1,159
Collège Mother House	9	0,040	7	0,023	0,063
Collège Radio-Télévision de Québec inc.	31	0,132	—	—	0,132
Collège technique de Montréal inc.	8	0,048	—	—	0,048
Collège Salette inc.	82	0,480	—	—	0,480
Collège TMI	328	1,854	2	0,005	1,859
Cyclone arts et technologies	35	0,164	—	—	0,164
École de design Châtelaine inc.	11	0,040	—	—	0,040
École nationale de cirque	10	0,038	7	0,022	0,060
École du Show Business	202	0,990	1	0,001	0,991
ICD Institut Carrière et Développement ltée	946	5,658	10	0,050	5,708
Institut de création artistique et de recherche en infographie ICARI inc.	68	0,299	1	0,006	0,305
Institut Demers inc.	108	0,634	2	0,019	0,653
Institut Descartes	206	1,269	—	—	1,269
Institut de police du Québec	118	0,282	15	0,018	0,300
Institut des études commerciales Gilmore	5	0,028	—	—	0,028

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements privés	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Montant global attribué M $
E Enseignement collégial (programmes non subvventionnés)					
Institut Herzing de Montréal	932	6,214	2	0,011	6,225
Institut Jean-Guy Leboeuf	31	0,093	—	—	0,093
Institut supérieur d'électronique L.A. enr.	145	0,870	1	0,006	0,876
Institut supérieur de design de mode inc.	69	0,389	—	—	0,389
Institut supérieur d'informatique I.S.I.	194	1,104	1	0,004	1,108
Institut Trebas Québec inc.	151	0,732	1	0,002	0,734
Villa Sainte-Marceline	16	0,030	14	0,024	0,054

TABLEAU 56

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 2001-2002

Établissements d'enseignement	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
Acadia/University Wolfville	4	0,039	2	0,004	0,043
Algonquin College	63	0,194	39	0,112	0,306
Barreau du Québec/Ottawa	46	0,161	31	0,138	0,299
Carleton University	153	0,868	63	0,175	1,043
Collège Boréal	30	0,091	14	0,035	0,126
Collège d'Alfred	34	0,149	21	0,065	0,214
Collège de l'Acadie	1	0,003	1	0,004	0,007
Collège des Grands Lacs	2	0,007	2	0,005	0,012
Collège dominicain de philosophie et de théologie	18	0,070	8	0,019	0,089
Collège universitaire de Saint-Boniface	6	0,023	3	0,004	0,027
Collège universitaire Glendon	27	0,142	10	0,033	0,175
Dalhousie University	49	0,431	30	0,115	0,546
École de mode Richard Robinson	8	0,029	—	—	0,029
La Cité collégiale	354	1,132	176	0,492	1,624
Laurentian University	15	0,089	9	0,022	0,111
Mount Allison University	11	0,044	3	0,007	0,051
Mount Saint Vincent University	7	0,064	7	0,019	0,083
Nova Scotia Agricultural College	1	0,008	1	0,003	0,011
Nova Scotia College of Art and Design	9	0,043	3	0,008	0,051
Saint Francis Xavier University	8	0,059	7	0,024	0,083
Saint Mary's University	23	0,135	10	0,033	0,168
Saint-Thomas University	11	0,043	3	0,017	0,060
Université d'Ottawa	1 092	6,126	395	1,079	7,205
Université de Moncton	157	0,850	90	0,236	1,086
Université Sainte-Anne	3	0,017	1	0,004	0,021
Université Saint-Paul	32	0,185	19	0,059	0,244
University College of Cape Breton	1	0,005	1	0,003	0,008
University of Alberta/Faculté Saint-Jean	9	0,051	6	0,014	0,065
University of King's College	5	0,027	3	0,011	0,038
University of New Brunswick	41	0,213	17	0,041	0,254
University of Prince Edward Island	6	0,034	4	0,010	0,044

TABLEAU 57
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2001-2002

A Dans l'ensemble	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Aide totale M $
Régions d'études					
Bas-Saint-Laurent (01)	5 621	11,6	3 499	12,3	23,9
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	6 353	12,9	3 483	11,5	24,4
Québec (03)	21 413	54,0	11 163	40,2	94,2
Mauricie (04)	6 669	16,7	3 536	12,8	29,5
Estrie (05)	9 390	23,3	4 830	18,0	41,3
Montréal (06)	52 672	154,8	28 372	118,9	273,7
Outaouais (07)	1 897	4,2	1 026	3,9	8,1
Abitibi-Témiscamingue (08)	1 992	4,0	1 223	4,3	8,3
Côte-Nord (09)	450	0,8	247	0,8	1,6
Nord-du-Québec (10)	39	0,1	17	0,1	0,2
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	891	1,8	598	2,1	3,9
Chaudière-Appalaches (12)	3 983	7,3	1 941	5,8	13,1
Laval (13)	1 667	5,5	606	1,8	7,3
Lanaudière (14)	1 068	1,9	619	2,0	3,9
Laurentides (15)	1 964	3,5	1 082	3,3	6,8
Montérégie (16)	5 440	11,7	2 639	8,5	20,2
Centre-du-Québec (17)	2 078	4,1	1 067	3,3	7,4
Autres provinces	3 097	15,8	1 299	3,7	19,5
Autres pays	520	4,5	209	0,7	5,2
Total	127 204	338,6	67 456	254,0	592,6

TABLEAU 57 *(suite)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2001-2002

B	Enseignement secondaire	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Aide totale M $
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	1 070	2,0	761	2,9	4,9
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 438	2,5	972	3,2	5,7
	Québec (03)	2 316	5,3	1 413	4,6	9,9
	Mauricie (04)	872	2,4	614	1,9	4,3
	Estrie (05)	836	1,6	546	1,8	3,4
	Montréal (06)	3 935	12,4	2 677	9,8	22,2
	Outaouais (07)	289	0,5	199	0,8	1,3
	Abitibi-Témiscamingue (08)	541	1,0	374	1,3	2,3
	Côte-Nord (09)	106	0,2	65	0,2	0,4
	Nord-du-Québec (10)	6	0,01	5	0,02	0,03
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	263	0,5	189	0,8	1,3
	Chaudière-Appalaches (12)	1 127	1,9	650	1,9	3,8
	Laval (13)	442	0,7	276	0,9	1,6
	Lanaudière (14)	291	0,5	205	0,7	1,2
	Laurentides (15)	600	1,0	405	1,4	2,4
	Montérégie (16)	1 445	3,2	913	3,1	6,3
	Centre-du-Québec (17)	634	1,1	419	1,5	2,6
	Autres provinces	—	—	—	—	—
	Autres pays	—	—	—	—	—
	Total	16 211	36,9	10 683	36,9	73,8

TABLEAU 57 *(suite)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2001-2002

C	Enseignement collégial	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Aide totale M $
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	3 603	7,1	2 147	7,0	14,1
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	3 296	6,3	1 602	4,5	10,8
	Québec (03)	7 616	18,0	3 334	9,3	27,3
	Mauricie (04)	2 871	6,5	1 353	3,8	10,3
	Estrie (05)	2 487	5,6	1 075	3,1	8,7
	Montréal (06)	16 919	54,8	6 783	22,7	77,5
	Outaouais (07)	784	1,6	387	1,2	2,8
	Abitibi-Témiscamingue (08)	1 027	1,9	574	1,7	3,6
	Côte-Nord (09)	344	0,6	182	0,6	1,2
	Nord-du-Québec (10)	33	0,06	12	0,03	0,09
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	628	1,2	409	1,4	2,6
	Chaudière-Appalaches (12)	2 470	4,4	1 177	3,2	7,6
	Laval (13)	1 225	4,8	330	1,0	5,8
	Lanaudière (14)	777	1,4	414	1,3	2,7
	Laurentides (15)	1 364	2,5	677	2,0	4,5
	Montérégie (16)	3 753	7,8	1 538	4,3	12,1
	Centre-du-Québec (17)	1 444	2,9	648	1,8	4,7
	Autres provinces	752	2,6	330	1,0	3,6
	Autres pays	13	0,1	—	—	0,1
	Total	51 406	130,3	22 912	69,7	200,0

TABLEAU 57 *(fin)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2001-2002

D	Enseignement universitaire	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Aide totale M $
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	948	2,5	591	2,4	4,9
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 619	4,1	909	3,8	7,9
	Québec (03)	11 481	30,8	6 416	26,2	57,0
	Mauricie (04)	2 926	7,8	1 569	7,1	14,9
	Estrie (05)	6 067	16,2	3 209	13,1	29,3
	Montréal (06)	31 818	87,7	18 912	86,4	174,1
	Outaouais (07)	824	2,1	440	1,9	4,0
	Abitibi-Témiscamingue (08)	424	1,1	275	1,2	2,3
	Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—
	Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—
	Chaudière-Appalaches (12)	386	0,9	174	0,7	1,6
	Laval (13)	—	—	—	—	—
	Lanaudière (14)	—	—	—	—	—
	Laurentides (15)	—	—	—	—	—
	Montérégie (16)	242	0,7	188	1,2	1,9
	Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—
	Autres provinces	2 345	13,1	969	2,7	15,8
	Autres pays	507	4,4	209	0,7	5,1
	Total	59 587	171,3	33 861	147,4	318,7

TABLEAU 58

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2001-2002

Régions d'études	Régions de provenance 01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	Total
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)																		
Bas-Saint-Laurent (01)	824	2	10	5	2	5	1	1	10	2	143	41	2	2	—	8	2	1 060
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	5	1 274	32	11	1	2	—	6	47	23	2	6	3	7	2	7	4	1 432
Québec (03)	128	91	1 249	56	27	14	4	20	49	9	78	452	5	9	10	36	67	2 304
Mauricie (04)	4	9	12	618	5	5	2	6	1	—	3	10	1	22	2	19	151	870
Estrie (05)	10	2	8	8	612	7	2	3	9	3	5	35	1	4	1	56	56	822
Montréal (06)	42	67	55	61	40	2 381	25	59	19	5	36	34	135	214	154	510	29	3 866
Outaouais (07)	4	1	2	—	—	2	241	16	—	1	2	2	—	—	13	6	—	290
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	3	2	3	2	—	3	483	—	21	2	1	3	3	3	6	2	538
Côte-Nord (09)	5	1	6	—	—	—	—	—	87	—	1	1	—	—	1	2	—	104
Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	—	—	—	—	6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	11	1	1	3	1	1	1	1	8	—	226	—	—	—	—	—	—	255
Chaudière-Appalaches (12)	36	16	97	6	52	2	1	5	11	2	24	811	2	2	2	12	35	1 116
Laval (13)	10	4	3	3	6	52	9	7	2	—	5	3	104	85	110	29	8	440
Lanaudière (14)	1	3	2	3	—	16	—	1	1	—	4	1	8	230	15	5	—	290
Laurentides (15)	1	3	3	3	7	35	61	8	1	—	2	1	13	46	364	33	4	585
Montérégie (16)	17	14	15	23	27	39	9	19	8	1	17	12	9	23	13	1 088	92	1 426
Centre-du-Québec (17)	6	2	11	62	25	5	1	4	2	—	4	18	—	6	2	33	445	626
Total	1 105	1 493	1 508	865	807	2 566	360	639	255	73	554	1 428	286	653	692	1 850	896	16 030

TABLEAU 58 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 2001-2002

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
B Enseignement collégial																		
Bas-Saint-Laurent (01)	2 102	75	220	50	41	41	10	17	72	6	345	410	16	28	19	76	64	3 592
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	38	2 479	125	56	40	44	13	37	122	55	10	63	12	38	30	96	40	3 298
Québec (03)	444	275	3 697	192	106	50	24	133	179	19	245	1 777	14	45	36	114	264	7 614
Mauricie (04)	35	30	76	1 925	24	19	6	25	12	1	12	29	2	79	14	58	519	2 866
Estrie (05)	14	23	28	28	1 508	30	16	46	27	4	27	148	3	10	18	298	252	2 480
Montréal (06)	175	274	314	291	303	8 605	226	256	97	29	129	217	760	948	871	2 983	359	16 837
Outaouais (07)	5	8	—	1	5	13	591	94	6	2	4	—	2	2	29	14	4	780
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	3	5	3	3	7	8	945	1	24	—	3	5	1	10	10	2	1 031
Côte-Nord (09)	10	3	10	4	5	4	4	3	262	—	3	9	—	5	2	7	10	341
Nord-du-Québec (10)	1	1	1	—	—	—	—	—	—	30	—	—	—	—	—	—	—	33
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	7	2	5	1	2	5	—	—	5	—	582	4	—	3	1	8	1	626
Chaudière-Appalaches (12)	88	32	236	19	68	10	2	15	17	2	46	1 809	1	6	7	25	91	2 474
Laval (13)	12	12	22	15	21	182	21	20	4	1	9	13	473	95	217	83	17	1 217
Lanaudière (14)	1	1	—	12	3	16	—	7	1	2	2	1	5	704	12	11	1	779
Laurentides (15)	7	10	19	10	7	51	86	39	2	3	6	12	50	168	838	50	12	1 370
Montérégie (16)	58	62	97	81	139	191	17	62	17	7	24	110	28	65	65	2 523	184	3 730
Centre-du-Québec (17)	28	14	44	53	65	18	9	15	5	—	10	84	11	12	12	117	944	1 441
Total	3 026	3 304	4 899	2 741	2 340	9 286	1 033	1 714	829	185	1 454	4 689	1 382	2 209	2 181	6 473	2 764	50 509

TABLEAU 58 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 2001-2002

	Régions de provenance																	Total
Régions d'études	**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	
C Enseignement universitaire																		
Bas-Saint-Laurent (01)	540	9	54	7	11	25	4	4	29	2	158	43	4	6	8	34	7	945
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	21	1 305	65	8	14	21	7	4	77	18	10	17	7	7	14	20	6	1 621
Québec (03)	801	808	4 270	466	247	496	128	223	226	31	336	2 001	104	166	141	608	419	11 471
Mauricie (04)	71	66	179	1 158	74	112	11	40	24	3	27	161	21	293	79	222	384	2 925
Estrie (05)	253	177	282	193	1 680	384	95	109	71	11	109	549	90	159	209	1 171	522	6 064
Montréal (06)	514	700	1 191	536	628	16 148	492	351	152	35	225	629	1 351	1 326	1 587	5 233	574	31 672
Outaouais (07)	16	14	29	7	13	26	508	41	4	4	3	16	7	6	61	55	9	819
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	2	1	1	4	5	4	372	1	9	2	1	2	5	6	9	2	428
Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaudière-Appalaches (12)	24	5	121	1	2	1	—	1	1	1	8	208	—	1	3	3	5	385
Laval (13)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lanaudière (14)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Laurentides (15)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Montérégie (16)	10	6	17	8	11	26	1	3	1	—	1	20	12	12	17	86	11	242
Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	2 252	3 092	6 209	2 385	2 684	17 244	1 250	1 148	586	114	879	3 645	1 598	1 981	2 125	7 441	1 939	56 572

TABLEAU 59
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2002

Institutions financières	Prêts négociés %	Prêts négociés M $
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	58,74	
Banque Nationale du Canada	13,83	
Banque Royale	10,66	
Banque de Montréal	6,32	
Banque canadienne impériale de commerce	3,86	
Banque Laurentienne	2,83	
Banque Toronto Dominion	3,26	
Banque Scotia	0,31	
Banque Hongkong du Canada	0,18	
Total	100,0	1 043,1

Aide financière aux études
Québec

22-0139

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES
STATISTIQUES

RAPPORT 2002-2003

Québec

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES
STATISTIQUES

RAPPORT 2002-2003

Symboles
et abréviations

%	:	pourcentage
$	:	en milliers de dollars ou moins
M $	:	en millions de dollars ou plus
N	:	nombre
BO	:	bourse
PR	:	prêt
CE	:	contribution de l'étudiante ou de l'étudiant
CCO	:	contribution de la conjointe ou du conjoint
CPAR	:	contribution des parents

Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart
Québec (Québec) G1R 5A5

Rédaction et analyse statistique : Sylvain Gauthier

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2004 — 04-00237

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2004

ISBN : 2-550-42921-4

Termes utilisés

Pour faciliter la compréhension des statistiques contenues dans le présent rapport, il importe de définir avant tout les termes propres au Programme de prêts et bourses.

Il faut noter de plus qu'en vue d'alléger les textes les termes *étudiante* et *étudiant* sont retenus pour désigner aussi bien les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et du collégial que celles et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement universitaire.

Formes d'aide financière aux études

Prêt
Aide financière garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire ne paient aucun intérêt aux institutions financières reconnues par le ministère de l'Éducation tant qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Bourse
Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée aux étudiantes et aux étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire reconnu par le ministère de l'Éducation, lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et leurs propres contributions, de même que celles des parents[1], de la conjointe ou du conjoint. Pour leur part, les personnes aux études atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide.

Catégories de bénéficiaires d'une aide financière aux études

Bénéficiaire
Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Boursière, boursier
Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou une bourse seulement.

Bénéficiaire avec contribution des parents[1]
Bénéficiaire dont les parents doivent contribuer au financement des études.

1. Il peut s'agir aussi d'une répondante ou d'un répondant qui parraine une personne aux études qui a fait une demande en vue de s'établir en permanence au Canada conformément à la Loi sur l'immigration.

Bénéficiaire sans contribution des parents
Bénéficiaire, sans conjointe ou conjoint, dont les parents n'ont pas à contribuer au financement des études.

Bénéficiaire avec contribution de la conjointe ou du conjoint
Bénéficiaire dont la conjointe ou le conjoint doit contribuer au financement des études.

Bénéficiaire résidant chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme résidant chez ses parents.

Bénéficiaire ne résidant pas chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme ne résidant pas chez ses parents.

Bénéficiaire chef de famille monoparentale
Personne célibataire, séparée, divorcée ou veuve avec des enfants à sa charge qui bénéficie d'une aide financière aux études.

Types de contributions

Contribution calculée des parents
Participation des parents évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de leurs revenus bruts et de leur actif net.

Contribution exigée des parents
Participation exigée des parents pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiant ou de l'étudiante et du gouvernement.

Contribution calculée de la conjointe ou du conjoint
Participation de la conjointe ou du conjoint, évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de ses revenus bruts.

Contribution exigée de la conjointe ou du conjoint
Participation exigée de la conjointe ou du conjoint pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Types d'établissements d'enseignement

Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)
Ensemble des établissements d'enseignement secondaire donnant des programmes de formation professionnelle reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études subventionnés reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études non subventionnés au Québec reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Établissements d'enseignement universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements reconnus pour prêts seulement
Ensemble des établissements d'enseignement collégial et universitaire situés à l'extérieur du Québec et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Autres termes

Emprunteuse, emprunteur
Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit les rembourser à la fin de ses études à temps plein.

Région d'études
Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Région de provenance
Région administrative où résident les parents des bénéficiaires célibataires d'une aide financière aux études ou région administrative où résident les bénéficiaires non célibataires.

Taux de participation
Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants à temps plein au trimestre d'automne bénéficiant d'une aide financière aux études.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction....1
I Programme de prêts et bourses....3
A Faits saillants....5
B Présentation....6
C Attribution de l'aide financière aux études....7
1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses....7
2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement....8
3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint....10
4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires....11
5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents....11
6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents....12
7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2002 par types d'établissements d'enseignement....14
8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement....15
9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires....16
10 Citoyenneté des bénéficiaires....17
11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse....17
12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques....20
D Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents....21
E Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents....22
F Contributions prises en compte dans le calcul du montant de la bourse....24
1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études....24
2 Contribution des parents....27
3 Contribution de la conjointe ou du conjoint....30
G Les prêts et leur remboursement....31
Évolution du Programme de 1998-1999 à 2002-2003....35
1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires....35
2 Taux de participation au Programme....41
3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études....42
4 Les prêts et leur remboursement....46

II Autres programmes d'aide financière aux études 49
A Programme de remboursement différé (PRD) 51
B Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur 51
C Mesure spéciale pour les athlètes 52
D Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure 52
E Programme de bourses d'été de langues 53
F Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes 53
G Programme études-travail 54
H Programme de remise de dette 54
I Programme de prêts pour les études à temps partiel 55
J Évolution des autres programmes d'aide financière aux études de 1998-1999 à 2002-2003 56
Annexes

Liste des tableaux

Chapitre premier

Tableau 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 2002-2003 7

Tableau 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2002-2003 9

Tableau 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 2002-2003 11

Tableau 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2002-2003 11

Tableau 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2002-2003 12

Tableau 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2002-2003 13

Tableau 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2002 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études 15

Tableau 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2002-2003 16

Tableau 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2002-2003 16

Tableau 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2002-2003 17

Tableau 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 2002-2003 21

Tableau 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2002-2003 21

Tableau 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2002-2003 22

Tableau 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuer au financement des études et leur occupation, 2002-2003 22

Tableau 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2002-2003 23

Tableau 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 2002-2003 23

Tableau 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2002-2003 24

Tableau 18
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 2002-2003 26

Tableau 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 2002-2003 28

Tableau 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2002-2003 28

Tableau 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale des parents, 2002-2003 29

Tableau 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 2002-2003 30

Tableau 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 2002-2003 30

Tableau 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2003-2003 32

Tableau 25
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2002-2003.....34

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1998-1999 à 2002-2003.....35

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1998-1999 à 2002-2003 39

Tableau 28
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1998-1999 à 2002-2003 42

Tableau 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1998-1999 à 2002-2003 43

Tableau 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1998-1999 à 2002-2003.....43

Tableau 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1998-1999 à 2002-2003 44

Tableau 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, de 1998-1999 à 2002-2003.....45

Tableau 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1998-1999 à 2002-2003 46

Tableau 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1998-1999 à 2002-2003 46

Tableau 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1998-1999 à 2002-2003 47

Tableau 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1998-1999 à 2002-2003 48

Chapitre II

Tableau 37
Programme de remboursement différé, 2002-2003 51

Tableau 38
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, 2002-2003 52

Tableau 39
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2002-2003 53

Tableau 40
Programme de bourses d'été de langues, 2002-2003 53

Tableau 41
Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 2002-2003 54

Tableau 42
Programme études-travail, 2002-2003.....54

Tableau 43
Programme de remise de dette, 2002-2003 54

Tableau 44
Programme de prêts pour les études à temps partiel.....55

Tableau 45
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1998-1999 à 2002-2003.....56

Annexes

Tableau 46
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2002-2003 63

Tableau 47
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2002-2003.....65

Tableau 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2002-2003 65

Tableau 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 2002-2003 66

Tableau 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 2002-2003 67

Tableau 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2002-2003 67

Tableau 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2002-2003 68

Tableau 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2002-2003 69

Tableau 54
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2002-2003 70

Tableau 55
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2002-2003 71

Tableau 56
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003 72

Tableau 57
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 2002-2003 81

Tableau 58
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2002-2003 82

Tableau 59
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2002-2003 86

Tableau 60
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2003 89

Liste des graphiques

Chapitre premier

Graphique 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 2002-2003 10

Graphique 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2002-2003 18

Graphique 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 2002-2003 19

Graphique 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 2002-2003 20

Graphique 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 2002-2003 25

Graphique 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 2002-2003 29

Graphique 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 2002-2003 31

Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15-24 ans, de 1998-1999 à 2002-2003 40

Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, de 1998-1999 à 2002-2003 40

Liste des schémas

Annexes

Schéma 1
Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2002-2003 59

Schéma 2
Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2002-2003 60

Schéma 3
Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2002-2003 61

Schéma 4
Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2002-2003 62

INTRODUCTION

À titre d'unité autonome de service, l'Aide financière aux études s'est dotée d'indicateurs de rendement qui sont à la fois un outil de gestion et une façon de rendre des comptes. Ils nous ont permis de produire les statistiques livrées dans le présent rapport portant sur l'année d'attribution 2002-2003. Ils sont également révélateurs de la contribution importante du ministère de l'Éducation au soutien financier des personnes qui poursuivent des études.

Il est à signaler que les trois dernières années, soit 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003, ont été principalement marquées par les faits suivants : la réduction de la dette d'études, la hausse du pourcentage de bénéficiaires qui ont accès à une bourse et la hausse du pourcentage que représente le montant de la bourse par rapport au montant d'aide totale accordé aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse. Ces résultats sont attribuables à l'application de nouvelles mesures, notamment la réduction approximative de 25 % du prêt maximal et de la réduction de la contribution des étudiantes et étudiants et de celle de leurs parents ou de leur conjointe ou conjoint au financement des études. De plus, des changements de caractéristiques des étudiantes et des étudiants qui présentent une demande d'aide ont contribué à ces résultats.

Le rapport est divisé en deux chapitres. Dans le premier, qui concerne le Programme de prêts et bourses, sont d'abord exposés les faits saillants dans un tableau récapitulatif. Viennent ensuite la présentation du Programme, des statistiques sur l'attribution de l'aide financière aux études, des caractéristiques des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, des contributions prises en compte pour calculer le montant de l'aide financière et des données relatives aux prêts et à leur remboursement. Cette partie se termine par une analyse de l'évolution du Programme de 1998-1999 à 2002-2003.

Dans le deuxième chapitre, il est question des autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. Leur description est suivie de tableaux indiquant le nombre de bénéficiaires ainsi que les montants moyens et globaux d'aide financière attribués. Un dernier tableau fait état de l'évolution des données propres à chacun des programmes au cours des cinq dernières années.

Enfin, les annexes fournissent des données complémentaires relatives aux bénéficiaires d'une aide financière aux études qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et de bourses (situés tant au Québec qu'à l'extérieur de la province), aux montants versés de même qu'aux revenus des bénéficiaires, de leurs parents ou de leur conjointe ou conjoint. On y trouve aussi la répartition des montants d'aide financière selon la région d'études et celle des bénéficiaires selon la région d'études et la région de provenance. Enfin, la répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts au 31 mars 2003 est présentée par institution financière.

Le portrait de la situation établi grâce à cette compilation de données sera utile à toutes les personnes qui s'intéressent aux effets des programmes d'aide financière aux études au Québec.

I PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES

A FAITS SAILLANTS

Répartition de l'aide financière aux études	Bénéficiaires N	Aide moyenne attribuée $	Aide globale attribuée M $
Prêts	129 523	2 665	345,2
Bourses	74 282	3 936	292,4
Dans l'ensemble	130 183	4 898	637,6

Prêts	Bénéficiaires N	Montant moyen $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	16 861	2 309
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	43 650	2 122
• Programmes non subventionnés	4 916	5 456
Établissements d'enseignement universitaire		
• 1er cycle	49 948	2 682
• 2e cycle	12 290	3 721
• 3e cycle	1 735	3 742
Établissements reconnus pour prêts seulement	123	5 256

Caractéristiques des bénéficiaires d'un prêt	N	%
• Avec contribution des parents	69 478	53,6
• Ne résidant pas chez leurs parents	98 584	76,1
• Avec conjointe ou conjoint	19 154	14,8
• Avec enfants	18 739	14,5

Remboursement des prêts

En 2002-2003, 56 239 emprunteuses et emprunteurs doivent consolider leur prêt, ayant terminé leurs études. Le montant moyen du prêt à rembourser est de 8 195 $.

Bourses	Bénéficiaires N	Bourse moyenne $	Montant moyen (prêt et bourse) $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	11 553	3 620	6 021
Établissements d'enseignement collégial			
• Programmes subventionnés	23 614	3 159	5 615
• Programmes non subventionnés	107	3 792	7 078
Établissements d'enseignement universitaire			
• 1er cycle	29 278	4 474	7 260
• 2e cycle	8 687	4 567	8 343
• 3e cycle	1 043	4 758	8 607
Total	74 282	3 936	6 690

Ressources financières des boursières et boursiers	Boursières et boursiers	Contributions			Ressources globales
		Parents, conjoint ou conjointe	Boursières et boursiers	Gouvernement	
	N	$	$	$	$
Avec contribution des parents					
• Résidant chez leurs parents	6 821	331	1 275	3 714	5 320
• Ne résidant pas chez leurs parents	24 261	1 092	2 018	5 902	9 012
Sans contribution des parents					
• Sans conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	22 868	—	2 644	7 127	9 771
• Avec enfants	4 976	—	1 589	8 302	9 891
• Avec conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	4 836	250	1 711	7 741	9 702
• Avec enfants	10 520	655	1 101	8 238	9 994

B PRÉSENTATION

Le Programme de prêts et bourses s'adresse aux personnes qui poursuivent des études secondaires à la formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires à temps plein ou réputées à temps plein dans un établissement d'enseignement désigné par le ministre de l'Éducation. Le Programme est contributif et supplétif. Il repose en effet sur le principe que l'étudiante ou l'étudiant, ses parents, sa conjointe ou son conjoint ont d'abord à payer les dépenses qu'occasionne la poursuite d'études.

L'aide financière aux études est calculée en tenant compte des dépenses admises pour l'étudiante ou l'étudiant et, s'il y a lieu, pour les enfants à sa charge, ainsi que des ressources pécuniaires dont il dispose. Les dépenses admises sont les suivantes : les frais de subsistance, les frais d'études, les frais de transport et les dépenses personnelles. Elles peuvent aussi comprendre les frais de subsistance des enfants à charge[2], les frais de garde, d'autres dépenses concernant notamment les chefs de famille monoparentale et les personnes qui viennent des régions ou des MRC dites périphériques ainsi que les frais de stage et d'autres liés à l'achat de médicaments ou encore à des soins chiropratiques.

2. Pour les enfants d'âge majeur uniquement, depuis l'automne 1997, en raison de la Politique familiale.

L'aide financière gouvernementale vise à combler l'écart qui peut exister entre les dépenses admises et la contribution de l'étudiante ou de l'étudiant et, s'il le faut, de ses parents, de son conjoint ou de sa conjointe. Cette aide est d'abord remise sous la forme d'un prêt sans intérêt, dont le montant varie selon les types d'établissements. Si le prêt attribué est insuffisant, une bourse peut s'y ajouter. Six mois après la fin des études à temps plein, il est requis de commencer à rembourser les prêts. Toutefois, si des difficultés financières empêchent les emprunteuses et les emprunteurs de satisfaire à leurs obligations, il leur est possible d'avoir recours au Programme de remboursement différé.

La contribution de l'étudiante ou de l'étudiant de même que celle des parents ou de la conjointe ou du conjoint sont fonction de leurs revenus. Il est à noter par ailleurs que l'actif des parents qui financent une partie des études de leur enfant est pris en considération au moment de calculer le montant de la bourse.

C ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses

Comme l'indique le tableau 1, l'aide financière aux études attribuée par le gouvernement en 2002-2003 se chiffre à 637,6 millions de dollars ainsi répartis : 345,2 millions en prêts et 292,4 millions en bourses.

Au total, 130 183 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière : 55 901 ont reçu un prêt seulement qui s'élève en moyenne à 2 517 $; 73 622 ont obtenu un prêt et une bourse qui totalisent en moyenne 6 700 $, soit 2 778 $ et 3 922 $ respectivement; 660 ont eu droit à une bourse seulement d'un montant moyen de 5 552 $.

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 2002-2003

Formes d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M $	M $	M $
Prêt seulement	55 901	140,7	—	140,7
Bourse seulement	660	—	3,7	3,7
Prêt et bourse	73 622	204,5	288,7	493,2
Total	130 183	345,2	292,4	637,6

2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement

Cette section présente le nombre de bénéficiaires au prêt et à la bourse ainsi que les niveaux d'aide propres à chacun des types d'établissements d'enseignement. Le graphique 1 illustre la proportion de bénéficiaires d'une bourse parmi ceux et celles qui ont obtenu une aide financière aux études.

Il y a maintenant neuf ans (depuis 1994-1995) que les personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire ont accès au Programme de prêts et bourses. Le tableau 2 montre que 16 861 d'entre elles ont bénéficié d'un prêt moyen de 2 309 $ et que, de ce nombre, 11 553 (68,5 %) ont reçu en outre une bourse moyenne de 3 620 $. Le montant moyen de l'aide attribuée à ces dernières totalise 6 021 $.

On constate aussi que le nombre de bénéficiaires d'un prêt est plus élevé dans les établissements d'enseignement universitaire (63 973) que dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés (43 650).

D'une part, 49 948 étudiantes et étudiants de 1er cycle ont reçu un prêt moyen de 2 682 $, tandis qu'il s'élevait à 3 724 $ pour les 14 025 bénéficiaires des 2e et 3e cycles. Parmi les 63 973 bénéficiaires fréquentant l'université, 39 007 ont également obtenu une bourse (61,0 %). La proportion de boursières et de boursiers est de 58,6 % au 1er cycle, de 70,7 % au 2e cycle et de 60,1 % au 3e cycle, et le montant moyen de la bourse s'élève respectivement à 4 474 $, à 4 567 $ et à 4 259 $. L'aide moyenne qu'ont obtenue ces personnes atteint ainsi 7 260 $, 8 343 $ et 8 607 $.

D'autre part, les 43 650 bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés ont obtenu en moyenne un prêt de 2 122 $; 71,6 % reçoivent une formation technique et 28,4 %, une formation générale. La majorité des bénéficiaires d'un prêt (88,6 %) se trouvent dans le secteur public. En tout, 23 614 personnes (54,1 %) ont aussi eu droit à une bourse : 56,3 % des bénéficiaires à la formation technique et 48,7 % des bénéficiaires à la formation générale. Le montant moyen de l'aide que le gouvernement leur a remis est de 5 901 $ (dont 3 364 $ en bourse) dans le premier groupe et de 4 783 $ (dont 2 563 $ en bourse) dans le second.

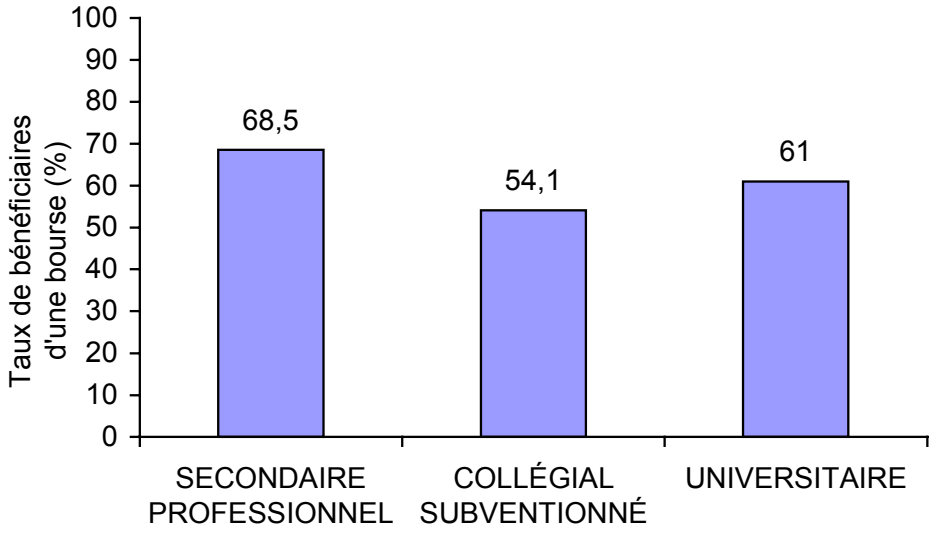
Par ailleurs, 4 916 bénéficiaires d'un prêt fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés et ont obtenu en moyenne un prêt de 5 456 $. Ces personnes ne sont plus admissibles à l'attribution d'une bourse depuis 1999-2000, sauf si elles sont atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure.

Enfin, les 123 bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour prêts seulement ont reçu en moyenne 5 256 $.

Tableau 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2002-2003

Types d'établissements	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	Total M$	N	Montant moyen $	Total M$	$
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	**16 861**	2 309	**38,9**	**11 553**	3 620	**41,8**	6 021
Enseignement collégial (programmes subventionnés)	**43 650**	2 122	**92,6**	**23 614**	3 159	**74,6**	5 615
• Formation générale	12 411	1 833	22,7	6 040	2 563	15,5	4 783
• Formation technique	31 239	2 237	69,9	17 574	3 364	59,1	5 901
• Secteur privé	4 980	3 932	19,6	2 621	3 108	8,1	7 848
• Secteur public	38 670	1 889	73,0	20 993	3 166	66,5	5 336
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)	**4 916**	5 456	**26,8**	**108**	3 286	**0,4**	7 078
Enseignement universitaire	**63 973**	2 911	**186,2**	**39 007**	4 502	**175,6**	7 537
• 1e cycle	49 948	2 682	134,0	29 278	4 474	131,0	7 260
• 2e cycle	12 290	3 721	45,7	8 687	4 567	39,6	8 343
• 3e cycle	1 735	3 742	6,5	1 042	4 759	5,0	8 607
Établissements reconnus pour prêts seulement	**123**	5 256	**0,7**	—	—	—	—
Total	**129 523**	2 665	**345,2**	**74 282**	3 936	**292,4**	6 690

GRAPHIQUE 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 2002-2003



3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint

Le tableau 3 présente les résultats de l'attribution de l'aide financière aux études selon que les parents des bénéficiaires, ou encore leur conjointe ou conjoint, ont apporté ou non une contribution au financement des études.

On constate d'abord que la majorité des bénéficiaires d'un prêt, soit 53,6 %, sont considérés avec contribution des parents.

Cependant, les bénéficiaires sans contribution des parents ont obtenu un prêt qui atteint en moyenne 868 $ de plus que les bénéficiaires du premier groupe et ont eu droit plus fréquemment qu'eux et elles à une bourse (72,2 % contre 44,7 %). Le montant moyen de l'aide attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse, avec ou sans contribution des parents, est respectivement de 5 422 $ et de 7 571 $, ce qui représente un écart de 2 149 $ (dont 1 613 $ en bourse).

On remarque enfin que, pour les prêts, la proportion des bénéficiaires avec contribution de la conjointe ou du conjoint équivaut à 14,8 %. Ces personnes reçoivent une bourse dans une proportion supérieure à celle des bénéficiaires sans contribution de la conjointe ou du conjoint (81,1 % contre 68,1 %); le montant de la bourse est de 5 230 $ en moyenne, soit 947 $ de plus que celle du dernier groupe.

TABLEAU 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 2002-2003

Contribution ou non des parents, du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Avec contribution des parents	69 478	2 263	31 082	2 987	5 422
Sans contribution des parents	60 045	3 131	43 380	4 600	7 571
• Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	19 154	2 941	15 356	5 230	8 081
• Sans contribution du conjoint ou de la conjointe	40 891	3 220	27 844	4 283	7 338
Total	129 523	2 665	74 282	3 936	6 690

4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires

Dans le tableau 4, l'aide financière aux études est répartie selon le lieu de résidence des bénéficiaires. On y voit que 76,1 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents et que le montant de celui-ci s'élève en moyenne à 2 789 $, soit 561 $ de plus que dans le cas contraire. Fait à signaler, les boursières et les boursiers sont près de trois fois plus nombreux parmi les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents, soit 67,2 % contre 25,9 %. En outre, le montant de la bourse qui leur est attribuée est près de trois fois supérieur à celui des bénéficiaires qui résident chez leurs parents, l'écart étant de 2 728 $. C'est ce qui explique en très grande partie la différence de 3 120 $ entre le montant moyen de l'aide globale attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse qui résident ou non chez leurs parents.

TABLEAU 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2002-2003

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts		Bourses		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents	30 939	2 238	7 999	1 502	3 906
Ne résidant pas chez leurs parents	98 584	2 799	66 283	4 230	7 025
Total	129 523	2 665	74 282	3 936	6 690

5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Le tableau 5 indique l'attribution de l'aide financière aux études selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents.

On remarque avant tout que la majorité des bénéficiaires d'une aide financière aux études ne résident pas chez leurs parents (61,2 % parmi les bénéficiaires avec contribution des parents et 93,4 % parmi les bénéficiaires sans contribution des parents). On note aussi que les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents obtiennent des bourses dans une proportion plus élevée que celles et ceux qui résident chez leurs parents (57,1 % contre 25,3 % parmi celles et ceux avec contribution des parents et 74,9 % contre 29,7 % parmi celles et ceux sans contribution des parents).

TABLEAU 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2002-2003

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	%	Montant moyen $	N	%	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	26 977	20,8	2 098	6 821	9,2	1 403	3 714
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	42 501	32,8	2 368	24 261	32,7	3 432	5 902
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	3 959	3,1	3 193	1 176	1,6	2 074	5 017
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	56 086	43,3	3 127	42 024	56,5	4 691	7 674
Total	129 523	100,0	2 665	74 282	100,0	3 936	6 690

6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Dans le tableau 6, on remarque d'abord que 44,6 % des bénéficiaires d'un prêt inscrites et inscrits à la formation professionnelle au secondaire sont reconnus avec contribution de leurs parents. On note aussi que, dans l'ensemble, 78,5 % ne résident pas chez leurs parents.

En outre, dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés, on dénombre 71,7 % de bénéficiaires d'un prêt avec contribution des parents. Au total, la proportion de celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents atteint 69,4 %.

Également, 44,4 % des bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent l'université sont reconnus avec contribution des parents, et la majorité ne résident pas chez eux (81,5 %).

Pour leur part, celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés sont des bénéficiaires sans contribution des parents dans 56,0 % des cas. Dans ces établissements, 55,6 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents.

TABLEAU 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2002-2003

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	Prêts par types d'établissements									
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial				Enseignement universitaire		Établissements reconnus pour prêts seulement	
			Progr. subv.		Progr. non subv.					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	3 065	18,2	12 794	29,3	1 533	31,2	9 576	15,0	9	5,0
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	4 456	26,4	18 528	42,4	630	12,8	18 829	29,4	58	32,2
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	514	3,1	554	1,3	649	13,2	2 242*	3,5	0	0,0
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	8 826	52,3	11 774	27,0	2 104	42,8	33 326**	52,1	56	31,1
Total	16 861	100,0	43 650	100,0	4 916	100,0	63 873	100,0	180	100,0

* Parmi ces bénéficiaires, 955 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.
** Parmi ces bénéficiaires, 12 984 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.

Enfin, dans les établissements reconnus pour prêts seulement, les bénéficiaires sans contribution des parents sont dans une proportion de 37,2 %. Fait à signaler, 63,3 % demeurent ailleurs que chez leurs parents.

7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2002 par types d'établissements d'enseignement

Le Programme de prêts et bourses a touché une fraction importante des étudiantes et des étudiants qui poursuivent des études postsecondaires à temps plein, soit 29,7 %. Le tableau 7 montre cependant que celles et ceux qui vont à l'université y ont eu recours dans une proportion plus élevée que les étudiantes et les étudiants au collégial. Le taux de bénéficiaires d'un prêt, comparativement au nombre d'inscriptions, se chiffre à 36,7 % dans le premier groupe et à 23,5 % dans le second.

Dans les établissements d'enseignement collégial, le taux de participation est de 23,2 % pour le secteur public et de 27,6 % pour le secteur privé. On observe aussi que les proportions respectives d'étudiantes et d'étudiants de la formation générale et de la formation technique qui ont obtenu une aide financière sont de 14,1 % et de 31,8 %. Dans les universités, on compte respectivement 35,4 % de bénéficiaires au 1er cycle, 53,2 %, au 2e cycle, et 17,7 %, au 3e cycle.

Quant aux personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire qui sont admissibles à l'aide financière gouvernementale depuis 1994-1995, leur taux de participation est inférieur à celui des bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial, soit 21,1 %.

Par ailleurs, dans l'ensemble, 17,7 % des personnes inscrites à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire ont obtenu une bourse, soit plus précisément 23,1 % de celles qui vont à l'université et 15,1 % de celles qui sont au collégial.

En outre, le taux de boursières et de boursiers du collégial est respectivement dans le secteur privé et le secteur public de 12,8 % et de 15,1 %, alors qu'à la formation technique il est supérieur à celui de la formation générale (18,2 % contre 7,1 %). Dans les universités, ce sont les étudiantes et les étudiants de 2e cycle qui sont les plus nombreux à recevoir cette forme d'aide (40,2 %) par rapport à 21,2 % au 1er cycle et à 11,2 % au 3e cycle. Au secondaire, 15,0 % des étudiantes et des étudiants inscrits à temps plein à la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

TABLEAU 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2002 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études

Types d'établissements	Inscriptions à temps plein	Prêts		Bourses	
			Taux de participation		Taux de participation
	N	N	%	N	%
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	64 262	13 653	21,1	9 647	15,0
Enseignement collégial	**171 766**	**40 442**	**23,5**	**22 351**	**13,0**
• Secteur privé	14 056	3 877	27,6	2 123	15,1
• Secteur public	157 710	36 565	23,2	20 228	12,8
• Formation générale	79 827	11 224	14,1	5 630	7,1
• Formation technique	91 939	29 218	31,8	16 721	18,2
Enseignement universitaire	**151 138**	**55 422**	**36,7**	**34 913**	**23,1**
• 1er cycle	123 847	43 820	35,4	26 306	21,2
• 2e cycle	19 081	10 151	53,2	7 686	40,2
• 3e cycle	8 210	1 451	17,7	921	11,2
Total (enseign. postsecondaire)	**322 904**	**95 864**	**29,7**	**57 264**	**17,7**

8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement

Des 150 575 demandes d'aide financière aux études adressées au ministère de l'Éducation, 7 706 ont été refusées, soit 5,1 %. Les principaux motifs de refus sont les ressources pécuniaires suffisantes des parents (4 537 cas), l'atteinte de la période maximale d'admissibilité au Programme (667 cas) et les ressources pécuniaires suffisantes de l'étudiante ou de l'étudiant ou de son conjoint ou de sa conjointe (1 108 cas). On dénombre aussi 7 040 personnes qui ont présenté une demande et qui se sont désistées, ainsi que 5 646 autres dont l'admissibilité au Programme ou le montant de l'aide financière à leur attribuer n'ont pu être établis faute de renseignements essentiels.

TABLEAU 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2002-2003

Types d'établissements	Motifs de refus					Ensemble des demandes refusées
	Ressources financières suffisantes des parents	Ressources financières suffisantes des bénéficiaires, du conjoint ou de la conjointe	Période maximale d'admissibilité écoulée	Limite du montant d'endettement	Autres motifs	
	N	N	N		N	
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	312	275	23	12	410	1 032
Enseignement collégial						
• Programmes subventionnés	1 998	478	252	29	371	3 128
• Programmes non subventionnés	35	2	16	0	42	95
Enseignement universitaire	2 158	348	366	53	441	3 366
Établissements reconnus pour prêts seulement	34	5	10	2	34	85
Total	4 537	1 108	667	86	1 307	7 706

9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires

Les données du tableau 9 révèlent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu de l'aide financière aux études (58,4 % contre 41,6 %). L'écart est encore plus prononcé parmi les personnes qui ont déjà été mariées, soit 70,2 % de femmes comparativement à 29,8 % d'hommes.

Par ailleurs, on dénombre globalement 81,6 % de célibataires, 11,5 % de personnes mariées, 3,6 % l'ayant déjà été et 3,3 % qui vivent maritalement avec enfants.

TABLEAU 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2002-2003

Situation de famille	Bénéficiaires		Ensemble des bénéficiaires
	Femmes	Hommes	
	N	N	
Célibataire	61 445	44 797	106 242
Mariée ou marié	8 284	6 703	14 987
Séparée ou séparé	1 407	634	2 041
Divorcée ou divorcé	1 808	753	2 561
Veuve ou veuf	99	21	120
Vivant maritalement avec enfants	2 974	1 258	4 232
Total	76 017	54 166	130 183

10 Citoyenneté des bénéficiaires

Le tableau 10 indique que 17,6 % des bénéficiaires d'une aide financière aux études n'ont pas la citoyenneté canadienne de naissance; parmi elles, 12,8 % résident en permanence au Canada et 6,8 % sont canadiennes par naturalisation.

TABLEAU 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2002-2003

	Bénéficiaires	
Citoyenneté	**N**	**%**
Citoyenneté canadienne (de naissance)	104 649	80,4
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	8 882	6,8
Résidence permanente	16 652	12,8
Total	130 183	100,0

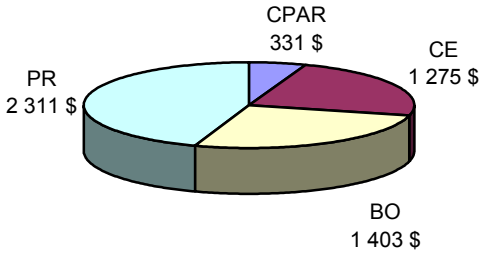
11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse

Les graphiques 2, 3 et 4 font voir la répartition des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse. Dans le cas de celles et ceux avec contribution des parents, les données sont ventilées selon le lieu de résidence, dans le cas contraire, elles le sont en tenant compte de la présence ou non d'enfants à charge.

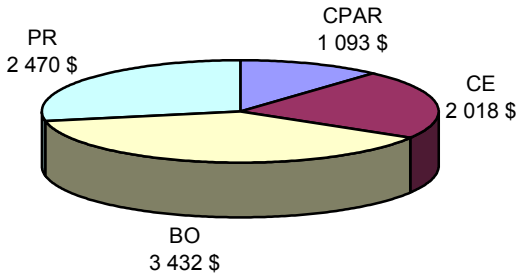
Fait à noter : l'aide financière gouvernementale représente la plus large part (au moins 65,5 %) des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse, et cela, autant pour celles et ceux avec ou sans contribution des parents, quel que soit le lieu de résidence et qu'ils aient ou non un conjoint ou une conjointe ainsi que des enfants.

Le graphique 2 montre que, pour financer leurs études, les bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents et qui résident chez ces derniers (N : 6 821) disposent en moyenne de 5 320 $, dont 3 714 $ (69,8 %) constituent une aide gouvernementale. Celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents (N : 24 261) ont à leur disposition 9 013 $ en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève alors à 5 902 $ (65,5 %). Il faut également noter que les bénéficiaires du dernier groupe reçoivent 2 029 $ de plus sous la forme d'une bourse que celles et ceux du premier.

GRAPHIQUE 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2002-2003



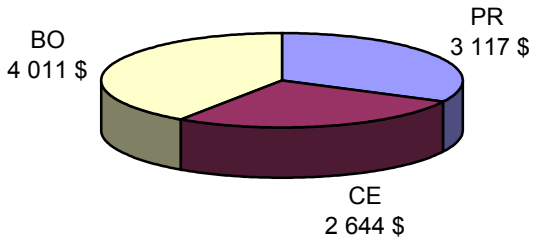
Bénéficiaires d'une bourse
résidant chez leurs parents : 6 821
Ressources totales : 5 320 $

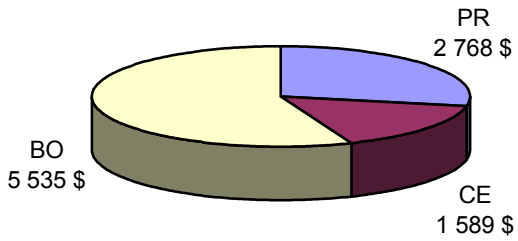


Bénéficiaires d'une bourse
ne résidant pas chez leurs parents : 24 261
Ressources totales : 9 013 $

Dans le graphique 3, les ressources financières des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint sont réparties selon la présence ou non d'enfants. Celles ou ceux qui n'en ont pas (N : 22 866) disposent en moyenne de 9 772 $, dont 7 128 $ (72,9 %) constituent une aide gouvernementale. Pour leur part, les bénéficiaires avec enfants (N : 4 976) ont à leur disposition 9 892 $[3] en moyenne pour financer leurs études; la contribution du gouvernement atteint alors 8 303 $ (83,9 %). Dans le premier groupe, le montant moyen de la bourse est de 4 011 $ et, dans le second, de 5 535 $, soit une différence de 1 524 $.

GRAPHIQUE 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 2002-2003





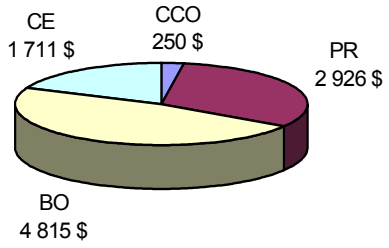
Bénéficiaires sans enfant : 22 866
Ressources totales : 9 772 $

Bénéficiaires avec enfants : 4 976
Ressources totales : 9 892 $[3]

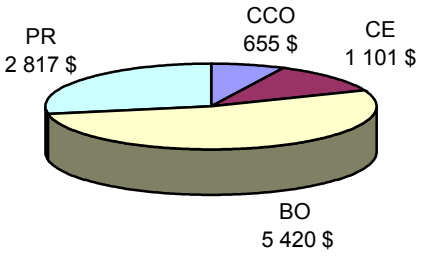
3. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale versée pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

Les données du graphique 4 révèlent que les bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, ayant un conjoint ou une conjointe, mais sans enfant (N : 4 836), disposent en moyenne de 9 702 $, dont 7 741 $ (79,8 %) constituent une aide gouvernementale. Par ailleurs, les bénéficiaires avec enfants (N : 10 520) ont à leur disposition 9 993 $[4] en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève à 8 237 $ (82,4 %). Le montant moyen de la bourse est, d'une part, de 4 815 $ et, d'autre part, de 5 420 $, ce qui représente un écart de 605 $.

GRAPHIQUE 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 2002-2003



Bénéficiaires sans enfant : 4 836
Ressources totales : 9 702 $



Bénéficiaires avec enfants : 10 520
Ressources totales 9 993 $[4]

12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques

Une mesure spéciale d'aide financière s'applique aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents et qui ne résident pas chez ces derniers, si leur lieu de provenance ou l'établissement d'enseignement qu'elles ou ils fréquentent est situé dans certaines régions ou MRC dites périphériques. En 2002-2003, 9 968 personnes ont bénéficié d'une aide additionnelle au titre de cette mesure : 776 ont reçu une allocation supplémentaire sous la forme d'un prêt de 400 $, et 9 192 ont obtenu 490 $ sous la forme d'une bourse. L'aide financière supplémentaire ainsi attribuée totalise 4,81 millions de dollars.

4. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

TABLEAU 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 2002-2003

Régions et MRC dites périphériques	Bénéficiaires		Montant global attribué
	N	%	M $
Région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	4 720	47,3	2,30
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 448	24,6	1,18
Région de la Côte-Nord	757	7,6	0,36
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 422	14,3	0,68
MRC Pontiac	73	0,7	0,03
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	117	1,2	0,05
MRC Antoine-Labelle	294	2,9	0,15
MRC Le Haut-Saint-Maurice	137	1,4	0,06
Total	9 968	100,0	4,81

D CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES AVEC CONTRIBUTION DES PARENTS

Le tableau 12 révèle essentiellement qu'un peu plus de la moitié des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents n'habitent pas chez ces derniers, soit 61,1 %.

TABLEAU 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2002-2003

Lieu de résidence des bénéficiaires	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
Résidant chez leurs parents	27 154	38,9
Ne résidant pas chez leurs parents	42 644	60,1
Total	69 798	100,0

Des données du tableau 13, il faut surtout retenir que 65,7 % des parents sont réputés contribuer au financement des études pour un seul enfant aux études postsecondaires ou à la formation professionnelle au secondaire, 29,5 % pour deux et 4,8 % pour trois enfants ou plus.

TABLEAU 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2002-2003

Nombre d'enfants	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
1	45 823	65,7
2	20 617	29,5
3	3 057	4,4
4 et plus	301	0,4
Total	69 798	100,0

Les données du tableau 14 indiquent que la mère et le père sont réputés contribuer au financement des études des bénéficiaires dans 63,6 % des cas. On note aussi que les parents sont respectivement salariés, sans emploi et travailleurs autonomes dans les proportions suivantes : 68,2 %, 14,1 % et 17,7 %.

TABLEAU 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuer au financement des études et leur occupation, 2002-2003

Parents réputés contribuant au financement des études des bénéficiaires	Occupation des parents*			
	Sans-emploi	Salariés et salariées	Travailleurs et travailleuses autonomes	Total
1 (mère, père ou répondant)	5 810	16 099	2 138	24 047
2 (mère et père)	3 521	28 899	9 516	41 936
Total	9 331	44 998	11 654	65 983

* L'occupation des parents est inconnue en ce qui concerne 3 815 bénéficiaires avec contribution des parents.

E CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES SANS CONTRIBUTION DES PARENTS

La répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge révèle que la grande majorité (68,9 %) n'ont pas d'enfant. Par ailleurs, le gouvernement a soutenu 18 779 familles regroupant 30 618 enfants grâce au Programme de prêts et bourses.

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2002-2003

Enfants à charge	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
0	41 606	68,9
1	10 633	17,6
2	5 532	9,2
3 et plus	2 614	4,3
Total	60 385	100,0

Les données du tableau 16 indiquent que 68,9 % des bénéficiaires sans contribution des parents n'ont pas de conjointe ou de conjoint. Parmi celles et ceux qui ont des enfants à charge (31,1 %), 9,6 % sont chefs de famille monoparentale et 21,5 % vivent avec une conjointe ou un conjoint.

TABLEAU 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 2002-2003

	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint ni enfant	35 342	58,5
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint avec enfants	5 812	9,6
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et sans enfant	6 264	10,4
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et enfants	12 967	21,5
Total	60 385	100,0

Dans le tableau 17, la répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents s'appuie sur les différentes raisons qui expliquent pourquoi elles et ils sont ainsi classés. C'est, dans la plus grande part des cas, soit 43,9 %, parce qu'ils ont été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou encore parce qu'ils ont déjà obtenu un diplôme ou 90 unités de premier cycle à l'université. Dans l'ensemble, les bénéficiaires sont mariés dans une proportion de 24,9 %; parmi ces derniers, 10,4 % n'ont pas d'enfant à charge.

Quant aux bénéficiaires ayant des enfants (31,1 %), ils comprennent 14,5 % de personnes mariées, 7,0 % de personnes vivant maritalement et 9,6 % de chefs de famille monoparentale.

Il est important de souligner ici que le principal critère que le Ministère retient pour déterminer le statut de la ou du bénéficiaire sans contribution des parents est sa situation de famille. D'autres éléments sont néanmoins pris en considération et, dans certains cas, d'autres critères peuvent faire en sorte qu'une ou un bénéficiaire fasse partie de cette catégorie. À titre d'exemple, parmi les 6 252 bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant, on en dénombre 1 549 qui sont sans contribution des parents en raison de leur expérience sur le marché du travail ou parce qu'elles ou ils

ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou ont déjà obtenu un diplôme ou 90 unités de premier cycle à l'université.

Les 4 703 autres bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant sont sans contribution des parents en raison de leur état civil seulement. De ce nombre, 1 706 étudiantes et étudiants ont un conjoint ou une conjointe qui poursuit des études à temps plein. On compte ainsi 2,8 % des personnes sans contribution des parents en raison du mariage seulement et dont la conjointe ou le conjoint est aux études à temps plein.

TABLEAU 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, 2002-2003

Situation des bénéficiaires	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge	6 252	10,4
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge	8 735	14,5
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge	2 600	4,3
Vivent maritalement avec enfants à charge	4 232	7,0
Sont chefs de famille monoparentale	5 812	9,6
Sont parents naturels ou adoptifs	949	1,6
Ont obtenu un diplôme de premier cycle à l'université	9 437	15,6
Ont accumulé 90 unités de premier cycle à l'université (sans diplôme)	3 106	5,1
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans	14 009	23,2
Sont orphelines ou orphelins	442	0,7
Poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle à l'université	2 885	4,8
Retour aux études sept ans après la période de l'obligation de la fréquentation scolaire	1 577	2,6
Autres	349	0,6
Total	60 385	100,0

* Les données sont ventilées en considérant d'abord la situation de famille des bénéficiaires.

F CONTRIBUTIONS PRISES EN COMPTE DANS LE CALCUL DU MONTANT DE LA BOURSE

Le Programme de prêts et bourses étant contributif et supplétif, l'aide financière attribuée est fonction non seulement de la somme des dépenses admises, mais également de la contribution que doivent apporter la ou le bénéficiaire, ses parents et, s'il y a lieu, sa conjointe ou son conjoint.

1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études

Les données relatives à ce type de contribution sont établies à partir des revenus d'emploi des bénéficiaires d'un prêt qui ont présenté une demande de bourse.

Le tableau 18 montre notamment que 95 811 bénéficiaires d'un prêt, soit 76,5 % de celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et bourses, ont demandé une bourse. Dans l'ensemble, la contribution moyenne que ces personnes ont à fournir est de 2 352 $. La contribution moyenne de ces bénéficiaires a été réduite de 317 $ (11,9 %) depuis 2000-2001 bien que le revenu d'emploi moyen des bénéficiaires soit haussé de 4 144 $ à 4 888 $ (17,9 %) entre 2000-2001 et 2002-2003. C'est le résultat de l'application des mesures récurrentes de réduction de la contribution de l'étudiante ou de l'étudiant instaurées en 2001-2002.

On y note aussi que la contribution des bénéficiaires varie selon les types d'établissements d'enseignement. En effet, au secondaire, la contribution moyenne s'établit à 1 552 $, tandis qu'elle est de 2 039 $ au collégial pour les programmes subventionnés. Enfin, à l'université, elle s'élève à 2 793 $.

Les données du graphique 5 répartissent les bénéficiaires ayant obtenu une bourse selon la contribution exigée de leur part.

GRAPHIQUE 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 2002-2003

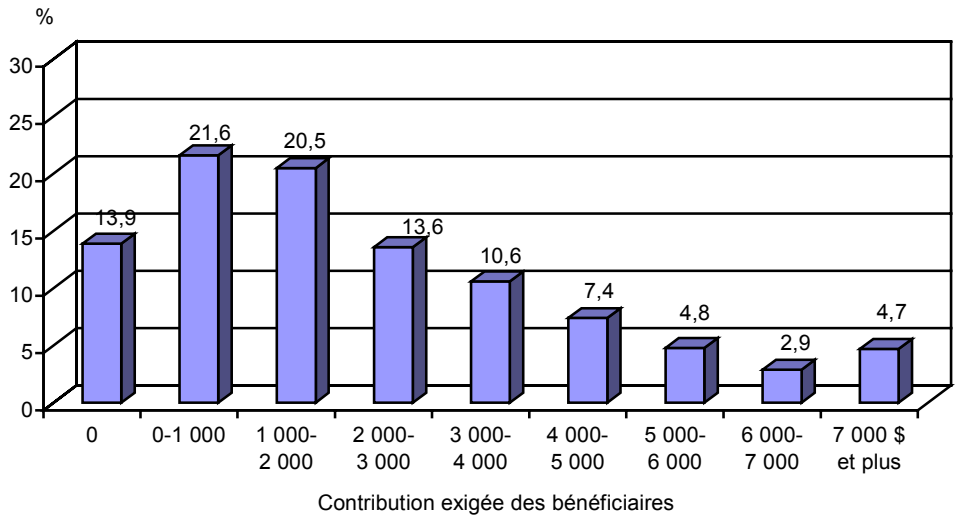


TABLEAU 18

Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 2002-2003

Contribution des bénéficiaires	Prêts par types d'établissements							
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial (progr. subv.)		Enseignement universitaire		Ensemble des bénéficiaires	
	N	%	N	%	N	%	N	%
—	2 831	19,9	3 337	10,2	7 169	14,7	13 337	13,9
1 – 1 000 $	4 413	31,1	9 127	27,9	7 172	14,7	20 712	21,6
1 001 – 2 000 $	3 008	21,2	7 402	22,6	9 223	18,9	19 633	20,5
2 001 – 3 000 $	1 609	11,3	5 033	15,4	6 349	13,0	12 991	13,6
3 001 – 4 000 $	959	6,8	3 300	10,1	5 928	12,1	10 187	10,6
4 001 – 5 000 $	567	4,0	2 013	6,2	4 553	9,3	7 133	7,4
5 001 – 6 000 $	335	2,4	1 126	3,4	3 127	6,4	4 588	4,8
6 001 – 7 000 $	195	1,4	603	1,8	1 956	4,0	2 754	2,9
7 001 $ et plus	276	1,9	769	2,4	3 431	7,0	4 476	4,7
Total	14 193	100,0	32 710	100,0	48 908	100,0	95 811	100,0
Contribution moyenne ($)	1 552		2 039		2 793		2 352	

2 Contribution des parents

En vue de présenter les données les plus précises possible relativement à la contribution réelle des parents sur leurs revenus, une distinction est faite entre la contribution exigée et la contribution calculée.

Il faut signaler que, depuis 1998-1999, la contribution calculée des parents est établie selon leurs revenus bruts au lieu de leurs revenus nets après impôt. Du même coup, cette contribution a été réduite pour les familles ayant des revenus inférieurs à 40 000 $. Par la suite, en 2001-2002, cette contribution a été réduite de 10 %.

La contribution exigée correspond au montant que les parents sont appelés à verser à l'étudiante ou à l'étudiant pour combler la part des dépenses admises que ne couvrent pas sa contribution personnelle et l'aide gouvernementale. Quant à la contribution calculée, elle représente le montant en fonction des revenus bruts des parents ainsi que des exemptions accordées pour le maintien de l'unité familiale et la subsistance des enfants à charge, puis divisé par le nombre d'enfants pour lesquels ils participent au financement des études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires.

Ainsi, les données du tableau 19 révèlent que, pour les bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse (44,5 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution exigée de leurs parents est égale à la contribution calculée, soit 843 $ en moyenne. Cependant, en ce qui a trait aux bénéficiaires d'un prêt seulement (55,5 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution moyenne exigée des parents est inférieure à la contribution moyenne calculée, soit 1 614 $ comparativement à 3 230 $, puisque cette dernière excède la part des dépenses admises que ne couvre pas la contribution personnelle de la ou du bénéficiaire et le prêt.

Pour l'ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents, la contribution calculée pour ces derniers (prise en considération lors du calcul de l'aide) est en moyenne de 2 167 $ en 2002-2003, ce qui équivaut à une baisse de 161 $ par rapport à 2000-2001. Cette baisse s'est produite alors que les revenus moyens des parents se sont accrus et sont passés, entre 2000-2001 et 2002-2003, de 35 568 $ à 36 214 $ (hausse de 646 $). Cette hausse des revenus aurait normalement entraîné une augmentation moyenne de 82 $ de la contribution des parents.

Par conséquent, et ce, en raison de l'application de mesures récurrentes de réduction de la contribution des parents en 2001-2002, la contribution moyenne de ceux-ci a véritablement diminué de 243 $ (161 $ + 82 $), ce qui correspond à une baisse de 10,4 % par rapport à 2000-2001 (2 328 $).

TABLEAU 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 2002-2003

Formes d'aide	Bénéficiaires avec contribution des parents		Contribution moyenne des parents	
			Contribution calculée	Contribution exigée
	N	%	$	$
Prêt	38 716	55,5	3 230	1 614
Prêt et bourse	31 082	44,5	843	843
Total	69 798	100,0	2 167	1 271

On voit au tableau 20 que, dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée des parents des bénéficiaires est de 1 271 $, soit 624 $ pour celles et ceux qui résident avec eux et 1 682 $ pour les autres. Par ailleurs, la contribution calculée moyenne s'établit à 2 167 $: elle s'élève à 1 717 $ pour les bénéficiaires qui résident chez leurs parents et à 2 453 $ dans le cas contraire. Dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée s'établit à 896 $ (41,3 %) de moins que la contribution moyenne calculée.

TABLEAU 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2002-2003

Revenus bruts des parents	Nombre d'enfants aux études à la charge des parents	Bénéficiaires résidant chez leurs parents			Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents		
		N	Contribution calculée moyenne $	Contribution exigée moyenne $	N	Contribution calculée moyenne $	Contribution exigée moyenne $
20 000 $ et moins	1	6 631	—	—	10 093	—	—
	2	1 814	—	—	1 540	—	—
	3 et plus	415	—	—	208	—	—
		8 860	—	—	11 841	—	—
20 001–30 000 $	1	3 125	451	267	3 857	440	406
	2	1 026	136	74	1 320	130	122
	3 et plus	143	28	20	144	98	21
		4 294	362	216	5 321	354	327
30 001–40 000 $	1	3 002	1 819	885	4 229	1 840	1 632
	2	1 042	788	443	1 632	773	720
	3 et plus	166	368	210	208	432	393
		4 210	1 507	751	6 069	1 504	1 344
40 001–50 000 $	1	2 510	3 341	1 126	3 682	3 456	2 871
	2	1 026	1 704	789	1 654	1 591	1 474
	3 et plus	158	1 034	617	222	906	865
		3 694	2 787	1 009	5 558	2 799	2 375
50 001–60 000 $	1	1 884	4 926	1 357	3 190	5 089	3 596
	2	961	2 412	965	1 604	2 487	2 232
	3 et plus	163	1 494	713	222	1 524	1 425
		3 008	3 937	1 197	5 016	4 099	3 064
60 001 $ et plus	1	1 056	6 922	2 414	3 862	7 829	4 049
	2	1 632	4 512	1 220	4 239	5 408	3 468
	3 et plus	388	3 177	821	738	4 280	2 865
		3 076	5 171	1 538	8 839	6 372	3 672
Total		2 714	1 717	596	42 644	2 453	1 682
Ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents : 69 798		Contribution calculée moyenne : 2 167 $			Contribution moyenne exigée des parents : 1 271 $		

Les données présentées dans le tableau 21 indiquent la contribution globale des parents des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse. Il faut noter surtout que, dans 49,7 % des cas, aucune contribution n'a été exigée de leur part et que, dans l'ensemble, la contribution moyenne se chiffre à 925 $.

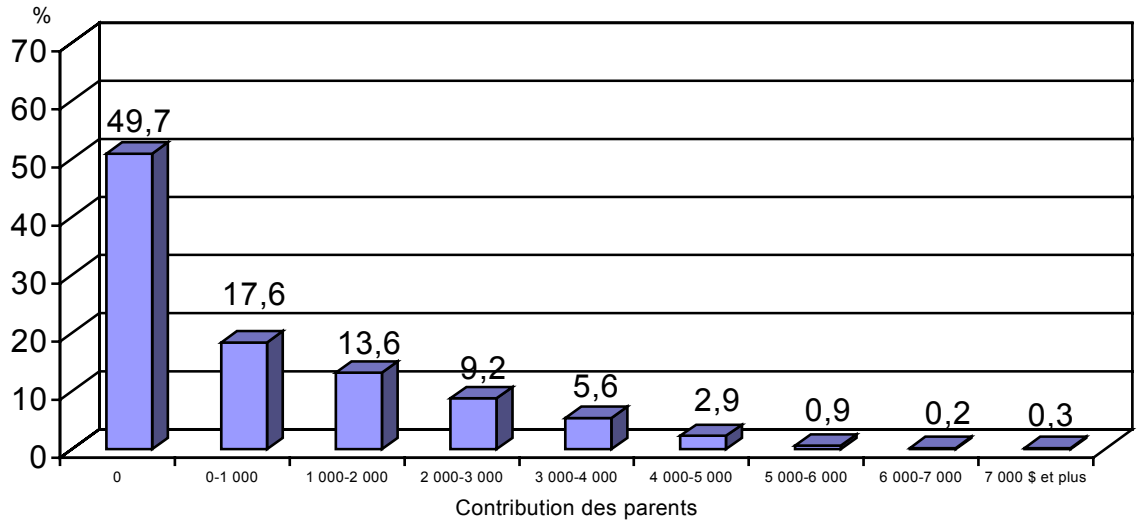
Le graphique 6 illustre les données du tableau 21.

TABLEAU 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale* des parents, 2002-2003

Contribution globale des parents	Bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents	
	N	%
—	15 461	49,7
1–1 000 $	5 461	17,6
1 001–2 000 $	4 221	13,6
2 001–3 000 $	2 872	9,2
3 001–4 000 $	1 754	5,6
4 001–5 000 $	898	2,9
5 001–6 000 $	269	0,9
6 001–7 000 $	68	0,2
7 001 $ et plus	78	0,3
Total	31 082	100,0
Contribution moyenne : 925 $		

* En fonction de leurs revenus bruts et de leur actif net.

GRAPHIQUE 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 2002-2003



En ce qui concerne la contribution moyenne des parents des bénéficiaires d'une bourse par rapport à leur actif net, il importe de retenir que 12,5 % d'entre eux ont un actif net d'au moins 90 000 $ et que cette contribution est de 656 $.

TABLEAU 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 2002-2003

Actif net des parents	Bénéficiaires d'une bourse	Contribution moyenne des parents
	N	$
90 001–100 000 $	616	74
100 001–150 000 $	1 565	393
150 001–200 000 $	665	790
200 001–250 000 $	397	832
250 001–300 000 $	263	1 035
300 000 $ et plus	282	1 992
Total	3 888	656

3 Contribution de la conjointe ou du conjoint

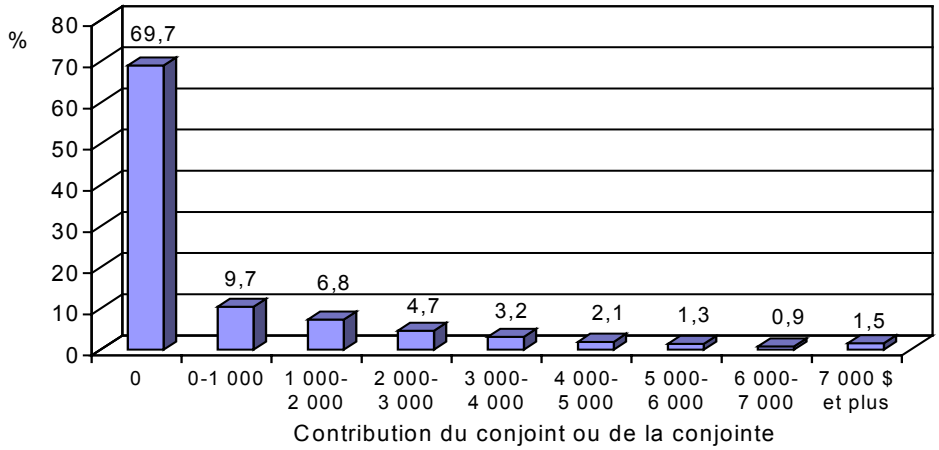
La contribution calculée que la conjointe ou le conjoint doit apporter, s'il y a lieu, au financement des études d'une ou d'un bénéficiaire sans contribution des parents est évaluée en tenant compte d'une exemption pour frais de subsistance, applicable depuis 1998-1999, sur ses revenus bruts au lieu de ses revenus nets après impôt. Cette contribution a été réduite du même coup pour les conjoints ou les conjointes des personnes dont les revenus bruts sont inférieurs à 40 000 $. En 2001-2002, une des mesures récurrentes instaurées a de nouveau réduit cette contribution de 10 %.

Le tableau 23 montre que, dans l'ensemble, 69,7 % des conjoints ou conjointes n'ont pas à contribuer au financement des études de ces bénéficiaires. La contribution moyenne calculée se situe à 756 $ pour l'ensemble. Ces données sont aussi illustrées dans le graphique 7.

TABLEAU 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 2002-2003

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires	
	N	%
—	13 406	69,7
1–1 000 $	1 862	9,7
1 001–2 000 $	1 305	6,8
2 001–3 000 $	906	4,7
3 001–4 000 $	617	3,2
4 001–5 000 $	413	2,1
5 001–6 000 $	255	1,3
6 001–7 000 $	176	0,9
7 001 $ et plus	291	1,5
Total	19 231	100,0
Contribution moyenne : 756 $		

GRAPHIQUE 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 2002-2003



G LES PRÊTS ET LEUR REMBOURSEMENT

La présente section traite de la question entourant la gestion des prêts et leur remboursement.

Au 31 mars 2003, le gouvernement devait pourvoir au paiement des intérêts sur les prêts attribués à 137 870 personnes aux études. Les prêts ainsi négociés totalisaient 1,026 milliard de dollars (voir le tableau 59), et l'emprunt moyen s'élevait à 7 438 $. De fait, du 1er avril 2002 au 31 mars 2003, le gouvernement a payé 39,4 millions de dollars en intérêts sur les prêts. Au cours de la même période, 390 007 emprunteuses et emprunteurs devaient aux institutions financières 1,963 milliards de dollars, soit 5 034 $ par personne en moyenne. On évaluait alors à 3,035 milliards de dollars l'ensemble des prêts garantis par le gouvernement aux institutions financières, y compris 45,5 millions en prêts non échus, associés à l'achat d'un micro-ordinateur, sur lesquels les étudiantes et les étudiants paient les intérêts.

Il faut noter par ailleurs qu'en 2002-2003 des rachats de créances équivalant à 129,0 millions de dollars ont dû être effectués; ces rachats touchent 10 262 emprunteuses et emprunteurs. De plus, 7,7 millions de dollars ont été consacrés au Programme de remboursement différé auquel participent 20 135 personnes. Les montants recouvrés ont atteint quant à eux 66,2 millions de dollars, dont 45,6 millions sont associés aux prêts et 20,6 millions, aux bourses versées en trop.

Il importe de signaler que 56 239 emprunteuses et emprunteurs devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement de leurs prêts, soit le 1er juillet 2002, le 1er décembre 2002, le 1er janvier 2003 ou le 1er mars 2003. Le montant moyen de leur dette d'études s'élève à 8 195 $. Le tableau 24 indique de quelle façon les emprunteuses et les emprunteurs se répartissaient par tranche de prêt et selon les types d'établissements d'enseignement.

TABLEAU 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2002-2003

Dette d'études	Emprunteuses et emprunteurs selon les types d'établissements								
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial			Enseignement universitaire			Établissements reconnus pour prêts seulement	Total
		(form. gén.)	Progr. subv. (form. tech.)	Progr. non subv.	1er cycle	2e cycle	3e cycle		
	N	N	N	N	N	N	N	N	N
1– 5 000 $	7 986	2 195	7 870	505	4 648	782	66	145	24 197
5 001–10 000 $	1 656	552	4 785	1 655	4 498	1 080	84	218	14 528
10 001–15 000 $	637	104	1 874	1 096	3 691	807	96	198	8 503
15 001 $ et plus	400	15	947	1 067	3 864	1 887	436	395	9 011
Total	10 679	2 866	15 476	4 323	16 701	4 556	682	956	56 239
Montant de la dette d'études ($)	4 460	3 672	6 094	11 152	10 170	13 741	18 700	15 678	8 195

Les données montrent que 43,0 % des emprunteuses et des emprunteurs ont une dette d'études de moins de 5 000 $; 25,8 %, une dette de 5 001 $ à 10 000 $; 15,1 %, une dette de 10 001 $ à 15 000 $; et 16,0 %, une dette de 15 000 $ et plus.

Les montants des prêts qui devaient être pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs varient selon les types d'établissements d'enseignement.

Les étudiantes et les étudiants de la formation professionnelle au secondaire devaient prendre charge d'un prêt de 4 460 $ en moyenne.

Au collégial, les emprunteuses et emprunteurs des programmes subventionnés qui poursuivent des études à la formation générale devaient prendre charge d'un prêt moyen de 3 672 $, tandis que celles et ceux de la formation technique, d'un prêt moyen de 6 094 $. Quant à celles et ceux des programmes non subventionnés, ils avaient un prêt moyen de 11 152 $.

Pour leur part, les emprunteuses et les emprunteurs venant des universités reconnues pour les prêts et bourses ont pris charge d'un prêt moyen de 10 170 $ si elles ou ils poursuivaient des études de premier cycle, de 13 741 $, s'ils étaient au deuxième cycle et de 18 700 $ s'ils étaient au troisième cycle. Par ailleurs, celles et ceux des établissements reconnus pour prêts seulement fréquentant des établissements d'enseignement collégial ou universitaire situés à l'extérieur du Québec ont pris charge d'un prêt de 15 678 $ en moyenne, ayant bénéficié de prêts pouvant s'élever à 3 100 $ par trimestre.

En dernier lieu, pour tracer un portrait plus précis des emprunteuses et des emprunteurs quant à leur dette à la fin de leurs études universitaires, sont présentées au tableau 25 les données relatives à la répartition des personnes qui devaient prendre charge de leur prêt, selon les ordres d'enseignement et le nombre de trimestres au cours desquels elles ont bénéficié d'un prêt, de même que les montants de dette.

Ces données permettent de constater que la majorité des étudiantes et des étudiants de premier cycle (51,4 %) ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, pour une dette moyenne de 6 862 $, alors que 48,6 % ont bénéficié d'une aide au premier cycle ainsi qu'au collégial, pour une dette moyenne de 13 663 $.

Au deuxième cycle, on observe que 40,0 % des étudiantes et des étudiants ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, pour une dette moyenne de 6 796 $; 19,3 % ont reçu une aide à partir du premier cycle, pour une dette moyenne de 13 372 $ et 40,7 %, à partir du collégial, pour une dette moyenne de 20 730 $.

Au troisième cycle, les personnes qui ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement comptent pour 22,5 % et ont une dette moyenne de 8 137 $; 14,1 % sont bénéficiaires depuis le deuxième cycle pour une dette moyenne de 15 051 $; 8,1 % le sont depuis le premier cycle (6,3 % de bénéficiaires du deuxième cycle, pour une dette moyenne de 21 275 $ et 1,7 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 12 718 $); enfin, 46,6 % sont bénéficiaires depuis le collégial : 41,9 % de bénéficiaires au deuxième cycle pour une dette moyenne de 25 560 $ et 4,7 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 21 263 $.

TABLEAU 25
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2002-2003

Cycles d'études à la fin des études universitaires	Emprunteuses et emprunteurs	Montant des prêts à prendre en charge	Types d'établissements et nombre moyen de trimestres visés			
			Enseign. collégial	Enseignement universitaire		
				1er cycle	2e cycle	3e cycle
	N	$	N	N	N	N
1er cycle	8 577	6 862	—	4,7	—	—
	8 124	13 663	4,2	6,0	—	—
2e cycle	1 821	6 796	—	—	3,8	—
	879	13 372	—	4,5	3,6	—
	106	11 115	2,3	—	4,7	—
	1 750	21 312	3,8	6,6	4,5	—
3e cycle	160	8 137	—	—	—	5,3
	96	15 051	—	—	4,3	5,1
	12	17 516	—	4,8	—	5,8
	43	21 275	—	4,0	4,5	5,5
	53	16 804	2,5	—	—	9,8
	103	21 697	2,5	—	4,5	8,4
	32	21 263	3,6	5,6	—	6,9
	183	27 735	3,0	5,3	4,9	6,8
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants :	21 939					

ÉVOLUTION DU PROGRAMME DE 1998-1999 À 2002-2003

1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires

Le tableau 26 présente les principales données relatives à l'attribution de l'aide financière aux études au cours des cinq dernières années.

Il permet de constater, entre autres, que le nombre de demandes d'aide est passé de 177 558 à 150 575, ce qui constitue une diminution globale de 15,2 % par rapport à 1998-1999. Ce taux de diminution est moindre que le taux de diminution du taux de chômage des jeunes âgés de 15-24 ans (voir le graphique 8), qui est passé de 15,6 % à 12,5 % pendant la même période (soit une réduction de 19,9 %). La baisse globale du nombre de demandes d'aide financière semble donc associée à une amélioration constante de l'emploi chez les jeunes durant les cinq dernières années. Quant au nombre de bénéficiaires d'une aide financière, il a diminué de 19 567 (réduction de 13,1 %), passant de 149 750 en 1998-1999 à 130 183 en 2002-2003. Cette diminution est donc inférieure à celle du nombre de demandes d'aide (réduction de 15,2 %).

Au cours de la même période, l'importance de la diminution du nombre de bénéficiaires diffère cependant selon les ordres d'enseignement. À la formation professionnelle au secondaire, ce nombre a diminué de 10,3 %, passant de 18 869 à 16 925 (variation de - 1 944) à la suite d'une diminution de 2 772 du nombre de demandes d'aide financière. À l'enseignement collégial, le nombre de bénéficiaires a diminué de 26,9 %, passant de 66 731 à 48 800 (variation de - 17 931), le nombre de demandes d'aide financière ayant baissé de 22 471. À l'enseignement universitaire, le nombre de bénéficiaires s'est haussé de 0,5 %, passant de 64 150 à 64 458 (variation de + 308), le nombre de demandes d'aide financière ayant baissé de 1 740.

La diminution du nombre de bénéficiaires à la formation professionnelle au secondaire s'est produite pendant que le nombre de personnes qui y sont inscrites à temps plein a aussi globalement diminué (variation de – 10,3 % contre –9,4 %). Pour ce qui est de l'enseignement collégial, la diminution du nombre de bénéficiaires s'est produite plus rapidement que la diminution du nombre d'inscriptions à temps plein (variation de – 26,9 % contre – 5,9 %). Pour ce qui est de l'enseignement universitaire, l'augmentation diminution du nombre de bénéficiaires s'est produite pendant que le nombre d'inscriptions à temps plein a globalement augmenté (variation de + 0,5 % contre + 6,4 %).

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre d'inscriptions à temps plein au trimestre d'automne					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	70 956	62 519	64 102	70 690	64 262
• Enseignement postsecondaire	316 128	315 557	312 109	314 770	322 904
Nombre de demandes d'aide					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	22 900	22 605	19 636	19 496	20 128
• Enseignement postsecondaire	154 658	141 848	131 657	130 054	130 447
Total	177 558	164 453	151 293	149 550	150 575

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre de demandes de bourse	109 453	91 690[5]	83 176	88 087	95 798
Aide globale					
• Prêts (M$)	484,6	410,4	330,8	338,6	345,2
• Bourses (M$)	190,0	175,9	201,8	254,0	292,4
Total	674,6	586,3	532,6	592,6	637,6
Nombre de bénéficiaires					
• Enseignement secondaire	18 869	18 918	16 380	16 251	16 925
• Enseignement postsecondaire	130 881	121 260	112 005	111 517	113 258
Total	149 750	140 178	128 385	127 768	130 183
Bénéficiaires d'un prêt seulement					
• Nombre	90 700	85 535	71 439	60 312	55 901
• Prêt moyen ($)	3 108	2 679	2 491	2 554	2 517
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse					
Dans l'ensemble					
• Nombre	59 050	54 643	56 946	67 456	74 282
• Prêt moyen ($)	3 433	3 317	2 684	2 736	2 753
• Bourse moyenne ($)	3 218	3 219	3 544[6]	3 766	3 936
• Aide totale moyenne ($)	6 651	6 536	6 228[6]	6 502	6 690
• Taux de bénéficiaires d'une bourse	39,4 %	39,0 %	44,4 %	52,8 %	57,1 %
Établissements d'enseignement (programmes subventionnés)					
• Nombre	56 443	52 608	54 506	64 522	71 070
• Prêt moyen ($)	3 176	3 171	2 502	2 547	2 564
• Bourse moyenne ($)	3 228	3 237	3 569	3 798	3 971
• Aide totale moyenne ($)	6 404	6 408	6 071	6 345	6 535
Établissements d'enseignement (programmes non subventionnés)					
• Nombre	2 607	2 035	2 440	2 934	3 212
• Prêt moyen	8 991	7 082	6 731	6 897	6 950
• Bourse moyenne	3 004	2 769	3 005	3 057	3 160
• Aide totale moyenne ($)	11 995	9 851	9 736	9 954	10 110

Quant au nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse, il a d'abord diminué de 59 050 à 54 643 entre 1998-1999 et 1999-2000 (baisse de 4 407, soit 7,5 %) pendant que le nombre de demandes de bourse a diminué plus rapidement (baisse de 17 763, soit 16,2 %). Pendant cette période, le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse a notamment été réduit de 4 100 personnes en raison de la limitation de l'accès à une aide sous forme de prêt seulement pour des études poursuivies dans un collège privé non subventionné.

Par contre, entre 1999-2000 et 2000-2001, le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse s'est accru de 2 303 personnes (hausse de 4,2 %) pendant que le nombre de demandes de bourse a diminué de 8 514 (baisse de 9,3 %). Ceci s'est produit en raison de la diminution approximative de 25 % du montant de prêt maximal.

5. Depuis 1999-2000, les étudiantes et les étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement dont les programmes sont non subventionnés ont accès à une aide sous forme d'un prêt seulement, ce qui a contribué à réduire plus fortement de près de 5 000 le nombre de demandes de bourse en 2002-2003.

6. En 2000-2001, la bourse moyenne et l'aide totale moyenne des bénéficiaires d'une bourse affichent des augmentations moindres que prévues (en vertu de la réduction de 25 p. 100 du montant de prêt maximal) en raison d'une hausse de leur contribution moyenne et de celle de leurs parents, et ce, pour un montant moyen total de 270 $.

Par la suite, entre 2000-2001 et 2001-2002, le nombre de bénéficiaires de prêts et bourses a poursuivi son augmentation de 10 510 personnes (hausse de 18,5 %) suite à une hausse de 4 911 demandes de bourse (hausse de 5,9 %). Ce taux d'augmentation supérieur du nombre de bénéficiaires de prêts et de bourses est notamment associé à l'effet de mesures introduites en 2001-2002 visant des réductions importantes des montants demandés de contribution financière aux étudiantes et aux étudiants ainsi que de leurs tiers (parents ou conjoint) ainsi que de l'exemption de la considération d'une contribution des parents en raison de l'obtention de 90 unités d'études à l'université. Également, on a observé en 2001-2002 une hausse du nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse pour des personnes poursuivant leurs études durant les trois trimestres de l'année.

En fin de période, entre 2001-2002 et 2002-2003, le nombre de bénéficiaires de prêts et de bourses a de nouveau augmenté de 6 826 (hausse de 10,1 %) pendant que le nombre de demandes de bourse s'est accru de 7 711 (hausse de 8,8 %). Ce taux d'augmentation supérieur du nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse est notamment associé à la continuité du changement de profil de la clientèle étudiante qui présente une demande de bourse, à savoir plus d'étudiants exemptés de la contribution parentale, plus d'étudiants ne demeurant pas chez leurs parents durant les études et plus d'étudiants poursuivant leurs études durant les trois trimestres de l'année.

Cette hausse globale du nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse entre 1998-1999 et 2002-2003 (de 59 050 à 74 282) combinée à l'instauration de mesures plus généreuses en ce qui a trait à l'aide sous forme de bourse, a modifié la composition de l'aide totale attribuée aux bénéficiaires.

L'aide totale a globalement diminué de 674,6 à 637,6 millions de dollars (baisse de 5,5 %). Cette diminution est inférieure comparativement à celle des bénéficiaires (baisse de 13,1 %). Il faut souligner que le montant de bourses a globalement augmenté de 190,0 millions de dollars à 292,4 millions de dollars (hausse de 102,4 millions de dollars). Alors la diminution du montant d'aide s'est donc réalisée au niveau de l'aide sous forme de prêt.

En ce qui concerne les prêts, le montant total accordé est passé de 484,6 millions de dollars en 1998-1999 à 345,2 millions de dollars en 2002-2003; la baisse est donc de 139,4 millions de dollars (baisse de 28,8 %). La diminution plus importante du montant des prêts par rapport à celle du nombre de bénéficiaires (soit 15,7 % de plus de diminution) est due à deux facteurs majeurs qui ont successivement eu pour effet de réduire de façon plus importante le montant des prêts accordés depuis 1998-1999. Ces deux facteurs consistent en des mesures qui ont été adoptées afin de limiter l'endettement étudiant.

En 1999-2000, le fait de limiter à des prêts n'excédant pas 3 100 $ par trimestre d'études l'aide accordée aux étudiantes et aux étudiants des établissements d'enseignement collégial dont les programmes ne sont pas subventionnés a fait baisser le montant des prêts de 33 millions de dollars de plus, réduisant par le fait même le coût élevé des mauvaises créances rattachées à cette catégorie d'étudiantes et d'étudiants. Par la suite, en 2000-2001, le prêt maximal accordé aux étudiantes et aux étudiants a été réduit approximativement de 25 %, permettant à celles-ci et à ceux-ci d'avoir accès à une plus grande part d'aide sous forme de bourse. Mais ceci a également eu pour effet de réduire de 46 millions de dollars de plus le montant des prêts. Ces deux mesures ont globalement réduit le montant des prêts d'un montant de 79 millions de dollars, soit effectivement 16,3 % du montant des prêts accordés en 1998-1999.

Quant aux bourses, le montant d'aide est passé de 190,0 à 292,4 millions de dollars entre 1998-1999 et 2002-2003, ce qui équivaut à une hausse de 102,4 millions de dollars (variation de + 53,4 %). Celle-ci est notamment supérieure à la variation observée sur cette période du nombre de bénéficiaires d'une bourse qui est passé de 59 050 à 74 282 (variation de + 25,8 %). Et à souligner que ces hausses de montant des bourses et de nombre de bénéficiaires d'une bourse se sont produites alors que, sur cette période, le nombre de demandes de bourse a globalement diminué de 109 453 à 95 798 (variation de - 12,5 %).

Au début de la période, en 1999-2000, le montant des bourses a diminué de 14,1 millions de dollars à la suite de la limitation de l'aide sous forme de prêts seulement aux élèves des collèges non subventionnés. Par la suite, le montant des bourses a régulièrement augmenté pour une hausse globale de 116,5 millions de dollars jusqu'en 2002-2003.

Les principaux facteurs qui ont concouru à cette hausse régulière du montant des bourses entre 1999-2000 et 2002-2003 sont des indexations des dépenses admises (pour un montant de 29 millions de dollars), des mesures de bonification du programme telles la réduction de 25 % du prêt maximal et les réductions des contributions de l'étudiant et de ses tiers (pour un montant de 65 millions de dollars), des changements de caractéristiques des personnes qui demandent une bourse, telles de plus grandes proportions d'étudiantes et d'étudiants qui ne résident pas chez leurs parents durant les études, sans contribution parentale ou aux études les trois trimestres de l'année (pour un montant de 12,5 millions de dollars) et, en dernier lieu, une hausse nette du nombre de demandes de bourse (pour un montant de 10 millions de dollars). Ce nombre avait diminué de 8 514 entre 1999-2000 et 2000-2001 et a par la suite augmenté les deux dernières années, en 2001-2002 et 2002-2003, d'un nombre global de 12 622 demandes de bourse.

Les mesures de bonification du programme ainsi que les changements observés de caractéristiques des personnes qui demandent une bourse ont principalement contribué à modifier le profil du type de bénéficiaires d'une aide. En ce qui concerne ce profil, on note que la proportion des étudiantes et des étudiants qui ont eu une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide a augmenté entre 1998-1999 et 2002-2003, passant de 39,4 % à 57,1 %.

Quant à l'aide totale moyenne attribuée aux boursières et aux boursiers, elle s'est maintenue, ayant varié entre 1998-1999 et 2002-2003 de 6 651 $ à 6 690 $, alors que le montant moyen de leurs dépenses admises a varié pendant la période, passant de 8 697 $ à 8 987 $. Le tableau 27 en témoigne. Il faut souligner que l'aide moyenne des bénéficiaires d'une bourse n'a pas augmenté, telle que la moyenne de leurs dépenses admises puisque leur contribution exigée a augmenté de 338 $ (hausse de 18,5 %, soit de 1 822 $ à 2 160 $) à la suite d'une augmentation moyenne de leurs revenus d'emploi de 1 653 $ (hausse de 76,7 %, soit de 2 154 $ à 3 807 $).

De plus, on remarque (tableau 26) que l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse s'est toujours composée d'une part plus importante de bourses entre 1998-1999 et 2002-2003 dans les établissements d'enseignement offrant les programmes d'études subventionnés. On note qu'en 2002-2003, la proportion de bourses dans l'aide moyenne de ces bénéficiaires d'une bourse (60,7 %) est supérieure à celle affichée en 1998-1999 (50,4 %).

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1998-1999 à 2002-2003

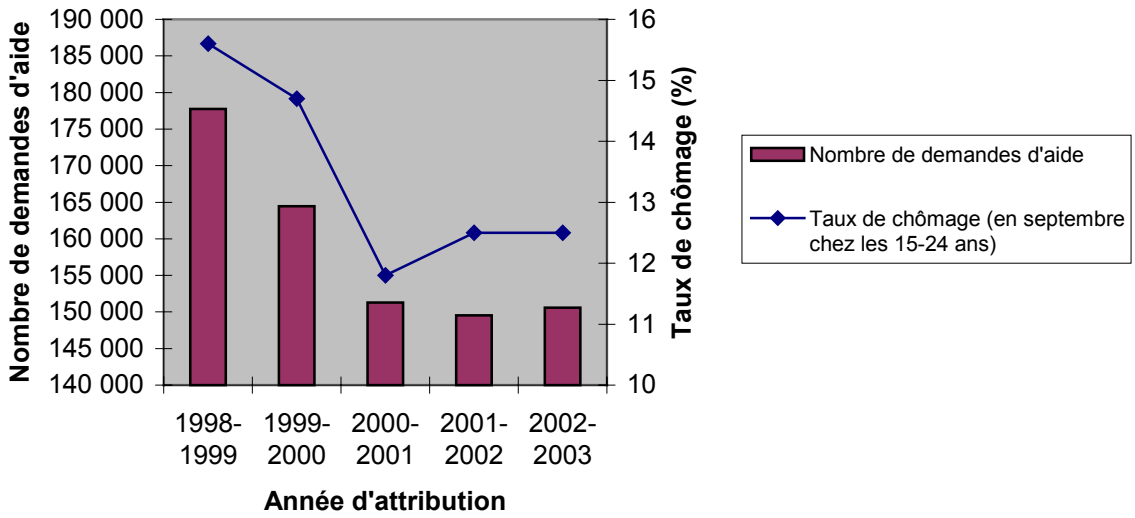
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Aide attribuée aux bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	4 505	4 183 [7]	4 149	4 638	4 898
• Croissance relative (%)	100,0	92,9	92,1	103,0	108,7
Dépenses admises des bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	7 772	7 809	8 006	8 199	8 355
• Croissance relative (%)	100,0	100,5	103,0	105,5	107,5
Aide attribuée aux boursières et aux boursiers					
• Montant moyen ($)	6 651	6 536	6 228 [8]	6 502	6 690
• Croissance relative (%)	100,0	98,3	93,6	97,8	100,6
Dépenses admises des boursières et des boursiers					
• Montant moyen ($)	8 697	8 632	8 610	8 791	8 987
• Croissance relative (%)	100,0	99,3	99,0	101,1	103,3

7. La limitation de l'aide attribuée aux étudiantes et aux étudiants des collèges dont les programmes sont non subventionnés à des prêts seulement de 3 100 $ par trimestre d'études est la mesure majeure qui a affectée l'aide totale depuis 1998-1999 soit de 47 millions de dollars. L'aide moyenne aux bénéficiaires a été ainsi affectée de 380 $.

8. En 2000-2001, la bourse moyenne et l'aide totale moyenne des bénéficiaires d'une bourse affichent des augmentations moindres que prévues en raison d'une hausse de leur contribution moyenne et de celle de leurs parents, et ce pour un montant moyen total de 270 $ selon la croissance de leurs revenus bruts moyens respectifs.

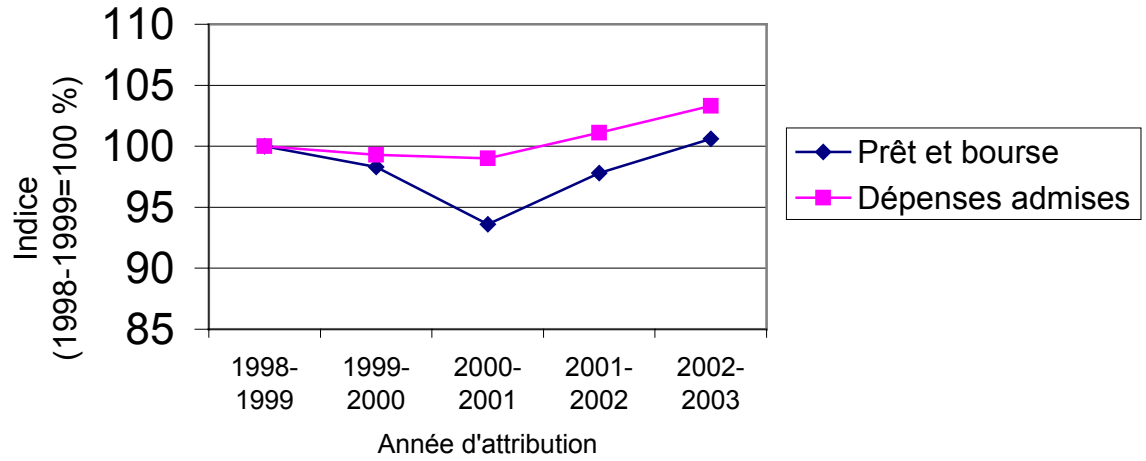
Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15-24 ans, de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre de demandes d'aide :	177 758	164 453	151 293	149 550	150 575
Taux de chômage en % (en septembre chez les 15-24 ans) :	15,6	14,7	11,8	12,5	12,5



Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Prêt et bourse :	100	98,3	93,6	97,8	100,6
Dépenses admises (%) :	100	99,3	99,0	101,1	103,3



2 Taux de participation au Programme

L'examen des données du tableau 28 révèle que le taux de participation au Programme de prêts et bourses a diminué entre 1997-1998 et 2002-2003, autant dans les établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle) que dans les établissements d'enseignement post-secondaire, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires d'une aide pendant le maintien global du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrites ou inscrits à temps plein. Cette diminution du nombre de bénéficiaires d'une aide s'est produite (comme nous l'avons mentionné à la section précédente) à la suite de la baisse supérieure du nombre de demandes d'aide dans un contexte économique favorable à l'emploi pour les jeunes depuis les cinq dernières années.

L'importance de la diminution du taux de participation diffère cependant selon les ordres d'enseignement. En ce qui concerne la formation professionnelle au secondaire, ce taux a diminué entre 1998-1999 et 2002-2003 de 1,8 % passant de 23,0 % à 21,2 %, alors qu'il a diminué de 4,9 % à l'enseignement postsecondaire soit de 34,6 % à 29,7 %.

Pendant cette même période, le taux de participation a diminué de 5,8 % dans les établissements d'enseignement collégial du secteur public, passant de 29,0 % à 23,2 % et, dans ceux du secteur privé, il a diminué de 7,1 % étant passé de 34,7 % à 27,6 %.

Enfin, pour ce qui est de l'enseignement universitaire, le taux de participation a également régressé au cours de la même période, passant de 42,0 % à 35,4 % au 1er cycle (diminution de 6,6 %), et de 22,8 % à 17,7 % au 3e cycle (diminution de 5,1 %) fait particulier à souligner, le taux de participation a plutôt augmenté de 46,7 % à 53,2 %au 2e cycle.

TABLEAU 28
Évolution du taux de participation[10] au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Enseignement secondaire (form. prof.)					
• Inscriptions à temps plein	70 956	62 519	64 102	70 690	64 262
• Nombre de bénéficiaires	16 331	15 599	13 918	13 311	13 653
• Taux de participation (%)	23,0	25,0	21,7	18,8	21,2
Enseignement collégial (secteur public)					
• Inscriptions à temps plein	167 191	162 802	159 615	158 226	157 710
• Nombre de bénéficiaires	48 553	43 424	39 103	37 307	36 565
• Taux de participation (%)	29,0	26,7	24,5	23,6	23,2
Enseignement collégial (secteur privé)					
• Inscriptions à temps plein	15 273	15 512	15 099	14 537	14 056
• Nombre de bénéficiaires	5 303	4 721	4 222	4 112	3 877
• Taux de participation (%)	34,7	30,4	28,0	28,3	27,6
Enseignement universitaire (1er cycle)					
• Inscriptions à temps plein	108 524	111 625	113 600	117 203	123 847
• Nombre de bénéficiaires	45 577	43 553	40 863	41 330	43 820
• Taux de participation (%)	42,0	39,0	36,0	35,3	35,4
Enseignement universitaire (2e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	17 399	17 948	16 204	17 164	19 081
• Nombre de bénéficiaires	8 129	7 999	7 947	8 695	10 151
• Taux de participation (%)	46,7	44,6	49,0	49,4	53,2
Enseignement universitaire (3e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	7 741	7 670	7 591	7 640	8 210
• Nombre de bénéficiaires	1 762	1 486	1 357	1 281	1 451
• Taux de participation (%)	22,8	19,4	17,9	16,8	17,7
Enseignement postsecondaire					
• Inscriptions à temps plein	316 128	315 557	312 109	314 770	322 904
• Nombre de bénéficiaires	109 324	101 183	93 492	92 725	95 864
• Taux de participation (%)	34,6	32,1	30,0	29,5	29,7

3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études

Dans le tableau 29, les données se rapportent à l'évolution, entre 1998-1999 et 2002-2003, du nombre de bénéficiaires d'une aide financière qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire. Il s'en dégage que la proportion de celles et de ceux qui étudient à l'université demeure la plus élevée d'année en année, et que celle-ci a même augmenté de 8,4 % en cinq ans (de 48,4 % à 56,8 %). Pour les établissements d'enseignement collégial offrant des programmes subventionnés, la proportion de bénéficiaires d'un prêt a cependant diminué, passant de 43,4 % à 38,7 %.

D'autre part, l'examen des données du tableau 30 révèle que la proportion de bénéficiaires d'un prêt aux 2e cycle, parmi l'ensemble des bénéficiaires qui étudient à l'université, s'est accrue entre 1998-1999 et 2002-2003, passant de 15,4 % à 19,2 % et ce pendant que les proportions de bénéficiaires aux 1e et 3e cycles ont diminué respectivement de 81,3 % à 78,1 % et de 3,3 % à 2,7 %.

10. Taux évalué selon le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps plein au trimestre d'automne et le nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études au même trimestre.

TABLEAU 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1998-1999 à 2002-2003

Types d'établissements d'enseignement postsecondaire	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Enseignement collégial (programmes subvventionnés)					
• Nombre	56 824	51 671	46 329	44 863	43 850
• Pourcentage	43,4	42,6	41,3	40,2	38,7
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
• Nombre	9 907	8 263	7 921	6 684	4 950
• Pourcentage	7,6	6,8	7,1	6,0	4,4
Enseignement universitaire					
• Nombre	63 311	60 657	57 545	59 788	64 335
• Pourcentage	48,4	50,0	51,4	53,6	56,8
Établissements reconnus pour prêts seulement					
• Nombre	839	669	210	182	123
• Pourcentage	0,6	0,6	0,2	0,2	0,1
Nombre global de bénéficiaires	130 881	121 260	112 005	111 517	113 258

TABLEAU 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1998-1999 à 2002-2003

Cycles d'études universitaires	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
1er cycle					
• Nombre	51 514	49 226	46 200	47 462	50 236
• Pourcentage	81,3	81,2	80,3	79,4	78,1
2e cycle					
• Nombre	9 724	9 684	9 753	10 805	12 354
• Pourcentage	15,4	16,0	16,9	18,1	19,2
3e cycle					
• Nombre	2 073	1 747	1 592	1 521	1 745
• Pourcentage	3,3	2,8	2,8	2,5	2,7
Nombre global de bénéficiaires	63 311	60 657	57 545	59 788	64 335

Le tableau 31 montre les changements survenus depuis 1998-1999 chez les bénéficiaires d'une aide financière aux études, avec ou sans contribution des parents, en ce qui concerne le lieu de résidence. On constate d'abord une réduction globale de 8,4 % du pourcentage de bénéficiaires avec contribution des parents (de 62,1 % à 53,7 %). On observe également une augmentation globale de 4,7 % du pourcentage de bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents durant leurs études (de 71,4 % à 76,1 %).

On remarque cependant, en croisant ces deux facteurs, que l'augmentation du pourcentage de bénéficiaires touche uniquement les deux catégories d'étudiantes et d'étudiants sans contribution des parents (qu'ils résident ou non chez leur parents). L'augmentation est cependant plus prononcée chez les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents, leur pourcentage s'étant accru de 7,5 %, passant de 35,8 % à 43,3 %.

TABLEAU 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1998-1999 à 2002-2003

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	39 628	35 688	31 297	29 242	27 154
• Pourcentage	26,5	25,5	24,4	22,9	20,9
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	53 372	50 028	46 077	43 918	42 644
• Pourcentage	35,6	35,7	35,9	34,4	32,8
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	3 189	3 294	3 236	3 791	3 979
• Pourcentage	2,1	2,3	2,5	3,0	3,1
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	53 561	51 168	47 775	50 817	56 406
• Pourcentage	35,8	36,5	37,2	39,7	43,3
Nombre global de bénéficiaires	149 750	140 178	128 385	127 768	130 183
Rapport ne résidant pas/résidant chez leurs parents	2,50	2,59	2,72	2,87	3,8
Rapport sans contribution/avec contribution des parents	0,61	0,63	0,66	0,75	0,87

Le tableau 32 montre l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation.

On y remarque principalement que la situation correspondant à la plus grande proportion de bénéficiaires est celle des bénéficiaires ayant des enfants à leur charge. Ces personnes représentent 31,1 % des bénéficiaires sans contribution des parents en 2002-2003, comparativement à 34,1 % en 1998-1999.

D'autre part, on note depuis 2001-2002 une augmentation de 2,6 % de la proportion des bénéficiaires dont la contribution des parents n'est pas exigée en raison de l'obtention de 90 unités ou d'un diplôme de premier cycle à l'université (de 18,3 % à 20,9 %). Cette augmentation est due à la réintroduction du critère d'exemption de la considération de la contribution des parents lié à l'obtention seule de 90 unités dans un même programme d'études.

Finalement, on note une augmentation de la proportion des bénéficiaires qui peuvent être exemptés de la considération de la contribution parentale seulement en raison du fait qu'ils poursuivent des études de deuxième et de troisième cycle à l'université. Cette proportion est passée de 2,2 % en 1998-1999 à 4,8 % en 2002-2003.

TABLEAU 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, de 1998-1999 à 2002-2003

Situation des bénéficiaires	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	5 724	5 203	5 031	5 402	6 252
• Pourcentage	10,1	9,6	9,9	9,9	10,4
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge					
• Nombre	8 437	7 853	7 113	7 633	8 735
• Pourcentage	14,9	14,4	13,9	14,0	14,5
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	3 580	3 121	2 771	2 743	2 600
• Pourcentage	6,3	5,7	5,4	5,0	4,3
Vivent maritalement avec enfants à charge					
• Nombre	4 334	4 334	4 092	3 968	4 232
• Pourcentage	7,6	8,0	8,0	7,3	7,0
Sont chefs de famille monoparentale					
• Nombre	6 614	6 761	5 817	5 500	5 812
• Pourcentage	11,6	12,4	11,4	10,1	9,6
Sont parents biologiques ou adoptifs					
• Nombre	1 134	1 121	956	910	949
• Pourcentage	2,0	2,1	1,9	1,7	1,6
Ont obtenu 90 unités ou un diplôme de premier cycle à l'université					
• Nombre	10 592	9 929	9 312	11 427[11]	12 543
• Pourcentage	18,7	18,2	18,3	20,9	20,7
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans					
• Nombre	13 431	12 708	12 321	12 916	14 009
• Pourcentage	23,7	23,3	24,1	23,7	23,2
Sont orphelines ou orphelins					
• Nombre	353	363	367	391	442
• Pourcentage	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7
Poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle à l'université					
• Nombre	1 266	1 385	1 556	2 196	2 885
• Pourcentage	2,2	2,5	3,1	4,0	4,8
Sont retournées ou retournés aux études sept ans après la fin de l'obligation de fréquentation scolaire					
• Nombre	950	1 379	1 352	1 420	1 577
• Pourcentage	1,7	2,5	2,7	2,6	2,6
Autres situations					
• Nombre	335	305	323	102	349
• Pourcentage	0,6	0,6	0,6	0,2	0,6
Nombre global de bénéficiaires	56 750	54 462	51 011	54 608	60 385

***** Ventilation des données qui tient compte en premier de l'état matrimonial des bénéficiaires.

11. En 2001-2002, on a réintroduit le critère d'exemption de la considération de la contribution parentale lié à l'obtention seule de 90 unités à l'université dans un même programme d'études. On compte 3 106 étudiantes et étudiants (5,1 %) qui se trouvent dans cette situation en 2002-2003.

4 Les prêts et leur remboursement

Les tableaux 33 et 34 font état de l'évolution des principales données relatives aux prêts et à leur remboursement au cours des cinq dernières années.

TABLEAU 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Montant des prêts garantis par le gouvernement					
• Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts (M $)	1 465,7	1 305,6	1 115,5	1 043,1	1 026,1
• Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts* (M $)	71,9	63,3	55,4	49,2	45,5
• Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts (M $)	1 718,8	1 971,6[12]	2 088,4[12]	2 059,3[12]	1 963,1
Montant global des prêts garantis (M $)	3 256,4	3 340,5	3 259,3	3 151,7	3 034,7
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement (M $)	70,7	60,3	59,9	48,0	39,4
Montants des prêts échus depuis 1966					
• Prêts remboursés ou en voie de l'être par les emprunteuses et les emprunteurs (M $)	4 527,9	4 996,9	5 421,9	5 755,2	6 045,4
• Prêts remboursés par le gouvernement [capital seulement (M $)]	528,5	666,3	756,3	870,7	984,5
• Montant global des prêts échus (M $)	5 056,4	5 663,2	6 178,2	6 625,9	7 029,9
• Taux des prêts remboursés par le gouvernement (%)	10,4	11,8	12,2	13,1	14,0

* Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

TABLEAU 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1998-1999 à 2002-2003

Bénéficiaires d'un prêt et prêts pris en charge	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre de bénéficiaires d'un prêt de l'année	149 216	139 670	127 884	127 204	129 523
Montant global des prêts consentis de l'année (M $)	484,6	410,4	330,8	338,6	345,2
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre charge de leur prêt	71 253	70 724	68 524	59 971	56 239
Montant global des prêts pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs (M $)	713,2	700,0	640,4	507,7	460,9

12. Ce montant ne tient pas compte du montant de remise de dette de 35 millions de dollars alloué en 1999-2000 aux emprunteuses et aux emprunteurs en vertu de l'entente sur les bourses du millénaire.

Selon les données qui précèdent, le montant des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a diminué régulièrement depuis 1998-1999, puisque le montant des prêts consentis depuis cette date a été moindre que celui des prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs. De fait, le montant des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a baissé de 30,0 % entre 1998-1999 et 2002-2003, soit une diminution de 439,6 millions de dollars.

Quant au montant des intérêts à payer sur les prêts garantis par le gouvernement, il a diminué en conséquence entre 1998-1999 et 2002-2003, passant de 70,7 à 39,4 millions de dollars.

Le montant sur lequel le gouvernement paie des intérêts a donc diminué entre 1998-1999 et 2002-2003 pendant que celui sur lequel les emprunteuses et emprunteurs paient des intérêts a augmenté globalement. Le gouvernement payait ainsi des intérêts sur 33,8 % des prêts garantis en 2002-2003 par rapport à 45,0 % en 1998-1999.

Contrairement à la tendance observée quant à la de réduction du coût des intérêts sur les prêts, on remarque depuis 1998-1999 une augmentation régulière du montant cumulé que le gouvernement a dû rembourser en raison d'un défaut de paiement d'emprunteuses et d'emprunteurs. En effet, le montant des remboursements accumulés depuis 1966 a presque doublé (augmentation de 86,3 %) depuis 1998-1999 passant de 528,5 à 984,5 millions de dollars en capital. Ce montant représente 14,0 % du montant de prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs en 2002-2003 comparativement à 10,4 % en 1998-1999.

Le tableau 35 montre l'évolution des remboursements de prêts aux institutions financières ainsi que celle du recouvrement des créances par le Ministère auprès des emprunteuses et des emprunteurs.

TABLEAU 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre de réclamations reçues des institutions financières	13 460	12 795	15 645	13 665	12 314
Nombre de réclamations remboursées	12 239[13]	10 925	8 167	9 443	10 764
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet de recommandation de remboursement	1 920	1 221	1 217	1 267	1 127
Prêts et intérêts remboursés aux institutions financières (M $)	136,2	141,9	100,0	114,4	129,0
Montant moyen remboursé ($)	11 128	12 986	12 248	12 117	11 986
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	18,2	27,0	30,5	38,6	45,6

13. Ces réclamations remboursées sont associées en partie à celles de l'inventaire des réclamations non traitées reçues antérieurement.

On constate que de 2000-2001 à 2002-2003, le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts de 31,8 % de plus d'emprunteuses et d'emprunteurs, comme l'indiquent les données du tableau précédent (leur nombre est passé de 8 167 à 10 764). Ce dernier nombre est cependant comparable à celui enregistré en 1999-2000. Quant au montant moyen remboursé, il a plutôt diminué depuis 1999-2000 de 12 986 $ à 11 986 $, ce qui équivaut à une baisse de 7,7 %.

La proportion des dossiers de faillite par rapport au nombre de réclamations remboursées a diminué entre 1998-1999 et 2002-2003, passant de 15,6 % à 10,4 %. Ceci étant à la suite de l'entrée en vigueur des modifications apportées à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en juin 1998, qui a porté à 10 ans, après la fin des études, le moment à compter duquel les étudiantes et les étudiants peuvent être libérés de leurs créances sur les prêts pour études.

Quant au recouvrement des prêts, les données révèlent une hausse marquée de 150,5 % en ce qui concerne les montants recouvrés, qui sont passés de 18,2 à 45,6 millions de dollars entre 1998-1999 et 2002-2003.

Enfin, les données du tableau 36 ont trait aux emprunteuses et aux emprunteurs qui, faute de ressources financières suffisantes, doivent avoir recours au Programme de remboursement différé (PRD). Dans le cadre de ce programme, le gouvernement paie les intérêts sur les prêts pour une période maximale de 24 mois, et ce, pendant les cinq premières années suivant la fin des études. On constate que le nombre de personnes qui en bénéficient est en réduction; il a diminué de 22,7 % en cinq ans, passant de 26 043 à 20 135, pendant que le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient commencer à rembourser leurs prêts a diminué de 21,1 %, passant de 71 253 à 56 239. Cette baisse de la clientèle bénéficiaire de ce programme s'est produite malgré un élargissement de l'admissibilité au programme en fonction des responsabilités familiales des ex-étudiantes et des ex-étudiants. En effet, le revenu mensuel maximal considéré pour l'admissibilité à ce programme a été haussé en 2001-2002.

TABLEAU 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs	26 043	25 121	24 543	22 869	20 135
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	411	329	443	336	382
Montant global de l'aide attribuée (M $)	10,7	8,3	10,9	7,7	7,7

II AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Outre le Programme de prêts et bourses, le ministère de l'Éducation administre d'autres programmes qui offrent une aide financière aux étudiantes et aux étudiants sous la forme d'un prêt ou d'une aide financière non remboursable. Dans le premier cas, il s'agit du Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur ainsi que programme de prêts pour les études à temps partiel (introduit en 2002-2003) et, dans le second, du Programme de remboursement différé, du Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, du Programme de bourses d'été de langues, du Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, du Programme études-travail et du Programme de remise de dette.

Au total, 36 487 personnes ont bénéficié d'une de ces formes d'aide pour un montant global de 38,5 millions de dollars. De ce nombre, 7 940 ont obtenu un prêt et 28 547, une aide financière non remboursable, ce qui représente un montant respectif de 14,8 et de 23,7 millions de dollars. Ainsi 61,6 % de l'aide financière aux études provenant des autres programmes que le Programme des prêts et bourses a été attribuée sous forme de bourses ou d'aide financière non remboursable, et 38,4 % en prêts.

A PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DIFFÉRÉ (PRD)

Ce programme s'adresse à l'étudiante ou à l'étudiant qui, au moment où elle ou il doit commencer à rembourser son prêt, ne peut s'acquitter des mensualités prévues faute de ressources financières suffisantes. Dès lors, le gouvernement assure le paiement des intérêts sur le prêt, tant que la personne est en situation de ressources financières insuffisantes et pour une durée maximale de quatre périodes de six mois, étalées sur cinq ans.

Les personnes qui bénéficient de ce programme ne sont plus tenues, depuis 1999-2000, de rembourser les intérêts que le gouvernement a payés.

Depuis 2001-2002, la clientèle admissible à ce programme a été élargie à la suite de la hausse du revenu mensuel maximal au-delà duquel une ex-étudiante ou un ex-étudiant ne peut bénéficier du programme. Ce revenu tient compte désormais de leurs responsabilités familiales.

TABLEAU 37
Programme de remboursement différé, 2002-2003

Nombre de bénéficiaires	20 135
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	382
Montant global de l'aide attribuée (M $)	7,7

B PROGRAMME DE GARANTIE DE PRÊT POUR L'ACHAT D'UN MICRO-ORDINATEUR

Le programme dont il est ici question permet aux étudiantes et aux étudiants qui satisfont aux critères d'admissibilité de bénéficier d'un prêt avec intérêts pour acheter un micro-ordinateur. Durant leurs études, elles et ils paient trimestriellement les intérêts à leur institution financière.

Une fois écoulée la période d'exemption, une entente est négociée en vue de rembourser mensuellement et le capital et les intérêts. Le montant des intérêts payés sur ce type de prêt est pris en considération dans le calcul des dépenses admises au Programme de prêts et bourses, ce qui peut donner droit à une aide supplémentaire sous la forme d'un prêt ou d'une bourse.

En 2002-2003, les critères d'admissibilité à ce programme ont été modifiés comme suit :

– L'accès est désormais réservé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses.

– Le montant maximal de prêt est réduit de 1 000 $, passant de 3 000 $ à 2 000 $, sauf lorsque le programme d'études auquel l'étudiante ou l'étudiant est inscrit prévoit l'obligation d'utiliser un ordinateur portable.

– Les élèves inscrits à temps plein à la formation préuniversitaire au collégial ou à la formation professionnelle au secondaire (en plus des élèves de la formation technique du collégial et des étudiantes et des étudiants de l'université) sont désormais admissibles au programme.

– Il n'y a plus de critère d'admissibilité lié au nombre d'unités obtenues ou d'heures d'études à temps plein accumulées.

En 2002-2003, 7 059 personnes ont bénéficié du Programme. Le ministère de l'Éducation a versé 14,0 millions de dollars en prêts. Un montant additionnel d'aide de 1,5 millions de dollars, dont 1,2 millions en bourses, a été versé à 9 661 personnes inscrites au Programme de prêts et bourses, au titre de la couverture des intérêts sous forme de dépenses admises.

TABLEAU 38
Programme de garantie de prêt
pour l'achat d'un micro-ordinateur, 2002-2003

Nombre de bénéficiaires	7 059
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 983
Montant global de l'aide attribuée (M $)	14,0

C MESURE SPÉCIALE POUR LES ATHLÈTES

Le gouvernement a payé les intérêts sur la dette d'études de quelques athlètes en vue de leur permettre de participer à des programmes spéciaux d'entraînement sportif devant les mener à des compétitions d'envergure internationale.

D PROGRAMME DE BOURSES POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE DÉFICIENCE FONCTIONNELLE MAJEURE

Les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure ont accès au Programme de prêts et bourses si elles ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour faire des études secondaires (formation professionnelle), des études collégiales et des études universitaires.

Cependant, des dispositions particulières s'appliquent à ces personnes : leur contribution minimale est nulle, et la totalité de l'aide financière leur est versée sous la forme d'une bourse.

De plus, grâce au Programme d'allocation pour les besoins particuliers, le ministère de l'Éducation peut leur attribuer une ou des allocations pour combler des besoins relatifs aux ressources matérielles, aux services spécialisés et au transport adapté. Ces allocations peuvent être versées tout au long des études, c'est-à-dire du primaire à l'université.

TABLEAU 39
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2002-2003

	Besoins ordinaires*	Besoins particuliers
Nombre de bénéficiaires	660	1 146
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	5 552	4 213
Montant global de l'aide attribuée (M $)	3,7	4,8

* Ces données sont déjà comprises dans celles qui se rapportent au Programme de prêts et bourses.

E PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTÉ DE LANGUES

Administré par le ministère de l'Éducation et financé par le ministère du Patrimoine canadien, ce programme permet à un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants d'apprendre une des langues officielles du Canada, à titre de langue seconde, et d'approfondir leur connaissance de la culture correspondante. Les bourses sont attribuées annuellement par tirage au sort, et leur répartition est proportionnelle à la population de chacune des régions administratives.

Pour être admissible au Programme, il faut, aux trimestres d'automne et d'hiver de l'année en cours, être inscrite ou inscrit à temps plein en cinquième secondaire et avoir terminé son programme d'études à la date du stage ou encore être inscrite ou inscrit à un programme d'études collégiales ou universitaires.

TABLEAU 40
Programme de bourses d'été de langues, 2002-2003

Nombre de bénéficiaires	2 984
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 650
Montant global de l'aide attribuée (M $)	4,9

F PROGRAMME DE BOURSES POUR LES PERMANENTES OU PERMANENTS ÉLUS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Grâce à ce programme, une aide financière aux études est attribuée aux permanentes ou permanents élus d'une association étudiante nationale reconnue par le ministère de l'Éducation, qui consacrent la majeure partie ou la totalité de leur temps aux activités de l'association en cause ou d'une autre qui lui est affiliée.

TABLEAU 41
Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 2002-2003

Nombre de bénéficiaires	24
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 401
Montant global de l'aide attribuée (M $)	0,10

G PROGRAMME ÉTUDES-TRAVAIL

Ce programme vise à accorder des subventions pour des emplois à temps partiel afin de favoriser la poursuite des études des élèves au collégial et des personnes du premier, deuxième ou troisième cycle universitaire qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles**.** Les emplois sont offerts à l'intérieur des établissements d'enseignement universitaire participants. Ce programme est financé en parts égales par le ministère de l'Éducation et les établissements d'enseignement universitaire. Ces derniers en assument la gestion. C'est donc à eux que revient la responsabilité de décider des postes à combler, de fixer la rémunération pour chacun d'eux et d'établir certaines balises. En effet, selon l'orientation privilégiée par l'établissement d'enseignement, les emplois retenus peuvent être liés ou non au domaine d'études, et on peut exiger de la candidate ou du candidat qu'il présente un dossier scolaire susceptible de lui permettre de terminer son programme d'études.

TABLEAU 42
Programme études-travail, 2002-2003

Nombre de bénéficiaires	3 023
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 455
Montant global de l'aide attribuée (M $)	4,4

H PROGRAMME DE REMISE DE DETTE

En vertu de ce programme, les titulaires d'une formation technique au collégial ainsi que les titulaires d'un baccalauréat ont droit à une remise de 15 % de la dette accumulée. Ces personnes doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir obtenu une bourse chaque année.

La remise de dette s'applique également à la dette accumulée pendant les études collégiales préuniversitaires, si les étudiantes et les étudiants les ont terminées dans les délais prévus et ont obtenu une bourse chaque année. Pour en bénéficier, ils doivent cependant avoir obtenu une remise de dette pour leurs études universitaires.

TABLEAU 43
Programme de remise de dette, 2002-2003

Nombre de bénéficiaires	1 235
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 457
Montant global de l'aide attribuée (M $)	1,8

I PROGRAMME DE PRÊTS POUR LES ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

Introduit en 2002-2003, le Programme de prêts pour les études à temps partiel s'adresse aux personnes qui poursuivent à la formation professionnelle au secondaire ou au collégial des études à raison d'au moins 76 et d'au plus 179 heures par trimestre. Il s'adresse également aux personnes qui poursuivent des études à l'université à raison d'au moins 6 et d'au plus 12 unités par trimestre.

L'aide financière accordée dans le cadre de ce programme est attribuée sous forme de prêts et par trimestre. L'aide couvre les frais scolaires ainsi que les frais de garde des enfants, s'il y a lieu. L'admissibilité au Programme est notamment évaluée en fonction des revenus de l'étudiante ou de l'étudiant et de ses parents ou de sa conjointe ou de son conjoint, s'il y a lieu.

Lorsque la personne est admissible au Programme, l'aide allouée représente le total des frais scolaires ainsi que des frais de garde, s'il y a lieu.

Les intérêts sur les prêts sont à la charge du gouvernement durant la poursuite des études. Dès la fin des études, les intérêts sont à la charge de l'emprunteuse ou de l'emprunteur et celle-ci ou celui-ci doit commencer à rembourser ses prêts six mois plus tard. Toutefois, si des difficultés financières empêchent l'emprunteuse ou l'emprunteur de satisfaire à ses obligations, elle ou il lui est possible d'avoir recours au Programme de remboursement différé.

Tableau 44
Programme de prêts pour les études à temps partiel

Nombre de bénéficiaires	881
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	857
Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,8

J ÉVOLUTION DES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DE 1998-1999 À 2002-2003

L'examen du tableau 44 montre qu'en cinq ans les plus fortes hausses du nombre de bénéficiaires et du montant global attribué touchent le Programme d'allocation pour les besoins particuliers, le Programme d'études-travail et le Programme de remise de dette.

Tableau 45
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Programme de remboursement différé					
• Nombre de bénéficiaires	26 043	25 121	24 543	22 869	20 135
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	10,7	8,3	10,9	7,7	7,7
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur					
• Nombre de bénéficiaires	10 442	9 221	7 504	7 986	7 059
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	29,5	25,6	20,6	16,3	14,0
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure					
• Besoins ordinaires (Programme de prêts et bourses)					
· Nombre de bénéficiaires	534	508	501	564	660
· Montant global de l'aide attribuée (M $)	3,2	2,5	2,4	2,9	3,7
• Besoins particuliers (Programme d'allocation pour les besoins particuliers)					
· Nombre de bénéficiaires	476	491	812	900	1 146
· Montant global de l'aide attribuée (M $)	2,9	2,8	3,6	3,9	4,8
Programme de bourses d'été de langues					
• Nombre de bénéficiaires	2 844	3 219	3 155	3 038	2 984
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	4,3	5,6	5,5	5,0	4,9
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes					
• Nombre de bénéficiaires	39	24	21	20	24
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	0,17	0,10	0,09	0,10	0,1
Programme études-travail					
• Nombre de bénéficiaires	—	2 495	2 788	2 562	3 023
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	—	3,4	4,0	4,0	4,4
Programme de remise de dette[14]					
• Nombre de bénéficiaires	—	847	1 102	1 298	1 235
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	—	1,2	1,8	2,0	1,8
Programme de prêts pour les études à temps partiel					
• Nombre de bénéficiaires	—	—	—	—	881
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	—	—	—	—	0,8

14. Les données concernent le Programme de remise de dette instauré en 1999-2000 qui vise à réduire l'endettement des personnes les plus démunies poursuivant des études universitaires, soit celles qui obtiennent une bourse chaque année. Elles doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus.

ANNEXES

SCHÉMA 1

Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2002-2003

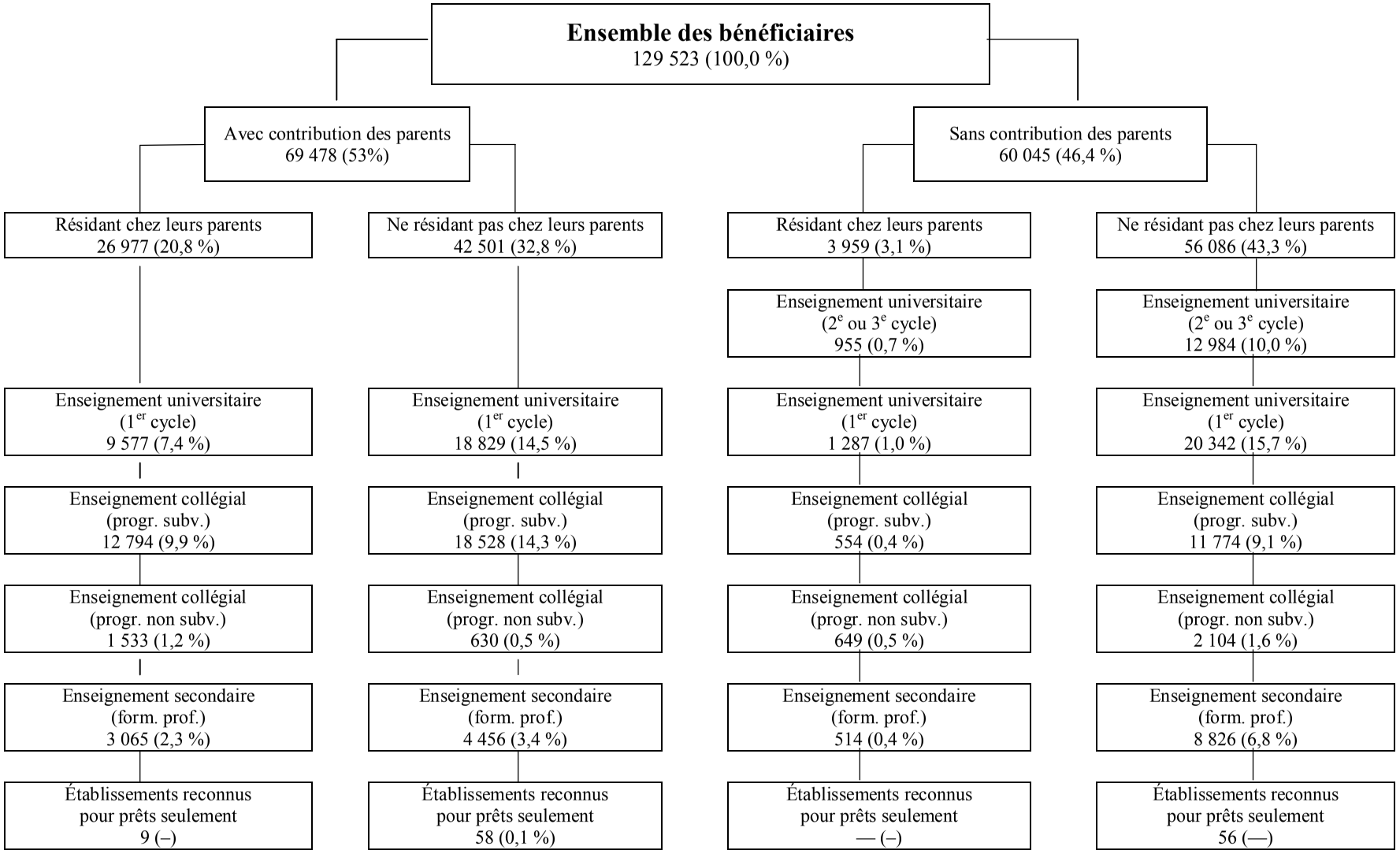


SCHÉMA 2

Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2002-2003

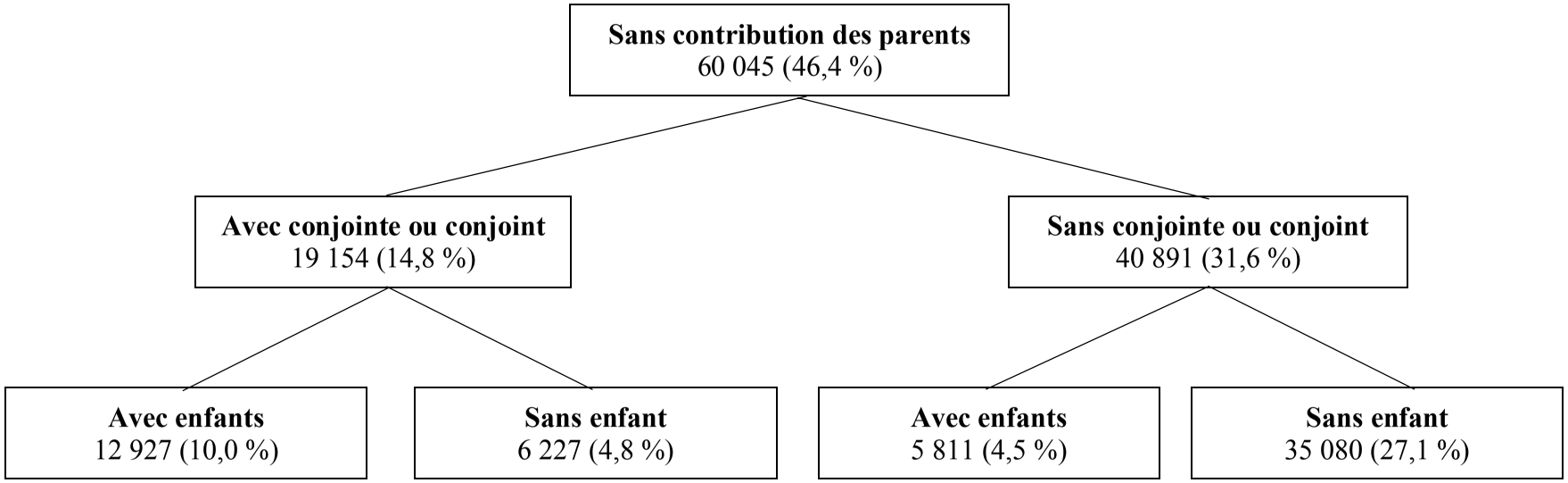


SCHÉMA 3

Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2002-2003

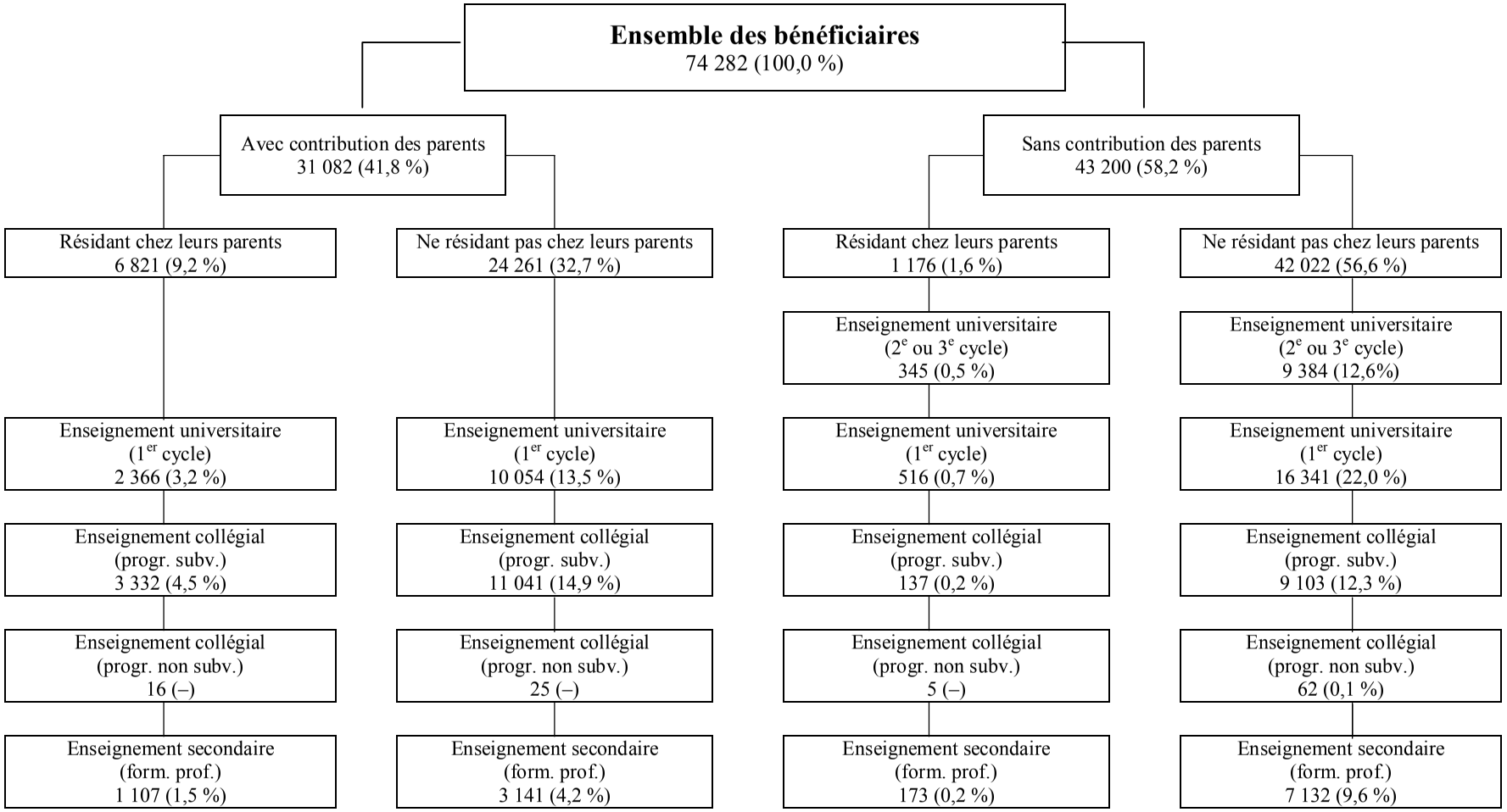


SCHÉMA 4

Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2002-2003

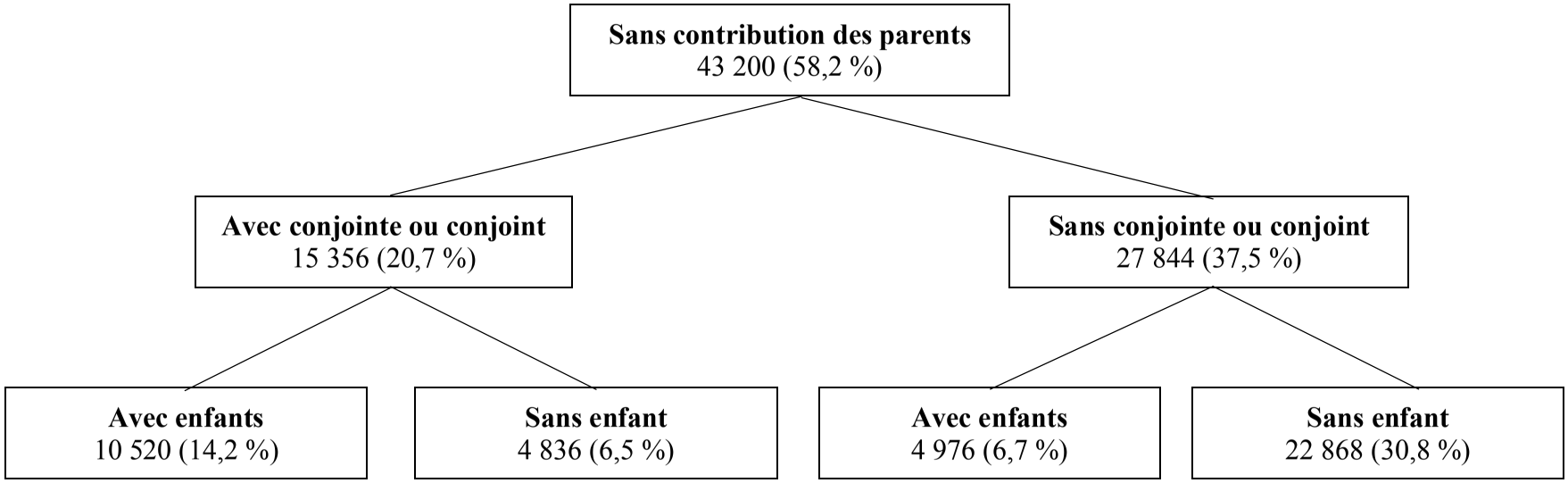


TABLEAU 46

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2002-2003

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Au Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Alberta	78	0,425	32	0,092	0,517
Colombie-Britannique	122	0,563	60	0,159	0,722
Île-du-Prince-Édouard	13	0,066	8	0,033	0,099
Manitoba	24	0,130	14	0,058	0,188
Nouveau-Brunswick	209	1,131	107	0,279	1,410
Nouvelle-Écosse	112	0,738	60	0,178	0,916
Ontario	2 490	13,233	1 123	3,492	16,725
Saskatchewan	7	0,029	2	0,002	0,031
Terre-Neuve	16	0,088	10	0,036	0,124
Yukon					
Total	**3 071**	**16,404**	**1 416**	**4,331**	**20,735**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Alberta	7	0,030	—	—	0,030
Colombie-Britannique	4	0,025	—	—	0,025
Manitoba	—	—	—	—	—
Nouveau-Brunswick	—	—	—	—	—
Ontario	45	0,251	—	—	0,251
Saskatchewan	4	0,022	—	—	0,022
Terre-Neuve	—	—	—	—	—
Total	**60**	**0,328**	**—**	**—**	**0,328**

TABLEAU 46 *(suite)*

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2002-2003

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
B À l'extérieur du Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Allemagne	4	0,013	2	0,015	0,028
Angleterre	95	1,115	58	0,190	1,305
Antilles	1	0,004	—	—	0,004
Australie	5	0,056	2	0,006	0,062
Belgique	13	0,065	7	0,021	0,086
Danemark	4	0,016	1	0,007	0,023
Espagne	8	0,046	6	0,016	0,062
Etats-Unis	198	2,387	96	0,312	2,699
France	126	0,573	78	0,283	0,856
Grèce	1	0,007	—	—	0,007
Hollande	1	0,004	—	—	0,004
Irlande	2	0,014	—	—	0,014
Italie	2	0,022	1	0,004	0,026
Norvège	1	0,004	—	—	0,004
Nouvelle-Zélande	2	0,027	1	0,006	0,033
Pays-Bas	11	0,112	6	0,013	0,125
Suède	5	0,024	1	0,001	0,025
Suisse	11	0,053	9	0,025	0,078
Total	**488**	**4,543**	**275**	**0,905**	**5,448**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Allemagne	1	0,002	—	—	0,002
Australie	1	0,005	—	—	0,005
Angleterre	3	0,019	—	—	0,019
Belgique	5	0,026	—	—	0,026
Etats-Unis	70	0,347	—	—	0,347
France	5	0,028	—	—	0,028
Suisse	9	0,048	—	—	0,048
Total	**94**	**0,475**	**—**	**—**	**0,475**

TABLEAU 47
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2002-2003

Montant de la bourse	Bourses attribuées par types d'établissements					
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.			
	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 415	8 893	45	8 928	21 281	28,6
2 001 – 4 000 $	3 519	6 448	29	9 188	19 184	25,8
4 001 – 6 000 $	2 762	6 083	10	9 514	18 369	24,7
6 001 – 8 000 $	1 265	1 492	16	6 417	9 190	12,4
8 001 – 10 000 $	494	605	8	3 557	4 664	6,3
10 001 $ et plus	98	93	0	1 403	1 594	2,1
Total	11 553	23 614	108	39 007	74 282	100,0
Montant moyen de la bourse ($)	3 620	3 159	3 286	4 502	3 936	—

TABLEAU 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2002-2003

Montant global de l'aide attribuée	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 164	12 415	200	3 819	7	19 605	15,1
2 001 – 4 000 $	5 213	14 228	1 934	25 181	57	46 613	35,8
4 001 – 6 000 $	2 985	6 985	158	8 898	17	19 043	14,6
6 001 – 8 000 $	2 967	6 816	1 623	9 575	30	21 011	16,1
8 001 – 10 000 $	1 418	2 145	1 010	8 821	12	13 406	10,3
10 001 $ et plus	1 178	1 261	25	8 041	0	10 505	8,1
Total	16 925	43 850	4 950	64 335	123	130 183	100,0
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 771	3 813	5 480	5 630	5 256	4 898	—

TABLEAU 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 2002-2003

Groupes d'âge	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Ensemble des bénéficiaires	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
15 – 19 ans	3 837	16 208	288	1 227	3	21 563	16,6
20 – 24 ans	5 668	16 145	2 273	31 727	12	55 825	42,9
25 – 29 ans	2 879	4 384	1 078	16 306	6	24 653	18,9
30 – 34 ans	1 720	2 057	539	7 007	0	11 323	8,7
35 – 39 ans	1 261	1 259	307	3 555	2	6 384	4,9
40 ans et plus	1 560	3 797	465	4 513	100	10 435	8,0
Total	16 925	43 850	4 950	64 335	123	130 183	100,0

TABLEAU 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 2002-2003

Trimestres de l'année scolaire	Bénéficiaires	
	N	%
Été	2 775	2,1
Automne	8 646	6,7
Hiver	10 859	8,4
Été et automne	3 923	3,0
Été et hiver	302	0,2
Automne et hiver	90 118	69,2
Été, automne et hiver	13 560	10,4
Total	130 183	100,0

TABLEAU 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2002-2003

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires d'un prêt*	Bénéficiaires d'une bourse
	N	N
—	26 869	24 289
1 – 1 000 $	5 530	4 825
1 001 – 2 000 $	6 785	5 784
2 001 – 3 000 $	7 258	6 033
3 001 – 4 000 $	6 812	5 498
4 001 – 5 000 $	6 228	4 836
5 001 – 6 000 $	5 562	4 159
6 001 – 7 000 $	4 953	3 529
7 001 – 8 000 $	4 347	3 039
8 001 $ et plus	21 454	12 290
Total	95 798	74 282
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	4 888	3 803

* Il s'agit de personnes aux études qui ont fait une demande de bourse.

TABLEAU 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2002-2003

	Bénéficiaires par types d'établissements			
Revenus d'emploi bruts	**Enseignement secondaire (form. prof.)** N	**Enseignement collégial (progr. subv.)** N	**Enseignement universitaire** N	**Ensemble des bénéficiaires*** N
—	4 832	8 061	13 976	26 869
1 – 1 000 $	905	2 166	2 459	5 530
1 001 – 2 000 $	991	3 198	2 596	6 785
2 001 – 3 000 $	941	3 408	2 909	7 258
3 001 – 4 000 $	841	2 919	3 052	6 812
4 001 – 5 000 $	774	2 477	2 977	6 228
5 001 – 6 000 $	666	1 978	2 918	5 562
6 001 – 7 000 $	600	1 685	2 668	4 953
7 001 – 8 000 $	488	1 420	2 439	4 347
8 001 $ et plus	3 150	5 392	12 912	21 454
Total	14 188	32 704	48 906	95 798
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	4 743	4 204	5 388	4 888
Montant moyen de la contribution des bénéficiaires ($)	1 552	2 040	2 793	2 352

* Il s'agit des personnes qui ont fait une demande de bourse.

TABLEAU 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2002-2003

Autres revenus des bénéficiaires	Bénéficiaires ayant d'autres revenus*		Bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence	
		Contribution moyenne		Contribution moyenne
	N	$	N	$
1 – 1 000 $	11 543	230	2 738	—
1 001 – 2 000 $	1 061	1 497	1 380	—
2 001 – 3 000 $	709	2 502	889	—
3 001 – 4 000 $	401	3 511	665	—
4 001 – 5 000 $	237	4 565	558	—
5 001 – 6 000 $	183	5 565	282	666
6 001 – 7 000 $	113	6 488	140	1 585
7 001 – 8 000 $	82	7 456	161	2 707
8 001 $ et plus	179	12 517	824	7 406
Total	14 508	903	7 637	910

* Excluant les revenus d'emploi bruts et les bourses d'excellence.

TABLEAU 54
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2002-2003

Revenus bruts des parents	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents
		$		$
20 000 $ et moins	20 706	—	14 018	—
20 001 – 30 000 $	9 617	357	5 901	307
30 001 – 40 000 $	10 282	1 505	4 999	1 353
40 001 – 50 000 $	9 252	2 795	3 222	2 383
50 001 – 60 000 $	8 026	4 037	1 615	2 895
60 001 $ et plus	11 915	5 062	1 327	3 602
Total	69 798	2 167	31 082	843
Revenus bruts moyens des parents ($)	—	36 212	—	24 530

* Avec contribution des parents.

TABLEAU 55

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée de la conjointe ou du conjoint, 2002-2003

Revenus bruts du conjoint ou de la conjointe	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe
		$		$
Moins de 20 000 $	14 512	—	11 474	—
20 001 – 30 000 $	2 325	803	1 837	789
30 001 – 40 000 $	1 702	2 251	1 246	2 327
40 001 – 50 000 $	911	3 660	541	3 847
50 001 – 60 000 $	459	5 133	199	5 120
60 001 $ et plus	315	8 303	59	5 632
Total	19 231	756	15 356	525
Revenus bruts moyens de la conjointe ou du conjoint	—	13 931	—	11 780

* Avec contribution de la conjointe ou du conjoint

TABLEAU 56
Nombre et montant des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
Aviron (Québec) Inc.	93	0,798	37	0,103	0,901
Aviron Ltée (Institut technique)	521	4,619	259	0,681	5,300
Campus Notre-Dame-de-Foy	39	0,324	17	0,037	0,361
Centre de céramique et paterre Bonsecours Inc.	2	0,004	2	0,012	0,016
Centre de formation professionnelle Édith Serey	7	0,040	5	0,017	0,057
Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau	30	0,057	27	0,097	0,154
Centre de formation de routiers express inc.	35	0,283	24	0,037	0,320
Compétence Beauté Ltée	50	0,306	32	0,123	0,429
Collège Inter Dec	85	0,447	54	0,213	0,660
Collège Supérieur de Montréal	547	2,368	371	1,306	3,674
CS des Affluents	129	0,214	78	0,266	0,480
CS de L'Amiante	115	0,207	68	0,212	0,419
CS au Coeur-des-Vallées	48	0,087	27	0,080	0,167
CS de la Baie-James	9	0,017	7	0,023	0,040
CS de la Beauce-Etchemin	410	0,688	223	0,682	1,370
CS des Bois-Francs	175	0,316	118	0,471	0,787
CS de la Capitale	997	1,705	674	2,275	3,980
CS Central Québec	20	0,036	12	0,049	0,085
CS de Charlevoix	57	0,097	36	0,101	0,198
CS du Chemin-du-Roy	568	0,996	415	1,360	2,356
CS des Chênes	229	0,408	161	0,551	0,959
CS des Chics-Chocs	62	0,114	49	0,154	0,268
CS de la Côte-du-Sud	145	0,266	83	0,288	0,554
CS des Découvreurs	439	0,810	303	1,162	1,972
CS des Draveurs	96	0,173	71	0,291	0,464
CS Eastern Shores	38	0,073	23	0,094	0,167
CS Eastern Townships	154	0,279	99	0,361	0,640
CS de l'Énergie	167	0,296	99	0,297	0,593
CS English-Montréal	776	1,270	671	3,512	4,782
CS de l'Estuaire	65	0,117	46	0,166	0,283

TABLEAU 56 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS du Fer	61	0,116	34	0,143	0,259
CS du Fleuve-et-des-Lacs	36	0,061	27	0,112	0,173
CS des Grandes-Seigneuries	91	0,141	56	0,189	0,330
CS Harricana	130	0,262	83	0,301	0,563
CS des Hautes-Rivières	131	0,231	88	0,311	0,542
CS des Hauts-Cantons	78	0,157	61	0,227	0,384
CS des Îles	5	0,010	3	0,003	0,013
CS De La Jonquière	412	0,712	285	0,927	1,639
CS Kamouraska–Rivière-du-Loup	470	0,932	350	1,240	2,172
CS du Lac-Abitibi	114	0,196	76	0,282	0,478
CS du Lac-Saint-Jean	310	0,573	236	0,858	1,431
CS du Lac-Témiscamingue	33	0,068	24	0,091	0,159
CS des Laurentides	102	0,180	74	0,296	0,476
CS de Laval	479	0,793	297	0,927	1,720
CS Lester-B.-Pearson	173	0,311	129	0,639	0,950
CS Marguerite-Bourgeoys	601	1,004	442	1,734	2,738
CS Marie-Victorin	258	0,427	160	0,561	0,988
CS de Montréal	1 216	2,000	873	3,258	5,258
CS des Monts-et-Marées	155	0,297	115	0,462	0,759
CS des Navigateurs	476	0,774	297	0,977	1,751
CS New Frontiers	48	0,078	32	0,132	0,210
CS de l'Or-et-des-Bois	77	0,156	58	0,209	0,365
CS des Patriotes	30	0,047	19	0,049	0,096
CS du Pays-des-Bleuets	248	0,430	162	0,592	1,022
CS des Phares	329	0,644	254	0,949	1,593
CS Pierre-Neveu	193	0,302	140	0,523	0,825
CS de la Pointe-de-l'Île	335	0,538	240	0,877	1,415
CS des Portages-de-l'Outaouais	118	0,206	71	0,262	0,468
CS de Portneuf	87	0,138	38	0,106	0,264
CS des Premières-Seigneuries	513	0,843	361	1,173	2,016

TABLEAU 56 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS de la Région-de-Sherbrooke	545	0,983	368	1,256	2,239
CS René-Lévesque	168	0,315	111	0,423	0,738
CS de la Riveraine	100	0,201	76	0,345	0,546
CS des Rives-du-Saguenay	468	0,820	337	1,200	2,020
CS de la Rivière-du-Nord	237	0,391	161	0,517	0,908
CS Riverside	5	0,008	4	0,019	0,027
CS de Rouyn-Noranda	175	0,320	137	0,518	0,838
CS des Samares	172	0,321	128	0,447	0,768
CS de la Seigneurie-des-Milles-Îles	103	0,165	72	0,248	0,413
CS Sir-Wilfrid-Laurier	22	0,040	15	0,050	0,090
CS de Sorel Tracy	65	0,123	39	0,118	0,241
CS des Sommets	89	0,147	52	0,191	0,338
CS de Saint-Hyacinthe	274	0,470	158	0,554	1,024
CS des Trois-Lacs	77	0,137	31	0,109	0,246
CS du Val-des-Cerfs	100	0,182	62	0,225	0,407
CS de la Vallée-des-Tisserands	53	0,104	37	0,138	0,242
CS Western Québec	57	0,100	53	0,228	0,328
Académie des pompiers	22	0,188	8	0,019	0,207
Académie internationale en soins esthétiques	2	0,013	2	0,006	0,019
Collège d'informatique Marsan	33	0,338	22	0,110	0,448
École d'administration et de secrétariat de la Rive Sud	190	0,608	149	0,633	1,241
École nationale de camionnage	27	0,253	21	0,050	0,303
École québécoise du meuble et du bois ouvré	84	0,187	63	0,223	0,410
École du Routier G. C. inc.	125	1,307	78	0,191	1,498
École du Routier professionnel du Québec (1996) inc.	66	0,660	54	0,127	0,787
École secondaire Notre-Dame-des-Neiges	106	0,315	85	0,307	0,622
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	71	0,119	49	0,129	0,248

TABLEAU 56 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
B Enseignement universitaire					
Barreau du Québec	494	1,583	350	1,471	3,054
Bishop's University	517	1,433	360	1,900	3,333
Conservatoires d'art dramatique	36	0,095	19	0,079	0,174
Conservatoires de musique	83	0,231	49	0,221	0,452
École des Hautes Études Commerciales	2 655	7,599	1 722	7,718	15,317
École de technologie supérieure de Montréal	1 606	4,168	902	3,725	7,893
École nationale d'administration publique	224	0,738	169	0,853	1,591
École Polytechnique de Montréal	1 755	4,752	1 186	5,172	9,924
Grand Séminaire de Montréal	22	0,065	10	0,053	0,118
Institut Armand-Frappier (INRS)	34	0,120	22	0,066	0,186
Institut catholique de Montréal	4	0,010	2	0,010	0,020
Institut national de la recherche scientifique	70	0,233	40	0,159	0,392
Télé-université	369	1,016	275	1,315	2,331
Université Concordia	6 155	17,459	4 201	22,991	40,450
Université Laval	11 361	30,569	6 551	26,802	57,371
Université de Montréal	10 162	28,305	6 379	29,147	57,452
Université de Sherbrooke	5 411	14,382	3 019	12,280	26,662
Université du Québec à Chicoutimi	1 691	4,404	1 003	4,270	8,674
Université du Québec à Hull	919	2,364	546	2,494	4,858
Université du Québec à Montréal	8 849	24,039	5 443	24,928	48,967
Université du Québec à Rimouski	1 386	3,563	825	3,315	6,878
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	454	1,163	305	1,310	2,473
Université du Québec à Trois-Rivières	3 080	8,289	1 766	7,914	16,203
Université McGill	3 731	10,892	2 504	13,244	24,136

TABLEAU 56 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Collège McDonald (Université McGill)	19	0,035	7	0,030	0,065
Cégep André-Laurendeau	465	0,884	270	1,006	1,890
Cégep Beauce-Appalaches	722	1,233	304	0,864	2,097
Cégep d'Ahuntsic	1 355	2,513	667	2,000	4,513
Cégep d'Alma	489	0,847	200	0,587	1,434
Cégep de Baie-Comeau	158	0,303	97	0,339	0,642
Cégep de Bois-de-Boulogne	624	1,208	420	1,462	2,670
Cégep de Chicoutimi	856	1,602	476	1,366	2,968
Cégep de Drummondville	626	1,129	330	1,088	2,217
Cégep de Granby—Haute-Yamaska	279	0,477	125	0,392	0,869
Cégep de la Gaspésie et des Îles	592	1,165	403	1,383	2,598
Cégep de Jonquière	1 398	2,578	755	2,131	4,709
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 059	1,957	608	1,977	3,934
Cégep de Lanaudière	797	1,483	426	1,332	2,815
Cégep de La Pocatière	672	1,271	404	1,264	2,535
Cégep de la Région de l'Amiante	371	0,650	151	0,385	1,035
Cégep de Lévis-Lauzon	1 283	2,452	675	1,890	4,342
Cégep de Limoilou	1 287	2,765	748	2,368	5,133
Cégep de l'Outaouais	507	0,955	266	0,834	1,789
Cégep de Maisonneuve	885	1,620	464	1,309	2,929
Cégep de Matane	330	0,652	227	0,798	1,450
Cégep de Rimouski	1 518	2,939	912	2,846	5,785
Cégep de Rivière-du-Loup	853	1,673	530	1,834	3,507
Cégep de Rosemont	964	1,913	484	2,010	3,923
Cégep de Saint-Jérôme	825	1,620	445	1,374	2,994
Cégep de Saint-Laurent	545	1,076	344	1,309	2,385
Cégep de Sainte-Foy	1 886	3,461	985	2,981	6,442
Cégep de Sept-Îles	139	0,253	84	0,286	0,539
Cégep de Sherbrooke	1 768	3,250	894	2,650	5,900
Cégep de Sorel-Tracy	203	0,386	117	0,358	0,744

TABLEAU 56 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Cégep de St-Félicien	555	0,959	280	0,785	1,744
Cégep de St-Hyacinthe	659	1,171	328	1,066	2,237
Cégep de Trois-Rivières	1 525	2,822	799	2,374	5,196
Cégep de Valleyfield	278	0,509	142	0,377	0,886
Cégep de Victoriaville	571	1,079	269	0,771	1,850
Cégep du Vieux Montréal	1 462	2,842	831	2,623	5,465
Cégep Édouard-Montpetit	950	1,736	431	1,242	2,978
Cégep François-Xavier Garneau	1 837	3,388	882	2,529	5,917
Cégep John Abbott	526	1,056	319	1,045	2,101
Cégep Lionel Groulx	501	0,897	240	0,698	1,595
Cégep Marie-Victorin	1 113	2,269	780	3,628	5,897
Cégep Montmorency	655	1,255	336	0,945	2,200
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	452	0,834	214	0,634	1,468
Champlain Regional College	571	1,057	277	0,684	1,741
Collège Dawson	875	1,666	516	1,778	3,444
Collège Gérald-Godin	51	0,082	30	0,107	0,189
Collège Héritage	182	0,353	117	0,460	0,813
Collège Shawinigan	517	0,936	244	0,668	1,604
Conservatoires de musique	26	0,043	10	0,018	0,061
Institut de technologie agro-alimentaire (La Pocatière)	241	0,512	196	0,799	1,311
Institut de technologie agro-alimentaire (Saint-Hyacinthe)	278	0,551	174	0,522	1,073
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	105	0,196	51	0,128	0,324
Vanier College	821	1,588	495	1,724	3,312

TABLEAU 56 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements privés	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Montant global attribué M $
D Enseignement collégial (progr. subv.)					
Campus Notre-Dame-de-Foy	578	1,868	273	0,779	2,647
Collège André-Grasset	74	0,321	36	0,101	0,422
Collège Bart	244	1,092	145	0,427	1,519
Collège Centennal	1	0,002	—	—	0,002
Collège d'Affaires Ellis inc.	119	0,487	66	0,257	0,744
Collège Français	23	0,072	11	0,028	0,100
Collège Jean-de-Brébeuf	90	0,337	37	0,047	0,384
Collège Laflèche	627	2,034	335	0,994	3,018
Collège LaSalle	976	0,430	600	2,171	2,601
Collège Marianopolis	123	0,473	54	0,062	0,535
Collège Marie-de-France	5	0,217	3	0,002	0,219
Collège Mérici	514	1,757	225	0,629	2,386
Collège O'Sullivan	397	1,195	240	0,723	1,918
Collège préuniversitaire nouvelles frontières	8	0,024	4	0,010	0,034
Collège Stanislas	11	0,049	8	0,014	0,063
Conservatoire Lassalle	46	0,127	20	0,050	0,177
École commerciale du Cap	155	0,506	104	0,374	0,880
École nationale de l'humour*	27	0,144	5	0,012	0,156
École nationale de théâtre du Canada	58	0,276	38	0,130	0,406
École supérieure de danse du Québec	1	0,001	—	—	—
École de musique Vincent-d'Indy	8	0,034	6	0,013	0,047
Institut d'enregistrement du Canada Enr.	36	0,386	12	0,020	0,406
Institut Teccart inc.	162	0,765	83	0,322	1,087
Le Petit Séminaire de Québec	11	0,028	3	0,008	0,036
Musitechnic services éducatifs inc.*	145	1,443	46	0,112	1,555
Séminaire de Sherbrooke	99	0,273	50	0,147	0,420

* École subventionnée par le ministère de la Culture

TABLEAU 56 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements privés	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Montant global attribué M $
E Enseignement collégial (programmes non subvventionnés)					
Académie de l'entrepreneurship québécois	3	0,007	—	—	0,007
Académie du Savoir (1995) inc.	1	0,003	—	—	0,003
Académie internationale de la mode et du design	758	3,814	11	0,059	3,873
Centre de formation Athêna	18	0,068	—	—	0,068
Chambre immobilière du Grand Montréal	26	0,079	—	—	0,079
CINAC inc.	6	0,031	—	—	0,031
Collège April-Fortier	203	0,894	5	0,015	0,909
Collège Crack inc.	16	0,068	—	—	0,068
Collège de l'Estrie	218	1,284	2	0,012	1,296
Collège Delta	517	2,754	—	—	2,754
Collège de photographie Marsan inc.	113	0,540	2	0,012	0,552
Collège d'informatique Marsan inc.	84	0,479	2	0,006	0,485
Collège Inter-Dec	187	0,924	2	0,002	0,926
Collège Mother House	8	0,034	7	0,029	0,063
Collège Radio-Télévision de Québec inc.	25	0,113	2	0,001	0,114
Collège technique de Montréal inc.	10	0,055	—	—	0,055
Collège Salette inc.	71	0,387	—	—	0,387
Collège TMI	172	0,920	3	0,002	0,902
Cyclone arts et technologies	9	0,040	—	—	0,040
École de design Châtelaine inc.	3	0,009	—	—	0,009
École nationale de cirque	8	0,046	6	0,015	0,061
École du Show Business	256	1,195	1	0,003	1,198
ICD Institut Carrière et Développement ltée	762	4,893	12	0,063	4,956
Institut de création artistique et de recherche en infographie ICARI inc.	57	0,275	1	0,003	0,278
Institut Demers inc.	30	0,192	—	—	0,192
Institut Descartes	182	1,106	0	0	1,105
Institut de police du Québec	138	0,363	25	0,043	0,406
Institut des études commerciales Gilmore	1	0,009	—	—	0,009
Institut Herzing	562	3,475	4	0,019	3,494
Institut Jean-Guy Leboeuf					

TABLEAU 56 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements privés	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Montant global attribué M $
E Enseignement collégial (programmes non subvventionnés)					
Institut supérieur d'électronique L.A. enr.	76	0,486	1	0,001	0,487
Institut supérieur de design de mode inc.	48	0,290	2	0,003	0,293
Institut supérieur d'informatique I.S.I.	140	0,843	1	0,006	0,849
Institut Trebas Québec inc.	165	0,779	—	—	0,779
Villa Sainte-Marceline	15	0,026	9	0,029	0,055

TABLEAU 57

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 2002-2003

Établissements d'enseignement	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
Acadia/University Wolfville	6	0,038	3	0,004	0,042
Algonquin College	69	0,204	30	0,093	0,297
Barreau du Québec/Ottawa	45	0,148	29	0,136	0,284
Carleton University	154	0,930	67	0,203	1,133
Collège Boréal	25	0,090	17	0,044	0,134
Collège d'Alfred	32	0,144	23	0,078	0,222
Collège dominicain de philosophie et de théologie	17	0,080	9	0,030	0,110
Collège universitaire de Saint-Boniface	7	0,035	5	0,016	0,051
Collège universitaire Glendon	19	0,109	8	0,030	0,139
Dalhousie University	56	0,426	36	0,105	0,531
École de mode Richard Robinson	10	0,045	—	—	0,045
La Cité collégiale	372	1,259	192	0,616	1,875
Laurentian University	23	0,136	10	0,033	0,169
Mount Allison University	13	0,074	2	0,004	0,078
Mount Saint Vincent University	7	0,036	4	0,014	0,050
Nova Scotia Agricultural College	1	0,007	1	0,005	0,012
Nova Scotia College of Art and Design	12	0,074	4	0,006	0,080
Saint Francis Xavier University	7	0,042	1	0,003	0,045
Saint Mary's University	14	0,071	6	0,018	0,089
Saint-Thomas University	10	0,055	5	0,014	0,069
Université d'Ottawa	1 121	6,707	467	1,334	8,041
Université de Moncton	155	0,787	83	0,214	1,001
Université Sainte-Anne	2	0,010	1	0,004	0,014
Université Saint-Paul	29	0,180	20	0,093	0,273
University of Alberta/Faculté Saint-Jean	11	0,055	5	0,009	0,064
University of King's College	5	0,030	2	0,008	0,038
University of New Brunswick	34	0,193	15	0,035	0,228
University of Prince Edward Island	10	0,053	6	0,022	0,075

TABLEAU 58
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2002-2003

A Dans l'ensemble	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Aide totale M $
Régions d'études					
Bas-Saint-Laurent (01)	5 540	11,5	3 623	12,9	24,4
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	6 349	13,1	3 686	11,6	25,7
Québec (03)	21 855	55,7	12 140	44,9	100,6
Mauricie (04)	6 837	17,5	3 842	14,2	31,7
Estrie (05)	9 246	23,1	5 149	19,8	42,9
Montréal (06)	54 728	158,2	32 492	143,6	301,8
Outaouais (07)	2 006	4,5	1 197	4,8	9,3
Abitibi-Témiscamingue (08)	2 057	4,1	1 300	4,7	8,8
Côte-Nord (09)	434	0,8	266	0,9	1,7
Nord-du-Québec (10)	35	0,1	20	0,1	0,2
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	865	1,7	589	2,1	3,8
Chaudière-Appalaches (12)	3 955	7,3	2 009	6,0	13,3
Laval (13)	1 542	4,5	649	1,9	6,4
Lanaudière (14)	1 098	2,0	632	2,0	4,0
Laurentides (15)	1 989	3,8	1 142	3,7	7,5
Montérégie (16)	5 265	11,5	2 766	9,2	20,7
Centre-du-Québec (17)	2 002	4,1	1 086	3,7	7,8
Autres provinces	3 130	16,7	1 414	4,3	21,0
Autres pays	583	5,0	278	0,9	5,9
Total	129 523	345,2	74 282	292,4	637,6

TABLEAU 58 *(suite)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2002-2003

B	Enseignement secondaire	Prêts		Bourses		Aide totale
		N	M $	N	M $	M $
	(formation professionnelle)					
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	990	1,9	746	2,8	4,7
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 446	2,6	1 025	3,6	6,2
	Québec (03)	2 272	5,0	1 499	5,1	10,1
	Mauricie (04)	860	2,6	592	1,8	4,4
	Estrie (05)	862	1,7	600	2,1	3,8
	Montréal (06)	4 433	13,7	3 171	12,6	26,3
	Outaouais (07)	351	0,6	251	0,9	1,5
	Abitibi-Témiscamingue (08)	529	1,0	378	1,4	2,4
	Côte-Nord (09)	126	0,2	80	0,3	0,5
	Nord-du-Québec (10)	9	0,02	7	0,02	0,04
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	273	0,5	186	0,7	1,2
	Chaudière-Appalaches (12)	1 146	1,9	671	2,2	4,1
	Laval (13)	495	0,8	310	1,0	1,8
	Lanaudière (14)	301	0,5	206	0,7	1,2
	Laurentides (15)	663	1,2	457	1,6	2,8
	Montérégie (16)	1 517	3,3	956	3,4	6,7
	Centre-du-Québec (17)	588	1,1	418	1,6	2,7
	Autres provinces	—	—	—	—	—
	Autres pays	—	—	—	—	—
	Total	16 861	38,9	11 553	41,8	80,7

TABLEAU 58 *(suite)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2002-2003

C	Enseignement collégial	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Aide totale M $
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	3 560	7,0	2 235	7,5	14,5
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	3 209	6,1	1 655	4,8	10,9
	Québec (03)	7 339	17,5	3 451	10,1	27,6
	Mauricie (04)	2 894	6,6	1 483	4,4	11,0
	Estrie (05)	2 363	5,3	1 094	3,2	8,5
	Montréal (06)	15 251	46,8	6 946	24,0	70,8
	Outaouais (07)	736	1,5	400	1,4	2,9
	Abitibi-Témiscamingue (08)	1 074	2,0	617	2,0	4,0
	Côte-Nord (09)	308	0,6	186	0,6	1,2
	Nord-du-Québec (10)	26	0,05	13	0,02	0,07
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	592	1,2	403	1,4	2,6
	Chaudière-Appalaches (12)	2 409	4,4	1 151	3,2	7,6
	Laval (13)	1 047	3,7	339	1,0	4,7
	Lanaudière (14)	797	1,5	426	1,3	2,8
	Laurentides (15)	1 326	2,5	685	2,1	4,6
	Montérégie (16)	3 517	7,5	1 627	4,8	12,3
	Centre-du-Québec (17)	1 414	3,0	668	2,1	5,1
	Autres provinces	735	2,6	339	1,1	3,7
	Autres pays	12	0,06	3	0,04	0,1
	Total	48 609	119,7	23 721	75,0	194,7

TABLEAU 58 *(fin)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2002-2003

D	Enseignement universitaire	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Aide totale M $
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	990	2,6	642	2,6	5,2
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 694	4,4	1 006	4,3	8,7
	Québec (03)	12 244	33,2	7 190	29,7	62,9
	Mauricie (04)	3 083	8,3	1 767	7,9	16,2
	Estrie (05)	6 021	16,1	3 455	14,5	30,6
	Montréal (06)	35 051	97,7	22 376	106,9	204,6
	Outaouais (07)	919	2,4	546	2,5	4,9
	Abitibi-Témiscamingue (08)	454	1,2	305	1,3	2,5
	Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—
	Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—
	Chaudière-Appalaches (12)	400	1,0	187	0,7	1,7
	Laval (13)	—	—	—	—	—
	Lanaudière (14)	—	—	—	—	—
	Laurentides (15)	—	—	—	—	—
	Montérégie (16)	231	0,7	183	1,0	1,7
	Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—
	Autres provinces	2 395	14,1	1 075	3,2	17,3
	Autres pays	571	5,0	275	0,9	5,9
	Total	64 053	186,6	39 007	175,6	362,2

TABLEAU 59

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2002-2003

Régions d'études	Régions de provenance 01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	Total
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)																		
Bas-Saint-Laurent (01)	765	4	12	2	1	2	1	0	15	—	130	39	—	—	—	13	5	989
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	4	1 312	28	7	5	1	3	5	36	20	—	3	2	3	2	5	3	1 439
Québec (03)	122	86	1 220	58	37	12	3	26	68	9	76	400	3	12	11	40	72	2 255
Mauricie (04)	1	13	12	634	5	4	1	3	3	1	4	10	1	18	2	16	123	851
Estrie (05)	9	4	3	10	665	5	2	5	10	1	8	28	2	1	1	56	50	860
Montréal (06)	30	48	47	55	41	2 793	32	45	20	2	31	23	162	228	154	591	40	4 342
Outaouais (07)	1	—	3	—	1	5	293	23	—	1	3	3	2	1	12	4	—	352
Abitibi-Témiscamingue (08)	—	2	3	—	1	—	4	486	1	11	2	3	—	1	3	8	—	524
Côte-Nord (09)	6	4	2	—	—	1	—	—	105	6	1	—	—	1	—	1	—	125
Nord-du-Québec (10)	—	1	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	1	—	1	—	9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	8	2	1	3	1	4	1	—	7	—	238	1	1	—	1	3	1	272
Chaudière-Appalaches (12)	43	7	73	9	60	4	0	4	9	2	11	864	2	3	5	9	39	1 144
Laval (13)	6	10	6	5	10	71	9	12	1	—	6	4	109	84	135	15	7	490
Lanaudière (14)	1	1	3	1	1	10	—	—	1	—	1	—	9	247	17	6	2	300
Laurentides (15)	3	5	4	4	6	53	78	16	—	1	1	3	24	44	371	46	2	661
Montérégie (16)	12	17	16	12	25	50	8	15	4	2	15	13	9	17	16	1 212	71	1 514
Centre-du-Québec (17)	13	1	10	49	25	4	3	5	5	1	4	16	—	4	3	27	417	587
Total	1 024	1 517	1 443	849	884	3 019	438	645	285	57	532	1 410	326	667	734	2 052	822	16 714

TABLEAU 59 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 2002-2003

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
B Enseignement collégial																		
Bas-Saint-Laurent (01)	2 049	64	225	48	40	42	10	22	72	4	360	423	18	23	18	80	56	3 554
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	55	2 372	125	57	42	44	15	38	117	53	13	75	13	36	30	91	41	3 217
Québec (03)	422	269	3 480	207	118	57	22	129	177	23	223	1 743	15	32	32	129	252	7 330
Mauricie (04)	27	35	73	1 890	26	18	5	31	10	1	15	41	6	73	15	66	565	2 897
Estrie (05)	13	19	29	37	1 396	19	9	42	22	5	23	134	3	5	10	289	295	2 350
Montréal (06)	150	242	274	259	291	7 826	218	224	76	19	105	208	678	854	774	2 683	311	15 192
Outaouais (07)	2	1	3	2	2	13	542	89	12	2	4	1	2	2	34	11	4	726
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	3	6	2	2	5	10	982	—	25	1	1	5	4	9	12	3	1 072
Côte-Nord (09)	7	4	11	3	5	5	2	3	236	—	5	7	—	4	2	7	9	310
Nord-du-Québec (10)	1	1	—	—	—	1	—	—	—	22	—	1	—	—	—	—	—	26
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	7	—	6	5	2	7	1	—	1	—	536	6	4	7	1	9	—	592
Chaudière-Appalaches (12)	99	29	211	18	69	7	3	14	22	3	35	1 763	1	4	8	27	91	2 404
Laval (13)	8	16	22	11	21	130	15	19	4	1	10	10	396	93	217	61	15	1 049
Lanaudière (14)	2	4	2	7	3	21	3	4	—	1	1	2	5	716	12	12	4	802
Laurentides (15)	13	11	15	23	9	51	76	34	1	3	6	14	44	170	803	44	14	1 331
Montérégie (16)	50	60	91	79	126	181	21	59	21	7	25	102	23	60	58	2 381	172	3 516
Centre-du-Québec (17)	30	18	34	50	59	26	8	16	4	2	15	81	4	14	7	133	912	1 413
Total	2 937	3 148	4 607	2 698	2 211	8 453	960	1 706	775	171	1 377	4 612	1 220	2 097	2 030	6 035	2 744	47 781

TABLEAU 59 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 2002-2003

	Régions de provenance																	Total
Régions d'études	**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	
C Enseignement universitaire																		
Bas-Saint-Laurent (01)	561	10	65	7	12	23	3	4	29	1	150	46	11	8	16	41	8	995
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	20	1 362	58	13	11	21	9	3	72	13	12	21	8	14	14	26	11	1 688
Québec (03)	839	860	4 595	504	265	555	140	247	233	34	393	2 078	114	186	186	624	446	12 249
Mauricie (04)	73	65	181	1 225	82	132	20	40	23	6	23	169	29	325	72	218	398	3 081
Estrie (05)	242	185	268	184	1 774	356	89	107	77	16	98	487	79	184	178	1 167	530	6 021
Montréal (06)	493	748	1 222	592	679	18 714	476	372	145	48	220	687	1 417	1 409	1 669	5 995	593	34 921
Outaouais (07)	13	21	35	8	11	27	542	52	5	1	6	22	9	12	79	53	11	907
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	1	3	5	4	9	3	395	—	11	1	6	—	4	2	1	1	458
Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaudière-Appalaches (12)	38	5	109	2	5	1	1	2	4	1	6	214	—	3	1	4	4	400
Laval (13)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lanaudière (14)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Laurentides (15)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Montérégie (16)	7	5	12	9	17	21	5	4	—	1	1	22	8	13	24	83	9	231
Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	2 288	3 262	6 548	2 549	2 851	19 859	1 288	1 225	588	132	860	3 752	1 675	2 158	2 231	7 673	2 011	60 951

TABLEAU 60
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2003

Institutions financières	Prêts négociés %	Prêts négociés M $
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	59,04	
Banque Nationale du Canada	13,94	
Banque Royale	10,90	
Banque de Montréal	6,68	
Banque canadienne impériale de commerce	4,27	
Banque Laurentienne	2,79	
Banque Toronto Dominion	1,96	
Banque Scotia	0,19	
Banque Hongkong du Canada	0,23	
Total	100,0	1 026,1

Avertissement

Pour faciliter la consultation à l'écran, les pages blanches du document imprimé (qui correspondent aux pages xiv, xvi, xviii, 2, 4, 50, 56 et 58) ont été retirées de la version PDF. On ne s'inquiétera donc pas de leur absence si on imprime le document.

La pagination du fichier PDF est ainsi demeurée en tous points conforme à celle de l'original.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES
STATISTIQUES

RAPPORT 2003-2004

Québec

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES
STATISTIQUES

RAPPORT 2003-2004

Symboles
et abréviations

%	:	pourcentage
$	:	en milliers de dollars ou moins
M $	:	en millions de dollars ou plus
N	:	nombre
BO	:	bourse
PR	:	prêt
CE	:	contribution de l'étudiante ou de l'étudiant
CCO	:	contribution de la conjointe ou du conjoint
CPAR	:	contribution des parents

Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart
Québec (Québec) G1R 5A5

Rédaction et analyse statistique : Sylvain Gauthier

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2005 — 04-00891

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2005
ISSN : 1704-5274
ISBN : 2-550-43687-3

Termes utilisés

Pour faciliter la compréhension des statistiques contenues dans le présent rapport, il importe de définir avant tout les termes propres au Programme de prêts et bourses.

Il faut noter de plus qu'en vue d'alléger les textes les termes *étudiante* et *étudiant* sont retenus pour désigner aussi bien les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et du collégial que celles et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement universitaire.

Formes d'aide financière aux études

Prêt
Aide financière garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire ne paient aucun intérêt aux institutions financières reconnues par le ministère de l'Éducation tant qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Bourse
Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée aux étudiantes et aux étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire reconnu par le ministère de l'Éducation, lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et leurs propres contributions, de même que celles des parents[1], de la conjointe ou du conjoint. Pour leur part, les personnes aux études atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide.

Catégories de bénéficiaires d'une aide financière aux études

Bénéficiaire
Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Boursière, boursier
Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou une bourse seulement.

Bénéficiaire avec contribution des parents[1]
Bénéficiaire dont les parents doivent contribuer au financement des études.

1. Il peut s'agir aussi d'une répondante ou d'un répondant qui parraine une personne aux études qui a fait une demande en vue de s'établir en permanence au Canada conformément à la Loi sur l'immigration.

Bénéficiaire sans contribution des parents
Bénéficiaire, sans conjointe ou conjoint, dont les parents n'ont pas à contribuer au financement des études.

Bénéficiaire avec contribution de la conjointe ou du conjoint
Bénéficiaire dont la conjointe ou le conjoint doit contribuer au financement des études.

Bénéficiaire résidant chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme résidant chez ses parents.

Bénéficiaire ne résidant pas chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme ne résidant pas chez ses parents.

Bénéficiaire chef de famille monoparentale
Personne célibataire, séparée, divorcée ou veuve avec des enfants à sa charge qui bénéficie d'une aide financière aux études.

Types de contributions

Contribution calculée des parents
Participation des parents évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de leurs revenus bruts et de leur actif net.

Contribution exigée des parents
Participation exigée des parents pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiant ou de l'étudiante et du gouvernement.

Contribution calculée de la conjointe ou du conjoint
Participation de la conjointe ou du conjoint, évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de ses revenus bruts.

Contribution exigée de la conjointe ou du conjoint
Participation exigée de la conjointe ou du conjoint pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Types d'établissements d'enseignement

Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)
Ensemble des établissements d'enseignement secondaire donnant des programmes de formation professionnelle reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études subventionnés reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études non subventionnés au Québec reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Établissements d'enseignement universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements reconnus pour prêts seulement
Ensemble des établissements d'enseignement collégial et universitaire situés à l'extérieur du Québec et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Autres termes

Emprunteuse, emprunteur
Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit les rembourser à la fin de ses études à temps plein.

Région d'études
Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Région de provenance
Région administrative où résident les parents des bénéficiaires célibataires d'une aide financière aux études ou région administrative où résident les bénéficiaires non célibataires.

Taux de participation
Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants à temps plein au trimestre d'automne bénéficiant d'une aide financière aux études.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction....1
I Programme de prêts et bourses....3
A Faits saillants....5
B Présentation....6
C Attribution de l'aide financière aux études....7
1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses....7
2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement....8
3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint....10
4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires....11
5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents....11
6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents....12
7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2003 par types d'établissements d'enseignement....14
8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement....15
9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires....16
10 Citoyenneté des bénéficiaires....17
11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse....17
12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques....20
D Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents....21
E Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents....22
F Contributions prises en compte dans le calcul du montant de la bourse....24
1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études....24
2 Contribution des parents....27
3 Contribution de la conjointe ou du conjoint....30
G Les prêts et leur remboursement....31
Évolution du Programme de 1999-2000 à 2003-2004....35
1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires....35
2 Taux de participation au Programme....41
3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études....42
4 Les prêts et leur remboursement....46

II Autres programmes d'aide financière aux études 49
A Programme de remboursement différé (PRD) 51
B Mesure spéciale pour les athlètes 51
C Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure 52
D Programme de bourses d'été de langues 52
E Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes 53
F Programme études-travail 53
G Programme de remise de dette 53
H Programme de prêts pour les études à temps partiel 54
I Évolution des autres programmes d'aide financière aux études de 1999-2000 à 2003-2004 55
Annexes

Liste des tableaux

Chapitre premier

Tableau 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 2003-2004 7

Tableau 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2003-2004 9

Tableau 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 2003-2004 11

Tableau 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2003-2004 11

Tableau 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2003-2004 12

Tableau 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2003-2004 13

Tableau 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2003 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études 15

Tableau 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2003-2004 16

Tableau 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2003-2004 16

Tableau 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2003-2004 17

Tableau 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 2003-2004 21

Tableau 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2003-2004 21

Tableau 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2003-2004 22

Tableau 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuer au financement des études et leur occupation, 2003-2004 22

Tableau 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2003-2004 23

Tableau 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 2003-2004 23

Tableau 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2003-2004 24

Tableau 18
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 2003-2004 26

Tableau 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 2003-2004 28

Tableau 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2003-2004 28

Tableau 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale des parents, 2003-2004 29

Tableau 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 2003-2004 30

Tableau 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 2003-2004 30

Tableau 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2003-2004 32

Tableau 25
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2003-2004 34

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1999-2000 à 2003-2004 35

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1999-2000 à 2003-2004 39

Tableau 28
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1999-2000 à 2003-2004 42

Tableau 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1999-2000 à 2003-2004 43

Tableau 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1999-2000 à 2003-2004 43

Tableau 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1999-2000 à 2003-2004 44

Tableau 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, de 1999-2000 à 2003-2004 45

Tableau 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1999-2000 à 2003-2004 46

Tableau 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1999-2000 à 2003-2004 46

Tableau 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1999-2000 à 2003-2004 47

Tableau 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1999-2000 à 2003-2004 48

Chapitre II

Tableau 37
Programme de remboursement différé, 2003-2004 51

Tableau 38
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2003-2004 52

Tableau 39
Programme de bourses d'été de langues, 2003-2004 52

Tableau 40
Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 2003-2004 53

Tableau 41
Programme études-travail, 2003-2004 53

Tableau 42
Programme de remise de dette, 2003-2004 54

Tableau 43
Programme de prêts pour les études à temps partiel 2003-2004 54

Tableau 44
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1999-2000 à 2003-2004 55

Annexes

Tableau 45
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2003-2004 63

Tableau 46
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2003-2004 65

Tableau 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2003-2004 65

Tableau 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 2003-2004 66

Tableau 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 2003-2004 67

Tableau 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2003-2004 67

Tableau 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2003-2004 68

Tableau 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2003-2004 69

Tableau 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2003-2004 70

Tableau 54
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2003-2004 71

Tableau 55
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004 72

Tableau 56
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 2003-2004 80

Tableau 57
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2003-2004 81

Tableau 58
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2003-2004 85

Tableau 59
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2004 88

Liste des graphiques

Chapitre premier

Graphique 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 2003-2004 10

Graphique 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2003-2004 18

Graphique 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 2003-2004 19

Graphique 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 2003-2004 20

Graphique 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 2003-2004 25

Graphique 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 2003-2004 29

Graphique 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 2003-2004 31

Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15-24 ans, de 1999-2000 à 2003-2004 40

Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, de 1999-2000 à 2003-2004 40

Liste des schémas

Annexes

Schéma 1
Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2003-2004 59

Schéma 2
Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2003-2004 60

Schéma 3
Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2003-2004 61

Schéma 4
Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2003-2004 62

INTRODUCTION

À titre d'unité autonome de service, l'Aide financière aux études s'est dotée d'indicateurs de rendement qui sont à la fois un outil de gestion et une façon de rendre des comptes. Ils nous ont permis de produire les statistiques livrées dans le présent rapport portant sur l'année d'attribution 2003-2004. Ils sont également révélateurs de la contribution importante du ministère de l'Éducation au soutien financier des personnes qui poursuivent des études.

Il est à signaler que les quatre dernières années, soit 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004, ont été principalement marquées par les faits suivants : la réduction de la dette d'études, la hausse du pourcentage de bénéficiaires qui ont accès à une bourse et la hausse du pourcentage que représente le montant de la bourse par rapport au montant d'aide totale accordé aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse. Ces résultats sont attribuables à l'application de nouvelles mesures, notamment la réduction approximative de 25 % du prêt maximal et la réduction de la contribution des étudiantes et étudiants et de celle de leurs parents ou de leur conjointe ou conjoint au financement des études. De plus, des changements de caractéristiques des étudiantes et des étudiants qui présentent une demande d'aide ont contribué à ces résultats.

Le rapport est divisé en deux chapitres. Dans le premier, qui concerne le Programme de prêts et bourses, sont d'abord exposés les faits saillants dans un tableau récapitulatif. Viennent ensuite la présentation du Programme, des statistiques sur l'attribution de l'aide financière aux études, des caractéristiques des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, des contributions prises en compte pour calculer le montant de l'aide financière et des données relatives aux prêts et à leur remboursement. Cette partie se termine par une analyse de l'évolution du Programme de 1999-2000 à 2003-2004.

Dans le deuxième chapitre, il est question des autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. Leur description est suivie de tableaux indiquant le nombre de bénéficiaires ainsi que les montants moyens et globaux d'aide financière attribués. Un dernier tableau fait état de l'évolution des données propres à chacun des programmes au cours des cinq dernières années.

Enfin, les annexes fournissent des données complémentaires relatives aux bénéficiaires d'une aide financière aux études qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et de bourses (situés tant au Québec qu'à l'extérieur de la province), aux montants versés de même qu'aux revenus des bénéficiaires, de leurs parents ou de leur conjointe ou conjoint. On y trouve aussi la répartition des montants d'aide financière selon la région d'études et celle des bénéficiaires selon la région d'études et la région de provenance. Enfin, la répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts au 31 mars 2004 est présentée par institution financière.

Le portrait de la situation établi grâce à cette compilation de données sera utile à toutes les personnes qui s'intéressent aux effets des programmes d'aide financière aux études au Québec.

I PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES

A FAITS SAILLANTS

Répartition de l'aide financière aux études	Bénéficiaires N	Aide moyenne attribuée $	Aide globale attribuée M $
Prêts	132 384	2 685	355,4
Bourses	78 193	4 031	315,2
Dans l'ensemble	133 113	5 038	670,6

Prêts	Bénéficiaires N	Montant moyen $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	18 135	2 508
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	42 695	2 125
• Programmes non subventionnés	3 742	5 312
Établissements d'enseignement universitaire		
• 1er cycle	52 411	2 710
• 2e cycle	13 176	3 683
• 3e cycle	2 081	3 812
Établissements reconnus pour prêts seulement	144	5 424

Caractéristiques des bénéficiaires d'un prêt	N	%
• Avec contribution des parents	66 079	49,9
• Ne résidant pas chez leurs parents	102 688	77,6
• Avec conjointe ou conjoint	21 636	16,3
• Avec enfants	20 964	15,8

Remboursement des prêts

En 2003-2004, 55 924 emprunteuses et emprunteurs doivent consolider leur prêt, ayant terminé leurs études. Le montant moyen du prêt à rembourser est de 8 093 $.

Bourses	Bénéficiaires N	Bourse moyenne $	Montant moyen (prêt et bourse) $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	12 534	3 617	6 197
Établissements d'enseignement collégial			
• Programmes subventionnés	23 075	3 224	5 671
• Programmes non subventionnés	97	3 473	7 923
Établissements d'enseignement universitaire			
• 1er cycle	31 955	4 614	7 413
• 2e cycle	9 227	4 476	8 216
• 3e cycle	1 305	4 866	8 792
Total	78 193	4 031	6 822

Ressources financières des boursières et boursiers	Boursières et boursiers	Contributions			Ressources globales
		Parents, conjoint ou conjointe	Boursières et boursiers	Gouvernement	
	N	$	$	$	$
Avec contribution des parents					
• Résidant chez leurs parents	6 477	346	1 270	3 761	5 377
• Ne résidant pas chez leurs parents	23 088	1 108	2 087	5 941	9 136
Sans contribution des parents					
• Sans conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	25 464	—	2 650	7 095	9 745
• Avec enfants	5 522	—	1 503	8 975	9 978
• Avec conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	5 652	217	1 610	7 658	9 485
• Avec enfants	11 990	636	1 070	8 436	10 142

B PRÉSENTATION

Le Programme de prêts et bourses s'adresse aux personnes qui poursuivent des études secondaires à la formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires à temps plein ou réputées à temps plein dans un établissement d'enseignement désigné par le ministre de l'Éducation. Le Programme est contributif et supplétif. Il repose en effet sur le principe que l'étudiante ou l'étudiant, ses parents, sa conjointe ou son conjoint ont d'abord à payer les dépenses qu'occasionne la poursuite d'études.

L'aide financière aux études est calculée en tenant compte des dépenses admises pour l'étudiante ou l'étudiant et, s'il y a lieu, pour les enfants à sa charge, ainsi que des ressources pécuniaires dont il dispose. Les dépenses admises sont les suivantes : les frais de subsistance, les frais d'études, les frais de transport et les dépenses personnelles. Elles peuvent aussi comprendre les frais de subsistance des enfants à charge[2], les frais de garde, d'autres dépenses concernant notamment les chefs de famille monoparentale et les personnes qui viennent des régions ou des MRC dites périphériques ainsi que les frais de stage et d'autres liés à l'achat de médicaments ou encore à des soins chiropratiques.

2. Pour les enfants d'âge majeur uniquement, depuis l'automne 1997, en raison de la Politique familiale.

L'aide financière gouvernementale vise à combler l'écart qui peut exister entre les dépenses admises et la contribution de l'étudiante ou de l'étudiant et, s'il le faut, de ses parents, de son conjoint ou de sa conjointe. Cette aide est d'abord remise sous la forme d'un prêt sans intérêt, dont le montant varie selon les types d'établissements. Si le prêt attribué est insuffisant, une bourse peut s'y ajouter. Six mois après la fin des études à temps plein, il est requis de commencer à rembourser les prêts. Toutefois, si des difficultés financières empêchent les emprunteuses et les emprunteurs de satisfaire à leurs obligations, il leur est possible d'avoir recours au Programme de remboursement différé.

La contribution de l'étudiante ou de l'étudiant de même que celle des parents ou de la conjointe ou du conjoint sont fonction de leurs revenus. Il est à noter par ailleurs que l'actif des parents qui financent une partie des études de leur enfant est pris en considération au moment de calculer le montant de la bourse.

C ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses

Comme l'indique le tableau 1, l'aide financière aux études attribuée par le gouvernement en 2003-2004 se chiffre à 670,6 millions de dollars ainsi répartis : 355,4 millions en prêts et 315,2 millions en bourses.

Au total, 133 113 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière : 54 920 ont reçu un prêt seulement qui s'élève en moyenne à 2 496 $; 77 464 ont obtenu un prêt et une bourse qui totalisent en moyenne 6 833 $, soit 2 818 $ et 4 015 $ respectivement; 729 ont eu droit à une bourse seulement d'un montant moyen de 5 670 $.

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 2003-2004

Formes d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M $	M $	M $
Prêt seulement	54 920	137,1	—	137,1
Bourse seulement	729	—	4,2	4,2
Prêt et bourse	77 464	218,3	311,0	529,3
Total	133 113	355,4	315,2	670,6

2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement

Cette section présente le nombre de bénéficiaires au prêt et à la bourse ainsi que les niveaux d'aide propres à chacun des types d'établissements d'enseignement. Le graphique 1 illustre la proportion de bénéficiaires d'une bourse parmi ceux et celles qui ont obtenu une aide financière aux études.

Il y a maintenant dix ans (depuis 1994-1995) que les personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire ont accès au Programme de prêts et bourses. Le tableau 2 montre que 18 135 d'entre elles ont bénéficié d'un prêt moyen de 2 508 $ et que, de ce nombre, 12 534 (69,1 %) ont reçu en outre une bourse moyenne de 3 617 $. Le montant moyen de l'aide attribuée à ces dernières totalise 6 197 $.

On constate aussi que le nombre de bénéficiaires d'un prêt est plus élevé dans les établissements d'enseignement universitaire (67 668) que dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés (42 695).

D'une part, 52 411 étudiantes et étudiants de 1er cycle ont reçu un prêt moyen de 2 710 $, tandis qu'il s'élevait à 3 701 $ pour les 15 257 bénéficiaires des 2e et 3e cycles. Parmi les 67 668 bénéficiaires fréquentant l'université, 42 487 ont également obtenu une bourse (62,8 %). La proportion de boursières et de boursiers est de 61,0 % au 1er cycle, de 70,0 % au 2e cycle et de 62,7 % au 3e cycle, et le montant moyen de la bourse s'élève respectivement à 4 614 $, à 4 476 $ et à 4 866 $. L'aide moyenne qu'ont obtenue ces personnes atteint ainsi 7 413 $, 8 216 $ et 8 792 $.

D'autre part, les 42 695 bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés ont obtenu en moyenne un prêt de 2 125 $; 71,4 % reçoivent une formation technique et 28,6 %, une formation générale. La majorité des bénéficiaires d'un prêt (88,7 %) se trouvent dans le secteur public. En tout, 23 075 personnes (54,0 %) ont aussi eu droit à une bourse : 56,4 % des bénéficiaires à la formation technique et 48,1 % des bénéficiaires à la formation générale. Le montant moyen de l'aide que le gouvernement leur a remis est de 5 950 $ (dont 3 429 $ en bourse) dans le premier groupe et de 4 852 $ (dont 2 620 $ en bourse) dans le second.

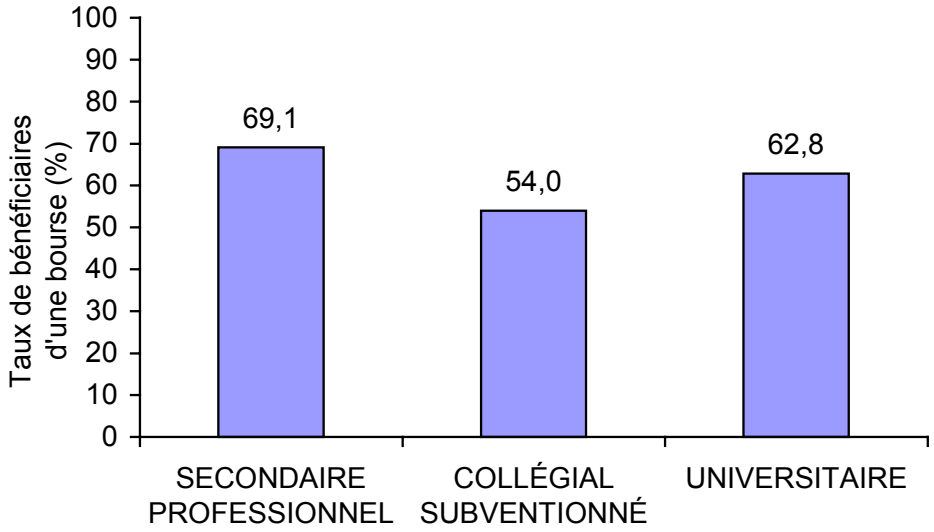
Par ailleurs, 3 742 bénéficiaires d'un prêt fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés et ont obtenu en moyenne un prêt de 5 312 $. Ces personnes ne sont plus admissibles à l'attribution d'une bourse depuis 1999-2000, sauf si elles sont atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure.

Enfin, les 144 bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour prêts seulement ont reçu en moyenne 5 424 $.

TABLEAU 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2003-2004

Types d'établissements	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	Total M $	N	Montant moyen $	Total M $	$
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	**18 135**	2 508	**45,5**	**12 534**	3 617	**45,3**	6 197
Enseignement collégial (programmes subventionnés)	**42 695**	2 125	**90,7**	**23 075**	3 224	**74,4**	5 671
• Formation générale	12 198	1 850	22,6	5 863	2 620	15,4	4 852
• Formation technique	30 497	2 235	68,1	17 212	3 429	59,0	5 950
• Secteur privé	4 844	3 844	18,6	2 563	3 100	8,0	7 678
• Secteur public	37 851	1 905	72,1	20 512	3 239	66,4	5 420
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)	**3 742**	5 312	**19,9**	**97**	3 473	**0,3**	7 923
Enseignement universitaire	**67 668**	2 934	**198,5**	**42 487**	4 594	**195,2**	7 630
• 1er cycle	52 411	2 710	142,1	31 955	4 614	147,5	7 413
• 2e cycle	13 176	3 683	48,5	9 227	4 476	41,3	8 216
• 3e cycle	2 081	3 812	7,9	1 305	4 866	6,4	8 792
Établissements reconnus pour prêts seulement	**144**	5 424	**0,8**	—	—	—	—
Total	**132 384**	2 685	**355,4**	**78 193**	4 031	**315,2**	6 823

GRAPHIQUE 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 2003-2004



3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint

Le tableau 3 présente les résultats de l'attribution de l'aide financière aux études selon que les parents des bénéficiaires, ou encore leur conjointe ou conjoint, ont apporté ou non une contribution au financement des études.

On constate d'abord que les bénéficiaires d'un prêt sont répartis également entre les bénéficiaires avec contribution des parents (49,9 %) et les bénéficiaires sans contribution des parents (50,1 %).

Cependant, les bénéficiaires sans contribution des parents ont obtenu un prêt qui atteint en moyenne 865 $ de plus que les bénéficiaires du premier groupe et ont eu droit plus fréquemment qu'eux et elles à une bourse (73,3 % contre 44,7 %). Le montant moyen de l'aide attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse, avec ou sans contribution des parents, est respectivement de 5 464 $ et de 7 649 $, ce qui représente un écart de 2 185 $ (dont 1 633 $ en bourse).

On remarque enfin que, pour les prêts, la proportion des bénéficiaires avec contribution de la conjointe ou du conjoint équivaut à 16,3 %. Ces personnes reçoivent une bourse dans une proportion supérieure à celle des bénéficiaires sans contribution de la conjointe ou du conjoint (81,5 % contre 69,4 %); le montant de la bourse est de 5 308 $ en moyenne, soit 1 035 $ de plus que celle du dernier groupe.

TABLEAU 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 2003-2004

Contribution ou non des parents, du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Avec contribution des parents	66 079	2 251	29 565	3 015	5 464
Sans contribution des parents	66 305	3 116	48 628	4 648	7 649
• Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	21 636	2 950	17 642	5 308	8 187
• Sans contribution du conjoint ou de la conjointe	44 669	3 197	30 986	4 273	7 342
Total	132 384	2 685	78 193	2 792	6 822

4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires

Dans le tableau 4, l'aide financière aux études est répartie selon le lieu de résidence des bénéficiaires. On y voit que 77,6 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents et que le montant de celui-ci s'élève en moyenne à 2 824 $, soit 623 $ de plus que dans le cas contraire. Fait à signaler, les boursières et les boursiers sont près de trois fois plus nombreux parmi les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents, soit 68,5 % contre 26,3 %. En outre, le montant de la bourse qui leur est attribuée est près de trois fois supérieur à celui des bénéficiaires qui résident chez leurs parents, l'écart étant de 2 741 $. C'est ce qui explique en très grande partie la différence de 3 141 $ entre le montant moyen de l'aide globale attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse qui résident ou non chez leurs parents.

TABLEAU 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2003-2004

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts		Bourses		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents	29 696	2 201	7 799	1 563	3 995
Ne résidant pas chez leurs parents	102 688	2 824	70 394	4 304	7 136
Total	132 384	2 685	78 193	4 031	6 822

5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Le tableau 5 indique l'attribution de l'aide financière aux études selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents.

On remarque avant tout que la majorité des bénéficiaires d'une aide financière aux études ne résident pas chez leurs parents (61,3 % parmi les bénéficiaires avec contribution des parents et 93,8 % parmi les bénéficiaires sans contribution des parents). On note aussi que les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents obtiennent des bourses dans une proportion plus élevée que celles et ceux qui résident chez leurs parents (57,0 % contre 25,2 % parmi celles et ceux avec contribution des parents et 76,0 % contre 32,4 % parmi celles et ceux sans contribution des parents).

TABLEAU 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2003-2004

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	%	Montant moyen $	N	%	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	25 612	19,3	2 065	6 477	8,3	1 431	3 761
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	40 467	30,6	2 369	23 088	29,5	3 459	5 942
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	4 084	3,1	3 056	1 322	1,7	2 214	5 142
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	62 221	47,0	3 121	47 306	60,5	4 717	7 719
Total	132 384	100,0	2 685	78 193	100,0	4 031	6 822

6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Dans le tableau 6, on remarque d'abord que 39,5 % des bénéficiaires d'un prêt inscrits à la formation professionnelle au secondaire sont reconnus avec contribution de leurs parents. On note aussi que, dans l'ensemble, 80,4 % ne résident pas chez leurs parents.

En outre, dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés, on dénombre 68,8 % de bénéficiaires d'un prêt avec contribution des parents. Au total, la proportion de celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents atteint 70,5 %.

Également, 41,3 % des bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent l'université sont reconnus avec contribution des parents, et la majorité ne résident pas chez eux (82,3 %).

Pour leur part, celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés sont des bénéficiaires sans contribution des parents dans 57,6 % des cas. Dans ces établissements, 58,3 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents.

TABLEAU 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2003-2004

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	Prêts par types d'établissements									
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial				Enseignement universitaire		Établissements reconnus pour prêts seulement	
			Progr. subv.		Progr. non subv.					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	2 953	16,3	12 036	28,2	1 103	29,5	9 516	14,1	4	2,8
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	4 215	23,2	17 319	40,6	484	12,9	18 381	27,2	68	47,2
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	597	3,3	567	1,3	455	12,2	2 464*	3,6	1	0,7
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	10 370	57,2	12 773	29,9	1 700	45,4	37 307**	55,1	71	49,3
Total	18 135	100,0	42 695	100,0	3 742	100,0	67 668	100,0	144	100,0

* Parmi ces bénéficiaires, 989 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.
** Parmi ces bénéficiaires, 14 164 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.

Enfin, dans les établissements reconnus pour prêts seulement, les bénéficiaires sans contribution des parents sont dans une proportion de 50,0 %. Fait à signaler, 76,5 % demeurent ailleurs que chez leurs parents.

7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2003 par types d'établissements d'enseignement

Le Programme de prêts et bourses a touché une fraction importante des étudiantes et des étudiants qui poursuivent des études postsecondaires à temps plein, soit 29,9 %. Le tableau 7 montre cependant que celles et ceux qui vont à l'université y ont eu recours dans une proportion plus élevée que les étudiantes et les étudiants au collégial. Le taux de bénéficiaires d'un prêt, comparativement au nombre d'inscriptions, se chiffre à 36,9 % dans le premier groupe et à 23,2 % dans le second.

Dans les établissements d'enseignement collégial, le taux de participation est de 22,9 % pour le secteur public et de 26,5 % pour le secteur privé. On observe aussi que les proportions respectives d'étudiantes et d'étudiants de la formation générale et de la formation technique qui ont obtenu une aide financière sont de 13,6 % et de 32,0 %. Dans les universités, on compte respectivement 36,0 % de bénéficiaires au 1er cycle, 51,0 %, au 2e cycle, et 18,2 %, au 3e cycle.

Quant aux personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire qui sont admissibles à l'aide financière gouvernementale depuis 1994-1995, leur taux de participation est inférieur à celui des bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial, soit 21,6 %.

Par ailleurs, dans l'ensemble, 15,4 % des personnes inscrites à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire ont obtenu une bourse, soit plus précisément 24,0 % de celles qui vont à l'université et 12,8 % de celles qui sont au collégial.

En outre, le taux de boursières et de boursiers du collégial est respectivement dans le secteur privé et le secteur public de 14,3 % et de 12,6 %, alors qu'à la formation technique il est supérieur à celui de la formation générale (18,3 % contre 6,7 %). Dans les universités, ce sont les étudiantes et les étudiants de 2e cycle qui sont les plus nombreux à recevoir cette forme d'aide (38,3 %) par rapport à 22,1 % au 1er cycle et à 11,9 % au 3e cycle. Au secondaire, 15,4 % des étudiantes et des étudiants inscrits à temps plein à la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

TABLEAU 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2003 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études

Types d'établissements	Inscriptions à temps plein	Prêts		Bourses	
			Taux de participation		Taux de participation
	N	N	%	N	%
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	66 574	14 352	21,6	10 247	15,4
Enseignement collégial	**169 154**	**39 284**	**23,2**	**21 611**	**12,8**
• Secteur privé	13 388	3 550	26,5	1 920	14,3
• Secteur public	155 766	35 734	22,9	19 691	12,6
• Formation générale	80 632	10 964	13,6	5 426	6,7
• Formation technique	88 522	28 320	32,0	16 185	18,3
Enseignement universitaire	**159 270**	**58 755**	**36,9**	**38 178**	**24,0**
• 1er cycle	128 312	46 154	36,0	28 368	22,1
• 2e cycle	21 284	10 845	51,0	8 162	38,3
• 3e cycle	9 674	1 756	18,2	1 148	11,9
Total (enseign. postsecondaire)	**328 424**	**98 039**	**29,9**	**59 789**	**18,2**

8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement

Des 154 826 demandes d'aide financière aux études adressées au ministère de l'Éducation, 8 209 ont été refusées, soit 5,3 %. Les principaux motifs de refus sont les ressources pécuniaires suffisantes des parents (5 098 cas), l'atteinte de la période maximale d'admissibilité au Programme (683 cas) et les ressources pécuniaires suffisantes de l'étudiante ou de l'étudiant ou de son conjoint ou de sa conjointe (1 207 cas). On dénombre aussi 7 247 personnes qui ont présenté une demande et qui se sont désistées, ainsi que 6 254 autres dont l'admissibilité au Programme ou le montant de l'aide financière à leur attribuer n'ont pu être établis faute de renseignements essentiels.

TABLEAU 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2003-2004

Types d'établissements	Motifs de refus					Ensemble des demandes refusées
	Ressources financières suffisantes des parents	Ressources financières suffisantes des bénéficiaires, du conjoint ou de la conjointe	Période maximale d'admissibilité écoulée	Limite du montant d'endettement	Autres motifs	
	N	N	N		N	
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	354	292	24	17	379	1 066
Enseignement collégial						
• Programmes subventionnés	2 207	454	280	30	296	3 267
• Programmes non subventionnés	29	4	16	0	32	81
Enseignement universitaire	2 487	450	355	52	391	3 735
Établissements reconnus pour prêts seulement	21	7	8	4	20	60
Total	5 098	1 207	683	103	1 118	8 209

9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires

Les données du tableau 9 révèlent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu de l'aide financière aux études (58,7 % contre 41,3 %). L'écart est encore plus prononcé parmi les personnes qui ont déjà été mariées, soit 71,5 % de femmes comparativement à 28,5 % d'hommes.

Par ailleurs, on dénombre globalement 79,9 % de célibataires, 12,9 % de personnes mariées ou unies civilement, 3,8 % l'ayant déjà été et 3,4 % qui vivent maritalement avec enfants.

TABLEAU 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2003-2004

Situation de famille	Bénéficiaires		Ensemble des bénéficiaires
	Femmes	Hommes	
	N	N	
Célibataire	61 663	44 633	106 296
Mariée ou marié	9 608	7 502	17 110
Séparée ou séparé	1 597	658	2 255
Divorcée ou divorcé	1 966	774	2 740
Veuve ou veuf	93	22	115
Vivant maritalement avec enfants	3 221	1 336	4 557
Unie civilement ou uni civilement	26	14	40
Total	78 174	54 939	133 113

10 Citoyenneté des bénéficiaires

Le tableau 10 indique que 21,6 % des bénéficiaires d'une aide financière aux études n'ont pas la citoyenneté canadienne de naissance; parmi elles, 14,7 % résident en permanence au Canada et 6,9 % sont canadiennes par naturalisation.

TABLEAU 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2003-2004

	Bénéficiaires	
Citoyenneté	**N**	**%**
Citoyenneté canadienne (de naissance)	104 334	78,4
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	9 200	6,9
Résidence permanente	19 579	14,7
Total	133 133	100,0

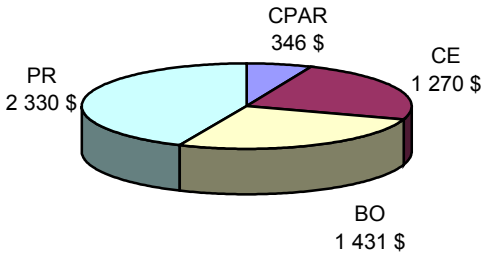
11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse

Les graphiques 2, 3 et 4 font voir la répartition des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse. Dans le cas de celles et ceux avec contribution des parents, les données sont ventilées selon le lieu de résidence, dans le cas contraire, elles le sont en tenant compte de la présence ou non d'enfants à charge.

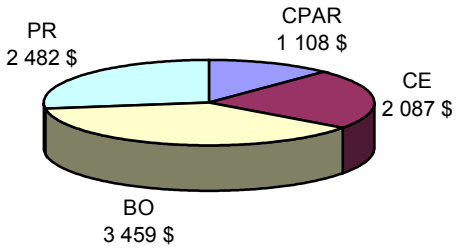
Fait à noter : l'aide financière gouvernementale représente la plus large part (au moins 65,0 %) des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse, et cela, autant pour celles et ceux avec ou sans contribution des parents, quel que soit le lieu de résidence et qu'ils aient ou non un conjoint ou une conjointe ainsi que des enfants.

Le graphique 2 montre que, pour financer leurs études, les bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents et qui résident chez ces derniers (N : 6 477) disposent en moyenne de 5 377 $, dont 3 761 $ (70,0 %) constituent une aide gouvernementale. Celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents (N : 23 088) ont à leur disposition 9 136 $ en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève alors à 5 941 $ (65,0 %). Il faut également noter que les bénéficiaires du dernier groupe reçoivent 2 028 $ de plus sous la forme d'une bourse que celles et ceux du premier.

GRAPHIQUE 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2003-2004



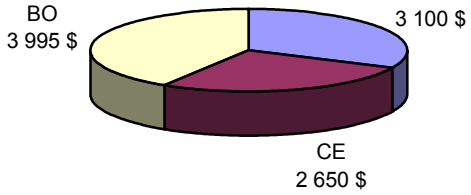
Bénéficiaires d'une bourse
résidant chez leurs parents : 6 477
Ressources totales : 5 377 $



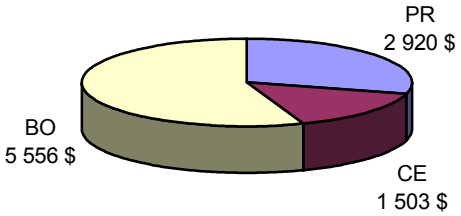
Bénéficiaires d'une bourse
ne résidant pas chez leurs parents : 23 088
Ressources totales : 9 136 $

Dans le graphique 3, les ressources financières des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint sont réparties selon la présence ou non d'enfants. Celles ou ceux qui n'en ont pas (N : 25 464) disposent en moyenne de 9 745 $, dont 7 095 $ (72,8 %) constituent une aide gouvernementale. Pour leur part, les bénéficiaires avec enfants (N : 5 522) ont à leur disposition 9 979 $[3] en moyenne pour financer leurs études; la contribution du gouvernement atteint alors 8 476 $ (84,9 %). Dans le premier groupe, le montant moyen de la bourse est de 3 995 $ et, dans le second, de 5 556 $, soit une différence de 1 561 $.

GRAPHIQUE 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 2003-2004



Bénéficiaires sans enfant : 25 464
Ressources totales : 9 745 $

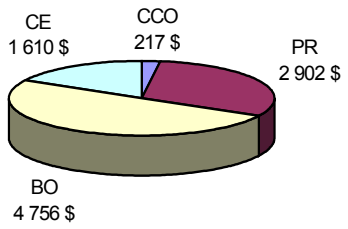


Bénéficiaires avec enfants : 5 522
Ressources totales : 9 979 $[3]

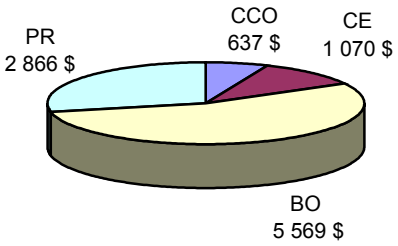
3. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale versée pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

Les données du graphique 4 révèlent que les bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, ayant un conjoint ou une conjointe, mais sans enfant (N : 5 652), disposent en moyenne de 9 485 $, dont 7 658 $ (80,7 %) constituent une aide gouvernementale. Par ailleurs, les bénéficiaires avec enfants (N : 11 990) ont à leur disposition 10 142 $[4] en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève à 8 435 $ (83,2 %). Le montant moyen de la bourse est, d'une part, de 4 756 $ et, d'autre part, de 5 569 $, ce qui représente un écart de 513 $.

GRAPHIQUE 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 2003-2004



Bénéficiaires sans enfant : 5 652
Ressources totales : 9 485 $



Bénéficiaires avec enfants : 11 990
Ressources totales 10 142 $[4]

12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques

Une mesure spéciale d'aide financière s'applique aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents et qui ne résident pas chez ces derniers, si leur lieu de provenance ou l'établissement d'enseignement qu'elles ou ils fréquentent est situé dans certaines régions ou MRC dites périphériques. En 2003-2004, 9 173 personnes ont bénéficié d'une aide additionnelle au titre de cette mesure : 746 ont reçu une allocation supplémentaire sous la forme d'un prêt de 400 $, et 8 427 ont obtenu 490 $ sous la forme d'une bourse. L'aide financière supplémentaire ainsi attribuée totalise 4,43 millions de dollars.

4. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

TABLEAU 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 2003-2004

Régions et MRC dites périphériques	Bénéficiaires		Montant global attribué
	N	%	M $
Région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	4 366	47,6	2,10
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 284	24,9	1,10
Région de la Côte-Nord	658	7,2	0,32
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 325	14,4	0,65
MRC Pontiac	70	0,8	0,03
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	100	1,1	0,05
MRC Antoine-Labelle	248	2,7	0,12
MRC Le Haut-Saint-Maurice	122	1,3	0,06
Total	9 173	100,0	4,43

D CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES AVEC CONTRIBUTION DES PARENTS

Le tableau 12 révèle essentiellement qu'un peu plus de la moitié des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents n'habitent pas chez ces derniers, soit 61,2 %.

TABLEAU 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2003-2004

Lieu de résidence des bénéficiaires	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
Résidant chez leurs parents	25 775	38,8
Ne résidant pas chez leurs parents	40 621	61,2
Total	66 396	100,0

Des données du tableau 13, il faut surtout retenir que 66,1 % des parents sont réputés contribuer au financement des études pour un seul enfant aux études postsecondaires ou à la formation professionnelle au secondaire, 29,1 % pour deux et 4,8 % pour trois enfants ou plus.

TABLEAU 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2003-2004

Nombre d'enfants	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
1	43 888	66,1
2	19 321	29,1
3	2 855	4,3
4 et plus	332	0,5
Total	66 396	100,0

Les données du tableau 14 indiquent que la mère et le père sont réputés contribuer au financement des études des bénéficiaires dans 62,7 % des cas. On note aussi que les parents sont respectivement salariés, sans emploi et travailleurs autonomes dans les proportions suivantes : 69,0 %, 13,6 % et 17,4 %.

TABLEAU 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuer au financement des études et leur occupation, 2003-2004

Parents réputés contribuant au financement des études des bénéficiaires	Occupation des parents*			
	Sans-emploi	Salariés et salariées	Travailleurs et travailleuses autonomes	Total
1 (mère, père ou répondant)	5 362	15 865	1 997	23 224
2 (mère et père)	3 153	27 096	8 817	39 066
Total	8 515	42 961	10 814	62 290

* L'occupation des parents est inconnue en ce qui concerne 4 106 bénéficiaires avec contribution des parents.

E CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES SANS CONTRIBUTION DES PARENTS

La répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge révèle que la grande majorité (68,5 %) n'ont pas d'enfant. Par ailleurs, le gouvernement a soutenu 21 034 familles regroupant 34 495 enfants grâce au Programme de prêts et bourses.

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2003-2004

Enfants à charge	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
0	45 683	68,5
1	11 830	17,7
2	6 279	9,4
3 et plus	2 925	4,4
Total	66 717	100,0

Les données du tableau 16 indiquent que 67,4 % des bénéficiaires sans contribution des parents n'ont pas de conjointe ou de conjoint. Parmi celles et ceux qui ont des enfants à charge (31,5 %), 9,7 % sont chefs de famille monoparentale et 21,8 % vivent avec une conjointe ou un conjoint.

TABLEAU 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 2003-2004

	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint ni enfant	38 500	57,7
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint avec enfants	6 481	9,7
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et sans enfant	7 183	10,8
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et enfants	14 553	21,8
Total	66 717	100,0

Dans le tableau 17, la répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents s'appuie sur les différentes raisons qui expliquent pourquoi elles et ils sont ainsi classés. C'est, dans la plus grande part des cas, soit 42,9 %, parce qu'ils ont été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou encore parce qu'ils ont déjà obtenu un diplôme ou 90 unités de premier cycle à l'université. Dans l'ensemble, ces bénéficiaires sont mariés dans une proportion de 25,7 %; parmi ces derniers, 10,7 % n'ont pas d'enfant à charge.

Quant aux bénéficiaires ayant des enfants (31,5 %), ils comprennent 15,0 % de personnes mariées, 6,8 % de personnes vivant maritalement et 9,7 % de chefs de famille monoparentale.

Il est important de souligner ici que le principal critère que le Ministère retient pour déterminer le statut de la ou du bénéficiaire sans contribution des parents est sa situation de famille. D'autres éléments sont néanmoins pris en considération et, dans certains cas, d'autres critères peuvent faire en sorte qu'une ou un bénéficiaire fasse partie de cette catégorie. À titre d'exemple, parmi les 7 130 bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant, on en dénombre 1 520 qui sont sans contribution des parents en raison de leur expérience sur le marché du travail ou parce qu'elles ou ils

ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou ont déjà obtenu un diplôme ou 90 unités de premier cycle à l'université.

Les 5 610 autres bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant sont sans contribution des parents en raison de leur état civil seulement. De ce nombre, 2 104 étudiantes et étudiants ont un conjoint ou une conjointe qui poursuit des études à temps plein. On compte ainsi 3,2 % des personnes sans contribution des parents en raison du mariage seulement et dont la conjointe ou le conjoint est aux études à temps plein.

TABLEAU 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, 2003-2004

Situation des bénéficiaires	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge	7 130	10,7
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge	10 006	15,0
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge	2 706	4,1
Vivent maritalement avec enfants à charge	4 557	6,8
Sont chefs de famille monoparentale	6 481	9,7
Sont parents naturels ou adoptifs	1 027	1,5
Ont obtenu un diplôme de premier cycle à l'université	10 000	15,0
Ont accumulé 90 unités de premier cycle à l'université (sans diplôme)	3 675	5,5
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans	14 976	22,4
Sont orphelines ou orphelins	441	0,7
Poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle à l'université	3 252	4,9
Retour aux études sept ans après la période de l'obligation de la fréquentation scolaire	1 881	2,8
Autres	585	0,9
Total	66 717	100,0

* Les données sont ventilées en considérant d'abord la situation de famille des bénéficiaires.

F CONTRIBUTIONS PRISES EN COMPTE DANS LE CALCUL DU MONTANT DE LA BOURSE

Le Programme de prêts et bourses étant contributif et supplétif, l'aide financière attribuée est fonction non seulement de la somme des dépenses admises, mais également de la contribution que doivent apporter la ou le bénéficiaire, ses parents et, s'il y a lieu, sa conjointe ou son conjoint.

1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études

Les données relatives à ce type de contribution sont établies à partir des revenus d'emploi des bénéficiaires d'un prêt qui ont présenté une demande de bourse.

Le tableau 18 montre notamment que 101 073 bénéficiaires d'un prêt, soit 76,4 % de celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et bourses, ont demandé une bourse. Dans l'ensemble, la contribution moyenne que ces personnes ont à fournir est de 2 416 $. La contribution moyenne de ces bénéficiaires a été réduite de 253 $ (9,5 %) depuis 2000-2001 bien que le revenu d'emploi moyen des bénéficiaires soit haussé de 4 144 $ à 5 145 $ (24,2 %) entre 2000-2001 et 2003-2004. C'est le résultat de l'application des mesures récurrentes de réduction de la contribution de l'étudiante ou de l'étudiant instaurées en 2001-2002.

On y note aussi que la contribution des bénéficiaires varie selon les types d'établissements d'enseignement. En effet, au secondaire, la contribution moyenne s'établit à 1 594 $, tandis qu'elle est de 2 129 $ au collégial pour les programmes subventionnés. Enfin, à l'université, elle s'élève à 2 828 $.

Les données du graphique 5 répartissent les bénéficiaires ayant obtenu une bourse selon la contribution exigée de leur part.

GRAPHIQUE 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 2003-2004

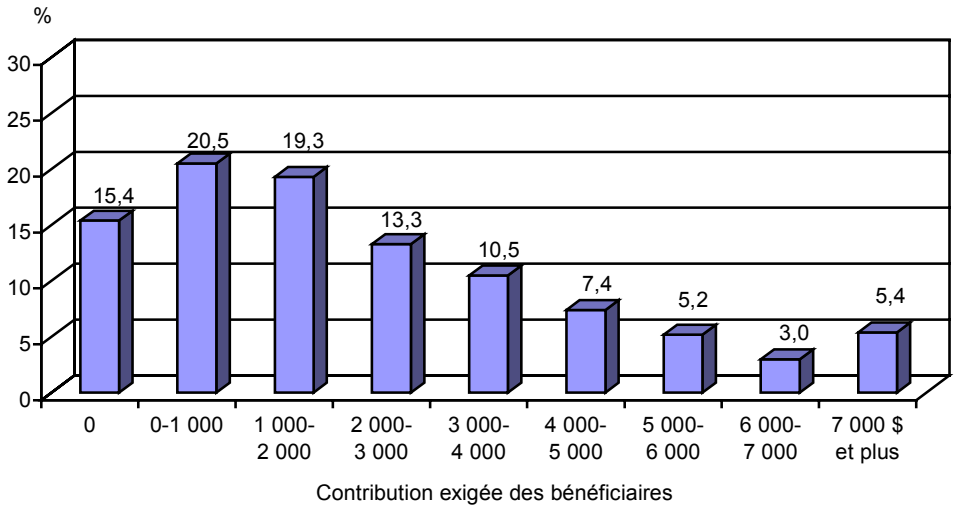


TABLEAU 18

Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 2003-2004

Contribution des bénéficiaires	Prêts par types d'établissements							
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial (progr. subv.)		Enseignement universitaire		Ensemble des bénéficiaires	
	N	%	N	%	N	%	N	%
—	3 401	21,9	3 713	11,5	8 457	15,9	15 571	15,4
1 – 1 000 $	4 518	29,1	8 456	26,2	7 738	14,5	20 712	20,5
1 001 – 2 000 $	3 087	19,9	6 867	21,3	9 582	18,0	19 536	19,3
2 001 – 3 000 $	1 795	11,6	4 905	15,2	6 756	12,7	13 456	13,3
3 001 – 4 000 $	1 105	7,1	3 323	10,3	6 185	11,6	10 613	10,5
4 001 – 5 000 $	628	4,0	2 066	6,4	4 832	9,1	7 526	7,4
5 001 – 6 000 $	394	2,5	1 287	4,0	3 535	6,6	5 216	5,2
6 001 – 7 000 $	232	1,5	667	2,1	2 131	4,0	3 030	3,0
7 001 $ et plus	356	2,3	949	2,9	4 108	7,7	5 413	5,4
Total	15 516	100,0	32 233	100,0	53 324	100,0	101 073	100,0
Contribution moyenne ($)	1 594		2 129		2 828		2 416	

2 Contribution des parents

En vue de présenter les données les plus précises possible relativement à la contribution réelle des parents sur leurs revenus, une distinction est faite entre la contribution exigée et la contribution calculée.

Il faut signaler que, depuis 1998-1999, la contribution calculée des parents est établie selon leurs revenus bruts au lieu de leurs revenus nets après impôt. Du même coup, cette contribution a été réduite pour les familles ayant des revenus inférieurs à 40 000 $. Par la suite, en 2001-2002, cette contribution a été réduite de 10 %.

La contribution exigée correspond au montant que les parents sont appelés à verser à l'étudiante ou à l'étudiant pour combler la part des dépenses admises que ne couvrent pas sa contribution personnelle et l'aide gouvernementale. Quant à la contribution calculée, elle représente le montant en fonction des revenus bruts des parents ainsi que des exemptions accordées pour le maintien de l'unité familiale et la subsistance des enfants à charge, puis divisé par le nombre d'enfants pour lesquels ils participent au financement des études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires.

Ainsi, les données du tableau 19 révèlent que, pour les bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse (44,5 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution exigée de leurs parents est égale à la contribution calculée, soit 856 $ en moyenne. Cependant, en ce qui a trait aux bénéficiaires d'un prêt seulement (55,5 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution moyenne exigée des parents est inférieure à la contribution moyenne calculée, soit 1 632 $ comparativement à 3 303 $, puisque cette dernière excède la part des dépenses admises que ne couvrent pas la contribution personnelle de la ou du bénéficiaire et le prêt.

Pour l'ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents, la contribution calculée pour ces derniers (prise en considération lors du calcul de l'aide) est en moyenne de 2 213 $ en 2003-2004, ce qui équivaut à une baisse de 115 $ par rapport à 2000-2001. Cette baisse s'est produite alors que les revenus moyens des parents se sont accrus et sont passés, entre 2000-2001 et 2003-2004, de 35 568 $ à 36 423 $ (hausse de 855 $). Cette hausse des revenus aurait normalement entraîné une augmentation moyenne de 108 $ de la contribution des parents.

Par conséquent, et ce, en raison de l'application de mesures récurrentes de réduction de la contribution des parents en 2001-2002, la contribution moyenne de ceux-ci a véritablement diminué de 223 $ (115 $ + 108 $), ce qui correspond à une baisse de 9,6 % par rapport à 2000-2001 (2 328 $).

TABLEAU 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 2003-2004

Formes d'aide	Bénéficiaires avec contribution des parents		Contribution moyenne des parents	
			Contribution calculée	Contribution exigée
	N	%	$	$
Prêt	36 831	55,5	3 303	1 632
Prêt et bourse	29 565	44,5	856	856
Total	66 396	100,0	2 213	1 286

On voit au tableau 20 que, dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée des parents des bénéficiaires est de 1 286 $, soit 624 $ pour celles et ceux qui résident avec eux et 1 706 $ pour les autres. Par ailleurs, la contribution calculée moyenne s'établit à 2 213 $: elle s'élève à 1 758 $ pour les bénéficiaires qui résident chez leurs parents et à 2 502 $ dans le cas contraire. Dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée s'établit à 927 $ (41,9 %) de moins que la contribution moyenne calculée.

TABLEAU 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2003-2004

Revenus bruts des parents	Nombre d'enfants aux études à la charge des parents	Bénéficiaires résidant chez leurs parents			Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents		
		N	Contribution calculée moyenne $	Contribution exigée moyenne $	N	Contribution calculée moyenne $	Contribution exigée moyenne $
20 000 $ et moins	1	6 237	—	—	9 839	—	—
	2	1 676	—	—	1 409	—	—
	3 et plus	349	—	—	203	—	—
		8 262	—	—	11 451	—	—
20 001–30 000 $	1	2 961	441	241	3 707	497	431
	2	912	145	95	1 171	132	124
	3 et plus	169	118	106	169	37	36
		4 042	361	202	5 047	397	347
30 001–40 000 $	1	2 914	1 817	866	4 025	1 863	1 661
	2	1 041	775	440	1 441	813	740
	3 et plus	157	378	228	160	437	364
		4 112	1 498	734	5 626	1 553	1 388
40 001–50 000 $	1	2 379	3 354	1 175	3 520	3 451	2 845
	2	928	1 599	803	1 482	1 653	1 513
	3 et plus	147	946	569	221	866	817
		3 454	2 780	1 050	5 223	2 831	2 381
50 001–60 000 $	1	1 807	4 934	1 319	2 965	5 065	3 608
	2	832	2 428	998	1 502	2 432	2 165
	3 et plus	106	1 553	836	199	1 470	1 306
		2 745	4 044	1 203	4 666	4 064	3 046
60 001 $ et plus	1	1 176	6 892	2 282	3 762	8 056	4 208
	2	1 619	4 395	1 278	4 137	5 479	3 488
	3 et plus	199	3 367	1 017	707	4 288	2 925
		3 149	5 212	1 624	8 606	6 508	3 756
Total		25 964	1 758	624	40 619	2 502	1 706
Ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents : 66 396		Contribution calculée moyenne : 2 213 $			Contribution moyenne exigée des parents : 1 286 $		

Les données présentées dans le tableau 21 indiquent la contribution globale des parents des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse. Il faut noter surtout que, dans 50,6 % des cas, aucune contribution n'a été exigée de leur part et que, dans l'ensemble, la contribution moyenne se chiffre à 941 $.

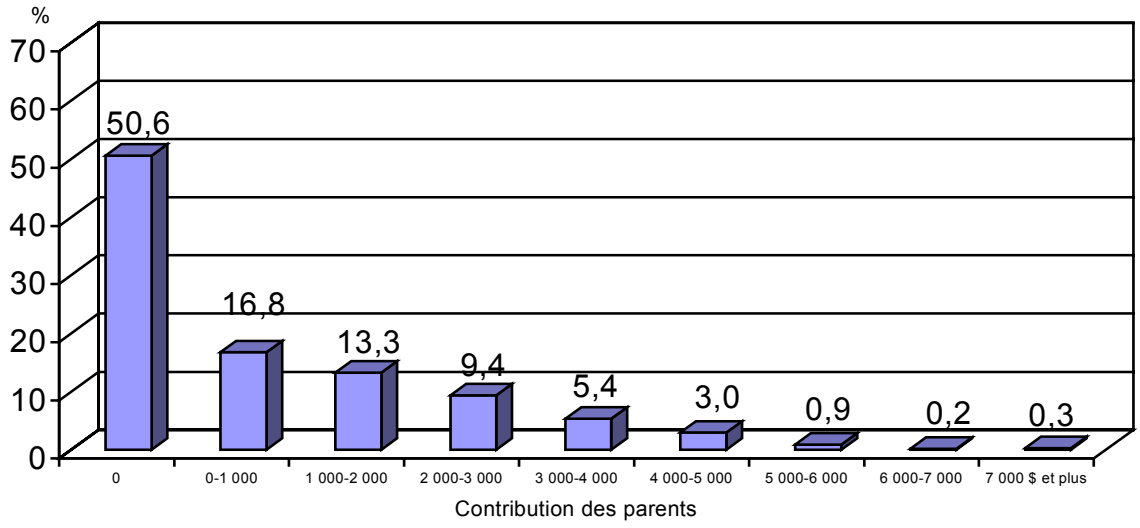
Le graphique 6 illustre les données du tableau 21.

TABLEAU 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale* des parents, 2003-2004

Contribution globale des parents	Bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents	
	N	%
—	14 951	50,6
1–1 000 $	4 978	16,8
1 001–2 000 $	3 942	13,3
2 001–3 000 $	2 782	9,4
3 001–4 000 $	1 614	5,4
4 001–5 000 $	892	3,0
5 001–6 000 $	260	0,9
6 001–7 000 $	66	0,2
7 001 $ et plus	80	0,3
Total	29 565	100,0
Contribution moyenne : 941 $		

* En fonction de leurs revenus bruts et de leur actif net.

GRAPHIQUE 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 2003-2004



En ce qui concerne la contribution moyenne des parents des bénéficiaires d'une bourse par rapport à leur actif net, il importe de retenir que 12,1 % d'entre eux ont un actif net d'au moins 90 000 $ et que cette contribution est de 697 $.

TABLEAU 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 2003-2004

Actif net des parents	Bénéficiaires d'une bourse	Contribution moyenne des parents
	N	$
90 001–100 000 $	576	75
100 001–150 000 $	1 412	402
150 001–200 000 $	627	820
200 001–250 000 $	372	829
250 001–300 000 $	231	983
300 000 $ et plus	373	2 260
Total	3 591	697

3 Contribution de la conjointe ou du conjoint

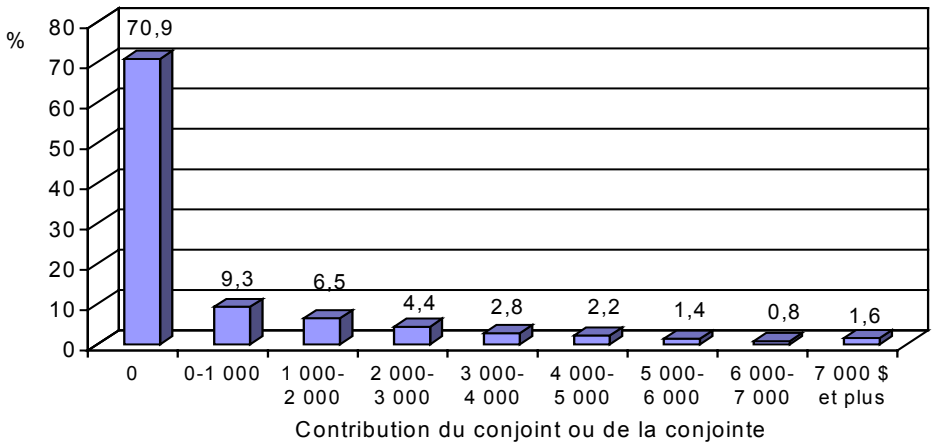
La contribution calculée que la conjointe ou le conjoint doit apporter, s'il y a lieu, au financement des études d'une ou d'un bénéficiaire sans contribution des parents est évaluée en tenant compte d'une exemption pour frais de subsistance, applicable depuis 1998-1999, sur ses revenus bruts au lieu de ses revenus nets après impôt. Cette contribution a été réduite du même coup pour les conjoints ou les conjointes des personnes dont les revenus bruts sont inférieurs à 40 000 $. En 2001-2002, une des mesures récurrentes instaurées a de nouveau réduit cette contribution de 10 %.

Le tableau 23 montre que, dans l'ensemble, 70,9 % des conjoints ou conjointes n'ont pas à contribuer au financement des études de ces bénéficiaires. La contribution moyenne calculée se situe à 731 $ pour l'ensemble. Ces données sont aussi illustrées dans le graphique 7.

TABLEAU 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 2003-2004

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires	
	N	%
—	15 414	70,9
1–1 000 $	2 026	9,3
1 001–2 000 $	1 423	6,5
2 001–3 000 $	950	4,4
3 001–4 000 $	612	2,8
4 001–5 000 $	477	2,2
5 001–6 000 $	309	1,4
6 001–7 000 $	183	0,8
7 001 $ et plus	342	1,6
Total	21 736	100,0
Contribution moyenne : 731 $		

GRAPHIQUE 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études



selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 2003-2004

G LES PRÊTS ET LEUR REMBOURSEMENT

La présente section traite de la question entourant la gestion des prêts et leur remboursement.

Au 31 mars 2004, le gouvernement devait pourvoir au paiement des intérêts sur les prêts attribués à 138 046 personnes aux études. Les prêts ainsi négociés totalisaient 1,002 milliard de dollars (voir le tableau 59), et l'emprunt moyen s'élevait à 7 256 $. De fait, du 1er avril 2003 au 31 mars 2004, le gouvernement a payé 46,3 millions de dollars en intérêts sur les prêts. Au cours de la même période, 386 217 emprunteuses et emprunteurs devaient aux institutions financières 1,926 milliard de dollars, soit 4 986 $ par personne en moyenne. On évaluait alors à 2,959 milliards de dollars l'ensemble des prêts garantis par le gouvernement aux institutions financières, y compris 30,8 millions en prêts non échus, associés à l'achat d'un micro-ordinateur, sur lesquels les étudiantes et les étudiants paient les intérêts.

Il faut noter par ailleurs qu'en 2003-2004 des rachats de créances équivalant à 114,8 millions de dollars ont dû être effectués; ces rachats touchent 10 235 emprunteuses et emprunteurs. De plus, 5,3 millions de dollars ont été consacrés au Programme de remboursement différé auquel participent 16 801 personnes. Les montants recouvrés ont atteint quant à eux 75,4 millions de dollars, dont 53,4 millions sont associés aux prêts et 22,0 millions, aux bourses versées en trop.

Il importe de signaler que 55 924 emprunteuses et emprunteurs devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement de leurs prêts, soit le 1er juillet 2003, le 1er décembre 2003, le 1er janvier 2004 ou le 1er mars 2004. Le montant moyen de leur dette d'études s'élève à 8 093 $. Le tableau 24 indique de quelle façon les emprunteuses et les emprunteurs se répartissaient par tranche de prêt et selon les types d'établissements d'enseignement.

TABLEAU 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2003-2004

Dette d'études	Emprunteuses et emprunteurs selon les types d'établissements								
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial			Enseignement universitaire			Établissements reconnus pour prêts seulement	Total
		(form. gén.)	Progr. subv. (form. tech.)	Progr. non subv.	1er cycle	2e cycle	3e cycle		
	N	N	N	N	N	N	N	N	N
1– 5 000 $	8 164	1 679	7 970	381	5 243	988	66	137	24 628
5 001–10 000 $	1 587	403	4 828	1 152	4 769	1 380	94	176	14 389
10 001–15 000 $	628	87	1 838	869	3 594	912	97	187	8 212
15 001 $ et plus	445	7	981	983	3 594	1 909	397	379	8 695
Total	10 824	2 176	15 617	3 385	17 200	5 189	654	879	55 924
Montant de la dette d'études ($)	4 449	3 686	6 046	11 698	9 854	12 881	18 358	16 025	8 093

Les données montrent que 44,0 % des emprunteuses et des emprunteurs ont une dette d'études de moins de 5 000 $; 25,8 %, une dette de 5 001 $ à 10 000 $; 14,7 %, une dette de 10 001 $ à 15 000 $; et 15,5 %, une dette de 15 000 $ et plus.

Les montants des prêts qui devaient être pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs varient selon les types d'établissements d'enseignement.

Les étudiantes et les étudiants de la formation professionnelle au secondaire devaient prendre charge d'un prêt de 4 449 $ en moyenne.

Au collégial, les emprunteuses et emprunteurs des programmes subventionnés qui poursuivent des études à la formation générale devaient prendre charge d'un prêt moyen de 3 686 $, tandis que celles et ceux de la formation technique, d'un prêt moyen de 6 046 $. Quant à celles et ceux des programmes non subventionnés, ils avaient un prêt moyen de 11 698 $.

Pour leur part, les emprunteuses et les emprunteurs venant des universités reconnues pour les prêts et bourses ont pris charge d'un prêt moyen de 9 854 $ si elles ou ils poursuivaient des études de premier cycle, de 12 881 $, s'ils étaient au deuxième cycle et de 18 358 $ s'ils étaient au troisième cycle. Par ailleurs, celles et ceux des établissements reconnus pour prêts seulement fréquentant des établissements d'enseignement collégial ou universitaire situés à l'extérieur du Québec ont pris charge d'un prêt de 16 025 $ en moyenne, ayant bénéficié de prêts pouvant s'élever à 3 100 $ par trimestre.

En dernier lieu, pour tracer un portrait plus précis des emprunteuses et des emprunteurs quant à leur dette à la fin de leurs études universitaires, sont présentées au tableau 25 les données relatives à la répartition des personnes qui devaient prendre charge de leur prêt, selon les ordres d'enseignement et le nombre de trimestres au cours desquels elles ont bénéficié d'un prêt, de même que les montants de dette.

Ces données permettent de constater que la majorité des étudiantes et des étudiants de premier cycle (53,5 %) ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, pour une dette moyenne de 6 699 $, alors que 46,5 % ont bénéficié d'une aide au premier cycle ainsi qu'au collégial, pour une dette moyenne de 13 478 $.

Au deuxième cycle, on observe que 44,2 % des étudiantes et des étudiants ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, pour une dette moyenne de 6 665 $; 24,2 % ont reçu une aide à partir du premier cycle, pour une dette moyenne de 13 374 $ et 31,6 %, à partir du collégial, pour une dette moyenne de 21 172 $.

Au troisième cycle, les personnes qui ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement comptent pour 24,9 % et ont une dette moyenne de 8 202 $; 11,5 % sont bénéficiaires depuis le deuxième cycle pour une dette moyenne de 15 669 $; 8,6 % le sont depuis le premier cycle (5,8 % de bénéficiaires du deuxième cycle, pour une dette moyenne de 20 990 $ et 2,8 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 13 328 $); enfin, 48,3 % sont bénéficiaires depuis le collégial : 41,8 % de bénéficiaires au deuxième cycle pour une dette moyenne de 25 125 $ et 6,4 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 20 564 $.

TABLEAU 25
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2003-2004

Cycles d'études à la fin des études universitaires	Emprunteuses et emprunteurs	Montant des prêts à prendre en charge	Types d'établissements et nombre moyen de trimestres visés			
			Enseign. collégial	Enseignement universitaire		
				1er cycle	2e cycle	3e cycle
	N	$	N	N	N	N
1er cycle	9 195	6 699	—	4,6	—	—
	8 005	13 478	4,2	6,0	—	—
2e cycle	2 290	6 665	—	—	3,8	—
	1 136	13 526	—	4,9	3,9	—
	121	11 950	2,7	—	4,5	—
	1 642	21 172	3,9	6,7	4,4	—
3e cycle	163	8 202	—	—	—	5,7
	75	15 669	—	—	4,2	5,5
	18	13 328	—	4,6	—	4,4
	38	20 990	—	4,8	4,6	4,6
	44	16 134	2,4	—	—	9,3
	88	22 202	2,5	—	5,0	8,3
	42	20 564	3,3	5,3	—	6,9
	186	26 508	3,4	5,5	5,1	5,7
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants :	23 043					

ÉVOLUTION DU PROGRAMME DE 1999-2000 À 2003-2004

1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires

Le tableau 26 présente les principales données relatives à l'attribution de l'aide financière aux études au cours des cinq dernières années.

Il permet de constater, entre autres choses, que le nombre de demandes d'aide est passé de 164 453 à 154 826, ce qui constitue une diminution globale de 5,9 % par rapport à 1999-2000. Ce taux de diminution est moindre que le taux de diminution du taux de chômage des jeunes âgés de 15-24 ans (voir le graphique 8), qui est passé de 14,7 % à 13,6 % pendant la même période (réduction de 7,5 %). La baisse globale du nombre de demandes d'aide financière semble donc associée à une amélioration constante de l'emploi chez les jeunes durant les cinq dernières années. Quant au nombre de bénéficiaires d'une aide financière, il a diminué de 7 065 (réduction de 5,0 %), passant de 140 178 en 1999-2000 à 133 113 en 2003-2004. Cette diminution est donc inférieure à celle du nombre de demandes d'aide (réduction de 5,9 %).

Au cours de la même période, l'importance de la diminution du nombre de bénéficiaires diffère cependant selon les ordres d'enseignement. À la formation professionnelle au secondaire, ce nombre a diminué de 3,8 %, passant de 18 918 à 18 199 (baisse de 719) à la suite d'une diminution de 971 du nombre de demandes d'aide financière. À l'enseignement collégial, le nombre de bénéficiaires a diminué de 22,1 %, passant de 59 934 à 46 683 (baisse de 13 251), le nombre de demandes d'aide financière ayant baissé de 15 707. À l'enseignement universitaire, le nombre de bénéficiaires s'est plutôt accru de 11,3 %, passant de 61 326 à 68 231 (hausse de 6 905), le nombre de demandes d'aide financière ayant augmenté de 7 051.

La diminution du nombre de bénéficiaires à la formation professionnelle au secondaire s'est produite pendant que le nombre de personnes inscrites à temps plein a plutôt globalement augmenté (une baisse de 3,8 % contre une augmentation de 6,5 %). Pour ce qui est de l'enseignement collégial, la diminution du nombre de bénéficiaires s'est produite plus rapidement que la diminution du nombre d'inscriptions à temps plein (une baisse de 22,1 % contre une baisse de 5,1 %). Pour ce qui est de l'enseignement universitaire, l'augmentation du nombre de bénéficiaires s'est produite pendant que le nombre d'inscriptions à temps plein a globalement augmenté (une augmentation de 11,3 % contre une augmentation de 16,0 %).

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre d'inscriptions à temps plein au trimestre d'automne					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	62 519	64 102	70 690	64 262	66 574
• Enseignement postsecondaire	315 557	312 109	314 770	322 904	328 424
Nombre de demandes d'aide					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	22 605	19 636	19 496	20 128	21 634
• Enseignement postsecondaire	141 848	131 657	130 054	130 447	133 192
Total	164 453	151 293	149 550	150 575	154 826

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de demandes de bourse	91 690[5]	83 176	88 087	95 798	101 062
Aide globale					
• Prêts (M $)	410,4	330,8	338,6	345,2	355,4
• Bourses (M $)	175,9	201,8	254,0	292,4	315,2
Total	586,3	532,6	592,6	637,6	670,6
Nombre de bénéficiaires					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	18 918	16 380	16 251	16 925	18 199
• Enseignement postsecondaire	121 260	112 005	111 517	113 258	114 914
Total	140 178	128 385	127 768	130 183	133 113
Bénéficiaires d'un prêt seulement					
• Nombre	85 535	71 439	60 312	55 901	54 920
• Prêt moyen ($)	2 679	2 491	2 554	2 517	2 496
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse					
Dans l'ensemble					
• Nombre	54 643	56 946	67 456	74 282	78 193
• Prêt moyen ($)	3 317	2 684	2 736	2 753	2 792
• Bourse moyenne ($)	3 219	3 544[6]	3 766	3 936	4 031
• Aide totale moyenne ($)	6 536	6 228[6]	6 502	6 690	6 823
• Taux de bénéficiaires d'une bourse	39,0 %	44,4 %	52,8 %	57,1 %	58,7 %
Établissements d'enseignement (programmes subventionnés)					
• Nombre	52 608	54 506	64 522	71 070	74 587
• Prêt moyen ($)	3 171	2 502	2 547	2 564	2 572
• Bourse moyenne ($)	3 237	3 569	3 798	3 971	4 069
• Aide totale moyenne ($)	6 408	6 071	6 345	6 535	6 641
Établissements d'enseignement (programmes non subventionnés)					
• Nombre	2 035	2 440	2 934	3 212	3 606
• Prêt moyen ($)	7 082	6 731	6 897	6 950	7 343
• Bourse moyenne ($)	2 769	3 005	3 057	3 160	3 251
• Aide totale moyenne ($)	9 851	9 736	9 954	10 110	10 594

Quant au nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse, il s'est accru régulièrement, passant de 54 643 à 78 193 entre 1999-2000 et 2003-2004 (hausse globale de 43,1 %), alors que, rappelons-le, le nombre de bénéficiaires d'une aide financière a diminué de 5,0 % pendant la même période. Une proportion plus grande des bénéficiaires reçoivent donc bourse.

Entre 1999-2000 et 2000-2001, le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse s'est accru de 2 303 personnes (hausse de 4,2 %) pendant que le nombre de demandes de bourse a diminué de 8 514 (baisse de 9,3 %). Cela s'est produit en raison de la diminution approximative de 25 % du montant du prêt maximal.

5. Depuis 1999-2000, les étudiantes et les étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement dont les programmes sont non subventionnés ont accès à une aide sous forme d'un prêt seulement.

6. En 2000-2001, la bourse moyenne et l'aide totale moyenne des bénéficiaires d'une bourse affichent des augmentations moindres que prévues (en vertu de la réduction de 25 p. 100 du montant de prêt maximal) en raison d'une hausse de leur contribution moyenne et de celle de leurs parents, et ce, pour un montant moyen total de 270 $.

Par la suite, entre 2000-2001 et 2001-2002, le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse a connu une augmentation de 10 510 personnes (hausse de 18,5 %) à la suite d'une hausse de 4 911 demandes de bourse (hausse de 5,9 %). Ce taux d'augmentation du nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse supérieur à celui de l'année précédente est notamment associé à l'effet de mesures introduites en 2001-2002 visant des réductions importantes des montants demandés comme contribution financière aux étudiantes et aux étudiants, à leurs parents et à leur conjointe ou conjoint ainsi qu'à l'exemption de la considération d'une contribution des parents en raison de l'obtention de 90 unités d'études à l'université. Également, on a observé en 2001-2002 une hausse du nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse pour des personnes poursuivant leurs études durant les trois trimestres de l'année.

En fin de période, soit entre 2001-2002 et 2003-2004, le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse a augmenté globalement de 10 737 personnes (hausse de 15,9 %) pendant que le nombre de demandes de bourse s'est accru de 12 795 (hausse de 14,7 %). Cette augmentation soutenue du nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse est notamment associée à la continuité du changement de profil de la clientèle bénéficiant d'une aide financière, à savoir plus d'étudiants exemptés de la contribution parentale, plus d'étudiants ne demeurant pas chez leurs parents durant les études et plus d'étudiants poursuivant leurs études durant les trois trimestres de l'année.

Cette hausse globale du nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse entre 1999-2000 et 2003-2004 (de 54 643 à 78 193) combinée à l'instauration de mesures plus généreuses en ce qui a trait à l'aide sous forme de bourse ont modifié la composition de l'aide totale attribuée aux bénéficiaires.

L'aide totale est globalement passée entre 1999-2000 et 2003-2004 de 586,3 à 670,6 millions de dollars (hausse de 84,3 millions de dollars, soit de 14,4 %). Cette augmentation s'est produite alors que le nombre de bénéficiaires d'une aide financière a diminué de 5,0 %. Il faut souligner également que le montant des bourses est globalement passé de 175,9 millions de dollars à 315,2 millions de dollars (hausse de 139,3 millions de dollars, soit de 79,2 %). Alors une diminution du montant d'aide s'est réalisée au niveau de l'aide sous forme de prêt.

En ce qui concerne les prêts, le montant total accordé est passé de 410,4 millions de dollars en 1999-2000 à 355,4 millions de dollars en 2003-2004; la baisse est donc de 55,0 millions de dollars, soit de 13,4 %. La diminution plus importante du montant des prêts par rapport à celle du nombre de bénéficiaires (8,4 % de plus de diminution) est due principalement à la réduction approximative de 25 % du prêt maximal. Cette mesure a eu pour effet de réduire de 46 millions de dollars de plus le montant des prêts et de donner aux bénéficiaires une aide caractérisée par une plus grande part de bourse.

La diminution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière a contribué globalement à une réduction supplémentaire de 21 millions de dollars du montant des prêts. Cependant, des indexations des dépenses admises ainsi que le changement de profil des bénéficiaires (notamment plus d'étudiantes et d'étudiants ne demeurant pas chez leurs parents durant les études ou exemptés de la considération d'une contribution parentale), à compter de 2001-2002, ont contribué globalement à ralentir cette baisse globale du montant des prêts par un facteur de croissance de 12 millions de dollars.

Quant aux bourses, le montant d'aide est passé de 175,9 à 315,2 millions de dollars entre 1999-2000 et 2003-2004, ce qui équivaut à une hausse de 139,3 millions de dollars, soit de 79,2 %. Celle-ci est notamment supérieure à la hausse observée pendant cette période du nombre de bénéficiaires d'une bourse, qui est passé de 54 643 à 78 193 hausse de 43,1 %. Et à souligner que ces hausses du montant des bourses et du nombre de bénéficiaires d'une bourse se sont produites alors que le nombre de demandes de bourse est passé de 91 670 à 101 062 (hausse de 10,2 %).

Les principaux facteurs qui ont concouru à cette hausse régulière du montant des bourses entre 1999-2000 et 2003-2004 sont des indexations des dépenses admises (pour un montant de 29 millions de dollars), des mesures de bonification du programme, telles la réduction de 25 % du prêt maximal et les réductions des contributions des étudiantes et des étudiants et de leur tiers (pour un montant de 65 millions de dollars), des changements de caractéristiques des personnes qui demandent une bourse, tels de plus grandes proportions d'étudiantes et d'étudiants qui ne résident pas chez leurs parents durant les études, sans contribution parentale ou aux études pendant les trois trimestres de l'année (pour un montant de 19,5 millions de dollars) et, en dernier lieu, une hausse nette du nombre de demandes de bourse (pour un montant de 26 millions de dollars). Ce nombre avait diminué de 8 514 entre 1999-2000 et 2000-2001 et il a par la suite augmenté les trois dernières années, entre 2001-2002 et 2003-2004, d'un nombre global de 17 886 demandes de bourse.

Les mesures de bonification du programme ainsi que les changements de caractéristiques des personnes qui demandent une bourse ont principalement contribué à modifier le profil du type de bénéficiaires d'une aide. En ce qui concerne ce profil, on note que la proportion des étudiantes et des étudiants qui ont eu une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide a augmenté entre 1999-2000 et 2003-2004, passant de 39,0 % à 58,7 %.

Quant à l'aide totale moyenne attribuée aux boursières et aux boursiers, elle s'est accrue de 4,4 %, ayant varié entre 1999-2000 et 2003-2004 de 6 536 $ à 6 823 $, alors que le montant moyen de leurs dépenses admises a varié de 8 632 $ à 9 041 $ (hausse de 4,7 %). Le tableau 27 en témoigne. Il faut souligner que l'aide moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse s'est accrue au même rythme que la moyenne de leurs dépenses admises bien que leur contribution exigée ait augmenté de 449 $ (hausse de 25,1 %), passant de 1 785 $ à 2 234 $ à la suite d'une augmentation moyenne de leurs revenus d'emploi de 1 590 $ (hausse de 52,0 %) qui sont passés soit de 2 363 $ à 3 953 $.

De plus, on remarque (tableau 26) que l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse s'est toujours composée d'une part plus importante de bourse entre 1999-2000 et 2003-2004 dans les établissements d'enseignement offrant les programmes d'études subventionnés. On note qu'en 2003-2004, la proportion de bourse dans l'aide moyenne de ces bénéficiaires d'une bourse (61,3 %) est supérieure à celle affichée en 1999-2000 (49,2 %).

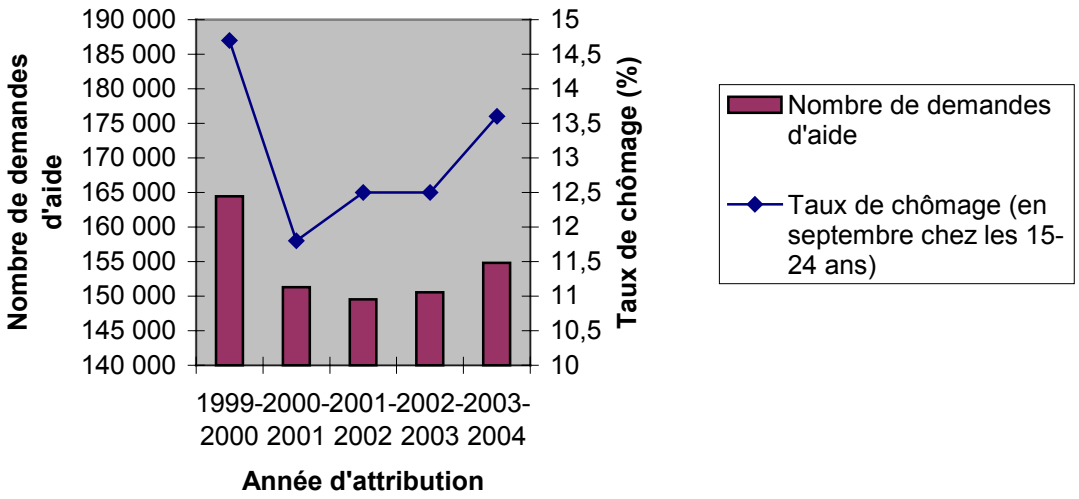
Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Aide attribuée aux bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	4 183	4 149	4 638	4 898	5 038
• Croissance relative (%)	100,0	99,2	110,8	117,1	120,4
Dépenses admises des bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	7 809	8 006	8 199	8 355	8 409
• Croissance relative (%)	100,0	102,5	105,0	107,0	107,7
Aide attribuée aux boursières et aux boursiers					
• Montant moyen ($)	6 536	6 228[7]	6 502	6 690	6 823
• Croissance relative (%)	100,0	95,3	99,5	102,4	104,4
Dépenses admises des boursières et des boursiers					
• Montant moyen ($)	8 632	8 610	8 791	8 987	9041
• Croissance relative (%)	100,0	99,7	101,7	104,1	104,7

7. En 2000-2001, la bourse moyenne et l'aide totale moyenne des bénéficiaires d'une bourse affichent des augmentations moindres que prévues en raison d'une hausse de leur contribution moyenne et de celle de leurs parents, et ce pour un montant moyen total de 270 $ selon la croissance de leurs revenus bruts moyens respectifs.

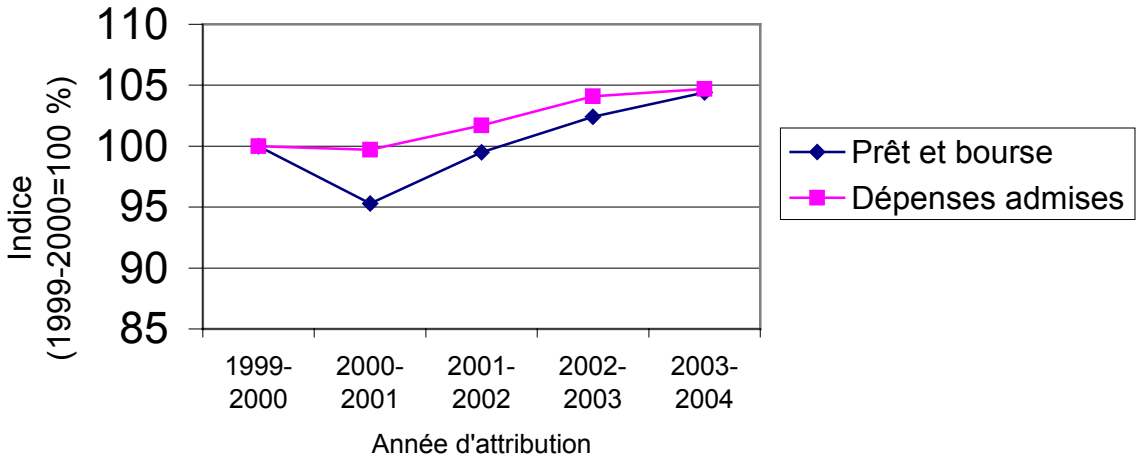
Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15-24 ans, de 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de demandes d'aide :	164 453	151 293	149 550	150 575	154 826
Taux de chômage en % (en septembre chez les 15-24 ans) :	14,7	11,8	12,5	12,5	13,6



Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Prêt et bourse :	100	95,3	99,5	102,4	104,4
Dépenses admises (%) :	100	99,7	101,7	104,1	104,7



2 Taux de participation au Programme

L'examen des données du tableau 28 révèle que le taux de participation au Programme de prêts et bourses a diminué entre 1999-2000 et 2003-2004, autant dans les établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle) que dans les établissements d'enseignement post-secondaire, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires d'une aide malgré une hausse globale du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps plein. Cette diminution du nombre de bénéficiaires d'une aide s'est produite (comme nous l'avons mentionné à la section précédente) à la suite de la baisse du nombre de demandes d'aide dans un contexte économique plus favorable à l'emploi pour les jeunes depuis les cinq dernières années.

L'importance de la diminution du taux de participation diffère cependant selon les ordres d'enseignement. En ce qui concerne la formation professionnelle au secondaire, ce taux a diminué entre 1999-2000 et 2003-2004 de 3,4 %, passant de 25,0 % à 21,6 %, alors qu'il a diminué de 2,1 % à l'enseignement postsecondaire, passant de 32,1 % à 29,9 %.

Pendant cette même période, le taux de participation a diminué de 3,8 % dans les établissements d'enseignement collégial du secteur public, passant de 26,7 % à 22,9 % et, dans ceux du secteur privé, il a diminué de 3,9 %, étant passé de 30,4 % à 26,5 %.

Enfin, pour ce qui est de l'enseignement universitaire, le taux de participation a également régressé au cours de la même période, passant de 39,0 % à 36,0 % au 1er cycle (diminution de 3,0 %), et de 19,4 % à 18,2 % au 3e cycle (diminution de 1,2 %). Un fait particulier à souligner, le taux de participation a plutôt augmenté de 6,4 %, passant de 44,6 % à 51,0 %, au 2e cycle.

TABLEAU 28
Évolution du taux de participation[8] au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Enseignement secondaire (form. prof.)					
• Inscriptions à temps plein	62 519	64 102	70 690	64 262	66 574
• Nombre de bénéficiaires	15 599	13 918	13 311	13 653	14 352
• Taux de participation (%)	25,0	21,7	18,8	21,2	21,6
Enseignement collégial (secteur public)					
• Inscriptions à temps plein	162 802	159 615	158 226	157 710	155 766
• Nombre de bénéficiaires	43 424	39 103	37 307	36 565	35 734
• Taux de participation (%)	26,7	24,5	23,6	23,2	22,9
Enseignement collégial (secteur privé)					
• Inscriptions à temps plein	15 512	15 099	14 537	14 056	13 388
• Nombre de bénéficiaires	4 721	4 222	4 112	3 877	3 550
• Taux de participation (%)	30,4	28,0	28,3	27,6	26,5
Enseignement universitaire (1er cycle)					
• Inscriptions à temps plein	111 625	113 600	117 203	123 847	128 312
• Nombre de bénéficiaires	43 553	40 863	41 330	43 820	46 154
• Taux de participation (%)	39,0	36,0	35,3	35,4	36,0
Enseignement universitaire (2e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	17 948	16 204	17 164	19 081	21 284
• Nombre de bénéficiaires	7 999	7 947	8 695	10 151	10 845
• Taux de participation (%)	44,6	49,0	49,4	53,2	51,0
Enseignement universitaire (3e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	7 670	7 591	7 640	8 210	9 674
• Nombre de bénéficiaires	1 486	1 357	1 281	1 451	1 756
• Taux de participation (%)	19,4	17,9	16,8	17,7	18,2
Enseignement postsecondaire					
• Inscriptions à temps plein	315 557	312 109	314 770	322 904	328 424
• Nombre de bénéficiaires	101 183	93 492	92 725	95 864	98 039
• Taux de participation (%)	32,1	30,0	29,5	29,7	29,9

3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études

Dans le tableau 29, les données se rapportent à l'évolution, entre 1999-2000 et 2003-2004, du nombre de bénéficiaires d'une aide financière qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire. Il s'en dégage que la proportion de celles et de ceux qui étudient à l'université demeure la plus élevée d'année en année, et que celle-ci a même augmenté de 9,3 % en cinq ans (de 50,0 % à 59,3 %). Pour les établissements d'enseignement collégial offrant des programmes subventionnés, la proportion de bénéficiaires d'un prêt a cependant diminué, passant de 42,6 % à 37,3 %.

D'autre part, l'examen des données du tableau 30 révèle que la proportion de bénéficiaires d'un prêt au 2e cycle, parmi l'ensemble des bénéficiaires qui étudient à l'université, s'est accrue entre 1999-2000 et 2003-2004, passant de 16,0 % à 19,5 %, et ce, pendant que les proportions de bénéficiaires aux 1er et 3e cycles ont varié respectivement de 81,2 % à 77,5 % et de 2,8 % à 3,0 %.

8. Taux évalué selon le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps plein au trimestre d'automne et le nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études au même trimestre.

TABLEAU 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1999-2000 à 2003-2004

Types d'établissements d'enseignement postsecondaire	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Enseignement collégial (programmes subvventionnés)					
• Nombre	51 671	46 329	44 863	43 850	42 914
• Pourcentage	42,6	41,3	40,2	38,7	37,3
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
• Nombre	8 263	7 921	6 684	4 950	3 769
• Pourcentage	6,8	7,1	6,0	4,4	3,3
Enseignement universitaire					
• Nombre	60 657	57 545	59 788	64 335	68 117
• Pourcentage	50,0	51,4	53,6	56,8	59,3
Établissements reconnus pour prêts seulement					
• Nombre	669	210	182	123	114
• Pourcentage	0,6	0,2	0,2	0,1	0,1
Nombre global de bénéficiaires	121 260	112 005	111 517	113 258	114 914

TABLEAU 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1999-2000 à 2003-2004

Cycles d'études Universitaires	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
1er cycle					
• Nombre	49 226	46 200	47 462	50 236	52 765
• Pourcentage	81,2	80,3	79,4	78,1	77,5
2e cycle					
• Nombre	9 684	9 753	10 805	12 354	13 256
• Pourcentage	16,0	16,9	18,1	19,2	19,5
3e cycle					
• Nombre	1 747	1 592	1 521	1 745	2 095
• Pourcentage	2,8	2,8	2,5	2,7	3,0
Nombre global de bénéficiaires	60 657	57 545	59 788	64 335	68 117

Le tableau 31 montre les changements survenus depuis 1999-2000 chez les bénéficiaires d'une aide financière aux études, avec ou sans contribution des parents, en ce qui concerne le lieu de résidence. On constate d'abord une réduction globale de 11,3 % du pourcentage de bénéficiaires avec contribution des parents (de 61,2 % à 49,9 %). On observe également une augmentation globale de 5,3 % du pourcentage de bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents durant leurs études (de 72,2 % à 77,5 %).

On remarque cependant, en croisant ces deux facteurs, que l'augmentation du pourcentage de bénéficiaires touche uniquement les étudiantes et les étudiants sans contribution des parents (qui ne résident pas chez leurs parents). Leur pourcentage s'étant accru de 10,5 %, passant de 36,5 % à 47,0 %.

TABLEAU 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1999-2000 à 2003-2004

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	35 688	31 297	29 242	27 154	25 775
• Pourcentage	25,5	24,4	22,9	20,9	19,4
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	50 028	46 077	43 918	42 644	40 621
• Pourcentage	35,7	35,9	34,4	32,8	30,5
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	3 294	3 236	3 791	3 979	4 108
• Pourcentage	2,3	2,5	3,0	3,1	3,1
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	51 168	47 775	50 817	56 406	62 609
• Pourcentage	36,5	37,2	39,7	43,3	47,0
Nombre global de bénéficiaires	140 178	128 385	127 768	130 183	133 113
Rapport ne résidant pas/résidant chez leurs parents	2,59	2,72	2,87	3,18	3,45
Rapport sans contribution/avec contribution des parents	0,63	0,66	0,75	0,87	1,00

Le tableau 32 montre l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation.

On y remarque principalement que la situation correspondant à la plus grande proportion de bénéficiaires est celle des bénéficiaires ayant des enfants à leur charge. Ces personnes représentent 31,5 % des bénéficiaires sans contribution des parents en 2003-2004, comparativement à 34,8 % en 1999-2000.

D'autre part, on note depuis 2001-2002 une augmentation de 2,2 % de la proportion des bénéficiaires dont la contribution des parents n'est pas exigée en raison de l'obtention de 90 unités ou d'un diplôme de premier cycle à l'université (de 18,2 % à 20,5 %). Cette augmentation est due notamment à la réintroduction du critère d'exemption de la considération de la contribution des parents lié à l'obtention seule de 90 unités dans un même programme d'études.

Finalement, on note une augmentation de la proportion des bénéficiaires qui peuvent être exemptés de la considération de la contribution parentale seulement en raison du fait qu'ils poursuivent des études de deuxième et de troisième cycle à l'université. Cette proportion est passée de 2,5 % en 1999-2000 à 4,9 % en 2003-2004.

TABLEAU 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, de 1999-2000 à 2003-2004

Situation des bénéficiaires	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	5 203	5 031	5 402	6 252	7 130
• Pourcentage	9,6	9,9	9,9	10,4	10,7
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge					
• Nombre	7 853	7 113	7 633	8 735	10 006
• Pourcentage	14,4	13,9	14,0	14,5	15,0
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	3 121	2 771	2 743	2 600	2 706
• Pourcentage	5,7	5,4	5,0	4,3	4,1
Vivent maritalement avec enfants à charge					
• Nombre	4 334	4 092	3 968	4 232	4 557
• Pourcentage	8,0	8,0	7,3	7,0	6,8
Sont chefs de famille monoparentale					
• Nombre	6 761	5 817	5 500	5 812	6 481
• Pourcentage	12,4	11,4	10,1	9,6	9,7
Sont parents biologiques ou adoptifs					
• Nombre	1 121	956	910	949	1 027
• Pourcentage	2,1	1,9	1,7	1,6	1,5
Ont obtenu 90 unités ou un diplôme de premier cycle à l'université					
• Nombre	9 929	9 312	11 427[9]	12 543	13 675
• Pourcentage	18,2	18,3	20,9	20,7	20,5
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans					
• Nombre	12 708	12 321	12 916	14 009	14 976
• Pourcentage	23,3	24,1	23,7	23,2	22,4
Sont orphelines ou orphelins					
• Nombre	363	367	391	442	441
• Pourcentage	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle à l'université					
• Nombre	1 385	1 556	2 196	2 885	3 252
• Pourcentage	2,5	3,1	4,0	4,8	4,9
Sont retournées ou retournés aux études sept ans après la fin de l'obligation de fréquentation scolaire					
• Nombre	1 379	1 352	1 420	1 577	1 881
• Pourcentage	2,5	2,7	2,6	2,6	2,8
Autres situations					
• Nombre	305	323	102	349	585
• Pourcentage	0,6	0,6	0,2	0,6	0,9
Nombre global de bénéficiaires	54 462	51 011	54 608	60 385	66 717

***** Ventilation des données qui tient compte en premier de l'état matrimonial des bénéficiaires.

9. En 2001-2002, on a réintroduit le critère d'exemption de la considération de la contribution parentale lié à l'obtention seule de 90 unités à l'université dans un même programme d'études. On compte 3 675 étudiantes et étudiants (5,5 %) qui se trouvent dans cette situation en 2003-2004.

4 Les prêts et leur remboursement

Les tableaux 33 et 34 font état de l'évolution des principales données relatives aux prêts et à leur remboursement au cours des cinq dernières années.

TABLEAU 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Montant des prêts garantis par le gouvernement					
• Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts (M $)	1 305,6	1 115,5	1 043,1	1 026,1	1 001,7
• Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts* (M $)	63,3	55,4	49,2	45,5	30,8
• Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts (M $)	1 971,6[10]	2 088,4[10]	2 059,3[10]	1 963,1[10]	1 926,0[10]
Montant global des prêts garantis (M $)	3 340,5	3 259,3	3 151,7	3 034,7	2 958,5
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement (M $)	60,3	59,9	48,0	39,4	46,3
Montants des prêts échus depuis 1966					
• Prêts remboursés ou en voie de l'être par les emprunteuses et les emprunteurs (M $)	4 996,9	5 421,9	5 755,2	6 043,2	6 346,0
• Prêts remboursés par le gouvernement [capital seulement (M $)]	666,3	756,3	870,7	984,5	1 087,5
• Montant global des prêts échus (M $)	5 663,2	6 178,2	6 625,9	7 029,9	7 433,5
• Taux des prêts remboursés par le gouvernement (%)	11,8	12,2	13,1	14,0	14,6**

* Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

** Depuis 1999-2000, la diminution du montant annuel des prêts échus (tableau 34) a entraîné une hausse de 1,4 % du taux de prêts remboursés. Le montant des prêts remboursés par le gouvernement n'a pas affiché une réduction de croissance consécutivement à une période durant laquelle le chômage chez les jeunes a atteint son maximum en 1999-2000 (voir graphique 8). De plus, des efforts ont été consentis à la réduction des inventaires des réclamations non traitées des années antérieures.

TABLEAU 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1999-2000 à 2003-2004

Bénéficiaires d'un prêt et prêts pris en charge	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de bénéficiaires d'un prêt de l'année	139 670	127 884	127 204	129 523	132 384
Montant global des prêts consentis de l'année (M $)	410,4	330,8	338,6	345,2	355,4
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre charge de leur prêt	70 724	68 524	59 971	56 239	55 924
Montant global des prêts échus pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs (M $)	700,0	640,4	507,7	460,9	452,6

10. Ce montant ne tient pas compte du montant de remise de dette de 35 millions de dollars alloué en 1999-2000 aux emprunteuses et aux emprunteurs en vertu de l'entente sur les bourses du millénaire.

Selon les données qui précèdent, le montant des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a diminué régulièrement depuis 1999-2000, puisque le montant des prêts consentis depuis cette date a été moindre que celui des prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs. De fait, le montant des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a baissé de 23,3 % entre 1999-2000 et 2003-2004, soit une diminution de 303,9 millions de dollars alors que le montant des prêts garantis n'a diminué que de 11,4 %.

Quant au montant des intérêts à payer sur les prêts garantis par le gouvernement, il a diminué en conséquence entre 1999-2000 et 2003-2004, passant de 60,3 à 46,3 millions de dollars.

Le montant sur lequel le gouvernement paie des intérêts a donc diminué entre 1999-2000 et 2003-2004 pendant que celui sur lequel les emprunteuses et emprunteurs paient des intérêts a augmenté globalement. Le gouvernement payait ainsi des intérêts sur 33,9 % des prêts garantis en 2003-2004 par rapport à 39,1 % en 1999-2000.

Contrairement à la tendance observée quant à la de réduction du coût des intérêts sur les prêts, on remarque depuis 1999-2000 une augmentation régulière du montant cumulé que le gouvernement a dû rembourser en raison d'un défaut de paiement d'emprunteuses et d'emprunteurs. En effet, le montant des remboursements accumulés depuis 1966 s'est accru de 63,2 % depuis 1999-2000, passant de 666,3 à 1 087,5 millions de dollars en capital. Ce montant représente 14,6 % du montant de prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs en 2003-2004 comparativement à 11,8 % en 1999-2000.

Le tableau 35 montre l'évolution des remboursements de prêts aux institutions financières ainsi que celle du recouvrement des créances par le Ministère auprès des emprunteuses et des emprunteurs.

TABLEAU 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de réclamations reçues des institutions financières	12 795	15 645	13 665	12 314	9 872
Nombre de réclamations remboursées	10 925	8 167	9 443	10 764	10 235
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet de recommandation de remboursement	1 221	1 217	1 267	1 127	906
Prêts et intérêts remboursés aux institutions financières (M $)	141,9	100,0	114,4	129,0	114,8
Montant moyen remboursé ($)	12 986	12 248	12 117	11 986	11 217
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	27,0	30,5	38,6	45,6	53,4

On constate que de 2000-2001 à 2003-2004, le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts de 25,3 % de plus d'emprunteuses et d'emprunteurs, comme l'indiquent les données du tableau précédent (leur nombre est passé de 8 167 à 10 235). Ce dernier nombre est cependant inférieur à celui enregistré en 1999-2000 (10 925). Quant au montant moyen remboursé, il a plutôt diminué depuis 1999-2000 de 12 986 $ à 11 217 $, ce qui équivaut à une baisse de 13,7 %.

La proportion des dossiers de faillite par rapport au nombre de réclamations remboursées a diminué entre 1999-2000 et 2003-2004, passant de 11,2 % à 8,9 %. Cette baisse est survenue à la suite de l'entrée en vigueur des modifications apportées à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en juin 1998, qui a porté à 10 ans après la fin des études le moment à compter duquel les étudiantes et les étudiants peuvent être libérés de leurs créances sur les prêts pour études.

Quant au recouvrement des prêts, les données révèlent que les montants recouvrés ont presque doublé, passant de 27,0 à 53,4 millions de dollars entre 1999-2000 et 2003-2004.

Enfin, les données du tableau 36 ont trait aux emprunteuses et aux emprunteurs qui, faute de ressources financières suffisantes, doivent avoir recours au Programme de remboursement différé (PRD). Dans le cadre de ce programme, le gouvernement paie les intérêts sur les prêts pour une période maximale de 24 mois, et ce, pendant les cinq premières années suivant la fin des études. On constate que le nombre de personnes qui en bénéficient est en réduction; il a diminué de 33,1 % en cinq ans, passant de 25 121 à 16 801, pendant que le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient commencer à rembourser leurs prêts a diminué de 20,9 %, passant de 70 724 à 55 924. Cette baisse de la clientèle bénéficiaire de ce programme s'est produite malgré un élargissement de l'admissibilité au programme en fonction des responsabilités familiales des ex-étudiantes et des ex-étudiants. En effet, le revenu mensuel maximal considéré pour l'admissibilité à ce programme a été haussé en 2001-2002.

TABLEAU 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs	25 121	24 543	22 869	20 135	16 801
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	329	443	336	382	315
Montant global de l'aide attribuée (M $)	8,3	10,9	7,7	7,7	5,3

II AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Outre le Programme de prêts et bourses, le ministère de l'Éducation administre d'autres programmes qui offrent une aide financière aux étudiantes et aux étudiants sous la forme d'un prêt ou d'une aide financière non remboursable. Dans le premier cas, il s'agit du Programme de prêts pour les études à temps partiel (introduit en 2002-2003) et, dans le second, du Programme de remboursement différé, du Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, du Programme de bourses d'été de langues, du Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, du Programme études-travail et du Programme de remise de dette.

Au total, 27 580 personnes ont bénéficié d'une de ces formes d'aide pour un montant global de 21,5 millions de dollars. De ce nombre, 1 213 ont obtenu un prêt et 26 367, une aide financière non remboursable, ce qui représente des montants respectifs de 1,2 et de 20,3 millions de dollars. Ainsi 94,4 % de l'aide financière aux études provenant des autres programmes que le Programme des prêts et bourses a été attribuée sous forme de bourses ou d'aide financière non remboursable, et 5,6 % en prêts.

A PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DIFFÉRÉ (PRD)

Ce programme s'adresse à l'étudiante ou à l'étudiant qui, au moment où elle ou il doit commencer à rembourser son prêt, ne peut s'acquitter des mensualités prévues faute de ressources financières suffisantes. Dès lors, le gouvernement assure le paiement des intérêts sur le prêt, tant que la personne est en situation de ressources financières insuffisantes et pour une durée maximale de quatre périodes de six mois, étalées sur cinq ans.

Les personnes qui bénéficient de ce programme ne sont plus tenues, depuis 1999-2000, de rembourser les intérêts que le gouvernement a payés.

Depuis 2001-2002, la clientèle admissible à ce programme a été élargie à la suite de la hausse du revenu mensuel maximal au-delà duquel une ex-étudiante ou un ex-étudiant ne peut bénéficier du programme. Ce revenu tient compte désormais des responsabilités familiales.

TABLEAU 37
Programme de remboursement différé, 2003-2004

Nombre de bénéficiaires	16 801
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	315
Montant global de l'aide attribuée (M $)	5,3

B MESURE SPÉCIALE POUR LES ATHLÈTES

Le gouvernement a payé les intérêts sur la dette d'études de quelques athlètes en vue de leur permettre de participer à des programmes spéciaux d'entraînement sportif devant les mener à des compétitions d'envergure internationale.

C PROGRAMME DE BOURSES POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE DÉFICIENCE FONCTIONNELLE MAJEURE

Les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure ont accès au Programme de prêts et bourses si elles ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour faire des études secondaires (formation professionnelle), des études collégiales et des études universitaires. Cependant, des dispositions particulières s'appliquent à ces personnes : leur contribution minimale est nulle, et la totalité de l'aide financière leur est versée sous la forme d'une bourse.

De plus, grâce au Programme d'allocation pour les besoins particuliers, le ministère de l'Éducation peut leur attribuer une ou des allocations pour combler des besoins relatifs aux ressources matérielles, aux services spécialisés et au transport adapté. Ces allocations peuvent être versées tout au long des études, c'est-à-dire du primaire à l'université.

TABLEAU 38
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2003-2004

	Besoins ordinaires*	Besoins particuliers
Nombre de bénéficiaires	729	1 121
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	5 670	4 258
Montant global de l'aide attribuée (M $)	4,1	4,8

* Ces données sont déjà comprises dans celles qui se rapportent au Programme de prêts et bourses.

D PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTÉ DE LANGUES

Administré par le ministère de l'Éducation et financé par le ministère du Patrimoine canadien, ce programme permet à un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants d'apprendre une des langues officielles du Canada, à titre de langue seconde, et d'approfondir leur connaissance de la culture correspondante. Les bourses sont attribuées annuellement par tirage au sort, et leur répartition est proportionnelle à la population de chacune des régions administratives.

Pour être admissible au Programme, il faut, aux trimestres d'automne et d'hiver de l'année en cours, être inscrite ou inscrit à temps plein en cinquième secondaire et avoir terminé son programme d'études à la date du stage ou encore être inscrite ou inscrit à un programme d'études collégiales ou universitaires.

TABLEAU 39
Programme de bourses d'été de langues, 2003-2004

Nombre de bénéficiaires	2 907
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 665
Montant global de l'aide attribuée (M $)	4,8

E PROGRAMME DE BOURSES POUR LES PERMANENTES OU PERMANENTS ÉLUS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Grâce à ce programme, une aide financière aux études est attribuée aux permanentes ou permanents élus d'une association étudiante nationale reconnue par le ministère de l'Éducation, qui consacrent la majeure partie ou la totalité de leur temps aux activités de l'association en cause ou d'une autre qui lui est affiliée.

TABLEAU 40
Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 2003-2004

Nombre de bénéficiaires	24
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	6 334
Montant global de l'aide attribuée (M $)	0,15

F PROGRAMME ÉTUDES-TRAVAIL

Ce programme vise à accorder des subventions pour des emplois à temps partiel afin de favoriser la poursuite des études des élèves au collégial et des personnes du premier, deuxième ou troisième cycle universitaire qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles**.** Les emplois sont offerts à l'intérieur des établissements d'enseignement universitaire participants. Ce programme est financé en parts égales par le ministère de l'Éducation et les établissements d'enseignement universitaire. Ces derniers en assument la gestion. C'est donc à eux que revient la responsabilité de décider des postes à combler, de fixer la rémunération pour chacun d'eux et d'établir certaines balises. En effet, selon l'orientation privilégiée par l'établissement d'enseignement, les emplois retenus peuvent être liés ou non au domaine d'études, et on peut exiger de la candidate ou du candidat qu'il présente un dossier scolaire susceptible de lui permettre de terminer son programme d'études.

TABLEAU 41
Programme études-travail, 2003-2004

Nombre de bénéficiaires	4 495
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	890
Montant global de l'aide attribuée (M $)	4,0

G PROGRAMME DE REMISE DE DETTE

En vertu de ce programme, les titulaires d'une formation technique au collégial ainsi que les titulaires d'un baccalauréat ont droit à une remise de 15 % de la dette accumulée. Ces personnes doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir obtenu une bourse chaque année.

La remise de dette s'applique également à la dette accumulée pendant les études collégiales préuniversitaires, si les étudiantes et les étudiants les ont terminées dans les délais prévus et ont obtenu une bourse chaque année. Pour en bénéficier, ils doivent cependant avoir obtenu une remise de dette pour leurs études universitaires.

TABLEAU 42
Programme de remise de dette, 2003-2004

Nombre de bénéficiaires	1 019
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 222
Montant global de l'aide attribuée (M $)	1,2

H PROGRAMME DE PRÊTS POUR LES ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

Introduit en 2002-2003, le Programme de prêts pour les études à temps partiel s'adresse aux personnes qui poursuivent à la formation professionnelle au secondaire ou au collégial des études à raison d'au moins 76 et d'au plus 179 heures par trimestre. Il s'adresse également aux personnes qui poursuivent des études à l'université à raison d'au moins 6 et d'au plus 12 unités par trimestre.

L'aide financière accordée dans le cadre de ce programme est attribuée sous forme de prêts et par trimestre. L'aide couvre les frais scolaires ainsi que les frais de garde des enfants, s'il y a lieu. L'admissibilité au programme est notamment évaluée en fonction des revenus de l'étudiante ou de l'étudiant et de ses parents ou de sa conjointe ou de son conjoint, s'il y a lieu.

Lorsque la personne est admissible au programme, l'aide allouée représente le total des frais scolaires ainsi que des frais de garde, s'il y a lieu.

Les intérêts sur les prêts sont à la charge du gouvernement durant la poursuite des études. Dès la fin des études, les intérêts sont à la charge de l'emprunteuse ou de l'emprunteur et celle-ci ou celui-ci doit commencer à rembourser ses prêts six mois plus tard. Toutefois, si des difficultés financières empêchent l'emprunteuse ou l'emprunteur de satisfaire à ses obligations, elle ou il lui est possible d'avoir recours au Programme de remboursement différé.

TABLEAU 43
Programme de prêts pour les études à temps partiel, 2003-2004

Nombre de bénéficiaires	1 213
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	975
Montant global de l'aide attribuée (M $)	1,2

I ÉVOLUTION DES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DE 1999-2000 À 2003-2004

L'examen du tableau 44 montre qu'en cinq ans les plus fortes hausses du nombre de bénéficiaires et du montant global attribué touchent le Programme d'allocation pour les besoins particuliers et le Programme d'études-travail.

Tableau 44
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Programme de remboursement différé					
• Nombre de bénéficiaires	25 121	24 543	22 869	20 135	16 801
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	8,3	10,9	7,7	7,7	5,3
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur					
• Nombre de bénéficiaires	9 221	7 504	7 986	7 059	—*
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	25,6	20,6	16,3	14,0	—
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure					
• Besoins ordinaires (Programme de prêts et bourses)					
· Nombre de bénéficiaires	508	501	564	660	729
· Montant global de l'aide attribuée (M $)	2,5	2,4	2,9	3,7	4,1
• Besoins particuliers (Programme d'allocation pour les besoins particuliers)					
· Nombre de bénéficiaires	491	812	900	1 146	1 121
· Montant global de l'aide attribuée (M $)	2,8	3,6	3,9	4,8	4,8
Programme de bourses d'été de langues					
• Nombre de bénéficiaires	3 219	3 155	3 038	2 984	2 907
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	5,6	5,5	5,0	4,9	4,8
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes					
• Nombre de bénéficiaires	24	21	20	24	24
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	0,10	0,09	0,10	0,1	0,15
Programme études-travail					
• Nombre de bénéficiaires	2 495	2 788	2 562	3 023	4 495
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	3,4	4,0	4,0	4,4	4,0
Programme de remise de dette[11]					
• Nombre de bénéficiaires	847	1 102	1 298	1 235	1 019
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	1,2	1,8	2,0	1,8	1,2
Programme de prêts pour les études à temps partiel					
• Nombre de bénéficiaires	—	—	—	881	1 213
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	—	—	—	0,8	1,2

* Ce programme a été suspendu en 2003-2004.

11. Les données concernent le Programme de remise de dette instauré en 1999-2000 qui vise à réduire l'endettement des personnes les plus démunies poursuivant des études universitaires, soit celles qui obtiennent une bourse chaque année. Elles doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus.

ANNEXES

SCHÉMA 1

Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2003-2004

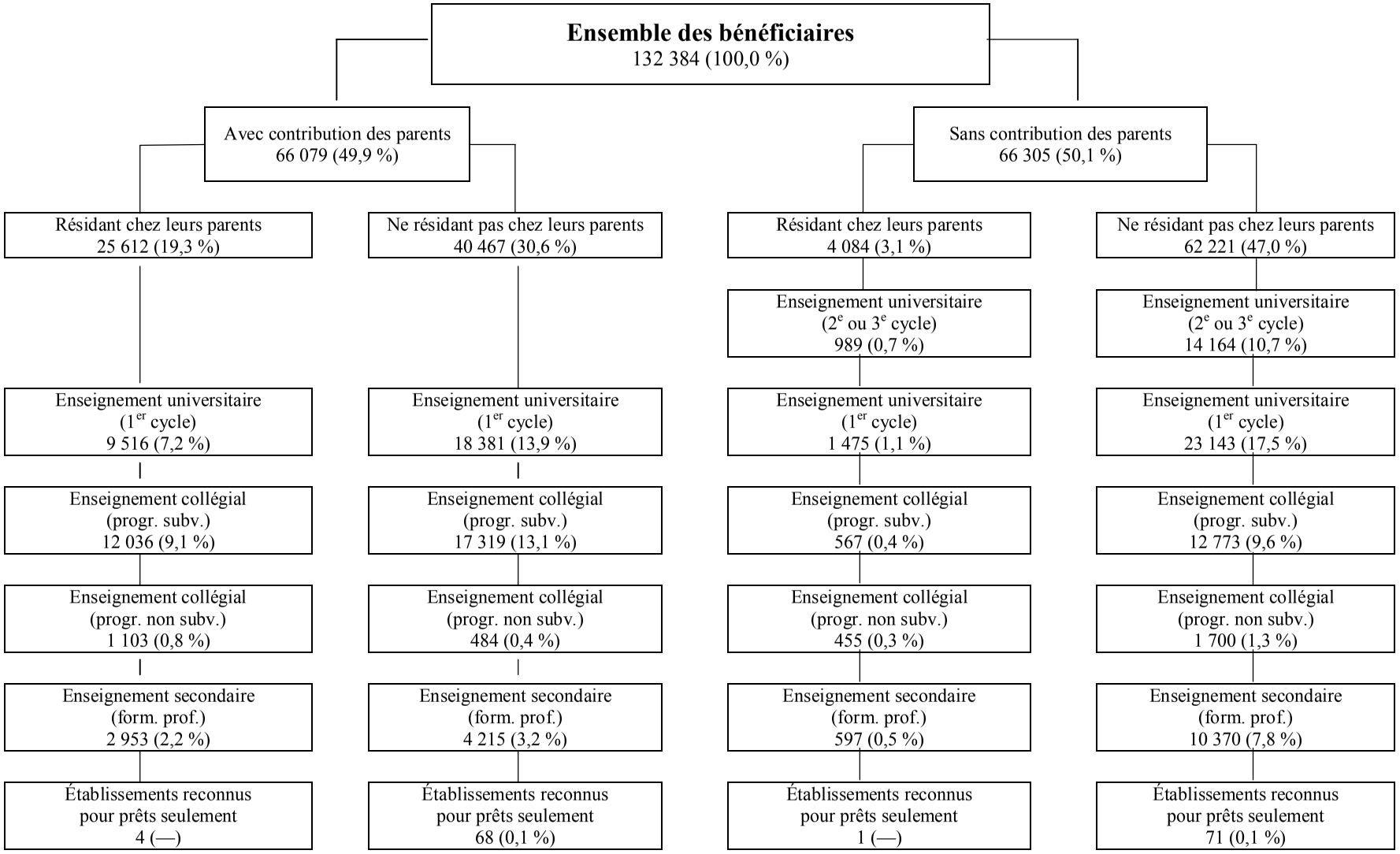


SCHÉMA 2

Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2003-2004

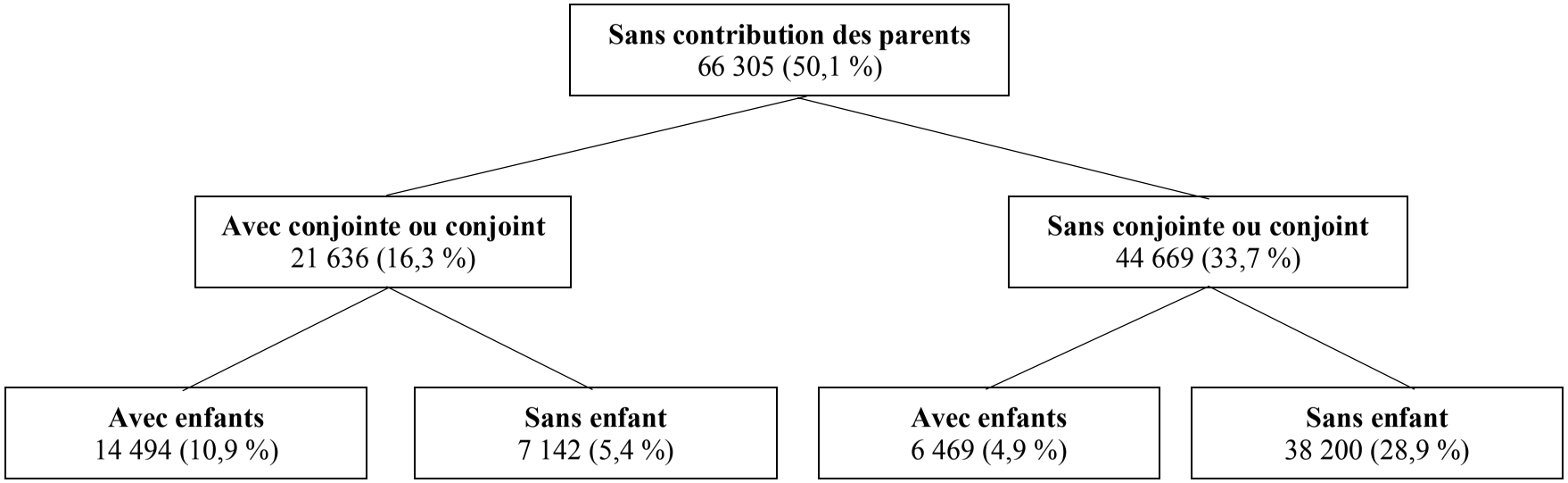


SCHÉMA 3

Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2003-2004

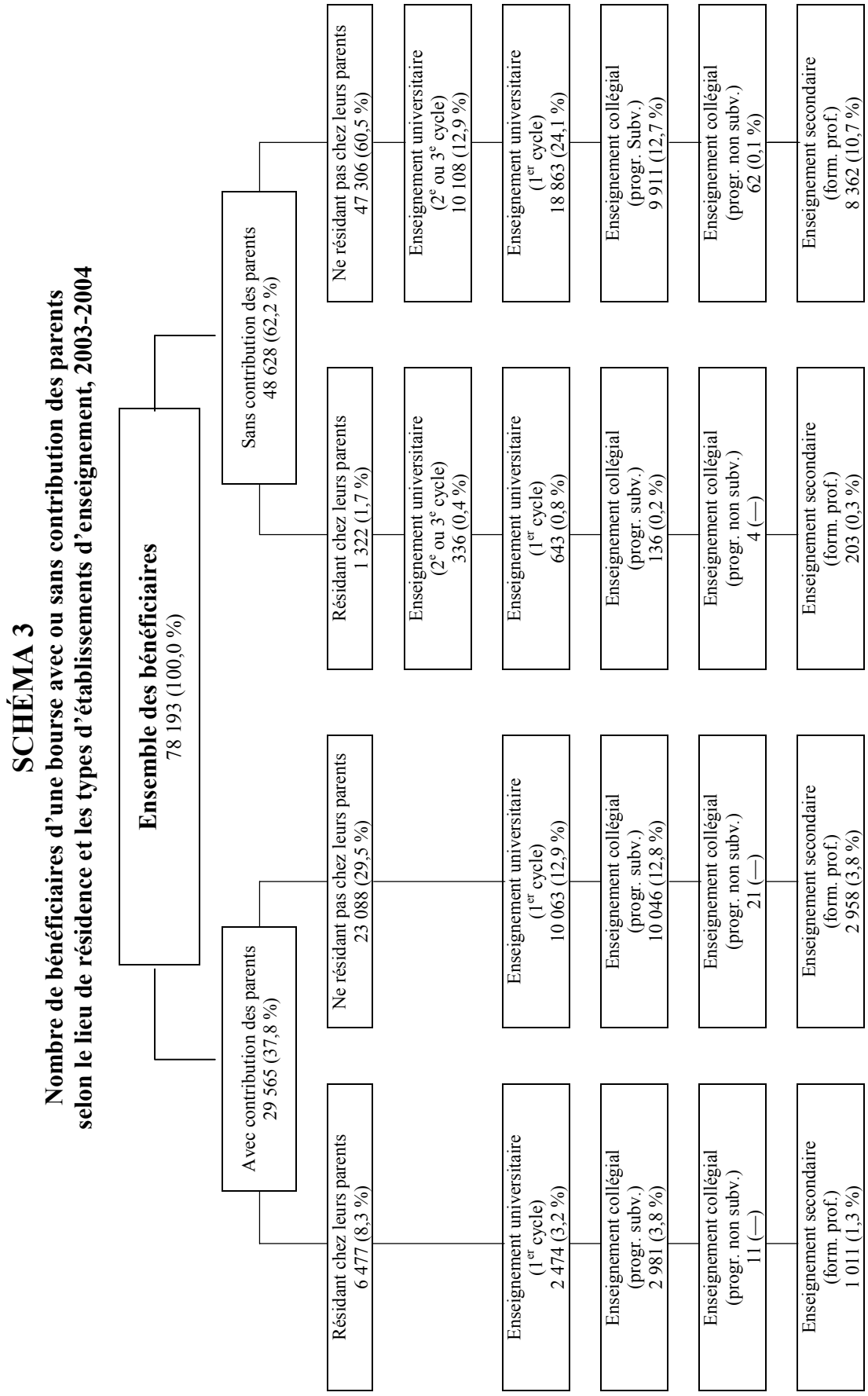


SCHÉMA 4

Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2003-2004

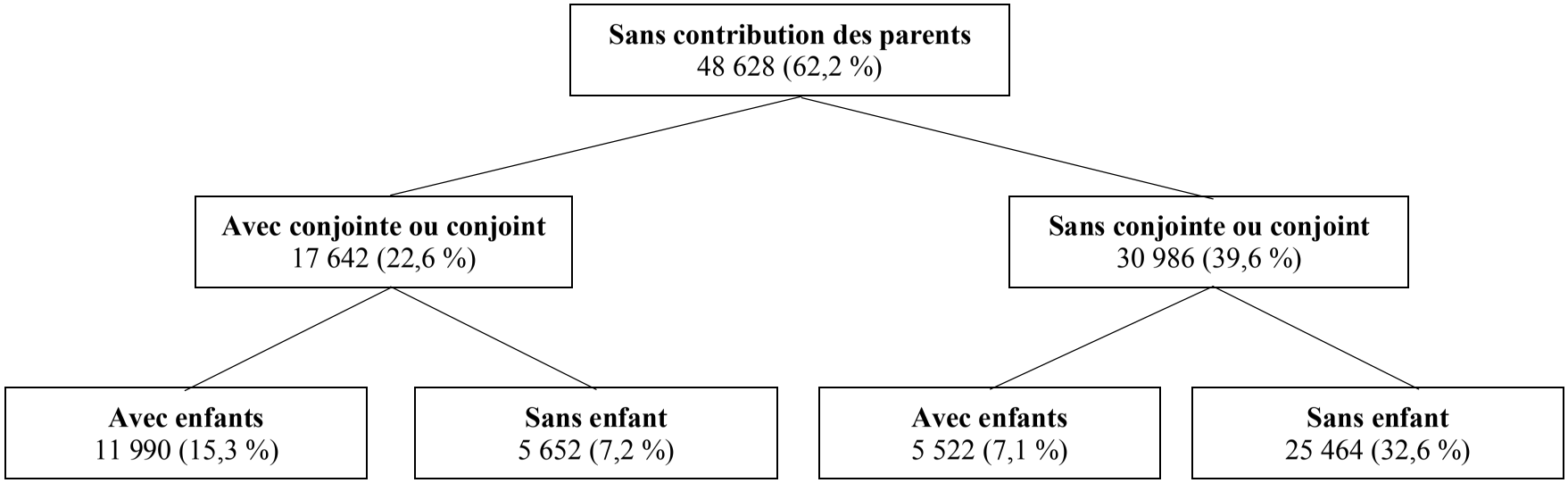


TABLEAU 45

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2003-2004

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant Global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Au Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Alberta	85	0,512	45	0,151	0,663
Colombie-Britannique	123	0,634	62	0,184	0,818
Île-du-Prince-Édouard	13	0,065	7	0,027	0,092
Manitoba	35	0,205	27	0,090	0,295
Nouveau-Brunswick	226	1,320	126	0,381	1,701
Nouvelle-Écosse	121	0,854	61	0,198	1,052
Ontario	2 532	14,138	1 140	3,727	17,865
Saskatchewan	9	0,043	3	0,009	0,052
Terre-Neuve	21	0,102	9	0,023	0,125
Yukon					
Total	**3 165**	**17,873**	**1 480**	**4,790**	**22,663**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Alberta	4	0,016	—	—	0,016
Colombie-Britannique	5	0,019	—	—	0,019
Manitoba	1	0,006	—	—	0,006
Nouveau-Brunswick	—	—	—	—	—
Ontario	49	0,270	—	—	0,270
Saskatchewan	3	0,015	—	—	0,015
Terre-Neuve	—	—	—	—	—
Total	**62**	**0,326**	**—**	**—**	**0,326**

TABLEAU 45 *(suite)*

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2003-2004

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant Global attribué
	N	M $	N	M $	M $
B À l'extérieur du Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Allemagne	8	0,036	5	0,023	0,059
Angleterre	88	1,017	39	0,094	1,111
Australie	12	0,132	4	0,035	0,167
Belgique	14	0,092	11	0,027	0,119
Chili	1	0,004	—	—	0,004
Danemark	5	0,028	4	0,008	0,036
Espagne	3	0,016	3	0,007	0,023
États-Unis	207	2,422	106	0,338	2,760
France	149	0,631	98	0,342	0,973
Grèce	1	0,004	—	—	0,004
Hollande	2	0,032	—	—	0,032
Irlande	3	0,038	3	0,035	0,073
Italie	4	0,029	1	0,005	0,034
Mexique	1	0,004	1	0,005	0,009
Norvège	1	0,003	1	0,005	0,008
Nouvelle-Zélande	1	0,015	1	0,008	0,023
Pays-Bas	7	0,066	5	0,019	0,085
Suède	1	0,004	1	0,004	0,008
Suisse	8	0,050	5	0,014	0,064
Total	**512**	**4,623**	**292**	**0,969**	**5,592**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Australie	4	0,017	—	—	0,017
Angleterre	4	0,022	—	—	0,022
Belgique	7	0,041	—	—	0,041
États-Unis	64	0,361	—	—	0,361
Suisse	3	0,014	—	—	0,014
Total	**82**	**0,455**	**—**	**—**	**0,455**

TABLEAU 46
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2003-2004

Montant de la bourse	Bourses attribuées par types d'établissements					
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.			
	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 718	8 530	33	9 652	21 933	28,0
2 001 – 4 000 $	3 839	6 283	36	9 842	20 000	25,6
4 001 – 6 000 $	2 894	5 740	8	10 130	18 772	24,0
6 001 – 8 000 $	1 459	1 644	9	6 949	10 061	12,9
8 001 – 10 000 $	513	684	10	4 170	5 377	6,9
10 001 $ et plus	111	137	1	1 799	2 048	2,6
Total	12 534	23 018	97	42 542	78 193	100,0
Montant moyen de la bourse ($)	3 617	3 224	3 473	4 590	4 031	—

TABLEAU 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2003-2004

Montant global de l'aide attribuée	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 305	12 023	131	3 109	3	18 571	14,0
2 001 – 4 000 $	5 368	13 906	1 512	26 344	49	47 179	35,8
4 001 – 6 000 $	3 219	6 864	131	9 626	7	19 847	14,9
6 001 – 8 000 $	3 118	6 459	1 268	10 084	60	20 989	15,8
8 001 – 10 000 $	1 665	2 243	699	9 505	24	14 136	10,6
10 001 $ et plus	1 524	1 419	28	9 419	1	12 391	9,3
Total	18 199	42 914	3 769	68 087	144	133 113	100,0
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 990	3 847	5 363	5 781	5 924	5 038	—

TABLEAU 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 2003-2004

Groupes d'âge	Bénéficiaires par types d'établissements					Ensemble des bénéficiaires	
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement		
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
15 – 19 ans	3 587	14 801	201	1 157	2	19 748	14,8
20 – 24 ans	5 532	15 746	1 658	32 118	11	55 065	41,3
25 – 29 ans	3 299	4 771	897	17 798	10	26 775	20,1
30 – 34 ans	2 246	2 299	412	8 031	2	12 990	9,8
35 – 39 ans	1 602	1 421	219	4 169	1	7 412	5,6
40 ans et plus	1 933	3 876	382	4 814	118	11 123	8,3
Total	18 199	42 914	3 769	68 085	146	133 113	100,0

TABLEAU 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 2003-2004

Trimestres de l'année scolaire	Bénéficiaires	
	N	%
Été	2 891	2,2
Automne	9 038	6,8
Hiver	11 487	8,6
Été et automne	4 053	3,0
Été et hiver	371	0,3
Automne et hiver	90 089	67,7
Été, automne et hiver	15 184	11,4
Total	113 113	100,0

TABLEAU 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2003-2004

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires d'un prêt*	Bénéficiaires d'une bourse
	N	N
—	28 559	25 818
1 – 1 000 $	5 519	4 891
1 001 – 2 000 $	6 524	5 640
2 001 – 3 000 $	7 238	6 079
3 001 – 4 000 $	6 723	5 415
4 001 – 5 000 $	6 462	5 068
5 001 – 6 000 $	5 689	4 251
6 001 – 7 000 $	5 275	3 851
7 001 – 8 000 $	4 713	3 314
8 001 $ et plus	24 360	13 866
Total	101 062	78 193
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	5 144	3 953

* Il s'agit de personnes aux études qui ont fait une demande de bourse.

TABLEAU 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2003-2004

	Bénéficiaires par types d'établissements			
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial (progr. subv.)	Enseignement universitaire	Ensemble des bénéficiaires*
Revenus d'emploi bruts	**N**	**N**	**N**	**N**
—	5 241	7 862	15 456	28 559
1 – 1 000 $	915	2 064	2 540	5 519
1 001 – 2 000 $	1 000	2 780	2 744	6 524
2 001 – 3 000 $	929	3 175	3 134	7 238
3 001 – 4 000 $	830	2 673	3 220	6 723
4 001 – 5 000 $	812	2 431	3 219	6 462
5 001 – 6 000 $	665	2 057	2 967	5 689
6 001 – 7 000 $	674	1 782	2 819	5 275
7 001 – 8 000 $	601	1 426	2 686	4 713
8 001 $ et plus	3 843	5 978	14 539	24 360
Total	15 510	32 228	53 324	101 062
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	5 139	4 510	5 529	5 144
Montant moyen de la contribution des bénéficiaires ($)	1 594	2 129	2 828	2 416

* Il s'agit des personnes qui ont fait une demande de bourse.

TABLEAU 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2003-2004

Autres revenus des bénéficiaires	Bénéficiaires ayant d'autres revenus*		Bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence	
		Contribution moyenne		Contribution Moyenne
	N	$	N	$
1 – 1 000 $	10 658	206	2 851	—
1 001 – 2 000 $	927	1 476	1 534	—
2 001 – 3 000 $	689	2 494	977	—
3 001 – 4 000 $	432	3 503	742	—
4 001 – 5 000 $	301	4 522	629	—
5 001 – 6 000 $	183	5 530	317	692
6 001 – 7 000 $	115	6 468	196	1 632
7 001 – 8 000 $	88	7 515	211	2 673
8 001 $ et plus	190	12 654	1 026	7 506
Total	13 583	956	8 483	1 038

* Excluant les revenus d'emploi bruts et les bourses d'excellence.

TABLEAU 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2003-2004

Revenus bruts des parents	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents
		$		$
20 000 $ et moins	19 718	—	13 571	—
20 001 – 30 000 $	9 091	381	5 475	316
30 001 – 40 000 $	9 739	1 530	4 671	1 380
40 001 – 50 000 $	8 678	2 811	3 000	2 394
50 001 – 60 000 $	7 411	4 057	1 552	2 891
60 001 $ et plus	11 757	6 160	1 296	3 915
Total	66 394	2 213	29 565	856
Revenus bruts moyens des parents ($)	—	36 421	—	24 327

* Avec contribution des parents.

TABLEAU 54

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée de la conjointe ou du conjoint, 2003-2004

Revenus bruts du conjoint ou de la conjointe	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe
		$		$
Moins de 20 000 $	15 456	—	13 345	—
20 001 – 30 000 $	2 572	784	2 037	786
30 001 – 40 000 $	1 805	2 182	1 310	2 222
40 001 – 50 000 $	1 045	3 782	670	3 863
50 001 – 60 000 $	491	5 161	215	5 237
60 001 $ et plus	367	8 176	65	5 485
Total	21 736	731	17 642	500
Revenus bruts moyens de la conjointe ou du conjoint	—	13 719	—	11 464

* Avec contribution de la conjointe ou du conjoint

TABLEAU 55
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
Aviron (Québec) Inc.	112	1,021	50	0,132	1,153
Aviron ltée (Institut technique)	609	6,073	315	1,201	7,274
Campus Notre-Dame-de-Foy	39	0,312	18	0,407	0,719
Centre de formation professionnelle Conduitec	36	0,354	26	0,059	0,413
Centre de formation professionnelle Édith Serey	4	0,028	3	0,011	0,039
Centre de formation professionnelle en électro-esthétique d'électrolyse et d'esthétique	1	0,005	1	0,002	0,007
Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau	26	0,037	17	0,051	0,088
Centre de formation de Routiers Express inc.	36	0,365	27	0,054	0,419
Collège CDI-Delta	357	2,152	266	0,860	3,012
Compétence Beauté ltée	50	0,343	28	0,126	0,469
Collège Inter-Dec	88	0,481	51	0,221	0,702
Collège O'Sullivan	1	0,002	—	—	0,002
Collège supérieur de Montréal	459	2,200	315	1,201	3,401
CS des Affluents	131	0,213	80	0,290	0,503
CS de L'Amiante	107	0,198	69	0,182	0,380
CS au Coeur-des-Vallées	41	0,076	30	0,125	0,201
CS de la Baie-James	7	0,010	3	0,007	0,017
CS de la Beauce-Etchemin	422	0,719	250	0,705	1,424
CS des Bois-Francs	207	0,369	144	0,520	0,889
CS de la Capitale	1 072	1,798	670	2,173	3,971
CS Central Québec	22	0,043	16	0,049	0,092
CS de Charlevoix	36	0,056	12	0,036	0,092
CS du Chemin-du-Roy	566	1,003	406	1,447	2,450
CS des Chênes	226	0,394	159	0,620	1,014
CS des Chics-Chocs	58	0,107	38	0,157	0,264
CS de la Côte-du-Sud	141	0,261	87	0,245	0,506
CS des Découvreurs	485	0,881	336	1,283	2,164
CS des Draveurs	113	0,203	83	0,306	0,509
CS Eastern Shores	22	0,046	17	0,062	0,108

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS Eastern Townships	149	0,277	96	0,365	0,642
CS de l'Énergie	145	0,253	90	0,303	0,556
CS English-Montréal	1 114	1,889	1 005	5,172	7,061
CS de l'Estuaire	41	0,069	25	0,087	0,156
CS du Fer	41	0,081	29	0,109	0,190
CS du Fleuve-et-des-Lacs	36	0,071	28	0,118	0,189
CS des Grandes-Seigneuries	97	0,147	65	0,187	0,334
CS Harricana	123	0,235	81	0,311	0,546
CS des Hautes-Rivières	119	0,205	83	0,315	0,520
CS des Hauts-Cantons	101	0,186	76	0,285	0,471
CS des Îles	6	0,010	1	0,001	0,011
CS De La Jonquière	440	0,730	283	0,921	1,651
CS de Kamouraska–Rivière-du-Loup	516	0,987	367	1,299	2,286
CS du Lac-Abitibi	94	0,147	74	0,237	0,384
CS du Lac-Saint-Jean	297	0,548	232	0,907	1,455
CS du Lac-Témiscamingue	21	0,039	15	0,051	0,090
CS des Laurentides	82	0,145	58	0,244	0,389
CS de Laval	480	0,804	300	0,965	1,769
CS Lester-B.-Pearson	183	0,329	152	0,674	1,003
CS Marguerite-Bourgeoys	655	1,044	507	2,003	3,047
CS Marie-Victorin	293	0,462	182	0,590	1,052
CS de Montréal	1 346	2,277	988	3,888	6,165
CS des Monts-et-Marées	151	0,290	112	0,408	0,698
CS des Navigateurs	450	0,779	268	0,838	1,617
CS New Frontiers	37	0,071	23	0,086	0,157
CS d'Or-et-des-Bois	89	0,158	62	0,207	0,365
CS des Patriotes	40	0,062	27	0,091	0,153
CS du Pays-des-Bleuets	242	0,407	148	0,489	0,896
CS des Phares	359	0,709	273	0,972	1,681
CS Pierre-Neveu	196	0,323	141	0,431	0,754

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS de la Pointe-de-l'Île	349	0,558	234	0,864	1,422
CS des Portages-de-l'Outaouais	113	0,206	72	0,256	0,462
CS de Portneuf	81	0,140	36	0,080	0,220
CS des Premières-Seigneuries	561	0,981	391	1,177	2,158
CS de la Région-de-Sherbrooke	539	0,957	344	1,153	2,110
CS René-Lévesque	168	0,325	129	0,498	0,823
CS de la Riveraine	107	0,202	80	0,345	0,547
CS des Rives-du-Saguenay	430	0,764	307	1,004	1,768
CS de la Rivière-du-Nord	286	0,468	194	0,587	1,055
CS Riverside	11	0,020	10	0,064	0,084
CS de Rouyn-Noranda	194	0,358	141	0,458	0,816
CS des Samares	162	0,302	131	0,450	0,752
CS de la Seigneurie-des-Milles-Îles	137	0,234	103	0,323	0,557
CS Sir-Wilfrid-Laurier	13	0,020	8	0,029	0,049
CS de Sorel Tracy	71	0,129	49	0,183	0,312
CS des Sommets	63	0,112	48	0,191	0,303
CS de Saint-Hyacinthe	267	0,471	154	0,568	1,039
CS des Trois-Lacs	81	0,150	47	0,149	0,299
CS du Val-des-Cerfs	92	0,158	66	0,208	0,366
CS de la Vallée-des-Tisserands	56	0,095	35	0,147	0,242
CS Western Québec	80	0,150	72	0,391	0,541
Académie des pompiers	35	0,211	12	0,032	0,243
Académie internationale en soins esthétiques	3	0,019	3	0,016	0,035
Collège d'informatique Marsan	30	0,205	16	0,043	0,248
École d'administration et de secrétariat de la Rive-Sud	152	0,628	134	0,529	1,157
École nationale de camionnage	51	0,473	29	0,055	0,528
École québécoise du meuble et du bois ouvré	83	0,188	60	0,198	0,386
École du Routier G. C. inc.	187	1,851	99	0,231	2,082
École du Routier professionnel du Québec (1996) inc.	83	0,782	64	0,185	0,967
École secondaire Notre-Dame-des-Neiges	125	0,403	104	0,437	0,840

TABLEAU 55
Nombre et montant des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
Institut de formation santérégie	47	0,331	39	0,083	0,414
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	61	0,106	43	1,113	0,219
Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière	112	1,021	50	0,132	1,153
B) Enseignement universitaire					
Barreau du Québec	436	1,409	304	1,342	2,751
Bishop's University	531	1,425	397	2,027	3,452
Conservatoires d'art dramatique	38	0,105	20	0,086	0,191
Conservatoires de musique	98	0,296	69	0,283	0,579
École des Hautes Études Commerciales	2 756	7,994	1 814	8,945	16,939
École de technologie supérieure de Montréal	1 654	4,294	935	4,100	8,394
École nationale d'administration publique	273	0,897	194	1,004	1,901
École Polytechnique de Montréal	1 806	4,970	1 255	5,864	10,834
Grand Séminaire de Montréal	16	0,041	12	0,071	0,112
Institut catholique de Montréal	1	0,002	1	0,003	0,005
Institut national de la recherche scientifique	119	0,377	73	0,295	0,672
Télé-université	482	1,312	350	1,841	3,153
Université Concordia	6 436	18,243	4 551	25,015	43,258
Université Laval	11 853	31,904	7 033	29,334	61,238
Université de Montréal	10 763	30,270	7 011	32,470	62,740
Université de Sherbrooke	5 858	15,635	3 359	13,369	29,004
Université du Québec à Chicoutimi	1 772	4,691	1 040	4,556	9,247
Université du Québec à Hull	1 042	2,763	629	2,969	5,732
Université du Québec à Montréal	9 727	26,794	6 322	29,697	56,491
Université du Québec à Rimouski	1 429	3,642	842	3,404	7,046
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	513	1,315	318	1,404	2,719
Université du Québec à Trois-Rivières	3 139	8,465	1 875	8,679	17,144
Université McGill	3 948	11,725	2 664	13,762	25,847

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Collège McDonald (Université McGill)	16	0,032	8	0,025	0,057
Cégep André-Laurendeau	540	1,034	328	1,123	2,157
Cégep Beauce-Appalaches	748	1,293	324	0,913	2,206
Cégep d'Ahuntsic	1 298	2,442	668	2,069	4,511
Cégep d'Alma	491	0,898	226	0,632	1,530
Cégep de Baie-Comeau	182	0,364	118	0,414	0,778
Cégep de Bois-de-Boulogne	621	1,273	424	1,485	2,758
Cégep de Chicoutimi	872	1,695	481	1,540	3,235
Cégep de Drummondville	595	1,055	301	0,948	2,003
Cégep de Granby—Haute-Yamaska	295	0,506	133	0,463	0,969
Cégep de la Gaspésie et des Îles	582	1,179	382	1,264	2,443
Cégep de Jonquière	1 316	2,462	709	1,995	4,457
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 079	2,080	558	1,982	4,062
Cégep de Lanaudière	773	1,461	405	1,255	2,716
Cégep de La Pocatière	619	1,180	362	1,152	2,332
Cégep de la Région d'Amiante	390	0,663	156	0,393	1,056
Cégep de Lévis-Lauzon	1 187	2,217	585	1,747	3,964
Cégep de Limoilou	1 456	2,741	736	2,307	5,048
Cégep de l'Outaouais	526	0,954	256	0,828	1,782
Cégep de Maisonneuve	864	1,609	461	1,427	3,036
Cégep de Matane	325	0,650	208	0,727	1,377
Cégep de Rimouski	1 451	2,865	863	2,757	5,622
Cégep de Rivière-du-Loup	787	1,513	492	1,728	3,241
Cégep de Rosemont	1 036	2,113	628	2,263	4,376
Cégep de Saint-Jérôme	791	1,527	401	1,353	2,880
Cégep de Saint-Laurent	541	1,050	333	1,231	2,281
Cégep de Sainte-Foy	1 747	3,188	863	2,525	5,713
Cégep de Sept-Îles	142	0,271	92	0,334	0,605
Cégep de Sherbrooke	1 800	3,342	939	2,689	6,031
Cégep de Sorel-Tracy	231	0,445	148	0,496	0,941

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Cégep de St-Félicien	552	0,983	276	0,767	1,750
Cégep de St-Hyacinthe	671	1,212	311	0,932	2,144
Cégep de Trois-Rivières	1 471	2,729	792	2,383	5,112
Cégep de Valleyfield	284	0,532	148	0,479	1,011
Cégep de Victoriaville	480	0,861	247	0,750	1,611
Cégep du Vieux Montréal	1 293	2,586	727	2,304	4,890
Cégep Édouard-Montpetit	908	1,687	432	1,312	2,999
Cégep François-Xavier Garneau	1 686	3,182	820	2,377	5,559
Cégep John Abbott	482	0,936	279	1,008	1,944
Cégep Lionel Groulx	478	0,860	222	0,702	1,562
Cégep Marie-Victorin	1 239	2,486	867	4,158	6,644
Cégep Montmorency	649	1,257	327	1,017	2,274
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	457	0,824	224	0,669	1,493
Champlain Regional College	505	0,883	222	0,622	1,505
Collège Dawson	925	1,730	574	2,151	3,881
Collège Gérald-Godin	53	0,088	29	0,080	0,168
Collège Héritage	201	0,398	123	0,669	1,067
Collège Shawinigan	460	0,822	222	0,619	1,441
Conservatoires de musique	25	0,042	10	0,030	0,072
Institut de technologie agroalimentaire (La Pocatière)	240	0,516	173	0,716	1,274
Institut de technologie agroalimentaire (Saint-Hyacinthe)	282	0,569	169	0,547	1,116
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	108	0,192	45	0,115	0,307
Vanier College	866	1,713	514	1,734	3,447

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004

Établissements privés	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Montant global Attribué M $
D Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Campus Notre-Dame-de-Foy	588	1,874	272	0,856	2,730
Collège André-Grasset	84	0,291	36	0,103	0,394
Collège Bart	218	0,930	126	0,337	1,267
Collège Centennal	2	0,006	—	—	0,006
Collège d'affaires Ellis inc.	82	0,324	45	0,108	0,432
Collège Français	1	0,002	—	—	0,002
Collège Jean-de-Brébeuf	92	0,375	40	0,059	0,434
Collège Laflèche	630	2,117	335	1,005	3,122
Collège LaSalle	932	3,912	607	2,224	6,136
Collège Marianopolis	122	0,444	47	0,045	0,489
Collège Marie-de-France	10	0,046	5	0,005	0,051
Collège Mérici	556	1,852	247	0,763	2,615
Collège O'Sullivan	413	1,583	252	0,218	2,301
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	3	0,008	1	0,001	0,009
Collège Stanislas	14	0,054	8	0,012	0,066
Conservatoire Lassalle	49	0,158	19	0,054	0,212
École commerciale du Cap	131	0,447	77	0,259	0,706
École nationale de l'humour*	24	0,141	7	0,018	0,159
École nationale de théâtre du Canada	45	0,220	35	0,115	0,335
École de danse de Québec*	1	0,006	1	0,005	0,011
École de musique Vincent-d'Indy	6	0,022	4	0,012	0,034
Institut d'enregistrement du Canada enr.*	48	0,454	11	0,023	0,477
Institut Teccart inc.	94	0,452	41	0,129	0,581
Le Petit Séminaire de Québec	15	0,045	6	0,007	0,052
Musitechnic services éducatifs inc.*	138	1,302	30	0,080	1,382
Séminaire de Sherbrooke	106	0,300	55	0,146	0,446

* École subventionnée par le ministère de la Culture et des Communications.

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004

Établissements privés	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Montant global attribué M $
E Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
Académie de l'entrepreneurship québécois	21	0,062	—	—	0,062
Académie du Savoir (1995) inc.	1	0,003	—	—	0,003
Académie internationale de la mode et du design	655	3,381	9	0,040	3,421
Chambre immobilière du Grand Montréal	25	0,078	2	0,002	0,080
CINAC inc.	3	0,012	—	—	0,012
Collège April-Fortier	225	0,934	4	0,016	0,950
Collège de l'Estrie	176	0,969	1	0,003	0,972
Collège Delta	257	1,475	3	0,022	1,497
Collège de photographie Marsan inc.	97	0,532	1	0,006	0,538
Collège d'informatique Marsan inc.	21	0,093	—	—	0,093
Collège Herzing	354	2,171	6	0,026	2,197
Collège Inter-Dec	141	0,649	1	0,002	0,651
Collège Mother House	9	0,032	5	0,024	0,056
Collège Radio-Télévision de Québec inc.	29	0,123	—	—	0,123
Collège technique de Montréal inc.	8	0,050	—	—	0,050
Collège Salette inc.	80	0,466	1	0,009	0,475
Collège TMI	120	0,644	1	0,003	0,647
École nationale de cirque	9	0,050	5	0,012	0,062
École du Show Business	248	1,200	1	0,003	1,203
ICD Institut Carrière et Développement ltée	616	3,599	11	0,048	3,647
Institut de création artistique et de recherche en infographie ICARI inc.	38	0,185	—	—	0,185
Institut Descartes	150	0,972	4	0,015	0,987
Institut de police du Québec	145	0,407	24	0,047	0,454
Institut supérieur d'électronique L.A. enr.	19	0,130	—	—	0,130
Institut supérieur de design de mode inc.	39	0,220	—	—	0,220
Institut supérieur d'informatique I.S.I.	79	0,430	3	0,012	0,442
Institut Trebas Québec inc.	101	0,491	—	—	0,491
Villa Sainte-Marceline	12	0,021	8	0,036	0,057

TABLEAU 56

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 2003-2004

Établissements d'enseignement	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
Acadia/University Wolfville	5	0,023	2	0,004	0,027
Algonquin College	70	0,225	43	0,158	0,383
Barreau du Québec/Ottawa	23	0,079	17	0,084	0,163
Carleton University	140	0,996	70	0,254	1,250
Collège Boréal	32	0,111	20	0,076	0,187
Collège d'Alfred	28	0,120	18	0,061	0,181
Collège dominicain de philosophie et de théologie	8	0,039	6	0,025	0,064
Collège universitaire du Cap Breton	1	0,004	—	—	0,004
Collège universitaire de Saint-Boniface	10	0,051	7	0,019	0,070
Collège universitaire Glendon	15	0,093	6	0,024	0,117
Dalhousie University	67	0,522	38	0,139	0,661
École de mode Richard Robinson	9	0,032	—	—	0,032
La Cité collégiale	386	1,354	212	0,690	2,044
Laurentian University	27	0,159	16	0,062	0,221
Mount Allison University	11	0,067	5	0,013	0,080
Mount Saint Vincent University	6	0,050	3	0,007	0,057
Nova Scotia Agricultural College	3	0,022	3	0,010	0,032
Nova Scotia College of Art and Design	8	0,063	3	0,005	0,068
Saint Francis Xavier University	6	0,041	3	0,011	0,052
Saint Mary's University	14	0,079	5	0,012	0,091
Saint-Thomas University	11	0,066	7	0,031	0,097
Université d'Ottawa	1 169	7,289	442	1,376	8,665
Université de Moncton	152	0,882	89	0,255	1,137
Université Sainte-Anne	3	0,010	1	0,004	0,014
Université Saint-Paul	30	0,174	18	0,056	0,230
University of Alberta/Faculté Saint-Jean	9	0,050	5	0,017	0,067
University of King's College	5	0,030	2	0,002	0,032
University of New Brunswick	39	0,265	21	0,071	0,336
University of Prince Edward Island	13	0,064	7	0,027	0,091

TABLEAU 57
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2003-2004

A Dans l'ensemble	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Aide totale M $
Régions d'études					
Bas-Saint-Laurent (01)	5 406	11,2	3 489	12,5	23,7
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	6 335	13,4	3 656	12,7	26,1
Québec (03)	22 278	57,1	12 611	47,7	104,8
Mauricie (04)	6 771	17,9	3 897	14,9	32,8
Estrie (05)	9 736	24,2	5 585	21,2	45,4
Montréal (06)	56 761	163,7	35 363	159,9	323,6
Outaouais (07)	2 185	4,9	1 302	5,5	10,4
Abitibi-Témiscamingue (08)	2 136	4,4	1 318	4,7	9,1
Côte-Nord (09)	416	0,8	269	1,0	1,8
Nord-du-Québec (10)	42	0,1	22	0,1	0,2
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	836	1,7	567	2,0	3,7
Chaudière-Appalaches (12)	3 910	7,2	1 947	5,7	12,9
Laval (13)	1 513	4,4	701	2,3	6,7
Lanaudière (14)	1 066	2,0	616	2,0	4,0
Laurentides (15)	2 007	3,8	1 133	3,7	7,5
Montérégie (16)	5 277	11,6	2 903	10,1	21,7
Centre-du-Québec (17)	1 887	3,7	1 041	3,5	7,2
Autres provinces	3 231	18,2	1 481	4,8	23,0
Autres pays	592	5,1	292	1,0	6,1
Total	132 384	345,4	78 193	315,2	670,6

TABLEAU 57 *(suite)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2003-2004

		Prêts		Bourses		Aide totale
B	**Enseignement secondaire**	**N**	**M $**	**N**	**M $**	**M $**
	(formation professionnelle)					
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	1 062	2,1	780	2,8	4,9
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 445	2,8	996	3,4	6,2
	Québec (03)	2 514	6,0	1 600	5,1	11,1
	Mauricie (04)	898	3,1	595	2,0	5,1
	Estrie (05)	874	1,7	605	2,2	3,9
	Montréal (06)	5 185	17,2	3 823	15,7	32,9
	Outaouais (07)	376	0,7	277	1,1	1,8
	Abitibi-Témiscamingue (08)	521	0,9	373	1,3	2,2
	Côte-Nord (09)	82	0,2	54	0,2	0,4
	Nord-du-Québec (10)	7	0,01	3	0,01	0,02
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	254	0,5	185	0,7	1,2
	Chaudière-Appalaches (12)	1 120	2,0	674	2,0	4,0
	Laval (13)	590	1,5	372	1,2	2,7
	Lanaudière (14)	293	0,5	211	0,7	1,2
	Laurentides (15)	738	1,4	510	1,6	3,0
	Montérégie (16)	1 553	3,8	1 033	3,6	7,4
	Centre-du-Québec (17)	623	1,2	443	1,7	2,9
	Autres provinces	—	—	—	—	—
	Autres pays	—	—	—	—	—
	Total	18 135	45,5	12 534	45,3	90,8

TABLEAU 57 *(suite)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2003-2004

C	Enseignement collégial	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Aide totale M $
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	3 356	6,6	2 060	7,0	13,6
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	3 117	6,0	1 620	4,7	10,7
	Québec (03)	6 883	16,1	3 252	9,6	25,7
	Mauricie (04)	2 731	6,3	1 427	4,3	10,6
	Estrie (05)	2 398	5,1	1 155	3,3	8,4
	Montréal (06)	14 426	41,9	6 992	24,8	66,7
	Outaouais (07)	767	1,5	396	1,4	2,9
	Abitibi-Témiscamingue (08)	1 102	2,1	627	2,0	4,1
	Côte-Nord (09)	334	0,6	215	0,8	1,4
	Nord-du-Québec (10)	35	0,06	19	0,08	0,14
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	582	1,2	382	1,2	2,4
	Chaudière-Appalaches (12)	2 343	4,2	1 075	3,1	7,3
	Laval (13)	923	3,0	329	1,0	4,0
	Lanaudière (14)	773	1,5	405	1,2	2,7
	Laurentides (15)	1 269	2,4	623	2,1	4,5
	Montérégie (16)	3 420	6,9	1 622	5,1	12,0
	Centre-du-Québec (17)	1 264	2,6	598	1,8	4,4
	Autres provinces	753	2,8	376	1,3	4,1
	Autres pays	9	0,04	1	0,01	0,05
	Total	46 485	110,9	23 179	74,7	185,6

TABLEAU 57 *(fin)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2003-2004

		Prêts		Bourses		Aide totale
D	**Enseignement universitaire**	**N**	**M $**	**N**	**M $**	**M $**
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	988	2,6	649	2,7	5,3
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 773	4,6	1 040	4,6	9,2
	Québec (03)	12 881	35,0	7 757	32,9	67,9
	Mauricie (04)	3 142	8,5	1 875	8,7	17,2
	Estrie (05)	6 464	17,3	3 825	15,7	33,0
	Montréal (06)	37 144	104,5	24 548	119,4	223,9
	Outaouais (07)	1 042	2,7	629	3,0	5,7
	Abitibi-Témiscamingue (08)	513	1,3	318	1,4	2,7
	Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—
	Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—
	Chaudière-Appalaches (12)	447	1,1	198	0,7	1,8
	Laval (13)	—	—	—	—	—
	Lanaudière (14)	—	—	—	—	—
	Laurentides (15)	—	—	—	—	—
	Montérégie (16)	304	0,9	248	1,5	2,4
	Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—
	Autres provinces	2 478	15,5	1 105	3,5	19,0
	Autres pays	583	5,0	291	1,0	6,0
	Total	67 759	199,0	42 483	195,1	394,1

TABLEAU 58

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2003-2004

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)																		
Bas-Saint-Laurent (01)	833	4	13	2	1	2	1	0	16	—	142	42	1	—	1	14	5	1 077
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	4	1 428	30	8	6	1	3	6	39	22	1	3	2	3	2	6	3	1 567
Québec (03)	133	94	1 328	63	40	13	4	28	74	10	83	436	3	13	12	43	78	2 455
Mauricie (04)	2	14	13	690	5	4	2	3	3	2	4	10	2	20	2	17	134	927
Estrie (05)	10	4	3	11	724	5	2	5	11	1	9	30	2	2	2	61	54	936
Montréal (06)	33	52	51	59	46	3 041	35	49	22	2	34	25	176	248	167	643	44	4 727
Outaouais (07)	1	1	3	1	1	5	319	25	—	1	3	3	2	1	13	4	—	383
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	2	3	1	1	1	—	529	1	12	2	3	1	1	3	9	1	571
Côte-Nord (09)	7	4	2	—	—	1	—	—	114	6	1	—	—	1	—	—	—	136
Nord-du-Québec (10)	—	1	—	—	—	—	—	—	—	7	—	—	—	1	—	1	—	10
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	9	2	1	3	1	4	1	1	8	—	259	1	1	—	1	3	1	296
Chaudière-Appalaches (12)	47	8	79	10	65	4	—	4	10	3	12	941	3	3	5	10	42	1 246
Laval (13)	7	11	7	5	11	77	10	13	1	—	7	4	118	91	147	16	8	533
Lanaudière (14)	1	1	3	1	1	11	1	—	1	—	1	—	10	269	18	7	2	327
Laurentides (15)	3	5	4	4	7	58	85	17	1	1	2	3	26	48	404	50	2	720
Montérégie (16)	13	19	17	13	27	54	8	16	4	3	16	14	10	18	17	1 320	77	1 648
Centre-du-Québec (17)	14	2	11	53	27	4	4	5	5	2	4	17	2	4	3	29	454	640
Total	1 118	1 652	1 568	926	963	3 285	475	701	310	72	580	1 532	359	723	797	2 233	905	18 199

TABLEAU 58 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 2003-2004

	Régions de provenance																	Total
Régions d'études	**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	
B Enseignement collégial																		
Bas-Saint-Laurent (01)	1 961	61	215	46	38	40	10	21	69	4	345	405	17	22	17	76	53	3 400
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	52	2 270	120	54	40	42	14	36	112	51	12	72	12	34	29	87	39	3 076
Québec (03)	404	257	3 331	198	113	54	21	123	169	22	213	1 668	14	30	31	123	241	7 012
Mauricie (04)	26	33	70	1 809	25	17	5	30	10	1	14	39	6	70	14	63	541	2 773
Estrie (05)	12	18	28	35	1 336	18	9	40	21	5	22	128	3	5	10	276	282	2 263
Montréal (06)	143	231	262	248	278	7 491	209	214	72	18	100	199	649	817	741	2 568	298	14 538
Outaouais (07)	2	1	3	2	2	12	519	85	11	2	4	1	2	2	32	10	4	695
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	3	6	2	2	5	9	940	—	24	1	1	5	4	8	11	3	1 026
Côte-Nord (09)	7	4	10	3	5	5	2	3	226	—	5	7	—	4	2	7	8	295
Nord-du-Québec (10)	1	1	—	—	—	—	—	—	—	22	—	1	—	—	—	—	—	25
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	7	—	6	3	2	7	1	—	—	—	513	6	4	7	1	9	—	566
Chaudière-Appalaches (12)	95	28	202	17	66	7	3	13	21	3	33	1 687	1	4	8	26	87	2 301
Laval (13)	8	15	21	10	20	124	14	18	4	1	10	10	379	89	208	58	14	1 003
Lanaudière (14)	2	4	2	7	3	20	3	4	—	1	1	2	5	685	11	11	4	765
Laurentides (15)	12	11	14	22	9	49	72	32	1	3	6	13	42	162	768	42	13	1 271
Montérégie (16)	48	57	87	75	121	173	20	56	20	7	24	98	22	57	55	2 279	164	3 363
Centre-du-Québec (17)	29	17	32	48	56	25	8	15	4	2	14	77	4	13	7	127	873	1 351
Total	2 811	3 013	4 409	2 579	2 118	8 089	919	1 640	740	166	1 317	4 414	1 166	2 005	1 942	5 773	2 624	45 728

TABLEAU 58 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 2003-2004

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
C Enseignement universitaire																		
Bas-Saint-Laurent (01)	595	11	69	7	13	24	3	4	31	1	159	49	11	8	17	44	8	1 056
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	21	1 446	61	14	12	22	9	3	76	14	13	22	8	15	15	27	12	1 792
Québec (03)	890	912	4 877	535	281	589	148	262	247	36	364	2 206	121	197	197	662	473	13 002
Mauricie (04)	77	69	192	1 300	87	140	21	42	24	6	24	179	30	345	76	231	422	3 270
Estrie (05)	257	196	284	199	1 883	377	94	113	81	17	104	516	83	193	188	1 238	562	6 391
Montréal (06)	523	794	1 297	628	720	19 864	505	395	153	51	233	729	1 504	1 498	1 772	5 781	629	37 067
Outaouais (07)	14	22	37	8	12	28	575	54	5	1	6	23	10	13	81	55	11	963
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	1	3	5	4	10	4	419	—	12	1	6	—	4	2	1	1	486
Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaudière-Appalaches (12)	40	5	115	2	5	1	1	2	4	1	6	227	—	3	1	4	4	424
Laval (13)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lanaudière (14)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Laurentides (15)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Montérégie (16)	7	5	13	9	18	22	5	4	—	1	1	23	8	14	25	85	9	245
Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	2 428	3 463	6 950	2 705	3 026	21 080	1367	1 300	624	140	913	3 983	1 777	2 290	2 368	8 144	2 135	64 698

TABLEAU 59
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2004

Institutions financières	Prêts négociés %	Prêts négociés M $
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	57,91	
Banque Nationale du Canada	14,38	
Banque Royale	11,61	
Banque de Montréal	7,63	
Banque canadienne impériale de commerce	5,00	
Banque Laurentienne	2,80	
Banque Toronto Dominion	0,38	
Banque Scotia	0,13	
Banque Hongkong du Canada	0,16	
Total	100,0	1 001,7

Aide financière aux études

Québec

22-0894-03

Aide financière aux études
STATISTIQUES

Tableau sommaire 2004-2005

Québec

Tableau sommaire 2004-2005

NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS

Précisions concernant le tableau sommaire relatif à l'année d'attribution 2004-2005

Notre souci de produire des statistiques significatives et fiables nous a amenés à prendre la décision de publier qu'un seul tableau relatif à l'année d'attribution 2004-2005. Plusieurs facteurs expliquent ce choix.

D'abord, la mise en œuvre du nouveau régime d'aide financière a nécessité une période de transition de seize mois. En effet, la période de référence pour l'année 2004-2005 commence en mai 2004 et se termine en août 2005. Elle correspond à quatre périodes d'études plutôt qu'à trois, soit le nombre habituel de périodes d'une année d'attribution. Cela a eu pour effet d'augmenter considérablement le nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études ainsi que les montants d'aide qui leur ont été attribués.

Par ailleurs, la mise en place en mai 2004 de Contact, un système informatique d'une grande envergure, a exigé des ajustements et une période de rodage assez longue. Cette situation a eu des effets majeurs sur le traitement des demandes d'aide financière et sur le processus d'attribution de l'aide puisque le système informatique n'était pas encore en mesure de traiter adéquatement tous les dossiers.

Ainsi, de mai à septembre 2004, l'Aide financière aux études a dû attribuer une aide provisoire sous forme de prêt aux étudiantes et aux étudiants qui avaient présenté une demande d'aide financière avant la rentrée scolaire. Cette mesure exceptionnelle a été prise afin que personne ne soit pénalisé et que tous puissent bénéficier d'un soutien financier à la rentrée scolaire.

Tableau sommaire 2004-2005

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon la forme d'aide, 2004-2005

Forme d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M$	M$	M$
Prêt seulement	56 721	240,0	-	240,0
Bourse seulement	1 004	-	8,6	8,6
Prêt et bourse	76 662	384,5	272,9	657,4
Total	134 387*	624,6	281,4	906,0

* Ce nombre exclut les quelque 5 000 personnes dont le dossier a été fermé après qu'elles aient reçu une aide provisoire.



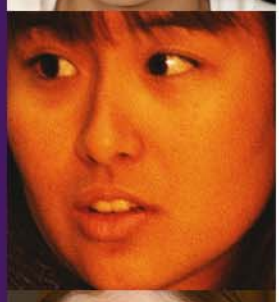
Aide financière aux études
STATISTIQUES













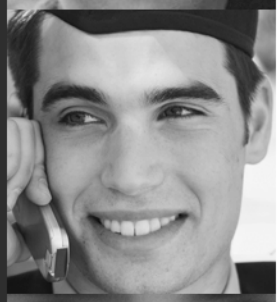
Rapport 2005-2006

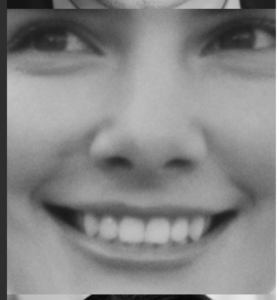
Québec



Aide financière aux études
STATISTIQUES













Rapport 2005-2006

Symboles
et abréviations

% : pourcentage
$: en milliers de dollars ou moins
M$: en millions de dollars ou plus
N : nombre

Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2008 – 07-01169

ISBN 978-2-550-52309-3 (PDF)
ISSN 1916-5439 (PDF)

Dépôt Légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
Dépôt Légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2008

Termes utilisés

Pour faciliter la compréhension des statistiques contenues dans le présent rapport, il importe de définir avant tout les termes propres au Programme de prêts et bourses

Il faut noter de plus qu'en vue d'alléger les tableaux les termes étudiante et étudiant son retenus pour désigner aussi bien les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et du collégial que celles et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement universitaire.

Formes d'aide financière aux études

Prêt
Aide financière garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire ne paient aucun intérêt aux institutions financières reconnues par le ministère de l'Éducation tant qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Bourse
Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée aux étudiantes et aux étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire reconnu par le ministère de l'Éducation, lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et leurs propres contributions, de même que celles des parents[1], de la conjointe ou du conjoint. Pour leur part, les personnes aux études atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide.

Catégories de bénéficiaires d'une aide financière aux études

Bénéficiaire
Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Boursière, boursier
Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou une bourse seulement.

Bénéficiaire avec contribution des parents[1]
Bénéficiaire dont les parents doivent contribuer au financement des études.

Bénéficiaire sans contribution des parents
Bénéficiaire, sans conjointe ou conjoint, dont les parents n'ont pas à contribuer au financement des études.

Bénéficiaire avec contribution de la conjointe ou du conjoint
Bénéficiaire dont la conjointe ou le conjoint doit contribuer au financement des études.

1. Il peut s'agir aussi d'une répondante ou d'un répondant qui parraine une personne aux études qui a fait une demande en vue de s'établir en permanence au Canada conformément à la Loi sur l'immigration.

Bénéficiaire résidant chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme résidant chez ses parents.

Bénéficiaire ne résidant pas chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme ne résidant pas chez ses parents

Bénéficiaire chef de famille monoparentale
Personne célibataire, séparée, divorcée ou veuve avec des enfants à sa charge qui bénéficie d'une aide financière aux études.

Types de contributions

Contribution calculée des parents
Participation des parents évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de leurs revenus bruts.

Contribution exigée des parents
Participation exigée des parents pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiant ou de l'étudiante et du gouvernement.

Contribution calculée de la conjointe ou du conjoint
Participation de la conjointe ou du conjoint, évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de ses revenus bruts.

Contribution exigée de la conjointe ou du conjoint
Participation exigée de la conjointe ou du conjoint pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Types d'établissements d'enseignement

Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)
Ensemble des établissements d'enseignement secondaire donnant des programmes de formation professionnelle reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études subventionnés reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études non subventionnés au Québec reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Établissements d'enseignement universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements reconnus pour prêts seulement
Ensemble des établissements d'enseignement collégial et universitaire situés à l'extérieur du Québec et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Autres termes

Emprunteure, emprunteur
Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit les rembourser à la fin de ses études à temps plein.

Région d'études
Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Région de provenance
Région administrative où résident les parents des bénéficiaires célibataires d'une aide financière aux études ou région administrative où résident les bénéficiaires non célibataires.

Taux de participation
Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants à temps plein au trimestre d'automne bénéficiant d'une aide financière aux études.

RAPPORT STATISTIQUE 2005-2006

LISTE DES TABLEAUX

NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS

FAITS SAILLANTS

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon la forme d'aide, 2005-2006 ..... **14**

TABLEAU 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2005-2006 ..... **15**

TABLEAU 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, du conjoint ou de la conjointe, 2005-2006 ..... **16**

TABLEAU 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2005-2006 ..... **17**

TABLEAU 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2005-2006 ..... **18**

TABLEAU 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2005-2006 ..... **19**

TABLEAU 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2005, par types d'établissements d'enseignement, selon la forme d'aide **20**

TABLEAU 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2005-2006 ..... **21**

TABLEAU 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2005-2006 ..... **22**

TABLEAU 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2005-2006 ..... **23**

TABLEAU 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure relative aux régions et aux MRC dites périphériques, 2005-2006 ..... **24**

TABLEAU 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2005-2006 ..... **25**

TABLEAU 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge des parents qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2005-2006 ..... **26**

TABLEAU 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2005-2006 ..... **27**

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'un conjoint ou d'une conjointe et d'enfants à charge, 2005-2006 ..... **28**

TABLEAU 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2005-2006 ..... **29**

TABLEAU 17
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon la forme d'aide, 2005-2006 ..... **30**

TABLEAU 18
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2005-2006 ..... **31**

TABLEAU 19
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution calculée des parents, 2005-2006 ..... **32**

TABLEAU 20
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée du conjoint ou de la conjointe, 2005-2006 ..... **33**

TABLEAU 21
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge, à la fin de leurs études, le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2005-2006 ..... **34**

TABLEAU 22
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de mois durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2005-2006 ..... **35**

TABLEAU 23
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 2001-2002 à 2005-2006 ..... **36**

TABLEAU 24
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 2001-2002 à 2005-2006 ..... **37**

TABLEAU 25
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 2001-2002 à 2005-2006 ..... **38**

TABLEAU 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 2001-2002 à 2005-2006 ..... **39**

TABLEAU 27
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par cycles d'études universitaires, de 2001-2002 à 2005-2006 ..... **40**

TABLEAU 28
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 2001-2002 à 2005-2006 ..... **41**

TABLEAU 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, de 2001-2002 à 2005-2006 ..... **42**

TABLEAU 30
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2001-2002 à 2005-2006 ..... **43**

TABLEAU 31
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et aux prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 2001-2002 à 2005-2006 ..... **44**

TABLEAU 32
Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2001-2002 à 2005-2006 ..... **45**

TABLEAU 33
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié
du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 2001-2002 à 2005-2006 ..... **46**

TABLEAU 34
Programme de remboursement différé, 2005-2006 ..... **47**

TABLEAU 35
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2005-2006 ..... **48**

TABLEAU 36
Programme de bourses d'été de langues, 2005-2006 ..... **49**

TABLEAU 37
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes, 2005-2006 ..... **50**

TABLEAU 38
Programme études-travail, 2005-2006 ..... **51**

TABLEAU 39
Programme de remise de dette, 2005-2006 ..... **52**

TABLEAU 40
Programme de prêts pour les études à temps partiel, 2005-2006 ..... **53**

TABLEAU 41
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2001-2002 à 2005-2006 ..... **54**

TABLEAU 42
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement
situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2005-2006 ..... **55**

TABLEAU 43
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement
selon le montant de la bourse, 2005-2006 ..... **58**

TABLEAU 44
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement
selon le montant global de l'aide attribuée, 2005-2006 ..... **59**

TABLEAU 45
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement
selon le groupe d'âge, 2005-2006 ..... **60**

TABLEAU 46
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon le trimestre de l'année scolaire, 2005-2006 ..... **61**

TABLEAU 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2005-2006 ..... **62**

TABLEAU 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2005-2006 ..... **63**

TABLEAU 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne de ceux-ci selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2005-2006 ..... **64**

TABLEAU 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2005-2006 ..... **65**

TABLEAU 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts du conjoint ou de la conjointe et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2005-2006 ..... **66**

TABLEAU 52
Nombre et montants des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2005-2006 ..... **67**

TABLEAU 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins d'attribution de prêts et bourses, 2005-2006 ..... **75**

TABLEAU 54
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2005-2006 ..... **78**

TABLEAU 55
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2005-2006 ..... **82**

TABLEAU 56
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par établissement financier, au 31 mars 2006 ..... **85**

NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS

Précisions concernant les tableaux comparatifs

En consultant les différents tableaux de ce rapport statistique, vous remarquerez que les données relatives à l'année 2004-2005 ne figurent pas dans les tableaux comparatifs. Nous avons choisi de ne pas les inclure, car elles ne peuvent se comparer à celles des années précédentes ou suivantes en raison de plusieurs facteurs.

D'abord, la mise en œuvre du nouveau régime d'aide financière a nécessité une période de transition de seize mois. En effet, la période de référence pour l'année 2004-2005 commence en mai 2004 et se termine en août 2005. Elle correspond à quatre périodes d'études plutôt qu'à trois, soit le nombre habituel de périodes d'une année d'attribution. Cela a eu pour effet d'augmenter considérablement le nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études ainsi que les montants d'aide qui leur ont été attribués.

Par ailleurs, la mise en place en mai 2004 de Contact, un système informatique d'une grande envergure, a exigé des ajustements et une période de rodage assez longue. Cette situation a eu des effets majeurs sur le traitement des demandes d'aide financière et sur le processus d'attribution de l'aide puisque le système informatique n'était pas encore en mesure de traiter adéquatement tous les dossiers.

Ainsi, de mai à septembre 2004, l'Aide financière aux études a dû attribuer une aide provisoire sous forme de prêt aux étudiantes et aux étudiants qui avaient présenté une demande d'aide financière avant la rentrée scolaire. Cette mesure exceptionnelle a été prise afin que personne ne soit pénalisé et que tous puissent bénéficier d'un soutien financier à la rentrée scolaire.

Notre souci de produire des statistiques significatives et fiables nous a amenés à prendre la décision de ne pas inclure dans ce rapport les données détaillées relatives à l'année 2004-2005. Nous vous présentons toutefois le tableau ci-dessous à titre de renseignement.

Tableau sommaire 2004-2005

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon la forme d'aide, 2004-2005

Forme d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M$	M$	M$
Prêt seulement	56 721	240,0	-	240,0
Bourse seulement	1 004	-	8,6	8,6
Prêt et bourse	76 662	384,5	272,9	657,4
Total	134 387*	624,6	281,4	906,0

* Ce nombre exclut les quelque 5 000 personnes dont le dossier a été fermé après qu'elles aient reçu une aide provisoire.

Nous vous prions de nous excuser des inconvénients que cette décision pourrait vous causer.

FAITS SAILLANTS

Statistiques relatives à l'année d'attribution 2005-2006

Répartition de l'aide financière aux études

Type d'aide financière	Bénéficiaires N	Aide moyenne attribuée $	Aide totale attribuée M$
Prêts	131 809	3 765	496,2
Bourses	80 929	3 741	302,7
Total	132 878	6 013	799,0

Répartition des prêts

Type d'établissements d'enseignement	Bénéficiaires N	Montant moyen $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	20 125	3 830
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	41 820	2 944
• Programmes non subventionnés	2 707	7 238
Établissements d'enseignement universitaire		
• Programmes de 1er cycle	51 737	3 737
• Programmes de 2e cycle	12 842	5 288
• Programmes de 3e cycle	2 453	5 769
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	125	8 287

Caractéristiques des bénéficiaires d'un prêt

Caractéristiques	N	%
Avec contribution des parents	61 318	46,5
Ne résidant pas chez leurs parents	100 401	76,2
Avec conjoint ou conjointe	21 912	16,6
Avec enfants	23 909	18,1

Répartition des bourses

Type d'établissements d'enseignement	Bénéficiaires N	Montant moyen de bourse $	Montant moyen total (prêt et bourse) $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	13 916	3 589	7 512
Établissements d'enseignement collégial			
• Programmes subventionnés	24 175	3 250	6 446
• Programmes non subventionnés	65	4 713	8 808
Établissements d'enseignement universitaire			
• Programmes de 1er cycle	32 504	4 074	7 974
• Programmes de 2e cycle	8 881	3 992	9 290
• Programmes de 3e cycle	1 387	4 348	10 272

Ressources financières des boursières et des boursiers

Caractéristiques des boursières et des boursiers	Boursières et boursiers	Contributions			
		Parents, conjoint ou conjointe	Boursières et boursiers	Gouvernement	Total
	N	$	$	$	$
Avec contribution des parents					
• Résidant chez leurs parents	6 919	204	360	4 393	4 957
• Ne résidant pas chez leurs parents	22 004	963	893	6 457	8 313
Sans contribution des parents					
• Sans conjoint ou conjointe					
• Sans enfant	27 314	s. o.	1 158	7 762	8 920
• Avec enfants	6 523	s. o.	1 539	10 233	11 772
• Avec conjoint ou conjointe					
• Sans enfant	4 917	494	588	8 121	9 203
• Avec enfants	13 252	1 015	892	9 488	11 395

À noter

Au cours de l'année d'attribution 2005-2006, 54 580 bénéficiaires qui avaient terminé leurs études ont dû commencer à rembourser leur dette d'études. Le montant moyen du prêt à rembourser était de 8 944 $.

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon la forme d'aide, 2005-2006

Forme d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M$	M$	M$
Prêt seulement	51 949	182,0	-	182,0
Bourse seulement	1 069	-	7,3	7,3
Prêt et bourse	79 860	314,2	295,4	609,6
Total	132 878	496,2	302,7	799,0

TABLEAU 2
Répartition des prêts et bourses
par types d'établissements d'enseignement,
2005-2006

Type d'établissements	Prêts N	Prêts Montant moyen $	Prêts Total M$	Bourses N	Bourses Montant moyen $	Bourses Total M$	Montant moyen (prêt et bourse) $
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	20 125	3 830	77,1	13 916	3 589	49,9	7 520
Enseignement collégial (programmes subventionnés)	41 820	2 944	123,1	24 175	3 250	78,6	6 459
• Formation générale	12 185	2 468	30,1	6 528	2 507	16,4	5 292
• Formation technique	29 635	3 140	93,1	17 647	3 524	62,2	6 890
• Secteur privé	4 615	5 502	25,4	2 558	3 360	8,6	9 445
• Secteur public	37 205	2 627	97,7	21 617	3 237	70,0	6 108
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)	2 707	7 238	19,6	65	4 713	0,3	9 256
Enseignement universitaire	67 032	4 108	275,4	42 772	4 066	173,9	8 334
• 1er cycle	51 737	3 737	193,3	32 504	4 074	132,4	7 986
• 2e cycle	12 842	5 288	67,9	8 881	3 992	35,5	9 295
• 3e cycle	2 453	5 769	14,2	1 387	4 348	6,0	10 299
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	125	8 287	1,0	1	8 597	—	11 187
Total	131 809	3 765	496,2	80 929	3 741	302,7	7 634

TABLEAU 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, du conjoint ou de la conjointe, 2005-2006

Contribution ou non des parents, du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Avec contribution des parents	61 318	3 121	28 923	2 638	5 979
Sans contribution des parents	70 491	4 325	52 006	4 354	8 550
• Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	21 912	4 190	18 169	5 054	9 125
• Sans contribution du conjoint ou de la conjointe	48 579	4 386	33 837	3 978	8 239
Total	131 809	3 765	80 929	3 741	7 634

TABLEAU 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2005-2006

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts		Bourses		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents	31 408	3 083	8 264	1 330	4 642
Ne résidant pas chez leurs parents	100 401	3 978	72 665	4 015	7 967
Total	131 809	3 765	80 929	3 741	7 634

TABLEAU 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2005-2006

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	%	Montant moyen $	N	%	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	24 718	18,8	2 920	6 919	8,5	1 219	4 428
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	36 600	27,8	3 256	22 004	27,2	3 084	6 456
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	6 690	5,1	3 686	1 345	1,7	1 905	5 741
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	63 801	48,4	4 392	50 661	62,6	4 419	8 624
Total	131 809	100,0	3 765	80 929	100,0	3 741	7 634

TABLEAU 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2005-2006

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	Prêts par types d'établissements									
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial				Enseignement universitaire		Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	
			Progr. subv.		Progr. non subv.					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	3 012	15,0	11 431	27,3	780	28,8	9 491	14,2	4	3,2
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	4 224	21,0	15 344	36,7	371	13,7	16 604	24,8	57	45,6
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	1 361	6,8	1 489	3,6	267	9,9	3 571	5,3	2	1,6
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	11 528	57,3	13 556	32,4	1 289	47,6	37 366	55,7	62	49,6
Total	20 125	100,0	41 820	100,0	2 707	100,0	67 032	100,0	125	100,0

TABLEAU 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2005, par types d'établissements d'enseignement, selon la forme d'aide

Type d'établissements	Inscriptions à temps plein	Prêts		Bourses	
			Taux de participation		Taux de participation
	N	N	%	N	%
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	72 136	16 235	22,5	11 259	15,6
Enseignement collégial	167 822	39 070	23,3	22 374	13,3
• Secteur privé	13 566	3 950	29,1	2 162	15,9
• Secteur public	154 256	35 120	22,8	20 212	13,1
• Formation générale	82 423	11 359	13,8	5 991	7,3
• Formation technique	85 399	27 711	32,5	16 383	19,2
Enseignement universitaire	162 963	63 545	39,0	40 089	24,6
• 1er cycle	130 244	49 081	37,7	30 453	23,4
• 2e cycle	21 619	12 087	55,9	8 306	38,4
• 3e cycle	11 100	2 377	21,4	1 330	12,0
Total (enseign. postsecondaire)	330 785	102 615	31,0	62 463	18,9

TABLEAU 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2005-2006

Type d'établissements	Motifs de refus					Ensemble des demandes refusées
	Ressources financières suffisantes des parents	Ressources financières suffisantes des bénéficiaires, du conjoint ou de la conjointe	Période maximale d'admissibilité écoulée	Limite du montant d'endettement	Autres motifs	
	N	N	N		N	
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	321	61	11	98	469	960
Enseignement collégial						
• Programmes subventionnés	1 703	68	220	118	487	2 596
• Programmes non subventionnés	8	6	-	-	-	14
Enseignement universitaire	1 635	444	307	234	1 375	3 995
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	4	2	-	-	67	73
Total	3 671	581	538	450	2 398	7 638

TABLEAU 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2005-2006

Situation de famille	Bénéficiaires		Ensemble des bénéficiaires
	Femmes	Hommes	
	N	N	
Célibataire	60 923	43 440	104 365
Mariée ou marié	9 988	7 505	17 493
Séparée ou séparé	1 726	712	2 438
Divorcée ou divorcé	1 978	722	2 700
Veuve ou veuf	117	22	139
Vivant maritalement avec enfants	3 952	1 645	5 597
Unie civilement ou uni civilement	91	57	148
Total	78 775	54 103	132 878

TABLEAU 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2005-2006

Citoyenneté	Bénéficiaires	
	N	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	101 877	76,7
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	10 076	7,6
Résidence permanente	20 743	15,6
Statut de réfugié	182	0,1
Total	132 878	100,0

TABLEAU 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure relative aux régions et aux MRC dites périphériques, 2005-2006

Région ou MRC dite périphérique	Bénéficiaires		Montant global attribué
	N	%	M$
Région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	4 643	47,6	2,17
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 514	25,7	1,17
Région de la Côte-Nord	500	5,1	0,23
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 525	15,6	0,71
MRC de Pontiac	99	1,0	0,05
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	112	1,1	0,05
MRC d'Antoine-Labelle	234	2,4	0,11
MRC du Haut-Saint-Maurice	137	1,4	0,06
Total	9 764	100,0	4,55

TABLEAU 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2005-2006

Lieu de résidence des bénéficiaires	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
Résidant chez leurs parents	24 941	40,4
Ne résidant pas chez leurs parents	36 833	59,6
Total	61 774	100,0

TABLEAU 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge des parents qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2005-2006

Nombre d'enfants	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
1	43 445	70,3
2	15 285	24,7
3	2 723	4,4
4 ou plus	321	0,5
Total	61 774	100,0

TABLEAU 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2005-2006

Nombre d'enfants	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
0	47 079	66,2
1	12 961	18,2
2	7 584	10,7
3 ou plus	3 480	4,9
Total	71 104	100,0

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'un conjoint ou d'une conjointe et d'enfants à charge, 2005-2006

	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	**%**
Bénéficiaires sans conjoint ou conjointe ni enfant	40 884	57,5
Bénéficiaires sans conjoint ou conjointe mais avec enfants	8 177	11,5
Bénéficiaires avec conjoint ou conjointe mais sans enfant	6 195	8,7
Bénéficiaires avec conjoint ou conjointe et enfants	15 848	22,3
Total	71 104	100,0

TABLEAU 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2005-2006

Situation des bénéficiaires	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge	6 175	8,7
Sont mariées ou mariés avec enfant à charge	10 954	15,4
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge	2 565	3,6
Vivent maritalement avec enfants à charge	4 914	6,9
Sont chefs de famille monoparentale	7 271	10,2
Sont parents biologiques ou adoptifs	1 893	2,7
Ont obtenu un diplôme de 1er cycle à l'université	12 988	18,3
Ont accumulé 90 unités de 1er cycle à l'université (sans diplôme)	3 595	5,1
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans	15 006	21,1
Sont orphelines ou orphelins	569	0,8
Poursuivent des études de 2e ou de 3e cycle à l'université	2 030	2,9
Ont fait un retour aux études sept ans après la période de l'obligation de fréquentation scolaire	2 180	3,1
Autres	964	1,4
Total	71 104	100,0

TABLEAU 17
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon la forme d'aide, 2005-2006

Forme d'aide	Bénéficiaires avec contribution des parents		Contribution moyenne des parents	
			Contribution calculée	Contribution exigée
	N	%	$	$
Prêt	32 851	53,2	3 680	1 219
Bourse	456	0,7	2 269	1 188
Prêt et bourse	28 467	46,1	777	775
Total	61 774	100,0	2 332	1 014

TABLEAU 18

Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2005-2006

Revenus bruts des parents	Nombre d'enfants aux études à la charge des parents	Bénéficiaires résidant chez leurs parents			Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents		
		N	Contribution moyenne calculée $	Contribution moyenne exigée $	N	Contribution moyenne calculée $	Contribution moyenne exigée $
20 000 $ ou moins	1	6 221	-	-	8 297	-	-
	2	1 720	-	-	1 155	-	-
	3 ou plus	398	-	-	198	-	-
		8 339	-	-	9 650	-	-
20 001 $ - 30 000 $	1	2 988	534	469	3 924	490	470
	2	808	148	133	964	160	160
	3 ou plus	188	45	45	192	50	50
		3 984	433	381	5 080	411	395
30 001 $ - 40 000 $	1	2 896	1 867	1 328	3 902	1 814	1 737
	2	880	810	759	1 192	814	802
	3 ou plus	131	408	377	210	432	424
		3 907	1 580	1 168	5 304	1 535	1 475
40 001 $ - 50 000 $	1	2 233	3 451	741	3 321	3 354	3 212
	2	772	1 636	1 411	1 231	1 611	1 581
	3 ou plus	133	913	864	215	964	951
		3 138	2 897	911	4 767	2 796	2 689
50 001 $ - 60 000 $	1	1 638	4 999	408	2 666	4 969	3 712
	2	652	2 595	1 471	1 151	2 512	2 437
	3 ou plus	124	1 542	1 331	194	1 613	1 586
		2 414	4 172	742	4 011	4 102	3 243
60 001 $ ou plus	1	1 410	7 968	789	3 949	8 651	850
	2	1 387	4 901	520	3 373	5 909	2 625
	3 ou plus	362	3 837	938	699	4 433	2 490
		3 159	6 148	688	8 021	7 130	1 740
Total		24 941	1 873	519	36 833	2 642	1 349

Ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents : 61 774

Contribution moyenne calculée des parents : 2 332 $

Contribution moyenne exigée des parents : 1 014 $

TABLEAU 19
Répartition des boursières et des boursiers
selon la contribution calculée des parents, 2005-2006

Contribution calculée des parents	Bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents	
	N	%
---	15 650	54,1
1 - 1 000 $	4 983	17,2
1 001 - 2 000 $	3 538	12,3
2 001 - 3 000 $	2 315	8,0
3 001 - 4 000 $	1 433	5,0
4 001 - 5 000 $	702	2,4
5 001 - 6 000 $	169	0,6
6 001 - 7 000 $	65	0,2
7 001 $ ou plus	58	0,2
Total	28 923	100,0
Contribution moyenne : 802 $		

TABLEAU 20
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée du conjoint ou de la conjointe, 2005-2006

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires	
	N	%
---	15 321	69,5
1 - 1 000 $	1 773	8,0
1 001 - 2 000 $	1 502	6,8
2 001 - 3 000 $	1 098	5,0
3 001 - 4 000 $	754	3,4
4 001 - 5 000 $	495	2,2
5 001 - 6 000 $	394	1,8
6 001 - 7 000 $	261	1,2
7 001 $ ou plus	445	2,0
Total	22 043	100,0
Contribution moyenne : 862 $		

TABLEAU 21
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge, à la fin de leurs études, le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2005-2006

Dette d'études	Emprunteuses et emprunteurs selon les types d'établissements								
	Enseignement secondaire	Enseignement collégial			Enseignement universitaire			Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	Total
			Progr. subv.	Progr.					
	(form. prof.)	(form. gén.)	(form. tech.)	non subv.	1er cycle	2e cycle	3e cycle		
	N	N	N	N	N	N	N	N	N
1 - 5 000 $	6 597	2 306	5 663	283	4 225	671	53	48	19 846
5 001 - 10 000 $	2 694	869	4 899	588	5 183	1 605	136	62	16 036
10 001 - 15 000 $	815	146	1 823	643	4 268	1 233	113	46	9 087
15 001 $ ou plus	1 001	38	1 197	644	3 944	2 177	432	178	9 611
Total	11 107	3 359	13 582	2 158	17 620	5 686	734	334	54 580
Montant de la dette d'études ($)	6 051	3 984	7 003	12 225	10 612	13 810	19 265	19 183	8 944

TABLEAU 22
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de mois durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2005-2006

Cycle à la fin des études universitaires	Emprunteuses et emprunteurs	Montant des prêts à prendre en charge	Types d'établissements et nombre moyen de mois visés			
			Enseign. collégial	Enseignement universitaire		
				1er cycle	2e cycle	3e cycle
	N	$	N	N	N	N
1er cycle	10 111	8 073	-	19	-	-
	7 509	14 030	19	23	-	-
2e cycle	2 564	8 682	-	-	15	-
	1 558	14 898	-	20	15	-
	144	13 041	12	-	17	-
	1 420	21 953	18	27	16	-
3e cycle	191	10 025	-	-	-	24
	147	16 787	-	-	17	22
	41	12 257	-	18	-	14
	70	23 413	-	17	21	19
	14	19 738	11	-	-	37
	46	23 360	11	-	21	32
	50	19 879	14	25	-	26
	175	30 125	16	24	21	26
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants	24 040					

TABLEAU 23
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 2001-2002 à 2005-2006

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2005-2006
Nombre d'inscriptions à temps plein au trimestre d'automne				
• Enseignement secondaire (form. prof.)	70 690	64 262	66 574	72 136
• Enseignement postsecondaire	314 770	322 904	328 424	330 785
Nombre de demandes d'aide				
• Enseignement secondaire (form. prof.)	19 496	20 128	21 634	24 569
• Enseignement postsecondaire	130 054	130 447	133 192	131 141
Total	149 550	150 575	154 826	156 169
Nombre de demandes de bourse	88 087	95 798	101 062	-
Aide globale				
• Prêts (M$)	338,6	345,2	355,4	496,2
• Bourses (M$)	254,0	292,4	315,2	302,7
Total	592,6	637,6	670,6	799,0
Nombre de bénéficiaires				
• Enseignement secondaire (form. prof.)	16 251	16 925	18 199	20 204
• Enseignement postsecondaire	111 517	113 258	114 914	112 674
Total	127 768	130 183	133 113	132 878
Bénéficiaires d'un prêt seulement				
• Nombre	60 312	55 901	54 920	51 949
• Prêt moyen ($)	2 554	2 517	2 496	3 504
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse				
Dans l'ensemble				
• Nombre	67 456	74 282	78 193	79 860
• Prêt moyen ($)	2 736	2 753	2 792	3 934
• Bourse moyenne ($)	3 766	3 936	4 031	3 699
• Aide totale moyenne ($)	6 502	6 690	6 823	7 633
• Taux de bénéficiaires d'une bourse	52,8 %	57,1 %	58,7 %	60,1 %
Établissements d'enseignement (programmes subventionnés)				
• Nombre	64 522	71 070	74 587	76 147
• Prêt moyen ($)	2 547	2 564	2 572	3 663
• Bourse moyenne ($)	3 798	3 971	4 069	3 712
• Aide totale moyenne ($)	6 345	6 535	6 641	7 375
Établissements d'enseignement (programmes non subventionnés)				
• Nombre	2 934	3 212	3 606	3 711
• Prêt moyen ($)	6 897	6 950	7 343	9 502
• Bourse moyenne ($)	3 057	3 160	3 251	3 431
• Aide totale moyenne ($)	9 954	10 110	10 594	12 933

TABLEAU 24
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 2001-2002 à 2005-2006

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2005-2006
Aide attribuée aux bénéficiaires				
• Montant moyen ($)	4 638	4 898	5 038	6 013
• Croissance relative (%)	100,0	105,6	108,6	129,6
Dépenses admises des bénéficiaires				
• Montant moyen ($)	8 199	8 355	8 409	7 843
• Croissance relative (%)	100,0	101,9	102,6	95,7
Aide attribuée aux boursières et aux boursiers				
• Montant moyen ($)	6 502	6 690	6 823	7 623
• Croissance relative (%)	100,0	102,9	104,9	117,2
Dépenses admises des boursières et des boursiers				
• Montant moyen ($)	8 791	8 987	9 041	8 643
• Croissance relative (%)	100,0	102,2	102,8	98,3

TABLEAU 25
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 2001-2002 à 2005-2006

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2005-2006
Enseignement secondaire (form. prof.)				
• Inscriptions à temps plein	70 690	64 262	66 574	72 136
• Nombre de bénéficiaires	13 311	13 653	14 352	16 305
• Taux de participation (%)	18,8	21,2	21,6	22,6
Enseignement collégial (secteur public)				
• Inscriptions à temps plein	158 226	157 710	155 766	154 256
• Nombre de bénéficiaires	37 307	36 565	35 734	35 387
• Taux de participation (%)	23,6	23,2	22,9	22,9
Enseignement collégial (secteur privé)				
• Inscriptions à temps plein	14 537	14 056	13 388	13 566
• Nombre de bénéficiaires	4 112	3 877	3 550	3 984
• Taux de participation (%)	28,3	27,6	26,5	29,4
Enseignement universitaire (1er cycle)				
• Inscriptions à temps plein	117 203	123 847	128 312	130 244
• Nombre de bénéficiaires	41 330	43 820	46 154	49 562
• Taux de participation (%)	35,3	35,4	36,0	38,1
Enseignement universitaire (2e cycle)				
• Inscriptions à temps plein	17 164	19 081	21 284	21 619
• Nombre de bénéficiaires	8 695	10 151	10 845	12 175
• Taux de participation (%)	49,4	53,2	51,0	56,3
Enseignement universitaire (3e cycle)				
• Inscriptions à temps plein	7 640	8 210	9 674	11 100
• Nombre de bénéficiaires	1 281	1 451	1 756	2 397
• Taux de participation (%)	16,8	17,7	18,2	21,6
Enseignement postsecondaire				
• Inscriptions à temps plein	314 770	322 904	328 424	330 785
• Nombre de bénéficiaires	92 725	95 864	98 039	103 505
• Taux de participation (%)	29,5	29,7	29,9	31,3

TABLEAU 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 2001-2002 à 2005-2006

Type d'établissements d'enseignement postsecondaire	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2005-2006
Enseignement collégial (programmes subventionnés)				
• Nombre	44 863	43 850	42 914	42 151
• Pourcentage	40,2	38,7	37,3	37,4
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)				
• Nombre	6 684	4 950	3 769	2 735
• Pourcentage	6,0	4,4	3,3	2,4
Enseignement universitaire				
• Nombre	59 788	64 355	68 117	67 663
• Pourcentage	53,6	56,8	59,3	60,1
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement				
• Nombre	182	123	114	125
• Pourcentage	0,2	0,1	0,1	0,1
Nombre global de bénéficiaires	111 517	113 258	114 914	112 674

TABLEAU 27
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par cycles d'études universitaires, de 2001-2002 à 2005-2006

Cycle d'études universitaires	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2005-2006
1er cycle				
• Nombre	47 462	50 236	52 765	52 254
• Pourcentage	79,4	78,1	77,5	77,2
2e cycle				
• Nombre	10 805	12 354	13 256	12 935
• Pourcentage	18,1	19,2	19,5	19,1
3e cycle				
• Nombre	1 521	1 745	2 095	2 474
• Pourcentage	2,5	2,7	3,0	3,7
Nombre global de bénéficiaires	59 788	64 335	68 117	67 663

TABLEAU 28
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 2001-2002 à 2005-2006

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2005-2006
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers				
• Nombre	29 242	27 154	25 775	24 941
• Pourcentage	22,9	20,9	19,4	18,8
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers				
• Nombre	43 918	42 644	40 621	36 833
• Pourcentage	34,4	32,8	30,5	27,7
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers				
• Nombre	3 791	3 979	4 108	6 731
• Pourcentage	3,0	3,1	3,1	5,1
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers				
• Nombre	50 817	56 406	62 609	64 373
• Pourcentage	39,7	43,3	47,0	48,4
Nombre global de bénéficiaires	127 768	130 183	133 113	132 878
Rapport bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents/bénéficiaires résidant chez leurs parents	2,87	3,18	3,45	3,20
Rapport bénéficiaires sans contribution des parents/ bénéficiaires avec contribution des parents	0,75	0,87	1,00	1,15

TABLEAU 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, de 2001-2002 à 2005-2006

Situation des bénéficiaires	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2005-2006
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge				
• Nombre	5 402	6 252	7 130	6 175
• Pourcentage	9,9	10,4	10,7	8,7
Sont mariées ou mariés avec enfant à charge				
• Nombre	7 633	8 735	10 006	10 954
• Pourcentage	14,0	14,5	15,0	15,4
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge				
• Nombre	2 743	2 600	2 706	2 565
• Pourcentage	5,0	4,3	4,1	3,6
Vivent maritalement avec enfants à charge				
• Nombre	3 968	4 232	4 557	4 914
• Pourcentage	7,3	7,0	6,8	6,9
Sont chefs de famille monoparentale				
• Nombre	5 500	5 812	6 481	7 271
• Pourcentage	10,1	9,6	9,7	10,2
Sont parents biologiques ou adoptifs				
• Nombre	910	949	1 027	1 893
• Pourcentage	1,7	1,6	1,5	2,7
Ont obtenu 90 unités ou un diplôme de 1er cycle à l'université				
• Nombre	11 427	12 543	13 675	16 583
• Pourcentage	20,9	20,7	20,5	23,3
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans				
• Nombre	12 916	14 009	14 976	15 006
• Pourcentage	23,7	23,2	22,4	21,1
Sont orphelines ou orphelins				
• Nombre	391	442	441	569
• Pourcentage	0,7	0,7	0,7	0,8
Poursuivent des études de 2^{e} ou de 3^{e} cycle à l'université				
• Nombre	2 196	2 885	3 252	2 030
• Pourcentage	4,0	4,8	4,9	2,9
Ont fait un retour aux études sept ans après la fin de l'obligation de fréquentation scolaire				
• Nombre	1 420	1 577	1 881	2 180
• Pourcentage	2,6	2,6	2,8	3,1
Autres situations				
• Nombre	102	349	585	964
• Pourcentage	0,2	0,6	0,9	1,4
Nombre global de bénéficiaires	54 608	60 385	66 717	58 116

* Ventilation des données qui tient compte en premier de l'état matrimonial des bénéficiaires.

TABLEAU 30
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2001-2002 à 2005-2006

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2005-2006
Montant des prêts garantis par le gouvernement				
• Prêts sur lesquels le gouvernements paie les intérêts (M$)	1 043,1	1 026,1	1 001,7	1 317,0
• Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts* (M$)	49,2	45,5	30,8	13,6
• Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts (M$)	2 059,3	1 963,1	1 926,0	1 760,4
• Montant global des prêts garantis (M$)	3 151,7	3 034,7	2 958,5	3 091,0
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement (M$)	48,0	39,4	46,3	57,4
Montant des prêts échus depuis 1966				
• Prêts remboursés ou en voie de l'être par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	5 755,2	6 043,2	6 346,0	7 483,7
• Prêts remboursés par le gouvernement (capital seulement (M$)	870,7	984,5	1 087,5	1 239,1
• Montant global des prêts échus (M$)	6 625,9	7 029,9	7 433,5	8 722,8
• Taux des prêts remboursés par le gouvernement (%)	13,1	14,0	14,6	14,2

* Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

TABLEAU 31
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et aux prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 2001-2002 à 2005-2006

Bénéficiaires d'un prêt et prêts pris en charge	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2005-2006
Nombre de bénéficiaires d'un prêt de l'année	127 204	129 523	132 384	131 809
Montant global des prêts consentis de l'année (M$)	338,6	345,2	355,4	496,2
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge leur prêt	59 971	56 239	55 924	54 580
Montant global des prêts échus pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	507,7	460,9	452,6	488,1

TABLEAU 32
Évolution des remboursements de prêts
aux établissements financiers et du recouvrement des créances
auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2001-2002 à 2005-2006

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2005-2006
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	13 665	12 314	9 872	10 572
Nombre de réclamations remboursées	9 443	10 764	10 235	8 180
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 267	1 127	906	1 255
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers (M$)	114,4	129,0	114,8	78,5
Montant moyen remboursé ($)	12 117	11 986	11 217	9 597
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs (M$)	38,6	45,6	53,4	74,1

TABLEAU 33
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 2001-2002 à 2005-2006

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2005-2006
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs	22 869	20135	16 801	10 118
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	336	382	315	395
Montant global de l'aide attribuée (M$)	7,7	7,7	5,3	4,0

TABLEAU 34
Programme de remboursement différé, 2005-2006

Nombre de bénéficiaires	10 118
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	395
Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,0

TABLEAU 35
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2005-2006

	Besoins ordinaires*	Besoins particuliers
Nombre de bénéficiaires	1 069	1 373
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	6 829	4 079
Montant global de l'aide attribuée (M$)	7,3	5,6

* Ces données sont déjà comprises dans celles qui se rapportent au Programme de prêts et bourses.

TABLEAU 36
Programme de bourses d'été de langues, 2005-2006

Nombre de bénéficiaires	3 227
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 925
Montant global de l'aide attribuée (M$)	6,2

TABLEAU 37
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes, 2005-2006

Nombre de bénéficiaires	19
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	6 398
Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,1

TABLEAU 38
Programme études-travail, 2005-2006*

Nombre de bénéficiaires	4 358
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 423
Montant global de l'aide attribuée (M$)	6,2

* Les montants comprennent la partie dépensée par les établissements d'enseignement.

TABLEAU 39
Programme de remise de dette, 2005-2006*

Nombre de bénéficiaires	832
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 338
Montant global de l'aide attribuée (M$)	1,1

* Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

TABLEAU 40
Programme de prêts pour les études à temps partiel, 2005-2006

Nombre de bénéficiaires	1 715
Montant moyen de l’aide attribuée ($)	1 125
Montant global de l’aide attribuée (M$)	1,9

TABLEAU 41
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2001-2002 à 2005-2006

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2005-2006
Programme de remboursement différé				
• Nombre de bénéficiaires	22 869	20 135	16 801	10 118
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	7,7	7,7	5,3	4,0
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure				
• Besoins ordinaires (Programme de prêts et bourses)				
• Nombre de bénéficiaires	564	660	729	1 069
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	2,9	3,7	4,1	7,3
• Besoins particuliers (Programme d'allocation pour les besoins particuliers)				
• Nombre de bénéficiaires	900,0	1 146,0	1 121,0	1 373,0
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	3,9	4,8	4,8	5,6
Programme de bourses d'été de langues				
• Nombre de bénéficiaires	3 038,0	2 984,0	2 907,0	3 277,0
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	5,0	4,9	4,8	6,2
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes				
• Nombre de bénéficiaires	20	24	24	19
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,1	0,1	0,2	0,1
Programme études-travail				
• Nombre de bénéficiaires	2 562	3 023	4 495	4 358
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,0	4,4	4,0	6,2
Programme de remise de dette				
• Nombre de bénéficiaires	1 298	1 235	1 019	832
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	2,0	1,8	1,2	1,1
Programme de prêts pour les études à temps partiel				
• Nombre de bénéficiaires	---	881	1 213	1 715
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	---	0,8	1,2	1,9

TABLEAU 42

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2005-2006

Lieu d'études		Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
A	**Au Canada**					
1	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts et bourses**					
	Alberta	73	0,597	43	0,155	0,752
	Colombie-Britannique	141	0,988	86	0,284	1,272
	Île-du-Prince-Édouard	10	0,073	6	0,024	0,097
	Manitoba	30	0,227	25	0,076	0,302
	Nouveau-Brunswick	219	1,557	133	0,394	1,951
	Nouvelle-Écosse	98	0,921	58	0,199	1,120
	Ontario	2 643	19,059	1 381	4,588	23,647
	Saskatchewan	46	0,166	20	0,039	0,205
	Terre-Neuve-et-Labrador	19	0,130	15	0,046	0,176
	Total	3 279	23,718	1 767	5,805	29,522
2	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement**					
	Alberta	5	0,048	-	-	0,048
	Colombie-Britannique	15	0,135	-	-	0,135
	Manitoba	7	0,057	-	-	0,057
	Nouveau-Brunswick	3	0,029	-	-	0,029
	Nouvelle-Écosse	1	0,011	-	-	0,011
	Ontario	77	0,584	-	-	0,584
	Saskatchewan	4	0,031	-	-	0,031
	Total	112	0,895	-	-	0,895

TABLEAU 42 (*Suite*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2005-2006

Lieu d'études		Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
B	**À l'extérieur du Canada**					
1	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts et bourses**					
	Afrique du Sud	1	0,006	1	0,003	0,009
	Allemagne	22	0,138	19	0,066	0,204
	Argentine	1	0,009	1	0,000	0,009
	Australie	8	0,095	7	0,025	0,120
	Belgique	17	0,149	12	0,056	0,205
	Brésil	1	0,009	1	0,001	0,010
	Chili	1	0,004	1	0,002	0,005
	Chine	2	0,019	1	0,005	0,024
	Colombie	3	0,020	3	0,013	0,034
	Corée du Nord	1	0,002	0	-	0,002
	Danemark	6	0,033	5	0,013	0,046
	Équateur	1	0,011	1	0,003	0,014
	Espagne	9	0,081	7	0,027	0,108
	États-Unis	183	2,859	113	0,417	3,276
	Finlande	1	0,003	1	0,002	0,005
	France	135	0,985	100	0,363	1,348
	Guadeloupe	1	0,005	1	0,004	0,009
	Hongrie	1	0,022	1	0,004	0,026
	Iran	1	0,010	1	0,005	0,014
	Irlande	4	0,071	2	0,010	0,081
	Italie	10	0,126	6	0,017	0,143
	Japon	1	0,023	1	0,005	0,028
	Malaisie	1	0,009	1	0,004	0,013
	Mexique	2	0,006	2	0,009	0,015
	Norvège	1	0,004	1	0,004	0,008
	Nouvelle-Calédonie	1	0,008	1	0,009	0,017
	Nouvelle-Zélande	4	0,065	2	0,006	0,070
	Pays-Bas	11	0,133	8	0,029	0,162
	Pologne	1	0,021	1	0,004	0,025
	Porto Rico	2	0,028	2	0,007	0,035

TABLEAU 42 (*Suite et fin*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2005-2006

Lieu d'études		Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
	Royaume-Uni	85	1,649	45	0,178	1,827
	Russie	1	0,009	1	0,004	0,013
	Suisse	21	0,130	15	0,058	0,188
	Suède	4	0,019	4	0,009	0,028
	Total	540	6,742	364	1,353	8,093
2	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement**					
	Afrique du Sud	1	0,010	-	-	0,010
	Allemagne	1	0,010	-	-	0,010
	Argentine	2	0,011	-	-	0,011
	Australie	9	0,085	-	-	0,085
	Belgique	5	0,046	-	-	0,046
	Chili	1	0,008	-	-	0,008
	Chypre	1	0,010	-	-	0,010
	Égypte	1	0,008	-	-	0,008
	États-Unis	61	0,520	-	-	0,520
	France	1	0,004	-	-	0,004
	Inde	1	0,011	-	-	0,011
	Italie	4	0,029	-	-	0,029
	Japon	1	0,004	-	-	0,004
	Nouvelle-Zélande	1	0,008	-	-	0,008
	Royaume-Uni	11	0,100	-	-	0,100
	Suisse	2	0,006	-	-	0,006
	Total	103	0,870	-	-	0,870

TABLEAU 43
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2005-2006

Montant de la bourse	Bourses attribuées par types d'établissements					
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.			
	N	N	N	N	N	%
2 000 $ ou moins	4 234	8 942	24	10 496	23 696	29,3
2 001 - 4 000 $	4 342	6 845	15	12 179	23 381	28,9
4 001 - 6 000 $	3 083	5 615	7	11 036	19 741	24,4
6 001 - 8 000 $	1 415	1 436	6	5 435	8 292	10,2
8 001 - 10 000 $	582	1 010	3	2 704	4 300	**5,3**
10 001 $ ou plus	260	327	10	922	1 519	1,9
Total	13 916	24 175	65	42 772	80 929	100,0
Montant moyen de la bourse ($)	3 589	3 250	4 713	4 066	3 741	---

TABLEAU 44

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2005-2006

Montant global de l'aide attribuée	Bourses par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
2 000 $ ou moins	3 496	7 922	111	4 078	1	15 608	11,8
2 001 - 4 000 $	4 726	12 882	600	17 076	15	35 299	26,6
4 001 - 6 000 $	3 568	7 890	362	12 721	5	25 546	18,5
6 001 - 8 000 $	3 118	7 205	533	10 601	43	21 500	16,2
8 001 - 10 000 $	1 948	3 148	416	10 370	23	15 905	12,0
10 001 $ ou plus	3 348	3 104	713	12 817	38	20 020	15,1
Total	20 204	42 151	2 735	67 663	125	132 878	100,0
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	6 287	4 785	7 276	6 640	8 356	6 013	---

TABLEAU 45
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le groupe d'âge, 2005-2006

Groupe d'âge	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	Ensemble des bénéficiaires	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
15 - 19 ans	2 660	11 270	106	233	4	14 273	10,7
20 - 24 ans	6 298	17 809	1 163	28 594	57	53 921	40,6
25 - 29 ans	4 046	6 479	712	21 316	38	32 591	24,5
30 - 34 ans	2 653	2 955	310	8 883	16	14 817	11,2
35 - 39 ans	2 148	1 840	226	4 918	6	9 138	6,9
40 ans ou plus	2 399	1 798	218	3 719	4	8 138	6,1
Total	20 204	42 151	2 735	67 663	125	132 878	100,0

TABLEAU 46
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon le trimestre de l'année scolaire, 2005-2006

Trimestre de l'année scolaire	Bénéficiaires	
	N	%
Été	1 892	1,42
Automne	6 020	4,53
Hiver	3 280	2,47
Été et automne	306	0,23
Été et hiver	5 806	4,37
Automne et hiver	75 724	56,99
Été, automne et hiver	39 850	29,99
Total	132 878	100,00

TABLEAU 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2005-2006

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse
	N	N
---	27 278	22 513
1 - 1 000 $	7 688	6 247
1 001 - 2 000 $	7 337	5 386
2 001 - 3 000 $	8 498	5 825
3 001 - 4 000 $	8 423	5 474
4 001 - 5 000 $	8 321	5 170
5 001 - 6 000 $	7 903	4 608
6 001 - 7 000 $	7 324	4 080
7 001 - 8 000 $	6 969	3 658
8 001 $ ou plus	42 068	17 968
Total	131 809	80 929
Moyenne des revenus d'emploi bruts ($)	6 465	4 548

TABLEAU 48

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2005-2006

	Bénéficiaires par types d'établissements			
Revenus d'emploi bruts	**Enseignement secondaire (form. prof.)** **N**	**Enseignement collégial (progr. subv.)** **N**	**Enseignement universitaire** **N**	**Ensemble des bénéficiaires** **N**
---	5 349	8 094	13 690	27 729
1 - 1 000 $	1 470	2 676	3 502	7 771
1 001 - 2 000 $	1 256	3 060	2 962	7 396
2 001 - 3 000 $	1 226	3 796	3 423	8 562
3 001 - 4 000 $	1 101	3 652	3 607	8 471
4 001 - 5 000 $	1 064	3 193	3 969	8 371
5 001 - 6 000 $	981	2 884	3 962	7 951
6 001 - 7 000 $	898	2 465	3 899	7 369
7 001 - 8 000 $	871	2 194	3 791	6 993
8 001 $ ou plus	5 988	10 137	24 858	42 265
Total	20 204	42 151	67 663	132 878
Moyenne des revenus d'emploi bruts ($)	6 025	5 411	7 089	6 446
Montant moyen de la contribution des bénéficiaires ($)				

TABLEAU 49

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne de ceux-ci selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2005-2006

Autres revenus des bénéficiaires	Bénéficiaires ayant d'autres revenus *		Bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence	
	N	Contribution moyenne $	N	Contribution moyenne $
1 - 1 000 $	13 063	244	2 055	-
1 001 - 2 000 $	1 636	1 455	1 669	-
2 001 - 3 000 $	807	2 489	1 293	-
3 001 - 4 000 $	484	3 503	1 206	-
4 001 - 5 000 $	315	4 537	865	-
5 001 - 6 000 $	235	5 489	630	512
6 001 - 7 000 $	142	6 476	513	1 526
7 001 - 8 000 $	120	7 492	372	2 489
8 001 $ ou plus	424	12 885	1 351	6 162
Total	17 226	1 118	9 954	1 040

* Excluant les revenus d'emploi bruts et les bourses d'excellence.

TABLEAU 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2005-2006

Revenus bruts des parents	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents
		$		$
20 000 $ et moins	18 228	-	13 174	-
20 001 $ - 30 000 $	8 901	433	5 827	358
30 001 $ - 40 000 $	9 070	1 567	4 522	1 384
40 001 $ - 50 000 $	7 792	2 854	2 897	2 380
50 001 $ - 60 000 $	6 344	4 138	1 357	2 675
60 000 $ ou plus	10 983	6 847	1 146	3 522
Total	61 318	2 334	28 923	802
Revenus bruts moyens des parents ($)		36 515		24 370

* Avec contribution des parents.

TABLEAU 51

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts du conjoint ou de la conjointe et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2005-2006

Revenus bruts du conjoint ou de la conjointe	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe
		$		$
Moins de 20 000 $	14 474	---	12 723	-
20 001 - 30 000 $	2 925	745	2 498	737
30 001 - 40 000 $	2 214	2 188	1 728	2 128
40 001 - 50 000 $	1 189	3 672	791	3 551
50 001 - 60 000 $	659	5 264	318	4 918
60 001 $ ou plus	451	8 463	111	4 086
Total	21 912	862	18 169	577
Revenus bruts moyens du conjoint ou de la conjointe	---	15 553	---	13 466

* Avec contribution du conjoint ou de la conjointe.

TABLEAU 52
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2005-2006

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
Académie Umano esthétique	5	0,035	3	0,017	0,052
Académie des pompiers	81	0,859	36	0,100	0,960
Académie internationale des hautes études en soins esthétiques compétence beauté ltée	27	0,239	22	0,100	0,339
Académie internationale Édith Serei	6	0,051	4	0,018	0,069
Aviron Québec Collège Technique	107	1,421	44	0,171	1,592
Campus Notre-Dame-de-Foy	46	0,396	20	0,047	0,443
Centre de formation de routiers express inc.	45	0,500	31	0,099	0,599
Centre de formation professionnelle d'électrolyse et d'esthétique	1	0,011	1	0,002	0,013
Collège CDI	1 275	14,964	933	4,466	19,430
Collège Inter-Dec	47	0,384	38	0,162	0,546
Collège d'informatique Marsan inc.	20	0,219	14	0,055	0,274
Collège de comptabilité et de secrétariat du Québec inc.	240	1,354	182	0,840	2,194
Collège de l'Estrie inc.	167	1,573	121	0,483	2,055
Collège supérieur de Montréal (CSM) inc.	387	2,793	265	1,022	3,815
CS Central Québec	26	0,051	25	0,083	0,134
CS De La Jonquière	445	1,265	279	0,765	2,030
CS Eastern Shores	18	0,040	10	0,023	0,063
CS Eastern Townships	132	0,376	96	0,371	0,748
CS English-Montréal	1 162	2,564	1 059	4,557	7,122
CS Harricana	114	0,274	72	0,226	0,500
CS Lester-B.-Pearson	207	0,514	159	0,676	1,190
CS Marguerite-Bourgeoys	786	1,948	652	2,502	4,449
CS Marie-Victorin	363	1,014	223	0,851	1,864
CS New Frontiers	68	0,190	54	0,199	0,389
CS Pierre-Neveu	219	0,446	153	0,453	0,899
CS René-Lévesque	116	0,272	81	0,272	0,544
CS Riverside	15	0,028	13	0,060	0,088
CS Sir-Wilfrid-Laurier	12	0,040	9	0,025	0,065
CS Western Québec	71	0,180	60	0,265	0,445
CS au Cœur-des-Vallées	48	0,104	35	0,123	0,226

TABLEAU 52 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2005-2006

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
A	**Enseignement secondaire (formation professionnelle)**					
	CS de Charlevoix	38	0,119	22	0,069	0,188
	CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	481	1,232	322	0,995	2,226
	CS de Laval	453	1,059	302	1,018	2,076
	CS de Montréal	1 823	4,349	1 436	5,405	9,754
	CS de Portneuf	119	0,268	68	0,200	0,468
	CS de Rouyn-Noranda	175	0,406	112	0,350	0,756
	CS de Saint-Hyacinthe	399	0,980	244	0,773	1,754
	CS de Sorel-Tracy	92	0,253	59	0,229	0,482
	CS de l'Estuaire	71	0,162	50	0,156	0,318
	CS de l'Or-et-des-Bois	74	0,152	46	0,132	0,284
	CS de l'Énergie	152	0,364	94	0,273	0,637
	CS de la Baie-James	7	0,014	7	0,016	0,030
	CS de la Beauce-Etchemin	435	1,077	244	0,751	1,828
	CS de la Capitale	1 016	2,308	628	1,802	4,110
	CS de la Côte-du-Sud	126	0,308	86	0,262	0,571
	CS de la Pointe-de-l'Île	357	0,815	263	1,032	1,847
	CS de la Riveraine	170	0,481	131	0,592	1,073
	CS de la Rivière-du-Nord	238	0,501	137	0,450	0,951
	CS de la Région-de-Sherbrooke	565	1,293	371	1,145	2,438
	CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	138	0,353	94	0,308	0,662
	CS de la Vallée-des-Tisserands	46	0,118	30	0,093	0,211
	CS des Affluents	109	0,274	69	0,262	0,536
	CS des Appalaches	134	0,299	78	0,267	0,566
	CS des Bois-Francs	254	0,729	178	0,680	1,409
	CS des Chic-Chocs	46	0,109	28	0,098	0,207
	CS des Chênes	248	0,621	154	0,580	1,201
	CS des Draveurs	110	0,309	81	0,329	0,638
	CS des Découvreurs	434	1,182	296	1,004	2,186
	CS des Grandes-Seigneuries	132	0,314	83	0,253	0,567
	CS des Hautes-Rivières	147	0,340	97	0,328	0,668

TABLEAU 52 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2005-2006

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
A	**Enseignement secondaire (formation professionnelle)**					
	CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	27	0,071	16	0,062	0,133
	CS des Hauts-Cantons	118	0,286	99	0,331	0,617
	CS des Laurentides	60	0,194	46	0,168	0,362
	CS des Monts-et-Marées	163	0,350	109	0,336	0,686
	CS des Navigateurs	471	1,040	240	0,713	1,753
	CS des Patriotes	36	0,074	25	0,091	0,165
	CS des Phares	404	0,972	274	0,825	1,797
	CS des Portages-de-l'Outaouais	165	0,398	114	0,371	0,769
	CS des Premières-Seigneuries	675	1,582	466	1,442	3,024
	CS des Rives-du-Saguenay	397	0,941	267	0,846	1,788
	CS des Samares	163	0,399	121	0,428	0,828
	CS des Sommets	57	0,160	38	0,149	0,308
	CS des Trois-Lacs	77	0,197	47	0,135	0,332
	CS des Îles	6	0,017	3	0,016	0,033
	CS du Chemin-du-Roy	644	1,696	436	1,389	3,086
	CS du Fer	45	0,139	29	0,102	0,241
	CS du Fleuve-et-des-Lacs	50	0,137	37	0,143	0,280
	CS du Lac-Abitibi	96	0,212	66	0,198	0,410
	CS du Lac-Saint-Jean	267	0,694	195	0,669	1,362
	CS du Lac-Témiscamingue	11	0,029	8	0,025	0,054
	CS du Pays-des-Bleuets	174	0,420	103	0,332	0,751
	CS du Val-des-Cerfs	108	0,296	75	0,323	0,619
	Cégep de la Gaspésie et des Îles	1	0,004	1	0,004	0,007
	Institut de formation Santérégie inc.	132	1,630	109	0,524	2,154
	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	68	0,116	43	0,101	0,217
	Institut technique Aviron de Montréal inc.	535	6,683	229	0,700	7,383
	L'École du routier professionnel du Québec (1996) inc.	55	0,541	41	0,120	0,661
	Techni-Cam	56	0,706	35	0,089	0,795
	École nationale du meuble et de l'ébénisterie	45	0,135	30	0,110	0,246
	École du Routier G. C. inc.	138	1,774	92	0,283	2,057
	École nationale de camionnage et équipement lourd (ENCEL)	36	0,294	18	0,033	0,327

TABLEAU 52 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2005-2006

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
B	**Enseignement universitaire**					
	Collège dominicain de philosophie et de théologie	2	0,012	2	0,010	0,022
	Conservatoires d'art dramatique	31	0,115	22	0,077	0,193
	Conservatoires de musique	93	0,475	59	0,173	0,648
	Institut de formation théologique de Montréal	22	0,090	20	0,088	0,178
	Institut national de la recherche scientifique	80	0,370	47	0,174	0,543
	Télé-université	689	2,602	515	2,468	5,070
	Université Bishop's	470	1,717	333	1,427	3,143
	Université Concordia	6 010	25,104	4 189	18,424	43,527
	Université Laval	11 604	43,432	7 060	27,108	70,540
	Université McGill	3 673	15,193	2 571	11,157	26,350
	Université d'Acadia	18	0,091	15	0,103	0,193
	Université de Montréal	10 769	42,970	7 113	29,784	72,754
	Université de Sherbrooke	6 054	21,980	3 767	14,471	36,451
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	582	2,082	363	1,534	3,616
	Université du Québec en Outaouais	1 076	4,036	648	2,562	6,599
	Université du Québec à Chicoutimi	1 771	6,330	1 016	4,063	10,393
	Université du Québec à Montréal	10 192	39,523	6 664	27,994	67,517
	Université du Québec à Rimouski	1 472	5,039	872	3,284	8,323
	Université du Québec à Trois-Rivières	3 247	12,439	1 921	7,729	20,168
	École Polytechnique de Montréal	1 518	5,700	985	3,900	9,600
	École de technologie supérieure	1 329	4,604	688	2,389	6,993
	École des hautes études commerciales de Montréal	2 494	11,099	1 615	6,923	18,022
	École du Barreau du Québec	473	1,857	394	1,570	3,427
	École nationale d'administration publique	224	1,074	158	0,652	1,726

TABLEAU 52 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2005-2006

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
C Enseignement collégial public					
Champlain Regional College	465	1,171	284	0,747	1,918
Collège Dawson	948	2,433	661	2,238	4,671
Collège Macdonald (Université McGill)	20	0,041	13	0,045	0,086
Collège Shawinigan	391	0,906	203	0,557	1,463
Cégep André-Laurendeau	527	1,466	339	1,328	2,794
Cégep Beauce-Appalaches	705	1,586	326	0,883	2,469
Cégep François-Xavier Garneau	1 651	4,023	844	2,316	6,340
Cégep Gérald-Godin	57	0,155	30	0,109	0,264
Cégep John Abbott	528	1,365	336	1,114	2,479
Cégep Lionel Groulx	439	1,133	232	0,700	1,832
Cégep Marie-Victorin	1 151	3,211	888	4,394	7,605
Cégep Montmorency	668	1,685	383	1,297	2,981
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	498	1,244	257	0,748	1,992
Cégep d'Ahuntsic	1 263	3,347	738	2,324	5,671
Cégep d'Alma	443	1,057	207	0,596	1,653
Cégep de Baie-Comeau	166	0,487	107	0,346	0,833
Cégep de Bois-de-Boulogne	631	1,646	451	1,676	3,321
Cégep de Chicoutimi	819	2,017	427	1,270	3,287
Cégep de Drummondville	651	1,559	360	1,120	2,680
Cégep de Granby-Haute-Yamaska	316	0,854	177	0,665	1,519
Cégep de Jonquière	1 239	3,199	689	2,162	5,361
Cégep de La Pocatière	539	1,366	328	0,953	2,319
Cégep de Limoilou	1 252	3,214	698	2,204	5,418
Cégep de Lévis-Lauzon	1 116	2,748	547	1,546	4,293
Cégep de Maisonneuve	1 010	2,642	583	1,970	4,612
Cégep de Matane	379	0,998	218	0,625	1,623
Cégep de Rimouski	1 404	3,706	840	2,658	6,365
Cégep de Rivière-du-Loup	657	1,665	414	1,237	2,902
Cégep de Rosemont	1 192	3,404	854	3,404	6,808
Cégep de Saint-Félicien	494	1,265	270	0,833	2,098
Cégep de Saint-Hyacinthe	667	1,711	372	1,114	2,825
Cégep de Saint-Jérôme	675	1,708	385	1,192	2,900
Cégep de Saint-Laurent	567	1,513	352	1,200	2,713
Cégep de Sainte-Foy	1 782	4,383	970	2,708	7,091
Cégep de Sept-Îles	137	0,382	80	0,309	0,690

TABLEAU 52 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2005-2006

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
C Enseignement collégial public					
Cégep de Sherbrooke	1 792	4,597	999	3,046	7,643
Cégep de Sorel-Tracy	163	0,431	80	0,277	0,708
Cégep de Thetford	344	0,903	182	0,511	1,413
Cégep de Trois-Rivières	1 446	3,643	776	2,228	5,871
Cégep de Valleyfield	302	0,929	157	0,510	1,439
Cégep de Victoriaville	473	1,181	231	0,664	1,845
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	943	2,528	552	1,666	4,194
Cégep de l'Outaouais	765	2,158	514	1,926	4,085
Cégep de la Gaspésie et des Îles	592	1,582	372	1,220	2,802
Cégep du Vieux Montréal	1 229	3,313	724	2,307	5,620
Cégep régional de Lanaudière	730	1,887	410	1,258	3,145
Cégep Édouard Montpetit	836	2,187	470	1,460	3,647
Vanier College	760	2,085	521	1,823	3,908

TABLEAU 52 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2005-2006

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
D Enseignement collégial privé (programmes subventionnés)					
Campus Notre-Dame-de-Foy	474	2,222	191	0,563	2,785
Collège André-Grasset	119	0,761	58	0,176	0,937
Collège Bart	192	1,177	108	0,354	1,531
Collège Centennial	3	0,015	1	0,003	0,017
Collège d'affaires Ellis	187	0,898	81	0,291	1,189
Collège international des Marcellines	6	0,025	4	0,003	0,029
Collège international Marie-de-France	11	0,058	8	0,014	0,072
Collège Jean-de-Brébeuf	111	0,525	45	0,065	0,590
Collège Laflèche	631	2,926	349	1,138	4,064
Collège LaSalle	985	5,510	619	2,398	7,909
Collège Marianopolis	192	0,924	87	0,114	1,037
Collège Mérici	523	2,276	256	0,783	3,059
Collège Mother House	26	0,158	24	0,128	0,287
Collège O'Sullivan	511	2,790	309	1,172	3,962
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	4	0,012	0	-	0,012
Collège Stanislas	8	0,047	6	0,004	0,051
Conservatoire Lassalle	38	0,204	15	0,037	0,241
Conservatoires de musique	23	0,061	12	0,030	0,090
École commerciale du Cap	96	0,415	45	0,188	0,602
École de musique Vincent-D'Indy	10	0,060	8	0,022	0,082
École de sténographie judiciaire	4	0,038	2	0,005	0,043
École nationale de cirque	10	0,066	2	0,007	0,073
École nationale de police du Québec	153	0,653	29	0,054	0,706
Institut de technologie agro-alimentaire	462	1,239	320	1,064	2,303
Institut Teccart 2003	110	0,671	67	0,277	0,948
Petit Séminaire de Québec	5	0,011	1	0,005	0,016
Séminaire de Sherbrooke	83	0,332	31	0,093	0,425

TABLEAU 52 (*Suite et fin*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2005-2006

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
E Enseignement collégial privé (programmes non subventionnés)					
Académie de l'entrepreneurship québécois inc.	7	0,023	1	0,001	0,024
Académie des arts et du design inc.	280	1,807	4	0,012	1,819
Collège April-Fortier	207	1,450	4	0,021	1,471
Collège CDI	601	4,675	16	0,085	4,760
Collège Herzing	297	2,224	3	0,005	2,229
Collège Inter-Dec	129	1,076	2	0,013	1,089
Collège La Cabriole	7	0,068	0	-	0,068
Collège Multihexa	129	1,049	6	0,061	1,110
Collège Salette inc.	77	0,564	1	0,004	0,568
Collège d'enseignement en immobilier inc.	36	0,113	1	0,002	0,115
Collège de photographie Marsan	89	0,576	0	-	0,576
Collège de l'Estrie inc.	106	0,818	6	0,018	0,836
Collège de l'immobilier du Québec	23	0,092	0	-	0,092
Collège informatique Night Hawk	84	0,833	77	0,291	1,123
Collège radio télévision de Québec inc.	28	0,232	0	-	0,232
Collège technique de Montréal inc.	13	0,099	0	-	0,099
Institut Trébas Québec inc.	123	0,887	3	0,019	0,906
Institut d'enregistrement du Canada enr.	83	0,940	41	0,129	1,069
Institut de création artistique et de recherche en infographie ICARI inc.	27	0,195	3	0,008	0,204
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	91	0,215	40	0,091	0,306
Institut supérieur d'informatique (ISI)	60	0,435	1	0,001	0,436
Institut supérieur de design de mode ISDM inc.	24	0,189	0	-	0,189
Musitechnic services éducatifs inc.	121	1,527	59	0,173	1,700
École du show-business	237	1,587	3	0,022	1,609
École nationale de l'humour	23	0,205	14	0,050	0,255
École nationale de théâtre du Canada	48	0,294	26	0,072	0,366

TABLEAU 53

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins d'attribution de prêts et bourses, 2005-2006

Établissements d'enseignement	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
Algoma University College	1	0,005	0	-	0,005
Cape Breton University	4	0,013	2	0,001	0,014
Carleton University	158	1,371	88	0,288	1,658
Collège Algonquin AAT/NEPEAN	1	0,010	0	-	0,010
Collège dominicain de philosophie et de théologie	3	0,024	2	0,006	0,031
Collège universitaire Glendon	8	0,080	4	0,015	0,095
Collège universitaire Saint-Boniface	8	0,052	7	0,018	0,069
Dalhousie University	38	0,433	26	0,092	0,526
Daltech-Dalhousie University	15	0,151	11	0,038	0,189
École du Barreau du Québec	35	0,185	27	0,134	0,319
Francis-Xavier University	4	0,028	3	0,012	0,040
La Cité Collégiale/Ottawa	8	0,052	4	0,019	0,072
McMaster University	16	0,141	10	0,035	0,176
Mount Allison University	6	0,029	2	0,005	0,034
Mount Saint-Vincent University	9	0,073	3	0,014	0,087
Nova Scotia Agricultural College	1	0,008	1	0,002	0,009
Nova Scotia College of Art and Design	7	0,054	3	0,010	0,065
Saint Mary's University	5	0,038	2	0,008	0,047
Saint-Thomas University/Fredericton	8	0,053	5	0,011	0,065
Simon Fraser University	15	0,100	7	0,026	0,126
Université d'Acadia	7	0,061	4	0,012	0,073
Université d'Alberta/Faculté Saint-Jean	16	0,136	9	0,026	0,161
Université de Moncton	166	1,162	103	0,293	1,455
Université d'Ottawa	1 267	9,626	586	1,797	11,424
Université Laurentienne	30	0,255	22	0,113	0,368
Université Sainte-Anne	3	0,025	1	0,002	0,026
Université Saint-Paul	28	0,214	19	0,088	0,301
University of Alberta	21	0,183	11	0,042	0,225
University of Calgary	22	0,171	12	0,039	0,210
University of Guelph	16	0,148	6	0,022	0,170
University of King's College	4	0,030	1	0,003	0,034
University of New Brunswick	31	0,274	16	0,060	0,334
University of Ontario/Institute of Technology	5	0,031	2	0,002	0,033
University of Prince Edward Island	9	0,065	5	0,015	0,081

TABLEAU 53 (*Suite*)

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins d'attribution de prêts et bourses, 2005-2006

Établissements d'enseignement	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
Brandon University	6	0,040	6	0,015	0,054
Brock University	8	0,066	3	0,007	0,073
Canadian University College	4	0,039	3	0,008	0,047
Capilano College	1	0,006	1	0,003	0,009
Emily Carr Institute of Art and Design	3	0,015	1	0,003	0,018
Georgian College AAT	1	0,009	0	-	0,009
Humber College	4	0,022	2	0,005	0,027
Lakehead University	11	0,074	5	0,029	0,103
Loyalist College	3	0,029	3	0,016	0,045
Malaspina University College	1	0,006	0	-	0,006
Memorial university of Newfoundland	15	0,109	12	0,031	0,141
Mohawk College	2	0,012	0	-	0,012
Ontario College of Art	7	0,052	5	0,011	0,063
Queen's University	69	0,638	42	0,128	0,766
Royal Military College of Canada	8	0,048	4	0,010	0,058
Ryerson University	23	0,161	11	0,039	0,200
Saint Lawrence College/Brockville	1	0,007	0	-	0,007
Sheridan College AAT	5	0,027	1	0,001	0,028
Southern Alberta Institute of Technology	3	0,022	2	0,006	0,028
Trent University	6	0,052	4	0,007	0,058
University of British Columbia	70	0,505	40	0,123	0,628
University of Lethbridge	2	0,009	1	0,004	0,013
University of Manitoba	13	0,117	9	0,035	0,152
University of Regina	6	0,040	2	0,004	0,043
University of Saskatchewan	6	0,049	3	0,010	0,059
University of Toronto	112	1,161	74	0,294	1,455
University of Victoria	26	0,196	16	0,059	0,255
University of Waterloo	60	0,550	34	0,112	0,662
University of Western Ontario	39	0,348	20	0,066	0,415
University of Windsor	17	0,167	12	0,047	0,214
University of Winnipeg	2	0,013	2	0,007	0,020
Wilfrid Laurier University	6	0,049	4	0,016	0,066
York University	71	0,681	40	0,135	0,816

TABLEAU 53 (*Suite et fin*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins d'attribution de prêts et bourses, 2005-2006

Établissements d'enseignement	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
Ontario Institute for Studies Education	1	0	1	0	0,014
Royal Roads University	2	0,016	1	0,004	0,019
Taylor University College and Seminary	1	0,010	1	0,003	0,014
Thompson River University	2	0	0	-	0,012
Tyndale College & Seminary	1	0	0	-	0,018
University of Northern British Columbia	1	0,008	1	0,005	0,013

TABLEAU 54
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2005-2006

A	Dans l'ensemble	Prêts		Bourses		Aide totale
		N	M$	N	M$	M$
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	5 167	14,1	3 315	10,8	24,9
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	6 020	17,9	3 438	11,5	29,5
	Québec (03)	21 932	78,3	12 957	46,1	124,4
	Mauricie (04)	6 788	24,5	3 921	13,8	38,3
	Estrie (05)	9 825	33,6	6 084	22,3	55,8
	Montréal (06)	56 259	227,7	36 374	147,8	375,6
	Outaouais (07)	2 374	8,2	1 554	6,0	14,2
	Abitibi-Témiscamingue (08)	2 031	5,8	1 232	4,2	9,9
	Côte-Nord (09)	427	1,2	270	0,9	2,1
	Nord-du-Québec (10)	24	0,1	15	-	0,1
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	778	2,0	495	1,6	3,7
	Chaudière-Appalaches (12)	3 892	9,8	1 933	5,7	15,5
	Laval (13)	1 730	8,9	991	3,7	12,6
	Lanaudière (14)	1 007	2,6	603	2,0	4,5
	Laurentides (15)	1 854	5,2	1 087	3,4	8,6
	Montérégie (16)	5 402	17,0	3 299	11,6	28,6
	Centre-du-Québec (17)	2 261	7,2	1 226	4,2	11,4
	Autres provinces	3 391	24,6	1 767	5,8	30,4
	Autres pays	647	7,6	368	1,4	9,0
	Total	131 809	496,2	80 929	302,7	799,0

TABLEAU 54 (*Suite*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2005-2006

B	Enseignement secondaire	Prêts		Bourses		Aide totale
		N	M$	N	M$	M$
	(formation professionnelle)					
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	1 098	2,7	742	2,3	5,0
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	1 342	4,0	880	2,7	6,7
	Québec (03)	2 678	9,7	1 718	5,4	15,1
	Mauricie (04)	934	3,8	622	1,9	5,8
	Estrie (05)	988	3,3	695	2,4	5,7
	Montréal (06)	6 124	29,1	4 704	18,9	48,1
	Outaouais (07)	426	1,1	309	1,2	2,3
	Abitibi-Témiscamingue (08)	470	1,1	304	0,9	2,0
	Côte-Nord (09)	117	0,3	79	0,3	0,6
	Nord-du-Québec (10)	7	-	7	-	-
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	186	0,4	123	0,4	0,9
	Chaudière-Appalaches (12)	1 166	2,7	648	2,0	4,7
	Laval (13)	876	5,8	604	2,4	8,1
	Lanaudière (14)	277	0,7	193	0,7	1,4
	Laurentides (15)	740	2,4	470	1,5	3,9
	Montérégie (16)	1 898	7,2	1 270	4,8	11,9
	Centre-du-Québec (17)	798	2,7	548	2,2	4,9
	Autres provinces	-	-	-	-	-
	Autres pays	-	-	-	-	-
	Total	20 125	77,0	13 916	50,0	127,0

TABLEAU 54 (*Suite*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2005-2006

C	Enseignement collégial	Prêts		Bourses		Aide totale
		N	M$	N	M$	M$
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	3 138	8,1	1 935	6,0	14,1
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	2 905	7,6	1 541	4,7	12,3
	Québec (03)	6 468	20,3	3 303	9,7	30,1
	Mauricie (04)	2 605	8,2	1 376	4,1	12,3
	Estrie (05)	2 230	6,2	1 212	3,6	9,8
	Montréal (06)	14 119	54,3	7 829	28,6	82,8
	Outaouais (07)	872	3,1	597	2,2	5,3
	Abitibi-Témiscamingue (08)	979	2,6	565	1,7	4,3
	Côte-Nord (09)	310	0,9	191	0,7	1,5
	Nord-du-Québec (10)	17	-	8	-	0,1
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	592	1,6	372	1,2	2,8
	Chaudière-Appalaches (12)	2 183	5,3	1 049	2,9	8,2
	Laval (13)	854	3,1	387	1,3	4,4
	Lanaudière (14)	730	1,9	410	1,3	3,1
	Laurentides (15)	1 114	2,8	617	1,9	4,7
	Montérégie (16)	3 171	8,5	1 770	5,5	14,0
	Centre-du-Québec (17)	1 462	4,5	678	2,1	6,5
	Autres provinces	10	0,1	-	-	0,1
	Autres pays	-	-	-	-	-
	Total	43 759	139,0	23 840	77,6	216,6

TABLEAU 54 (*Suite et fin*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2005-2006

		Prêts		Bourses		Aide totale
D	**Enseignement universitaire**	**N**	**M$**	**N**	**M$**	**M$**
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	931	3,3	638	2,5	5,8
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	1 773	6,3	1 017	4,1	10,4
	Québec (03)	12 786	48,2	7 936	31,0	79,2
	Mauricie (04)	3 249	12,4	1 923	7,7	20,2
	Estrie (05)	6 606	24,0	4 177	16,3	40,3
	Montréal (06)	36 014	144,3	23 840	100,3	244,7
	Outaouais (07)	1 076	4,0	648	2,6	6,6
	Abitibi-Témiscamingue (08)	582	2,1	363	1,5	3,6
	Nord-du-Québec (10)	2	-	1	-	-
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	4	-	1	-	-
	Chaudière-Appalaches (12)	536	1,7	236	0,8	2,5
	Lanaudière (14)	9	-	5	-	0,1
	Laurentides (15)	4	-	1	-	-
	Montérégie (16)	333	1,4	268	1,3	2,7
	Centre-du-Québec (17)	16	0,1	9	-	0,1
	Autres provinces	2 595	20,7	1 370	4,5	25,2
	Autres pays	544	6,8	365	1,4	8,1
	Total	67 032	275,4	42 772	173,9	449,3

TABLEAU 55

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2005-2006

		Région de provenance																	Total
Région d'études		**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	
A	**Enseignement secondaire (formation professionnelle)**																		
	Bas-Saint-Laurent (01)	919	-	11	1	3	2	-	1	5	-	104	36	1	3	2	6	5	1 099
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	7	1 256	27	7	2	6	-	-	27	6	-	4	-	2	-	4	2	1 350
	Québec (03)	69	32	1 976	46	19	21	5	6	32	3	29	376	2	8	4	15	56	2 699
	Mauricie (04)	1	4	15	742	5	7	-	-	-	-	1	5	-	18	5	11	121	935
	Estrie (05)	3	4	4	3	854	6	4	3	2	-	2	31	1	2	-	25	47	991
	Montréal (06)	4	13	22	10	16	4 967	15	4	-	-	4	12	219	151	110	582	9	6 138
	Outaouais (07)	1	-	1	1	1	3	399	9	-	-	-	-	1	-	9	2	1	428
	Abitibi-Temiscamingue (08)	1	-	3	-	-	1	3	454	-	3	-	2	-	-	3	3	-	473
	Côte-Nord (09)	4	2	5	-	5	-	1	-	92	-	1	5	-	-	-	1	1	117
	Nord-du-Québec (10)	-	1	-	-	-	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	7
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	6	-	2	-	-	-	-	-	2	-	177	1	-	-	-	-	-	188
	Chaudière-Appalaches (12)	23	7	72	2	45	3	9	2	4	-	4	952	-	5	2	5	36	1 171
	Laval (13)	1	-	3	3	6	268	-	1	2	1	-	-	328	104	130	25	6	878
	Lanaudière (14)	-	1	1	3	-	9	-	1	-	-	1	2	9	230	18	2	-	277
	Laurentides (15)	2	5	6	4	4	66	43	6	-	1	2	6	37	41	481	35	3	742
	Montérégie (16)	7	9	8	6	37	143	3	4	1	-	1	7	7	12	11	1 568	84	1 908
	Centre-du-Québec (17)	12	4	8	53	29	5	1	1	2	1	-	19	-	3	2	35	628	803
	Total	1 060	1 338	2 164	881	1 026	5 507	483	492	169	21	326	1 458	605	579	777	2 319	999	20 204

TABLEAU 55 (*Suite*)

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2005-2006

Région d'études		Région de provenance																	Total
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
B	**Enseignement collégial**																		
	Bas-Saint-Laurent (01)	2 031	35	209	31	32	65	8	16	42	-	254	293	15	18	18	53	38	3 158
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	25	2 356	121	38	29	48	6	21	70	29	5	45	7	15	10	59	31	2 915
	Québec (03)	230	112	4 268	95	57	72	17	42	63	8	103	1 167	8	23	24	49	184	6 522
	Mauricie (04)	18	14	59	1 857	25	25	5	10	2	1	6	20	9	67	8	54	442	2 622
	Estrie (05)	9	8	28	27	1 722	33	6	17	6	3	13	84	1	7	4	140	135	2 243
	Montréal (06)	43	64	156	86	106	9 912	90	86	13	6	29	89	608	480	507	1 843	126	14 244
	Outaouais (07)	-	1	7	1	4	13	802	33	-	-	-	-	1	2	12	6	2	884
	Abitibi-Temiscamingue (08)	3	3	3	2	7	10	8	927	-	11	-	-	3	1	5	1	2	986
	Côte-Nord (09)	5	4	5	5	7	4	1	2	257	-	3	6	-	3	2	4	2	310
	Nord-du-Québec (10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	-	1	-	-	-	-	-	17
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	23	3	15	6	7	9	1	1	-	-	500	8	1	7	8	4	7	600
	Chaudière-Appalaches (12)	58	16	223	9	70	7	4	4	4	3	8	1 702	1	1	2	11	66	2 189
	Laval (13)	-	3	5	6	5	169	5	10	-	2	2	5	397	69	136	39	8	861
	Lanaudière (14)	1	7	3	15	-	32	3	5	1	-	1	1	8	644	16	5	3	745
	Laurentides (15)	4	1	9	8	6	86	25	19	1	3	-	6	37	116	780	23	6	1 130
	Montérégie (16)	14	14	54	40	71	248	18	11	6	1	8	46	15	36	25	2 468	124	3 199
	Centre-du-Québec (17)	29	18	39	37	61	44	7	14	-	1	5	47	7	10	13	113	1 030	1 475
	Total	2 493	2 659	5 204	2 263	2 209	10 777	1 006	1 218	465	84	937	3 520	1 118	1 499	1 570	4 872	2 206	44 100

TABLEAU 55 (*Suite et fin*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2005-2006

Région d'études		Région de provenance																	Total
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
C	**Enseignement universitaire**																		
	Bas-Saint-Laurent (01)	678	5	32	7	3	15	4	3	24	-	110	30	3	2	5	18	6	945
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	10	1 535	58	8	15	29	8	5	55	7	5	25	4	3	4	18	5	1 794
	Québec (03)	417	337	7 821	294	183	749	111	144	104	19	155	1 585	86	130	101	356	295	12 887
	Mauricie (04)	28	43	165	1 740	42	158	18	21	16	1	13	99	19	311	47	152	397	3 270
	Estrie (05)	134	113	175	97	3 525	494	68	78	18	7	67	380	74	119	127	786	427	6 689
	Montréal (06)	150	150	372	221	230	27 238	199	109	46	12	67	236	1 374	691	936	4 110	216	36 357
	Outaouais (07)	2	5	6	4	5	41	859	10	1	2	2	3	9	7	96	34	1	1 087
	Abitibi-Temiscamingue (08)	4	1	8	3	3	15	13	498	2	7	1	1	-	-	25	5	1	587
	Côte-Nord (09)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nord-du-Québec (10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Chaudière-Appalaches (12)	26	3	173	1	2	4	1	1	2	-	7	325	-	-	-	1	3	549
	Laval (13)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Lanaudière (14)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Laurentides (15)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Montérégie (16)	13	4	10	10	10	39	4	1	1	-	1	13	9	10	8	187	13	333
	Centre-du-Québec (17)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	1 462	2 196	8 820	2 385	4 018	28 782	1 285	870	269	55	428	2 697	1 578	1 273	1 349	5 667	1 364	64 498

TABLEAU 56
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par établissement financier, au 31 mars 2006

	Prêts négociés	
Établissement financier	**%**	**M$**
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	58,79	
Banque Nationale du Canada	13,94	
Banque Royale	14,01	
Banque de Montréal	9,82	
Banque canadienne impériale de commerce	0,18	
Banque Laurentienne	3,12	
Banque Toronto-Dominion	0,11	
Banque Scotia	0,03	
Banque HSBC Canada	0,00	
Total	100,00	1 509,1

Aide financière
aux études
Québec

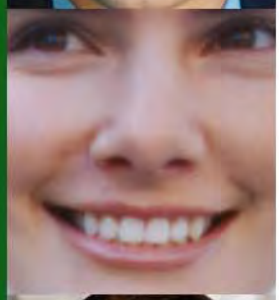
22-0894-05



Aide financière aux études
STATISTIQUES













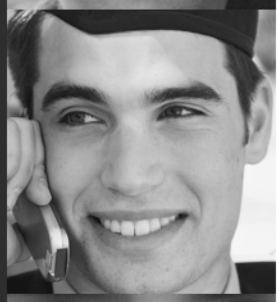
Rapport 2006-2007

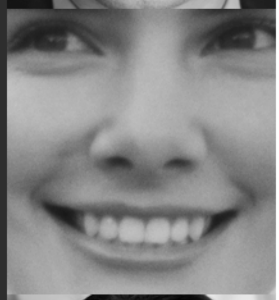
Québec



Aide financière aux études
STATISTIQUES













Rapport 2006-2007

Symboles
et abréviations

% : pourcentage
$: en dollars
M$: en millions de dollars
N : nombre

Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ,2008-07-00158

ISBN 978-2-550-49735-6 (PDF)
ISSN 1916-5439 (PDF)

Dépôt Légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
Dépôt Légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2008

Termes utilisés

Pour faciliter la compréhension des statistiques contenues dans le présent rapport, il importe de définir avant tout les termes propres au Programme de prêts et bourses.

Il faut noter de plus qu'en vue d'alléger les tableaux, les termes *étudiante* et *étudiant* sont retenus pour désigner aussi bien les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et du collégial que celles et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement universitaire.

Formes d'aide financière aux études

Prêt
Aide financière garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire ne paient aucun intérêt aux établissements financiers reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport tant qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Bourse
Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée aux étudiantes et aux étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et leurs propres contributions, de même que celles des parents[1], du conjoint ou de la conjointe. Pour leur part, les personnes aux études atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide.

Catégories de bénéficiaires d'une aide financière aux études

Bénéficiaire
Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Boursière, boursier
Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou une bourse seulement.

Bénéficiaire avec contribution des parents[1]
Bénéficiaire dont les parents doivent contribuer au financement des études.

Bénéficiaire sans contribution des parents
Bénéficiaire, sans conjoint ou conjointe, dont les parents n'ont pas à contribuer au financement des études.

Bénéficiaire avec contribution du conjoint ou de la conjointe
Bénéficiaire dont le conjoint ou la conjointe doit contribuer au financement des études.

[1] Il peut s'agir aussi d'une répondante ou d'un répondant qui parraine une personne aux études et qui a fait une demande en vue de s'établir en permanence au Canada conformément à la Loi sur l'immigration.

.

Bénéficiaire résidant chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme résidant chez ses parents.

Bénéficiaire ne résidant pas chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme ne résidant pas chez ses parents.

Bénéficiaire chef de famille monoparentale
Personne célibataire, séparée, divorcée ou veuve avec des enfants à sa charge qui bénéficie d'une aide financière aux études.

Types de contributions

Contribution calculée des parents
Participation des parents évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de leurs revenus bruts.

Contribution exigée des parents
Participation exigée des parents pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Contribution calculée du conjoint ou de la conjointe
Participation du conjoint ou de la conjointe, évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de ses revenus bruts.

Contribution exigée du conjoint ou de la conjointe
Participation exigée du conjoint ou de la conjointe pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Types d'établissements d'enseignement

Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)
Ensemble des établissements d'enseignement secondaire donnant des programmes de formation professionnelle reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études subventionnés et reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

.

Établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études non subventionnés au Québec et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Établissements d'enseignement universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements reconnus pour prêts seulement
Ensemble des établissements d'enseignement collégial et universitaire situés à l'extérieur du Québec et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Autres termes

Emprunteuse, emprunteur
Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit les rembourser à la fin de ses études à temps plein.

Région d'études
Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Région de provenance
Région administrative où résident les parents des bénéficiaires célibataires d'une aide financière aux études ou région administrative où résident les bénéficiaires non célibataires.

Taux de participation
Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants à temps plein au trimestre d'automne bénéficiant d'une aide financière aux études.

.

RAPPORT STATISTIQUE 2006-2007

LISTE DES TABLEAUX

NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS

FAITS SAILLANTS

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon la forme d'aide, 2006-2007 13

TABLEAU 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2006-2007 14

TABLEAU 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, du conjoint ou de la conjointe, 2006-2007 15

TABLEAU 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2006-2007 16

TABLEAU 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2006-2007 17

TABLEAU 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2006-2007 18

TABLEAU 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2006, par types d'établissements d'enseignement, selon la forme d'aide 19

TABLEAU 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2006-2007 20

TABLEAU 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2006-2007 21

TABLEAU 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2006-2007 22

TABLEAU 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure relative aux régions et aux MRC dites périphériques, 2006-2007 23

TABLEAU 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2006-2007 24

.

TABLEAU 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge de ces derniers qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2006-2007 25

TABLEAU 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2006-2007 26

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'un conjoint ou d'une conjointe et d'enfants à charge, 2006-2007 27

TABLEAU 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2006-2007 28

TABLEAU 17
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon la forme d'aide, 2006-2007 29

TABLEAU 18
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2006-2007 30

TABLEAU 19
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution calculée des parents, 2006-2007 31

TABLEAU 20
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée du conjoint ou de la conjointe, 2006-2007 32

TABLEAU 21
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge, à la fin de leurs études, le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2006-2007 33

TABLEAU 22
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de mois durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2006-2007 34

TABLEAU 23
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 2002-2003 à 2006-2007 35

TABLEAU 24
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 2002-2003 à 2006-2007 36

TABLEAU 25
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne par types d'établissements d'enseignement, de 2002-2003 à 2006-2007 37

TABLEAU 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 2002-2003 à 2006-2007 38

.

TABLEAU 27
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par cycles d'études universitaires, de 2002-2003 à 2006-2007 39

TABLEAU 28
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 2002-2003 à 2006-2007 40

TABLEAU 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, de 2002-2003 à 2006-2007 41

TABLEAU 30
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2002-2003 à 2006-2007 42

TABLEAU 31
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et aux prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 2002-2003 à 2006-2007 43

TABLEAU 32
Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2002-2003 à 2006-2007 44

TABLEAU 33
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 2002-2003 à 2006-2007 45

TABLEAU 34
Programme de remboursement différé, 2006-2007 46

TABLEAU 35
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2006-2007 47

TABLEAU 36
Programme de bourses d'été de langues, 2006-2007 48

TABLEAU 37
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes, 2006-2007 49

TABLEAU 38
Programme études-travail, 2006-2007 50

TABLEAU 39
Programme de remise de dette, 2006-2007 51

TABLEAU 40
Programme de prêts pour les études à temps partiel, 2006-2007 52

TABLEAU 41
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2002-2003 à 2006-2007 53

TABLEAU 42
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2006-2007 56

.

TABLEAU 43
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2006-2007 57

TABLEAU 44
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2006-2007 58

TABLEAU 45
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le groupe d'âge, 2006-2007 59

TABLEAU 46
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon le trimestre de l'année scolaire, 2006-2007 60

TABLEAU 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2006-2007 61

TABLEAU 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2006-2007 62

TABLEAU 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne de ceux-ci selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2006-2007 63

TABLEAU 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2006-2007 64

TABLEAU 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts du conjoint ou de la conjointe et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2006-2007 65

TABLEAU 52
Nombre et montants des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2006-2007 66

TABLEAU 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins d'attribution de prêts et bourses, 2006-2007 74

TABLEAU 54
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2006-2007 77

TABLEAU 55
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2006-2007 81

TABLEAU 56
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par établissement financier, au 31 mars 2007 84

.

NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS

Précisions concernant les tableaux comparatifs

En consultant les différents tableaux de ce rapport statistique, vous remarquerez que les données relatives à l'année 2004-2005 ne figurent pas dans les tableaux comparatifs. Nous avons choisi de ne pas les inclure, car elles ne peuvent se comparer à celles des années précédentes ou suivantes en raison de plusieurs facteurs.

D'abord, la mise en œuvre du nouveau régime d'aide financière a nécessité une période de transition de seize mois. En effet, la période de référence pour l'année 2004-2005 commence en mai 2004 et se termine en août 2005. Elle correspond à quatre périodes d'études plutôt qu'à trois, soit le nombre habituel de périodes d'une année d'attribution. Cela a eu pour effet d'augmenter considérablement le nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études ainsi que les montants d'aide qui leur ont été attribués.

Par ailleurs, la mise en place en mai 2004 de Contact, un système informatique d'une grande envergure, a exigé des ajustements et une période de rodage assez longue. Cette situation a eu des effets majeurs sur le traitement des demandes d'aide financière et sur le processus d'attribution de l'aide puisque le système informatique n'était pas encore en mesure de traiter adéquatement tous les dossiers.

Ainsi, de mai à septembre 2004, l'Aide financière aux études a dû attribuer une aide provisoire sous forme de prêt aux étudiantes et aux étudiants qui avaient présenté une demande d'aide financière avant la rentrée scolaire. Cette mesure exceptionnelle a été prise afin que personne ne soit pénalisé et que tous puissent bénéficier d'un soutien financier à la rentrée scolaire.

Notre souci de produire des statistiques significatives et fiables nous a amenés à prendre la décision de ne pas inclure dans ce rapport les données détaillées relatives à l'année 2004-2005. Nous vous présentons toutefois le tableau ci-dessous à titre de renseignement.

Tableau sommaire 2004-2005

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon la forme d'aide, 2004-2005

Forme d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M$	M$	M$
Prêt seulement	56 721	240,0	-	240,0
Bourse seulement	1 004	-	8,6	8,6
Prêt et bourse	76 662	384,5	272,9	657,4
Total	134 387*	624,6	281,4	906,0

* Ce nombre exclut les quelque 5 000 personnes dont le dossier a été fermé après qu'elles eurent reçu une aide provisoire.

Nous vous prions de nous excuser des inconvénients que cette décision pourrait vous causer.

.

FAITS SAILLANTS

Statistiques relatives à l'année d'attribution 2006-2007[1]

Répartition de l'aide financière aux études

Type d'aide financière	Bénéficiaires N	Aide moyenne attribuée $	Aide totale attribuée M$
Prêts	134 362	3 254	437,2
Bourses	89 548	3 938	352,6
Total	135 484	5 829	789,8

Répartition des prêts

Type d'établissements d'enseignement	Bénéficiaires N	Montant moyen $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	20 620	3 309
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	42 471	2 580
• Programmes non subventionnés	2 702	7 427
Établissements d'enseignement universitaire		
• Programmes de 1er cycle	52 580	3 114
• Programmes de 2e cycle	13 386	4 575
• Programmes de 3e cycle	2 477	5 377
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	126	8 096

Caractéristiques des bénéficiaires d'un prêt

Caractéristiques	N	%
Avec contribution des parents	61 686	45,9
Ne résidant pas chez leurs parents	102 814	76,5
Avec conjoint ou conjointe	22 582	16,8
Avec enfants	24 732	18,4

[1] Les statistiques sont extraites d'un portrait de la base de données en date du 31 mars 2008, et ce, pour l'année d'attribution 2006-2007 qui s'étend du 1er septembre 2006 au 31 août 2007.

.

Répartition des bourses

Type d'établissements d'enseignement	Bénéficiaires N	Montant moyen de bourse $	Montant moyen total (prêt et bourse) $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	15 555	3 814	7 104
Établissements d'enseignement collégial			
• Programmes subventionnés	26 569	3 358	6 096
• Programmes non subventionnés	78	3 745	8 718
Établissements d'enseignement universitaire			
• Programmes de 1er cycle	35 965	4 286	7 423
• Programmes de 2e cycle	9 888	4 334	8 818
• Programmes de 3e cycle	1 493	4 548	9 866

Ressources financières des boursières et des boursiers

Caractéristiques des boursières et des boursiers	Boursières et boursiers	Contributions			
		Parents, conjoint ou conjointe	Boursières et boursiers	Gouvernement	Total
	N	$	$	$	$
Avec contribution des parents					
• Résidant chez leurs parents	9 034	308	727	3 998	5 033
• Ne résidant pas chez leurs parents	23 960	1 126	1 124	6 065	8 315
Sans contribution des parents					
• Sans conjoint ou conjointe					
• Sans enfant	30 452	s.o.	1 468	7 379	8 847
• Avec enfants	6 855	s.o.	1 648	9 711	11 359
• Avec conjoint ou conjointe					
• Sans enfant	4 914	593	785	7 647	9 025
• Avec enfants	14 333	1 042	1 033	9 137	11 212

À noter

Au cours de l'année d'attribution 2006-2007, 54 384 bénéficiaires qui avaient terminé leurs études ont dû commencer à rembourser leur dette d'études. Le montant moyen du prêt à rembourser était de 9 984 $.

.

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon la forme d'aide, 2006-2007

Forme d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M$	M$	M$
Prêt seulement	45 936	148,6	-	148,6
Bourse seulement	1 122	-	7,3	7,3
Prêt et bourse	88 426	288,6	345,4	634,0
Total	135 484	437,2	352,6	789,8

.

TABLEAU 2
Répartition des prêts et bourses
par types d'établissements d'enseignement,
2006-2007

Type d'établissements	Prêts N	Prêts Montant moyen $	Prêts Total M$	Bourses N	Bourses Montant moyen $	Bourses Total M$	Montant moyen (prêt et bourse) $
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	20 620	3 309	68,2	15 555	3 814	59,3	7 104
Enseignement collégial (programmes subventionnés)	42 471	2 580	109,6	26 569	3 358	89,2	6 096
• Formation générale	12 826	2 141	27,5	7 613	2 596	19,8	4 956
• Formation technique	29 645	2 769	82,1	18 956	3 664	69,5	6 552
• Secteur privé	4 953	5 100	25,3	2 911	3 379	9,8	9 018
• Secteur public	37 518	2 247	84,3	23 658	3 356	79,4	5 737
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)	2 702	7 427	20,1	78	3 745	0,3	8 718
Enseignement universitaire	68 443	3 482	238,3	47 346	4 304	203,8	7 792
• 1er cycle	52 580	3 114	163,7	35 965	4 286	154,1	7 423
• 2e cycle	13 386	4 575	61,2	9 888	4 334	42,9	8 818
• 3e cycle	2 477	5 377	13,3	1 493	4 548	6,8	9 866
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	126	8 096	1,0	-	-	-	-
Total	134 362	3 254	437,2	89 548	3 938	352,6	7 169

.

TABLEAU 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, du conjoint ou de la conjointe, 2006-2007

Contribution ou non des parents, du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	Montant moyen (prêt et bourse) $
Avec contribution des parents	61 686	2 697	32 994	2 778	5 509
Sans contribution des parents	72 676	3 726	56 554	4 615	8 135
• Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	22 582	3 558	19 247	5 354	8 762
• Sans contribution du conjoint ou de la conjointe	50 094	3 802	37 307	4 234	7 810
Total	134 362	3 254	89 548	3 938	7 169

TABLEAU 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2006-2007

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts		Bourses		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents	31 548	2 718	10 803	1 518	4 207
Ne résidant pas chez leurs parents	102 814	3 418	78 745	4 270	7 570
Total	134 362	3 254	89 548	3 938	7 169

TABLEAU 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2006-2007

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	%	Montant moyen $	N	%	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	25 160	18,7	2 568	9 034	10,1	1 432	4 020
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	36 526	27,2	2 787	23 960	26,8	3 285	6 061
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	6 388	4,8	3 310	1 769	2,0	1 956	5 158
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	66 288	49,3	3 766	54 785	61,2	4 701	8 230
Total	134 362	100,0	3 254	89 548	100,0	3 938	7 169

TABLEAU 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2006-2007

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	Prêts par types d'établissements									
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial				Enseignement universitaire		Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	
			Progr. subv.		Progr. non subv.					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	3 132	15,2	11 589	27,3	783	29,0	9 653	14,1	3	2,4
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	4 170	20,2	15 373	36,2	362	13,4	16 561	24,2	60	47,6
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	1 246	6,0	1 409	3,3	268	9,9	3 462	5,1	3	2,4
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	12 072	58,5	14 100	33,2	1 289	47,7	38 767	56,6	60	47,6
Total	20 620	100,0	42 471	100,0	2 702	100,0	68 443	100,0	126	100,0

.

TABLEAU 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2006, par types d'établissements d'enseignement, selon la forme d'aide

Type d'établissements	Inscriptions à temps plein	Prêts		Bourses	
			Taux de participation		Taux de participation
	N	N	%	N	%
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	72 884	16 453	22,57	12 446	17,08
Enseignement collégial	170 228	39 521	23,22	24 544	14,42
• Secteur privé	14 105	4 183	29,66	2 422	17,17
• Secteur public	156 123	35 338	22,63	22 122	14,17
• Formation générale	86 149	11 923	13,84	7 009	8,14
• Formation technique	84 079	27 598	32,82	17 535	20,86
Enseignement universitaire	167 026	64 755	38,77	44 486	26,63
• 1er cycle	131 856	49 186	37,78	33 818	25,65
• 2e cycle	23 373	12 566	53,76	9 259	39,61
• 3e cycle	11 797	2 373	20,12	1 409	11,94
Total (enseign. postsecondaire)	337 254	104 276	30,92	69 030	20,47

TABLEAU 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2006-2007

	Motifs de refus					
Type d'établissements	**Ressources financières suffisantes des parents**	**Ressources financières suffisantes des bénéficiaires, du conjoint ou de la conjointe**	**Période maximale d'admissibilité écoulée**	**Limite du montant d'endettement**	**Autres motifs**	**Ensemble des demandes refusées**
	N	**N**	**N**		**N**	
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	440	57	22	62	423	1 004
Enseignement collégial						
• Programmes subventionnés	2 276	57	236	56	440	3 065
• Programmes non subventionnés	15	2	-	-	-	17
Enseignement universitaire	1 902	498	422	30	1 064	3 916
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	2	1	-	-	81	84
Total	4 635	615	680	148	2 008	8 086

TABLEAU 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2006-2007

Situation de famille	Bénéficiaires		Ensemble des bénéficiaires
	Femmes	Hommes	
	N	N	
Célibataire	62 584	43 849	106 433
Mariée ou marié	10 273	7 349	17 622
Séparée ou séparé	1 694	623	2 317
Divorcée ou divorcé	1 941	663	2 604
Veuve ou veuf	115	23	138
Vivant maritalement avec enfants	4 376	1 777	6 153
Unie civilement ou uni civilement	127	90	217
Total	81 110	54 374	135 484

TABLEAU 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2006-2007

Citoyenneté	Bénéficiaires	
	N	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	103 799	76,6
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	10 753	7,9
Résidence permanente	20 691	15,3
Statut de réfugié	241	0,2
Total	135 484	100,0

TABLEAU 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure relative aux régions et aux MRC dites périphériques, 2006-2007

Région ou MRC dite périphérique	Bénéficiaires		Montant global attribué
	N	%	M$
Région du Bas-Saint-Laurent	3 345	34,4	1,57
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 218	12,5	0,57
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 469	25,4	1,15
Région de la Côte-Nord	499	5,1	0,23
Région du Nord-du-Québec	109	1,1	0,05
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 470	15,1	0,69
MRC de Pontiac	102	1,0	0,05
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	111	1,1	0,05
MRC d'Antoine-Labelle	271	2,8	0,12
Ville de La Tuque	125	1,3	0,06
Total	9 719	100,0	4,54

TABLEAU 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2006-2007

Lieu de résidence des bénéficiaires	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
Résidant chez leurs parents	25 390	40,8
Ne résidant pas chez leurs parents	36 771	59,2
Total	62 161	100,0

TABLEAU 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge de ces derniers qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2006-2007

Nombre d'enfants	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
1	42 011	67,6
2	16 443	26,5
3	3 216	5,2
4 ou plus	491	0,8
Total	62 161	100,0

TABLEAU 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2006-2007

Nombre d'enfants	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
0	48 428	66,0
1	13 091	17,9
2	8 017	10,9
3 ou plus	3 787	5,2
Total	73 323	100,0

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'un conjoint ou d'une conjointe et d'enfants à charge, 2006-2007

	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Bénéficiaires sans conjoint ou conjointe ni enfant	42 415	57,8
Bénéficiaires sans conjoint ou conjointe mais avec enfants	8 192	11,2
Bénéficiaires avec conjoint ou conjointe mais sans enfant	6 013	8,2
Bénéficiaires avec conjoint ou conjointe et enfants	16 703	22,8
Total	73 323	100,0

TABLEAU 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2006-2007

Situation des bénéficiaires	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge	5 973	8,2
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge	11 516	15,7
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge	2 412	3,3
Vivent maritalement avec enfants à charge	5 187	7,1
Sont chefs de famille monoparentale	7 527	10,3
Sont parents biologiques ou adoptifs	1 578	2,2
Ont obtenu un diplôme de 1er cycle à l'université	13 500	18,4
Ont accumulé 90 unités de 1er cycle à l'université (sans diplôme)	3 959	5,4
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans	15 305	20,9
Sont orphelines ou orphelins	563	0,8
Poursuivent des études de 2e ou de 3e cycle à l'université	2 440	3,3
Ont fait un retour aux études sept ans après la période de l'obligation de fréquentation scolaire	2 276	3,1
Autres	1 087	1,5
Total	73 323	100,0

.

TABLEAU 17
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon la forme d'aide, 2006-2007

Forme d'aide	Bénéficiaires avec contribution des parents		Contribution moyenne des parents	
			Contribution calculée	Contribution exigée
	N	%	$	$
Prêt seulement	29 167	46,9	3 808	1 212
Bourse seulement	475	0,8	2 125	1 119
Prêt et bourse	32 519	52,3	927	899
Total	62 161	100,0	2 288	1 047

TABLEAU 18

Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2006-2007

Revenus bruts des parents	Nombre d'enfants aux études à la charge des parents	Bénéficiaires résidant chez leurs parents			Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents		
		N	Contribution moyenne calculée $	Contribution moyenne exigée $	N	Contribution moyenne calculée $	Contribution moyenne exigée $
20 000 $ ou moins	1	6 330	-	-	8 379	-	-
	2	1 840	-	-	1 342	-	-
	3 ou plus	459	-	-	253	-	-
		8 629	-	-	9 974	-	-
20 001 $ - 30 000 $	1	3 150	769	702	3 883	695	681
	2	954	288	266	1 152	350	352
	3 ou plus	259	126	118	246	303	244
		4 363	626	572	5 281	601	589
30 001 $ - 40 000 $	1	2 679	2 144	1 266	3 666	1 995	1 931
	2	938	967	879	1 308	1 042	1 038
	3 ou plus	189	564	508	233	610	587
		3 806	1 775	1 133	5 207	1 693	1 647
40 001 $ - 50 000 $	1	2 253	3 670	637	3 002	3 461	3 247
	2	791	1 754	1 496	1 237	1 849	1 796
	3 ou plus	173	1 131	980	217	1 215	1 202
		3 217	3 062	866	4 456	2 904	2 745
50 001 $ - 60 000 $	1	1 465	5 107	532	2 570	5 042	3 475
	2	684	2 539	1 405	1 221	2 722	2 551
	3 ou plus	160	1 716	1 386	218	1 724	1 674
		2 309	4 111	850	4 009	4 155	3 095
60 001 $ ou plus	1	1 148	7 868	841	3 486	8 294	882
	2	1 495	4 926	651	3 481	5 896	2 604
	3 ou plus	423	3 841	908	877	4 359	2 625
		3 066	5 878	758	7 844	6 790	1 841
Total		25 390	1 853	553	36 771	2 588	1 388

Ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents : 62 161

Contribution moyenne calculée des parents : 2 288 $

Contribution moyenne exigée des parents : 1 047 $

TABLEAU 19
Répartition des boursières et des boursiers
selon la contribution calculée des parents, 2006-2007

Contribution calculée des parents	Bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents	
	N	%
---	16 222	49,2
1 - 1 000 $	5 916	17,9
1 001 - 2 000 $	4 393	13,3
2 001 - 3 000 $	3 043	9,2
3 001 - 4 000 $	1 876	5,7
4 001 - 5 000 $	946	2,9
5 001 - 6 000 $	384	1,2
6 001 - 7 000 $	129	0,4
7 001 $ ou plus	85	0,3
Total	32 994	100,0
Contribution moyenne : 944 $		

TABLEAU 20
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée du conjoint ou de la conjointe, 2006-2007

Contribution calculée du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires	
	N	%
---	15 310	67,4
1 - 1 000 $	2 042	9,0
1 001 - 2 000 $	1 557	6,9
2 001 - 3 000 $	1 228	5,4
3 001 - 4 000 $	795	3,5
4 001 - 5 000 $	600	2,6
5 001 - 6 000 $	379	1,7
6 001 - 7 000 $	281	1,2
7 001 $ ou plus	524	2,3
Total	22 716	100,0
Contribution moyenne : 929 $		

TABLEAU 21
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge, à la fin de leurs études, le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2006-2007

Dette d'études	Emprunteuses et emprunteurs selon les types d'établissements								
	Enseignement secondaire	Enseignement collégial			Enseignement universitaire			Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	Total
			Progr. subv.	Progr.					
	(form. prof.)	(form. gén.)	(form. tech.)	non subv.	1er cycle	2e cycle	3e cycle		
	N	N	N	N	N	N	N	N	N
1 - 5 000 $	6 021	1 859	4 235	283	3 729	717	70	37	16 951
5 001 - 10 000 $	3 345	897	4 558	481	4 579	1 369	130	41	15 400
10 001 - 15 000 $	1 044	170	2 061	495	4 725	1 464	146	40	10 145
15 001 $ ou plus	1 430	47	1 451	617	4 808	2 804	616	115	11 888
Total	11 840	2 973	12 305	1 876	17 841	6 354	962	233	54 384
Montant moyen de la dette d'études ($)	7 039	4 555	8 019	12 069	11 467	15 034	21 376	17 603	9 984

.

TABLEAU 22
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de mois durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2006-2007

Cycle à la fin des études universitaires	Emprunteuses et emprunteurs	Montant moyen des prêts à prendre en charge	Types d'établissements et nombre moyen de mois visés			
			Enseign. collégial	Enseignement universitaire		
				1er cycle	2e cycle	3e cycle
	N	$	N	N	N	N
1er cycle	10 512	9 588	-	27	-	-
	7 329	14 162	21	32	-	-
2e cycle	2 806	10 534	-	-	19	-
	1 835	16 191	-	23	19	-
	150	12 105	13	-	19	-
	1 563	22 038	18	30	21	-
3e cycle	288	13 917	-	-	-	35
	201	20 093	-	-	19	30
	45	14 806	-	18	-	29
	108	26 724	-	17	22	28
	8	16 450	10	-	-	39
	44	24 267	11	-	20	40
	46	24 029	18	25	-	33
	222	30 000	16	24	22	30
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants	25 157	254 905	107	196	161	263

TABLEAU 23
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 2002-2003 à 2006-2007

	2002-2003	2003-2004	2005-2006	2006-2007
Nombre d'inscriptions à temps plein au trimestre d'automne				
• Enseignement secondaire (form. prof.)	64 262	66 574	72 136	72 884
• Enseignement postsecondaire	322 904	328 424	330 785	337 254
Nombre de demandes d'aide				
• Enseignement secondaire (form. prof.)	20 128	21 634	24 569	25 283
• Enseignement postsecondaire	130 447	133 192	131 141	133 872
Total	150 575	154 826	156 169	159 155
Nombre de demandes de bourse	95 798	101 062	-	-
Aide globale				
• Prêts (M$)	345,2	355,4	496,2	437,2
• Bourses (M$)	292,4	315,2	302,7	352,6
Total	637,6	670,6	799,0	789,6
Nombre de bénéficiaires				
• Enseignement secondaire (form. prof.)	16 925	18 199	20 204	20 720
• Enseignement postsecondaire	113 258	114 914	112 674	114 764
Total	130 183	133 113	132 878	135 484
Bénéficiaires d'un prêt seulement				
• Nombre	55 901	54 920	51 949	45 936
• Prêt moyen ($)	2 517	2 496	3 504	3 235
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse				
Dans l'ensemble				
• Nombre	74 282	78 193	79 860	88 426
• Prêt moyen ($)	2 753	2 792	3 934	3 264
• Bourse moyenne ($)	3 936	4 031	3 699	3 906
• Aide totale moyenne ($)	6 690	6 823	7 633	7 169
• Taux de bénéficiaires d'une bourse	57,1 %	58,7 %	60,1 %	65,3 %
Établissements d'enseignement (programmes subventionnés)				
• Nombre	71 070	74 587	76 147	84 311
• Prêt moyen ($)	2 564	2 572	3 663	2 957
• Bourse moyenne ($)	3 971	4 069	3 712	3 920
• Aide totale moyenne ($)	6 535	6 641	7 375	6 877
Établissements d'enseignement (programmes non subventionnés)				
• Nombre	3 212	3 606	3 711	4 115
• Prêt moyen ($)	6 950	7 343	9 502	9 553
• Bourse moyenne ($)	3 160	3 251	3 431	3 617
• Aide totale moyenne ($)	10 110	10 594	12 933	13 170

TABLEAU 24
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 2002-2003 à 2006-2007

	2002-2003	2003-2004	2005-2006	2006-2007
Aide attribuée aux bénéficiaires				
• Montant moyen ($)	4 898	5 038	6 013	5 830
• Croissance relative (%)	100,0	102,9	122,8	119,0
Dépenses admises des bénéficiaires				
• Montant moyen ($)	8 355	8 409	7 843	7 809
• Croissance relative (%)	100,0	100,6	93,9	93,5
Aide attribuée aux boursières et aux boursiers				
• Montant moyen ($)	6 690	6 823	7 623	7 161
• Croissance relative (%)	100,0	102,0	113,9	107,0
Dépenses admises des boursières et des boursiers				
• Montant moyen ($)	8 987	9 041	8 643	8 393
• Croissance relative (%)	100,0	100,6	96,2	93,4

TABLEAU 25
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne par types d'établissements d'enseignement, de 2002-2003 à 2006-2007

	2002-2003	2003-2004	2005-2006	2006-2007
Enseignement secondaire (form. prof.)				
• Inscriptions à temps plein	64 262	66 574	72 136	72 884
• Nombre de bénéficiaires	13 653	14 352	16 305	16 540
• Taux de participation (%)	21,2	21,6	22,6	22,69
Enseignement collégial (secteur public)				
• Inscriptions à temps plein	157 710	155 766	154 256	156 123
• Nombre de bénéficiaires	36 565	35 734	35 387	35 624
• Taux de participation (%)	23,2	22,9	22,9	22,82
Enseignement collégial (secteur privé)				
• Inscriptions à temps plein	14 056	13 388	13 566	14 105
• Nombre de bénéficiaires	3 877	3 550	3 984	4 221
• Taux de participation (%)	27,6	26,5	29,4	29,93
Enseignement universitaire (1er cycle)				
• Inscriptions à temps plein	123 847	128 312	130 244	131 856
• Nombre de bénéficiaires	43 820	46 154	49 562	50 300
• Taux de participation (%)	35,4	36,0	38,1	38,15
Enseignement universitaire (2e cycle)				
• Inscriptions à temps plein	19 081	21 284	21 619	23 373
• Nombre de bénéficiaires	10 151	10 845	12 175	12 681
• Taux de participation (%)	53,2	51,0	56,3	54,25
Enseignement universitaire (3e cycle)				
• Inscriptions à temps plein	8 210	9 674	11 100	11 797
• Nombre de bénéficiaires	1 451	1 756	2 397	2 394
• Taux de participation (%)	17,7	18,2	21,6	20,29
Enseignement postsecondaire				
• Inscriptions à temps plein	322 904	328 424	330 785	337 254
• Nombre de bénéficiaires	95 864	98 039	103 505	105 220
• Taux de participation (%)	29,7	29,9	31,3	31,20

TABLEAU 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 2002-2003 à 2006-2007

Type d'établissements d'enseignement postsecondaire	2002-2003	2003-2004	2005-2006	2006-2007
Enseignement collégial (programmes subventionnés)				
• Nombre	43 850	42 914	42 151	42 820
• Pourcentage	38,7	37,3	37,4	37,3
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)				
• Nombre	4 950	3 769	2 735	2 727
• Pourcentage	4,4	3,3	2,4	2,4
Enseignement universitaire				
• Nombre	64 355	68 117	67 663	69 091
• Pourcentage	56,8	59,3	60,1	60,2
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement				
• Nombre	123	114	125	126
• Pourcentage	0,1	0,1	0,1	0,1
Nombre global de bénéficiaires	113 258	114 914	112 674	114 764

TABLEAU 27
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par cycles d'études universitaires, de 2002-2003 à 2006-2007

Cycle d'études universitaires	2002-2003	2003-2004	2005-2006	2006-2007
1er cycle				
• Nombre	50 236	52 765	52 254	53 089
• Pourcentage	78,1	77,5	77,2	76,8
2e cycle				
• Nombre	12 354	13 256	12 935	13 504
• Pourcentage	19,2	19,5	19,1	19,5
3e cycle				
• Nombre	1 745	2 095	2 474	2 498
• Pourcentage	2,7	3,0	3,7	3,6
Nombre global de bénéficiaires	64 335	68 117	67 663	69 091

TABLEAU 28
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 2002-2003 à 2006-2007

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	2002-2003	2003-2004	2005-2006	2006-2007
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers				
• Nombre	27 154	25 775	24 941	25 390
• Pourcentage	20,9	19,4	18,8	18,7
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers				
• Nombre	42 644	40 621	36 833	36 771
• Pourcentage	32,8	30,5	27,7	27,1
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers				
• Nombre	3 979	4 108	6 731	6 432
• Pourcentage	3,1	3,1	5,1	4,8
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers				
• Nombre	56 406	62 609	64 373	66 891
• Pourcentage	43,3	47,0	48,4	49,4
Nombre global de bénéficiaires	130 183	133 113	132 878	135 484
Rapport bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents/bénéficiaires résidant chez leurs parents	3,18	3,45	3,20	3,26
Rapport bénéficiaires sans contribution des parents/ bénéficiaires avec contribution des parents	0,87	1,00	1,15	1,18

TABLEAU 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, de 2002-2003 à 2006-2007

Situation des bénéficiaires	2002-2003	2003-2004	2005-2006	2006-2007
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge				
• Nombre	6 252	7 130	6 175	5 973
• Pourcentage	10,4	10,7	8,7	8,2
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge				
• Nombre	8 735	10 006	10 954	11 516
• Pourcentage	14,5	15,0	15,4	15,7
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge				
• Nombre	2 600	2 706	2 565	2 412
• Pourcentage	4,3	4,1	3,6	3,3
Vivent maritalement avec enfants à charge				
• Nombre	4 232	4 557	4 914	5 187
• Pourcentage	7,0	6,8	6,9	7,1
Sont chefs de famille monoparentale				
• Nombre	5 812	6 481	7 271	7 527
• Pourcentage	9,6	9,7	10,2	10,3
Sont parents biologiques ou adoptifs				
• Nombre	949	1 027	1 893	1 578
• Pourcentage	1,6	1,5	2,7	2,2
Ont obtenu 90 unités ou un diplôme de 1er cycle à l'université				
• Nombre	12 543	13 675	16 583	17 459
• Pourcentage	20,7	20,5	23,3	23,8
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans				
• Nombre	14 009	14 976	15 006	15 305
• Pourcentage	23,2	22,4	21,1	20,9
Sont orphelines ou orphelins				
• Nombre	442	441	569	563
• Pourcentage	0,7	0,7	0,8	0,8
Poursuivent des études de 2e ou de 3e cycle à l'université				
• Nombre	2 885	3 252	2 030	2 440
• Pourcentage	4,8	4,9	2,9	3,3
Ont fait un retour aux études sept ans après la fin de l'obligation de fréquentation scolaire				
• Nombre	1 577	1 881	2 180	2 276
• Pourcentage	2,6	2,8	3,1	3,1
Autres situations				
• Nombre	349	585	964	1 087
• Pourcentage	0,6	0,9	1,4	1,5
Nombre global de bénéficiaires	60 385	66 717	71 104	73 323

* Ventilation des données qui tient compte en premier de l'état matrimonial des bénéficiaires.

TABLEAU 30
Évolution des données[1] relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2002-2003 à 2006-2007

	2002-2003	2003-2004	2005-2006	2006-2007
Montant des prêts garantis par le gouvernement				
• Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts (M$)	1 026,1	1 001,7	1 317,0	1 313,0
• Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts[2] (M$)	45,5	30,8	13,6	9,7
• Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts (M$)	1 963,1	1 926,0	1 760,4	1 816,2
• Montant global des prêts garantis (M$)	3 034,7	2 958,5	3 091,0	3 138,9
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement (M$)	39,4	46,3	57,4	74,2
Montant des prêts échus depuis 1966				
• Prêts remboursés ou en voie de l'être par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	6 043,2	6 346,0	7 483,7	8 008,0
• Prêts remboursés par le gouvernement (capital seulement) (M$)	984,5	1 087,5	1 239,1	1 319,9
• Montant global des prêts échus (M$)	7 029,9	7 433,5	8 722,8	9 327,9
• Taux des prêts remboursés par le gouvernement (%)	14,0	14,6	14,2	14,2

[1] Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).
[2] Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

TABLEAU 31
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et aux prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 2002-2003 à 2006-2007

Bénéficiaires d'un prêt et prêts pris en charge	2002-2003	2003-2004	2005-2006	2006-2007
Nombre de bénéficiaires d'un prêt de l'année	129 523	132 384	131 809	134 362
Montant global des prêts consentis de l'année (M$)	345,2	355,4	496,2	437,2
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge leur prêt	56 239	55 924	54 580	54 384
Montant global des prêts échus pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	460,9	452,6	488,1	543,0

TABLEAU 32
Évolution des remboursements de prêts
aux établissements financiers et du recouvrement des créances
auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2002-2003 à 2006-2007*

	2002-2003	2003-2004	2005-2006	2006-2007
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	12 314	9 872	10 572	13 488
Nombre de réclamations remboursées	10 764	10 235	8 180	8 630
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 127	906	1 255	1 241
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers (M$)	129,0	114,8	78,5	80,8
Montant moyen remboursé ($)	11 986	11 217	9 597	9 363
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs (M$)	45,6	53,4	74,1	74,4

* Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

TABLEAU 33
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 2002-2003 à 2006-2007*

	2002-2003	2003-2004	2005-2006	2006-2007
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs	20 135	16 801	10 118	12 060
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	382	315	395	390
Montant global de l'aide attribuée (M$)	7,7	5,3	4,0	4,7

* Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

TABLEAU 34
Programme de remboursement différé, 2006-2007*

Nombre de bénéficiaires	12 060
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	390
Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,7

* Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

.

TABLEAU 35
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2006-2007

	Besoins ordinaires*	Besoins particuliers
Nombre de bénéficiaires	1 113	1 576
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	6 478	3 923
Montant global de l'aide attribuée (M$)	7,2	6,2

* Ces données sont déjà comprises dans celles qui se rapportent au Programme de prêts et bourses.

TABLEAU 36
Programme de bourses d'été de langues, 2006-2007

Nombre de bénéficiaires	3 396
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	2 025
Montant global de l'aide attribuée (M$)	6,9

TABLEAU 37
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes, 2006-2007

Nombre de bénéficiaires	18
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	8 558
Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,2

TABLEAU 38
Programme études-travail, 2006-2007*

Nombre de bénéficiaires	4 091
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 460
Montant global de l'aide attribuée (M$)	6,0

* Les montants comprennent la partie dépensée par les établissements d'enseignement.

.

TABLEAU 39
Programme de remise de dette, 2006-2007*

Nombre de bénéficiaires	1 104
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 462
Montant global de l'aide attribuée (M$)	1,6

* Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

.

TABLEAU 40
Programme de prêts pour les études à temps partiel, 2006-2007

Nombre de bénéficiaires	1 886
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 120
Montant global de l'aide attribuée (M$)	2,1

.

TABLEAU 41
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2002-2003 à 2006-2007

	2002-2003	2003-2004	2005-2006	2006-2007
Programme de remboursement différé				
• Nombre de bénéficiaires	20 135	16 801	10 118	12 060
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	7,7	5,3	4,0	4,7
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure				
• Besoins ordinaires (Programme de prêts et bourses)				
• Nombre de bénéficiaires	660	729	1 069	1 113
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	3,7	4,1	7,3	7,2
• Besoins particuliers (Programme d'allocation pour les besoins particuliers)				
• Nombre de bénéficiaires	1 146	1 121	1 373	1 576
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,8	4,8	5,6	6,2
Programme de bourses d'été de langues				
• Nombre de bénéficiaires	2 984	2 907	3 277	3 396
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,9	4,8	6,2	6,9
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes				
• Nombre de bénéficiaires	24	24	19	18
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,1	0,2	0,1	0,2
Programme études-travail				
• Nombre de bénéficiaires	3 023	4 495	4 358	4 091
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,4	4,0	6,2	6,0
Programme de remise de dette				
• Nombre de bénéficiaires	1 235	1 019	832	1 104
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	1,8	1,2	1,1	1,6
Programme de prêts pour les études à temps partiel				
• Nombre de bénéficiaires	881	1 213	1 715	1 886
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,8	1,2	1,9	2,1

TABLEAU 42

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2006-2007

Lieu d'études		Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
A	**Au Canada**					
1	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts et bourses**					
	Alberta	85	0,696	50	0,207	0,903
	Colombie-Britannique	131	0,998	80	0,260	1,258
	Île-du-Prince-Édouard	6	0,039	4	0,015	0,054
	Manitoba	37	0,269	28	0,109	0,378
	Nouveau-Brunswick	226	1,717	126	0,382	2,099
	Nouvelle-Écosse	100	0,874	52	0,161	1,035
	Ontario	2 813	19,487	1 508	4,958	24,445
	Saskatchewan	22	0,073	8	0,031	0,104
	Terre-Neuve et Labrador	23	0,133	16	0,069	0,202
	Total	3 443	24,286	1 872	6,192	30,478
2	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement**					
	Alberta	9	0,073	-	-	0,073
	Colombie-Britannique	21	0,157	-	-	0,157
	Île-du-Prince-Édouard	1	0,009	-	-	0,009
	Manitoba	6	0,041	-	-	0,041
	Nouveau-Brunswick	2	0,012	-	-	0,012
	Nouvelle-Écosse	2	0,020	-	-	0,020
	Ontario	91	0,651	-	-	0,651
	Saskatchewan	1	0,008	-	-	0,008
	Total	133	0,971	-	-	0,971

.

TABLEAU 42 (*Suite*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2006-2007

Lieu d'études		Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
B	**À l'extérieur du Canada**					
1	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts et bourses**					
	Afrique du Sud	1	0,007	1	0,003	0,010
	Allemagne	28	0,195	22	0,083	0,278
	Australie	13	0,206	6	0,023	0,229
	Belgique	12	0,117	10	0,050	0,166
	Chili	1	0,008	1	0,003	0,012
	Chine	7	0,100	3	0,015	0,115
	Colombie	1	0,009	1	0,000	0,009
	Corée du Nord	1	0,015	1	0,003	0,017
	Corée du Sud	1	0,009	1	0,003	0,012
	Cuba	1	0,004	1	0,002	0,006
	Danemark	2	0,009	2	0,009	0,019
	Égypte	1	0,010	-	-	0,010
	Équateur	1	0,014	1	0,002	0,016
	Espagne	8	0,082	5	0,018	0,100
	États-Unis	179	2,971	118	0,425	3,396
	Finlande	2	0,011	2	0,008	0,020
	France	126	0,909	99	0,384	1,293
	Guatemala	1	0,008	1	0,003	0,011
	Iran	1	0,008	1	0,004	0,012
	Irlande	4	0,072	3	0,014	0,086
	Israël	1	0,020	1	0,005	0,025
	Italie	8	0,106	3	0,009	0,115
	Liban	1	0,008	1	0,001	0,009
	Luxembourg	1	0,005	1	0,004	0,010
	Mexique	3	0,022	4	0,021	0,042
	Monaco	1	0,023	-	-	0,023
	Norvège	5	0,025	5	0,022	0,047
	Nouvelle-Zélande	2	0,024	2	0,006	0,029
	Pays-Bas	10	0,124	3	0,013	0,137
	Pologne	3	0,039	3	0,013	0,051
	Porto Rico	2	0,029	2	0,008	0,038
	Royaume-Uni	85	1,724	55	0,216	1,940
	Russie	1	0,009	-	-	0,009

.

TABLEAU 42 (*Suite et fin*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2006-2007

Lieu d'études		Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
	Suisse	20	0,133	18	0,065	0,198
	Suède	7	0,032	5	0,019	0,051
	Venezuela	1	0,012	1	0,007	0,019
	Total	542	7,099	383	1,461	8,560
2	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement**					
	Allemagne	4	0,034	-	-	0,034
	Argentine	2	0,018	-	-	0,018
	Australie	4	0,032	-	-	0,032
	Belgique	3	0,022	-	-	0,022
	Chili	2	0,018	-	-	0,018
	Danemark	1	0,011	-	-	0,011
	États-Unis	63	0,542	-	-	0,542
	France	2	0,018	-	-	0,018
	Irlande	1	0,008	-	-	0,008
	Italie	2	0,019	-	-	0,019
	Japon	1	0,011	-	-	0,011
	Liban	1	0,010			0,010
	Nouvelle-Zélande	1	0,011	-	-	0,011
	Pays-Bas	2	0,023			0,023
	Roumanie	1	0,008			0,008
	Royaume-Uni	7	0,061	-	-	0,061
	Suisse	4	0,018	-	-	0,018
	Total	101	0,864	-	-	0,864

.

TABLEAU 43
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2006-2007

Montant de la bourse	Bourses attribuées par types d'établissements					
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.			
	N	N	N	N	N	%
2 000 $ ou moins	4 432	9 473	26	10 796	24 727	27,6
2 001 - 4 000 $	4 655	7 479	29	13 309	25 472	28,4
4 001 - 6 000 $	3 513	6 443	8	11 303	21 267	23,7
6 001 - 8 000 $	1 799	1 603	7	6 698	10 107	11,3
8 001 - 10 000 $	794	1 166	1	3 736	5 697	6,4
10 001 $ ou plus	362	405	7	1 504	2 278	2,5
Total	15 555	26 569	78	47 346	89 548	100,0
Montant moyen de la bourse ($)	3 814	3 358	3 745	4 304	3 938	

TABLEAU 44

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2006-2007

Montant global de l'aide attribuée	Montant global d'aide par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
2 000 $ ou moins	4 242	12 026	115	4 897	2	21 282	15,7
2 001 - 4 000 $	4 358	9 985	532	18 275	19	33 169	24,5
4 001 - 6 000 $	3 551	7 671	348	12 905	5	24 480	18,1
6 001 - 8 000 $	3 265	7 154	556	10 537	40	21 552	15,9
8 001 - 10 000 $	2 036	3 037	426	9 864	24	15 387	11,4
10 001 $ ou plus	3 268	2 947	750	12 613	36	19 614	14,5
Total	20 720	42 820	2 727	69 091	126	135 484	100,0
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	6 157	4 643	7 467	6 399	8 096	5 830	

TABLEAU 45
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le groupe d'âge, 2006-2007

Groupe d'âge	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	Ensemble des bénéficiaires	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
15 - 19 ans	4 392	17 464	320	2 976	13	25 165	18,6
20 - 24 ans	5 652	13 442	1 118	32 963	55	53 230	39,3
25 - 29 ans	3 821	5 702	608	17 882	36	28 049	20,7
30 - 34 ans	2 601	2 751	297	7 798	12	13 459	9,9
35 - 39 ans	1 971	1 837	187	4 268	6	8 269	6,1
40 ans ou plus	2 283	1 624	197	3 204	4	7 312	5,4
Total	20 720	42 820	2 727	69 091	126	135 484	100,0

TABLEAU 46
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon le trimestre de l'année scolaire, 2006-2007

Trimestre de l'année scolaire	Bénéficiaires	
	N	%
Été	2 112	1,56
Automne	6 467	4,77
Hiver	3 779	2,79
Été et automne	325	0,24
Été et hiver	5 761	4,25
Automne et hiver	79 234	58,50
Été, automne et hiver	37 775	27,89
Total	135 453	100,00

Note : Dans le tableau précédent, 31 bénéficiaires sont manquants. Ces bénéficiaires ont abandonné leurs études au cours de leur première période d'études.

.

TABLEAU 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2006-2007

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse
	N	N
---	29 351	25 135
1 - 1 000 $	7 371	6 182
1 001 - 2 000 $	7 935	6 175
2 001 - 3 000 $	8 658	6 427
3 001 - 4 000 $	8 480	6 097
4 001 - 5 000 $	8 506	5 766
5 001 - 6 000 $	7 915	5 020
6 001 - 7 000 $	7 220	4 515
7 001 - 8 000 $	6 960	4 075
8 001 - 9 000 $	6 089	3 495
9 001 - 10 000 $	6 058	3 254
10 001 - 15 000 $	16 719	9 114
15 001 $ ou plus	13 100	4 293
Total	134 362	89 548
Moyenne des revenus d'emploi bruts ($)	6 406	4 674

.

TABLEAU 48

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2006-2007

	Bénéficiaires par types d'établissements			
Revenus d'emploi bruts	**Enseignement secondaire (form. prof.)**	**Enseignement collégial (progr. subv.)**	**Enseignement universitaire**	**Ensemble des bénéficiaires**
	N	**N**	**N**	**N**
---	6 108	8 949	14 160	29 797
1 - 1 000 $	1 442	2 522	3 416	7 469
1 001 - 2 000 $	1 325	3 310	3 246	7 999
2 001 - 3 000 $	1 186	3 835	3 596	8 716
3 001 - 4 000 $	1 088	3 630	3 722	8 551
4 001 - 5 000 $	1 067	3 291	4 062	8 562
5 001 - 6 000 $	943	2 889	3 999	7 953
6 001 - 7 000 $	874	2 453	3 808	7 257
7 001 - 8 000 $	814	2 083	3 963	6 990
8 001 - 9 000 $	721	1 742	3 553	6 118
9 001 - 10 000 $	714	1 634	3 541	6 085
10 001 - 15 000 $	2 235	3 943	10 207	16 803
15 001 $ ou plus	2 203	2 539	7 818	13 184
Total	20 720	42 820	69 091	135 484
Moyenne des revenus d'emploi bruts ($)	5 844	5 290	7 086	6 390

.

TABLEAU 49

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne de ceux-ci selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2006-2007

Autres revenus[1] des bénéficiaires		Bénéficiaires ayant des revenus autres[2]		Bénéficiaires ayant un revenu de pension alimentaire		Bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence	
			Contribution moyenne		Contribution moyenne[3]		Contribution moyenne[4]
	N	N	$	N	$	N	$
1 - 1 000 $	11 468	6 525	212	275	-	5 401	-
1 001 - 2 000 $	5 079	1 777	716	324	304	4 375	-
2 001 - 3 000 $	4 377	1 373	941	354	1 310	3 852	-
3 001 - 4 000 $	3 413	1 058	1 088	296	2 237	3 061	-
4 001 - 5 000 $	3 207	933	1 274	178	3 145	2 982	-
5 001 - 6 000 $	2 472	806	1 403	126	4 027	2 310	376
6 001 - 7 000 $	1 682	675	1 589	76	4 871	1 592	1 144
7 001 - 8 000 $	1 474	603	2 057	55	5 763	1 391	1 982
8 001 $ ou plus	5 274	2 572	4 736	138	5 917	5 114	5 682
Total	38 446	16 322	1 342	1 822	2 083	30 078	1 147

[1] Incluant les montants de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant, d'indemnités de décès, de rentes d'enfant de victime d'acte criminel, de pension alimentaire, de revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation, les allocations du Solliciteur général du Canada ou du ministre de la Sécurité publique, les allocations du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou d'un conseil de bande ainsi que les bourses d'excellence.

[2] Excluant les revenus d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi, les revenus de pension alimentaire et les bourses d'excellence.

[3] La contribution moyenne ne tient compte que du montant de pension alimentaire qui excède 1 200 $.

[4] La contribution moyenne ne tient compte que du montant de bourse d'excellence qui excède 5 000 $.

TABLEAU 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2006-2007

Revenus bruts des parents	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents
		$		$
20 000 $ ou moins	18 853	78	14 957	46
20 001 $ - 30 000 $	9 483	637	6 545	570
30 001 $ - 40 000 $	8 876	1 743	4 954	1 568
40 001 $ - 50 000 $	7 532	2 976	3 087	2 543
50 001 $ - 60 000 $	6 214	4 145	1 721	2 916
60 000 $ ou plus	10 728	6 530	1 730	3 525
Total	61 686	2 289	32 994	944
Revenus bruts moyens des parents ($)	---	35 949	---	25 190

* Avec contribution des parents.

.

TABLEAU 51

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts du conjoint ou de la conjointe et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2006-2007

Revenus bruts du conjoint ou de la conjointe	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe
		$		$
Moins de 20 000 $	14 279	24	12 809	12
20 001 - 30 000 $	3 277	725	2 918	715
30 001 - 40 000 $	2 389	2 077	1 976	2 042
40 001 - 50 000 $	1 357	3 585	976	3 498
50 001 - 60 000 $	716	5 022	395	4 636
60 001 $ ou plus	564	8 533	173	5 156
Total	22 582	928	19 247	645
Revenus bruts moyens du conjoint ou de la conjointe	---	16 620	---	14 692

* Avec contribution du conjoint ou de la conjointe.

TABLEAU 52
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2006-2007

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
Académie Umano esthétique	3	0,019	1	0,001	0,020
Académie des pompiers	74	0,791	36	0,147	0,938
Académie internationale des hautes études en soins esthétiques Compétence Beauté ltée	44	0,354	30	0,159	0,513
Académie internationale Édith Serei	5	0,032	2	0,016	0,048
Aviron Québec Collège Technique	116	1,831	64	0,261	2,092
Campus Notre-Dame-de-Foy	56	0,500	22	0,054	0,554
Centre de formation de routiers express inc.	56	0,637	41	0,147	0,784
Centre de formation professionnelle d'électrolyse et d'esthétique	1	0,008	-	-	0,008
Collège CDI	1 124	13,364	866	4,067	17,431
Collège Herzing	52	0,445	41	0,165	0,611
Collège Inter-Dec	43	0,323	35	0,127	0,451
Collège O'Sullivan	1	0,006	1	0,005	0,011
Collège d'informatique Marsan inc.	12	0,125	9	0,024	0,149
Collège de comptabilité et de secrétariat du Québec inc.	243	1,389	204	0,997	2,387
Collège de l'Estrie inc.	126	1,046	93	0,344	1,390
Collège supérieur de Montréal (CSM) inc.	329	2,040	263	1,175	3,215
CS Central Québec	14	0,022	12	0,045	0,067
CS De La Jonquière	382	0,897	272	0,875	1,771
CS Eastern Shores	26	0,037	18	0,073	0,111
CS Eastern Townships	111	0,234	88	0,389	0,623
CS English-Montréal	1 000	1,846	925	4,291	6,136
CS Harricana	115	0,255	91	0,345	0,601
CS Lester-B.-Pearson	284	0,542	238	1,078	1,620
CS Marguerite-Bourgeoys	968	1,771	842	3,373	5,144
CS Marie-Victorin	380	0,850	277	1,067	1,917
CS New Frontiers	61	0,126	51	0,218	0,344
CS Pierre-Neveu	218	0,396	166	0,531	0,927
CS René-Lévesque	91	0,180	63	0,236	0,416
CS Riverside	25	0,045	22	0,114	0,159
CS Sir-Wilfrid-Laurier	14	0,034	11	0,052	0,086
CS Western Québec	84	0,170	66	0,315	0,485
CS au Cœur-des-Vallées	51	0,106	39	0,173	0,279

.

TABLEAU 52 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2006-2007

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
A	**Enseignement secondaire (formation professionnelle)**					
	CS de Charlevoix	43	0,075	27	0,051	0,126
	CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	468	1,015	334	1,116	2,130
	CS de Laval	488	0,916	352	1,320	2,236
	CS de Montréal	2 167	4,236	1 842	7,512	11,748
	CS de Portneuf	91	0,190	67	0,200	0,391
	CS de Rouyn-Noranda	160	0,283	104	0,339	0,622
	CS de Saint-Hyacinthe	398	0,756	253	0,821	1,577
	CS de Sorel-Tracy	74	0,138	61	0,260	0,399
	CS de l'Estuaire	74	0,141	57	0,201	0,342
	CS de l'Or-et-des-Bois	82	0,150	57	0,176	0,326
	CS de l'Énergie	161	0,307	111	0,350	0,657
	CS de la Baie-James	13	0,032	9	0,029	0,061
	CS de la Beauce-Etchemin	415	0,886	277	0,936	1,822
	CS de la Capitale	1 066	1,979	722	2,225	4,204
	CS de la Côte-du-Sud	129	0,237	82	0,269	0,506
	CS de la Pointe-de-l'Île	404	0,795	330	1,323	2,118
	CS de la Riveraine	232	0,676	200	1,077	1,753
	CS de la Rivière-du-Nord	240	0,425	165	0,546	0,971
	CS de la Région-de-Sherbrooke	641	1,205	480	1,694	2,899
	CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	158	0,307	120	0,460	0,767
	CS de la Vallée-des-Tisserands	56	0,151	38	0,161	0,312
	CS des Affluents	105	0,221	75	0,268	0,489
	CS des Appalaches	152	0,299	101	0,404	0,703
	CS des Bois-Francs	246	0,495	186	0,738	1,233
	CS des Chic-Chocs	62	0,125	54	0,185	0,310
	CS des Chênes	251	0,528	193	0,718	1,246
	CS des Draveurs	113	0,234	94	0,402	0,636
	CS des Découvreurs	437	0,952	319	1,071	2,022
	CS des Grandes-Seigneuries	160	0,322	116	0,366	0,688
	CS des Hautes-Rivières	149	0,284	107	0,397	0,682

.

TABLEAU 52 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2006-2007

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
A	**Enseignement secondaire (formation professionnelle)**					
	CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	14	0,031	14	0,043	0,074
	CS des Hauts-Cantons	130	0,235	104	0,394	0,630
	CS des Laurentides	98	0,167	80	0,267	0,434
	CS des Monts-et-Marées	139	0,252	100	0,319	0,571
	CS des Navigateurs	462	0,832	296	0,888	1,720
	CS des Patriotes	38	0,080	26	0,098	0,178
	CS des Phares	381	0,751	295	0,956	1,707
	CS des Portages-de-l'Outaouais	194	0,376	148	0,536	0,913
	CS des Premières-Seigneuries	602	1,077	441	1,450	2,527
	CS des Rives-du-Saguenay	375	0,706	285	1,033	1,739
	CS des Samares	154	0,340	107	0,375	0,715
	CS des Sommets	64	0,116	39	0,142	0,258
	CS des Trois-Lacs	101	0,196	65	0,228	0,423
	CS des Îles	6	0,016	5	0,015	0,031
	CS du Chemin-du-Roy	637	1,330	464	1,577	2,907
	CS du Fer	54	0,109	39	0,139	0,247
	CS du Fleuve-et-des-Lacs	52	0,116	48	0,182	0,298
	CS du Lac-Abitibi	103	0,203	68	0,247	0,450
	CS du Lac-Saint-Jean	261	0,558	224	0,937	1,495
	CS du Lac-Témiscamingue	16	0,029	15	0,063	0,092
	CS du Pays-des-Bleuets	210	0,392	136	0,440	0,832
	CS du Val-des-Cerfs	103	0,217	80	0,298	0,514
	Cégep de Victoriaville	1	0,001	-	-	0,001
	Cégep de la Gaspésie et des Îles	2	0,005	2	0,006	0,011
	Institut de formation Santérégie inc.	110	1,479	87	0,484	1,963
	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	76	0,117	54	0,155	0,273
	Institut technique Aviron de Montréal inc.	542	6,292	269	0,803	7,094
	L'École du routier professionnel du Québec (1996) inc.	66	0,684	55	0,160	0,844
	Techni-Cam	64	0,768	48	0,140	0,907
	École nationale du meuble et de l'ébénisterie	66	0,151	45	0,171	0,322
	École du Routier G. C. inc.	108	1,292	63	0,191	1,483
	École nationale de camionnage et équipement lourd (ENCEL)	47	0,538	31	0,104	0,643

.

TABLEAU 52 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2006-2007

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
B	**Enseignement universitaire**					
	Collège dominicain de philosophie et de théologie	2	0,005	2	0,006	0,012
	Conservatoires d'art dramatique	29	0,084	24	0,104	0,188
	Conservatoires de musique	82	0,288	62	0,254	0,541
	Institut de formation théologique de Montréal	31	0,102	27	0,118	0,220
	Institut national de la recherche scientifique	91	0,405	47	0,225	0,630
	Télé-université	823	2,642	639	3,243	5,885
	Université Bishop's	445	1,291	343	1,586	2,877
	Université Concordia	6 156	20,867	4 558	20,770	41,637
	Université Laval	11 602	36,420	7 779	31,475	67,896
	Université McGill	3 756	12,996	2 819	13,070	26,067
	Université d'Acadia	31	0,114	27	0,181	0,294
	Université de Montréal	10 843	36,186	7 740	34,577	70,762
	Université de Sherbrooke	6 515	20,134	4 494	18,928	39,062
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	629	1,825	462	2,085	3,910
	Université du Québec en Outaouais	1 092	3,210	649	2,740	5,950
	Université du Québec à Chicoutimi	1 736	5,222	1 106	4,760	9,982
	Université du Québec à Montréal	10 203	32,359	7 221	32,095	64,454
	Université du Québec à Rimouski	1 501	4,291	990	3,927	8,218
	Université du Québec à Trois-Rivières	3 333	10,577	2 176	9,058	19,635
	École Polytechnique de Montréal	1 509	4,615	1 061	4,373	8,988
	École de technologie supérieure	1 402	4,080	817	3,206	7,286
	École des hautes études commerciales de Montréal	2 604	9,461	1 850	8,162	17,623
	École du Barreau du Québec	515	1,784	459	1,965	3,750
	École nationale d'administration publique	260	1,020	179	0,794	1,814

.

TABLEAU 52 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2006-2007

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
C Enseignement collégial public					
Champlain Regional College	481	0,975	334	0,818	1,793
Collège Dawson	947	2,064	705	2,438	4,502
Collège Macdonald (Université McGill)	10	0,020	9	0,035	0,055
Collège Shawinigan	374	0,863	222	0,640	1,503
Cégep André-Laurendeau	508	1,198	355	1,326	2,523
Cégep Beauce-Appalaches	626	1,191	322	0,926	2,117
Cégep François-Xavier Garneau	1 739	3,794	979	2,948	6,742
Cégep Gérald-Godin	52	0,086	39	0,108	0,194
Cégep John Abbott	528	1,127	367	1,272	2,399
Cégep Lionel Groulx	465	1,058	263	0,778	1,836
Cégep Marie-Victorin	1 143	2,631	890	4,659	7,289
Cégep Montmorency	706	1,486	454	1,535	3,021
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	535	1,157	309	1,010	2,167
Cégep d'Ahuntsic	1 302	2,842	846	2,772	5,614
Cégep d'Alma	435	0,919	219	0,613	1,533
Cégep de Baie-Comeau	150	0,385	105	0,344	0,729
Cégep de Bois-de-Boulogne	636	1,327	479	1,860	3,187
Cégep de Chicoutimi	792	1,757	450	1,408	3,165
Cégep de Drummondville	718	1.576	441	1,414	2,990
Cégep de Granby-Haute-Yamaska	349	0,814	211	0,777	1,591
Cégep de Jonquière	1 205	2,738	721	2,302	5,040
Cégep de La Pocatière	519	1,142	329	1,046	2,188
Cégep de Limoilou	1 205	2,743	734	2,391	5,133
Cégep de Lévis-Lauzon	1 046	2,262	583	1,697	3,959
Cégep de Maisonneuve	1 025	2,148	679	2,329	4,477
Cégep de Matane	390	1,126	232	0,752	1,878
Cégep de Rimouski	1 376	3,230	901	2,785	6,015
Cégep de Rivière-du-Loup	627	1,414	425	1,406	2,820
Cégep de Rosemont	1 407	3,220	1 055	4,236	7,457
Cégep de Saint-Félicien	436	0,893	253	0,880	1,773
Cégep de Saint-Hyacinthe	692	1,512	419	1,380	2,892
Cégep de Saint-Jérôme	744	1,595	453	1,581	3,176
Cégep de Saint-Laurent	622	1,270	428	1,475	2,744
Cégep de Sainte-Foy	1 755	3,795	995	2,912	6,707
Cégep de Sept-Îles	134	0,325	96	0,362	0,688

.

TABLEAU 52 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2006-2007

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
C Enseignement collégial public					
Cégep de Sherbrooke	1 936	4,331	1 207	3,872	8,203
Cégep de Sorel-Tracy	138	0,324	79	0,271	0,595
Cégep de Thetford	361	0,729	197	0,621	1,350
Cégep de Trois-Rivières	1 375	2,983	823	2,429	5,412
Cégep de Valleyfield	321	0,773	206	0,617	1,390
Cégep de Victoriaville	476	1,102	240	0,778	1,880
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	930	2,202	569	1,833	4,034
Cégep de l'Outaouais	770	1,679	499	1,725	3,403
Cégep de la Gaspésie et des Îles	541	1,184	367	1,166	2,350
Cégep du Vieux Montréal	1 286	2,913	811	2,697	5,610
Cégep régional de Lanaudière	747	1,536	455	1,549	3,085
Cégep Édouard Montpetit	848	1,814	504	1,680	3,494
Vanier College	761	1,598	564	1,960	3,558

TABLEAU 52 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2006-2007

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
D Enseignement collégial privé (programmes subventionnés)					
Campus Notre-Dame-de-Foy	542	2,491	236	0,715	3,206
Collège André-Grasset	110	0,615	58	0,222	0,837
Collège Bart	158	0,902	98	0,382	1,284
Collège Centennial	1	0,006	-	-	0,006
Collège Ellis	226	1,093	112	0,336	1,429
Collège international des Marcellines	13	0,057	12	0,016	0,073
Collège international Marie-de-France	14	0,082	9	0,018	0,100
Collège Jean-de-Brébeuf	108	0,504	54	0,064	0,568
Collège Laflèche	626	2,851	373	1,242	4,093
Collège LaSalle	1 138	5,417	786	2,974	8,391
Collège Marianopolis	191	0,820	87	0,111	0,931
Collège Mérici	524	2,055	248	0,782	2,837
Collège Mother House	15	0,086	12	0,065	0,151
Collège O'Sullivan	535	2,724	335	1,293	4,017
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	12	0,036	1	0,001	0,038
Collège Stanislas	15	0,075	12	0,019	0,094
Conservatoire Lassalle	22	0,115	12	0,030	0,144
Conservatoires de musique	19	0,041	11	0,031	0,072
École commerciale du Cap	105	0,435	52	0,201	0,636
École de musique Vincent-D'Indy	11	0,034	2	0,004	0,038
École de sténographie judiciaire du Québec	13	0,122	7	0,036	0,158
École nationale de cirque	12	0,070	6	0,034	0,103
École nationale de police du Québec	151	0,632	23	0,034	0,666
Institut de technologie agroalimentaire	470	1,045	351	1,284	2,329
Institut Teccart 2003	100	0,564	70	0,297	0,861
Petit Séminaire de Québec	3	0,014	1	0,001	0,015
Séminaire de Sherbrooke	94	0,349	52	0,162	0,511

TABLEAU 52 (*Suite et fin*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2006-2007

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
E Enseignement collégial privé (programmes non subventionnés)					
Académie de l'entrepreneurship québécois inc.	6	0,020	-	-	0,020
Académie des arts et du design inc.	224	1,737	2	0,005	1,742
Collège April-Fortier	223	1,473	5	0,011	1,484
Collège CDI	586	4,432	20	0,098	4,529
Collège Herzing	270	1,981	4	0,012	1,993
Collège Inter-Dec	109	0,953	2	0,008	0,961
Collège La Cabriole	6	0,058	-	-	0,058
Collège Multihexa	122	1,045	5	0,029	1,074
Collège Salette inc.	86	0,634	3	0,019	0,654
Collège d'enseignement en immobilier inc.	41	0,155	5	0,023	0,178
Collège de photographie Marsan	100	0,712	3	0,015	0,727
Collège de l'Estrie inc.	146	1,248	8	0,017	1,265
Collège de l'immobilier du Québec	21	0,113	-	-	0,113
Collège informatique Night Hawk	130	1,426	105	0,351	1,777
Collège radio télévision de Québec inc.	34	0,259	-	-	0,259
Collège technique de Montréal inc.	9	0,076	-	-	0,076
Institut Trébas Québec inc.	171	1,195	6	0,009	1,204
Institut d'enregistrement du Canada enr.	87	0,957	38	0,099	1,056
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	92	0,191	44	0,131	0,323
Institut supérieur d'informatique (ISI)	56	0,435	3	0,013	0,448
Institut supérieur de design de mode (ISDM) inc.	3	0,009	-	-	0,009
Musitechnic formation inc.	101	1,213	58	0,174	1,387
École du show-business	231	1,780	4	0,013	1,793
École nationale de l'humour	27	0,242	17	0,053	0,295
École nationale de théâtre du Canada	52	0,322	32	0,103	0,425

TABLEAU 53

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins d'attribution de prêts et bourses, 2006-2007

Établissements d'enseignement	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
Algoma University College	1	0,002	-	-	0,002
Cape Breton University	7	0,059	4	0,013	0,073
Carleton University	155	1,269	83	0,265	1,535
Collège Algonquin AAT/NEPEAN	4	0,026	2	0,004	0,031
Collège dominicain de philosophie et de théologie	4	0,020	2	0,007	0,026
Collège universitaire Glendon	14	0,116	8	0,026	0,142
Collège universitaire de Saint-Boniface	13	0,092	13	0,041	0,133
Dalhousie University	42	0,417	25	0,087	0,504
Daltech-Dalhousie University	9	0,084	5	0,011	0,095
École du Barreau du Québec	40	0,136	34	0,149	0,286
St. Francis-Xavier University	9	0,056	2	0,007	0,063
La Cité Collégiale/Ottawa	11	0,086	4	0,020	0,106
McMaster University	18	0,183	11	0,035	0,218
Mount Allison University	4	0,025	1	0,001	0,026
Mount Saint Vincent University	3	0,029	1	0,003	0,032
Nova Scotia Agricultural College	3	0,016	2	0,005	0,021
Nova Scotia College of Art and Design	10	0,079	5	0,015	0,094
Saint Mary's University	4	0,033	2	0,003	0,036
St. Thomas University/Fredericton	7	0,029	1	0,004	0,033
Simon Fraser University	24	0,163	14	0,048	0,211
Université d'Acadia	9	0,067	3	0,009	0,076
Université d'Alberta/Faculté Saint-Jean	26	0,192	19	0,067	0,259
Université de Moncton	173	1,271	104	0,318	1,589
Université d'Ottawa	1 355	10,062	647	1,878	11,940
Université Laurentienne	26	0,213	20	0,115	0,328
Université Sainte-Anne	1	0,006	1	0,004	0,010
Université Saint-Paul	27	0,205	19	0,082	0,287
University of Alberta	25	0,221	11	0,057	0,278
University of Calgary	17	0,143	7	0,030	0,173
University of Guelph	10	0,083	4	0,012	0,095
University of King's College	3	0,026	2	0,004	0,030
University of New Brunswick	31	0,335	13	0,034	0,368
University of Ontario/Institute of Technology	5	0,027	2	0,003	0,030
University of Prince Edward Island	5	0,034	4	0,015	0,049

TABLEAU 53 (*Suite*)

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins d'attribution de prêts et bourses, 2006-2007

Établissements d'enseignement	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
Alberta College of Art and Design	1	0,007	1	0,004	0,011
Brandon University	5	0,028	4	0,015	0,043
British Columbia Institute of Technology	1	0,010	-	-	0,010
Brock University	6	0,049	5	0,016	0,064
Canadian University College	3	0,029	1	0,001	0,030
Concordia University/College of Alberta	1	0,015	1	0,005	0,020
Emily Carr Institute of Art and Design	2	0,008	1	0,002	0,010
George Brown College	2	0,003	1	0,005	0,008
Georgian College AAT	2	0,024	2	0,008	0,032
Humber College	5	0,028	4	0,013	0,041
Huron College/University of Western Ontario	2	0,012	1	0,004	0,016
Lakehead University	9	0,046	4	0,018	0,064
Loyalist College	3	0,026	3	0,017	0,043
Memorial University of Newfoundland	18	0,112	12	0,047	0,159
Mohawk College	2	0,015	-	-	0,015
Ontario College of Art and Design	3	0,022	1	0,004	0,026
Queen's University	62	0,632	36	0,123	0,755
Royal Military College of Canada	6	0,041	1	0,003	0,044
Ryerson University	24	0,179	11	0,030	0,209
Saint Lawrence College/Brockville	2	0,018	-	-	0,018
Sheridan College AAT	5	0,030	1	0,000	0,030
Southern Alberta Institute of Technology	3	0,033	2	0,015	0,048
Trent University	7	0,074	4	0,011	0,085
University of British Columbia	63	0,482	34	0,106	0,588
University of Lethbridge	1	0,010	1	0,005	0,016
University of Manitoba	15	0,124	6	0,026	0,150
University of Regina	4	0,027	2	0,010	0,038
University of Saskatchewan	3	0,020	1	0,008	0,028
University of Toronto	127	1,255	78	0,284	1,539
University of Victoria	19	0,180	16	0,052	0,233
University of Waterloo	61	0,487	31	0,097	0,584
University of Western Ontario	33	0,273	17	0,068	0,341
University of Windsor	22	0,180	19	0,054	0,235
University of Winnipeg	2	0,013	3	0,017	0,030
Wilfrid Laurier University	4	0,034	2	0,006	0,040

TABLEAU 53 (*Suite et fin*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins d'attribution de prêts et bourses, 2006-2007

Établissements d'enseignement	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
York University	79	0,769	46	0,151	0,920
Royal Conservatory of Music/Toronto	2	0,026	1	0,003	0,029
Royal Roads University	2	0,035	1	0,005	0,040
Thompson River University	2	0,016	2	0,010	0,025
Tyndale University College & Seminary	2	0,013	1	0,003	0,016
Trinity Western University	1	0,013	1	0,005	0,017
University of Northern British Columbia	2	0,022	-	-	0,022

TABLEAU 54
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2006-2007

A	Dans l'ensemble	Prêts N	Prêts M$	Bourses N	Bourses M$	Aide totale M$
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	5 049	12,2	3 496	12,1	24,3
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	5 860	15,1	3 678	13,3	28,5
	Québec (03)	22 144	68,9	14 201	53,5	122,4
	Mauricie (04)	6 745	20,8	4 289	15,7	36,5
	Estrie (05)	10 465	30,4	7 148	28,4	58,8
	Montréal (06)	57 584	196,5	40 304	171,3	367,8
	Outaouais (07)	2 476	7,3	1 619	6,3	13,6
	Abitibi-Témiscamingue (08)	2 064	5,0	1 380	5,1	10,1
	Côte-Nord (09)	421	1,0	300	1,1	2,0
	Nord-du-Québec (10)	26	0,1	18	0,0	0,1
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	728	1,5	509	1,7	3,2
	Chaudière-Appalaches (12)	3 766	8,0	2 161	6,8	14,7
	Laval (13)	1 731	8,0	1 061	4,1	12,1
	Lanaudière (14)	1 011	2,1	640	2,2	4,3
	Laurentides (15)	2 005	4,8	1 290	4,3	9,1
	Montérégie (16)	5 581	14,8	3 691	13,5	28,3
	Centre-du-Québec (17)	2 487	7,4	1 508	5,5	13,0
	Autres provinces	3 576	25,3	1 872	6,2	31,4
	Autres pays	643	8,0	383	1,5	9,4
	Total	134 362	437,2	89 548	352,6	789,8

TABLEAU 54 (*Suite*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2006-2007

B	Enseignement secondaire (formation professionnelle)	Prêts		Bourses		Aide totale
		N	M$	N	M$	M$
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	1 040	2,1	777	2,6	4,7
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	1 292	3,3	965	3,4	6,7
	Québec (03)	2 633	9,0	1 829	6,0	15,0
	Mauricie (04)	906	2,9	638	2,1	5,0
	Estrie (05)	1 025	2,6	777	2,9	5,5
	Montréal (06)	6 553	26,4	5 401	22,5	48,9
	Outaouais (07)	459	0,9	362	1,5	2,4
	Abitibi-Témiscamingue (08)	476	0,9	335	1,2	2,1
	Côte-Nord (09)	128	0,2	96	0,3	0,6
	Nord-du-Québec (10)	13	0,0	9	0,0	0,1
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	187	0,4	142	0,5	0,9
	Chaudière-Appalaches (12)	1 158	2,3	756	2,5	4,8
	Laval (13)	848	5,3	600	2,6	7,8
	Lanaudière (14)	264	0,6	185	0,7	1,3
	Laurentides (15)	796	2,1	574	2,0	4,1
	Montérégie (16)	1 944	6,4	1 407	5,6	12,0
	Centre-du-Québec (17)	898	2,7	702	3,0	5,7
	Autres provinces	-	-	-	-	-
	Autres pays	-	-	-	-	-
	Total	20 620	68,2	15 555	59,3	127,6

TABLEAU 54 (*Suite*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2006-2007

C	Enseignement collégial	Prêts		Bourses		Aide totale
		N	M$	N	M$	M$
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	3 068	7,3	2 025	6,6	13,9
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	2 818	6,5	1 598	5,1	11,6
	Québec (03)	6 513	18,6	3 534	10,9	29,5
	Mauricie (04)	2 504	7,3	1 473	4,5	11,8
	Estrie (05)	2 399	6,1	1 456	4,6	10,7
	Montréal (06)	14 504	49,3	8 774	32,6	81,9
	Outaouais (07)	924	3,2	607	2,1	5,3
	Abitibi-Témiscamingue (08)	959	2,3	583	1,9	4,1
	Côte-Nord (09)	293	0,7	204	0,7	1,4
	Nord-du-Québec (10)	13	0,0	9	0,0	0,0
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	541	1,2	367	1,2	2,4
	Chaudière-Appalaches (12)	2 047	4,2	1 108	3,2	7,4
	Laval (13)	882	2,7	461	1,6	4,3
	Lanaudière (14)	747	1,5	455	1,5	3,1
	Laurentides (15)	1 209	2,7	716	2,4	5,0
	Montérégie (16)	3 320	7,3	2 031	6,6	13,9
	Centre-du-Québec (17)	1 589	4,8	806	2,5	7,3
	Autres provinces	46	0,3	-	-	0,3
	Autres pays	-	-	-	-	-
	Total	44 376	126,1	26 207	87,9	214,0

TABLEAU 54 (*Suite et fin*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2006-2007

D	Enseignement universitaire	Prêts N	Prêts M$	Bourses N	Bourses M$	Aide totale M$
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	941	2,8	694	2,9	5,7
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	1 750	5,3	1 115	4,8	10,1
	Québec (03)	12 998	41,2	8 838	36,6	77,8
	Mauricie (04)	3 335	10,6	2 178	9,1	19,6
	Estrie (05)	7 041	21,7	4 915	20,9	42,6
	Montréal (06)	36 525	120,8	26 129	116,2	237,0
	Outaouais (07)	1 093	3,2	650	2,7	6,0
	Abitibi-Témiscamingue (08)	629	1,8	462	2,1	3,9
	Côte-Nord (09)	-	-	-	-	-
	Nord-du-Québec (10)	-	-	-	-	-
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	-	-	-	-	-
	Chaudière-Appalaches (12)	561	1,5	297	1,0	2,5
	Laval (13)	-	-	-	-	-
	Lanaudière (14)	-	-	-	-	-
	Laurentides (15)	-	-	-	-	-
	Montérégie (16)	317	1,0	253	1,4	2,4
	Centre-du-Québec (17)	-	-	-	-	-
	Autres provinces	2 713	21,2	1 433	4,6	25,9
	Autres pays	540	7,1	382	1,5	8,6
	Total	68 443	238,3	47 346	203,8	442,1

TABLEAU 55

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2006-2007

		Région de provenance																	Total
Région d'études		**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	
A	**Enseignement secondaire (formation professionnelle)**																		
	Bas-Saint-Laurent (01)	877	2	10	1	4	-	1	1	8	-	92	30	-	1	3	6	6	1 042
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	2	1 220	22	5	-	4	-	-	22	10	-	7	1	1	1	6	1	1 302
	Québec (03)	58	39	1 944	41	22	16	5	5	23	5	33	382	4	8	2	14	47	2 648
	Mauricie (04)	1	5	11	740	4	3	1	1	-	1	4	2	-	16	1	11	109	910
	Estrie (05)	7	1	3	2	897	1	2	3	3	-	1	27	1	2	2	27	53	1 032
	Montréal (06)	11	10	18	13	15	5 326	6	5	3	-	7	12	251	172	136	578	13	6 576
	Outaouais (07)	-	-	2	1	1	1	438	10	-	1	-	-	-	1	4	3	-	462
	Abitibi-Témiscamingue (08)	-	-	1	-	-	1	4	453	1	8	1	1	-	2	5	2	1	480
	Côte-Nord (09)	10	-	3	-	3	-	-	-	105	-	1	2	-	3	-	-	1	128
	Nord-du-Québec (10)	-	1	-	-	-	-	-	-	-	12	-	-	-	-	-	-	-	13
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	4	-	1	1	-	3	-	-	-	-	176	-	1	-	1	1	-	188
	Chaudière-Appalaches (12)	28	7	52	5	46	3	4	3	1	-	4	972	-	-	3	5	31	1 164
	Laval (13)	-	8	1	3	3	209	2	-	1	-	-	2	348	98	147	27	4	853
	Lanaudière (14)	-	-	2	2	-	9	1	-	-	-	-	-	9	221	16	4	-	264
	Laurentides (15)	4	2	8	4	5	52	46	10	2	-	1	1	25	52	542	44	3	801
	Montérégie (16)	3	4	6	5	24	141	5	4	2	-	4	7	7	10	19	1 634	77	1 952
	Centre-du-Québec (17)	23	2	7	52	33	7	1	5	5	2	5	27	-	8	3	45	680	905
	Total	1 028	1 301	2 091	875	1 057	5 776	516	500	176	39	329	1 472	647	595	885	2 407	1 026	20 720

TABLEAU 55 (*Suite*)

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2006-2007

Région d'études		Région de provenance																	Total
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
B	**Enseignement collégial**																		
	Bas-Saint-Laurent (01)	2 024	28	196	30	23	79	8	19	46	-	250	258	11	16	19	47	39	3 093
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	24	2 303	118	33	26	38	5	20	80	29	6	43	5	12	11	53	26	2 832
	Québec (03)	221	114	4 397	93	61	63	20	31	48	3	96	1 173	2	10	19	51	166	6 568
	Mauricie (04)	21	14	53	1 818	26	22	5	9	2	-	3	22	4	58	11	54	400	2 522
	Estrie (05)	16	8	21	18	1 910	37	8	20	6	2	11	95	2	7	6	126	126	2 419
	Montréal (06)	49	63	147	81	143	10 194	103	75	12	3	35	77	673	476	509	1 874	110	14 624
	Outaouais (07)	-	-	6	1	2	16	853	26	2	-	-	-	3	5	21	2	1	938
	Abitibi-Témiscamingue (08)	-	1	8	2	9	9	1	901	1	18	-	2	2	1	5	5	2	967
	Côte-Nord (09)	6	5	7	2	5	3	-	1	245	-	5	4	-	4	2	3	2	294
	Nord-du-Québec (10)	-	-	1	1	-	-	-	-	-	11	-	-	-	-	-	-	-	13
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	17	-	15	3	4	12	2	-	-	-	473	5	3	3	5	5	3	550
	Chaudière-Appalaches (12)	50	12	180	10	71	6	2	3	5	1	12	1 622	1	3	2	12	60	2 052
	Laval (13)	3	5	6	14	11	166	15	8	1	1	1	5	404	74	130	43	4	891
	Lanaudière (14)	-	3	6	15	4	37	3	2	-	-	2	4	20	644	18	7	2	767
	Laurentides (15)	2	5	4	4	6	95	27	20	2	2	1	6	46	103	872	23	6	1 224
	Montérégie (16)	16	14	44	36	83	237	10	18	3	3	4	35	21	28	27	2 646	118	3 343
	Centre-du-Québec (17)	20	8	45	37	76	55	8	12	3	1	7	43	3	17	13	124	1 126	1 598
	Total	2 469	2 583	5 254	2 198	2 460	11 069	1 070	1 165	456	74	906	3 394	1 200	1 461	1 670	5 075	2 191	44 695

TABLEAU 55 (*Suite et fin*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2006-2007

Région d'études		Région de provenance																	Total
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
C	**Enseignement universitaire**																		
	Bas-Saint-Laurent (01)	695	2	27	7	7	17	4	2	20	1	100	30	3	4	10	19	5	953
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	11	1 487	70	11	8	31	6	7	66	5	8	25	1	4	5	17	8	1 770
	Québec (03)	446	346	7 929	309	209	732	121	120	96	14	175	1 577	82	134	132	383	290	13 095
	Mauricie (04)	39	36	179	1 835	48	150	27	17	12	1	14	106	23	306	40	152	369	3 354
	Estrie (05)	140	109	211	97	3 666	558	73	92	27	8	68	392	80	123	139	888	451	7 122
	Montréal (06)	154	133	383	200	237	27 696	205	105	45	8	68	222	1 505	726	965	4 052	190	36 894
	Outaouais (07)	4	4	7	6	1	41	825	13	1	3	4	8	20	20	117	28	2	1 104
	Abitibi-Témiscamingue (08)	4	1	8	3	3	8	8	540	1	7	-	-	1	-	45	4	-	633
	Côte-Nord (09)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nord-du-Québec (10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Chaudière-Appalaches (12)	23	3	180	1	3	5	-	-	4	1	8	328	-	-	1	4	6	567
	Laval (13)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Lanaudière (14)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Laurentides (15)	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Montérégie (16)	7	3	12	10	8	30	7	2	1	-	-	16	6	4	11	191	10	318
	Centre-du-Québec (17)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	1 523	2 124	9 006	2 479	4 190	29 268	1 276	898	273	48	445	2 704	1 721	1 321	1 465	5 738	1 331	65 810

.

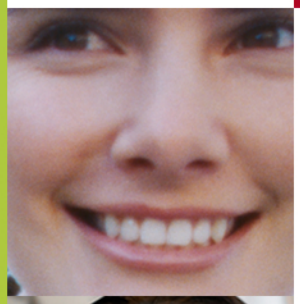
TABLEAU 56
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par établissement financier, au 31 mars 2007

	Prêts négociés	
Établissement financier	**%**	**M$**
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	58,77	
Banque Nationale du Canada	14,15	
Banque Royale	14,24	
Banque de Montréal	9,49	
Banque canadienne impériale de commerce	0,10	
Banque Laurentienne	3,16	
Banque Toronto-Dominion	0,06	
Banque Scotia	0,02	
Banque HSBC Canada	0,00	
Total	100,00	1527,9

Aide financière
aux études
Québec

22-0894-07



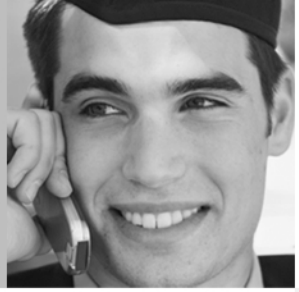


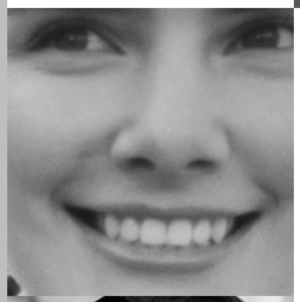

Aide financière aux études

STATISTIQUES

Rapport 2007-2008

Québec






Aide financière aux études

STATISTIQUES

Rapport 2007-2008

Symboles
et abréviations

% : pourcentage
$: dollars
M$: millions de dollars
N : nombre

Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

ISBN 978-2-550-56936-7 (PDF)
ISSN 1916-5439 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2009

Introduction

À titre d'unité autonome de service, l'Aide financière aux études s'est dotée d'indicateurs de rendement qui constituent à la fois un outil de gestion et une façon de rendre des comptes. À cet égard, les résultats qui figurent dans le présent rapport portent sur les statistiques relatives à l'année d'attribution 2007-2008. Ils sont également révélateurs de la contribution importante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au soutien financier des personnes qui poursuivent des études.

Ce rapport présente un portrait des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses. Les données qu'il renferme portent notamment sur l'attribution de l'aide financière, sur les caractéristiques des bénéficiaires (avec ou sans contribution des tiers), sur les contributions prises en compte pour le calcul du montant d'aide financière à accorder et sur les prêts et leur remboursement. Il contient également des statistiques concernant les autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. De plus, d'autres tableaux font référence aux établissements d'enseignement.

Dans l'ensemble, le rapport statistique de 2007-2008 est pratiquement identique à celui de 2006-2007, à l'exception, notamment, de l'introduction et de l'ordre d'apparition des tableaux.

Ce rapport statistique annuel est un ouvrage de référence pour tous les citoyens et citoyennes, les associations étudiantes et les organismes publics intéressés par l'aide financière aux études. Il est un indicateur de la situation des étudiantes et des étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses.

Termes utilisés

Pour faciliter la compréhension des statistiques contenues dans le présent rapport, il importe de définir avant tout les termes propres au Programme de prêts et bourses.

Il faut noter de plus qu'en vue d'alléger les tableaux, les termes *étudiante* et *étudiant* sont retenus pour désigner aussi bien les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et du collégial que celles et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement universitaire.

Formes d'aide financière aux études

Prêt
Aide financière garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire ne paient aucun intérêt aux établissements financiers reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport tant qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Bourse
Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée aux étudiantes et aux étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et leurs propres contributions, de même que celles des parents[1], du conjoint ou de la conjointe. Pour leur part, les personnes aux études atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide.

Catégories de bénéficiaires d'une aide financière aux études

Bénéficiaire
Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Boursière, boursier
Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou une bourse seulement.

Bénéficiaire avec contribution des parents[1]
Bénéficiaire dont les parents doivent contribuer au financement des études.

Bénéficiaire sans contribution des parents
Bénéficiaire dont les parents n'ont pas à contribuer au financement des études.

Bénéficiaire avec contribution du conjoint ou de la conjointe
Bénéficiaire dont le conjoint ou la conjointe doit contribuer au financement des études.

[1] Il peut s'agir aussi d'une répondante ou d'un répondant qui parraine une personne aux études et qui a fait une demande en vue de s'établir en permanence au Canada conformément à la Loi sur l'immigration.

Bénéficiaire résidant chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme résidant chez ses parents.

Bénéficiaire ne résidant pas chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme ne résidant pas chez ses parents.

Bénéficiaire chef de famille monoparentale
Personne célibataire, séparée, divorcée ou veuve avec des enfants à sa charge qui bénéficie d'une aide financière aux études.

Types de contributions

Contribution calculée des parents
Participation des parents évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de leurs revenus bruts.

Contribution exigée des parents
Participation exigée des parents pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Contribution calculée du conjoint ou de la conjointe
Participation du conjoint ou de la conjointe, évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de ses revenus bruts.

Contribution exigée du conjoint ou de la conjointe
Participation exigée du conjoint ou de la conjointe pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Types d'établissements d'enseignement

Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)
Ensemble des établissements d'enseignement secondaire donnant des programmes de formation professionnelle reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études subventionnés et reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études non subventionnés et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Établissements d'enseignement universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements reconnus pour prêts seulement
Ensemble des établissements d'enseignement collégial et universitaire situés à l'extérieur du Québec et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Autres termes

Emprunteuse, emprunteur
Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit les rembourser à la fin de ses études à temps plein.

Région d'études
Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Région de provenance
Région administrative où résident les parents des bénéficiaires célibataires d'une aide financière aux études ou région administrative où résident les bénéficiaires non célibataires.

Taux de participation
Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants à temps plein au trimestre d'automne qui bénéficient d'une aide financière aux études.

RAPPORT STATISTIQUE 2007-2008

LISTE DES TABLEAUX

NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS

FAITS SAILLANTS

Section 1 : L'attribution de l'aide financière

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon la forme d'aide, 2007-2008 8

TABLEAU 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2007-2008 9

TABLEAU 3 (tableau 44 du rapport statistique 2006-2007)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2007-2008 10

TABLEAU 4 (tableau 43 du rapport statistique 2006-2007)
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2007 2008 11

TABLEAU 5 (tableau 52 du rapport statistique 2006-2007)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2007-2008 12

TABLEAU 6 (tableau 53 du rapport statistique 2006-2007)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins d'attribution de prêts et bourses, 2007-2008 20

TABLEAU 7 (tableau 8 du rapport statistique 2006-2007)
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2007-2008 23

TABLEAU 8 (tableau 7 du rapport statistique 2006-2007)
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2007, par types d'établissements d'enseignement, selon la forme d'aide 24

TABLEAU 9 (tableau 23 du rapport statistique 2006-2007)
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 2003-2004 à 2007-2008 25

TABLEAU 10 (tableau 24 du rapport statistique 2006-2007)
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 2003-2004 à 2007-2008 26

TABLEAU 11 (tableau 26 du rapport statistique 2006-2007)
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 2003-2004 à 2007-2008 27

TABLEAU 12 (tableau 27 du rapport statistique 2006-2007)
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par cycles d'études universitaires, de 2003 2004 à 2007-2008 ..... **28**

TABLEAU 13 (tableau 25 du rapport statistique 2006-2007)
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne par types d'établissements d'enseignement, de 2003-2004 à 2007-2008 ..... **29**

Section 2 : La situation de l'étudiante ou de l'étudiant

TABLEAU 14 (tableau 10 du rapport statistique 2006-2007)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2007-2008 ..... **30**

TABLEAU 15 (tableau 9 du rapport statistique 2006-2007)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon l'état matrimonial et le sexe, 2007-2008 ..... **31**

TABLEAU 16 (tableau 46 du rapport statistique 2006-2007)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon le trimestre de l'année scolaire, 2007-2008 ..... **32**

TABLEAU 17 (tableau 47 du rapport statistique 2006-2007)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2007-2008 ..... **33**

TABLEAU 18 (tableau 48 du rapport statistique 2006-2007)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2007-2008 ..... **34**

TABLEAU 19 (tableau 49 du rapport statistique 2006-2007)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne de ceux-ci selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2007-2008 ..... **35**

TABLEAU 20 (tableau 45 du rapport statistique 2006-2007)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le groupe d'âge, 2007-2008 ..... **36**

TABLEAU 21 (tableau 4 du rapport statistique 2006-2007)
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2007-2008 ..... **37**

TABLEAU 22 (tableau 54 du rapport statistique 2006-2007)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2007-2008 ..... **38**

TABLEAU 23 (tableau 11 du rapport statistique 2006-2007)
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure relative aux régions et aux MRC dites périphériques, 2007-2008 ..... **42**

TABLEAU 24 (tableau 55 du rapport statistique 2006-2007)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2007-2008 ..... **43**

TABLEAU 25 (tableau 42 du rapport statistique 2006-2007)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2007-2008 ..... **46**

Section 3 : La présence ou l'absence d'une contribution d'un tiers

TABLEAU 26 (tableau 3 du rapport statistique 2006-2007)
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, du conjoint ou de la conjointe, 2007-2008 49

TABLEAU 27 (tableau 5 du rapport statistique 2006-2007)
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2007-2008 50

TABLEAU 28 (tableau 12 du rapport statistique 2006-2007)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2007-2008 51

TABLEAU 29 (tableau 6 du rapport statistique 2006-2007)
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2007-2008 52

TABLEAU 30 (tableau 13 du rapport statistique 2006-2007)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge de ces derniers qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2007-2008 53

TABLEAU 31 (tableau 14 du rapport statistique 2006-2007)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2007-2008 54

TABLEAU 32 (tableau 15 du rapport statistique 2006-2007)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'un conjoint ou d'une conjointe et d'enfants à charge, 2007-2008 55

TABLEAU 33 (tableau 16 du rapport statistique 2006-2007)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2007-2008 56

TABLEAU 34 (tableau 17 du rapport statistique 2006-2007)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon la forme d'aide, 2007-2008 57

TABLEAU 35 (tableau 50 du rapport statistique 2006-2007)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2007-2008 58

TABLEAU 36 (tableau 19 du rapport statistique 2006-2007)
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution calculée des parents, 2007-2008 59

TABLEAU 37 (tableau 18 du rapport statistique 2006-2007)
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2007-2008 60

TABLEAU 38 (tableau 20 du rapport statistique 2006-2007)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée du conjoint ou de la conjointe, 2007-2008 61

TABLEAU 39 (tableau 51 du rapport statistique 2006-2007)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts du conjoint ou de la conjointe et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2007-2008 62

TABLEAU 40 (tableau 28 du rapport statistique 2006-2007)
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 2003-2004 à 2007-2008 63

TABLEAU 41 (tableau 29 du rapport statistique 2006-2007)
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, de 2003-2004 à 2007-2008 64

Section 4 : Les prêts et leur remboursement

TABLEAU 42 (tableau 56 du rapport statistique 2006-2007)
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par établissement financier, au 31 mars 2008 65

TABLEAU 43 (tableau 21 du rapport statistique 2006-2007)
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge, à la fin de leurs études, le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2007-2008 66

TABLEAU 44 (tableau 22 du rapport statistique 2006-2007)
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de mois durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2007-2008 67

TABLEAU 45 (tableau 30 du rapport statistique 2006-2007)
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2003-2004 à 2007-2008 68

TABLEAU 46 (tableau 31 du rapport statistique 2006-2007)
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et aux prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 2003-2004 à 2007-2008 69

TABLEAU 47 (tableau 32 du rapport statistique 2006-2007)
Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2003-2004 à 2007-2008 70

Section 5 : Les différents programmes de l'Aide financière aux études

TABLEAU 48 (tableau 33 du rapport statistique 2006-2007)
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 2003-2004 à 2007-2008 71

TABLEAU 49 (tableau 35 du rapport statistique 2006-2007)
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2007-2008 72

TABLEAU 50 (tableau 36 du rapport statistique 2006-2007)
Programme Explore, 2007-2008 73

TABLEAU 51 (tableau 37 du rapport statistique 2006-2007)
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales, 2007 2008 ..... **74**

TABLEAU 52 (tableau 38 du rapport statistique 2006-2007)
Programme études-travail, 2007-2008 ..... **75**

TABLEAU 53 (tableau 39 du rapport statistique 2006-2007)
Programme de remise de dette, 2007-2008 ..... **76**

TABLEAU 54 (tableau 40 du rapport statistique 2006-2007)
Programme de prêts pour les études à temps partiel, 2007-2008 ..... **77**

TABLEAU 55 (tableau 41 du rapport statistique 2006-2007)
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2003-2004 à 2007-2008 ..... **78**

NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS

Précisions concernant les tableaux comparatifs

En consultant les différents tableaux de ce rapport statistique, vous remarquerez que les données relatives à l'année 2004-2005 ne figurent pas dans les tableaux comparatifs. Nous avons choisi de ne pas les inclure, car elles ne peuvent se comparer à celles des années précédentes ou suivantes en raison de plusieurs facteurs.

D'abord, la mise en œuvre du nouveau régime d'aide financière a nécessité une période de transition de seize mois. En effet, la période de référence pour l'année 2004-2005 commence en mai 2004 et se termine en août 2005. Elle correspond à quatre périodes d'études plutôt qu'à trois, soit le nombre habituel de périodes d'une année d'attribution. Cela a eu pour effet d'augmenter considérablement le nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études ainsi que les montants d'aide qui leur ont été attribués.

Par ailleurs, la mise en place en mai 2004 de Contact, un système informatique d'une grande envergure, a exigé des ajustements et une période de rodage assez longue. Cette situation a eu des effets majeurs sur le traitement des demandes d'aide financière et sur le processus d'attribution de l'aide puisque le système informatique n'était pas encore en mesure de traiter adéquatement tous les dossiers.

Ainsi, de mai à septembre 2004, l'Aide financière aux études a dû attribuer une aide provisoire sous forme de prêt aux étudiantes et aux étudiants qui avaient présenté une demande d'aide financière avant la rentrée scolaire. Cette mesure exceptionnelle a été prise afin que personne ne soit pénalisé et que tous puissent bénéficier d'un soutien financier à la rentrée scolaire.

Notre souci de produire des statistiques significatives et fiables nous a amenés à prendre la décision de ne pas inclure dans ce rapport les données détaillées relatives à l'année 2004-2005. Nous vous présentons toutefois le tableau ci-dessous à titre de renseignement.

Tableau sommaire 2004-2005

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon la forme d'aide, 2004-2005

Forme d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M$	M$	M$
Prêt seulement	56 721	240,0	-	240,0
Bourse seulement	1 004	-	8,6	8,6
Prêt et bourse	76 662	384,5	272,9	657,4
Total	134 387*	624,6	281,4	906,0

* Ce nombre exclut les quelque 5 000 personnes dont le dossier a été fermé après qu'elles eurent reçu une aide provisoire.

Nous vous prions de nous excuser des inconvénients que cette décision pourrait vous causer.

FAITS SAILLANTS

Statistiques relatives à l'année d'attribution 2007-2008[2]

Répartition de l'aide financière aux études

Types d'aide financière	Bénéficiaires N	Aide moyenne attribuée $	Aide totale attribuée M$
Prêts	137 547	3 566	490,5
Bourses	91 099	4 088	372,4
Total	**138 855**	**6 214**	**862,9**

Répartition des prêts

Types d'établissements d'enseignement	Bénéficiaires N	Montant moyen $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	21 716	3 459
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	43 773	2 938
• Programmes non subventionnés	2 685	7 529
Établissements d'enseignement universitaire		
• Programmes de 1er cycle	53 402	3 476
• Programmes de 2e cycle	13 279	4 914
• Programmes de 3e cycle	2 537	5 680
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	155	8 052

Caractéristiques des bénéficiaires d'un prêt

Caractéristiques	N	%
Avec contribution des parents	64 494	46,9
Ne résidant pas chez leurs parents	106 024	77,1
Avec conjoint ou conjointe	23 208	16,9
Avec enfants	25 457	18,5

[2] Les statistiques sont extraites d'un portrait de la base de données établi en date du 31 mars 2009 pour l'année d'attribution 2007-2008, qui s'étend du 1er septembre 2007 au 31 août 2008.

Répartition des bourses

Types d'établissements d'enseignement	Bénéficiaires N	Montant moyen de bourse $	Montant moyen total (prêt et bourse) $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	16 256	3 928	7 332
Établissements d'enseignement collégial			
• Programmes subventionnés	27 241	3 438	6 453
• Programmes non subventionnés	86	3 883	10 065
Établissements d'enseignement universitaire			
• Programmes de 1er cycle	36 265	4 494	7 986
• Programmes de 2e cycle	9 706	4 534	7 914
• Programmes de 3e cycle	1 545	4 890	9 335

Ressources financières des boursières et des boursiers

Caractéristiques des boursières et des boursiers	Boursières et boursiers	Contributions			
		Parents, conjoint ou conjointe	Boursières et boursiers	Gouvernement	Total
	N	$	$	$	$
Avec contribution des parents					
• Résidant chez leurs parents	9 508	312	666	4 519	5 497
• Ne résidant pas chez leurs parents	24 319	1 263	1 182	6 473	8 918
Sans contribution des parents					
• Sans conjoint ou conjointe					
• Sans enfant	30 714	s. o.	1 487	7 842	9 329
• Avec enfants	6 997	s. o.	1 685	10 114	11 799
• Avec conjoint ou conjointe					
• Sans enfant	4 648	573	845	7 928	9 346
• Avec enfants	14 913	1 024	1 109	9 392	11 525

À noter
Au cours de l'année d'attribution 2007-2008, 55 431 bénéficiaires qui avaient terminé leurs études ont dû commencer à rembourser leur dette d'études. Le montant moyen du prêt à rembourser était de 11 099 $.

Section 1 : L’attribution de l'aide financière

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d’une aide financière aux études et montant global attribué selon la forme d’aide, 2007-2008

Forme d’aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M$	M$	M$
Prêt seulement	47 756	174,0	-	174,0
Bourse seulement	1 308	-	9,3	9,3
Prêt et bourse	89 791	316,5	363,1	679,6
Total	**138 855**	**490,5**	**372,4**	**862,9**

TABLEAU 2
Répartition des prêts et bourses
par types d'établissements d'enseignement,
2007-2008

Types d'établissements	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	Total M$	N	Montant moyen $	Total M$	$
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	21 716	3 459	75,1	16 256	3 928	63,9	7 332
Enseignement collégial (programmes subventionnés)	43 773	2 938	128,6	27 241	3 438	93,6	6 453
• Formation générale	13 813	2 568	35,5	8 160	2 677	21,8	5 412
• Formation technique	29 960	3 109	93,1	19 081	3 763	71,8	6 897
• Secteur privé	5 074	5 503	27,9	2 788	3 468	9,7	9 308
• Secteur public	38 699	2 602	100,7	24 453	3 434	84	6 128
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)	2 685	7 529	20,2	86	3 883	0,3	10 065
Enseignement universitaire	69 218	3 833	265,3	47 516	4 515	214,5	8 288
• 1er cycle	53 402	3 476	185,6	36 265	4 494	163,0	7 986
• 2e cycle	13 279	4 914	65,3	9 706	4 534	44,0	7 914
• 3e cycle	2 537	5 680	14,4	1 545	4 890	7,6	9 335
Établissements reconnus pour prêts seulement	155	8 052	1,2	0	—	—	10 485
Total	**137 547**	**3 566**	**490,5**	**91 099**	**4 087**	**372,4**	**7 569**

TABLEAU 3
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2007-2008

Montant global de l'aide attribuée	Montant global d'aide par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
2 000 $ ou moins	3 928	9 945	75	4 042	-	17 990	13,0
2 001 - 4 000 $	4 789	10 845	500	15 770	20	31 924	23,0
4 001 - 6 000 $	3 796	8 458	408	14 042	14	26 718	19,2
6 001 - 8 000 $	3 390	7 628	502	10 651	47	22 218	16,0
8 001 - 10 000 $	2 245	3 749	468	10 512	33	17 007	12,2
10 001 $ ou plus	3 711	3 544	764	14 938	41	22 998	16,6
Total	**21 859**	**44 169**	**2 717**	**69 955**	**155**	**138 855**	**100,0**
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	**6 358**	**5 032**	**7 563**	**6 859**	**8 052**	**6 214**	

TABLEAU 4
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2007-2008

Montant de la bourse	Bourses attribuées par types d'établissements					
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.			
	N	N	N	N	N	%
2 000 $ ou moins	4 539	9 678	32	10 464	24 713	27,1
2 001 - 4 000 $	4 719	7 628	23	12 986	25 356	27,8
4 001 - 6 000 $	3 643	6 496	10	10 128	20 277	22,3
6 001 - 8 000 $	1 937	1 586	11	7 752	11 286	12,4
8 001 - 10 000 $	942	1 309	5	3 970	6 226	6,8
10 001 $ ou plus	476	544	5	2 216	3 241	3,6
Total	**16 256**	**27 241**	**86**	**47 516**	**91 099**	**100,0**
Montant moyen de la bourse ($)	**3 928**	**3 438**	**3 883**	**4 515**	**4 087**	

TABLEAU 5
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2007-2008

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
Académie des pompiers	109	1,433	43	0,116	1,549
Académie internationale Compétence beauté ltée	32	0,302	24	0,115	0,417
Aviron Québec Collège Technique	107	1,512	53	0,203	1,715
Campus Notre-Dame-de-Foy	44	0,425	15	0,030	0,455
Centre de formation de routiers express inc.	46	0,521	38	0,137	0,658
Collège CDI	1 125	14,372	875	4,439	18,811
Collège Herzing	116	0,966	83	0,397	1,363
Collège Inter-Dec	42	0,312	34	0,156	0,468
Collège LaSalle	17	0,065	15	0,045	0,109
Collège d'informatique Marsan inc.	8	0,096	6	0,021	0,118
Collège de comptabilité et de secrétariat du Québec inc.	233	1,286	205	1,037	2,323
Collège de l'Estrie inc.	116	1,122	77	0,367	1,489
Collège supérieur de Montréal (CSM) inc.	290	1,723	234	0,965	2,688
CS Central Québec	13	0,033	11	0,057	0,090
CS De La Jonquière	352	0,810	254	0,868	1,677
CS Eastern Shores	39	0,110	27	0,102	0,213
CS Eastern Townships	114	0,255	90	0,365	0,620
CS English-Montréal	856	1,757	783	3,690	5,447
CS Harricana	140	0,338	98	0,367	0,705
CS Lester-B.-Pearson	346	0,739	287	1,374	2,112
CS Marguerite-Bourgeoys	921	2,038	806	3,350	5,389
CS Marie-Victorin	409	0,985	282	1,172	2,157
CS New Frontiers	73	0,148	59	0,242	0,390
CS Pierre-Neveu	240	0,503	192	0,677	1,180
CS René-Lévesque	109	0,245	87	0,298	0,543
CS Riverside	25	0,049	22	0,132	0,181
CS Sir-Wilfrid-Laurier	16	0,043	13	0,075	0,118
CS Western Québec	46	0,108	42	0,231	0,339
CS au Cœur-des-Vallées	58	0,136	46	0,185	0,321

TABLEAU 5 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2007-2008

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS de Charlevoix	44	0,117	30	0,101	0,218
CS de Kamouraska–Rivière-du-Loup	477	1,191	354	1,231	2,422
CS de Laval	499	1,223	336	1,385	2,609
CS de Montréal	2 457	5,500	1 984	8,409	13,909
CS de Portneuf	77	0,183	47	0,134	0,317
CS de Rouyn-Noranda	155	0,341	110	0,410	0,751
CS de Saint-Hyacinthe	395	0,794	254	0,902	1,696
CS de Sorel-Tracy	80	0,180	61	0,262	0,442
CS de l'Estuaire	79	0,157	54	0,165	0,321
CS de l'Or-et-des-Bois	100	0,157	64	0,179	0,335
CS de l'Énergie	151	0,384	103	0,351	0,736
CS de la Baie-James	42	0,080	35	0,119	0,199
CS de la Beauce-Etchemin	468	1,012	297	0,987	1,999
CS de la Capitale	1 030	2,270	683	2,206	4,475
CS de la Côte-du-Sud	121	0,252	86	0,306	0,558
CS de la Pointe-de-l'Île	492	1,017	414	1,771	2,788
CS de la Riveraine	305	0,852	259	1,422	2,273
CS de la Rivière-du-Nord	297	0,585	208	0,664	1,249
CS de la Région-de-Sherbrooke	655	1,278	508	1,720	2,998
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	159	0,403	124	0,491	0,894
CS de la Vallée-des-Tisserands	83	0,167	62	0,289	0,456
CS des Affluents	391	0,540	333	0,939	1,480
CS des Appalaches	176	0,392	132	0,508	0,900
CS des Bois-Francs	270	0,634	195	0,753	1,387
CS des Chic-Chocs	40	0,091	30	0,085	0,177
CS des Chênes	241	0,517	171	0,628	1,145
CS des Draveurs	134	0,311	91	0,399	0,709
CS des Découvreurs	461	1,203	323	1,177	2,380
CS des Grandes-Seigneuries	201	0,492	133	0,465	0,956
CS des Hautes-Rivières	181	0,389	129	0,463	0,852

TABLEAU 5 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2007-2008

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
A	**Enseignement secondaire (formation professionnelle)**					
	CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	38	0,103	34	0,122	0,225
	CS des Hauts-Cantons	129	0,292	110	0,429	0,721
	CS des Laurentides	139	0,323	109	0,408	0,730
	CS des Monts-et-Marées	150	0,332	114	0,428	0,760
	CS des Navigateurs	524	1,138	315	0,993	2,132
	CS des Patriotes	46	0,105	28	0,098	0,204
	CS des Phares	382	0,878	294	1,071	1,949
	CS des Portages-de-l'Outaouais	186	0,446	128	0,429	0,874
	CS des Premières-Seigneuries	662	1,430	489	1,613	3,044
	CS des Rives-du-Saguenay	378	0,944	284	0,881	1,825
	CS des Samares	204	0,415	160	0,578	0,993
	CS des Sommets	74	0,138	51	0,227	0,365
	CS des Trois-Lacs	108	0,233	68	0,239	0,472
	CS des Îles	8	0,021	5	0,024	0,045
	CS du Chemin-du-Roy	644	1,470	474	1,666	3,136
	CS du Fer	42	0,130	27	0,094	0,224
	CS du Fleuve-et-des-Lacs	55	0,139	49	0,194	0,333
	CS du Lac-Abitibi	108	0,282	71	0,276	0,558
	CS du Lac-Saint-Jean	295	0,719	248	1,081	1,800
	CS du Lac-Témiscamingue	22	0,050	19	0,076	0,126
	CS du Pays-des-Bleuets	159	0,373	116	0,366	0,739
	CS du Val-des-Cerfs	126	0,320	103	0,400	0,720
	Centre spécialisé des pêches du Cégep de la Gaspésie et des Îles	2	0,004	2	0,005	0,008
	Institut de formation Santérégie inc.	104	1,519	94	0,546	2,066
	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	81	0,153	54	0,151	0,303
	Institut technique Aviron de Montréal inc.	472	5,388	217	0,674	6,062
	L'École du routier professionnel du Québec (1996) inc.	55	0,615	42	0,165	0,780
	Techni-Cam	4	0,026	2	0,004	0,030
	École nationale du meuble et de l'ébénisterie	65	0,189	45	0,157	0,346
	École du routier G. C. inc.	91	1,158	64	0,258	1,416
	École nationale de camionnage et équipement lourd (ENCEL)	60	0,645	29	0,070	0,715

TABLEAU 5 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2007-2008

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
B	**Enseignement universitaire**					
	Collège dominicain de philosophie et de théologie	4	0,018	3	0,018	0,036
	Conservatoires d'art dramatique	26	0,093	24	0,089	0,182
	Conservatoires de musique	68	0,239	56	0,220	0,459
	Institut de formation théologique de Montréal	25	0,087	21	0,102	0,189
	Institut national de la recherche scientifique	94	0,454	59	0,234	0,689
	Télé-université	826	2,834	680	3,698	6,532
	Université Bishop's	406	1,370	306	1,597	2,967
	Université Concordia	6 179	24,085	4 453	21,340	45,425
	Université Laval	11 428	39,398	7 789	33,075	72,473
	Université McGill	3 778	14,470	2 830	13,694	28,165
	Université d'Acadia	26	0,112	20	0,205	0,317
	Université de Montréal	10 976	39,985	7 793	36,734	76,719
	Université de Sherbrooke	6 774	23,508	4 686	20,619	44,127
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	649	2,085	450	2,100	4,186
	Université du Québec en Outaouais	1 068	3,702	627	2,779	6,481
	Université du Québec à Chicoutimi	1 719	5,698	1 077	4,748	10,446
	Université du Québec à Montréal	10 257	35,251	7 170	33,379	68,630
	Université du Québec à Rimouski	1 590	5,162	1 011	4,137	9,299
	Université du Québec à Trois-Rivières	3 448	12,009	2 209	9,752	21,761
	École Polytechnique de Montréal	1 522	5,214	1 077	4,734	9,948
	École de technologie supérieure	1 501	5,085	888	3,662	8,747
	École des hautes études commerciales de Montréal	2 514	10,119	1 753	8,332	18,450
	École du Barreau du Québec	557	1,903	487	2,090	3,993
	École nationale d'administration publique	269	1,140	190	0,846	1,986

TABLEAU 5 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2007-2008

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
C Enseignement collégial public					
Champlain Regional College	545	1,357	339	0,939	2,296
Collège Dawson	942	2,422	706	2,468	4,891
Collège Macdonald (Université McGill)	19	0,049	17	0,046	0,095
Collège Shawinigan	356	0,942	218	0,634	1,575
Cégep André-Laurendeau	517	1,420	340	1,363	2,783
Cégep Beauce-Appalaches	670	1,521	357	1,004	2,524
Cégep François-Xavier-Garneau	1 842	4,758	1 045	3,072	7,830
Cégep Gérald-Godin	43	0,094	32	0,107	0,201
Cégep John Abbott	562	1,508	395	1,366	2,874
Cégep Lionel-Groulx	508	1,330	294	0,881	2,210
Cégep Marie-Victorin	1 193	3,025	925	4,779	7,804
Cégep Montmorency	767	1,942	448	1,498	3,440
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	560	1,417	336	1,212	2,628
Cégep d'Ahuntsic	1 455	3,754	928	3,165	6,919
Cégep d'Alma	427	1,062	225	0,697	1,759
Cégep de Baie-Comeau	149	0,418	106	0,395	0,813
Cégep de Bois-de-Boulogne	642	1,601	487	1,978	3,579
Cégep de Chicoutimi	816	2,037	469	1,422	3,459
Cégep de Drummondville	756	1,885	453	1,465	3,350
Cégep de Granby–Haute-Yamaska	389	0,934	211	0,776	1,710
Cégep de Jonquière	1 201	3,140	734	2,241	5,381
Cégep de La Pocatière	501	1,218	315	1,037	2,255
Cégep de Limoilou	1 279	3,333	748	2,284	5,617
Cégep de Lévis-Lauzon	990	2,601	557	1,620	4,221
Cégep de Maisonneuve	1 026	2,550	679	2,606	5,156
Cégep de Matane	339	0,883	226	0,755	1,638
Cégep de Rimouski	1 331	3,477	848	2,790	6,267
Cégep de Rivière-du-Loup	639	1,630	429	1,500	3,129
Cégep de Rosemont	1 508	3,955	1 135	4,953	8,909
Cégep de Saint-Félicien	423	1,050	234	0,794	1,844
Cégep de Saint-Hyacinthe	651	1,742	388	1,315	3,058
Cégep de Saint-Jérôme	810	1,987	499	1,764	3,751
Cégep de Saint-Laurent	661	1,709	448	1,581	3,290
Cégep de Sainte-Foy	1 753	4,426	999	3,109	7,535
Cégep de Sept-Îles	133	0,364	85	0,347	0,711

TABLEAU 5 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2007-2008

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
C Enseignement collégial public					
Cégep de Sherbrooke	2 031	5,191	1 330	4,332	9,523
Cégep de Sorel-Tracy	169	0,460	109	0,404	0,864
Cégep de Thetford	372	0,947	209	0,710	1,657
Cégep de Trois-Rivières	1 434	3,624	866	2,594	6,218
Cégep de Valleyfield	356	0,904	222	0,716	1,620
Cégep de Victoriaville	482	1,176	266	0,798	1,973
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 001	2,654	599	1,967	4,621
Cégep de l'Outaouais	781	2,109	494	1,697	3,806
Cégep de la Gaspésie et des Îles	506	1,278	360	1,245	2,523
Cégep du Vieux Montréal	1 392	3,573	891	3,056	6,629
Cégep régional de Lanaudière	828	2,044	485	1,594	3,638
Cégep Édouard Montpetit	853	2,162	539	1,819	3,980
Vanier College	756	2,044	541	1,891	3,935

TABLEAU 5 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2007-2008

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
D	**Enseignement collégial privé (établissements subventionnés)**					
	Campus Notre-Dame-de-Foy	592	2,972	243	0,727	3,699
	Collège André-Grasset	123	0,807	66	0,197	1,004
	Collège Bart	145	0,83	82	0,347	1,177
	Collège Centennial	1	0,006	1	0,000	0,006
	Collège Ellis	214	1,313	100	0,377	1,690
	Collège international des Marcellines	23	0,095	14	0,033	0,127
	Collège international Marie-de-France	15	0,099	11	0,015	0,114
	Collège Jean-de-Brébeuf	110	0,56	46	0,068	0,628
	Collège Laflèche	629	3,086	329	1,215	4,301
	Collège LaSalle	1 068	5,433	716	2,881	8,314
	Collège Marianopolis	225	1,186	112	0,192	1,377
	Collège Mérici	526	2,36	235	0,79	3,149
	Collège Mother House	6	0,04	7	0,037	0,077
	Collège O'Sullivan	576	3,013	364	1,383	4,396
	Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	11	0,052	6	0,011	0,063
	Collège Stanislas	17	0,09	12	0,013	0,104
	Conservatoire Lassalle	37	0,138	14	0,034	0,172
	Conservatoires de musique	26	0,068	14	0,038	0,107
	École commerciale du Cap	82	0,354	42	0,163	0,517
	École de musique Vincent-D'Indy	8	0,04	5	0,009	0,049
	École de sténographie judiciaire du Québec	7	0,069	5	0,014	0,083
	École nationale de cirque	18	0,108	8	0,037	0,145
	École nationale de police du Québec	201	0,871	38	0,05	0,921
	Institut de technologie agroalimentaire	469	1,201	366	1,36	2,562
	Institut Teccart 2003	168	1,038	70	0,28	1,318
	Séminaire de Sherbrooke	109	0,433	69	0,167	0,600

TABLEAU 5 (*Suite et fin*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2007-2008

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global Attribué
	N	M$	N	M$	M$
E Enseignement collégial privé (établissements non subventionnés)					
Académie de l'entrepreneurship québécois inc.	14	0,051	-	-	0,051
Collège April-Fortier	242	1,652	11	0,043	1,696
Collège CDI	550	4,174	18	0,07	4,244
Collège Herzing	285	2,185	2	0,006	2,190
Collège Inter-Dec	105	1,008	2	0,005	1,012
Collège La Cabriole	8	0,078	-	-	0,078
Collège Multihexa	112	0,870	4	0,024	0,895
Collège Salette inc.	96	0,718	7	0,052	0,770
Collège d'enseignement en immobilier inc.	45	0,198	1	0	0,198
Collège de photographie Marsan	130	0,957	2	0,005	0,962
Collège de l'Estrie inc.	148	1,075	10	0,018	1,093
Collège de l'immobilier du Québec	44	0,224	7	0,025	0,249
Collège radio télévision de Québec inc.	29	0,220	-	-	0,220
Collège technique de Montréal inc.	17	0,126	-	-	0,126
Institut Trébas Québec inc.	179	1,331	7	0,025	1,356
Institut d'enregistrement du Canada enr.	85	1,018	39	0,094	1,112
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	98	0,254	40	0,129	0,382
Institut supérieur d'informatique (ISI)	67	0,554	4	0,027	0,581
Musitechnic formation inc.	191	2,598	103	0,356	2,954
École du show-business	237	2,012	3	0,003	2,016
École nationale de l'humour	28	0,328	13	0,036	0,364
École nationale de théâtre du Canada	56	0,333	34	0,125	0,458

TABLEAU 6

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins d'attribution de prêts et bourses, 2007-2008

Établissements d'enseignement universitaire	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
Algoma University College	1	0,002	.	.	0,002
Cape Breton University	4	0,040	2	0,005	0,046
Carleton University	166	1,342	77	0,277	1,619
Collège Algonquin AAT/NEPEAN	5	0,052	1	0,001	0,053
Collège dominicain de philosophie et de théologie	1	0,003	-	-	0,003
Collège universitaire Glendon	16	0,129	9	0,046	0,175
Collège universitaire de Saint-Boniface	9	0,065	6	0,031	0,096
Dalhousie University	43	0,448	31	0,079	0,527
Daltech-Dalhousie University	5	0,048	3	0,014	0,063
École du Barreau du Québec	35	0,165	23	0,101	0,266
St. Francis-Xavier University	9	0,055	3	0,006	0,061
La Cité Collégiale/Ottawa	10	0,064	1	0,005	0,069
McMaster University	20	0,181	12	0,046	0,227
Mount Allison University	6	0,045	3	0,006	0,051
Mount Saint Vincent University	7	0,078	3	0,013	0,091
Nova Scotia Agricultural College	2	0,018	2	0,006	0,023
Nova Scotia College of Art and Design	8	0,075	4	0,015	0,090
Saint Mary's University	7	0,064	2	0,004	0,068
St. Thomas University/Fredericton	6	0,041	4	0,010	0,051
Simon Fraser University	25	0,206	14	0,051	0,256
Université d'Acadia	5	0,036	2	0,007	0,043
Université d'Alberta/Faculté Saint-Jean	24	0,190	17	0,071	0,260
Université de Moncton	147	1,073	83	0,224	1,297
Université d'Ottawa	1 572	12,075	679	2,142	14,217
Université Laurentienne	34	0,298	24	0,096	0,394
Université Sainte-Anne	2	0,019	1	0,002	0,021
Université Saint-Paul	32	0,226	21	0,081	0,307
University of Alberta	16	0,169	10	0,057	0,226
University of Calgary	15	0,142	11	0,042	0,184
University of Guelph	13	0,090	6	0,018	0,109
University of King's College	2	0,023	2	0,004	0,027
University of New Brunswick	29	0,214	16	0,051	0,266
University of Ontario/Institute of Technology	5	0,023	2	0,009	0,032
University of Prince Edward Island	7	0,006	4	0,009	0,069

TABLEAU 6 (*Suite*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins d'attribution de prêts et bourses, 2007-2008

Établissements d'enseignement universitaire	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
Alberta College of Art and Design	1	0,005	1	0,004	0,009
Brandon University	4	0,029	3	0,011	0,039
British Columbia Institute of Technology	1	0,008	.	.	0,008
Brock University	4	0,040	1	0,005	0,045
Canada Christian College	1	0,007	1	0,004	0,012
Canadian University College	7	0,067	2	0,006	0,073
Concordia University/College of Alberta	2	0,009	1	0,002	0,011
Emily Carr Institute of Art and Design	5	0,041	5	0,019	0,061
George Brown College	2	0,007	1	0,008	0,015
Georgian College AAT	3	0,023	2	0,015	0,038
Humber College	5	0,058	4	0,022	0,080
Huron College/University of Western Ontario	1	0,004	.	.	0,004
Lakehead University	9	0,046	5	0,022	0,068
Loyalist College	1	0,002	.	.	0,002
Memorial University of Newfoundland	29	0,183	17	0,060	0,243
Nova Scotia Community College/Annapolis Valley Campus	1	0,011	.	.	0,011
Ontario College of Art and Design	6	0,042	4	0,013	0,055
Queen's University	48	0,550	29	0,100	0,650
Royal Conservatory of Music/Toronto	3	0,037	1	0,003	0,039
Royal Military College of Canada	5	0,038	2	0,007	0,044
Ryerson University	27	0,220	15	0,058	0,278
Saint Lawrence College/Brockville	2	0,018	-	.	0,018
Sheridan College AAT	5	0,038	2	0,004	0,042
Southern Alberta Institute of Technology	3	0,032	2	0,011	0,042
Trent University	3	0,023	1	0,004	0,028
University of British Columbia	49	0,394	29	0,108	0,502
University of Lethbridge	2	0,017	2	0,007	0,024
University of Manitoba	16	0,143	10	0,040	0,183
University of Regina	2	0,014	2	0,005	0,018
University of Saskatchewan	5	0,036	3	0,013	0,049
University of Toronto	154	1,575	95	0,324	1,899
University of Victoria	19	0,163	10	0,037	0,200
University of Waterloo	55	0,423	24	0,060	0,483
University of Western Ontario	27	0,242	18	0,058	0,300
University of Windsor	15	0,121	13	0,044	0,165

TABLEAU 6 (*Suite et fin*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins d'attribution de prêts et bourses, 2007-2008

Établissements d'enseignement universitaire	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
University of Winnipeg	3	0,017	3	0,008	0,025
Wilfrid Laurier University	5	0,034	4	0,011	0,046
York University	74	0,629	42	0,147	0,776
Ontario Institute for Studies Education	1	0,011	1	0,001	0,011
Royal Roads University	1	0,018	-	-	0,018
Thompson River University	2	0,013	1	0,004	0,017
University of Northern British Columbia	2	0,012	1	0,009	0,021
Tyndale University College & Seminary	1	0,012	-	-	0,012

TABLEAU 7
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2007-2008

Types d'établissements	Motifs de refus					Ensemble des demandes refusées
	Ressources financières suffisantes des parents	Ressources financières suffisantes des bénéficiaires, du conjoint ou de la conjointe	Période maximale d'admissibilité écoulée	Limite du montant d'endettement	Autres motifs	
	N	N	N		N	
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	381	63	4	20	231	699
Enseignement collégial						
• Programmes subventionnés	1 741	74	43	19	325	2 202
• Programmes non subventionnés	18	1	-	-	-	19
Enseignement universitaire	1 617	444	115	22	501	2 699
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	-	1	-	-	61	62
Total	**3 757**	**583**	**162**	**61**	**1 118**	**5 681**

TABLEAU 8
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2007, par types d'établissements d'enseignement, selon la forme d'aide

Types d'établissements	Inscriptions à temps plein	Prêts		Bourses	
			Taux de participation		Taux de participation
	N	N	%	N	%
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	**74 131**	**17 248**	**23,3**	**13 021**	**17,6**
Enseignement collégial	**177 253**	**40 777**	**23,0**	**25 202**	**14,2**
• Secteur privé	14 546	4 403	30,3	2 401	16,5
• Secteur public	162 707	36 374	22,4	22 801	14,0
• Formation générale	90 270	12 822	14,2	7 501	8,3
• Formation technique	86 983	27 955	32,1	17 701	20,4
Enseignement universitaire	**167 758**	**65 762**	**39,2**	**44 894**	**26,9**
• 1er cycle	132 712	50 825	38,3	34 335	25,9
• 2e cycle	22 892	12 484	54,5	9 079	39,7
• 3e cycle	12 154	2 453	20,2	1 480	12,2
Total (enseign. postsecondaire)	**345 011**	**106 539**	**30,9**	**70 096**	**20,3**

TABLEAU 9
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 2003-2004 à 2007-2008

	2003-2004	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Nombre d'inscriptions à temps plein au trimestre d'automne				
• Enseignement secondaire (form. prof.)	66 574	72 136	72 884	74 131
• Enseignement postsecondaire	328 424	330 785	337 254	345 011
Nombre de demandes d'aide				
• Enseignement secondaire (form. prof.)	21 634	24 569	25 283	26 424
• Enseignement postsecondaire	133 192	131 141	133 872	134 838
Total	**154 826**	**156 169**	**159 155**	**161 262**
Nombre de demandes de bourse	**101 062**	-	-	-
Aide globale				
• Prêts (M$)	355,4	496,2	437,2	490,5
• Bourses (M$)	315,2	302,7	352,6	372,4
Total	**670,6**	**799,0**	**789,6**	**862,9**
Nombre de bénéficiaires				
• Enseignement secondaire (form. prof.)	18 199	20 204	20 720	21 859
• Enseignement postsecondaire	114 914	112 674	114 764	116 996
Total	**133 113**	**132 878**	**135 484**	**138 855**
Bénéficiaires d'un prêt seulement				
• Nombre	54 920	51 949	45 936	47 756
• Prêt moyen ($)	2 496	3 504	3 235	3 644
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse				
Dans l'ensemble				
• Nombre	78 193	79 860	88 426	89 791
• Prêt moyen ($)	2 792	3 934	3 264	3 525
• Bourse moyenne ($)	4 031	3 699	3 906	4 044
• Aide totale moyenne ($)	6 823	7 633	7 169	7 569
• Taux de bénéficiaires d'une bourse	58,7 %	60,1 %	65,3%	64,7 %
Établissements d'enseignement (programmes subventionnés)				
• Nombre	74 587	76 147	84 311	85 632
• Prêt moyen ($)	2 572	3 663	2 957	3 209
• Bourse moyenne ($)	4 069	3 712	3 920	4 054
• Aide totale moyenne ($)	6 641	7 375	6 877	7 263
Établissements d'enseignement (programmes non subventionnés)				
• Nombre	3 606	3 711	4 115	4 159
• Prêt moyen ($)	7 343	9 502	9 553	10 036
• Bourse moyenne ($)	3 251	3 431	3 617	3 839
• Aide totale moyenne ($)	10 594	12 933	13 170	13 875

TABLEAU 10
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 2003-2004 à 2007-2008

	2003-2004	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Aide attribuée aux bénéficiaires				
• Montant moyen ($)	5 038	6 013	5 830	6 214
• Croissance relative (%)	100,0	119,4	115,7	123,3
Dépenses admises des bénéficiaires				
• Montant moyen ($)	8 409	7 843	7 809	8 349
• Croissance relative (%)	100,0	93,3	92,9	99,3
Aide attribuée aux boursières et aux boursiers				
• Montant moyen ($)	6 823	7 623	7 161	7 562
• Croissance relative (%)	100,0	111,7	105,0	110,8
Dépenses admises des boursières et des boursiers				
• Montant moyen ($)	9 041	8 643	8 393	8 856
• Croissance relative (%)	100,0	95,6	92,8	98,0

TABLEAU 11
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 2003-2004 à 2007-2008

Types d'établissements d'enseignement postsecondaire	2003-2004	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Enseignement collégial (programmes subventionnés)				
• Nombre	42 914	42 151	42 820	44 169
• Pourcentage	37,3	37,4	37,3	37,8
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)				
• Nombre	3 769	2 735	2 727	2 717
• Pourcentage	3,3	2,4	2,4	2,3
Enseignement universitaire				
• Nombre	68 117	67 663	69 091	69 955
• Pourcentage	59,3	60,1	60,2	59,8
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement				
• Nombre	114	125	126	155
• Pourcentage	0,1	0,1	0,1	0,1
Nombre global de bénéficiaires	**114 914**	**112 674**	**114 764**	**116 996**

TABLEAU 12
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par cycles d'études universitaires, de 2003-2004 à 2007-2008

Cycles d'études universitaires	2003-2004	2005-2006	2006-2007	2007-2008
1er cycle				
• Nombre	52 765	52 254	53 089	53 966
• Pourcentage	77,5	77,2	76,8	77,1
2e cycle				
• Nombre	13 256	12 935	13 504	13 423
• Pourcentage	19,5	19,1	19,5	19,2
3e cycle				
• Nombre	2 095	2 474	2 498	2 566
• Pourcentage	3,0	3,7	3,6	3,7
Nombre global de bénéficiaires	**68 117**	**67 663**	**69 091**	**69 955**

TABLEAU 13
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne par types d'établissements d'enseignement, de 2003-2004 à 2007-2008

	2003-2004	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Enseignement secondaire (form. prof.)				
• Inscriptions à temps plein	66 574	72 136	72 884	74 131
• Nombre de bénéficiaires	14 352	16 305	16 540	17 369
• Taux de participation (%)	21,6	22,6	22,7	23,4
Enseignement collégial (secteur public)				
• Inscriptions à temps plein	155 766	154 256	156 123	162 707
• Nombre de bénéficiaires	35 734	35 387	35 624	36 708
• Taux de participation (%)	22,9	22,9	22,8	22,6
Enseignement collégial (secteur privé)				
• Inscriptions à temps plein	13 388	13 566	14 105	14 546
• Nombre de bénéficiaires	3 550	3 984	4 221	4 442
• Taux de participation (%)	26,5	29,4	29,9	30,5
Enseignement universitaire (1er cycle)				
• Inscriptions à temps plein	128 312	130 244	131 856	132 712
• Nombre de bénéficiaires	46 154	49 562	50 300	51 360
• Taux de participation (%)	36,0	38,1	38,2	38,7
Enseignement universitaire (2e cycle)				
• Inscriptions à temps plein	21 284	21 619	23 373	22 892
• Nombre de bénéficiaires	10 845	12 175	12 681	12 623
• Taux de participation (%)	51,0	56,3	54,3	55,1
Enseignement universitaire (3e cycle)				
• Inscriptions à temps plein	9 674	11 100	11 797	12 154
• Nombre de bénéficiaires	1 756	2 397	2 394	2 481
• Taux de participation (%)	18,2	21,6	20,3	20,4
Enseignement postsecondaire				
• Inscriptions à temps plein	328 424	330 785	337 254	345 011
• Nombre de bénéficiaires	98 039	103 505	105 220	107 614
• Taux de participation (%)	29,9	31,3	31,2	31,2

Section 2 : La situation de l'étudiante ou de l'étudiant

TABLEAU 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2007-2008

Citoyenneté	Bénéficiaires	
	N	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	106 753	76,9
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	11 499	8,3
Résidence permanente	20 449	14,7
Statut de réfugié	154	0,1
Total	**138 855**	**100,0**

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon l'état matrimonial et le sexe, 2007-2008

État matrimonial	Bénéficiaires		Ensemble des bénéficiaires
	Femmes	Hommes	
	N	N	
Célibataire	68 540	46 911	115 451
Mariée ou marié	10 328	7 374	17 702
Séparée ou séparé	1 819	653	2 472
Divorcée ou divorcé	2 138	676	2 814
Veuve ou veuf	111	23	134
Unie civilement ou uni civilement	160	122	282
Total	**83 096**	**55 759**	**138 855**

TABLEAU 16
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon le trimestre de l'année scolaire, 2007-2008

Trimestre de l'année scolaire	Bénéficiaires	
	N	%
Été	2 102	1,42
Automne	6 831	4,53
Hiver	3 766	2,47
Été et automne	396	0,23
Été et hiver	5 845	4,37
Automne et hiver	81 623	56,99
Été, automne et hiver	38 275	29,99
Total	**138 838**	**100,00**

Note : Dans le tableau précédent, 17 bénéficiaires sont manquants. Ces bénéficiaires ont abandonné leurs études au cours de leur première période d'études.

TABLEAU 17
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2007-2008

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse
	N	N
---	26 747	23 410
1 - 1 000 $	7 766	6 701
1 001 - 2 000 $	6 851	5 402
2 001 - 3 000 $	7 872	5 918
3 001 - 4 000 $	8 164	5 997
4 001 - 5 000 $	8 218	5 629
5 001 - 6 000 $	7 906	5 256
6 001 - 7 000 $	7 454	4 704
7 001 - 8 000 $	7 214	4 290
8 001 - 9 000 $	6 699	3 890
9 001 - 10 000 $	6 623	3 595
10 001 - 15 000 $	19 439	10 751
15 001 $ ou plus	16 594	5 556
Total	**137 547**	**91 099**
Moyenne des revenus d'emploi bruts ($)	**7 112**	**5 145**

TABLEAU 18

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2007-2008

	Bénéficiaires par types d'établissements			
Revenus d'emploi bruts	**Enseignement secondaire (form. prof.)**	**Enseignement collégial (progr. subv.)**	**Enseignement universitaire**	**Ensemble des bénéficiaires**
	N	**N**	**N**	**N**
---	5 724	8 019	12 917	27 249
1 - 1 000 $	1 595	2 555	3 658	7 890
1 001 - 2 000 $	1 243	2 765	2 786	6 908
2 001 - 3 000 $	1 204	3 449	3 178	7 943
3 001 - 4 000 $	1 116	3 544	3 471	8 225
4 001 - 5 000 $	1 136	3 393	3 614	8 272
5 001 - 6 000 $	1 020	2 999	3 810	7 966
6 001 - 7 000 $	971	2 771	3 632	7 494
7 001 - 8 000 $	899	2 461	3 765	7 259
8 001 - 9 000 $	826	2 081	3 741	6 735
9 001 - 10 000 $	844	1 848	3 769	6 657
10 001 - 15 000 $	2 515	4 875	11 741	19 537
15 001 $ ou plus	2 766	3 409	9 873	16 720
Total	**21 859**	**44 169**	**69 955**	**138 855**
Moyenne des revenus d'emploi bruts ($)	**6 489**	**5 978**	**7 860**	**7 092**

TABLEAU 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne de ceux-ci selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2007-2008

Autres revenus[1] des bénéficiaires		Bénéficiaires ayant des revenus autres[2]		Bénéficiaires ayant un revenu de pension alimentaire		Bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence	
			Contribution moyenne		Contribution moyenne[3]		Contribution moyenne[4]
	N	N	$	N	$	N	$
1 - 1 000 $	22 635	19 945	247	328	-	2 806	-
1 001 - 2 000 $	4 766	3 021	1 123	514	295	2 062	-
2 001 - 3 000 $	2 854	1 556	1 690	471	1 246	1 441	-
3 001 - 4 000 $	2 021	1 036	2 161	423	2 127	1 069	-
4 001 - 5 000 $	1 396	762	2 451	275	3 088	794	-
5 001 - 6 000 $	988	523	2 885	194	3 911	582	423
6 001 - 7 000 $	621	355	3 359	124	4 432	364	1 156
7 001 - 8 000 $	513	274	4 018	111	5 700	288	2 068
8 001 $ ou plus	2 098	1 136	8 263	200	6 711	1 494	7 317
Total	**37 892**	**28 608**	**987**	**2 640**	**2 186**	**10 900**	**1 119**

[1] Incluant les montants de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant, d'indemnités de décès, de rentes d'enfant de victime d'acte criminel, de pension alimentaire, de revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation, les allocations du Solliciteur général du Canada ou du ministre de la Sécurité publique, les allocations du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou d'un conseil de bande ainsi que les bourses d'excellence.

[2] Excluant les revenus d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi, les revenus de pension alimentaire et les bourses d'excellence.

[3] La contribution moyenne ne tient compte que du montant de pension alimentaire qui excède 1 200 $.

[4] La contribution moyenne ne tient compte que du montant de bourse d'excellence qui excède 5 000 $. De plus, les bénéficiaires d'une bourse d'excellence ont été comptabilisés d'une manière différente de celle de l'année 2006-2007.

TABLEAU 20
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le groupe d'âge, 2007-2008

Groupe d'âge	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	Ensemble des bénéficiaires	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
15-19 ans	6 137	22 720	546	8 075	34	37 512	27
20-24 ans	5 290	10 849	988	34 016	72	51 215	36,9
25-29 ans	3 702	4 984	545	14 675	33	23 939	17,2
30-34 ans	2 601	2 483	297	6 736	11	12 128	8,7
35-39 ans	1 935	1 680	169	3 719	2	7 505	5,4
40 ans ou plus	2 194	1 453	172	2 734	3	6 556	4,7
Total	**21 859**	**44 169**	**2 717**	**69 955**	**155**	**138 855**	**100,0**

TABLEAU 21
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2007-2008

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts		Bourses		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents	31 523	3 121	11 205	1 678	4 710
Ne résidant pas chez leurs parents	106 024	3 698	79 894	4 425	7 964
Total	**137 547**	**3 566**	**91 099**	**4 087**	**7 569**

TABLEAU 22
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2007-2008

A	Dans l'ensemble	Prêts N	Prêts M$	Bourses N	Bourses M$	Aide totale M$
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	4 984	13,3	3 471	12,6	25,9
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	5 752	16,1	3 617	13,1	29,1
	Québec (03)	22 239	75,9	14 334	56,0	131,9
	Mauricie (04)	6 852	23,1	4 308	16,7	39,8
	Estrie (05)	10 887	35,1	7 519	30,9	66,0
	Montréal (06)	58 593	219,7	40 569	180,4	400,1
	Outaouais (07)	2 325	7,0	1 469	5,9	12,8
	Abitibi-Témiscamingue (08)	2 176	5,9	1 411	5,4	11,3
	Côte-Nord (09)	412	1,1	275	1,0	2,1
	Nord-du-Québec (10)	66	0,1	48	0,2	0,3
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	704	1,7	511	1,8	3,5
	Chaudière-Appalaches (12)	3 970	9,9	2 277	7,3	17,2
	Laval (13)	1 802	8,8	1 039	4,2	13,0
	Lanaudière (14)	1 436	3,2	981	3,1	6,3
	Laurentides (15)	2 265	6,6	1 471	5,0	11,6
	Montérégie (16)	5 853	17,0	3 880	15,0	32,1
	Centre-du-Québec (17)	2 641	8,5	1 583	5,9	14,4
	Autres provinces	3 846	28,2	1 910	6,5	34,7
	Autres pays	744	9,2	426	1,6	10,8
	Total	**137 547**	**490,5**	**91 099**	**372,4**	**862,0**

TABLEAU 22 (*Suite*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2007-2008

B	Enseignement secondaire (formation professionnelle)	Prêts N	Prêts M$	Bourses N	Bourses M$	Aide totale M$
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	1 064	2,5	811	2,9	5,5
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	1 188	2,9	904	3,2	6,1
	Québec (03)	2 644	9,5	1 797	6,1	15,7
	Mauricie (04)	886	3,0	641	2,3	5,3
	Estrie (05)	1 060	2,8	823	3,1	5,8
	Montréal (06)	6 771	28,6	5 479	23,9	52,5
	Outaouais (07)	462	1,1	341	1,4	2,5
	Abitibi-Témiscamingue (08)	525	1,2	362	1,3	2,5
	Côte-Nord (09)	121	0,3	81	0,3	0,5
	Nord-du-Québec (10)	42	0,1	35	0,1	0,2
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	198	0,5	151	0,5	1,0
	Chaudière-Appalaches (12)	1 289	2,8	830	2,8	5,6
	Laval (13)	860	5,5	582	2,7	8,2
	Lanaudière (14)	608	1,1	496	1,5	2,6
	Laurentides (15)	947	3,3	678	2,4	5,6
	Montérégie (16)	2 081	7,0	1 510	6,3	13,3
	Centre-du-Québec (17)	970	2,9	735	3,3	6,2
	Autres provinces	-	-	-	-	-
	Autres pays	-	-	-	-	-
	Total	**21 716**	**75,1**	**16 256**	**63,9**	**139,0**

TABLEAU 22 (*Suite*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2007-2008

C	Enseignement collégial	Prêts		Bourses		Aide totale
		N	M$	N	M$	M$
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	2 949	7,5	1 965	6,7	14,2
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	2 826	7,4	1 622	5,1	12,5
	Québec (03)	6 763	21,8	3 627	11,3	33,1
	Mauricie (04)	2 516	8,1	1 457	4,6	12,7
	Estrie (05)	2 547	7,1	1 607	5,1	12,2
	Montréal (06)	15 035	56,7	9 074	34,8	91,5
	Outaouais (07)	794	2,2	500	1,7	3,9
	Abitibi-Témiscamingue (08)	1 002	2,7	599	2,0	4,6
	Côte-Nord (09)	291	0,8	194	0,7	1,5
	Nord-du-Québec (10)	24	0,1	13	0,1	0,1
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	506	1,3	360	1,2	2,5
	Chaudière-Appalaches (12)	2 061	5,2	1 131	3,4	8,5
	Laval (13)	942	3,3	457	1,5	4,8
	Lanaudière (14)	828	2,0	485	1,6	3,6
	Laurentides (15)	1 318	3,3	793	2,6	6,0
	Montérégie (16)	3 463	8,9	2 116	7,2	16,1
	Centre-du-Québec (17)	1 671	5,5	848	2,6	8,2
	Autres provinces	896	4,7	475	1,7	6,4
	Autres pays	26	0,2	4	0,0	0,2
	Total	**46 458**	**148,8**	**27 327**	**94,0**	**242,8**

TABLEAU 22 (*Suite et fin*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2007-2008

		Prêts		Bourses		Aide totale
D	**Enseignement universitaire**	**N**	**M$**	**N**	**M$**	**M$**
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	971	3,2	695	3,0	6,2
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	1 738	5,8	1 091	4,8	10,6
	Québec (03)	12 831	44,5	8 910	38,6	83,2
	Mauricie (04)	3 450	12,0	2 210	9,8	21,8
	Estrie (05)	7 280	25,2	5 089	22,7	48,0
	Montréal (06)	36 787	134,4	26 016	121,7	256,1
	Outaouais (07)	1 069	3,7	628	2,8	6,5
	Abitibi-Témiscamingue (08)	649	2,1	450	2,1	4,2
	Côte-Nord (09)	-	-	-	-	-
	Nord-du-Québec (10)	-	-	-	-	-
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	-	-	-	-	-
	Chaudière-Appalaches (12)	620	1,9	316	1,1	3,1
	Laval (13)	-	-	-	-	-
	Lanaudière (14)	-	-	-	-	-
	Laurentides (15)	-	-	-	-	-
	Montérégie (16)	309	1,1	254	1,6	2,7
	Centre-du-Québec (17)	-	-	-	-	-
	Autres provinces	2 899	23,2	1 435	4,8	28,0
	Autres pays	615	8,1	422	1,6	9,7
	Total	**69 218**	**265,3**	**47 516**	**214,5**	**479,8**

TABLEAU 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure relative aux régions et aux MRC dites périphériques, 2007-2008*

Région ou MRC dite périphérique	Bénéficiaires		Montant global attribué
	N	%	M$
Région du Bas-Saint-Laurent	4 016	31,83	1,91
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 661	13,16	0,79
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 095	24,53	1,46
Région de la Côte-Nord	721	5,71	0,34
Région du Nord-du-Québec	156	1,24	0,07
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 887	14,95	0,88
MRC de Pontiac	157	1,24	0,07
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	191	1,51	0,09
MRC d'Antoine-Labelle	554	4,39	0,25
Ville de La Tuque	180	1,43	0,08
Total	**12 618**	**100,0**	**5,95**

* Ce tableau provient d'une base de données différente de celle de l'année 2006-2007.

TABLEAU 24

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2007-2008

		Région de provenance																	Total
Région d'études		**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	
A	**Enseignement secondaire (formation professionnelle)**																		
	Bas-Saint-Laurent (01)	890	3	5	1	1	4	1	-	10	-	109	36	1	-	1	4	1	1 067
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	3	1 133	17	6	-	2	-	2	26	6	-	3	1	1	-	2	-	1 202
	Québec (03)	58	36	1 923	36	19	15	4	5	27	1	39	399	3	3	6	15	70	2 659
	Mauricie (04)	-	1	10	691	5	3	1	2	-	-	2	3	1	15	-	10	150	894
	Estrie (05)	5	4	2	6	941	2	1	3	6	-	-	18	1	1	-	20	59	1 069
	Montréal (06)	8	4	22	11	20	5 557	6	7	6	2	4	14	243	172	130	587	16	6 809
	Outaouais (07)	-	-	-	-	-	1	443	12	-	1	-	-	-	-	8	-	-	465
	Abitibi-Témiscamingue (08)	2	4	2	-	1	-	1	492	-	15	1	1	1	-	3	5	-	528
	Côte-Nord (09)	5	-	5	-	4	-	-	-	98	-	2	4	-	2	1	-	-	121
	Nord-du-Québec (10)	-	-	-	-	-	-	-	4	-	37	-	-	-	1	-	-	-	42
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	11	-	-	-	1	1	-	-	-	-	185	-	-	1	-	1	1	201
	Chaudière-Appalaches (12)	32	8	73	9	52	3	-	6	1	-	5	1 052	2	4	4	3	43	1 297
	Laval (13)	1	-	3	3	4	217	4	1	-	-	3	-	328	117	152	28	3	864
	Lanaudière (14)	-	1	1	2	2	202	1	-	-	-	-	5	11	352	19	10	4	610
	Laurentides (15)	3	-	2	4	5	69	63	9	-	2	1	2	33	71	631	55	-	950
	Montérégie (16)	4	-	9	4	18	110	8	7	1	2	6	7	6	12	18	1 804	82	2 098
	Centre-du-Québec (17)	35	1	10	57	54	7	-	7	5	1	8	36	1	9	1	42	709	983
	Total	**1 057**	**1 195**	**2 084**	**830**	**1 127**	**6 193**	**533**	**557**	**180**	**67**	**365**	**1 580**	**632**	**761**	**974**	**2 586**	**1 138**	**21 859**

TABLEAU 24 (*Suite*)

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2007-2008

Région d'études		Région de provenance																	Total
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
B	**Enseignement collégial**																		
	Bas-Saint-Laurent (01)	1 924	30	140	31	26	62	8	13	36	-	284	297	9	14	15	46	40	2 975
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	17	2 385	102	23	24	21	9	15	80	23	9	36	4	6	19	48	24	2 845
	Québec (03)	254	132	4 491	97	66	44	19	40	50	5	96	1 286	6	19	13	44	171	6 833
	Mauricie (04)	12	11	60	1 832	25	19	3	9	1	2	3	19	6	62	13	42	419	2 538
	Estrie (05)	13	6	18	26	2 040	32	10	17	6	3	14	80	2	6	10	137	142	2 562
	Montréal (06)	49	59	151	102	147	10 341	102	77	21	5	49	97	702	512	579	2 069	116	15 178
	Outaouais (07)	3	2	1	.	.	5	732	20	2	-	-	1	1	6	23	3	-	799
	Abitibi-Témiscamingue (08)	1	3	3	3	3	6	8	947	1	23	-	-	-	-	8	2	1	1 009
	Côte-Nord (09)	4	4	5	5	7	1	1	1	252	-	4	3	-	3	3	1	-	294
	Nord-du-Québec (10)	-	1	1	-	-	-	-	1	-	20	-	1	-	-	-	-	-	24
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	21	-	10	5	5	17	2	-	1	.	431	7	-	6	7	6	1	519
	Chaudière-Appalaches (12)	47	14	144	7	64	5	2	4	7	1	14	1 688	1	3	1	10	59	2 071
	Laval (13)	4	2	6	11	10	193	10	13	-	-	1	2	393	98	158	47	5	953
	Lanaudière (14)	2	2	5	12	2	39	2	4	-	-	2	3	14	723	26	5	2	843
	Laurentides (15)	3	3	4	3	4	74	42	18	1	3	1	9	52	132	955	24	5	1 333
	Montérégie (16)	13	15	23	19	87	266	14	18	2	1	2	31	20	34	26	2 801	129	3 501
	Centre-du-Québec (17)	27	16	49	48	60	42	9	14	2	-	10	50	10	11	11	147	1 172	1 678
	Total	**2 394**	**2 685**	**5 213**	**2 224**	**2 570**	**11 167**	**973**	**1 211**	**462**	**86**	**920**	**3 610**	**1 220**	**1 635**	**1 867**	**5 432**	**2 286**	**45 955**

TABLEAU 24 (*Suite et fin*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2007-2008

Région d'études		Région de provenance																	Total
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
C	**Enseignement universitaire**																		
	Bas-Saint-Laurent (01)	688	4	38	4	6	21	5	3	19	1	115	47	3	2	9	14	4	983
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	10	1 483	52	14	9	28	3	9	79	12	7	16	4	2	6	17	3	1 754
	Québec (03)	455	333	7 690	305	204	712	124	144	88	13	209	1 622	83	150	145	371	312	12 960
	Mauricie (04)	42	34	174	1 862	41	143	21	25	12	2	16	105	29	317	39	192	414	3 468
	Estrie (05)	156	138	188	109	3 870	504	85	86	28	9	82	411	93	128	145	904	432	7 368
	Montréal (06)	147	151	372	222	221	27 482	171	112	35	12	86	241	1 737	777	1 074	4 142	224	37 206
	Outaouais (07)	1	3	3	4	8	37	798	7	-	2	3	7	19	29	132	31	1	1 085
	Abitibi-Témiscamingue (08)	1	4	9	1	1	10	9	550	-	7	1	1	1	1	48	11	-	655
	Côte-Nord (09)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nord-du-Québec (10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Chaudière-Appalaches (12)	31	-	200	1	3	6	1	2	4	1	8	361	-	-	1	3	5	627
	Laval (13)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Lanaudière (14)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Laurentides (15)	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Montérégie (16)	11	5	9	6	11	38	8	4	1	.	1	12	7	10	14	165	8	310
	Centre-du-Québec (17)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	**1 542**	**2 155**	**8 735**	**2 528**	**4 374**	**28 981**	**1 225**	**942**	**266**	**59**	**528**	**2 823**	**1 976**	**1 416**	**1 613**	**5 850**	**1 403**	**66 416**

TABLEAU 25

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2007-2008

Lieu d'études		Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
A	**Au Canada**					
1	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts et bourses**					
	Alberta	78	0,675	52	0,227	0,902
	Colombie-Britannique	125	0,992	75	0,294	1,286
	Île-du-Prince-Édouard	8	0,064	5	0,011	0,075
	Manitoba	34	0,263	25	0,111	0,374
	Nouveau-Brunswick	214	1,508	124	0,360	1,868
	Nouvelle-Écosse	96	0,920	56	0,160	1,080
	Ontario	3 055	22,176	1 535	5,197	27,373
	Saskatchewan	36	0,113	15	0,036	0,149
	Terre-Neuve et Labrador	36	0,225	23	0,084	0,309
	Total	**3 682**	**26,936**	**1 910**	**6,480**	**33,416**
2	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement**					
	Alberta	8	0,075	-	-	0,075
	Colombie-Britannique	27	0,200	-	-	0,200
	Manitoba	6	0,041	-	-	0,041
	Nouveau-Brunswick	4	0,029	-	-	0,029
	Ontario	115	0,920	-	-	0,920
	Saskatchewan	4	0,020	-	-	0,020
	Total	**164**	**1,285**	**-**	**-**	**1,285**

TABLEAU 25 (*Suite*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2007-2008

Lieu d'études		Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
B	**À l'extérieur du Canada**					
1	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts et bourses**					
	Afrique du Sud	3	0,028	3	0,011	0,039
	Allemagne	31	0,316	20	0,079	0,395
	Argentine	1	0,004	-	-	0,004
	Australie	11	0,169	8	0,029	0,198
	Autriche	1	0,007	-	-	0,007
	Belgique	13	0,123	7	0,026	0,150
	Chili	1	0,004	1	0,007	0,011
	Chine	7	0,091	4	0,020	0,110
	Corée du Sud	1	0,008	1	0,003	0,011
	Danemark	2	0,021	1	0,003	0,024
	Égypte	1	0,008	1	0,003	0,010
	Équateur	1	0,011	1	0,002	0,013
	Espagne	15	0,173	12	0,039	0,212
	États-Unis	202	3,335	128	0,441	3,777
	Finlande	2	0,010	1	0,004	0,015
	France	133	0,966	104	0,390	1,356
	Hong Kong	1	0,018	1	0,005	0,023
	Irlande	2	0,046	2	0,009	0,054
	Israël	1	0,014	1	0,004	0,018
	Italie	13	0,135	9	0,020	0,156
	Japon	1	0,004	-	-	0,004
	Luxembourg	1	0,006	1	0,003	0,009
	Mali	1	0,003	1	0,005	0,008
	Maroc	2	0,007	2	0,008	0,014
	Mexique	1	0,008	2	0,008	0,016
	Monaco	1	0,023	1	0,006	0,029
	Norvège	4	0,032	4	0,015	0,047
	Nouvelle-Zélande	4	0,052	3	0,009	0,061
	Pays-Bas	13	0,150	10	0,032	0,182
	Pologne	4	0,053	1	0,004	0,057
	Porto Rico	2	0,020	1	0,003	0,022
	Roumanie	1	0,007	1	0,003	0,010
	Royaume-Uni	96	1,964	59	0,254	2,218

TABLEAU 25 (*Suite et fin*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2007-2008

Lieu d'études		Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
		N	M$	N	M$	M$
	Russie	1	0,009	1	0,004	0,013
	Singapour	2	0,017	2	0,009	0,026
	Suisse	32	0,214	24	0,092	0,306
	Suède	8	0,050	7	0,025	0,074
	Tunisie	1	0,005	1	0,006	0,011
	Total	**617**	**8,111**	**426**	**1,581**	**9,690**
2	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement**					
	Allemagne	3	0,024	-	-	0,024
	Argentine	1	0,011	-	-	0,011
	Australie	4	0,031	-	-	0,031
	Belgique	2	0,007	-	-	0,007
	Chili	1	0,011	-	-	0,011
	Chine	2	0,019	-	-	0,019
	Danemark	1	0,010	-	-	0,010
	Émirats arabes unis	1	0,008	-	-	0,008
	Espagne	1	0,002	-	-	0,002
	États-Unis	80	0,676	-	-	0,676
	Finlande	1	0,007	-	-	0,007
	France	4	0,041	-	-	0,041
	Guatemala	1	0,011	-	-	0,011
	Géorgie	1	0,006	-	-	0,006
	Irlande	1	0,010	-	-	0,010
	Italie	2	0,021	-	-	0,021
	Japon	2	0,019	-	-	0,019
	Liban	2	0,019	-	-	0,019
	Mali	1	0,010	-	-	0,010
	Norvège	1	0,010	-	-	0,010
	Nouvelle-Zélande	3	0,031	-	-	0,031
	Pays-Bas	2	0,017	-	-	0,017
	Roumanie	1	0,008	-	-	0,008
	Royaume-Uni	7	0,059	-	-	0,059
	Suisse	2	0,011	-	-	0,011
	Total	**127**	**1,079**	**-**	**-**	**1,079**

Section 3 : La présence ou l'absence d'une contribution d'un tiers

TABLEAU 26
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, du conjoint ou de la conjointe, 2007-2008

Contribution ou non des parents, du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	Montant moyen (prêt et bourse) $
Avec contribution des parents	64 494	3 075	33 827	2 865	5 934
Sans contribution des parents	73 053	3 999	57 272	4 810	8 533
• Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	23 208	3 714	19 561	5 520	9 047
• Sans contribution du conjoint ou de la conjointe	49 845	4 132	37 711	4 441	8 265
Total	**137 547**	**3 566**	**91 099**	**4 087**	**7 569**

TABLEAU 27
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2007-2008

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	%	Montant moyen $	N	%	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	27 012	19,6	2 977	9 508	10,4	1 570	4 543
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	37 482	27,3	3 146	24 319	26,7	3 371	6 469
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	4 511	3,3	3 982	1 697	1,9	2 287	5 649
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	68 542	49,8	4 000	55 575	61,0	4 887	8 620
Total	**137 547**	**100,0**	**3 566**	**91 099**	**100,0**	**4 087**	**7 569**

TABLEAU 28
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2007-2008

Lieu de résidence des bénéficiaires	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
Résidant chez leurs parents	27 271	42,0
Ne résidant pas chez leurs parents	37 727	58,0
Total	**64 998**	**100,0**

TABLEAU 29
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2007-2008

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	Prêts par types d'établissements									
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial				Enseignement universitaire		Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	
			Progr. subv.		Progr. non subv.					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	3 480	16,0	12 527	28,6	755	28,1	10 243	14,8	7	4,5
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	4 431	20,4	15 898	36,3	345	12,8	16 732	24,2	76	49
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	807	3,7	733	1,7	274	10,2	2 696	3,9	1	0,6
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	12 998	59,9	14 615	33,4	1 311	48,8	39 547	57,1	71	45,8
Total	**21 716**	**100,0**	**43 773**	**100,0**	**2 685**	**100,0**	**69 218**	**100,0**	**155**	**100,0**

TABLEAU 30
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge de ces derniers qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2007-2008

Nombre d'enfants	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
1	41 978	64,6
2	18 582	28,6
3	3 888	6,0
4 ou plus	550	0,8
Total	**64 998**	**100,0**

TABLEAU 31
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2007-2008

Nombre d'enfants	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
0	48 192	65,3
1	12 979	17,6
2	8 643	11,7
3 ou plus	4 043	5,5
Total	**73 857**	**100,0**

TABLEAU 32
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'un conjoint ou d'une conjointe et d'enfants à charge, 2007-2008

		Bénéficiaires sans contribution des parents
	N	%
Bénéficiaires sans conjoint ou conjointe ni enfant	42 441	57,5
Bénéficiaires sans conjoint ou conjointe mais avec enfants	8 032	10,9
Bénéficiaires avec conjoint ou conjointe mais sans enfant	5 751	7,8
Bénéficiaires avec conjoint ou conjointe et enfants	17 633	23,9
Total	**73 857**	**100,0**

TABLEAU 33
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2007-2008

Situation des bénéficiaires	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge	5 778	7,82
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge	12 138	16,43
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge	2 423	3,28
Vivent maritalement avec enfants à charge	5 534	7,49
Sont chefs de famille monoparentale	7 869	10,65
Sont parents biologiques ou adoptifs	1 153	1,56
Ont obtenu un diplôme de 1er cycle à l'université	14 254	19,3
Ont accumulé 90 unités de 1er cycle à l'université (sans diplôme)	4 208	5,7
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans	15 249	20,65
Sont orphelines ou orphelins	582	0,79
Poursuivent des études de 2e ou de 3e cycle à l'université	2 168	2,94
Ont fait un retour aux études sept ans après la fin de l'obligation de fréquentation scolaire	2 315	3,13
Autres	186	0,25
Total	**73 857**	**100,0**

TABLEAU 34
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon la forme d'aide, 2007-2008

Forme d'aide	Bénéficiaires avec contribution des parents		Contribution moyenne des parents	
			Contribution calculée	Contribution exigée
	N	%	$	$
Prêt seulement	31 171	48,0	3 769	1 246
Bourse seulement	504	0,8	2 018	1 090
Prêt et bourse	33 323	51,3	873	850
Total	**64 998**	**100,0**	**2 271**	**1 042**

TABLEAU 35

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2007-2008

Revenus bruts des parents	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents
		$		$
20 000 $ ou moins	19 483	-	15 010	-
20 001 $ - 30 000 $	9 766	504	6 706	447
30 001 $ - 40 000 $	9 471	1 549	5 273	1 383
40 001 $ - 50 000 $	7 529	2 743	3 225	2 371
50 001 $ - 60 000 $	6 215	3 983	1 801	2 956
60 000 $ ou plus	12 030	6 670	1 812	3 471
Total	**64 494**	**2 273**	**33 827**	**890**
Revenus bruts moyens des parents ($)	---	**36 720**	---	**25 660**

* Avec contribution des parents.

TABLEAU 36
Répartition des boursières et des boursiers
selon la contribution calculée des parents, 2007-2008

Contribution calculée des parents	Bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents	
	N	%
---	17 028	50,3
1 - 1 000 $	6 263	18,5
1 001 - 2 000 $	4 439	13,1
2 001 - 3 000 $	2 823	8,3
3 001 - 4 000 $	1 764	5,2
4 001 - 5 000 $	938	2,8
5 001 - 6 000 $	387	1,1
6 001 - 7 000 $	128	0,4
7 001 $ ou plus	57	0,2
Total	**33 827**	**100,0**
Contribution moyenne : 890 $		

TABLEAU 37
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2007-2008

Revenus bruts des parents	Nombre d'enfants aux études à la charge des parents	Bénéficiaires résidant chez leurs parents			Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents		
		N	Contribution moyenne calculée $	Contribution moyenne exigée $	N	Contribution moyenne calculée $	Contribution moyenne exigée $
20 000 $ ou moins	1	6 522	-	-	8 027	-	-
	2	2 147	-	-	1 631	-	-
	3 ou plus	558	-	-	345	-	-
		9 227	-	-	10 003	-	-
20 001 $ - 30 000 $	1	3 094	651	589	3 786	556	538
	2	1 150	228	213	1 345	261	256
	3 ou plus	252	100	95	285	127	123
		4 496	512	465	5 416	460	447
30 001 $ - 40 000 $	1	2 813	1 925	1 371	3 671	1 798	1 731
	2	1 181	880	798	1 426	975	948
	3 ou plus	236	446	426	305	569	560
		4 230	1 551	1 158	5 402	1 512	1 458
40 001 $ - 50 000 $	1	2 144	3 406	845	2 815	3 271	3 081
	2	925	1 743	1 385	1 292	1 788	1 732
	3 ou plus	203	1 050	891	294	1 200	1 162
		3 272	2 790	1 000	4 401	2 698	2 557
50 001 $ - 60 000 $	1	1 517	4 974	511	2 367	4 826	3 951
	2	724	2 552	1 563	1 289	2 712	2 548
	3 ou plus	176	1 698	1 379	251	1 842	1 792
		2 417	4 010	889	3 907	3 937	3 350
60 001 $ ou plus	1	1 457	7 763	758	3 765	8 502	1 194
	2	1 674	5 051	804	3 798	6 061	2 695
	3 ou plus	498	3 945	1 013	1 035	4 659	2 584
		3 629	5 988	814	8 598	6 961	2 024
Total		**27 271**	**1 819**	**568**	**37 727**	**2 597**	**1 384**

Ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents : 64 998

Contribution moyenne calculée des parents : 2 271 $

Contribution moyenne exigée des parents : 1 042 $

TABLEAU 38
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études
selon la contribution calculée du conjoint ou de la conjointe, 2007-2008

Contribution calculée du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires	
	N	%
---	15 541	66,5
1 - 1 000 $	2 167	9,3
1 001 - 2 000 $	1 780	7,6
2 001 - 3 000 $	1 208	5,2
3 001 - 4 000 $	880	3,8
4 001 - 5 000 $	590	2,5
5 001 - 6 000 $	410	1,8
6 001 - 7 000 $	262	1,1
7 001 $ ou plus	546	2,3
Total	**23 384**	**100,0**
Contribution moyenne : 934 $		

TABLEAU 39

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts du conjoint ou de la conjointe et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2007-2008

Revenus bruts du conjoint ou de la conjointe	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe
		$		$
Moins de 20 000 $	14 260	25	12 701	16
20 001 - 30 000 $	3 476	593	3 044	586
30 001 - 40 000 $	2 575	1 969	2 092	1 939
40 001 - 50 000 $	1 431	3 436	1 034	3 363
50 001 - 60 000 $	818	4 785	488	4 550
60 001 $ ou plus	648	8 180	202	5 184
Total	**23 208**	**932**	**19 561**	**653**
Revenus bruts moyens du conjoint ou de la conjointe	---	**17 355**	---	**15 310**

* Avec contribution du conjoint ou de la conjointe.

TABLEAU 40
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 2003-2004 à 2007-2008

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	2003-2004	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers				
• Nombre	25 775	24 941	25 390	27 271
• Pourcentage	19,4	18,8	18,7	19,6
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers				
• Nombre	40 621	36 833	36 771	37 727
• Pourcentage	30,5	27,7	27,1	27,2
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers				
• Nombre	4 108	6 731	6 432	4 564
• Pourcentage	3,1	5,1	4,8	3,3
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers				
• Nombre	62 609	64 373	66 891	69 293
• Pourcentage	47,0	48,4	49,4	49,9
Nombre global de bénéficiaires	**133 113**	**132 878**	**135 484**	**138 855**
Rapport bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents/bénéficiaires résidant chez leurs parents	**3,45**	**3,20**	**3,26**	**3,36**
Rapport bénéficiaires sans contribution des parents/ bénéficiaires avec contribution des parents	**1,00**	**1,15**	**1,18**	**1,14**

TABLEAU 41
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, de 2003-2004 à 2007-2008

Situation des bénéficiaires	2003-2004	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge				
• Nombre	7 130	6 175	5 973	5 778
• Pourcentage	10,7	8,7	8,2	7,8
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge				
• Nombre	10 006	10 954	11 516	12 138
• Pourcentage	15,0	15,4	15,7	16,4
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge				
• Nombre	2 706	2 565	2 412	2 423
• Pourcentage	4,1	3,6	3,3	3,3
Vivent maritalement avec enfants à charge				
• Nombre	4 557	4 914	5 187	5 534
• Pourcentage	6,8	6,9	7,1	7,5
Sont chefs de famille monoparentale				
• Nombre	6 481	7 271	7 527	7 869
• Pourcentage	9,7	10,2	10,3	10,7
Sont parents biologiques ou adoptifs				
• Nombre	1 027	1 893	1 578	1 153
• Pourcentage	1,5	2,7	2,2	1,6
Ont obtenu 90 unités ou un diplôme de 1er cycle à l'université				
• Nombre	13 675	16 583	17 459	18 462
• Pourcentage	20,5	23,3	23,8	25,0
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans				
• Nombre	14 976	15 006	15 305	15 249
• Pourcentage	22,4	21,1	20,9	20,7
Sont orphelines ou orphelins				
• Nombre	441	569	563	582
• Pourcentage	0,7	0,8	0,8	0,8
Poursuivent des études de 2e ou de 3e cycle à l'université				
• Nombre	3 252	2 030	2 440	2 168
• Pourcentage	4,9	2,9	3,3	2,9
Ont fait un retour aux études sept ans après la fin de l'obligation de fréquentation scolaire				
• Nombre	1 881	2 180	2 276	2 315
• Pourcentage	2,8	3,1	3,1	3,1
Autres situations				
• Nombre	585	964	1 087	186
• Pourcentage	0,9	1,4	1,5	0,3
Nombre global de bénéficiaires	**66 717**	**71 104**	**73 323**	**73 857**

* Ventilation des données qui tient compte en premier de l'état matrimonial des bénéficiaires.

Section 4 : Les prêts et leur remboursement

TABLEAU 42
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par établissement financier, au 31 mars 2008

	Prêts négociés	
Établissement financier	**%**	**M$**
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	59,16	923,3
Banque Nationale du Canada	14,15	220,8
Banque Royale	14,47	225,8
Banque de Montréal	9,07	141,6
Banque canadienne impériale de commerce	0,06	0,9
Banque Laurentienne	3,04	47,5
Banque Toronto-Dominion	0,04	0,6
Banque Scotia	0,01	0,2
Banque HSBC Canada	0,00	0,0
Total	**100,0**	**1 560,7**

TABLEAU 43
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge, à la fin de leurs études, le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2007-2008

	Emprunteuses et emprunteurs selon les types d'établissements								
Dette d'études	**Enseignement secondaire (form. prof.)**	**Enseignement collégial**			**Enseignement universitaire**			**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement**	**Total**
		Progr. subv. (form. gén.)	**Progr. subv. (form. tech.)**	**Progr. non subv.**	**1er cycle**	**2e cycle**	**3e cycle**		
	N	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**
1 - 5 000 $	5 474	1 728	3 616	222	3 054	550	52	23	14 719
5 001 - 10 000 $	4 083	912	3 820	524	4 240	1 329	126	20	15 054
10 001 - 15 000 $	1 477	295	2 812	557	3 969	1 509	135	16	10 770
15 001 $ ou plus	1 881	77	2 138	636	6 247	3 256	578	75	14 888
Total	**12 915**	**3 012**	**12 386**	**1 939**	**17 510**	**6 644**	**891**	**134**	**55 431**
Montant moyen de la dette d'études ($)	**8 148**	**5 236**	**9 318**	**12 512**	**12 846**	**16 184**	**22 196**	**17 292**	**11 099**

TABLEAU 44

Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de mois durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2007-2008

Cycle à la fin des études universitaires	Emprunteuses et emprunteurs	Montant moyen des prêts à prendre en charge	Types d'établissements et nombre moyen de mois visés			
			Enseign. collégial	Enseignement universitaire		
				1er cycle	2e cycle	3e cycle
	N	$	N	N	N	N
1er cycle	10 833	11 142	-	23	-	-
	6 677	15 613	21	28	-	-
2e cycle	3 030	11 837	-	-	17	-
	1 997	18 186	-	24	18	-
	164	12 893	12	-	18	-
	1 453	22 870	18	31	19	-
3e cycle	289	15 240	-	-	-	33
	213	22 203	-	-	19	32
	47	16 861	-	17	-	27
	99	27 650	-	19	21	30
	8	13 663	11	-	-	36
	24	24 032	11	-	21	39
	35	22 280	18	27	-	36
	176	32 087	16	25	22	34
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants	**25 045**					

TABLEAU 45
Évolution des données[1] relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2003-2004 à 2007-2008

	2003-2004	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Montant des prêts garantis par le gouvernement				
• Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts (M$)	1 001,7	1 317,0	1 313,0	1 563,9
• Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts[2] (M$)	30,8	13,6	9,7	12,4
• Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts (M$)	1 926,0	1 760,4	1 816,2	1 848,9
• Montant global des prêts garantis (M$)	2 958,5	3 091,0	3 138,9	3 425,2
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement (M$)	46,3	57,4	74,2	79,6
Montant des prêts échus depuis 1966				
• Prêts remboursés ou en voie de l'être par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	6 346,0	7 483,7	8 008,0	8 539,2
• Prêts remboursés par le gouvernement (capital seulement) (M$)	1 087,5	1 239,1	1 319,9	1 403,9
• Montant global des prêts échus (M$)	7 433,5	8 722,8	9 327,9	9 943,1
• Taux des prêts remboursés par le gouvernement (%)	14,6	14,2	14,2	14,1

[1] Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).
[2] Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

TABLEAU 46
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et aux prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 2003-2004 à 2007-2008

Bénéficiaires d'un prêt et prêts pris en charge	2003-2004	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Nombre de bénéficiaires d'un prêt de l'année	132 384	131 809	134 362	137 547
Montant global des prêts consentis de l'année (M$)	355,4	496,2	437,2	490,5
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge leur prêt	55 924	54 580	54 384	55 431
Montant global des prêts échus pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	452,6	488,1	543,0	615,2

TABLEAU 47
Évolution des remboursements de prêts
aux établissements financiers et du recouvrement des créances
auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2003-2004 à 2007-2008*

	2003-2004	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	9 872	10 572	13 488	9 618
Nombre de réclamations remboursées	10 235	8 180	8 630	9 260
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	906	1 255	1 241	1 082
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers (M$)	114,8	78,5	80,8	89,5
Montant moyen remboursé ($)	11 217	9 597	9 363	9 665
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs (M$)	53,4	74,1	74,4	81,3

* Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Section 5 : Les différents programmes de l'Aide financière aux études

(Pour connaître les conditions d'admissibilité des différents programmes, veuillez consulter le site Internet de l'Aide financière aux études : www.afe.gouv.qc.ca).

TABLEAU 48
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 2003-2004 à 2007-2008*

	2003-2004	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs	16 801	10 118	12 060	13 156
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	315	395	390	479
Montant global de l'aide attribuée (M$)	5,3	4,0	4,7	6,3

* Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Programme de remboursement différé : Ce programme est destiné à celles et ceux qui ont de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'ils ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Il permet ainsi à ces étudiantes et à ces étudiants de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période.

TABLEAU 49
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2007-2008

	Besoins ordinaires*	Besoins particuliers
Nombre de bénéficiaires	1 299	1 953
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	7 113	3 617
Montant global de l'aide attribuée (M$)	9,2	7,1

* Ces données sont déjà comprises dans celles qui se rapportent au Programme de prêts et bourses.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Ce programme s'adresse aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il est accessible à tous les ordres d'enseignement, soit du préscolaire à l'université. Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers vise à compenser les effets de la déficience d'une étudiante ou d'un étudiant en lui offrant différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de ses études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à domicile (ressources matérielles), le cas échéant.

TABLEAU 50
Programme Explore, 2007-2008

Nombre de bénéficiaires	3 532
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	2 025
Montant global de l'aide attribuée (M$)	7,2

Programme Explore : Auparavant connu sous le nom de Programme de bourses d'été de langues, ce programme permet d'offrir des bourses à des étudiantes et à des étudiants qui se sont inscrits, au cours du printemps ou de l'été, à des cours d'anglais ou de français en classe d'immersion dans un établissement d'enseignement agréé. Les bourses sont attribuées annuellement aux étudiantes et aux étudiants québécois par un tirage au sort.

TABLEAU 51
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales, 2007-2008

Nombre de bénéficiaires	16
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	6 950
Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,1

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : Ce programme permet à des étudiantes et à des étudiants de recevoir une bourse s'ils travaillent pour une association étudiante nationale reconnue.

TABLEAU 52
Programme études-travail, 2007-2008*

Nombre de bénéficiaires	4 589
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 424
Montant global de l'aide attribuée (M$)	6,5

* Les montants comprennent la partie dépensée par les établissements d'enseignement.

Programme études-travail : Ce programme permet aux étudiantes et aux étudiants éprouvant des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles d'obtenir un emploi dans leur établissement d'enseignement. Il vise à favoriser les études postsecondaires des participantes et des participants et à limiter le nombre d'heures de travail afin de ne pas nuire à leurs études.

TABLEAU 53
Programme de remise de dette, 2007-2008*

Nombre de bénéficiaires	911
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 724
Montant global de l'aide attribuée (M$)	1,6

* Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Programme de remise de dette : Ce programme vise à réduire de 15 % la dette qu'une personne a contractée lors de sa participation au Programme de prêts et bourses. Il s'applique à toute personne qui a terminé ses études dans les délais prévus et qui a reçu une bourse chaque année.

TABLEAU 54
Programme de prêts pour les études à temps partiel, 2007-2008

Nombre de bénéficiaires	1 925
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 194
Montant global de l'aide attribuée (M$)	2,3

Programme de prêts pour les études à temps partiel : Ce programme est destiné aux étudiantes et aux étudiants qui étudient à temps partiel dans un établissement d'enseignement agréé. L'aide qui leur est attribuée est versée sous forme de prêt.

TABLEAU 55
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2003-2004 à 2007-2008

	2003-2004	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Programme de remboursement différé				
• Nombre de bénéficiaires	16 801	10 118	12 060	13 156
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	5,3	4,0	4,7	6,3
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure				
• Besoins ordinaires (Programme de prêts et bourses)				
• Nombre de bénéficiaires	729	1 069	1 113	1 299
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,1	7,3	7,2	9,2
• Besoins particuliers (Programme d'allocation pour des besoins particuliers)				
• Nombre de bénéficiaires	1 121	1 373	1 576	1 953
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,8	5,6	6,2	7,1
Programme Explore				
• Nombre de bénéficiaires	2 907	3 277	3 396	3 532
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,8	6,2	6,9	7,2
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales				
• Nombre de bénéficiaires	24	19	18	16
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,2	0,1	0,2	0,1
Programme études-travail				
• Nombre de bénéficiaires	4 495	4 358	4 091	4 589
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,0	6,2	6,0	6,5
Programme de remise de dette				
• Nombre de bénéficiaires	1 019	832	1 104	911
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	1,2	1,1	1,6	1,6
Programme de prêts pour les études à temps partiel				
• Nombre de bénéficiaires	1 213	1 715	1 886	1 925
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	1,2	1,9	2,1	2,3

Aide financière
aux études

Québec

22-0894-08

STATISTIQUES
RAPPORT 2008-2009

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES



Québec

Symboles et abréviations

% : pourcentage
$: en dollars
M$: en millions de dollars

Le présent document a été réalisé par
l'Aide financière aux études.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Ce document peut être consulté sur le site Web de l'Aide financière aux études : **www.afe.gouv.qc.ca**

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010

ISBN 978-2-550-61012-0 (PDF)
ISSN 1916-5439 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2010

Introduction

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) s'est doté d'indicateur de rendement. Pour l'Aide financière aux études, cet outil de gestion est une façon de rendre des comptes. À cet égard, les résultats qui figurent dans le présent rapport portent sur les statistiques relatives à l'année d'attribution 2008-2009. Ils sont également révélateurs de la contribution importante du MELS au soutien financier des personnes qui poursuivent des études.

Ce rapport présente principalement un portrait des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses. Les données qu'il renferme portent notamment sur l'attribution de l'aide financière, sur les caractéristiques des bénéficiaires (avec ou sans contribution des tiers), sur les contributions prises en compte pour le calcul du montant d'aide financière à accorder de même que sur les prêts et leur remboursement. Il contient également des statistiques concernant les autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. De plus, certains tableaux font référence aux établissements d'enseignement.

Ce rapport statistique annuel est un ouvrage de référence pour tous les citoyens et citoyennes, les associations étudiantes et les organismes publics intéressés par l'aide financière aux études.

Termes utilisés

Pour faciliter la compréhension des statistiques contenues dans le présent rapport, il importe de définir avant tout les termes propres au Programme de prêts et bourses.

Il faut noter de plus qu'en vue d'alléger les tableaux, les termes *étudiante* et *étudiant* sont retenus pour désigner aussi bien les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et du collégial que celles et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement universitaire.

Formes d'aide financière aux études

Prêt
Aide financière garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire ne paient aucun intérêt aux établissements financiers reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport tant qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Bourse
Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée aux étudiantes et aux étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et leurs propres contributions, de même que celles des parents[1], du conjoint ou de la conjointe. Pour leur part, les personnes aux études atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide.

Catégories de bénéficiaires d'une aide financière aux études

Bénéficiaire
Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Boursière, boursier
Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou une bourse seulement.

Bénéficiaire avec contribution des parents[1]
Bénéficiaire dont les parents doivent contribuer au financement des études.

Bénéficiaire sans contribution des parents
Bénéficiaire dont les parents n'ont pas à contribuer au financement des études.

Bénéficiaire avec contribution du conjoint ou de la conjointe
Bénéficiaire dont le conjoint ou la conjointe doit contribuer au financement des études.

[1] Il peut s'agir aussi d'une répondante ou d'un répondant qui parraine une personne aux études et qui a fait une demande en vue de s'établir en permanence au Canada conformément à la Loi sur l'immigration.

Bénéficiaire résidant chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme résidant chez ses parents.

Bénéficiaire ne résidant pas chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme ne résidant pas chez ses parents.

Bénéficiaire chef de famille monoparentale
Personne célibataire, séparée, divorcée ou veuve avec des enfants à sa charge qui bénéficie d'une aide financière aux études.

Types de contributions

Contribution calculée des parents
Participation des parents, évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de leurs revenus bruts.

Contribution exigée des parents
Participation exigée des parents pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Contribution calculée du conjoint ou de la conjointe
Participation du conjoint ou de la conjointe, évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de ses revenus bruts.

Contribution exigée du conjoint ou de la conjointe
Participation exigée du conjoint ou de la conjointe pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Types d'établissements d'enseignement

Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)
Ensemble des établissements d'enseignement secondaire donnant des programmes de formation professionnelle reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études subventionnés et reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études non subventionnés et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Établissements d'enseignement universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement
Ensemble des établissements d'enseignement collégial et universitaire situés à l'extérieur du Québec et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Autres termes

Emprunteuse, emprunteur
Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit les rembourser à la fin de ses études à temps plein.

Région d'études
Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Région de provenance
Région administrative où résident les parents des bénéficiaires célibataires d'une aide financière aux études ou région administrative où résident les bénéficiaires non célibataires.

Taux de participation
Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants à temps plein au trimestre d'automne bénéficiant d'une aide financière aux études.

RAPPORT STATISTIQUE 2008-2009

LISTE DES TABLEAUX

FAITS SAILLANTS

Section 1 : L'attribution de l'aide financière

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon la forme d'aide, 2008-2009 ..... **7**

TABLEAU 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2008-2009 ..... **8**

TABLEAU 3
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2008-2009 ..... **9**

TABLEAU 4
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2008-2009 ..... **10**

TABLEAU 5
Nombre et montants des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2008-2009 ..... **11**

TABLEAU 6
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins de l'attribution de prêts et bourses, 2008-2009 ..... **19**

TABLEAU 7
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2008-2009 ..... **22**

TABLEAU 8
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2008, par types d'établissements d'enseignement, selon la forme d'aide **23**

TABLEAU 9
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 2005-2006 à 2008-2009 ..... **24**

TABLEAU 10
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 2005-2006 à 2008-2009 ..... **25**

TABLEAU 11
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 2005-2006 à 2008-2009 ..... **26**

TABLEAU 12
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par cycles d'études universitaires, de 2005-2006 à 2008-2009 27

TABLEAU 13
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne par types d'établissements d'enseignement, de 2005-2006 à 2008-2009 28

Section 2 : La situation de l'étudiante ou de l'étudiant

TABLEAU 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2008-2009 29

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon l'état matrimonial et le sexe, 2008-2009 30

TABLEAU 16
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon le trimestre de l'année scolaire, 2008-2009 31

TABLEAU 17
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2008-2009 32

TABLEAU 18
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2008-2009 33

TABLEAU 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne de ceux-ci selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2008-2009 34

TABLEAU 20
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le groupe d'âge, 2008-2009 35

TABLEAU 21
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2008-2009 36

TABLEAU 22
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2008-2009 37

TABLEAU 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure relative aux régions et aux MRC dites périphériques, 2008-2009 41

TABLEAU 24
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2008-2009 42

TABLEAU 25
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2008-2009 45

Section 3 : La présence ou l'absence d'une contribution d'un tiers

TABLEAU 26
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, du conjoint ou de la conjointe, 2008-2009 48

TABLEAU 27
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2008-2009 49

TABLEAU 28
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2008-2009 50

TABLEAU 29
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2008-2009 51

TABLEAU 30
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge de ces derniers qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2008-2009 52

TABLEAU 31
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2008-2009 53

TABLEAU 32
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'un conjoint ou d'une conjointe et d'enfants à charge, 2008-2009 54

TABLEAU 33
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2008-2009 55

TABLEAU 34
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon la forme d'aide, 2008-2009 56

TABLEAU 35
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2008-2009 57

TABLEAU 36
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution calculée des parents, 2008-2009 58

TABLEAU 37
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2008-2009 59

TABLEAU 38
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée du conjoint ou de la conjointe, 2008-2009 60

TABLEAU 39
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts du conjoint ou de la conjointe et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2008-2009 61

TABLEAU 40
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 2005-2006 à 2008-2009 62

TABLEAU 41
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, de 2005-2006 à 2008-2009 63

Section 4 : Les prêts et leur remboursement

TABLEAU 42
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par établissement financier, au 31 mars 2009 64

TABLEAU 43
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge, à la fin de leurs études, le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2008-2009 65

TABLEAU 44
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de mois durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2008-2009 66

TABLEAU 45
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2005-2006 à 2008-2009 67

TABLEAU 46
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et aux prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 2005-2006 à 2008-2009 68

TABLEAU 47
Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2005-2006 à 2008-2009 69

Section 5 : Les différents programmes de l'Aide financière aux études

TABLEAU 48
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 2005-2006 à 2008-2009 70

TABLEAU 49
Programme d'allocation pour des besoins particuliers, 2008-2009 71

TABLEAU 50
Programme Explore, 2008-2009 72

TABLEAU 51
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales, 2008-2009 73

TABLEAU 52
Programme études-travail, 2008-2009 74

TABLEAU 53
Programme de remise de dette, 2008-2009 75

TABLEAU 54
Programme de prêts pour les études à temps partiel, 2008-2009 76

TABLEAU 55
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2005-2006 à 2008-2009 77

FAITS SAILLANTS

Statistiques relatives à l'année d'attribution 2008-2009[1]

Répartition de l'aide financière aux études

Type d'aide financière	Bénéficiaires Nombre	Aide moyenne attribuée $	Aide totale attribuée M$
Prêt	135 434	3 537	479,1
Bourse	87 687	4 207	368,9
Total[2]	**136 906**	**6 194**	**847,9**

Répartition des prêts

Types d'établissements d'enseignement	Bénéficiaires Nombre	Montant moyen $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	21 134	3 524
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	42 682	2 934
• Programmes non subventionnés	2 371	7 885
Établissements d'enseignement universitaire		
• Programmes de 1er cycle	53 271	3 398
• Programmes de 2e cycle	13 387	4 862
• Programmes de 3e cycle	2 409	5 450
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	180	8 099

Caractéristiques des bénéficiaires d'un prêt

Caractéristiques	Nombre	%
Avec contribution des parents	61 765	45,6
Ne résidant pas chez leurs parents	103 206	76,2
Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	23 403	17,3
Avec enfants	26 276	19,4

[1] Les statistiques sont extraites d'un portrait de la base de données de l'Aide financière aux études en date du 31 mars 2010, et ce, pour l'année d'attribution 2008-2009, qui s'étend du 1er septembre 2008 au 31 août 2009.

[2] Le total ne constitue pas la somme du nombre des bénéficiaires d'un prêt et du nombre de bénéficiaires d'une bourse, car une grande majorité des bénéficiaires reçoivent un prêt et une bourse. Cela est également applicable au montant de l'aide moyenne attribuée.

Répartition des bourses

Types d'établissements d'enseignement	Bénéficiaires Nombre	Montant moyen de bourse $	Montant moyen total (prêt et bourse) $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	15 454	3 989	**7 426**
Établissements d'enseignement collégial			
• Programmes subventionnés	25 838	3 527	**6 560**
• Programmes non subventionnés	65	5 675	**9 563**
Établissements d'enseignement universitaire			
• Programmes de 1er cycle	35 322	4 666	**8 003**
• Programmes de 2e cycle	9 576	4 580	**9 308**
• Programmes de 3e cycle	1 432	4 917	**10 323**

Ressources financières des boursières et des boursiers

Caractéristiques des boursières et des boursiers	Boursières et boursiers	Contributions			
		Parents, conjoint ou conjointe	Boursières et boursiers	Gouvernement	Total
	Nombre	$	$	$	$
Avec contribution des parents					
• Résidant chez leurs parents	8 960	338	637	4 503	**5 478**
• Ne résidant pas chez leurs parents	22 766	1 121	1 235	6 505	**8 861**
Sans contribution des parents					
• Sans conjoint ou conjointe					
o Sans enfant	29 398	s.o.	1 561	7 908	**9 469**
o Avec enfants	6 918	s.o.	1 841	10 058	**11 899**
• Avec conjoint ou conjointe					
o Sans enfant	4 490	319	897	7 944	**9 160**
o Avec enfants	15 155	809	1 143	9 536	**11 488**

Section 1 : L'attribution de l'aide financière

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon la forme d'aide, 2008-2009

Forme d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	Nombre	M$	M$	M$
Prêt seulement	49 219	177,3	-	177,3
Bourse seulement	1 472	-	10,6	10,6
Prêt et bourse	86 215	301,8	358,3	660,1
Total	**136 906**	**479,1**	**368,9**	**847,9**

TABLEAU 2
Répartition des prêts et bourses
par types d'établissements d'enseignement,
2008-2009

Types d'établissements	Prêts			Bourses			Prêts et bourses
	Nombre	Montant moyen $	Total M$	Nombre	Montant moyen $	Total M$	Montant moyen $
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	21 134	3 524	74,5	15 454	3 989	61,6	7 426
Enseignement collégial (programmes subventionnés)	42 682	2 934	125,2	25 838	3 527	91,1	6 560
• Formation générale	13 431	2 525	33,9	7 865	2 743	21,6	5 431
• Formation technique	29 251	3 121	91,3	17 973	3 871	69,6	7 050
• Secteur privé	4 798	5 797	27,8	2 573	3 404	8,8	9 662
• Secteur public	37 884	2 571	97,4	23 265	3 541	82,4	6 216
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)	2 371	7 885	18,7	65	5 675	0,4	9 563
Enseignement universitaire	69 067	3 754	259,3	46 330	4 656	215,7	8 345
• 1er cycle	53 271	3 398	181,0	35 322	4 666	164,8	8 003
• 2e cycle	13 387	4 862	65,1	9 576	4 580	43,9	9 308
• 3e cycle	2 409	5 450	13,1	1 432	4 917	7,0	10 323
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	180	8 099	1,5	0	—	—	—
Total	**135 434**	**3 537**	**479,1**	**87 687**	**4 207**	**368,9**	**7 657**

À noter que dans tous les tableaux de ce rapport faisant référence aux types d'aide les termes prêts, bourses, prêts et bourses sont définis comme suit :

Prêts : Bénéficiaires d'un prêt seulement ou bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse
Bourses : Bénéficiaires d'une bourse seulement ou bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse
Prêts et bourses : Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse.

TABLEAU 3
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2008-2009

Montant global de l'aide attribuée	Enseignement secondaire (formation professionnelle)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	Total	
		Programmes subventionnés	Programmes non subventionnés				
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
2 000 $ ou moins	3 705	10 179	56	4 455	1	**18 396**	**13,4**
2 001 - 4 000 $	4 574	10 474	365	16 773	17	**32 203**	**23,5**
4 001 - 6 000 $	3 708	7 994	369	13 382	15	**25 468**	**18,6**
6 001 - 8 000 $	3 330	7 371	389	10 334	55	**21 479**	**15,7**
8 001 - 10 000 $	2 229	3 477	479	10 523	48	**16 756**	**12,2**
10 001 $ ou plus	3 737	3 643	748	14 432	44	**22 604**	**16,5**
Total	**21 283**	**43 138**	**2 406**	**69 899**	**180**	**136 906**	**100,0**
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	**6 395**	**5 015**	**7 924**	**6 795**	**8 099**	**6 194**	

TABLEAU 4
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2008-2009

Montant de la bourse	Enseignement secondaire (formation professionnelle)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Total	
		Programmes subventionnés	Programmes non subventionnés			
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
2 000 $ ou moins	4 331	9 138	12	9 965	**23 446**	**26,7**
2 001 - 4 000 $	4 359	7 098	18	12 385	**23 860**	**27,2**
4 001 - 6 000 $	3 430	6 001	8	9 427	**18 866**	**21,5**
6 001 - 8 000 $	1 886	1 628	7	7 853	**11 374**	**13,0**
8 001 - 10 000 $	917	1 280	5	3 971	**6 173**	**7,0**
10 001 $ ou plus	531	693	15	2 729	**3 968**	**4,5**
Total	**15 454**	**25 838**	**65**	**46 330**	**87 687**	**100,0**
Montant moyen de la bourse ($)	**3 989**	**3 527**	**5 675**	**4 656**	**4 207**	

TABLEAU 5
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2008-2009

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	Nombre	M$	Nombre	M$	M$
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
Académie Umano esthétique	1	0,004	0	-	0,004
Académie des pompiers	105	1,337	46	0,145	1,482
Académie internationale Compétence beauté ltée	38	0,333	27	0,139	0,472
Aviron Québec Collège Technique	124	1,770	58	0,252	2,022
Campus Notre-Dame-de-Foy	47	0,451	16	0,058	0,509
Centre de Formation de Routiers Express inc.	34	0,397	17	0,055	0,452
Centre de formation professionnelle d'électrolyse et d'esthétique	1	0,011	1	0,007	0,018
Collège CDI	1 155	14,475	821	4,078	18,553
Collège Herzing	119	0,906	75	0,332	1,238
Collège Inter-Dec	40	0,353	32	0,145	0,497
Collège LaSalle	28	0,154	23	0,079	0,232
Collège d'informatique Marsan inc.	1	0,005	1	0,003	0,009
Collège de comptabilité et de secrétariat du Québec inc.	252	1,593	192	0,989	2,581
Collège de l'Estrie inc.	136	1,182	87	0,318	1,500
Collège supérieur de Montréal (CSM) inc.	313	2,041	237	1,252	3,293
CS Central Québec	19	0,055	17	0,071	0,126
CS De La Jonquière	354	0,928	248	0,912	1,840
CS Eastern Shores	54	0,147	44	0,153	0,299
CS Eastern Townships	120	0,275	92	0,340	0,615
CS English-Montréal	785	1,748	702	3,438	5,186
CS Harricana	135	0,322	91	0,335	0,657
CS Lester-B.-Pearson	347	0,830	286	1,363	2,193
CS Marguerite-Bourgeoys	913	2,109	772	3,433	5,543
CS Marie-Victorin	428	1,107	293	1,224	2,331
CS New Frontiers	77	0,173	61	0,275	0,448
CS Pierre-Neveu	236	0,545	188	0,640	1,185
CS René-Lévesque	110	0,254	85	0,271	0,526
CS Riverside	29	0,073	25	0,109	0,182
CS Sir-Wilfrid-Laurier	16	0,039	12	0,063	0,102
CS Western Québec	70	0,167	52	0,215	0,381
CS au Cœur-des-Vallées	58	0,153	46	0,186	0,339

TABLEAU 5 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2008-2009

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
A	**Enseignement secondaire (formation professionnelle)**					
	CS de Charlevoix	44	0,080	25	0,080	0,160
	CS de Kamouraska–Rivière-du-Loup	423	1,013	303	1,001	2,014
	CS de l'Énergie	120	0,280	77	0,276	0,556
	CS de l'Estuaire	75	0,164	53	0,168	0,333
	CS de l'Or-et-des-Bois	78	0,146	51	0,145	0,290
	CS de la Baie-James	44	0,081	30	0,083	0,164
	CS de la Beauce-Etchemin	487	1,135	332	1,112	2,247
	CS de la Capitale	956	2,255	629	2,067	4,321
	CS de la Côte-du-Sud	104	0,221	61	0,202	0,422
	CS de la Pointe-de-l'Île	507	1,189	425	1,972	3,161
	CS de la Région-de-Sherbrooke	550	1,150	400	1,369	2,519
	CS de la Riveraine	331	0,998	275	1,538	2,536
	CS de la Rivière-du-Nord	302	0,628	214	0,764	1,392
	CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	143	0,311	92	0,406	0,718
	CS de la Vallée-des-Tisserands	104	0,273	69	0,288	0,561
	CS de Laval	525	1,225	376	1,449	2,675
	CS de Montréal	2 227	4,828	1 797	7,480	12,308
	CS de Portneuf	76	0,171	52	0,176	0,348
	CS de Rouyn-Noranda	145	0,310	107	0,407	0,718
	CS de Saint-Hyacinthe	368	0,763	252	0,926	1,689
	CS de Sorel-Tracy	102	0,259	66	0,263	0,522
	CS des Affluents	489	0,714	436	1,411	2,125
	CS des Appalaches	156	0,369	114	0,418	0,787
	CS des Bois-Francs	225	0,541	159	0,614	1,155
	CS des Chênes	284	0,717	210	0,790	1,507
	CS des Chic-Chocs	45	0,101	35	0,143	0,244
	CS des Découvreurs	412	1,046	294	1,108	2,154
	CS des Draveurs	146	0,344	106	0,430	0,774
	CS des Grandes-Seigneuries	178	0,451	120	0,423	0,874
	CS des Hautes-Rivières	193	0,420	147	0,529	0,949

TABLEAU 5 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2008-2009

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
A	**Enseignement secondaire (formation professionnelle)**					
	Centre spécialisé des pêches du collège de la Gaspésie et des Îles	1	0,001	1	0,002	0,003
	CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	30	0,068	21	0,088	0,156
	CS des Hauts-Cantons	139	0,316	115	0,491	0,807
	CS des Îles	6	0,014	5	0,017	0,032
	CS des Laurentides	130	0,312	96	0,365	0,677
	CS des Monts-et-Marées	142	0,290	105	0,344	0,634
	CS des Navigateurs	513	1,112	312	1,007	2,120
	CS des Patriotes	43	0,108	30	0,106	0,214
	CS des Phares	334	0,764	255	0,878	1,642
	CS des Portages-de-l'Outaouais	175	0,413	128	0,488	0,902
	CS des Premières-Seigneuries	589	1,382	412	1,419	2,801
	CS des Rives-du-Saguenay	333	0,714	228	0,799	1,513
	CS des Samares	248	0,558	172	0,685	1,243
	CS des Sommets	77	0,189	51	0,185	0,375
	CS des Trois-Lacs	82	0,190	62	0,194	0,384
	CS du Chemin-du-Roy	622	1,448	442	1,578	3,026
	CS du Fer	46	0,087	35	0,119	0,205
	CS du Fleuve-et-des-Lacs	64	0,180	53	0,252	0,432
	CS du Lac-Abitibi	95	0,258	66	0,256	0,514
	CS du Lac-Saint-Jean	290	0,779	230	0,961	1,741
	CS du Lac-Témiscamingue	9	0,022	6	0,029	0,051
	CS du Pays-des-Bleuets	189	0,431	127	0,454	0,885
	CS du Val-des-Cerfs	123	0,308	79	0,319	0,627
	École du Routier G. C. inc.	126	1,556	71	0,246	1,802
	École du routier professionnel du Québec (1996) inc.	28	0,300	15	0,043	0,342
	École nationale de camionnage et équipement lourd (ENCEL)	79	0,765	35	0,120	0,885
	École nationale du meuble et de l'ébénisterie	47	0,101	37	0,166	0,268
	Extra Centre de formation	2	0,013	1	0,001	0,014
	Institut de formation Santérégie inc.	103	1,355	89	0,475	1,830
	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	76	0,135	47	0,107	0,242
	Institut technique Aviron de Montréal inc.	409	4,181	174	0,527	4,708

TABLEAU 5 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2008-2009

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
B	**Enseignement universitaire**					
	Collège dominicain de philosophie et de théologie	2	0,010	2	0,009	0,019
	Conservatoires d'art dramatique	31	0,108	17	0,068	0,176
	Conservatoires de musique	68	0,239	51	0,202	0,441
	École de technologie supérieure	1 529	5,044	926	4,046	9,090
	École des hautes études commerciales de Montréal	2 439	9,171	1 702	8,328	17,500
	École du Barreau du Québec	601	1,961	508	2,110	4,071
	École nationale d'administration publique	280	1,144	202	0,904	2,048
	École Polytechnique de Montréal	1 518	5,107	1 031	4,779	9,886
	Institut de formation théologique de Montréal	36	0,128	28	0,131	0,259
	Institut national de la recherche scientifique	94	0,488	55	0,271	0,760
	Télé-Université	942	3,059	702	3,793	6,852
	Université Bishop's	396	1,332	291	1,454	2,786
	Université Concordia	6 167	22,211	4 274	20,866	43,077
	Université d'Acadia	34	0,147	29	0,272	0,420
	Université de Montréal	10 990	39,197	7 634	37,735	76,932
	Université de Sherbrooke	6 869	23,233	4 608	20,953	44,186
	Université du Québec à Chicoutimi	1 691	5,561	1 090	4,791	10,353
	Université du Québec à Montréal	10 136	34,106	7 008	33,896	68,002
	Université du Québec à Rimouski	1 586	5,402	959	4,196	9,598
	Université du Québec à Trois-Rivières	3 312	11,365	2 077	9,587	20,952
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	628	1,979	429	1,957	3,936
	Université du Québec en Outaouais	989	3,170	568	2,561	5,731
	Université Laval	11 182	37,892	7 417	31,990	69,882
	Université McGill	3 906	14,196	2 847	14,342	28,538

TABLEAU 5 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2008-2009

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
C	**Enseignement collégial public**					
	Cégep André-Laurendeau	527	1,477	353	1,353	2,829
	Cégep Beauce-Appalaches	625	1,447	351	1,006	2,452
	Cégep d'Ahuntsic	1 551	3,970	978	3,506	7,477
	Cégep d'Alma	393	0,947	190	0,527	1,474
	Cégep de Baie-Comeau	126	0,317	83	0,295	0,613
	Cégep de Bois-de-Boulogne	641	1,614	477	1,917	3,531
	Cégep de Chicoutimi	771	1,963	420	1,280	3,243
	Cégep de Drummondville	711	1,939	418	1,474	3,413
	Cégep de Granby–Haute-Yamaska	388	0,962	202	0,727	1,690
	Cégep de Jonquière	1 139	2,888	639	2,026	4,914
	Cégep de La Pocatière	520	1,297	326	1,112	2,409
	Cégep de Lévis-Lauzon	949	2,342	490	1,335	3,677
	Cégep de Limoilou	1 256	3,220	719	2,328	5,548
	Cégep de Maisonneuve	1 049	2,551	674	2,540	5,091
	Cégep de Matane	301	0,736	187	0,654	1,390
	Cégep de Rimouski	1 307	3,380	834	2,808	6,188
	Cégep de Rivière-du-Loup	641	1,613	422	1,428	3,041
	Cégep de Rosemont	1 532	4,042	1 139	5,471	9,513
	Cégep de Sainte-Foy	1 701	4,128	931	2,865	6,993
	Cégep de Saint-Félicien	409	0,990	217	0,691	1,682
	Cégep de Saint-Hyacinthe	761	2,058	428	1,324	3,382
	Cégep de Saint-Jérôme	846	2,082	495	1,848	3,930
	Cégep de Saint-Laurent	619	1,545	430	1,660	3,205
	Cégep de Sept-Îles	136	0,330	86	0,306	0,637
	Cégep François-Xavier-Garneau	1 707	4,300	941	2,797	7,097
	Cégep Gérald-Godin	51	0,113	32	0,117	0,230
	Cégep John Abbott	559	1,351	372	1,384	2,735
	Cégep Lionel-Groulx	537	1,320	317	0,924	2,244
	Cégep Marie-Victorin	1 251	3,378	949	5,428	8,806
	Cégep Montmorency	782	1,977	448	1,527	3,504
	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	603	1,503	355	1,269	2,772
	Champlain Regional College	473	1,143	300	0,909	2,051
	Collège Dawson	883	2,140	669	2,257	4,397
	Collège Macdonald (Université McGill)	18	0,039	14	0,044	0,082
	Collège Shawinigan	316	0,805	189	0,638	1,443

TABLEAU 5 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2008-2009

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
C	**Enseignement collégial public**					
	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	949	2,404	568	1,891	4,295
	Cégep de l'Outaouais	751	1,948	459	1,614	3,562
	Cégep de la Gaspésie et des Îles	450	1,146	301	1,132	2,279
	Cégep de Sherbrooke	1 947	4,847	1 198	3,926	8,773
	Cégep de Sorel-Tracy	183	0,491	109	0,464	0,955
	Cégep de Thetford	372	0,919	222	0,691	1,610
	Cégep de Trois-Rivières	1 317	3,256	779	2,381	5,637
	Cégep de Valleyfield	319	0,871	210	0,704	1,575
	Cégep de Victoriaville	502	1,236	259	0,837	2,073
	Cégep du Vieux-Montréal	1 277	3,301	797	2,898	6,199
	Cégep Édouard-Montpetit	832	2,056	487	1,802	3,858
	Cégep régional de Lanaudière	831	2,118	491	1,586	3,704
	Vanier Collège	726	1,792	511	1,826	3,618

TABLEAU 5 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2008-2009

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
D	**Enseignement collégial privé (établissements subventionnés)**					
	Campus Notre-Dame-de-Foy	579	3,102	204	0,577	3,679
	Collège André-Grasset	145	1,021	78	0,276	1,297
	Collège Bart	148	0,858	70	0,260	1,118
	Collège Ellis	166	1,027	73	0,267	1,295
	Collège international des Marcellines	14	0,065	8	0,024	0,089
	Collège international Marie-de-France	14	0,087	10	0,029	0,116
	Collège Jean-de-Brébeuf	84	0,394	36	0,054	0,448
	Collège Laflèche	596	3,012	311	1,161	4,173
	Collège LaSalle	1 052	5,622	680	2,640	8,261
	Collège Marianopolis	238	1,255	116	0,203	1,458
	Collège Mérici	478	2,211	215	0,690	2,901
	Collège O'Sullivan	504	2,716	300	1,143	3,859
	Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	8	0,035	4	0,005	0,040
	Collège Stanislas	17	0,093	10	0,012	0,104
	Conservatoire Lassalle	35	0,164	13	0,028	0,192
	Conservatoires de musique	25	0,073	16	0,045	0,118
	École commerciale du Cap	106	0,549	51	0,205	0,754
	École de musique Vincent-D'Indy	8	0,035	3	0,006	0,041
	École nationale de cirque	12	0,084	9	0,032	0,116
	École nationale de police du Québec	138	0,656	23	0,024	0,680
	Institut de technologie agroalimentaire	440	1,135	348	1,218	2,352
	Institut Teccart 2003	192	1,317	96	0,334	1,651
	Séminaire de Sherbrooke	118	0,481	64	0,179	0,660

TABLEAU 5 (*Suite et fin*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2008-2009

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
E	**Enseignement collégial privé (établissements non subventionnés)**					
	Académie de l'entrepreneurship québécois inc.	7	0,036	0	-	0,036
	Collège April-Fortier	280	2,185	10	0,052	2,237
	Collège CDI	487	3,690	19	0,119	3,809
	Collège d'enseignement en immobilier inc.	38	0,232	1	0,007	0,239
	Collège de gestion et technologie de Montréal inc.	2	0,025	0	-	0,025
	Collège de l'Estrie inc.	102	0,792	1	0,012	0,804
	Collège de l'immobilier du Québec	41	0,200	1	0,003	0,202
	Collège de photographie Marsan	111	0,802	3	0,021	0,823
	Collège Herzing	274	2,041	4	0,008	2,049
	Collège Inter-Dec	90	0,889	4	0,022	0,911
	Collège La Cabriole	9	0,078	0	-	0,078
	Collège Multihexa	94	0,740	2	0,013	0,753
	Collège radio télévision de Québec inc.	23	0,184	0	-	0,184
	Collège Salette inc.	103	0,929	6	0,051	0,980
	Collège technique de Montréal inc.	21	0,175	0	-	0,175
	École du show-business	261	2,208	3	0,009	2,216
	École nationale de l'humour	26	0,267	14	0,055	0,323
	École nationale de théâtre du Canada	61	0,379	40	0,140	0,519
	Institut d'enregistrement du Canada enr.	99	1,141	30	0,113	1,254
	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	87	0,230	42	0,131	0,361
	Institut supérieur d'informatique (ISI)	76	0,675	4	0,020	0,695
	Institut Trébas Québec inc.	133	1,075	1	0,008	1,083
	Musitechnic formation inc.	212	2,725	107	0,273	2,998

TABLEAU 6

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins de l'attribution de prêts et bourses, 2008-2009

Établissements d'enseignement universitaires	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	Nombre	M$	Nombre	M$	M$
Algoma University College	1	0,002	0	-	0,002
Cape Breton University	1	0,009	1	0,001	0,010
Carleton University	166	1,388	76	0,223	1,610
Collège Algonquin AAT/NEPEAN	5	0,046	2	0,009	0,054
Collège dominicain de philosophie et de théologie	1	0,005	0	-	0,005
Collège universitaire Glendon	20	0,158	9	0,040	0,197
Collège universitaire de Saint-Boniface	8	0,056	7	0,025	0,081
Dalhousie University	37	0,353	20	0,080	0,433
Daltech-Dalhousie University	1	0,009	1	0,001	0,010
École du Barreau du Québec	49	0,181	44	0,202	0,382
St. Francis-Xavier University	5	0,032	1	0,002	0,035
La Cité Collégiale/Ottawa	4	0,020	1	0,005	0,025
McMaster University	15	0,143	10	0,038	0,181
Mount Allison University	10	0,086	5	0,010	0,096
Mount Saint Vincent University	10	0,086	7	0,034	0,120
Nova Scotia Agricultural College	1	0,007	0	-	0,007
Nova Scotia College of Art and Design	3	0,025	2	0,009	0,033
Saint Mary's University	6	0,050	2	0,008	0,059
St. Thomas University/Fredericton	6	0,040	4	0,010	0,051
Simon Fraser University	28	0,164	15	0,035	0,199
Université d'Acadia	12	0,124	6	0,014	0,138
Université d'Alberta/Faculté Saint-Jean	16	0,131	10	0,037	0,168
Université de Moncton	153	1,108	77	0,232	1,340
Université d'Ottawa	1 579	12,670	699	2,330	15,000
Université Laurentienne	35	0,296	17	0,081	0,378
Université Sainte-Anne	2	0,024	1	0,001	0,025
Université Saint-Paul	28	0,212	13	0,040	0,253
University of Alberta	16	0,154	10	0,039	0,193
University of Calgary	14	0,114	7	0,021	0,136
University of Guelph	12	0,093	8	0,022	0,115
University of New Brunswick	22	0,179	15	0,059	0,238
University of Ontario/Institute of Technology	3	0,025	2	0,009	0,032
University of Prince Edward Island	6	0,045	3	0,010	0,055

TABLEAU 6 (*Suite*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins de l'attribution de prêts et bourses, 2008-2009

Établissements d'enseignement universitaires	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	Nombre	M$	Nombre	M$	M$
Alberta College of Art and Design	1	0,005	1	0,005	0,010
Brandon University	3	0,019	3	0,008	0,027
British Columbia Institute of Technology	1	0,008	0	.	0,008
Brock University	7	0,068	4	0,015	0,083
Canadian University College	6	0,042	1	0,004	0,046
Emily Carr Institute of Art and Design	3	0,033	3	0,008	0,042
George Brown College	1	0,003	1	0,004	0,007
Georgian College AAT	2	0,016	1	0,002	0,018
Humber College	5	0,045	4	0,016	0,061
Huron College/University of Western Ontario	1	0,002	0	.	0,002
Lakehead University	13	0,114	8	0,031	0,144
Memorial University of Newfoundland	23	0,154	13	0,042	0,196
Nova Scotia Community College /Annapolis Valley Campus	2	0,021	.	.	0,021
Ontario College of Art and Design	5	0,033	4	0,012	0,044
Queen's University	71	0,813	37	0,116	0,929
Royal Conservatory of Music/Toronto	4	0,063	3	0,010	0,073
Royal Military College of Canada	8	0,065	3	0,009	0,074
Ryerson University	32	0,264	19	0,077	0,342
Saint Lawrence College/Brockville	3	0,023	2	0,004	0,028
Sheridan College AAT	4	0,026	1	0,004	0,030
Southern Alberta Institute of Technology	1	0,011	1	0,010	0,021
Trent University	3	0,028	3	0,003	0,032
University of British Columbia	64	0,491	35	0,111	0,602
University of Lethbridge	2	0,014	2	0,011	0,025
University of Manitoba	13	0,111	10	0,042	0,153
University of Regina	1	0,007	0	-	0,007
University of Saskatchewan	11	0,103	7	0,023	0,126
University of Toronto	139	1,450	66	0,236	1,686
University of Victoria	25	0,202	17	0,057	0,259
University of Waterloo	78	0,711	38	0,127	0,838
University of Western Ontario	34	0,349	20	0,063	0,412
University of Windsor	17	0,140	11	0,037	0,177

TABLEAU 6 (*Suite et fin*)

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une autre province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins de l'attribution de prêts et bourses, 2008-2009

Établissements d'enseignement universitaires	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	Nombre	M$	Nombre	M$	M$
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	2	0,009	0	-	0,009
College of New Caledonia	1	0,005	1	0,004	0,009
Fleming College/Sutherland Campus	1	0,008	0	-	0,008
Keyano College	1	0,007	0	-	0,007
Niagara University	1	0,019	0	-	0,019
Ontario Institute for Studies Education	5	0,051	3	0,012	0,063
Providence College	1	0,007	1	0,001	0,008
Red Deer College	1	0,011	0	-	0,011
Royal Roads University	1	0,007	1	0,003	0,010
St. Clair College	1	0,007	1	0,005	0,012
University of Northern British Columbia	5	0,040	3	0,016	0,056
University of Vancouver Island (Malaspina)	2	0,014	1	0,004	0,018
University of Winnipeg	1	0,009	1	0,006	0,015
Wilfrid Laurier University	5	0,055	3	0,006	0,060
York University	72	0,650	36	0,131	0,781

TABLEAU 7
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2008-2009

Types d'établissements	Motifs de refus					Ensemble des demandes refusées
	Ressources financières suffisantes des parents	Ressources financières suffisantes des bénéficiaires, du conjoint ou de la conjointe	Période maximale d'admissibilité écoulée	Limite du montant d'endettement	Autres motifs	
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	441	58	30	70	576	**1 175**
Enseignement collégial						
• Programmes subventionnés	2 313	67	249	76	542	**3 247**
• Programmes non subventionnés	15	3	-	-	-	**18**
Enseignement universitaire	2 237	511	502	60	1 442	**4 752**
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	5	2	-	-	64	**71**
Total	**5 011**	**641**	**781**	**206**	**2 624**	**9 263**

TABLEAU 8
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2008, par types d'établissements d'enseignement, selon la forme d'aide

Type d'établissements	Inscriptions à temps plein	Prêts		Bourses	
	Nombre	Nombre	Taux de participation %	Nombre	Taux de participation %
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	**77 256**	**16 924**	**21,9**	**12 463**	**16,1**
Enseignement collégial	**183 939**	**39 687**	**21,6**	**23 926**	**13,0**
• Secteur privé	14 746	4 191	28,4	2 258	15,3
• Secteur public	169 193	35 496	21,0	21 668	12,8
• Formation générale	92 747	12 438	13,4	7 231	7,8
• Formation technique	91 192	27 249	29,9	16 695	18,3
Enseignement universitaire	**169 169**	**65 181**	**38,5**	**43 465**	**25,7**
• 1er cycle	133 690	50 293	37,6	33 146	24,8
• 2e cycle	22 946	12 571	54,8	8 959	39,0
• 3e cycle	12 533	2 317	18,5	1 360	10,9
Total (enseignement postsecondaire)	**353 108**	**104 868**	**29,7**	**67 391**	**19,1**
Total global	**430 364**	**121 792**	**28,3**	**79 854**	**18,6**

TABLEAU 9
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 2005-2006 à 2008-2009

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Nombre d'inscriptions à temps plein au trimestre d'automne				
• Enseignement secondaire (form. prof.)	72 136	72 884	74 131	77 256
• Enseignement postsecondaire	330 785	337 254	345 011	353 108
Nombre de demandes d'aide				
• Enseignement secondaire (form. prof.)	24 569	25 283	26 424	26 541
• Enseignement postsecondaire	131 141	133 872	134 838	138 193
Total	**156 169**	**159 155**	**161 262**	**164 734**
Aide globale				
• Prêts (M$)	496,2	437,2	490,5	479,1
• Bourses (M$)	302,7	352,6	372,4	368,9
Total	**799,0**	**789,6**	**862,9**	**847,9**
Nombre de bénéficiaires				
• Enseignement secondaire (form. prof.)	20 204	20 720	21 859	21 283
• Enseignement postsecondaire	112 674	114 764	116 996	115 623
Total	**132 878**	**135 484**	**138 855**	**136 906**
Bénéficiaires d'un prêt seulement				
• Nombre	51 949	45 936	47 756	49 219
• Prêt moyen ($)	3 504	3 235	3 644	3 602
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse				
Dans l'ensemble				
• Nombre	79 860	88 426	89 791	86 215
• Prêt moyen ($)	3 934	3 264	3 525	3 501
• Bourse moyenne ($)	3 699	3 906	4 044	4 156
• Aide totale moyenne ($)	7 633	7 169	7 569	7 657
• Taux de bénéficiaires d'une bourse	60,1 %	65,3 %	64,7 %	63,0 %
Établissements d'enseignement (programmes subventionnés)				
• Nombre	76 147	84 311	85 632	82 316
• Prêt moyen ($)	3 663	2 957	3 209	3 183
• Bourse moyenne ($)	3 712	3 920	4 054	4 171
• Aide totale moyenne ($)	7 375	6 877	7 263	7 354
Établissements d'enseignement (programmes non subventionnés)				
• Nombre	3 711	4 115	4 159	3 899
• Prêt moyen ($)	9 502	9 553	10 036	10 207
• Bourse moyenne ($)	3 431	3 617	3 839	3 828
• Aide totale moyenne ($)	12 933	13 170	13 875	14 035

TABLEAU 10
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 2005-2006 à 2008-2009

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Aide attribuée aux bénéficiaires				
• Montant moyen ($)	6 013	5 830	6 214	6 194
• Croissance relative (%)	100,0	97,0	103,3	103,0
Dépenses admises des bénéficiaires				
• Montant moyen ($)	7 843	7 809	8 349	8 308
• Croissance relative (%)	100,0	99,6	106,5	105,9
Aide attribuée aux boursières et aux boursiers				
• Montant moyen ($)	7 623	7 161	7 562	7 649
• Croissance relative (%)	100,0	93,9	99,2	100,3
Dépenses admises des boursières et des boursiers				
• Montant moyen ($)	8 643	8 393	8 856	8 950
• Croissance relative (%)	100,0	97,1	102,5	103,6

TABLEAU 11
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 2005-2006 à 2008-2009

Types d'établissements d'enseignement postsecondaire	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Enseignement collégial				
(programmes subventionnés)				
• Nombre	42 151	42 820	44 169	43 138
• Pourcentage	37,4	37,3	37,8	37,3
Enseignement collégial				
(programmes non subventionnés)				
• Nombre	2 735	2 727	2 717	2 406
• Pourcentage	2,4	2,4	2,3	2,1
Enseignement universitaire				
• Nombre	67 663	69 091	69 955	69 899
• Pourcentage	60,1	60,2	59,8	60,5
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement				
• Nombre	125	126	155	180
• Pourcentage	0,1	0,1	0,1	0,2
Total (enseignement postsecondaire)	**112 674**	**114 764**	**116 996**	**115 623**

TABLEAU 12
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par cycles d'études universitaires, de 2005-2006 à 2008-2009

Cycle d'études universitaires	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
1er cycle				
• Nombre	52 254	53 089	53 966	53 908
• Pourcentage	77,2	76,8	77,1	77,1
2e cycle				
• Nombre	12 935	13 504	13 423	13 550
• Pourcentage	19,1	19,5	19,2	19,4
3e cycle				
• Nombre	2 474	2 498	2 566	2 441
• Pourcentage	3,7	3,6	3,7	3,5
Nombre global de bénéficiaires	**67 663**	**69 091**	**69 955**	**69 899**

TABLEAU 13
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne par types d'établissements d'enseignement, de 2005-2006 à 2008-2009

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Enseignement secondaire (form. prof.)				
• Inscriptions à temps plein	72 136	72 884	74 131	77 256
• Nombre de bénéficiaires	16 305	16 540	17 369	17 055
• Taux de participation (%)	22,6	22,7	23,4	22,1
Enseignement collégial (secteur public)				
• Inscriptions à temps plein	154 256	156 123	162 707	169 193
• Nombre de bénéficiaires	35 387	35 624	36 708	35 893
• Taux de participation (%)	22,9	22,8	22,6	21,2
Enseignement collégial (secteur privé)				
• Inscriptions à temps plein	13 566	14 105	14 546	14 746
• Nombre de bénéficiaires	3 984	4 221	4 442	4 229
• Taux de participation (%)	29,4	29,9	30,5	28,7
Enseignement universitaire (1er cycle)				
• Inscriptions à temps plein	130 244	131 856	132 712	133 690
• Nombre de bénéficiaires	49 562	50 300	51 360	50 895
• Taux de participation (%)	38,1	38,2	38,7	38,1
Enseignement universitaire (2e cycle)				
• Inscriptions à temps plein	21 619	23 373	22 892	22 946
• Nombre de bénéficiaires	12 175	12 681	12 623	12 727
• Taux de participation (%)	56,3	54,3	55,1	55,5
Enseignement universitaire (3e cycle)				
• Inscriptions à temps plein	11 100	11 797	12 154	12 533
• Nombre de bénéficiaires	2 397	2 394	2 481	2 349
• Taux de participation (%)	21,6	20,3	20,4	18,7
Enseignement postsecondaire				
• Inscriptions à temps plein	330 785	337 254	345 011	353 108
• Nombre de bénéficiaires	103 505	105 220	107 614	106 093
• Taux de participation (%)	31,3	31,2	31,2	30,1

Section 2 : La situation de l'étudiante ou de l'étudiant

TABLEAU 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2008-2009

	Bénéficiaires	
Citoyenneté	**Nombre**	**%**
Citoyenneté canadienne (de naissance)	104 584	76,4
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	11 811	8,6
Résidence permanente	20 399	14,9
Statut de réfugié	112	0,1
Total	**136 906**	**100,0**

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon l'état matrimonial et le sexe, 2008-2009

	Bénéficiaires		
	Femmes	Hommes	Ensemble des bénéficiaires
État matrimonial	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**
Célibataire	67 547	45 607	113 154
Mariée ou marié	10 628	7 460	18 088
Séparée ou séparé	1 837	648	2 485
Divorcée ou divorcé	2 061	643	2 704
Veuve ou veuf	100	19	119
Unie civilement ou uni civilement	193	163	356
Total	**82 366**	**54 540**	**136 906**

TABLEAU 16
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon le trimestre de l'année scolaire, 2008-2009

	Bénéficiaires	
Trimestre de l'année scolaire	**Nombre**	**%**
Été	1 912	1,4
Automne	6 644	4,9
Hiver	3 844	2,8
Été et automne	357	0,3
Été et hiver	6 034	4,4
Automne et hiver	80 148	58,5
Été, automne et hiver	37 967	27,7
Total	**136 906**	**100,0**

TABLEAU 17
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2008-2009

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse
	Nombre	Nombre
---	25 873	22 255
1 - 1 000 $	7 076	6 130
1 001 - 2 000 $	6 169	4 849
2 001 - 3 000 $	7 209	5 391
3 001 - 4 000 $	7 308	5 329
4 001 - 5 000 $	7 867	5 335
5 001 - 6 000 $	7 477	4 939
6 001 - 7 000 $	7 224	4 571
7 001 - 8 000 $	7 070	4 142
8 001 - 9 000 $	6 486	3 863
9 001 - 10 000 $	6 594	3 505
10 001 - 15 000 $	20 673	11 265
15 001 $ ou plus	18 408	6 113
Total	**135 434**	**87 687**
Moyenne des revenus d'emploi bruts ($)	**7 546**	**5 416**

TABLEAU 18
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2008-2009

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires par types d'établissements				
	Enseignement secondaire (formation professionnelle)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Ensemble des bénéficiaires
		Programmes subventionnés	Programmes non subventionnés		
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
---	5 326	7 654	405	12 955	26 414
1 - 1 000 $	1 453	2 280	63	3 413	7 215
1 001 - 2 000 $	1 129	2 429	68	2 611	6 249
2 001 - 3 000 $	1 159	3 065	86	2 962	7 286
3001 - 4 000 $	1 015	3 153	96	3 110	7 384
4 001 - 5 000 $	1 087	3 124	143	3 573	7 933
5 001 - 6 000 $	1 014	2 841	99	3 568	7 527
6 001 - 7 000 $	916	2 685	72	3 587	7 268
7 001 - 8 000 $	882	2 475	112	3 641	7 118
8 001 - 9 000 $	821	2 109	66	3 540	6 540
9 001 - 10 000 $	830	2 021	129	3 649	6 633
10 001 - 15 000 $	2 771	5 435	402	12 170	20 786
15 001 $ ou plus	2 880	3 867	665	11 120	18 553
Total	**21 283**	**43 138**	**2 406**	**69 899**	**136 906**
Moyenne des revenus d'emploi bruts ($)	**6 849**	**6 439**	**11 418**	**8 264**	**7 522**

TABLEAU 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne de ceux-ci selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2008-2009

Autres revenus[1] des bénéficiaires		Bénéficiaires ayant des revenus autres[2]		Bénéficiaires ayant un revenu de pension alimentaire		Bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence	
			Contribution moyenne		Contribution moyenne[3]		Contribution moyenne[4]
	Nombre	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$
1 - 1 000 $	21 886	19 247	249	384	-	2 674	-
1 001 - 2 000 $	4 623	2 863	1 114	489	293	2 084	-
2 001 - 3 000 $	2 968	1 538	1 688	562	1 255	1 478	-
3 001 - 4 000 $	2 106	1 023	2 094	481	2 213	1 110	-
4 001 - 5 000 $	1 452	686	2 494	330	3 060	818	-
5 001 - 6 000 $	1 032	554	2 857	221	4 055	587	390
6 001 - 7 000 $	654	362	3 275	146	4 740	369	1 195
7 001 - 8 000 $	538	298	3 956	117	5 407	307	2 032
8 001 $ ou plus	2 179	1 187	8 074	222	6 655	1 594	7 149
Total	**37 438**	**27 758**	**1 007**	**2 952**	**2 243**	**11 021**	**1 151**

[1] Y compris les montants de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant, d'indemnités de décès, de rentes d'enfant de victime d'acte criminel, de pension alimentaire, de revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation, les allocations du Solliciteur général du Canada ou du ministre de la Sécurité publique, les allocations du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou d'un conseil de bande ainsi que les bourses d'excellence.
[2] Excluant les revenus d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi, les revenus de pension alimentaire et les bourses d'excellence.
[3] La contribution moyenne ne tient compte que du montant de pension alimentaire qui excède 1 200 $.
[4] La contribution moyenne ne tient compte que du montant de bourse d'excellence qui excède 5 000 $.

TABLEAU 20
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le groupe d'âge, 2008-2009

Groupe d'âge	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (formation professionnelle)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	Ensemble des bénéficiaires	
		Programmes subventionnés	Programmes non subventionnés				
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
15-19 ans	4 973	19 179	325	4 083	18	**28 578**	**20,9**
20-24 ans	5 226	12 090	925	34 147	88	**52 476**	**38,3**
25-29 ans	3 778	5 451	523	16 743	47	**26 542**	**19,4**
30-34 ans	2 765	2 915	287	7 449	17	**13 433**	**9,8**
35-39 ans	2 097	1 801	186	4 087	4	**8 175**	**6,0**
40 ans ou plus	2 444	1 702	160	3 390	6	**7 702**	**5,6**
Total	**21 283**	**43 138**	**2 406**	**69 899**	**180**	**136 906**	**100,0**

TABLEAU 21
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2008-2009

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts		Bourses		Montant moyen (prêt et bourse)
	Nombre	Montant moyen $	Nombre	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents	32 228	3 060	10 724	1 781	4 730
Ne résidant pas chez leurs parents	103 206	3 687	76 963	4 545	8 057
Total	**135 434**	**3 537**	**87 687**	**4 207**	**7 657**

TABLEAU 22
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2008-2009

		Prêts		Bourses		Aide totale
A	**Dans l'ensemble**	**Nombre**	**M$**	**Nombre**	**M$**	**M$**
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	4 875	13,1	3 305	12,1	25,2
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	5 558	15,5	3 367	12,4	27,9
	Québec (03)	21 622	73,3	13 485	53,7	127,0
	Mauricie (04)	6 490	21,9	3 987	16,0	37,9
	Estrie (05)	10 840	34,8	7 206	30,5	65,3
	Montréal (06)	58 116	213,3	39 455	182,0	395,3
	Outaouais (07)	2 236	6,3	1 385	5,6	11,9
	Abitibi-Témiscamingue (08)	2 039	5,4	1 318	5,0	10,5
	Côte-Nord (09)	392	0,9	262	0,9	1,8
	Nord-du-Québec (10)	69	0,1	44	0,1	0,3
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	666	1,7	471	1,7	3,4
	Chaudière-Appalaches (12)	3 825	9,6	2 175	6,9	16,4
	Laval (13)	1 858	9,0	1 084	4,3	13,3
	Lanaudière (14)	1 580	3,5	1 105	3,7	7,2
	Laurentides (15)	2 274	6,5	1 441	5,1	11,6
	Montérégie (16)	5 916	17,5	3 814	15,0	32,5
	Centre-du-Québec (17)	2 493	8,2	1 501	5,9	14,1
	Autres provinces	3 761	28,5	1 845	6,4	34,9
	Autres pays	824	9,9	437	1,6	11,5
	Total	**135 434**	**479,1**	**87 687**	**368,9**	**847,9**

TABLEAU 22 (*Suite*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2008-2009

B	Enseignement secondaire (formation professionnelle)	Prêts		Bourses		Aide totale
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	963	2,2	716	2,5	4,7
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	1 166	2,9	833	3,1	6,0
	Québec (03)	2 481	9,5	1 631	5,8	15,3
	Mauricie (04)	838	2,9	577	2,0	4,9
	Estrie (05)	1 015	3,1	732	2,7	5,8
	Montréal (06)	6 432	27,0	5 067	22,7	49,7
	Outaouais (07)	480	1,1	353	1,4	2,6
	Abitibi-Témiscamingue (08)	462	1,1	321	1,2	2,2
	Côte-Nord (09)	121	0,3	88	0,3	0,5
	Nord-du-Québec (10)	44	0,1	30	0,1	0,2
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	216	0,5	170	0,6	1,1
	Chaudière-Appalaches (12)	1 260	2,8	819	2,7	5,6
	Laval (13)	908	5,8	627	2,7	8,5
	Lanaudière (14)	749	1,4	614	2,1	3,5
	Laurentides (15)	918	3,1	638	2,3	5,5
	Montérégie (16)	2 102	7,3	1 495	6,1	13,5
	Centre-du-Québec (17)	979	3,3	743	3,4	6,6
	Autres provinces	-	-	-	-	-
	Autres pays	-	-	-	-	-
	Total	**21 134**	**74,5**	**15 454**	**61,6**	**136,1**

TABLEAU 22 (*Suite*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2008-2009

C	Enseignement collégial	Prêts		Bourses		Aide totale
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	2 916	7,4	1 909	6,5	13,9
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	2 677	7,0	1 426	4,4	11,4
	Québec (03)	6 441	20,6	3 319	10,3	30,9
	Mauricie (04)	2 337	7,6	1 331	4,4	12,0
	Estrie (05)	2 425	6,7	1 446	4,7	11,4
	Montréal (06)	14 911	56,9	8 890	35,6	92,5
	Outaouais (07)	759	2,0	463	1,6	3,6
	Abitibi-Témiscamingue (08)	949	2,4	568	1,9	4,3
	Côte-Nord (09)	271	0,7	174	0,6	1,3
	Nord-du-Québec (10)	25	0,1	14	0,1	0,1
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	450	1,1	301	1,1	2,3
	Chaudière-Appalaches (12)	1 968	4,8	1 073	3,1	7,9
	Laval (13)	950	3,2	457	1,6	4,8
	Lanaudière (14)	831	2,1	491	1,6	3,7
	Laurentides (15)	1 356	3,3	803	2,8	6,1
	Montérégie (16)	3 502	9,0	2 073	7,2	16,3
	Centre-du-Québec (17)	1 514	4,9	758	2,6	7,5
	Autres provinces	730	3,6	401	1,5	5,1
	Autres pays	41	0,3	6	0,0	0,3
	Total	**45 053**	**143,9**	**25 903**	**91,5**	**235,4**

TABLEAU 22 (*Suite et fin*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2008-2009

D	Enseignement universitaire	Prêts		Bourses		Aide totale
	Région d'études	**Nombre**	**M$**	**Nombre**	**M$**	**M$**
	Bas-Saint-Laurent (01)	996	3,5	680	3,2	6,6
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	1 715	5,7	1 108	4,9	10,6
	Québec (03)	12 700	43,2	8 535	37,6	80,8
	Mauricie (04)	3 315	11,4	2 079	9,6	21,0
	Estrie (05)	7 399	25,0	5 028	23,0	48,1
	Montréal (06)	36 773	129,3	25 498	123,7	253,0
	Outaouais (07)	991	3,2	569	2,6	5,7
	Abitibi-Témiscamingue (08)	628	2,0	429	2,0	3,9
	Côte-Nord (09)	-	-	-	-	-
	Nord-du-Québec (10)	-	-	-	-	-
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	-	-	-	-	-
	Chaudière-Appalaches (12)	597	2,0	283	1,0	3,0
	Laval (13)	-	-	-	-	-
	Lanaudière (14)	-	-	-	-	-
	Laurentides (15)	-	-	-	-	-
	Montérégie (16)	312	1,1	246	1,7	2,8
	Centre-du-Québec (17)	-	-	-	-	-
	Autres provinces	2 984	24,5	1 444	4,9	29,4
	Autres pays	657	8,5	431	1,6	10,1
	Total	**69 067**	**259,3**	**46 330**	**215,7**	**475,0**

TABLEAU 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure relative aux régions et aux MRC dites périphériques, 2008-2009

Région ou MRC dite périphérique	Bénéficiaires		Montant global attribué
	Nombre	%	M$
Région du Bas-Saint-Laurent	3 962	32,9	**1,91**
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 540	12,8	**0,74**
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 952	24,5	**1,41**
Région de la Côte-Nord	666	5,5	**0,32**
Région du Nord-du-Québec	155	1,3	**0,07**
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 747	14,5	**0,84**
MRC de Pontiac	152	1,3	**0,07**
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	190	1,6	**0,09**
MRC d'Antoine-Labelle	532	4,4	**0,25**
Ville de La Tuque	165	1,4	**0,08**
Total	**12 061**	**100,0**	**5,77**

TABLEAU 24

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2008-2009

		Région de provenance																	
Région d'études		**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	
A	**Enseignement secondaire (formation professionnelle)**																		**Total**
	Bas-Saint-Laurent (01)	806	2	6	-	-	2	1	-	10	-	94	42	-	3	3	4	1	**974**
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	-	1 122	10	2	1	-	-	2	26	7	1	2	1	-	-	4	1	**1 179**
	Québec (03)	69	28	1 772	33	30	20	4	6	28	1	29	376	1	8	7	27	54	**2 493**
	Mauricie (04)	1	5	6	657	6	7	1	3	-	1	-	4	1	23	2	10	118	**845**
	Estrie (05)	2	-	2	1	882	5	1	-	10	-	1	28	-	1	4	32	56	**1025**
	Montréal (06)	6	8	19	8	17	5 129	12	10	5	1	8	12	273	162	119	665	16	**6470**
	Outaouais (07)	1	2	-	2	-	-	454	8	-	-	-	1	-	-	13	1	-	**482**
	Abitibi-Témiscamingue (08)	-	2	-	-	1	1	2	439	-	15	-	3	-	-	3	3	-	**469**
	Côte-Nord (09)	4	2	3	1	1	-	-	-	108	-	1	1	-	-	-	-	-	**121**
	Nord-du-Québec (10)	-	1	1	-	-	1	-	9	1	30	-	-	-	1	-	-	-	**44**
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	11	-	-	1	-	-	1	-	1	-	204	1	-	-	-	-	-	**219**
	Chaudière-Appalaches (12)	29	10	63	6	57	1	1	5	-	-	8	1 028	1	4	2	11	47	**1 273**
	Laval (13)	1	-	-	5	2	225	4	2	1	-	1	-	358	131	161	20	1	**912**
	Lanaudière (14)	-	-	-	-	6	330	-	-	-	-	-	5	14	349	17	20	10	**751**
	Laurentides (15)	-	2	2	3	5	58	49	5	-	1	3	-	40	66	630	54	1	**919**
	Montérégie (16)	5	3	4	4	32	110	2	7	3	2	2	7	8	23	12	1 816	74	**2 114**
	Centre-du-Québec (17)	38	-	20	62	54	3	2	2	13	3	8	40	-	7	-	44	697	**993**
	Total	**973**	**1 187**	**1 908**	**785**	**1 094**	**5 892**	**534**	**498**	**206**	**61**	**360**	**1 550**	**697**	**778**	**973**	**2 711**	**1 076**	**21 283**

TABLEAU 24 (*Suite*)

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2008-2009

		Région de provenance																	
Région d'études		**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	
	Enseignement collégial																		**Total**
B	Bas-Saint-Laurent (01)	1 879	28	135	25	30	65	10	12	24	-	299	283	9	17	23	59	55	**2 953**
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	19	2 261	70	19	19	19	8	14	81	33	9	26	7	9	14	56	35	**2 699**
	Québec (03)	224	115	4 265	109	50	41	16	35	51	8	114	1 198	9	22	35	59	152	**6 503**
	Mauricie (04)	10	14	64	1 690	22	14	5	5	1	3	5	25	2	62	11	42	385	**2 360**
	Estrie (05)	12	4	19	21	1 905	39	7	17	12	1	16	57	3	6	12	153	151	**2435**
	Montréal (06)	49	40	153	85	138	10 269	99	69	26	5	36	97	725	485	589	2 118	106	**15 089**
	Outaouais (07)	2	2	4	2	3	13	686	16	3	2	-	-	1	6	23	5	1	**769**
	Abitibi-Témiscamingue (08)	-	2	4	2	1	11	2	905	1	17	-	1	-	2	4	2	1	**955**
	Côte-Nord (09)	8	4	6	2	4	-	1	1	239	-	3	1	-	1	1	1	2	**274**
	Nord-du-Québec (10)	-	2	-	-	-	-	-	-	-	22	-	1	-	-	-	-	-	**25**
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	13	-	3	2	6	6	1	-	2	-	405	4	2	2	10	8	-	**464**
	Chaudière-Appalaches (12)	46	10	146	9	70	12	3	4	4	2	12	1 585	1	2	2	16	60	**1 984**
	Laval (13)	5	3	4	10	8	195	5	8	-	-	2	5	397	97	182	45	3	**969**
	Lanaudière (14)	2	1	6	16	2	31	1	4	1	-	-	4	10	733	24	12	-	**847**
	Laurentides (15)	2	4	4	4	3	59	44	14	-	3	-	7	58	124	1 023	25	3	**1 377**
	Montérégie (16)	12	10	19	20	73	282	12	19	1	1	5	31	15	30	16	2 863	131	**3 540**
	Centre-du-Québec (17)	28	14	31	50	58	32	6	14	1	-	6	48	5	13	7	140	1 075	**1 528**
	Total	**2 311**	**2 514**	**4 933**	**2 066**	**2 392**	**11 088**	**906**	**1 137**	**447**	**97**	**912**	**3 373**	**1 244**	**1 611**	**1 976**	**5 604**	**2 160**	**44 771**

TABLEAU 24 (*Suite et fin*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2008-2009

		Région de provenance																	
Région d'études		**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	**Total**
C	**Enseignement universitaire**																		
	Bas-Saint-Laurent (01)	711	2	46	5	5	20	4	1	12	-	121	60	2	5	6	14	7	**1 021**
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	9	1 425	44	11	11	47	9	8	84	8	8	15	9	4	10	23	6	**1 731**
	Québec (03)	473	325	7 452	306	201	752	119	139	99	9	226	1 571	85	142	170	457	311	**12 837**
	Mauricie (04)	32	37	172	1 705	42	149	17	26	8	3	12	93	29	339	43	218	419	**3 344**
	Estrie (05)	133	145	180	100	3 777	544	93	88	29	6	61	371	96	144	145	1 133	445	**7 490**
	Montréal (06)	150	142	306	215	221	27 173	174	118	38	9	75	230	1 870	793	1 065	4 470	194	**37 243**
	Outaouais (07)	1	5	5	3	6	39	710	11	-	2	2	5	20	27	142	27	4	**911**
	Abitibi-Témiscamingue (08)	2	1	7	-	2	10	17	521	3	8	1	2	1	-	50	12	-	**637**
	Côte-Nord (09)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
	Nord-du-Québec (10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
	Chaudière-Appalaches (12)	37	-	181	-	5	4	1	1	4	-	13	354	-	1	1	2	1	**605**
	Laval (13)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
	Lanaudière (14)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
	Laurentides (15)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
	Montérégie (16)	9	4	8	5	7	43	5	2	-	-	1	15	9	6	10	179	10	**313**
	Centre-du-Québec (17)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
	Total	**1 557**	**2 086**	**8 401**	**2 350**	**4 277**	**28 781**	**1 149**	**915**	**277**	**45**	**520**	**2 716**	**2 121**	**1 461**	**1 642**	**6 535**	**1 397**	**66 230**

TABLEAU 25
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2008-2009

Lieu d'études		Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
A	**Au Canada**					
1	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts et bourses**					
	Alberta	67	0,537	41	0,158	0,695
	Colombie-Britannique	145	1,052	90	0,297	1,349
	Île-du-Prince-Édouard	8	0,058	4	0,017	0,075
	Manitoba	29	0,215	26	0,105	0,320
	Nouveau-Brunswick	203	1,474	108	0,351	1,825
	Nouvelle-Écosse	82	0,748	43	0,157	0,904
	Ontario	3 023	23,047	1 507	5,223	28,270
	Saskatchewan	23	0,132	12	0,033	0,165
	Terre-Neuve et Labrador	24	0,157	14	0,043	0,200
	Total	**3 604**	**27,420**	**1 845**	**6,384**	**33,803**
2	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement**					
	Alberta	11	0,080	0	-	0,080
	Colombie-Britannique	27	0,215	0	-	0,215
	Manitoba	5	0,035	0	-	0,035
	Nouveau-Brunswick	11	0,070	0	-	0,070
	Nouvelle-Écosse	1	0,011	0	-	0,011
	Ontario	100	0,672	0	-	0,672
	Saskatchewan	1	0,008	0	-	0,008
	Terre-Neuve et Labrador	1	0,007	0	-	0,007
	Total	**157**	**1,098**	**0**	**-**	**1,098**

TABLEAU 25 (*Suite*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2008-2009

Lieu d'études		Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
B	**À l'extérieur du Canada**					
1	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts et bourses**					
	Afrique du Sud	2	0,013	2	0,007	0,020
	Allemagne	17	0,128	15	0,066	0,194
	Argentine	1	0,004	1	0,004	0,008
	Australie	16	0,201	10	0,035	0,236
	Autriche	2	0,015	1	0,004	0,019
	Belgique	16	0,141	12	0,038	0,179
	Brésil	1	0,006	0	-	0,006
	Chili	1	0,005	1	0,002	0,008
	Chine	7	0,073	7	0,029	0,102
	Colombie	1	0,011	1	0,002	0,013
	Danemark	1	0,006	1	0,004	0,010
	Espagne	17	0,233	15	0,052	0,284
	États-Unis	198	3,038	115	0,394	3,431
	Finlande	2	0,017	0	-	0,017
	France	149	1,174	108	0,422	1,597
	Israël	1	0,014	1	0,003	0,017
	Italie	12	0,131	7	0,015	0,147
	Japon	2	0,021	1	0,004	0,025
	Luxembourg	1	0,004	1	0,004	0,008
	Mali	1	0,004	1	0,005	0,009
	Maroc	1	0,005	1	0,004	0,010
	Mexique	0	-	1	0,005	0,005
	Monaco	2	0,032	2	0,008	0,040
	Norvège	4	0,027	3	0,013	0,040
	Nouvelle-Zélande	3	0,030	2	0,003	0,034
	Pays-Bas	17	0,180	15	0,053	0,233
	Philippines	1	0,009	1	0,006	0,015
	Pologne	3	0,048	2	0,005	0,053
	Porto Rico	1	0,015	1	0,002	0,017
	Portugal	1	0,016	0	-	0,016
	Royaume-Uni	122	2,475	74	0,282	2,757

TABLEAU 25 (*Suite et fin*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2008-2009

Lieu d'études		Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
	Russie	1	0,012	1	0,001	0,013
	Suisse	33	0,247	21	0,074	0,321
	Suède	13	0,077	11	0,037	0,115
	Tunisie	2	0,008	2	0,010	0,018
	Total	**653**	**8,420**	**437**	**1,596**	**10,017**
2	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement**					
	Allemagne	4	0,032	0	-	0,032
	Australie	9	0,069	0	-	0,069
	Autriche	1	0,009	0	-	0,009
	Belgique	1	0,010	0	-	0,010
	Brésil	2	0,012	0	-	0,012
	Chili	3	0,020	0	-	0,020
	Chine	1	0,008	0	-	0,008
	Colombie	2	0,013	0	-	0,013
	Espagne	1	0,010	0	-	0,010
	États-Unis	105	0,883	0	-	0,883
	France	5	0,041	0	-	0,041
	Guatemala	1	0,011	0	-	0,011
	Géorgie	1	0,010	0	-	0,010
	Inde	1	0,008	0	-	0,008
	Irlande	1	0,011	0	-	0,011
	Israël	1	0,012	0	-	0,012
	Japon	2	0,019	0	-	0,019
	Liban	4	0,031	0	-	0,031
	Mali	1	0,011	0	-	0,011
	Norvège	2	0,019	0	-	0,019
	Nouvelle-Zélande	1	0,007	0	-	0,007
	Pays-Bas	2	0,023	0	-	0,023
	République tchèque	1	0,008	0	-	0,008
	Roumanie	1	0,004	0	-	0,004
	Royaume-Uni	15	0,125	0	-	0,125
	Suisse	4	0,038	0	-	0,038
	Total	**172**	**1,444**	**0**	**-**	**1,444**

Section 3 : La présence ou l'absence d'une contribution d'un tiers

TABLEAU 26
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, du conjoint ou de la conjointe, 2008-2009

	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		
Contribution ou non des parents, du conjoint ou de la conjointe		**Montant moyen**		**Montant moyen**	**Montant moyen** (prêt et bourse)
	Nombre	**$**	**Nombre**	**$**	**$**
Avec contribution des parents	61 765	3 039	31 726	2 932	5 954
Sans contribution des parents	73 669	3 955	55 961	4 929	8 619
• Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	23 403	3 689	19 645	5 665	9 175
• Sans contribution du conjoint ou de la conjointe	50 266	4 079	36 316	4 531	8 316
Total	**135 434**	**3 537**	**87 687**	**4 207**	**7 657**

TABLEAU 27
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2008-2009

	Prêts			**Bourse**			
			Montant moyen			**Montant moyen**	**Montant moyen** (prêt et bourse)
	Nombre	**%**	**$**	**Nombre**	**%**	**$**	**$**
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	25 765	19,0	2 911	8 960	10,2	1 650	4 537
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	36 000	26,6	3 131	22 766	26,0	3 436	6 500
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	6 463	4,8	3 650	1 764	2,0	2 446	5 708
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	67 206	49,6	3 984	54 197	61,8	5 010	8 712
Total	**135 434**	**100,0**	**3 537**	**87 687**	**100,0**	**4 207**	**7 657**

TABLEAU 28
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2008-2009

Lieu de résidence des bénéficiaires	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	Nombre	%
Résidant chez leurs parents	26 058	41,8
Ne résidant pas chez leurs parents	36 299	58,2
Total	**62 357**	**100,0**

TABLEAU 29
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2008-2009

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	Prêts par types d'établissements									
	Enseignement secondaire (formation prof.)		Enseignement collégial				Enseignement universitaire		Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	
			Programmes subventionnés		Programmes non subventionnés					
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	3 267	15,5	11 666	27,3	630	26,6	10 194	14,8	8	4,4
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	4 121	19,5	15 249	35,7	366	15,4	16 183	23,4	81	45,0
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	1 199	5,7	1 434	3,4	224	9,4	3 605	5,2	1	0,6
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	12 547	59,4	14 333	33,6	1 151	48,5	39 085	56,6	90	50,0
Total	**21 134**	**100,0**	**42 682**	**100,0**	**2 371**	**100,0**	**69 067**	**100,0**	**180**	**100,0**

TABLEAU 30
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge de ces derniers qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2008-2009

Nombre d'enfants	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	Nombre	**%**
1	37 856	60,7
2	19 078	30,6
3	4 608	7,4
4 ou plus	815	1,3
Total	**62 357**	**100,0**

TABLEAU 31
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2008-2009

Nombre d'enfants	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	Nombre	**%**
0	48 039	64,4
1	12 980	17,4
2	9 198	12,3
3 ou plus	4 332	5,8
Total	**74 549**	**100,0**

TABLEAU 32
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'un conjoint ou d'une conjointe et d'enfants à charge, 2008-2009

	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	Nombre	**%**
Bénéficiaires sans conjoint ou conjointe ni enfant	42 427	56,9
Bénéficiaires sans conjoint ou conjointe mais avec enfants	8 535	11,4
Bénéficiaires avec conjoint ou conjointe mais sans enfant	5 612	7,5
Bénéficiaires avec conjoint ou conjointe et enfants	17 975	24,1
Total	**74 549**	**100,0**

TABLEAU 33
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2008-2009

Situation des bénéficiaires	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	Nombre	**%**
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge	5 886	7,9
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge	12 490	16,8
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge	2 342	3,1
Vivent maritalement avec enfants à charge	5 777	7,8
Sont chefs de famille monoparentale	7 481	10,0
Sont parents biologiques ou adoptifs	1 519	2,0
Ont obtenu un diplôme de 1er cycle à l'université	14 385	19,3
Ont accumulé 90 unités de 1er cycle à l'université (sans diplôme)	4 267	5,7
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans	14 609	19,6
Sont orphelines ou orphelins	577	0,8
Poursuivent des études de 2e ou de 3e cycle à l'université	1 961	2,6
Ont fait un retour aux études sept ans après la période de l'obligation de fréquentation scolaire	2 297	3,1
Autres	958	1,3
Total	**74 549**	**100,0**

TABLEAU 34
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon la forme d'aide, 2008-2009

Forme d'aide	Bénéficiaires avec contribution des parents		Contribution moyenne des parents	
			Contribution calculée	Contribution exigée
	Nombre	%	$	$
Prêt seulement	30 631	49,1	3 852	1 286
Bourse seulement	592	0,9	2 289	1 158
Prêt et bourse	31 134	49,9	910	895
Total	**62 357**	**100,0**	**2 368**	**1 090**

TABLEAU 35
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2008-2009

Revenus bruts des parents	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne calculée des parents	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne calculée des parents
	Nombre	$	Nombre	$
20 000 $ ou moins	18 671	-	14 042	-
20 001 $ - 30 000 $	9 348	548	6 378	486
30 001 $ - 40 000 $	8 951	1 629	4 862	1 441
40 001 $ - 50 000 $	7 283	2 818	2 989	2 410
50 001 $ - 60 000 $	5 803	4 038	1 686	3 059
60 000 $ ou plus	11 709	6 938	1 769	3 756
Total	**61 765**	**2 369**	**31 726**	**936**
Revenus bruts moyens des parents ($)	**---**	**36 935**	**---**	**25 708**

* Avec contribution des parents.

TABLEAU 36
Répartition des boursières et des boursiers
selon la contribution calculée des parents, 2008-2009

Contribution calculée des parents	Bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents	
	Nombre	**%**
---	15 778	49,7
1 - 1 000 $	5 785	18,2
1 001 - 2 000 $	4 170	13,1
2 001 - 3 000 $	2 767	8,7
3 001 - 4 000 $	1 543	4,9
4 001 - 5 000 $	1 001	3,2
5 001 - 6 000 $	431	1,4
6 001 - 7 000 $	162	0,5
7 001 $ ou plus	89	0,3
Total	**31 726**	**100,0**
Contribution moyenne calculée : 936 $		

TABLEAU 37

Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2008-2009

Revenus bruts des parents	Nombre d'enfants aux études à la charge des parents	Bénéficiaires résidant chez leurs parents			Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents		
			Contribution moyenne calculée	Contribution moyenne exigée		Contribution moyenne calculée	Contribution moyenne exigée
		Nombre	**$**	**$**	**Nombre**	**$**	**$**
20 000 $ ou moins	1	5 899	-	-	7 417	-	-
	2	2 213	-	-	1 800	-	-
	3 ou plus	675	-	-	420	-	-
		8 787	**-**	**-**	**9 637**	**-**	**-**
20 001 $ - 30 000 $	1	2 825	678	633	3 516	605	587
	2	1 178	315	285	1 359	341	334
	3 ou plus	325	144	136	331	255	245
		4 328	**539**	**501**	**5 206**	**514**	**499**
30 001 $ - 40 000 $	1	2 520	1 982	1 396	3 275	1 856	1 790
	2	1 090	1 076	918	1 492	1 214	1 176
	3 ou plus	323	607	553	384	874	807
		3 933	**1 618**	**1 194**	**5 151**	**1 597**	**1 539**
40 001 $ - 50 000 $	1	1 910	3 473	1 059	2 502	3 340	3 141
	2	987	1 982	1 334	1 383	2 114	2 014
	3 ou plus	277	1 337	929	348	1 501	1 470
		3 174	**2 823**	**1 133**	**4 233**	**2 788**	**2 635**
50 001 $ - 60 000 $	1	1 365	4 995	639	2 000	4 871	4 070
	2	760	2 848	1 538	1 314	3 093	2 854
	3 ou plus	195	2 215	1 431	319	2 351	2 222
		2 320	**4 058**	**1 000**	**3 633**	**4 007**	**3 468**
60 001 $ ou plus	1	1 371	8 163	657	3 256	8 675	1 351
	2	1 601	5 465	819	3 901	6 527	2 567
	3 ou plus	544	4 341	1 117	1 282	5 423	2 609
		3 516	**6 343**	**802**	**8 439**	**7 188**	**2 104**
Total		**26 058**	**1 901**	**604**	**36 299**	**2 703**	**1 438**

Ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents : 62 357

Contribution moyenne calculée des parents : 2 368 $

Contribution moyenne exigée des parents : 1 090 $

TABLEAU 38
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études
selon la contribution calculée du conjoint ou de la conjointe, 2008-2009

Contribution calculée du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires	
	Nombre	%
---	15 149	64,2
1 - 1 000 $	2 171	9,2
1 001 - 2 000 $	1 851	7,8
2 001 - 3 000 $	1 342	5,7
3 001 - 4 000 $	959	4,1
4 001 - 5 000 $	691	2,9
5 001 - 6 000 $	475	2,0
6 001 - 7 000 $	336	1,4
7 001 $ ou plus	613	2,6
Total	**23 587**	**100,0**
Contribution moyenne calculée : 1 048 $		

TABLEAU 39
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts du conjoint ou de la conjointe et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2008-2009

Revenus bruts du conjoint ou de la conjointe	Prêts		Bourses	
	Bénéficiaires*	Contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires*	Contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe
	Nombre	$	Nombre	$
Moins de 20 000 $	13 741	-	12 289	-
20 001 - 30 000 $	3 535	603	3 087	599
30 001 - 40 000 $	2 766	1 959	2 293	1 933
40 001 - 50 000 $	1 701	3 445	1 210	3 344
50 001 - 60 000 $	923	4 962	524	4 662
60 001 $ ou plus	737	8 184	242	5 366
Total	**23 403**	**1 045**	**19 645**	**728**
Revenus bruts moyens du conjoint ou de la conjointe $	**---**	**18 670**	**---**	**16 405**

* Avec contribution du conjoint ou de la conjointe.

TABLEAU 40
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 2005-2006 à 2008-2009

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers				
• Nombre	24 941	25 390	27 271	26 058
• Pourcentage	18,8	18,7	19,6	19,0
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers				
• Nombre	36 833	36 771	37 727	36 299
• Pourcentage	27,7	27,1	27,2	26,5
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers				
• Nombre	6 731	6 432	4 564	6 519
• Pourcentage	5,1	4,8	3,3	4,8
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers				
• Nombre	64 373	66 891	69 293	68 030
• Pourcentage	48,4	49,4	49,9	49,7
Nombre global de bénéficiaires	**132 878**	**135 484**	**138 855**	**136 906**
Rapport bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents/bénéficiaires résidant chez leurs parents	**3,20**	**3,26**	**3,36**	**3,20**
Rapport bénéficiaires sans contribution des parents/ bénéficiaires avec contribution des parents	**1,00**	**1,18**	**1,14**	**1,20**

TABLEAU 41
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, de 2005-2006 à 2008-2009

Situation des bénéficiaires	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge				
• Nombre	6 175	5 973	5 778	5 886
• Pourcentage	8,7	8,2	7,8	7,9
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge				
• Nombre	10 954	11 516	12 138	12 490
• Pourcentage	15,4	15,7	16,4	16,8
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge				
• Nombre	2 565	2 412	2 423	2 342
• Pourcentage	3,6	3,3	3,3	3,1
Vivent maritalement avec enfants à charge				
• Nombre	4 914	5 187	5 534	5 777
• Pourcentage	6,9	7,1	7,5	7,8
Sont chefs de famille monoparentale				
• Nombre	7 271	7 527	7 869	7 481
• Pourcentage	10,2	10,3	10,7	10,0
Sont parents biologiques ou adoptifs				
• Nombre	1 893	1 578	1 153	1 519
• Pourcentage	2,7	2,2	1,6	2,0
Ont obtenu 90 unités ou un diplôme de 1er cycle à l'université				
• Nombre	16 583	17 459	18 462	18 652
• Pourcentage	23,3	23,8	25,0	25,0
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans				
• Nombre	15 006	15 305	15 249	14 609
• Pourcentage	21,1	20,9	20,7	19,6
Sont orphelines ou orphelins				
• Nombre	569	563	582	577
• Pourcentage	0,8	0,8	0,8	0,8
Poursuivent des études de 2e ou de 3e cycle à l'université				
• Nombre	2 030	2 440	2 168	1 961
• Pourcentage	2,9	3,3	2,9	2,6
Ont fait un retour aux études sept ans après la fin de l'obligation de fréquentation scolaire				
• Nombre	2 180	2 276	2 315	2 297
• Pourcentage	3,1	3,1	3,1	3,1
Autres situations				
• Nombre	964	1 087	186	958
• Pourcentage	1,4	1,5	0,3	1,3
Nombre global de bénéficiaires	**71 104**	**73 323**	**73 857**	**74 549**

* Ventilation des données qui tient compte en premier de l'état matrimonial des bénéficiaires.

TABLEAU 42
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par établissement financier, au 31 mars 2009

	Prêts négociés	
Établissements financiers	**%**	**M$**
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	59,19	940,6
Banque Royale	14,75	234,3
Banque Nationale du Canada	13,80	219,3
Banque de Montréal	9,04	143,7
Banque Laurentienne	3,15	50,1
Banque canadienne impériale de commerce	0,04	0,6
Banque Toronto-Dominion	0,02	0,3
Banque Scotia	0,01	0,2
Banque HSBC Canada	0,00	0,0
Total	**100,00**	**1 589,1**

TABLEAU 43
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge, à la fin de leurs études, le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2008-2009

Emprunteuses et emprunteurs selon les types d'établissements									
Dette d'études	**Enseignement secondaire**	**Enseignement collégial**			**Enseignement universitaire**			**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement**	**Total**
			Programmes subventionnés	**Programmes non subventionnés**					
	Formation professionnelle	**Formation générale**	**Formation technique**		**1er cycle**	**2e cycle**	**3e cycle**		
	Nombre	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**
1 - 5 000 $	5 030	1 931	3 513	193	2 921	578	56	16	**14 238**
5 001 - 10 000 $	4 224	1 087	4 083	430	4 427	1 407	125	27	**15 810**
10 001 - 15 000 $	1 819	300	2 815	531	4 266	1 467	136	23	**11 357**
15 001 $ ou plus	1 870	98	2 155	645	6 275	3 171	685	71	**14 970**
Total	**12 943**	**3 416**	**12 566**	**1 799**	**17 889**	**6 623**	**1 002**	**137**	**56 375**
Montant moyen de la dette d'études ($)	**8 463**	**5 309**	**9 387**	**12 863**	**13 022**	**16 304**	**23 405**	**18 294**	**11 276**

TABLEAU 44

Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de mois durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2008-2009

Cycle à la fin des études universitaires	Emprunteuses et emprunteurs	Montant moyen des prêts à prendre en charge	Types d'établissements et nombre moyen de mois visés			
			Enseignement collégial	Enseignement universitaire		
				1er cycle	2e cycle	3e cycle
	Nombre	$	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
1er cycle	11 324	11 295	-	21	-	-
	6 565	16 001	22	26	-	-
2e cycle	3 066	11 475	-	-	17	-
	2 058	18 872	-	24	17	-
	140	14 555	16	-	16	-
	1 359	23 487	19	33	18	-
3e cycle	314	16 517	-	-	-	33
	224	22 168	-	-	18	32
	60	22 440	-	17	-	36
	138	29 543	-	19	22	28
	12	13 270	12	-	-	39
	21	24 315	12	-	20	35
	47	26 257	17	27	-	38
	186	32 111	17	26	22	27
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants	**25 514**					

TABLEAU 45
Évolution des données[1] relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2005-2006 à 2008-2009

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Montant des prêts garantis par le gouvernement				
• Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts (M$)	1 317,0	1 313,0	1 563,9	1 589,1
• Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts[2] (M$)	13,6	9,7	12,4	4,5
• Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts (M$)	1 760,4	1 816,2	1 848,9	1 872,1
• Montant global des prêts garantis (M$)	3 091,0	3 138,9	3 425,2	3 465,7
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement (M$)	57,4	74,2	79,6	53,6
Montant des prêts échus depuis 1966				
• Prêts remboursés ou en voie de l'être par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	7 483,7	8 008,0	8 539,2	9 174,9
• Prêts remboursés par le gouvernement (capital seulement) (M$)	1 239,1	1 319,9	1 403,9	1 491,2
• Montant global des prêts échus (M$)	8 722,8	9 327,9	9 943,1	10 666,1
• Taux des prêts remboursés par le gouvernement (%)	14,2	14,2	14,1	14,0

[1] Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).
[2] Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

TABLEAU 46
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et aux prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 2005-2006 à 2008-2009

Bénéficiaires d'un prêt et prêts pris en charge	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Nombre de bénéficiaires d'un prêt de l'année	131 809	134 362	137 547	135 434
Montant global des prêts consentis de l'année (M$)	496,2	437,2	490,5	479,1
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge leur prêt	54 580	54 384	55 431	56 375
Montant global des prêts échus pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	488,1	543,0	615,2	635,7

TABLEAU 47
Évolution des remboursements de prêts
aux établissements financiers et du recouvrement des créances
auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2005-2006 à 2008-2009*

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	10 572	13 488	9 618	10 540
Nombre de réclamations remboursées	8 180	8 630	9 260	8 960
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 255	1 241	1 082	1 610
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers (M$)	78,5	80,8	89,5	91,9
Montant moyen remboursé ($)	9 597	9 363	9 665	10 259
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs (M$)	74,1	74,4	81,3	86,8

* Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Section 5 : Les différents programmes de l'Aide financière aux études

(pour connaître les conditions d'admissibilité des différents programmes, veuillez consulter le site Internet de l'Aide financière aux études : www.afe.gouv.qc.ca)

TABLEAU 48
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 2005-2006 à 2008-2009*

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs	10 118	12 060	13 156	13 421
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	395	390	479	358
Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,0	4,7	6,3	4,8

* Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Programme de remboursement différé : Ce programme est destiné à celles et ceux qui ont de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'ils ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Il permet ainsi à ces étudiantes et à ces étudiants de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période.

TABLEAU 49
Programme d'allocation pour des besoins particuliers, 2008-2009

	Besoins ordinaires*	Besoins particuliers
Nombre de bénéficiaires	1 472	2 603
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	7 171	3 272
Montant global de l'aide attribuée (M$)	10,6	8,5

* Ces données sont déjà comprises dans celles qui se rapportent au Programme de prêts et bourses.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Ce programme s'adresse aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il est accessible à tous les ordres d'enseignement, soit du préscolaire à l'université. Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers vise à compenser les effets de la déficience d'une étudiante ou d'un étudiant en lui offrant différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de ses études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à domicile (ressources matérielles), le cas échéant.

TABLEAU 50
Programme Explore, 2008-2009

Nombre de bénéficiaires	3 137
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 974
Montant global de l'aide attribuée (M$)	6,2

Programme Explore : Auparavant connu sous le nom de Programme de bourses d'été de langues, ce programme permet d'offrir des bourses à des étudiantes et à des étudiants qui se sont inscrits, au cours du printemps ou de l'été, à des cours d'anglais ou de français en classe d'immersion dans un établissement d'enseignement agréé. Les bourses sont attribuées annuellement aux étudiantes et aux étudiants québécois par un tirage au sort.

TABLEAU 51
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales, 2008-2009

Nombre de bénéficiaires	18
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	6 557
Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,1

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : Ce programme permet à des étudiantes et à des étudiants de recevoir une bourse s'ils travaillent pour une association étudiante nationale reconnue.

TABLEAU 52
Programme études-travail, 2008-2009*

Nombre de bénéficiaires	4 851
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 426
Montant global de l'aide attribuée (M$)	6,9

* Les montants comprennent la partie dépensée par les établissements d'enseignement.

Programme études-travail : Ce programme permet aux étudiantes et aux étudiants éprouvant des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles d'obtenir un emploi dans leur établissement d'enseignement. Il vise à favoriser les études postsecondaires des participantes et des participants et à limiter le nombre d'heures de travail afin de ne pas nuire à leurs études.

TABLEAU 53
Programme de remise de dette, 2008-2009*

Nombre de bénéficiaires	998
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 479
Montant global de l'aide attribuée (M$)	1,5

* Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Programme de remise de dette : Ce programme vise à réduire de 15 % la dette qu'une personne a contractée lors de sa participation au Programme de prêts et bourses. Il s'applique à toute personne qui a terminé ses études dans les délais prévus et qui a reçu une bourse chaque année.

TABLEAU 54
Programme de prêts pour les études à temps partiel, 2008-2009

Nombre de bénéficiaires	2 089
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 214
Montant global de l'aide attribuée (M$)	2,5

Programme de prêts pour les études à temps partiel : Ce programme est destiné aux étudiantes et aux étudiants qui étudient à temps partiel dans un établissement d'enseignement agréé. L'aide qui leur est attribuée est versée sous forme de prêt.

TABLEAU 55
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2005-2006 à 2008-2009

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Programme de remboursement différé				
• Nombre de bénéficiaires	10 118	12 060	13 156	13 421
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,0	4,7	6,3	4,8
Programme d'allocation pour des besoins particuliers				
• Besoins ordinaires				
(Programme de prêts et bourses)				
• Nombre de bénéficiaires	1 069	1 113	1 299	1 472
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	7,3	7,2	9,2	10,6
• Besoins particuliers				
(Programme d'allocation pour des besoins particuliers)				
• Nombre de bénéficiaires	1 373	1 576	1 953	2 603
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	5,6	6,2	7,1	8,5
Programme Explore				
• Nombre de bénéficiaires	3 277	3 396	3 532	3 137
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	6,2	6,9	7,2	6,2
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales				
• Nombre de bénéficiaires	19	18	16	18
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,1	0,2	0,1	0,1
Programme études-travail				
• Nombre de bénéficiaires	4 358	4 091	4 589	4 851
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	6,2	6,0	6,5	6,9
Programme de remise de dette				
• Nombre de bénéficiaires	832	1 104	911	998
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	1,1	1,6	1,6	1,5
Programme de prêts pour les études à temps partiel				
• Nombre de bénéficiaires	1 715	1 886	1 925	2 089
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	1,9	2,1	2,3	2,5





Aide financière aux études

Québec

STATISTIQUES
RAPPORT 2009-2010

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES



Québec

Symboles et abréviations

% : pourcentage
$: en dollars
M$: en millions de dollars

Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2012

ISBN 978-2-550-64214-5 (PDF)
ISSN 1916-5439 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Introduction

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) s'est doté d'indicateurs de rendement. À cet égard, les résultats qui figurent dans le présent rapport portent sur les statistiques relatives à l'année d'attribution 2009-2010. Ils sont également révélateurs de la contribution importante du MELS au soutien financier des personnes qui poursuivent des études.

Ce rapport présente principalement un portrait des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses. Les données qu'il renferme portent notamment sur l'attribution de l'aide financière, sur les caractéristiques des bénéficiaires (avec ou sans contribution des tiers), sur les contributions prises en compte pour le calcul du montant d'aide financière à accorder de même que sur les prêts et leur remboursement. Il contient également des statistiques concernant les autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. De plus, certains tableaux font référence aux établissements d'enseignement.

Ce rapport statistique annuel est un ouvrage de référence pour tous les citoyens et citoyennes, les associations étudiantes et les organismes publics intéressés par l'aide financière aux études.

Programme de prêts et bourses en bref

Chaque année, le Programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, qui constitue le principal programme de l'Aide financière aux études, permet à environ 130 000 Québécoises et Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou postsecondaires dans un établissement d'enseignement collégial, une université ou tout autre établissement d'enseignement reconnu par le Ministère.

Ces personnes et, s'il y a lieu, leurs parents, leur conjointe ou leur conjoint doivent contribuer au financement de ces études en proportion de leurs moyens. C'est le principe sur lequel s'appuie le Programme de prêts et bourses. En effet, pour calculer l'aide financière à attribuer, le gouvernement tient compte de toutes les contributions ainsi que des dépenses normalement liées à la poursuite des études.

Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, il en paie les intérêts. La bourse n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, nous vous invitons à consulter le document *Une aide à votre portée* sur le site Internet de l'Aide financière aux études dans la section « Publications ».

Programme de remboursement différé

Ce programme est destiné à celles et ceux qui ont de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'ils ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Il permet ainsi à ces étudiantes et à ces étudiants de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Ce programme s'adresse aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il est accessible à tous les ordres d'enseignement, soit du préscolaire à l'université. Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers vise à compenser les effets de la déficience d'une étudiante ou d'un étudiant en lui offrant différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de ses études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à domicile (ressources matérielles), le cas échéant.

Programme Explore

Auparavant connu sous le nom de Programme de bourses d'été de langues, ce programme permet d'offrir des bourses à des étudiantes et à des étudiants qui se sont inscrits, au cours du printemps ou de l'été, à des cours d'anglais ou de français en classe d'immersion dans un établissement d'enseignement agréé. Les bourses sont attribuées annuellement aux étudiantes et aux étudiants québécois par un tirage au sort.

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Ce programme permet à des étudiantes et à des étudiants de recevoir une bourse s'ils travaillent pour une association étudiante nationale reconnue.

Programme études-travail

Ce programme permet aux étudiantes et aux étudiants éprouvant des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles d'obtenir un emploi dans leur établissement d'enseignement. Il vise à favoriser les études postsecondaires des participantes et des participants et à limiter le nombre d'heures de travail afin de ne pas nuire à leurs études.

Programme de remise de dette

Ce programme vise à réduire de 15 % la dette qu'une personne a contractée lors de sa participation au Programme de prêts et bourses. Il s'applique à toute personne qui a terminé ses études dans les délais prévus et qui a reçu une bourse chaque année.

Programme de prêts pour les études à temps partiel

Ce programme est destiné aux étudiantes et aux étudiants qui étudient à temps partiel dans un établissement d'enseignement agréé. L'aide qui leur est attribuée est versée sous forme de prêt.

Termes utilisés

Pour faciliter la compréhension des statistiques contenues dans le présent rapport, il importe de définir avant tout les termes propres au Programme de prêts et bourses.

Il faut noter de plus qu'en vue d'alléger les tableaux, les termes *étudiante* et *étudiant* sont retenus pour désigner aussi bien les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et du collégial que celles et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement universitaire.

Formes d'aide financière aux études

Prêt
Aide financière garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire ne paient aucun intérêt aux établissements financiers reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport tant qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Bourse
Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée aux étudiantes et aux étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et leurs propres contributions, de même que celles des parents[1], du conjoint ou de la conjointe. Pour leur part, les personnes aux études atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide.

Catégories de bénéficiaires d'une aide financière aux études

Bénéficiaire
Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Boursière, boursier
Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou une bourse seulement.

***Bénéficiaire avec contribution des parents*[1]**
Bénéficiaire dont les parents doivent contribuer au financement des études.

Bénéficiaire sans contribution des parents
Bénéficiaire dont les parents n'ont pas à contribuer au financement des études.

Bénéficiaire avec contribution du conjoint ou de la conjointe
Bénéficiaire dont le conjoint ou la conjointe doit contribuer au financement des études.

[1] Il peut s'agir aussi d'une répondante ou d'un répondant qui parraine une personne aux études et qui a fait une demande en vue de s'établir en permanence au Canada conformément à la Loi sur l'immigration.

Bénéficiaire résidant chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme résidant chez ses parents.

Bénéficiaire ne résidant pas chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme ne résidant pas chez ses parents.

Bénéficiaire chef de famille monoparentale
Personne célibataire, séparée, divorcée ou veuve avec des enfants à sa charge qui bénéficie d'une aide financière aux études.

Types de contributions

Contribution calculée des parents
Participation des parents, évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de leurs revenus bruts.

Contribution exigée des parents
Participation exigée des parents pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Contribution calculée du conjoint ou de la conjointe
Participation du conjoint ou de la conjointe, évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de ses revenus bruts.

Contribution exigée du conjoint ou de la conjointe
Participation exigée du conjoint ou de la conjointe pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Types d'établissements d'enseignement

Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)
Ensemble des établissements d'enseignement secondaire donnant des programmes de formation professionnelle reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études subventionnés et reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études non subventionnés et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Établissements d'enseignement universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement
Ensemble des établissements d'enseignement collégial et universitaire situés à l'extérieur du Québec et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Autres termes

Emprunteuse, emprunteur
Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit les rembourser à la fin de ses études à temps plein.

Région d'études
Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Région de provenance
Région administrative où résident les parents des bénéficiaires célibataires d'une aide financière aux études ou région administrative où résident les bénéficiaires non célibataires.

Taux de participation
Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants à temps plein au trimestre d'automne bénéficiant d'une aide financière aux études.

RAPPORT STATISTIQUE 2009-2010

LISTE DES TABLEAUX

FAITS SAILLANTS 5

Section 1 : L'attribution de l'aide financière 8

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon la forme d'aide, 2009-2010 8

TABLEAU 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2009-2010 9

TABLEAU 3
Répartition des bénéficiaires ayant une déficience fonctionnelle majeure par types d'établissements d'enseignement, 2009-2010 10

TABLEAU 4
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2009-2010 11

TABLEAU 5
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2009-2010 12

TABLEAU 6
Nombre et montants des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2009-2010 13

TABLEAU 7
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins de l'attribution de prêts et bourses, 2009-2010 21

TABLEAU 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2009-2010 24

TABLEAU 9
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2009, par types d'établissements d'enseignement, selon la forme d'aide 25

TABLEAU 10
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 2006-2007 à 2009-2010 26

TABLEAU 11
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 2006-2007 à 2009-2010 27

TABLEAU 12
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 2006-2007 à 2009-2010 28

TABLEAU 13
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par cycle d'études universitaires, de 2006-2007 à 2009-2010 29

TABLEAU 14
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne par types d'établissements d'enseignement, de 2006-2007 à 2009-2010 30

Section 2 : La situation de l'étudiante ou de l'étudiant 31

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2009-2010 31

TABLEAU 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon l'état matrimonial et le sexe, 2009-2010 32

TABLEAU 17
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon le trimestre de l'année scolaire, 2009-2010 33

TABLEAU 18
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2009-2010 34

TABLEAU 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2009-2010 35

TABLEAU 20
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne de ceux-ci selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2009-2010 36

TABLEAU 21
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le groupe d'âge, 2009-2010 37

TABLEAU 22
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2009-2010 38

TABLEAU 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2009-2010 39

TABLEAU 24
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure relative aux régions et aux MRC dites périphériques, 2009-2010 43

TABLEAU 25
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2009-2010 44

TABLEAU 26
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2009-2010 47

Section 3 : La présence ou l'absence d'une contribution d'un tiers 50

TABLEAU 27
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, du conjoint ou de la conjointe, 2009-2010 50

TABLEAU 28
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2009-2010 51

TABLEAU 29
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2009-2010 52

TABLEAU 30
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2009-2010 53

TABLEAU 31
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge de ces derniers qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2009-2010 54

TABLEAU 32
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2009-2010 55

TABLEAU 33
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'un conjoint ou d'une conjointe et d'enfants à charge, 2009-2010 56

TABLEAU 34
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2009-2010 57

TABLEAU 35
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon la forme d'aide, 2009-2010 58

TABLEAU 36
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2009-2010 59

TABLEAU 37
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution calculée des parents, 2009-2010 60

TABLEAU 38
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2009-2010 61

TABLEAU 39
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée du conjoint ou de la conjointe, 2009-2010 62

TABLEAU 40
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts du conjoint ou de la conjointe et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2009-2010 63

TABLEAU 41
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 2006-2007 à 2009-2010 64

TABLEAU 42
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, de 2006-2007 à 2009-2010 65

Section 4 : Les prêts et leur remboursement 66

TABLEAU 43
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par établissement financier, au 31 mars 2010 66

TABLEAU 44
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge, à la fin de leurs études, le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2009-2010 67

TABLEAU 45
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de mois durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2009-2010 68

TABLEAU 46
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2006-2007 à 2009-2010 69

TABLEAU 47
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et aux prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 2006-2007 à 2009-2010 70

TABLEAU 48
Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2006-2007 à 2009-2010 71

Section 5 : Les différents programmes de l'Aide financière aux études 72

TABLEAU 49
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 2006-2007 à 2009-2010 72

TABLEAU 50
Programme d'allocation pour des besoins particuliers, 2009-2010 73

TABLEAU 51
Programme Explore, 2009-2010..... 74

TABLEAU 52
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales, 2009-2010..... 75

TABLEAU 53
Programme études-travail, 2009-2010..... 76

TABLEAU 54
Programme de remise de dette, 2009-2010..... 77

TABLEAU 55
Programme de prêts pour les études à temps partiel, 2009-2010..... 78

TABLEAU 56
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2006-2007 à 2009-2010 79

FAITS SAILLANTS

Statistiques relatives à l'année d'attribution 2009-2010[1]

Répartition de l'aide financière aux études

Type d'aide financière	Bénéficiaires Nombre	Aide moyenne attribuée $	Aide totale attribuée M$
Prêt	140 267	3 431	481,3
Bourse	92 055	4 295	395,4
Total[2]	**141 997**	**6 173**	**876,6**

Répartition des bénéficiaires et montant moyen d'aide financière

Types d'établissements d'enseignement	Bénéficiaires Nombre	Montant moyen $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	22 202	6 321
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	43 785	4 894
• Programmes non subventionnés	2 573	7 712
Établissements d'enseignement universitaire		
• Programmes de 1er cycle	56 148	6 471
• Programmes de 2e cycle	14 705	7 993
• Programmes de 3e cycle	2 386	8 312
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	198	7 448

[1] Les statistiques sont extraites d'un portrait de la base de données de l'Aide financière aux études en date du 31 mars 2011, et ce, pour l'année d'attribution 2009-2010, qui s'étend du 1er septembre 2009 au 31 août 2010.

[2] Le total ne constitue pas la somme du nombre des bénéficiaires d'un prêt et du nombre de bénéficiaires d'une bourse, car une grande majorité des bénéficiaires reçoivent un prêt et une bourse. Cela est également applicable au montant de l'aide moyenne attribuée.

Répartition des prêts

Types d'établissements d'enseignement	Bénéficiaires Nombre	Montant moyen $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	22 033	3 458
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	43 242	2 775
• Programmes non subventionnés	2 539	7 673
Établissements d'enseignement universitaire		
• Programmes de 1er cycle	55 378	3 315
• Programmes de 2e cycle	14 525	4 680
• Programmes de 3e cycle	2 352	5 333
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	198	7 448

Caractéristiques des bénéficiaires d'un prêt

Caractéristiques	Nombre	%
Avec contribution des parents	62 297	44,4
Ne résidant pas chez leurs parents	107 641	76,7
Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	25 417	18,1
Avec enfants	28 092	20,0

Répartition des bourses

Types d'établissements d'enseignement	Bénéficiaires Nombre	Montant moyen de bourse $	Montant moyen total (prêt et bourse) $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	16 043	3 998	**7 382**
Établissements d'enseignement collégial			
• Programmes subventionnés	26 346	3 578	**6 484**
• Programmes non subventionnés	75	4 826	**9 465**
Établissements d'enseignement universitaire			
• Programmes de 1er cycle	37 776	4 758	**8 010**
• Programmes de 2e cycle	10 425	4 754	**9 349**
• Programmes de 3e cycle	1 390	5 244	**10 381**

Ressources financières des boursières et des boursiers

Caractéristiques des boursières et des boursiers	Boursières et boursiers	Contributions moyennes			Total
		Parents, conjoint ou conjointe	Boursières et boursiers	Gouvernement	
	Nombre	$	$	$	$
Avec contribution des parents					
• Résidant chez leurs parents	9 778	373	673	4 417	**5 463**
• Ne résidant pas chez leurs parents	22 953	1 124	1 291	6 463	**8 878**
Sans contribution des parents					
• Sans conjoint ou conjointe					
o Sans enfant	30 833	s. o.	1 666	7 921	**9 587**
o Avec enfants	7 135	s. o.	1 933	9 952	**11 885**
• Avec conjoint ou conjointe					
o Sans enfant	5 034	329	954	7 908	**9 191**
o Avec enfants	16 322	839	1 160	9 586	**11 585**

Obtention d'une bourse

	%
Taux de participation à la bourse des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses	18,5
Pourcentage de bénéficiaires qui reçoivent une bourse	64,8

Section 1 : L'attribution de l'aide financière

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon la forme d'aide, 2009-2010

Forme d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	Nombre	M$	M$	M$
Prêt seulement	49 942	173,6	-	173,6
Bourse seulement*	1 730	-	11,9	11,9
Prêt et bourse	90 325	307,7	383,5	691,1
Total	**141 997**	**481,3**	**395,4**	**876,6**

* Seuls les bénéficiaires considérés comme ayant une déficience fonctionnelle majeure reçoivent une bourse seulement.

TABLEAU 2
Répartition des prêts et bourses
par types d'établissements d'enseignement, 2009-2010

	Prêts			Bourses			Prêts et bourses
Types d'établissements	**Nombre**	**Montant moyen $**	**Total M$**	**Nombre**	**Montant moyen $**	**Total M$**	**Montant moyen $**
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	22 033	3 458	76,2	16 043	3 998	64,1	7 382
Enseignement collégial (programmes subventionnés)	43 242	2 775	120,0	26 346	3 578	94,3	6 484
• Formation générale	13 426	2 327	31,2	7 809	2 758	21,5	5 268
• Formation technique	29 816	2 977	88,8	18 537	3 924	72,7	6 994
• Secteur privé	4 957	5 597	27,7	2 660	3 545	9,4	9 681
• Secteur public	38 285	2 410	92,3	23 686	3 582	84,8	6 125
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)	2 539	7 673	19,5	75	4 826	0,4	9 465
Enseignement universitaire	72 255	3 655	264,1	49 591	4 771	236,6	8 358
• 1er cycle	55 378	3 315	183,6	37 776	4 758	179,7	8 010
• 2e cycle	14 525	4 680	68,0	10 425	4 754	49,6	9 349
• 3e cycle	2 352	5 333	12,5	1 390	5 244	7,3	10 381
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	198	7 448	1,5	0	—	—	—
Total	**140 267**	**3 431**	**481,3**	**92 055**	**4 295**	**395,4**	**7 652**

À noter que dans tous les tableaux de ce rapport faisant référence aux types d'aide les termes prêts, bourses, prêts et bourses sont définis comme suit :

Prêts : Bénéficiaires d'un prêt seulement ou bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse
Bourses : Bénéficiaires d'une bourse seulement ou bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse
Prêts et bourses : Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse.

TABLEAU 3
Répartition des bénéficiaires ayant une déficience fonctionnelle majeure par types d'établissements d'enseignement, 2009-2010

Types d'établissements	Bourses*		
	Nombre	Montant moyen $	Total M$
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	169	6 022	1,0
Enseignement collégial (programmes subventionnés)	543	5 407	2,9
• Formation générale	190	4 859	0,9
• Formation technique	353	5 701	2,0
• Secteur privé	55	8 018	0,4
• Secteur public	488	5 112	2,5
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)	34	7 676	0,3
Enseignement universitaire	984	7 813	7,7
• 1er cycle	770	7 608	5,9
• 2e cycle	180	8 553	1,5
• 3e cycle	34	8 540	0,3
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	0	—	—
Total	**1 730**	**6 880**	**11,9**

* Les bénéficiaires ayant une déficience fonctionnelle majeure reçoivent une bourse seulement.

TABLEAU 4
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2009-2010

Montant global de l'aide attribuée	Enseignement secondaire (formation professionnelle)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	Total	
		Programmes subventionnés	Programmes non subventionnés				
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
2 000 $ ou moins	4 324	11 600	65	4 806	5	**20 800**	**14,6**
2 001 - 4 000 $	4 849	10 158	428	17 825	34	**33 294**	**23,4**
4 001 - 6 000 $	3 787	7 772	377	13 534	14	**25 484**	**17,9**
6 001 - 8 000 $	3 309	7 400	488	10 522	47	**21 766**	**15,3**
8 001 - 10 000 $	2 087	3 166	483	11 243	64	**17 043**	**12,0**
10 001 $ ou plus	3 846	3 689	732	15 309	34	**23 610**	**16,6**
Total	**22 202**	**43 785**	**2 573**	**73 239**	**198**	**141 997**	**100,0**
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	**6 321**	**4 894**	**7 712**	**6 836**	**7 448**	**6 173**	

TABLEAU 5
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2009-2010

Montant de la bourse	Enseignement secondaire (formation professionnelle)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Total	
		Programmes subventionnés	Programmes non subventionnés			
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
2 000 $ ou moins	4 543	9 312	21	10 339	**24 215**	**26,3**
2 001 - 4 000 $	4 522	7 057	19	12 804	**24 402**	**26,5**
4 001 - 6 000 $	3 564	6 087	11	10 188	**19 850**	**21,6**
6 001 - 8 000 $	1 870	1 786	11	8 665	**12 332**	**13,4**
8 001 - 10 000 $	958	1 390	3	4 339	**6 690**	**7,3**
10 001 $ ou plus	586	714	10	3 256	**4 566**	**5,0**
Total	**16 043**	**26 346**	**75**	**49 591**	**92 055**	**100,0**
Montant moyen de la bourse ($)	**3 998**	**3 578**	**4 826**	**4 771**	**4 295**	

TABLEAU 6
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2009-2010

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	Nombre	M$	Nombre	M$	M$
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
Académie Umano esthétique	3	0,025	1	0,002	0,027
Académie des pompiers	86	1,381	34	0,115	1,495
Académie internationale Compétence beauté ltée	40	0,305	26	0,120	0,424
Aviron Québec Collège Technique	184	2,396	80	0,278	2,674
Campus Notre-Dame-de-Foy	55	0,508	23	0,076	0,584
Centre de Formation de Routiers Express inc.	15	0,169	8	0,024	0,192
Centre de formation professionnelle d'électrolyse et d'esthétique	1	0,007	0	-	0,007
Collège CDI	1 344	17,647	936	4,871	22,519
Collège Herzing	157	1,314	111	0,510	1,824
Collège Inter-Dec	39	0,333	29	0,139	0,471
Collège LaSalle	23	0,110	14	0,050	0,159
Collège de comptabilité et de secrétariat du Québec inc.	249	1,440	191	0,945	2,386
Collège de l'Estrie inc.	123	1,098	78	0,287	1,385
Collège supérieur de Montréal (CSM) inc.	313	2,009	265	1,328	3,337
CS Central Québec	24	0,048	18	0,057	0,105
CS De La Jonquière	340	0,787	240	0,770	1,557
CS Eastern Shores	33	0,071	23	0,095	0,166
CS Eastern Townships	112	0,206	88	0,321	0,527
CS English-Montréal	711	1,506	645	3,071	4,577
CS Harricana	117	0,261	94	0,283	0,544
CS Lester-B.-Pearson	397	0,855	336	1,644	2,500
CS Marguerite-Bourgeoys	1 070	2,252	886	3,955	6,207
CS Marie-Victorin	447	0,995	304	1,206	2,201
CS New Frontiers	77	0,146	55	0,196	0,342
CS Pierre-Neveu	281	0,577	224	0,800	1,376
CS René-Lévesque	101	0,215	63	0,240	0,455
CS Riverside	51	0,106	44	0,199	0,306
CS Sir-Wilfrid-Laurier	20	0,060	13	0,058	0,118
CS Western Québec	54	0,100	44	0,222	0,322
CS au Cœur-des-Vallées	46	0,102	37	0,140	0,242

TABLEAU 6 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2009-2010

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
A	**Enseignement secondaire (formation professionnelle)**					
	CS de Charlevoix	38	0,070	24	0,070	0,140
	CS de Kamouraska–Rivière-du-Loup	399	0,877	279	0,922	1,799
	CS de l'Énergie	116	0,250	86	0,314	0,564
	CS de l'Estuaire	89	0,149	59	0,217	0,366
	CS de l'Or-et-des-Bois	91	0,191	60	0,194	0,385
	CS de la Baie-James	32	0,052	20	0,045	0,098
	CS de la Beauce-Etchemin	436	0,910	289	1,047	1,957
	CS de la Capitale	924	1,836	569	1,799	3,635
	CS de la Côte-du-Sud	96	0,196	60	0,214	0,410
	CS de la Pointe-de-l'Île	511	1,068	415	1,874	2,942
	CS de la Région-de-Sherbrooke	600	1,201	420	1,454	2,654
	CS de la Riveraine	350	0,977	293	1,519	2,496
	CS de la Rivière-du-Nord	335	0,734	232	0,857	1,591
	CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	143	0,305	98	0,396	0,701
	CS de la Vallée-des-Tisserands	121	0,266	89	0,317	0,583
	CS de Laval	533	1,132	358	1,488	2,619
	CS de Montréal	2 204	4,451	1 789	7,613	12,064
	CS de Portneuf	78	0,166	55	0,202	0,368
	CS de Rouyn-Noranda	149	0,335	115	0,438	0,773
	CS de Saint-Hyacinthe	388	0,750	267	0,962	1,712
	CS de Sorel-Tracy	135	0,282	103	0,426	0,708
	CS des Affluents	732	0,857	686	2,049	2,905
	CS des Appalaches	170	0,361	118	0,450	0,812
	CS des Bois-Francs	230	0,537	177	0,655	1,192
	CS des Chênes	310	0,697	215	0,854	1,552
	CS des Chic-Chocs	70	0,166	50	0,192	0,358
	CS des Découvreurs	492	1,185	366	1,452	2,637
	CS des Draveurs	133	0,312	93	0,370	0,681
	CS des Grandes-Seigneuries	194	0,378	132	0,471	0,849
	CS des Hautes-Rivières	179	0,369	119	0,424	0,793

TABLEAU 6 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2009-2010

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
A	**Enseignement secondaire (formation professionnelle)**					
	CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	28	0,076	21	0,085	0,161
	CS des Hauts-Cantons	132	0,295	108	0,461	0,756
	CS des Îles	1	0,001	0	-	0,001
	CS des Laurentides	157	0,350	128	0,535	0,885
	CS des Monts-et-Marées	126	0,259	97	0,345	0,605
	CS des Navigateurs	509	0,942	296	0,976	1,918
	CS des Patriotes	37	0,074	27	0,097	0,171
	CS des Phares	291	0,561	222	0,683	1,244
	CS des Portages-de-l'Outaouais	209	0,376	157	0,534	0,910
	CS des Premières-Seigneuries	630	1,324	425	1,500	2,824
	CS des Rives-du-Saguenay	344	0,700	231	0,861	1,561
	CS des Samares	236	0,476	160	0,590	1,066
	CS des Sommets	83	0,183	64	0,220	0,403
	CS des Trois-Lacs	92	0,192	55	0,198	0,390
	CS du Chemin-du-Roy	618	1,260	412	1,436	2,696
	CS du Fer	44	0,099	34	0,168	0,267
	CS du Fleuve-et-des-Lacs	66	0,123	57	0,251	0,374
	CS du Lac-Abitibi	88	0,204	62	0,239	0,443
	CS du Lac-Saint-Jean	254	0,639	185	0,801	1,440
	CS du Lac-Témiscamingue	16	0,034	12	0,053	0,088
	CS du Pays-des-Bleuets	171	0,375	110	0,389	0,764
	CS du Val-des-Cerfs	175	0,421	131	0,521	0,942
	École des pêches et de l'aquaculture du Québec	1	0,001	0	-	0,001
	École du Routier G. C. inc.	151	1,892	81	0,308	2,200
	École du routier professionnel du Québec (1996) inc.	47	0,478	34	0,121	0,598
	École nationale de camionnage et équipement lourd (ENCEL)	87	0,843	39	0,122	0,965
	École nationale du meuble et de l'ébénisterie	47	0,092	32	0,140	0,232
	Extra Centre de formation	15	0,197	11	0,050	0,247
	Institut de formation Santérégie inc.	121	1,675	89	0,477	2,152
	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	68	0,107	40	0,105	0,211
	Institut technique Aviron de Montréal inc.	398	3,862	177	0,580	4,443

TABLEAU 6 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2009-2010

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
B	**Enseignement universitaire**					
	Collège dominicain de philosophie et de théologie	3	0,021	2	0,015	0,036
	Conservatoires d'art dramatique	26	0,086	15	0,071	0,157
	Conservatoires de musique	83	0,260	66	0,269	0,528
	École de technologie supérieure	1 718	5,503	1 138	5,317	10,821
	École des hautes études commerciales de Montréal	2 636	9,266	1 923	9,781	19,047
	École du Barreau du Québec	682	2,256	597	2,905	5,161
	École nationale d'administration publique	327	1,297	237	1,070	2,367
	École Polytechnique de Montréal	1 751	5,629	1 275	5,975	11,604
	Institut de formation théologique de Montréal	27	0,083	24	0,117	0,200
	Institut national de la recherche scientifique	81	0,373	43	0,207	0,580
	Télé-Université	1 006	3,200	761	4,276	7,476
	Université Bishop's	422	1,322	328	1,690	3,012
	Université Concordia	6 326	21,994	4 500	22,039	44,033
	Université d'Acadia	29	0,128	25	0,256	0,385
	Université de Montréal	11 852	41,285	8 423	42,559	83,844
	Université de Sherbrooke	6 936	22,739	4 753	21,748	44,488
	Université du Québec à Chicoutimi	1 713	5,423	1 129	5,354	10,778
	Université du Québec à Montréal	10 478	33,668	7 385	36,989	70,657
	Université du Québec à Rimouski	1 538	4,721	889	3,726	8,448
	Université du Québec à Trois-Rivières	3 402	11,247	2 193	10,514	21,760
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	620	1,936	400	1,884	3,820
	Université du Québec en Outaouais	1 072	3,449	642	3,105	6,554
	Université Laval	11 401	37,827	7 615	33,460	71,286
	Université McGill	4 217	14,838	3 156	16,080	30,918

TABLEAU 6 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2009-2010

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
C	**Enseignement collégial public**					
	Cégep André-Laurendeau	599	1,577	419	1,676	3,253
	Cégep Beauce-Appalaches	654	1,418	338	1,150	2,568
	Cégep d'Ahuntsic	1 669	3,931	1 060	3,855	7,786
	Cégep d'Alma	364	0,844	183	0,559	1,403
	Cégep de Baie-Comeau	120	0,308	68	0,224	0,532
	Cégep de Bois-de-Boulogne	658	1,472	504	2,024	3,496
	Cégep de Chicoutimi	744	1,690	410	1,308	2,998
	Cégep de Drummondville	679	1,535	376	1,246	2,781
	Cégep de Granby–Haute-Yamaska	403	0,986	223	0,881	1,867
	Cégep de Jonquière	1 107	2,608	641	2,072	4,680
	Cégep de La Pocatière	464	1,091	296	1,040	2,132
	Cégep de Lévis-Lauzon	924	2,047	486	1,394	3,441
	Cégep de Limoilou	1 298	3,015	727	2,228	5,243
	Cégep de Maisonneuve	1 090	2,530	739	2,761	5,291
	Cégep de Matane	285	0,694	177	0,564	1,258
	Cégep de Rimouski	1 243	3,106	806	2,672	5,778
	Cégep de Rivière-du-Loup	623	1,462	401	1,406	2,868
	Cégep de Rosemont	1 752	4,311	1 302	6,085	10,396
	Cégep de Sainte-Foy	1 498	3,380	819	2,430	5,810
	Cégep de Saint-Félicien	392	0,878	215	0,690	1,568
	Cégep de Saint-Hyacinthe	747	1,883	421	1,366	3,249
	Cégep de Saint-Jérôme	918	2,222	580	2,006	4,228
	Cégep de Saint-Laurent	629	1,523	433	1,627	3,150
	Cégep de Sept-Îles	119	0,279	73	0,332	0,610
	Cégep François-Xavier-Garneau	1 611	3,817	864	2,685	6,502
	Cégep Gérald-Godin	89	0,169	60	0,211	0,380
	Cégep John Abbott	547	1,322	372	1,398	2,720
	Cégep Lionel-Groulx	558	1,281	326	0,977	2,258
	Cégep Marie-Victorin	1 319	3,481	1 014	6,004	9,485
	Cégep Montmorency	778	1,754	465	1,615	3,368
	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	601	1,486	362	1,388	2,874
	Champlain Regional College	555	1,217	352	0,962	2,179
	Collège Dawson	1 002	2,317	746	2,514	4,831
	Collège Macdonald (Université McGill)	29	0,063	21	0,080	0,143
	Collège Shawinigan	323	0,768	181	0,569	1,337

TABLEAU 6 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2009-2010

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
C	**Enseignement collégial public**					
	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	887	2,142	512	1,708	3,850
	Cégep de l'Outaouais	727	1,821	460	1,637	3,458
	Cégep de la Gaspésie et des Îles	459	1,068	322	1,180	2,248
	Cégep de Sherbrooke	1 958	4,637	1 172	3,926	8,564
	Cégep de Sorel-Tracy	220	0,531	135	0,525	1,056
	Cégep de Thetford	382	0,890	225	0,699	1,588
	Cégep de Trois-Rivières	1 314	3,100	766	2,387	5,487
	Cégep de Valleyfield	341	0,901	238	0,817	1,718
	Cégep de Victoriaville	514	1,127	258	0,840	1,967
	Cégep du Vieux-Montréal	1 357	3,231	888	3,164	6,395
	Cégep Édouard-Montpetit	808	1,874	500	1,808	3,682
	Cégep régional de Lanaudière	847	1,921	480	1,631	3,552
	Vanier Collège	727	1,619	490	1,756	3,375

TABLEAU 6 (*Suite*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2009-2010

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
D	**Enseignement collégial privé (établissements subventionnés)**					
	Campus Notre-Dame-de-Foy	564	2,894	188	0,603	3,497
	Collège André-Grasset	131	0,755	76	0,286	1,041
	Collège Bart	164	0,833	74	0,281	1,115
	Collège Centennial	3	0,012	2	0,004	0,015
	Collège Ellis	203	1,349	81	0,257	1,607
	Collège international des Marcellines	7	0,028	2	0,002	0,030
	Collège international Marie-de-France	11	0,061	8	0,017	0,078
	Collège Jean-de-Brébeuf	82	0,390	39	0,047	0,437
	Collège Laflèche	603	3,043	338	1,277	4,319
	Collège LaSalle	1 203	6,073	749	3,047	9,120
	Collège Marianopolis	243	1,262	108	0,176	1,438
	Collège Mérici	459	2,014	195	0,603	2,617
	Collège O'Sullivan	493	2,650	295	1,159	3,810
	Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	5	0,023	4	0,006	0,028
	Collège Stanislas	14	0,087	6	0,007	0,094
	Conservatoire Lassalle	26	0,116	9	0,023	0,139
	Conservatoires de musique	22	0,045	7	0,014	0,059
	École commerciale du Cap	101	0,528	43	0,143	0,674
	École de musique Vincent-D'Indy	5	0,023	5	0,016	0,039
	École de sténographie judiciaire du Québec	6	0,041	3	0,006	0,047
	École nationale de cirque	17	0,107	11	0,040	0,147
	École nationale de police du Québec	149	0,629	31	0,039	0,668
	Institut de technologie agroalimentaire	427	1,035	317	1,145	2,180
	Institut Teccart 2003	224	1,409	132	0,563	1,972
	Séminaire de Sherbrooke	123	0,509	60	0,153	0,661

TABLEAU 6 (*Suite et fin*)
Nombre et montants des prêts et bourses attribués
par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2009-2010

Établissements		Prêts		Bourses		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
E	**Enseignement collégial privé (établissements non subventionnés)**					
	Académie de l'entrepreneurship québécois inc.	11	0,052	0	-	0,052
	Collège April-Fortier	272	1,889	8	0,023	1,912
	Collège CDI	632	5,042	22	0,108	5,150
	Collège d'enseignement en immobilier inc.	69	0,304	2	0,020	0,324
	Collège de gestion et technologie de Montréal inc.	1	0,007	1	0,006	0,014
	Collège de l'Estrie inc.	105	0,779	3	0,026	0,805
	Collège de l'immobilier du Québec	57	0,307	1	0,001	0,308
	Collège de photographie Marsan	128	0,905	3	0,026	0,931
	Collège Herzing	231	1,687	1	0,003	1,690
	Collège Inter-Dec	79	0,764	3	0,020	0,784
	Collège La Cabriole	2	0,018	0	-	0,018
	Collège Multihexa	94	0,747	8	0,022	0,769
	Collège radio télévision de Québec inc.	17	0,137	1	0,002	0,140
	Collège Salette inc.	116	0,891	5	0,031	0,922
	Collège technique de Montréal inc.	21	0,150	0	-	0,150
	École du show-business	256	2,148	4	0,031	2,179
	École nationale de l'humour	17	0,172	14	0,057	0,229
	École nationale de théâtre du Canada	64	0,398	41	0,134	0,532
	Institut d'enregistrement du Canada enr.	95	1,077	30	0,104	1,181
	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	82	0,203	47	0,120	0,323
	Institut supérieur d'informatique (ISI)	94	0,776	2	0,011	0,787
	Institut Trébas Québec inc.	135	1,124	2	0,004	1,128
	Musitechnic formation inc.	214	2,862	109	0,344	3,207

TABLEAU 7

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins de l'attribution de prêts et bourses, 2009-2010

Établissements d'enseignement universitaires	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	Nombre	M$	Nombre	M$	M$
Cape Breton University	4	0,041	1	0,001	0,042
Carleton University	173	1,466	79	0,277	1,743
Collège Algonquin AAT/NEPEAN	5	0,049	5	0,027	0,076
Collège dominicain de philosophie et de théologie	2	0,007	0	-	0,007
Collège universitaire Glendon	18	0,137	13	0,048	0,185
Collège universitaire de Saint-Boniface	7	0,051	6	0,030	0,081
Dalhousie University	42	0,435	25	0,101	0,537
École du Barreau du Québec	54	0,210	50	0,251	0,461
St. Francis-Xavier University	4	0,016	1	0,002	0,018
La Cité Collégiale/Ottawa	6	0,044	3	0,025	0,069
McMaster University	10	0,078	6	0,021	0,099
Mount Allison University	13	0,102	5	0,013	0,116
Mount Saint Vincent University	11	0,088	4	0,011	0,099
Nova Scotia Agricultural College	1	0,008	1	0,003	0,011
Nova Scotia College of Art and Design	5	0,047	3	0,006	0,053
Saint Mary's University	10	0,091	5	0,021	0,112
St. Thomas University/Fredericton	5	0,029	4	0,018	0,047
Simon Fraser University	34	0,283	24	0,089	0,372
Université d'Acadia	9	0,076	4	0,015	0,091
Université d'Alberta/Faculté Saint-Jean	12	0,099	7	0,020	0,120
Université de Moncton	134	0,959	70	0,199	1,158
Université d'Ottawa	1 813	14,834	815	2,625	17,460
Université Laurentienne	39	0,356	32	0,141	0,497
Université Sainte-Anne	5	0,046	3	0,010	0,056
Université Saint-Paul	23	0,143	11	0,027	0,175
University of Alberta	21	0,218	11	0,040	0,258
University of Calgary	14	0,118	6	0,038	0,156
University of Guelph	16	0,118	8	0,028	0,146
University of King's College	1	0,010	1	0,003	0,014
University of New Brunswick	27	0,283	14	0,049	0,332
University of Ontario/Institute of Technology	5	0,048	4	0,016	0,063
University of Prince Edward Island	6	0,051	3	0,008	0,060

TABLEAU 7 (*Suite*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins de l'attribution de prêts et bourses, 2009-2010

Établissements d'enseignement universitaires	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	Nombre	M$	Nombre	M$	M$
Alberta College of Art and Design	1	0,006	1	0,004	0,010
Brandon University	1	0,008	0	-	0,008
British Columbia Institute of Technology	1	0,013	1	0,004	0,017
Brock University	6	0,035	3	0,005	0,040
Canadian University College	5	0,051	1	0,005	0,056
Emily Carr Institute of Art and Design	4	0,022	2	0,003	0,025
Georgian College AAT	1	0,013	1	0,002	0,014
Humber College	8	0,092	5	0,013	0,104
Kemptville College Agricultural Technology	1	0,012	1	0,001	0,013
Lakehead University	10	0,086	6	0,022	0,109
Langara College	1	0,007	1	0,002	0,009
Memorial University of Newfoundland	25	0,192	15	0,047	0,239
Mount Royal University	1	0,005	0	-	0,005
Ontario College of Art and Design	8	0,046	4	0,016	0,062
Queen's University	62	0,685	40	0,125	0,810
Royal Conservatory of Music/Toronto	3	0,049	2	0,005	0,054
Royal Military College of Canada	7	0,037	1	0,005	0,042
Ryerson University	37	0,340	27	0,098	0,438
Saint Lawrence College/Brockville	6	0,051	6	0,023	0,074
Sheridan College AAT	6	0,045	2	0,008	0,053
Southern Alberta Institute of Technology	4	0,038	2	0,009	0,047
Trent University	5	0,057	4	0,014	0,071
University of British Columbia	80	0,642	44	0,158	0,801
University of Lethbridge	2	0,018	1	0,008	0,027
University of Manitoba	8	0,090	5	0,022	0,112
University of Regina	2	0,020	2	0,002	0,022
University of Saskatchewan	9	0,089	0	-	0,089
University of Toronto	135	1,393	81	0,274	1,667
University of Victoria	20	0,171	13	0,030	0,202
University of Waterloo	67	0,623	35	0,118	0,741
University of Western Ontario	33	0,339	17	0,056	0,395
University of Windsor	14	0,124	10	0,041	0,165

TABLEAU 7 (*Suite et fin*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une autre province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins de l'attribution de prêts et bourses, 2009-2010

Établissements d'enseignement universitaires	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	Nombre	M$	Nombre	M$	M$
Capilano University	4	0,018	1	0,001	0,019
College Boreal/ Sudbury	1	0,007	1	0,008	0,016
College of New Caledonia	1	0,005	1	0,004	0,009
Concordia University College of Alberta	1	0,016	0	-	0,016
Kwantlen University College	1	0,009	1	0,001	0,009
Niagara University	1	0,006	1	0,002	0,008
Providence College	1	0,011	1	0,002	0,012
Red Deer College	1	0,011	0	-	0,011
Royal Roads University	1	0,017	1	0,004	0,021
St. Clair College	1	0,004	1	0,002	0,006
Trinity Western University	1	0,005	0	-	0,005
Thompson River University	1	0,006	1	0,004	0,011
Tyndale University College and Seminary	1	0,004	0	-	0,004
University of Northern British Columbia	2	0,011	2	0,012	0,022
University of Toronto/ Ontario Institute Studies Education	4	0,050	2	0,007	0,057
University of Vancouver Island (Malaspina)	3	0,018	2	0,005	0,023
University of Winnipeg	4	0,025	3	0,014	0,039
Wilfrid Laurier University	7	0,065	4	0,017	0,082
York University	82	0,755	38	0,180	0,935

TABLEAU 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études
par types d'établissements d'enseignement, 2009-2010

Types d'établissements	Motifs de refus							Ensemble des demandes refusées
	Ressources financières suffisantes des parents	Ressources financières suffisantes des bénéficiaires, du conjoint ou de la conjointe	Période maximale d'admissibilité écoulée	Demande d'aide financière en retard	Limite d'endettement atteinte	Études non reconnues à temps plein	Autres motifs*	
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	466	57	33	42	76	6	650	**1 330**
Enseignement collégial								
• Programmes subventionnés	2 586	70	276	169	105	102	415	**3 723**
• Programmes non subventionnés	18	2	-	-	-	-	-	**20**
Enseignement universitaire	2 274	508	507	238	67	775	524	**4 893**
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	1	-	-	-	-	-	41	**42**
Total	**5 345**	**637**	**816**	**449**	**248**	**883**	**1 630**	**10 008**

* Autres motifs de refus : établissements d'enseignement ou programmes d'études non reconnus, prêt inférieur à 100 $, etc.

TABLEAU 9
Taux de participation* des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2009, par types d'établissements d'enseignement, selon la forme d'aide

Types d'établissements	Étudiants à temps plein	Prêts		Bourses	
	Nombre	Nombre	Taux de participation %	Nombre	Taux de participation %
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	**79 949**	**16 864**	**22,5**	**12 331**	**16,5**
Enseignement collégial	**187 059**	**39 008**	**20,9**	**23 515**	**12,6**
• Secteur privé	17 002	4 221	24,8	2 220	13,1
• Secteur public	170 057	34 787	20,5	21 295	12,5
• Formation générale	94 090	12 272	13,0	7 060	7,5
• Formation technique	92 969	26 736	28,8	16 455	17,7
Enseignement universitaire	**140 798**	**60 833**	**43,2**	**41 185**	**29,3**
• 1er cycle	114 343	46 844	41,0	31 379	27,4
• 2e cycle	18 087	12 020	66,5	8 617	47,6
• 3e cycle	8 368	1 969	23,5	1 189	14,2
Total (enseignement postsecondaire)	**327 857**	**99 841**	**30,5**	**64 700**	**19,7**
Total global	**402 806**	**116 705**	**29,0**	**77 031**	**19,1**

* Note : La méthode de calcul du taux de participation au Programme de prêts et bourses a été modifiée. Seuls les étudiants qui sont résidents du Québec et qui étudient à temps plein dans un établissement d'enseignement situé au Québec sont dorénavant pris en compte. Précédemment, les inscriptions qui étaient considérées incluaient également les étudiants non-résidents du Québec et les étudiants hors Québec. Par conséquent, les résultats obtenus ne peuvent être comparés à ceux des années antérieures.

TABLEAU 10
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 2006-2007 à 2009-2010

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre d'étudiants à temps plein au trimestre d'automne				
• Enseignement secondaire (form. prof.)	72 884	74 131	77 256	79 949
• Enseignement postsecondaire	337 254	345 011	353 108	327 857
Nombre de demandes d'aide				
• Enseignement secondaire (form. prof.)	25 283	26 424	26 541	27 770
• Enseignement postsecondaire	133 872	134 838	138 193	143 177
Total	**159 155**	**161 262**	**164 734**	**170 947**
Aide globale				
• Prêts (M$)	437,2	490,5	479,1	481,3
• Bourses (M$)	352,6	372,4	368,9	395,4
Total	**789,6**	**862,9**	**847,9**	**876,6**
Nombre de bénéficiaires				
• Enseignement secondaire (form. prof.)	20 720	21 859	21 283	22 202
• Enseignement postsecondaire	114 764	116 996	115 623	119 795
Total	**135 484**	**138 855**	**136 906**	**141 997**
Bénéficiaires d'un prêt seulement				
• Nombre	45 936	47 756	49 219	49 942
• Prêt moyen ($)	3 235	3 644	3 602	3 475
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse				
Dans l'ensemble				
• Nombre	88 426	89 791	86 215	90 325
• Prêt moyen ($)	3 264	3 525	3 501	3 407
• Bourse moyenne ($)	3 906	4 044	4 156	4 245
• Aide totale moyenne ($)	7 169	7 569	7 657	7 652
• Taux de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse	65,3 %	64,7 %	63,0 %	63,6 %
Établissements d'enseignement (programmes subventionnés)				
• Nombre	84 311	85 632	82 316	86 040
• Prêt moyen ($)	2 957	3 209	3 183	3 056
• Bourse moyenne ($)	3 920	4 054	4 171	4 265
• Aide totale moyenne ($)	6 877	7 263	7 354	7 321
Établissements d'enseignement (programmes non subventionnés)				
• Nombre	4 115	4 159	3 899	4 285
• Prêt moyen ($)	9 553	10 036	10 207	10 449
• Bourse moyenne ($)	3 617	3 839	3 828	3 843
• Aide totale moyenne ($)	13 170	13 875	14 035	14 292

TABLEAU 11
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 2006-2007 à 2009-2010

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Aide attribuée aux bénéficiaires				
• Montant moyen ($)	5 830	6 214	6 194	6 173
• Croissance relative (%)	100,0	106,6	106,2	105,9
Dépenses admises des bénéficiaires				
• Montant moyen ($)	7 809	8 349	8 308	8 137
• Croissance relative (%)	100,0	106,9	106,4	104,2
Aide attribuée aux boursières et aux boursiers				
• Montant moyen ($)	7 161	7 562	7 649	7 637
• Croissance relative (%)	100,0	105,6	106,8	106,6
Dépenses admises des boursières et des boursiers				
• Montant moyen ($)	8 393	8 856	8 950	8 626
• Croissance relative (%)	100,0	105,5	106,6	102,8

TABLEAU 12
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 2006-2007 à 2009-2010

Types d'établissements d'enseignement postsecondaire	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Enseignement collégial				
(programmes subventionnés)				
• Nombre	42 820	44 169	43 138	43 785
• Pourcentage	37,3	37,8	37,3	36,5
Enseignement collégial				
(programmes non subventionnés)				
• Nombre	2 727	2 717	2 406	2 573
• Pourcentage	2,4	2,3	2,1	2,1
Enseignement universitaire				
• Nombre	69 091	69 955	69 899	73 239
• Pourcentage	60,2	59,8	60,5	61,1
Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement				
• Nombre	126	155	180	198
• Pourcentage	0,1	0,1	0,2	0,2
Total (enseignement postsecondaire)	**114 764**	**116 996**	**115 623**	**119 795**

TABLEAU 13
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par cycle d'études universitaires, de 2006-2007 à 2009-2010

Cycle d'études universitaires	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
1er cycle				
• Nombre	53 089	53 966	53 908	56 148
• Pourcentage	76,8	77,1	77,1	76,7
2e cycle				
• Nombre	13 504	13 423	13 550	14 705
• Pourcentage	19,5	19,2	19,4	20,1
3e cycle				
• Nombre	2 498	2 566	2 441	2 386
• Pourcentage	3,6	3,7	3,5	3,3
Nombre global de bénéficiaires	**69 091**	**69 955**	**69 899**	**73 239**

TABLEAU 14
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne par types d'établissements d'enseignement, de 2006-2007 à 2009-2010

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010*
Enseignement secondaire (form. prof.)				
• Étudiants à temps plein	72 884	74 131	77 256	74 949
• Nombre de bénéficiaires	16 540	17 369	17 055	16 997
• Taux de participation (%)	22,7	23,4	22,1	22,7
Enseignement collégial (secteur public)				
• Étudiants à temps plein	156 123	162 707	169 193	170 057
• Nombre de bénéficiaires	35 624	36 708	35 893	35 196
• Taux de participation (%)	22,8	22,6	21,2	20,7
Enseignement collégial (secteur privé)				
• Étudiants à temps plein	14 105	14 546	14 746	17 002
• Nombre de bénéficiaires	4 221	4 442	4 229	4 265
• Taux de participation (%)	29,9	30,5	28,7	25,1
Enseignement universitaire (1er cycle)				
• Étudiants à temps plein	131 856	132 712	133 690	114 343
• Nombre de bénéficiaires	50 300	51 360	50 895	47 240
• Taux de participation (%)	38,1	38,7	38,1	41,3
Enseignement universitaire (2e cycle)				
• Étudiants à temps plein	23 373	22 892	22 946	18 087
• Nombre de bénéficiaires	12 681	12 623	12 727	12 136
• Taux de participation (%)	54,3	55,1	55,5	67,1
Enseignement universitaire (3e cycle)				
• Étudiants à temps plein	11 797	12 154	12 533	8 368
• Nombre de bénéficiaires	2 394	2 481	2 349	1 997
• Taux de participation (%)	20,3	20,4	18,7	23,9
Enseignement postsecondaire				
• Étudiants à temps plein	337 254	345 011	353 108	327 857
• Nombre de bénéficiaires	105 220	107 614	106 093	100 834
• Taux de participation (%)	31,2	31,2	30,0	30,8
Total global				
• Étudiants à temps plein	410 138	419 142	430 364	402 806
• Nombre de bénéficiaires	121 760	124 983	123 148	117 831
• Taux de participation (%)	29,7	29,8	28,6	29,3

* Note : Voir la note du tableau 9.

Section 2 : La situation de l’étudiante ou de l’étudiant

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d’une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2009-2010

	Bénéficiaires	
Citoyenneté	**Nombre**	**%**
Citoyenneté canadienne (de naissance)	107 084	75,4
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	12 833	9,0
Résidence permanente	21 944	15,5
Statut de réfugié	136	0,1
Total	**141 997**	**100,0**

TABLEAU 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon l'état matrimonial et le sexe, 2009-2010

	Bénéficiaires		Ensemble des bénéficiaires
	Femmes	Hommes	
État matrimonial	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**
Célibataire	69 146	47 156	116 302
Mariée ou marié	11 487	8 278	19 765
Séparée ou séparé	1 872	683	2 555
Divorcée ou divorcé	2 148	694	2 842
Veuve ou veuf	107	18	125
Unie civilement ou uni civilement	222	186	408
Total	**84 982**	**57 015**	**141 997**

TABLEAU 17
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon le trimestre de l'année scolaire, 2009-2010

	Bénéficiaires	
Trimestre de l'année scolaire	**Nombre**	**%**
Été	2 507	1,8
Automne	6 789	4,8
Hiver	4 146	2,9
Été et automne	400	0,3
Été et hiver	6 880	4,8
Automne et hiver	82 305	58,0
Été, automne et hiver	38 970	27,4
Total	**141 997**	**100,0**

TABLEAU 18
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études
selon leurs revenus d'emploi bruts, 2009-2010

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse
	Nombre	Nombre
---	30 000	25 973
1 - 1 000 $	7 563	6 472
1 001 - 2 000 $	6 354	5 048
2 001 - 3 000 $	7 098	5 326
3 001 - 4 000 $	7 261	5 345
4 001 - 5 000 $	7 625	5 178
5 001 - 6 000 $	7 173	4 807
6 001 - 7 000 $	7 168	4 669
7 001 - 8 000 $	7 154	4 289
8 001 - 9 000 $	6 521	3 838
9 001 - 10 000 $	6 517	3 479
10 001 - 15 000 $	20 810	11 396
15 001 $ ou plus	19 023	6 235
Total	**140 267**	**92 055**
Moyenne des revenus d'emploi bruts ($)	**7 389**	**5 197**

TABLEAU 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2009-2010

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires par types d'établissements				
	Enseignement secondaire (formation professionnelle)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Ensemble des bénéficiaires
		Programmes subventionnés	Programmes non subventionnés		
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
---	6 319	8 851	484	14 940	30 680
1 - 1 000 $	1 525	2 373	79	3 707	7 695
1 001 - 2 000 $	1 134	2 337	80	2 871	6 436
2 001 - 3 000 $	1 095	2 951	80	3 037	7 178
3 001 - 4 000 $	1 039	2 955	81	3 258	7 338
4 001 - 5 000 $	1 085	2 946	87	3 576	7 701
5 001 - 6 000 $	945	2 772	74	3 449	7 244
6 001 - 7 000 $	928	2 605	111	3 572	7 221
7 001 - 8 000 $	899	2 489	109	3 717	7 221
8 001 - 9 000 $	824	2 078	100	3 567	6 577
9 001 - 10 000 $	824	1 987	165	3 570	6 550
10 001 - 15 000 $	2 670	5 492	410	12 379	20 960
15 001 $ ou plus	2 915	3 949	713	11 596	19 196
Total	**22 202**	**43 785**	**2 573**	**73 239**	**141 997**
Moyenne des revenus d'emploi bruts ($)	**6 504**	**6 334**	**11 371**	**8 103**	**7 364**

TABLEAU 20
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne de ceux-ci selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2009-2010

Autres revenus[1] des bénéficiaires		Bénéficiaires ayant des revenus autres[2]		Bénéficiaires ayant un revenu de pension alimentaire		Bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence	
	Nombre	Nombre	Contribution moyenne $	Nombre	Contribution moyenne[3] $	Nombre	Contribution moyenne[4] $
1 - 1 000 $	19 112	18 700	231	406	-	3 454	-
1 001 - 2 000 $	4 539	2 239	1 456	588	316	1 999	-
2 001 - 3 000 $	2 836	1 063	2 488	553	1 332	1 405	-
3 001 - 4 000 $	1 970	598	3 488	436	2 314	976	-
4 001 - 5 000 $	1 514	384	4 509	286	3 362	853	-
5 001 - 6 000 $	1 045	237	5 506	229	4 355	552	617
6 001 - 7 000 $	686	152	6 492	113	5 337	355	1 594
7 001 - 8 000 $	537	127	7 543	85	6 297	290	2 635
8 001 $ ou plus	2 263	500	18 271	132	8 789	1 505	8 127
Total	**34 502**	**24 000**	**1 101**	**2 828**	**2 188**	**11 389**	**1 221**

[1] Y compris les montants de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant, d'indemnités de décès, de rentes d'enfant de victime d'acte criminel, de pension alimentaire, de revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation, les allocations du Solliciteur général du Canada ou du ministre de la Sécurité publique, les allocations du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou d'un conseil de bande ainsi que les bourses d'excellence.
[2] Excluant les revenus d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi, les revenus de pension alimentaire et les bourses d'excellence.
[3] La contribution moyenne ne tient compte que du montant de pension alimentaire qui excède 1 200 $.
[4] La contribution moyenne ne tient compte que du montant de bourse d'excellence qui excède 5 000 $.

TABLEAU 21
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le groupe d'âge, 2009-2010

Groupe d'âge*	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	Ensemble des bénéficiaires	
	(formation professionnelle)	Programmes subventionnés	Programmes non subventionnés				
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
15-19 ans	4 942	18 950	362	4 054	29	**28 337**	**20,0**
20-24 ans	5 429	12 292	938	35 415	99	**54 173**	**38,2**
25-29 ans	3 804	5 538	561	17 246	49	**27 198**	**19,2**
30-34 ans	3 049	3 210	309	8 219	12	**14 799**	**10,4**
35-39 ans	2 289	1 955	176	4 578	4	**9 002**	**6,3**
40 ans ou plus	2 689	1 840	227	3 727	5	**8 488**	**6,0**
Total	**22 202**	**43 785**	**2 573**	**73 239**	**198**	**141 997**	**100,0**

* L'âge des bénéficiaires est déterminé au 30 septembre 2009.

TABLEAU 22
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2009-2010

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts		Bourses		Montant moyen (prêt et bourse)
	Nombre	Montant moyen $	Nombre	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents	32 626	2 900	11 829	1 878	4 668
Ne résidant pas chez leurs parents	107 641	3 592	80 226	4 651	8 083
Total	**140 267**	**3 431**	**92 055**	**4 295**	**7 652**

TABLEAU 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2009-2010

		Prêts		Bourses		Aide totale
A	**Dans l'ensemble**	**Nombre**	**M$**	**Nombre**	**M$**	**M$**
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	4 532	11,4	3 064	11,0	22,3
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	5 436	14,3	3 332	12,9	27,3
	Québec (03)	21 947	73,2	13 675	55,6	128,8
	Mauricie (04)	6 675	21,8	4 151	17,4	39,2
	Estrie (05)	11 055	34,1	7 444	31,8	65,9
	Montréal (06)	61 535	217,1	42 718	201,1	418,2
	Outaouais (07)	2 282	6,3	1 460	6,1	12,4
	Abitibi-Témiscamingue (08)	1 970	5,1	1 255	4,8	9,9
	Côte-Nord (09)	378	0,8	235	0,9	1,8
	Nord-du-Québec (10)	61	0,1	35	0,1	0,2
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	665	1,5	458	1,7	3,2
	Chaudière-Appalaches (12)	3 831	8,7	2 110	7,0	15,7
	Laval (13)	1 973	10,4	1 121	4,7	15,1
	Lanaudière (14)	1 836	3,5	1 333	4,3	7,8
	Laurentides (15)	2 479	6,9	1 622	5,7	12,5
	Montérégie (16)	6 157	17,0	4 034	15,8	32,8
	Centre-du-Québec (17)	2 578	8,1	1 511	5,7	13,9
	Autres provinces	4 022	30,9	2 033	7,1	38,0
	Autres pays	855	9,9	464	1,7	11,5
	Total	**140 267**	**481,3**	**92 055**	**395,4**	**876,6**

TABLEAU 23 (*Suite*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2009-2010

B	Enseignement secondaire (formation professionnelle)	Prêts		Bourses		Aide totale
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	882	1,8	655	2,2	4,0
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	1 109	2,5	766	2,8	5,3
	Québec (03)	2 718	10,7	1 744	6,2	16,9
	Mauricie (04)	834	2,8	544	1,9	4,7
	Estrie (05)	1 076	3,1	778	2,9	5,9
	Montréal (06)	6 619	27,6	5 245	23,7	51,3
	Outaouais (07)	473	1,0	353	1,4	2,3
	Abitibi-Témiscamingue (08)	461	1,0	343	1,2	2,2
	Côte-Nord (09)	133	0,2	93	0,4	0,6
	Nord-du-Québec (10)	32	0,1	20	0,0	0,1
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	206	0,5	136	0,5	1,0
	Chaudière-Appalaches (12)	1 211	2,4	763	2,7	5,1
	Laval (13)	988	6,9	651	3,1	10,0
	Lanaudière (14)	989	1,6	853	2,7	4,3
	Laurentides (15)	1 003	3,4	716	2,7	6,1
	Montérégie (16)	2 263	7,2	1 597	6,4	13,6
	Centre-du-Québec (17)	1 036	3,4	786	3,4	6,8
	Autres provinces	-	-	-	-	-
	Autres pays	-	-	-	-	-
	Total	**22 033**	**76,2**	**16 043**	**64,1**	**140,3**

TABLEAU 23 (*Suite*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2009-2010

C	Enseignement collégial	Prêts		Bourses		Aide totale
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
	Région d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	2 743	6,7	1 803	6,1	12,8
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	2 575	6,3	1 408	4,5	10,8
	Québec (03)	6 193	19,1	3 092	9,6	28,6
	Mauricie (04)	2 342	7,4	1 328	4,4	11,8
	Estrie (05)	2 468	6,4	1 438	4,7	11,1
	Montréal (06)	15 917	57,3	9 654	39,1	96,4
	Outaouais (07)	733	1,8	464	1,6	3,5
	Abitibi-Témiscamingue (08)	889	2,1	512	1,7	3,9
	Côte-Nord (09)	245	0,6	142	0,6	1,2
	Nord-du-Québec (10)	29	0,1	15	0,0	0,1
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	459	1,1	322	1,2	2,2
	Chaudière-Appalaches (12)	1 985	4,4	1 062	3,3	7,7
	Laval (13)	985	3,5	470	1,6	5,1
	Lanaudière (14)	847	1,9	480	1,6	3,6
	Laurentides (15)	1 476	3,5	906	3,0	6,5
	Montérégie (16)	3 581	8,7	2 175	7,7	16,4
	Centre-du-Québec (17)	1 542	4,8	725	2,3	7,1
	Autres provinces	735	3,5	416	1,5	5,0
	Autres pays	37	0,3	9	0,0	0,3
	Total	**45 781**	**139,5**	**26 421**	**94,6**	**234,1**

TABLEAU 23 (*Suite et fin*)
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des montants d'aide selon la région d'études, 2009-2010

D	Enseignement universitaire	Prêts		Bourses		Aide totale
	Région d'études	**Nombre**	**M$**	**Nombre**	**M$**	**M$**
	Bas-Saint-Laurent (01)	907	2,9	606	2,7	5,5
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	1 752	5,6	1 158	5,6	11,1
	Québec (03)	13 036	43,4	8 839	39,9	83,3
	Mauricie (04)	3 499	11,6	2 279	11,1	22,7
	Estrie (05)	7 511	24,6	5 228	24,2	48,8
	Montréal (06)	38 999	132,2	27 819	138,3	270,5
	Outaouais (07)	1 074	3,5	643	3,1	6,6
	Abitibi-Témiscamingue (08)	620	1,9	400	1,9	3,8
	Côte-Nord (09)	-	-	-	-	-
	Nord-du-Québec (10)	-	-	-	-	-
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	-	-	-	-	-
	Chaudière-Appalaches (12)	635	1,9	285	1,1	2,9
	Laval (13)	-	-	-	-	-
	Lanaudière (14)	-	-	-	-	-
	Laurentides (15)	-	-	-	-	-
	Montérégie (16)	313	1,0	262	1,7	2,7
	Centre-du-Québec (17)	-	-	-	-	-
	Autres provinces	3 250	27,2	1 617	5,5	32,7
	Autres pays	659	8,4	455	1,6	10,0
	Total	**72 255**	**264,1**	**49 591**	**236,6**	**500,7**

TABLEAU 24
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle* au titre de la mesure relative aux régions et aux MRC dites périphériques, 2009-2010

Région ou MRC dite périphérique	Bénéficiaires		Montant global attribué
	Nombre	%	M$
Région du Bas-Saint-Laurent	4 237	36,4	**2,09**
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 071	9,2	**0,52**
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 991	25,7	**1,44**
Région de la Côte-Nord	519	4,5	**0,25**
Région du Nord-du-Québec	76	0,7	**0,04**
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 708	14,7	**0,83**
MRC de Pontiac	141	1,2	**0,07**
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	184	1,6	**0,09**
MRC d'Antoine-Labelle	536	4,6	**0,25**
Ville de La Tuque	165	1,4	**0,08**
Total	**11 628**	**100,0**	**5,66**

* Des frais supplémentaires ponctuels sont ajoutés aux dépenses admises de l'étudiante ou de l'étudiant avec contribution des parents qui ne réside pas chez eux, à la condition que la résidence des parents ou l'établissement d'enseignement fréquenté se trouve dans une région ou une MRC dite périphérique.

TABLEAU 25

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2009-2010

		Région de provenance																	
Région d'études		**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	
A	**Enseignement secondaire (formation professionnelle)**																		**Total**
	Bas-Saint-Laurent (01)	724	3	13	2	2	5	2	-	8	-	78	40	1	1	4	8	2	**893**
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	2	1 028	20	8	4	3	2	3	28	7	1	3	1	3	1	3	2	**1 119**
	Québec (03)	58	50	1 800	49	40	66	11	11	39	3	45	420	10	11	11	35	81	**2 740**
	Mauricie (04)	1	5	12	630	6	5	1	1	1	-	-	5	1	31	2	14	128	**843**
	Estrie (05)	2	1	2	3	926	6	3	4	11	-	2	25	1	2	2	40	56	**1 086**
	Montréal (06)	7	11	38	18	30	5 064	18	12	4	-	12	11	332	198	125	761	16	**6 657**
	Outaouais (07)	1	1	3	-	-	4	430	14	-	-	-	1	3	1	12	5	1	**476**
	Abitibi-Témiscamingue (08)	1	2	1	2	1	3	-	444	-	11	-	1	-	1	2	2	2	**473**
	Côte-Nord (09)	12	-	5	-	-	2	-	1	111	-	-	1	-	-	-	-	1	**133**
	Nord-du-Québec (10)	-	4	2	-	3	-	-	3	1	16	-	-	-	-	1	2	-	**32**
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	5	1	2	-	-	1	1	-	1	-	194	1	-	-	1	1	-	**208**
	Chaudière-Appalaches (12)	24	14	80	6	64	6	7	4	3	-	4	945	2	6	3	17	37	**1 222**
	Laval (13)	1	-	2	4	4	231	2	-	2	-	1	1	373	140	183	47	1	**992**
	Lanaudière (14)	1	-	10	6	3	552	-	-	1	-	2	2	17	325	21	46	7	**993**
	Laurentides (15)	-	3	2	5	5	77	40	10	-	-	2	1	42	58	710	52	3	**1 010**
	Montérégie (16)	5	8	10	9	43	138	2	11	6	2	3	9	15	25	25	1 883	81	**2 275**
	Centre-du-Québec (17)	30	2	31	82	74	10	5	11	10	2	10	48	2	16	1	52	664	**1 050**
	Total	**874**	**1 133**	**2 033**	**824**	**1 205**	**6 173**	**524**	**529**	**226**	**41**	**354**	**1 514**	**800**	**818**	**1 104**	**2 968**	**1 082**	**22 202**

TABLEAU 25 (*Suite*)

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2009-2010

		Région de provenance																	
Région d'études		**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	
	Enseignement collégial																		**Total**
B	Bas-Saint-Laurent (01)	1 646	31	217	37	45	66	8	11	25	-	269	302	9	11	17	60	40	**2 794**
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	22	2 078	129	28	22	63	8	10	72	26	9	28	6	10	21	55	25	**2 612**
	Québec (03)	203	117	3 972	112	73	105	34	37	50	10	110	1 125	24	26	30	73	169	**6 270**
	Mauricie (04)	8	14	117	1 542	45	44	8	10	2	3	5	30	4	72	15	60	389	**2 368**
	Estrie (05)	14	7	40	24	1 840	94	15	16	11	3	18	66	2	10	16	175	136	**2 487**
	Montréal (06)	54	73	206	129	175	10 432	129	93	24	3	45	135	895	610	671	2 310	132	**16 116**
	Outaouais (07)	2	1	2	1	3	23	643	21	3	1	-	2	5	5	24	6	2	**744**
	Abitibi-Témiscamingue (08)	-	5	11	4	9	23	10	796	-	17	-	2	1	3	7	5	3	**896**
	Côte-Nord (09)	5	4	14	3	2	-	1	1	206	-	1	3	-	3	1	2	2	**248**
	Nord-du-Québec (10)	-	3	5	-	-	-	-	2	-	18	-	-	-	-	1	-	-	**29**
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	26	1	32	7	8	11	2	-	3	-	349	4	5	2	8	9	4	**471**
	Chaudière-Appalaches (12)	44	11	196	13	97	23	7	5	5	2	16	1 517	1	4	4	14	57	**2 016**
	Laval (13)	3	4	11	6	10	212	6	7	1	-	1	3	385	95	183	67	4	**998**
	Lanaudière (14)	3	3	8	22	6	67	1	3	2	2	-	3	19	687	17	18	2	**863**
	Laurentides (15)	2	6	16	8	12	126	41	17	1	1	-	6	69	144	1 015	28	1	**1 493**
	Montérégie (16)	18	21	54	29	116	386	14	26	-	1	2	22	40	43	29	2 666	147	**3 614**
	Centre-du-Québec (17)	22	20	61	76	72	44	12	11	4	-	12	53	4	18	14	134	1 004	**1 561**
	Total	**2 072**	**2 399**	**5 091**	**2 041**	**2 535**	**11 719**	**939**	**1 066**	**409**	**87**	**837**	**3 301**	**1 469**	**1 743**	**2 073**	**5 682**	**2 117**	**45 580**

TABLEAU 25 (*Suite et fin*)

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2009-2010

		Région de provenance																	
Région d'études		**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	**Total**
C	**Enseignement universitaire**																		
	Bas-Saint-Laurent (01)	636	6	44	4	13	22	4	-	16	3	125	32	4	5	5	21	6	**946**
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	18	1 363	66	17	13	79	11	10	87	14	13	16	8	8	11	38	5	**1 777**
	Québec (03)	478	343	7 298	285	228	1 025	165	133	98	9	224	1 600	124	163	177	542	303	**13 195**
	Mauricie (04)	40	39	217	1 594	67	202	24	31	25	5	13	116	42	336	64	303	411	**3 529**
	Estrie (05)	124	137	264	129	3 346	766	139	88	35	9	55	352	105	152	168	1 287	450	**7 606**
	Montréal (06)	149	151	443	186	316	28 278	308	110	48	13	83	241	2 128	871	1 170	4 843	214	**39 552**
	Outaouais (07)	1	2	6	6	6	59	746	10	-	-	4	1	22	33	171	24	3	**1 094**
	Abitibi-Témiscamingue (08)	2	4	14	2	7	15	11	486	3	5	1	5	1	-	58	15	-	**629**
	Côte-Nord (09)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
	Nord-du-Québec (10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
	Chaudière-Appalaches (12)	36	3	206	1	2	3	2	3	7	2	9	359	-	3	1	1	4	**642**
	Laval (13)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
	Lanaudière (14)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
	Laurentides (15)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
	Montérégie (16)	15	7	10	3	11	51	5	4	1	-	1	17	9	9	12	147	12	**314**
	Centre-du-Québec (17)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
	Total	**1 499**	**2 055**	**8 568**	**2 227**	**4 009**	**30 500**	**1 415**	**875**	**320**	**60**	**528**	**2 739**	**2 443**	**1 580**	**1 837**	**7 221**	**1 408**	**69 284**

TABLEAU 26
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2009-2010

Lieu d'études		Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
A	**Au Canada**					
1	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts et bourses**					
	Alberta	70	0,622	35	0,146	0,768
	Colombie-Britannique	172	1,315	109	0,363	1,678
	Île-du-Prince-Édouard	6	0,051	3	0,008	0,060
	Manitoba	24	0,203	18	0,076	0,280
	Nouveau-Brunswick	182	1,386	96	0,299	1,685
	Nouvelle-Écosse	95	0,875	52	0,190	1,065
	Ontario	3 285	25,203	1 702	5,928	31,131
	Saskatchewan	14	0,117	3	0,008	0,124
	Terre-Neuve-et-Labrador	26	0,196	15	0,047	0,243
	Total	**3 874**	**29,968**	**2 033**	**7,065**	**37,034**
2	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement**					
	Alberta	8	0,055	0	-	0,055
	Colombie-Britannique	19	0,107	0	-	0,107
	Île-du-Prince-Édouard	1	0,006	0	-	0,006
	Manitoba	3	0,023	0	-	0,023
	Nouveau-Brunswick	7	0,049	0	-	0,049
	Nouvelle-Écosse	4	0,019	0	-	0,019
	Ontario	103	0,700	0	-	0,700
	Saskatchewan	2	0,014	0	-	0,014
	Terre-Neuve-et-Labrador	1	0,005	0	-	0,005
	Total	**148**	**0,978**	**0**	**-**	**0,978**

TABLEAU 26 (*Suite*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2009-2010

Lieu d'études		Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
B	**À l'extérieur du Canada**					
1	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts et bourses**					
	Allemagne	20	0,117	16	0,060	0,177
	Argentine	3	0,013	2	0,009	0,022
	Australie	14	0,183	8	0,024	0,208
	Autriche	5	0,047	4	0,013	0,060
	Belgique	13	0,091	9	0,027	0,118
	Brésil	2	0,023	1	0,001	0,024
	Chili	2	0,014	2	0,007	0,021
	Chine	9	0,135	6	0,026	0,161
	Colombie	1	0,014	1	0,002	0,017
	Costa Rica	1	0,006	1	0,000	0,007
	Danemark	5	0,059	4	0,015	0,073
	Espagne	21	0,274	20	0,067	0,340
	États-Unis	218	3,481	131	0,433	3,914
	Finlande	2	0,009	2	0,007	0,015
	France	136	1,046	108	0,400	1,446
	Hong-Kong	1	0,023	1	0,005	0,028
	Irlande	1	0,023	1	0,004	0,027
	Israël	3	0,027	3	0,012	0,039
	Italie	6	0,055	5	0,013	0,068
	Liban	1	0,001	0	-	0,001
	Luxembourg	1	0,003	1	0,002	0,005
	Mali	1	0,014	1	0,003	0,017
	Maroc	1	0,005	1	0,004	0,009
	Mexique	0	-	1	0,006	0,006
	Norvège	5	0,029	3	0,014	0,043
	Nouvelle-Zélande	2	0,035	2	0,009	0,045
	Pays-Bas	14	0,184	10	0,040	0,224
	Pologne	2	0,032	2	0,007	0,039
	Portugal	3	0,034	2	0,008	0,043
	Royaume-Uni	101	1,933	73	0,293	2,227
	Suisse	36	0,286	27	0,088	0,374
	Suède	12	0,048	12	0,048	0,096

TABLEAU 26 (*Suite et fin*)
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2009-2010

Lieu d'études		Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
		Nombre	M$	Nombre	M$	M$
	Thaïlande	1	0,002	1	0,001	0,004
	Tunisie	2	0,009	2	0,010	0,020
	Turquie	1	0,013	1	0,004	0,017
	Total	**646**	**8,268**	**464**	**1,662**	**9,935**
2	**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement**					
	Allemagne	5	0,042	0	-	0,042
	Australie	14	0,110	0	-	0,110
	Belgique	2	0,012	0	-	0,012
	Brésil	1	0,011	0	-	0,011
	Chili	2	0,014	0	-	0,014
	Chine	3	0,029	0	-	0,029
	Colombie	3	0,018	0	-	0,018
	Espagne	2	0,020	0	-	0,020
	États-Unis	117	0,882	0	-	0,882
	France	9	0,057	0	-	0,057
	Guatemala	1	0,010	0	-	0,010
	Géorgie	1	0,003	0	-	0,003
	Inde	1	0,009	0	-	0,009
	Irlande	2	0,022	0	-	0,022
	Israël	1	0,003	0	-	0,003
	Italie	1	0,005			0,005
	Japon	2	0,010	0	-	0,010
	Liban	4	0,031	0	-	0,031
	Mexique	1	0,009	0	-	0,009
	Norvège	1	0,007	0	-	0,007
	Pays-Bas	3	0,026	0	-	0,026
	Porto Rico	1	0,013			0,013
	République tchèque	3	0,014	0	-	0,014
	Roumanie	1	0,010	0	-	0,010
	Royaume-Uni	20	0,182	0	-	0,182
	Suisse	7	0,048			0,048
	Suède	1	0,003	0	-	0,003
	Total	**209**	**1,600**	**0**	**-**	**1,600**

Section 3 : La présence ou l'absence d'une contribution d'un tiers

TABLEAU 27
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, du conjoint ou de la conjointe, 2009-2010

	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		
Contribution ou non des parents, du conjoint ou de la conjointe		**Montant moyen**		**Montant moyen**	**Montant moyen** (prêt et bourse)
	Nombre	**$**	**Nombre**	**$**	**$**
Avec contribution des parents	62 297	2 907	32 731	2 975	5 873
Sans contribution des parents	77 970	3 850	59 324	5 023	8 631
• Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	25 417	3 606	21 356	5 755	9 199
• Sans contribution du conjoint ou de la conjointe	52 553	3 968	37 968	4 611	8 308
Total	**140 267**	**3 431**	**92 055**	**4 295**	**7 652**

TABLEAU 28
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2009-2010

	Prêts			Bourse			
			Montant moyen			Montant moyen	Montant moyen (prêt et bourse)
	Nombre	%	$	Nombre	%	$	$
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	26 557	18,9	2 770	9 778	10,6	1 745	4 456
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	35 740	25,5	3 009	22 953	24,9	3 499	6 454
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	6 069	4,3	3 471	2 051	2,2	2 512	5 681
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	71 901	51,3	3 882	57 273	62,2	5 113	8 734
Total	**140 267**	**100,0**	**3 431**	**92 055**	**100,0**	**4 295**	**7 652**

TABLEAU 29
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2009-2010

Lieu de résidence des bénéficiaires	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	Nombre	**%**
Résidant chez leurs parents	26 896	42,7
Ne résidant pas chez leurs parents	36 064	57,3
Total	**62 960**	**100,0**

TABLEAU 30
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2009-2010

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	Prêts par types d'établissements									
	Enseignement secondaire (formation professionnelle)		Enseignement collégial				Enseignement universitaire		Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement	
			Programmes subventionnés		Programmes non subventionnés					
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	3 315	15,0	11 989	27,7	697	27,5	10 546	14,6	10	5,1
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	4 250	19,3	14 778	34,2	378	14,9	16 239	22,5	95	48,0
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	1 036	4,7	1 229	2,8	252	9,9	3 550	4,9	2	1,0
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	13 432	61,0	15 246	35,3	1 212	47,7	41 920	58,0	91	46,0
Total	**22 033**	**100,0**	**43 242**	**100,0**	**2 539**	**100,0**	**72 255**	**100,0**	**198**	**100,0**

TABLEAU 31
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge de ces derniers qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2009-2010

Nombre d'enfants	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	Nombre	**%**
1	37 837	60,1
2	19 293	30,6
3	4 959	7,9
4 ou plus	871	1,4
Total	**62 960**	**100,0**

TABLEAU 32
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2009-2010

Nombre d'enfants	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	Nombre	%
0	50 674	64,1
1	13 680	17,3
2	9 886	12,5
3 ou plus	4 797	6,1
Total	**79 037**	**100,0**

TABLEAU 33
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'un conjoint ou d'une conjointe et d'enfants à charge, 2009-2010

	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	Nombre	**%**
Bénéficiaires sans conjoint ou conjointe ni enfant	44 469	56,3
Bénéficiaires sans conjoint ou conjointe, mais avec enfants	8 924	11,3
Bénéficiaires avec conjoint ou conjointe, mais sans enfant	6 205	7,9
Bénéficiaires avec conjoint ou conjointe et enfants	19 439	24,6
Total	**79 037**	**100,0**

TABLEAU 34
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2009-2010

Situation des bénéficiaires	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	Nombre	**%**
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge	6 494	8,2
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge	13 679	17,3
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge	2 305	2,9
Vivent maritalement avec enfants à charge	6 068	7,7
Sont chefs de famille monoparentale	7 710	9,8
Sont parents biologiques ou adoptifs	1 654	2,1
Ont obtenu un diplôme de 1er cycle à l'université	15 342	19,4
Ont accumulé 90 unités de 1er cycle à l'université (sans diplôme)	4 571	5,8
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans	14 700	18,6
Sont orphelines ou orphelins	638	0,8
Poursuivent des études de 2e ou de 3e cycle à l'université	2 215	2,8
Ont fait un retour aux études sept ans après la période de l'obligation de fréquentation scolaire	2 531	3,2
Autres	1 130	1,4
Total	**79 037**	**100,0**

TABLEAU 35
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon la forme d'aide, 2009-2010

Forme d'aide	Bénéficiaires avec contribution des parents		Contribution moyenne des parents	
			Contribution calculée	Contribution exigée
	Nombre	%	$	$
Prêt seulement	30 229	48,0	3 816	1 322
Bourse seulement	663	1,1	2 270	1 184
Prêt et bourse	32 068	50,9	908	894
Total	**62 960**	**100,0**	**2 319**	**1 102**

TABLEAU 36
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2009-2010

Revenus bruts des parents	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne calculée des parents	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne calculée des parents
	Nombre	$	Nombre	$
20 000 $ ou moins	18 120	-	14 042	-
20 001 $ - 30 000 $	9 634	515	6 633	473
30 001 $ - 40 000 $	9 559	1 600	5 310	1 420
40 001 $ - 50 000 $	7 469	2 799	3 178	2 374
50 001 $ - 60 000 $	5 978	4 025	1 700	3 005
60 001 $ ou plus	11 537	6 836	1 868	3 788
Total	**62 297**	**2 319**	**32 731**	**936**
Revenus bruts moyens des parents ($)	**---**	**37 133**	**---**	**26 203**

* Avec contribution des parents.

TABLEAU 37
Répartition des boursières et des boursiers
selon la contribution calculée des parents, 2009-2010

Contribution calculée des parents	Bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents	
	Nombre	**%**
---	16 291	49,8
1 - 1 000 $	5 924	18,1
1 001 - 2 000 $	4 414	13,5
2 001 - 3 000 $	2 793	8,5
3 001 - 4 000 $	1 616	4,9
4 001 - 5 000 $	983	3,0
5 001 - 6 000 $	454	1,4
6 001 - 7 000 $	146	0,4
7 001 $ ou plus	110	0,3
Total	**32 731**	**100,0**
Contribution moyenne calculée : 936 $		

TABLEAU 38
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2009-2010

Revenus bruts des parents	Nombre d'enfants aux études à la charge des parents	Bénéficiaires résidant chez leurs parents			Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents		
			Contribution moyenne calculée	Contribution moyenne exigée		Contribution moyenne calculée	Contribution moyenne exigée
		Nombre	**$**	**$**	**Nombre**	**$**	**$**
20 000 $ ou moins	1	5 896	-	-	7 267	-	-
	2	2 205	-	-	1 796	-	-
	3 ou plus	695	-	-	458	-	-
		8 796	**-**	**-**	**9 521**	**-**	**-**
20 001 $ - 30 000 $	1	3 054	664	619	3 309	593	582
	2	1 206	305	284	1 416	347	341
	3 ou plus	336	172	139	399	215	211
		4 596	**534**	**496**	**5 124**	**495**	**487**
30 001 $ - 40 000 $	1	2 677	2 042	1 422	3 344	1 834	1 771
	2	1 254	1 060	896	1 596	1 188	1 153
	3 ou plus	328	626	586	450	843	820
		4 259	**1 644**	**1 202**	**5 390**	**1 560**	**1 509**
40 001 $ - 50 000 $	1	2 060	3 451	1 117	2 480	3 278	3 086
	2	956	1 987	1 325	1 441	2 161	2 094
	3 ou plus	269	1 270	955	355	1 526	1 495
		3 285	**2 846**	**1 164**	**4 276**	**2 756**	**2 619**
50 001 $ - 60 000 $	1	1 488	5 014	615	1 948	4 857	4 121
	2	763	2 870	1 553	1 291	3 115	2 839
	3 ou plus	243	2 057	1 286	316	2 373	2 196
		2 494	**4 070**	**967**	**3 555**	**4 004**	**3 484**
60 001 $ ou plus	1	1 274	8 057	789	3 040	8 504	1 464
	2	1 580	5 373	915	3 789	6 605	2 683
	3 ou plus	612	4 332	1 018	1 369	5 401	2 604
		3 466	**6 176**	**887**	**8 198**	**7 108**	**2 218**
Total		**26 896**	**1 878**	**626**	**36 064**	**2 647**	**1 457**

Ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents : 62 960

Contribution moyenne calculée des parents : 2 319 $

Contribution moyenne exigée des parents : 1 102 $

TABLEAU 39
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études
selon la contribution calculée du conjoint ou de la conjointe, 2009-2010

Contribution calculée du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires	
	Nombre	%
---	16 421	64,0
1 - 1 000 $	2 198	8,6
1 001 - 2 000 $	2 043	8,0
2 001 - 3 000 $	1 450	5,7
3 001 - 4 000 $	1 066	4,2
4 001 - 5 000 $	832	3,2
5 001 - 6 000 $	535	2,1
6 001 - 7 000 $	368	1,4
7 001 $ ou plus	731	2,9
Total	**25 644**	**100,0**
Contribution moyenne calculée : 1 103 $		

TABLEAU 40
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts du conjoint ou de la conjointe et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2009-2010

	Prêts		Bourses	
Revenus bruts du conjoint ou de la conjointe	**Bénéficiaires***	**Contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe**	**Bénéficiaires***	**Contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe**
	Nombre	**$**	**Nombre**	**$**
Moins de 20 000 $	14 831	-	13 334	-
20 001 - 30 000 $	3 625	615	3 217	596
30 001 - 40 000 $	3 081	1 939	2 511	1 929
40 001 - 50 000 $	1 956	3 361	1 409	3 251
50 001 - 60 000 $	1 012	4 865	599	4 550
60 001 $ ou plus	912	8 315	286	5 454
Total	**25 417**	**1 101**	**21 356**	**755**
Revenus bruts moyens du conjoint ou de la conjointe $	**---**	**18 910**	**---**	**16 426**

* Avec contribution du conjoint ou de la conjointe.

TABLEAU 41
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 2006-2007 à 2009-2010

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers				
• Nombre	25 390	27 271	26 058	26 896
• Pourcentage	18,7	19,6	19,0	18,9
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers				
• Nombre	36 771	37 727	36 299	36 064
• Pourcentage	27,1	27,2	26,5	25,4
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers				
• Nombre	6 432	4 564	6 519	6 143
• Pourcentage	4,8	3,3	4,8	4,3
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers				
• Nombre	66 891	69 293	68 030	72 894
• Pourcentage	49,4	49,9	49,7	51,3
Nombre global de bénéficiaires	**135 484**	**138 855**	**136 906**	**141 997**
Rapport bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents/bénéficiaires résidant chez leurs parents	**3,26**	**3,36**	**3,20**	**3,30**
Rapport bénéficiaires sans contribution des parents/ bénéficiaires avec contribution des parents	**1,18**	**1,14**	**1,20**	**1,26**

TABLEAU 42
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, de 2006-2007 à 2009-2010

Situation des bénéficiaires	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge				
• Nombre	5 973	5 778	5 886	6 494
• Pourcentage	8,2	7,8	7,9	8,2
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge				
• Nombre	11 516	12 138	12 490	13 679
• Pourcentage	15,7	16,4	16,8	17,3
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge				
• Nombre	2 412	2 423	2 342	2 305
• Pourcentage	3,3	3,3	3,1	2,9
Vivent maritalement avec enfants à charge				
• Nombre	5 187	5 534	5 777	6 068
• Pourcentage	7,1	7,5	7,8	7,7
Sont chefs de famille monoparentale				
• Nombre	7 527	7 869	7 481	7 710
• Pourcentage	10,3	10,7	10,0	9,8
Sont parents biologiques ou adoptifs				
• Nombre	1 578	1 153	1 519	1 654
• Pourcentage	2,2	1,6	2,0	2,1
Ont obtenu 90 unités ou un diplôme de 1er cycle à l'université				
• Nombre	17 459	18 462	18 652	19 913
• Pourcentage	23,8	25,0	25,0	25,2
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans				
• Nombre	15 305	15 249	14 609	14 700
• Pourcentage	20,9	20,7	19,6	18,6
Sont orphelines ou orphelins				
• Nombre	563	582	577	638
• Pourcentage	0,8	0,8	0,8	0,8
Poursuivent des études de 2e ou de 3e cycle à l'université				
• Nombre	2 440	2 168	1 961	2 215
• Pourcentage	3,3	2,9	2,6	2,8
Ont fait un retour aux études sept ans après la fin de l'obligation de fréquentation scolaire				
• Nombre	2 276	2 315	2 297	2 531
• Pourcentage	3,1	3,1	3,1	3,2
Autres situations				
• Nombre	1 087	186	958	1 130
• Pourcentage	1,5	0,3	1,3	1,4
Nombre global de bénéficiaires	**73 323**	**73 857**	**74 549**	**79 037**

* Ventilation des données qui tient compte en premier de l'état matrimonial des bénéficiaires.

Section 4 : Les prêts et leur remboursement

TABLEAU 43
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par établissement financier, au 31 mars 2010

	Prêts négociés	
Établissements financiers	**%**	**M$**
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	58,67	957,9
Banque Royale	15,14	247,1
Banque Nationale du Canada	13,58	221,7
Banque de Montréal	9,35	152,6
Banque Laurentienne	3,20	52,3
Banque canadienne impériale de commerce	0,03	0,5
Banque Toronto-Dominion	0,02	0,3
Banque Scotia	0,01	0,1
Banque HSBC Canada	0,00	0,0
Total	**100,00**	**1 632,7**

TABLEAU 44
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge, à la fin de leurs études, le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2009-2010

Emprunteuses et emprunteurs selon les types d'établissements									
Dette d'études	**Enseignement secondaire**	**Enseignement collégial**			**Enseignement universitaire**			**Établissements reconnus pour l'attribution de prêts seulement**	**Total**
			Programmes subventionnés	**Programmes non subventionnés**					
	Formation professionnelle	**Formation générale**	**Formation technique**		**1er cycle**	**2e cycle**	**3e cycle**		
	Nombre	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**
1 - 5 000 $	5 208	1 853	3 320	146	2 730	568	44	18	**13 887**
5 001 - 10 000 $	4 486	1 054	3 918	441	4 560	1 494	130	15	**16 098**
10 001 - 15 000 $	1 737	299	2 671	455	4 126	1 566	142	24	**11 020**
15 001 $ ou plus	1 692	94	2 110	632	5 885	3 216	711	58	**14 398**
Total	**13 123**	**3 300**	**12 019**	**1 674**	**17 301**	**6 844**	**1 027**	**115**	**55 403**
Montant moyen de la dette d'études ($)	**8 200**	**5 356**	**9 457**	**13 168**	**12 923**	**16 296**	**23 967**	**17 797**	**11 240**

TABLEAU 45

Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de mois durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2009-2010

Cycle à la fin des études universitaires	Emprunteuses et emprunteurs	Montant moyen des prêts à prendre en charge	Types d'établissements et nombre moyen de mois visés			
			Enseignement collégial	Enseignement universitaire		
				1er cycle	2e cycle	3e cycle
	Nombre	$	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
1er cycle	11 587	11 199	-	20	-	-
	5 714	16 419	20	25	-	-
2e cycle	3 340	11 811	-	-	17	-
	2 029	18 854	-	22	16	-
	141	15 321	16	-	17	-
	1 334	23 735	18	28	18	-
3e cycle	349	16 451	-	-	-	30
	223	24 466	-	-	19	29
	68	21 396	-	21	-	28
	113	29 249	-	20	20	26
	8	27 482	13	-	-	43
	24	24 026	11	-	24	35
	66	29 487	17	26	-	39
	176	33 602	17	26	22	29
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants	**25 172**					

TABLEAU 46
Évolution des données[1] relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2006-2007 à 2009-2010

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Montant des prêts garantis par le gouvernement				
• Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts (M$)	1 313,0	1 563,9	1 589,1	1632,7
• Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts[2] (M$)	9,7	12,4	4,5	3,3
• Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts (M$)	1 816,2	1 848,9	1 872,1	1 816,0
• Montant global des prêts garantis (M$)	3 138,9	3 425,2	3 465,7	3 452,0
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement (M$)	74,2	79,6	53,6	27,0
Montant des prêts échus depuis 1966				
• Prêts remboursés ou en voie de l'être par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	8 008,0	8 539,2	9 174,9	9 473,9
• Prêts remboursés par le gouvernement (capital seulement) (M$)	1 319,9	1 403,9	1 491,2	1 579,6
• Montant global des prêts échus (M$)	9 327,9	9 943,1	10 666,1	11 053,5
• Taux des prêts remboursés par le gouvernement (%)	14,2	14,1	14,0	14,3

[1] Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).
[2] Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

TABLEAU 47
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et aux prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 2006-2007 à 2009-2010

Bénéficiaires d'un prêt et prêts pris en charge	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre de bénéficiaires d'un prêt de l'année	134 362	137 547	135 434	140 267
Montant global des prêts consentis de l'année (M$)	437,2	490,5	479,1	481,3
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge leur prêt	54 384	55 431	56 375	55 403
Montant global des prêts échus pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	543,0	615,2	635,7	622,7

TABLEAU 48
Évolution des remboursements de prêts
aux établissements financiers et du recouvrement des créances
auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2006-2007 à 2009-2010*

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	13 488	9 618	10 540	11 742
Nombre de réclamations remboursées	8 630	9 260	8 960	8 698
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 241	1 082	1 610	1 863
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers (M$)	80,8	89,5	91,9	88,6
Montant moyen remboursé ($)	9 363	9 665	10 259	10 188
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs (M$)	74,4	81,3	86,8	81,8

* Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Section 5 : Les différents programmes de l'Aide financière aux études

(pour connaître les conditions d'admissibilité des différents programmes, veuillez consulter le site Internet de l'Aide financière aux études : www.afe.gouv.qc.ca)

TABLEAU 49
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 2006-2007 à 2009-2010*

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs	12 060	13 156	13 421	13 296
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	390	479	358	335
Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,7	6,3	4,8	4,5

* Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Programme de remboursement différé : Ce programme est destiné à celles et ceux qui ont de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'ils ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Il permet ainsi à ces étudiantes et à ces étudiants de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période.

TABLEAU 50
Programme d'allocation pour des besoins particuliers, 2009-2010

	Besoins ordinaires*	Besoins particuliers
Nombre de bénéficiaires	1 730	3 646
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	6 880	2 705
Montant global de l'aide attribuée (M$)	11,9	9,9

* Ces données sont déjà comprises dans celles qui se rapportent au Programme de prêts et bourses.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Ce programme s'adresse aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il est accessible à tous les ordres d'enseignement, soit du préscolaire à l'université. Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers vise à compenser les effets de la déficience d'une étudiante ou d'un étudiant en lui offrant différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de ses études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à domicile (ressources matérielles), le cas échéant.

TABLEAU 51
Programme Explore, 2009-2010

Nombre de bénéficiaires	3 701
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	2 000
Montant global de l'aide attribuée (M$)	7,4

Programme Explore : Auparavant connu sous le nom de Programme de bourses d'été de langues, ce programme permet d'offrir des bourses à des étudiantes et à des étudiants qui se sont inscrits, au cours du printemps ou de l'été, à des cours d'anglais ou de français en classe d'immersion dans un établissement d'enseignement agréé. Les bourses sont attribuées annuellement aux étudiantes et aux étudiants québécois par un tirage au sort.

TABLEAU 52
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales, 2009-2010

Nombre de bénéficiaires	18
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	5 660
Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,1

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : Ce programme permet à des étudiantes et à des étudiants de recevoir une bourse s'ils travaillent pour une association étudiante nationale reconnue.

TABLEAU 53
Programme études-travail, 2009-2010*

Nombre de bénéficiaires	5 061
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 407
Montant global de l'aide attribuée (M$)	7,1

* Les montants comprennent la partie dépensée par les établissements d'enseignement.

Programme études-travail : Ce programme permet aux étudiantes et aux étudiants éprouvant des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles d'obtenir un emploi dans leur établissement d'enseignement. Il vise à favoriser les études postsecondaires des participantes et des participants et à limiter le nombre d'heures de travail afin de ne pas nuire à leurs études.

TABLEAU 54
Programme de remise de dette, 2009-2010*

Nombre de bénéficiaires	997
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 659
Montant global de l'aide attribuée (M$)	1,7

* Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Programme de remise de dette : Ce programme vise à réduire de 15 % la dette qu'une personne a contractée lors de sa participation au Programme de prêts et bourses. Il s'applique à toute personne qui a terminé ses études dans les délais prévus et qui a reçu une bourse chaque année.

TABLEAU 55
Programme de prêts pour les études à temps partiel, 2009-2010

Nombre de bénéficiaires	1 989
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 270
Montant global de l'aide attribuée (M$)	2,5

Programme de prêts pour les études à temps partiel : Ce programme est destiné aux étudiantes et aux étudiants qui étudient à temps partiel dans un établissement d'enseignement agréé. L'aide qui leur est attribuée est versée sous forme de prêt.

TABLEAU 56
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2006-2007 à 2009-2010

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Programme de remboursement différé				
• Nombre de bénéficiaires	12 060	13 156	13 421	13 296
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,7	6,3	4,8	4,5
Programme d'allocation pour des besoins particuliers				
• Besoins ordinaires				
(Programme de prêts et bourses)				
• Nombre de bénéficiaires	1 113	1 299	1 472	1 730
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	7,2	9,2	10,6	11,9
• Besoins particuliers				
(Programme d'allocation pour des besoins particuliers)				
• Nombre de bénéficiaires	1 576	1 953	2 603	3 646
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	6,2	7,1	8,5	9,9
Programme Explore				
• Nombre de bénéficiaires	3 396	3 532	3 137	3 701
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	6,9	7,2	6,2	7,4
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales				
• Nombre de bénéficiaires	18	16	18	18
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,2	0,1	0,1	0,1
Programme études-travail				
• Nombre de bénéficiaires	4 091	4 589	4 851	5 061
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	6,0	6,5	6,9	7,1
Programme de remise de dette				
• Nombre de bénéficiaires	1 104	911	998	997
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	1,6	1,6	1,5	1,7
Programme de prêts pour les études à temps partiel				
• Nombre de bénéficiaires	1 886	1 925	2 089	1 989
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	2,1	2,3	2,5	2,5





Aide financière aux études

Québec



RAPPORT

2010 2011

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

STATISTIQUES

UN QUÉBEC POUR TOUS

Québec

Symboles et abréviations

% : pourcentage
$: en dollars
M$: en millions de dollars

Aide financière aux études et gouvernance interne des ressources
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

ISBN (PDF)
ISSN (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2013

Introduction

L’Aide financière aux études a pour mission de favoriser l’accès aux études en offrant un régime d’aide financière adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport décrit le soutien financier important que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, que ce soit au secondaire (formation professionnelle), au collégial ou à l’enseignement universitaire.

Ce présent rapport est divisé en deux chapitres. Le premier chapitre présente une compilation de diverses données du principal programme géré par l’Aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l’année d’attribution 2010-2011 (de septembre 2010 à août 2011). Les statistiques qui s’y trouvent portent sur l’attribution de l’aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires qui les concernent, les contributions prises en compte pour le calcul du montant d’aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que les prêts, leur remboursement et autres caractéristiques du Programme.

Le deuxième chapitre traite des autres programmes qu'administre l’Aide financière aux études. Leur description est suivie d’un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

La présentation de ce rapport est différente de celle des rapports des années précédentes, ce qui en facilite la lecture et la compréhension. Ainsi, des textes explicatifs et des graphiques ont été ajoutés afin de mettre en évidence certains résultats. Par conséquent, l’organisation des tableaux a aussi été modifiée.

De plus, de nouvelles statistiques ont été établies. Elles portent notamment sur les dépenses admises considérées pour le calcul de l’aide financière. D’autres statistiques ont été approfondies par l’ajout de nouveaux tableaux. En outre, les données sont ventilées selon l’ordre d’enseignement et le type de formation plutôt que par type d’établissements d’enseignement, de manière à présenter des catégories exclusives.

Lexique

Pour faciliter la compréhension des statistiques, voici une définition des principaux termes utilisés dans le présent rapport.

Autres revenus : Tout revenu non considéré comme un revenu d'emploi. Comprend notamment les montants reçus à titre de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant, d'indemnités de décès, de pension alimentaire, des revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que des bourses d'excellence.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement et qui n'habite pas avec un enfant à charge.

Conjointe, conjoint : Personne qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant. La conjointe ou le conjoint de même sexe est aussi reconnu.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contribution des tiers : Ensemble des contributions du conjoint ou de la conjointe et des parents de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonctions des tables de contributions du Règlement sur l'aide financière aux études.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du Règlement sur l'aide financière aux études, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais alloués par période de quatre mois pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité Régionale de Comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaire : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit le secondaire, le collégial ou l'enseignement universitaire.

Non résidente, non résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Parent : Le père, la mère ou le répondant qui parraine une personne aux études conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, personne aux études qui habite avec un enfant, est en situation de dénuement total, est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure, est enceinte d'au moins 20 semaines ou bénéficie du Programme *Réussir* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et s'engage à poursuivre ses études ou est atteinte ou atteint de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Étudiante ou étudiant qui est aux études à temps partiel, mais qui est réputée ou réputé poursuivre des études à temps plein au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Revenus assimilables à un revenu d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu

(Commission de la santé et de la sécurité du travail [CSST], Société de l’assurance automobile du Québec [SAAQ] et Indemnisation des victimes d’actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d’invalidité (Régie des rentes du Québec [RRQ] et Régime de pensions du Canada [RPC]) ou de prestations de retraite, ou sommes reçues d’Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d’œuvre.

Revenus d’emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d’emploi de l'étudiante ou de l’étudiant.

Revenu total : Somme des revenus d’emploi et des autres revenus.

Taux de participation : Proportion de l’ensemble des étudiantes et des étudiants résidant au Québec, inscrits à temps plein au trimestre d’automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec et bénéficiant d’une aide financière pour leurs études.

Trimestre : Période d’études déterminée. Chaque année scolaire est divisée en trois trimestres distincts : automne, hiver et été. Les dates exactes varient selon le calendrier de chaque programme d’études.

Table des Matières

Symboles et abréviations ii
Introduction iii
Lexique iv
Table des Matières vii
Liste des tableaux viii
Liste des graphiques xi
Chapitre 1 - Programme de prêts et bourses 1
1.1. Le Programme en bref 1
1.2. Attribution de l'aide financière 2
1.3. Caractéristiques des bénéficiaires 10
1.4. Renseignements scolaires 14
1.5. Contributions des tiers 19
1.6. Ressources financières 25
1.7. Dépenses admises 30
1.8. Demande d'aide 32
1.9. Endettement 33
1.10. Prêts et remboursement 34
Chapitre 2 - Autres programmes d'aide financière 37
2.1. Programme d'allocation pour des besoins particuliers 37
2.2. Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales 37
2.3. Programme études-travail 37
2.4. Programme de prêts pour les études à temps partiel 37
2.5. Programme Explore 37
2.6. Programme de remise de dette 38
2.7. Programme de remboursement différé 38
2.8. Évolution des autres programmes d'aide financière 39

Liste des tableaux

Tableau 1. Répartition des bénéficiares du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2010-2011 2

Tableau 2. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par forme d'aide financière, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011 4

Tableau 3. Nombre de bénéficiaires de Programme de prêts et bourses par montant d'aide globale attribuée, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011 7

Tableau 4. Nombre de boursiers du Programme de prêts et bourses par montant de bourse attribué, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011 8

Tableau 5. Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2010, par ordre d'enseignement et type de formation, selon la forme d'aide financière..... 9

Tableau 6. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par ordre d'enseignement et type de formation, selon le groupe d'âge, 30 septembre 2010 .. 10

Tableau 7. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, 2010-2011 12

Tableau 8. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2010-201..... 13

Tableau 9. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2010-2011 13

Tableau 10. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011..... 13

Tableau 11. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2010-2011..... 14

Tableau 12. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2010-2011..... 15

Tableau 13. Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, secondaire (formation professionnelle), 2010-2011 16

Tableau 14. Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, collégial, 2010-2011 16

Tableau 15. Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, université, 2010-2011 16

RAPPORT STATISTIQUE 2010-2011

Tableau 16. Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, 2010-2011 17

Tableau 17. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec, 2010-2011 17

Tableau 18. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada, selon le pays d'études, 2010-2011 17

Tableau 19. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2010-2011 18

Tableau 20. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par type de contribution des tiers, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011 19

Tableau 21. Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par ordre d'enseignement et type de formation, selon qu'elles ou ils résident ou non chez leurs parents, 2010-2011 20

Tableau 22. Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la contribution des parents et la résidence, 2010-2011 20

Tableau 23. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par ordre d'enseignement et type de formation, selon la contribution des parents et la résidence, 2010-2011 21

Tableau 24. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* dont ceux-ci ont connu une baisse de revenu de 10 % par rapport à l'année précédente, 2010-2011 21

Tableau 25. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* dont celui-ci a connu une baisse de revenu de 10 % par rapport à l'année précédente, 2010-2011 21

Tableau 26. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* par type d'aide, selon les revenus bruts des parents, 2010-2011 22

Tableau 27. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* par type d'aide financière, selon les revenus bruts du conjoint, 2010-2011 22

Tableau 28. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* en fonction de la contribution des parents, 2010-2011 23

Tableau 29. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* en fonction de la contribution du conjoint, 2010-2011 23

Tableau 30. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris l'étudiante ou l'étudiant, 2010-2011 24

RAPPORT STATISTIQUE 2010-2011

Tableau 31. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2010-2011 24

Tableau 32. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2010-2011 24

Tableau 33. Revenus d'emploi moyens de l'étudiante ou de l'étudiant par ordre d'enseignement et type de formation, 2010-2011 25

Tableau 34. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011 26

Tableau 35. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011 27

Tableau 36. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2010-2011 28

Tableau 37. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2010-2011 28

Tableau 38. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2010-2011 29

Tableau 39. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montants reconnus pour les principales dépenses admises, 2010-2011 30

Tableau 40. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se voient reconnaître des frais pour région périphérique, 2010-2011 31

Tableau 41. Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées pour un motif de non-admissibilité, 2010-2011 32

Tableau 42. Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2010-2011 33

Tableau 43. Répartition par établissement financier des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts, 31 mars 2011 34

Tableau 44. Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2006-2007 à 2010-2011 35

Tableau 45. . Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2006-2007 à 2010-2011 36

Tableau 46. Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2006-2007 à 2010-2011 39

Liste des graphiques

Graphique 1. Pourcentage des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2010-2011 2
Graphique 2. Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, de 2006-2007 à 2010-2011 3
Graphique 3. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011 5
Graphique 4. Montant moyen d'aide financière accordé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011 6
Graphique 5. Pourcentage des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge, 30 septembre 2010 11
Graphique 6. Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par ordre d'enseignement, 30 septembre 2010 11
Graphique 7. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par tranche d'âge, selon le sexe, 30 septembre 2010 12
Graphique 8. Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à un trimestre donné, 2010-2011 14
Graphique 9. Pourcentage des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'étude, 2010-2011 15
Graphique 10. Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par type d'aide financière, de 2006-2007 à 2010-2011 25
Graphique 11. Évolution du montant moyen des dépenses admises par étudiante ou étudiant, de 2006-2007 à 2010-2011 30
Graphique 12. Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2006-2007 à 2010-2011 32

Chapitre 1 - Programme de prêts et bourses

1.1. Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses constitue le principal programme de l'Aide financière aux études. Il permet à environ 150 000 Québécoises et Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou postsecondaires dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire reconnu par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif. Cela signifie que les étudiantes et les étudiants et, s'il y a lieu, leurs parents, leur conjointe ou leur conjoint doivent contribuer au financement des études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, nous vous invitons à consulter le document *Une aide à votre portée* sur le site Internet de l'Aide financière aux études[1].

[1] http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/publications/aidePortee.asp

1.2. Attribution de l'aide financière

En 2010-2011, 149 862 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu du Programme de prêts et bourses (tableau 1). Ainsi, 52 788 bénéficiaires (35,2 %) ont obtenu uniquement un prêt, 95 235 personnes (63,6 %) ont reçu une bourse en plus d'un prêt et 1 839 personnes (1,2 %) ont reçu une bourse seulement parce qu'elles étaient atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (graphique 1).

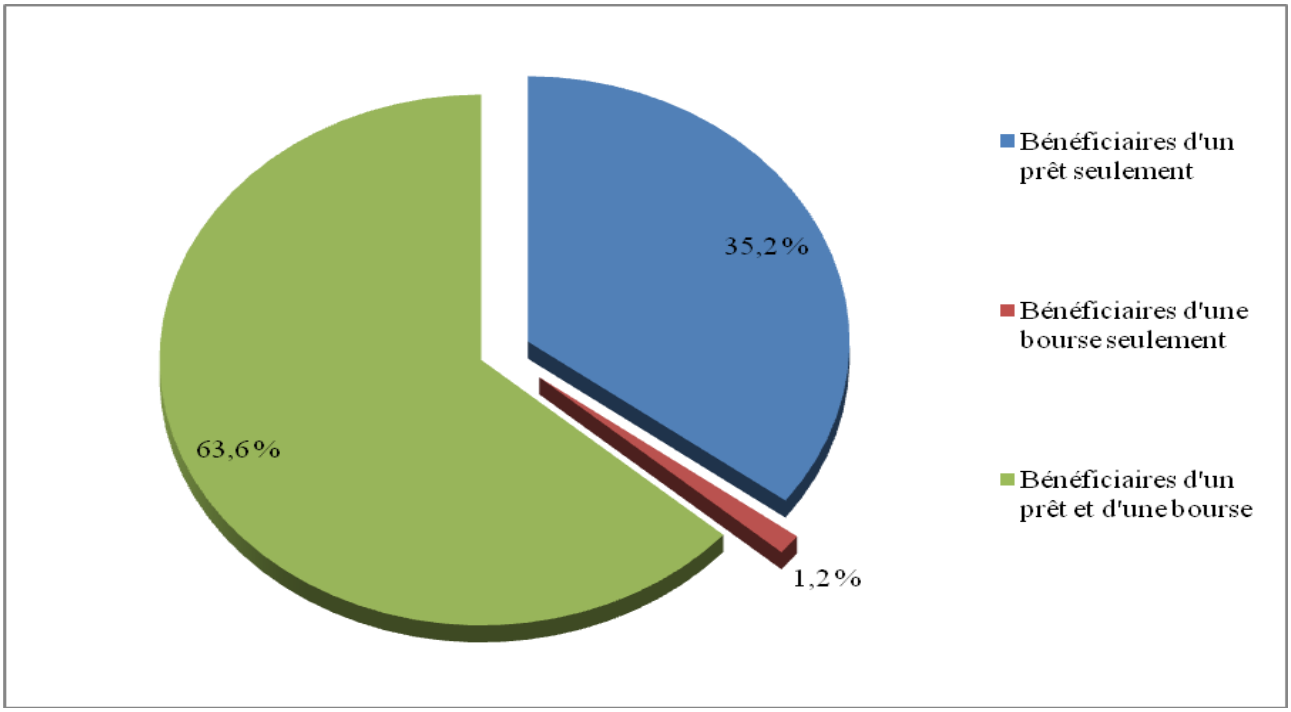
C'est donc un total de 148 023 personnes qui ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse) dont le montant moyen annuel est de 3 431 $. Pour les 97 074 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de leur bourse se chiffre à 4 420 $.

Une somme annuelle totale de 507,9 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 54,2 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 429,0 millions (45,8 %) ont été versés sous forme de bourse.

Tableau 1. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2010-2011

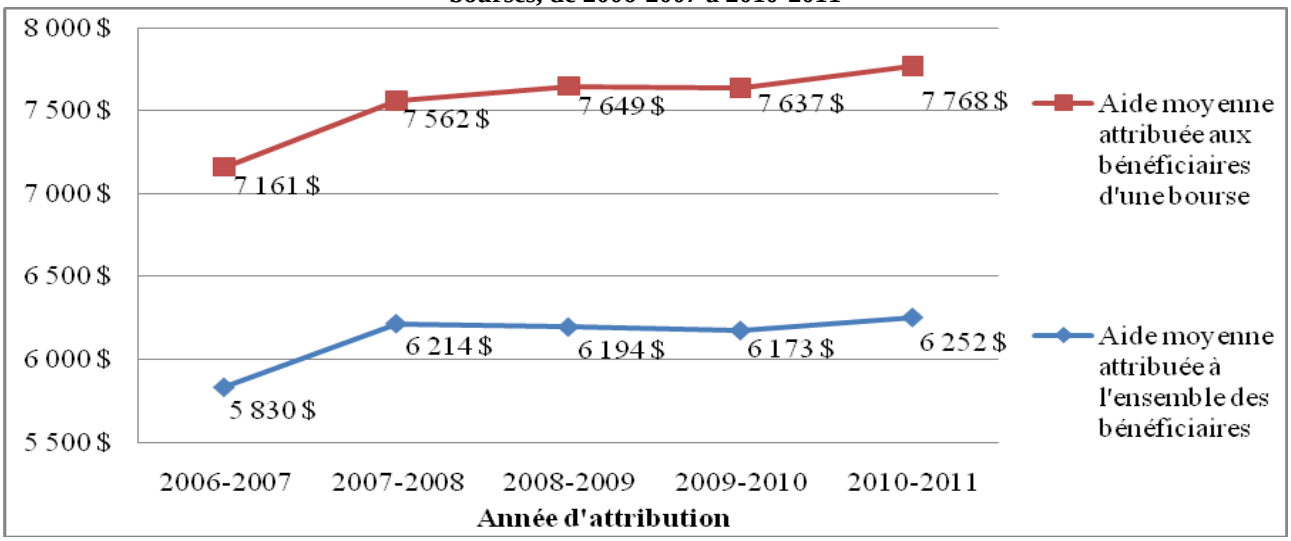
Forme d'aide	Nombre	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Bénéficiaires d'un prêt seulement	52 788	182,8 M$	.	**182,8 M$**
Bénéficiaires d'une bourse seulement	1 839	.	11,9 M$	**11,9 M$**
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse	95 235	325,0 M$	417,1 M$	**742,1 M$**
Total des bénéficiaires	**149 862**	**507,9 M$**	**429,0 M$**	**936,9 M$**

Graphique 1. Pourcentage des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2010-2011



Le graphique 2 permet de constater que l'aide moyenne annuelle a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel d'aide financière est passé de 5 830 $ en 2006-2007 à 6 252 $ en 2010-2011. Pour les bénéficiaires d'une bourse, ces montants sont respectivement de 7 161 $ et 7 768 $ pour la même période.

Graphique 2. Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, de 2006-2007 à 2010-2011



Un peu plus de la moitié (51,3 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étudient à l'enseignement universitaire (graphique 3). Ils reçoivent un montant total d'aide de 534,0 millions de dollars (tableau 2) et une moyenne de plus de 6 500 $ par bénéficiaire (tableau 2 et graphique 4). Celles et ceux du 1er cycle représentent 76,7% des bénéficiaires universitaires, soit 39,3 % du total.

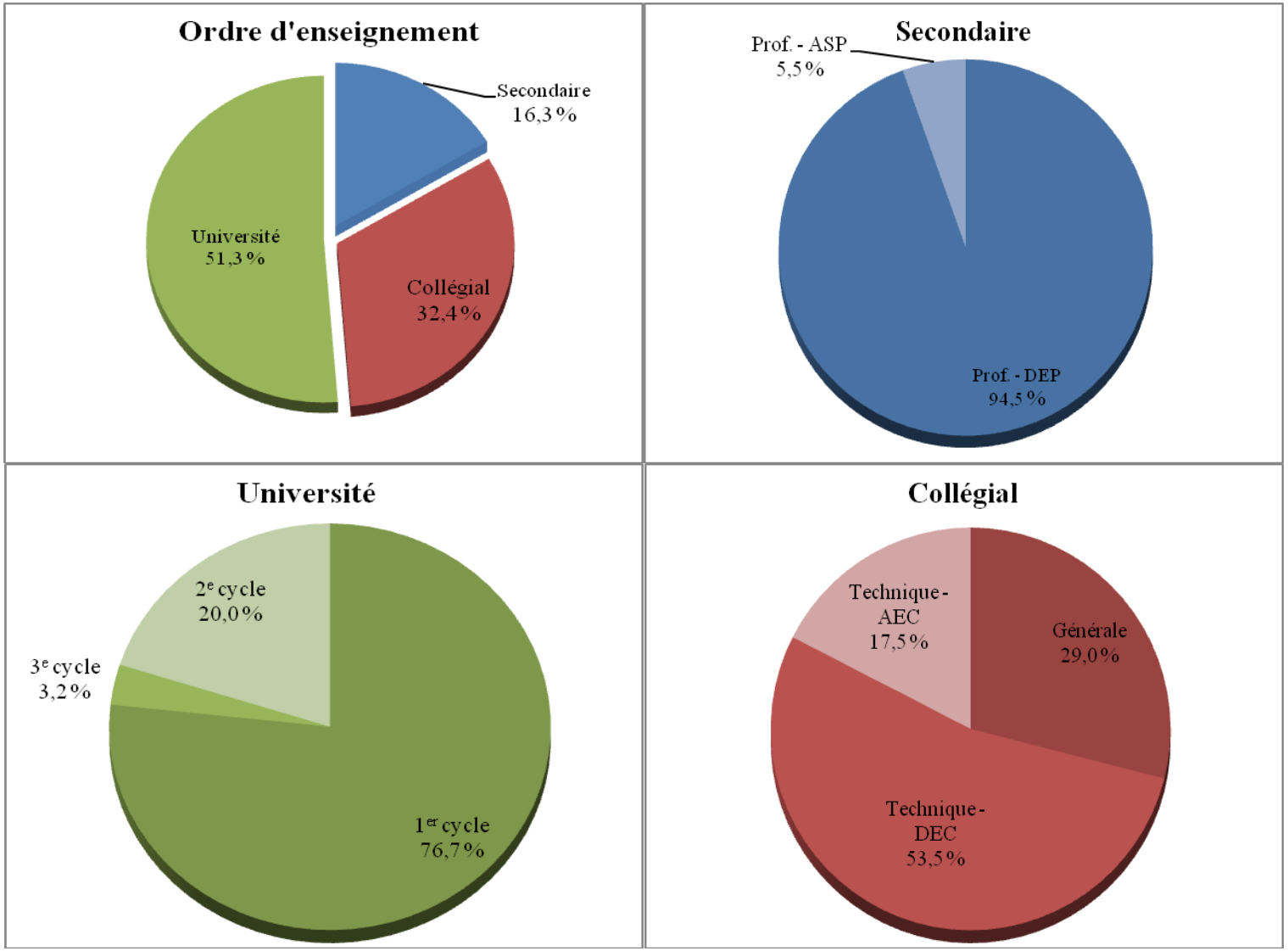
Par ailleurs, près du tiers des bénéficiaires étudient plutôt à l'enseignement collégial (32,4%) et reçoivent un montant total de 247,9 millions de dollars d'aide financière, représentant en moyenne 5 105 $ par bénéficiaire. Le graphique 4 indique que le montant moyen varie selon le type de formation.

Notons également que 16,3 % sont en formation professionnelle au secondaire, recevant une aide financière totale de 155,0 millions de dollars et moyenne de 6 332 $. À nouveau, le graphique 4 indique que le montant moyen varie selon le type de formation.

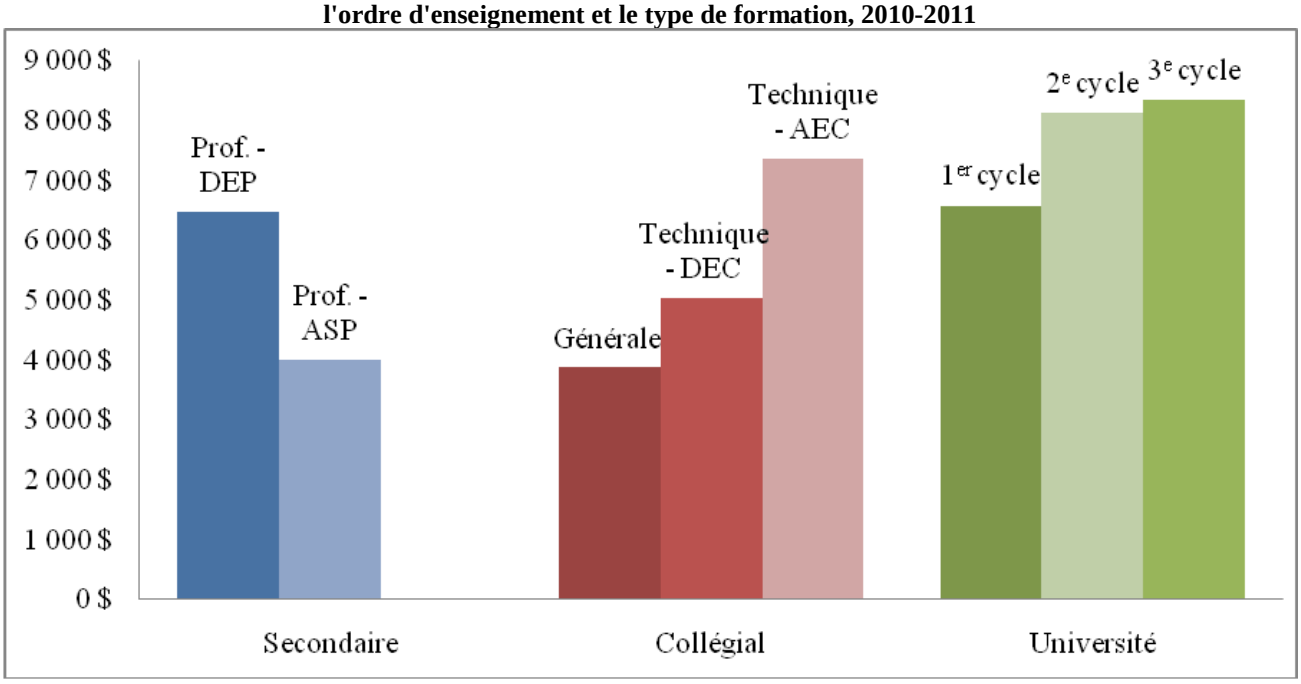
Tableau 2. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par forme d'aide financière, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011

		Bénéficiaires d'un prêt seulement			**Bénéficiaires d'une bourse seulement**			**Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse**			**Total des bénéficiaires**		
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre**	**Montant moyen en prêts**	**Montant total en prêts**	**Nombre**	**Montant moyen en bourses**	**Montant total en bourses**	**Nombre**	**Montant moyen d'aide**	**Montant total d'aide**	**Nombre**	**Montant moyen d'aide**	**Montant total d'aide**
Secondaire	**Total secondaire**	**6 786**	**3 502 $**	**23,8 M$**	**183**	**5 570 $**	**1,0 M$**	**17 514**	**7 436 $**	**130,2 M$**	**24 483**	**6 332 $**	**155,0M$**
	Professionnelle - DEP	6 588	3 547 $	23,4 M$	173	5 718 $	1,0 M$	16 382	7 649 $	125,3 M$	23 143	6 467 $	149,7 M$
	Professionnelle - ASP	198	2 020 $	0,4 M$	10	3 004 $	0,0 M$	1 132	4 358 $	4,9 M$	1 340	4 003 $	5,4 M$
Collégial	**Total collégial**	**20 853**	**3 140 $**	**65,5 M$**	**621**	**5 271 $**	**3,3 M$**	**27 083**	**6 613 $**	**179,1 M$**	**48 557**	**5 105 $**	**247,9 M$**
	Générale	6 085	2 004 $	12,2 M$	202	4 668 $	0,9 M$	7 779	5 341 $	41,6 M$	14 066	3 888 $	54,7 M$
	Technique - DEC	10 858	2 653 $	28,8 M$	325	5 067 $	1,6 M$	14 822	6 768 $	100,3 M$	26 005	5 028 $	130,8 M$
	Technique - AEC	3 910	6 264 $	24,5 M$	94	7 270 $	0,7 M$	4 482	8 310 $	37,2 M$	8 486	7 356 $	62,4 M$
Université	**Total université**	**25 149**	**3 722 $**	**93,6 M$**	**1 035**	**7 385 $**	**7,6 M$**	**50 638**	**8 547 $**	**432,8 M$**	**76 822**	**6 951 $**	**534,0 M$**
	1er cycle	19 774	3 398 $	67,2 M$	808	7 255 $	5,9 M$	38 368	8 215 $	315,2 M$	58 950	6 586 $	388,2 M$
	2e cycle	4 372	4 806 $	21,0 M$	191	7 705 $	1,5 M$	10 850	9 471 $	102,8 M$	15 413	8 126 $	125,2 M$
	3e cycle	1 003	5 377 $	5,4 M$	36	8 584 $	0,3 M$	1 420	10 452 $	14,8 M$	2 459	8 355 $	20,5 M$
Total des bénéficiaires		**52 788**	**3 464 $**	**182,8 M$**	**1 839**	**6 490 $**	**11,9 M$**	**95 235**	**7 793 $**	**742,1 M$**	**149 862**	**6 252 $**	**936,9 M$**

Graphique 3. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011



Graphique 4. Montant moyen d'aide financière accordé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011



Tous ordres d'enseignement confondus, 44,5 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtiennent une aide financière de plus de 6 000 $ (tableau 3). C'est dans la catégorie d'aide globale *2 001 $ à 4 000 $* que se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires, puisque près de 1 sur 4 en fait partie.

La répartition des bénéficiaires par montant d'aide globale attribuée diffère lorsque l'on compare les ordres d'enseignement et les types de formation. Ainsi, au secondaire, 67,7 % des bénéficiaires inscrits à un programme menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) reçoivent une aide de 4 000 $ ou moins, comparativement à 39,5 % pour celles et ceux inscrits à un programme menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP).

Au collégial, en formation générale, cette proportion est de près de 2 bénéficiaires sur 3, alors qu'elle est de 1 bénéficiaire sur 2 pour les personnes inscrites à un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) en formation technique et de 1 sur 4 pour celles et ceux inscrits à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC). Inversement, 55,6 % des bénéficiaires inscrits à un programme menant à une AEC reçoivent plus de 6 000 $, comparativement à 35,0 % pour celles et ceux inscrits à un programme de formation technique (DEC) et à 21,6 % dans le cas d'un programme de formation générale.

À l'enseignement universitaire, près de la moitié des bénéficiaires des 2e et 3e cycles reçoivent une aide globale de plus de 8 000 $, comparativement à un tiers pour les étudiantes et les étudiants du 1er cycle.

Tableau 3. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par montant d'aide globale attribuée, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011

		Montant d'aide globale attribuée						
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**2 000 $ ou moins**	**2 001 $ - 4 000 $**	**4 001 $ - 6 000 $**	**6 001 $ - 8 000 $**	**8 001 $ - 10 000 $**	**10 001 $ ou plus**	**Total**
Secondaire	**Total secondaire**	**4 721**	**5 331**	**4 159**	**3 601**	**2 367**	**4 304**	**24 483**
	Professionnelle - DEP	4 526	4 619	3 925	3 513	2 313	4 247	23 143
	Professionnelle - ASP	195	712	234	88	54	57	1 340
Collégial	**Total collégial**	**12 450**	**10 716**	**8 506**	**7 826**	**4 196**	**4 863**	**48 557**
	Générale	4 863	4 020	2 148	1 989	637	409	14 066
	Technique - DEC	6 895	5 227	4 777	4 427	2 373	2 306	26 005
	Technique - AEC	692	1 469	1 581	1 410	1 186	2 148	8 486
Université	**Total université**	**5 003**	**18 947**	**13 472**	**10 678**	**11 823**	**16 899**	**76 822**
	1er cycle	4 050	16 270	10 358	8 090	8 793	11 389	58 950
	2e cycle	808	2 339	2 697	2 216	2 675	4 678	15 413
	3e cycle	145	338	417	372	355	832	2 459
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**22 174**	**34 994**	**26 137**	**22 105**	**18 386**	**26 066**	**149 862**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**14,8 %**	**23,4 %**	**17,4 %**	**14,8 %**	**12,3 %**	**17,4 %**	**100,0 %**

Par ailleurs, à l'université, 54,7 % des boursières et des boursiers reçoivent une bourse de plus de 4 000 $, comparativement à 44,5 % au secondaire et 38,6 % au collégial (tableau 4).

Tableau 4. Nombre de boursiers du Programme de prêts et bourses par montant de bourse attribué, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011

		Montant de bourse attribué						
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**2 000 $ ou moins**	**2 001 $ - 4 000 $**	**4 001 $ - 6 000 $**	**6 001 $ - 8 000 $**	**8 001 $ - 10 000 $**	**10 001 $ ou plus**	**Total**
Secondaire	**Total secondaire**	**4 664**	**5 149**	**3 912**	**2 196**	**1 155**	**621**	**17 697**
	Professionnelle - DEP	4 363	4 541	3 771	2 148	1 121	611	16 555
	Professionnelle - ASP	301	608	141	48	34	10	1 142
Collégial	**Total collégial**	**9 924**	**7 091**	**6 027**	**2 351**	**1 473**	**838**	**27 704**
	Générale	3 987	1 955	1 485	264	209	81	7 981
	Technique - DEC	4 764	4 148	3 492	1 392	922	429	15 147
	Technique - AEC	1 173	988	1 050	695	342	328	4 576
Université	**Total université**	**10 199**	**13 199**	**10 116**	**9 242**	**4 847**	**4 070**	**51 673**
	1er cycle	7 966	10 146	7 174	7 131	3 292	3 467	39 176
	2e cycle	1 985	2 744	2 606	1 834	1 362	510	11 041
	3e cycle	248	309	336	277	193	93	1 456
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**24 787**	**25 439**	**20 055**	**13 789**	**7 475**	**5 529**	**97 074**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**25,5 %**	**26,2 %**	**20,7 %**	**14,2 %**	**7,7 %**	**5,7 %**	**100,0 %**

Le taux global de participation au Programme de prêts et bourses est de 28,4 % (tableau 5). C'est à l'enseignement universitaire que s'observe le plus haut taux de participation. En effet, 41,1 % des étudiantes et des étudiants bénéficient de ce programme à l'université, comparativement à 23,8 % au secondaire et à 20,7 % au collégial.

Le taux de participation à l'université atteint 61,2 % si l'on considère uniquement les étudiantes et les étudiants du 2e cycle, comparativement à 39,3 % au 1er cycle et à 22,8 % au 3e cycle.

Au collégial, 12,7 % des étudiantes et des étudiants de la formation générale profitent d'une aide financière par rapport à 28,8 % en formation technique.

Tableau 5. Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2010, par ordre d'enseignement et type de formation, selon la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire	**Total secondaire (formation professionnelle)**	**23,6 %**	**17,2 %**	**23,8 %**
Collégial	**Total collégial**	**20,5 %**	**12,3 %**	**20,7 %**
	Générale	12,6 %	7,2 %	12,7 %
	Technique - DEC	28,9 %	17,2 %	29,2 %
	Technique - AEC	26,0 %	19,0 %	26,2 %
Université	**Total université**	**40,7 %**	**28,0 %**	**41,1 %**
	1er cycle	39,0 %	26,5 %	39,3 %
	2e cycle	60,6 %	44,3 %	61,2 %
	3e cycle	22,5 %	13,9 %	22,8 %
Total des bénéficiaires		**28,2 %**	**18,7 %**	**28,4 %**

1.3. Caractéristiques des bénéficiaires

C'est chez les 20-24 ans que l'on retrouve le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, les personnes de ce groupe d'âge représentant 37,8 % de l'ensemble (tableau 6 et graphique 5).

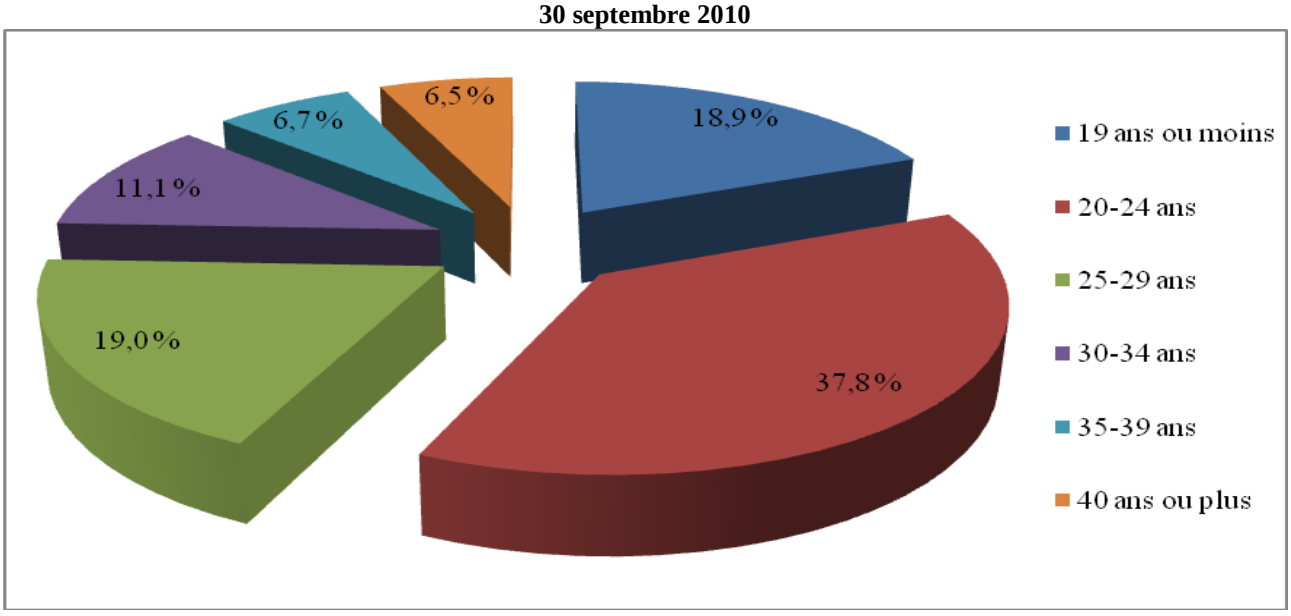
Au collégial, en formation générale, 69,8 % des bénéficiaires sont âgés de 19 ans ou moins, alors qu'en formation technique, 27,6 % sont dans ce groupe d'âge.

À l'université, 58,9 % des bénéficiaires du 1er cycle sont âgés de moins de 25 ans, comparativement à 37,5 % au 2e cycle et 13,4 % au 3e cycle.

Tableau 6. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par ordre d'enseignement et type de formation selon le groupe d'âge, 30 septembre 2010

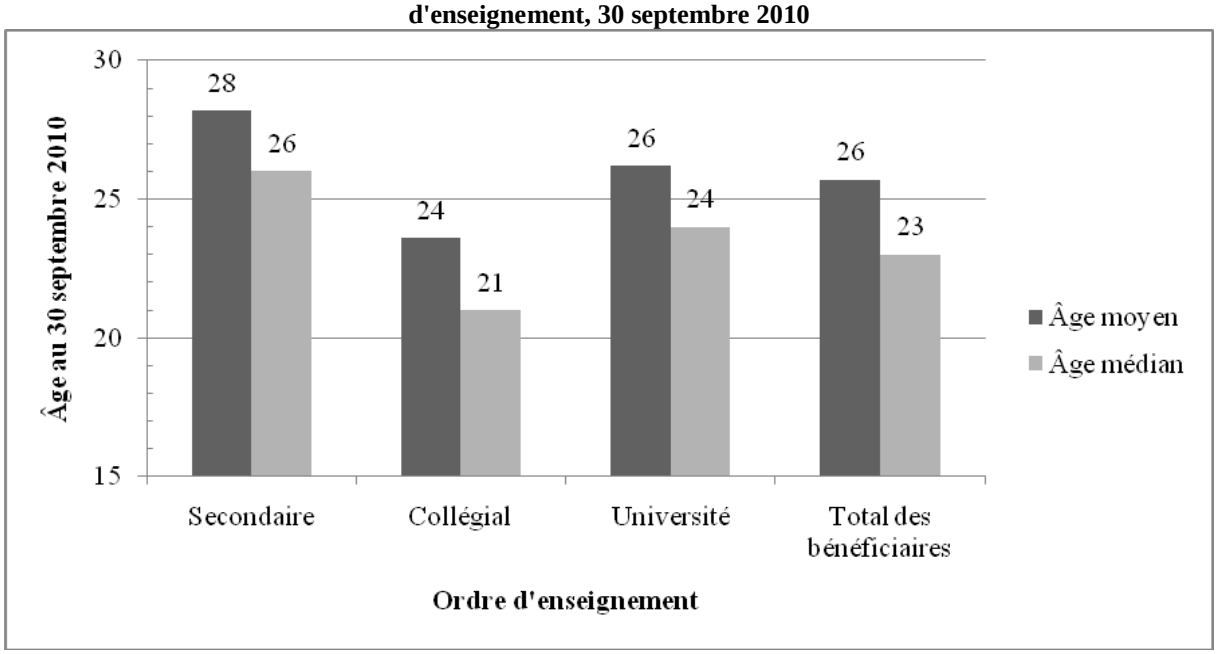
		Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2010						
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**19 ans ou moins**	**20-24 ans**	**25-29 ans**	**30-34 ans**	**35-39 ans**	**40 ans ou plus**	**Total**
Secondaire	**Total secondaire**	**4 695**	**6 007**	**4 343**	**3 609**	**2 598**	**3 231**	**24 483**
	Professionnelle - DEP	4 612	5 855	3 988	3 270	2 368	3 050	23 143
	Professionnelle - ASP	83	152	355	339	230	181	1 340
Collégial	**Total collégial**	**19 345**	**14 034**	**6 296**	**3 966**	**2 446**	**2 470**	**48 557**
	Générale	9 820	3 062	684	279	128	93	14 066
	Technique - DEC	8 907	8 726	3 840	2 175	1 253	1 104	26 005
	Technique - AEC	618	2 246	1 772	1 512	1 065	1 273	8 486
Université	**Total université**	**4 229**	**36 596**	**17 810**	**8 995**	**5 068**	**4 124**	**76 822**
	1er cycle	4 220	30 491	11 838	6 075	3 520	2 806	58 950
	2e cycle	9	5 776	5 100	2 309	1 231	988	15 413
	3e cycle	0	329	872	611	317	330	2 459
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**28 269**	**56 637**	**28 449**	**16 570**	**10 112**	**9 825**	**149 862**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**18,9 %**	**37,8 %**	**19,0 %**	**11,1 %**	**6,7 %**	**6,5 %**	**100,0 %**

Graphique 5. Pourcentage des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge, 30 septembre 2010



Au regard de l'ordre d'enseignement, le graphique 6 indique que les bénéficiaires du secondaire (formation professionnelle) sont les plus âgés.

Graphique 6. Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par ordre d'enseignement, 30 septembre 2010



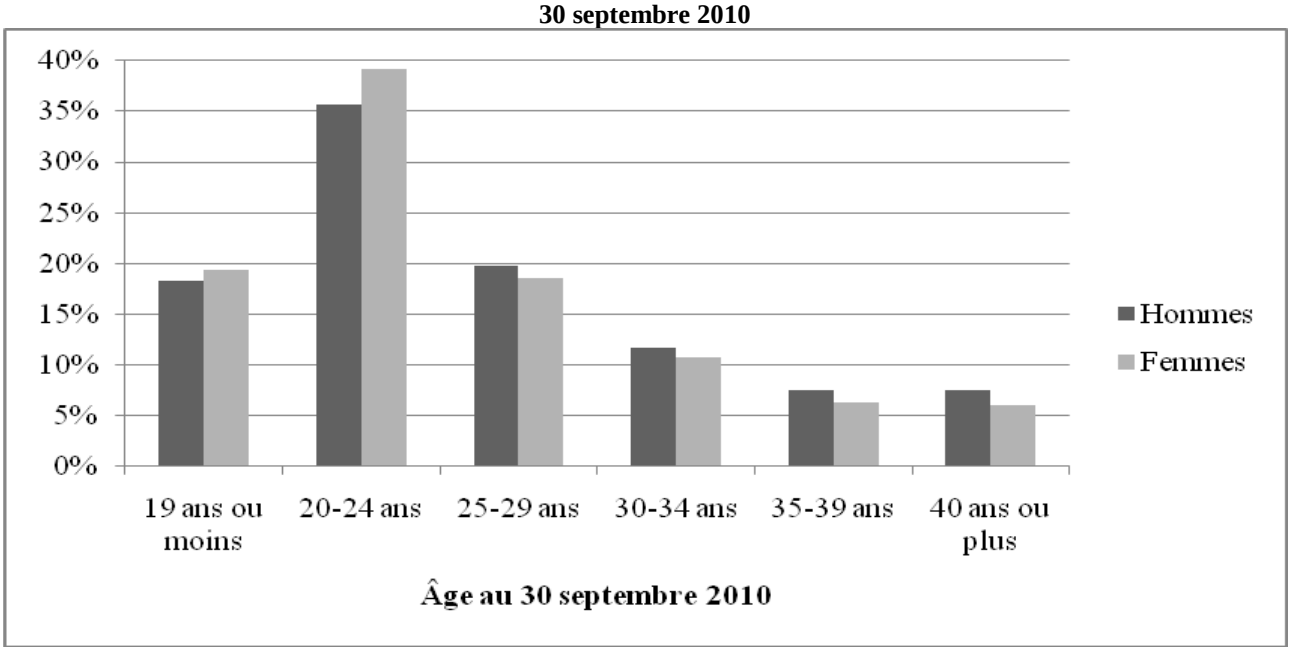
Il est à noter que l'âge des bénéficiaires est déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, donc ici le 30 septembre 2010.

En 2010-2011, près de 60 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de sexe féminin (tableau 7). Quant à la ventilation en fonction de l'âge, on remarque au graphique 7 que les femmes sont plus nombreuses dans le groupe d'âge de 24 ans ou moins. Dans le groupe d'âge de 25 ans ou plus, le nombre de bénéficiaires masculins est supérieur (graphique 7).

Tableau 7. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, 2010-2011

Sexe	Nombre	%
Femmes	89 360	59,6 %
Hommes	60 502	40,4 %
Total des bénéficiaires	**149 862**	**100,0 %**

Graphique 7. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par tranche d'âge, selon le sexe, 30 septembre 2010



Les tableaux 8 et 9 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires. La grande majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, soit 83,2 %, sont des citoyennes canadiennes et des citoyens canadiens. Une proportion de 74,0 % est née au Canada, tandis que 9,2 % des bénéficiaires ont obtenu la nationalité canadienne par naturalisation. De plus, 1 bénéficiaire sur 6 a le statut de résident permanent. Les bénéficiaires sont aussi en grande majorité célibataires (80,9 %).

Tableau 8. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2010-2011

	Bénéficiaires	
Citoyenneté	**Nombre**	**%**
Citoyenneté canadienne (de naissance)	110 907	74,0 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	13 747	9,2 %
Résidence permanente	25 032	16,7 %
Statut de réfugié	176	0,1 %
Total des bénéficiaires	**149 862**	**100,0 %**

Tableau 9. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2010-2011

	Bénéficiaires	
État civil	**Nombre**	**%**
Célibataire	121 289	80,9 %
Mariée ou marié / Unie ou uni civilement	22 666	14,8 %
Divorcée ou divorcé	2 923	2,0 %
Séparée ou séparé de fait / légalement	2 845	1,7 %
Veuve ou veuf	139	0,1 %
Total des bénéficiaires	**149 862**	**100,0 %**

En 2010-2011, 8 478 étudiantes et étudiants ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention du statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 10). Ils représentent 5,7 % de l'ensemble des bénéficiaires du programme. C'est au 1er cycle universitaire que se trouve la majorité de ces bénéficiaires, soit 6 121.

Tableau 10. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011

Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études**
Secondaire	**Total secondaire**	**271**
	Professionnelle - DEP	249
	Professionnelle - ASP	22
Collégial	**Total collégial**	**1 283**
	Générale	372
	Technique - DEC	573
	Technique - AEC	338
Université	**Total université**	**6 924**
	1er cycle	6 121
	2e cycle	778
	3e cycle	25
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**8 478**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**5,7 %**

1.4. Renseignements scolaires

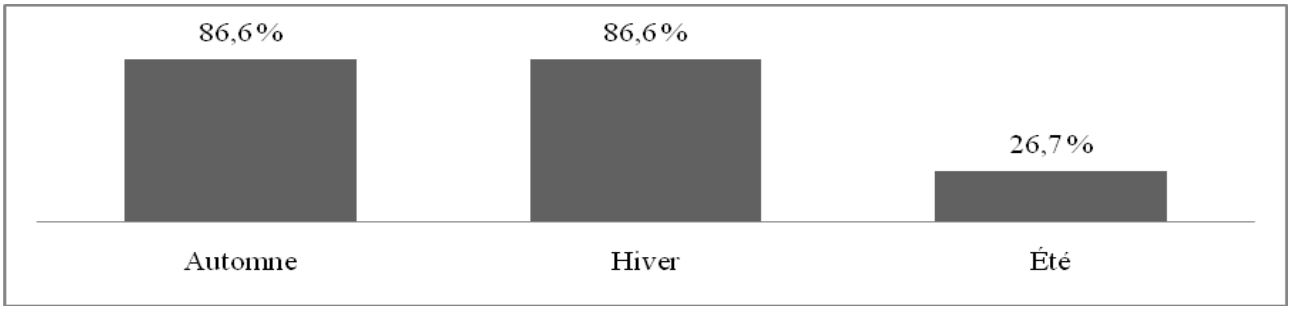
Les étudiantes et étudiants bénéficient majoritairement du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres (tableau 11). Notons que 20,6 % en bénéficient durant trois trimestres (automne 2010, hiver 2011 et été 2011).

Tableau 11. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2010-2011

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	80 119	53,5 %
Automne, hiver et été	30 934	20,6 %
Automne seulement	17 690	11,8 %
Hiver seulement	11 970	8,0 %
Hiver et été	6 759	4,5 %
Été seulement	1 313	0,9 %
Automne et été	1 077	0,7 %
Total	**149 862**	**100,0 %**

Le graphique 8 indique que, peut importe le nombre total de trimestre, 86,6 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont bénéficiaires à l'automne, de même qu'à l'hiver, et 26,7 % le sont à l'été.

Graphique 8. Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à un trimestre donné, 2010-2011

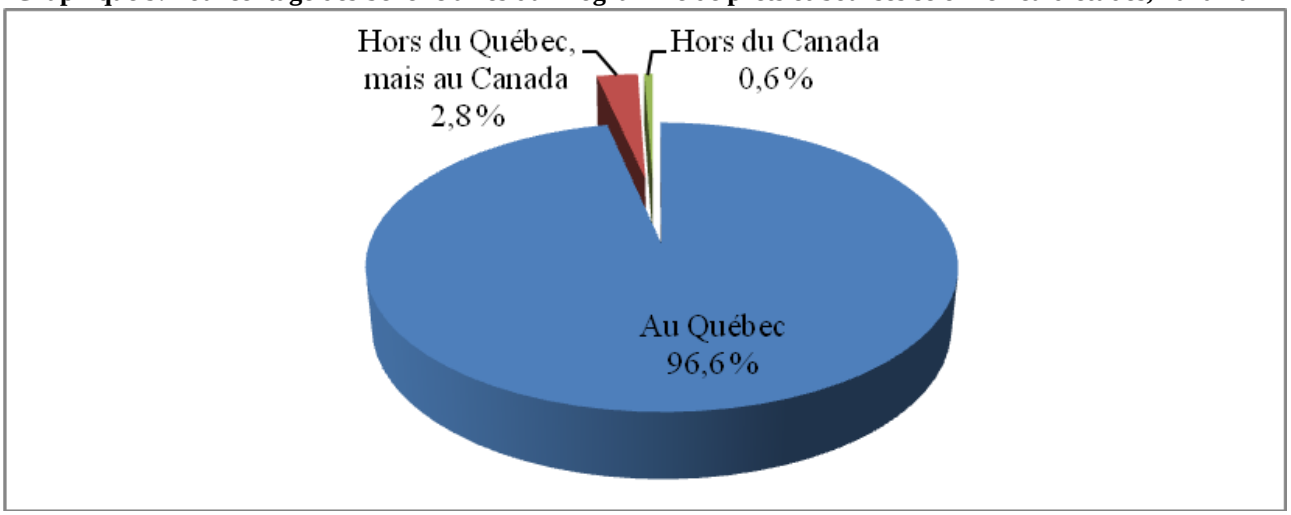


Le tableau 12 indique le lieu d'études des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses. Le graphique 9 illustre que la très grande majorité (96,6 %) des bénéficiaires fréquente un établissement d'enseignement situé au Québec. Une proportion de 2,8 % étudient dans un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada.

Tableau 12. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2010-2011

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	144 798	885,4 M$
Hors du Québec, mais au Canada	4 188	39,4 M$
Hors du Canada	876	12,2 M$
Total	**149 862**	**936,9 M$**

Graphique 9. Pourcentage des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2010-2011



Pour leur part, les tableaux 13, 14 et 15 indiquent les dix établissements où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement.

Tableau 13. Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, secondaire (formation professionnelle), 2010-2011

Secondaire (formation professionnelle) Noms des établissements d'enseignement	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Collège CDI	1 462	24,2 M$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	1 140	6,3 M$
Centre de formation professionnelle des Riverains	746	3,0 M$
Centre de formation professionnelle 24-Juin	710	3,4 M$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	457	1,8 M$
Centre de formation professionnelle de l'Ouest-de-Montréal	437	2,9 M$
Fierbourg, centre de formation professionnelle	437	1,9 M$
Centre de formation professionnelle	395	2,9 M$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	389	2,4 M$
Centre de formation professionnelle Marie-Rollet	378	2,1 M$
Autres établissements	17 932	104,1 M$
Total de la formation professionnelle	**24 483**	**155,0 M$**

Tableau 14. Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, collégial, 2010-2011

Collégial Noms des établissements d'enseignement	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Cégep de Sherbrooke	2 005	8,6 M$
Cégep Ahuntsic	1 802	8,7 M$
Cégep Garneau	1 643	6,5 M$
Cégep de Sainte-Foy	1 602	6,1 M$
Cégep du Vieux Montréal	1 422	6,6 M$
Cégep de Trois-Rivières	1 372	5,5 M$
Collège LaSalle	1 310	10,1 M$
Cégep de Maisonneuve	1 246	6,1 M$
Cégep de Limoilou	1 240	4,9 M$
Cégep Marie-Victorin	1 222	7,6 M$
Autres établissements	32 871	171,3 M$
Total du collégial	**47 735**	**242,0 M$**

Tableau 15. Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, université, 2010-2011

Université Noms des établissements d'enseignement	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université de Montréal	12 819	91,1 M$
Université Laval	11 724	74,1 M$
Université du Québec à Montréal	11 477	77,9 M$
Université de Sherbrooke	7 087	46,2 M$
Université Concordia	6 655	45,2 M$
Université McGill	4 344	31,4 M$
Université du Québec à Trois-Rivières	3 552	22,7 M$
École des hautes études commerciales de Montréal	2 796	21,0 M$
École Polytechnique de Montréal	2 010	13,8 M$
École de technologie supérieure	1 850	11,7 M$
Autres établissements	8 266	53,2 M$
Total de l'université	**72 580**	**488,3 M$**

Il est possible d'observer au tableau 16 que près de la moitié des 4 188 bénéficiaires fréquentant un établissement universitaire situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudient à l'Université d'Ottawa. De ces 4 188 bénéficiaires, 85,2 % étudient dans un établissement situé en Ontario (tableau 17).

Tableau 16. Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, 2010-2011

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	1 982	19,2 M$
La Cité collégiale (Ottawa)	414	2,7 M$
Carleton University	174	1,7 M$
University of Toronto	165	2,1 M$
Université de Moncton	116	1,0 M$
Autres établissements	1 337	12,7 M$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	**4 188**	**39,4 M$**

Tableau 17. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec, 2010-2011

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	3 568	33,6 M$
Colombie-Britannique	178	1,7 M$
Nouveau-Brunswick	173	1,5 M$
Nouvelle-Écosse	122	1,2 M$
Alberta	78	0,7 M$
Manitoba	30	0,3 M$
Terre-Neuve-et-Labrador	22	0,2 M$
Saskatchewan	11	0,1 M$
Île-du-Prince-Édouard	6	0,1 M$
Total	**4 188**	**39,4 M$**

Par ailleurs, près de 40 % des bénéficiaires qui étudient à l'extérieur du Canada fréquentent un établissement situé aux États-Unis (tableau 18). Si l'on ajoute la France et le Royaume-Uni, la proportion est de 71,9 %.

Tableau 18. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada, selon le pays d'études, 2010-2011

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	339	4,6 M$
France	148	1,7 M$
Royaume-Uni	143	2,9 M$
Suisse	36	0,3 M$
Australie	26	0,3 M$
Allemagne	23	0,3 M$
Suède	21	0,1 M$
Pays-Bas	20	0,4 M$
Espagne	17	0,2 M$
Belgique	11	0,2 M$
Autres pays	92	1,1 M$
Total	**876**	**12,2 M$**

Le tableau 19 présente la répartition des bénéficiaires du programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement. On peut y observer que Montréal est la région d'études du plus grand nombre de bénéficiaires. En effet, 55,1 % des bénéficiaires de l'enseignement universitaire étudient dans cette région, ainsi que 35,7 % des bénéficiaires du collégial et 30,8 % de celles et ceux de la formation professionnelle au secondaire.

Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de l'Estrie combinées regroupent 82,6 % des bénéficiaires de l'enseignement universitaire.

Tableau 19. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2010-2011

	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Université	
Région d'études	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Bas-Saint-Laurent	814	3,7 M$	2 696	12,5 M$	891	5,3 M$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 134	5,6 M$	2 611	11,3 M$	1 862	11,5 M$
Québec (Capitale-Nationale)	2 888	17,8 M$	6 371	29,1 M$	13 437	86,3 M$
Mauricie	842	4,6 M$	2 485	12,4 M$	3 556	22,8 M$
Estrie	1 186	6,6 M$	2 530	11,3 M$	7 663	50,5 M$
Montréal	7 551	57,4 M$	17 311	103,4 M$	42 349	295,0 M$
Outaouais	496	2,5 M$	833	3,9 M$	1 297	8,0 M$
Abitibi-Témiscamingue	425	2,1 M$	862	3,8 M$	561	3,3 M$
Côte-Nord	115	0,5 M$	236	1,1 M$	.	.
Nord-du-Québec	63	0,2 M$	24	0,1 M$	.	.
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	195	1,0 M$	427	2,1 M$	.	.
Chaudière-Appalaches	1 237	5,3 M$	2 070	7,9 M$	655	2,9 M$
Laval	1 221	11,9 M$	1 041	5,4 M$	.	.
Lanaudière	1 157	5,0 M$	953	4,0 M$	.	.
Laurentides	1 349	7,4 M$	1 656	7,1 M$	.	.
Montérégie	2 601	15,3 M$	3 978	18,4 M$	309	2,8 M$
Centre-du-Québec	1 209	8,1 M$	1 651	8,0 M$	.	.
Au Canada (hors du Québec)	.	.	797	5,7 M$	3 391	33,7 M$
Hors du Canada	.	.	25	0,2 M$	851	12,0 M$
Total	**24 483**	**155,0 M$**	**48 557**	**247,7 M$**	**76 822**	**534,0 M$**

1.5. Contributions des tiers

Près de la moitié des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, soit 44,1 %, sont dans la catégorie *Avec contribution des parents* (tableau 20). Moins de 1 bénéficiaire sur 5 se trouve dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Finalement, 36,3 % des bénéficiaires font partie de la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Le secondaire compte presqu'autant de bénéficiaires pour les trois types de contribution. Par contre, on observe un peu plus de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* en formation professionnelle menant à une ASP.

Au collégial, 60,7 % des bénéficiaires sont dans la catégorie *Avec contribution des parents*, 15,2 % sont dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 24,1 % sont dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Cette répartition correspond approximativement à celle de la formation générale et celle de la formation technique menant à un DEC. Lorsqu'on isole la formation technique menant à une AEC, on retrouve moins de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution des parents* et autant de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* que dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À l'université, il y a une différence entre le 1er cycle et les 2e et 3e cycles. Au 1er cycle, la répartition des bénéficiaires est sensiblement la même que la répartition de l'ensemble des bénéficiaires. Aux 2e et 3e cycles, les bénéficiaires sont considérés dans la catégorie *Sans contribution des parents* en vertu du Règlement sur l'aide financière aux études. De plus, la majorité de ces bénéficiaires est dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 20. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par type de contribution des tiers, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint	Sans contribution des tiers
Secondaire	**Total secondaire**	**8 031**	**6 829**	**9 623**
	Professionnelle - DEP	7 718	6 181	9 244
	Professionnelle - ASP	313	648	379
Collégial	**Total collégial**	**29 470**	**7 366**	**11 721**
	Générale	11 832	595	1 639
	Technique - DEC	15 545	3 768	6 692
	Technique - AEC	2 093	3 003	3 390
Université	**Total université**	**28 624**	**15 106**	**33 092**
	1er cycle	28 624	11 115	19 211
	2e cycle	.	3 213	12 200
	3e cycle	.	778	1 681
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**66 125**	**29 301**	**54 436**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**44,1 %**	**19,6 %**	**36,3 %**

Le tableau 21 permet d'observer que plus de 75 % des bénéficiaires ne résidaient pas chez leurs parents en 2010-2011. Ces derniers recevaient, en moyenne, une aide financière de 7 052 $, comparativement à 3 580 $ pour les bénéficiaires résidant chez leurs parents. Ce ratio s'observe pour tous les ordres d'enseignement et les types de formation, à l'exception de la formation technique menant à une AEC (collégial). Pour cette dernière, le ratio est presque de 1 pour 1.

Tableau 21. Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par ordre d'enseignement et type de formation, selon qu'elles et ils résident ou non chez leurs parents, 2010-2011

		Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**
Secondaire	**Total secondaire**	**4 359**	**3 596 $**	**20 124**	**6 925 $**
	Professionnelle - DEP	4 292	3 629 $	18 851	7 113 $
	Professionnelle - ASP	67	1 465 $	1 273	4 136 $
Collégial	**Total collégial**	**15 093**	**3 053 $**	**33 464**	**6 030 $**
	Générale	7 204	2 617 $	6 862	5 222 $
	Technique - DEC	6 300	2 677 $	19 705	5 780 $
	Technique - AEC	1 589	6 518 $	6 897	7 549 $
Université	**Total université**	**15 093**	**4 103 $**	**61 729**	**7 647 $**
	1er cycle	13 680	3 996 $	45 270	7 368 $
	2e cycle	1 323	5 130 $	14 090	8 407 $
	3e cycle	90	5 324 $	2 369	8 470 $
Total des bénéficiaires		**34 545**	**3 580 $**	**115 317**	**7 052 $**

Parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* se trouvent presque autant de personnes résidant chez leurs parents, soit 29 738, que de non-résidents, soit 36 387 (tableau 22). L'aide financière moyenne accordée à ces derniers est cependant plus importante, soit 5 278 $ comparativement à 3 360 $.

Pour les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents*, une différence marquée peut aussi être observée pour ce qui est de l'aide moyenne accordée. Les bénéficiaires résidant chez leurs parents reçoivent en moyenne 4 944 $, tandis que les non-résidents reçoivent en moyenne 7 870 $. De plus, les non-résidents sont beaucoup plus nombreux (94,3 %) que les résidents.

Tableau 22. Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la contribution des parents et la résidence, 2010-2011

Contribution des parents	**Résidence**	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant moyen d'aide financière**
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	29 738	3 360 $
	Ne résidant pas chez ses parents	36 387	5 278 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	4 807	4 944 $
	Ne résidant pas chez ses parents	78 930	7 870 $

Pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, moins de 10 % des bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des parents* résident chez leurs parents (tableau 23). Pour les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence dépend de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, en formation générale, les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* sont majoritairement des résidents. Il en est de même en formation technique menant à une AEC (collégial), mais l'écart est moindre. Les autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* sont en plus grande proportion des non-résidents.

Tableau 23. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par ordre d'enseignement et type de formation, selon la contribution des parents et la résidence, 2010-2011

		Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Résident**	**Non-résident**	**Résident**	**Non-résident**
Secondaire	**Total secondaire**	**3 701**	**4 330**	**658**	**15 794**
	Professionnelle - DEP	3 645	4 073	647	14 778
	Professionnelle - ASP	56	257	11	1 016
Collégial	**Total collégial**	**14 235**	**15 235**	**858**	**18 229**
	Générale	7 095	4 737	109	2 125
	Technique - DEC	5 958	9 587	342	10 118
	Technique - AEC	1 182	911	407	5 986
Université	**Total université**	**11 802**	**16 822**	**3 291**	**44 907**
	1er cycle	11 802	16 822	1 878	28 448
	2e cycle	.	.	1 323	14 090
	3e cycle	.	.	90	2 369
Total des bénéficiaires		**29 738**	**36 387**	**4 807**	**78 930**

Dans le cas d'un peu plus de 1 000 bénéficiaires, la contribution des tiers a été réduite en raison d'une baisse de revenu d'au moins 10 % pour leurs parents, leur conjointe ou leur conjoint (tableaux 24 et 25). Dans ces circonstances, le calcul de l'aide prend en compte les revenus de l'année en cours plutôt que ceux de l'année précédente pour la contribution des tiers.

Tableau 24. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* dont ceux-ci ont connu une baisse de revenu de 10% par rapport à l'année précédente, 2010-2011

Baisse de revenu des parents de 10%	Nombre de bénéficiaires	%
Oui	767	1,2 %
Non	65 358	98,8 %

Tableau 25. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* dont celui-ci a connu une baisse de revenu de 10% par rapport à l'année précédente, 2010-2011

Baisse de revenu du conjoint de 10%	Nombre de bénéficiaires	%
Oui	309	1,1 %
Non	28 992	98,9 %

La catégorie *Avec contribution des parents* compte 66 125 bénéficiaires (tableau 26). Les revenus bruts moyens des parents de ces bénéficiaires s'élèvent à 35 566 $. Quant aux 33 219 boursières et boursiers dans de la catégorie *Avec contribution des parents*, les revenus bruts moyens de leurs parents se chiffrent à 23 769 $. Les revenus bruts des parents de près de la moitié de ces boursières et boursiers sont de 20 000 $ ou moins. Il est à noter que les parents des bénéficiaires ayant une déficience fonctionnelle majeure, donc bénéficiant d'une bourse seulement, sont inclus dans la présentation des boursières et des boursiers. De plus, environ 1 bénéficiaire sur 2 n'a qu'un seul parent contribuant au financement de ses études. Les revenus bruts moyens correspondent ainsi aux revenus de cet unique parent.

Tableau 26. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* par type d'aide, selon les revenus bruts des parents, 2010-2011

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts des parents	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
20 000 $ ou moins	15 874	47,8 %	21 219	32,1 %
20 001 $ - 30 000 $	6 405	19,3 %	9 817	14,8 %
30 001 $ - 40 000 $	4 906	14,8 %	9 702	14,7 %
40 001 $ - 50 000 $	2 821	8,5 %	7 552	11,4 %
50 001 $ - 60 000 $	1 567	4,7 %	6 101	9,2 %
60 001 $ ou plus	1 646	5,0 %	11 734	17,7 %
Total des bénéficiaires	**33 219**	**100,0 %**	**66 125**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**23 769 $**		**35 566 $**

La catégorie *Avec contribution du conjoint* compte 29 301 bénéficiaires (tableau 27). Les revenus bruts moyens du conjoint ou de la conjointe s'élèvent à 16 014 $. Quant aux 24 000 boursières et boursiers de la catégorie *Avec contribution du conjoint*, les revenus bruts moyens de leur conjoint ou conjointe se chiffrent à 13 390 $.

Tableau 27. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* par type d'aide financière, selon les revenus bruts du conjoint, 2010-2011

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts du conjoint	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
20 000 $ ou moins	16 543	68,9 %	18 901	64,5 %
20 001 $ - 30 000 $	3 123	13,0 %	3 613	12,3 %
30 001 $ - 40 000 $	2 350	9,8 %	3 019	10,3 %
40 001 $ - 50 000 $	1 238	5,2 %	1 831	6,2 %
50 001 $ - 60 000 $	537	2,2 %	1 037	3,5 %
60 001 $ ou plus	209	0,9 %	900	3,1 %
Total des bénéficiaires	**24 000**	**100,0 %**	**29 301**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**13 390 $**		**16 014 $**

Pour environ le tiers des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, les revenus des parents sont insuffisants pour qu'une participation financière de leur part soit considérée dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 28). Pour ce qui est des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint*, la contribution du conjoint ou de la conjointe est considérée comme nulle dans les deux tiers des cas (tableau 29).

Tableau 28. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* en fonction de la contribution des parents, 2010-2011

Contribution des parents	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	23 045	34,9 %
1 $ - 1000 $	8 912	13,5 %
1001 $ - 2000$	8 331	12,6 %
2001 $ - 3000$	6 724	10,2 %
3001 $ - 4000$	4 970	7,5 %
4001 $ - 5000$	3 754	5,7 %
5001 $ - 6000$	2 902	4,4 %
6001 $ - 7000$	2 192	3,3 %
7001 $ ou plus	5 295	8,0 %
Total des bénéficiaires	**66 125**	**100,0 %**

Tableau 29. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* en fonction de la contribution du conjoint, 2010-2011

Contribution du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	19 141	65,3 %
1 $ - 1000 $	2 480	8,5 %
1001 $ - 2000$	2 229	7,6 %
2001 $ - 3000$	1 630	5,6 %
3001 $ - 4000$	1 162	4,0 %
4001 $ - 5000$	827	2,8 %
5001 $ - 6000$	574	2,0 %
6001 $ - 7000$	393	1,3 %
7001 $ ou plus	865	3,0 %
Total des bénéficiaires	**29 301**	**100,0 %**

En 2010-2011, des 66 125 bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, 49,3 % étaient le seul enfant à charge de leurs parents (tableau 30). Parmi les 29 301 bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint*, seul le quart n'avait pas d'enfant à charge (tableau 31). Finalement, 84,2 % des 54 436 bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des tiers* n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 32).

Il y avait donc 20,5 % (30 728) de l'ensemble des bénéficiaires qui avaient au moins un enfant à charge en 2010-2011.

Tableau 30. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris l'étudiante ou l'étudiant, 2010-2011

	Bénéficiaires	
Nombre d'enfants à charge des parents	**Nombre**	**%**
1	32 580	49,3 %
2	20 752	31,4 %
3	8 807	13,3 %
4 ou plus	3 986	6,0 %
Total des bénéficiaires	**66 125**	**100,0 %**

Tableau 31. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2010-2011

	Bénéficiaires	
Nombre d'enfants à charge de l'étudiant et du conjoint	**Nombre**	**%**
0	7 184	24,5 %
1	9 539	32,6 %
2	8 444	28,8 %
3	2 909	9,9 %
4 ou plus	1 225	4,2 %
Total des bénéficiaires	**29 301**	**100,0 %**

Tableau 32. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2010-2011

	Bénéficiaires	
Nombre d'enfants à charge de l'étudiant	**Nombre**	**%**
0	45 825	84,2 %
1	5 105	9,4 %
2	2 492	4,6 %
3	768	1,4 %
4 ou plus	246	0,5 %
Total des bénéficiaires	**54 436**	**100,0 %**

1.6. Ressources financières

En 2010-2011, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses se situaient entre 5 000 $ et 10 000 $ (tableau 33). Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls, ces montants sont de 6 500 $ et de 12 500 $ respectivement.

Il est à noter que les revenus d'emploi incluent les revenus assimilables à des revenus d'emploi, dont les plus importants en 2010-2011 étaient les prestations d'assurance emploi et les prestations d'assurance parentale.

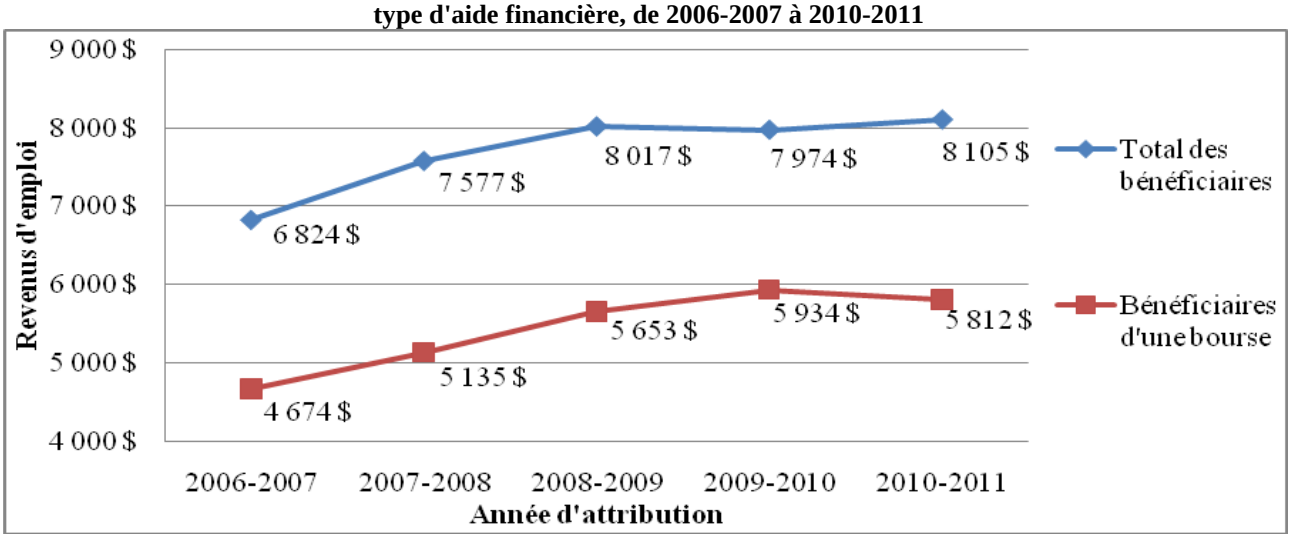
Les plus bas revenus d'emplois moyens sont observés au secondaire en formation professionnelle menant à une ASP et au collégial en formation générale. C'est au collégial en formation technique menant à une AEC et à l'université au 2e cycle que se trouvent les revenus d'emploi moyens les plus élevés.

Tableau 33. Revenus d'emploi moyens de l'étudiante ou de l'étudiant par ordre d'enseignement et type de formation, 2010-2011

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls	Revenus d'emploi médians, excluant les revenus nuls
Secondaire	Professionnelle - DEP	8 227 $	6 167 $	10 550 $	8 921 $
	Professionnelle - ASP	5 379 $	2 510 $	8 520 $	6 213 $
Collégial	Générale	5 385 $	4 128 $	6 852 $	5 635 $
	Technique - DEC	7 488 $	6 199 $	8 918 $	7 500 $
	Technique - AEC	9 763 $	7 100 $	12 428 $	10 000 $
Université	1er cycle	8 320 $	7 000 $	10 313 $	8 971 $
	2e cycle	9 734 $	7 813 $	11 770 $	9 860 $
	3e cycle	9 411 $	5 887 $	11 838 $	8 694 $

De façon générale, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont connu une croissance au cours des cinq dernières années (graphique 10).

Graphique 10. Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par type d'aide financière, de 2006-2007 à 2010-2011



Les tableaux 34 et 35 indiquent qu'en 2010-2011, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 8 105 $ et la moyenne de leur revenu total, de 8 643 $. Une proportion de 19,5 % des bénéficiaires n'avait aucun revenu d'emploi et 15,7 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 8,9 % des bénéficiaires, dont le tiers était au 1er cycle universitaire, avaient un revenu total supérieur à 20 000 $.

Tableau 34. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011

	Secondaire		Collégial			Université			Total des bénéficiaires	
Revenus d'emploi	**Formation professionnelle DEP**	**Formation professionnelle ASP**	**Formation générale**	**Formation technique DEC**	**Formation technique AEC**	**1er cycle**	**2e cycle**	**3e cycle**	**Nombre**	**Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires**
0 $	5 095	494	3 012	4 171	1 820	11 388	2 666	504	**29 150**	**19,5 %**
1 $ - 1 000 $	1 384	81	881	1 063	474	2 769	842	170	**7 664**	**5,1 %**
1 001 $ - 2 000 $	1 100	66	831	1 082	378	2 150	646	119	**6 372**	**4,3 %**
2 001 $ - 3 000 $	1 021	74	1 108	1 435	331	2 316	626	130	**7 041**	**4,7 %**
3 001 $ - 4 000 $	971	76	1 097	1 622	313	2 558	586	127	**7 350**	**4,9 %**
4 001 $ - 5 000 $	967	61	1 070	1 706	340	2 806	592	99	**7 641**	**5,1 %**
5 001 $ - 6 000 $	866	55	947	1 655	300	2 867	616	101	**7 407**	**4,9 %**
6 001 $ - 7 000 $	986	45	869	1 655	257	2 823	630	93	**7 358**	**4,9 %**
7 001 $ - 8 000 $	952	40	833	1 614	315	3 065	684	81	**7 584**	**5,1 %**
8 001 $ - 9 000 $	932	39	673	1 382	278	2 905	618	87	**6 914**	**4,6 %**
9 001 $ - 10 000 $	948	37	567	1 436	388	3 180	709	101	**7 366**	**4,9 %**
10 001 $ - 11 000 $	830	19	390	1 063	245	2 550	646	51	**5 794**	**3,9 %**
11 001 $ - 12 000 $	748	28	346	927	276	2 471	584	85	**5 465**	**3,6 %**
12 001 $ - 13 000 $	688	21	276	741	235	2 046	532	59	**4 598**	**3,1 %**
13 001 $ - 14 000 $	658	28	201	636	224	1 740	514	65	**4 066**	**2,7 %**
14 001 $ - 15 000 $	618	29	163	687	253	1 683	492	53	**3 978**	**2,7 %**
15 001 $ - 16 000 $	519	15	124	489	165	1 254	395	46	**3 007**	**2,0 %**
16 001 $ - 17 000 $	462	19	109	390	166	1 071	357	46	**2 620**	**1,7 %**
17 001 $ - 18 000 $	403	16	99	351	178	1 023	331	55	**2 456**	**1,6 %**
18 001 $ - 19 000 $	370	13	95	244	131	781	258	43	**1 935**	**1,3 %**
19 001 $ - 20 000 $	371	14	56	301	164	880	268	38	**2 092**	**1,4 %**
20 001 $ ou plus	2 254	70	319	1 355	1 255	4 624	1 821	306	**12 004**	**8,0 %**
Moyenne des revenus d'emploi										**8 105 $**

Tableau 35. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2010-2011

	Secondaire		Collégial			Université			Total des bénéficiaires	
Revenu total	**Formation professionnelle DEP**	**Formation professionnelle ASP**	**Formation générale**	**Formation technique DEC**	**Formation technique AEC**	**1er cycle**	**2e cycle**	**3e cycle**	**Nombre**	**Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires**
0 $	4 432	438	2 759	3 581	1 570	8 770	1 747	207	**23 504**	**15,7 %**
1 $ - 1 000 $	1 451	107	950	1 218	520	3 358	805	85	**8 494**	**5,7 %**
1 001 $ - 2 000 $	1 110	74	849	1 124	398	2 279	541	71	**6 446**	**4,3 %**
2 001 $ - 3 000 $	1 093	75	1 087	1 426	358	2 405	511	80	**7 035**	**4,7 %**
3 001 $ - 4 000 $	1 027	78	1 115	1 633	316	2 600	553	90	**7 412**	**4,9 %**
4 001 $ - 5 000 $	997	67	1 080	1 737	344	2 895	561	93	**7 774**	**5,2 %**
5 001 $ - 6 000 $	918	50	974	1 626	324	2 900	593	77	**7 462**	**5,0 %**
6 001 $ - 7 000 $	1 001	45	861	1 693	264	2 912	605	90	**7 471**	**5,0 %**
7 001 $ - 8 000 $	967	43	837	1 625	326	3 118	674	86	**7 676**	**5,1 %**
8 001 $ - 9 000 $	967	43	695	1 428	282	3 042	665	92	**7 214**	**4,8 %**
9 001 $ - 10 000 $	959	37	583	1 439	390	3 215	727	80	**7 430**	**5,0 %**
10 001 $ - 11 000 $	837	19	399	1 099	253	2 703	730	78	**6 118**	**4,1 %**
11 001 $ - 12 000 $	743	25	358	964	285	2 598	636	84	**5 693**	**3,8 %**
12 001 $ - 13 000 $	724	21	283	765	236	2 212	623	91	**4 955**	**3,3 %**
13 001 $ - 14 000 $	654	24	211	668	234	1 854	612	91	**4 348**	**2,9 %**
14 001 $ - 15 000 $	648	24	171	690	259	1 762	580	86	**4 220**	**2,8 %**
15 001 $ - 16 000 $	536	18	130	525	172	1 377	491	77	**3 326**	**2,2 %**
16 001 $ - 17 000 $	481	19	117	409	176	1 142	457	76	**2 877**	**1,9 %**
17 001 $ - 18 000 $	423	15	98	363	169	1 080	421	103	**2 672**	**1,8 %**
18 001 $ - 19 000 $	368	15	98	265	139	857	358	76	**2 176**	**1,5 %**
19 001 $ - 20 000 $	393	16	59	300	170	911	324	71	**2 244**	**1,5 %**
20 001 $ ou plus	2 414	87	352	1 427	1 301	4 960	2 199	575	**13 315**	**8,9 %**
Moyenne du revenu total										**8 643 $**

En 2010-2011, 3 012 bénéficiaires avaient un revenu de pension alimentaire (tableau 36). Ce revenu était en moyenne de 3 470 $. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu de pension alimentaire considéré est le montant excédant 1 200 $. Ainsi, pour les 541 bénéficiaires qui recevaient un revenu de pension alimentaire se situant entre 1 $ et 1 200 $ en 2010-2011, ce revenu est complètement exonéré.

Tableau 36. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2010-2011

Montant de la pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires
1 $ - 1 200 $	541
1 201 $ - 2 000 $	412
2 001 $ - 3 000 $	606
3 001 $ - 4 000 $	475
4 001 $ - 5 000 $	339
5 001 $ - 6 000 $	260
6 001 $ - 7 000 $	112
7 001 $ - 8 000 $	106
8 001 $ ou plus	161
Total des bénéficiaires	**3 012**

En 2010-2011, près de 12 000 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'excellence, d'une valeur moyenne de 3 754 $ (tableau 37). En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu d'une bourse d'excellence considéré est le montant excédant 5 000 $. Ainsi, pour plus des trois quarts des bénéficiaires recevant une bourse d'excellence, le revenu considéré pour le calcul de l'aide est de 0 $. Il est à noter que les bourses accordées par l'Aide financière aux études ne sont pas considérées comme des bourses d'excellences.

Tableau 37. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2010-2011

Montant de la bourse d'excellence	Nombre de bénéficiaires
1 $ - 5 000 $	9 158
5 001 $ - 6 000 $	547
6 001 $ - 7 000 $	362
7 001 $ - 8 000 $	294
8 001 $ ou plus	1 437
Total des bénéficiaires	**11 798**

En 2010-2011, 29 040 bénéficiaires avaient en moyenne 2 778 $ comme autres revenus (tableau 38). Ces autres revenus étaient de 1 000 $ ou moins pour près de la moitié (13 048) de ces bénéficiaires, alors qu'ils étaient de plus de 8 000 $ pour 2 305 bénéficiaires.

Tableau 38. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2010-2011

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires
1 $ - 1 000 $	13 048
1 001 $ - 2 000 $	4 593
2 001 $ - 3 000 $	2 991
3 001 $ - 4 000 $	2 102
4 001 $ - 5 000 $	1 586
5 001 $ - 6 000 $	1 101
6 001 $ - 7 000 $	748
7 001 $ - 8 000 $	566
8 001 $ ou plus	2 305
Total des bénéficiaires	**29 040**

1.7. Dépenses admises

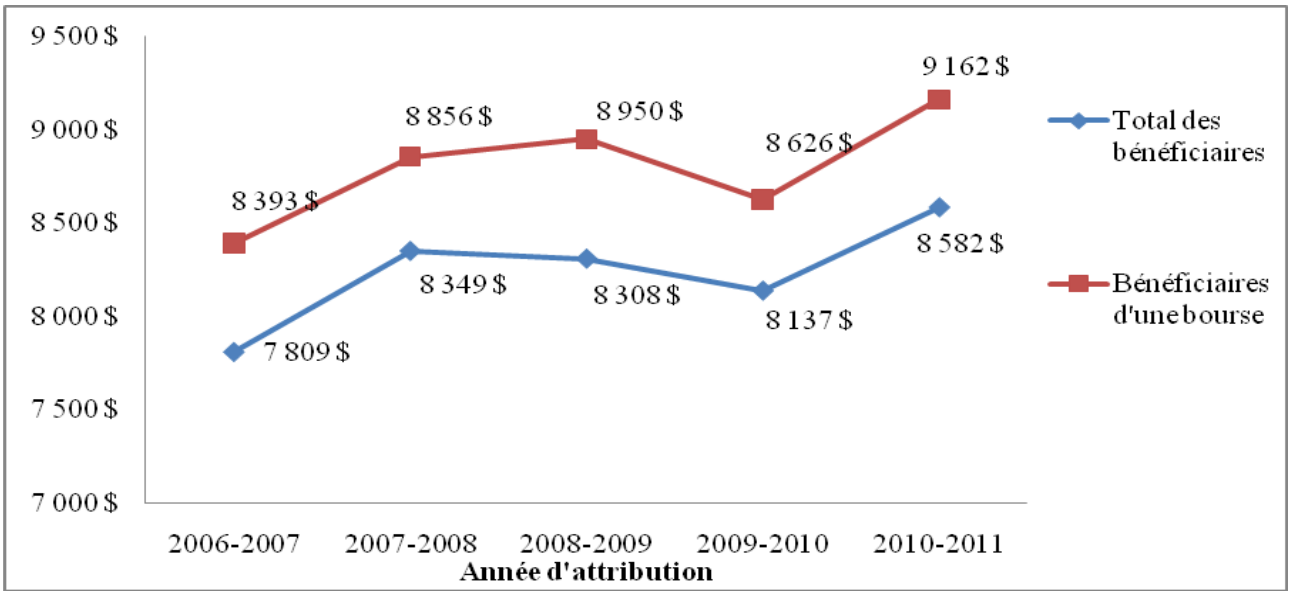
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont des frais de subsistance de même que des frais de matériel scolaire (tableau 39). Plus des trois quarts se voient reconnaître des frais scolaires. Ces trois types de frais représentent la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de plus de 1 milliard de dollars. Un peu plus de 1 bénéficiaire sur 6 se voit reconnaître des frais de garde pour enfant, pour un montant de 49,0 millions de dollars. Finalement, 14 787 bénéficiaires se voient reconnaître, en raison de leur statut de réputé inscrit, des frais représentant 32,5 millions de dollars.

Tableau 39. Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montants reconnus pour les principales dépenses admises, 2010-2011

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	149 597	99,8 %	785,5 M$
Frais scolaires	129 028	86,1 %	280,2 M$
Frais de matériel scolaire	148 443	99,1 %	80,9 M$
Frais de garde pour enfant	26 498	17,7 %	49,0 M$
Frais de réputé inscrit	14 787	9,9 %	32,5 M$

En ce qui concerne les dépenses admises par étudiante ou étudiant, on pouvait observer, en 2010-2011, le montant moyen le plus élevé des cinq dernières années, autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursières et les boursiers (graphique 11).

Graphique 11. Évolution du montant moyen des dépenses admises par étudiante ou étudiant, de 2006-2007 à 2010-2011



Le tableau 40 rapporte que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 11 259 bénéficiaires en 2010-2011, pour un montant total de 5,5 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine comptent près du deux tiers des ces bénéficiaires.

Tableau 40. Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se voient reconnaître des frais pour région périphérique, 2010-2011

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	4 034	35,8 %	2,0 M$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2 956	26,3 %	1,4 M$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 575	14,0 %	0,8 M$
Région de la Côte-Nord	1 084	9,6 %	0,5 M$
Région du Nord-du-Québec	535	4,8 %	0,3 M$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	450	4,0 %	0,2 M$
MRC de Pontiac	264	2,3 %	0,1 M$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	157	1,4 %	0,1 M$
MRC d'Antoine-Labelle	130	1,2 %	0,1 M$
Ville de La Tuque	74	0,7 %	0,0 M$
Total des bénéficiaires	**11 259**	**100,0 %**	**5,5 M$**

1.8. Demande d'aide

Depuis cinq ans, le nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses présente une augmentation quasi constante, ayant atteint 178 741 en 2010-2011 (graphique 12). De ce nombre, 8 277 demandes ont été refusées parce que l'étudiante ou l'étudiant n'était pas admissible au Programme au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (tableau 41). Plus de la moitié de ces demandes n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. L'atteinte de la période maximale d'amissibilité est le deuxième motif de non-admissibilité pour le nombre d'occurrence.

Graphique 12. Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2006-2007 à 2010-2011

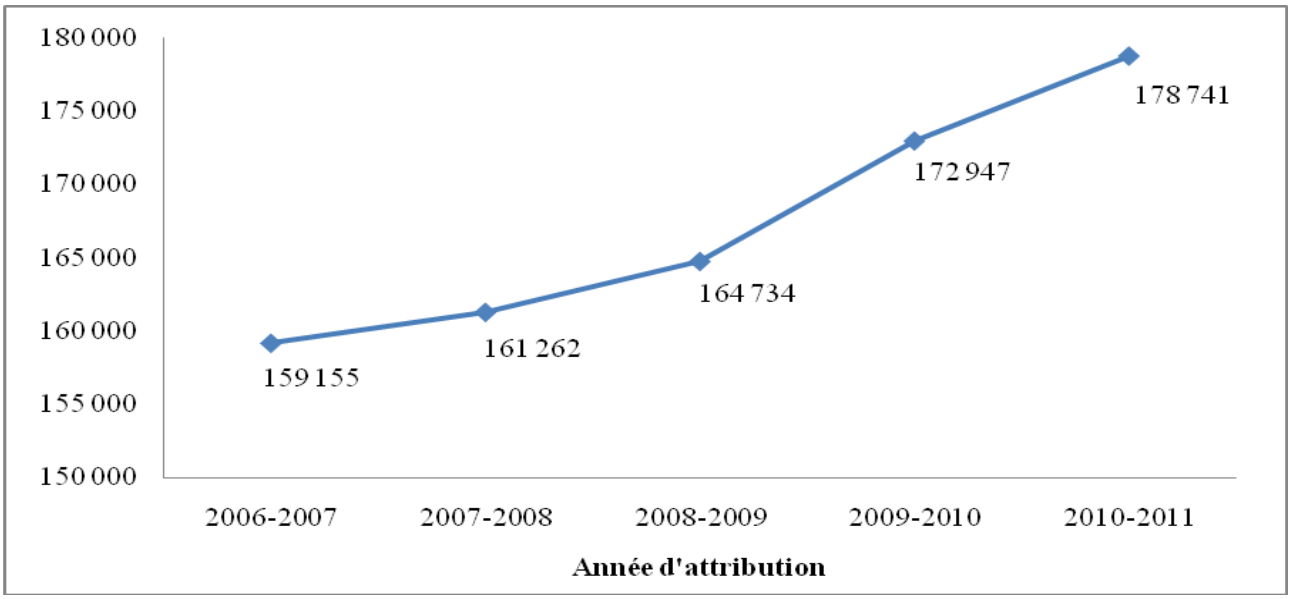


Tableau 41. Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées pour un motif de non-admissibilité, 2010-2011

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	5 025
Période maximale d'admissibilité atteinte	856
Études non reconnues à temps plein	589
Ressources financières suffisantes de l'étudiant	584
Demande d'aide financière en retard	401
Limite d'endettement atteinte	310
Autres motifs	512
Total des demandes d'aide financière refusées	**8 277**

Notons que 20 602 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2010-2011 sans y donner suite pour une raison ou une autre. Ces étudiantes et ces étudiants n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérés comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, ni comme des refus.

1.9. Endettement

Les 57 163 emprunteuses et emprunteurs qui devaient commencer à rembourser leur dette d'études en 2010-2011 avaient une dette moyenne de 11 265 $. Au collégial, pour les programmes subventionnés, et au secondaire, la majorité des emprunteuses et des emprunteurs avaient une dette d'études inférieure à 10 000 $. À l'université, l'endettement moyen augmente selon le cycle, passant de 12 875 $ au 1er cycle à 23 445 $ au 3e cycle.

Tableau 42. Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2010-2011

	Secondaire	Collégial			Université			
Dette d'études	Formation professionnelle	Formation générale - programmes subventionnés	Formation technique - programmes subventionnés	Formation technique - programmes non subventionnés	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
1 $ - 5 000 $	5 470	1 975	3 285	170	2 807	567	56	14 330
5 001 $ - 10 000 $	4 377	1 035	4 045	422	4 915	1 644	128	16 566
10 001 $ - 15 000 $	1 762	292	2 792	454	4 393	1 659	157	11 509
15 001 $ ou plus	1 824	89	2 129	628	6 037	3 357	694	14 758
Total des emprunteuses et des emprunteurs	**13 433**	**3 391**	**12 251**	**1 674**	**18 152**	**7 227**	**1 035**	**57 163**
Montant moyen de la dette d'études	**8 262 $**	**5 219 $**	**9 600 $**	**13 183 $**	**12 875 $**	**16 275 $**	**23 445 $**	**11 265 $**

1.10. Prêts et remboursement

La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement, pour un montant total de 975,0 millions de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 15,7 %, 13,5 %, 9,8 % et 3,3 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 0,1 % de l'ensemble des prêts (tableau 43).

Tableau 43. Répartition par établissement financier des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts, 31 mars 2011

	Prêts négociés	
Établissement financier	**%**	**Montant**
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	57,7 %	975,0 M$
Banque Royale du Canada	15,7 %	264,6 M$
Banque Nationale du Canada	13,5 %	228,1 M$
Banque de Montréal	9,8 %	165,7 M$
Banque Laurentienne	3,3 %	55,7 M$
Banque canadienne impériale de commerce	0,0 %	0,3 M$
Banque Toronto-Dominion	0,0 %	0,2 M$
Banque Scotia	0,0 %	0,1 M$
Banque HSBC Canada	0,0 %	0,0 M$
Total	**100,0 %**	**1 689,6 M$**

Le tableau 44 indique que le montant total des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une hausse au cours des cinq dernières années. Le montant global des prêts garantis par le gouvernement était également en hausse. Par contre, les intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement ont diminué, en raison principalement des faibles taux d'intérêt en vigueur.

Le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts est, quant à lui, demeuré stable, soit autour 1,8 milliard de dollars.

Tableau 44. Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2006-2007 à 2010-2011[1]

Montant des prêts garantis par le gouvernement	**2006-2007**	**2007-2008**	**2008-2009**	**2009-2010**	**2010-2011**
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 313,0 M$	1 563,9 M$	1 589,1 M$	1 632,7 M$	1 689,6 M$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts[2]	9,7 M$	12,4 M$	4,5 M$	3,3 M$	2,4 M$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	1 816,2 M$	1 848,9 M$	1 872,1 M$	1 816,0 M$	1 832,7 M$
Montant global des prêts garantis	3 138,9 M$	3 425,2 M$	3 465,7 M$	3 452,0 M$	3 524,7 M$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	**74,2 M$**	**79,6 M$**	**53,6 M$**	**27,0 M$**	**32,7 M$**

[1] Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).
[2] Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

Entre 2007-2008 et 2010-2011, le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts a connu une diminution de 14,5 %, passant de 9 260 à 7 916 (tableau 45). Ce dernier nombre est aussi inférieur à celui enregistré en 2006-2007, soit 8 630. Quant au montant moyen remboursé, il a diminué de 3,1 % entre 2008-2009 et 2010-2011, après une augmentation de 9,6 % entre 2006-2007 et 2008-2009.

La proportion des dossiers de faillite par rapport aux réclamations remboursées a, pour sa part, augmenté entre 2006-2007 et 2010-2011, passant de 14,4 % à 19,7 %. La raison principale de cette augmentation est le changement apporté à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (art. 178) en 2007. En effet, le délai après lequel les étudiantes et les étudiants peuvent être libérés de leurs créances concernant les prêts pour études, après la fin celles-ci, est passé de dix à sept ans.

Quant au recouvrement des prêts directement par le Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport, les données recueillies révèlent une hausse de 7,4 % en ce qui concerne le total des montants recouvrés, qui est passé de 74,4 à 79,9 millions de dollars entre 2006-2007 et 2010-2011.

Tableau 45. Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2006-2007 à 2010-2011[1]

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	13 488	9 618	10 540	11 742	10 080
Nombre de réclamations remboursées	8 630	9 260	8 960	8 698	7 916
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 241	1 082	1 610	1 863	1 562
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	80,8 M$	89,5 M$	91,9 M$	88,6 M$	78,7 M$
Montant moyen remboursé	9 363 $	9 665 $	10 259 $	10 188 $	9 945 $
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	74,4 M$	81,3 M$	86,8 M$	81,8 M$	79,9 M$

[1]Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Chapitre 2 - Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1. Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers (PABP) s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de leur déficience en leur offrant différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à tous les ordres d'enseignement, soit du préscolaire à l'université. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau fréquentés. Les allocations sont versées sous forme de bourse.

2.2. Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer une partie du temps normalement dédié à leurs études à travailler à une association étudiante nationale.

2.3. Programme études-travail

Le Programme études-travail subventionne des emplois à temps partiel afin de permettre à des étudiantes et des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses éprouvant des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Le Programme études-travail est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars pour les universités et jusqu'à 1 million de dollars pour les cégeps et les collèges privés.

2.4. Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle, au collégial ou à l'université de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

2.5. Programme Explore

Le programme Explore permet d'offrir des bourses à des étudiantes et des étudiants pour qu'ils puissent participer à un programme d'immersion en anglais ou en français dans un établissement

d'enseignement agréé du Canada, au printemps ou à l'été. Ce programme est financé par le gouvernement fédéral. La responsabilité de ce programme revient aux ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, regroupés au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Au Québec, c'est l'Aide financière aux études qui gérait le programme Explore en 2010-2011. Les bourses sont attribuées annuellement aux étudiantes et aux étudiants québécois par un tirage au sort.

2.6. Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études de toute personne ayant terminé ses études dans les délais prévus et ayant reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.7. Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de quatre périodes de six mois, et ce, dans les cinq ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période.

2.8. Évolution des autres programmes d'aide financière

Tableau 46. Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2006-2007 à 2010-2011

		2006 - 2007	2007 - 2008	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	1 576	1 953	2 603	3 646	4 179
	Montant moyen	3 923 $	3 617 $	3 272 $	2 705 $	2 934 $
	Montant global	6,2 M$	7,1 M$	8,5 M$	9,9 M$	12,3 M$
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	18	16	18	18	17
	Montant moyen	8 558 $	6 950 $	6 557 $	5 660 $	6 096 $
	Montant global	0,2 M$	0,1 M$	0,1 M$	0,1 M$	0,1 M$
Programme études-travail[1]	Nombre de bénéficiaires	4 091	4 589	4 851	5 061	4 714
	Montant moyen	1 460 $	1 424 $	1 426 $	1 407 $	1 315 $
	Montant global	6,0 M$	6,5 M$	6,9 M$	7,1 M$	6,2 M$
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	1 886	1 925	2 089	1 989	2 427
	Montant moyen	1 120 $	1 194 $	1 214 $	1 270 $	1 361 $
	Montant global	2,1 M$	2,3 M$	2,5 M$	2,5 M$	3,3 M$
Programme Explore	Nombre de bénéficiaires	3 396	3 532	3 137	3 701	3 776
	Montant moyen	2 025 $	2 025 $	1 974 $	2 000 $	2 000 $
	Montant global	6,9 M$	7,2 M$	6,2 M$	7,4 M$	7,6 M$
Programme de remise de dette[2]	Nombre de bénéficiaires	1 104	911	998	997	920
	Montant moyen	1 462 $	1 724 $	1 479 $	1 659 $	1 629 $
	Montant global	1,6 M$	1,6 M$	1,5 M$	1,7 M$	1,5 M$
Programme de remboursement différé[2]	Nombre de bénéficiaires	12 060	13 156	13 421	13 296	12 258
	Montant moyen	390 $	479 $	358 $	335 $	262 $
	Montant global	4,7 M$	6,3 M$	4,8 M$	4,5 M$	3,2 M$

[1] Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.
[2] Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant global attribué sous forme de bourse en 2010-2011 dans le cadre du PABP est de 12,3 millions de dollars. Ce montant correspond à une bourse moyenne de près de 3 000 $ pour un peu plus de 4 000 étudiantes et étudiants. On observe une croissance importante en ce qui concerne ce programme pour les cinq dernières années, le nombre de bénéficiaires ayant plus que doublé (1 576 à 4 179). Le montant d'aide financière a suivi la même tendance, passant de 6,2 à 12,3 millions de dollars.

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : Entre 16 et 18 personnes ont reçu une bourse dans le cadre du Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales durant les cinq dernières années. En 2010-2011, 17 étudiantes et étudiants ont bénéficié de ce programme. Ils ont reçu en moyenne 6 096 $, pour une aide totale de 0,1 million de dollars.

Programme études-travail : En 2010-2011, le Ministère a alloué 1,9 millions de dollars aux établissements universitaires participant au Programme études-travail pour 1 875 bénéficiaires. Au collégial, 0,9 million de dollars octroyés par le Ministère ont permis à 2 839 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Celui-ci a permis de distribuer au total 6,2 millions de dollars, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement. Au cours des cinq dernières années, le nombre de bénéficiaires de ce programme a généralement augmenté.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2010-2011, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à près de 2 500 personnes de bénéficier d'un prêt d'en moyenne 1 361 $. Le nombre de bénéficiaires et les montants d'aide financière relatifs à ce programme ont connu une légère croissance entre 2006-2007 et 2009-2010. Cette croissance s'est accentuée entre 2009-2010 et 2010-2011, touchant près de 500 bénéficiaires de plus.

Programme Explore : Un montant de 7,6 millions de dollars a été distribué sous forme de bourses à 3 776 étudiantes et étudiants québécois en 2010-2011 dans le cadre du programme Explore. On observe une légère croissance du nombre de bénéficiaires, hormis une baisse en 2008-2009. La bourse moyenne attribuée à chaque bénéficiaire est fixée à 2 000 $ si ce dernier demeure dans le Programme pour toute la période.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable. En 2010-2011, 920 personnes ont vu leur dette d'études diminuer en moyenne de 1 629 $ en vertu de ce programme.

Programme de remboursement différé : Au total, 12 258 personnes se sont prévalues du Programme de remboursement différé en 2010-2011. La charge des intérêts assumés par le gouvernement est en moyenne de 262 $ par personne, pour un coût total de 3,2 millions de dollars. Ce montant tend à diminuer depuis les dernières années, surtout depuis 2007-2008, en raison principalement des faibles taux d'intérêt.

Enseignement supérieur,
Recherche, Science
et Technologie
Québec

Aide financière aux études

STATISTIQUES

RAPPORT
2011-2012



UN QUÉBEC POUR TOUS

Québec

Symboles

% : pourcentage
$: dollars
M$: millions de dollars

Le présent document a été produit par
le ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Coordination et rédaction
Aide financière aux études et gouvernance interne des ressources
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec
Ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2014

ISSN 1916-5439 (En ligne)
ISBN 978-2-550-69317-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Avant-propos

L'Aide financière aux études a pour mission de favoriser l'accès aux études en offrant un régime d'aide financière adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport contient une description du soutien financier important que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, que ce soit au secondaire (formation professionnelle), au collégial ou à l'enseignement universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier chapitre présente une compilation de diverses données relatives au principal programme géré par l'Aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2011-2012 (de septembre 2011 à août 2012). Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte pour le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le deuxième chapitre traite des autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2011-2012 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires est de 156 727, pour une aide financière totale de 999,4 millions de dollars et une aide financière moyenne de 6 377 $.
- Parmi les bénéficiaires, 63,3 % ont reçu une bourse.
- Le taux global de participation est de 30,0 %; il est de 41,4 % à l'enseignement universitaire.
- Le montant moyen des dépenses admises a atteint 8 794 $ par bénéficiaire.
- Une somme de 53,5 millions de dollars a été allouée pour des frais de garde pour enfant.
- Parmi les bénéficiaires, 21,2 % ont un enfant à charge.
- Plus de 75 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.

Vocabulaire

Les définitions qui suivent des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant, d'indemnités de décès ou de pension alimentaire, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'excellence.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas avec un enfant à charge.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du Règlement sur l'aide financière aux études.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du Règlement sur l'aide financière aux études, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit le secondaire, le collégial ou l'enseignement universitaire.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Parent : Père, mère ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure, est enceinte d'au moins 20 semaines, est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge, habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge, bénéficie du programme *Réussir* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, personne aux études qui habite avec un enfant, se trouve dans une situation de dénuement total, est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure, est enceinte d'au moins 20 semaines ou bénéficie du programme *Réussir* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et s'engage à poursuivre ses études ou est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Revenus assimilables à un revenu d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission de la santé et de la sécurité du travail [CSST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] et

Indemnisation des victimes d’actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d’invalidité (Régie des rentes du Québec [RRQ] et Régime de pensions du Canada [RPC]) ou de prestations de retraite, ou sommes reçues d’Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d’œuvre.

Revenus d’emploi : Revenus bruts d’emploi et revenus assimilables à des revenus d’emploi de l’étudiante ou de l’étudiant.

Taux de participation : Proportion de l’ensemble des étudiantes et des étudiants résidant au Québec, inscrits à temps plein au trimestre d’automne dans un établissement d’enseignement situé au Québec et bénéficiant d’une aide financière pour leurs études.

Trimestre : Division de l’année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d’études.

Table des matières

Chapitre 1. Programme de prêts et bourses....1
1.1 Le Programme en bref....1
1.2 Attribution de l'aide financière....2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires....10
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires....17
1.5 Contributions des tiers....22
1.6 Ressources financières des bénéficiaires....29
1.7 Dépenses admises....35
1.8 Demande d'aide financière....37
1.9 Prêts et remboursement....39
Chapitre 2. Autres programmes d'aide financière....42
2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers....42
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales....42
2.3 Programme études-travail....42
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel....43
2.5 Programme Explore....43
2.6 Programme Odyssée....43
2.7 Programme de remise de dette....43
2.8 Programme de remboursement différé....43
2.9 Évolution des autres programmes d'aide financière....44

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2011-2012 2

Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2011-2012 6

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide globale attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-20128

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012 8

Tableau 1.2.5 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2011 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière 9

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2011-2012 10

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2011-2012 10

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge, 30 septembre 2011.....12

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012.....13

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2011-2012.....14

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012.....15

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2011-2012.....17

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2011-2012 18

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, secondaire (formation professionnelle), 2011-2012 18

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, collégial, 2011-2012.....19

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, université, 2011-2012.....19

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2011-2012.....20

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2011-2012 ..20

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2011-2012 20

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2011-2012.....21

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012 23

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2011-201223

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2011-2012 24

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts des parents, 2011-2012.....25

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2011-2012 25

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts du conjoint ou de la conjointe, 2011-2012 26

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2011-2012 26

Tableau 1.5.8 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* dont les parents ont connu une baisse de revenu de 10 % par rapport à l'année précédente, 2011-2012.....27

Tableau 1.5.9 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* dont le conjoint ou la conjointe a connu une baisse de revenu de 10 % par rapport à l'année précédente, 2011-2012.....27

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris l'étudiante ou l'étudiant, 2011-2012.....28

Tableau 1.5.11 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2011-2012 28

Tableau 1.5.12 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2011-2012.....28

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012 29

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2011-2012 30

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012 31

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012.....32

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2011-2012 33

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2011-2012 33

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2011-2012.....34

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2011-2012.....35

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2011-2012 36

Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2011-2012.....38

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2011-2012.....39

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2012 40

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2007-2008 à 2011-2012 40

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2007-2008 à 2011-2012 41

Tableau 2.9.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2007-2008 à 2011-2012 45

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2011-2012 2

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2007-2008 à 2011-2012 3

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012 5

Graphique 1.2.4 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012 7

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge, 30 septembre 2011 11

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, 30 septembre 2011 12

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe, 30 septembre 2011 13

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2011-2012 16

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2011-2012 17

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2011-2012 18

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2007-2008 à 2011-2012 30

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2007-2008 à 2011-2012 36

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2007-2008 à 2011-2012 37

Chapitre 1. Programme de prêts et bourses

Ce chapitre présente d'abord une brève description du Programme de prêts et bourses, puis de l'information sur l'aide financière accordée aux bénéficiaires et les caractéristiques de ces derniers.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses constitue le principal programme de l'Aide financière aux études. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou postsecondaires dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire reconnu par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif. Cela signifie que les étudiantes et les étudiants et, s'il y a lieu, leurs parents, leurs conjoints ou leurs conjointes doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, le lecteur est invité à consulter le document *Une aide à votre portée*, qui se trouve sur le site Web de l'Aide financière aux études[1].

[1] http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/publications/aidePortee.asp

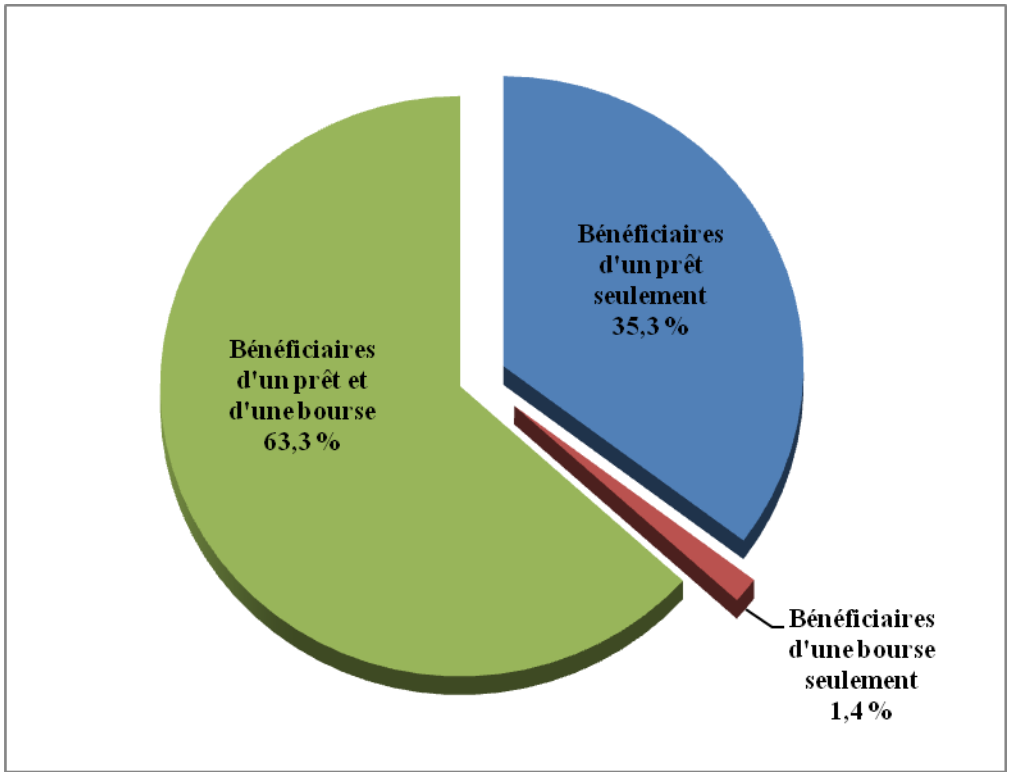
1.2 Attribution de l'aide financière

Le Programme de prêts et bourses permet d'accorder une aide financière à des étudiantes et à des étudiants pour une année d'attribution, soit de septembre à août. En 2011-2012, 156 727 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Ces bénéficiaires ont reçu au total 999,4 millions de dollars. Plus précisément, 55 248 bénéficiaires (35,3 %) ont obtenu uniquement un prêt, 99 227 (63,3 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt et 2 252 (1,4 %) ont reçu uniquement une bourse parce qu'ils étaient atteints d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (graphique 1.2.1).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2011-2012

Forme d'aide	Nombre	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Bénéficiaires d'un prêt seulement	55 248	196,9 M$	-	**196,9 M$**
Bénéficiaires d'une bourse seulement	2 252	-	15,3 M$	**15,3 M$**
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse	99 227	340,6 M$	446,6 M$	**787,2 M$**
Total des bénéficiaires	**156 727**	**537,5 M$**	**461,9 M$**	**999,4 M$**

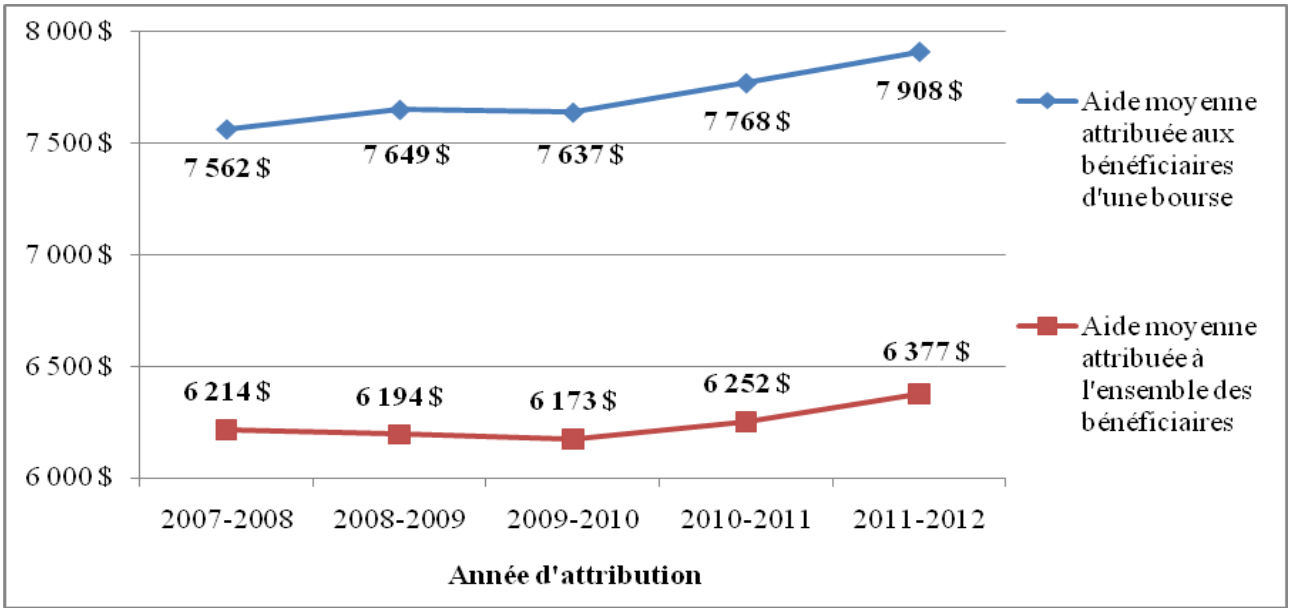
Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2011-2012



C'est donc un total de 154 475 personnes qui ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse) dont le montant moyen annuel est de 3 479 $. Pour les 101 479 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffre à 4 552 $. Ainsi, une somme annuelle totale de 537,5 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 53,8 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 461,9 millions (46,2 %) ont été versés sous forme de bourse.

Le graphique 1.2.2 permet de constater que l'aide moyenne annuelle a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 214 $ en 2007-2008 à 6 377 $ en 2011-2012, ce qui représente une augmentation de 2,6 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est plus importante (4,6 %), les montants étant respectivement de 7 562 $ et de 7 908 $ pour la même période.

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2007-2008 à 2011-2012



Un peu plus de la moitié (50,9 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont à l'enseignement universitaire (graphique 1.2.3 **A**). Ils reçoivent un montant d'aide total de 564,4 millions de dollars (56,5 % de l'ensemble de l'aide attribuée), représentant une moyenne d'un peu plus de 7 000 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Celles et ceux du 1er cycle représentent 76,3 % des bénéficiaires universitaires (graphique 1.2.3 **C**), soit 38,8 % de l'ensemble des bénéficiaires. Le graphique 1.2.4 indique que les bénéficiaires des 2e et 3e cycles reçoivent en moyenne les montants d'aide les plus élevés.

Par ailleurs, près du tiers (31,6 %) des bénéficiaires sont à l'enseignement collégial (graphique 1.2.3 **A**) et reçoivent un montant d'aide total de 261,7 millions de dollars (26,2 % de l'ensemble de l'aide

attribuée), représentant en moyenne 5 287 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Le graphique 1.2.3 **D** indique que ces bénéficiaires sont majoritairement en formation technique et visent l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) (53,2 %) et le graphique 1.2.4, que le montant moyen d'aide financière varie selon le type de formation.

Notons également que 17,5 % des bénéficiaires sont en formation professionnelle au secondaire (graphique 1.2.3 **A**) et que ceux-ci reçoivent une aide financière totale de 173,2 millions de dollars (17,3 % de l'ensemble de l'aide attribuée) et moyenne de 6 314 $ (tableau 1.2.2). Ces personnes étudient en grande majorité (92,6 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 **B**) et le montant moyen d'aide est plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes conduisant à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) (graphique 1.2.4).

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

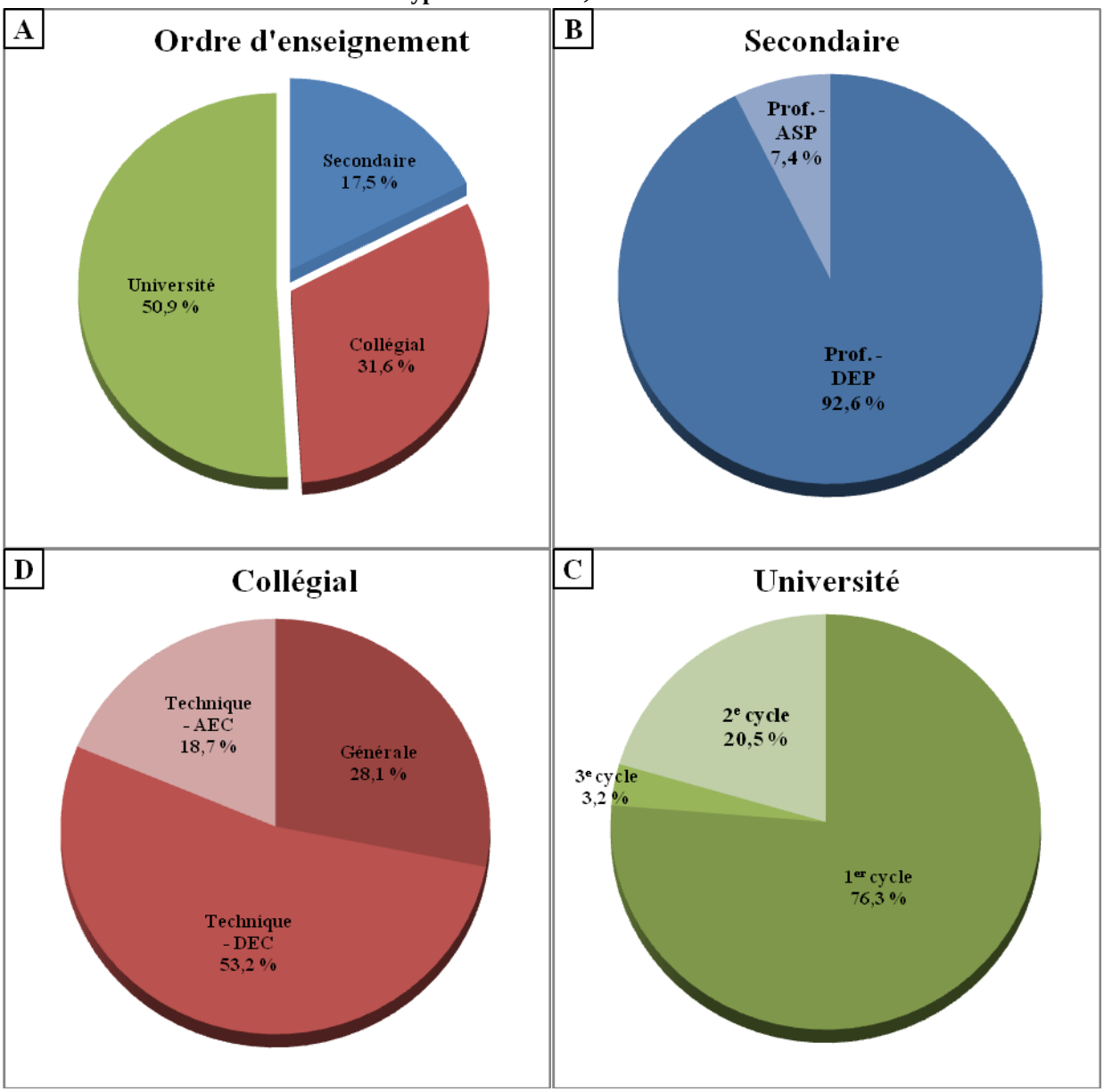
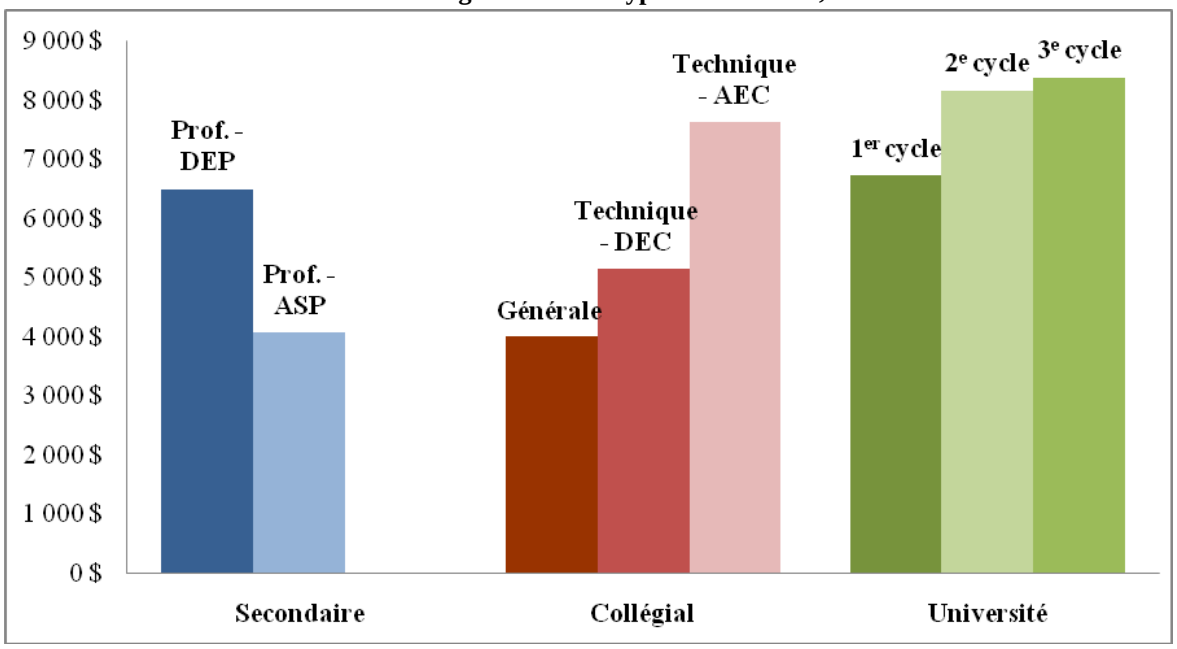


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2011-2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
	Total secondaire	**7 454**	**3 389 $**	**25,3 M$**	**214**	**6 484 $**	**1,4 M$**	**19 765**	**7 415 $**	**146,6 M$**	**27 433**	**6 314 $**	**173,2 M$**
Secondaire (professionnel)	Professionnelle – DEP	7 259	3 421 $	24,8 M$	205	6 655 $	1,4 M$	17 938	7 735 $	138,8 M$	25 402	6 494 $	165 M$
	Professionnelle – ASP	195	2 179 $	0,4 M$	9	2 593 $	0,0 M$	1 827	4 269 $	7,8 M$	2 031	4 061 $	8,2 M$
	Total collégial	**21 241**	**3 303 $**	**70,2 M$**	**814**	**5 445 $**	**4,4 M$**	**27 456**	**6 817 $**	**187,2 M$**	**49 511**	**5 287 $**	**261,7 M$**
Collégial	Générale	5 857	2 097 $	12,3 M$	239	4 642 $	1,1 M$	7 828	5 425 $	42,5 M$	13 924	4 012 $	55,9 M$
	Technique – DEC	11 058	2 730 $	30,2 M$	451	5 428 $	2,4 M$	14 807	6 929 $	102,6 M$	26 316	5 138 $	135,2 M$
	Technique – AEC	4 326	6 399 $	27,7 M$	124	7 056 $	0,9 M$	4 821	8 735 $	42,1 M$	9 271	7 622 $	70,7 M$
	Total université	**26 553**	**3 821 $**	**101,5 M$**	**1 224**	**7 733 $**	**9,5 M$**	**52 006**	**8 720 $**	**453,5 M$**	**79 783**	**7 075 $**	**564,4 M$**
Université	1er cycle	20 653	3 493 $	72,1 M$	959	7 552 $	7,2 M$	39 246	8 408 $	330 M$	60 858	6 727 $	409,4 M$
	2e cycle	4 822	4 869 $	23,5 M$	223	8 226 $	1,8 M$	11 317	9 566 $	108,3 M$	16 362	8 164 $	133,6 M$
	3e cycle	1 078	5 420 $	5,8 M$	42	9 244 $	0,4 M$	1 443	10 575 $	15,3 M$	2 563	8 385 $	21,5 M$
Total des bénéficiaires		**55 248**	**3 563 $**	**196,9 M$**	**2 252**	**6 788 $**	**15,3 M$**	**99 227**	**7 934 $**	**787,2 M$**	**156 727**	**6 377 $**	**999,4 M$**

Graphique 1.2.4 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012



Tous ordres d'enseignement confondus, 45,2 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtiennent une aide financière globale de plus de 6 000 $ (tableau 1.2.3). C'est dans la catégorie d'aide globale *De 2 001 $ à 4 000 $* que se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires, puisque près de 1 sur 4 en fait partie.

La répartition des bénéficiaires par montant d'aide globale attribué diffère lorsque l'on compare les ordres d'enseignement et les types de formation. Ainsi, en formation professionnelle au secondaire, 66,7 % des bénéficiaires suivant un programme conduisant à l'ASP reçoivent une aide de 4 000 $ ou moins, comparativement à 38,0 % pour celles et ceux inscrits à un programme menant au DEP.

Au collégial, en formation générale, la proportion de bénéficiaires recevant 4 000 $ ou moins est de près de 2 sur 3, alors qu'elle est de 1 sur 2 pour les étudiantes et les étudiants de la formation technique suivant un programme menant au DEC et de 1 sur 4 pour celles et ceux inscrits à un programme conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC). Inversement, 58,1 % des bénéficiaires de la formation technique visant l'obtention de l'AEC reçoivent plus de 6 000 $, comparativement à 36,0 % pour celles et ceux inscrits à un programme conduisant au DEC et à 22,0 % dans le cas de la formation générale.

À l'enseignement universitaire, près de la moitié des bénéficiaires des 2e et 3e cycles reçoivent une aide globale de plus de 8 000 $, comparativement au tiers pour celles et ceux du 1er cycle.

Par ailleurs, parmi les bénéficiaires d'une bourse, 55,5 % reçoivent une bourse de plus de 4 000 $ à l'université, comparativement à 40,1 % au collégial et à 45,5 % au secondaire (tableau 1.2.4).

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide globale attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide globale attribué						
		2 000 $ ou moins	2 001 $ - 4 000 $	4 001 $ - 6 000 $	6 001 $ - 8 000 $	8 001 $ - 10 000 $	10 001 $ ou plus	Total
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**4 944**	**6 060**	**4 951**	**3 889**	**2 740**	**4 849**	**27 433**
	Professionnelle – DEP	4 751	4 898	4 569	3 756	2 664	4 764	25 402
	Professionnelle – ASP	193	1162	382	133	76	85	2 031
Collégial	**Total collégial**	**12 099**	**10 831**	**8 675**	**7 647**	**4 649**	**5 610**	**49 511**
	Générale	4 498	4 115	2 251	1 792	821	447	13 924
	Technique – DEC	6 917	5 281	4 656	4 301	2 549	2 612	26 316
	Technique – AEC	684	1 435	1 768	1 554	1 279	2 551	9 271
Université	**Total université**	**5 371**	**19 200**	**13 822**	**11 045**	**11 659**	**18 686**	**79 783**
	1er cycle	4 312	16 304	10 515	8 375	8 574	12 778	60 858
	2e cycle	890	2 555	2 830	2 359	2 750	4 978	16 362
	3e cycle	169	341	477	311	335	930	2 563
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**22 414**	**36 091**	**27 448**	**22 581**	**19 048**	**29 145**	**156 727**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**14,3 %**	**23,0 %**	**17,5 %**	**14,4 %**	**12,2 %**	**18,6 %**	**100,0 %**

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant de bourse attribué						
		2 000 $ ou moins	2 001 $ - 4 000 $	4 001 $ - 6 000 $	6 001 $ - 8 000 $	8 001 $ - 10 000 $	10 001 $ ou plus	Total
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**5 010**	**5 885**	**4 081**	**2 673**	**1 399**	**931**	**19 979**
	Professionnelle – DEP	4 510	4 887	3 897	2 588	1 354	907	18 143
	Professionnelle – ASP	500	998	184	85	45	24	1 836
Collégial	**Total collégial**	**9 655**	**7 278**	**5 933**	**2 675**	**1 639**	**1 090**	**28 270**
	Générale	4 015	1 946	1 455	345	199	107	8 067
	Technique – DEC	4 799	3 984	3 361	1 547	1 001	566	15 258
	Technique – AEC	841	1 348	1 117	783	439	417	4 945
Université	**Total université**	**10 533**	**13 152**	**10 062**	**9 721**	**4 870**	**4 892**	**53 230**
	1er cycle	8 152	10 066	7 245	7 355	3 310	4 077	40 205
	2e cycle	2 109	2 806	2 510	2 049	1 362	704	11 540
	3e cycle	272	280	307	317	198	111	1 485
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**25 198**	**26 315**	**20 076**	**15 069**	**7 908**	**6 913**	**101 479**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires d'une bourse	**24,8 %**	**25,9 %**	**19,8 %**	**14,9 %**	**7,8 %**	**6,8 %**	**100,0 %**

Le taux global de participation au Programme de prêts et bourses est de 30,0 % (tableau 1.2.5). C'est à l'enseignement universitaire que s'observe le plus haut taux de participation. En effet, 41,4 % des étudiantes et des étudiants bénéficient de ce programme à l'université, comparativement à 26,2 % au secondaire et à 22,5 % au collégial.

Le taux de participation à l'université atteint 64,5 % si l'on considère uniquement les étudiantes et les étudiants du 2e cycle, comparativement à 39,1 % au 1er cycle et à 23,5 % au 3e cycle. De plus, 28,0 % des étudiantes et étudiants universitaires, dont 45,9 % de ceux du 2e cycle, sont boursiers.

Au collégial, 12,9 % des étudiantes et des étudiants de la formation générale profitent d'une aide financière par rapport à 29,3 % en formation technique pour le DEC et à 55,9 % pour l'AEC. Pour ce qui est de la bourse, 13,0 % en bénéficient.

À la formation professionnelle au secondaire, 28,3 % des étudiantes et des étudiants inscrits à un programme menant au DEP profitent d'une aide financière par rapport à 10,2 % de celles et ceux qui visent l'obtention de l'ASP. Finalement, 19,1 % des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

Tableau 1.2.5 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2011 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**26,0 %**	**19,1 %**	**26,2 %**
	Professionnelle – DEP	28,1 %	20,4 %	28,3 %
	Professionnelle – ASP	10,1 %	9,0 %	10,2 %
Collégial	**Total collégial**	**22,2 %**	**13,0 %**	**22,5 %**
	Générale	12,7 %	7,5 %	12,9 %
	Technique – DEC	28,9 %	17,3 %	29,3 %
	Technique – AEC	55,2 %	29,8 %	55,9 %
Université	**Total université**	**41,0 %**	**28,0 %**	**41,4 %**
	1er cycle	38,7 %	26,2 %	39,1 %
	2e cycle	63,8 %	45,9 %	64,5 %
	3e cycle	23,2 %	14,1 %	23,5 %
Total des bénéficiaires		**29,7 %**	**19,6 %**	**30,0 %**

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont principalement citoyens canadiens de naissance, célibataires et dans le début de la vingtaine. Les femmes sont aussi légèrement plus représentées que les hommes. De plus, la majorité des bénéficiaires ne résident pas chez leurs parents.

Les tableaux 1.3.1 et 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires. La grande majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, soit 82,2 %, sont des citoyennes canadiennes et des citoyens canadiens. Une proportion de 73,0 % est née au Canada, tandis que 9,2 % des bénéficiaires ont obtenu la nationalité canadienne par naturalisation. De plus, 1 bénéficiaire sur 6 a le statut de résident permanent. Les bénéficiaires sont aussi en grande majorité célibataires (80,2 %).

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2011-2012

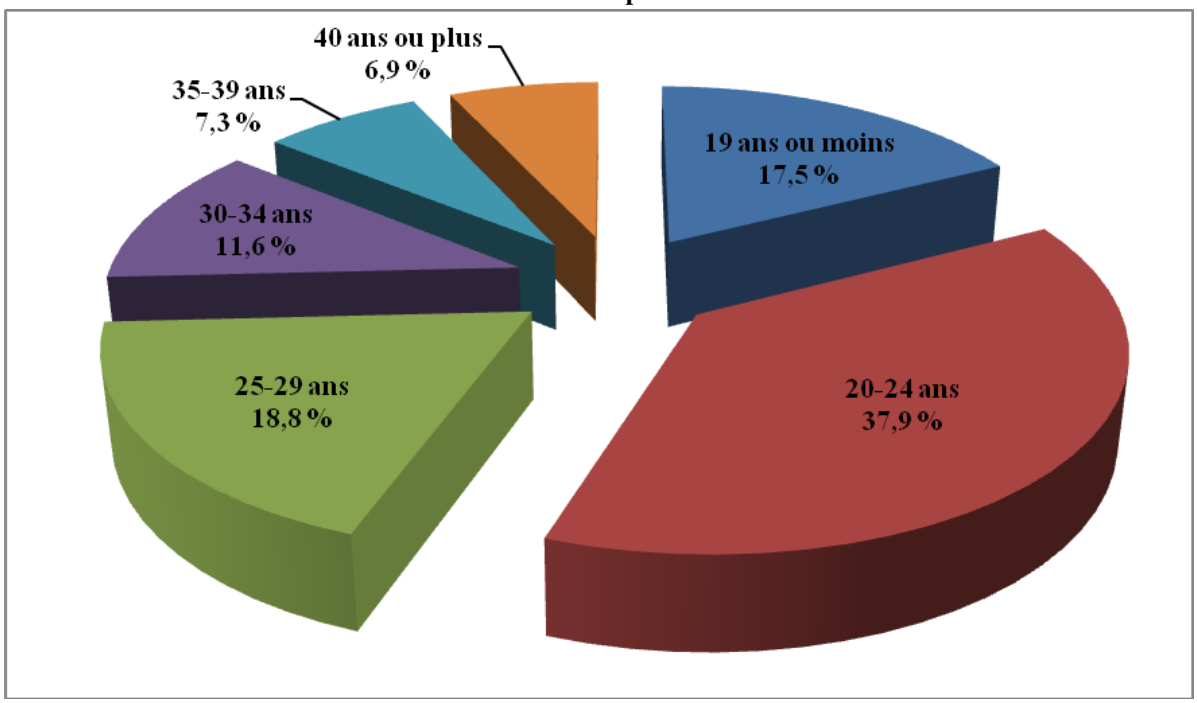
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	114 391	73,0 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	14 398	9,2 %
Résidence permanente	27 697	17,7 %
Statut de réfugié	241	0,1 %
Total des bénéficiaires	**156 727**	**100,0 %**

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2011-2012

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	125 716	80,2 %
Mariée ou marié / Unie ou uni civilement	24 855	15,8 %
Divorcée ou divorcé	3 065	2,0 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	2 947	1,9 %
Veuve ou veuf	144	0,1 %
Total des bénéficiaires	**156 727**	**100,0 %**

Les 20-24 ans représentent 37,9 % de l'ensemble des bénéficiaires (graphique 1.3.1). Il est à noter que l'âge des bénéficiaires est déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, donc ici le 30 septembre 2011.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge, 30 septembre 2011



Le tableau 1.3.3 indique qu'à l'université, près de la moitié des bénéficiaires ont de 20 à 24 ans. Cette proportion est principalement influencée par les bénéficiaires du 1er cycle. Celles et ceux du 2e cycle sont répartis presque également entre les 20-24 ans et les 25-29 ans. Finalement, celles et ceux du 3e cycle ont majoritairement de 25 à 29 ans.

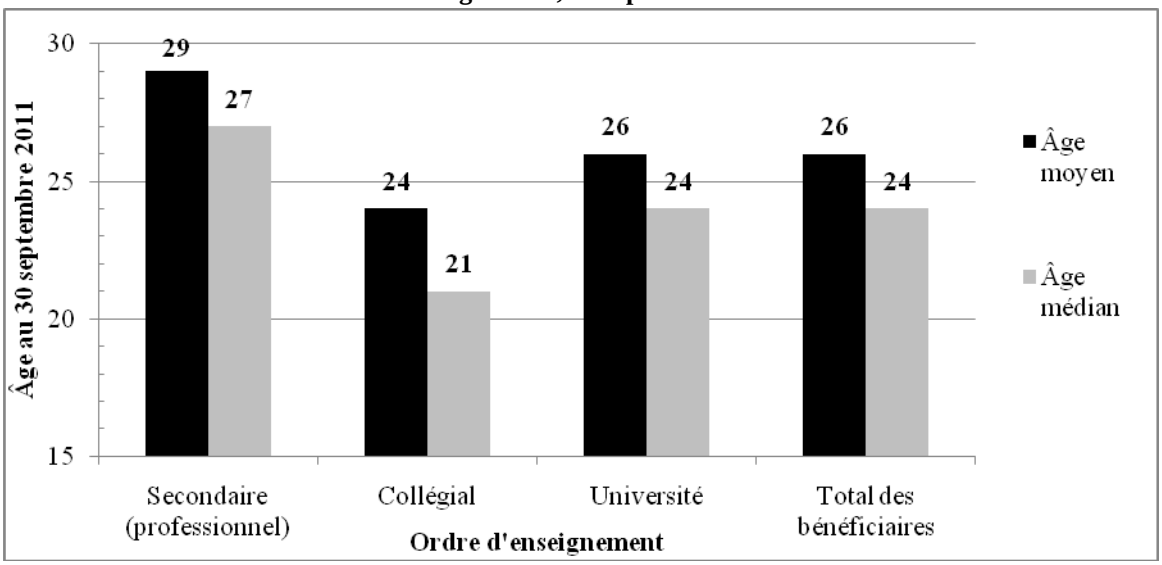
Au collégial, près des deux tiers des bénéficiaires sont âgés de moins de 25 ans; ils sont partagés entre les 19 ans ou moins et les 20-24 ans. En ce qui a trait à la formation technique menant au DEC, le partage est égal, alors qu'en formation générale les bénéficiaires sont plus jeunes (majorité de 19 ans ou moins) et que, pour la formation technique conduisant à l'AEC, ils sont plus âgés (majorité de 20-24 ans).

À la formation professionnelle au secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge est quasiment uniforme, même pour les 40 ans ou plus (3 727) (tableau 1.3.3). Par contre, en ce qui concerne les programmes conduisant à l'ASP, on compte relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Le graphique 1.3.2 indique que les bénéficiaires de la formation professionnelle du secondaire sont plus âgés que celles et ceux des autres ordres d'enseignement.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge, 30 septembre 2011

		Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2011						
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**19 ans ou moins**	**20-24 ans**	**25-29 ans**	**30-34 ans**	**35-39 ans**	**40 ans ou plus**	**Total**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**4 657**	**6 776**	**4 998**	**4 258**	**3 017**	**3 727**	**27 433**
	Professionnelle – DEP	4 604	6 605	4 470	3 670	2 660	3 393	25 402
	Professionnelle – ASP	53	171	528	588	357	334	2 031
Collégial	**Total collégial**	**18 701**	**14 224**	**6 554**	**4 498**	**2 796**	**2 738**	**49 511**
	Générale	9 500	3 198	690	304	133	99	13 924
	Technique – DEC	8 555	8 843	3 934	2 416	1 362	1 206	26 316
	Technique – AEC	646	2 183	1 930	1 778	1 301	1 433	9 271
Université	**Total université**	**4 059**	**38 380**	**17 971**	**9 463**	**5 576**	**4 334**	**79 783**
	1er cycle	4 050	31 781	11 859	6 361	3 860	2 947	60 858
	2e cycle	9	6 275	5 201	2 464	1 371	1 042	16 362
	3e cycle	0	324	911	638	345	345	2 563
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**27 417**	**59 380**	**29 523**	**18 219**	**11 389**	**10 799**	**156 727**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**17,5 %**	**37,9 %**	**18,8 %**	**11,6 %**	**7,3 %**	**6,9 %**	**100,0 %**

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, 30 septembre 2011



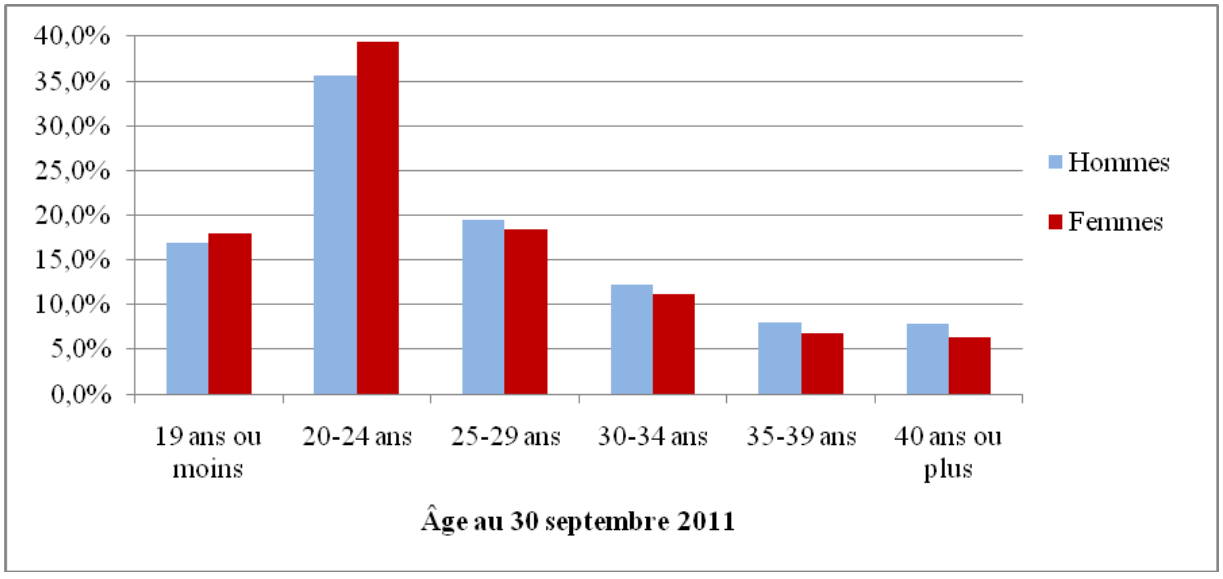
Près de 60,0 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à tous les ordres d'enseignement et pour tous les types de formation. C'est au collégial, en formation générale et technique (DEC), que la majorité féminine est la plus importante (respectivement 62,3 % et 66,6 %).

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

		Femmes		Hommes	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**%**	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**15 031**	**54,8 %**	**12 402**	**45,2 %**
	Professionnelle – DEP	13 898	54,7 %	11 504	45,3 %
	Professionnelle – ASP	1 133	55,8 %	898	44,2 %
Collégial	**Total collégial**	**31 444**	**63,5 %**	**18 067**	**36,5 %**
	Générale	8 675	62,3 %	5 249	37,7 %
	Technique – DEC	17 533	66,6 %	8 783	33,4 %
	Technique – AEC	5 236	56,5 %	4 035	43,5 %
Université	**Total université**	**46 997**	**58,9 %**	**32 786**	**41,1 %**
	1er cycle	36 409	59,8 %	24 449	40,2 %
	2e cycle	9 269	56,6 %	7 093	43,4 %
	3e cycle	1 319	51,5 %	1 244	48,5 %
Total des bénéficiaires		**93 472**	**59,6 %**	**63 255**	**40,4 %**

Quant à la ventilation en fonction de l'âge, on remarque au graphique 1.3.3 que les femmes sont en plus grande proportion que les hommes dans les groupes d'âge de 24 ans ou moins. Inversement, dans les groupes d'âge de 25 ans ou plus, la proportion de bénéficiaires masculins est supérieure.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe, 30 septembre 2011



Le fait qu'un bénéficiaire réside ou non chez ses parents est une des caractéristiques qui influencent le montant d'aide financière accordé. Le tableau 1.3.5 permet d'observer que plus de 75,0 % des bénéficiaires (120 145) ne résidaient pas chez leurs parents en 2011-2012. Ces derniers recevaient, en moyenne, une aide financière de 7 197 $, comparativement à 3 683 $ pour les bénéficiaires résidant chez leurs parents. Cette répartition s'observe pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, à l'exception de la formation générale (collégial). Pour cette dernière, le nombre de bénéficiaires résidant chez leurs parents est légèrement plus élevé.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2011-2012

		Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**4 756**	**3 625 $**	**22 677**	**6 878 $**
	Professionnelle – DEP	4 692	3 647 $	20 710	7 139 $
	Professionnelle – ASP	64	1 944 $	1 967	4 130 $
Collégial	**Total collégial**	**15 428**	**3 171 $**	**34 083**	**6 244 $**
	Générale	7 229	2 728 $	6 695	5 398 $
	Technique – DEC	6 530	2 772 $	19 786	5 920 $
	Technique – AEC	1 669	6 649 $	7 602	7 836 $
Université	**Total université**	**16 398**	**4 182 $**	**63 385**	**7 823 $**
	1er cycle	14 709	4 064 $	46 149	7 575 $
	2e cycle	1 598	5 163 $	14 764	8 489 $
	3e cycle	91	5 989 $	2 472	8 473 $
Total des bénéficiaires		**36 582**	**3 683 $**	**120 145**	**7 197 $**

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être étudiante ou étudiant à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le Règlement sur l'aide financière aux études, il est possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputée ou réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être des responsabilités familiales ou liées à un handicap.

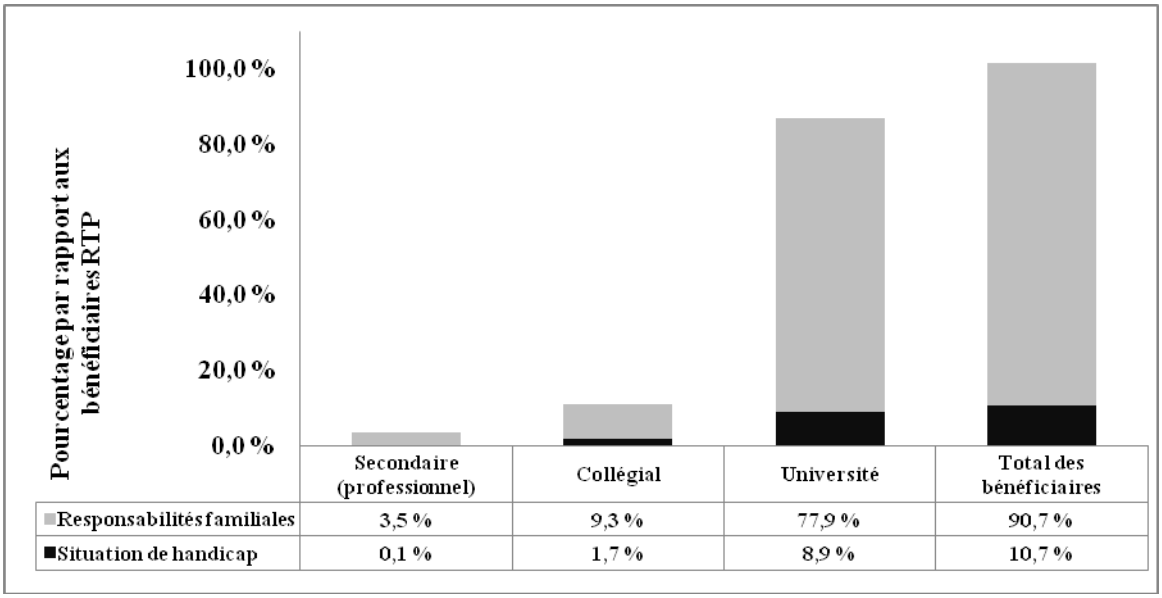
En 2011-2012, 8 720 étudiantes et étudiants ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention du statut d'étudiant réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ils représentent 5,6 % de l'ensemble des bénéficiaires du Programme. C'est au 1er cycle universitaire que se trouvent la majorité de ces bénéficiaires, soit 6 576.

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**316**
	Professionnelle – DEP	293
	Professionnelle – ASP	23
Collégial	**Total collégial**	**932**
	Générale	190
	Technique – DEC	422
	Technique – AEC	320
Université	**Total université**	**7 472**
	1er cycle	6 576
	2e cycle	867
	3e cycle	29
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**8 720**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**5,6 %**

La grande majorité (90,7 %) de l'ensemble des bénéficiaires réputés aux études à temps plein ont ce statut par leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.4). Il est à noter qu'en 2011-2012, 127 bénéficiaires (1,5 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois par leurs responsabilités familiales et par leur situation de handicap.

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2011-2012



	Secondaire (professionnel)	Collégial	Université	Total des bénéficiaires
Responsabilités familiales	3,5 %	9,3 %	77,9 %	90,7 %
Situation de handicap	0,1 %	1,7 %	8,9 %	10,7 %

1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

La majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtiennent une aide financière deux trimestres par année et se trouvent dans des établissements de la région de Montréal.

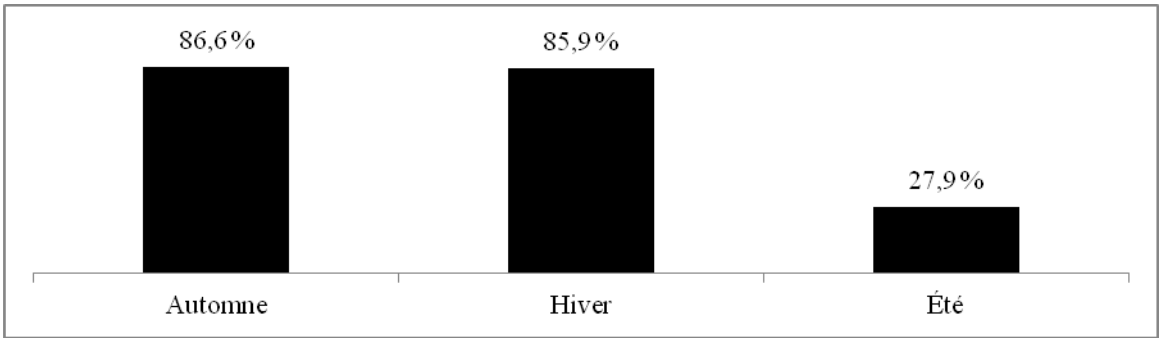
Le tableau 1.4.1 indique que les étudiantes et les étudiants ont bénéficié majoritairement du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres. Notons que 21,7 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2011, hiver 2012 et été 2012).

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2011-2012

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	81 284	51,9 %
Automne, hiver et été	33 989	21,7 %
Automne seulement	19 224	12,3 %
Hiver seulement	12 441	7,9 %
Hiver et été	6 985	4,4 %
Été seulement	1 593	1,0 %
Automne et été	1 211	0,8 %
Total des bénéficiaires	**156 727**	**100,0 %**

Le graphique 1.4.1 indique que, peu importe le nombre total de trimestres, 86,6 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 85,9 % à l'hiver et à 27,9 % à l'été.

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2011-2012

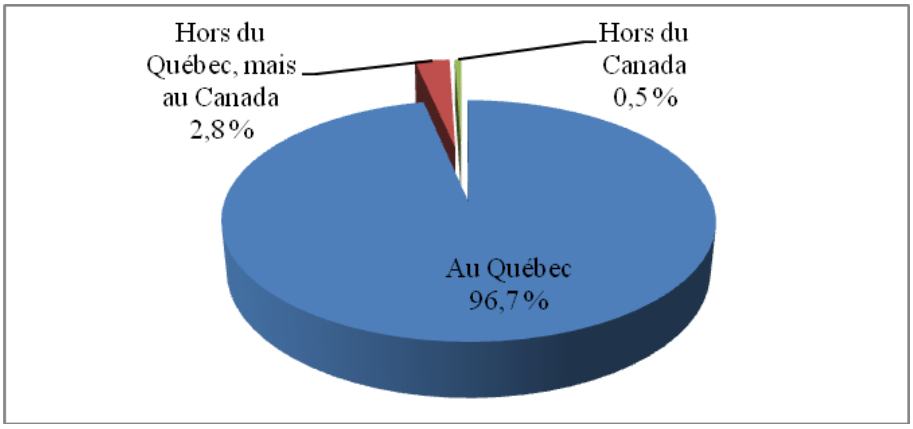


Quant au tableau 1.4.2 et au graphique 1.4.2, ils illustrent que la grande majorité (96,7 %) des bénéficiaires fréquentent un établissement d'enseignement situé au Québec. Une proportion de 2,8 % étudient dans un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Finalement, moins de 1,0 % étudient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2011-2012

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	151 484	945,0 M$
Hors du Québec, mais au Canada	4 425	42,8 M$
Hors du Canada	818	11,6 M$
Total	**156 727**	**999,4 M$**

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2011-2012



Pour leur part, les tableaux 1.4.3, 1.4.4 et 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires et le montant d'aide financière attribué pour les dix établissements québécois où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, selon l'ordre d'enseignement. À la formation professionnelle au secondaire, le premier établissement est l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal avec 1 183 bénéficiaires. Au collégial, il s'agit du Cégep de Sherbrooke (1 921) et à l'université, de l'Université de Montréal (13 465).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, secondaire (formation professionnelle), 2011-2012

Secondaire (formation professionnelle) **Noms des établissements d'enseignement**	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	1 183	7,0 M$
Centre de formation professionnelle des Riverains	1 081	4,3 M$
Collège CDI (Montréal)	760	12,3 M$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA)	563	3,6 M$
Centre d'informatique et d'administration Verdun (LaSalle)	515	2,2 M$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	513	2,2 M$
Centre de formation professionnelle 24-Juin	475	2,4 M$
Fierbourg, centre de formation professionnelle	444	1,9 M$
École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal	437	2,6 M$
Collège CDI (Laval)	432	7,1 M$
Autres établissements	21 030	127,6 M$
Total de la formation professionnelle	**27 433**	**173,2** M$

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, collégial, 2011-2012

Collégial		
Noms des établissements d'enseignement	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Cégep de Sherbrooke	1 921	8,6 M$
Cégep d'Ahuntsic	1 841	9,2 M$
Cégep Garneau	1 585	6,4 M$
Collège LaSalle	1 555	12,1 M$
Cégep de Sainte-Foy	1 480	5,9 M$
Cégep du Vieux Montréal	1 453	6,8 M$
Cégep de Trois-Rivières	1 338	5,6 M$
Cégep de Maisonneuve	1 334	6,8 M$
Collège Dawson	1 169	5,7 M$
Cégep de Jonquière	1 043	4,5 M$
Autres établissements	33 905	183,7 M$
Total du collégial	**48 624**	**255,3** M$

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, université, 2011-2012

Université		
Noms des établissements d'enseignement	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Université de Montréal	13 465	96,6 M$
Université Laval	12 058	77,6 M$
Université du Québec à Montréal	11 733	80,0 M$
Université Concordia	6 711	45,5 M$
Université de Sherbrooke	6 673	44,3 M$
Université McGill	4 280	32,6 M$
Université du Québec à Trois-Rivières	3 907	25,8 M$
École des hautes études commerciales de Montréal	2 906	22,7 M$
École Polytechnique de Montréal	2 080	14,4 M$
École de technologie supérieure	1 859	11,5 M$
Autres établissements	9 755	65,5 M$
Total de l'université	**75 427**	**516,5** M$

Il est possible d'observer au tableau 1.4.6 que près de la moitié (2 129) des 4 425 bénéficiaires fréquentant un établissement universitaire situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudient à l'Université d'Ottawa. De ces 4 425 bénéficiaires, 86,3 % (3 819) étudient dans un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7).

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2011-2012

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	2 129	21,1 M$
La Cité collégiale (Ottawa)	468	3,2 M$
Carleton University	194	2,0 M$
University of Toronto	162	2,0 M$
Algonquin College	109	0,8 M$
Autres établissements	1 363	13,7 M$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	**4 425**	**42,8** M$

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2011-2012

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	3 819	36,8 M$
Colombie-Britannique	179	1,7 M$
Nouveau-Brunswick	169	1,6 M$
Nouvelle-Écosse	104	1,1 M$
Alberta	80	0,9 M$
Manitoba	31	0,4 M$
Terre-Neuve-et-Labrador	27	0,2 M$
Saskatchewan	10	0,1 M$
Île-du-Prince-Édouard	6	0,0 M$
Total	**4 425**	**42,8** M$

Par ailleurs, plus de 37,0 % (303) des bénéficiaires qui étudient à l'extérieur du Canada fréquentent un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute le Royaume-Uni (141) et la France (135), la proportion est de 70,8 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2011-2012

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	303	4,4 M$
Royaume-Uni	141	2,8 M$
France	135	1,4 M$
Suisse	32	0,3 M$
Australie	26	0,2 M$
Allemagne	24	0,3 M$
Pays-Bas	19	0,3 M$
Espagne	17	0,2 M$
Suède	15	0,1 M$
Belgique	13	0,2 M$
Autres pays	93	1,4 M$
Total	**818**	**11,6** M$

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement. On peut y observer que Montréal est la région d'études du plus grand nombre de bénéficiaires. En effet, 55,1 % (43 952) des bénéficiaires de l'enseignement universitaire étudient dans cette région, ainsi que 36,4 % (18 038) de celles et ceux du collégial et 32,6 % (8 935) de celles et ceux de la formation professionnelle au secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de l'Estrie combinées regroupent 82,3 % des bénéficiaires de l'enseignement universitaire.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2011-2012

	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Université	
Région d'études	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Bas-Saint-Laurent	802	3,8 M$	2 542	11,9 M$	880	5,3 M$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 104	5,6 M$	2 539	11,0 M$	1 882	11,6 M$
Québec (Capitale-Nationale)	3 148	19,9 M$	6 049	28,6 M$	13 930	91,9 M$
Mauricie	953	5,3 M$	2 564	13,2 M$	3 910	25,8 M$
Estrie	1 217	7,2 M$	2 502	11,6 M$	7 773	52,5 M$
Montréal	8 935	67,1 M$	18 038	111,5 M$	43 952	310,3 M$
Outaouais	547	3,1 M$	800	4,1 M$	1 438	9,1 M$
Abitibi-Témiscamingue	467	2,2 M$	788	3,4 M$	537	3,3 M$
Côte-Nord	104	0,5 M$	243	1,2 M$	.	.
Nord-du-Québec	80	0,3 M$	24	0,1 M$	.	.
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	205	1,0 M$	420	2,1 M$	.	.
Chaudière-Appalaches	1 284	5,6 M$	1 982	8,1 M$	673	3,0 M$
Laval	1 270	11,8 M$	1 142	6,2 M$	155	1,0 M$
Lanaudière	1 548	6,7 M$	1 012	4,4 M$	.	.
Laurentides	1 482	8,1 M$	1 752	7,7 M$	.	.
Montérégie	2 932	15,9 M$	4 444	21,3 M$	297	2,6 M$
Centre-du-Québec	1 355	9,1 M$	1 783	9,0 M$	.	.
Au Canada (hors du Québec)	.	.	863	6,2 M$	3 562	36,6 M$
Hors du Canada	.	.	24	0,2 M$	794	11,4 M$
Total	**27 433**	**173,2** M$	**49 511**	**261,7** M$	**79 783**	**564,4** M$

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique que près de la moitié des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, soit 43,1 %, sont dans la catégorie *Avec contribution des parents*. Environ 1 bénéficiaire sur 5 (20,3 %) se trouve dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Finalement, plus du tiers des bénéficiaires (36,6 %) sont dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle au secondaire, 31,1 % (8 544) des bénéficiaires font partie de la catégorie *Avec contribution des parents*, 28,6 % (7 851) sont dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 40,2 % (11 038), dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Par ailleurs, plus de la moitié des bénéficiaires de la formation professionnelle (ASP) se trouvent dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*.

Au collégial, 59,0 % (29 233) des bénéficiaires sont dans la catégorie *Avec contribution des parents*, 16,2 % (8 011), dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 24,8 % (12 267), dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Cette répartition correspond approximativement à celle de la formation technique conduisant au DEC. Lorsqu'on isole la formation technique menant à l'AEC, on trouve moins de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution des parents* et autant de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* que dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Quant à la formation générale, la grande majorité (83,5 %) des bénéficiaires font partie de la catégorie *Avec contribution des parents*.

Enfin, à l'université, on observe une différence entre le 1er cycle et les 2e et 3e cycles. Ainsi, au 1er cycle, la répartition est sensiblement la même que pour l'ensemble des bénéficiaires. Aux 2e et 3e cycles, les bénéficiaires sont considérés comme autonomes, se trouvant dans la catégorie *Sans contribution des parents*, en vertu du Règlement sur l'aide financière aux études. De plus, elles et ils sont majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint	Sans contribution des tiers
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**8 544**	**7 851**	**11 038**
	Professionnelle – DEP	8 050	6 745	10 607
	Professionnelle – ASP	494	1 106	431
Collégial	**Total collégial**	**29 233**	**8 011**	**12 267**
	Générale	11 626	610	1 688
	Technique – DEC	15 421	3 944	6 951
	Technique – AEC	2 186	3 457	3 628
Université	**Total université**	**29 701**	**16 017**	**34 065**
	1er cycle	29 701	11 748	19 409
	2e cycle	-	3 450	12 912
	3e cycle	-	819	1 744
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**67 478**	**31 879**	**57 370**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**43,1 %**	**20,3 %**	**36,6 %**

Parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* se trouvent un peu moins de personnes résidant chez leurs parents (31 145) que de non-résidentes et de non-résidents (36 333) (tableau 1.5.2). L'aide financière moyenne accordée à ces derniers est cependant plus importante, soit 5 428 $ comparativement à 3 460 $.

Pour les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents*, une différence marquée est observée pour ce qui est de l'aide moyenne attribuée. Celles et ceux qui résident chez leurs parents reçoivent en moyenne 4 963 $, tandis que les non-résidentes et les non-résidents reçoivent en moyenne 7 964 $. De plus, les non-résidentes et les non-résidents sont beaucoup plus nombreux (93,9 %) que les résidentes et les résidents.

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2011-2012

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	31 145	3 460 $
	Ne résidant pas chez ses parents	36 333	5 428 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	5 437	4 963 $
	Ne résidant pas chez ses parents	83 812	7 964 $

Pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, moins de 10,0 % des bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des parents* résident chez leurs parents (tableau 1.5.3). Pour les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence dépend de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, en formation générale, les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* sont majoritairement des résidentes ou des résidents. Il en est de même pour la formation technique conduisant à l'AEC (collégial). Les autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* sont en plus grande proportion des non-résidentes et des non-résidents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2011-2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
		Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**3 935**	**4 609**	**821**	**18 068**
	Professionnelle – DEP	3 881	4 169	811	16 541
	Professionnelle – ASP	54	440	10	1 527
Collégial	**Total collégial**	**14 530**	**14 703**	**898**	**19 381**
	Générale	7 139	4 487	90	2 209
	Technique – DEC	6 139	9 282	391	10 504
	Technique – AEC	1 252	934	417	6 668
Université	**Total université**	**12 680**	**17 021**	**3 718**	**46 364**
	1er cycle	12 680	17 021	2 029	29 128
	2e cycle	-	-	1 598	14 764
	3e cycle	-	-	91	2 472
Total des bénéficiaires		**31 145**	**36 333**	**5 437**	**83 812**

La catégorie *Avec contribution des parents* compte 67 478 bénéficiaires (tableau 1.5.4). Les revenus bruts moyens des parents de ces bénéficiaires s'élèvent à 35 413 $. Il est à noter que les revenus bruts présentés n'incluent pas les montants attribués à titre de prestations pour enfant. Ces prestations sont toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière. Soulignons aussi qu'environ 1 bénéficiaire sur 2 n'a qu'un seul parent contribuant au financement de ses études. Les revenus bruts moyens correspondent alors aux revenus de cet unique parent. Finalement, pour environ le tiers des bénéficiaires de cette catégorie, les revenus des parents sont insuffisants pour qu'une participation financière de leur part soit considérée dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts moyens des parents des 33 824 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffrent à 23 697 $ (tableau 1.5.4). Les revenus bruts des parents de près de la moitié de ces boursières et boursiers sont de 20 000 $ ou moins.

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts des parents, 2011-2012

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts des parents	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
20 000 $ ou moins	16 245	48,0 %	21 814	32,3 %
20 001 $ - 30 000 $	6 488	19,2 %	10 082	15,0 %
30 001 $ - 40 000 $	4 869	14,4 %	9 837	14,6 %
40 001 $ - 50 000 $	2 902	8,6 %	7 694	11,4 %
50 001 $ - 60 000 $	1 571	4,6 %	6 030	8,9 %
60 001 $ ou plus	1 749	5,2 %	12 021	17,8 %
Total des bénéficiaires	**33 824**	**100,0 %**	**67 478**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**23 697 $**		**35 413 $**

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2011-2012

Contribution des parents	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
0 $	23 957	35,5 %
1 $ - 1 000 $	9 045	13,4 %
1 001 $ - 2 000 $	8 363	12,4 %
2 001 $ - 3 000 $	6 768	10,0 %
3 001 $ - 4 000 $	4 954	7,4 %
4 001 $ - 5 000 $	3 728	5,5 %
5 001 $ - 6 000 $	2 849	4,2 %
6 001 $ - 7 000 $	2 282	3,4 %
7 001 $ ou plus	5 532	8,2 %
Total des bénéficiaires	**67 478**	**100,0 %**

La catégorie *Avec contribution du conjoint* compte 31 879 bénéficiaires (tableau 1.5.6). Les revenus bruts moyens du conjoint ou de la conjointe s'élèvent à 16 328 $. Ces revenus sont insuffisants dans les deux tiers des cas pour qu'une participation financière de leur part soit considérée (tableau 1.5.7). Quant aux 25 851 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus bruts moyens de leur conjoint ou de leur conjointe se chiffrent à 13 627 $ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts du conjoint ou de la conjointe, 2011-2012

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts du conjoint	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
20 000 $ ou moins	17 867	69,1 %	20 472	64,2 %
20 001 $ - 30 000 $	3 166	12,3 %	3 804	11,9 %
30 001 $ - 40 000 $	2 533	9,8 %	3 318	10,4 %
40 001 $ - 50 000 $	1 374	5,3 %	2 026	6,4 %
50 001 $ - 60 000 $	624	2,4 %	1 207	3,8 %
60 001 $ ou plus	287	1,1 %	1 052	3,3 %
Total des bénéficiaires	**25 851**	**100,0 %**	**31 879**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**13 627 $**		**16 328 $**

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2011-2012

Contribution du conjoint	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
0 $	20 706	65,0 %
1 $ - 1 000 $	2 686	8,4 %
1 001 $ - 2 000 $	2 336	7,3 %
2 001 $ - 3 000 $	1 807	5,7 %
3 001 $ - 4 000 $	1 333	4,2 %
4 001 $ - 5 000 $	908	2,8 %
5 001 $ - 6 000 $	648	2,0 %
6 001 $ - 7 000 $	465	1,5 %
7 001 $ ou plus	990	3,1 %
Total des bénéficiaires	**31 879**	**100,0 %**

Dans le cas de 845 bénéficiaires (585 + 260), la contribution des tiers a été réduite en raison d'une baisse de revenu d'au moins 10 % pour leurs parents, leur conjoint ou leur conjointe (tableau 1.5.8 et tableau 1.5.9). Dans ces circonstances, le calcul de l'aide financière prend en compte les revenus des tiers de l'année en cours plutôt que ceux de l'année précédente.

Tableau 1.5.8 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* dont les parents ont connu une baisse de revenu de 10 % par rapport à l'année précédente, 2011-2012

Baisse de revenu des parents de 10 %	Nombre de bénéficiaires	%
Oui	585	0,9 %
Non	66 893	99,1 %

Tableau 1.5.9 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* dont le conjoint ou la conjointe a connu une baisse de revenu de 10 % par rapport à l'année précédente, 2011-2012

Baisse de revenu du conjoint de 10 %	Nombre de bénéficiaires	%
Oui	260	0,8 %
Non	31 619	99,2 %

En 2011-2012, dans 51,2 % des cas, la ou le bénéficiaire de la catégorie *Avec contribution des parents* était le seul enfant à charge de ses parents (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris l'étudiante ou l'étudiant, 2011-2012

Nombre d'enfants à charge des parents	Nombre de bénéficiaires	%
1	34 571	51,2 %
2	20 434	30,3 %
3	8 665	12,8 %
4 ou plus	3 808	5,7 %
Total des bénéficiaires	**67 478**	**100,0 %**

Parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint*, moins du quart (24,5 %) n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.11).

Tableau 1.5.11 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2011-2012

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant et du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0	7 806	24,5 %
1	10 113	31,7 %
2	9 354	29,3 %
3	3 244	10,2 %
4 ou plus	1 362	4,3 %
Total des bénéficiaires	**31 879**	**100,0 %**

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers,* 83,9 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.12).

Tableau 1.5.12 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2011-2012

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	48 150	83,9 %
1	5 488	9,6 %
2	2 719	4,8 %
3	758	1,3 %
4 ou plus	255	0,4 %
Total des bénéficiaires	**57 370**	**100,0 %**

En excluant les zéros des tableaux 1.5.11 et 1.5.12, on obtient 33 293 bénéficiaires, soit 21,2 % de l'ensemble, qui avaient au moins un enfant à charge en 2011-2012.

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

L'étudiante ou l'étudiant doit contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière à lui accorder. Le revenu total pris en considération pour l'étudiante ou l'étudiant regroupe ses revenus d'emploi, comprenant les revenus bruts d'emploi et les revenus assimilables à des revenus d'emploi, et ses autres revenus, tels que les pensions alimentaires et les bourses d'excellence. À titre informatif, mentionnons que les revenus assimilables à des revenus d'emploi les plus importants en 2011-2012 étaient les prestations d'assurance emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2011-2012, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de 8 454 $ (tableau 1.6.1). Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls, cette moyenne est plutôt de 10 473 $. La médiane des revenus d'emploi, quant à elle, passe de 6 702 $ pour l'ensemble des bénéficiaires à 8 759 $ pour les bénéficiaires ayant des revenus d'emploi supérieurs à 0 $. Cette augmentation, attribuable à l'exclusion des revenus nuls, se remarque pour tous les ordres d'enseignement. Les bénéficiaires de l'université ont en moyenne des revenus d'emploi supérieurs aux bénéficiaires du secondaire, qui eux-mêmes ont des revenus supérieurs aux bénéficiaires du collégial.

C'est au 2e cycle universitaire que se trouvent les revenus d'emploi moyens les plus élevés. Les plus bas sont observés en formation professionnelle au secondaire (ASP), en raison notamment des bénéficiaires ayant des revenus nuls. En effet, la médiane de leurs revenus d'emploi passe alors de 1 546 $ à 6 303 $.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls	Revenus d'emploi médians, excluant les revenus nuls
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**8 182 $**	**6 000 $**	**10 681 $**	**9 000 $**
	Professionnelle – DEP	8 437 $	6 435 $	10 821 $	9 200 $
	Professionnelle – ASP	4 988 $	1 546 $	8 386 $	6 303 $
Collégial	**Total collégial**	**7 543 $**	**5 800 $**	**9 294 $**	**7 500 $**
	Générale	5 507 $	4 199 $	7 017 $	5 683 $
	Technique – DEC	7 787 $	6 500 $	9 284 $	7 913 $
	Technique – AEC	9 909 $	7 132 $	12 791 $	10 519 $
Université	**Total université**	**9 113 $**	**7 555 $**	**11 132 $**	**9 500 $**
	1er cycle	8 756 $	7 445 $	10 749 $	9 354 $
	2e cycle	10 270 $	8 194 $	12 296 $	10 214 $
	3e cycle	10 202 $	6 417 $	12 607 $	9 258 $
Total des bénéficiaires		**8 454 $**	**6 702 $**	**10 473 $**	**8 759 $**

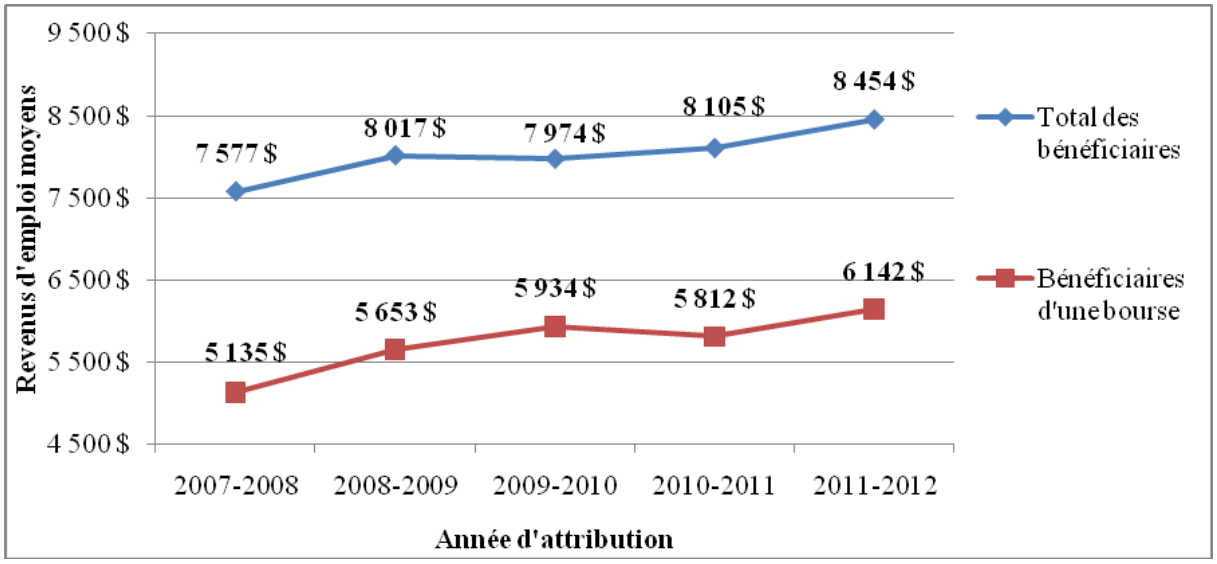
Le tableau 1.6.2 indique que, pour la catégorie *Sans contribution des parents*, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires résidant chez leurs parents sont plus élevés que ceux des bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents. Toujours pour cette catégorie, lorsque les revenus nuls sont exclus, ce sont les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents qui sont les plus élevés.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2011-2012

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	6 501 $	8 017 $
	Ne résidant pas chez ses parents	7 462 $	8 572 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	9 922 $	11 547 $
	Ne résidant pas chez ses parents	9 514 $	12 276 $

De façon générale, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont connu une croissance au cours des cinq dernières années (graphique 1.6.1).

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2007-2008 à 2011-2012



Les Tableaux 1.6.3 et 1.6.4 indiquent qu'en 2011-2012, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 8 454 $ et la moyenne de leur revenu total, de 9 001 $. Une proportion de 19,3 % des bénéficiaires n'avaient aucun revenu d'emploi et 15,8 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 9,9 % des bénéficiaires, dont le tiers étaient au 1er cycle universitaire, avaient un revenu total supérieur à 20 000 $.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial			Université			Total des bénéficiaires	
Revenus d'emploi	Formation professionnelle DEP	Formation professionnelle ASP	Formation générale	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	5 596	823	2 997	4 243	2 089	11 285	2 696	489	**30 218**	**19,3 %**
1 $ - 1 000 $	1 457	126	835	1 089	541	2 756	858	152	**7 814**	**5,0 %**
1 001 $ - 2 000 $	1 109	117	887	1 047	382	2 117	689	162	**6 510**	**4,2 %**
2 001 $ - 3 000 $	1 086	109	1 046	1 295	328	2 221	607	123	**6 815**	**4,3 %**
3 001 $ - 4 000 $	1 059	75	1 042	1 540	311	2 502	634	100	**7 263**	**4,6 %**
4 001 $ - 5 000 $	1 023	88	1 055	1 638	346	2 758	608	109	**7 625**	**4,9 %**
5 001 $ - 6 000 $	1 018	71	940	1 633	309	2 780	642	104	**7 497**	**4,8 %**
6 001 $ - 7 000 $	964	60	820	1 591	292	2 895	646	88	**7 356**	**4,7 %**
7 001 $ - 8 000 $	1 062	59	742	1 584	307	3 036	675	91	**7 556**	**4,8 %**
8 001 $ - 9 000 $	972	53	654	1 495	280	2 872	672	89	**7 087**	**4,5 %**
9 001 $ - 10 000 $	1 068	52	583	1 461	380	3 345	677	88	**7 654**	**4,9 %**
10 001 $ - 11 000 $	884	46	418	1 016	251	2 700	634	73	**6 022**	**3,8 %**
11 001 $ - 12 000 $	827	42	327	1 040	310	2 651	699	63	**5 959**	**3,8 %**
12 001 $ - 13 000 $	747	28	264	765	251	2 262	553	68	**4 938**	**3,2 %**
13 001 $ - 14 000 $	714	36	215	682	215	1 953	544	65	**4 424**	**2,8 %**
14 001 $ - 15 000 $	712	44	203	724	308	1 809	552	63	**4 415**	**2,8 %**
15 001 $ - 16 000 $	617	27	160	527	176	1 404	449	63	**3 423**	**2,2 %**
16 001 $ - 17 000 $	542	28	119	428	216	1 132	382	46	**2 893**	**1,8 %**
17 001 $ - 18 000 $	475	21	97	360	169	1 096	388	57	**2 663**	**1,7 %**
18 001 $ - 19 000 $	398	25	77	278	162	881	257	41	**2 119**	**1,4 %**
19 001 $ - 20 000 $	433	16	72	309	209	1 004	309	61	**2 413**	**1,5 %**
20 001 $ ou plus	2 639	85	371	1 571	1 439	5 399	2 191	368	**14 063**	**9,0 %**
Moyenne des revenus d'emploi										**8 454 $**

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial			Université			Total des bénéficiaires	
Revenu total	**Formation professionnelle DEP**	**Formation professionnelle ASP**	**Formation générale**	**Formation technique DEC**	**Formation technique AEC**	**1er cycle**	**2e cycle**	**3e cycle**	**Nombre**	**Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires**
0 $	4 910	735	2 745	3 681	1 706	8 916	1 839	190	**24 722**	**15,8 %**
1 $ - 1 000 $	1 533	184	884	1 228	720	3 261	745	92	**8 647**	**5,5 %**
1 001 $ - 2 000 $	1 164	116	919	1 088	406	2 201	604	75	**6 573**	**4,2 %**
2 001 $ - 3 000 $	1 135	112	1 043	1 336	354	2 298	500	44	**6 822**	**4,4 %**
3 001 $ - 4 000 $	1 101	85	1 036	1 547	327	2 564	534	64	**7 258**	**4,6 %**
4 001 $ - 5 000 $	1 061	87	1 063	1 634	365	2 788	584	90	**7 672**	**4,9 %**
5 001 $ - 6 000 $	1 040	67	951	1 651	326	2 763	589	88	**7 475**	**4,8 %**
6 001 $ - 7 000 $	985	59	865	1 600	278	3 019	618	74	**7 498**	**4,8 %**
7 001 $ - 8 000 $	1 098	57	747	1 593	318	3 080	680	94	**7 667**	**4,9 %**
8 001 $ - 9 000 $	978	61	669	1 491	291	2 997	694	90	**7 271**	**4,6 %**
9 001 $ - 10 000 $	1 070	53	589	1 495	385	3 382	687	86	**7 747**	**4,9 %**
10 001 $ - 11 000 $	917	41	430	1 030	262	2 809	709	79	**6 277**	**4,0 %**
11 001 $ - 12 000 $	840	46	334	1 044	314	2 744	751	67	**6 140**	**3,9 %**
12 001 $ - 13 000 $	790	29	271	792	257	2 391	649	74	**5 253**	**3,4 %**
13 001 $ - 14 000 $	732	35	224	708	221	2 077	651	81	**4 729**	**3,0 %**
14 001 $ - 15 000 $	726	36	205	762	307	1 929	641	92	**4 698**	**3,0 %**
15 001 $ - 16 000 $	613	26	162	555	176	1 516	547	101	**3 696**	**2,4 %**
16 001 $ - 17 000 $	562	31	125	448	216	1 223	502	95	**3 202**	**2,0 %**
17 001 $ - 18 000 $	479	24	107	377	179	1 149	463	91	**2 869**	**1,8 %**
18 001 $ - 19 000 $	431	25	84	286	169	966	341	100	**2 402**	**1,5 %**
19 001 $ - 20 000 $	434	17	75	324	201	1 038	400	104	**2 593**	**1,7 %**
20 001 $ ou plus	2 803	105	396	1 646	1 493	5 747	2 634	692	**15 516**	**9,9 %**
Moyenne du revenu total										**9 001 $**

Pour ce qui est des autres revenus, 28 690 bénéficiaires avaient en moyenne 2 992 $ en 2011-2012. Ces autres revenus étaient de 1 000 $ ou moins pour près de la moitié (12 693) de ces bénéficiaires, alors qu'ils étaient de plus de 8 000 $ pour 2 525 bénéficiaires (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2011-2012

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires
1 $ - 1 000 $	12 693
1 001 $ - 2 000 $	4 479
2 001 $ - 3 000 $	2 862
3 001 $ - 4 000 $	2 216
4 001 $ - 5 000 $	1 552
5 001 $ - 6 000 $	1 106
6 001 $ - 7 000 $	708
7 001 $ - 8 000 $	549
8 001 $ ou plus	2 525
Total des bénéficiaires	**28 690**

Parmi ces autres revenus, 12 413 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'excellence d'une valeur moyenne de 3 882 $. Conformément au Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu d'une bourse d'excellence considéré est le montant excédant 5 000 $. Ainsi, pour les 9 568 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence de 5 000 $ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6). Il est à noter que les bourses accordées par l'Aide financière aux études ne sont pas considérées comme des bourses d'excellence.

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2011-2012

Montant de la bourse d'excellence	Nombre de bénéficiaires
1 $ - 5 000 $	9 568
5 001 $ - 6 000 $	546
6 001 $ - 7 000 $	368
7 001 $ - 8 000 $	288
8 001 $ ou plus	1 643
Total des bénéficiaires	**12 413**

De plus, 3 207 bénéficiaires avaient un revenu de pension alimentaire en moyenne de 3 553 $. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études ne sont considérés que les montants reçus à titre de pension alimentaire en excédent de 1 200 $ par année d'attribution ou, si l'étudiante ou l'étudiant a plus d'un enfant, en excédent du montant obtenu en multipliant 1 200 $ par le nombre d'enfants de l'étudiante ou de l'étudiant. Ainsi, pour les 585 bénéficiaires qui recevaient un revenu de pension alimentaire se situant entre 1 $ et 1 200 $ en 2011-2012, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.7).

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2011-2012

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires
1 $ - 1 200 $	585
1 201 $ - 2 000 $	426
2 001 $ - 3 000 $	611
3 001 $ - 4 000 $	528
4 001 $ - 5 000 $	377
5 001 $ - 6 000 $	249
6 001 $ - 7 000 $	144
7 001 $ - 8 000 $	107
8 001 $ ou plus	180
Total des bénéficiaires	**3 207**

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction de la situation de l'étudiante ou de l'étudiant, par exemple l'ordre d'enseignement, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études ainsi que la présence d'enfants à charge et autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

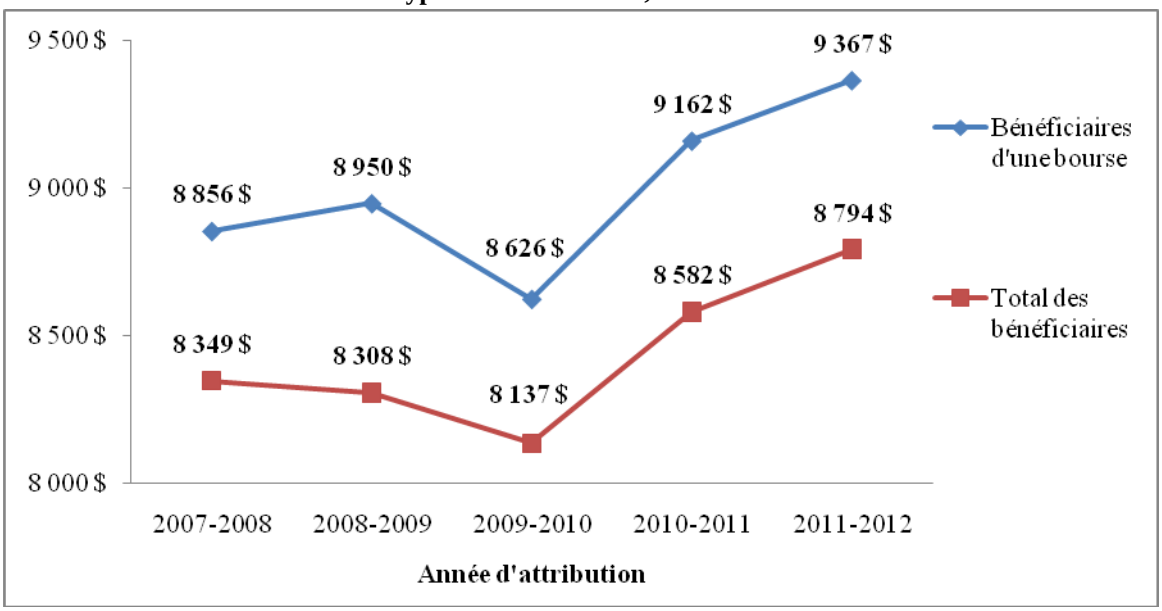
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2011-2012 se sont vu reconnaître des frais de subsistance de même que des frais de matériel scolaire (tableau 1.7.1). Plus des trois quarts (84,9 %) se sont vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité. Ces trois types de frais représentent la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de plus de 1 milliard de dollars. Par ailleurs, un peu plus de 1 bénéficiaire sur 6 (18,2 %) s'est vu reconnaître des frais de garde pour enfant, pour un montant de 53,5 millions de dollars. Finalement, 16 234 bénéficiaires (10,4 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputé inscrit, des frais représentant 36,2 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2011-2012

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	156 529	99,9 %	840,8 M$
Frais scolaires	133 009	84,9 %	298,4 M$
Frais de matériel scolaire	155 737	99,4 %	86,5 M$
Frais de garde pour enfant	28 469	18,2 %	53,5 M$
Frais de réputé inscrit	16 234	10,4 %	36,2 M$

En ce qui concerne le montant total des dépenses admises par étudiante ou étudiant, on peut observer, pour 2011-2012, le montant moyen le plus élevé des cinq dernières années, autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursières et les boursiers (graphique 1.7.1).

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2007-2008 à 2011-2012



Le tableau 1.7.2 rapporte que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 10 863 bénéficiaires en 2011-2012, pour un montant total de 5,5 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptent près des deux tiers de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2011-2012

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	3 856	35,5 %	2,0 M$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 911	26,8 %	1,5 M$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 485	13,7 %	0,7 M$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 018	9,4 %	0,5 M$
MRC d'Antoine-Labelle	583	5,4 %	0,3 M$
Région de la Côte-Nord	463	4,3 %	0,2 M$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	179	1,6 %	0,1 M$
Ville de La Tuque	152	1,4 %	0,1 M$
MRC de Pontiac	117	1,1 %	0,1 M$
Région du Nord-du-Québec	99	0,9 %	0,0 M$
Total des bénéficiaires	**10 863**	**100,0 %**	**5,5 M$**

1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses pendant leurs études, les étudiantes et les étudiants doivent faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne aux études doit satisfaire à certains critères, notamment ceux relatifs à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Depuis cinq ans, le nombre de demandes d'aide financière présente une augmentation quasi constante, ayant atteint 187 852 en 2011-2012 (graphique 1.8.1). De ce nombre, 9 385 demandes ont été refusées parce que l'étudiante ou l'étudiant n'était pas admissible au Programme au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (tableau 1.8.1). Plus de la moitié de ces demandes n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. L'atteinte de la période maximale d'amissibilité est le deuxième motif de refus pour le nombre d'occurrences.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2007-2008 à 2011-2012

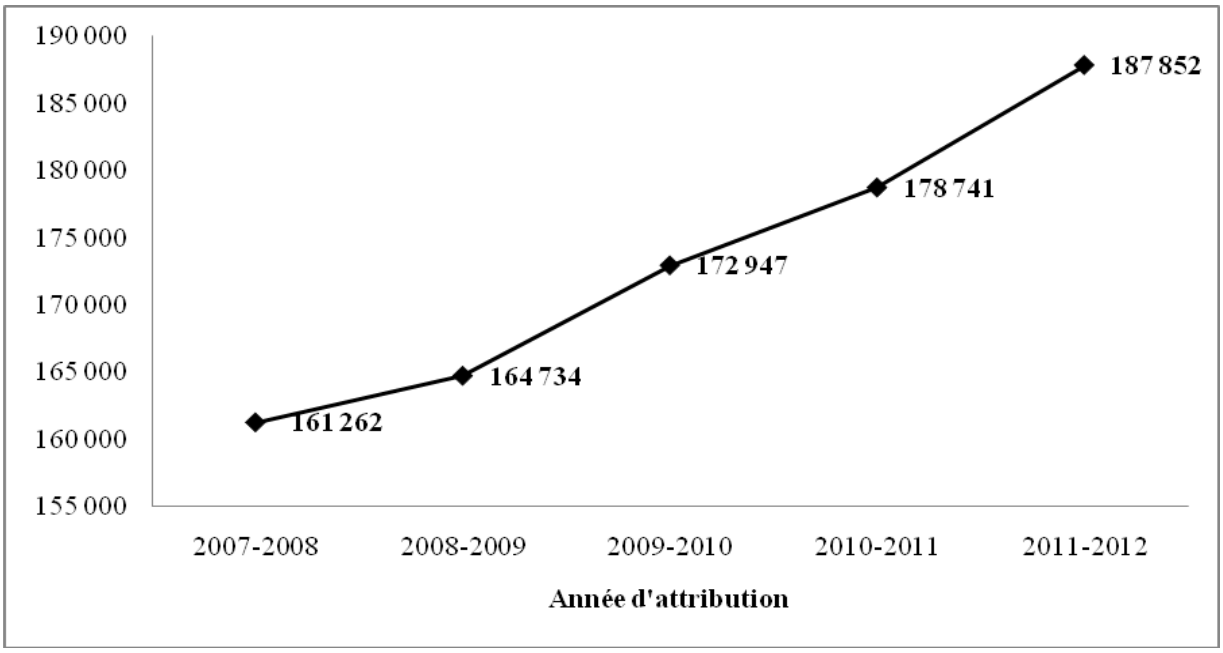


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2011-2012

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	5 500
Période maximale d'admissibilité atteinte	949
Études non reconnues comme étant à temps plein	834
Demande d'aide financière en retard	616
Ressources financières suffisantes de l'étudiant	575
Limite d'endettement atteinte	334
Autres motifs	577
Total des demandes d'aide financière refusées	**9 385**

Notons que 21 740 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2011-2012 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces étudiantes et ces étudiants n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérés comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme des personnes ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein de la ou du bénéficiaire, c'est le gouvernement qui paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent alors à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, l'emprunteuse ou l'emprunteur doit consolider son prêt auprès de son établissement financier. Elle ou il doit convenir avec celui-ci du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement.

Les 58 952 emprunteuses et emprunteurs qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2011-2012 avaient une dette d'études moyenne de 11 137 $ (tableau 1.9.1). Au collégial, pour les programmes subventionnés, et au secondaire, la majorité des emprunteuses et des emprunteurs avaient une dette d'études inférieure à 10 000 $. À l'université, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 12 701 $ au 1er cycle à 23 822 $ au 3e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2011-2012

	Secondaire	Collégial			Université			
Dette d'études	Formation professionnelle	Formation générale – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
1 $ - 5 000 $	6 046	1 904	3 498	168	2 977	626	65	15 284
5 001 $ - 10 000 $	4 565	1 055	4 035	459	5 022	1 718	119	16 973
10 001 $ - 15 000 $	1 816	282	2 687	526	4 547	1 772	148	11 778
15 001 $ - 30 000 $	1 699	86	2 100	561	5 220	2 756	367	12 789
30 001 $ et plus	352		99	35	673	677	292	2 128
Total des emprunteuses et des emprunteurs	**14 478**	**3 327**	**12 419**	**1 749**	**18 439**	**7 549**	**991**	**58 952**
Montant moyen de la dette d'études	**8 289 $**	**5 237 $**	**9 507 $**	**12 920 $**	**12 701 $**	**15 985 $**	**23 822 $**	**11 137 $**

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiantes et aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'établissement de leur choix. La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement, pour un montant total de plus de 2 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 15,1 %, 13,8 %, 9,0 % et 3,3 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2012

	Prêts négociés	
Établissement financier	**%**	**Montant**
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	58,5 %	2 109,9 M$
Banque Royale du Canada	15,1 %	543,2 M$
Banque Nationale du Canada	13,8 %	498,7 M$
Banque de Montréal	9,0 %	324,8 M$
Banque Laurentienne	3,3 %	119 M$
Banque canadienne impériale de commerce	0,2 %	6,3 M$
Banque Toronto-Dominion	0,1 %	5,4 M$
Banque Scotia	0,0 %	1,8 M$
Banque HSBC Canada	0,0 %	0,1 M$
Total	**100,0 %**	**3 609,2 M$**

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Le montant global de ces prêts est également en hausse. Par contre, les intérêts payés par le gouvernement ont diminué, en raison principalement des faibles taux d'intérêt en vigueur.

Le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts est, quant à lui, demeuré stable, soit à un peu plus de 1,8 milliard de dollars.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2007-2008 à 2011-2012[1]

Montant des prêts garantis par le gouvernement	**2007-2008**	**2008-2009**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 563,9 M$	1 589,1 M$	1 632,7 M$	1 689,6 M$	1 756,5 M$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts[2]	12,4 M$	4,5 M$	3,3 M$	2,4 M$	1,6 M$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	1 848,9 M$	1 872,1 M$	1 816,0 M$	1 832,7 M$	1 851,1 M$
Montant global des prêts garantis	3 425,2 M$	3 465,7 M$	3 452,0 M$	3 524,7 M$	3 609,2 M$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	**79,6 M$**	**53,6 M$**	**27,0 M$**	**32,7 M$**	**38,6 M$**

[1] Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

[2] Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si l'emprunteuse ou l'emprunteur ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou encore si elle ou il ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts (« Nombre de réclamations remboursées » dans le tableau 1.9.4) a connu une diminution entre 2007-2008 et 2010-2011, passant de 9 260 à 7 916, puis une augmentation de 2010-2011 à 2011-2012 pour atteindre 9 048 (tableau 1.9.4). Quant au montant moyen remboursé, il oscille autour de 10 000 $.

Le nombre de dossiers de faillite par rapport aux réclamations remboursées a, pour sa part, augmenté entre 2007-2008 et 2009-2010 pour ensuite diminuer jusqu'en 2011-2012.

Quant au recouvrement des prêts directement par le gouvernement, les données recueillies révèlent une hausse en ce qui concerne le total des montants recouvrés, qui est passé de 81,3 à 83,0 millions de dollars entre 2007-2008 et 2011-2012.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2007-2008 à 2011-2012[1]

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	9 618	10 540	11 742	10 080	11 152
Nombre de réclamations remboursées	9 260	8 960	8 698	7 916	9 048
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 082	1 610	1 863	1 562	1 373
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	89,5 M$	91,9 M$	88,6 M$	78,7 M$	92,4 M$
Montant moyen remboursé	9 665 $	10 259 $	10 188 $	9 945 $	10 212 $
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	81,3 M$	86,8 M$	81,8 M$	79,9 M$	83,0 M$

[1] Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Chapitre 2. Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations leur permettant d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à tous les ordres d'enseignement, soit du préscolaire à l'université. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau fréquentés. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer une partie du temps normalement dédié à leurs études à une association étudiante nationale.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail permet de subventionner des emplois à temps partiel pour permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Le Programme études-travail est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars pour les universités et jusqu'à 1 million de dollars pour les cégeps et les collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle, au collégial ou à l'université de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

2.5 Programme Explore

Le programme Explore permet d'offrir des bourses à des étudiantes et à des étudiants pour qu'ils puissent participer à un programme d'immersion en anglais ou en français dans un établissement d'enseignement agréé du Canada, au printemps ou à l'été. Ce programme est financé par le gouvernement fédéral. La responsabilité de ce programme revient aux ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, regroupés au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Au Québec, c'est l'Aide financière aux études qui gérait le programme Explore en 2011-2012. Les bourses sont attribuées annuellement aux étudiantes et aux étudiants québécois par un tirage au sort.

2.6 Programme Odyssée

Odyssée est un programme de moniteurs de langues en milieu scolaire. Il offre un travail rémunéré de septembre à mai. Il permet à des jeunes de partager leur langue et leur culture avec des élèves ou des étudiantes et étudiants d'autres provinces et territoires du Canada. Ce programme est financé par le ministère du Patrimoine canadien. Son administration provinciale et nationale revient aux ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, regroupés au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Au Québec, c'est l'Aide financière aux études qui gérait le programme Odyssée en 2011-2012.

2.7 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.8 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou

du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de quatre périodes de six mois, et ce, dans les cinq ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période.

2.9 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.9.1 présente l'évolution, au cours des cinq dernières années, du nombre de bénéficiaires et de l'aide accordée en vertu des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant global attribué sous forme de bourse en 2011-2012 est de 9,8 millions de dollars. Ce montant correspond à une bourse moyenne de 3 840 $ pour 2 591 étudiantes et étudiants. On observe une diminution marquée du nombre de bénéficiaires et du montant global versé dans le cadre de ce programme en 2011-2012. Cette diminution est attribuable au fait que la couverture des ressources matérielles nécessaires à la maison en vue de la poursuite des études, pour les élèves inscrits à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire et secondaire (formation générale) dans un établissement d'enseignement public, est prise en charge par les commissions scolaires depuis le 1er juillet 2011.

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : Entre 16 et 18 personnes ont reçu une bourse dans le cadre du Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales durant les cinq dernières années. En 2011-2012, 16 étudiantes et étudiants ont bénéficié de ce programme. Ils ont reçu en moyenne 7 385 $, pour une aide totale de 0,1 million de dollars.

Programme études-travail : En 2011-2012, le Ministère a alloué 1,9 million de dollars aux établissements universitaires participant au Programme études-travail pour 1 875 bénéficiaires. Au collégial, 0,9 million de dollars octroyés par le Ministère ont permis à 3 138 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Au total, 6,6 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2011-2012, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à un peu plus de 2 500 personnes de bénéficier d'un prêt d'en moyenne 1 441 $. Le nombre de bénéficiaires et les montants d'aide financière relatifs à ce programme ont connu une légère croissance entre 2007-2008 et 2011-2012.

Programme Odyssée : Un montant de 1,7 million de dollars a été distribué à 79 étudiantes et étudiants québécois en 2011-2012 dans le cadre du programme Odyssée. Cela représente un montant moyen de 21 500 $.

Programme Explore : Un montant de 6,8 millions de dollars a été distribué sous forme de bourses à 3 395 étudiantes et étudiants québécois en 2011-2012 dans le cadre du programme Explore. La bourse

moyenne attribuée à chaque bénéficiaire est fixée à 2 000 $ si ce dernier demeure dans le Programme pour toute la période.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable. En 2011-2012, 876 personnes ont vu leur dette d'études diminuer en moyenne de 1 573 $ en vertu de ce programme.

Programme de remboursement différé : Au total, 13 027 personnes se sont prévalues du Programme de remboursement différé en 2011-2012. La charge des intérêts assumés par le gouvernement est en moyenne de 274 $ par personne, pour un coût total de 3,6 millions de dollars. Ce montant tend à diminuer depuis les dernières années, en raison principalement des faibles taux d'intérêt en vigueur.

Tableau 2.9.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2007-2008 à 2011-2012

		2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	1 953	2 603	3 646	4 179	2 591
	Montant moyen	3 617 $	3 272 $	2 705 $	2 934 $	3 840 $
	Montant global	7,1 M$	8,5 M$	9,9 M$	12,3 M$	9,8 M$
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	16	18	18	17	16
	Montant moyen	6 950 $	6 557 $	5 660 $	6 096 $	7 385 $
	Montant global	0,1 M$	0,1 M$	0,1 M$	0,1 M$	0,1 M$
Programme études-travail[1]	Nombre de bénéficiaires	4 589	4 851	5 061	4 714	5 013
	Montant moyen	1 424 $	1 426 $	1 407 $	1 315 $	1 313 $
	Montant global	6,5 M$	6,9 M$	7,1 M$	6,2 M$	6,6 M$
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	1 925	2 089	1 989	2 427	2 629
	Montant moyen	1 194 $	1 214 $	1 270 $	1 361 $	1 441 $
	Montant global	2,3 M$	2,5 M$	2,5 M$	3,3 M$	3,8 M$
Programme Explore	Nombre de bénéficiaires	3 532	3 137	3 701	3 776	3 395
	Montant moyen	2 025 $	1 974 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $
	Montant global	7,2 M$	6,2 M$	7,4 M$	7,6 M$	6,8 M$
Programme Odyssée	Nombre de bénéficiaires					79
	Montant moyen					21 500 $
	Montant global					1,7 M$
Programme de remise de dette[2]	Nombre de bénéficiaires	911	998	997	920	876
	Montant moyen	1 724 $	1 479 $	1 659 $	1 629 $	1 573 $
	Montant global	1,6 M$	1,5 M$	1,7 M$	1,5 M$	1,4 M$
Programme de remboursement différé[2]	Nombre de bénéficiaires	13 156	13 421	13 296	12 258	13 027
	Montant moyen	479 $	358 $	335 $	262 $	274 $
	Montant global	6,3 M$	4,8 M$	4,5 M$	3,2 M$	3,6 M$

[1] Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.
[2] Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Enseignement supérieur,
Recherche, Science
et Technologie
Québec

Aide financière aux études

STATISTIQUES

RAPPORT
2012-2013



Québec

Symboles

% : pourcentage
$: dollars
M$: millions de dollars

Le présent document a été produit par
le ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

Coordination et rédaction
Secteur de l’Aide financière aux études et gouvernance interne des ressources

1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, 2014

ISBN 978-2-550-69317-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Avant-propos

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science a pour mission de favoriser l'accès aux études en offrant un régime d'aide financière adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport contient une description du soutien financier important que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, que ce soit au secondaire (formation professionnelle), au collégial ou à l'enseignement universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier chapitre présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2012-2013 où quelques modifications ont eu lieu (de septembre 2012 à août 2013). Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte pour le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le deuxième chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2012-2013 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires est de 163 710, pour une aide financière totale de 1 082,5 millions de dollars et une aide financière moyenne de 6 612 $. Le cap du milliard en aide financière totale est franchi pour la première fois.
- Parmi les bénéficiaires, 64,4 % ont reçu une bourse.
- Le taux global de participation est de 30,2 %; il est de 41,8 % à l'enseignement universitaire.
- Le montant moyen des dépenses admises a atteint 8 603 $ par bénéficiaire.
- Une somme de 57,1 millions de dollars a été allouée pour des frais de garde pour enfant.
- Parmi les bénéficiaires, 18,6 % ont un enfant à charge.
- Plus de 75,6 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.

Vocabulaire

Les définitions qui suivent des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant, d'indemnités de décès ou de pension alimentaire, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'excellence.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un **prêt** et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas avec un enfant à charge.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du Règlement sur l'aide financière aux études.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du Règlement sur l'aide financière aux études, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou

établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit le secondaire, le collégial ou l'enseignement universitaire.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Parent : Père, mère ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure, est enceinte d'au moins 20 semaines, est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge, habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge, bénéficie du programme *Réussir* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, personne aux études qui habite avec un enfant, se trouve dans une situation de dénuement total, est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure, est enceinte d'au moins 20 semaines ou bénéficie du programme *Réussir* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et s'engage à poursuivre ses études ou est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Revenus assimilables à un revenu d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission de la santé et de la sécurité du travail [CSST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] et Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Régie des rentes du Québec [RRQ] et Régime de pensions du Canada [RPC]) ou de prestations de retraite, ou sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Taux de participation : Proportion de l’ensemble des étudiantes et des étudiants résidant au Québec, inscrits à temps plein au trimestre d’automne dans un établissement d’enseignement situé au Québec et bénéficiant d’une aide financière pour leurs études.

Trimestre : Division de l’année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d’études.

Table des matières

Chapitre 1 – Programme de prêts et bourses 1

1.1 Le Programme en bref 1
1.2 Attribution de l'aide financière 2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires 11
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires 18
1.5 Contributions des tiers 23
1.6 Ressources financières des bénéficiaires 29
1.7 Dépenses admises 35
1.8 Demande d'aide financière 37
1.9 Prêts et remboursement 39

Chapitre 2 – Autres programmes d'aide financière 42

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers 42
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales 42
2.3 Programme études-travail 42
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel 42
2.5 Programme Explore 43
2.6 Programme Odyssée 43
2.7 Programme de remise de dette 43
2.8 Programme de remboursement différé 43
2.9 Évolution des autres programmes d'aide financière 43

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2012-2013 2

Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2012-2013 7

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires de l'ordre d'enseignement collégial et montant attribué selon le type de programme et la forme d'aide financière, 2012-2013 7

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2012-2013 8

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide globale attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 9

Tableau 1.2.6 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 9

Tableau 1.2.7 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2012 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière 10

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2012-2013 11

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2012-2013 11

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge, 30 septembre 2012 13

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 14

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2012-2013 15

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 16

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2012-2013 18

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2012-2013 19

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, secondaire, (formation professionnelle), 2012-2013 19

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, collégial, 2012-2013 20

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, université, 2012-2013..... 20

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2012-2013 21

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2012-2013 21

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2012-2013 21

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2012-2013 22

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 24

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013 24

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013 25

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2012-2013 26

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2012-2013 26

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2012-2013..... 27

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2012-2013 27

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie Avec contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2012-2013 27

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2012-2013 28

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2012-2013..... 28

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 29

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013 30

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 31

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013..... 32

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2012-2013..... 33

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2012-2013..... 33

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2012-2013 34

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2012-2013..... 35

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2012-2013 36

Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2012-2013 38

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2012-2013 39

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2013 40

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2008-2009 à 2012-2013[1] 40

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2007-2008 à 2012-2013[1] 41

Tableau 2.9.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2008-2009 à 2012-2013 45

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2012-2013 2

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013 3

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 4

Graphique 1.2.4 : Proportion du montant d'aide totale du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 5

Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 6

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2012 12

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, 30 septembre 2012 13

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe, 30 septembre 2012 14

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2012-2013 17

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2012-2013 17

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2012-2013 18

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2012-2013 19

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013 30

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013 36

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2008-2009 à 2012-2013 37

Chapitre 1 – Programme de prêts et bourses

Ce chapitre présente d'abord une brève description du Programme de prêts et bourses, puis de l'information sur l'aide financière accordée aux bénéficiaires et les caractéristiques de ces derniers.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses constitue le principal programme d'aide financière aux études du Ministère. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou postsecondaires dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire reconnu par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif. Cela signifie que les étudiantes et les étudiants et, s'il y a lieu, leurs parents, leurs conjoints ou leurs conjointes doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, le lecteur est invité à consulter le document *Une aide à votre portée*, qui se trouve sur le site Web de l'Aide financière aux études[1].

Il est à noter que l'année 2012-2013 a été marquée par la grève étudiante et que cette situation a eu un effet sur la durée d'études dans certains programmes et ainsi affectée les dépenses admises. De plus, des mesures de bonifications au Programme de prêts et bourses ont eu un impact sur le montant de prêt accordé aux bénéficiaires pour lesquels une contribution des tiers est calculée. Ces bonifications ont été retirées après le Sommet sur l'Enseignement supérieur.

[1] http://www.mesrs.gouv.qc.ca/aide-financiere-aux-etudes/publications/une-aide-a-votre-portee/

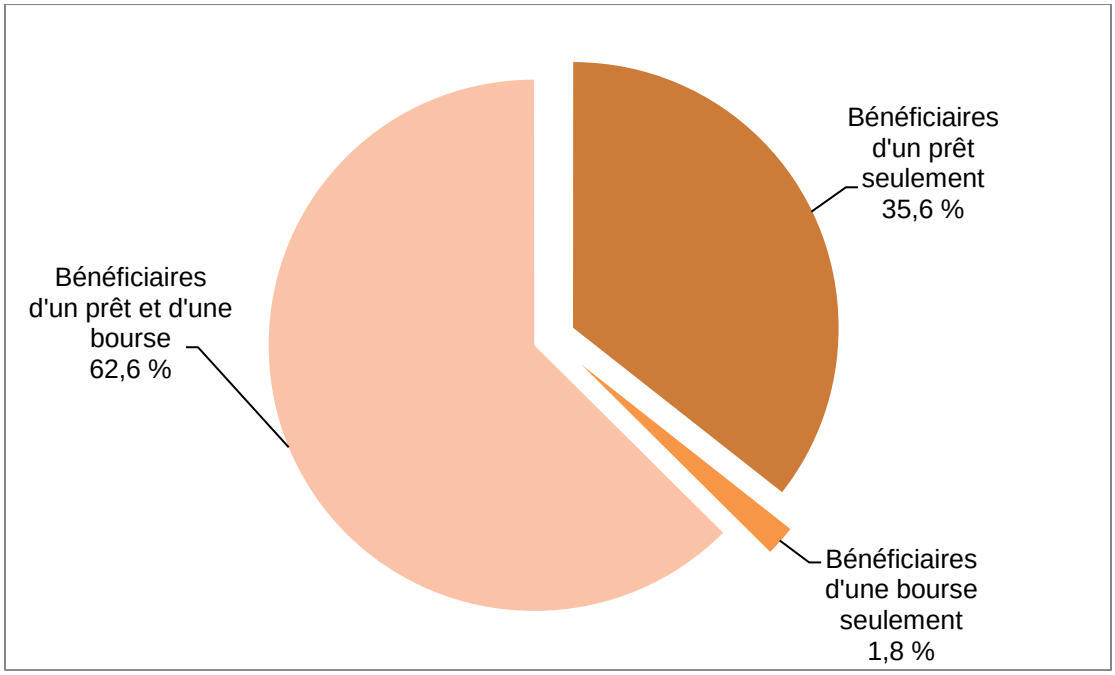
1.2 Attribution de l'aide financière

Le Programme de prêts et bourses permet d'accorder une aide financière à des étudiantes et à des étudiants pour une année d'attribution, soit de septembre à août. En 2012-2013, 163 710 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Ces bénéficiaires ont reçu au total 1 082,5 millions de dollars. Plus précisément, 58 302 bénéficiaires (35,6 %) ont obtenu uniquement un prêt, 102 410 (62,6 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt et 2 998 (1,8 %) ont reçu uniquement une bourse parce qu'ils étaient atteints d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (graphique 1.2.1).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2012-2013

Forme d'aide	Nombre	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Bénéficiaires d'un prêt seulement	58 302	236,7 M$	-	**236,7 M$**
Bénéficiaires d'une bourse seulement	2 998	-	21,0 M$	**21,0 M$**
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse	102 410	363,8 M$	461,1 M$	**824,8 M$**
Total des bénéficiaires	**163 710**	**600,4 M$**	**482,1 M$**	**1 082,5 M$**

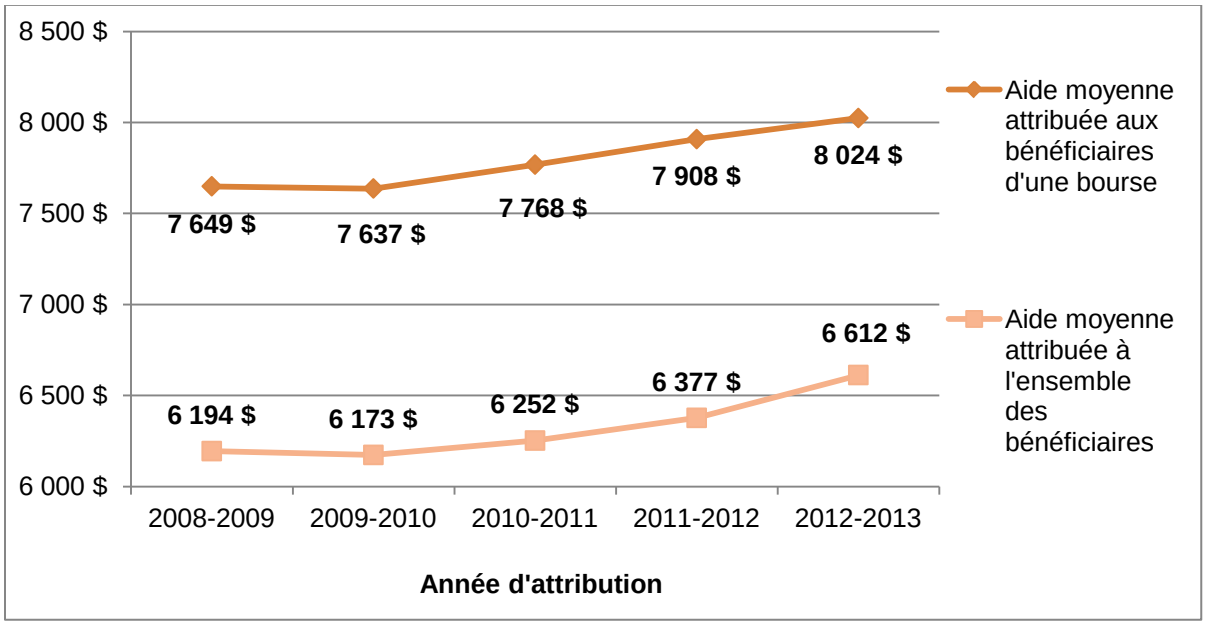
Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2012-2013



C'est donc un total de 160 712 personnes qui ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse) dont le montant moyen annuel est de 3 736 $. Pour les 105 408 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffre à 4 573 $. Ainsi, une somme annuelle totale de 600,4 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 55,4 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 482,1 millions (44,6 %) ont été versés sous forme de bourse.

Le graphique 1.2.2 permet de constater que l'aide moyenne annuelle a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 194 $ en 2008-2009 à 6 612 $ en 2012-2013, ce qui représente une augmentation de 6,7 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 4,9 %, les montants étant respectivement de 7 649 $ et de 8 024 $ pour la même période.

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013



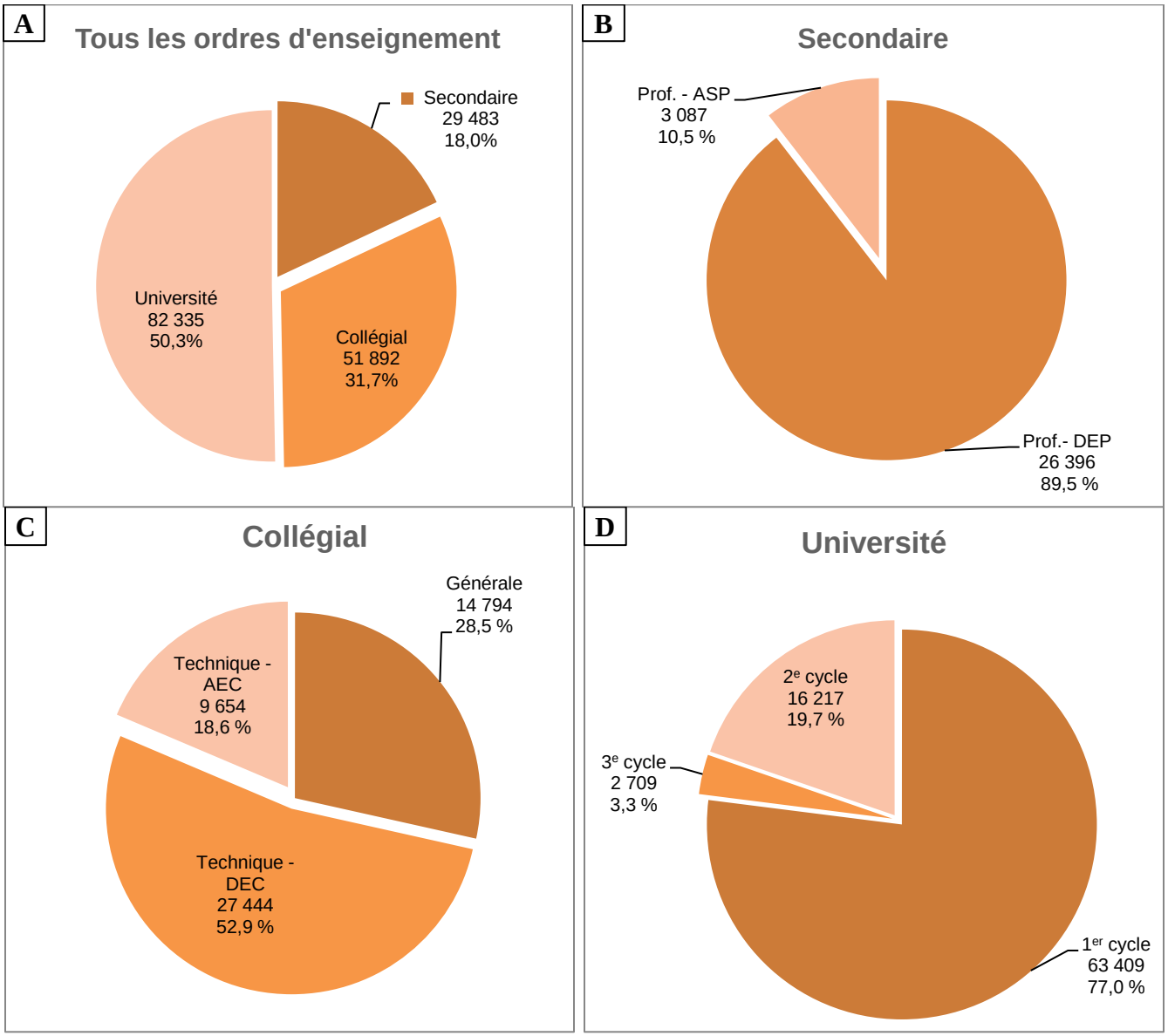
Un peu plus de la moitié (50,3 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont à l'enseignement universitaire (graphique 1.2.3 **A**). Ils reçoivent 55,6 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 602,4 millions de dollars (graphique 1.2.4 **A**), ce qui représente une moyenne d'un peu plus de 7 300 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Celles et ceux du 1er cycle représentent 77,0 % des bénéficiaires universitaires (graphique 1.2.3 **D**), soit 38,7 % de l'ensemble des bénéficiaires. Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires des 2e et 3e cycles reçoivent en moyenne les montants d'aide les plus élevés.

Par ailleurs, près du tiers (31,7 %) des bénéficiaires sont à l'enseignement collégial (graphique 1.2.3 **A**). Ces derniers reçoivent 27,3 % de l'ensemble de l'aide attribué pour un total de 295,1 millions de dollars (graphique 1.2.4 **A**), ce qui représente en moyenne 5 686 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Le graphique 1.2.3 **C** indique que ces bénéficiaires sont majoritairement (52,9 %) en formation technique (DEC) et visent l'obtention du diplôme

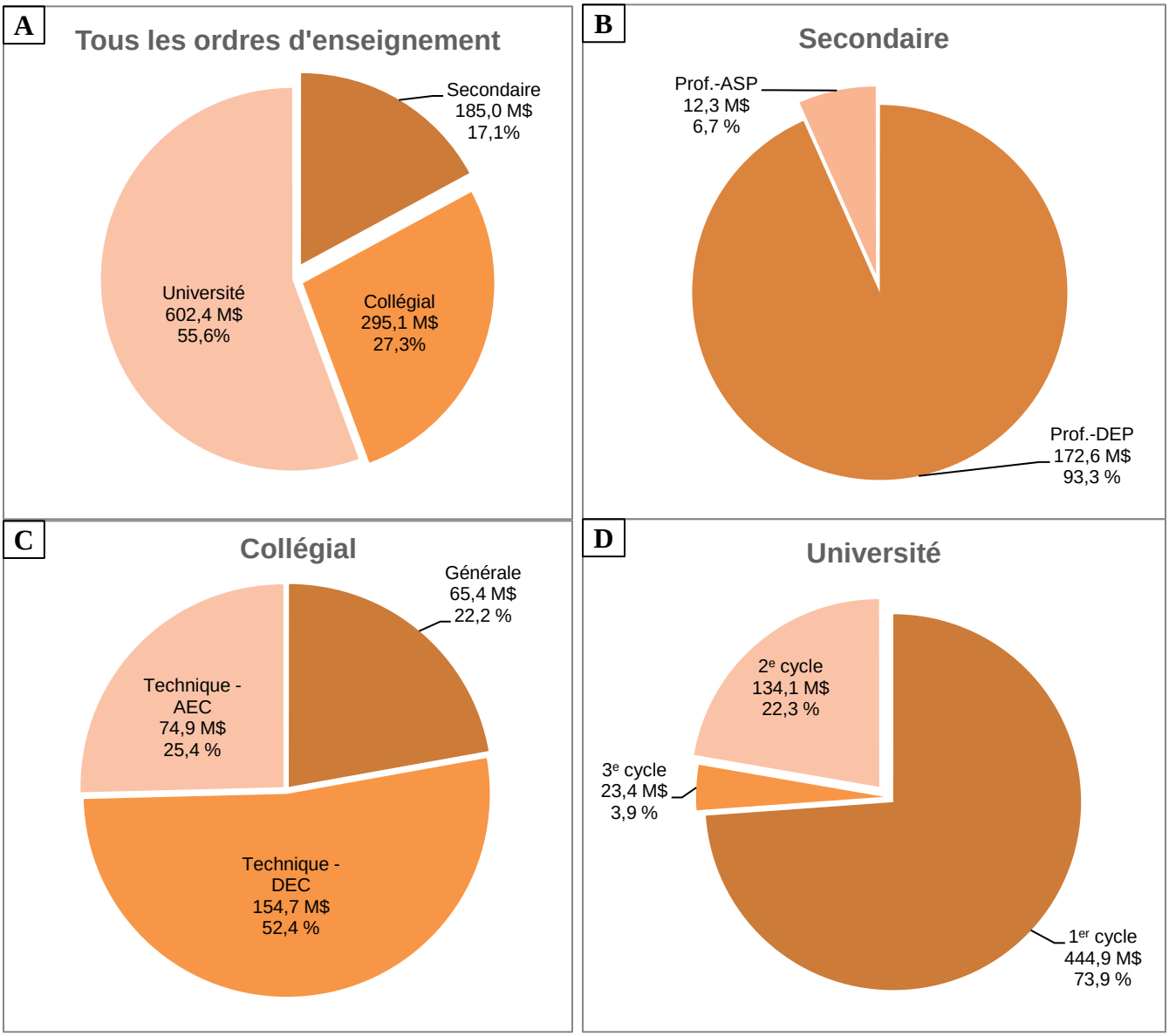
d'études collégiales et le graphique 1.2.5, que le montant moyen d'aide financière varie selon le type de formation.

Notons également que 18,0 % des bénéficiaires sont en formation professionnelle au secondaire (graphique 1.2.3 A) et que ceux-ci reçoivent 17,1 % de l'aide financière totale, soit 185,0 millions de dollars (graphique 1.2.4 A) pour une moyenne de 6 274 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Ces personnes étudient en grande majorité (89,5 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B) et le montant moyen d'aide est plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes conduisant à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) (graphique 1.2.5).

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant d'aide totale du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

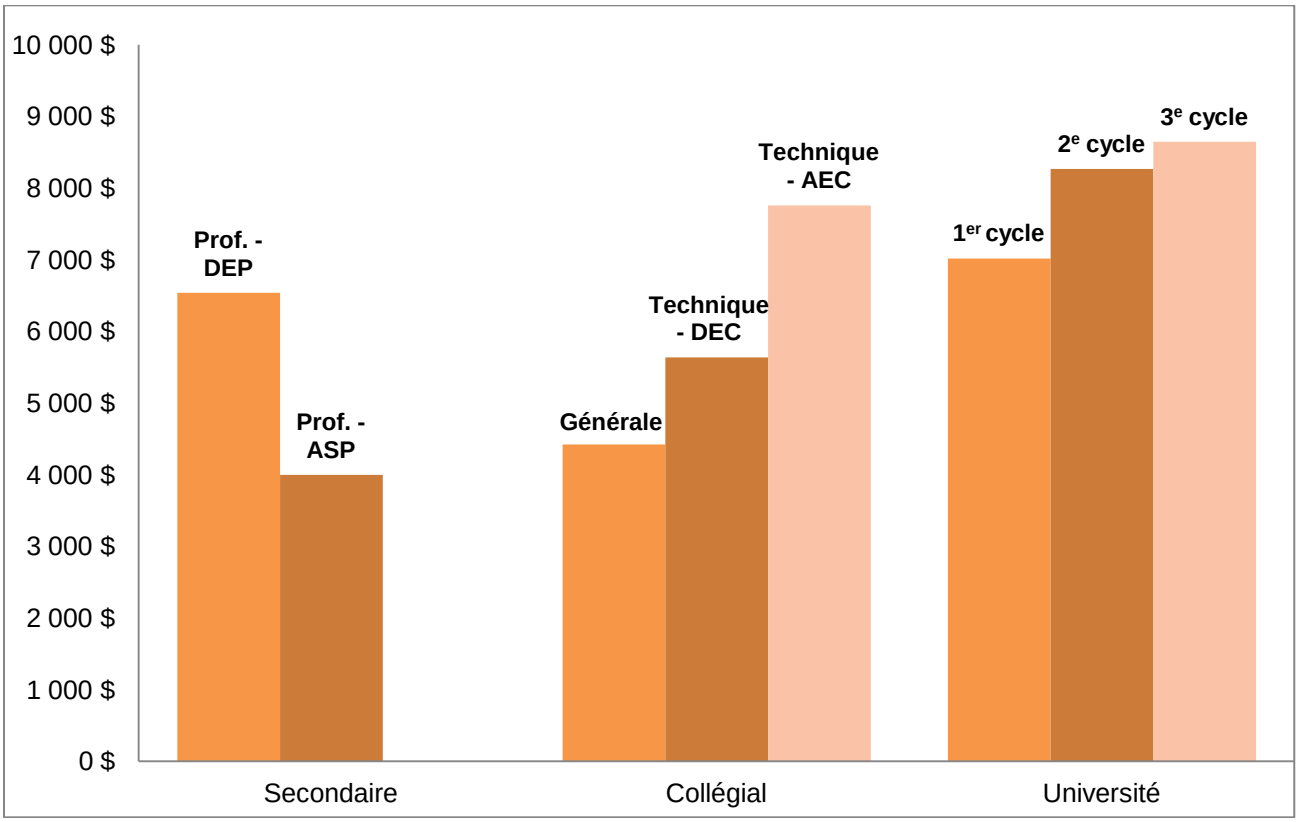


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**7 902**	**3 600 $**	**28,4 M$**	**290**	**6 155 $**	**1,8 M$**	**21 291**	**7 268 $**	**154,7 M$**	**29 483**	**6 274 $**	**185,0 M$**
	Professionnelle – DEP	7 620	3 658 $	27,9 M$	274	6 238 $	1,7 M$	18 502	7 732 $	143,1 M$	26 396	6 540 $	172,6 M$
	Professionnelle – ASP	282	2 035 $	0,6 M$	16	4 733 $	0,1 M$	2 789	4 191 $	11,7 M$	3 087	3 997 $	12,3 M$
Collégial	**Total collégial**	**22 345**	**3 879 $**	**86,7 M$**	**1 118**	**5 884 $**	**6,6 M$**	**28 429**	**7 099 $**	**201,8 M$**	**51 892**	**5 686 $**	**295,1 M$**
	Générale	6 086	2 758 $	16,8 M$	332	4 756 $	1,6 M$	8 376	5 618 $	47,1 M$	14 794	4 422 $	65,4 M$
	Technique – DEC	11 661	3 409 $	39,7 M$	644	6 203 $	4,0 M$	15 139	7 330 $	111,0 M$	27 444	5 637 $	154,7 M$
	Technique – AEC	4 598	6 557 $	30,1 M$	142	7 073 $	1,0 M$	4 914	8 909 $	43,8 M$	9 654	7 762 $	74,9 M$
Université	**Total université**	**28 055**	**4 332 $**	**121,5 M$**	**1 590**	**7 936 $**	**12,6 M$**	**52 690**	**8 888 $**	**468,3 M$**	**82 335**	**7 317 $**	**602,4 M$**
	1er cycle	22 055	4 084 $	90,1 M$	1 255	7 719 $	9,7 M$	40 099	8 607 $	345,2 M$	63 409	7 017 $	444,9 M$
	2e cycle	4 848	5 087 $	24,7 M$	265	8 488 $	2,2 M$	11 104	9 653 $	107,2 M$	16 217	8 269 $	134,1 M$
	3e cycle	1 152	5 899 $	6,8 M$	70	9 734 $	0,7 M$	1 487	10 727 $	16,0 M$	2 709	8 648 $	23,4 M$
Total des bénéficiaires		**58 302**	**4 059 $**	**236,7 M$**	**2 998**	**6 998 $**	**21,0 M$**	**102 410**	**8 054 $**	**824,8 M$**	**163 710**	**6 612 $**	**1 082,5 M$**

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires de l'ordre d'enseignement collégial et montant attribué selon le type de programme et la forme d'aide financière, 2012-2013

	Type de programme	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Collégial	**Total collégial**	**22 345**	**3 879 $**	**86,7 M$**	**1 118**	**5 884 $**	**6,6 M$**	**28 429**	**7 099 $**	**201,8 M$**	**51 892**	**5 686 $**	**295,1 M$**
	Public subventionné	16 285	2 761 $	45,0 M$	983	5 568 $	5,5 M$	24 980	6 576	164,3 M$	42 248	5 082 $	214,7 M$
	Privé subventionné	2 686	6 132 $	16,5 M$	91	8 440 $	0,8 M$	3 389	10 902	36,9 M$	6 166	8 788 $	54,2 M$
	Programme non-subv.	3 374	7 482 $	25,2 M$	44	7 653 $	0,3 M$	60	9 792	0,6 M$	3 478	7 524 $	26,2 M$

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						
		Nombre	Montant moyen de prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total de prêts	Montant total en bourses	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**21 291**	**3 075 $**	**4 193 $**	**7 268 $**	**65,5 M$**	**89,3 M$**	**154,7 M$**
	Professionnelle – DEP	18 502	3 367 $	4 365 $	7 732 $	62,3 M$	80,8 M$	143,1 M$
	Professionnelle – ASP	2 789	1 136 $	3 055 $	4 191 $	3,2 M$	8,5 M$	11,7 M$
Collégial	**Total collégial**	**28 429**	**3 284 $**	**3 814 $**	**7 099 $**	**93,4 M$**	**108,4 M$**	**201,8 M$**
	Générale	8 376	2 848 $	2 769 $	5 618 $	23,9 M$	23,2 M$	47,1 M$
	Technique – DEC	15 139	3 359 $	3 971 $	7 330 $	50,9 M$	60,1 M$	111,0 M$
	Technique – AEC	4 914	3 797 $	5 112 $	8 909 $	18,7 M$	25,1 M$	43,8 M$
Université	**Total université**	**52 690**	**3 889 $**	**4 998 $**	**8 888 $**	**204,9 M$**	**263,4 M$**	**468,3 M$**
	1er cycle	40 099	3 630 $	4 977 $	8 607 $	145,6 M$	199,6 M$	345,2 M$
	2e cycle	11 104	4 624 $	5 029 $	9 653 $	51,3 M$	55,8 M$	107,2 M$
	3e cycle	1 487	5 389 $	5 338 $	10 727 $	8,0 M$	7,9 M$	16,0 M$
Total des bénéficiaires		**102 410**	**3 552 $**	**4 502 $**	**8 054 $**	**363,8 M$**	**461,1 M$**	**824,8 M$**

Tous ordres d'enseignement confondus, 47,7 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtiennent une aide financière globale de plus de 6 000 $ (tableau 1.2.5). C'est dans la catégorie d'aide globale *De 2 001 $ à 4 000 $* que se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires, puisque plus d'un sur quatre en fait partie.

La répartition des bénéficiaires par montant d'aide globale attribué diffère lorsque l'on compare les ordres d'enseignement et les types de formation. Ainsi, en formation professionnelle au secondaire, 70,7 % des bénéficiaires suivant un programme conduisant à une ASP reçoivent une aide de 4 000 $ ou moins, comparativement à 36,2 % pour celles et ceux inscrits à un programme menant au DEP.

Au collégial, en formation générale, la proportion de bénéficiaires recevant 4 000 $ ou moins est de 52,7 %, alors qu'elle est de 38,1 % pour les étudiantes et les étudiants de la formation technique suivant un programme menant au DEC et de 22,2 % pour celles et ceux inscrits à un programme conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC). Inversement, 41,5 % des bénéficiaires de la formation technique visant l'obtention de l'AEC reçoivent plus de 8 000 $, comparativement à 22,3 % pour celles et ceux inscrits à un programme conduisant au DEC et à 9,8 % dans le cas de la formation générale.

À l'enseignement universitaire, près de la moitié des bénéficiaires des 2e et 3e cycles reçoivent une aide globale de plus de 8 000 $, comparativement à un peu plus du tiers pour celles et ceux du 1er cycle.

Par ailleurs, parmi les bénéficiaires d'une bourse, 55,4 % reçoivent une bourse de plus de 4 000 $ à l'université, comparativement à 41,5 % au collégial et à 44,3 % au secondaire (tableau 1.2.6).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide globale attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide globale attribué						
		2 000 $ ou moins	2 001 $ - 4 000 $	4 001 $ - 6 000 $	6 001 $ - 8 000 $	8 001 $ - 10 000 $	10 001 $ ou plus	Total
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**4 124**	**7 615**	**5 234**	**4 332**	**3 091**	**5 087**	**29 483**
	Professionnelle – DEP	3 848	5 709	4 749	4 170	2984	4936	26 396
	Professionnelle – ASP	276	1 906	485	162	107	151	3 087
Collégial	**Total collégial**	**6 748**	**13 669**	**10 317**	**9 588**	**5 322**	**6 248**	**51 892**
	Générale	2 642	5 183	3 071	2 455	989	454	14 794
	Technique – DEC	3 564	6 886	5 488	5 382	3 114	3 010	27 444
	Technique – AEC	542	1 600	1 758	1 751	1 219	2 784	9 654
Université	**Total université**	**2 264**	**20 322**	**15 382**	**12 093**	**12 519**	**19 755**	**82 335**
	1er cycle	1 658	17 561	11 702	9 296	9 572	13 620	63 409
	2e cycle	535	2 392	3 187	2 361	2 589	5 153	16 217
	3e cycle	71	369	493	436	358	982	2 709
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**13 136**	**41 606**	**30 933**	**26 013**	**20 932**	**31 090**	**163 710**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**8,0 %**	**25,4 %**	**18,9 %**	**15,9 %**	**12,8 %**	**19,0 %**	**100,0 %**

Tableau 1.2.6 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant de bourse attribué						
		2 000 $ ou moins	2 001 $ - 4 000 $	4 001 $ - 6 000 $	6 001 $ - 8 000 $	8 001 $ - 10 000 $	10 001 $ ou plus	Total
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**5 624**	**6 389**	**4 179**	**2 826**	**1 549**	**1 014**	**21 581**
	Professionnelle – DEP	4 717	4 975	3 919	2 716	1473	976	18 776
	Professionnelle – ASP	907	1 414	260	110	76	38	2 805
Collégial	**Total collégial**	**9 980**	**7 314**	**6 342**	**2 855**	**1 841**	**1 215**	**29 547**
	Générale	4 401	1 964	1 624	404	219	96	8 708
	Technique – DEC	4 717	4 014	3 614	1 659	1 150	629	15 783
	Technique – AEC	862	1 336	1 104	792	472	490	5 056
Université	**Total université**	**10 749**	**13 468**	**9 986**	**9 870**	**5 127**	**5 080**	**54 280**
	1er cycle	8 469	10 428	7 256	7 534	3 489	4 178	41 354
	2e cycle	2 024	2 732	2 391	2 040	1 421	761	11 369
	3e cycle	256	308	339	296	217	141	1 557
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**26 353**	**27 171**	**20 507**	**15 551**	**8 517**	**7 309**	**105 408**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires d'une bourse	**25,0 %**	**25,8 %**	**19,5 %**	**14,8 %**	**8,1 %**	**6,9 %**	**100,0 %**

À l'automne 2012, le taux global de participation au Programme de prêts et bourses était de 30,2 % (tableau 1.2.7). C'est à l'enseignement universitaire que s'observe le plus haut taux de participation. En effet, 41,8 % des étudiantes et des étudiants bénéficient de ce programme à l'université, comparativement à 27,1 % au secondaire et à 22,2 % au collégial.

Le taux de participation à l'université atteint 63,3 % si l'on considère uniquement les étudiantes et les étudiants du 2e cycle, comparativement à 39,6 % au 1er cycle et à 25,7 % au 3e cycle. De plus, 27,9 % des étudiantes et étudiants universitaires, dont 45,4 % de ceux du 2e cycle, sont boursiers.

Au collégial subventionné, 13,6 % des étudiantes et des étudiants de la formation générale profitent d'une aide financière par rapport à 30,0 % en formation technique pour le DEC et à 39,5 % pour l'AEC. Pour ce qui est de la bourse, 13,5 % en bénéficient.

À la formation professionnelle au secondaire, 29,3 % des étudiantes et des étudiants inscrits à un programme menant au DEP profitent d'une aide financière par rapport à 11,2 % de celles et ceux qui visent l'obtention de l'ASP. Finalement, 19,8 % des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

Tableau 1.2.7 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2012 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**26,8 %**	**19,8 %**	**27,1 %**
	Professionnelle – DEP	29,0 %	21,2 %	29,3 %
	Professionnelle – ASP	11,1 %	9,8 %	11,2 %
Collégial subventionné	**Total collégial**	**21,8 %**	**13,5 %**	**22,2 %**
	Générale	13,3 %	8,0 %	13,6 %
	Technique – DEC	29,3 %	17,7 %	30,0 %
	Technique – AEC	39,0 %	30,1 %	39,5 %
Université	**Total université**	**41,2 %**	**27,9 %**	**41,8 %**
	1er cycle	39,1 %	26,2 %	39,6 %
	2e cycle	62,5 %	45,4 %	63,3 %
	3e cycle	25,0 %	15,1 %	25,7 %
Total des bénéficiaires		**29,7 %**	**19,9 %**	**30,2 %**

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont principalement citoyens canadiens de naissance, célibataires et dans le début de la vingtaine. Les femmes sont aussi légèrement plus représentées que les hommes. De plus, la majorité des bénéficiaires ne résident pas chez leurs parents.

Les tableaux 1.3.1 et 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires. La grande majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, soit 81,4 %, sont des citoyennes canadiennes et des citoyens canadiens. Une proportion de 72,5 % est née au Canada, tandis que 8,9 % des bénéficiaires ont obtenu la nationalité canadienne par naturalisation. De plus, près de 1 bénéficiaire sur 5 a le statut de résident permanent. Les bénéficiaires sont aussi en grande majorité célibataires (80,2 %).

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2012-2013

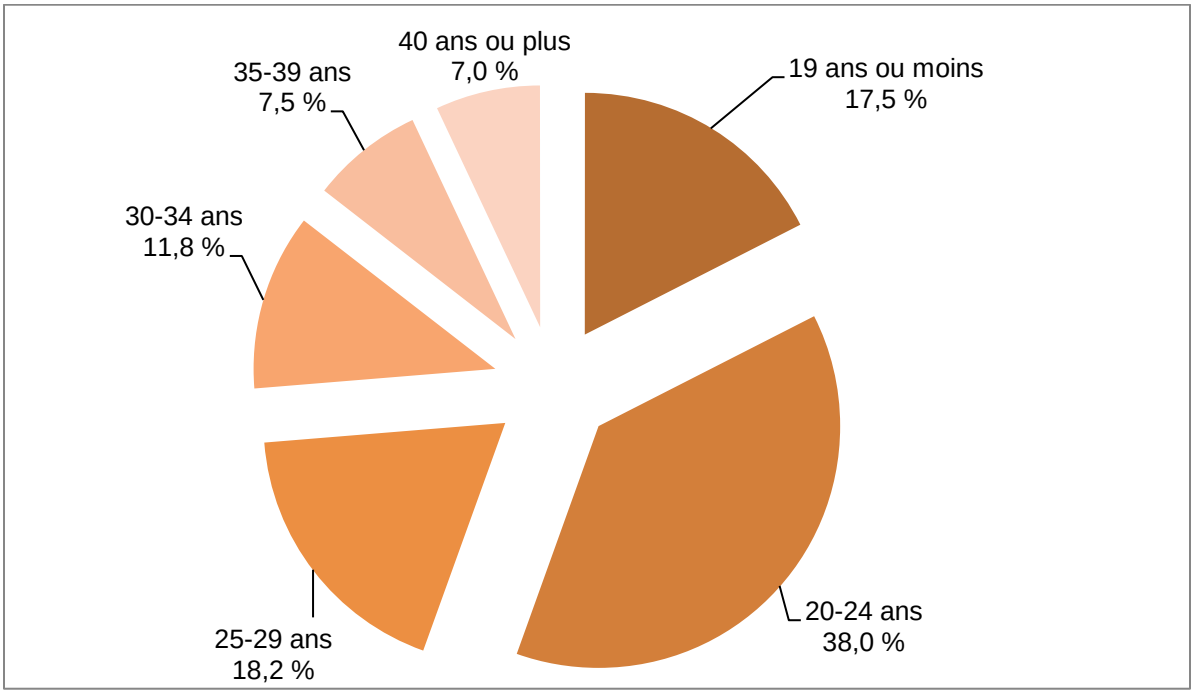
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	118 672	72,5 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	14 550	8,9 %
Résidence permanente	30 234	18,5 %
Statut de réfugié	254	0,2 %
Total des bénéficiaires	**163 710**	**100%**

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2012-2013

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	130 733	79,9 %
Mariée ou marié / Unie ou uni civilement	26 870	16,4 %
Divorcée ou divorcé	3 000	1,8 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	2 960	1,8 %
Veuve ou veuf	147	0,1 %
Total des bénéficiaires	**163 710**	**100,0 %**

De l'ensemble des bénéficiaires, 38,0 % sont âgés d'entre 20 et 24 ans (graphique 1.3.1). Il est à noter que l'âge des bénéficiaires est déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, donc ici le 30 septembre 2012.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2012



Le tableau 1.3.3 indique qu'à l'université, près de la moitié des bénéficiaires ont de 20 à 24 ans. Cette proportion est principalement influencée par les bénéficiaires du 1er cycle. Celles et ceux du 2e cycle sont répartis presque également entre les 20-24 ans et les 25-29 ans. Finalement, celles et ceux du 3e cycle ont majoritairement de 25 à 29 ans.

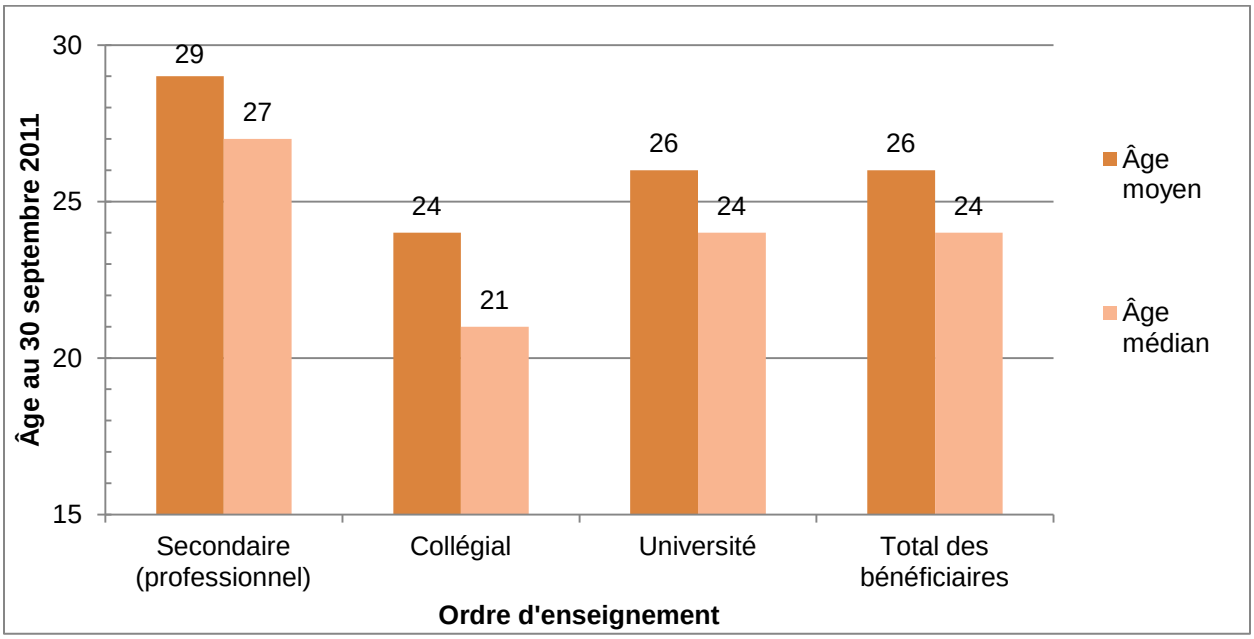
Au collégial, deux tiers des bénéficiaires sont âgés de moins de 25 ans; ils sont partagés entre les 19 ans ou moins et les 20-24 ans. En ce qui a trait à la formation technique menant au DEC, le partage est égal, alors qu'en formation générale les bénéficiaires sont plus jeunes (majorité de 19 ans ou moins) et que, pour la formation technique conduisant à l'AEC, ils sont plus âgés (majorité de 20-24 ans).

À la formation professionnelle au secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge est quasiment uniforme, même pour les 40 ans ou plus (4 072) (tableau 1.3.3). Par contre, en ce qui concerne les programmes conduisant à l'ASP, on compte relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Le graphique 1.3.2 indique que les bénéficiaires de la formation professionnelle du secondaire sont plus âgés que celles et ceux des autres ordres d'enseignement.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge, 30 septembre 2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2012						
		19 ans ou moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	Total
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**4 767**	**7 029**	**5 416**	**4 828**	**3 371**	**4 072**	**29 483**
	Professionnelle – DEP	4 686	6 808	4 690	3 893	2792	3527	26 396
	Professionnelle – ASP	81	221	726	935	579	545	3 087
Collégial	**Total collégial**	**19 813**	**14 911**	**6 500**	**4 754**	**3 010**	**2 904**	**51 892**
	Générale	10 095	3 394	730	322	134	119	14 794
	Technique – DEC	9 072	9 233	3 858	2 525	1464	1292	27 444
	Technique – AEC	646	2 284	1 912	1 907	1 412	1 493	9 654
Université	**Total université**	**4 106**	**40 205**	**17 838**	**9 792**	**5 919**	**4 475**	**82 335**
	1er cycle	4 093	33 547	11 855	6 701	4164	3049	63 409
	2e cycle	13	6 305	5 062	2 385	1391	1061	16 217
	3e cycle	0.	353	921	706	364	365	2 709
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**28 686**	**62 145**	**29 754**	**19 374**	**12 300**	**11 451**	**163 710**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**17,5 %**	**38,0 %**	**18,2 %**	**11,8 %**	**7,5 %**	**7,0 %**	**100,0 %**

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, 30 septembre 2012



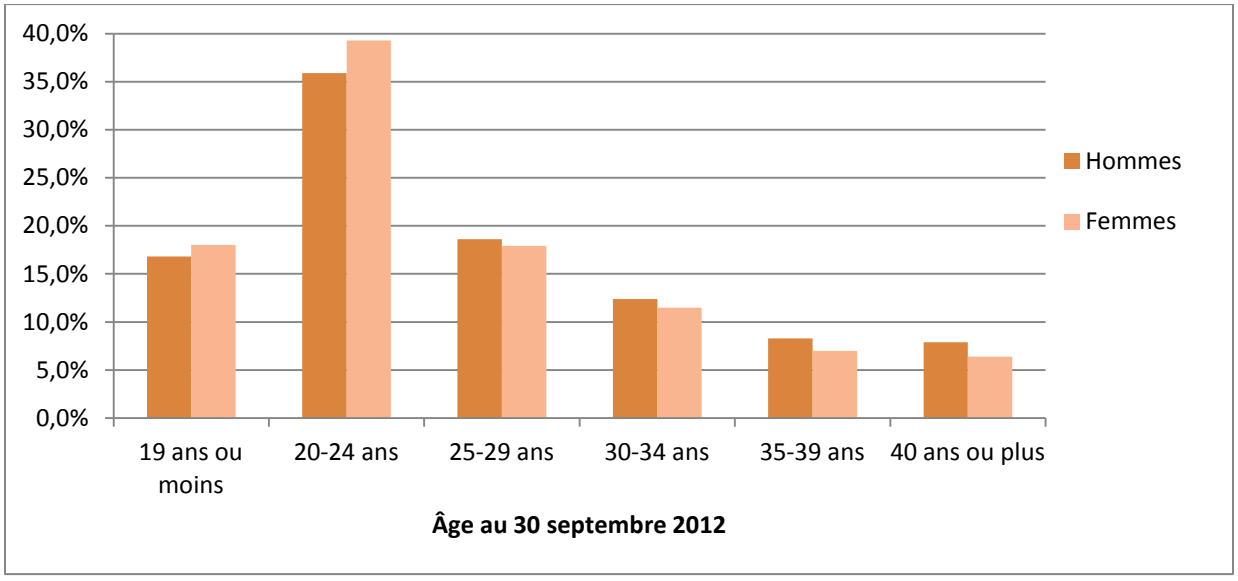
Près de 60 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à tous les ordres d'enseignement et pour tous les types de formation. C'est au collégial, en formation générale et technique (DEC), que la majorité féminine est la plus importante (respectivement 61,4 % et 66,8 %).

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

		Femmes		Hommes	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**%**	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**15 921**	**54,0 %**	**13 562**	**46,0 %**
	Professionnelle – DEP	14 274	54,1 %	12 122	45,9 %
	Professionnelle – ASP	1 647	53,4 %	1 440	46,6 %
Collégial	**Total collégial**	**33 064**	**63,7 %**	**18 828**	**36,3 %**
	Générale	9 089	61,4 %	5 705	38,6 %
	Technique – DEC	18 332	66,8 %	9 112	33,2 %
	Technique – AEC	5 643	58,5 %	4 011	41,5 %
Université	**Total université**	**48 748**	**59,2 %**	**33 587**	**40,8 %**
	1er cycle	38 007	59,9 %	25 402	40,1 %
	2e cycle	9 348	57,6 %	6 869	42,4 %
	3e cycle	1 393	51,4 %	1 316	48,6 %
Total des bénéficiaires		**97 733**	**59,7 %**	**65 977**	**40,3 %**

Quant à la ventilation en fonction de l'âge, on remarque au graphique 1.3.3 que les femmes sont en plus grande proportion que les hommes dans les groupes d'âge de 24 ans ou moins. Inversement, dans les groupes d'âge de 25 ans ou plus, la proportion de bénéficiaires masculins est supérieure.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe, 30 septembre 2012



Le fait qu'un bénéficiaire réside ou non chez ses parents est une des caractéristiques qui influencent le montant d'aide financière accordé. Le tableau 1.3.5 permet d'observer que 76 % des bénéficiaires (123 733) ne résidaient pas chez leurs parents en 2012-2013. Ces derniers recevaient, en moyenne, une aide financière de 7 430 $, comparativement à 4 082 $ pour les bénéficiaires résidant chez leurs parents. Cette répartition s'observe pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, à l'exception de la formation générale (collégial). Pour cette dernière, le nombre de bénéficiaires résidant chez leurs parents est légèrement plus élevé.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2012-2013

		Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**5 105**	**3 902 $**	**24 378**	**6 771 $**
	Professionnelle – DEP	5 018	3 934 $	21 378	7 152 $
	Professionnelle – ASP	87	2 079 $	3 000	4 053 $
Collégial	**Total collégial**	**16 986**	**3 597 $**	**34 906**	**6 703 $**
	Générale	8 009	3 166 $	6 785	5 904 $
	Technique – DEC	7 186	3 252 $	20 258	6 484 $
	Technique – AEC	1 791	6 905 $	7 863	7 957 $
Université	**Total université**	**17 886**	**4 593 $**	**64 449**	**8 073 $**
	1er cycle	16 070	4 514 $	47 339	7 866 $
	2e cycle	1 721	5 244 $	14 496	8 628 $
	3e cycle	95	6 136 $	2 614	8 739 $
Total des bénéficiaires		**39 977**	**4 082 $**	**123 733**	**7 430 $**

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être étudiante ou étudiant à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le Règlement sur l'aide financière aux études, il est possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputée ou réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

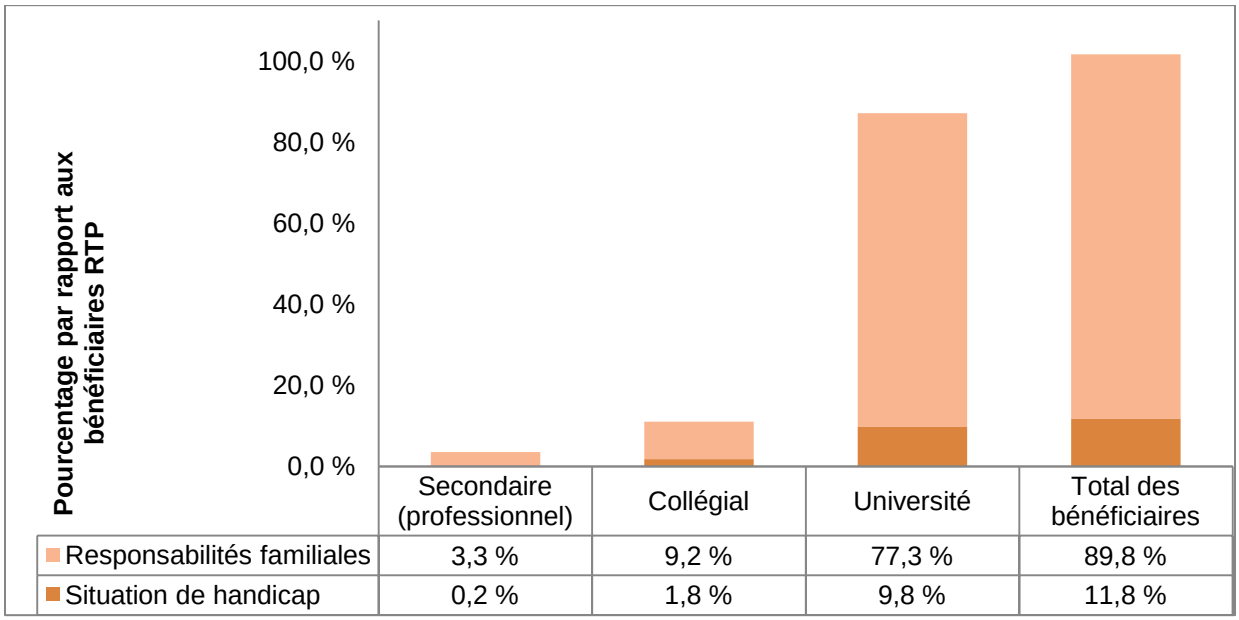
En 2012-2013, 9 631 étudiantes et étudiants ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention du statut d'étudiant réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ils représentent 5,9 % de l'ensemble des bénéficiaires du Programme. C'est au 1er cycle universitaire que se trouvent la majorité de ces bénéficiaires, soit 7 283.

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**332**	**3,4%**
	Professionnelle – DEP	291	3,0%
	Professionnelle – ASP	41	0,4%
Collégial	**Total collégial**	**1 020**	**10,6%**
	Générale	217	2,3%
	Technique – DEC	476	4,9%
	Technique – AEC	327	3,4%
Université	**Total université**	**8 279**	**86,0%**
	1er cycle	7 283	75,6%
	2e cycle	962	10,0%
	3e cycle	34	0,4%
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**9 631**	**100,0%**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**5,9 %**	

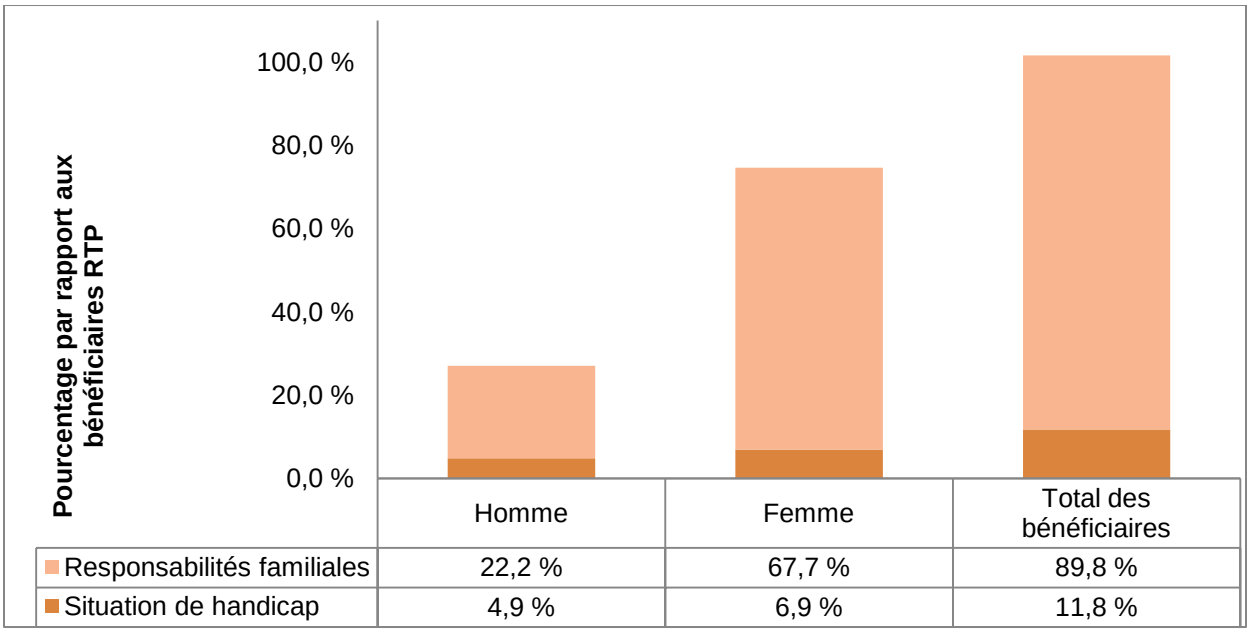
La grande majorité (89,8 %) de l'ensemble des bénéficiaires réputés aux études à temps plein a ce statut par leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.4). Il est à noter qu'en 2012-2013, 156 bénéficiaires (1,62 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois par leurs responsabilités familiales et par leur situation de handicap.

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2012-2013



	Secondaire (professionnel)	Collégial	Université	Total des bénéficiaires
Responsabilités familiales	3,3 %	9,2 %	77,3 %	89,8 %
Situation de handicap	0,2 %	1,8 %	9,8 %	11,8 %

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2012-2013



	Homme	Femme	Total des bénéficiaires
Responsabilités familiales	22,2 %	67,7 %	89,8 %
Situation de handicap	4,9 %	6,9 %	11,8 %

1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

La majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtiennent une aide financière deux trimestres par année et se trouvent dans des établissements de la région de Montréal.

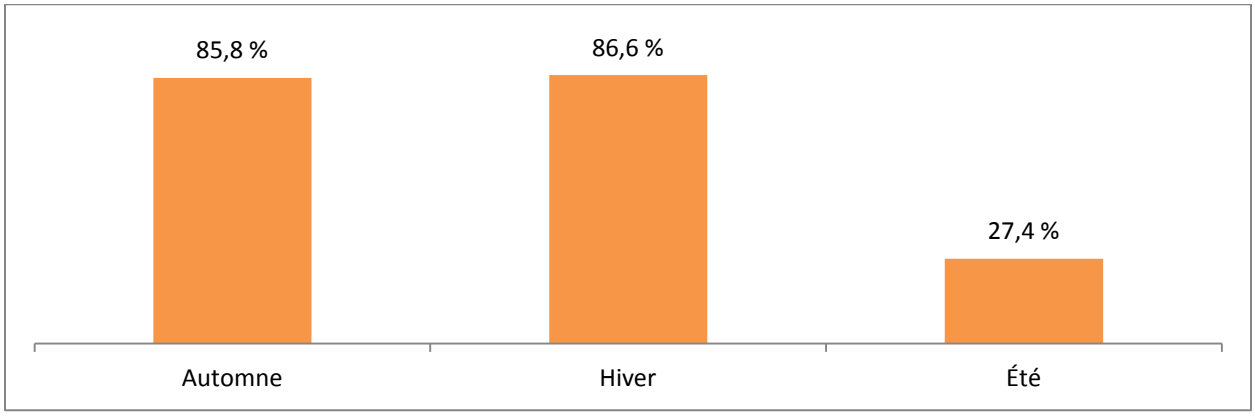
Le tableau 1.4.1 indique que les étudiantes et les étudiants ont bénéficié majoritairement du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres. Notons que 20,9 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2012, hiver 2013 et été 2013).

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2012-2013

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	86 255	52,7 %
Automne, hiver et été	34 207	20,9 %
Automne seulement	18 837	11,5 %
Hiver seulement	13 839	8,5 %
Hiver et été	7 513	4,6 %
Été seulement	1 956	1,2 %
Automne et été	1 103	0,7 %
Total des bénéficiaires	**163 710**	**100,0 %**

Le graphique 1.4.1 indique que, peu importe le nombre total de trimestres, 85,8 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 86,6 % à l'hiver et à 27,4 % à l'été.

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2012-2013

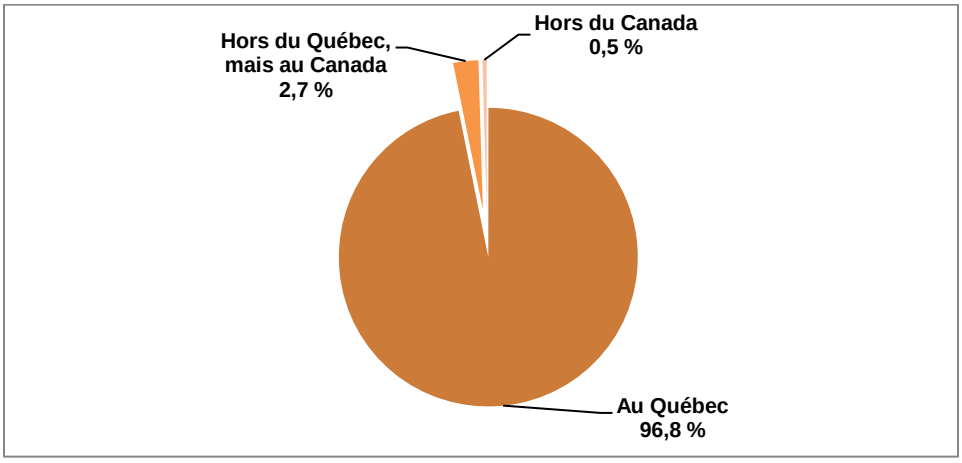


Quant au tableau 1.4.2 et au graphique 1.4.2, ils illustrent que la grande majorité (96,8 %) des bénéficiaires fréquentent un établissement d'enseignement situé au Québec. Une proportion de 2,7 % étudient dans un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Finalement, moins de 1,0 % des bénéficiaires étudient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2012-2013

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	158 481	1 025,7 M$
Hors du Québec, mais au Canada	4 464	46,1 M$
Hors du Canada	765	10,6 M$
Total	**163 710**	**1 082,5 M$**

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2012-2013



Pour leur part, les tableaux 1.4.3, 1.4.4 et 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires et le montant d'aide financière attribué pour les dix établissements québécois où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, selon l'ordre d'enseignement. À la formation professionnelle au secondaire, le premier établissement est le Centre de formation professionnelle des Riverains (Montréal) avec 1 501 bénéficiaires. Au collégial, il s'agit du Cégep d'Ahuntsic (1 953) et à l'université, de l'Université de Montréal (14 026).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, secondaire, (formation professionnelle), 2012-2013

Secondaire (formation professionnelle)		
Noms des établissements d'enseignement	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Centre de formation professionnelle des Riverains (Montréal)	1 501	6,0 M$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	1 180	7,2 M$
Centre d'informatique et d'administration Verdun (LaSalle)	1 134	4,5 M$
Collège CDI (Montréal)	689	11,1 M$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	623	4,1 M$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	575	2,8 M$
Fierbourg, centre de formation professionnelle	493	2,3 M$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	472	2,5 M$
Centre de formation professionnel 24 juin	454	2,4 M$
Centre de formation Compétences-2000	433	2,6 M$
Autres établissements	21 929	139,5 M$
Total de la formation professionnelle	**29 483**	**185,0 M$**

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, collégial, 2012-2013

Collégial		
Noms des établissements d'enseignement	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Cégep d'Ahuntsic	1 953	9,4 M$
Cégep de Sherbrooke	1 925	9,6 M$
Cégep François-Xavier Garneau	1 616	7,5 M$
Collège LaSalle	1 585	13,3 M$
Cégep de Sainte-Foy	1 517	7,1 M$
Cégep de Trois-Rivières	1 428	6,7 M$
Cégep du Vieux Montréal	1 421	7,2 M$
Cégep de Maisonneuve	1 402	7,7 M$
Collège Dawson	1 174	6,2 M$
Cégep de Saint-Jérôme	1 111	5,5 M$
Autres établissements	35 842	207,8 M$
Total du collégial	**50 974**	**288,0 M$**

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, université, 2012-2013

Université		
Noms des établissements d'enseignement	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Université de Montréal	14 026	104,7 M$
Université Laval	12 722	85,6 M$
Université du Québec à Montréal	11 576	77,0 M$
Université de Sherbrooke	6 747	46,5 M$
Université Concordia	6 542	46,0 M$
Université McGill	4 557	36,4 M$
Université du Québec à Trois-Rivières	4 305	30,9 M$
École des hautes études commerciales de Montréal	2 362	18,4 M$
École Polytechnique de Montréal	2 106	14,6 M$
École de technologie supérieure	2 024	13,4 M$
Autres établissements	11 057	79,3 M$
Total de l'université	**78 024**	**552,8 M$**

Il est possible d'observer au tableau 1.4.6 que près de la moitié (2 116) des 4 464 bénéficiaires fréquentant un établissement universitaire situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudient à l'Université d'Ottawa. De ces 4 464 bénéficiaires, 86,4 % (3 859) étudient dans un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7).

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2012-2013

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	2 116	22,6 M$
La Cité collégiale (Ottawa)	494	3,6 M$
Carleton University	190	2,1 M$
University of Toronto	174	2,3 M$
Université de Moncton	142	1,4 M$
Autres établissements	1 348	14,1 M$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	**4 464**	**46,1 M$**

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2012-2013

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	3 859	39,8 M$
Nouveau-Brunswick	203	1,9 M$
Colombie-Britannique	156	1,5 M$
Nouvelle-Écosse	96	1,1 M$
Alberta	75	0,9 M$
Manitoba	31	0,3 M$
Terre-Neuve-et-Labrador	20	0,2 M$
Saskatchewan	14	0,2 M$
Île-du-Prince-Édouard	9	0,1 M$
Total	**4 464**	**46,1 M$**

Par ailleurs, 36,5 % (279) des bénéficiaires qui étudient à l'extérieur du Canada fréquentent un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute la France (138) et le Royaume-Uni (121) la proportion est de 70,3 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2012-2013

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	279	3,9 M$
France	138	1,4 M$
Royaume-Uni	121	2,4 M$
Allemagne	26	0,3 M$
Suisse	26	0,3 M$
Espagne	21	0,3 M$
Australie	19	0,2 M$
Pays-Bas	18	0,3 M$
Belgique	14	0,2 M$
Chine	10	0,2 M$
Autres pays	93	1,2 M$
Total	**765**	**10,7 M$**

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement. On peut y observer que Montréal est la région d'études du plus grand nombre de bénéficiaires. En effet, 54,4 % (44 831) des bénéficiaires de l'enseignement universitaire étudient dans cette région, ainsi que 36,1 % (18 725) de celles et ceux du collégial et 33,5 % (9 868) de celles et ceux de la formation professionnelle au secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de l'Estrie combinées regroupent 81,9 % des bénéficiaires de l'enseignement universitaire.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2012-2013

	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Université	
Région d'études	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Montréal	9 868	69,3 M$	18 725	119,7 M$	44 831	324,1 M$
Québec (Capitale-Nationale)	3 290	21,3 M$	6 229	33,2 M$	14 685	100,6 M$
Estrie	1 252	7,6 M$	2 547	13,2 M$	7 876	55,2 M$
Montérégie	3 270	18,1 M$	4 835	25,3 M$	308	2,8 M$
Mauricie	986	5,7 M$	2 756	15,8 M$	4 366	31,3 M$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 076	5,8 M$	2 652	13,1 M$	1 967	12,9 M$
Bas-Saint-Laurent	867	4,6 M$	2 551	13,8 M$	843	5,6 M$
Chaudière-Appalaches	1 288	6,1 M$	2 108	9,6 M$	669	3,6 M$
Laurentides	1 478	9,0 M$	1 968	9,3 M$	.	.
Centre-du-Québec	1 354	9,3 M$	1 789	9,6 M$	.	.
Outaouais	594	3,3 M$	919	5,0 M$	1 538	10,4 M$
Lanaudière	1 923	8,3 M$	1 125	5,2 M$	.	.
Laval	1 389	12,5 M$	1 266	7,1 M$	366	2,5 M$
Abitibi-Témiscamingue	435	2,1 M$	805	4,1 M$	575	3,7 M$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	198	1,0 M$	446	2,5 M$	.	.
Côte-Nord	130	0,6 M$	231	1,3 M$	.	.
Nord-du-Québec	85	0,4 M$	22	0,1 M$	.	.
Au Canada (hors du Québec)	.	.	898	7,0 M$	3 566	39,0 M$
Hors du Canada	.	.	20	0,2 M$	745	10,5 M$
Total	**29 483**	**185,0 M$**	**51 892**	**295,1 M$**	**82 335**	**602,4 M$**

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique que près de la moitié des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, soit 43,9 %, sont dans la catégorie *Avec contribution des parents*. Environ 1 bénéficiaire sur 5 (20,9 %) se trouve dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Finalement, plus du tiers des bénéficiaires (35,2 %) sont dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle au secondaire, 30,8 % (9 095) des bénéficiaires font partie de la catégorie *Avec contribution des parents*, 30,2 % (8 913) sont dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 38,9 % (11 475), dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Par ailleurs, plus de la moitié des bénéficiaires de la formation professionnelle (ASP) se trouvent dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*.

Au collégial, 60,2 % (31 226) des bénéficiaires sont dans la catégorie *Avec contribution des parents*, 16,5 % (8 556), dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 23,3 % (12 110), dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Cette répartition correspond approximativement à celle de la formation technique conduisant au DEC. Lorsqu'on isole la formation technique menant à l'AEC, on trouve moins de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution des parents* et autant de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* que dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Quant à la formation générale, la grande majorité (83,9 %) des bénéficiaires font partie de la catégorie *Avec contribution des parents*.

Enfin, à l'université, on observe une différence entre le 1er cycle et les 2^{e} et 3^{e} cycles. Ainsi, les bénéficiaires du 1er cycle sont principalement *Avec contribution des parents* ou *Sans contribution des tiers.* En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, les bénéficiaires qui étudient aux 2^{e} et 3^{e} cycles sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents)*. De plus, elles et ils sont majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint	Sans contribution des tiers
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**9 095**	**8 913**	**11 475**
	Professionnelle – DEP	8 420	7 134	10 842
	Professionnelle – ASP	675	1 779	633
Collégial	**Total collégial**	**31 226**	**8 556**	**12 110**
	Générale	12 414	603	1 777
	Technique – DEC	16 499	4 199	6 746
	Technique – AEC	2 313	3 754	3 587
Université	**Total université**	**31 589**	**16 668**	**34 078**
	1er cycle	31 589	12 285	19 535
	2e cycle	.	3 489	12 728
	3e cycle	.	894	1 815
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**71 910**	**34 137**	**57 663**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**43,9%**	**20,9%**	**35,2%**

Parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* se trouvent un peu moins de personnes résidant chez leurs parents (34 248) que de non-résidentes et de non-résidents (37 662) (tableau 1.5.2). L'aide financière moyenne accordée à ces derniers est cependant plus importante, soit 6 197 $ comparativement à 3 940 $.

Pour les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents*, une différence marquée est observée pour ce qui est de l'aide moyenne attribuée. Celles et ceux qui résident chez leurs parents reçoivent en moyenne 4 927 $, tandis que les non-résidentes et les non-résidents reçoivent en moyenne 7 969 $. De plus, les non-résidentes et les non-résidents sont beaucoup plus nombreux (93,8 %) que les résidentes et les résidents (6,2 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	34 248	3 940 $
	Ne résidant pas chez ses parents	37 662	6 197 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	5 729	4 927 $
	Ne résidant pas chez ses parents	86 071	7 969 $

Pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, moins de 10 % des bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des parents* résident chez leurs parents (tableau 1.5.3). Pour les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence dépend de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, en formation générale, les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* sont majoritairement des résidentes ou des résidents. Il en est de même pour la formation technique conduisant à l'AEC (collégial). Les autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* sont en plus grande proportion des non-résidentes et des non-résidents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
		Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**4 257**	**4 838**	**848**	**19 540**
	Professionnelle – DEP	4 182	4 238	836	17 140
	Professionnelle – ASP	75	600	12	2 400
Collégial	**Total collégial**	**16 072**	**15 154**	**914**	**19 752**
	Générale	7 887	4 527	122	2 258
	Technique – DEC	6 784	9 715	402	10 543
	Technique – AEC	1 401	912	390	6 951
Université	**Total université**	**13 919**	**17 670**	**3 967**	**46 779**
	1er cycle	13 919	17 670	2 151	29 669
	2e cycle	.	.	1 721	14 496
	3e cycle	.	.	95	2 614
Total des bénéficiaires		**34 248**	**37 662**	**5 729**	**86 071**

La catégorie *Avec contribution des parents* compte 71 910 bénéficiaires (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens des parents de ces bénéficiaires s'élèvent à 39 189 $. Il est à noter que ces revenus n'incluent pas les montants attribués à titre de prestations pour enfant. Ces prestations sont toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière. Soulignons aussi qu'environ 1 bénéficiaire sur 2 n'a qu'un seul parent contribuant au financement de ses études. Les revenus moyens correspondent alors aux revenus de cet unique parent. Finalement, 70,8 % des bénéficiaires de cette catégorie, les revenus des parents sont insuffisants pour qu'une participation financière de leur part soit considérée dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 36 604 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffrent à 26 173 $ (tableau 1.5.4). Ces revenus, pour près de la moitié des parents de ces boursières et boursiers, sont de 20 000 $ ou moins.

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2012-2013

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés des parents	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
20 000 $ ou moins	15 830	43,2 %	21 457	29,8 %
20 001 $ - 30 000 $	6 708	18,3 %	9 837	13,7 %
30 001 $ - 40 000 $	5 785	15,8 %	9 839	13,7 %
40 001 $ - 50 000 $	3 597	9,8 %	7 971	11,1 %
50 001 $ - 60 000 $	2 101	5,7 %	6 181	8,6 %
60 001 $ ou plus	2 583	7,1 %	16 625	23,1 %
Total des bénéficiaires	**36 604**	**100,0 %**	**71 910**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**26 173 $**		**39 189 $**

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2012-2013

Contribution des parents	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
0 $	50 937	70,8 %
1 $ - 2 000 $	9 427	13,1 %
2 001 $ - 4 000 $	4 727	6,6 %
4 001 $ - 6 000 $	2 689	3,7 %
6 001 $ ou plus	4 130	5,7 %
Total des bénéficiaires	**71 910**	**100,0 %**

La catégorie *Avec contribution du conjoint* compte 34 137 bénéficiaires (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élèvent à 17 368 $. Ces revenus sont insuffisants dans 90,2 % des cas pour qu'une participation financière de leur part soit considérée (tableau 1.5.7). Quant aux 27 827 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens de leur conjoint ou de leur conjointe se chiffrent à 14 696 $ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2012-2013

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés du conjoint	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
20 000 $ ou moins	18 536	66,6 %	21 366	62,6 %
20 001 $ - 30 000 $	3 402	12,2 %	3 989	11,7 %
30 001 $ - 40 000 $	2 812	10,1 %	3 551	10,4 %
40 001 $ - 50 000 $	1 648	5,9 %	2 284	6,7 %
50 001 $ - 60 000 $	882	3,2 %	1 406	4,1 %
60 001 $ ou plus	547	2,0 %	1 541	4,5 %
Total des bénéficiaires	**27 827**	**100,0 %**	**34 137**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**14 696 $**		**17 368 $**

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2012-2013

Contribution du conjoint	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
0 $	30 784	90,2 %
1 $ - 2 000 $	1 844	5,4 %
2 001 $ - 4 000 $	746	2,2 %
4 001 $ - 6 000 $	328	1,0 %
6 001 $ ou plus	435	1,3 %
Total des bénéficiaires	**34 137**	**100,0 %**

En 2012-2013, dans 52,8 % des cas, les parents du ou de la bénéficiaire de la catégorie *Avec contribution des parents* avaient seulement la ou le bénéficiaire comme enfant à charge (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie Avec contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2012-2013

Nombre d'enfants à charge des parents	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
1	37 960	52,8 %
2	21 376	29,7 %
3	8 793	12,2 %
4 ou plus	3 781	5,3 %
Total des bénéficiaires	**71 910**	**100,0 %**

Parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint*, moins du quart (24,1 %) n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2012-2013

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant et du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0	8 233	24,1 %
1	10 732	31,4 %
2	10 084	29,5 %
3	3 597	10,5 %
4 ou plus	1 491	4,4 %
Total des bénéficiaires	**34 137**	**100,0 %**

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 83,8 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2012-2013

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	48 304	83,8 %
1	5 490	9,5 %
2	2 780	4,8 %
3	824	1,4 %
4 ou plus	265	0,5 %
Total des bénéficiaires	**57 663**	**100,0 %**

En excluant les zéros des tableaux 1.5.9 et 1.5.10, on obtient 35 263 bénéficiaires, soit 21,5 % de l'ensemble, qui avaient au moins un enfant à charge en 2012-2013.

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

L'étudiante ou l'étudiant doit contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière à lui accorder. Le revenu total pris en considération pour l'étudiante ou l'étudiant regroupe ses revenus d'emploi, comprenant les revenus bruts d'emploi et les revenus assimilables à des revenus d'emploi, et ses autres revenus, tels que les pensions alimentaires et les bourses d'excellence. À titre informatif, mentionnons que les revenus assimilables à des revenus d'emploi les plus importants en 2012-2013 étaient les prestations d'assurance emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2012-2013, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de 9 609 $ (tableau 1.6.1). Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls, cette moyenne est plutôt de 11 856 $. La médiane des revenus d'emploi, quant à elle, passe de 7 000 $ pour l'ensemble des bénéficiaires à 9 027 $ pour les bénéficiaires ayant des revenus d'emploi supérieurs à 0 $. Cette augmentation, attribuable à l'exclusion des revenus nuls, se remarque pour tous les ordres d'enseignement. Les bénéficiaires de l'université ont en moyenne des revenus d'emploi supérieurs aux bénéficiaires du secondaire, qui eux-mêmes ont des revenus supérieurs aux bénéficiaires du collégial.

C'est au 3e cycle universitaire que se trouvent les revenus d'emploi moyens les plus élevés. Les deuxièmes plus bas sont observés en formation professionnelle au secondaire (ASP), en raison notamment des bénéficiaires ayant des revenus nuls. En effet, la médiane de leurs revenus d'emploi passe alors de 1 510 $ à 6 880 $.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls	Revenus d'emploi médians, excluant les revenus nuls
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**9 025 $**	**6 266 $**	**11 770 $**	**9 459 $**
	Professionnelle – DEP	9 484 $	6 925 $	12 039 $	9 707 $
	Professionnelle – ASP	5 100 $	1 510 $	8 684 $	6 880 $
Collégial	**Total collégial**	**8 737 $**	**6 000 $**	**10 713 $**	**7 850 $**
	Générale	6 805 $	4 476 $	8 608 $	6 000 $
	Technique – DEC	9 027 $	6 765 $	10 740 $	8 036 $
	Technique – AEC	10 875 $	7 898 $	13 890 $	11 000 $
Université	**Total université**	**10 367 $**	**7 940 $**	**12 599 $**	**9 885 $**
	1er cycle	10 115 $	7 897 $	12 341 $	9 782 $
	2e cycle	11 125 $	8 308 $	13 276 $	10 280 $
	3e cycle	11 737 $	6 500 $	14 519 $	9 303 $
Total des bénéficiaires		**9 609 $**	**7 000 $**	**11 856 $**	**9 027 $**

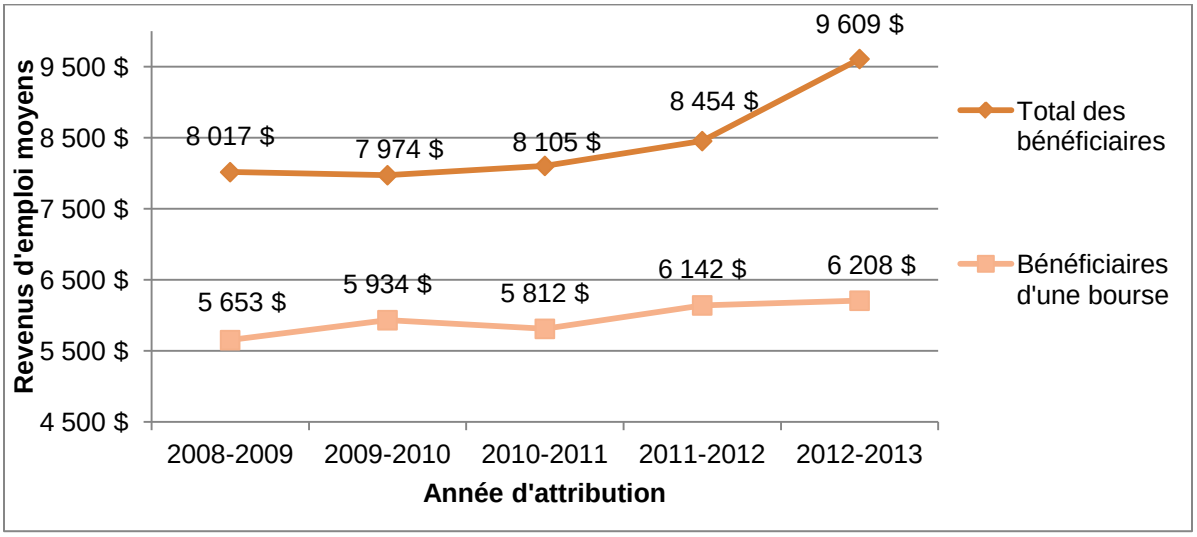
Le tableau 1.6.2 indique que, pour la catégorie *Sans contribution des parents*, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires résidant chez leurs parents sont plus élevés que ceux des bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	8 249 $	10 046 $
	Ne résidant pas chez ses parents	9 143 $	10 395 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	11 364 $	13 311 $
	Ne résidant pas chez ses parents	10 237 $	13 242 $

De façon générale, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont connu une croissance au cours des cinq dernières années (graphique 1.6.1). Il est à noter que la forte dispersion de cette variable limite l'utilisation de la moyenne (tableau 1.6.3).

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013



Les tableaux 1.6.3 et 1.6.4 indiquent qu'en 2012-2013, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 9 609 $ et la moyenne de leur revenu total, de 10 206 $. Une proportion de 19,0 % des bénéficiaires n'avaient aucun revenu d'emploi et 15,5 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 11 % des bénéficiaires, dont plus du tiers étaient au 1er cycle universitaire, avaient un revenu total supérieur à 20 000 $.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial			Université			Total des bénéficiaires	
Revenus d'emploi	Formation professionnelle DEP	Formation professionnelle ASP	Formation générale	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	5 601	1 274	3 099	4 377	2 095	11 440	2 628	519	**31 033**	**19,0 %**
1 $ - 1 000 $	1 490	187	873	1 111	516	2 821	805	168	**7 971**	**4,9 %**
1 001 $ - 2 000 $	1 140	178	934	1 052	398	2 157	636	136	**6 631**	**4,1 %**
2 001 $ - 3 000 $	1 044	150	1 003	1 280	363	2 211	631	132	**6 814**	**4,2 %**
3 001 $ - 4 000 $	1 051	103	1 086	1 489	312	2 552	642	108	**7 343**	**4,5 %**
4 001 $ - 5 000 $	1 047	108	1 091	1 659	319	2 670	600	117	**7 611**	**4,6 %**
5 001 $ - 6 000 $	1 001	109	1 001	1 676	297	2 736	633	127	**7 580**	**4,6 %**
6 001 $ - 7 000 $	981	87	872	1 617	304	2 877	661	88	**7 487**	**4,6 %**
7 001 $ - 8 000 $	1 034	98	788	1 609	334	2 901	703	105	**7 572**	**4,6 %**
8 001 $ - 9 000 $	969	81	713	1 466	282	2 969	627	92	**7 199**	**4,4 %**
9 001 $ - 10 000 $	1 116	93	666	1 463	435	3 435	676	80	**7 964**	**4,9 %**
10 001 $ - 11 000 $	984	77	446	1 138	259	2 887	673	79	**6 543**	**4,0 %**
11 001 $ - 12 000 $	931	74	423	1 093	284	2 745	594	74	**6 218**	**3,8 %**
12 001 $ - 13 000 $	777	58	309	914	260	2 360	590	70	**5 338**	**3,3 %**
13 001 $ - 14 000 $	740	54	226	785	223	2 148	503	68	**4 747**	**2,9 %**
14 001 $ - 15 000 $	796	40	216	747	303	2 035	509	60	**4 706**	**2,9 %**
15 001 $ - 16 000 $	645	42	149	555	225	1 594	399	65	**3 674**	**2,2 %**
16 001 $ - 17 000 $	562	41	145	464	194	1 245	329	46	**3 026**	**1,8 %**
17 001 $ - 18 000 $	526	29	112	438	209	1 255	332	52	**2 953**	**1,8 %**
18 001 $ - 19 000 $	448	28	84	332	174	970	287	45	**2 368**	**1,4 %**
19 001 $ - 20 000 $	474	21	90	327	232	1 098	326	54	**2 622**	**1,6 %**
20 001 $ ou plus	3 039	155	468	1 852	1 636	6 303	2 433	424	**16 310**	**10,0 %**
Moyenne des revenus d'emploi										**9 609 $**

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial			Université			Total des bénéficiaires	
Revenu total	Formation professionnelle DEP	Formation professionnelle ASP	Formation générale	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	4 956	1 178	2 773	3 789	1 687	8 966	1 733	217	**25 299**	**15,5 %**
1 $ - 1 000 $	1 515	222	969	1 255	699	3 299	745	93	**8 797**	**5,4 %**
1 001 $ - 2 000 $	1 145	191	944	1 069	445	2 257	531	61	**6 643**	**4,1 %**
2 001 $ - 3 000 $	1 113	152	1 018	1 300	384	2 275	532	72	**6 846**	**4,2 %**
3 001 $ - 4 000 $	1 102	115	1 071	1 510	319	2 656	567	76	**7 416**	**4,5 %**
4 001 $ - 5 000 $	1 084	115	1 128	1 652	334	2 716	575	86	**7 690**	**4,7 %**
5 001 $ - 6 000 $	1 058	108	1 007	1 676	313	2 811	623	87	**7 683**	**4,7 %**
6 001 $ - 7 000 $	1 015	89	890	1 627	300	2 943	658	70	**7 592**	**4,6 %**
7 001 $ - 8 000 $	1 065	100	799	1 673	348	2 942	686	81	**7 694**	**4,7 %**
8 001 $ - 9 000 $	975	79	749	1 489	291	3 041	649	93	**7 366**	**4,5 %**
9 001 $ - 10 000 $	1 115	90	672	1 484	434	3 400	704	102	**8 001**	**4,9 %**
10 001 $ - 11 000 $	990	81	450	1 140	258	3 051	700	85	**6 755**	**4,1 %**
11 001 $ - 12 000 $	936	80	437	1 121	294	2 861	672	73	**6 474**	**4,0 %**
12 001 $ - 13 000 $	802	54	317	937	263	2 461	647	77	**5 558**	**3,4 %**
13 001 $ - 14 000 $	772	52	243	826	230	2 273	614	99	**5 109**	**3,1 %**
14 001 $ - 15 000 $	797	38	227	777	314	2 142	591	85	**4 971**	**3,0 %**
15 001 $ - 16 000 $	665	41	156	576	234	1 700	510	88	**3 970**	**2,4 %**
16 001 $ - 17 000 $	598	38	149	476	190	1 340	432	91	**3 314**	**2,0 %**
17 001 $ - 18 000 $	554	29	114	445	205	1 340	436	90	**3 213**	**2,0 %**
18 001 $ - 19 000 $	470	31	87	350	175	1 041	338	100	**2 592**	**1,6 %**
19 001 $ - 20 000 $	476	21	91	333	233	1 144	371	91	**2 760**	**1,7 %**
20 001 $ ou plus	3 193	183	503	1 939	1 704	6 750	2 903	792	**17 967**	**11,0 %**
Moyenne du revenu total										**10 206 $**

Pour ce qui est des autres revenus, 29 602 bénéficiaires avaient en moyenne 3 302 $ en 2012-2013. Ces autres revenus étaient de 1 000 $ ou moins pour près de la moitié (12 781) de ces bénéficiaires, alors qu'ils étaient de plus de 8 000 $ pour 2 649 bénéficiaires (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2012-2013

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
1 $ - 1 000 $	12 781	43 %
1 001 $ - 2 000 $	4 600	16 %
2 001 $ - 3 000 $	3 049	10 %
3 001 $ - 4 000 $	2367	8 %
4 001 $ - 5 000 $	1690	6 %
5 001 $ - 6 000 $	1136	4 %
6 001 $ - 7 000 $	723	2 %
7 001 $ - 8 000 $	607	2 %
8 001 $ ou plus	2649	9 %
Total des bénéficiaires	**29 602**	**100 %**

Parmi ces autres revenus, 13 540 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'excellence d'une valeur moyenne de 3 857 $. Conformément au Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu d'une bourse d'excellence considéré est le montant excédant 5 000 $. Ainsi, pour les 10 686 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence de 5 000 $ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6). Il est à noter que les bourses accordées par l'Aide financière aux études ne sont pas considérées comme des bourses d'excellence.

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2012-2013

Montant de la bourse d'excellence	Nombre de bénéficiaires	%
1 $ - 5 000 $	10 686	79 %
5 001 $ - 6 000 $	560	4 %
6 001 $ - 7 000 $	347	3 %
7 001 $ - 8 000 $	300	2 %
8 001 $ ou plus	1647	12 %
Total des bénéficiaires	**13 540**	**100 %**

De plus, 3 385 bénéficiaires avaient un revenu de pension alimentaire en moyenne de 3 680 $. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études ne sont considérés que les montants reçus à titre de pension alimentaire en excédent de 1 200 $ par année d'attribution ou, si l'étudiante ou l'étudiant a plus d'un enfant, en excédent du montant obtenu en multipliant 1 200 $ par le nombre d'enfants de l'étudiante ou de l'étudiant. Ainsi, pour les 585 bénéficiaires qui recevaient un revenu de pension alimentaire se situant entre 1 $ et 1 200 $ en 2012-2013, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.7).

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2012-2013

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires
1 $ - 1 200 $	585
1 201 $ - 2 000 $	420
2 001 $ - 3 000 $	609
3 001 $ - 4 000 $	551
4 001 $ - 5 000 $	394
5 001 $ - 6 000 $	309
6 001 $ - 7 000 $	170
7 001 $ - 8 000 $	112
8 001 $ ou plus	235
Total des bénéficiaires	**3 385**

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction de la situation de l'étudiante ou de l'étudiant, par exemple l'ordre d'enseignement, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études ainsi que la présence d'enfants à charge et autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

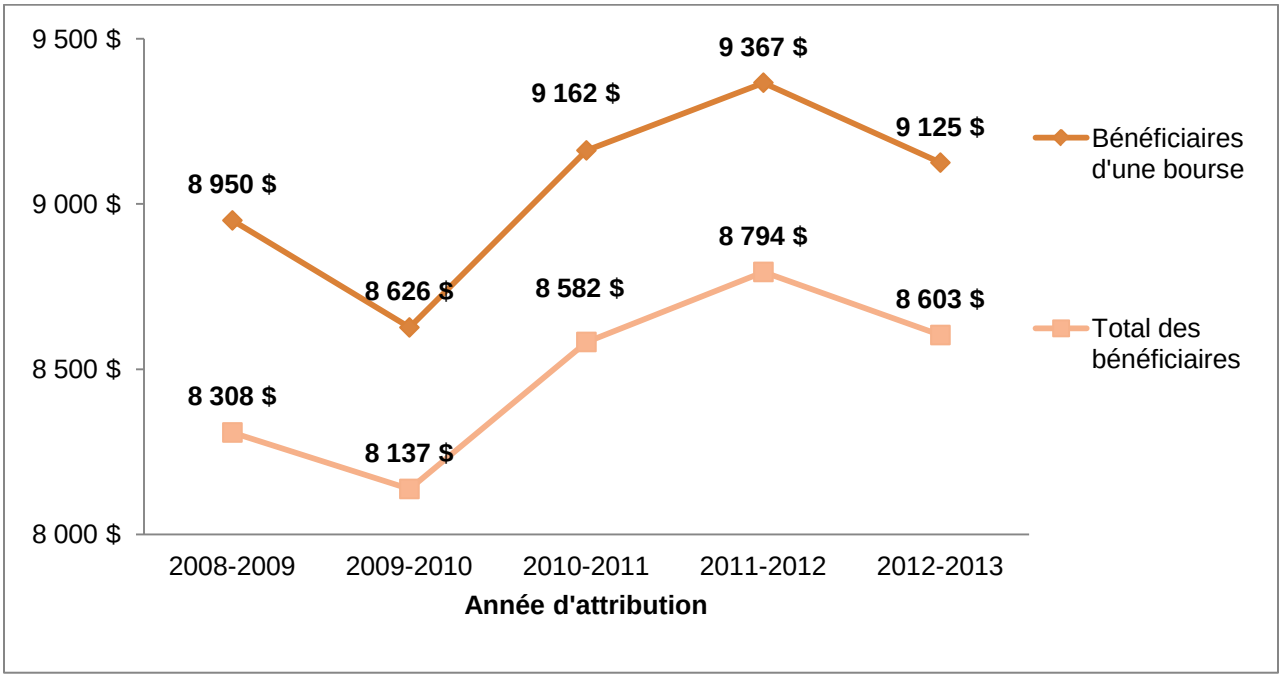
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2012-2013 se sont vu reconnaître des frais de subsistance de même que des frais de matériel scolaire (tableau 1.7.1) et la grande majorité (84,2 %) se sont vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité. Ces trois types de frais représentent la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,25 milliard de dollars. Par ailleurs, un peu plus de 1 bénéficiaire sur 6 (18,6 %) s'est vu reconnaître des frais de garde pour enfant, pour un montant de 57,1 millions de dollars. Finalement, 17 816 bénéficiaires (10,9 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputé inscrit, des frais représentant 37,2 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2012-2013

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	163 549	99,9 %	858,2 M$
Frais scolaires	137 806	84,2 %	307,1 M$
Frais de matériel scolaire	162 692	99,4 %	89,9 M$
Frais de garde pour enfant	30 515	18,6 %	57,1 M$
Frais de réputé inscrit	17 816	10,9 %	37,2 M$

En ce qui concerne le montant total des dépenses admises par étudiante ou étudiant, on peut observer, pour 2012-2013, le montant moyen le plus élevé des cinq dernières années, autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursières et les boursiers (graphique 1.7.1).

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013



Le tableau 1.7.2 rapporte que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 11 402 bénéficiaires en 2012-2013, pour un montant total de 5,6 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptent près des deux tiers de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2012-2013

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	3 807	34,5 %	1,9 M$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 075	27,8 %	1,6 M$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 516	13,7 %	0,8 M$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 050	9,5 %	0,5 M$
MRC d'Antoine-Labelle	571	5,2 %	0,3 M$
Région de la Côte-Nord	477	4,3 %	0,2 M$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	173	1,6 %	0,1 M$
Ville de La Tuque	164	1,5 %	0,1 M$
MRC de Pontiac	113	1,0 %	0,1 M$
Région du Nord-du-Québec	96	0,9 %	<0,1 M$
Total des bénéficiaires	**11 042**	**100,0 %**	**5,6 M$**

1.8 Demande d’aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses pendant leurs études, les étudiantes et les étudiants doivent faire une demande d’aide financière. Chaque demande est valide pour une année d’attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne aux études doit satisfaire à certains critères, notamment ceux relatifs à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Depuis cinq ans, le nombre de demandes d’aide financière présente une augmentation quasi constante, ayant atteint 190 162 en 2012-2013 (graphique 1.8.1). De ce nombre, 5 877 demandes ont été refusées parce que l’étudiante ou l’étudiant n’était pas admissible au Programme au sens du Règlement sur l’aide financière aux études (tableau 1.8.1). Plus de la moitié de ces demandes n’étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. L’atteinte de la période maximale d’admissibilité est le deuxième motif de refus pour le nombre d’occurrences.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d’aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2008-2009 à 2012-2013

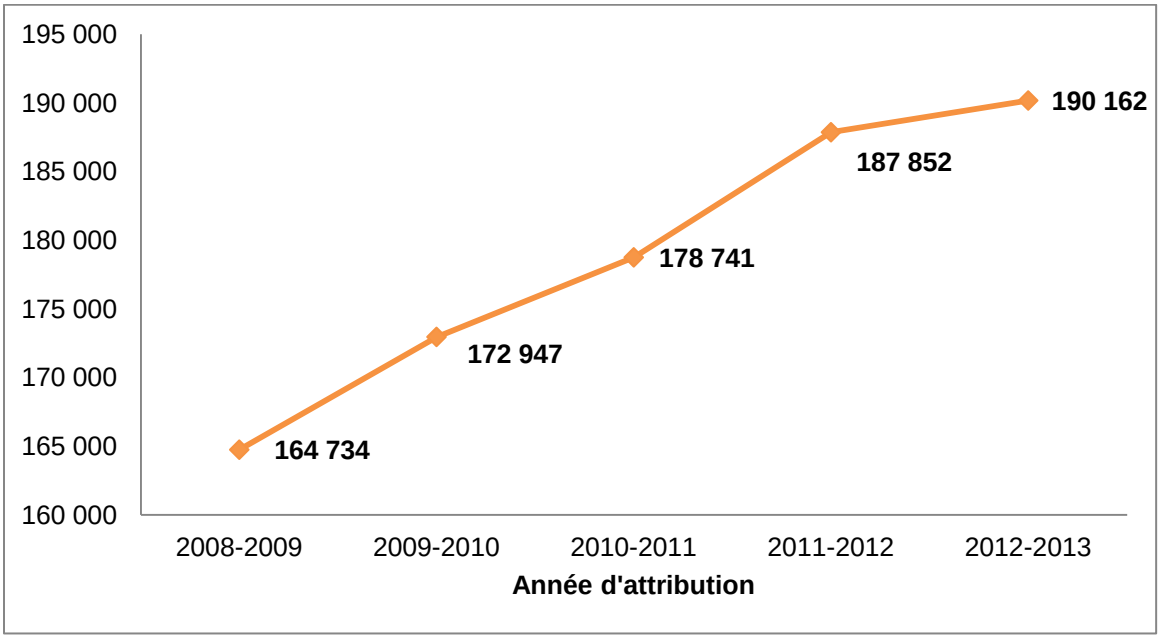


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2012-2013

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	2 061
Période maximale d'admissibilité atteinte	967
Études non reconnues comme étant à temps plein	730
Demande d'aide financière en retard	581
Ressources financières suffisantes de l'étudiant	546
Limite d'endettement atteinte	417
Autres motifs	575
Total des demandes d'aide financière refusées	**5 877**

Notons que 35 722 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2012-2013 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces étudiantes et ces étudiants n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérés comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme des personnes ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein de la ou du bénéficiaire, c'est le gouvernement qui paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent alors à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, l'emprunteuse ou l'emprunteur doit consolider son prêt auprès de son établissement financier. Elle ou il doit convenir avec celui-ci du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement.

Les 61 236 emprunteuses et emprunteurs qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2012-2013 avaient une dette d'études moyenne de 11 125 $ (tableau 1.9.1). Au collégial, pour les programmes subventionnés, et au secondaire, la majorité des emprunteuses et des emprunteurs avaient une dette d'études inférieure à 10 000 $. À l'université, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 12 737 $ au 1er cycle à 24 130 $ au 3e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2012-2013

	Secondaire	Collégial			Université			
Dette d'études	Formation professionnelle	Formation générale – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
1 $ - 5 000 $	6 579	1 824	3 395	195	2 994	655	54	15 696
5 001 $ - 10 000 $	5 161	1 033	4 233	425	5 047	1 874	117	17 890
10 001 $ - 15 000 $	2 121	247	2 709	517	4 560	1 879	147	12 180
15 001 $ - 30 000 $	1 681	82	2 176	568	5 393	2 990	423	13 313
30 001 $ et plus	325		105	36	667	729	295	2 157
Total des emprunteuses et des emprunteurs	**15 867**	**3 186**	**12 618**	**1 741**	**18 661**	**8 127**	**1 036**	**61 236**
Montant moyen de la dette d'études	**8 076 $**	**5 176 $**	**9 568 $**	**12 982 $**	**12 737 $**	**16 066 $**	**24 130 $**	**11 125 $**

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiantes et aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'établissement de leur choix. La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement, pour un montant total de plus de 2 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 15,6 %, 14,0 %, 9,1 % et 3,2 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2013

	Prêts négociés	
Établissement financier	**%**	**Montant**
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	57,9 %	2 176,8 M$
Banque Royale du Canada	15,6 %	585,5 M$
Banque Nationale du Canada	14,0 %	525,9 M$
Banque de Montréal	9,1 %	340,9 M$
Banque Laurentienne	3,2 %	119,8 M$
Banque canadienne impériale de commerce	0,1 %	4,0 M$
Banque Toronto-Dominion	0,1 %	4,0 M$
Banque Scotia	0,0 %	1,3 M$
Banque HSBC Canada	0,0 %	0,0 M$
Total	**100,0 %**	**3 758,2 M$**

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Le montant global de ces prêts est également en hausse. Par contre, les intérêts payés par le gouvernement ont diminué, en raison principalement des faibles taux d'intérêt en vigueur.

Le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts est, quant à lui, demeuré stable à un peu plus de 1,8 milliard de dollars.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2008-2009 à 2012-2013[1]

Montant des prêts garantis par le gouvernement	**2008-2009**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 589,1 M$	1 632,7 M$	1 689,6 M$	1 756,5 M$	1 856,9 M$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts[2]	4,5 M$	3,3 M$	2,4 M$	1,6 M$	1,2 M$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	1 872,1 M$	1 816,0 M$	1 832,7 M$	1 851,1 M$	1 900,1 M$
Montant global des prêts garantis	3 465,7 M$	3 452,0 M$	3 524,7 M$	3 609,2 M$	3 758,2 M$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	**53,6 M$**	**27,0 M$**	**32,7 M$**	**38,6 M$**	**39,7 M$**

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si l'emprunteuse ou l'emprunteur ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou encore si elle ou il ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts (« Nombre de réclamations remboursées » dans le tableau 1.9.4) a connu une diminution entre 2008-2009 et 2010-2011, passant de 8 960 à 7 916, puis une augmentation de 2010-2011 à 2011-2012 et enfin une réduction en 2012-2013 pour atteindre 8 422 (tableau 1.9.4). Quant au montant moyen remboursé, il oscille autour de 10 000 $.

Le nombre de dossiers de faillite par rapport aux réclamations remboursées a, pour sa part, augmenté entre 2008-2009 et 2009-2010 pour ensuite diminuer jusqu'en 2011-2012 et se stabiliser en 2012-2013.

Quant au recouvrement des prêts directement par le gouvernement, les données recueillies révèlent une baisse en ce qui concerne le total des montants recouvrés, qui est passé de 86,8 à 82,1 millions de dollars entre 2008-2009 et 2012-2013.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2007-2008 à 2012-2013[1]

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	10 540	11 742	10 080	11 152	10 813
Nombre de réclamations remboursées	8 960	8 698	7 916	9 048	8 422
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 610	1 863	1 562	1 373	1 390
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	91,9 M$	88,6 M$	78,7 M$	92,4 M$	82,7 M$
Montant moyen remboursé	10 259 $	10 188 $	9 945 $	10 212 $	9 820
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	86,8 M$	81,8 M$	79,9 M$	83,0 M$	82,1 M$

Chapitre 2 – Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes d'aide aux études administrés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations leur permettant d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à tous les ordres d'enseignement, soit du préscolaire à l'université. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau fréquentés. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer une partie du temps normalement dédié à leurs études à une association étudiante nationale.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail permet de subventionner des emplois à temps partiel pour permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Le Programme études-travail est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars pour les universités et jusqu'à 1 million de dollars pour les cégeps et les collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle, au collégial ou à l'université de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

2.5 Programme Explore

Le programme Explore permet d'offrir des bourses à des étudiantes et à des étudiants pour qu'ils puissent participer à un programme d'immersion en anglais ou en français dans un établissement d'enseignement agréé du Canada, au printemps ou à l'été. Ce programme est financé par le gouvernement fédéral. La responsabilité de ce programme revient aux ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, regroupés au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Au Québec, c'est le Ministère qui gérait le programme Explore en 2012-2013. Les bourses sont attribuées annuellement aux étudiantes et aux étudiants québécois par un tirage au sort.

2.6 Programme Odyssée

Odyssée est un programme de moniteurs de langues en milieu scolaire. Il offre un travail rémunéré de septembre à mai. Il permet à des jeunes de partager leur langue et leur culture avec des élèves ou des étudiantes et étudiants d'autres provinces et territoires du Canada. Ce programme est financé par le ministère du Patrimoine canadien. Son administration provinciale et nationale revient aux ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, regroupés au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Au Québec, c'est le Ministère qui gérait le programme Odyssée en 2012-2013.

2.7 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.8 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de quatre périodes de six mois, et ce, dans les cinq ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période.

2.9 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.9.1 présente l'évolution, au cours des cinq dernières années, du nombre de bénéficiaires et de l'aide accordée en vertu des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant global attribué sous forme de bourse en 2012-2013 est de 13,3 millions de dollars. Ce montant correspond à une bourse moyenne de 3 776 $ pour 3 530 étudiantes et étudiants. On observe un retour du nombre de bénéficiaires et du montant global versé dans le cadre de ce programme en 2012-2013 aux niveaux enregistrés aux années 2009-2010 et 2010-2011. En 2011-2012, la diminution était attribuable au fait que la couverture des ressources matérielles nécessaires à la maison en vue de la poursuite des études, pour les élèves inscrits à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire et secondaire (formation générale) dans un établissement d'enseignement public, avait été prise en charge par les commissions scolaires le 1er juillet 2011. En 2012-2013, le retour aux niveaux de 2009-2010 et 2010-2011 est attribuable à l'augmentation de la clientèle.

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : Entre 16 et 18 personnes ont reçu une bourse dans le cadre du Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales durant les cinq dernières années. En 2012-2013, 16 étudiantes et étudiants ont bénéficié de ce programme. Ils ont reçu en moyenne 6 105 $, pour une aide totale de 0,1 million de dollars.

Programme études-travail : En 2012-2013, le Ministère a alloué 1,9 million de dollars aux établissements universitaires participant au Programme études-travail pour 1 953 bénéficiaires. Au collégial, 0,9 million de dollars octroyés par le Ministère ont permis à 3 457 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Au total, 6,0 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2012-2013, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 3 087 personnes de bénéficier d'un prêt d'en moyenne 1 593 $. Le nombre de bénéficiaires et les montants d'aide financière relatifs à ce programme a connu une légère croissance entre 2008-2009 et 2012-2013.

Programme Odyssée : Un montant de 1,8 million de dollars a été distribué à 85 étudiantes et étudiants québécois en 2012-2013 dans le cadre du programme Odyssée. Cela représente un montant moyen de 21 176 $.

Programme Explore : Un montant de 6,5 millions de dollars a été distribué sous forme de bourses à 3 326 étudiantes et étudiants québécois en 2012-2013 dans le cadre du programme Explore. La bourse moyenne attribuée à chaque bénéficiaire est fixée à 2 000 $ si ce dernier demeure dans le Programme pour toute la période.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable. En 2012-2013, 828 personnes ont vu leur dette d'études diminuer en moyenne de 1 623 $ en vertu de ce programme.

Programme de remboursement différé : Au total, 12 899 personnes se sont prévalues du Programme de remboursement différé en 2012-2013. La charge des intérêts assumés par le gouvernement est en moyenne de 295 $ par personne, pour un coût total de 3,8 millions de dollars. Ce montant est plus faible depuis 2010-2011 en raison, principalement, des faibles taux d'intérêt en vigueur.

Tableau 2.9.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2008-2009 à 2012-2013

		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	2 603	3 646	4 179	2 591	3 530
	Montant moyen	3 272 $	2 705 $	2 934 $	3 840 $	3 776 $
	Montant global	8,5 M$	9,9 M$	12,3 M$	9,8 M$	13,3 M$
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	18	18	17	16	16
	Montant moyen	6 557 $	5 660 $	6 096 $	7 385 $	6 105 $
	Montant global	0,1 M$	0,1 M$	0,1 M$	0,1 M$	0,1 M$
Programme études-travail[1]	Nombre de bénéficiaires	4 851	5 061	4 714	5 013	5 410
	Montant moyen	1 426 $	1 407 $	1 315 $	1 313 $	1 119 $
	Montant global	6,9 M$	7,1 M$	6,2 M$	6,6 M$	6,0 M$
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	2 089	1 989	2 427	2 629	3 087
	Montant moyen	1 214 $	1 270 $	1 361 $	1 441 $	1 593 $
	Montant global	2,5 M$	2,5 M$	3,3 M$	3,8 M$	4,9 M$
Programme Explore	Nombre de bénéficiaires	3 137	3 701	3 776	3 395	3 326
	Montant moyen	1 974 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $
	Montant global	6,2 M$	7,4 M$	7,6 M$	6,8 M$	6,5 M$
Programme Odyssée	Nombre de bénéficiaires				79	85
	Montant moyen				21 500 $	21 176 $
	Montant global				1,7 M$	1,8 M$
Programme de remise de dette[2]	Nombre de bénéficiaires	998	997	920	876	828
	Montant moyen	1 479 $	1 659 $	1 629 $	1 573 $	1 623 $
	Montant global	1,5 M$	1,7 M$	1,5 M$	1,4 M$	1,3 M$
Programme de remboursement différé[2]	Nombre de bénéficiaires	13 421	13 296	12 258	13 027	12 899
	Montant moyen	358 $	335 $	262 $	274 $	295 $
	Montant global	4,8 M$	4,5 M$	3,2 M$	3,6 M$	3,8 M$

[1] Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

[2] Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Enseignement supérieur, Recherche et Science
Québec

Aide financière aux études

STATISTIQUES

RAPPORT
2012-2013



Québec

Symboles

% : pourcentage
$: dollars
M$: millions de dollars

Le présent document a été produit par
le ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

Coordination et rédaction
Secteur de l’Aide financière aux études et gouvernance interne des ressources

1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, 2014

ISBN 978-2-550-69317-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Avant-propos

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science a pour mission de favoriser l'accès aux études en offrant un régime d'aide financière adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport contient une description du soutien financier important que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, que ce soit au secondaire (formation professionnelle), au collégial ou à l'enseignement universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier chapitre présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2012-2013 où quelques modifications ont eu lieu (de septembre 2012 à août 2013). Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte pour le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le deuxième chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2012-2013 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires est de 163 710, pour une aide financière totale de 1 082,5 millions de dollars et une aide financière moyenne de 6 612 $. Le cap du milliard en aide financière totale est franchi pour la première fois.
- Parmi les bénéficiaires, 64,4 % ont reçu une bourse.
- Le taux global de participation est de 30,2 %; il est de 41,8 % à l'enseignement universitaire.
- Le montant moyen des dépenses admises a atteint 8 603 $ par bénéficiaire.
- Une somme de 57,1 millions de dollars a été allouée pour des frais de garde pour enfant.
- Parmi les bénéficiaires, 18,6 % ont un enfant à charge.
- Plus de 75,6 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.

Vocabulaire

Les définitions qui suivent des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant, d'indemnités de décès ou de pension alimentaire, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'excellence.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un **prêt** et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas avec un enfant à charge.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du Règlement sur l'aide financière aux études.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du Règlement sur l'aide financière aux études, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou

établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit le secondaire, le collégial ou l'enseignement universitaire.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Parent : Père, mère ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure, est enceinte d'au moins 20 semaines, est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge, habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge, bénéficie du programme *Réussir* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, personne aux études qui habite avec un enfant, se trouve dans une situation de dénuement total, est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure, est enceinte d'au moins 20 semaines ou bénéficie du programme *Réussir* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et s'engage à poursuivre ses études ou est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Revenus assimilables à un revenu d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission de la santé et de la sécurité du travail [CSST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] et Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Régie des rentes du Québec [RRQ] et Régime de pensions du Canada [RPC]) ou de prestations de retraite, ou sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Taux de participation : Proportion de l’ensemble des étudiantes et des étudiants résidant au Québec, inscrits à temps plein au trimestre d’automne dans un établissement d’enseignement situé au Québec et bénéficiant d’une aide financière pour leurs études.

Trimestre : Division de l’année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d’études.

Table des matières

Chapitre 1 – Programme de prêts et bourses 1

1.1 Le Programme en bref 1
1.2 Attribution de l'aide financière 2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires 11
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires 18
1.5 Contributions des tiers 23
1.6 Ressources financières des bénéficiaires 29
1.7 Dépenses admises 35
1.8 Demande d'aide financière 37
1.9 Prêts et remboursement 39

Chapitre 2 – Autres programmes d'aide financière 42

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers 42
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales 42
2.3 Programme études-travail 42
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel 42
2.5 Programme Explore 43
2.6 Programme Odyssée 43
2.7 Programme de remise de dette 43
2.8 Programme de remboursement différé 43
2.9 Évolution des autres programmes d'aide financière 43

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2012-2013 2

Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2012-2013 7

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires de l'ordre d'enseignement collégial et montant attribué selon le type de programme et la forme d'aide financière, 2012-2013 7

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2012-2013 8

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide globale attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 9

Tableau 1.2.6 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 9

Tableau 1.2.7 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2012 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière 10

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2012-2013 11

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2012-2013 11

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge, 30 septembre 2012 13

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 14

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2012-2013 15

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 16

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2012-2013 18

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2012-2013 19

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, secondaire, (formation professionnelle), 2012-2013 19

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, collégial, 2012-2013 20

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, université, 2012-2013..... 20

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2012-2013 21

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2012-2013 21

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2012-2013 21

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2012-2013 22

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 24

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013 24

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013 25

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2012-2013 26

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2012-2013 26

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2012-2013..... 27

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2012-2013 27

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie Avec contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2012-2013 27

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2012-2013 28

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2012-2013..... 28

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 29

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013 30

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 31

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013..... 32

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2012-2013..... 33

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2012-2013..... 33

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2012-2013 34

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2012-2013..... 35

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2012-2013 36

Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2012-2013 38

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2012-2013 39

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2013 40

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2008-2009 à 2012-2013[1] 40

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2007-2008 à 2012-2013[1] 41

Tableau 2.9.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2008-2009 à 2012-2013 45

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2012-2013 2

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013 3

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 4

Graphique 1.2.4 : Proportion du montant d'aide totale du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 5

Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013 6

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2012 12

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, 30 septembre 2012 13

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe, 30 septembre 2012 14

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2012-2013 17

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2012-2013 17

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2012-2013 18

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2012-2013 19

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013 30

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013 36

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2008-2009 à 2012-2013 37

Chapitre 1 – Programme de prêts et bourses

Ce chapitre présente d'abord une brève description du Programme de prêts et bourses, puis de l'information sur l'aide financière accordée aux bénéficiaires et les caractéristiques de ces derniers.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses constitue le principal programme d'aide financière aux études du Ministère. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou postsecondaires dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire reconnu par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif. Cela signifie que les étudiantes et les étudiants et, s'il y a lieu, leurs parents, leurs conjoints ou leurs conjointes doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, le lecteur est invité à consulter le document *Une aide à votre portée*, qui se trouve sur le site Web de l'Aide financière aux études[1].

Il est à noter que l'année 2012-2013 a été marquée par la grève étudiante et que cette situation a eu un effet sur la durée d'études dans certains programmes et ainsi affectée les dépenses admises. De plus, des mesures de bonifications au Programme de prêts et bourses ont eu un impact sur le montant de prêt accordé aux bénéficiaires pour lesquels une contribution des tiers est calculée. Ces bonifications ont été retirées après le Sommet sur l'Enseignement supérieur.

[1] http://www.mesrs.gouv.qc.ca/aide-financiere-aux-etudes/publications/une-aide-a-votre-portee/

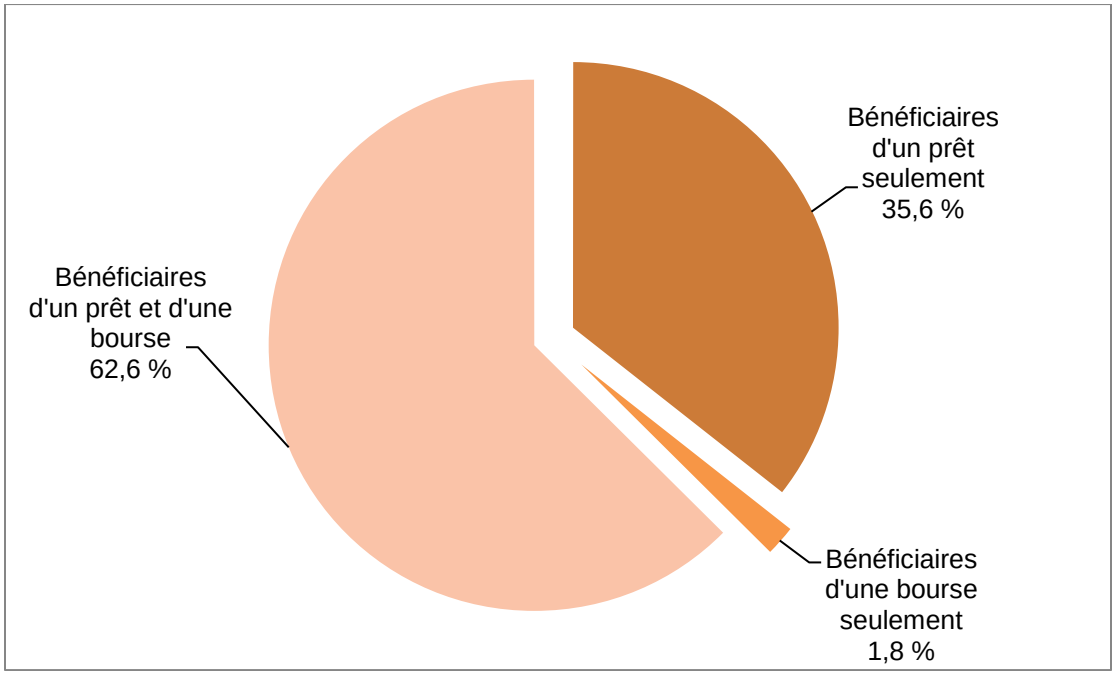
1.2 Attribution de l'aide financière

Le Programme de prêts et bourses permet d'accorder une aide financière à des étudiantes et à des étudiants pour une année d'attribution, soit de septembre à août. En 2012-2013, 163 710 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Ces bénéficiaires ont reçu au total 1 082,5 millions de dollars. Plus précisément, 58 302 bénéficiaires (35,6 %) ont obtenu uniquement un prêt, 102 410 (62,6 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt et 2 998 (1,8 %) ont reçu uniquement une bourse parce qu'ils étaient atteints d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (graphique 1.2.1).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2012-2013

Forme d'aide	Nombre	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Bénéficiaires d'un prêt seulement	58 302	236,7 M$	-	**236,7 M$**
Bénéficiaires d'une bourse seulement	2 998	-	21,0 M$	**21,0 M$**
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse	102 410	363,8 M$	461,1 M$	**824,8 M$**
Total des bénéficiaires	**163 710**	**600,4 M$**	**482,1 M$**	**1 082,5 M$**

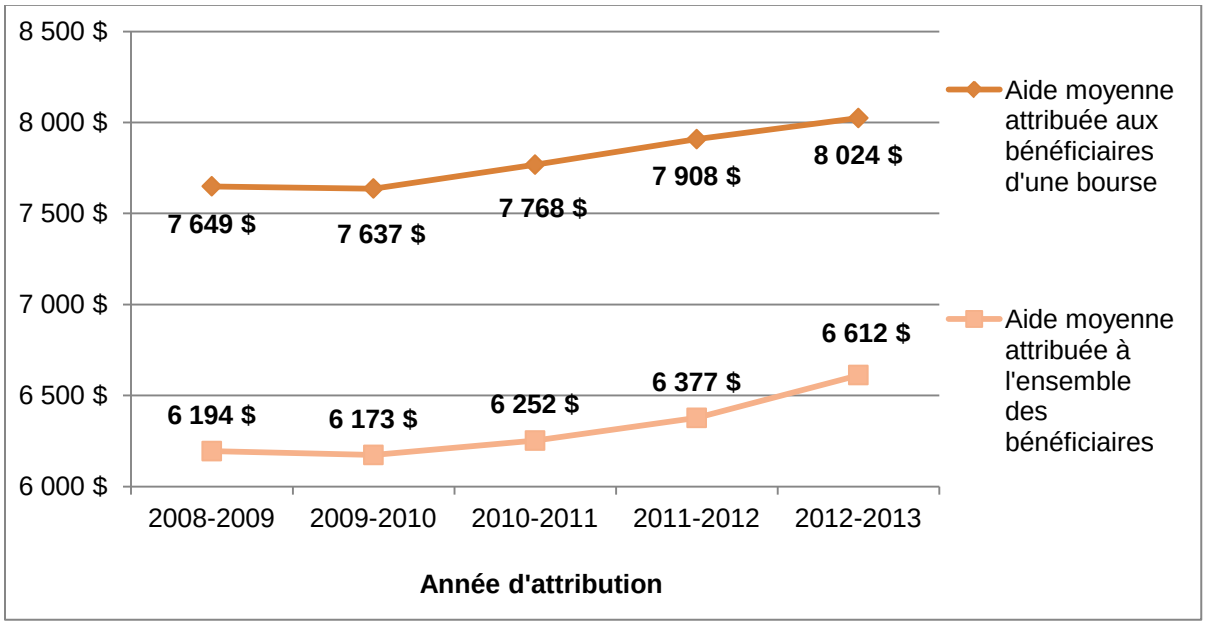
Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2012-2013



C'est donc un total de 160 712 personnes qui ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse) dont le montant moyen annuel est de 3 736 $. Pour les 105 408 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffre à 4 573 $. Ainsi, une somme annuelle totale de 600,4 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 55,4 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 482,1 millions (44,6 %) ont été versés sous forme de bourse.

Le graphique 1.2.2 permet de constater que l'aide moyenne annuelle a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 194 $ en 2008-2009 à 6 612 $ en 2012-2013, ce qui représente une augmentation de 6,7 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 4,9 %, les montants étant respectivement de 7 649 $ et de 8 024 $ pour la même période.

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013



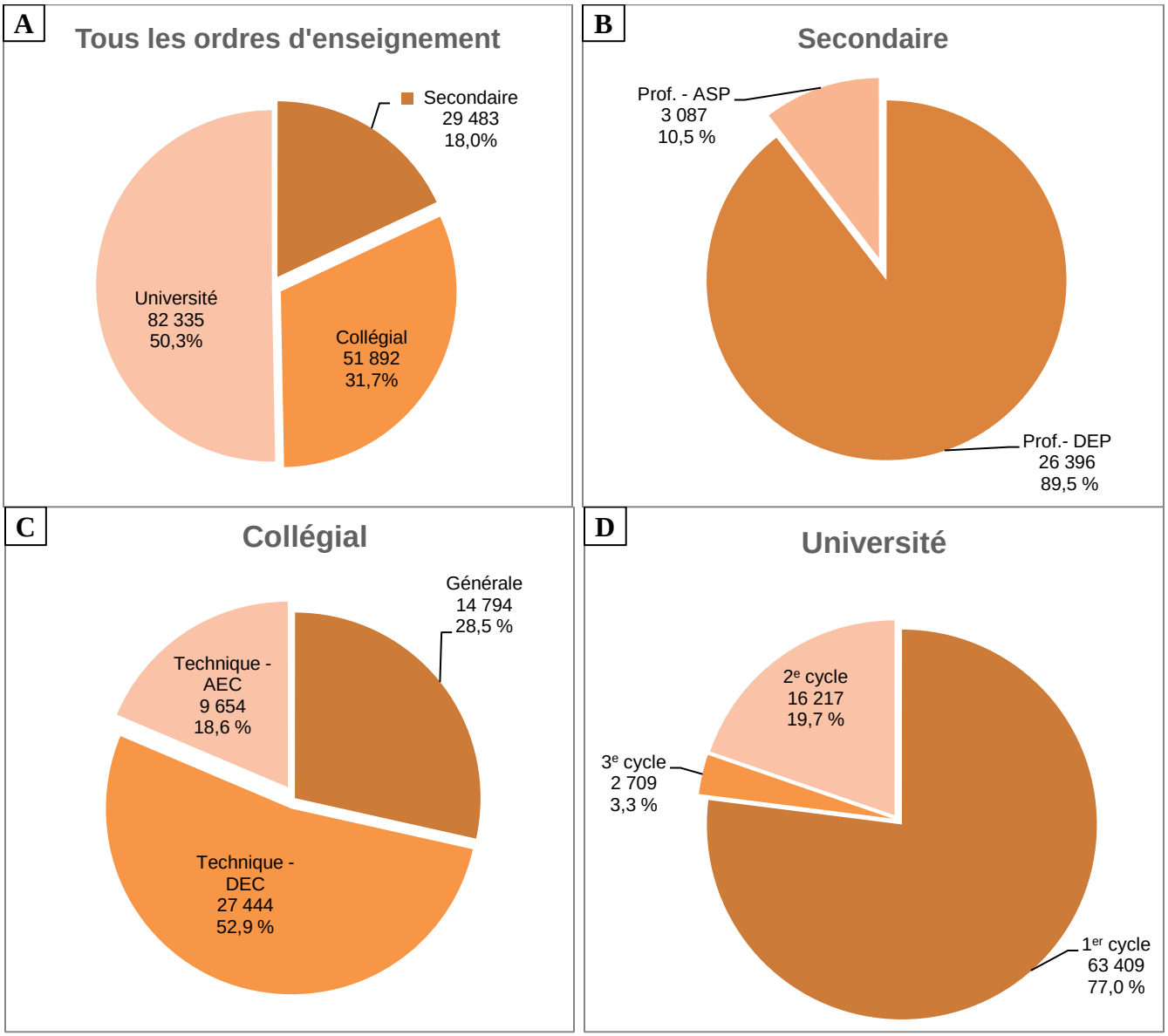
Un peu plus de la moitié (50,3 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont à l'enseignement universitaire (graphique 1.2.3 **A**). Ils reçoivent 55,6 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 602,4 millions de dollars (graphique 1.2.4 **A**), ce qui représente une moyenne d'un peu plus de 7 300 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Celles et ceux du 1er cycle représentent 77,0 % des bénéficiaires universitaires (graphique 1.2.3 **D**), soit 38,7 % de l'ensemble des bénéficiaires. Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires des 2e et 3e cycles reçoivent en moyenne les montants d'aide les plus élevés.

Par ailleurs, près du tiers (31,7 %) des bénéficiaires sont à l'enseignement collégial (graphique 1.2.3 **A**). Ces derniers reçoivent 27,3 % de l'ensemble de l'aide attribué pour un total de 295,1 millions de dollars (graphique 1.2.4 **A**), ce qui représente en moyenne 5 686 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Le graphique 1.2.3 **C** indique que ces bénéficiaires sont majoritairement (52,9 %) en formation technique (DEC) et visent l'obtention du diplôme

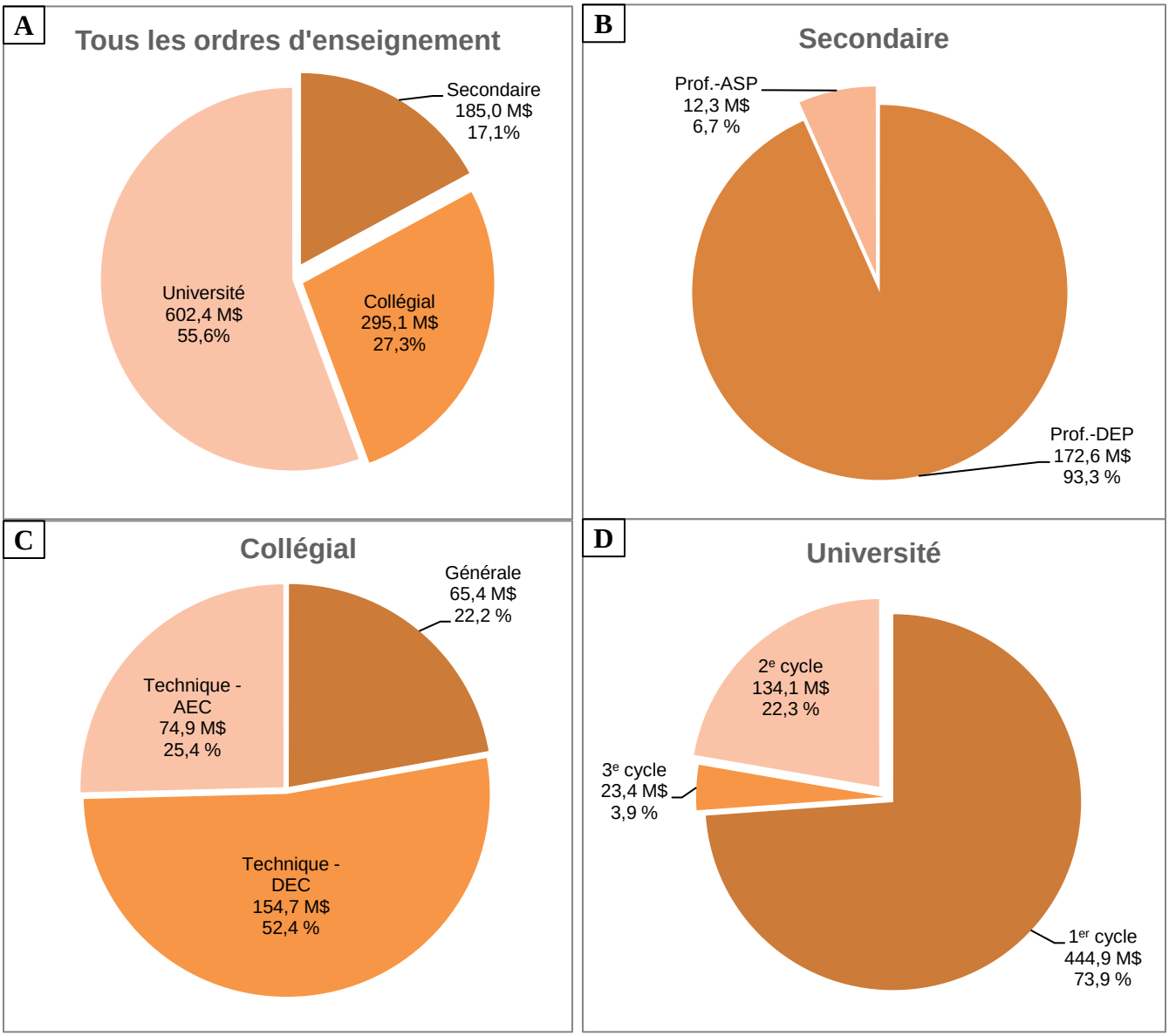
d'études collégiales et le graphique 1.2.5, que le montant moyen d'aide financière varie selon le type de formation.

Notons également que 18,0 % des bénéficiaires sont en formation professionnelle au secondaire (graphique 1.2.3 A) et que ceux-ci reçoivent 17,1 % de l'aide financière totale, soit 185,0 millions de dollars (graphique 1.2.4 A) pour une moyenne de 6 274 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Ces personnes étudient en grande majorité (89,5 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B) et le montant moyen d'aide est plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes conduisant à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) (graphique 1.2.5).

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant d'aide totale du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

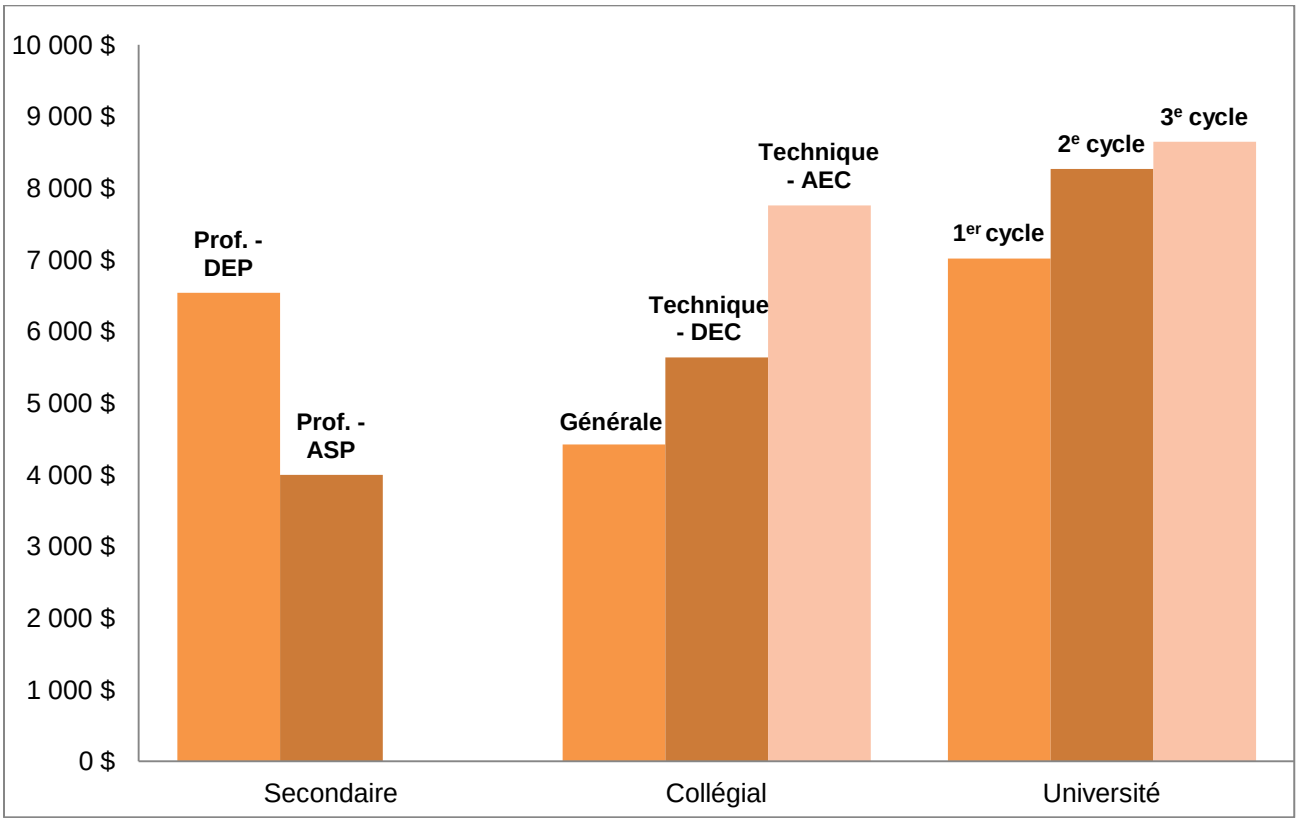


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**7 902**	**3 600 $**	**28,4 M$**	**290**	**6 155 $**	**1,8 M$**	**21 291**	**7 268 $**	**154,7 M$**	**29 483**	**6 274 $**	**185,0 M$**
	Professionnelle – DEP	7 620	3 658 $	27,9 M$	274	6 238 $	1,7 M$	18 502	7 732 $	143,1 M$	26 396	6 540 $	172,6 M$
	Professionnelle – ASP	282	2 035 $	0,6 M$	16	4 733 $	0,1 M$	2 789	4 191 $	11,7 M$	3 087	3 997 $	12,3 M$
Collégial	**Total collégial**	**22 345**	**3 879 $**	**86,7 M$**	**1 118**	**5 884 $**	**6,6 M$**	**28 429**	**7 099 $**	**201,8 M$**	**51 892**	**5 686 $**	**295,1 M$**
	Générale	6 086	2 758 $	16,8 M$	332	4 756 $	1,6 M$	8 376	5 618 $	47,1 M$	14 794	4 422 $	65,4 M$
	Technique – DEC	11 661	3 409 $	39,7 M$	644	6 203 $	4,0 M$	15 139	7 330 $	111,0 M$	27 444	5 637 $	154,7 M$
	Technique – AEC	4 598	6 557 $	30,1 M$	142	7 073 $	1,0 M$	4 914	8 909 $	43,8 M$	9 654	7 762 $	74,9 M$
Université	**Total université**	**28 055**	**4 332 $**	**121,5 M$**	**1 590**	**7 936 $**	**12,6 M$**	**52 690**	**8 888 $**	**468,3 M$**	**82 335**	**7 317 $**	**602,4 M$**
	1er cycle	22 055	4 084 $	90,1 M$	1 255	7 719 $	9,7 M$	40 099	8 607 $	345,2 M$	63 409	7 017 $	444,9 M$
	2e cycle	4 848	5 087 $	24,7 M$	265	8 488 $	2,2 M$	11 104	9 653 $	107,2 M$	16 217	8 269 $	134,1 M$
	3e cycle	1 152	5 899 $	6,8 M$	70	9 734 $	0,7 M$	1 487	10 727 $	16,0 M$	2 709	8 648 $	23,4 M$
Total des bénéficiaires		**58 302**	**4 059 $**	**236,7 M$**	**2 998**	**6 998 $**	**21,0 M$**	**102 410**	**8 054 $**	**824,8 M$**	**163 710**	**6 612 $**	**1 082,5 M$**

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires de l'ordre d'enseignement collégial et montant attribué selon le type de programme et la forme d'aide financière, 2012-2013

	Type de programme	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Collégial	**Total collégial**	**22 345**	**3 879 $**	**86,7 M$**	**1 118**	**5 884 $**	**6,6 M$**	**28 429**	**7 099 $**	**201,8 M$**	**51 892**	**5 686 $**	**295,1 M$**
	Public subventionné	16 285	2 761 $	45,0 M$	983	5 568 $	5,5 M$	24 980	6 576	164,3 M$	42 248	5 082 $	214,7 M$
	Privé subventionné	2 686	6 132 $	16,5 M$	91	8 440 $	0,8 M$	3 389	10 902	36,9 M$	6 166	8 788 $	54,2 M$
	Programme non-subv.	3 374	7 482 $	25,2 M$	44	7 653 $	0,3 M$	60	9 792	0,6 M$	3 478	7 524 $	26,2 M$

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						
		Nombre	Montant moyen de prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total de prêts	Montant total en bourses	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**21 291**	**3 075 $**	**4 193 $**	**7 268 $**	**65,5 M$**	**89,3 M$**	**154,7 M$**
	Professionnelle – DEP	18 502	3 367 $	4 365 $	7 732 $	62,3 M$	80,8 M$	143,1 M$
	Professionnelle – ASP	2 789	1 136 $	3 055 $	4 191 $	3,2 M$	8,5 M$	11,7 M$
Collégial	**Total collégial**	**28 429**	**3 284 $**	**3 814 $**	**7 099 $**	**93,4 M$**	**108,4 M$**	**201,8 M$**
	Générale	8 376	2 848 $	2 769 $	5 618 $	23,9 M$	23,2 M$	47,1 M$
	Technique – DEC	15 139	3 359 $	3 971 $	7 330 $	50,9 M$	60,1 M$	111,0 M$
	Technique – AEC	4 914	3 797 $	5 112 $	8 909 $	18,7 M$	25,1 M$	43,8 M$
Université	**Total université**	**52 690**	**3 889 $**	**4 998 $**	**8 888 $**	**204,9 M$**	**263,4 M$**	**468,3 M$**
	1er cycle	40 099	3 630 $	4 977 $	8 607 $	145,6 M$	199,6 M$	345,2 M$
	2e cycle	11 104	4 624 $	5 029 $	9 653 $	51,3 M$	55,8 M$	107,2 M$
	3e cycle	1 487	5 389 $	5 338 $	10 727 $	8,0 M$	7,9 M$	16,0 M$
Total des bénéficiaires		**102 410**	**3 552 $**	**4 502 $**	**8 054 $**	**363,8 M$**	**461,1 M$**	**824,8 M$**

Tous ordres d'enseignement confondus, 47,7 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtiennent une aide financière globale de plus de 6 000 $ (tableau 1.2.5). C'est dans la catégorie d'aide globale *De 2 001 $ à 4 000 $* que se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires, puisque plus d'un sur quatre en fait partie.

La répartition des bénéficiaires par montant d'aide globale attribué diffère lorsque l'on compare les ordres d'enseignement et les types de formation. Ainsi, en formation professionnelle au secondaire, 70,7 % des bénéficiaires suivant un programme conduisant à une ASP reçoivent une aide de 4 000 $ ou moins, comparativement à 36,2 % pour celles et ceux inscrits à un programme menant au DEP.

Au collégial, en formation générale, la proportion de bénéficiaires recevant 4 000 $ ou moins est de 52,7 %, alors qu'elle est de 38,1 % pour les étudiantes et les étudiants de la formation technique suivant un programme menant au DEC et de 22,2 % pour celles et ceux inscrits à un programme conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC). Inversement, 41,5 % des bénéficiaires de la formation technique visant l'obtention de l'AEC reçoivent plus de 8 000 $, comparativement à 22,3 % pour celles et ceux inscrits à un programme conduisant au DEC et à 9,8 % dans le cas de la formation générale.

À l'enseignement universitaire, près de la moitié des bénéficiaires des 2e et 3e cycles reçoivent une aide globale de plus de 8 000 $, comparativement à un peu plus du tiers pour celles et ceux du 1er cycle.

Par ailleurs, parmi les bénéficiaires d'une bourse, 55,4 % reçoivent une bourse de plus de 4 000 $ à l'université, comparativement à 41,5 % au collégial et à 44,3 % au secondaire (tableau 1.2.6).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide globale attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide globale attribué						
		2 000 $ ou moins	2 001 $ - 4 000 $	4 001 $ - 6 000 $	6 001 $ - 8 000 $	8 001 $ - 10 000 $	10 001 $ ou plus	Total
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**4 124**	**7 615**	**5 234**	**4 332**	**3 091**	**5 087**	**29 483**
	Professionnelle – DEP	3 848	5 709	4 749	4 170	2984	4936	26 396
	Professionnelle – ASP	276	1 906	485	162	107	151	3 087
Collégial	**Total collégial**	**6 748**	**13 669**	**10 317**	**9 588**	**5 322**	**6 248**	**51 892**
	Générale	2 642	5 183	3 071	2 455	989	454	14 794
	Technique – DEC	3 564	6 886	5 488	5 382	3 114	3 010	27 444
	Technique – AEC	542	1 600	1 758	1 751	1 219	2 784	9 654
Université	**Total université**	**2 264**	**20 322**	**15 382**	**12 093**	**12 519**	**19 755**	**82 335**
	1er cycle	1 658	17 561	11 702	9 296	9 572	13 620	63 409
	2e cycle	535	2 392	3 187	2 361	2 589	5 153	16 217
	3e cycle	71	369	493	436	358	982	2 709
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**13 136**	**41 606**	**30 933**	**26 013**	**20 932**	**31 090**	**163 710**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**8,0 %**	**25,4 %**	**18,9 %**	**15,9 %**	**12,8 %**	**19,0 %**	**100,0 %**

Tableau 1.2.6 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant de bourse attribué						
		2 000 $ ou moins	2 001 $ - 4 000 $	4 001 $ - 6 000 $	6 001 $ - 8 000 $	8 001 $ - 10 000 $	10 001 $ ou plus	Total
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**5 624**	**6 389**	**4 179**	**2 826**	**1 549**	**1 014**	**21 581**
	Professionnelle – DEP	4 717	4 975	3 919	2 716	1473	976	18 776
	Professionnelle – ASP	907	1 414	260	110	76	38	2 805
Collégial	**Total collégial**	**9 980**	**7 314**	**6 342**	**2 855**	**1 841**	**1 215**	**29 547**
	Générale	4 401	1 964	1 624	404	219	96	8 708
	Technique – DEC	4 717	4 014	3 614	1 659	1 150	629	15 783
	Technique – AEC	862	1 336	1 104	792	472	490	5 056
Université	**Total université**	**10 749**	**13 468**	**9 986**	**9 870**	**5 127**	**5 080**	**54 280**
	1er cycle	8 469	10 428	7 256	7 534	3 489	4 178	41 354
	2e cycle	2 024	2 732	2 391	2 040	1 421	761	11 369
	3e cycle	256	308	339	296	217	141	1 557
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**26 353**	**27 171**	**20 507**	**15 551**	**8 517**	**7 309**	**105 408**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires d'une bourse	**25,0 %**	**25,8 %**	**19,5 %**	**14,8 %**	**8,1 %**	**6,9 %**	**100,0 %**

À l'automne 2012, le taux global de participation au Programme de prêts et bourses était de 30,2 % (tableau 1.2.7). C'est à l'enseignement universitaire que s'observe le plus haut taux de participation. En effet, 41,8 % des étudiantes et des étudiants bénéficient de ce programme à l'université, comparativement à 27,1 % au secondaire et à 22,2 % au collégial.

Le taux de participation à l'université atteint 63,3 % si l'on considère uniquement les étudiantes et les étudiants du 2e cycle, comparativement à 39,6 % au 1er cycle et à 25,7 % au 3e cycle. De plus, 27,9 % des étudiantes et étudiants universitaires, dont 45,4 % de ceux du 2e cycle, sont boursiers.

Au collégial subventionné, 13,6 % des étudiantes et des étudiants de la formation générale profitent d'une aide financière par rapport à 30,0 % en formation technique pour le DEC et à 39,5 % pour l'AEC. Pour ce qui est de la bourse, 13,5 % en bénéficient.

À la formation professionnelle au secondaire, 29,3 % des étudiantes et des étudiants inscrits à un programme menant au DEP profitent d'une aide financière par rapport à 11,2 % de celles et ceux qui visent l'obtention de l'ASP. Finalement, 19,8 % des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

Tableau 1.2.7 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2012 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**26,8 %**	**19,8 %**	**27,1 %**
	Professionnelle – DEP	29,0 %	21,2 %	29,3 %
	Professionnelle – ASP	11,1 %	9,8 %	11,2 %
Collégial subventionné	**Total collégial**	**21,8 %**	**13,5 %**	**22,2 %**
	Générale	13,3 %	8,0 %	13,6 %
	Technique – DEC	29,3 %	17,7 %	30,0 %
	Technique – AEC	39,0 %	30,1 %	39,5 %
Université	**Total université**	**41,2 %**	**27,9 %**	**41,8 %**
	1er cycle	39,1 %	26,2 %	39,6 %
	2e cycle	62,5 %	45,4 %	63,3 %
	3e cycle	25,0 %	15,1 %	25,7 %
Total des bénéficiaires		**29,7 %**	**19,9 %**	**30,2 %**

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont principalement citoyens canadiens de naissance, célibataires et dans le début de la vingtaine. Les femmes sont aussi légèrement plus représentées que les hommes. De plus, la majorité des bénéficiaires ne résident pas chez leurs parents.

Les tableaux 1.3.1 et 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires. La grande majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, soit 81,4 %, sont des citoyennes canadiennes et des citoyens canadiens. Une proportion de 72,5 % est née au Canada, tandis que 8,9 % des bénéficiaires ont obtenu la nationalité canadienne par naturalisation. De plus, près de 1 bénéficiaire sur 5 a le statut de résident permanent. Les bénéficiaires sont aussi en grande majorité célibataires (80,2 %).

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2012-2013

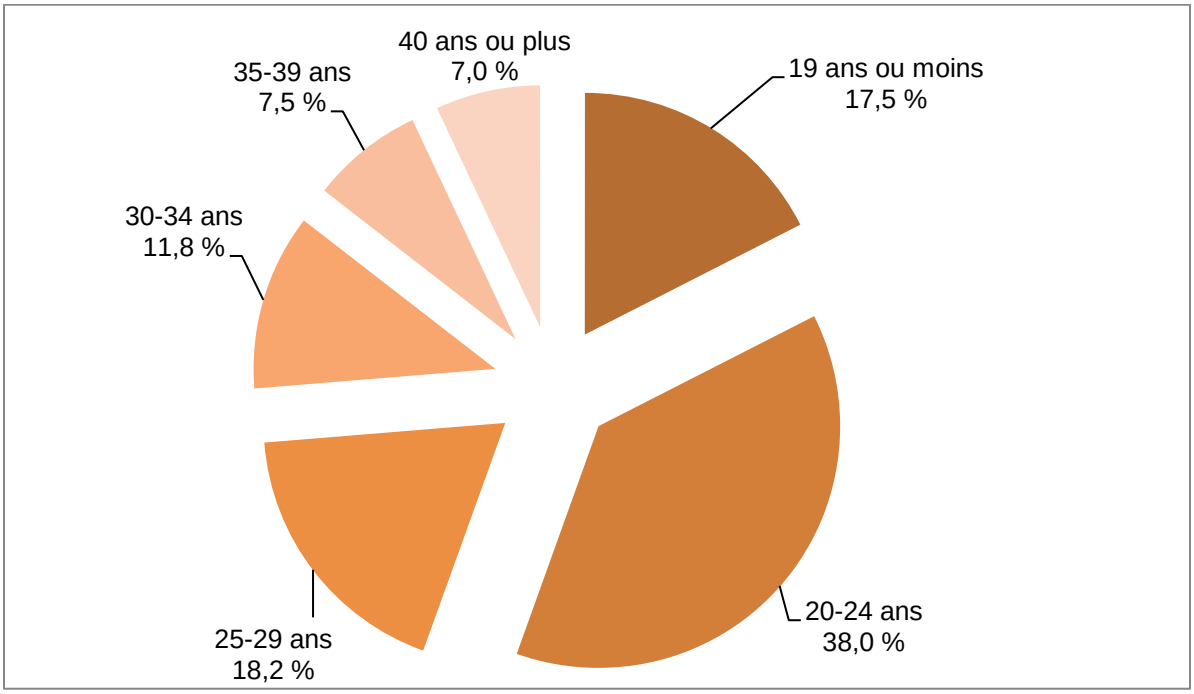
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	118 672	72,5 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	14 550	8,9 %
Résidence permanente	30 234	18,5 %
Statut de réfugié	254	0,2 %
Total des bénéficiaires	**163 710**	**100%**

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2012-2013

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	130 733	79,9 %
Mariée ou marié / Unie ou uni civilement	26 870	16,4 %
Divorcée ou divorcé	3 000	1,8 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	2 960	1,8 %
Veuve ou veuf	147	0,1 %
Total des bénéficiaires	**163 710**	**100,0 %**

De l'ensemble des bénéficiaires, 38,0 % sont âgés d'entre 20 et 24 ans (graphique 1.3.1). Il est à noter que l'âge des bénéficiaires est déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, donc ici le 30 septembre 2012.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2012



Le tableau 1.3.3 indique qu'à l'université, près de la moitié des bénéficiaires ont de 20 à 24 ans. Cette proportion est principalement influencée par les bénéficiaires du 1er cycle. Celles et ceux du 2e cycle sont répartis presque également entre les 20-24 ans et les 25-29 ans. Finalement, celles et ceux du 3e cycle ont majoritairement de 25 à 29 ans.

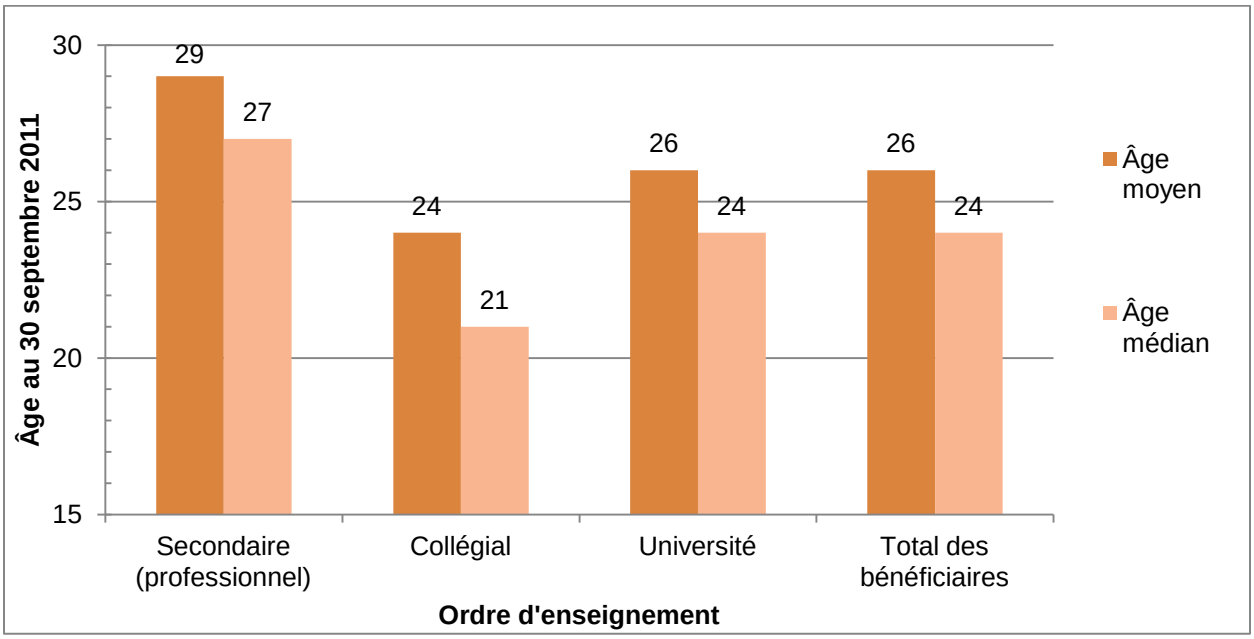
Au collégial, deux tiers des bénéficiaires sont âgés de moins de 25 ans; ils sont partagés entre les 19 ans ou moins et les 20-24 ans. En ce qui a trait à la formation technique menant au DEC, le partage est égal, alors qu'en formation générale les bénéficiaires sont plus jeunes (majorité de 19 ans ou moins) et que, pour la formation technique conduisant à l'AEC, ils sont plus âgés (majorité de 20-24 ans).

À la formation professionnelle au secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge est quasiment uniforme, même pour les 40 ans ou plus (4 072) (tableau 1.3.3). Par contre, en ce qui concerne les programmes conduisant à l'ASP, on compte relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Le graphique 1.3.2 indique que les bénéficiaires de la formation professionnelle du secondaire sont plus âgés que celles et ceux des autres ordres d'enseignement.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge, 30 septembre 2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2012						
		19 ans ou moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	Total
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**4 767**	**7 029**	**5 416**	**4 828**	**3 371**	**4 072**	**29 483**
	Professionnelle – DEP	4 686	6 808	4 690	3 893	2792	3527	26 396
	Professionnelle – ASP	81	221	726	935	579	545	3 087
Collégial	**Total collégial**	**19 813**	**14 911**	**6 500**	**4 754**	**3 010**	**2 904**	**51 892**
	Générale	10 095	3 394	730	322	134	119	14 794
	Technique – DEC	9 072	9 233	3 858	2 525	1464	1292	27 444
	Technique – AEC	646	2 284	1 912	1 907	1 412	1 493	9 654
Université	**Total université**	**4 106**	**40 205**	**17 838**	**9 792**	**5 919**	**4 475**	**82 335**
	1er cycle	4 093	33 547	11 855	6 701	4164	3049	63 409
	2e cycle	13	6 305	5 062	2 385	1391	1061	16 217
	3e cycle	0.	353	921	706	364	365	2 709
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**28 686**	**62 145**	**29 754**	**19 374**	**12 300**	**11 451**	**163 710**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**17,5 %**	**38,0 %**	**18,2 %**	**11,8 %**	**7,5 %**	**7,0 %**	**100,0 %**

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, 30 septembre 2012



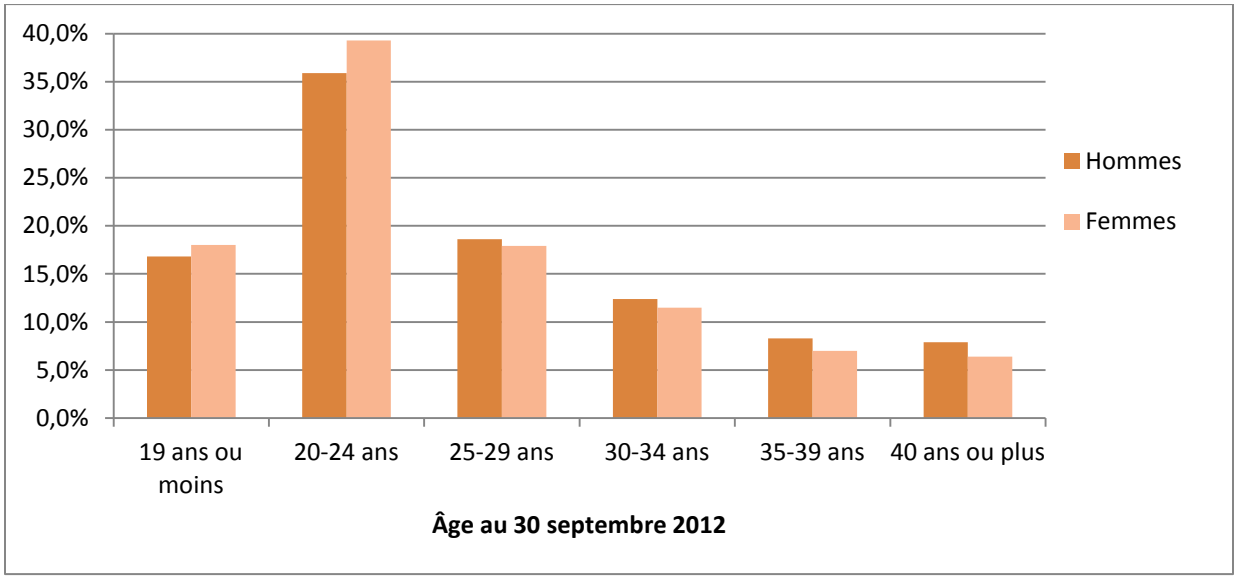
Près de 60 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à tous les ordres d'enseignement et pour tous les types de formation. C'est au collégial, en formation générale et technique (DEC), que la majorité féminine est la plus importante (respectivement 61,4 % et 66,8 %).

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

		Femmes		Hommes	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**%**	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**15 921**	**54,0 %**	**13 562**	**46,0 %**
	Professionnelle – DEP	14 274	54,1 %	12 122	45,9 %
	Professionnelle – ASP	1 647	53,4 %	1 440	46,6 %
Collégial	**Total collégial**	**33 064**	**63,7 %**	**18 828**	**36,3 %**
	Générale	9 089	61,4 %	5 705	38,6 %
	Technique – DEC	18 332	66,8 %	9 112	33,2 %
	Technique – AEC	5 643	58,5 %	4 011	41,5 %
Université	**Total université**	**48 748**	**59,2 %**	**33 587**	**40,8 %**
	1er cycle	38 007	59,9 %	25 402	40,1 %
	2e cycle	9 348	57,6 %	6 869	42,4 %
	3e cycle	1 393	51,4 %	1 316	48,6 %
Total des bénéficiaires		**97 733**	**59,7 %**	**65 977**	**40,3 %**

Quant à la ventilation en fonction de l'âge, on remarque au graphique 1.3.3 que les femmes sont en plus grande proportion que les hommes dans les groupes d'âge de 24 ans ou moins. Inversement, dans les groupes d'âge de 25 ans ou plus, la proportion de bénéficiaires masculins est supérieure.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe, 30 septembre 2012



Le fait qu'un bénéficiaire réside ou non chez ses parents est une des caractéristiques qui influencent le montant d'aide financière accordé. Le tableau 1.3.5 permet d'observer que 76 % des bénéficiaires (123 733) ne résidaient pas chez leurs parents en 2012-2013. Ces derniers recevaient, en moyenne, une aide financière de 7 430 $, comparativement à 4 082 $ pour les bénéficiaires résidant chez leurs parents. Cette répartition s'observe pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, à l'exception de la formation générale (collégial). Pour cette dernière, le nombre de bénéficiaires résidant chez leurs parents est légèrement plus élevé.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2012-2013

		Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**5 105**	**3 902 $**	**24 378**	**6 771 $**
	Professionnelle – DEP	5 018	3 934 $	21 378	7 152 $
	Professionnelle – ASP	87	2 079 $	3 000	4 053 $
Collégial	**Total collégial**	**16 986**	**3 597 $**	**34 906**	**6 703 $**
	Générale	8 009	3 166 $	6 785	5 904 $
	Technique – DEC	7 186	3 252 $	20 258	6 484 $
	Technique – AEC	1 791	6 905 $	7 863	7 957 $
Université	**Total université**	**17 886**	**4 593 $**	**64 449**	**8 073 $**
	1er cycle	16 070	4 514 $	47 339	7 866 $
	2e cycle	1 721	5 244 $	14 496	8 628 $
	3e cycle	95	6 136 $	2 614	8 739 $
Total des bénéficiaires		**39 977**	**4 082 $**	**123 733**	**7 430 $**

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être étudiante ou étudiant à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le Règlement sur l'aide financière aux études, il est possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputée ou réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

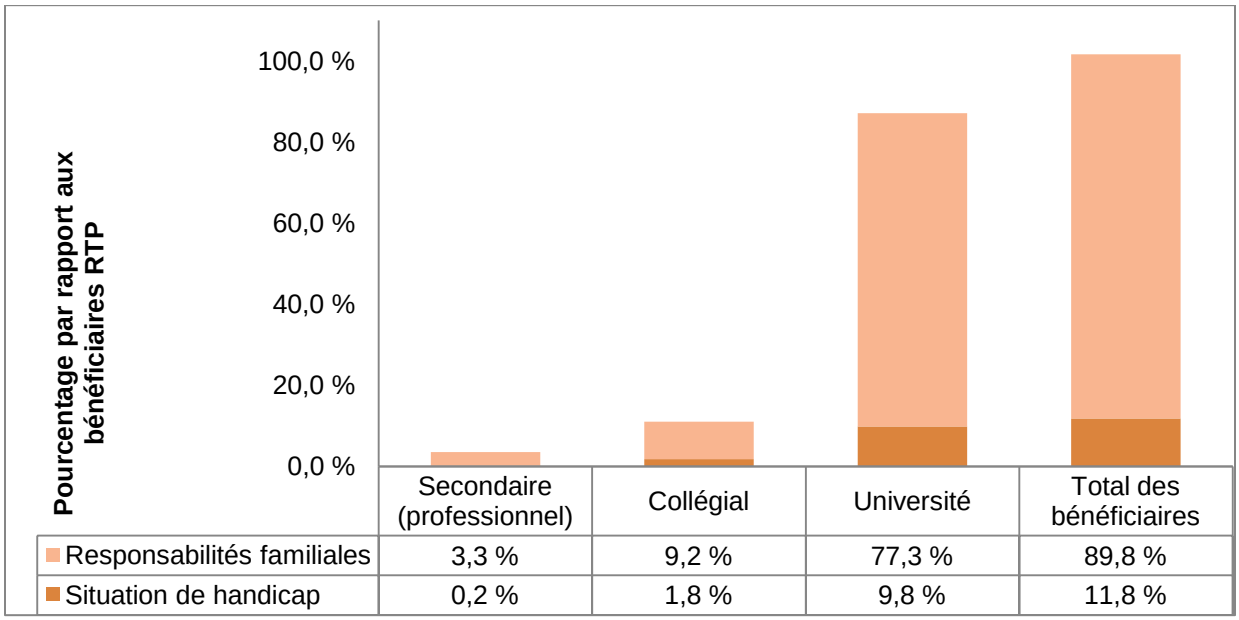
En 2012-2013, 9 631 étudiantes et étudiants ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention du statut d'étudiant réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ils représentent 5,9 % de l'ensemble des bénéficiaires du Programme. C'est au 1er cycle universitaire que se trouvent la majorité de ces bénéficiaires, soit 7 283.

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**332**	**3,4%**
	Professionnelle – DEP	291	3,0%
	Professionnelle – ASP	41	0,4%
Collégial	**Total collégial**	**1 020**	**10,6%**
	Générale	217	2,3%
	Technique – DEC	476	4,9%
	Technique – AEC	327	3,4%
Université	**Total université**	**8 279**	**86,0%**
	1er cycle	7 283	75,6%
	2e cycle	962	10,0%
	3e cycle	34	0,4%
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**9 631**	**100,0%**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**5,9 %**	

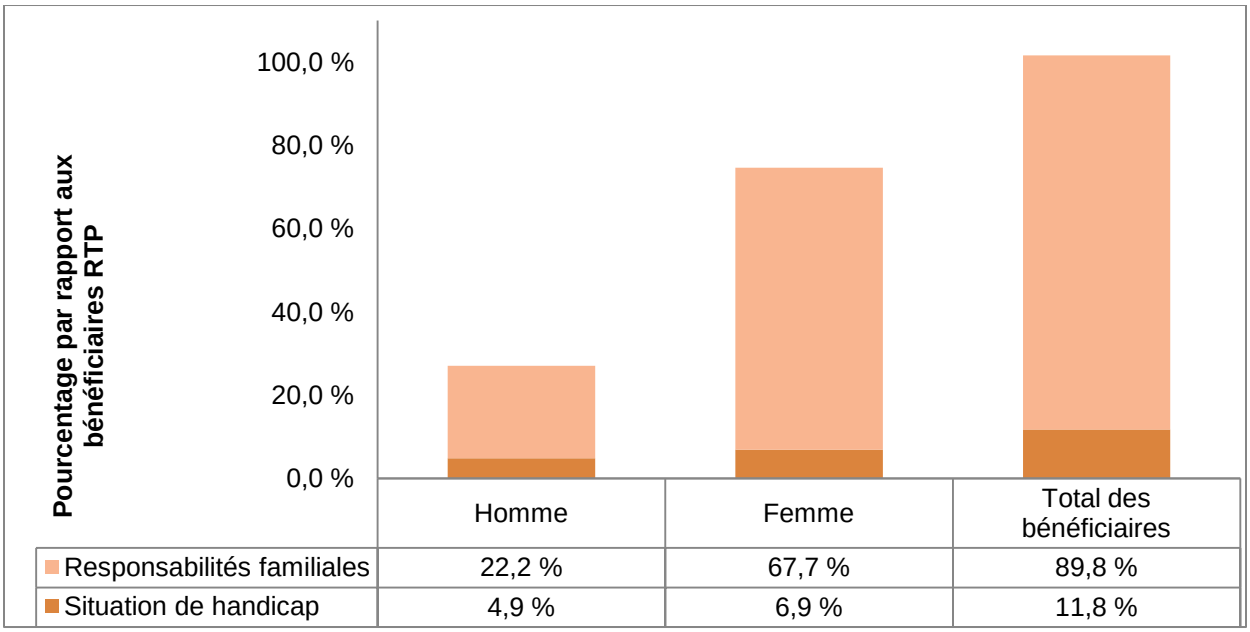
La grande majorité (89,8 %) de l'ensemble des bénéficiaires réputés aux études à temps plein a ce statut par leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.4). Il est à noter qu'en 2012-2013, 156 bénéficiaires (1,62 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois par leurs responsabilités familiales et par leur situation de handicap.

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2012-2013



	Secondaire (professionnel)	Collégial	Université	Total des bénéficiaires
Responsabilités familiales	3,3 %	9,2 %	77,3 %	89,8 %
Situation de handicap	0,2 %	1,8 %	9,8 %	11,8 %

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2012-2013



	Homme	Femme	Total des bénéficiaires
Responsabilités familiales	22,2 %	67,7 %	89,8 %
Situation de handicap	4,9 %	6,9 %	11,8 %

1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

La majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtiennent une aide financière deux trimestres par année et se trouvent dans des établissements de la région de Montréal.

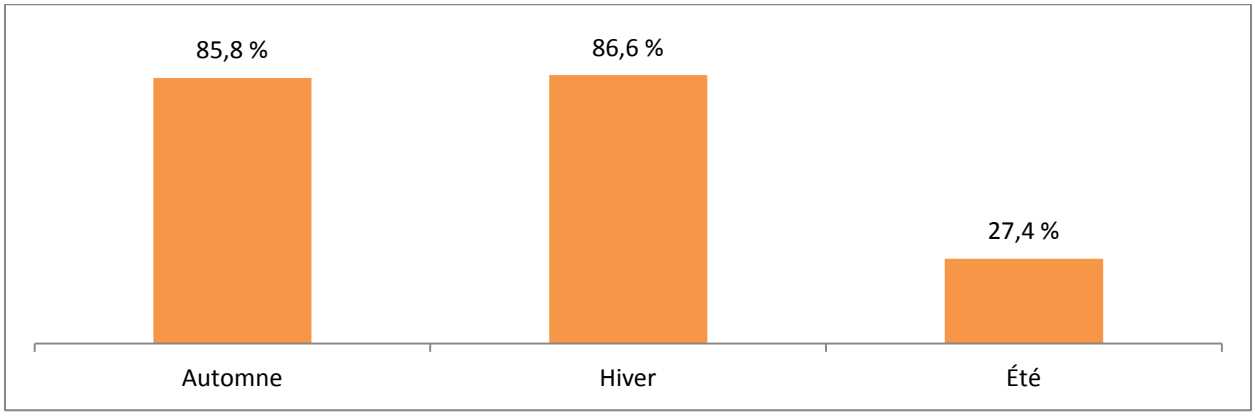
Le tableau 1.4.1 indique que les étudiantes et les étudiants ont bénéficié majoritairement du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres. Notons que 20,9 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2012, hiver 2013 et été 2013).

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2012-2013

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	86 255	52,7 %
Automne, hiver et été	34 207	20,9 %
Automne seulement	18 837	11,5 %
Hiver seulement	13 839	8,5 %
Hiver et été	7 513	4,6 %
Été seulement	1 956	1,2 %
Automne et été	1 103	0,7 %
Total des bénéficiaires	**163 710**	**100,0 %**

Le graphique 1.4.1 indique que, peu importe le nombre total de trimestres, 85,8 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 86,6 % à l'hiver et à 27,4 % à l'été.

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2012-2013

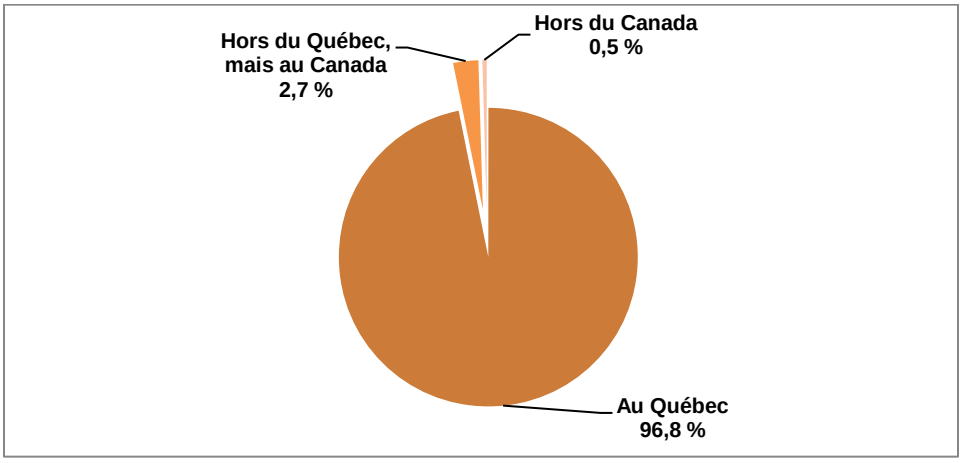


Quant au tableau 1.4.2 et au graphique 1.4.2, ils illustrent que la grande majorité (96,8 %) des bénéficiaires fréquentent un établissement d'enseignement situé au Québec. Une proportion de 2,7 % étudient dans un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Finalement, moins de 1,0 % des bénéficiaires étudient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2012-2013

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	158 481	1 025,7 M$
Hors du Québec, mais au Canada	4 464	46,1 M$
Hors du Canada	765	10,6 M$
Total	**163 710**	**1 082,5 M$**

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2012-2013



Pour leur part, les tableaux 1.4.3, 1.4.4 et 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires et le montant d'aide financière attribué pour les dix établissements québécois où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, selon l'ordre d'enseignement. À la formation professionnelle au secondaire, le premier établissement est le Centre de formation professionnelle des Riverains (Montréal) avec 1 501 bénéficiaires. Au collégial, il s'agit du Cégep d'Ahuntsic (1 953) et à l'université, de l'Université de Montréal (14 026).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, secondaire, (formation professionnelle), 2012-2013

Secondaire (formation professionnelle)		
Noms des établissements d'enseignement	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Centre de formation professionnelle des Riverains (Montréal)	1 501	6,0 M$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	1 180	7,2 M$
Centre d'informatique et d'administration Verdun (LaSalle)	1 134	4,5 M$
Collège CDI (Montréal)	689	11,1 M$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	623	4,1 M$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	575	2,8 M$
Fierbourg, centre de formation professionnelle	493	2,3 M$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	472	2,5 M$
Centre de formation professionnel 24 juin	454	2,4 M$
Centre de formation Compétences-2000	433	2,6 M$
Autres établissements	21 929	139,5 M$
Total de la formation professionnelle	**29 483**	**185,0 M$**

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, collégial, 2012-2013

Collégial		
Noms des établissements d'enseignement	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Cégep d'Ahuntsic	1 953	9,4 M$
Cégep de Sherbrooke	1 925	9,6 M$
Cégep François-Xavier Garneau	1 616	7,5 M$
Collège LaSalle	1 585	13,3 M$
Cégep de Sainte-Foy	1 517	7,1 M$
Cégep de Trois-Rivières	1 428	6,7 M$
Cégep du Vieux Montréal	1 421	7,2 M$
Cégep de Maisonneuve	1 402	7,7 M$
Collège Dawson	1 174	6,2 M$
Cégep de Saint-Jérôme	1 111	5,5 M$
Autres établissements	35 842	207,8 M$
Total du collégial	**50 974**	**288,0 M$**

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, université, 2012-2013

Université		
Noms des établissements d'enseignement	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Université de Montréal	14 026	104,7 M$
Université Laval	12 722	85,6 M$
Université du Québec à Montréal	11 576	77,0 M$
Université de Sherbrooke	6 747	46,5 M$
Université Concordia	6 542	46,0 M$
Université McGill	4 557	36,4 M$
Université du Québec à Trois-Rivières	4 305	30,9 M$
École des hautes études commerciales de Montréal	2 362	18,4 M$
École Polytechnique de Montréal	2 106	14,6 M$
École de technologie supérieure	2 024	13,4 M$
Autres établissements	11 057	79,3 M$
Total de l'université	**78 024**	**552,8 M$**

Il est possible d'observer au tableau 1.4.6 que près de la moitié (2 116) des 4 464 bénéficiaires fréquentant un établissement universitaire situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudient à l'Université d'Ottawa. De ces 4 464 bénéficiaires, 86,4 % (3 859) étudient dans un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7).

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2012-2013

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	2 116	22,6 M$
La Cité collégiale (Ottawa)	494	3,6 M$
Carleton University	190	2,1 M$
University of Toronto	174	2,3 M$
Université de Moncton	142	1,4 M$
Autres établissements	1 348	14,1 M$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	**4 464**	**46,1 M$**

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2012-2013

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	3 859	39,8 M$
Nouveau-Brunswick	203	1,9 M$
Colombie-Britannique	156	1,5 M$
Nouvelle-Écosse	96	1,1 M$
Alberta	75	0,9 M$
Manitoba	31	0,3 M$
Terre-Neuve-et-Labrador	20	0,2 M$
Saskatchewan	14	0,2 M$
Île-du-Prince-Édouard	9	0,1 M$
Total	**4 464**	**46,1 M$**

Par ailleurs, 36,5 % (279) des bénéficiaires qui étudient à l'extérieur du Canada fréquentent un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute la France (138) et le Royaume-Uni (121) la proportion est de 70,3 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2012-2013

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	279	3,9 M$
France	138	1,4 M$
Royaume-Uni	121	2,4 M$
Allemagne	26	0,3 M$
Suisse	26	0,3 M$
Espagne	21	0,3 M$
Australie	19	0,2 M$
Pays-Bas	18	0,3 M$
Belgique	14	0,2 M$
Chine	10	0,2 M$
Autres pays	93	1,2 M$
Total	**765**	**10,7 M$**

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement. On peut y observer que Montréal est la région d'études du plus grand nombre de bénéficiaires. En effet, 54,4 % (44 831) des bénéficiaires de l'enseignement universitaire étudient dans cette région, ainsi que 36,1 % (18 725) de celles et ceux du collégial et 33,5 % (9 868) de celles et ceux de la formation professionnelle au secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de l'Estrie combinées regroupent 81,9 % des bénéficiaires de l'enseignement universitaire.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2012-2013

	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Université	
Région d'études	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Montréal	9 868	69,3 M$	18 725	119,7 M$	44 831	324,1 M$
Québec (Capitale-Nationale)	3 290	21,3 M$	6 229	33,2 M$	14 685	100,6 M$
Estrie	1 252	7,6 M$	2 547	13,2 M$	7 876	55,2 M$
Montérégie	3 270	18,1 M$	4 835	25,3 M$	308	2,8 M$
Mauricie	986	5,7 M$	2 756	15,8 M$	4 366	31,3 M$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 076	5,8 M$	2 652	13,1 M$	1 967	12,9 M$
Bas-Saint-Laurent	867	4,6 M$	2 551	13,8 M$	843	5,6 M$
Chaudière-Appalaches	1 288	6,1 M$	2 108	9,6 M$	669	3,6 M$
Laurentides	1 478	9,0 M$	1 968	9,3 M$	.	.
Centre-du-Québec	1 354	9,3 M$	1 789	9,6 M$	.	.
Outaouais	594	3,3 M$	919	5,0 M$	1 538	10,4 M$
Lanaudière	1 923	8,3 M$	1 125	5,2 M$	.	.
Laval	1 389	12,5 M$	1 266	7,1 M$	366	2,5 M$
Abitibi-Témiscamingue	435	2,1 M$	805	4,1 M$	575	3,7 M$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	198	1,0 M$	446	2,5 M$	.	.
Côte-Nord	130	0,6 M$	231	1,3 M$	.	.
Nord-du-Québec	85	0,4 M$	22	0,1 M$	.	.
Au Canada (hors du Québec)	.	.	898	7,0 M$	3 566	39,0 M$
Hors du Canada	.	.	20	0,2 M$	745	10,5 M$
Total	**29 483**	**185,0 M$**	**51 892**	**295,1 M$**	**82 335**	**602,4 M$**

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique que près de la moitié des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, soit 43,9 %, sont dans la catégorie *Avec contribution des parents*. Environ 1 bénéficiaire sur 5 (20,9 %) se trouve dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Finalement, plus du tiers des bénéficiaires (35,2 %) sont dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle au secondaire, 30,8 % (9 095) des bénéficiaires font partie de la catégorie *Avec contribution des parents*, 30,2 % (8 913) sont dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 38,9 % (11 475), dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Par ailleurs, plus de la moitié des bénéficiaires de la formation professionnelle (ASP) se trouvent dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*.

Au collégial, 60,2 % (31 226) des bénéficiaires sont dans la catégorie *Avec contribution des parents*, 16,5 % (8 556), dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 23,3 % (12 110), dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Cette répartition correspond approximativement à celle de la formation technique conduisant au DEC. Lorsqu'on isole la formation technique menant à l'AEC, on trouve moins de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution des parents* et autant de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* que dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Quant à la formation générale, la grande majorité (83,9 %) des bénéficiaires font partie de la catégorie *Avec contribution des parents*.

Enfin, à l'université, on observe une différence entre le 1er cycle et les 2^{e} et 3^{e} cycles. Ainsi, les bénéficiaires du 1er cycle sont principalement *Avec contribution des parents* ou *Sans contribution des tiers.* En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, les bénéficiaires qui étudient aux 2^{e} et 3^{e} cycles sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents)*. De plus, elles et ils sont majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint	Sans contribution des tiers
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**9 095**	**8 913**	**11 475**
	Professionnelle – DEP	8 420	7 134	10 842
	Professionnelle – ASP	675	1 779	633
Collégial	**Total collégial**	**31 226**	**8 556**	**12 110**
	Générale	12 414	603	1 777
	Technique – DEC	16 499	4 199	6 746
	Technique – AEC	2 313	3 754	3 587
Université	**Total université**	**31 589**	**16 668**	**34 078**
	1er cycle	31 589	12 285	19 535
	2e cycle	.	3 489	12 728
	3e cycle	.	894	1 815
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**71 910**	**34 137**	**57 663**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**43,9%**	**20,9%**	**35,2%**

Parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* se trouvent un peu moins de personnes résidant chez leurs parents (34 248) que de non-résidentes et de non-résidents (37 662) (tableau 1.5.2). L'aide financière moyenne accordée à ces derniers est cependant plus importante, soit 6 197 $ comparativement à 3 940 $.

Pour les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents*, une différence marquée est observée pour ce qui est de l'aide moyenne attribuée. Celles et ceux qui résident chez leurs parents reçoivent en moyenne 4 927 $, tandis que les non-résidentes et les non-résidents reçoivent en moyenne 7 969 $. De plus, les non-résidentes et les non-résidents sont beaucoup plus nombreux (93,8 %) que les résidentes et les résidents (6,2 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	34 248	3 940 $
	Ne résidant pas chez ses parents	37 662	6 197 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	5 729	4 927 $
	Ne résidant pas chez ses parents	86 071	7 969 $

Pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, moins de 10 % des bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des parents* résident chez leurs parents (tableau 1.5.3). Pour les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence dépend de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, en formation générale, les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* sont majoritairement des résidentes ou des résidents. Il en est de même pour la formation technique conduisant à l'AEC (collégial). Les autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* sont en plus grande proportion des non-résidentes et des non-résidents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
		Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**4 257**	**4 838**	**848**	**19 540**
	Professionnelle – DEP	4 182	4 238	836	17 140
	Professionnelle – ASP	75	600	12	2 400
Collégial	**Total collégial**	**16 072**	**15 154**	**914**	**19 752**
	Générale	7 887	4 527	122	2 258
	Technique – DEC	6 784	9 715	402	10 543
	Technique – AEC	1 401	912	390	6 951
Université	**Total université**	**13 919**	**17 670**	**3 967**	**46 779**
	1er cycle	13 919	17 670	2 151	29 669
	2e cycle	.	.	1 721	14 496
	3e cycle	.	.	95	2 614
Total des bénéficiaires		**34 248**	**37 662**	**5 729**	**86 071**

La catégorie *Avec contribution des parents* compte 71 910 bénéficiaires (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens des parents de ces bénéficiaires s'élèvent à 39 189 $. Il est à noter que ces revenus n'incluent pas les montants attribués à titre de prestations pour enfant. Ces prestations sont toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière. Soulignons aussi qu'environ 1 bénéficiaire sur 2 n'a qu'un seul parent contribuant au financement de ses études. Les revenus moyens correspondent alors aux revenus de cet unique parent. Finalement, 70,8 % des bénéficiaires de cette catégorie, les revenus des parents sont insuffisants pour qu'une participation financière de leur part soit considérée dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 36 604 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffrent à 26 173 $ (tableau 1.5.4). Ces revenus, pour près de la moitié des parents de ces boursières et boursiers, sont de 20 000 $ ou moins.

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2012-2013

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés des parents	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
20 000 $ ou moins	15 830	43,2 %	21 457	29,8 %
20 001 $ - 30 000 $	6 708	18,3 %	9 837	13,7 %
30 001 $ - 40 000 $	5 785	15,8 %	9 839	13,7 %
40 001 $ - 50 000 $	3 597	9,8 %	7 971	11,1 %
50 001 $ - 60 000 $	2 101	5,7 %	6 181	8,6 %
60 001 $ ou plus	2 583	7,1 %	16 625	23,1 %
Total des bénéficiaires	**36 604**	**100,0 %**	**71 910**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**26 173 $**		**39 189 $**

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2012-2013

Contribution des parents	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
0 $	50 937	70,8 %
1 $ - 2 000 $	9 427	13,1 %
2 001 $ - 4 000 $	4 727	6,6 %
4 001 $ - 6 000 $	2 689	3,7 %
6 001 $ ou plus	4 130	5,7 %
Total des bénéficiaires	**71 910**	**100,0 %**

La catégorie *Avec contribution du conjoint* compte 34 137 bénéficiaires (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élèvent à 17 368 $. Ces revenus sont insuffisants dans 90,2 % des cas pour qu'une participation financière de leur part soit considérée (tableau 1.5.7). Quant aux 27 827 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens de leur conjoint ou de leur conjointe se chiffrent à 14 696 $ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2012-2013

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés du conjoint	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
20 000 $ ou moins	18 536	66,6 %	21 366	62,6 %
20 001 $ - 30 000 $	3 402	12,2 %	3 989	11,7 %
30 001 $ - 40 000 $	2 812	10,1 %	3 551	10,4 %
40 001 $ - 50 000 $	1 648	5,9 %	2 284	6,7 %
50 001 $ - 60 000 $	882	3,2 %	1 406	4,1 %
60 001 $ ou plus	547	2,0 %	1 541	4,5 %
Total des bénéficiaires	**27 827**	**100,0 %**	**34 137**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**14 696 $**		**17 368 $**

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2012-2013

Contribution du conjoint	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
0 $	30 784	90,2 %
1 $ - 2 000 $	1 844	5,4 %
2 001 $ - 4 000 $	746	2,2 %
4 001 $ - 6 000 $	328	1,0 %
6 001 $ ou plus	435	1,3 %
Total des bénéficiaires	**34 137**	**100,0 %**

En 2012-2013, dans 52,8 % des cas, les parents du ou de la bénéficiaire de la catégorie *Avec contribution des parents* avaient seulement la ou le bénéficiaire comme enfant à charge (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie Avec contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2012-2013

Nombre d'enfants à charge des parents	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
1	37 960	52,8 %
2	21 376	29,7 %
3	8 793	12,2 %
4 ou plus	3 781	5,3 %
Total des bénéficiaires	**71 910**	**100,0 %**

Parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint*, moins du quart (24,1 %) n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2012-2013

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant et du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0	8 233	24,1 %
1	10 732	31,4 %
2	10 084	29,5 %
3	3 597	10,5 %
4 ou plus	1 491	4,4 %
Total des bénéficiaires	**34 137**	**100,0 %**

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 83,8 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2012-2013

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	48 304	83,8 %
1	5 490	9,5 %
2	2 780	4,8 %
3	824	1,4 %
4 ou plus	265	0,5 %
Total des bénéficiaires	**57 663**	**100,0 %**

En excluant les zéros des tableaux 1.5.9 et 1.5.10, on obtient 35 263 bénéficiaires, soit 21,5 % de l'ensemble, qui avaient au moins un enfant à charge en 2012-2013.

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

L'étudiante ou l'étudiant doit contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière à lui accorder. Le revenu total pris en considération pour l'étudiante ou l'étudiant regroupe ses revenus d'emploi, comprenant les revenus bruts d'emploi et les revenus assimilables à des revenus d'emploi, et ses autres revenus, tels que les pensions alimentaires et les bourses d'excellence. À titre informatif, mentionnons que les revenus assimilables à des revenus d'emploi les plus importants en 2012-2013 étaient les prestations d'assurance emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2012-2013, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de 9 609 $ (tableau 1.6.1). Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls, cette moyenne est plutôt de 11 856 $. La médiane des revenus d'emploi, quant à elle, passe de 7 000 $ pour l'ensemble des bénéficiaires à 9 027 $ pour les bénéficiaires ayant des revenus d'emploi supérieurs à 0 $. Cette augmentation, attribuable à l'exclusion des revenus nuls, se remarque pour tous les ordres d'enseignement. Les bénéficiaires de l'université ont en moyenne des revenus d'emploi supérieurs aux bénéficiaires du secondaire, qui eux-mêmes ont des revenus supérieurs aux bénéficiaires du collégial.

C'est au 3e cycle universitaire que se trouvent les revenus d'emploi moyens les plus élevés. Les deuxièmes plus bas sont observés en formation professionnelle au secondaire (ASP), en raison notamment des bénéficiaires ayant des revenus nuls. En effet, la médiane de leurs revenus d'emploi passe alors de 1 510 $ à 6 880 $.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls	Revenus d'emploi médians, excluant les revenus nuls
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**9 025 $**	**6 266 $**	**11 770 $**	**9 459 $**
	Professionnelle – DEP	9 484 $	6 925 $	12 039 $	9 707 $
	Professionnelle – ASP	5 100 $	1 510 $	8 684 $	6 880 $
Collégial	**Total collégial**	**8 737 $**	**6 000 $**	**10 713 $**	**7 850 $**
	Générale	6 805 $	4 476 $	8 608 $	6 000 $
	Technique – DEC	9 027 $	6 765 $	10 740 $	8 036 $
	Technique – AEC	10 875 $	7 898 $	13 890 $	11 000 $
Université	**Total université**	**10 367 $**	**7 940 $**	**12 599 $**	**9 885 $**
	1er cycle	10 115 $	7 897 $	12 341 $	9 782 $
	2e cycle	11 125 $	8 308 $	13 276 $	10 280 $
	3e cycle	11 737 $	6 500 $	14 519 $	9 303 $
Total des bénéficiaires		**9 609 $**	**7 000 $**	**11 856 $**	**9 027 $**

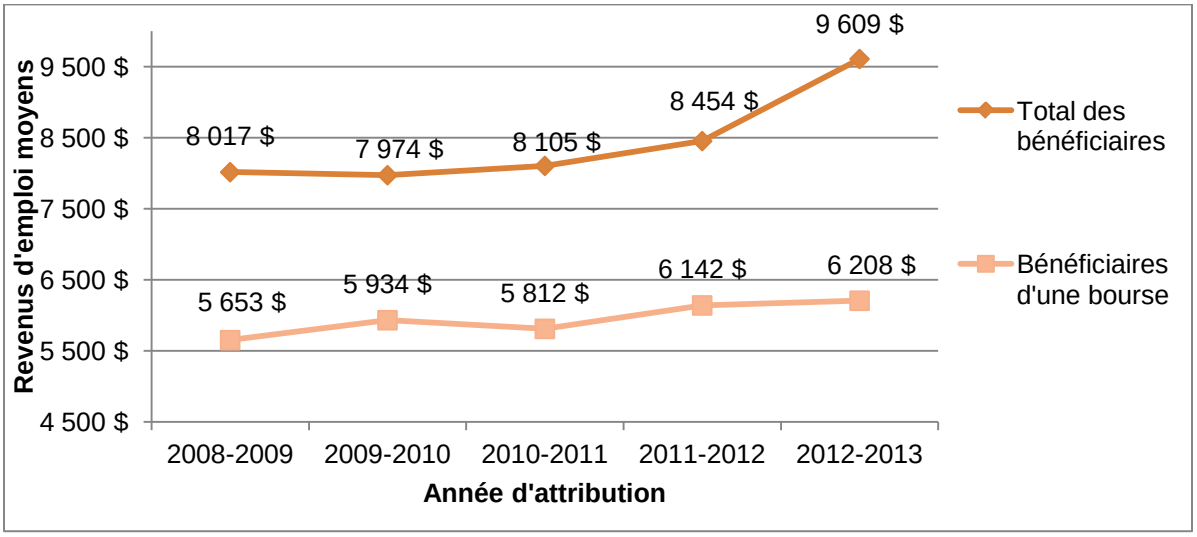
Le tableau 1.6.2 indique que, pour la catégorie *Sans contribution des parents*, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires résidant chez leurs parents sont plus élevés que ceux des bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	8 249 $	10 046 $
	Ne résidant pas chez ses parents	9 143 $	10 395 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	11 364 $	13 311 $
	Ne résidant pas chez ses parents	10 237 $	13 242 $

De façon générale, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont connu une croissance au cours des cinq dernières années (graphique 1.6.1). Il est à noter que la forte dispersion de cette variable limite l'utilisation de la moyenne (tableau 1.6.3).

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013



Les tableaux 1.6.3 et 1.6.4 indiquent qu'en 2012-2013, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 9 609 $ et la moyenne de leur revenu total, de 10 206 $. Une proportion de 19,0 % des bénéficiaires n'avaient aucun revenu d'emploi et 15,5 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 11 % des bénéficiaires, dont plus du tiers étaient au 1er cycle universitaire, avaient un revenu total supérieur à 20 000 $.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial			Université			Total des bénéficiaires	
Revenus d'emploi	Formation professionnelle DEP	Formation professionnelle ASP	Formation générale	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	5 601	1 274	3 099	4 377	2 095	11 440	2 628	519	**31 033**	**19,0 %**
1 $ - 1 000 $	1 490	187	873	1 111	516	2 821	805	168	**7 971**	**4,9 %**
1 001 $ - 2 000 $	1 140	178	934	1 052	398	2 157	636	136	**6 631**	**4,1 %**
2 001 $ - 3 000 $	1 044	150	1 003	1 280	363	2 211	631	132	**6 814**	**4,2 %**
3 001 $ - 4 000 $	1 051	103	1 086	1 489	312	2 552	642	108	**7 343**	**4,5 %**
4 001 $ - 5 000 $	1 047	108	1 091	1 659	319	2 670	600	117	**7 611**	**4,6 %**
5 001 $ - 6 000 $	1 001	109	1 001	1 676	297	2 736	633	127	**7 580**	**4,6 %**
6 001 $ - 7 000 $	981	87	872	1 617	304	2 877	661	88	**7 487**	**4,6 %**
7 001 $ - 8 000 $	1 034	98	788	1 609	334	2 901	703	105	**7 572**	**4,6 %**
8 001 $ - 9 000 $	969	81	713	1 466	282	2 969	627	92	**7 199**	**4,4 %**
9 001 $ - 10 000 $	1 116	93	666	1 463	435	3 435	676	80	**7 964**	**4,9 %**
10 001 $ - 11 000 $	984	77	446	1 138	259	2 887	673	79	**6 543**	**4,0 %**
11 001 $ - 12 000 $	931	74	423	1 093	284	2 745	594	74	**6 218**	**3,8 %**
12 001 $ - 13 000 $	777	58	309	914	260	2 360	590	70	**5 338**	**3,3 %**
13 001 $ - 14 000 $	740	54	226	785	223	2 148	503	68	**4 747**	**2,9 %**
14 001 $ - 15 000 $	796	40	216	747	303	2 035	509	60	**4 706**	**2,9 %**
15 001 $ - 16 000 $	645	42	149	555	225	1 594	399	65	**3 674**	**2,2 %**
16 001 $ - 17 000 $	562	41	145	464	194	1 245	329	46	**3 026**	**1,8 %**
17 001 $ - 18 000 $	526	29	112	438	209	1 255	332	52	**2 953**	**1,8 %**
18 001 $ - 19 000 $	448	28	84	332	174	970	287	45	**2 368**	**1,4 %**
19 001 $ - 20 000 $	474	21	90	327	232	1 098	326	54	**2 622**	**1,6 %**
20 001 $ ou plus	3 039	155	468	1 852	1 636	6 303	2 433	424	**16 310**	**10,0 %**
Moyenne des revenus d'emploi										**9 609 $**

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial			Université			Total des bénéficiaires	
Revenu total	Formation professionnelle DEP	Formation professionnelle ASP	Formation générale	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	4 956	1 178	2 773	3 789	1 687	8 966	1 733	217	**25 299**	**15,5 %**
1 $ - 1 000 $	1 515	222	969	1 255	699	3 299	745	93	**8 797**	**5,4 %**
1 001 $ - 2 000 $	1 145	191	944	1 069	445	2 257	531	61	**6 643**	**4,1 %**
2 001 $ - 3 000 $	1 113	152	1 018	1 300	384	2 275	532	72	**6 846**	**4,2 %**
3 001 $ - 4 000 $	1 102	115	1 071	1 510	319	2 656	567	76	**7 416**	**4,5 %**
4 001 $ - 5 000 $	1 084	115	1 128	1 652	334	2 716	575	86	**7 690**	**4,7 %**
5 001 $ - 6 000 $	1 058	108	1 007	1 676	313	2 811	623	87	**7 683**	**4,7 %**
6 001 $ - 7 000 $	1 015	89	890	1 627	300	2 943	658	70	**7 592**	**4,6 %**
7 001 $ - 8 000 $	1 065	100	799	1 673	348	2 942	686	81	**7 694**	**4,7 %**
8 001 $ - 9 000 $	975	79	749	1 489	291	3 041	649	93	**7 366**	**4,5 %**
9 001 $ - 10 000 $	1 115	90	672	1 484	434	3 400	704	102	**8 001**	**4,9 %**
10 001 $ - 11 000 $	990	81	450	1 140	258	3 051	700	85	**6 755**	**4,1 %**
11 001 $ - 12 000 $	936	80	437	1 121	294	2 861	672	73	**6 474**	**4,0 %**
12 001 $ - 13 000 $	802	54	317	937	263	2 461	647	77	**5 558**	**3,4 %**
13 001 $ - 14 000 $	772	52	243	826	230	2 273	614	99	**5 109**	**3,1 %**
14 001 $ - 15 000 $	797	38	227	777	314	2 142	591	85	**4 971**	**3,0 %**
15 001 $ - 16 000 $	665	41	156	576	234	1 700	510	88	**3 970**	**2,4 %**
16 001 $ - 17 000 $	598	38	149	476	190	1 340	432	91	**3 314**	**2,0 %**
17 001 $ - 18 000 $	554	29	114	445	205	1 340	436	90	**3 213**	**2,0 %**
18 001 $ - 19 000 $	470	31	87	350	175	1 041	338	100	**2 592**	**1,6 %**
19 001 $ - 20 000 $	476	21	91	333	233	1 144	371	91	**2 760**	**1,7 %**
20 001 $ ou plus	3 193	183	503	1 939	1 704	6 750	2 903	792	**17 967**	**11,0 %**
Moyenne du revenu total										**10 206 $**

Pour ce qui est des autres revenus, 29 602 bénéficiaires avaient en moyenne 3 302 $ en 2012-2013. Ces autres revenus étaient de 1 000 $ ou moins pour près de la moitié (12 781) de ces bénéficiaires, alors qu'ils étaient de plus de 8 000 $ pour 2 649 bénéficiaires (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2012-2013

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
1 $ - 1 000 $	12 781	43 %
1 001 $ - 2 000 $	4 600	16 %
2 001 $ - 3 000 $	3 049	10 %
3 001 $ - 4 000 $	2367	8 %
4 001 $ - 5 000 $	1690	6 %
5 001 $ - 6 000 $	1136	4 %
6 001 $ - 7 000 $	723	2 %
7 001 $ - 8 000 $	607	2 %
8 001 $ ou plus	2649	9 %
Total des bénéficiaires	**29 602**	**100 %**

Parmi ces autres revenus, 13 540 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'excellence d'une valeur moyenne de 3 857 $. Conformément au Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu d'une bourse d'excellence considéré est le montant excédant 5 000 $. Ainsi, pour les 10 686 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence de 5 000 $ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6). Il est à noter que les bourses accordées par l'Aide financière aux études ne sont pas considérées comme des bourses d'excellence.

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2012-2013

Montant de la bourse d'excellence	Nombre de bénéficiaires	%
1 $ - 5 000 $	10 686	79 %
5 001 $ - 6 000 $	560	4 %
6 001 $ - 7 000 $	347	3 %
7 001 $ - 8 000 $	300	2 %
8 001 $ ou plus	1647	12 %
Total des bénéficiaires	**13 540**	**100 %**

De plus, 3 385 bénéficiaires avaient un revenu de pension alimentaire en moyenne de 3 680 $. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études ne sont considérés que les montants reçus à titre de pension alimentaire en excédent de 1 200 $ par année d'attribution ou, si l'étudiante ou l'étudiant a plus d'un enfant, en excédent du montant obtenu en multipliant 1 200 $ par le nombre d'enfants de l'étudiante ou de l'étudiant. Ainsi, pour les 585 bénéficiaires qui recevaient un revenu de pension alimentaire se situant entre 1 $ et 1 200 $ en 2012-2013, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.7).

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2012-2013

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires
1 $ - 1 200 $	585
1 201 $ - 2 000 $	420
2 001 $ - 3 000 $	609
3 001 $ - 4 000 $	551
4 001 $ - 5 000 $	394
5 001 $ - 6 000 $	309
6 001 $ - 7 000 $	170
7 001 $ - 8 000 $	112
8 001 $ ou plus	235
Total des bénéficiaires	**3 385**

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction de la situation de l'étudiante ou de l'étudiant, par exemple l'ordre d'enseignement, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études ainsi que la présence d'enfants à charge et autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

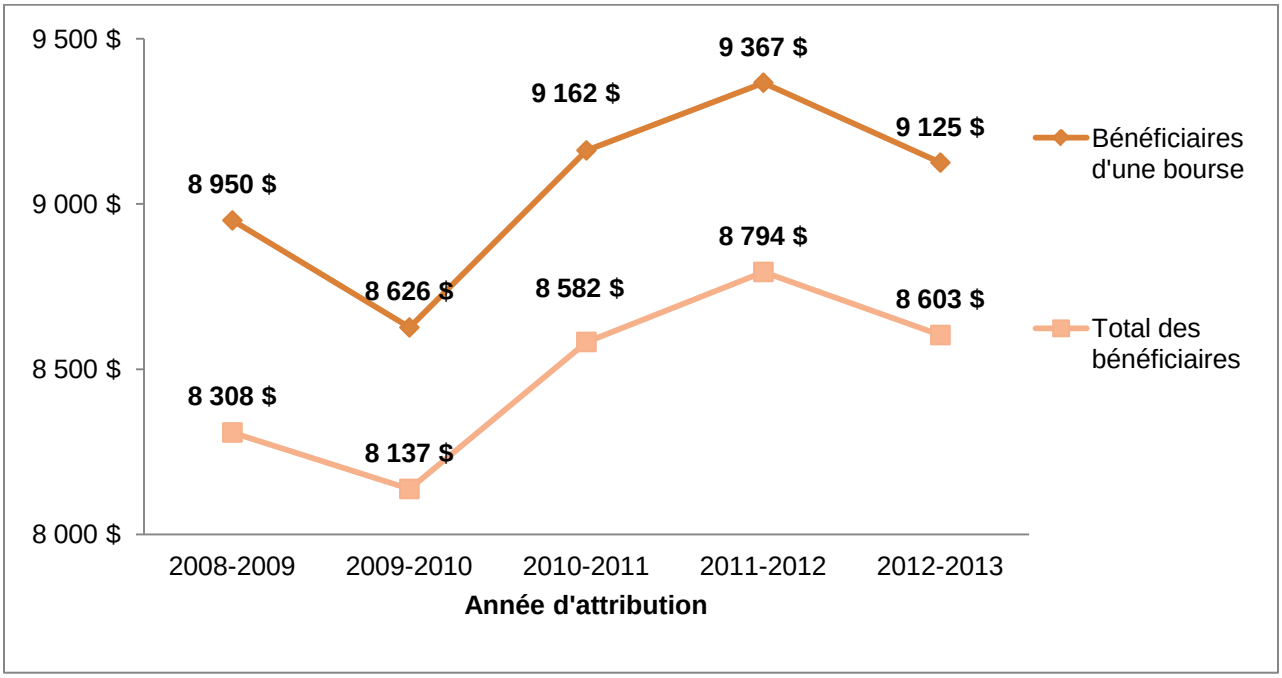
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2012-2013 se sont vu reconnaître des frais de subsistance de même que des frais de matériel scolaire (tableau 1.7.1) et la grande majorité (84,2 %) se sont vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité. Ces trois types de frais représentent la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,25 milliard de dollars. Par ailleurs, un peu plus de 1 bénéficiaire sur 6 (18,6 %) s'est vu reconnaître des frais de garde pour enfant, pour un montant de 57,1 millions de dollars. Finalement, 17 816 bénéficiaires (10,9 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputé inscrit, des frais représentant 37,2 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2012-2013

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	163 549	99,9 %	858,2 M$
Frais scolaires	137 806	84,2 %	307,1 M$
Frais de matériel scolaire	162 692	99,4 %	89,9 M$
Frais de garde pour enfant	30 515	18,6 %	57,1 M$
Frais de réputé inscrit	17 816	10,9 %	37,2 M$

En ce qui concerne le montant total des dépenses admises par étudiante ou étudiant, on peut observer, pour 2012-2013, le montant moyen le plus élevé des cinq dernières années, autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursières et les boursiers (graphique 1.7.1).

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013



Le tableau 1.7.2 rapporte que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 11 402 bénéficiaires en 2012-2013, pour un montant total de 5,6 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptent près des deux tiers de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2012-2013

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	3 807	34,5 %	1,9 M$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 075	27,8 %	1,6 M$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 516	13,7 %	0,8 M$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 050	9,5 %	0,5 M$
MRC d'Antoine-Labelle	571	5,2 %	0,3 M$
Région de la Côte-Nord	477	4,3 %	0,2 M$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	173	1,6 %	0,1 M$
Ville de La Tuque	164	1,5 %	0,1 M$
MRC de Pontiac	113	1,0 %	0,1 M$
Région du Nord-du-Québec	96	0,9 %	<0,1 M$
Total des bénéficiaires	**11 042**	**100,0 %**	**5,6 M$**

1.8 Demande d’aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses pendant leurs études, les étudiantes et les étudiants doivent faire une demande d’aide financière. Chaque demande est valide pour une année d’attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne aux études doit satisfaire à certains critères, notamment ceux relatifs à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Depuis cinq ans, le nombre de demandes d’aide financière présente une augmentation quasi constante, ayant atteint 190 162 en 2012-2013 (graphique 1.8.1). De ce nombre, 5 877 demandes ont été refusées parce que l’étudiante ou l’étudiant n’était pas admissible au Programme au sens du Règlement sur l’aide financière aux études (tableau 1.8.1). Plus de la moitié de ces demandes n’étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. L’atteinte de la période maximale d’admissibilité est le deuxième motif de refus pour le nombre d’occurrences.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d’aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2008-2009 à 2012-2013

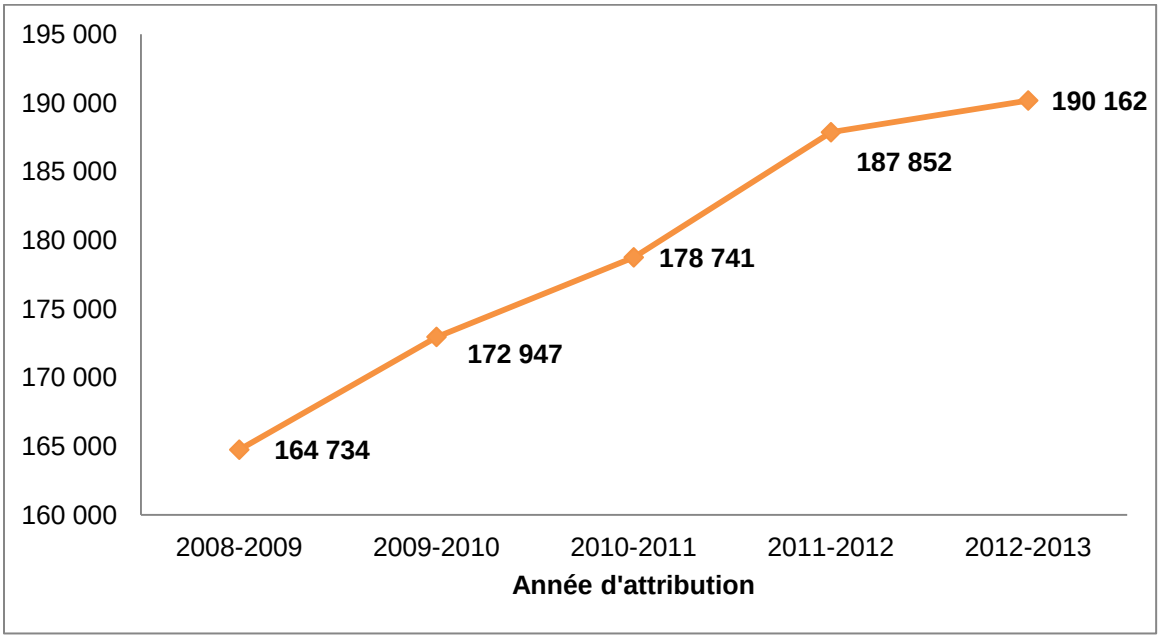


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2012-2013

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	2 061
Période maximale d'admissibilité atteinte	967
Études non reconnues comme étant à temps plein	730
Demande d'aide financière en retard	581
Ressources financières suffisantes de l'étudiant	546
Limite d'endettement atteinte	417
Autres motifs	575
Total des demandes d'aide financière refusées	**5 877**

Notons que 35 722 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2012-2013 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces étudiantes et ces étudiants n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérés comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme des personnes ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein de la ou du bénéficiaire, c'est le gouvernement qui paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent alors à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, l'emprunteuse ou l'emprunteur doit consolider son prêt auprès de son établissement financier. Elle ou il doit convenir avec celui-ci du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement.

Les 61 236 emprunteuses et emprunteurs qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2012-2013 avaient une dette d'études moyenne de 11 125 $ (tableau 1.9.1). Au collégial, pour les programmes subventionnés, et au secondaire, la majorité des emprunteuses et des emprunteurs avaient une dette d'études inférieure à 10 000 $. À l'université, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 12 737 $ au 1er cycle à 24 130 $ au 3e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2012-2013

	Secondaire	Collégial			Université			
Dette d'études	Formation professionnelle	Formation générale – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
1 $ - 5 000 $	6 579	1 824	3 395	195	2 994	655	54	15 696
5 001 $ - 10 000 $	5 161	1 033	4 233	425	5 047	1 874	117	17 890
10 001 $ - 15 000 $	2 121	247	2 709	517	4 560	1 879	147	12 180
15 001 $ - 30 000 $	1 681	82	2 176	568	5 393	2 990	423	13 313
30 001 $ et plus	325		105	36	667	729	295	2 157
Total des emprunteuses et des emprunteurs	**15 867**	**3 186**	**12 618**	**1 741**	**18 661**	**8 127**	**1 036**	**61 236**
Montant moyen de la dette d'études	**8 076 $**	**5 176 $**	**9 568 $**	**12 982 $**	**12 737 $**	**16 066 $**	**24 130 $**	**11 125 $**

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiantes et aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'établissement de leur choix. La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement, pour un montant total de plus de 2 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 15,6 %, 14,0 %, 9,1 % et 3,2 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2013

	Prêts négociés	
Établissement financier	**%**	**Montant**
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	57,9 %	2 176,8 M$
Banque Royale du Canada	15,6 %	585,5 M$
Banque Nationale du Canada	14,0 %	525,9 M$
Banque de Montréal	9,1 %	340,9 M$
Banque Laurentienne	3,2 %	119,8 M$
Banque canadienne impériale de commerce	0,1 %	4,0 M$
Banque Toronto-Dominion	0,1 %	4,0 M$
Banque Scotia	0,0 %	1,3 M$
Banque HSBC Canada	0,0 %	0,0 M$
Total	**100,0 %**	**3 758,2 M$**

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Le montant global de ces prêts est également en hausse. Par contre, les intérêts payés par le gouvernement ont diminué, en raison principalement des faibles taux d'intérêt en vigueur.

Le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts est, quant à lui, demeuré stable à un peu plus de 1,8 milliard de dollars.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2008-2009 à 2012-2013[1]

Montant des prêts garantis par le gouvernement	**2008-2009**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 589,1 M$	1 632,7 M$	1 689,6 M$	1 756,5 M$	1 856,9 M$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts[2]	4,5 M$	3,3 M$	2,4 M$	1,6 M$	1,2 M$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	1 872,1 M$	1 816,0 M$	1 832,7 M$	1 851,1 M$	1 900,1 M$
Montant global des prêts garantis	3 465,7 M$	3 452,0 M$	3 524,7 M$	3 609,2 M$	3 758,2 M$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	**53,6 M$**	**27,0 M$**	**32,7 M$**	**38,6 M$**	**39,7 M$**

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si l'emprunteuse ou l'emprunteur ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou encore si elle ou il ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts (« Nombre de réclamations remboursées » dans le tableau 1.9.4) a connu une diminution entre 2008-2009 et 2010-2011, passant de 8 960 à 7 916, puis une augmentation de 2010-2011 à 2011-2012 et enfin une réduction en 2012-2013 pour atteindre 8 422 (tableau 1.9.4). Quant au montant moyen remboursé, il oscille autour de 10 000 $.

Le nombre de dossiers de faillite par rapport aux réclamations remboursées a, pour sa part, augmenté entre 2008-2009 et 2009-2010 pour ensuite diminuer jusqu'en 2011-2012 et se stabiliser en 2012-2013.

Quant au recouvrement des prêts directement par le gouvernement, les données recueillies révèlent une baisse en ce qui concerne le total des montants recouvrés, qui est passé de 86,8 à 82,1 millions de dollars entre 2008-2009 et 2012-2013.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2007-2008 à 2012-2013[1]

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	10 540	11 742	10 080	11 152	10 813
Nombre de réclamations remboursées	8 960	8 698	7 916	9 048	8 422
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 610	1 863	1 562	1 373	1 390
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	91,9 M$	88,6 M$	78,7 M$	92,4 M$	82,7 M$
Montant moyen remboursé	10 259 $	10 188 $	9 945 $	10 212 $	9 820
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	86,8 M$	81,8 M$	79,9 M$	83,0 M$	82,1 M$

Chapitre 2 – Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes d'aide aux études administrés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations leur permettant d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à tous les ordres d'enseignement, soit du préscolaire à l'université. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau fréquentés. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer une partie du temps normalement dédié à leurs études à une association étudiante nationale.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail permet de subventionner des emplois à temps partiel pour permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Le Programme études-travail est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars pour les universités et jusqu'à 1 million de dollars pour les cégeps et les collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle, au collégial ou à l'université de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

2.5 Programme Explore

Le programme Explore permet d'offrir des bourses à des étudiantes et à des étudiants pour qu'ils puissent participer à un programme d'immersion en anglais ou en français dans un établissement d'enseignement agréé du Canada, au printemps ou à l'été. Ce programme est financé par le gouvernement fédéral. La responsabilité de ce programme revient aux ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, regroupés au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Au Québec, c'est le Ministère qui gérait le programme Explore en 2012-2013. Les bourses sont attribuées annuellement aux étudiantes et aux étudiants québécois par un tirage au sort.

2.6 Programme Odyssée

Odyssée est un programme de moniteurs de langues en milieu scolaire. Il offre un travail rémunéré de septembre à mai. Il permet à des jeunes de partager leur langue et leur culture avec des élèves ou des étudiantes et étudiants d'autres provinces et territoires du Canada. Ce programme est financé par le ministère du Patrimoine canadien. Son administration provinciale et nationale revient aux ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, regroupés au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Au Québec, c'est le Ministère qui gérait le programme Odyssée en 2012-2013.

2.7 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.8 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de quatre périodes de six mois, et ce, dans les cinq ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période.

2.9 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.9.1 présente l'évolution, au cours des cinq dernières années, du nombre de bénéficiaires et de l'aide accordée en vertu des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant global attribué sous forme de bourse en 2012-2013 est de 13,3 millions de dollars. Ce montant correspond à une bourse moyenne de 3 776 $ pour 3 530 étudiantes et étudiants. On observe un retour du nombre de bénéficiaires et du montant global versé dans le cadre de ce programme en 2012-2013 aux niveaux enregistrés aux années 2009-2010 et 2010-2011. En 2011-2012, la diminution était attribuable au fait que la couverture des ressources matérielles nécessaires à la maison en vue de la poursuite des études, pour les élèves inscrits à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire et secondaire (formation générale) dans un établissement d'enseignement public, avait été prise en charge par les commissions scolaires le 1er juillet 2011. En 2012-2013, le retour aux niveaux de 2009-2010 et 2010-2011 est attribuable à l'augmentation de la clientèle.

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : Entre 16 et 18 personnes ont reçu une bourse dans le cadre du Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales durant les cinq dernières années. En 2012-2013, 16 étudiantes et étudiants ont bénéficié de ce programme. Ils ont reçu en moyenne 6 105 $, pour une aide totale de 0,1 million de dollars.

Programme études-travail : En 2012-2013, le Ministère a alloué 1,9 million de dollars aux établissements universitaires participant au Programme études-travail pour 1 953 bénéficiaires. Au collégial, 0,9 million de dollars octroyés par le Ministère ont permis à 3 457 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Au total, 6,0 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2012-2013, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 3 087 personnes de bénéficier d'un prêt d'en moyenne 1 593 $. Le nombre de bénéficiaires et les montants d'aide financière relatifs à ce programme a connu une légère croissance entre 2008-2009 et 2012-2013.

Programme Odyssée : Un montant de 1,8 million de dollars a été distribué à 85 étudiantes et étudiants québécois en 2012-2013 dans le cadre du programme Odyssée. Cela représente un montant moyen de 21 176 $.

Programme Explore : Un montant de 6,5 millions de dollars a été distribué sous forme de bourses à 3 326 étudiantes et étudiants québécois en 2012-2013 dans le cadre du programme Explore. La bourse moyenne attribuée à chaque bénéficiaire est fixée à 2 000 $ si ce dernier demeure dans le Programme pour toute la période.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable. En 2012-2013, 828 personnes ont vu leur dette d'études diminuer en moyenne de 1 623 $ en vertu de ce programme.

Programme de remboursement différé : Au total, 12 899 personnes se sont prévalues du Programme de remboursement différé en 2012-2013. La charge des intérêts assumés par le gouvernement est en moyenne de 295 $ par personne, pour un coût total de 3,8 millions de dollars. Ce montant est plus faible depuis 2010-2011 en raison, principalement, des faibles taux d'intérêt en vigueur.

Tableau 2.9.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2008-2009 à 2012-2013

		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	2 603	3 646	4 179	2 591	3 530
	Montant moyen	3 272 $	2 705 $	2 934 $	3 840 $	3 776 $
	Montant global	8,5 M$	9,9 M$	12,3 M$	9,8 M$	13,3 M$
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	18	18	17	16	16
	Montant moyen	6 557 $	5 660 $	6 096 $	7 385 $	6 105 $
	Montant global	0,1 M$	0,1 M$	0,1 M$	0,1 M$	0,1 M$
Programme études-travail[1]	Nombre de bénéficiaires	4 851	5 061	4 714	5 013	5 410
	Montant moyen	1 426 $	1 407 $	1 315 $	1 313 $	1 119 $
	Montant global	6,9 M$	7,1 M$	6,2 M$	6,6 M$	6,0 M$
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	2 089	1 989	2 427	2 629	3 087
	Montant moyen	1 214 $	1 270 $	1 361 $	1 441 $	1 593 $
	Montant global	2,5 M$	2,5 M$	3,3 M$	3,8 M$	4,9 M$
Programme Explore	Nombre de bénéficiaires	3 137	3 701	3 776	3 395	3 326
	Montant moyen	1 974 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $
	Montant global	6,2 M$	7,4 M$	7,6 M$	6,8 M$	6,5 M$
Programme Odyssée	Nombre de bénéficiaires				79	85
	Montant moyen				21 500 $	21 176 $
	Montant global				1,7 M$	1,8 M$
Programme de remise de dette[2]	Nombre de bénéficiaires	998	997	920	876	828
	Montant moyen	1 479 $	1 659 $	1 629 $	1 573 $	1 623 $
	Montant global	1,5 M$	1,7 M$	1,5 M$	1,4 M$	1,3 M$
Programme de remboursement différé[2]	Nombre de bénéficiaires	13 421	13 296	12 258	13 027	12 899
	Montant moyen	358 $	335 $	262 $	274 $	295 $
	Montant global	4,8 M$	4,5 M$	3,2 M$	3,6 M$	3,8 M$

[1] Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

[2] Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Enseignement supérieur, Recherche et Science
Québec

RAPPORT 2013-2014

Statistiques de l'aide financière aux études

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Québec

RAPPORT 2013-2014

Statistiques de l'aide financière aux études

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Symboles

% : pourcentage
$: dollars
M$: millions de dollars

Le présent document a été produit par
le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Coordination et rédaction
Secteur de l'Aide financière aux études et relations extérieures

1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015

ISBN 978-2-550-74245-6 (imprimé)
ISBN 978-2-550-74377-4 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

Avant-propos

Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a notamment pour mission de favoriser l'accès aux études en offrant un régime d'aide financière adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport contient une description du soutien financier important que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, que ce soit au secondaire (formation professionnelle), au collégial ou à l'enseignement universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier chapitre présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2013-2014. Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte pour le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le deuxième chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2013-2014 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires est de 169 693, pour une aide financière totale de 1 114,2 millions de dollars et une aide financière moyenne de 6 566 $.
- Les étudiantes et les étudiants à la formation professionnelle poursuivant leurs études dans un programme conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP) sont admissibles pour la première fois au Programme de prêts et bourses.
- Parmi les bénéficiaires, 67,5 % ont reçu une bourse.
- Le taux global de participation est de 30,2 %; il est de 40,9 % à l'enseignement universitaire.
- Le montant moyen des dépenses admises a atteint 8 963 $ par bénéficiaire.
- Une somme de 63,5 millions de dollars a été allouée pour des frais de garde pour enfant.
- Parmi les bénéficiaires, 23,0 % ont un enfant à charge.
- Plus de 75,0 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.

Vocabulaire

Les définitions suivantes des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant, d'indemnités de décès ou de pension alimentaire, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'excellence.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas avec un enfant à charge.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du Règlement sur l'aide financière aux études.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du Règlement sur l'aide financière aux études, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit le secondaire, le collégial ou l'enseignement universitaire.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Parent : Père, mère ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est dans l'une des situations suivantes : atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure, enceinte d'au moins 20 semaines, chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge, habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge, bénéficie du programme Réussir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, personne aux études qui est dans l'une des situations suivantes : habite avec un enfant, en situation de dénuement total, atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure, enceinte d'au moins 20 semaines ou bénéficie du programme Réussir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et s'engage à poursuivre ses études ou atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Revenus assimilables à un revenu d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission de la santé et de la sécurité du travail [CSST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] et Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Régie des rentes du Québec [RRQ] et Régime de pensions du Canada [RPC]) ou de prestations de retraite, ou sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Taux de participation : Proportion des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une aide financière pour leurs études, résidant au Québec et inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1 - Programme de prêts et bourses 1

1.1 Le Programme en bref 1
1.2 Attribution de l'aide financière 2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires 14
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires 23
1.5 Contributions des tiers 28
1.6 Ressources financières des bénéficiaires 34
1.7 Dépenses admises 39
1.8 Demande d'aide financière 41
1.9 Prêts et remboursement 43

Chapitre 2 - Autres programmes d'aide financière 46

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers 46
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales 46
2.3 Programme études-travail 46
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel 46
2.5 Programme Explore 47
2.6 Programme Odyssée 47
2.7 Programme de remise de dette 47
2.8 Programme de remboursement différé 47
2.9 Évolution des autres programmes d'aide financière 48

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2013-2014 2

Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2013-2014 8

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2013-2014 9

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014 11

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014 12

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2013 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière ... 13

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2013-2014 14

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2013-2014 14

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2013 16

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014 18

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2013-2014 19

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014 21

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2013-2014 23

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2013-2014 23

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, secondaire, (formation professionnelle), 2013-2014 24

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, collégial, 2013-2014 25

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, université, 2013-2014 25

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2013-2014 26

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2013-2014 26

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2013-2014 26

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2013-2014 27

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014..... 29

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2013-2014 29

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2013-2014 30

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2013-2014 31

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2013-2014 31

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2013-2014 32

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2013-2014..... 32

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2013-2014..... 32

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2013-2014 33

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2013-2014 33

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014 34

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2013-2014 35

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014 36

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014 36

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2013-2014..... 37

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2013-2014..... 37

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2013-2014 38

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2013-2014..... 39

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2013-2014..... 40

Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2013-2014..... 42

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2013-2014..... 43

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2014 44

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2009-2010 à 2013-2014[1] 44

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2009-2010 à 2013-2014[1] 45

Tableau 2.9.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2009-2010 à 2013-2014..... 49

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2013-2014 2

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2009-2010 à 2013-2014 3

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014 4

Graphique 1.2.4 : Proportion du montant d'aide totale du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014 6

Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014 7

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014 10

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2013 15

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2013 17

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2013 18

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014 20

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2013-2014 22

Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2013-2014 22

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2013-2014 23

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2013-2014 24

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2009-2010 à 2013-2014 35

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2009-2010 à 2013-2014 40

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2009-2010 à 2013-2014 41

Chapitre 1 - Programme de prêts et bourses

Ce chapitre présente d'abord une brève description du Programme de prêts et bourses, puis de l'information sur l'aide financière accordée aux bénéficiaires et les caractéristiques de ces derniers.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses constitue le principal programme d'aide financière aux études du Ministère. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou postsecondaires dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif. Cela signifie que les étudiantes et les étudiants et, s'il y a lieu, leurs parents, leurs conjoints ou leurs conjointes doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, le lecteur est invité à consulter le document *Une aide à votre portée*, qui se trouve sur le site Web de l'Aide financière aux études[1].

Il est à noter que l'année 2012-2013 a été marquée par le conflit étudiant et que cette situation a eu un effet sur la durée d'études dans certains programmes et ainsi affecté les dépenses admises. De plus, des mesures de bonifications au Programme de prêts et bourses ont eu un impact sur le montant de prêt accordé aux bénéficiaires pour lesquels une contribution des tiers est calculée. Ces bonifications ont été retirées après le Sommet sur l'Enseignement supérieur. Ainsi, toutes comparaisons des statistiques de l'année 2013-2014 à celles de 2012-2013 doivent être faites avec prudence.

[1] http://www.afe.gouv.qc.ca/CONTACT_UC/Publications/AFE/PUBL_Aide_votre_portee_2013_2014.pdf

1.2 Attribution de l'aide financière

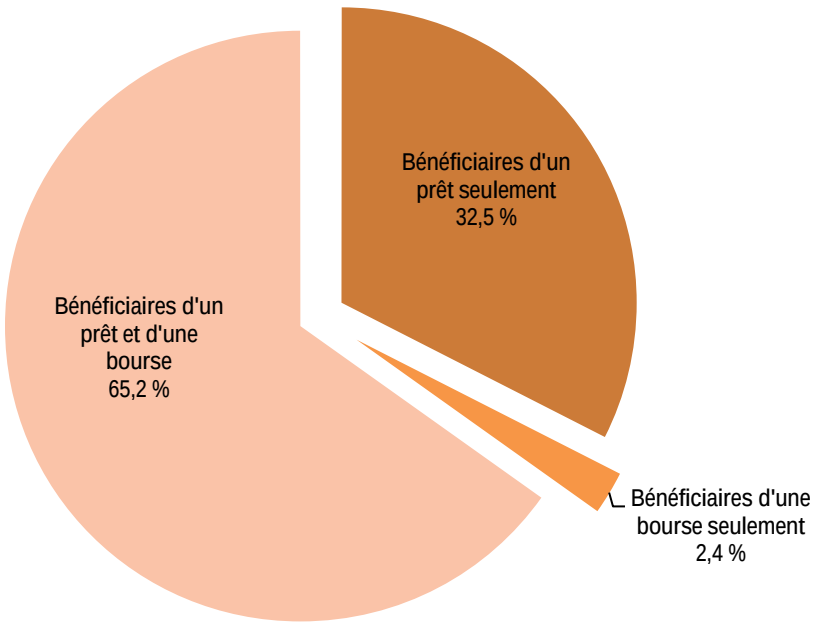
Le Programme de prêts et bourses permet d'accorder une aide financière à des étudiantes et à des étudiants pour une année d'attribution, soit de septembre à août. En 2013-2014, 169 693 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Au total, 1 114,2 millions de dollars ont étés versés aux bénéficiaires. Plus précisément, 55 144 bénéficiaires (32,5 %) ont obtenu uniquement un prêt, 110 558 (65,2 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt et 3 991 (2,4 %) ont reçu uniquement une bourse parce qu'ils étaient atteints d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (graphique 1.2.1).

Les bénéficiaires d'une bourse consécutive à un prêt reçoivent leur aide financière aux études sous forme de prêt et sous forme de bourse. Il est à noter que cette aide est composée de 362,0 M$ de prêts (41,1 %) et de 518,1 M$ de bourses (58,9 %).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2013-2014

Forme d'aide	Nombre	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Bénéficiaires d'un prêt seulement	55 144	206,1 M$	-	206,1 M$
Bénéficiaires d'une bourse seulement	3 991	-	27,9 M$	27,9 M$
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse	110 558	362,0 M$	518,1 M$	880,1 M$
Total des bénéficiaires	169 693	568,2 M$	546,0 M$	1 114,2 M$

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2013-2014

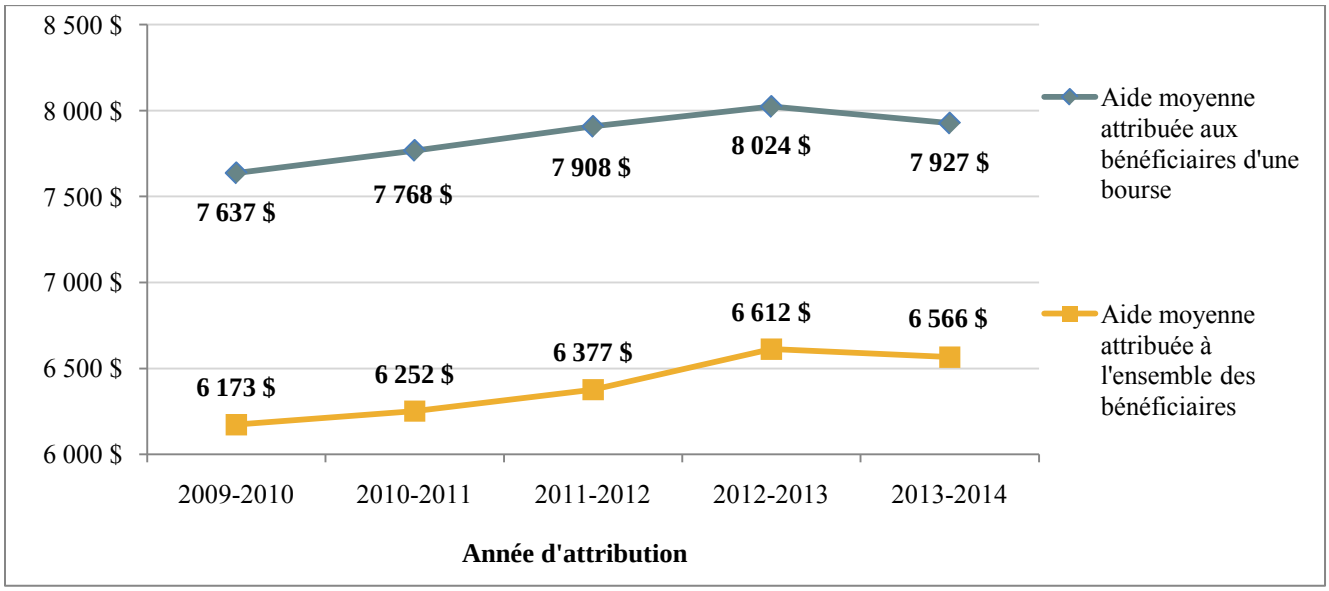


Au total, 165 702 personnes ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse) dont le montant moyen annuel est de 3 429 $. Pour les 114 549 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffre à 4 767 $. Ainsi, une somme annuelle totale de 568,2 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 51,0 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 546 millions (49,0 %) ont été versés sous forme de bourse.

Le graphique 1.2.2 permet de constater que l'aide moyenne annuelle affiche une tendance à la hausse depuis les cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 173 $ en 2009-2010 à 6 566 $ en 2013-2014, ce qui représente une augmentation de 6,4 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 3,8 %, les montants étant respectivement de 7 637 $ et de 7 927 $ pour la même période.

La légère diminution observée en 2013-2014 par rapport à 2012-2013 serait attribuable en partie au retrait de mesures de bonifications au Programme de prêts et bourses présentent seulement à l'année 2012-2013. Celles-ci avaient un impact sur le montant de prêt accordé aux bénéficiaires pour qui une contribution des tiers était calculée. Ces bonifications ont été retirées après le Sommet sur l'Enseignement supérieur. Ainsi, toutes comparaisons des statistiques de l'année 2013-2014 à celles de 2012-2013 doivent être faites avec prudence.

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2009-2010 à 2013-2014

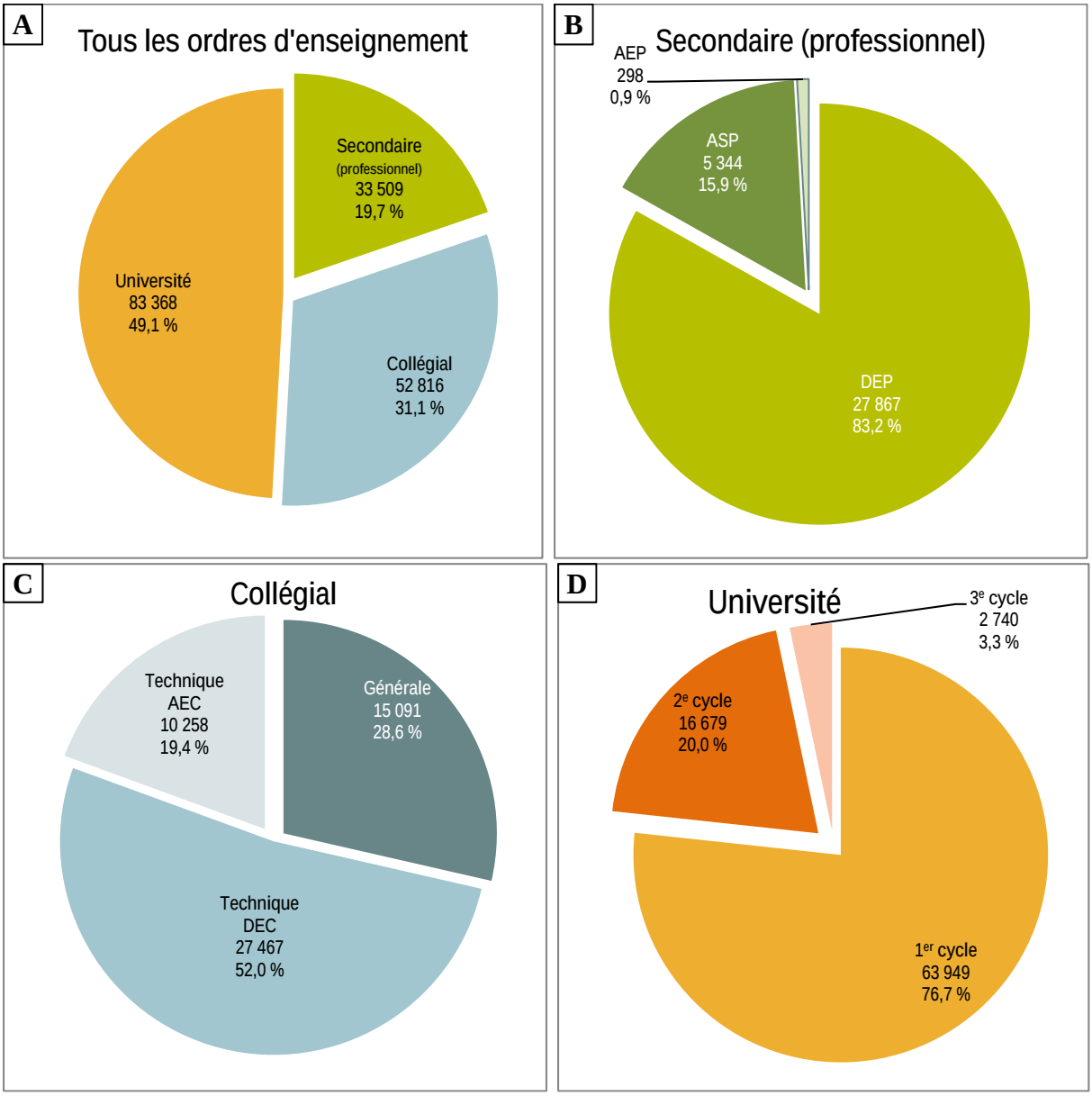


Un peu moins de la moitié (49,1 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont à l'enseignement universitaire (graphique 1.2.3 A). Ils reçoivent 55,5 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 618,6 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne de 7 420 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Celles et ceux du 1er cycle représentent 76,7 % des bénéficiaires universitaires (graphique 1.2.3 D), soit 37,7 % de l'ensemble des bénéficiaires (statistique non présentée). Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires des 2e et 3e cycles reçoivent en moyenne les montants d'aide les plus élevés.

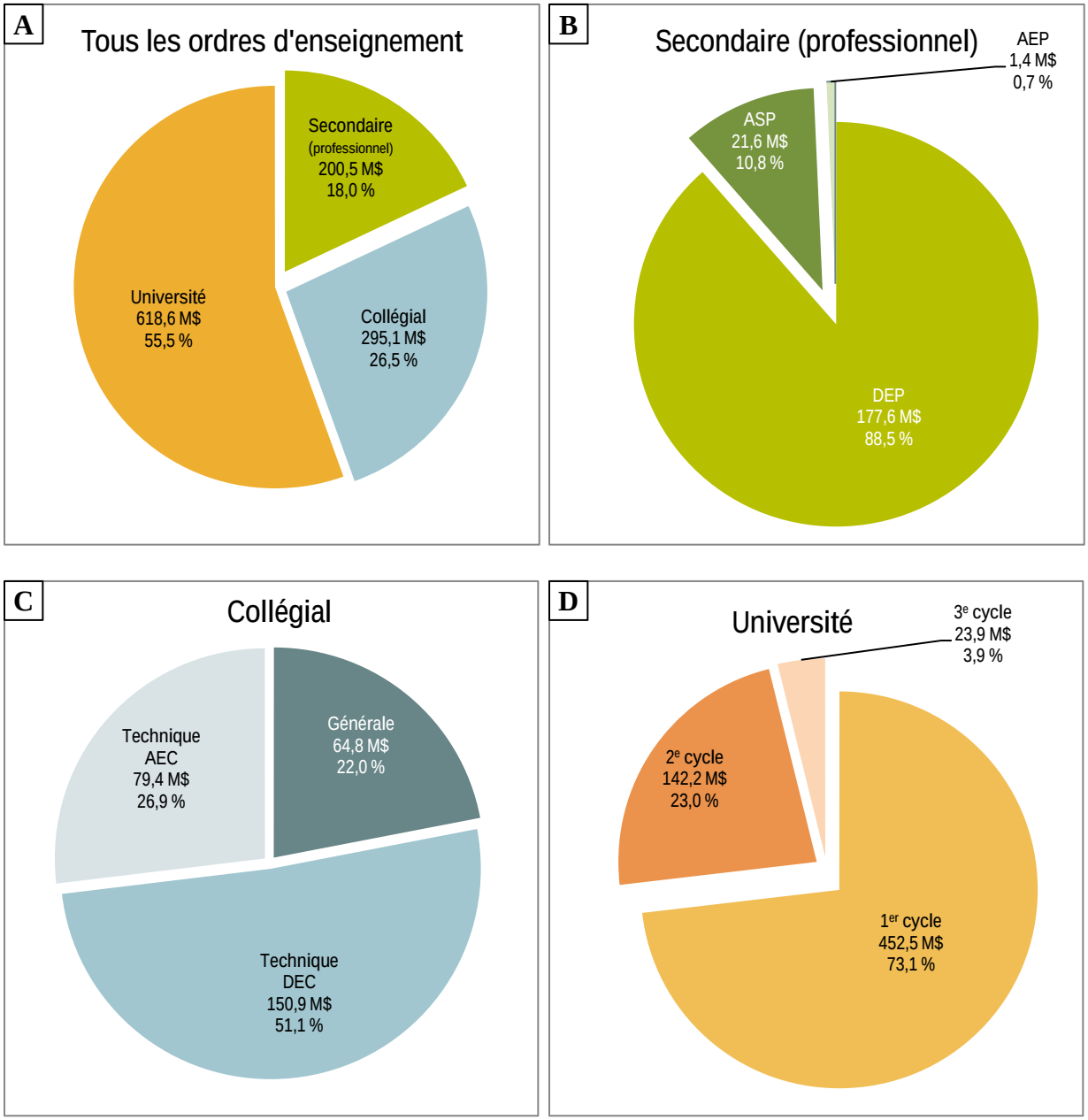
Par ailleurs, près du tiers (31,1 %) des bénéficiaires sont à l'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces derniers reçoivent 26,5 % de l'ensemble de l'aide attribué pour un total de 295,1 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 5 588 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Le graphique 1.2.3 C indique que ces bénéficiaires sont majoritairement (52,0 %) en formation technique (DEC) et le graphique 1.2.5 illustre que le montant moyen d'aide financière varie selon le type de formation.

Notons également que 19,7 % des bénéficiaires sont en formation professionnelle au secondaire (graphique 1.2.3 A) et que ceux-ci reçoivent 18,0 % de l'aide financière totale, soit 200,5 millions de dollars (graphique 1.2.4 A) pour une moyenne de 5 985 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Ces personnes étudient en grande majorité (89,5 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B) et le montant moyen d'aide est plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études professionnelles (AEP) (graphique 1.2.5).

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant d'aide totale du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

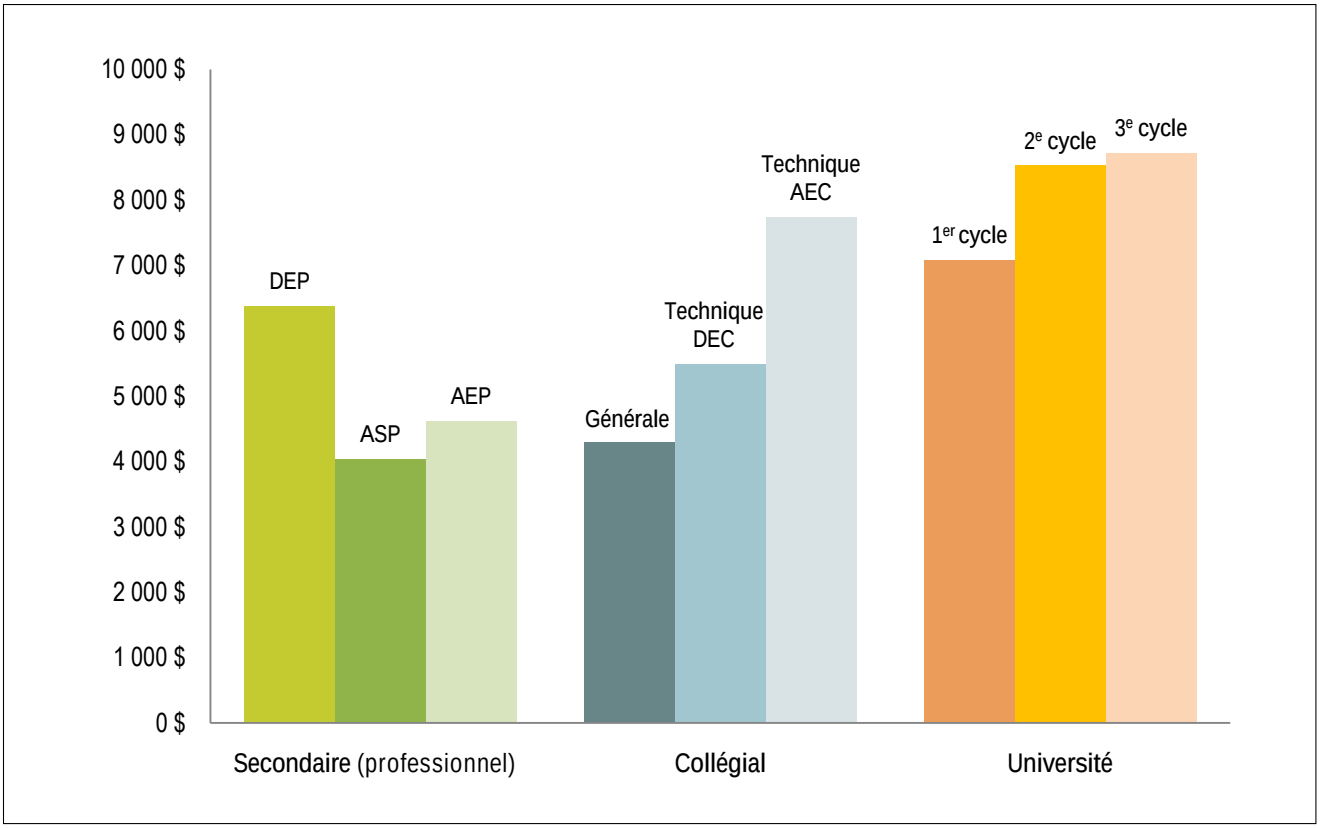


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2013-2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	8 146	3 198 $	26,1 M$	374	6 008 $	2,2 M$	24 989	6 893 $	172,2 M$	33 509	5 985 $	200,5 M$
	DEP	7 681	3 279 $	25,2 M$	343	6 019 $	2,1 M$	19 843	7 577 $	150,4 M$	27 867	6 373 $	177,6 M$
	ASP	420	1 877 $	0,8 M$	27	5 839 $	0,2 M$	4 897	4 209 $	20,6 M$	5 344	4 034 $	21,6 M$
	AEP	45	1 704 $	0,1 M$	4	6 251 $	0,0 M$	249	5 118 $	1,3 M$	298	4 618 $	1,4 M$
Collégial	Total collégial	20 766	3 558 $	73,9 M$	1 625	5 790 $	9,4 M$	30 425	6 962 $	211,8 M$	52 816	5 588 $	295,1 M$
	Générale	5 504	2 234 $	12,3 M$	482	5 011 $	2,4 M$	9 105	5 506 $	50,1 M$	15 091	4 297 $	64,8 M$
	Technique – DEC	10 633	2 981 $	31,7 M$	967	6 009 $	5,8 M$	15 867	7 144 $	113,4 M$	27 467	5 492 $	150,9 M$
	Technique – AEC	4 629	6 460 $	29,9 M$	176	6 719 $	1,2 M$	5 453	8 861 $	48,3 M$	10 258	7 741 $	79,4 M$
Université	Total université	26 232	4 048 $	106,2 M$	1 992	8 174 $	16,3 M$	55 144	8 996 $	496,1 M$	83 368	7 420 $	618,6 M$
	1er cycle	20 348	3 710 $	75,5 M$	1 610	7 938 $	12,8 M$	41 991	8 673 $	364,2 M$	63 949	7 075 $	452,5 M$
	2e cycle	4 715	5 093 $	24,0 M$	309	9 165 $	2,8 M$	11 655	9 898 $	115,4 M$	16 679	8 526 $	142,2 M$
	3e cycle	1 169	5 711 $	6,7 M$	73	9 179 $	0,7 M$	1 498	11 052 $	16,6 M$	2 740	8 723 $	23,9 M$
Total des bénéficiaires		55 144	3 738 $	206,1 M$	3 991	7 000 $	27,9 M$	110 558	7 961 $	880,1 M$	169 693	6 566 $	1 114,2 M$

Le tableau 1.2.3 et le graphique 1.2.6 présentent la répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et le montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière. Comme mentionné au début du chapitre, 65,2 % de l'ensemble des bénéficiaires ont disposé d'une aide financière sous forme de prêts et de bourses.

À la formation professionnelle, 74,6 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse. Les montants moyens de prêts et de bourses de ces bénéficiaires sont de respectivement 2 633 $ et 4 259 $. Par comparaison, presque tous les bénéficiaires à l'ASP (91,6 %) ont reçu un prêt et une bourse, alors que 71,2 % des bénéficiaires au DEP et 83,6 % des bénéficiaires à l'AEP ont reçu un prêt et une bourse.

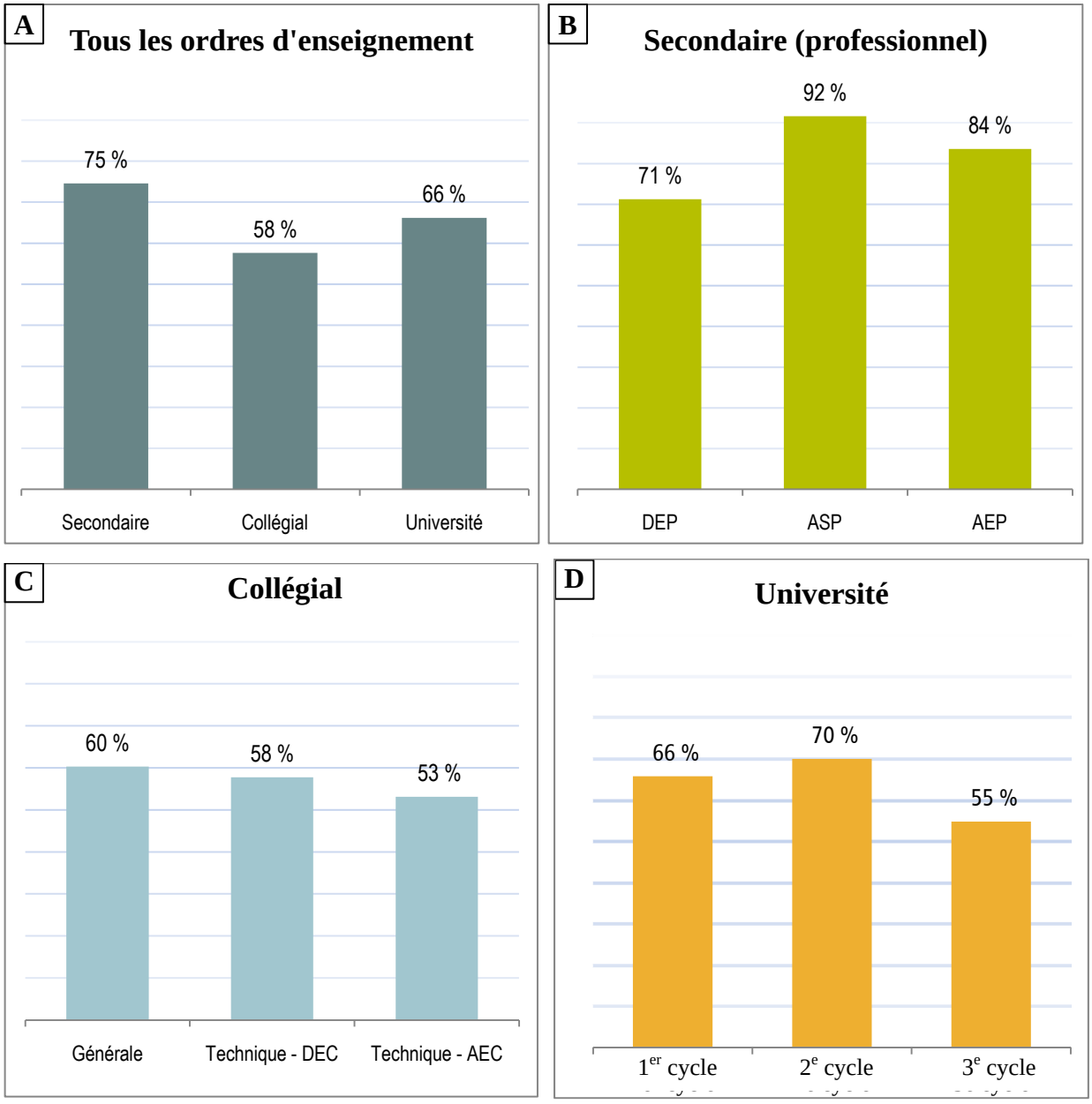
Au collégial, 57,6 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse. Les montants moyens de prêts et de bourses de ces bénéficiaires sont de respectivement 2 977 $ et 3 985 $. Un peu plus d'un bénéficiaire sur deux a reçu un prêt et une bourse lorsqu'il poursuivait des études dans le but d'obtenir une AEC (53,2 %). Par comparaison, 57,8 % des bénéficiaires au DEC et 60,3 % des bénéficiaires à la formation générale ont reçu un prêt et une bourse.

À l'université, deux bénéficiaires sur trois (66,1 %) ont obtenu un prêt et une bourse. Les montants moyens de prêts et de bourses de ces bénéficiaires sont de respectivement 3 730 $ et 5 267 $. Un peu plus d'un bénéficiaire sur deux (54,7 %) a reçu un prêt et une bourse lorsqu'il poursuivait des études au troisième cycle, comparativement à 65,7 % des bénéficiaires du premier cycle et de 69,9 % des bénéficiaires du deuxième cycle.

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2013-2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						
		Nombre	Montant moyen de prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total de prêts	Montant total en bourses	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	24 989	2 633 $	4 259 $	6 893 $	65,8 M$	106,4 M$	172,2 M$
	DEP	19 843	3 041 $	4 536 $	7 577 $	60,4 M$	90,0 M$	150,4 M$
	ASP	4 897	1 048 $	3 162 $	4 209 $	5,1 M$	15,5 M$	20,6 M$
	AEP	249	1 313 $	3 805 $	5 118 $	0,3 M$	0,9 M$	1,3 M$
Collégial	Total collégial	30 425	2 977 $	3 985 $	6 962 $	90,6 M$	121,2 M$	211,8 M$
	Générale	9 105	2 537 $	2 969 $	5 506 $	23,1 M$	27,0 M$	50,1 M$
	Technique – DEC	15 867	3 023 $	4 120 $	7 144 $	48,0 M$	65,4 M$	113,4 M$
	Technique – AEC	5 453	3 575 $	5 286 $	8 861 $	19,5 M$	28,8 M$	48,3 M$
Université	Total université	55 144	3 730 $	5 267 $	8 996 $	205,7 M$	290,4 M$	496,1 M$
	1er cycle	41 991	3 411 $	5 262 $	8 673 $	143,2 M$	220,9 M$	364,2 M$
	2e cycle	11 655	4 659 $	5 240 $	9 898 $	54,3 M$	61,1 M$	115,4 M$
	3e cycle	1 498	5 430 $	5 622 $	11 052 $	8,1 M$	8,4 M$	16,6 M$
Total des bénéficiaires		110 558	3 275 $	4 686 $	7 961 $	362,0 M$	518,1 M$	880,1 M$

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014



Rappelons que le montant d'aide moyen de l'ensemble des bénéficiaires se chiffre à 6 566 $. On observe qu'un peu plus de la moitié (53,7 %) de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtient un montant d'aide total de 6 000 $ ou moins. Plus particulièrement, près du quart (24,4 %) des bénéficiaires reçoivent un montant d'aide entre 2001 $ et 4 000 $, ce qui représente près de la moitié des bénéficiaires qui reçoivent une aide totale de 6 000 $ ou moins (tableau 1.2.4).

À l'opposé, 46,3 % de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtient une aide financière totale de plus de 6 000 $. Selon l'ordre d'enseignement, on remarque que 54,0 % des bénéficiaires universitaires obtiennent une aide financière totale de plus de 6 000 $ alors que cette proportion est de 38,9 % au collégial et à la formation professionnelle.

En formation professionnelle au secondaire, 12,1 % des bénéficiaires suivant un programme conduisant à une ASP et 21,8 % des bénéficiaires suivant un programme conduisant à un AEP ont reçu un montant d'aide total de plus 6 000 $. Comparativement, ce sont 44,2 % des bénéficiaires suivant un programme conduisant à un DEP qui ont reçu une somme du même ordre.

Au collégial, en formation générale, la proportion de bénéficiaires recevant plus de 6 000 $ est de 24,5 %, alors qu'elle est de 39,2 % pour les étudiantes et les étudiants de la formation technique suivant un programme menant au DEC et de 58,9 % pour celles et ceux inscrits à un programme conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC).

À l'enseignement universitaire, près de deux bénéficiaires sur trois aux 2e et 3e cycles, soit 63,5 % et 63,7 % respectivement, reçoivent une aide totale de plus de 6 000 $, comparativement à un peu plus de la moitié (54,1 %) pour celles et ceux du 1er cycle.

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide total attribué					
		2 000 $ ou moins	2 001 $ - 4 000 $	4 001 $ - 6 000 $	6 001 $ - 8 000 $	8 001 $ - 10 000 $	10 001 $ ou plus
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	15,6 %	26,9 %	18,6 %	13,8 %	9,1 %	16,0 %
	DEP	16,8 %	21,5 %	17,6 %	15,5 %	10,4 %	18,4 %
	ASP	9,9 %	54,8 %	23,3 %	5,3 %	2,7 %	4,0 %
	AEP	12,8 %	32,2 %	33,2 %	11,1 %	5,4 %	5,4 %
Collégial	Total collégial	16,0 %	25,2 %	19,9 %	14,8 %	11,4 %	12,7 %
	Générale	22,5 %	30,5 %	22,5 %	12,3 %	8,4 %	3,8 %
	Technique – DEC	16,3 %	25,4 %	19,1 %	15,2 %	12,4 %	11,6 %
	Technique – AEC	5,9 %	17,1 %	18,1 %	17,3 %	12,9 %	28,8 %
Université	Total université	5,9 %	22,9 %	17,2 %	13,8 %	13,4 %	26,9 %
	1er cycle	6,5 %	25,6 %	16,8 %	13,8 %	13,0 %	24,3 %
	2e cycle	3,9 %	14,1 %	18,4 %	13,8 %	14,8 %	34,9 %
	3e cycle	4,3 %	12,7 %	19,2 %	13,5 %	12,0 %	38,2 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	11,0 %	24,4 %	18,3 %	14,1 %	11,9 %	20,3 %

Rappelons que le montant de bourse moyen attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses se chiffre à 4 767 $. Parmi les bénéficiaires d'une bourse, 58,3 % reçoivent une bourse de plus de 4 000 $ à l'université, comparativement à 42,7 % au collégial et à 43,4 % au secondaire (tableau 1.2.5).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

		Montant de bourse attribué					
Ordre d'enseignement	Type de formation	2 000 $ ou moins	2 001 $ - 4 000 $	4 001 $ - 6 000 $	6 001 $ - 8 000 $	8 001 $ - 10 000 $	10 001 $ ou plus
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	20,6 %	36,0 %	19,1 %	12,5 %	6,6 %	5,3 %
	DEP	23,1 %	27,3 %	21,0 %	14,7 %	7,7 %	6,2 %
	ASP	10,7 %	71,1 %	11,2 %	3,4 %	2,4 %	1,4 %
	AEP	18,6 %	45,5 %	20,9 %	8,7 %	3,2 %	3,2 %
Collégial	Total collégial	28,4 %	28,9 %	19,5 %	11,4 %	6,3 %	5,5 %
	Générale	38,4 %	32,8 %	17,6 %	6,6 %	2,5 %	2,2 %
	Technique – DEC	26,8 %	27,8 %	20,0 %	12,7 %	6,9 %	5,8 %
	Technique – AEC	16,3 %	25,7 %	21,2 %	15,8 %	10,7 %	10,3 %
Université	Total université	18,0 %	23,7 %	18,8 %	17,9 %	9,8 %	11,7 %
	1er cycle	18,4 %	24,0 %	18,4 %	17,8 %	9,1 %	12,2 %
	2e cycle	16,8 %	23,0 %	20,5 %	18,0 %	12,0 %	9,6 %
	3e cycle	15,7 %	19,7 %	18,3 %	20,1 %	14,2 %	12,0 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	21,5 %	27,9 %	19,1 %	14,9 %	8,1 %	8,5 %

À l'automne 2013, le taux de participation au Programme de prêts et bourses est de 30,2 % (tableau 1.2.6). C'est à l'enseignement universitaire que s'observe le plus haut taux de participation; 40,9 % des étudiantes et des étudiants bénéficient de ce programme à l'université, comparativement à 28,2 % au secondaire à la formation professionnelle et à 22,4 % au collégial subventionné[2].

À l'université, c'est au 2e cycle universitaire que le taux de participation est le plus élevé avec 64,0 %. Par comparaison, le taux de participation est de 38,4 % au 1er cycle et de 25,8 % au 3e cycle. Par ailleurs, 28,5 % des étudiantes et étudiants universitaires reçoivent une bourse et c'est aussi au 2e cycle universitaire que la plus grande proportion s'y trouve avec 46,9 %.

Au collégial subventionné, 13,9 % des étudiantes et des étudiants de la formation générale profitent d'une aide financière, comparativement à 29,9 % en formation technique au DEC et à 39,3 % à l'AEC. Pour ce qui est de la bourse, 14,5 % des collégiennes et collégiens en bénéficient.

À la formation professionnelle au secondaire, 30,1 % des étudiantes et des étudiants inscrits à un programme menant au DEP profitent d'une aide financière, comparativement à 19,2 % des étudiantes et des étudiants à l'ASP et à 8,5 % des étudiantes et des étudiants à l'AEP. Finalement, 21,2 % des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2013 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	27,9 %	21,2 %	28,2 %
	DEP	29,7 %	22,1 %	30,1 %
	ASP	19,1 %	17,5 %	19,2 %
	AEP	8,4 %	7,5 %	8,5 %
Collégial subventionné	Total collégial	21,7 %	14,5 %	22,4 %
	Générale	13,5 %	8,9 %	13,9 %
	Technique – DEC	28,8 %	18,8 %	29,9 %
	Technique – AEC	38,6 %	30,6 %	39,3 %
Université	Total université	40,2 %	28,5 %	40,9 %
	1er cycle	37,7 %	26,6 %	38,4 %
	2e cycle	63,0 %	46,9 %	64,0 %
	3e cycle	25,2 %	15,2 %	25,8 %
Total des bénéficiaires		29,5 %	20,8 %	30,2 %

[2] Les données pour le collégial non subventionné n'étant pas disponibles, cet ordre d'enseignement est donc exclu.

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont principalement citoyens canadiens de naissance, célibataires et dans le début de la vingtaine. Les femmes sont aussi plus représentées que les hommes. De plus, la majorité des bénéficiaires ne résident pas chez leurs parents.

Les tableaux 1.3.1 et 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires. La grande majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses (79,8 %) sont des citoyennes et des citoyens canadiens. Une proportion de 70,9 % est née au Canada, tandis que 8,9 % des bénéficiaires ont obtenu la nationalité canadienne par naturalisation. De plus, un bénéficiaire sur cinq (20,1 %) a le statut de résident permanent. Les bénéficiaires sont également en grande majorité célibataires (78,5 %).

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2013-2014

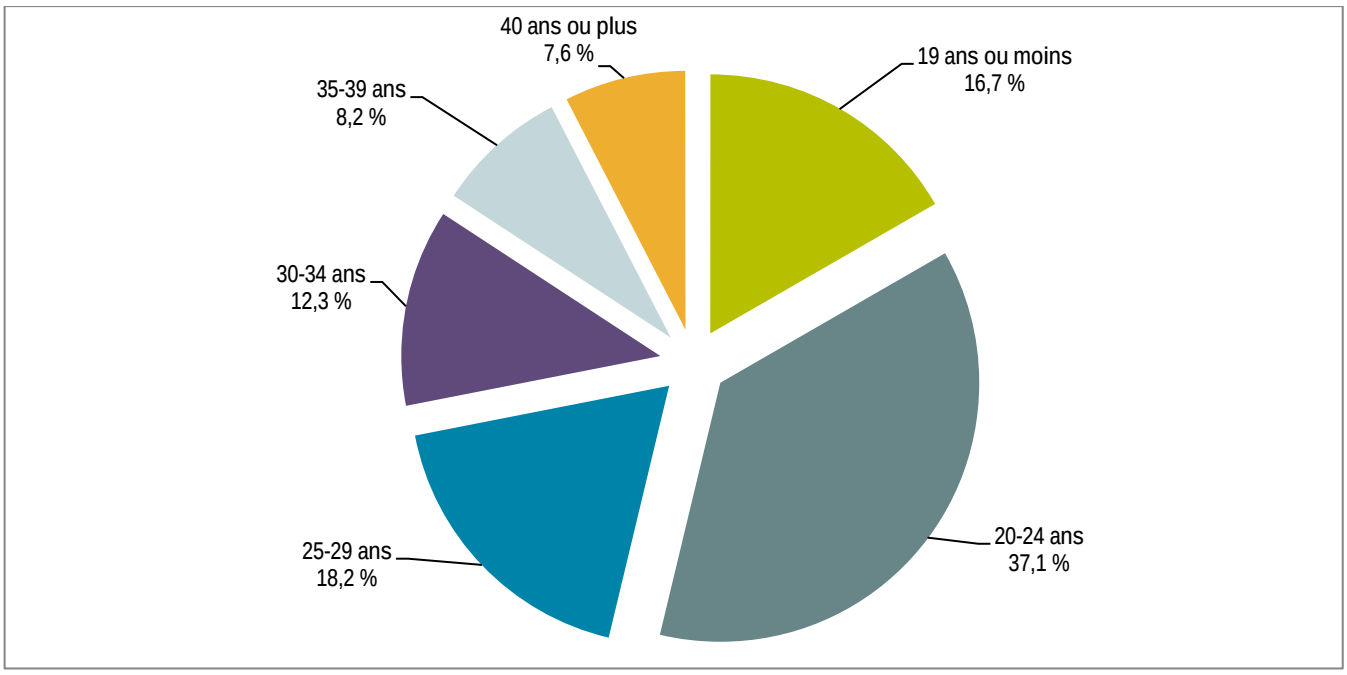
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	120 283	70,9 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	15 129	8,9 %
Résidence permanente	34 025	20,1 %
Statut de réfugié	256	0,2 %
Total des bénéficiaires	169 693	100,0 %

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2013-2014

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	133 178	78,5 %
Mariée ou marié / Unie ou uni civilement	30 167	17,8 %
Divorcée ou divorcé	3 118	1,8 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	3 051	1,8 %
Veuve ou veuf	179	0,1 %
Total des bénéficiaires	169 693	100,0 %

De l'ensemble des bénéficiaires, 72,0 % sont âgés de moins de 30 ans. La majorité des bénéficiaires (37,1 %) se retrouve dans la catégorie des 20 à 24 ans (graphique 1.3.1). Il est à noter que l'âge des bénéficiaires est déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, donc ici le 30 septembre 2013.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2013



Le tableau 1.3.3 indique qu'à l'université, près de la moitié des bénéficiaires (48,3 %, soit 40 292) ont de 20 à 24 ans. Cette proportion est principalement influencée par les bénéficiaires du 1er cycle. Celles et ceux du 2e cycle sont partagés principalement entre les 20-24 ans et les 25-29 ans. Finalement, celles et ceux du 3e cycle se retrouvent majoritairement dans la catégorie des 25 à 29 ans.

Au collégial, près des deux tiers des bénéficiaires (65,4 %, soit 35 549) sont âgés de moins de 25 ans; ils sont partagés entre les 19 ans ou moins et les 20-24 ans. En ce qui a trait à la formation technique menant au DEC, le partage est homogène, alors qu'en formation générale les bénéficiaires sont plus jeunes (majorité de 19 ans ou moins) et que, pour la formation technique conduisant à l'AEC, ils sont plus âgés (majorité dans la catégorie des 20-24 ans).

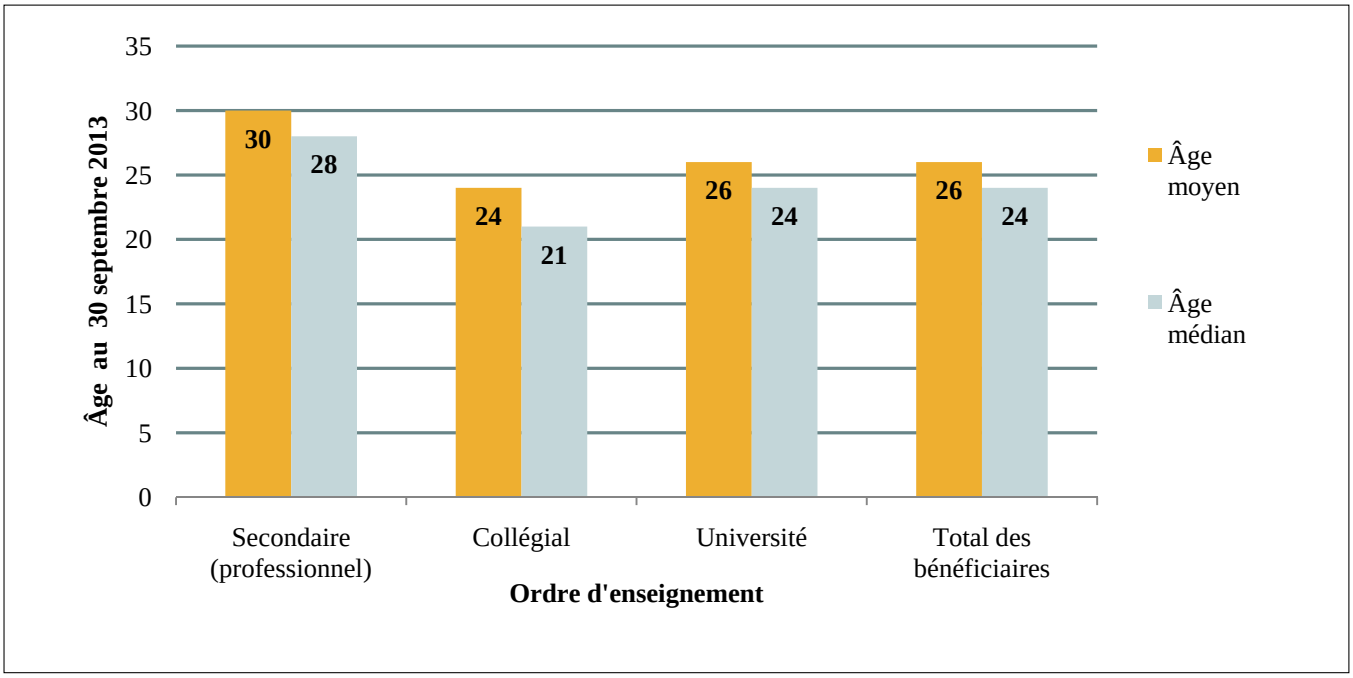
À la formation professionnelle au secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge est quasiment uniforme, même pour les 40 ans ou plus (tableau 1.3.3). Par contre, en ce qui concerne les programmes conduisant à l'ASP, on compte relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. En ce qui concerne les programmes conduisant à l'AEP, on dénote que la majorité des bénéficiaires se retrouvent dans la catégorie des 40 ans ou plus.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2013

		Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2013						
Ordre d'enseignement	Type de formation	19 ans ou moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	Total
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 755	7 587	5 928	5 845	4 315	5 079	33 509
	DEP	4 665	7 201	4 894	4 149	3090	3868	27 867
	ASP	78	355	1 006	1 632	1171	1102	5 344
	AEP	12	31	28	64	54	109	298
Collégial	Total collégial	19 520	15 029	6 796	4 985	3 341	3 145	52 816
	Générale	10 273	3 357	795	364	188	114	15 091
	Technique – DEC	8 580	9 396	4 011	2 569	1580	1331	27 467
	Technique – AEC	667	2 276	1 990	2 052	1 573	1 700	10 258
Université	Total université	4 047	40 292	18 076	10 023	6 215	4 715	83 368
	1er cycle	4 031	33 328	12 061	6 940	4372	3217	63 949
	2e cycle	16	6 586	5 100	2 382	1460	1135	16 679
	3e cycle	0	378	915	701	383	363	2 740
Total des bénéficiaires	Nombre	28 322	62 908	30 800	20 853	13 871	12 939	169 693
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	16,7 %	37,1 %	18,2 %	12,3 %	8,2 %	7,6 %	100,0 %

Le graphique 1.3.2 indique que les bénéficiaires de la formation professionnelle du secondaire sont plus âgés que celles et ceux des autres ordres d'enseignement.

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2013



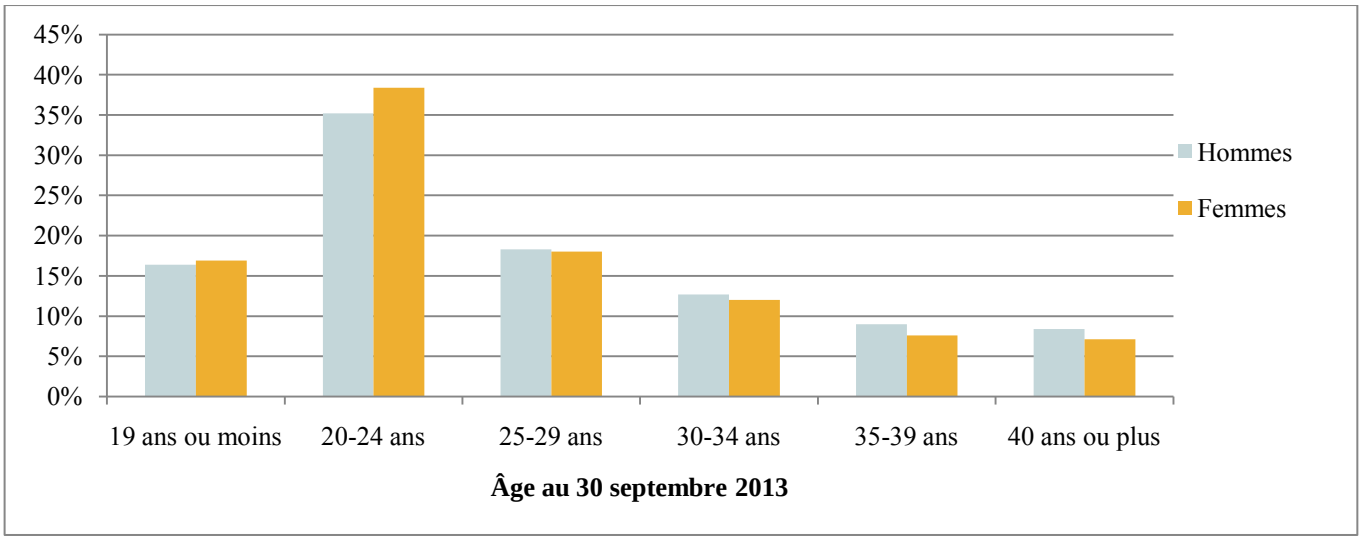
Près de 60,0 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à tous les ordres d'enseignement et pour tous les types de formation. C'est au secondaire en formation professionnelle à l'AEP que la majorité féminine est la plus importante avec 73,5 %. La présence des femmes au collégial en formation générale et technique (DEC) est aussi remarquable, avec des proportions féminines respectives de 61,7 % et 67,1 %.

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Femmes		Hommes	
		Nombre de bénéficiaires	%	Nombre de bénéficiaires	%
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	18 307	54,6 %	15 202	45,4 %
	DEP	15 105	54,2 %	12 762	45,8 %
	ASP	2 983	55,8 %	2 361	44,2 %
	AEP	219	73,5 %	79	26,5 %
Collégial	Total collégial	33 779	64,0 %	19 037	36,0 %
	Générale	9 305	61,7 %	5 786	38,3 %
	Technique – DEC	18 424	67,1 %	9 043	32,9 %
	Technique – AEC	6 050	59,0 %	4 208	41,0 %
Université	Total université	49 468	59,3 %	33 900	40,7 %
	1er cycle	38 296	59,9 %	25 653	40,1 %
	2e cycle	9 699	58,2 %	6 980	41,8 %
	3e cycle	1 473	53,8 %	1 267	46,2 %
Total des bénéficiaires		101 554	59,8 %	68 139	40,2 %

Quant à la ventilation en fonction de l'âge, on remarque au graphique 1.3.3 que les femmes sont en plus grande proportion que les hommes dans les groupes d'âge de 24 ans ou moins. Inversement, dans les groupes d'âge de 25 ans ou plus, la proportion de bénéficiaires masculins est supérieure.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2013

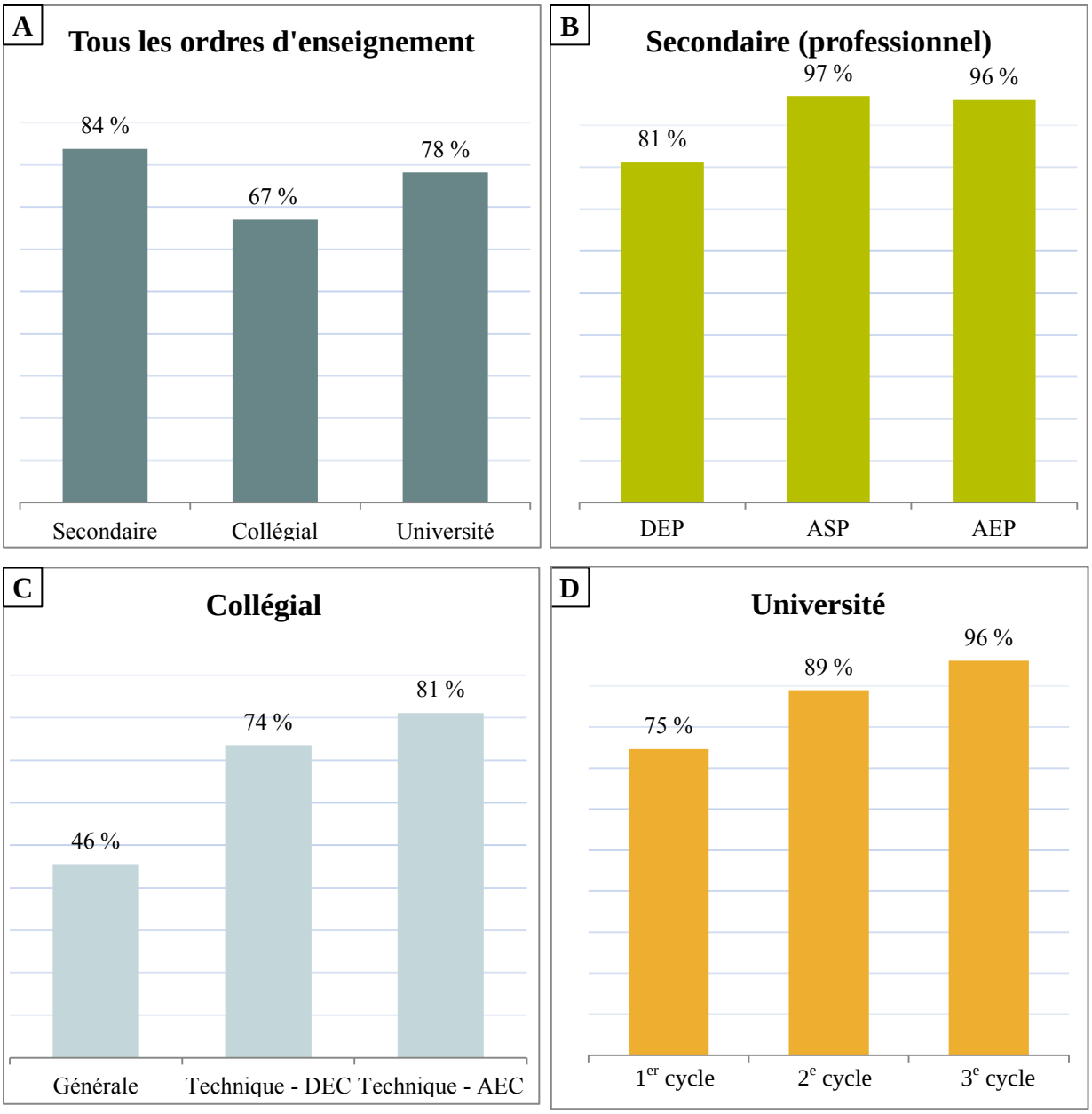


Le fait qu'un bénéficiaire réside ou non chez ses parents est une des caractéristiques qui influencent le montant d'aide financière accordé. Le tableau 1.3.5 et le graphique 1.3.4 Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014 permettent d'observer que 128 653 bénéficiaires (75,8 %) ne résidaient pas chez leurs parents en 2013-2014. Ces derniers recevaient, en moyenne, une aide financière de 7 404 $, comparativement à 3 940 $ pour les bénéficiaires résidant chez leurs parents. C'est au secondaire en formation professionnelle que le taux de non résidants est le plus élevé avec 83,8 %, suivi des niveaux universitaire avec 78,2 % et collégial avec 67,0 %. Notons au passage que la formation générale au collégial est le seul type de formation où les bénéficiaires résidant chez leurs parents sont plus nombreux que ceux ne résidant pas chez leurs parents.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2013-2014

		Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
Ordre d'enseignement	Type de formation	Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne	Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	5 434	3 556 $	28 075	6 455 $
	DEP	5 260	3 610 $	22 607	7 016 $
	ASP	162	1 904 $	5 182	4 101 $
	AEP	12	2 040 $	286	4 726 $
Collégial	Total collégial	17 424	3 472 $	35 392	6 629 $
	Générale	8 215	3 037 $	6 876	5 802 $
	Technique – DEC	7 273	3 109 $	20 194	6 351 $
	Technique – AEC	1 936	6 683 $	8 322	7 987 $
Université	Total université	18 182	4 504 $	65 186	8 233 $
	1er cycle	16 232	4 369 $	47 717	7 996 $
	2e cycle	1 845	5 601 $	14 834	8 890 $
	3e cycle	105	6 100 $	2 635	8 828 $
Total des bénéficiaires		41 040	3 940 $	128 653	7 404 $

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014



Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être étudiante ou étudiant à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le Règlement sur l'aide financière aux études, il est toutefois possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputée ou réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

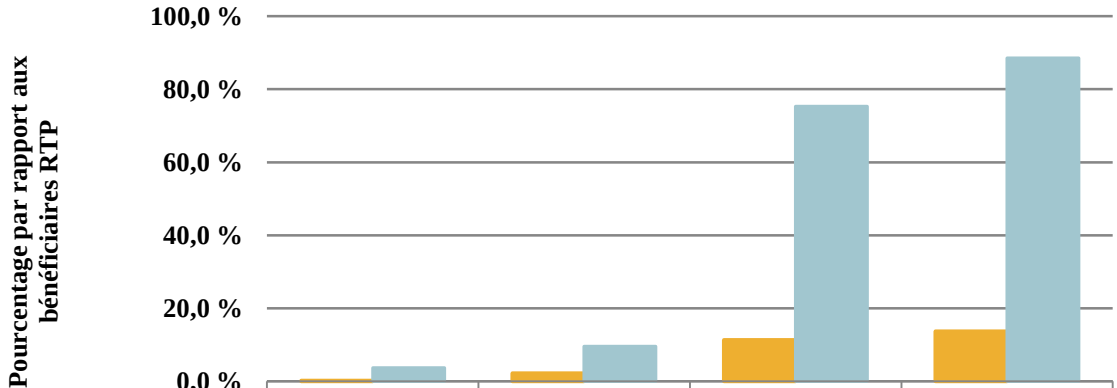
En 2013-2014, 10 903 étudiantes et étudiants ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention du statut d'étudiant réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ils représentent 6,4 % de l'ensemble des 169 693 bénéficiaires du Programme. C'est au 1er cycle universitaire que se trouvent la majorité de ces bénéficiaires, soit 8 133 (74,6 %).

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	409	3,8 %
	DEP	324	3,0 %
	ASP	80	0,7 %
	AEP	5	0,0 %
Collégial	Total collégial	1 236	11,3 %
	Générale	311	2,9 %
	Technique – DEC	613	5,6 %
	Technique – AEC	312	2,9 %
Université	Total université	9 258	84,9 %
	1er cycle	8 133	74,6 %
	2e cycle	1 086	10,0 %
	3e cycle	39	0,4 %
Total des bénéficiaires	Nombre	10 903	100,0%
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	6,4 %	

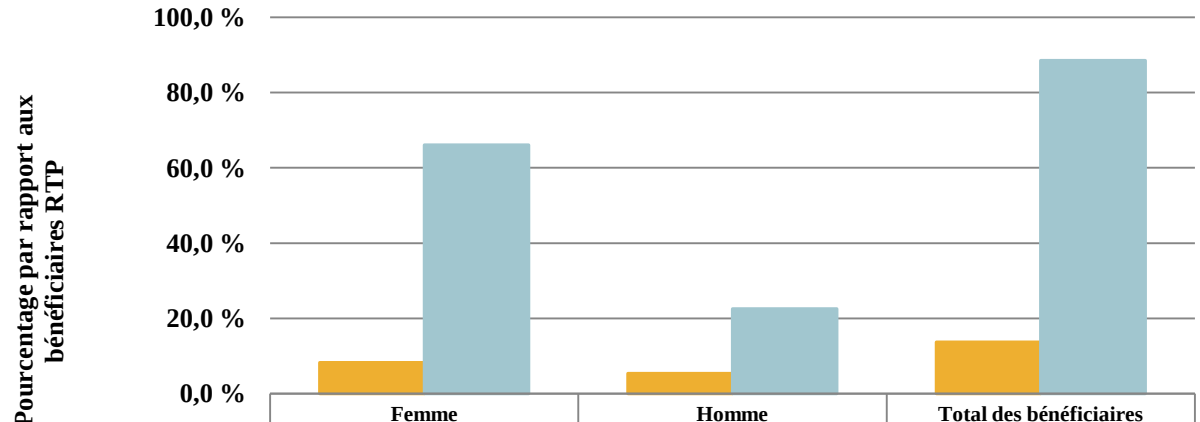
La grande majorité (88,5 %) de l'ensemble des bénéficiaires réputés aux études à temps plein a ce statut par leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.5). Il est à noter qu'en 2013-2014, 241 bénéficiaires (2,2 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois en raison de leurs responsabilités familiales et de leur situation de handicap (statistique non démontrée).

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2013-2014



	Secondaire (professionnel)	Collégial	Université	Total des bénéficiaires
Situation de handicap	0,1 %	2,2 %	11,3 %	13,7 %
Responsabilités familiales	3,7 %	9,5 %	75,3 %	88,5 %

Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2013-2014



	Femme	Homme	Total des bénéficiaires
Situation de handicap	8,3 %	5,4 %	13,7 %
Responsabilités familiales	66,0 %	22,5 %	88,5 %

1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

La majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtiennent une aide financière deux trimestres par année et se trouvent dans des établissements de la région de Montréal.

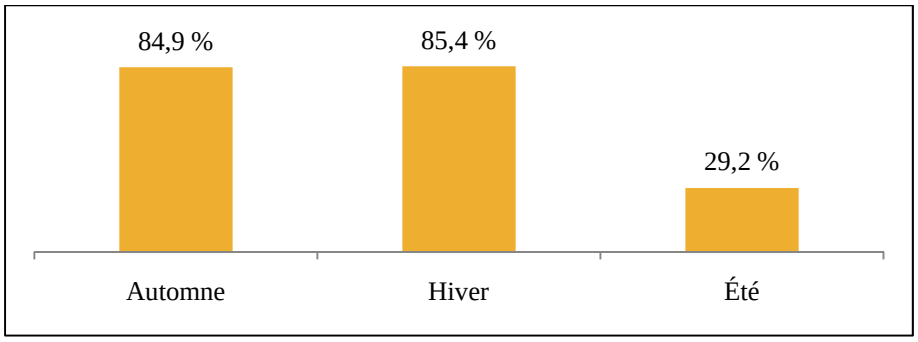
Le tableau 1.4.1 indique que les étudiantes et les étudiants ont bénéficié majoritairement du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres. Notons que 22,2 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2013, hiver 2014 et été 2014).

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2013-2014

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	83 667	49,3
Automne, hiver et été	37 689	22,2
Automne seulement	21 473	12,7
Hiver seulement	14 988	8,8
Hiver et été	8 514	5,0
Été seulement	2 080	1,2
Automne et été	1 282	0,8
Total des bénéficiaires	169 693	100,00

Le graphique 1.4.1 indique que, peu importe le nombre total de trimestres, 84,9 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 85,4 % à l'hiver et à 29,2 % à l'été.

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2013-2014

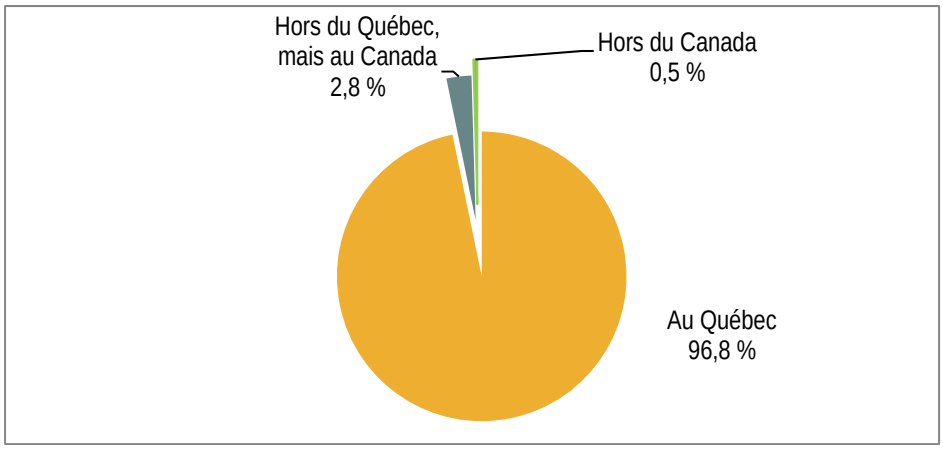


Quant au tableau 1.4.2 et au graphique 1.4.2, ils illustrent que la grande majorité (96,8 %) des bénéficiaires fréquentent un établissement d'enseignement situé au Québec. Une proportion de 2,8 % étudient dans un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Finalement, moins de 1,0 % des bénéficiaires étudient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2013-2014

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	164 190	1 053,9 M$
Hors du Québec, mais au Canada	4 722	49,1 M$
Hors du Canada	781	11,2 M$
Total	169 693	1 114,2 M$

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2013-2014



Pour leur part, les tableaux 1.4.3, 1.4.4 et 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires et le montant d'aide financière attribué pour les dix établissements québécois où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, selon l'ordre d'enseignement. À la formation professionnelle au secondaire, le premier établissement est le Centre de formation professionnelle des Riverains (Montréal) avec 1 957 bénéficiaires. Au collégial, il s'agit du Cégep d'Ahuntsic (2 017) et à l'université, de l'Université de Montréal (14 016).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, secondaire (formation professionnelle), 2013-2014

Secondaire (formation professionnelle)		
Noms des établissements d'enseignement	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Centre de formation professionnelle des Riverains (Montréal)	1 957	7,7 M$
Centre d'informatique et d'administration Verdun (LaSalle)	1 755	7,3 M$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	1 285	7,6 M$
Centre d'études commerciales Shadd	812	4,7 M$
Collège CDI (Montréal)	689	10,9 M$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	647	4,1 M$
Centre d'études commerciales John F. Kennedy	580	3,0 M$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	572	2,8 M$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	557	3,0 M$
Fierbourg, centre de formation professionnelle	499	2,3 M$
Autres établissements	24 156	147,1 M$
Total de la formation professionnelle	33 509	200,5 M$

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, collégial, 2013-2014

Collégial		
Noms des établissements d'enseignement	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Cégep d'Ahuntsic	2 017	10,6 M$
Cégep de Sherbrooke	1 903	8,9 M$
Collège LaSalle	1 624	14,1 M$
Cégep François-Xavier Garneau	1 617	6,9 M$
Cégep du Vieux Montréal	1 511	7,5 M$
Cégep de Maisonneuve	1 498	8,1 M$
Cégep de Sainte-Foy	1 447	6,3 M$
Cégep de Trois-Rivières	1 371	6,0 M$
Collège Dawson	1 254	6,7 M$
Cégep de Saint-Jérôme	1 138	5,5 M$
Autres établissements	36 472	207,2 M$
Total du collégial	51 852	287,8 M$

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, université, 2013-2014

Université		
Noms des établissements d'enseignement	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université de Montréal	14 016	106,8 M$
Université Laval	12 651	85,2 M$
Université du Québec à Montréal	11 932	82,8 M$
Université de Sherbrooke	6 554	46,0 M$
Université Concordia	6 478	46,3 M$
Université McGill	4 407	35,1 M$
Université du Québec à Trois-Rivières	4 340	31,1 M$
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	3 383	26,8 M$
École Polytechnique de Montréal	2 202	15,6 M$
École de technologie supérieure	2 186	15,0 M$
Autres établissements	10 680	74,9 M$
Total de l'université	78 829	565,6 M$

Il est possible d'observer au tableau 1.4.6 que près de la moitié (46,7 %, soit 2 203) des 4 722 bénéficiaires fréquentant un établissement universitaire situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudient à l'Université d'Ottawa. De ces 4 722 bénéficiaires, 4 050 (86,4 %) étudient dans un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7).

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2013-2014

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	2 203	23,9 M$
La Cité collégiale (Ottawa)	507	3,7 M$
University of Toronto	206	2,8 M$
Carleton University	190	2,1 M$
Algonquin College	134	1,0 M$
Autres établissements	1 482	15,6 M$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	4 722	49,1 M$

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2013-2014

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	4 050	42,2 M$
Nouveau-Brunswick	213	2,2 M$
Colombie-Britannique	191	1,9 M$
Nouvelle-Écosse	109	1,2 M$
Alberta	78	0,8 M$
Manitoba	24	0,3 M$
Terre-Neuve-et-Labrador	21	0,2 M$
Saskatchewan	21	0,2 M$
Île-du-Prince-Édouard	15	0,2 M$
Total	4 722	49,1 M$

Par ailleurs, sur les 781 bénéficiaires fréquentant un établissement situé à l'extérieur du Canada, 284 (36,4 %) fréquentent un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute la France (131) et le Royaume-Uni (126), la proportion est de 69,3 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2013-2014

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	284	4,0 M$
France	131	1,5 M$
Royaume-Uni	126	2,5 M$
Suisse	28	0,3 M$
Allemagne	25	0,3 M$
Pays-Bas	22	0,4 M$
Belgique	20	0,3 M$
Australie	17	0,2 M$
Espagne	15	0,2 M$
Chine	11	0,2 M$
Autres pays	102	1,3 M$
Total	781	11,2 M$

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement. On peut y observer que Montréal est la région d'études du plus grand nombre de bénéficiaires : 45 540 (54,6 %) bénéficiaires de l'enseignement universitaire y étudient, ainsi que 19 678 (37,3 %) bénéficiaires de l'enseignement collégial et 11 889 (35,5 %) bénéficiaires de la formation professionnelle au secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de l'Estrie combinées regroupent 81,3 % des bénéficiaires de l'enseignement universitaire et 68,8 % de l'aide attribuée.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2013-2014

Région d'études	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Université		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	11 889	78,7 M$	19 678	127,1 M$	45 540	336,1 M$	77 107	541,9 M$
Québec (Capitale-Nationale)	3 288	20,0 M$	6 139	31,0 M$	14 502	99,8 M$	23 929	150,8 M$
Estrie	1 270	7,1 M$	2 468	12,0 M$	7 714	54,9 M$	11 452	74,0 M$
Montérégie	3 762	20,5 M$	4 966	25,6 M$	290	2,7 M$	9 018	48,8 M$
Mauricie	1 091	6,2 M$	2 738	15,3 M$	4 462	31,9 M$	8 291	53,4 M$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 230	6,2 M$	2 537	11,8 M$	1 926	12,4 M$	5 693	30,4 M$
Chaudière-Appalaches	1 405	6,8 M$	2 067	8,7 M$	784	3,8 M$	4 256	19,3 M$
Bas-Saint-Laurent	820	4,1 M$	2 481	12,6 M$	809	5,1 M$	4 110	21,8 M$
Laurentides	1 588	9,2 M$	2 022	9,3 M$			3 610	18,5 M$
Lanaudière	2 452	10,3 M$	1 141	5,3 M$			3 593	15,6 M$
Outaouais	728	4,2 M$	965	5,1 M$	1 700	11,7 M$	3 393	21,0 M$
Laval	1 594	13,6 M$	1 272	6,8 M$	511	3,5 M$	3 377	23,9 M$
Centre-du-Québec	1 442	9,3 M$	1 838	9,4 M$	19	0,1 M$	3 299	18,8 M$
Abitibi-Témiscamingue	493	2,3 M$	765	3,7 M$	572	3,6 M$	1 830	9,6 M$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	211	1,0 M$	472	2,4 M$			683	3,4 M$
Côte-Nord	139	0,6 M$	277	1,6 M$			416	2,2 M$
Nord-du-Québec	107	0,4 M$	26	0,1 M$			133	0,5 M$
Au Canada (hors du Québec)			944	7,2 M$	3 778	42,0 M$	4 722	49,2 M$
Hors du Canada			20	0,2 M$	761	11,0 M$	781	11,2 M$
Total	33 509	200,5 M$	52 816	295,2 M$	83 368	618,6 M$	169 693	1 114,2 M$

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique que 42,5 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont dans la catégorie *Avec contribution des parents*. Environ un bénéficiaire sur cinq (22,4 %) se trouve dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Finalement, plus du tiers des bénéficiaires (35,2 %) sont dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle au secondaire, 9 558 (28,5 %) bénéficiaires font partie de la catégorie *Avec contribution des parents*, 11 534 (34,4 %) sont dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 12 417 (37,1 %), dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Par ailleurs, plus de la moitié des bénéficiaires de la formation professionnelle ASP et AEP se trouvent dans la catégorie *Avec contribution du conjoint,* soit respectivement 3 381 (63,3 %) et 167 (56,0 %).

Au collégial, 31 229 (59,1 %) bénéficiaires sont dans la catégorie *Avec contribution des parents*, 9 137 (17,3 %) dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 12 450 (23,6 %) dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Cette répartition correspond approximativement à celle de la formation technique conduisant au DEC. Lorsqu'on isole la formation technique menant à l'AEC, on trouve moins de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution des parents* et environ autant de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* que dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Quant à la formation générale, la grande majorité (12 575, soit 83,3 %) des bénéficiaires font partie de la catégorie *Avec contribution des parents*.

Enfin, à l'université, on observe une différence entre le 1er cycle et les 2e et 3e cycles. Ainsi, les bénéficiaires du 1er cycle sont principalement *Avec contribution des parents* ou *Sans contribution des tiers.* En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, les bénéficiaires qui étudient aux 2e et 3e cycles sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents)* et sont donc majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint	Sans contribution des tiers
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	9 558	11 534	12 417
	DEP	8 549	7 986	11 332
	ASP	981	3 381	982
	AEP	28	167	103
Collégial	Total collégial	31 229	9 137	12 450
	Générale	12 575	680	1 836
	Technique – DEC	16 210	4 334	6 923
	Technique – AEC	2 444	4 123	3 691
Université	Total université	31 287	17 269	34 812
	1er cycle	31 287	12 875	19 787
	2e cycle	-	3 509	13 170
	3e cycle	-	885	1 855
Total des bénéficiaires	Nombre	72 074	37 940	59 679
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	42,5 %	22,4 %	35,2 %

Parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* se trouvent un peu moins de personnes résidant chez leurs parents (34 906) que de non-résidentes et de non-résidents (37 168) (tableau 1.5.2). L'aide financière moyenne accordée à ces derniers est également plus importante, soit 5 828 $ comparativement à 3 752 $.

Pour les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents*, une différence marquée est observée pour ce qui est de l'aide moyenne attribuée. Celles et ceux qui résident chez leurs parents reçoivent en moyenne 5 013 $, tandis que les non-résidentes et les non-résidents reçoivent en moyenne 8 044 $. De plus, les non-résidentes et les non-résidents sont beaucoup plus nombreux (91 485, soit 93,7 %) que les résidentes et les résidents (6 134, soit 6,3 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2013-2014

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	34 906	3 752 $
	Ne résidant pas chez ses parents	37 168	5 828 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	6 134	5 013 $
	Ne résidant pas chez ses parents	91 485	8 044 $

Pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, moins de 10 % des bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des parents* résident chez leurs parents (tableau 1.5.3). Pour les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence varie selon l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, en formation générale, les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* sont majoritairement des résidentes ou des résidents. Il en est de même pour la formation technique conduisant à l'AEC (collégial). Les autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* sont en plus grande proportion des non-résidentes et des non-résidents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2013-2014

		Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
Ordre d'enseignement	Type de formation	Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 503	5 055	931	23 020
	DEP	4 363	4 186	897	18 421
	ASP	130	851	32	4 331
	AEP	10	18	2	268
Collégial	Total collégial	16 392	14 837	1 032	20 555
	Générale	8 069	4 506	146	2 370
	Technique – DEC	6 834	9 376	439	10 818
	Technique – AEC	1 489	955	447	7 367
Université	Total université	14 011	17 276	4 171	47 910
	1er cycle	14 011	17 276	2 221	30 441
	2e cycle			1 845	14 834
	3e cycle			105	2 635
Total des bénéficiaires		34 906	37 168	6 134	91 485

La catégorie *Avec contribution des parents* compte 72 074 bénéficiaires (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens des parents de ces bénéficiaires s'élèvent à 37 895 $. Il est à noter que ces revenus n'incluent pas les montants attribués à titre de prestations pour enfant. Ces prestations sont toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière. Soulignons aussi qu'environ un bénéficiaire sur deux n'a qu'un seul parent contribuant au financement de ses études (statistique non présentée). Les revenus moyens correspondent alors aux revenus de cet unique parent. Finalement, pour 46,1 % des bénéficiaires de cette catégorie, les revenus des parents sont insuffisants pour qu'une participation financière de leur part soit considérée dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 39 806 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffrent à 27 311 $ (tableau 1.5.4). Ces revenus, pour 16 410 (41,2 %) parents de ces boursières et boursiers, sont de 20 000 $ ou moins.

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2013-2014

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés des parents	Nombre	%	Nombre	%
20 000 $ ou moins	16 410	41,2 %	21 770	30,2 %
20 001 $ - 30 000 $	6 832	17,2 %	9 826	13,6 %
30 001 $ - 40 000 $	6 618	16,6 %	10 395	14,4 %
40 001 $ - 50 000 $	4 343	10,9 %	8 438	11,7 %
50 001 $ - 60 000 $	2 521	6,3 %	6 406	8,9 %
60 001 $ ou plus	3 082	7,7 %	15 239	21,1 %
Total des bénéficiaires	39 806	100,0 %	72 074	100,0 %
Revenus bruts moyens		27 311 $		37 895 $

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2013-2014

Contribution des parents	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	33 262	46,1 %
1 $ - 2 000 $	16 623	23,1 %
2 001 $ - 4 000 $	9 750	13,5 %
4 001 $ - 6 000 $	5 604	7,8 %
6 001 $ ou plus	6 835	9,5 %
Total des bénéficiaires	72 074	100,0 %

La catégorie *Avec contribution du conjoint* compte 37 940 bénéficiaires (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élèvent à 17 564 $. Ces revenus sont insuffisants dans 73,2 % des cas pour qu'une participation financière de leur part soit considérée (tableau 1.5.7). Quant aux 31 393 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens de leur conjoint ou de leur conjointe se chiffrent à 15 215 $ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2013-2014

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés du conjoint	Nombre	%	Nombre	%
20 000 $ ou moins	20 618	65,7 %	23 607	62,2 %
20 001 $ - 30 000 $	3 672	11,7 %	4 263	11,2 %
30 001 $ - 40 000 $	3 228	10,3 %	3 967	10,5 %
40 001 $ - 50 000 $	1 974	6,3 %	2 566	6,8 %
50 001 $ - 60 000 $	1 155	3,7 %	1 674	4,4 %
60 001 $ ou plus	746	2,4 %	1 863	4,9 %
Total des bénéficiaires	31 393	100,0 %	37 940	100,0 %
Revenus bruts moyens		15 215 $		17 564 $

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2013-2014

Contribution du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	27 767	73,2 %
1 $ - 2 000 $	4 952	13,1 %
2 001 $ - 4 000 $	2 621	6,9 %
4 001 $ - 6 000 $	1 351	3,6 %
6 001 $ ou plus	1 249	3,3 %
Total des bénéficiaires	37 940	100,0 %

En 2013-2014, 53,5 % des parents des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* n'avaient qu'un seul enfant à charge, soit le ou la bénéficiaire (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2013-2014

Nombre d'enfants à charge des parents	Nombre de bénéficiaires	%
1	38 538	53,5 %
2	21 052	29,2 %
3	8 594	11,9 %
4 ou plus	3 890	5,4 %
Total des bénéficiaires	72 074	100,0 %

Parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint*, un peu moins du quart (23,4 %) n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2013-2014

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant et du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0	8 863	23,4 %
1	11 789	31,1 %
2	11 127	29,3 %
3	4 428	11,7 %
4 ou plus	1 733	4,6 %
Total des bénéficiaires	37 940	100,0 %

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 83,3 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2013-2014

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	49 696	83,3 %
1	5 853	9,8 %
2	2 931	4,9 %
3	923	1,5 %
4 ou plus	276	0,5 %
Total des bénéficiaires	59 679	100,0 %

En excluant les zéros des tableaux 1.5.9 et 1.5.10, on obtient 39 060 bénéficiaires, soit 23,0 % de l'ensemble des 169 693 bénéficiaires, qui avaient au moins un enfant à charge en 2013-2014.

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

L'étudiante ou l'étudiant doit contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière à lui accorder. Le revenu total pris en considération pour l'étudiante ou l'étudiant regroupe ses revenus d'emploi, comprenant les revenus bruts d'emploi et les revenus assimilables à des revenus d'emploi, et ses autres revenus, tels que les pensions alimentaires et les bourses d'excellence. À titre informatif, mentionnons que les revenus assimilables à des revenus d'emploi les plus importants en 2013-2014 étaient les prestations d'assurance emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2013-2014, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de 9 813 $ (tableau 1.6.1). Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls (près de 20,0 % de ces derniers, (tableau 1.6.3), cette moyenne est plutôt de 12 187 $. La médiane des revenus d'emploi, quant à elle, passe de 6 971 $ pour l'ensemble des bénéficiaires à 9 103 $ pour les bénéficiaires ayant des revenus d'emploi supérieurs à 0 $.

En excluant toujours les revenus nuls, les bénéficiaires de l'université ont en moyenne des revenus d'emploi supérieurs (12 881 $) aux bénéficiaires du secondaire à la formation professionnelle (11 738 $), qui eux-mêmes ont des revenus supérieurs aux bénéficiaires du collégial (11 346 $).

C'est au collégial à l'AEC et à l'université au 3e cycle que se trouvent les revenus d'emploi moyens non nuls les plus élevés. Les plus bas sont observés en formation professionnelle au secondaire (ASP).

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls	Revenus d'emploi médians, excluant les revenus nuls
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	8 930 $	6 140 $	11 738 $	9 561 $
	DEP	9 612 $	7 157 $	12 158 $	10 000 $
	ASP	5 351 $	1 725 $	8 894 $	6 478 $
	AEP	9 327 $	7 199 $	11 298 $	10 000 $
Collégial	Total collégial	9 200 $	6 060 $	11 346 $	8 000 $
	Générale	7 670 $	4 358 $	9 841 $	6 000 $
	Technique – DEC	9 456 $	7 000 $	11 257 $	8 400 $
	Technique – AEC	10 765 $	7 500 $	13 819 $	10 844 $
Université	Total université	10 556 $	7 791 $	12 881 $	9 888 $
	1er cycle	10 288 $	7 658 $	12 646 $	9 782 $
	2e cycle	11 479 $	8 372 $	13 607 $	10 155 $
	3e cycle	11 207 $	6 607 $	13 782 $	9 500 $
Total des bénéficiaires		9 813 $	6 971 $	12 187 $	9 103 $

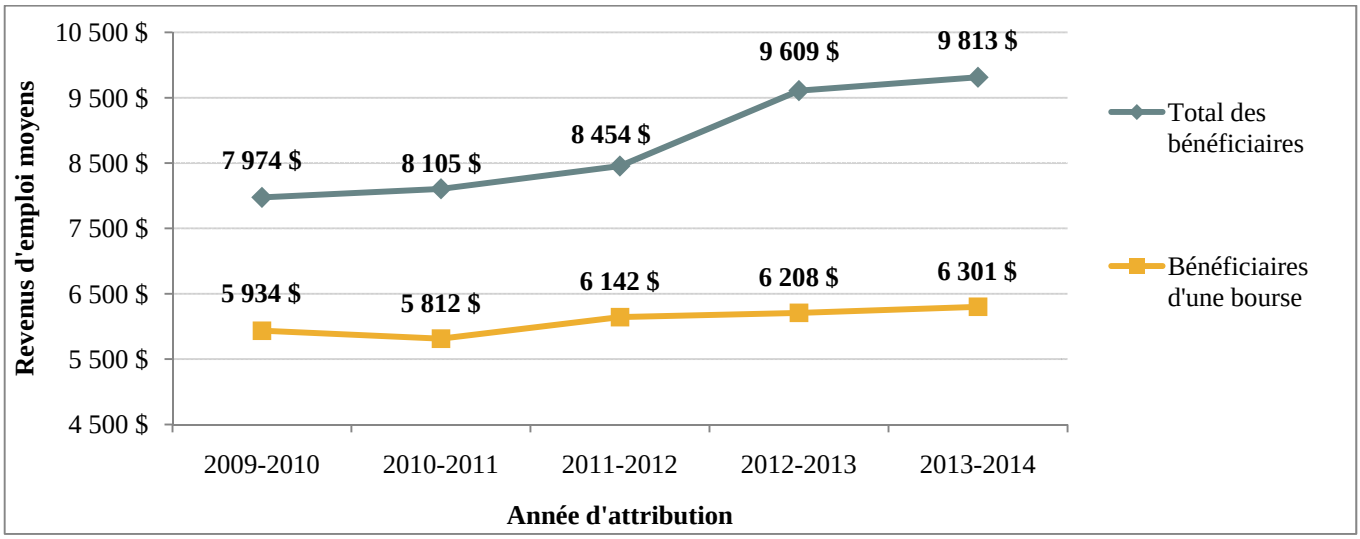
Le tableau 1.6.2 indique que, pour la catégorie *Sans contribution des parents*, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires résidant chez leurs parents sont plus élevés que ceux des bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2013-2014

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	8 456 $	10 400 $
	Ne résidant pas chez ses parents	9 707 $	11 117 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	11 173 $	12 873 $
	Ne résidant pas chez ses parents	10 283 $	13 347 $

De façon générale, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont connu une croissance au cours des cinq dernières années (graphique 1.6.1). Il est à noter que la forte dispersion de cette variable limite l'utilisation de la moyenne (tableau 1.6.3).

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2009-2010 à 2013-2014



Les tableaux 1.6.3 et 1.6.4 indiquent qu'en 2013-2014, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 9 813 $ et la moyenne de leur revenu total, de 10 415 $. Une proportion de 19,5 % des bénéficiaires n'avait aucun revenu d'emploi et une proportion de 15,8 % n'avait aucun revenu total. Notons que 11,2 % des bénéficiaires avaient un revenu total supérieur à 20 000 $, dont plus du tiers (36,8 %, soit 7 023 des 19 085) étaient au 1er cycle universitaire.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Université			Total des bénéficiaires	
Revenus d'emploi	DEP	ASP	AEP	Formation générale	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	5 834	2 129	52	3 329	4 394	2 267	11 926	2 609	512	33 052	19,5 %
1 $ - 2 000 $	2 717	617	40	1 828	2 111	1 018	5 178	1 636	317	15 462	9,1 %
2 001 $ - 4 000 $	2 174	544	27	2 076	2 652	698	4 832	1 213	257	14 473	8,5 %
4 001 $ - 6 000 $	2 079	378	20	2 038	3 172	691	5 455	1 323	224	15 380	9,1 %
6 001 $ - 8 000 $	2 111	319	18	1 691	3 120	670	5 818	1 324	185	15 256	9,0 %
8 001 $ - 10 000 $	2 097	281	19	1 372	3 038	714	5 893	1 440	173	15 027	8,9 %
10 001 $ - 12 000 $	1 913	226	16	888	2 253	610	5 528	1 359	182	12 975	7,6 %
12 001 $ - 14 000 $	1 686	184	23	551	1 719	522	4 531	1 127	157	10 500	6,2 %
14 001 $ - 16 000 $	1 523	163	15	399	1 367	533	3 718	903	141	8 762	5,2 %
16 001 $ - 18 000 $	1 261	120	14	245	1 001	393	2 492	748	93	6 367	3,8 %
18 001 $ - 20 000 $	1 052	89	15	161	686	420	2 026	636	75	5 160	3,0 %
20 001 $ ou plus	3 420	294	39	513	1 954	1 722	6 552	2 361	424	17 279	10,2 %
Moyenne des revenus d'emploi											9 813 $

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Université			Total des bénéficiaires	
Revenu total	DEP	ASP	AEP		Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	5 093	1 913	46	2 967	3 795	1 776	9 307	1 714	183	26 794	15,8 %
1 $ - 2 000 $	2 784	728	38	1 895	2 264	1 305	5 793	1 374	176	16 357	9,6 %
2 001 $ - 4 000 $	2 295	547	29	2 099	2 637	731	4 967	1 088	145	14 538	8,6 %
4 001 $ - 6 000 $	2 152	399	23	2 080	3 223	725	5 567	1 223	167	15 559	9,2 %
6 001 $ - 8 000 $	2 161	330	16	1 738	3 161	661	5 903	1 285	164	15 419	9,1 %
8 001 $ - 10 000 $	2 139	286	19	1 402	3 079	755	6 030	1 491	190	15 391	9,1 %
10 001 $ - 12 000 $	1 959	243	18	913	2 315	620	5 795	1 445	168	13 476	7,9 %
12 001 $ - 14 000 $	1 730	192	22	589	1 775	534	4 810	1 309	191	11 152	6,6 %
14 001 $ - 16 000 $	1 553	157	17	419	1 415	552	3 824	1 095	192	9 224	5,4 %
16 001 $ - 18 000 $	1 281	127	13	266	1 011	399	2 752	994	194	7 037	4,1 %
18 001 $ - 20 000 $	1 089	95	16	175	726	428	2 178	785	169	5 661	3,3 %
20 001 $ ou plus	3 631	327	41	548	2 066	1 772	7 023	2 876	801	19 085	11,2 %
Moyenne du revenu total											10 415 $

Pour ce qui est des autres revenus, 32 674 bénéficiaires avaient en moyenne 3 129 $ en 2013-2014. Ces autres revenus étaient de 1 000 $ ou moins pour 42,1 % de ces bénéficiaires, alors qu'ils étaient de plus de 8 000 $ pour 9,2 % d'entre eux (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2013-2014

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
1 $ - 1 000 $	13 748	42,1 %
1 001 $ - 2 000 $	5 459	16,7 %
2 001 $ - 3 000 $	3 354	10,3 %
3 001 $ - 4 000 $	2 592	7,9 %
4 001 $ - 5 000 $	1 787	5,5 %
5 001 $ - 6 000 $	1 244	3,8 %
6 001 $ - 7 000 $	819	2,5 %
7 001 $ - 8 000 $	673	2,1 %
8 001 $ ou plus	2 998	9,2 %
Total des bénéficiaires	32 674	100,0 %
Autres revenus moyens		3 129 $

Parmi ces autres revenus, 14 678 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'excellence d'une valeur moyenne de 3 774 $. Conformément au Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu d'une bourse d'excellence considéré est le montant excédant 5 000 $. Ainsi, pour les 11 568 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence de 5 000 $ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6). Il est à noter que les bourses accordées par l'Aide financière aux études ne sont pas considérées comme des bourses d'excellence.

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2013-2014

Montant de la bourse d'excellence	Nombre de bénéficiaires	%
1 $ - 5 000 $	11 568	78,8 %
5 001 $ - 6 000 $	605	4,1 %
6 001 $ - 7 000 $	390	2,7 %
7 001 $ - 8 000 $	314	2,1 %
8 001 $ ou plus	1 801	12,3 %
Total des bénéficiaires	14 678	100,0 %
Bourse d'excellence moyenne		3 774 $

De plus, 3 513 bénéficiaires avaient un revenu de pension alimentaire en moyenne de 3 703 $. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, seuls les montants reçus à titre de pension alimentaire qui excèdent le produit de 1 200 $ par le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant sont considérés par année d'attribution. Ainsi, pour les 584 bénéficiaires qui recevaient un revenu de pension alimentaire se situant entre 1 $ et 1 200 $ en 2013-2014, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.7).

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2013-2014

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
1 $ - 1 200 $	584	16,6 %
1 201 $ - 2 000 $	450	12,8 %
2 001 $ - 3 000 $	632	18,0 %
3 001 $ - 4 000 $	585	16,7 %
4 001 $ - 5 000 $	396	11,3 %
5 001 $ - 6 000 $	314	8,9 %
6 001 $ - 7 000 $	167	4,8 %
7 001 $ - 8 000 $	140	4,0 %
8 001 $ ou plus	245	7,0 %
Total des bénéficiaires	3 513	100,0 %
Pension alimentaire moyenne		3 703 $

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction de la situation de l'étudiante ou de l'étudiant, par exemple l'ordre d'enseignement, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études ainsi que la présence d'enfants à charge et autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

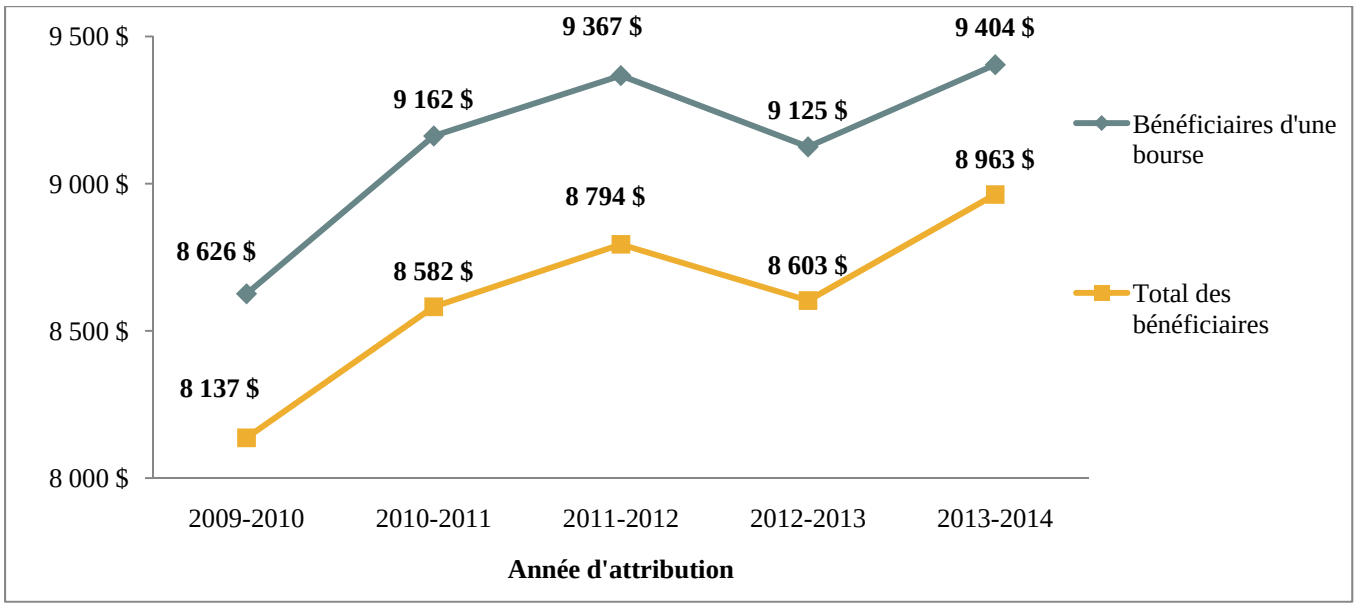
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2013-2014 se sont vu reconnaître des frais de subsistance (99,9 %) de même que des frais de matériel scolaire (99,3 %) (tableau 1.7.1) et la grande majorité (82,4 %) se sont vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité. Ces trois types de frais représentent la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,35 milliard de dollars. Par ailleurs, près de 1 bénéficiaire sur 5 (19,8 %) s'est vu reconnaître des frais de garde pour enfant, pour un montant de 63,5 millions de dollars. Finalement, 18 938 bénéficiaires (11,2 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputé inscrit, des frais représentant 42,6 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2013-2014

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	169 545	99,9 %	940,1 M$
Frais scolaires	139 798	82,4 %	319,6 M$
Frais de matériel scolaire	168 543	99,3 %	93,7 M$
Frais de garde pour enfant	33 655	19,8 %	63,5 M$
Frais de réputé inscrit	18 938	11,2 %	42,6 M$

En ce qui concerne le montant total des dépenses admises par étudiante ou étudiant, on peut observer, pour 2013-2014, le montant moyen le plus élevé des cinq dernières années, autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursières et les boursiers (graphique 1.7.1).

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2009-2010 à 2013-2014



Le tableau 1.7.2 rapporte que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 10 405 bénéficiaires en 2013-2014, pour un montant total de 5,3 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptent ensemble près des deux tiers (62,5 %) de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2013-2014

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	3 538	34,0 %	1,8 M$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 965	28,5 %	1,5 M$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 420	13,6 %	0,7 M$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 024	9,8 %	0,5 M$
MRC d'Antoine-Labelle	519	5,0 %	0,3 M$
Région de la Côte-Nord	439	4,2 %	0,2 M$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	163	1,6 %	0,1 M$
Ville de La Tuque	143	1,4 %	0,1 M$
MRC de Pontiac	104	1,0 %	0,1 M$
Région du Nord-du-Québec	90	0,9 %	<0,1 M$
Total des bénéficiaires	10 405	100,0 %	5,3 M$

1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses pendant leurs études, les étudiantes et les étudiants doivent faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne aux études doit satisfaire à certains critères, notamment ceux relatifs à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Depuis cinq ans, le nombre de demandes d'aide financière présente une augmentation quasi constante, ayant atteint 198 984 en 2013-2014 (graphique 1.8.1). De ce nombre, 8 383 demandes ont été refusées parce que l'étudiante ou l'étudiant n'était pas admissible au Programme au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (tableau 1.8.1). Plus de la moitié de ces demandes (55,8 %, soit 4 674) n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. L'atteinte de la période maximale d'admissibilité est le deuxième motif de refus pour le nombre d'occurrences.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2009-2010 à 2013-2014

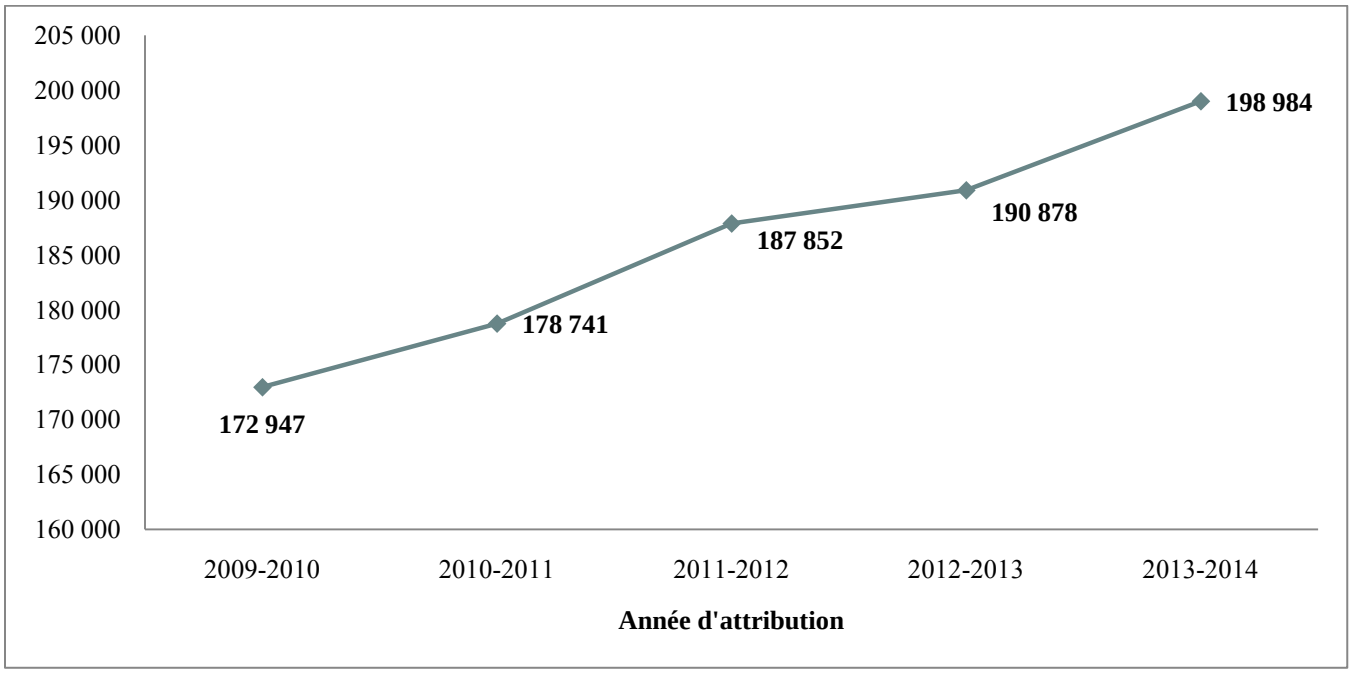


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2013-2014

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	4 674
Période maximale d'admissibilité atteinte	975
Études non reconnues comme étant à temps plein	670
Demande d'aide financière en retard	498
Ressources financières suffisantes de l'étudiant	611
Limite d'endettement atteinte	457
Autres motifs	498
Total des demandes d'aide financière refusées	8 383

En soustrayant du nombre de demandes d'aide financière le nombre de bénéficiaires et le nombre de demandes d'aide refusées, on observe que 20 908 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2013-2014 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces étudiantes et ces étudiants n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérés comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme des personnes ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein de la ou du bénéficiaire, c'est le gouvernement qui paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent alors à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, l'emprunteuse ou l'emprunteur doit consolider son prêt auprès de son établissement financier. Elle ou il doit convenir avec celui-ci du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement. Mentionnons qu'environ 90,0 % des emprunteuses et emprunteurs rembourseront leur prêt à leur établissement financier et qu'environ 30,0 % d'entre eux le feront en un seul versement.

Les 64 118 emprunteuses et emprunteurs qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2013-2014 avaient une dette d'études moyenne de 11 222 $ (tableau 1.9.1). Au collégial, pour les programmes subventionnés, et au secondaire, la majorité des emprunteuses et des emprunteurs avaient une dette d'études inférieure à 10 000 $. À l'université, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 12 931 $ au 1er cycle à 23 861 $ au 3e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2013-2014

	Secondaire	Collégial			Université			
Dette d'études	Formation professionnelle	Formation générale – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
1 $ - 5 000 $	6 914	1 912	3 189	196	3 038	680	70	15 999
5 001 $ - 10 000 $	5 616	1 157	4 210	475	5 246	1 851	138	18 693
10 001 $ - 15 000 $	2 292	344	3 033	600	4 702	1 883	150	13 004
15 001 $ - 30 000 $	1 880	117	2 378	629	5 742	3 033	410	14 189
30 001 $ et plus	301	1	125	30	759	701	316	2 233
Total des emprunteuses et des emprunteurs	17 003	3 531	12 935	1 930	19 487	8 148	1 084	64 118
Montant moyen de la dette d'études	8 108 $	5 603 $	9 980 $	12 948 $	12 931 $	15 954 $	23 861 $	11 222 $

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiantes et aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'établissement de leur choix. La Fédération des caisses Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement, pour un montant total de plus de 2,2 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 16,4 %, 13,9 %, 9,4 % et 3,1 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2014

	Prêts négociés	
Établissement financier	%	Montant
Fédération des caisses Desjardins du Québec	57,1 %	2 229,9 M$
Banque Royale du Canada	16,4 %	639,9 M$
Banque Nationale du Canada	13,9 %	542,4 M$
Banque de Montréal	9,4 %	365,5 M$
Banque Laurentienne	3,1 %	121,4 M$
Banque canadienne impériale de commerce	0,1 %	2,5 M$
Banque Toronto-Dominion	0,1 %	3,1 M$
Banque Scotia	0,0 %	1,0 M$
Banque HSBC Canada	0,0 %	0,0 M$
Total	100,0 %	3 905,8 M$

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Le montant global de ces prêts est également en hausse. Rappelons que les intérêts payés par le gouvernement ont diminué en 2009-2010, en raison principalement des faibles taux d'intérêt en vigueur. Depuis, on observe plutôt une tendance à la hausse.

Le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts est, quant à lui, demeuré relativement stable à un peu plus de 1,8 milliard de dollars.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2009-2010 à 2013-2014[1]

Montant des prêts garantis par le gouvernement	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 632,7 M$	1 689,6 M$	1 756,5 M$	1 856,9 M$	1 936,0 M$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts[2]	3,3 M$	2,4 M$	1,6 M$	1,2 M$	0,9 M$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	1 816,0 M$	1 832,7 M$	1 851,1 M$	1 900,1 M$	1 968,9 M$
Montant global des prêts garantis	3 452,0 M$	3 524,7 M$	3 609,2 M$	3 758,2 M$	3 905,8 M$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	27,0 M$	32,7 M$	38,6 M$	39,7 M$	42,6 M$

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si l'emprunteuse ou l'emprunteur ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou encore si elle ou il ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts (« Nombre de réclamations remboursées » dans le tableau 1.9.4) a connu une diminution entre 2009-2010 et 2013-2014, passant de 8 698 à 7 979, ponctuée par un soubresaut en 2011-2012 (tableau 1.9.4). Quant au montant moyen remboursé, il oscille autour de 10 000 $.

Par ailleurs, le nombre de dossiers de faillite ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement a connu une diminution entre 2009-2010 et 2013-2014, passant de 1 863 à 1 439.

Quant au recouvrement des prêts directement par le gouvernement, les données recueillies révèlent des montants recouvrés plutôt stable depuis 2009-2010 de l'ordre de 82 M$.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2009-2010 à 2013-2014[1]

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	11 742	10 080	11 152	10 813	10 141
Nombre de réclamations remboursées	8 698	7 916	9 048	8 422	7 979
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 863	1 562	1 373	1 390	1 439
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	88,6 M$	78,7 M$	92,4 M$	82,7 M$	74,6 M$
Montant moyen remboursé	10 188 $	9 945 $	10 212 $	9 820	9 156 $
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	81,8 M$	79,9 M$	83,0 M$	82,1 M$	82,0 M$

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Chapitre 2 - Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes d'aide aux études administrés par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations leur permettant d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à tous les ordres d'enseignement, soit du préscolaire à l'université. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau fréquentés. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer une partie du temps normalement dédié à leurs études à une association étudiante nationale.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail permet de subventionner des emplois à temps partiel pour permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Le Programme études-travail est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars pour les universités et jusqu'à 1 million de dollars pour les cégeps et les collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle, au collégial ou à l'université de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

2.5 Programme Explore

Le programme Explore permet d'offrir des bourses à des étudiantes et à des étudiants pour qu'ils puissent participer à un programme d'immersion en anglais ou en français dans un établissement d'enseignement agréé du Canada, au printemps ou à l'été. Ce programme est financé par le gouvernement fédéral. La responsabilité de ce programme revient aux ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, regroupés au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Au Québec, c'est le Ministère qui gérait le programme Explore en 2013-2014. Les bourses sont attribuées annuellement aux étudiantes et aux étudiants québécois par un tirage au sort.

2.6 Programme Odyssée

Odyssée est un programme de moniteurs de langues en milieu scolaire. Il offre un travail rémunéré de septembre à mai. Il permet à des jeunes de partager leur langue et leur culture avec des élèves ou des étudiantes et étudiants d'autres provinces et territoires du Canada. Ce programme est financé par le ministère du Patrimoine canadien. Son administration provinciale et nationale revient aux ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, regroupés au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Au Québec, c'est le Ministère qui gérait le programme Odyssée en 2013-2014.

2.7 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.8 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de dix périodes de six mois, et ce, dans les dix ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période. Rappelons que le nombre de période de six mois à été porté à dix en 2013-2014. Auparavant ce nombre était de quatre.

2.9 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.9.1 présente l'évolution, au cours des cinq dernières années, du nombre de bénéficiaires et de l'aide accordée en vertu des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant global attribué sous forme de bourse en 2013-2014 était de 16,5 millions de dollars. Ce montant correspond à une bourse moyenne de 3 751 $ pour 4 393 étudiantes et étudiants. Notamment en raison de l'augmentation de la clientèle, on observe une augmentation du montant global versé dans le cadre de ce programme depuis 2011-2012. Cette année avait été marquée par des modifications importantes au programme : la couverture des ressources matérielles nécessaires à la maison en vue de la poursuite des études, pour les élèves inscrits à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire et secondaire (formation générale) dans un établissement d'enseignement public, avait été prise en charge par les commissions scolaires le 1er juillet 2011.

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : Entre 16 et 19 personnes ont reçu une bourse dans le cadre du Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales au cours des cinq dernières années. En 2013-2014, 19 étudiantes et étudiants ont bénéficié de ce programme. Ils ont reçu en moyenne 7 379 $, pour une aide totale de 0,1 million de dollars.

Programme études-travail : En 2013-2014, le Ministère a alloué 1,9 million de dollars aux établissements universitaires participant au Programme études-travail pour 1 700 bénéficiaires. Au collégial, 0,9 million de dollars octroyés par le Ministère ont permis à 3 321 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Au total, 7,2 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2013-2014, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 3 122 personnes de bénéficier d'un prêt d'en moyenne 1 518 $. Le nombre de bénéficiaires et les montants d'aide financière relatifs à ce programme a connu une légère croissance depuis 2009-2010.

Programme Explore : Un montant de 7,4 millions de dollars a été distribué sous forme de bourses à 3 343 étudiantes et étudiants québécois en 2013-2014 dans le cadre du programme Explore. La bourse moyenne attribuée à chaque bénéficiaire est fixée à 2 000 $ si ce dernier demeure dans le Programme pour toute la période.

Programme Odyssée : Un montant de 1,8 million de dollars a été distribué à 85 personnes en 2013-2014 dans le cadre du programme Odyssée. Cela représente un montant moyen de 21 176 $.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable. En 2013-2014, 807 personnes ont vu leur dette d'études diminuer en moyenne de 1 611 $ en vertu de ce programme.

Programme de remboursement différé : Au total, 14 632 personnes se sont prévalues du Programme de remboursement différé en 2013-2014. La charge des intérêts assumés par le gouvernement est en moyenne de 287 $ par personne, pour un coût total de 4,2 millions de dollars. Puisque le nombre de période d'admissibilité de six mois est passé de quatre à dix en 2013-2014, les comparaisons avec les années antérieures doivent être faites avec prudence. La faiblesse des taux d'intérêt en vigueur est également un facteur important du montant global associé au programme.

Tableau 2.9.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2009-2010 à 2013-2014

		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	3 646	4 179	2 591	3 530	4 393
	Montant moyen	2 705 $	2 934 $	3 840 $	3 776 $	3 751 $
	Montant global	9,9 M$	12,3 M$	9,8 M$	13,3 M$	16,5 M$
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	18	17	16	19	19
	Montant moyen	5 660 $	6 096 $	7 385 $	5 141 $	7 379 $
	Montant global	0,1 M$	0,1 M$	0,1 M$	0,1 M$	0,1 M$
Programme études-travail[1]	Nombre de bénéficiaires	5 061	4 714	5 013	5 410	5 021
	Montant moyen	1 407 $	1 315 $	1 313 $	1 119 $	1 425 $
	Montant global	7,1 M$	6,2 M$	6,6 M$	6,0 M$	7,2 M$
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	1 989	2 427	2 629	3 087	3 122
	Montant moyen	1 270 $	1 361 $	1 441 $	1 593 $	1 518 $
	Montant global	2,5 M$	3,3 M$	3,8 M$	4,9 M$	4,7 M$
Programme Explore	Nombre de bénéficiaires	3 701	3 776	3 395	3 326	3 343
	Montant moyen	2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 200 $
	Montant global	7,4 M$	7,6 M$	6,8 M$	6,5 M$	7,4 M$
Programme Odyssée	Nombre de bénéficiaires			79	85	85
	Montant moyen			21 500 $	21 176 $	21 176 $
	Montant global			1,7 M$	1,8 M$	1,8 M$
Programme de remise de dette[2]	Nombre de bénéficiaires	997	920	876	828	807
	Montant moyen	1 659 $	1 629 $	1 573 $	1 623 $	1 611 $
	Montant global	1,7 M$	1,5 M$	1,4 M$	1,3 M$	1,3 M$
Programme de remboursement différé[2]	Nombre de bénéficiaires	13 296	12 258	13 027	12 924	14 632
	Montant moyen	335 $	262 $	274 $	278 $	287 $
	Montant global	4,5 M$	3,2 M$	3,6 M$	3,6 M$	4,2 M$

[1] Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

[2] Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).





Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche

Québec

RAPPORT **2014-2015**

Statistiques de l'aide financière aux études

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

Le présent document a été produit par
le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction
Secteur de l'Aide financière aux études et des relations extérieures

1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017

ISBN 978-2-550-77286-6 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-77287-3 (Version électronique PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Avant-propos

Pour mener à bien sa mission, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur favorise l'accès au savoir en offrant un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport décrit l'important soutien financier que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, tant au secondaire (formation professionnelle) qu'à l'enseignement collégial ou universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2014-2015. Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte dans le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le second chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2014-2015 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires était de 175 916, pour une aide financière totale de près de 1,2 milliard de dollars (1 178,1 M$) et une aide financière moyenne de 6 697 $.
- La proportion de bénéficiaires ayant reçu une bourse était de 69,8 %.
- Le nombre de bénéficiaires qui ont reçu de l'aide financière uniquement sous forme de bourse (c'est-à-dire qui sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure) a augmenté de 44,9 %, pour atteindre 5 784.
- Le taux global de participation était de 31,3 %. À la formation universitaire, le taux de participation était de 41,0 %, tandis qu'à la formation professionnelle du secondaire menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP), il a augmenté de 9,5 %, atteignant 28,7 %.
- Le montant moyen des dépenses admises a atteint 9 045 $ par bénéficiaire.
- Une somme de 71,8 millions de dollars a été allouée pour des frais de garde.
- La proportion de bénéficiaires ayant un enfant à charge était de 24,3 %.
- Plus de 75,9 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.

Vocabulaire

Les définitions suivantes des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de pension alimentaire, de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant ou d'indemnités de décès, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'excellence.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse, ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas avec un enfant à charge.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du Règlement sur l'aide financière aux études.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du Règlement sur l'aide financière aux études, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit l'enseignement secondaire, l'enseignement collégial ou l'enseignement universitaire.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Parent : Père, mère ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est dans l'une des situations suivantes : est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge; habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge; bénéficie du programme Réussir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, personne entre deux périodes d'études qui est dans l'une des situations suivantes : habite avec un enfant, en situation de dénuement total; est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; bénéficie du programme Réussir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et s'engage à poursuivre ses études; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Revenus assimilables à un revenu d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] ou Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Régie des rentes du Québec [RRQ] ou Régime de pensions du Canada [RPC]), de prestations de retraite, ou de sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Taux de participation : Proportion des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une aide financière pour leurs études, résidant au Québec et inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses 1

1.1 Le Programme en bref 1
1.2 Attribution de l'aide financière 2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires 14
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires 23
1.5 Contributions des tiers 28
1.6 Ressources financières des bénéficiaires 34
1.7 Dépenses admises 40
1.8 Demande d'aide financière 42
1.9 Prêts et remboursement 44

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière 47

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers 47
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales 47
2.3 Programme études-travail 47
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel 47
2.5 Programme de remise de dette 48
2.6 Programme de remboursement différé 48
2.7 Évolution des autres programmes d'aide financière 49

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2014-2015 2

Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2014-2015 8

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2014-2015 9

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015 11

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015 12

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2014 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière 13

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2014-2015 14

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2014-2015 14

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2014 16

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015 18

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2014-2015 19

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015 21

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2014-2015 23

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2014-2015 23

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2014-2015 24

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2014-2015 25

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2014-2015 25

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2014-2015 26

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2014-2015 26

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2014-2015 26

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2014-2015 27

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015 29

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2014-2015 29

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2014-2015 30

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2014-2015 31

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2014-2015 31

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2014-2015 32

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2014-2015 32

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2014-2015 32

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2014-2015 33

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2014-2015 33

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015 34

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2014-2015 35

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015 36

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015..... 36

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2014-2015..... 37

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2014-2015..... 37

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2014-2015 38

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2014-2015..... 38

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2014-2015 39

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2014-2015..... 40

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2014-2015..... 41

Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2014-2015..... 43

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2014-2015..... 44

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2015 45

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2010-2011 à 2014-2015[1] 45

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2010-2011 à 2014-2015[1] 46

Tableau 2.9.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2010-2011 à 2014-2015..... 50

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2014-2015 2

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2010-2011 à 2014-2015 3

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015 5

Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015 6

Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015 7

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015 10

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2014 15

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2014 17

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2014 18

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015 20

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2014-2015 22

Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2014-2015 22

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2014-2015 23

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2014-2015 24

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2010-2011 à 2014-2015 35

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2010-2011 à 2014-2015 41

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2010-2011 à 2014-2015 42

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses

Ce chapitre décrit brièvement le Programme de prêts et bourses, la répartition de l'aide financière aux bénéficiaires et les caractéristiques de ces derniers.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses est le principal programme d'aide financière aux études du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein, dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère, des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif, ce qui signifie que les étudiantes et étudiants et, s'il y a lieu, leurs parents ou leur conjoint ou conjointe doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

> les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, on peut consulter le document *Une aide à votre portée* sur le site Web de l'Aide financière aux études[1].

[1] Le document est accessible à cette adresse : http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_Aide_votre_portee_2014_2015.pdf.

1.2 Attribution de l'aide financière

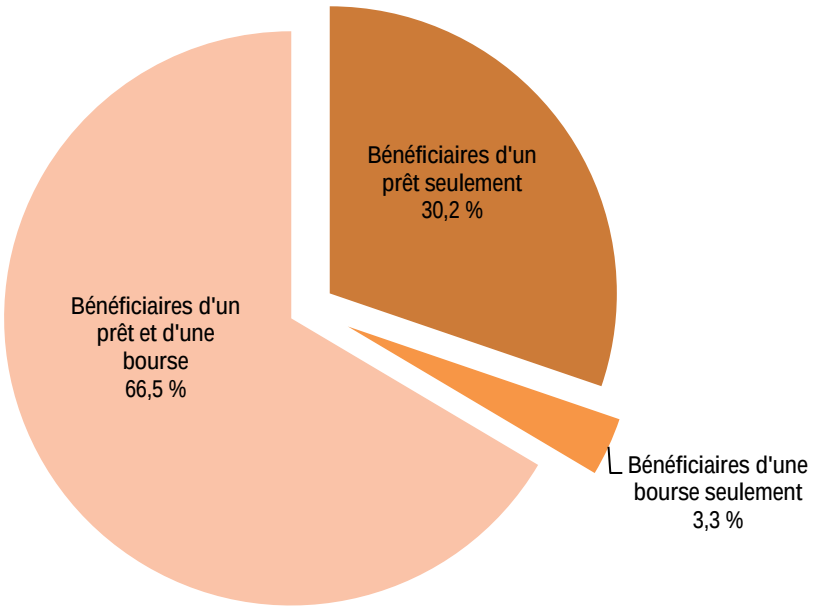
Le Programme de prêts et bourses prévoit le versement d'une aide financière aux études au cours d'une année d'attribution s'échelonnant de septembre à août. En 2014-2015, 175 916 étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Au total, près de 1,2 milliard de dollars (1 178,1 M$) leur ont été attribués. Plus précisément, 53 195 bénéficiaires (30,2%) ont obtenu uniquement un prêt et 116 937 (66,5%) ont reçu une bourse consécutive à un prêt. Finalement, 5 784 (3,3%) ont reçu uniquement une bourse parce qu'ils avaient une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (graphique 1.2.1).

En ce qui concerne les bénéficiaires d'une bourse consécutive à un prêt, en 2014-2015, l'aide était composée de 376,1 millions de dollars de prêts (40,3 %) et de 557,9 millions de dollars de bourses (59,7 %).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2014-2015

Forme d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Prêt seulement	53 195	202,3 M$	—	202,3 M$
Bourse seulement	5 784	—	41,7 M$	41,7 M$
Prêt et bourse	116 937	376,1 M$	557,9 M$	934,1 M$
Total des bénéficiaires	175 916	578,4 M$	599,6 M$	1 178,1 M$

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2014-2015

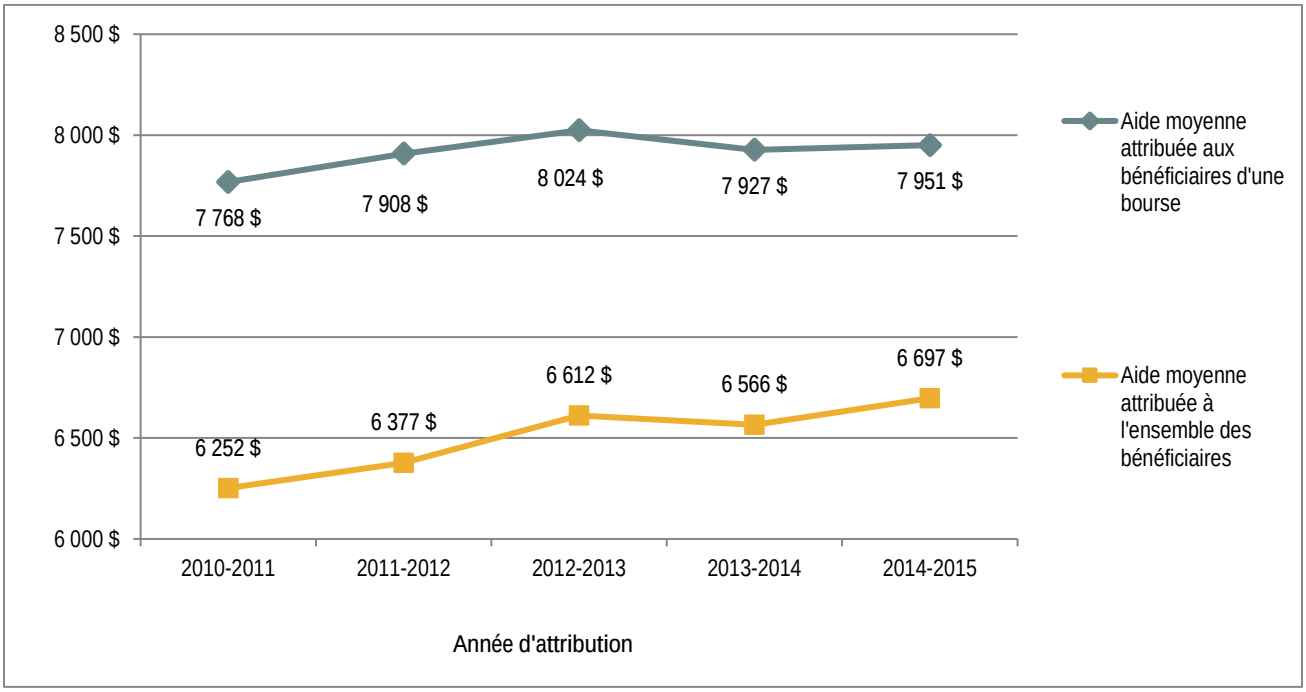


Au total, 170 132 personnes ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse), dont le montant moyen annuel était de 3 400 $. Pour les 122 721 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffrait à 4 886 $. Ainsi, une somme annuelle totale de 578,4 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 49,1 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 599,6 millions de dollars (50,9 %) ont été versés sous forme de bourse.

Le graphique 1.2.2 montre que l'aide moyenne annuelle affiche une tendance à la hausse depuis les cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 252 $ en 2010-2011 à 6 697 $ en 2014-2015, ce qui représente une augmentation de 7,1 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 2,4 %, les montants étant respectivement de 7 768 $ et de 7 951 $ pour la même période.

La légère diminution observée en 2013-2014 par rapport à 2012-2013 serait attribuable en partie au retrait de mesures de bonification appliquées au Programme de prêts et bourses à l'année 2012-2013 seulement. Ces bonifications avaient un impact sur le montant de prêt accordé aux bénéficiaires pour qui une contribution des tiers était calculée. Ces bonifications ont été retirées après le Sommet sur l'enseignement supérieur. En 2014-2015, de nouvelles bonifications ont été appliquées au programme, mais avec un impact moindre. Ainsi, toute comparaison entre les différentes années d'attribution devrait tenir compte de ces bonifications.

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2010-2011 à 2014-2015



Un peu moins de la moitié (48,6 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses fréquentaient un établissement d'enseignement universitaire en 2014-2015 (graphique 1.2.3 A). Ils ont reçu 54,7 % de l'ensemble de l'aide attribuée, pour un total de 644,1 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne de 7 534 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Les bénéficiaires du 1er cycle représentaient 76,8 % des bénéficiaires à l'université (graphique 1.2.3 D), soit 37,3 % de l'ensemble des bénéficiaires (statistique non présentée). Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires du 2e et du 3e cycle ont reçu en moyenne les montants d'aide les plus élevés.

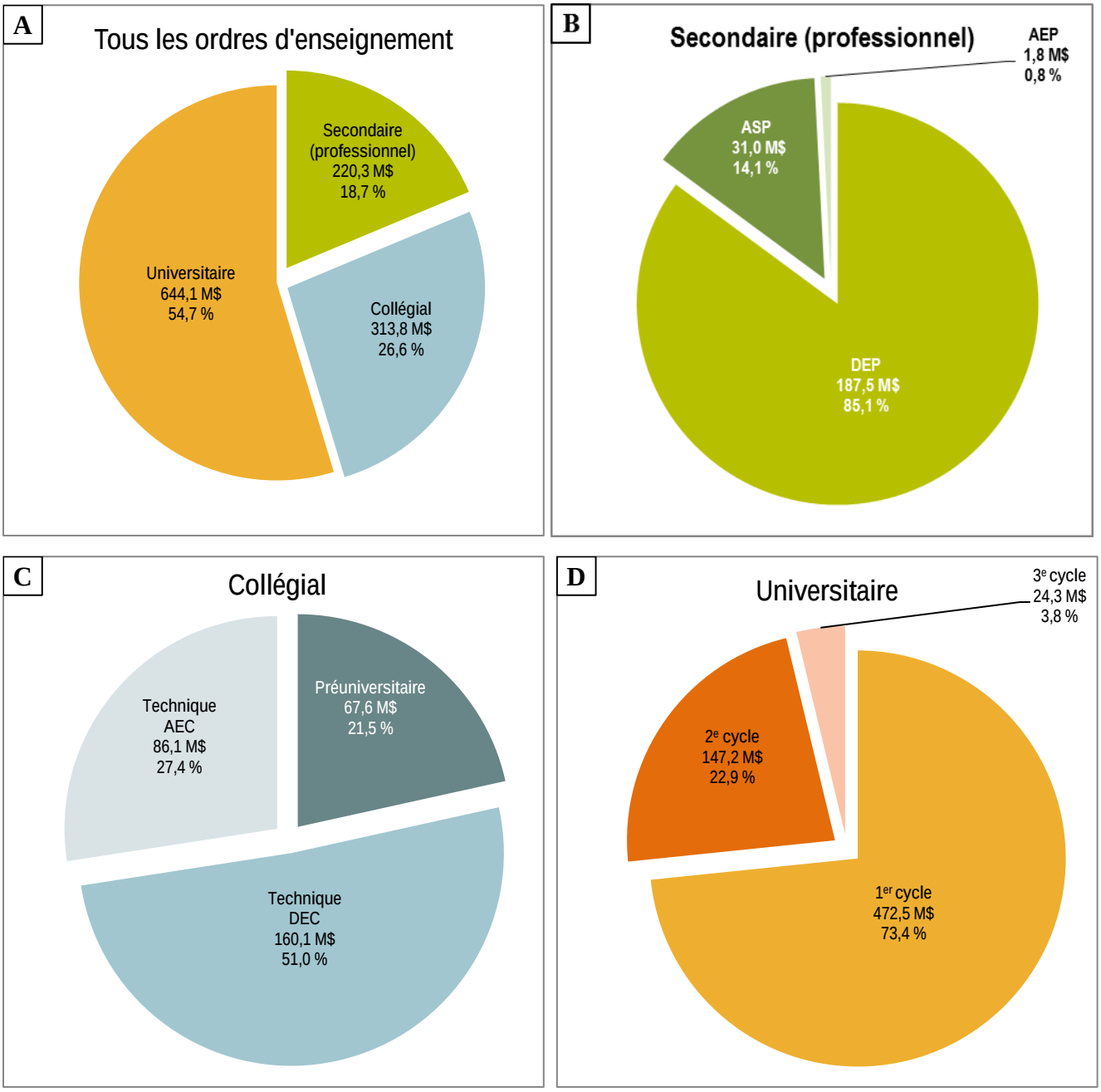
Par ailleurs, près du tiers (30,8 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces derniers ont reçu 26,6 % de l'ensemble de l'aide attribuée, pour un total de 313,8 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 5 791 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Le graphique 1.2.3 C indique que ces bénéficiaires étaient majoritairement (51,8 %) à la formation technique (DEC), et le graphique 1.2.5 montre que le montant moyen d'aide financière variait selon le type de formation.

Notons également que 20,6 % des bénéficiaires étaient à la formation professionnelle du secondaire (graphique 1.2.3 A) et qu'ils ont reçu 18,7 % de l'aide financière totale, soit 220,3 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), pour une moyenne de 6 075 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Ces personnes étudiaient en grande majorité (79,7 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B). Le montant moyen de l'aide était plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études professionnelles (AEP) (graphique 1.2.5).

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

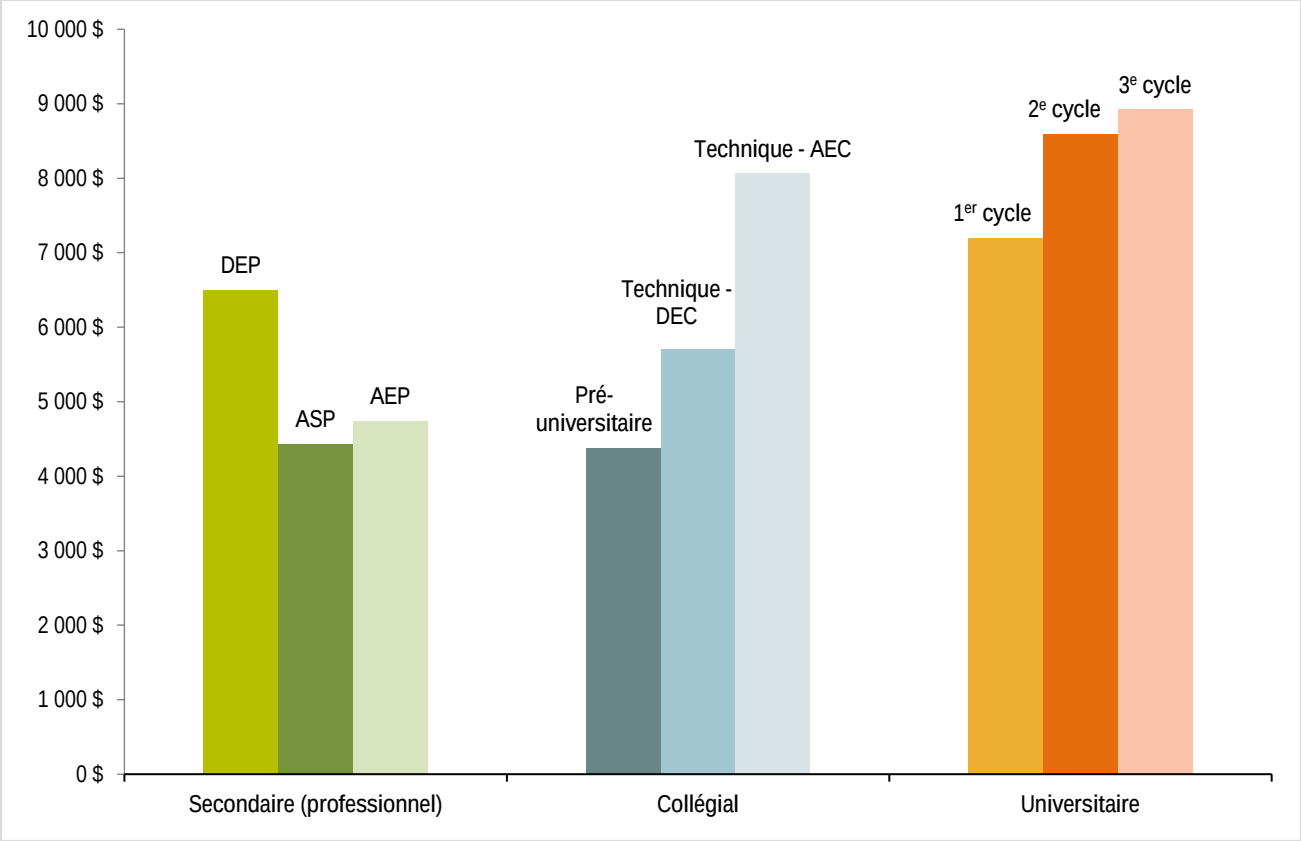


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2014-2015

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	7 744	3 141 $	24,3 M$	500	5 894 $	2,9 M$	28 010	6 890 $	193,0 M$	36 254	6 075 $	220,3 M$
	DEP	7 194	3 253 $	23,4 M$	457	5 914 $	2,7 M$	21 228	7 603 $	161,4 M$	28 879	6 493 $	187,5 M$
	ASP	509	1 663 $	0,8 M$	34	6 223 $	0,2 M$	6 462	4 633 $	29,9 M$	7 005	4 425 $	31,0 M$
	AEP	41	1 810 $	0,1 M$	9	3 595 $	0,0 M$	320	5 142 $	1,6 M$	370	4 735 $	1,8 M$
Collégial	Total collégial	19 910	3 629 $	72,3 M$	2 377	6 182 $	14,7 M$	31 889	7 112 $	226,8 M$	54 176	5 791 $	313,8 M$
	Préuniversitaire	5 129	2 207 $	11,3 M$	699	5 364 $	3,7 M$	9 613	5 467 $	52,6 M$	15 441	4 379 $	67,6 M$
	Technique – DEC	10 196	3 081 $	31,4 M$	1 423	6 360 $	9,1 M$	16 437	7 275 $	119,6 M$	28 056	5 705 $	160,1 M$
	Technique – AEC	4 585	6 440 $	29,5 M$	255	7 432 $	1,9 M$	5 839	9 361 $	54,7 M$	10 679	8 061 $	86,1 M$
Universitaire	Total universitaire	25 541	4 140 $	105,7 M$	2 907	8 275 $	24,1 M$	57 038	9 016 $	514,3 M$	85 486	7 534 $	644,1 M$
	1er cycle	19 726	3 788 $	74,7 M$	2 391	8 064 $	19,3 M$	43 512	8 699 $	378,5 M$	65 629	7 200 $	472,5 M$
	2e cycle	4 696	5 199 $	24,4 M$	443	9 023 $	4,0 M$	11 995	9 906 $	118,8 M$	17 134	8 593 $	147,2 M$
	3e cycle	1 119	5 898 $	6,6 M$	73	10 650 $	0,8 M$	1 531	11 046 $	16,9 M$	2 723	8 920 $	24,3 M$
	Total	53 195	3 803 $	202,3 M$	5 784	7 209 $	41,7 M$	116 937	7 988 $	934,1 M$	175 916	6 697 $	1 178,1 M$

Le tableau 1.2.3 et le graphique 1.2.6 présentent la répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et le montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière. Comme mentionné au début du chapitre, 66,5 % de l'ensemble des bénéficiaires ont reçu une aide financière sous forme de prêts et de bourses.

À la formation professionnelle, 77,3 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 2 448 $ et 4 442 $. À titre de comparaison, presque tous ceux qui poursuivaient des études menant à une ASP (92,2 %) ont reçu un prêt et une bourse, alors que ce fut le cas pour 73,5 % au DEP et pour 86,5 % à l'AEP.

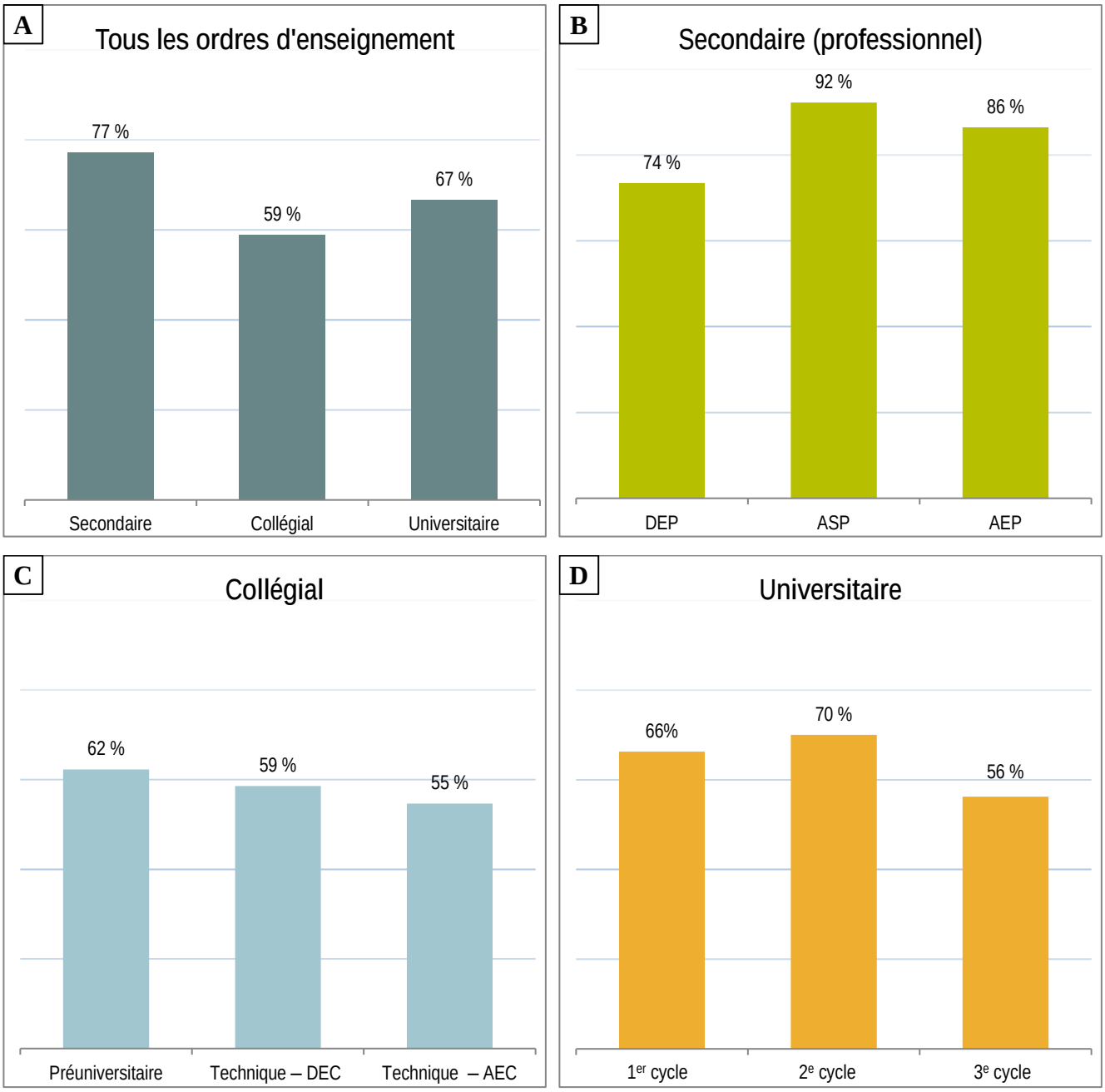
Au collégial, 58,9 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 031 $ et de 4 081 $. Un peu plus de un bénéficiaire sur deux (54,7 %) a reçu un prêt et une bourse à la formation technique menant à une attestation d'études collégiales (AEC). À titre de comparaison, 58,6 % des bénéficiaires à la formation technique menant au diplôme d'études collégiales (DEC) et 62,3 % des bénéficiaires à la formation préuniversitaire ont reçu un prêt et une bourse.

À la formation universitaire, deux bénéficiaires sur trois (66,7 %) ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 698 $ et de 5 319 $. Plus d'un bénéficiaire sur deux (56,2 %) a reçu un prêt et une bourse pour des études au 3e cycle, comparativement à 66,3 % au 1er cycle et à 70,0 % au 2e cycle.

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2014-2015

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						
		Nombre	Montant moyen de prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total de prêts	Montant total en bourses	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	28 010	2 448 $	4 442 $	6 890 $	68,6 M$	124,4 M$	193,0 M$
	DEP	21 228	2 856 $	4 747 $	7 603 $	60,6 M$	100,8 M$	161,4 M$
	ASP	6 462	1 161 $	3 472 $	4 633 $	7,5 M$	22,4 M$	29,9 M$
	AEP	320	1 343 $	3 798 $	5 142 $	0,4 M$	1,2 M$	1,6 M$
Collégial	Total collégial	31 889	3 031 $	4 081 $	7 112 $	96,7 M$	130,1 M$	226,8 M$
	Préuniversitaire	9 613	2 504 $	2 963 $	5 467 $	24,1 M$	28,5 M$	52,6 M$
	Technique – DEC	16 437	3 058 $	4 217 $	7 275 $	50,3 M$	69,3 M$	119,6 M$
	Technique – AEC	5 839	3 824 $	5 537 $	9 361 $	22,3 M$	32,3 M$	54,7 M$
Universitaire	Total universitaire	57 038	3 698 $	5 319 $	9 016 $	210,9 M$	303,4 M$	514,3 M$
	1er cycle	43 512	3 389 $	5 311 $	8 699 $	147,4 M$	231,1 M$	378,5 M$
	2e cycle	11 995	4 604 $	5 303 $	9 906 $	55,2 M$	63,6 M$	118,8 M$
	3e cycle	1 531	5 381 $	5 665 $	11 046 $	8,2 M$	8,7 M$	16,9 M$
Total		116 937	3 217 $	4 771 $	7 988 $	376,1 M$	557,9 M$	934,1 M$

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015



Rappelons que le montant moyen d'aide financière accordé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses se chiffrait à 6 697 $ en 2014-2015. On observe que près de la moitié (47,3 %) de l'ensemble des bénéficiaires a obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 $. Si on les répartit selon l'ordre d'enseignement, on remarque que 54,9 % des bénéficiaires à la formation universitaire ont obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 $, alors que cette proportion était respectivement de 40,1 % et de 39,9 % au collégial et à la formation professionnelle (tableau 1.2.4).

À l'opposé, 52,7 % de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses a obtenu une aide financière totale de 6 000 $ ou moins. Plus particulièrement, près du quart (23,7 %) des bénéficiaires a reçu un montant d'aide entre 2 001 $ et 4 000 $, ce qui représente près de la moitié des bénéficiaires qui recevaient une aide totale de 6 000 $ ou moins.

À la formation professionnelle du secondaire, 15,8 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une ASP et 20,8 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une AEP ont reçu un montant d'aide total de plus 6 000 $. À titre de comparaison, c'est 46,0 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à un DEP qui ont reçu une somme du même ordre.

Au collégial, la proportion de bénéficiaires recevant plus de 6 000 $ était de 24,5 % à la formation préuniversitaire, alors qu'elle était de 40,9 % à la formation technique menant à un DEC et de 60,8 % à la formation technique conduisant à une AEC.

À l'enseignement universitaire, près de deux bénéficiaires sur trois au 2e et au 3e cycle, soit 63,6 % et 65,6 % respectivement, ont reçu une aide totale de plus de 6 000 $, comparativement à un peu plus de la moitié (52,2 %) pour ceux du 1er cycle.

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide total attribué					
		2 000 $ ou moins	De 2 001 $ à 4 000 $	De 4 001 $ à 6 000 $	De 6 001 $ à 8 000 $	De 8 001 $ à 10 000 $	10 001 $ ou plus
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	14,3 %	26,0 %	19,8 %	13,1 %	10,0 %	16,9 %
	DEP	15,6 %	20,6 %	17,8 %	14,9 %	11,6 %	19,6 %
	ASP	9,3 %	47,9 %	27,0 %	5,6 %	3,9 %	6,3 %
	AEP	11,4 %	28,9 %	38,9 %	12,4 %	3,0 %	5,4 %
Collégial	Total collégial	14,4 %	25,1 %	20,3 %	13,8 %	12,4 %	14,0 %
	Préuniversitaire	20,6 %	30,7 %	24,2 %	10,8 %	9,5 %	4,2 %
	Technique – DEC	14,4 %	25,6 %	19,1 %	14,7 %	13,3 %	12,9 %
	Technique – AEC	5,6 %	16,0 %	17,6 %	15,6 %	14,3 %	30,9 %
Universitaire	Total universitaire	5,9 %	21,7 %	17,5 %	14,0 %	13,0 %	28,0 %
	1er cycle	6,4 %	24,3 %	17,0 %	14,1 %	12,6 %	25,5 %
	2e cycle	3,8 %	13,7 %	19,0 %	13,7 %	14,4 %	35,4 %
	3e cycle	5,0 %	10,5 %	18,8 %	12,5 %	13,5 %	39,6 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	10,3 %	23,7 %	18,8 %	13,7 %	12,2 %	21,4 %

Rappelons que le montant de bourse moyen attribué dans le cadre du Programme de prêts et bourses se chiffrait à 4 886 $ en 2014-2015. Parmi les boursiers, 58,9 % des étudiants à l'université ont reçu une bourse de plus de 4 000 $, comparativement à 43,9 % au collégial et à 45,2 % au secondaire (tableau 1.2.5).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

		Montant de bourse attribué					
Ordre d'enseignement	Type de formation	2 000 $ ou moins	De 2 001 $ à 4 000 $	De 4 001 $ à 6 000 $	De 6 001 $ à 8 000 $	De 8 001 $ à 10 000 $	10 001 $ ou plus
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	18,7 %	36,0 %	19,0 %	12,9 %	7,2 %	6,2 %
	DEP	21,4 %	26,6 %	20,8 %	15,4 %	8,3 %	7,4 %
	ASP	9,9 %	66,8 %	12,7 %	4,9 %	3,4 %	2,2 %
	AEP	16,1 %	48,3 %	26,1 %	4,0 %	3,0 %	2,4 %
Collégial	Total collégial	27,1 %	29,0 %	17,8 %	12,8 %	6,5 %	6,8 %
	Préuniversitaire	37,0 %	34,7 %	14,2 %	8,9 %	2,3 %	2,8 %
	Technique – DEC	25,7 %	27,4 %	18,7 %	13,8 %	6,8 %	7,5 %
	Technique – AEC	14,3 %	23,9 %	21,3 %	16,4 %	12,5 %	11,7 %
Universitaire	Total universitaire	17,9 %	23,2 %	19,0 %	16,8 %	10,6 %	12,5 %
	1er cycle	18,2 %	23,6 %	18,9 %	16,3 %	10,2 %	12,9 %
	2e cycle	17,1 %	22,2 %	19,5 %	18,7 %	11,6 %	10,8 %
	3e cycle	17,0 %	18,5 %	18,8 %	18,3 %	13,3 %	14,2 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	20,7 %	27,8 %	18,7 %	14,8 %	8,6 %	9,5 %

À l'automne 2014, le taux de participation au Programme de prêts et bourses était de 31,3 % (tableau 1.2.6). C'est à la formation universitaire que s'observait le plus haut taux de participation, où 41,0 % des étudiantes et des étudiants bénéficiaient de ce programme, comparativement à 31,5 % au secondaire à la formation professionnelle et à 23,2 % au collégial subventionné[2].

À l'enseignement universitaire, c'est au 2e cycle que le taux de participation était le plus élevé, s'élevant à 65,9 %, alors qu'il était de 38,2 % au 1er cycle et de 26,5 % au 3e cycle. Par ailleurs, 29,2 % des étudiants universitaires ont reçu une bourse. C'est également au 2e cycle que se trouvait la plus grande proportion de boursiers (48,5 %).

Au collégial subventionné, 14,0 % des étudiants à la formation préuniversitaire ont profité d'une aide financière, comparativement à 30,7 % à la formation technique menant à un DEC et à 45,6 % à la formation technique menant à une AEC. Pour ce qui est de la bourse, 15,6 % des étudiants en ont bénéficié.

À la formation professionnelle du secondaire, 32,6 % des élèves inscrits à un programme menant au DEP ont profité d'une aide financière, comparativement à 28,7 % à l'ASP et à 11,1 % à l'AEP. Pour l'ASP, il s'agissait d'une hausse considérable du taux de participation, puisque celui-ci se chiffrait à 19,2 % en 2013-2014. Finalement, 24,7 % des élèves de la formation professionnelle ont bénéficié d'une bourse.

[2] Les données pour l'enseignement collégial non subventionné n'étant pas disponibles, cet ordre d'enseignement est exclu.

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2014 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	31,1 %	24,7 %	31,5 %
	DEP	32,0 %	24,7 %	32,6 %
	ASP	28,6 %	26,8 %	28,7 %
	AEP	10,8 %	9,7 %	11,1 %
Collégial subventionné	Total collégial	22,1 %	15,6 %	23,2 %
	Préuniversitaire	13,5 %	9,4 %	14,0 %
	Technique – DEC	29,1 %	19,9 %	30,7 %
	Technique – AEC	44,6 %	36,1 %	45,6 %
Universitaire	Total universitaire	39,9 %	29,2 %	41,0 %
	1er cycle	37,1 %	27,1 %	38,2 %
	2e cycle	64,3 %	48,5 %	65,9 %
	3e cycle	28,8 %	16,1 %	26,5 %
Total des bénéficiaires		30,3 %	22,3 %	31,3 %

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2014-2015 étaient principalement citoyens canadiens de naissance, célibataires et au début de la vingtaine. Les femmes étaient en plus grand nombre que les hommes. De plus, la majorité des bénéficiaires ne résidaient pas chez leurs parents.

Les tableaux 1.3.1 et 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires en 2014-2015. La majorité (79,2 %) était de citoyenneté canadienne avec 69,3 % des bénéficiaires qui sont nés au Canada et 9,9 % d'entre eux qui ont obtenu la nationalité canadienne par naturalisation. De plus, un bénéficiaire sur cinq (20,6 %) avait le statut de résident permanent. Les bénéficiaires étaient également en grande majorité célibataires (77,1 %).

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2014-2015

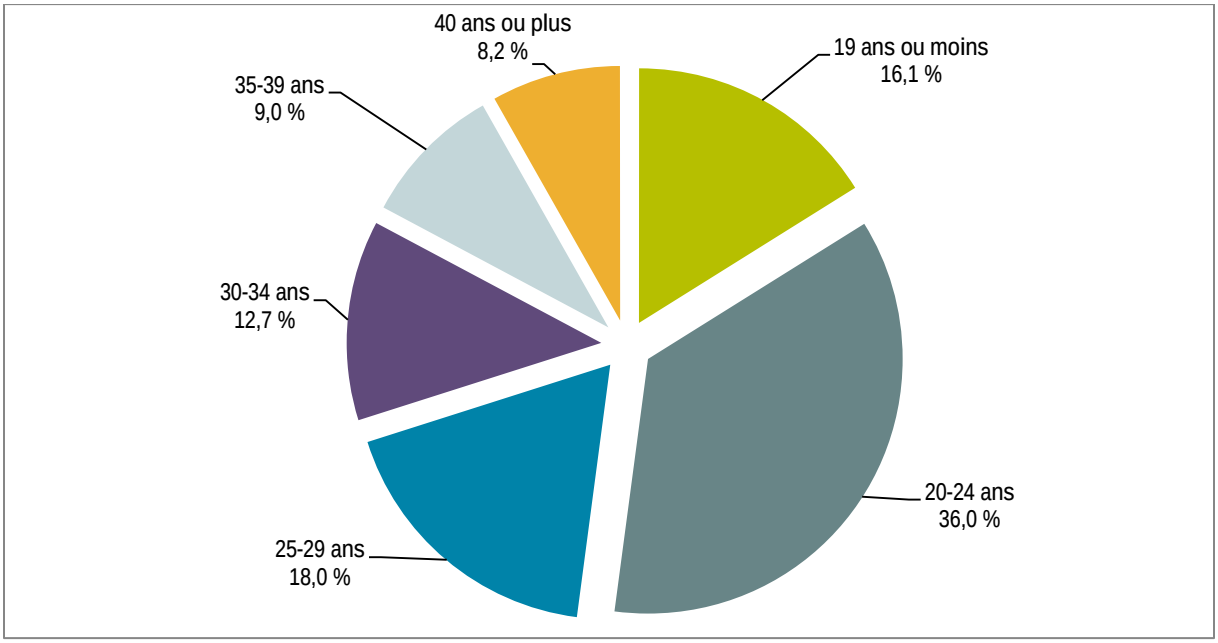
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	121 985	69,3 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	17 485	9,9 %
Résidence permanente	36 160	20,6 %
Statut de réfugié	286	0,2 %
Total des bénéficiaires	175 916	100,0 %

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2014-2015

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	135 686	77,1 %
Mariée ou marié ou unie ou uni civilement	33 661	19,1 %
Divorcée ou divorcé	3 251	1,8 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	3 115	1,8 %
Veuve ou veuf	203	0,1 %
Total des bénéficiaires	175 916	100,0 %

Le graphique 1.3.1 montre que 70,1 % des bénéficiaires étaient âgés de moins de 30 ans, avec une majorité (36,0 %) dans la catégorie des 20 à 24 ans (graphique 1.3.1). Il est à noter que l'âge des bénéficiaires est déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, donc ici le 30 septembre 2014.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2014



Le tableau 1.3.3 indique que près de la moitié des bénéficiaires qui étudient à l'université (47,6 %, soit 40 706) étaient âgés de 20 à 24 ans. Cette proportion est influencée principalement par le nombre de bénéficiaires du 1er cycle. Ceux du 2e cycle se répartissent surtout dans les catégories des 20-24 ans et 25-29 ans. Finalement, ceux du 3e cycle se trouvaient majoritairement dans la catégorie des 25-29 ans.

Au collégial, près des deux tiers des bénéficiaires (63,9 %, soit 34 630) étaient âgés de moins de 25 ans, répartis dans les catégories des 19 ans ou moins et des 20-24 ans. En ce qui a trait à la formation technique menant à un DEC, le partage était homogène, alors qu'à la formation préuniversitaire, les bénéficiaires étaient plus jeunes (majorité de 19 ans ou moins), et qu'à la formation technique conduisant à l'AEC, ils étaient plus âgés (majorité de 20-24 ans).

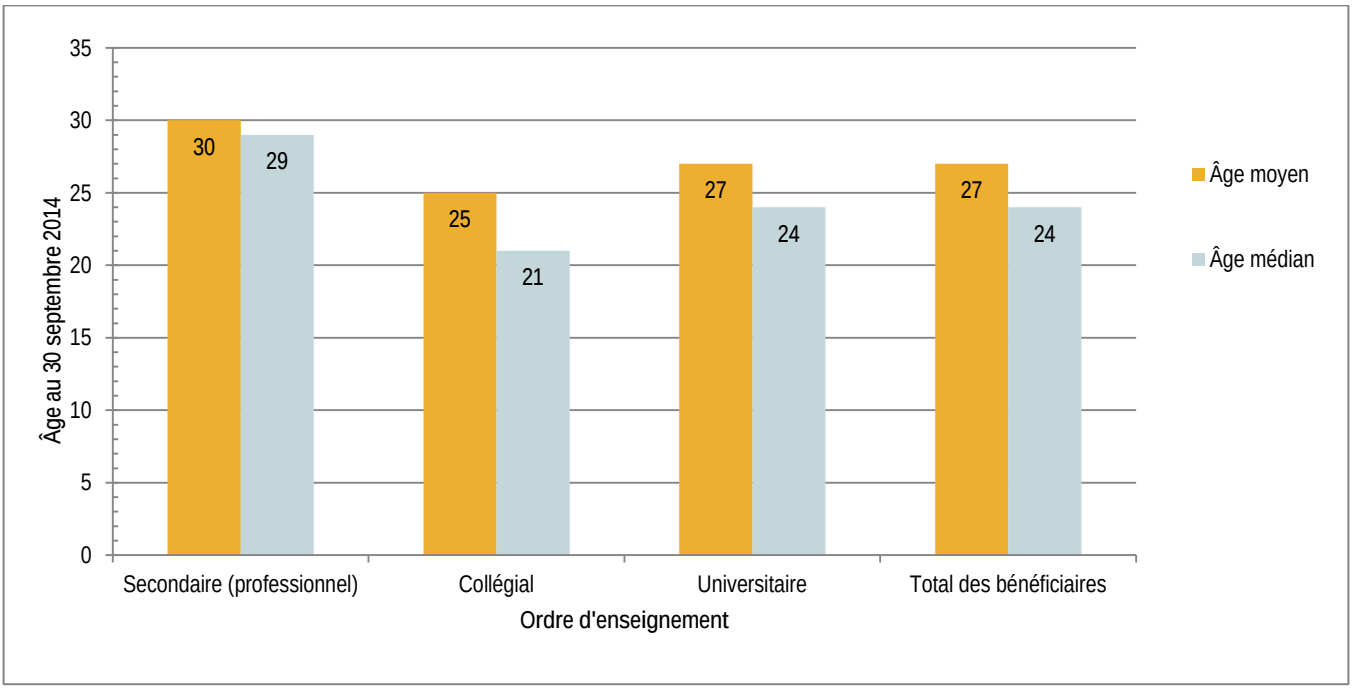
À la formation professionnelle du secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge était presque uniforme, même pour les 40 ans ou plus (tableau 1.3.3). Par contre, en ce qui concerne les programmes conduisant à une ASP, on comptait relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Pour ce qui est des programmes conduisant à une AEP, on observe que la majorité des bénéficiaires se trouvaient dans la catégorie des 40 ans ou plus.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2014

		Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2014						
Ordre d'enseignement	Type de formation	19 ans ou moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	Total
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 684	7 542	6 314	6 477	5 324	5 913	36 254
	DEP	4 577	7 096	5 165	4 421	3 523	4 097	28 879
	ASP	92	412	1 114	1 991	1 714	1 682	7 005
	AEP	15	34	35	65	87	134	370
Collégial	Total collégial	19 535	15 095	7 003	5 341	3 749	3 453	54 176
	Préuniversitaire	10 407	3 312	847	472	255	148	15 441
	Technique – DEC	8 548	9 496	4 201	2 697	1 693	1 421	28 056
	Technique – AEC	580	2 287	1 955	2 172	1 801	1 884	10 679
Universitaire	Total universitaire	4 068	40 706	18 401	10 450	6 726	5 135	85 486
	1er cycle	4 050	33 479	12 273	7 371	4 841	3 615	65 629
	2e cycle	18	6 865	5 215	2 400	1 483	1 153	17 134
	3e cycle	0	362	913	679	402	367	2 723
Total des bénéficiaires	Nombre	28 287	63 343	31 718	22 268	15 799	14 501	175 916
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	16,1 %	36,0 %	18,0 %	12,7 %	9,0 %	8,2 %	100,0 %

Le graphique 1.3.2 indique que les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à la formation professionnelle du secondaire étaient plus âgés que ceux de la formation collégiale ou universitaire.

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2014



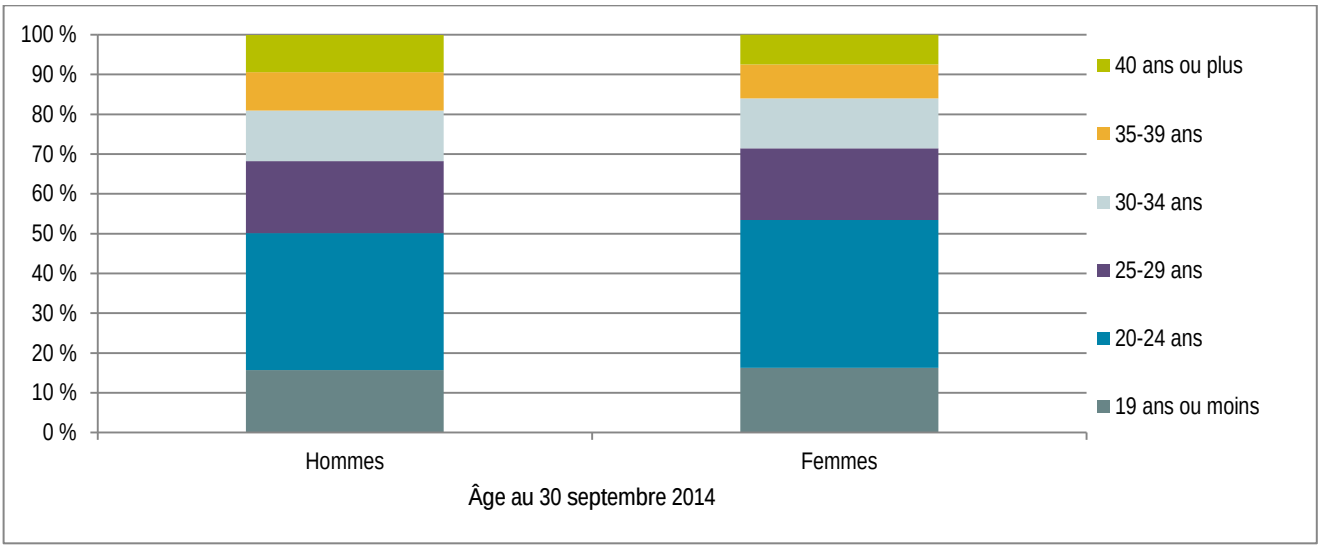
Environ 60,0 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2014-2015 étaient de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes au sein de tous les ordres d'enseignement et dans tous les types de formation. C'est au secondaire à la formation professionnelle menant à une AEP que la majorité féminine était la plus importante, avec un taux de représentation de 78,4 %. La présence des femmes au collégial était aussi remarquable à la formation technique menant à un DEC, où elles constituaient 67,2 % des bénéficiaires.

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

		Femmes		Hommes	
Ordre d'enseignement	Type de formation	Nombre de bénéficiaires	%	Nombre de bénéficiaires	%
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	20 119	55,5 %	16 135	44,5 %
	DEP	15 858	54,9 %	13 021	45,1 %
	ASP	3 971	56,7 %	3 034	43,3 %
	AEP	290	78,4 %	80	21,6 %
Collégial	Total collégial	34 863	64,4 %	19 313	35,6 %
	Préuniversitaire	9 582	62,1 %	5 859	37,9 %
	Technique – DEC	18 865	67,2 %	9 191	32,8 %
	Technique – AEC	6 416	60,1 %	4 263	39,9 %
Universitaire	Total universitaire	50 968	59,6 %	34 518	40,4 %
	1er cycle	39 488	60,2 %	26 141	39,8 %
	2e cycle	9 975	58,2 %	7 159	41,8 %
	3e cycle	1 505	55,3 %	1 218	44,7 %
Total des bénéficiaires		105 950	60,2 %	69 966	39,8 %

Quant à la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge, on remarque au graphique 1.3.3 qu'elle était homogène selon le sexe.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2014

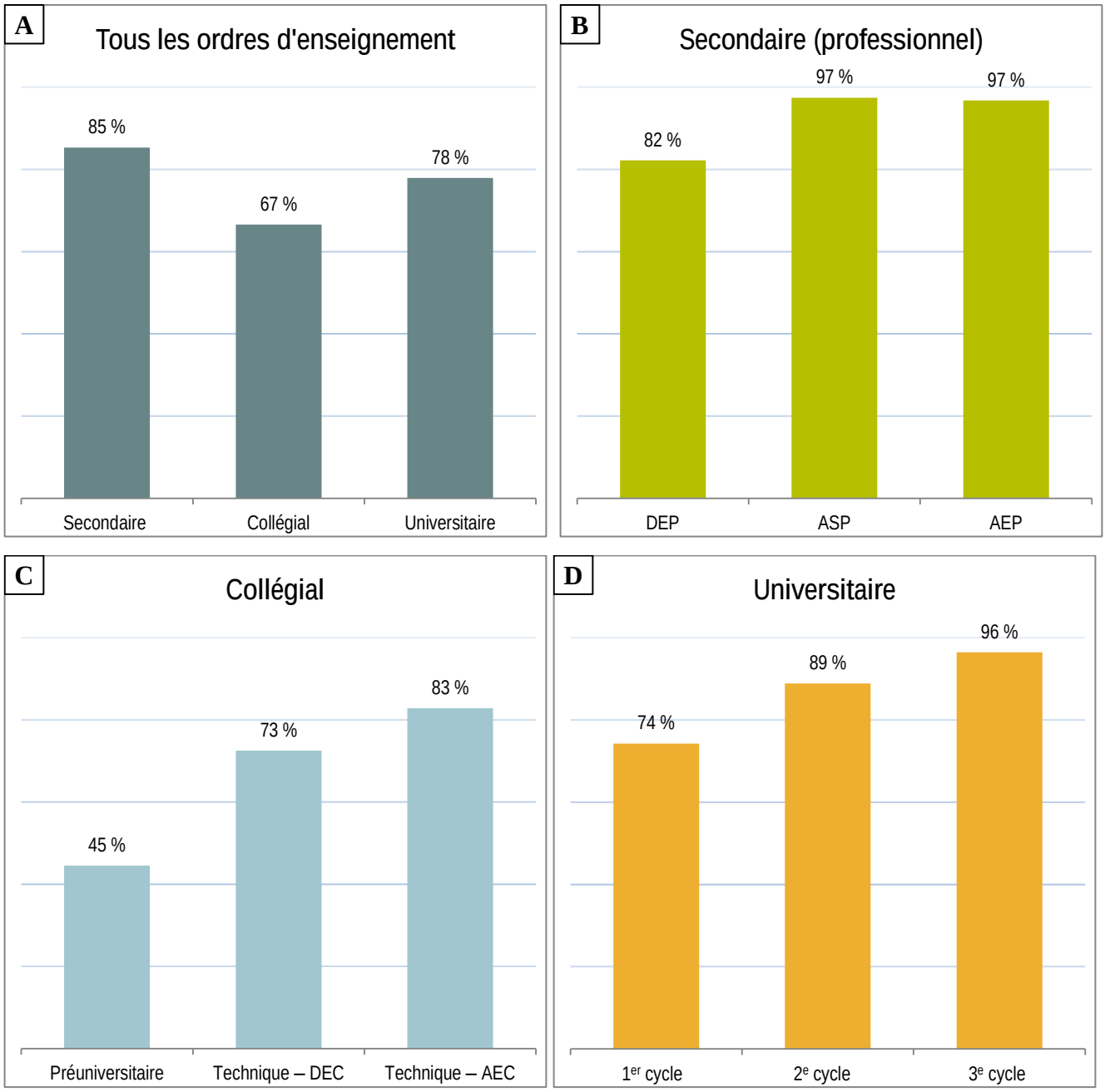


Le fait qu'un bénéficiaire réside ou non chez ses parents est l'une des caractéristiques qui influencent le montant d'aide financière accordé. Le tableau 1.3.5 et le graphique 1.3.4 permettent d'observer que 133 560 bénéficiaires (75,9 %) ne résidaient pas chez leurs parents en 2014-2015. Ceux-ci recevaient, en moyenne, une aide financière de 7 547 $, comparativement à 4 015 $ pour les bénéficiaires résidant chez leurs parents. C'est au secondaire à la formation professionnelle que le taux de bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents était le plus élevé, atteignant 85,3 %, suivi du niveau universitaire avec 77,9 % et du niveau collégial avec 66,6 %. Notons au passage que la formation préuniversitaire au collégial est le seul type de formation où les bénéficiaires résidant chez leurs parents étaient plus nombreux que ceux ne résidant pas chez leurs parents.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2014-2015

		Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
Ordre d'enseignement	Type de formation	Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne	Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	5 340	3 586 $	30 914	6 505 $
	DEP	5 148	3 652 $	23 731	7 109 $
	ASP	180	1 851 $	6 825	4 493 $
	AEP	12	1 400 $	358	4 847 $
Collégial	Total collégial	18 113	3 549 $	36 063	6 917 $
	Préuniversitaire	8 564	3 098 $	6 877	5 974 $
	Technique – DEC	7 715	3 290 $	20 341	6 621 $
	Technique – AEC	1 834	6 748 $	8 845	8 333 $
Universitaire	Total universitaire	18 903	4 583 $	66 583	8 372 $
	1er cycle	16 897	4 468 $	48 732	8 147 $
	2e cycle	1 910	5 513 $	15 224	8 980 $
	3e cycle	96	6 366 $	2 627	9 013 $
Total		42 356	4 015 $	133 560	7 547 $

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015



Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être aux études à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le Règlement sur l'aide financière aux études, il est toutefois possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

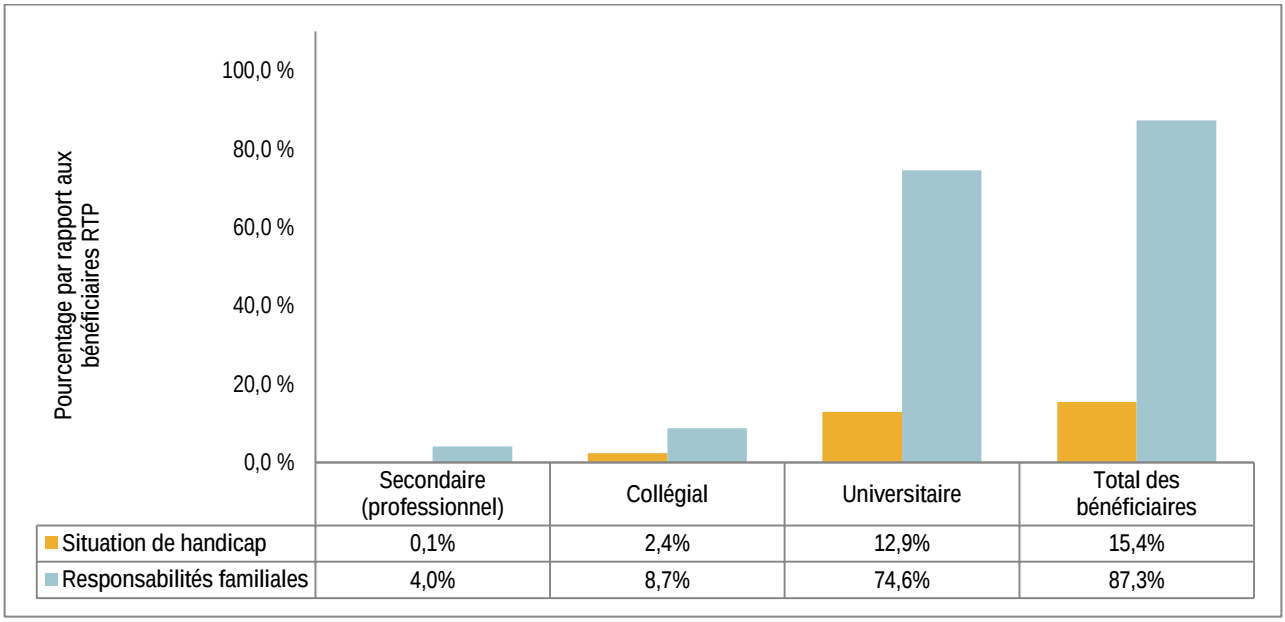
En 2014-2015, 11 587 personnes ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention du statut d'étudiant réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ils représentaient 6,6 % de l'ensemble des 175 916 bénéficiaires du Programme. C'est au 1er cycle universitaire que se trouvait la majorité de ces bénéficiaires, soit 8 745 (75,5 %).

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	478	4,1 %
	DEP	356	3,1 %
	ASP	105	0,9 %
	AEP	17	0,1 %
Collégial	Total collégial	1 220	10,5 %
	Préuniversitaire	338	2,9 %
	Technique – DEC	630	5,4 %
	Technique – AEC	252	2,2 %
Universitaire	Total universitaire	9 889	85,3 %
	1er cycle	8 745	75,5 %
	2e cycle	1 103	9,5 %
	3e cycle	41	0,4 %
Total des bénéficiaires	Nombre	11 587	100,0 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	6,6 %	

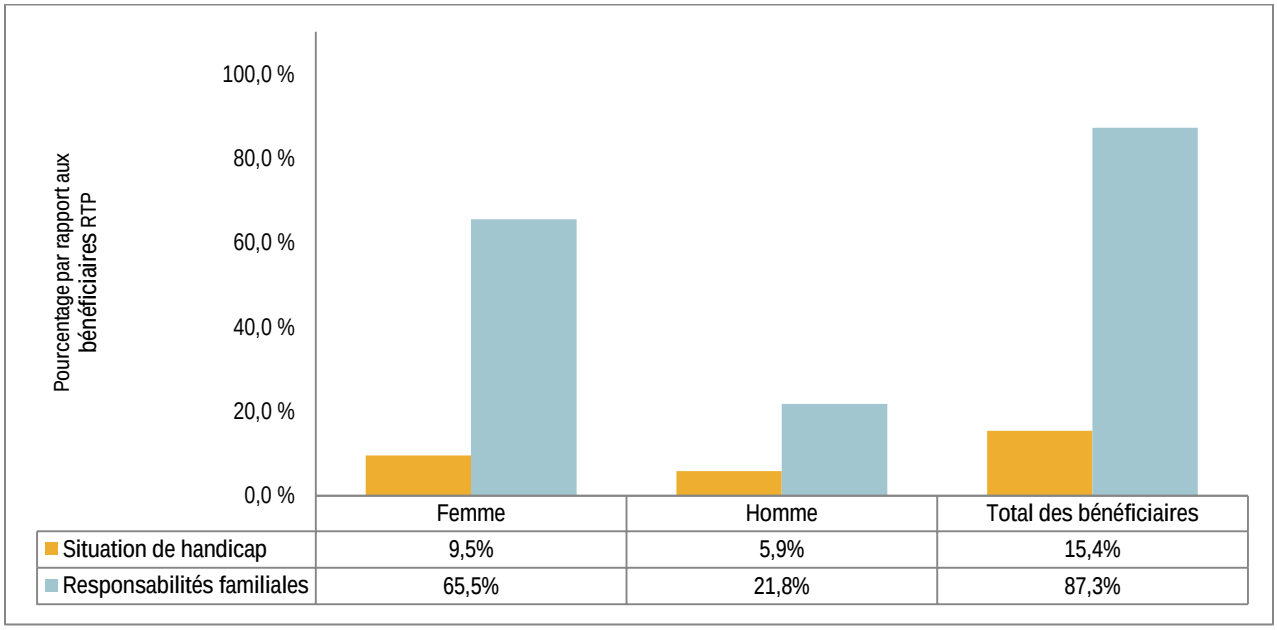
La grande majorité (87,3 %) des bénéficiaires réputés aux études à temps plein avait ce statut en raison de leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.5). Il est à noter qu'en 2014-2015, 316 bénéficiaires (2,7 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois en raison de leurs responsabilités familiales et de leur situation de handicap (statistique non démontrée).

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2014-2015



	Secondaire (professionnel)	Collégial	Universitaire	Total des bénéficiaires
Situation de handicap	0,1%	2,4%	12,9%	15,4%
Responsabilités familiales	4,0%	8,7%	74,6%	87,3%

Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2014-2015



	Femme	Homme	Total des bénéficiaires
Situation de handicap	9,5%	5,9%	15,4%
Responsabilités familiales	65,5%	21,8%	87,3%

1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

La majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2014-2015 a obtenu une aide financière pour deux trimestres et se trouvait dans des établissements de la région de Montréal.

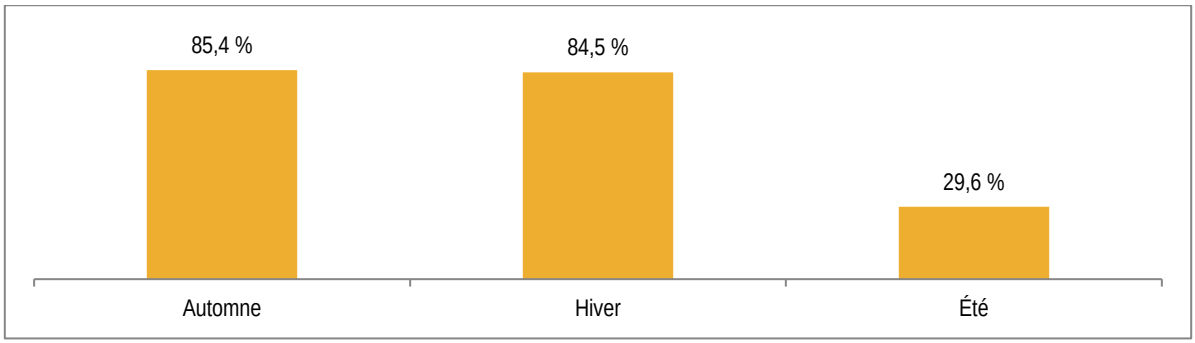
Le tableau 1.4.1 indique que la majorité a bénéficié du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres. Notons que 13,5 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2014, hiver 2015 et été 2015).

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2014-2015

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	85 139	48,4 %
Automne seulement	39 957	22,7 %
Automne, hiver et été	23 682	13,5 %
Hiver seulement	15 102	8,6 %
Hiver et été	8 471	4,8 %
Automne et été	2 054	1,2 %
Été seulement	1 511	0,9 %
Total des bénéficiaires	175 916	100,00

Le graphique 1.4.1 indique que, peu importe le nombre total de trimestres, 85,4 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 84,5 % à l'hiver et à 29,6 % à l'été.

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2014-2015

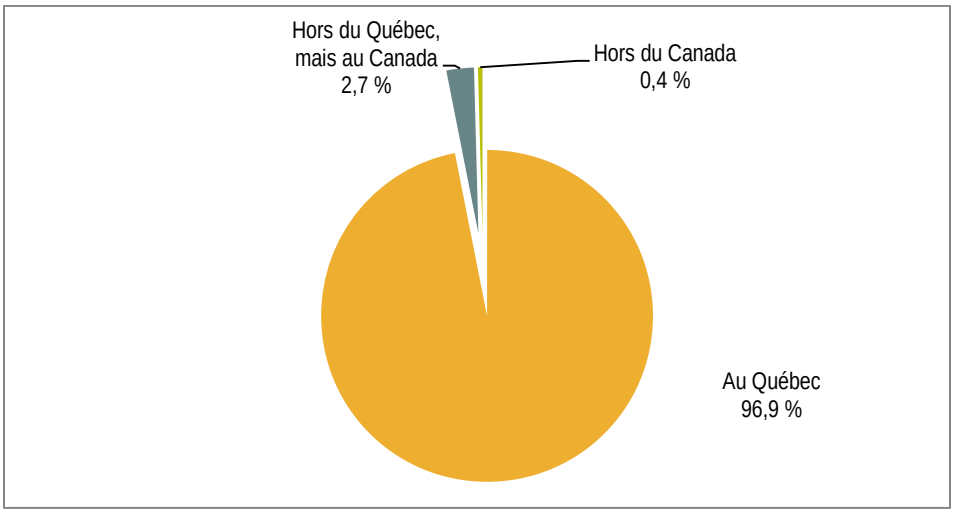


Quant au tableau 1.4.2 et au graphique 1.4.2, ils montrent que la grande majorité (96,9 %) des bénéficiaires fréquentait un établissement d'enseignement situé au Québec alors que 2,7 % étudiaient dans un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Finalement, moins de 1,0 % des bénéficiaires étudiaient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2014-2015

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	170 443	1 116,2 M$
Hors du Québec, mais au Canada	4 710	51,2 M$
Hors du Canada	763	10,6 M$
Total	175 916	1 178,1 M$

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2014-2015



Les tableaux 1.4.3, 1.4.4 et 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide financière attribué, répartis selon les dix établissements québécois où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires, et selon l'ordre d'enseignement. À la formation professionnelle du secondaire, le premier établissement était le Collège d'informatique et d'administration Verdun-LaSalle, avec 2 409 bénéficiaires. Au collégial, il s'agissait du Cégep d'Ahuntsic (2 056) et à l'enseignement universitaire, de l'Université de Montréal (14 311).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2014-2015

Enseignement secondaire (formation professionnelle)		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Collège d'informatique et d'administration Verdun-LaSalle	2 409	10,3 M$
Centre d'études commerciales Shadd	1 765	11,3 M$
Centre de formation professionnelle des Riverains (Repentigny)	1 691	7,1 M$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	1 330	8,5 M$
Centre de carrières Saint Pius X	992	4,9 M$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	734	4,9 M$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	624	3,2 M$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	598	3,4 M$
Collège CDI (Montréal)	549	8,7 M$
Fierbourg, centre de formation professionnelle	548	2,7 M$
Autres établissements	25 014	155,3 M$
Total de la formation professionnelle	36 254	220,3 M$

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2014-2015

Enseignement collégial		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Cégep d'Ahuntsic	2 056	11,0 M$
Cégep de Sherbrooke	1 866	8,9 M$
Collège LaSalle	1 789	17,4 M$
Cégep François-Xavier Garneau	1 587	7,0 M$
Cégep du Vieux Montréal	1 545	7,9 M$
Cégep de Maisonneuve	1 470	8,2 M$
Cégep de Sainte-Foy	1 467	6,6 M$
Cégep de Trois-Rivières	1 382	6,2 M$
Collège Dawson	1 339	7,2 M$
Cégep de Rosemont	1 173	6,5 M$
Autres établissements	37 531	219,1 M$
Total du collégial	53 205	306,0 M$

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2014-2015

Enseignement universitaire		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université de Montréal	14 311	110,3 M$
Université Laval	13 021	89,1 M$
Université du Québec à Montréal	11 996	83,2 M$
Université Concordia	6 500	46,6 M$
Université de Sherbrooke	6 461	45,7 M$
Université McGill	4 475	36,5 M$
Université du Québec à Trois-Rivières	4 364	31,7 M$
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	3 278	26,6 M$
École de technologie supérieure	2 395	16,6 M$
École Polytechnique de Montréal	2 293	17,2 M$
Autres établissements	11 890	86,4 M$
Total de l'enseignement universitaire	80 984	589,9 M$

Au total, 86,5 % (4 076) des 4 710 bénéficiaires dans les autres provinces canadiennes étudiaient dans un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7), la province la plus rapprochée et la plus accessible pour les étudiants du Québec. Cette tendance est encore plus marquée dans la capitale fédérale : le tableau 1.4.6 montre que plus de la moitié (56,2 %, soit 2 646) des bénéficiaires fréquentant un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudiaient à Ottawa, principalement à l'Université d'Ottawa et à la Cité collégiale.

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2014-2015

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	2 135	24,3 M$
La Cité collégiale (Ottawa)	511	3,9 M$
Université de Toronto	217	3,1 M$
Université Carleton	211	2,3 M$
Collège Algonquin	153	1,3 M$
Autres établissements	1 483	16,3 M$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	4 710	51,2 M$

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2014-2015

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	4 076	44,3 M$
Nouveau-Brunswick	206	2,1 M$
Colombie-Britannique	164	1,8 M$
Nouvelle-Écosse	113	1,3 M$
Alberta	66	0,8 M$
Manitoba	31	0,4 M$
Terre-Neuve-et-Labrador	26	0,3 M$
Saskatchewan	18	0,2 M$
Île-du-Prince-Édouard	10	0,1 M$
Total	4 710	51,2 M$

Par ailleurs, sur les 763 bénéficiaires fréquentant un établissement situé à l'extérieur du Canada, 284 (37,2 %) fréquentaient un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute la France (134) et le Royaume-Uni (116), la proportion est de 70,0 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2014-2015

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	284	3,8 M$
France	134	1,5 M$
Royaume-Uni	116	2,4 M$
Allemagne	29	0,3 M$
Suisse	28	0,2 M$
Australie	19	0,2 M$
Belgique	18	0,2 M$
Pays-Bas	17	0,3 M$
Espagne	13	0,2 M$
Italie	11	0,2 M$
Autres pays	94	1,3 M$
Total	763	10,6 M$

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement, en 2014-2015. On peut y observer que Montréal était la région d'études où ils étaient en plus grand nombre : 46 272 (54,1 %) à l'enseignement universitaire, 20 533 (37,9 %) à l'enseignement collégial et 14 381 (39,7 %) à la formation professionnelle du secondaire. À noter que la région de Montréal a connu une augmentation de 21,0 % du nombre de bénéficiaires et une augmentation de 19,7 % du montant d'aide à la formation professionnelle. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de l'Estrie combinées regroupaient 81,4 % des bénéficiaires à l'enseignement universitaire et 69,1 % de l'aide attribuée tout ordre d'enseignement confondu.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2014-2015

Région d'études	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Universitaire		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	14 381	94,2 M$	20 533	139,0 M$	46 272	345,3 M$	81 186	578,5 M$
Québec (Capitale-Nationale)	3 126	19,1 M$	6 105	31,5 M$	15 654	110,6 M$	24 885	161,2 M$
Estrie	1 301	7,4 M$	2 379	11,7 M$	7 641	55,1 M$	11 321	74,2 M$
Montérégie	3 994	22,6 M$	5 199	27,0 M$	288	2,8 M$	9 481	52,4 M$
Mauricie	1 203	6,7 M$	2 766	16,0 M$	4 566	33,0 M$	8 535	55,7 M$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 257	6,9 M$	2 487	12,3 M$	1 800	11,8 M$	5 544	31,0 M$
Bas-Saint-Laurent	861	4,7 M$	2 587	13,6 M$	844	5,7 M$	4 292	24,0 M$
Chaudière-Appalaches	1 394	7,0 M$	2 079	8,9 M$	796	3,9 M$	4 269	19,8 M$
Laurentides	1 685	10,1 M$	2 006	9,4 M$	—	—	3 691	19,5 M$
Laval	1 597	12,2 M$	1 408	7,5 M$	648	4,6 M$	3 653	24,3 M$
Lanaudière	2 275	10,5 M$	1 232	5,6 M$	—	—	3 507	16,1 M$
Outaouais	702	4,1 M$	1 010	5,8 M$	1 768	12,6 M$	3 480	22,5 M$
Centre-du-Québec	1 518	10,2 M$	1 851	9,7 M$	38	0,2 M$	3 407	20,1 M$
Abitibi-Témiscamingue	502	2,5 M$	778	3,8 M$	652	4,4 M$	1 932	10,7 M$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	241	1,3 M$	466	2,5 M$	—	—	707	3,8 M$
Côte-Nord	132	0,6 M$	296	1,6 M$	17	0,1 M$	445	2,3 M$
Nord-du-Québec	85	0,3 M$	23	0,1 M$	—	—	108	0,4 M$
Au Canada (hors du Québec)	—	—	950	7,5 M$	3 760	43,7 M$	4 710	51,2 M$
Hors du Canada	—	—	21	0,2 M$	742	10,5 M$	763	10,7 M$
Total	36 254	220,3 M$	54 176	313,8 M$	85 486	644,1 M$	175 916	1 178,1 M$

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique que 41,6 % des bénéficiaires du Programme étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents* en 2014-2015. Environ un sur quatre (23,8 %) se trouvait dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Finalement, plus du tiers des bénéficiaires (34,5 %) était dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle du secondaire, 9 501 (26,2 %) bénéficiaires faisaient partie de la catégorie *Avec contribution des parents*, 13 779 (38,0 %) étaient dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 12 974 (35,8 %), dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Par ailleurs, plus de la moitié des bénéficiaires qui étudiaient en vue de l'obtention d'une ASP ou d'une AEP se trouvaient dans la catégorie *Avec contribution du conjoint,* soit respectivement 4 834 (69,0 %) et 245 (66,2 %).

Au collégial, 31 654 (58,4 %) bénéficiaires étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents*, 9 920 (18,3 %) dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 12 602 (23,3 %) dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Cette répartition correspond approximativement à celle de la formation technique conduisant à un DEC. Pour ce qui est de la formation technique menant à une AEC, on trouve moins de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution des parents*, et environ autant de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* que dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Quant à la formation préuniversitaire, la grande majorité (12 756, soit 82,6 %) faisait partie de la catégorie *Avec contribution des parents*.

Enfin, à l'enseignement universitaire, on observe une différence entre le 1er cycle et les 2e et 3e cycles. Ainsi, les bénéficiaires du 1er cycle étaient principalement *Avec contribution des parents* ou *Sans contribution des tiers.* En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, les bénéficiaires qui étudient au 2e ou au 3e cycle sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents*) et donc majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint	Sans contribution des tiers
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	9 501	13 779	12 974
	DEP	8 468	8 700	11 711
	ASP	1 004	4 834	1 167
	AEP	29	245	96
Collégial	Total collégial	31 654	9 920	12 602
	Préuniversitaire	12 756	875	1 810
	Technique – DEC	16 507	4 555	6 994
	Technique – AEC	2 391	4 490	3 798
Universitaire	Total universitaire	32 075	18 221	35 190
	1er cycle	32 075	13 786	19 768
	2e cycle	—	3 568	13 566
	3e cycle	—	867	1 856
Total des bénéficiaires	Nombre	73 230	41 920	60 766
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	41,6 %	23,8 %	34,5 %

Le tableau 1.5.2 montre que parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* se trouvaient un peu moins de personnes résidant chez leurs parents (36 187) que de personnes ne résidant pas avec eux (37 043). L'aide financière moyenne accordée à ces dernières était également plus importante, soit 6 086 $ comparativement à 3 845 $ pour les personnes résidant chez leurs parents.

Pour les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents*, une différence marquée était observée pour ce qui est de l'aide moyenne attribuée. Ceux qui résidaient chez leurs parents recevaient en moyenne 5 015 $, tandis que les autres recevaient en moyenne 8 108 $. De plus, ceux qui ne résidaient pas chez leurs parents étaient beaucoup plus nombreux (96 517, soit 94,0 %) que ceux dans le cas contraire (6 169, soit 6,0 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2014-2015

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	36 187	3 845 $
	Ne résidant pas chez ses parents	37 043	6 086 $
	Total avec contribution des parents	73 230	4 979 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	6 169	5 015 $
	Ne résidant pas chez ses parents	96 517	8 108 $
	Total sans contribution des parents	102 686	7 922 $

Pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, moins de 12 % des bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des parents* résidaient chez leurs parents en 2014-2015 (tableau 1.5.3). Quant à ceux dans la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence variait en fonction de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, tant à la formation préuniversitaire qu'à la formation technique conduisant à une AEC, la majorité des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* résidaient chez leurs parents. Il en était de même au DEP (à la formation professionnelle du secondaire). La plupart des autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* ne résidaient pas chez leurs parents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2014-2015

		Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
Ordre d'enseignement	Type de formation	Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 444	5 057	896	25 857
	DEP	4 282	4 186	866	19 545
	ASP	152	852	28	5 973
	AEP	10	19	2	339
Collégial	Total collégial	17 076	14 578	1 037	21 485
	Préuniversitaire	8 415	4 341	149	2 536
	Technique – DEC	7 242	9 265	473	11 076
	Technique – AEC	1 419	972	415	7 873
Universitaire	Total universitaire	14 667	17 408	4 236	49 175
	1er cycle	14 667	17 408	2 230	31 324
	2e cycle	—	—	1 910	15 224
	3e cycle	—	—	96	2 627
Total des bénéficiaires		36 187	37 043	6 169	96 517

La catégorie *Avec contribution des parents* comptait 73 230 bénéficiaires en 2014-2015 (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens de leurs parents s'élevaient à 38 371 $. Il est à noter que ces revenus n'incluaient pas les montants reçus à titre de prestations pour enfant. Ces prestations étaient toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière. Soulignons aussi qu'un peu plus d'un bénéficiaire sur deux (54,8 %) n'avait qu'un seul parent contribuant au financement de ses études (statistique non présentée). Les revenus moyens correspondaient alors aux revenus de cet unique parent. Finalement, pour 51,6 % des bénéficiaires de cette catégorie, les revenus des parents étaient insuffisants pour qu'une participation financière de leur part soit considérée dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 42 676 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffraient à 28 771 $ (tableau 1.5.4). Ces revenus, pour les parents de 16 575 (38,8 %) boursières et boursiers, étaient de 20 000 $ ou moins.

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2014-2015

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés des parents	Nombre	%	Nombre	%
20 000 $ ou moins	16 575	38,8 %	21 770	29,7 %
De 20 001 $ à 30 000 $	7 015	16,4 %	9 886	13,5 %
De 30 001 $ à 40 000 $	7 045	16,5 %	10 362	14,1 %
De 40 001 $ à 50 000 $	5 165	12,1 %	8 816	12,0 %
De 50 001 $ à 60 000 $	3 082	7,2 %	6 549	8,9 %
60 001 $ ou plus	3 794	8,9 %	15 847	21,6 %
Total des bénéficiaires	42 676	100,0 %	73 230	100,0 %
Revenus bruts moyens		28 771 $		38 371 $

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2014-2015

Contribution des parents	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	37 776	51,6 %
De 1 $ à 2 000 $	15 655	21,4 %
De 2 001 $ à 4 000 $	8 729	11,9 %
De 4 001 $ à 6 000 $	4 989	6,8 %
6 001 $ ou plus	6 081	8,3 %
Total des bénéficiaires	73 230	100,0 %

La catégorie *Avec contribution du conjoint* comptait 41 920 bénéficiaires (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élevaient à 17 823 $. Ces revenus étaient insuffisants dans 76,8 % des cas pour qu'une participation financière de leur part soit considérée (tableau 1.5.7). Quant aux 35 408 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens de leur conjoint ou conjointe se chiffraient à 15 631 $ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2014-2015

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés du conjoint	Nombre	%	Nombre	%
20 000 $ ou moins	23 139	65,3 %	26 093	62,2 %
De 20 001 $ à 30 000 $	3 832	10,8 %	4 412	10,5 %
De 30 001 $ à 40 000 $	3 547	10,0 %	4 186	10,0 %
De 40 001 $ à 50 000 $	2 361	6,7 %	3 002	7,2 %
De 50 001 $ à 60 000 $	1 451	4,1 %	1 957	4,7 %
60 001 $ ou plus	1 078	3,0 %	2 270	5,4 %
Total des bénéficiaires	35 408	100,0 %	41 920	100,0 %
Revenus bruts moyens		15 631 $		17 823 $

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2014-2015

Contribution du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	32 174	76,8 %
De 1 $ à 2 000 $	4 792	11,4 %
De 2 001 $ à 4 000 $	2 476	5,9 %
De 4 001 $ à 6 000 $	1 303	3,1 %
6 001 $ ou plus	1 175	2,8 %
Total des bénéficiaires	41 920	100,0 %

En 2014-2015, les parents de 53,6 % des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* n'avaient qu'un seul enfant à charge, soit le ou la bénéficiaire (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2014-2015

Nombre d'enfants à charge des parents	Nombre de bénéficiaires	%
1	39 265	53,6 %
2	21 347	29,2 %
3	8 646	11,8 %
4 ou plus	3 972	5,4 %
Total des bénéficiaires	73 230	100,0 %

Un peu moins du quart (23,2 %) des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint* n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2014-2015

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant et du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0	9 739	23,2 %
1	12 791	30,5 %
2	12 507	29,8 %
3	4 948	11,8 %
4 ou plus	1 935	4,6 %
Total des bénéficiaires	41 920	100,0 %

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 82,7 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2014-2015

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	50 241	82,7 %
1	6 198	10,2 %
2	3 049	5,0 %
3	948	1,6 %
4 ou plus	330	0,5 %
Total des bénéficiaires	60 766	100,0 %

En excluant des tableaux 1.5.9 et 1.5.10 les bénéficiaires n'ayant aucun enfant à charge, on obtient un nombre de 42 706 personnes, soit 24,3 % de l'ensemble des 175 916 bénéficiaires, qui avaient au moins un enfant à charge en 2014-2015.

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

Rappelons que le Programme de prêts et bourses est à caractère contributif et supplétif et que l'étudiante ou l'étudiant doit ainsi contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière qui lui est accordée. Le revenu total pris en considération regroupe ses revenus d'emploi (revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi) et ses autres revenus, tels que les pensions alimentaires et les bourses d'excellence. À titre informatif, les revenus assimilables à des revenus d'emploi les plus importants en 2014-2015 étaient les prestations d'assurance-emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2014-2015, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de 9 049 $ (tableau 1.6.1). Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls (un peu plus de 20,0 %) (tableau 1.6.3), cette moyenne est plutôt de 11 529 $. La médiane des revenus d'emploi, quant à elle, passe de 7 000 $ pour l'ensemble des bénéficiaires à 9 501 $ pour ceux ayant des revenus d'emploi supérieurs à 0 $.

Les revenus nuls étant toujours exclus, les bénéficiaires qui suivaient une formation universitaire avaient en moyenne des revenus d'emploi supérieurs (12 248 $) à ceux qui étudiaient au secondaire à la formation professionnelle (11 622 $), qui eux-mêmes avaient des revenus supérieurs à ceux qui étudiaient au collégial (10 313 $).

C'est au collégial à la formation technique menant à une AEC et à l'université au 3e cycle que se trouvaient les revenus d'emploi moyens non nuls les plus élevés. Les plus bas étaient observés à la formation préuniversitaire au collégial.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls	Revenus d'emploi médians, excluant les revenus nuls
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	8 387 $	5 819 $	11 622 $	9 837 $
	DEP	9 140 $	7 000 $	12 046 $	10 200 $
	ASP	5 325 $	1 260 $	9 365 $	7 087 $
	AEP	7 523 $	5 831 $	10 504 $	9 800 $
Collégial	Total collégial	8 152 $	6 139 $	10 313 $	8 250 $
	Préuniversitaire	5 822 $	4 334 $	7 756 $	6 404 $
	Technique – DEC	8 568 $	7 000 $	10 350 $	8 643 $
	Technique – AEC	10 426 $	7 436 $	13 905 $	11 425 $
Universitaire	Total universitaire	9 898 $	8 000 $	12 248 $	10 077 $
	1er cycle	9 574 $	7 932 $	11 933 $	10 000 $
	2e cycle	10 952 $	8 589 $	13 210 $	10 600 $
	3e cycle	11 076 $	7 111 $	13 573 $	9 612 $
Total des bénéficiaires		9 049 $	7 000 $	11 529 $	9 501 $

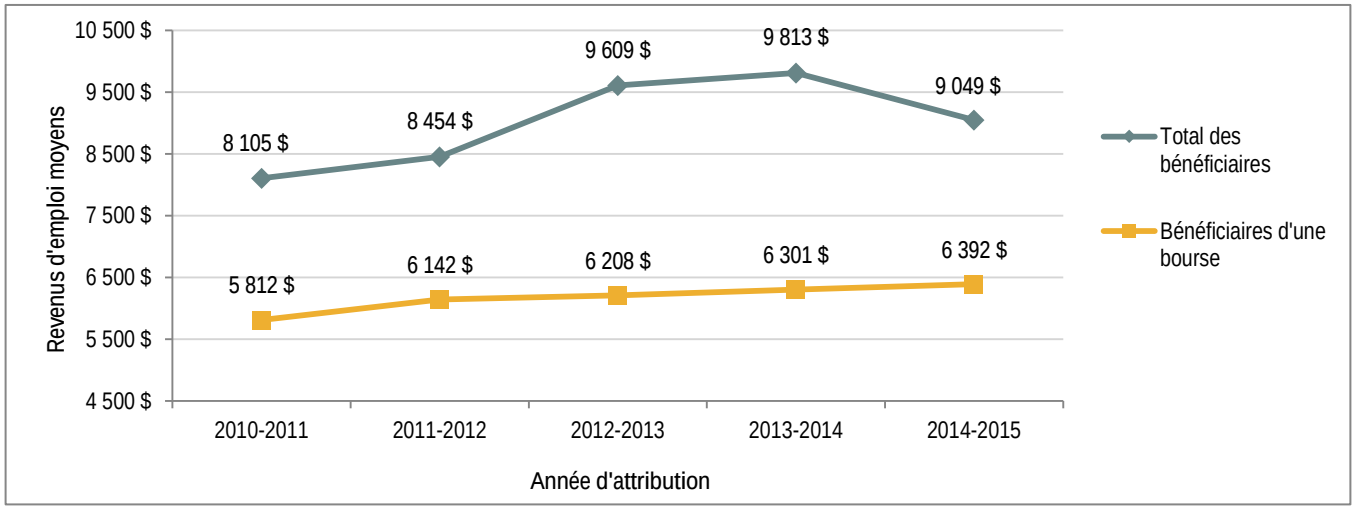
Le tableau 1.6.2 indique que, dans la catégorie *Sans contribution des parents*, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires résidant chez leurs parents étaient plus élevés que ceux ne résidant pas chez leurs parents.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2014-2015

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	7 194 $	9 000 $
	Ne résidant pas chez ses parents	8 322 $	9 614 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	10 932 $	12 662 $
	Ne résidant pas chez ses parents	9 902 $	13 321 $

Depuis l'année d'attribution 2010-2011, les revenus d'emploi moyens des boursiers du Programme de prêts et bourses ont connu une légère croissance chaque année, alors que ceux de l'ensemble des bénéficiaires ont connu une hausse considérable en 2012-2013 avant de redescendre en 2014-2015 (graphique 1.6.1). Cette observation s'explique par la présence de bénéficiaires d'un prêt seulement qui avaient des revenus d'emploi très élevés en 2012-2013 et en 2013-2014. Cela confirme que le grand écart de cette variable (tableau 1.6.3) limite l'utilisation de la moyenne.

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2010-2011 à 2014-2015



Les tableaux 1.6.3 et 1.6.4 indiquent qu'en 2014-2015, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 9 049 $ et la moyenne de leur revenu total, de 9 655 $. Une proportion de 21,5 % des bénéficiaires n'avait aucun revenu d'emploi et 17,5 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 11,8 % des bénéficiaires (soit 20 676) avaient un revenu total supérieur à 20 000 $, et que plus du tiers (37,8 %, soit 7 823) étaient au 1er cycle universitaire.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
Revenus d'emploi	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	6 966	3 022	105	3 851	4 831	2 672	12 977	2 929	501	37 854	21,5 %
De 1 $ à 2 000 $	2 433	742	43	1 628	2 015	910	4 920	1 434	290	14 415	8,2 %
De 2 001 $ à 4 000 $	2 049	532	24	1 962	2 520	692	4 512	1 203	244	13 738	7,8 %
De 4 001 $ à 6 000 $	2 024	517	16	1 922	3 106	668	5 224	1 264	238	14 979	8,5 %
De 6 001 $ à 8 000 $	2 117	398	29	1 711	3 127	625	5 678	1 323	185	15 193	8,6 %
De 8 001 $ à 10 000 $	2 152	387	26	1 453	2 963	684	6 075	1 499	205	15 444	8,8 %
De 10 001 $ à 12 000 $	1 887	286	27	923	2 294	668	5 718	1 321	168	13 292	7,6 %
De 12 001 $ à 14 000 $	1 778	228	21	630	1 819	526	4 584	1 160	122	10 868	6,2 %
De 14 001 $ à 16 000 $	1 579	177	16	392	1 506	572	3 654	993	116	9 005	5,1 %
De 16 001 $ à 18 000 $	1 291	159	19	290	1 026	414	2 792	761	102	6 854	3,9 %
De 18 001 $ à 20 000 $	1 087	124	11	205	732	417	2 192	635	100	5 503	3,1 %
20 001 $ ou plus	3 516	433	33	474	2 117	1 831	7 303	2 612	452	18 771	10,7 %
Moyenne des revenus d'emploi											9 049 $

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2014-2015

	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
Revenu total	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	6 018	2 714	97	3 453	4 106	2 134	10 102	1 914	190	30 728	17,5 %
De 1 $ à 2 000 $	2 642	911	44	1 734	2 223	1 205	5 675	1 272	151	15 857	9,0 %
De 2 001 $ à 4 000 $	2 169	560	21	1 958	2 613	733	4 753	1 091	151	14 049	8,0 %
De 4 001 $ à 6 000 $	2 151	536	18	1 996	3 096	713	5 322	1 201	176	15 209	8,6 %
De 6 001 $ à 8 000 $	2 152	424	31	1 764	3 178	658	5 806	1 289	150	15 452	8,8 %
De 8 001 $ à 10 000 $	2 172	405	22	1 475	2 979	699	6 154	1 455	210	15 571	8,9 %
De 10 001 $ à 12 000 $	1 975	285	25	958	2 366	663	5 950	1 428	178	13 828	7,9 %
De 12 001 $ à 14 000 $	1 818	224	26	655	1 881	557	4 848	1 314	160	11 483	6,5 %
De 14 001 $ à 16 000 $	1 603	185	17	422	1 569	580	3 912	1 216	172	9 676	5,5 %
De 16 001 $ à 18 000 $	1 326	162	20	296	1 078	419	2 985	1 013	160	7 459	4,2 %
De 18 001 $ à 20 000 $	1 120	128	12	211	756	419	2 299	802	181	5 928	3,4 %
20 001 $ ou plus	3 733	471	37	519	2 211	1 899	7 823	3 139	844	20 676	11,8 %
Moyenne du revenu total											9 655 $

Pour ce qui est des autres revenus, 34 047 bénéficiaires touchaient en moyenne 3 135 $ en 2014-2015. Ces autres revenus étaient de 1 000 $ ou moins pour 42,1 % de ces bénéficiaires, alors qu'ils étaient de plus de 8 000 $ pour 9,0 % d'entre eux (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2014-2015

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 1 000 $	14 319	42,1 %
De 1 001 $ à 2 000 $	5 652	16,6 %
De 2 001 $ à 3 000 $	3 638	10,7 %
De 3 001 $ à 4 000 $	2 668	7,8 %
De 4 001 $ à 5 000 $	1 890	5,6 %
De 5 001 $ à 6 000 $	1 302	3,8 %
De 6 001 $ à 7 000 $	827	2,4 %
De 7 001 $ à 8 000 $	699	2,1 %
8 001 $ ou plus	3 052	9,0 %
Total des bénéficiaires	34 047	100,0 %
Autres revenus moyens		3 135 $

Parmi ces autres revenus, 15 259 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'excellence d'une valeur moyenne de 3 611 $. Conformément au Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu pris en compte dans une bourse d'excellence est le montant excédant 5 000 $. Ainsi, pour les 12 151 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence de 5 000 $ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6). Il est à noter que les bourses accordées par l'Aide financière aux études ne sont pas considérées comme des bourses d'excellence.

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2014-2015

Montant de bourse d'excellence	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 5 000 $	12 151	79,6 %
De 5 001 $ à 6 000 $	646	4,2 %
De 6 001 $ à 7 000 $	374	2,5 %
De 7 001 $ à 8 000 $	335	2,2 %
8 001 $ ou plus	1 753	11,5 %
Total des bénéficiaires	15 259	100,0 %
Montant de bourse d'excellence moyen		3 611 $

De plus, 3 714 bénéficiaires avaient un revenu de pension alimentaire moyen de 3 746 $. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, seuls les montants reçus à titre de pension alimentaire qui excèdent le montant de 1 200 $ par enfant à charge de l'étudiant sont considérés par année d'attribution (tableau 1.6.7). Ainsi, comme montré au tableau 1.6.7, ce revenu n'a pas été pris en compte pour 29,5 % des bénéficiaires qui recevaient une pension alimentaire.

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2014-2015

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 1 200 $	625	16,8 %
De 1 201 $ à 2 000 $	465	12,5 %
De 2 001 $ à 3 000 $	673	18,1 %
De 3 001 $ à 4 000 $	606	16,3 %
De 4 001 $ à 5 000 $	435	11,7 %
De 5 001 $ à 6 000 $	323	8,7 %
De 6 001 $ à 7 000 $	173	4,7 %
De 7 001 $ à 8 000 $	139	3,7 %
8 001 $ ou plus	275	7,4 %
Total des bénéficiaires	3 714	100,0 %
Montant de pension alimentaire moyen		3 746 $

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2014-2015

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	1 096	29,5 %
De 1 $ à 1 200 $	756	20,4 %
De 1 201 $ à 2 000 $	440	11,8 %
De 2 001 $ à 3 000 $	533	14,4 %
De 3 001 $ à 4 000 $	315	8,5 %
De 4 001 $ à 5 000 $	196	5,3 %
De 5 001 $ à 6 000 $	137	3,7 %
De 6 001 $ à 7 000 $	81	2,2 %
De 7 001 $ à 8 000 $	60	1,6 %
8 001 $ ou plus	100	2,7 %
Total des bénéficiaires	3 714	100,0 %

Finalement, notons que le tiers (33,5 %) des bénéficiaires apportait une contribution nulle au premier calcul en 2014-2015 (tableau 1.6.9). Si le montant des besoins financiers est inférieur au montant du prêt établi relativement à l'année d'attribution ou s'il est inférieur au montant de la première tranche de prêt, il existe deux autres modes de calcul qui ne tiennent pas compte des revenus d'emploi de l'étudiant. Dans ce cas, ce dernier ne reçoit de l'aide que sous forme de prêt.

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2014-2015

Contribution de l'étudiant (1er calcul)	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	58 888	33,5 %
De 1 $ à 1 000 $	21 849	12,4 %
De 1 001 $ à 5 000 $	63 305	36,0 %
De 5 001 $ à 10 000 $	24 291	13,8 %
10 001 $ ou plus	7 583	4,3 %
Total des bénéficiaires	175 916	100,0 %

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction de la situation de l'étudiant : l'ordre d'enseignement où se situe la demande, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études, la présence d'enfants à charge ainsi que d'autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

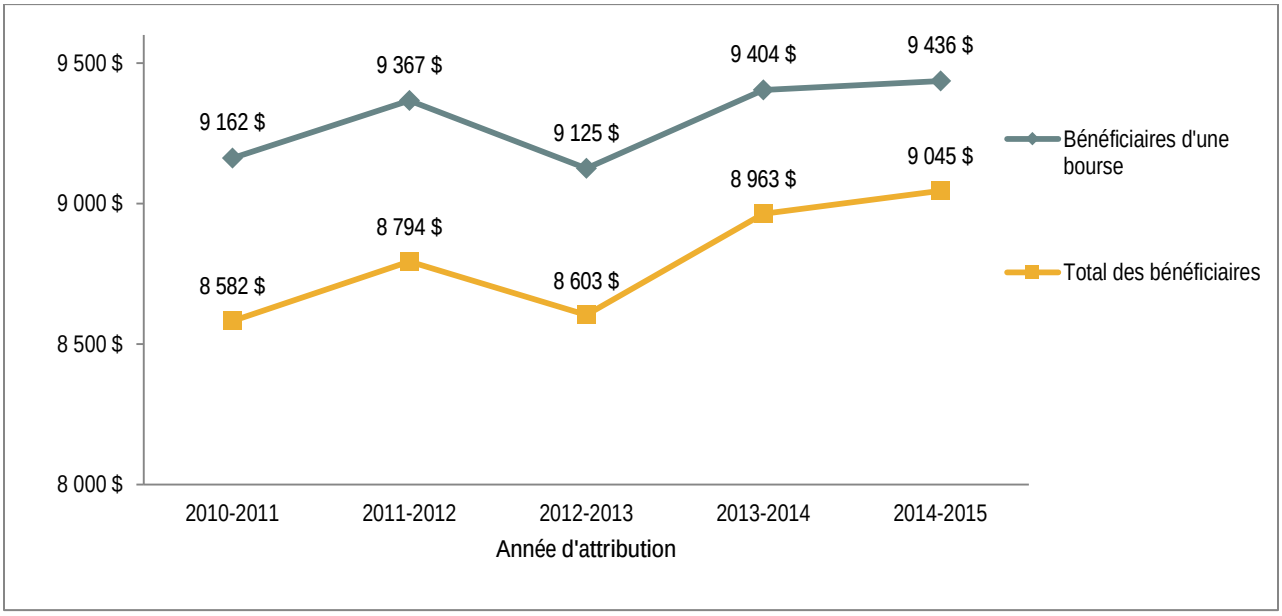
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2014-2015 se sont vu reconnaître des frais de subsistance (99,9 %) de même que des frais de matériel scolaire (99,4 %), et la grande majorité (81,2 %) s'est vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité (tableau 1.7.1). Ces trois types de frais représentaient la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,41 milliard de dollars. Par ailleurs, un bénéficiaire sur cinq (20,9 %) s'est vu reconnaître des frais de garde pour enfant, pour un montant de 71,8 millions de dollars. Finalement, 20 348 bénéficiaires (11,6 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputé inscrit, des frais représentant 45,6 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2014-2015

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	175 811	99,9 %	985,7 M$
Frais scolaires	142 882	81,2 %	325,1 M$
Frais de matériel scolaire	174 774	99,4 %	97,8 M$
Frais de garde pour enfant	36 811	20,9 %	71,8 M$
Frais de réputé inscrit	20 348	11,6 %	45,6 M$

En ce qui concerne le montant total des dépenses admises par étudiant, on peut observer que le montant moyen de 2014-2015 est le plus élevé des cinq dernières années, autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursiers (graphique 1.7.1).

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2010-2011 à 2014-2015



Le tableau 1.7.2 montre que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 10 325 bénéficiaires en 2014-2015, pour un montant total de 5,3 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptaient ensemble près des deux tiers (62,5 %) de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2014-2015

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	3 505	33,9 %	1,8 M$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 953	28,6 %	1,5 M$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 414	13,7 %	0,7 M$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	992	9,6 %	0,5 M$
MRC d'Antoine-Labelle	535	5,2 %	0,3 M$
Région de la Côte-Nord	427	4,1 %	0,2 M$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	157	1,5 %	0,1 M$
Ville de La Tuque	135	1,3 %	0,1 M$
MRC de Pontiac	107	1,0 %	0,1 M$
Région du Nord-du-Québec	100	1,0 %	<0,1 M$
Total des bénéficiaires	10 325	100,0 %	5,3 M$

1.8 Demande d’aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses pendant leurs études, les étudiantes et les étudiants doivent faire une demande d’aide financière. Chaque demande est valide pour une année d’attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne aux études doit satisfaire à certains critères, notamment ceux relatifs à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Depuis cinq ans, le nombre de demandes d’aide financière présente une augmentation quasi constante, avec un total de 206 455 en 2014-2015 (graphique 1.8.1). De ce nombre, 8 353 demandes ont été refusées parce que la personne n’était pas admissible au Programme au sens du Règlement sur l’aide financière aux études (tableau 1.8.1). La moitié de ces demandes (50,9 %, soit 4 251) n’étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. L’atteinte de la période maximale d’admissibilité était le deuxième motif de refus.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d’aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2010-2011 à 2014-2015

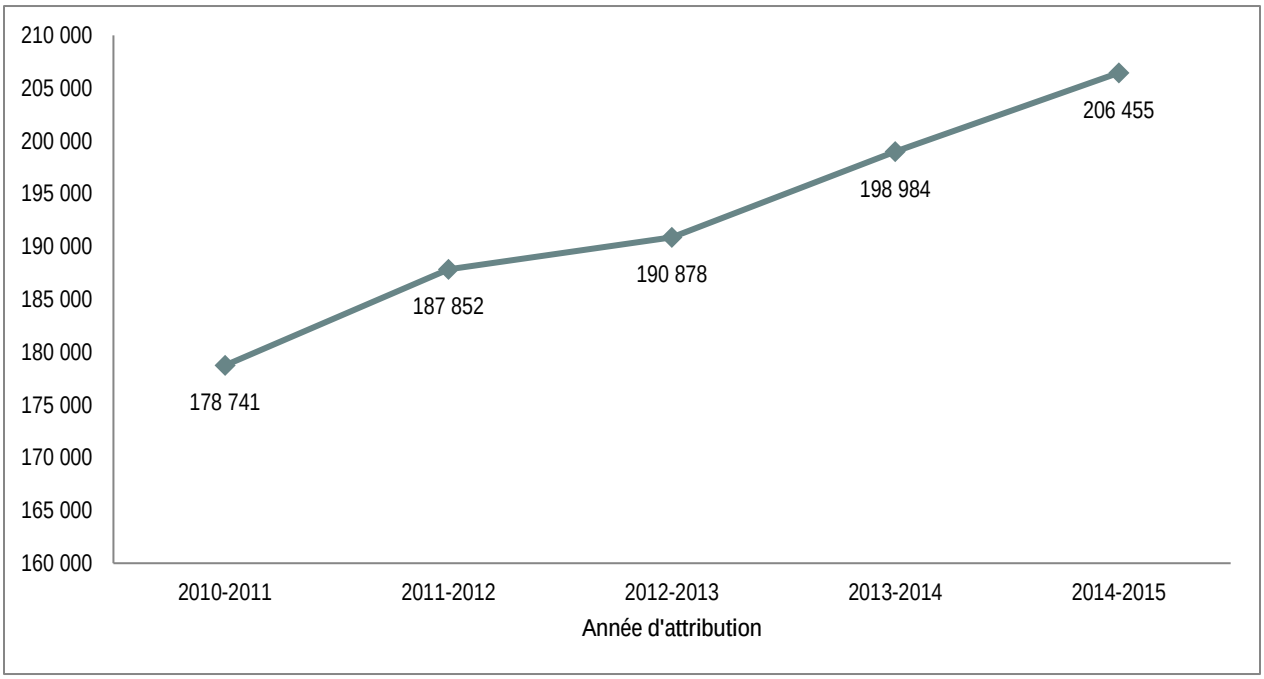


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2014-2015

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	4 251
Période maximale d'admissibilité atteinte	1 042
Études non reconnues comme étant à temps plein	819
Demande d'aide financière en retard	605
Ressources financières suffisantes de l'étudiant	559
Limite d'endettement atteinte	500
Autres motifs	577
Total des demandes d'aide financière refusées	8 353

En soustrayant du nombre de demandes d'aide financière le nombre de bénéficiaires et le nombre de demandes d'aide refusées, on observe que 22 186 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2014-2015 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces personnes n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérées comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein du bénéficiaire, le gouvernement paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent alors à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, la personne doit consolider son prêt auprès de son établissement financier, avec qui elle doit convenir du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement. Mentionnons qu'environ neuf emprunteuses et emprunteurs sur dix rembourseront leur prêt à leur établissement financier et qu'environ le tiers d'entre eux le feront en un seul versement.

Les 67 268 bénéficiaires qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2014-2015 avaient une dette d'études moyenne de 11 161 $ (tableau 1.9.1). À l'enseignement collégial subventionné et au secondaire, la majorité d'entre eux avaient une dette d'études inférieure à 10 000 $. À l'enseignement universitaire, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 13 139 $ au 1er cycle à 25 387 $ au 3e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2014-2015

	Secondaire	Collégial			Universitaire			
Dette d'études	Formation professionnelle	Formation préuniversitaire – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
De 1 $ à 5 000 $	8 516	1 920	3 200	227	3 060	696	52	17 671
De 5 001 $ à 10 000 $	6 073	1 160	4 217	483	5 192	1 799	108	19 032
De 10 001 $ à 15 000 $	2 622	345	2 962	661	4 856	1 825	129	13 400
De 15 001 $ à 30 000 $	1 921	108	2 460	722	6 083	3 091	390	14 775
30 001 $ et plus	253	—	154	46	832	794	311	2 390
Total des emprunteuses et des emprunteurs	19 385	3 533	12 993	2 139	20 023	8 205	990	67 268
Montant moyen de la dette d'études	7 656 $	5 593 $	10 090 $	13 312 $	13 139 $	16 429 $	25 387 $	11 161 $

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'établissement de leur choix. La Fédération des caisses Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement pour un montant total de plus de 2,3 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 17,1 %, 13,5 %, 9,4 % et 3,1 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2015

	Prêts négociés	
Établissement financier	%	Montant
Fédération des caisses Desjardins du Québec	56,9 %	2 334,4 M$
Banque Royale du Canada	17,1 %	700,5 M$
Banque Nationale du Canada	13,5 %	554,5 M$
Banque de Montréal	9,4 %	383,3 M$
Banque Laurentienne	3,1 %	122,3 M$
Banque canadienne impériale de commerce	0,1 %	1,6 M$
Banque Toronto-Dominion	0,1 %	2,5 M$
Banque Scotia	<0,1 %	0,7 M$
Banque HSBC Canada	0,0 %	0,0 M$
Total	100,0 %	4 100,0 M$

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Le montant total de ces prêts est également en hausse, tout comme le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2010-2011 à 2014-2015[1]

Montant des prêts garantis par le gouvernement	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 689,6 M$	1 756,5 M$	1 856,9 M$	1 936,0 M$	1 991,0 M$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts[2]	2,4 M$	1,6 M$	1,2 M$	0,9 M$	0,7 M$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	1 832,7 M$	1 851,1 M$	1 900,1 M$	1 968,9 M$	2 108,3 M$
Montant total des prêts garantis	3 524,7 M$	3 609,2 M$	3 758,2 M$	3 905,8 M$	4 100,0 M$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	32,7 M$	38,6 M$	39,7 M$	42,6 M$	45,4 M$

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si la personne qui a contracté un prêt ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou encore si elle ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Après avoir augmenté entre 2010-2011 et 2011-2012, le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a racheté les prêts et les intérêts (« Nombre de réclamations remboursées » dans le tableau 1.9.4) a connu une diminution entre 2011-2012 et 2013-2014. En 2014-2015, ce nombre a de nouveau augmenté pour atteindre 8 758 personnes (tableau 1.9.4). Quant au montant moyen remboursé, il a légèrement diminué depuis 2011-2012 pour atteindre 8 792 $ en 2014-2015.

Par ailleurs, le nombre de dossiers de faillite ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement a connu une diminution entre 2010-2011 et 2014-2015, passant de 1 562 à 1 399.

Quant au recouvrement des prêts directement par le gouvernement, les données recueillies révèlent des montants recouvrés plutôt stables depuis 2010-2011, de l'ordre de 80 millions de dollars.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2010-2011 à 2014-2015[1]

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	10 080	11 152	10 813	10 141	10 707
Nombre de réclamations remboursées	7 916	9 048	8 422	7 979	8 758
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 562	1 373	1 390	1 439	1 399
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	78,7 M$	92,4 M$	82,7 M$	74,6 M$	77,0 M$
Montant moyen remboursé	9 945 $	10 212 $	9 820	9 156 $	8 792 $
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	79,9 M$	83,0 M$	82,1 M$	82,0 M$	78,7 M$

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes d'aide aux études administrés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur[3]. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations leur permettant d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement), ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à partir de l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau auxquels appartient la personne. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer à une association étudiante nationale une partie du temps normalement réservé à leurs études.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail subventionne des emplois à temps partiel dans le but de permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Le Programme études-travail est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars aux universités et jusqu'à 1 million de dollars aux cégeps et aux collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle ou à l'enseignement collégial ou universitaire de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

[3] Les programmes Explore et Odyssée ne sont plus présentés, puisqu'ils ne sont plus sous la responsabilité de l'Aide financière aux études.

2.5 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.6 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de dix périodes de six mois, et ce, dans les dix ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période. Rappelons que le nombre de périodes de six mois a été porté à dix en 2013-2014. Auparavant, ce nombre était de quatre.

2.7 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.9.1 présente l'évolution, au cours des cinq dernières années, du nombre de bénéficiaires et de l'aide accordée en vertu des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant total attribué sous forme de bourse en 2014-2015 était de 17,3 millions de dollars. Ce montant correspondait à une bourse moyenne de 3 631 $ pour 4 758 étudiantes et étudiants. Notamment en raison de l'augmentation du nombre de personnes ayant des besoins particuliers qui ont fait une demande, on observe une augmentation du montant total versé dans le cadre de ce programme depuis 2011-2012. Cette année-là a été marquée par des modifications importantes au programme : pour les élèves inscrits à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire et secondaire (formation générale) dans un établissement d'enseignement public, la couverture des ressources matérielles nécessaires à la maison en vue de la poursuite des études a été prise en charge par les commissions scolaires à partir du 1er juillet 2011.

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : En 2014-2015, aucune bourse n'a été attribuée dans le cadre de ce programme, puisque les associations étudiantes n'ont envoyé aucune demande admissible.

Programme études-travail : En 2014-2015, le Ministère a alloué 1,9 million de dollars aux établissements universitaires pour 1 934 bénéficiaires participant au Programme études-travail. À l'enseignement collégial, 1,0 million de dollars alloués par le Ministère ont permis à 3 406 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Au total, 7,0 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2014-2015, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 3 056 personnes de bénéficier d'un prêt moyen de 1 544 $. Le nombre de bénéficiaires et les montants d'aide financière relatifs à ce programme ont connu une légère croissance depuis 2010-2011, sauf pour le montant d'aide qui a diminué quelque peu entre 2013-2014 et 2014-2015.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable, bien que le nombre de bénéficiaires en 2014-2015 (1 007) soit le plus élevé des 5 dernières années. En moyenne, ces personnes ont vu leur dette d'études diminuer de 1 697 $ en vertu de ce programme.

Programme de remboursement différé : Au total, 17 428 personnes ont bénéficié du Programme de remboursement différé en 2014-2015. La charge des intérêts assumés par le gouvernement était en moyenne de 322 $ par personne, pour un coût total de 5,6 millions de dollars. Puisque le nombre de périodes d'admissibilité de six mois est passé de quatre à dix en 2013-2014, les comparaisons avec les années antérieures doivent être faites avec prudence. La faiblesse des taux d'intérêt en vigueur est également un facteur important du montant total associé au programme.

Tableau 2.9.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2010-2011 à 2014-2015

		2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	4 179	2 591	3 530	4 393	4 758
	Montant moyen	2 934 $	3 840 $	3 776 $	3 751 $	3 631 $
	Montant total	12,3 M$	9,8 M$	13,3 M$	16,5 M$	17,3 M$
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	17	16	19	19	0
	Montant moyen	6 096 $	7 385 $	5 141 $	7 379 $	—
	Montant total	0,1 M$	0,1 M$	0,1 M$	0,1 M$	—
Programme études-travail[1]	Nombre de bénéficiaires	4 714	5 013	5 410	5 021	5 340
	Montant moyen	1 315 $	1 313 $	1 119 $	1 425 $	1 317 $
	Montant total	6,2 M$	6,6 M$	6,0 M$	7,2 M$	7,0 M$
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	2 427	2 629	3 087	3 122	3 056
	Montant moyen	1 361 $	1 441 $	1 593 $	1 518 $	1 544 $
	Montant total	3,3 M$	3,8 M$	4,9 M$	4,7 M$	4,7 $
Programme de remise de dette[2]	Nombre de bénéficiaires	920	876	828	807	1 007
	Montant moyen	1 629 $	1 573 $	1 623 $	1 611 $	1 697 $
	Montant total	1,5 M$	1,4 M$	1,3 M$	1,3 M$	1,7 M$
Programme de remboursement différé[2]	Nombre de bénéficiaires	12 258	13 027	12 924	14 632	17 428
	Montant moyen	262 $	274 $	278 $	287 $	322 $
	Montant total	3,2 M$	3,6 M$	3,6 M$	4,2 M$	5,6 M$

[1] Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

[2] Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).





Éducation
et Enseignement
supérieur
Québec

RAPPORT **2015-2016**

Statistiques de l'aide financière aux études

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

RAPPORT **2015-2016**

Statistiques de l'aide financière aux études

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Le présent document a été produit par
le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction
Secteur du loisir, du sport et de l'aide financière aux études

1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018

ISBN 978-2-550-80568-7 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-80569-4 (Version électronique PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Avant-propos

Pour mener à bien sa mission, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur favorise l'accès au savoir en offrant un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport décrit l'important soutien financier que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, tant au secondaire (formation professionnelle) qu'à l'enseignement collégial ou universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2015-2016. Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte dans le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le second chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2015-2016 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires était de 180 873, pour une aide financière totale de 1,2 milliard de dollars (1 219,7 M$) et une aide financière moyenne de 6 744 $.
- Le montant total en prêts est de 586,1 M$ et le montant total en bourses a atteint 633,7 M$.
- La proportion de bénéficiaires ayant reçu une bourse était de 70,7 %.
- Le nombre de bénéficiaires qui ont reçu de l'aide financière uniquement sous forme de bourse (c'est-à-dire qui sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure) a augmenté de 18,7 %, pour atteindre un total de 6 864.
- Le taux global de participation était de 32,3 %. Plus précisément, le taux de participation était de 32,8 % à la formation professionnelle, de 24,0 % à la formation collégiale et de 42,2 % à la formation universitaire.
- La proportion de bénéficiaires ayant un enfant à charge était de 24,8 %.
- Plus de 75,3 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.
- C'est 31,3 % des bénéficiaires qui ne sont pas canadiens de naissance.

Vocabulaire

Les définitions suivantes des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de pension alimentaire, de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant ou d'indemnités de décès, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'excellence.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse, ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas en vie maritale avec un enfant à charge.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du Règlement sur l'aide financière aux études.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du Règlement sur l'aide financière aux études, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit l'enseignement secondaire, l'enseignement collégial ou l'enseignement universitaire.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Parent : Père, mère ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est dans l'une des situations suivantes : est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge; habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge; bénéficie du programme Réussir; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, personne entre deux périodes d'études qui est dans l'une des situations suivantes : habite avec un enfant; est en situation grave et exceptionnelle; est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; bénéficie du programme Réussir et s'engage à poursuivre ses études; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Revenus assimilables à un revenu d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] ou Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Retraite Québec ou Régime de pensions du Canada [RPC]), de prestations de retraite, ou de sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Taux de participation : Proportion des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une aide financière pour leurs études, résidant au Québec et inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses 1

1.1 Le Programme en bref 1
1.2 Attribution de l'aide financière 2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires 14
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires 23
1.5 Contributions des tiers 28
1.6 Ressources financières des bénéficiaires 34
1.7 Dépenses admises 40
1.8 Demande d'aide financière 42
1.9 Prêts et remboursement 44

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière 47

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers 47
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales 47
2.3 Programme études-travail 47
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel 47
2.5 Programme de remise de dette 48
2.6 Programme de remboursement différé 48
2.7 Évolution des autres programmes d'aide financière 49

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2015-2016 2

Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2015-2016 8

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2015-2016 9

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016 11

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016 12

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2015 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière 13

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2015-2016 14

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2015-2016 14

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2015 16

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016 18

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2015-2016 19

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016 21

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2015-2016 23

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2015-2016 23

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2015-2016 24

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2015-2016 25

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2015-2016 25

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2015-2016 26

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2015-2016 26

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2015-2016 26

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2015-2016 27

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016 29

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2015-2016 29

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2015-2016 30

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2015-2016 31

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2015-2016 31

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2015-2016 32

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2015-2016 32

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2015-2016 32

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2015-2016 33

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2015-2016 33

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016 34

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2015-2016 35

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016 36

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016..... 36

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2015-2016..... 37

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2015-2016..... 37

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2015-2016 38

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2015-2016..... 38

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2015-2016 39

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2015-2016..... 40

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2015-2016..... 41

Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2015-2016..... 43

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2015-2016..... 44

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2016 45

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2011-2012 à 2014-2016[1] 45

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2011-2012 à 2015-2016[1] 46

Tableau 2.7.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2011-2012 à 2015-2016..... 50

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2015-2016 2

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2011-2012 à 2015-2016 3

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016 5

Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016 6

Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016 7

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016 10

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2015 15

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2015 17

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2015 18

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016 20

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2015-2016 22

Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2015-2016 22

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2015-2016 23

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2015-2016 24

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2011-2012 à 2015-2016 35

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2011-2012 à 2015-2016 41

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2011-2012 à 2015-2016 42

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses

Ce chapitre décrit brièvement le Programme de prêts et bourses, la répartition de l'aide financière aux bénéficiaires et les caractéristiques de ces derniers.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses est le principal programme d'aide financière aux études du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein, dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère, des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif, ce qui signifie que les étudiantes et étudiants et, s'il y a lieu, leurs parents ou leur conjoint ou conjointe doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, on peut consulter le document *Une aide à votre portée* sur le site Web de l'Aide financière aux études.

1.2 Attribution de l'aide financière

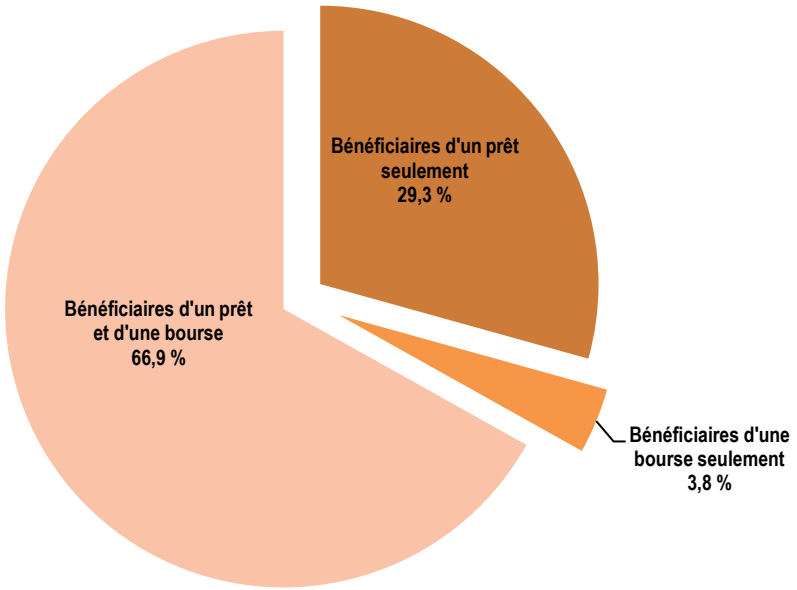
Le Programme de prêts et bourses prévoit le versement d'une aide financière aux études au cours d'une année d'attribution s'échelonnant de septembre à août. En 2015-2016, 180 873 étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Au total, 1,2 milliard de dollars (1 219,7 M$) leur ont été attribués. Plus précisément, 53 031 bénéficiaires (29,3 %) ont obtenu uniquement un prêt, 120 978 (66,9 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt, et 6 864 (3,8 %) ont reçu uniquement une bourse en raison d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (graphique 1.2.1).

En ce qui concerne les bénéficiaires d'une bourse consécutive à un prêt, l'aide qui leur a été attribuée en 2015-2016 se composait de 384,9 millions de dollars de prêts (39,7 %) et de 583,9 millions de dollars de bourses (60,3 %).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2015-2016

Forme d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Prêt seulement	53 031	201,1 M$	—	**201,1 M$**
Bourse seulement	6 864	—	49,8 M$	**49,8 M$**
Prêt et bourse	120 978	384,9 M$	583,9 M$	**968,8 M$**
Total des bénéficiaires	**180 873**	**586,1 M$**	**633,7 M$**	**1 219,7 M$**

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2015-2016

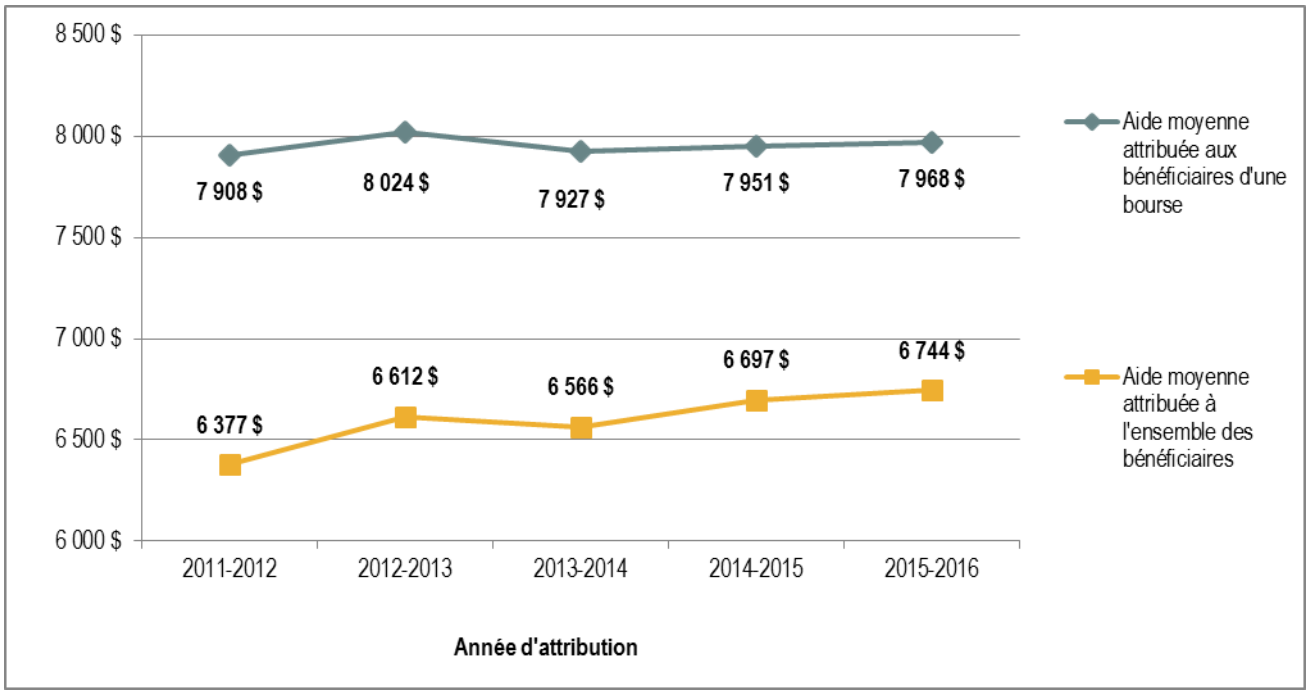


Au total, 174 009 personnes ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse), dont le montant moyen annuel était de 3 368 $. Pour les 127 842 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse s'élevait à 4 957 $. Ainsi, une somme annuelle totale de 586,1 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 48,1 % de l'aide totale annuelle attribuée, alors que 633,7 millions de dollars (52,0 %) ont été versés sous forme de bourse.

Le graphique 1.2.2 montre que l'aide moyenne annuelle affiche une tendance à la hausse depuis les cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 377 $ en 2011-2012 à 6 744 $ en 2015-2016, ce qui représente une augmentation de 5,8 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 0,8 %, les montants étant respectivement de 7 908 $ et de 7 968 $ pour les mêmes périodes. Ces chiffres démontrent l'impact des bonifications apportées au Programme.

La légère diminution observée en 2013-2014 par rapport à 2012-2013 est attribuable en partie au retrait de mesures de bonification appliquées au Programme de prêts et bourses à l'année 2012-2013 seulement. Ces bonifications avaient un impact sur le montant de prêt accordé aux bénéficiaires pour qui une contribution des tiers était calculée. Ces bonifications ont été retirées après le Sommet sur l'enseignement supérieur. En 2015-2016, une série de bonifications ont été appliquées pleinement au Programme, mais avec un impact moindre. Ainsi, toute comparaison entre les différentes années d'attribution devrait tenir compte de ces bonifications.

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2011-2012 à 2015-2016

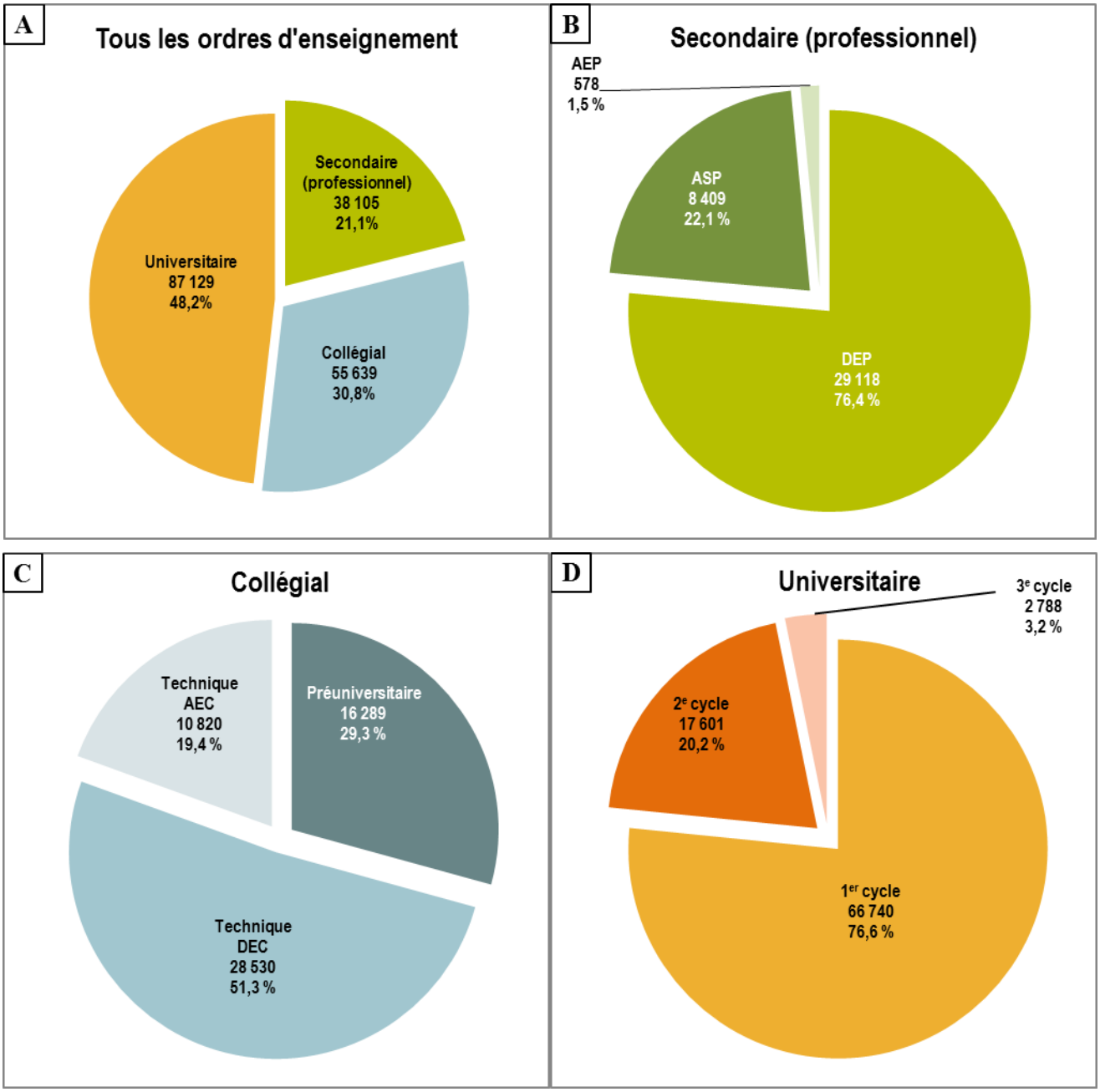


Un peu moins de la moitié (48,2 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses fréquentaient un établissement d'enseignement universitaire en 2015-2016 (graphique 1.2.3 A). Ils ont reçu 54,0 % de l'ensemble de l'aide attribuée, pour un total de 659,0 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne de 7 563 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Ceux du 1er cycle représentaient 76,6 % des bénéficiaires à l'université (graphique 1.2.3 D), soit 36,9 % de l'ensemble des bénéficiaires (statistique non présentée). Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires du 2e et du 3e cycle ont reçu en moyenne les montants d'aide les plus élevés.

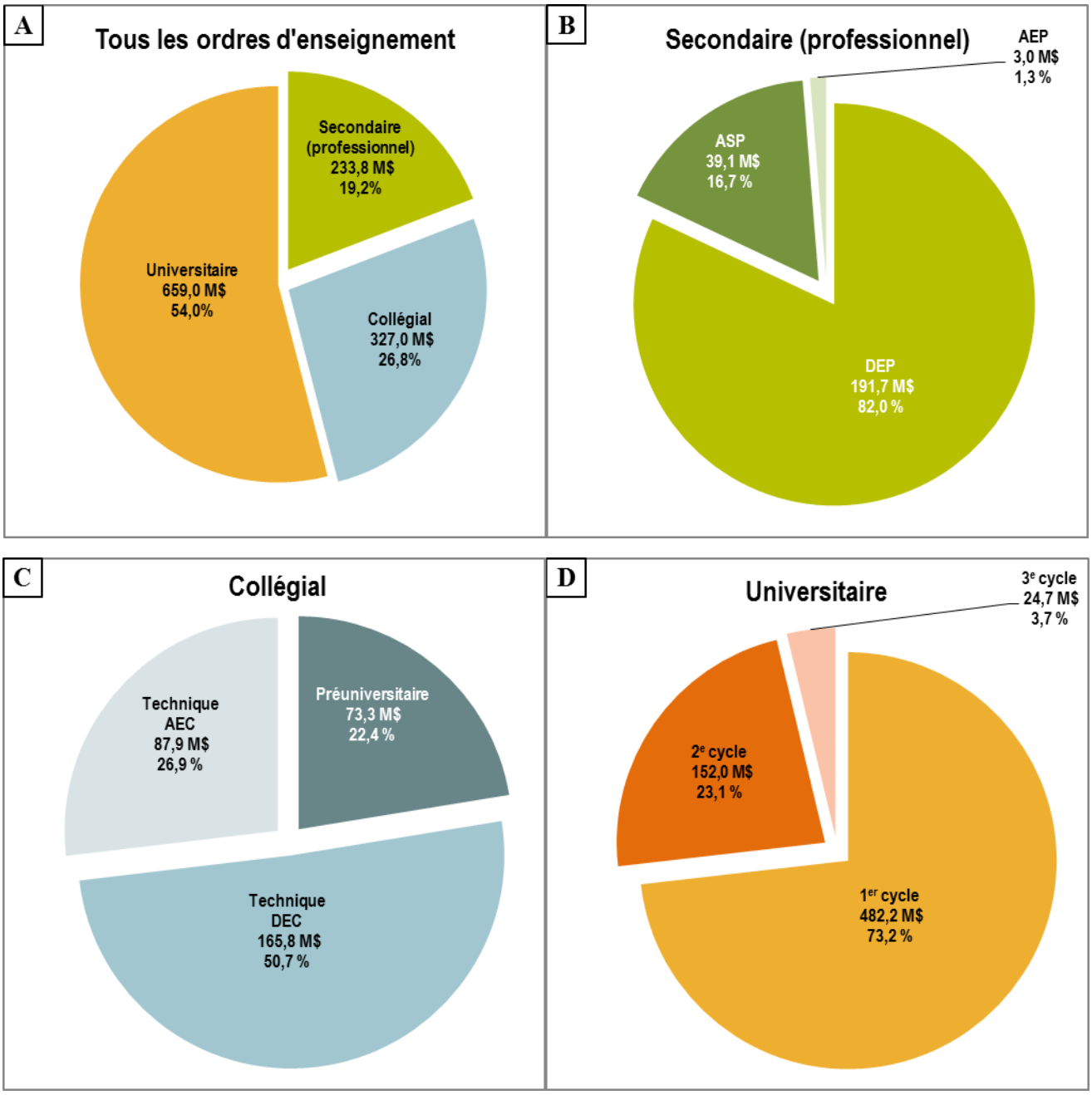
Par ailleurs, près du tiers (30,8 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces derniers ont reçu 26,8 % de l'ensemble de l'aide attribuée, pour un total de 327,0 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 5 877 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Le graphique 1.2.3 C indique que ces bénéficiaires étaient majoritairement (51,3 %) à la formation technique (DEC), et le graphique 1.2.5 montre que le montant moyen d'aide financière variait selon le type de formation.

Notons également que 21,1 % des bénéficiaires étaient à la formation professionnelle du secondaire (graphique 1.2.3 A), lesquels ont reçu 19,2 % de l'aide financière totale, soit 233,8 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), pour une moyenne de 6 135 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Ces personnes étudiaient en grande majorité (76,4 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B). Le montant moyen de l'aide était plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études professionnelles (AEP) (graphique 1.2.5).

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

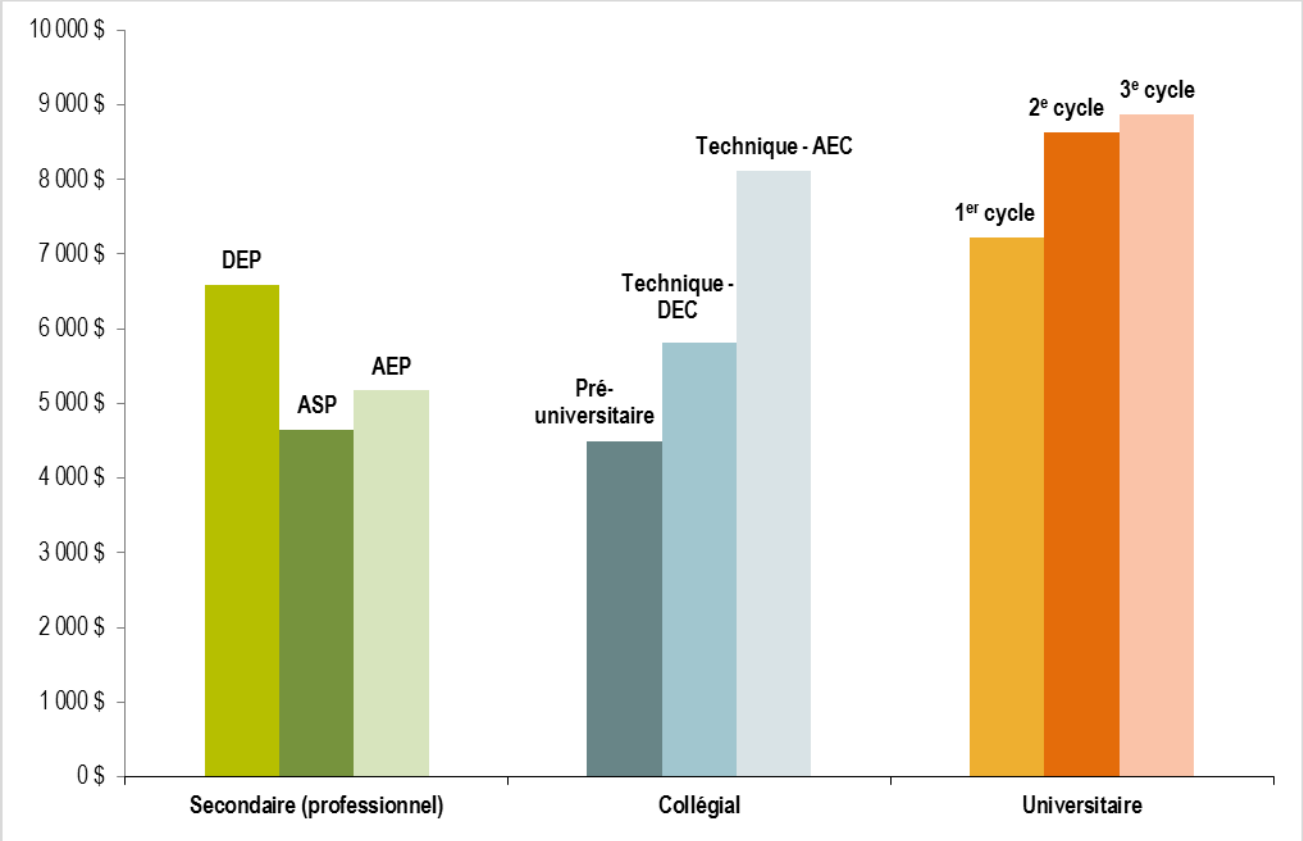


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2015-2016

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**7 506**	**2 971 $**	**22,3 M$**	**653**	**5 969 $**	**3,9 M$**	**29 946**	**6 932 $**	**207,6 M$**	**38 105**	**6 135 $**	**233,8 M$**
	DEP	6 855	3 090 $	21,2 M$	616	5 973 $	3,7 M$	21 647	7 705 $	166,8 M$	29 118	6 582 $	191,7 M$
	ASP	580	1 719 $	1,0 M$	32	6 183 $	0,2 M$	7 797	4 865 $	37,9 M$	8 409	4 653 $	39,1 M$
	AEP	71	1 738 $	0,1 M$	5	4 161 $	0,0 M$	502	5 668 $	2,8 M$	578	5 172 $	3,0 M$
Collégial	**Total collégial**	**19 655**	**3 672 $**	**72,2 M$**	**2 742**	**6 395 $**	**17,5 M$**	**33 242**	**7 138 $**	**237,3 M$**	**55 639**	**5 877 $**	**327,0 M$**
	Préuniversitaire	5 079	2 260 $	11,5 M$	774	5 511 $	4,3 M$	10 436	5 512 $	57,5 M$	16 289	4 498 $	73,3 M$
	Technique – DEC	10 043	3 123 $	31,4 M$	1 648	6 492 $	10,7 M$	16 839	7 351 $	123,8 M$	28 530	5 813 $	165,8 M$
	Technique – AEC	4 533	6 469 $	29,3 M$	320	8 034 $	2,6 M$	5 967	9 384 $	56,0 M$	10 820	8 123 $	87,9 M$
Universitaire	**Total universitaire**	**25 870**	**4 123 $**	**106,7 M$**	**3 469**	**8 168 $**	**28,3 M$**	**57 790**	**9 067 $**	**524,0 M$**	**87 129**	**7 563 $**	**659,0 M$**
	1er cycle	19 973	3 786 $	75,6 M$	2 856	7 990 $	22,8 M$	43 911	8 739 $	383,8 M$	66 740	7 225 $	482,2 M$
	2e cycle	4 744	5 143 $	24,4 M$	528	8 918 $	4,7 M$	12 329	9 970 $	122,9 M$	17 601	8 637 $	152,0 M$
	3e cycle	1 153	5 770 $	6,7 M$	85	9 511 $	0,8 M$	1 550	11 153 $	17,3 M$	2 788	8 877 $	24,7 M$
	Total	**53 031**	**3 793 $**	**201,1 M$**	**6 864**	**7 251 $**	**49,8 M$**	**120 978**	**8 008 $**	**968,8 M$**	**180 873**	**6 744 $**	**1 219,7 M$**

Le tableau 1.2.3 et le graphique 1.2.6 présentent la répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et le montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière. Comme mentionné au début du chapitre, 66,9 % de l'ensemble des bénéficiaires ont reçu une aide financière sous forme de prêts et de bourses.

À la formation professionnelle, 78,6 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 2 324 $ et 4 607 $. À titre de comparaison, presque tous ceux qui poursuivaient des études menant à une ASP (92,7 %) ont reçu un prêt et une bourse, alors que ce fut le cas pour 74,3 % au DEP et pour 86,9 % à l'AEP.

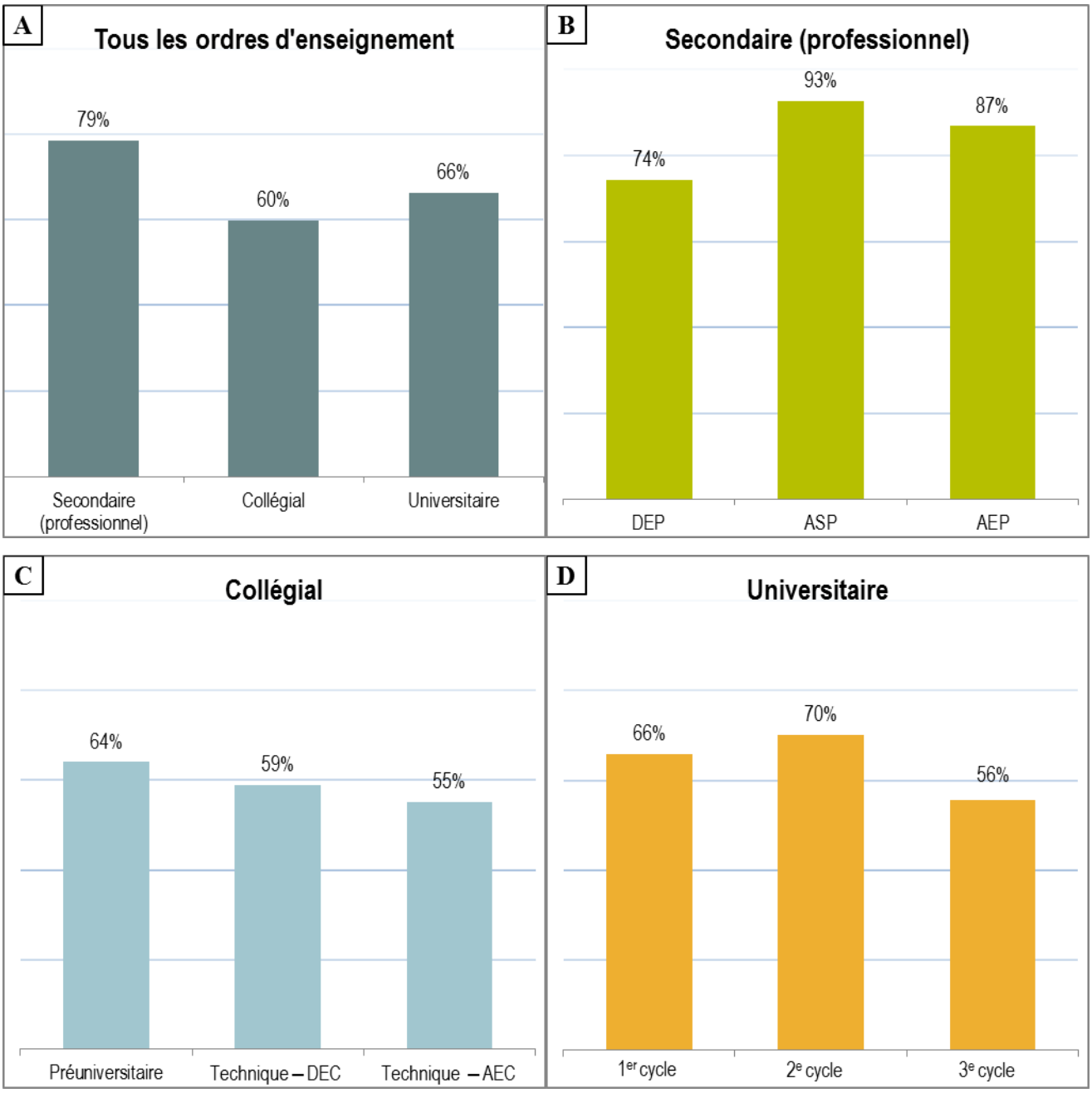
Au collégial, 59,7 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 031 $ et de 4 107 $. Un peu plus de un bénéficiaire sur deux (55,1 %) a reçu un prêt et une bourse à la formation technique menant à une attestation d'études collégiales (AEC). À titre de comparaison, 59,0 % des bénéficiaires à la formation technique menant au diplôme d'études collégiales (DEC) et 64,1 % des bénéficiaires à la formation préuniversitaire ont reçu un prêt et une bourse.

À la formation universitaire, deux bénéficiaires sur trois (66,3 %) ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 713 $ et de 5 354 $. Plus d'un bénéficiaire sur deux (55,6 %) a reçu un prêt et une bourse pour des études au 3e cycle, comparativement à 65,8 % au 1er cycle et à 70,0 % au 2e cycle.

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2015-2016

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total en prêts	Montant total en bourses	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**29 946**	**2 324 $**	**4 607 $**	**6 932 $**	**69,6 M$**	**138,0 M$**	**207,6 M$**
	DEP	21 647	2 765 $	4 940 $	7 705 $	59,9 M$	106,9 M$	166,8 M$
	ASP	7 797	1 159 $	3 706 $	4 865 $	9,0 M$	28,9 M$	37,9 M$
	AEP	502	1 423 $	4 245 $	5 668 $	0,7 M$	2,1 M$	2,8 M$
Collégial	**Total collégial**	**33 242**	**3 031 $**	**4 107 $**	**7 138 $**	**100,8 M$**	**136,5 M$**	**237,3 M$**
	Préuniversitaire	10 436	2 524 $	2 988 $	5 512 $	26,3 M$	31,2 M$	57,5 M$
	Technique DEC	16 839	3 085 $	4 265 $	7 351 $	52,0 M$	71,8 M$	123,8 M$
	Technique AEC	5 967	3 766 $	5 618 $	9 384 $	22,5 M$	33,5 M$	56,0 M$
Universitaire	**Total universitaire**	**57 790**	**3 713 $**	**5 354 $**	**9 067 $**	**214,6 M$**	**309,4 M$**	**524,0 M$**
	1er cycle	43 911	3 408 $	5 331 $	8 739 $	149,7 M$	234,1 M$	383,8 M$
	2e cycle	12 329	4 595 $	5 374 $	9 970 $	56,7 M$	66,3 M$	122,9 M$
	3e cycle	1 550	5 318 $	5 835 $	11 153 $	8,2 M$	9,0 M$	17,3 M$
Total des bénéficiaires		**120 978**	**3 182 $**	**4 827 $**	**8 008 $**	**384,9 M$**	**583,9 M$**	**968,8 M$**

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016



Rappelons que le montant moyen d'aide financière accordé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses était de 6 744 $ en 2015-2016. On observe que près de la moitié (47,7 %) de l'ensemble des bénéficiaires ont obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 $. Si on les répartit selon l'ordre d'enseignement, on remarque que 55,1 % des bénéficiaires à la formation universitaire ont obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 $, alors que cette proportion était respectivement de 41,0 % et de 40,6 % au collégial et à la formation professionnelle (tableau 1.2.4).

À l'opposé, 52,2 % de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont obtenu une aide financière totale de 6 000 $ ou moins. Plus particulièrement, près du quart (23,3 %) des bénéficiaires ont reçu un montant d'aide entre 2 001 $ et 4 000 $, ce qui représente près de la moitié des bénéficiaires qui recevaient une aide totale de 6 000 $ ou moins.

À la formation professionnelle du secondaire, c'est 18,1 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une ASP et 30,3 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une AEP qui ont reçu un montant d'aide total de plus 6 000 $. À titre de comparaison, c'est 47,4 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à un DEP qui ont reçu une somme du même ordre.

Au collégial, la proportion de bénéficiaires qui ont reçu plus de 6 000 $ était de 25,2 % à la formation préuniversitaire, alors qu'elle était de 42,3 % à la formation technique menant à un DEC et de 61,3 % à la formation technique conduisant à une AEC.

À l'enseignement universitaire, près de deux bénéficiaires sur trois au 2e et au 3e cycle, soit 64,4 % et 65,6 % respectivement, ont reçu une aide totale de plus de 6 000 $, comparativement à un peu plus de la moitié (52,3 %) pour ceux du 1er cycle.

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide total attribué					
		2 000 $ ou moins	De 2 001 $ à 4 000 $	De 4 001 $ à 6 000 $	De 6 001 $ à 8 000 $	De 8 001 $ à 10 000 $	10 001 $ ou plus
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**13,1 %**	**25,2 %**	**21,1 %**	**13,3 %**	**10,0 %**	**17,3 %**
	DEP	13,9 %	21,3 %	17,4 %	15,0 %	11,8 %	20,6 %
	ASP	10,0 %	39,0 %	32,9 %	7,4 %	4,1 %	6,6 %
	AEP	13,7 %	23,2 %	32,9 %	13,0 %	9,3 %	8,0 %
Collégial	**Total collégial**	**13,7 %**	**24,8 %**	**20,4 %**	**13,5 %**	**13,0 %**	**14,5 %**
	Préuniversitaire	18,7 %	30,8 %	25,3 %	10,4 %	10,4 %	4,4 %
	Technique – DEC	13,9 %	24,7 %	19,1 %	14,5 %	14,1 %	13,7 %
	Technique – AEC	6,0 %	16,1 %	16,6 %	15,7 %	13,9 %	31,7 %
Universitaire	**Total universitaire**	**5,9 %**	**21,5 %**	**17,4 %**	**14,5 %**	**12,4 %**	**28,2 %**
	1er cycle	6,4 %	24,2 %	17,1 %	14,6 %	11,9 %	25,8 %
	2e cycle	4,1 %	13,1 %	18,4 %	14,3 %	14,5 %	35,6 %
	3e cycle	4,9 %	10,5 %	19,9 %	13,0 %	13,3 %	39,3 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**9,8 %**	**23,3 %**	**19,1 %**	**13,9 %**	**12,1 %**	**21,7 %**

Rappelons que le montant de bourse moyen attribué dans le cadre du Programme de prêts et bourses était de 4 957 $ en 2015-2016. Parmi les boursiers, 59,0 % des étudiants à l'université ont reçu une bourse de plus de 4 000 $, comparativement à 44,1 % au collégial et à 47,3 % au secondaire (tableau 1.2.5).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

		Montant de bourse attribué					
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**2 000 $ ou moins**	**De 2 001 $ à 4 000 $**	**De 4 001 $ à 6 000 $**	**De 6 001 $ à 8 000 $**	**De 8 001 $ à 10 000 $**	**10 001 $ ou plus**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**18,0 %**	**34,7 %**	**19,1 %**	**12,5 %**	**8,5 %**	**7,2 %**
	DEP	20,4 %	25,4 %	20,1 %	15,0 %	10,2 %	8,8 %
	ASP	11,2 %	60,7 %	16,3 %	5,3 %	3,5 %	3,0 %
	AEP	14,6 %	41,6 %	22,5 %	12,2 %	6,1 %	3,0 %
Collégial	**Total collégial**	**27,3 %**	**28,7 %**	**16,7 %**	**13,5 %**	**6,4 %**	**7,5 %**
	Préuniversitaire	37,0 %	34,7 %	12,6 %	10,0 %	2,3 %	3,3 %
	Technique – DEC	25,7 %	26,7 %	18,0 %	14,5 %	6,9 %	8,1 %
	Technique – AEC	14,6 %	23,6 %	20,0 %	16,4 %	12,5 %	12,9 %
Universitaire	**Total universitaire**	**18,0 %**	**23,1 %**	**18,9 %**	**16,6 %**	**10,2 %**	**13,3 %**
	1er cycle	18,4 %	23,5 %	18,7 %	16,1 %	9,7 %	13,6 %
	2e cycle	16,8 %	22,2 %	19,4 %	18,2 %	11,5 %	11,9 %
	3e cycle	15,0 %	18,5 %	18,2 %	20,5 %	13,1 %	14,7 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**20,6 %**	**27,4 %**	**18,3 %**	**14,8 %**	**8,7 %**	**10,2 %**

À l'automne 2015, le taux de participation au Programme de prêts et bourses était de 32,3 % (tableau 1.2.6). C'est à la formation universitaire que s'observait le plus haut taux de participation, où 42,2 % des étudiantes et des étudiants bénéficiaient de ce programme, comparativement à 32,8 % au secondaire à la formation professionnelle et à 24,0 % au collégial subventionné[2].

À l'enseignement universitaire, c'est au 2e cycle que le taux de participation était le plus élevé, s'élevant à 68,7 %, alors qu'il était de 39,1 % au 1er cycle et de 28,2 % au 3e cycle. C'est également au 2e cycle que se trouvait la plus grande proportion de boursiers (51,1 %). Par ailleurs, 30,3 % des étudiants universitaires ont reçu une bourse.

Au collégial subventionné, 15,0 % des étudiants à la formation préuniversitaire ont profité d'une aide financière, comparativement à 31,4 % à la formation technique menant à un DEC et à 46,8 % à la formation technique menant à une AEC. Pour ce qui est de la bourse, 16,5 % des étudiants collégiaux en ont bénéficié.

À la formation professionnelle du secondaire, 33,6 % des élèves inscrits à un programme menant au DEP ont profité d'une aide financière, comparativement à 30,8 % à l'ASP et à 16,0 % à l'AEP. Finalement, 26,2 % des élèves de la formation professionnelle ont bénéficié d'une bourse.

[2] Les données pour l'enseignement collégial non subventionné n'étant pas disponibles, cet ordre d'enseignement est exclu.

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2015 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**32,2 %**	**26,2 %**	**32,8 %**
	DEP	32,9 %	26,1 %	33,6 %
	ASP	30,7 %	28,5 %	30,8 %
	AEP	15,9 %	14,5 %	16,0 %
Collégial subventionné	**Total collégial**	**22,8 %**	**16,5 %**	**24,0 %**
	Préuniversitaire	14,3 %	10,3 %	15,0 %
	Technique – DEC	29,5 %	20,8 %	31,4 %
	Technique – AEC	45,3 %	37,0 %	46,8 %
Universitaire	**Total universitaire**	**40,9 %**	**30,3 %**	**42,2 %**
	1er cycle	37,9 %	28,0 %	39,1 %
	2e cycle	67,0 %	51,1 %	68,7 %
	3e cycle	27,3 %	17,4 %	28,2 %
Total des bénéficiaires		**31,2 %**	**23,4 %**	**32,3 %**

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2015-2016 étaient principalement citoyens canadiens de naissance, célibataires et au début de la vingtaine. Les femmes étaient en plus grand nombre que les hommes. De plus, la majorité des bénéficiaires ne résidaient pas chez leurs parents.

Les tableau 1.3.1 et tableau 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires en 2015-2016. La majorité était de citoyenneté canadienne avec 68,7 % des bénéficiaires nés au Canada et 11,3 % naturalisés canadiens. De plus, un bénéficiaire sur cinq (19,8 %) avait le statut de résident permanent. Les bénéficiaires étaient par ailleurs en grande majorité célibataires (76,7 %).

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2015-2016

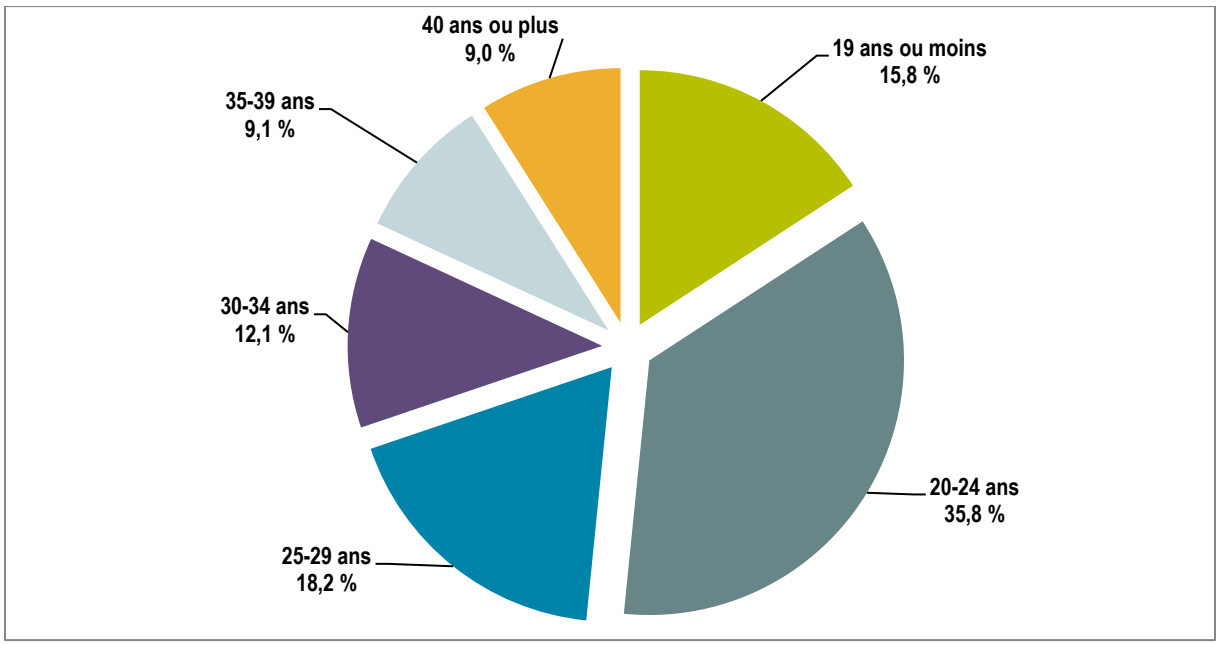
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	124 178	68,7 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	20 450	11,3 %
Résidence permanente	35 890	19,8 %
Statut de réfugié	355	0,2 %
Total des bénéficiaires	**180 873**	**100,0 %**

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2015-2016

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	138 692	76,7 %
Mariée ou marié ou unie ou uni civilement	35 559	19,7 %
Divorcée ou divorcé	3 288	1,8 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	3 112	1,7 %
Veuve ou veuf	222	0,1 %
Total des bénéficiaires	**180 873**	**100,0 %**

Le graphique 1.3.1 permet de constater que 69,8 % des bénéficiaires étaient âgés de moins de 30 ans et que la majorité (35,8 %) se situait dans la catégorie des 20 à 24 ans. Il est à noter que l'âge des bénéficiaires est déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, donc ici au 30 septembre 2015.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2015



Le tableau 1.3.3 indique que près de la moitié des bénéficiaires qui fréquentaient l'université (48,2 %, soit 42 011) étaient âgés de 20 à 24 ans. Cette proportion s'explique principalement par leur nombre au 1er cycle. Les bénéficiaires du 2e cycle se répartissent surtout dans les catégories des 20-24 ans et des 25-29 ans. Finalement, ceux du 3e cycle se trouvaient majoritairement dans la catégorie des 25-29 ans.

Au collégial, près des deux tiers des bénéficiaires (63,4 %, soit 35 292) étaient âgés de moins de 25 ans, répartis dans les catégories des 19 ans ou moins et des 20-24 ans. En ce qui a trait à la formation technique menant à un DEC, le partage était homogène, alors qu'à la formation préuniversitaire, les bénéficiaires étaient plus jeunes (la majorité ayant 19 ans ou moins), et qu'à la formation technique conduisant à l'AEC, ils étaient plus âgés (avec une majorité de 20-24 ans).

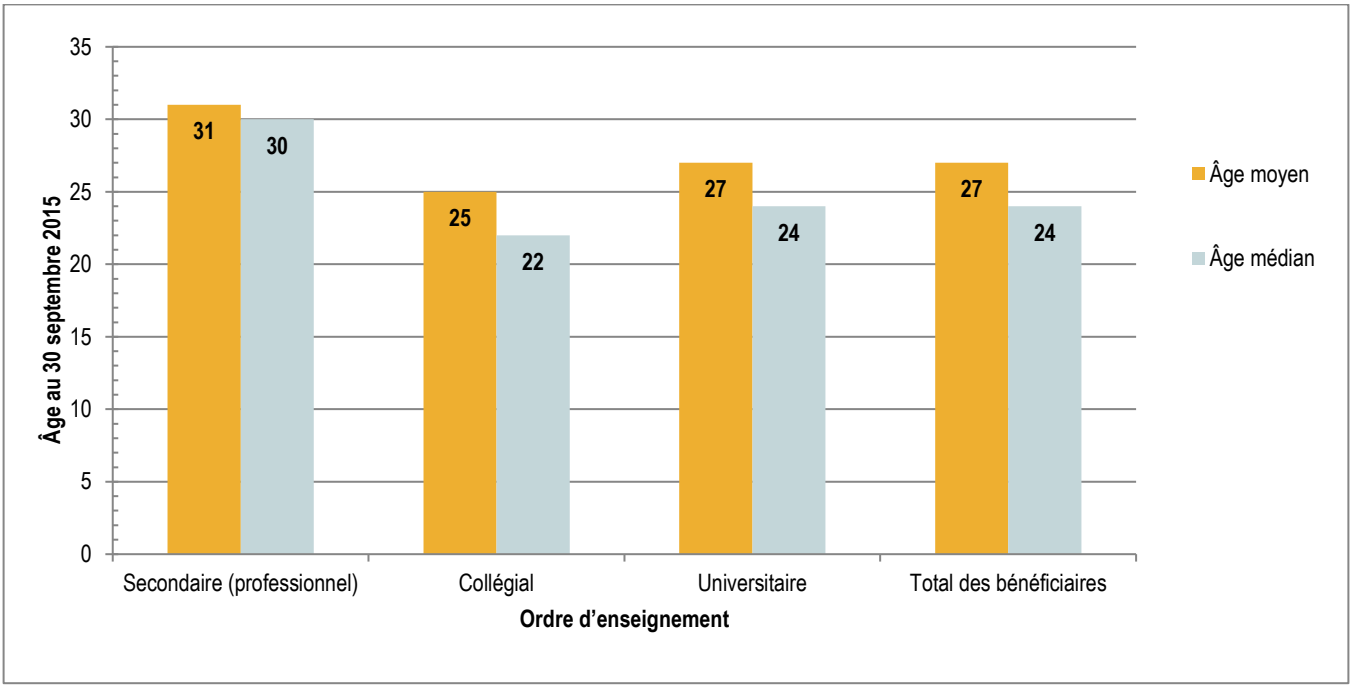
À la formation professionnelle du secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge était presque uniforme, même pour les 40 ans ou plus (tableau 1.3.3). Par contre, en ce qui concerne les programmes conduisant à une ASP, on comptait relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Pour ce qui est des programmes conduisant à une AEP, on observe que la majorité des bénéficiaires se trouvaient dans la catégorie des 40 ans ou plus.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2015

		Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2014						
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**19 ans ou moins**	**20-24 ans**	**25-29 ans**	**30-34 ans**	**35-39 ans**	**40 ans ou plus**	**Total**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**4 462**	**7 412**	**6 597**	**6 802**	**5 739**	**7 093**	**38 105**
	DEP	4 274	6 833	5 333	4 480	3 695	4 503	29 118
	ASP	169	537	1 226	2 225	1 910	2 342	8 409
	AEP	19	42	38	97	134	248	578
Collégial	**Total collégial**	**19 936**	**15 356**	**7 295**	**5 327**	**4 030**	**3 695**	**55 639**
	Préuniversitaire	10 895	3 470	935	505	287	197	16 289
	Technique – DEC	8 495	9 638	4 396	2 709	1 877	1 415	28 530
	Technique – AEC	546	2 248	1 964	2 113	1 866	2 083	10 820
Universitaire	**Total universitaire**	**4 108**	**42 011**	**19 097**	**9 794**	**6 718**	**5 401**	**87 129**
	1er cycle	4 085	34 755	12 636	6 776	4 739	3 749	66 740
	2e cycle	23	6 888	5 484	2 380	1 555	1 271	17 601
	3e cycle	0	368	977	638	424	381	2 788
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**28 506**	**64 779**	**32 989**	**21 923**	**16 487**	**16 189**	**180 873**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**15,8 %**	**35,8 %**	**18,2 %**	**12,1 %**	**9,1 %**	**9,0 %**	**100,0 %**

Le graphique 1.3.2 indique que les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à la formation professionnelle du secondaire étaient plus âgés que ceux de la formation collégiale ou universitaire.

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2015



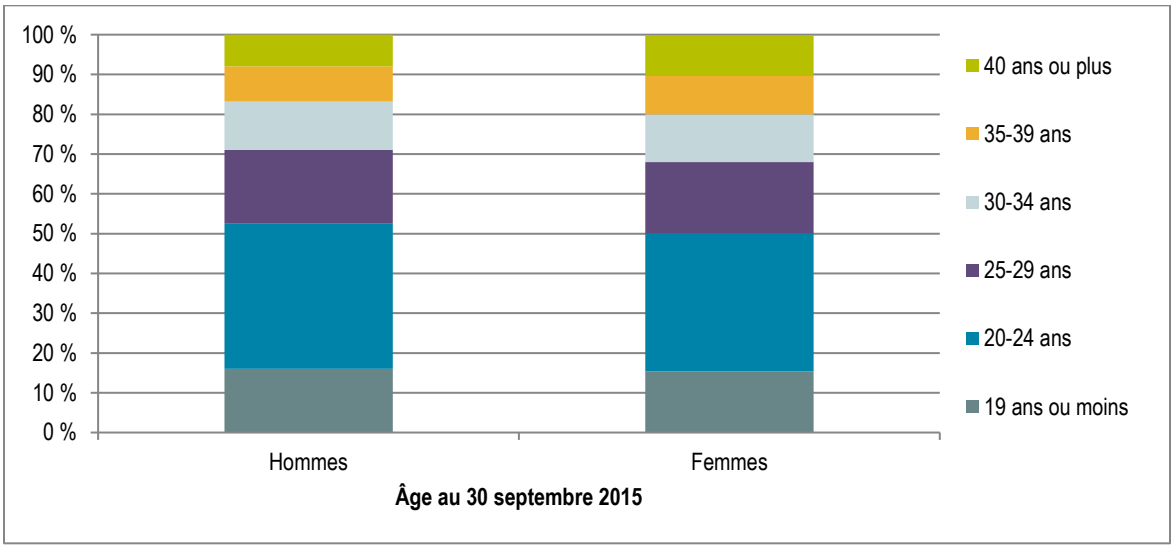
Environ 61,0 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2015-2016 étaient de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes au sein de tous les ordres d'enseignement et dans tous les types de formation. C'est au secondaire à la formation professionnelle menant à une AEP que la majorité féminine était la plus importante, avec un taux de représentation de 73,4 %. La présence des femmes au collégial était aussi fortement marquée à la formation technique menant à un DEC, où elles constituaient 67,2 % des bénéficiaires.

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

		Femmes		Hommes	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**%**	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**21 572**	**56,6 %**	**16 533**	**43,4 %**
	DEP	16 304	56,0 %	12 814	44,0 %
	ASP	4 844	57,6 %	3 565	42,4 %
	AEP	424	73,4 %	154	26,6 %
Collégial	**Total collégial**	**35 806**	**64,4 %**	**19 833**	**35,6 %**
	Préuniversitaire	10 174	62,5 %	6 115	37,9 %
	Technique – DEC	19 168	67,2 %	9 362	32,8 %
	Technique – AEC	6 464	59,7 %	4 356	40,3 %
Universitaire	**Total universitaire**	**52 277**	**60,0 %**	**34 852**	**40,0 %**
	1er cycle	40 265	60,3 %	26 475	39,7 %
	2e cycle	10 418	59,2 %	7 183	40,8 %
	3e cycle	1 594	57,2 %	1 194	42,8 %
Total des bénéficiaires		**109 655**	**60,6 %**	**71 218**	**39,4 %**

Quant à la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge, on remarque au graphique 1.3.3 qu'elle était homogène selon le sexe.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2015

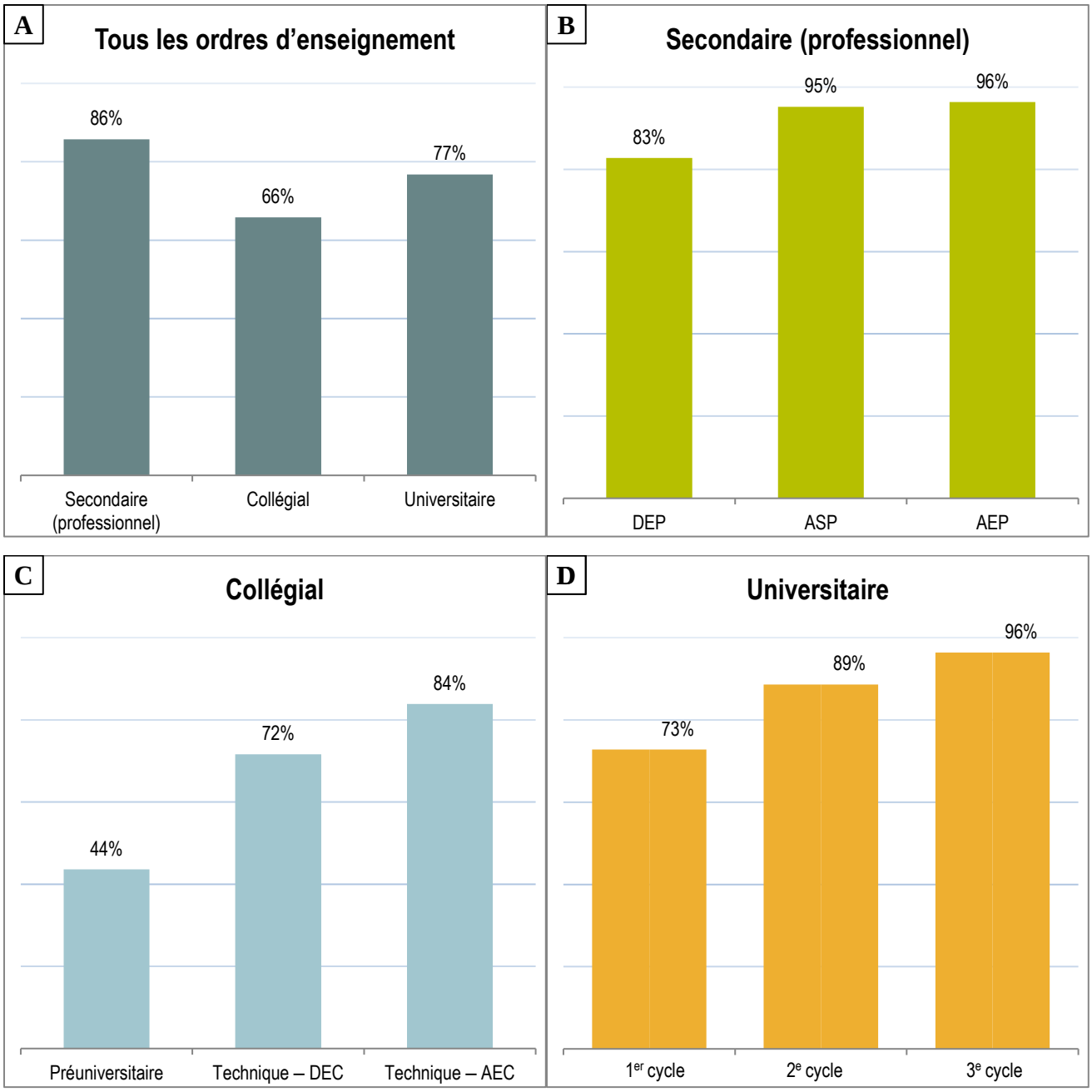


Le fait qu'un bénéficiaire réside ou non chez ses parents est l'une des caractéristiques qui influencent le montant d'aide financière accordé. Le tableau 1.3.5 et le graphique 1.3.4 permettent d'observer que 136 175 bénéficiaires (75,3 %) ne résidaient pas chez leurs parents en 2015-2016. Ceux-ci recevaient, en moyenne, une aide financière de 7 622 $, comparativement à 4 067 $ pour les bénéficiaires résidant chez leurs parents. C'est au secondaire à la formation professionnelle que le taux de bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents était le plus élevé, atteignant 85,7 %, suivi du niveau universitaire avec 76,8 % et du niveau collégial avec 65,8 %. Notons au passage que la formation préuniversitaire au collégial est le seul type de formation où les bénéficiaires résidant chez leurs parents étaient plus nombreux que ceux ne résidant pas chez leurs parents.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2015-2016

		Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**5 436**	**3 419 $**	**32 669**	**6 587 $**
	DEP	5 011	3 545 $	24 107	7 213 $
	ASP	404	1 954 $	8 005	4 789 $
	AEP	21	1 485 $	557	5 311 $
Collégial	**Total collégial**	**19 020**	**3 603 $**	**36 619**	**7 058 $**
	Préuniversitaire	9 185	3 230 $	7 104	6 138 $
	Technique – DEC	8 093	3 349 $	20 437	6 788 $
	Technique – AEC	1 742	6 752 $	9 078	8 386 $
Universitaire	**Total universitaire**	**20 242**	**4 678 $**	**66 887**	**8 436 $**
	1er cycle	18 143	4 568 $	48 597	8 217 $
	2e cycle	1 999	5 584 $	15 602	9 029 $
	3e cycle	100	6 470 $	2 688	8 967 $
Total		**44 698**	**4 067 $**	**136 175**	**7 622 $**

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016



Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être aux études à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le Règlement sur l'aide financière aux études, il est toutefois possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

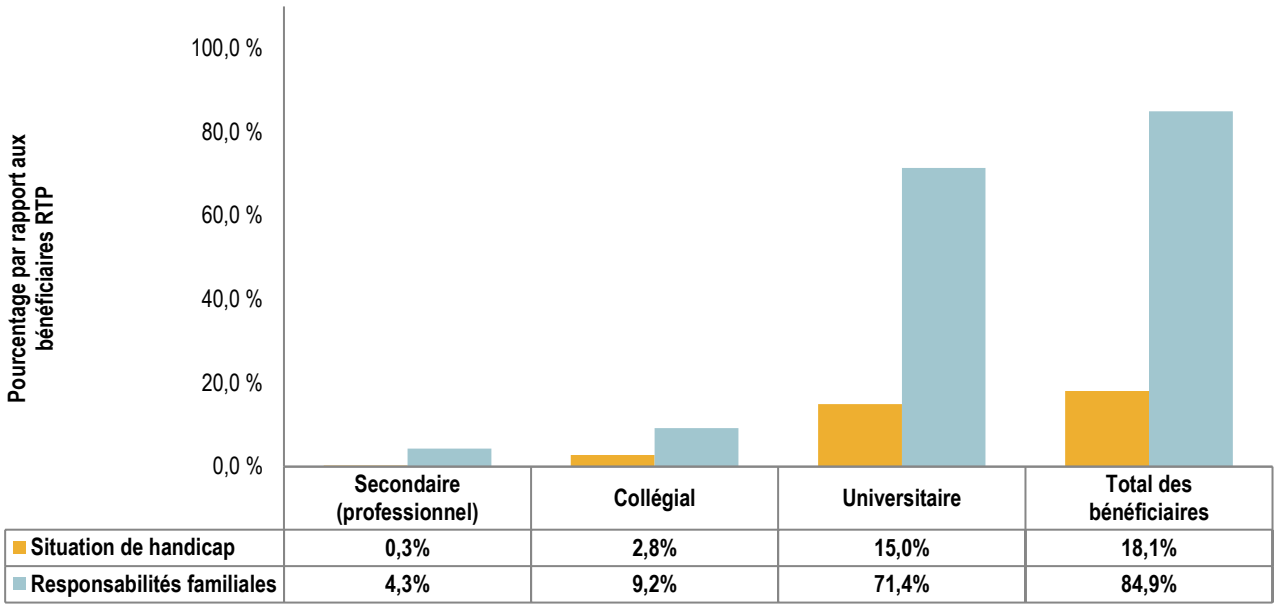
En 2015-2016, 12 126 personnes ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention du statut d'étudiant réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ils représentaient 6,7 % de l'ensemble des 180 873 bénéficiaires du Programme. C'est au 1er cycle universitaire que se trouvaient la majorité de ces bénéficiaires, soit 8 976 (74,0 %).

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**550**	**4,5 %**
	DEP	448	3,7 %
	ASP	88	0,7 %
	AEP	14	0,1 %
Collégial	**Total collégial**	**1 388**	**11,4 %**
	Préuniversitaire	383	3,2 %
	Technique – DEC	733	6,0 %
	Technique – AEC	272	2,2 %
Universitaire	**Total universitaire**	**10 188**	**84,0 %**
	1er cycle	8 976	74,0 %
	2e cycle	1 161	9,6 %
	3e cycle	51	0,4 %
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**12 126**	**100,0 %**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**6,7 %**	

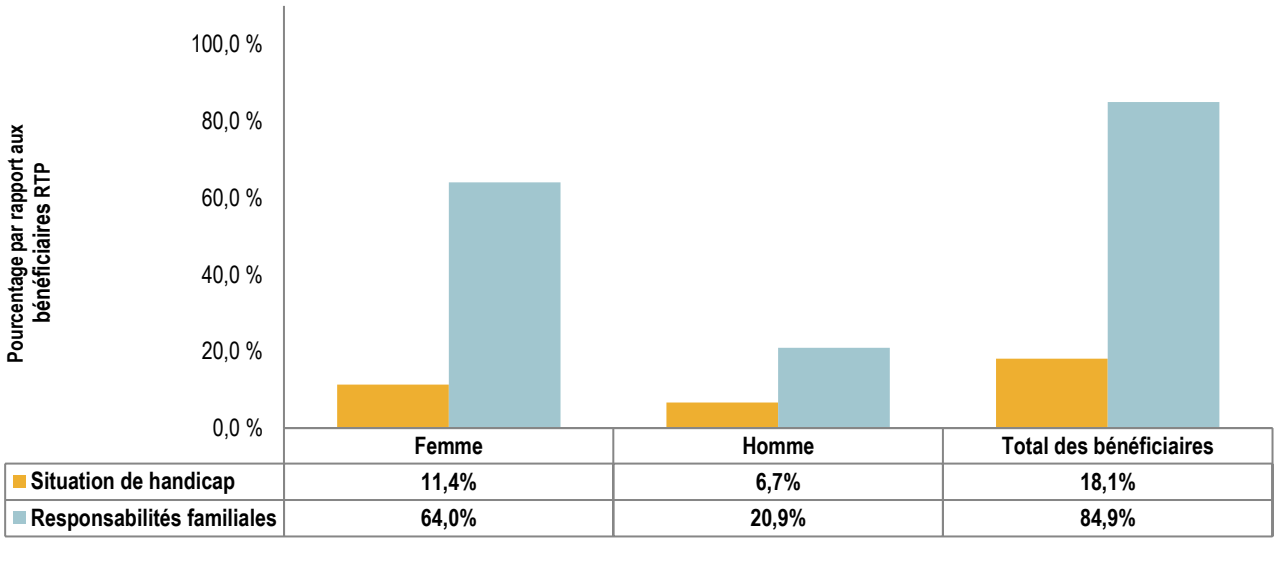
La grande majorité (84,9 %) des bénéficiaires réputés aux études à temps plein avaient ce statut en raison de leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.5). Il est à noter qu'en 2015-2016, 364 bénéficiaires (3,0 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois en raison de leurs responsabilités familiales et de leur situation de handicap (statistique non démontrée).

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2015-2016



	Secondaire (professionnel)	Collégial	Universitaire	Total des bénéficiaires
Situation de handicap	0,3%	2,8%	15,0%	18,1%
Responsabilités familiales	4,3%	9,2%	71,4%	84,9%

Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2015-2016



	Femme	Homme	Total des bénéficiaires
Situation de handicap	11,4%	6,7%	18,1%
Responsabilités familiales	64,0%	20,9%	84,9%

1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

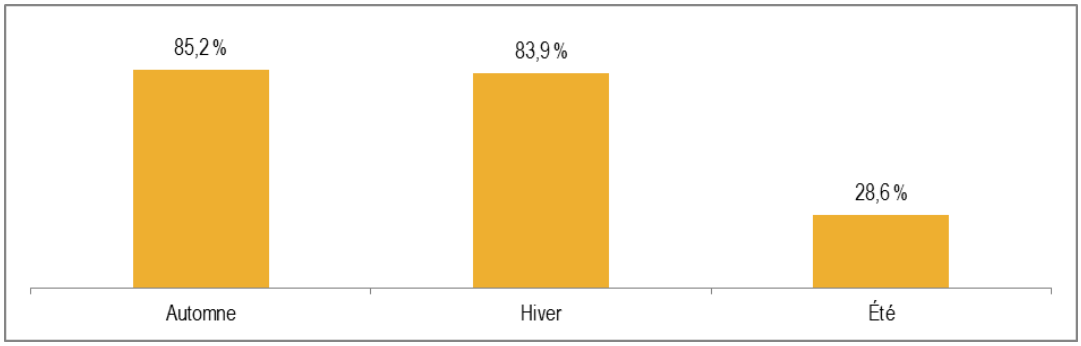
Le tableau 1.4.1 indique que la majorité a bénéficié du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres (automne et hiver), alors que 14,0 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2015, hiver 2016 et été 2016). Notons par ailleurs que 51,9 % des étudiants poursuivaient un cheminement atypique.

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2015-2016

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	87 186	48,2 %
Automne seulement	40 132	22,2 %
Automne, hiver et été	25 306	14,0 %
Hiver seulement	16 620	9,2 %
Hiver et été	7 904	4,4 %
Automne et été	2 185	1,2 %
Été seulement	1 540	0,9 %
Total des bénéficiaires	**180 873**	**100,00**

Le graphique 1.4.1 indique que, peu importe le nombre total de trimestres, 85,2 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 83,9 % à l'hiver et à 28,6 % à l'été.

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2015-2016

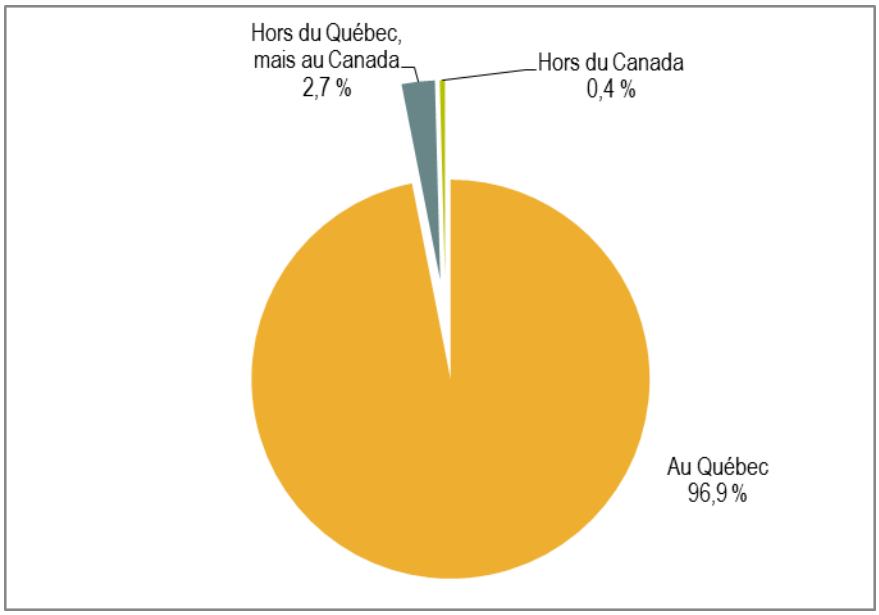


Quant au tableau 1.4.2 et au graphique 1.4.2, ils montrent que la grande majorité (96,9 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement situé au Québec, alors que 2,7 % étudiaient dans un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Finalement, moins de 1,0 % des bénéficiaires étudiaient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2015-2016

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	175 239	1 156,1 M$
Hors du Québec, mais au Canada	4 868	53,0 M$
Hors du Canada	766	10,5 M$
Total	**180 873**	**1 219,7 M$**

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2015-2016



Les tableau 1.4.3, tableau 1.4.4 et tableau 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide financière attribué, répartis selon les dix établissements québécois qui accueillaient le plus grand nombre de bénéficiaires, et selon l'ordre d'enseignement. À la formation professionnelle du secondaire, le premier établissement était le Collège d'informatique et d'administration Verdun-LaSalle, avec 2 797 bénéficiaires. Au collégial, il s'agissait du Cégep d'Ahuntsic (2 078) et à l'enseignement universitaire, de l'Université de Montréal (14 610).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2015-2016

Enseignement secondaire (formation professionnelle)		
Établissements	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Collège d'informatique et d'administration Verdun-LaSalle	2 797	13,0 M$
Centre de carrières Saint Pius X	1 715	10,4 M$
Centre de formation professionnelle des Riverains (Repentigny)	1 648	7,1 M$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	1 408	9,1 M$
Centre d'études commerciales Shadd	1 032	7,6 M$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	980	6,6 M$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	640	3,3 M$
Centre de technologie Rosemont	640	4,2 M$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	623	3,9 M$
Centre de formation professionnelle West-Island	597	3,4 M$
Autres établissements	26 025	165,2 M$
Total de la formation professionnelle	**38 105**	**233,8 M$**

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2015-2016

Enseignement collégial		
Établissements	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Cégep d'Ahuntsic	2 078	10,7 M$
Cégep de Sherbrooke	1 884	8,8 M$
Collège LaSalle	1 867	17,6 M$
Cégep du Vieux Montréal	1 629	8,6 M$
Cégep François-Xavier Garneau	1 591	7,4 M$
Cégep de Sainte-Foy	1 567	7,4 M$
Cégep de Maisonneuve	1 523	8,5 M$
Cégep de Trois-Rivières	1 453	6,7 M$
Collège Dawson	1 341	7,3 M$
Cégep de Saint-Jérôme	1 209	5,9 M$
Autres établissements	38 445	229,6 M$
Total du collégial	**54 587**	**318,5 M$**

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2015-2016

Enseignement universitaire		
Établissements	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Université de Montréal	14 610	113,2 M$
Université Laval	13 221	92,5 M$
Université du Québec à Montréal	11 847	81,8 M$
Université Concordia	6 755	47,1 M$
Université de Sherbrooke	6 663	47,8 M$
Université McGill	4 747	40,0 M$
Université du Québec à Trois-Rivières	4 278	30,9 M$
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	3 329	27,3 M$
École de technologie supérieure	2 570	17,6 M$
École Polytechnique de Montréal	2 300	17,5 M$
Autres établissements	12 227	88,2 M$
Total de l'enseignement universitaire	**82 547**	**603,9 M$**

Au total, 86,6 % (4 216) des 4 868 bénéficiaires dans les autres provinces canadiennes étudiaient dans un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7), la province la plus rapprochée et la plus accessible pour les étudiants du Québec. Cette tendance est encore plus marquée dans la capitale fédérale : le tableau 1.4.6 montre que plus de la moitié (64,4 %, soit 3 135) des bénéficiaires fréquentant un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudiaient à Ottawa, principalement à l'Université d'Ottawa, à la Cité collégiale, à l'Université de Carleton ainsi qu'au Collège Algonquin.

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2015-2016

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	2 169	24,9 M$
La Cité collégiale (Ottawa)	565	4,4 M$
Université de Carleton (Ottawa)	220	2,5 M$
Université de Toronto	220	3,0 M$
Collège Algonquin (Ottawa)	181	1,6 M$
Autres établissements	1 513	16,6 M$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	**4 868**	**53,0 M$**

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2015-2016

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	4 216	45,8 M$
Nouveau-Brunswick	196	2,0 M$
Colombie-Britannique	192	2,2 M$
Nouvelle-Écosse	124	1,5 M$
Alberta	69	0,8 M$
Terre-Neuve-et-Labrador	25	0,2 M$
Manitoba	20	0,2 M$
Saskatchewan	17	0,2 M$
Île-du-Prince-Édouard	9	0,1 M$
Total	**4 868**	**53,0 M$**

Par ailleurs, sur les 766 bénéficiaires qui étudiaient à l'extérieur du Canada, 244 (31,9 %) fréquentaient un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute les bénéficiaires qui étudiaient en France (155) et au Royaume-Uni (97), une proportion de 64,8 % est répartie dans ces trois pays.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2015-2016

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	244	3,4 M$
France	155	1,6 M$
Royaume-Uni	97	1,9 M$
Suisse	35	0,4 M$
Allemagne	30	0,3 M$
Belgique	23	0,3 M$
Pays-Bas	22	0,4 M$
Espagne	22	0,4 M$
Australie	20	0,2 M$
Italie	11	0,2 M$
Autres pays	107	1,4 M$
Total	**766**	**10,5 M$**

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement, en 2015-2016. On peut y observer que Montréal était la région d'études où ils étaient en plus grand nombre : 47 124 (54,1 %) à l'enseignement universitaire, 21 206 (38,1 %) à l'enseignement collégial et 16 515 (43,3 %) à la formation professionnelle du secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de l'Estrie et de la Montérégie combinées regroupaient 81,9 % des bénéficiaires à l'enseignement universitaire et 72,6 % de l'aide attribuée tout ordre d'enseignement confondu. Le tableau montre également que la Montérégie est la deuxième région d'études recevant le plus grand nombre de bénéficiaires à la formation professionnelle du secondaire. De plus, la Montérégie est en troisième place en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires à l'enseignement collégial.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2015-2016

Région d'études	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Universitaire		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	16 515	107,5 M$	21 206	143,8 M$	47 124	352,2 M$	84 845	603,5 M$
Québec (Capitale-Nationale)	3 016	18,9 M$	6 230	33,2 M$	15 786	112,6 M$	25 032	164,7 M$
Estrie	1 272	7,3 M$	2 361	11,4 M$	7 408	54,0 M$	11 041	72,7 M$
Montérégie	4 110	24,7 M$	5 326	28,3 M$	1 030	8,3 M$	10 466	61,3 M$
Mauricie	1 085	6,3 M$	2 817	16,5 M$	4 390	32,2 M$	8 292	55,0 M$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 090	5,9 M$	2 429	12,1 M$	1 863	12,6 M$	5 382	30,6 M$
Bas-Saint-Laurent	834	4,6 M$	2 614	14,2 M$	890	6,0 M$	4 338	24,8 M$
Chaudière-Appalaches	1 295	6,5 M$	2 110	9,3 M$	789	4,0 M$	4 194	19,8 M$
Laurentides	1 700	10,1 M$	2 094	10,1 M$	455	2,5 M$	4 249	20,2 M$
Laval	1 613	10,9 M$	1 612	8,8 M$	673	4,5 M$	3 898	24,2 M$
Lanaudière	2 338	11,3 M$	1 350	6,7 M$	3	0,0 M$	3 691	18,0 M$
Outaouais	738	4,5 M$	1 015	6,0 M$	1 370	10,2 M$	3 123	20,7 M$
Centre-du-Québec	1 483	9,8 M$	1 862	10,0 M$	102	0,6 M$	3 447	20,4 M$
Abitibi-Témiscamingue	568	3,0 M$	777	3,8 M$	642	4,2 M$	1 987	11,0 M$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	257	1,4 M$	447	2,4 M$	—	—	704	3,8 M$
Côte-Nord	129	0,7 M$	315	1,9 M$	22	0,1 M$	466	2,7 M$
Nord-du-Québec	62	0,3 M$	22	0,1 M$	—	—	84	0,4 M$
Au Canada (hors du Québec)	**—**	**—**	**1 025**	**8,3 M$**	**3 843**	**44,8 M$**	**4 868**	**53,1 M$**
Hors du Canada	**—**	**—**	**27**	**0,2 M$**	**739**	**10,3 M$**	**766**	**10,5 M$**
Total	**38 105**	**233,8 M$**	**55 639**	**327,0 M$**	**87 129**	**659,1 M$**	**180 873**	**1 219,9 M$**

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique que 41,6 % des bénéficiaires du Programme étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents* en 2015-2016. Environ un sur quatre (24,3 %) se trouvait dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Finalement, plus du tiers des bénéficiaires (34,1 %) étaient dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle du secondaire, c'est 15 863 bénéficiaires (41,6 %) qui étaient dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Plus de la moitié d'entre eux étudiaient en vue de l'obtention d'un DEP, soit 9 521 (60,0 %).

Au collégial, 32 555 bénéficiaires (58,5 %) étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents.* De ce nombre, 51,4 % étaient inscrits à une formation technique conduisant à un DEC.

Enfin, à l'enseignement universitaire, on observe une différence entre le 1er cycle et les 2e et 3e cycles. Ainsi, 33 289 bénéficiaires (50,0%) du 1er cycle étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents*, alors qu'au 2e et au 3e cycle, ils étaient respectivement 13 924 (79,1 %) et 1 914 (68,7 %) dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, les bénéficiaires qui étudient au 2e ou au 3e cycle sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents*) et se trouvent donc majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint	Sans contribution des tiers
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**9 474**	**15 863**	**12 768**
	DEP	8 224	9 521	11 373
	ASP	1 207	5 959	1 243
	AEP	43	383	152
Collégial	**Total collégial**	**32 555**	**10 250**	**12 834**
	Préuniversitaire	13 481	938	1 870
	Technique – DEC	16 727	4 733	7 070
	Technique – AEC	2 347	4 579	3 894
Universitaire	**Total universitaire**	**33 289**	**17 796**	**36 044**
	1er cycle	33 289	13 245	20 206
	2e cycle	—	3 677	13 924
	3e cycle	—	874	1 914
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**75 318**	**43 909**	**61 646**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**41,6 %**	**24,3 %**	**34,1 %**

Le tableau 1.5.2 montre que dans la catégorie *Avec contribution des parents*, il y avait un peu plus de personnes résidant chez leurs parents (38 310) que de personnes dans le cas contraire (37 008). L'aide financière moyenne accordée à ces dernières était également plus importante, soit 6 254 $ comparativement à 3 893 $ pour les premières.

Chez les bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des parents*, on observe des différences marquées. Ceux qui résidaient chez leurs parents recevaient en moyenne 5 115 $, tandis que les autres recevaient en moyenne 8 133 $. De plus, ceux qui ne résidaient pas chez leurs parents étaient beaucoup plus nombreux (99 167, soit 93,9 %) que ceux dans le cas contraire (6 388, soit 6,1 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2015-2016

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	38 310	3 893 $
	Ne résidant pas chez ses parents	37 008	6 254 $
	Total avec contribution des parents	**75 318**	**5 053 $**
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	6 388	5 115 $
	Ne résidant pas chez ses parents	99 167	8 133 $
	Total sans contribution des parents	**105 555**	**7 950 $**

En considérant tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, c'est 6,1 % (6 388) des bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des parents* qui résidaient chez leurs parents en 2015-2016 (tableau 1.5.3). Quant à ceux dans la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence variait en fonction de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, tant à la formation préuniversitaire qu'à la formation technique conduisant à une AEC, la majorité des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* résidaient chez leurs parents. Il en était de même au DEP (à la formation professionnelle du secondaire). La plupart des autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* ne résidaient pas chez leurs parents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2015-2016

		Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Résident**	**Non-résident**	**Résident**	**Non-résident**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**4 641**	**4 833**	**795**	**27 836**
	DEP	4 250	3 974	761	20 133
	ASP	374	833	30	7 172
	AEP	17	26	4	531
Collégial	**Total collégial**	**18 058**	**14 497**	**962**	**22 122**
	Préuniversitaire	9 045	4 436	140	2 668
	Technique – DEC	7 637	9 090	456	11 347
	Technique – AEC	1 376	971	366	8 107
Universitaire	**Total universitaire**	**15 611**	**17 678**	**4 631**	**49 209**
	1er cycle	15 611	17 678	2 532	30 919
	2e cycle	—	—	1 999	15 602
	3e cycle	—	—	100	2 688
Total des bénéficiaires		**38 310**	**37 008**	**6 388**	**99 167**

La catégorie *Avec contribution des parents* comptait 75 318 bénéficiaires en 2015-2016 (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens de leurs parents s'élevaient à 39 221 $. Il est à noter que ces revenus n'incluaient pas les montants reçus à titre de prestations pour enfant. Ces prestations étaient toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière. Soulignons aussi qu'un peu plus d'un bénéficiaire sur deux (55,6 %) n'avait qu'un seul parent contribuant au financement de ses études (statistique non présentée). Les revenus moyens correspondaient alors aux revenus de cet unique parent. Finalement, pour 56,5 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part des parents dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 45 190 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffraient à 30 431 $ (tableau 1.5.4). Ces revenus, pour les parents de 16 574 boursières et boursiers (36,7 %), étaient de 20 000 $ ou moins.

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2015-2016

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés des parents	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
20 000 $ ou moins	16 574	36,7 %	21 828	29,0 %
De 20 001 $ à 30 000 $	6 912	15,3 %	9 708	12,9 %
De 30 001 $ à 40 000 $	7 343	16,2 %	10 500	13,9 %
De 40 001 $ à 50 000 $	6 093	13,5 %	9 456	12,6 %
De 50 001 $ à 60 000 $	3 513	7,8 %	6 795	9,0 %
De 60 001 $ à 70 000 $	2 287	5,1 %	5 564	7,4 %
De 70 001 $ à 80 000 $	1 304	2,9 %	4 692	6,2 %
De 80 001 $ à 90 000 $	631	1,4 %	3 050	4,0 %
De 90 001 $ à 100 000 $	302	0,7 %	1 688	2,2 %
100 001 $ ou plus	231	0,5 %	2 037	2,7 %
Total des bénéficiaires	**45 190**	**100,0** %	**75 318**	**100,0** %
Revenus bruts moyens		**30 431 $**		**39 221 $**

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2015-2016

Contribution des parents	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
0 $	42 568	56,5 %
De 1 $ à 2 000 $	14 743	19,6 %
De 2 001 $ à 4 000 $	7 747	10,3 %
De 4 001 $ à 6 000 $	4 448	5,9 %
6 001 $ ou plus	5 812	7,7 %
Total des bénéficiaires	**75 318**	**100,0** %

La catégorie *Avec contribution du conjoint* comptait 43 909 bénéficiaires (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élevaient à 18 280 $. Pour 79,8 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part du conjoint ou de la conjointe dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.7). Quant aux 37 236 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens de leur conjoint ou conjointe se chiffraient à 16 323 $ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2015-2016

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés du conjoint	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
20 000 $ ou moins	23 829	64,0 %	27 005	61,5 %
De 20 001 $ à 30 000 $	3 934	10,6 %	4 490	10,2 %
De 30 001 $ à 40 000 $	3 789	10,2 %	4 388	10,0 %
De 40 001 $ à 50 000 $	2 636	7,1 %	3 225	7,3 %
De 50 001 $ à 60 000 $	1 632	4,4 %	2 168	4,9 %
De 60 001 $ à 70 000 $	927	2,5 %	1 339	3,0 %
De 70 001 $ à 80 000 $	362	1,0 %	730	1,7 %
De 80 001 $ à 90 000 $	92	0,2 %	352	0,8 %
De 90 001 $ à 100 000 $	14	0,0 %	146	0,3 %
100 001 $ ou plus	21	0,1 %	66	0,2 %
Total des bénéficiaires	**37 236**	**100,0 %**	**43 909**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**16 323 $**		**18 280 $**

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2015-2016

Contribution du conjoint	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
0 $	35 030	79,8 %
De 1 $ à 2 000 $	4 415	10,1 %
De 2 001 $ à 4 000 $	2 238	5,1 %
De 4 001 $ à 6 000 $	1 054	2,4 %
6 001 $ ou plus	1 172	2,7 %
Total des bénéficiaires	**43 909**	**100,0 %**

En 2015-2016, les parents de 53,6 % des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* n'avaient qu'un seul enfant à charge, soit le ou la bénéficiaire (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2015-2016

Nombre d'enfants à charge des parents	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
1	40 385	53,6 %
2	21 911	29,1 %
3	8 863	11,8 %
4 ou plus	4 159	5,5 %
Total des bénéficiaires	**75 318**	**100,0 %**

Un peu moins du quart (22,3 %) des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint* n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2015-2016

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant et du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0	9 795	22,3 %
1	12 964	29,5 %
2	13 511	30,8 %
3	5 500	12,5 %
4 ou plus	2 139	4,9 %
Total des bénéficiaires	**43 909**	**100,0** %

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 82,5 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2015-2016

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	50 886	82,5 %
1	6 232	10,1 %
2	3 169	5,1 %
3	1 028	1,7 %
4 ou plus	331	0,5 %
Total des bénéficiaires	**61 646**	**100,0** %

Au total, ils étaient 44 874, soit 24,8 % de l'ensemble des 180 873 bénéficiaires, à avoir au moins un enfant à charge en 2015-2016 (tableaux 1.5.9 et 1.5.10).

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

Rappelons que le Programme de prêts et bourses est à caractère contributif et supplétif et que l'étudiante ou l'étudiant doit ainsi contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière qui lui est accordée. Le revenu total pris en considération regroupe ses revenus d'emploi (revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi) et ses autres revenus, tels que les pensions alimentaires et les bourses d'excellence. À titre informatif, les revenus assimilables à des revenus d'emploi les plus importants en 2015-2016 étaient les prestations d'assurance-emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2015-2016, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de 9 109 $ (tableau 1.6.1). Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls (21,9 %) (tableau 1.6.3), cette moyenne est plutôt de 11 670 $. La médiane des revenus d'emploi, quant à elle, est de 9 664 $ pour ceux ayant des revenus d'emploi supérieurs à 0 $.

Les revenus nuls étant toujours exclus, les bénéficiaires qui suivaient une formation universitaire avaient en moyenne des revenus d'emploi supérieurs (12 362 $) à ceux qui étudiaient au secondaire à la formation professionnelle (11 622 $), qui eux-mêmes avaient des revenus supérieurs à ceux qui étudiaient au collégial (10 584 $).

C'est au collégial à la formation technique menant à une AEC et à l'université au 3e cycle que se trouvaient les revenus d'emploi moyens non nuls les plus élevés. Les plus bas étaient observés à la formation préuniversitaire au collégial.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls	Revenus d'emploi médians, excluant les revenus nuls
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**8 156 $**	**5 312 $**	**11 622 $**	**9 816 $**
	DEP	9 002 $	6 630 $	12 129 $	10 314 $
	ASP	5 288 $	1 164 $	9 416 $	7 186 $
	AEP	7 290 $	4 563 $	10 352 $	8 188 $
Collégial	**Total collégial**	**8 335 $**	**6 294 $**	**10 584 $**	**8 500 $**
	Préuniversitaire	5 992 $	4 433 $	7 973 $	6 511 $
	Technique – DEC	8 763 $	7 268 $	10 658 $	9 000 $
	Technique – AEC	10 737 $	7 548 $	14 305 $	11 878 $
Universitaire	**Total universitaire**	**10 019 $**	**8 100 $**	**12 362 $**	**10 262 $**
	1er cycle	9 723 $	8 000 $	12 096 $	10 197 $
	2e cycle	10 885 $	8 603 $	13 078 $	10 603 $
	3e cycle	11 656 $	7 466 $	13 989 $	10 000 $
Total des bénéficiaires		**9 109 $**	**7 000 $**	**11 670 $**	**9 664 $**

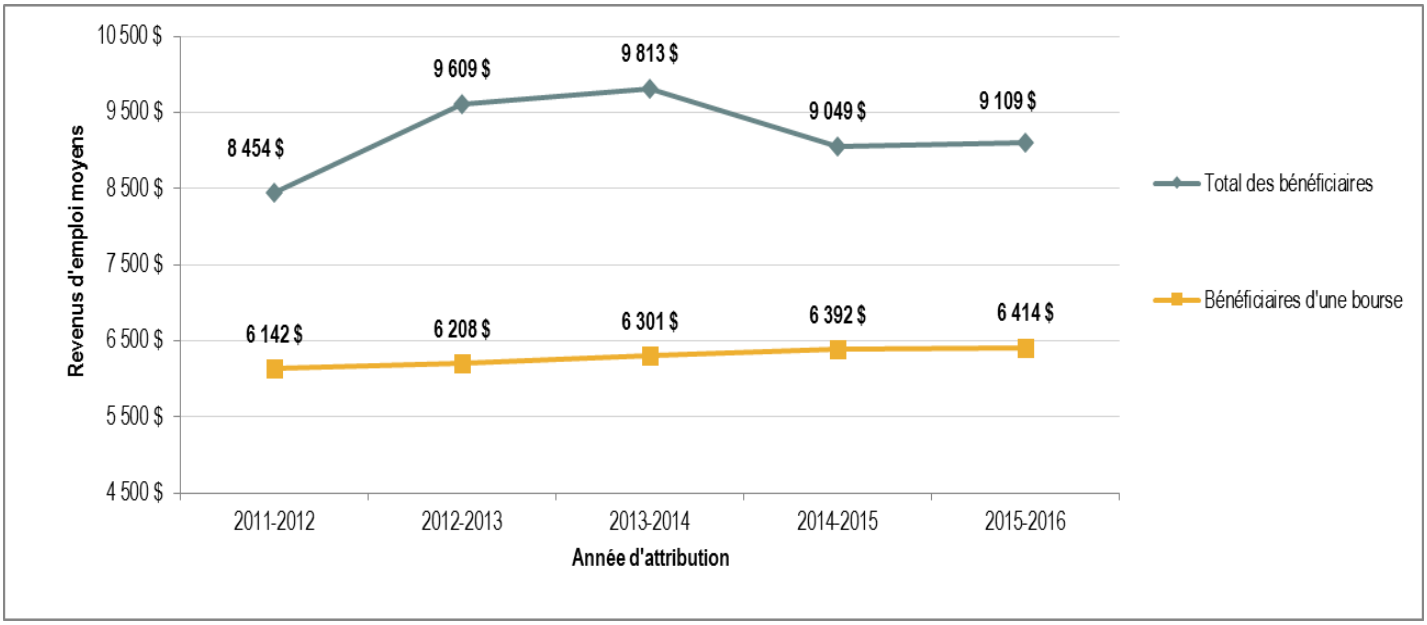
Le tableau 1.6.2 indique qu'excluant les revenus nuls et peu importe s'il y a une contribution des parents ou non, les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents ont des revenus moyens plus élevés.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2015-2016

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	7 371 $	9 294 $
	Ne résidant pas chez ses parents	8 480 $	9 785 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	10 512 $	12 375 $
	Ne résidant pas chez ses parents	9 925 $	13 427 $

Depuis l'année d'attribution 2011-2012, les revenus d'emploi moyens des boursiers du Programme de prêts et bourses ont connu une légère croissance chaque année, alors que ceux de l'ensemble des bénéficiaires ont connu une hausse considérable en 2012-2013 avant de redescendre en 2014-2015 (graphique 1.6.1). Cette observation s'explique par la présence de bénéficiaires d'un prêt seulement qui avaient des revenus d'emploi très élevés en 2012-2013 et en 2013-2014. Cela confirme que le grand écart de cette variable (tableau 1.6.3) limite l'utilisation de la moyenne.

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2011-2012 à 2015-2016



Les tableau 1.6.3 et tableau 1.6.4 indiquent qu'en 2015-2016, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 9 109 $ et la moyenne de leur revenu total, de 9 711 $. Une proportion de 21,9 % des bénéficiaires n'avait aucun revenu d'emploi et 17,9 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 12,0 % des bénéficiaires (soit 21 694) avaient un revenu total supérieur à 20 000 $, et que plus du tiers (38,2 %, soit 8 288) étaient au 1er cycle universitaire.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
Revenus d'emploi	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	7 507	3 686	171	4 047	5 073	2 699	13 095	2 951	465	**39 694**	**21,9 %**
De 1 $ à 2 000 $	2 412	867	65	1 781	2 013	939	4 836	1 532	328	**14 773**	**8,2 %**
De 2 001 $ à 4 000 $	1 967	598	41	1 911	2 450	663	4 490	1 233	261	**13 614**	**7,5 %**
De 4 001 $ à 6 000 $	2 095	604	44	2 002	2 909	679	5 285	1 319	201	**15 138**	**8,4 %**
De 6 001 $ à 8 000 $	2 094	520	49	1 763	3 046	619	5 699	1 365	196	**15 351**	**8,5 %**
De 8 001 $ à 10 000 $	1 967	425	29	1 523	2 981	669	6 067	1 505	189	**15 355**	**8,5 %**
De 10 001 $ à 12 000 $	1 907	376	41	1 010	2 383	613	5 625	1 354	181	**13 490**	**7,5 %**
De 12 001 $ à 14 000 $	1 724	269	18	689	1 897	531	4 795	1 153	137	**11 213**	**6,2 %**
De 14 001 $ à 16 000 $	1 511	244	24	458	1 563	614	3 890	1 078	125	**9 507**	**5,3 %**
De 16 001 $ à 18 000 $	1 287	196	18	346	1 138	396	2 888	779	108	**7 156**	**4,0 %**
De 18 001 $ à 20 000 $	1 061	137	21	196	838	418	2 305	685	104	**5 765**	**3,2 %**
20 001 $ ou plus	3 586	487	57	563	2 239	1 980	7 765	2 647	493	**19 817**	**11,0 %**
Moyenne des revenus d'emploi											**9 109 $**

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
Revenu total	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	6 522	3 381	160	3 583	4 298	2 142	10 183	1 915	191	**32 375**	**17,9 %**
De 1 $ à 2 000 $	2 617	1 021	65	1 902	2 276	1 253	5 576	1 379	152	**16 241**	**9,0 %**
De 2 001 $ à 4 000 $	2 143	636	43	1 993	2 528	707	4 692	1 114	154	**14 010**	**7,7 %**
De 4 001 $ à 6 000 $	2 187	631	44	2 047	2 928	725	5 451	1 245	152	**15 410**	**8,5 %**
De 6 001 $ à 8 000 $	2 143	523	53	1 801	3 070	645	5 812	1 319	184	**15 550**	**8,6 %**
De 8 001 $ à 10 000 $	2 036	438	28	1 543	3 020	695	6 175	1 495	182	**15 612**	**8,6 %**
De 10 001 $ à 12 000 $	1 947	382	38	1 052	2 454	611	5 820	1 492	182	**13 978**	**7,7 %**
De 12 001 $ à 14 000 $	1 771	285	19	715	1 954	546	5 059	1 345	187	**11 881**	**6,6 %**
De 14 001 $ à 16 000 $	1 542	251	22	469	1 603	626	4 155	1 243	177	**10 088**	**5,6 %**
De 16 001 $ à 18 000 $	1 323	203	22	370	1 187	401	3 100	1 014	147	**7 767**	**4,3 %**
De 18 001 $ à 20 000 $	1 095	142	20	219	869	431	2 429	863	199	**6 267**	**3,5 %**
20 001 $ ou plus	3 792	516	64	595	2 343	2 038	8 288	3 177	881	**21 694**	**12,0 %**
Moyenne du revenu total											**9 711 $**

Pour ce qui est des autres revenus, 34 360 bénéficiaires touchaient en moyenne 3 172 $ en 2015-2016. Ces autres revenus étaient de 1 000 $ ou moins pour 41,7 % de ces bénéficiaires, alors qu'ils étaient de plus de 8 000 $ pour 8,9 % d'entre eux (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2015-2016

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 1 000 $	14 337	41,7 %
De 1 001 $ à 2 000 $	5 618	16,4 %
De 2 001 $ à 3 000 $	3 740	10,9 %
De 3 001 $ à 4 000 $	2 636	7,7 %
De 4 001 $ à 5 000 $	1 921	5,6 %
De 5 001 $ à 6 000 $	1 406	4,1 %
De 6 001 $ à 7 000 $	947	2,8 %
De 7 001 $ à 8 000 $	703	2,0 %
8 001 $ ou plus	3 052	8,9 %
Total des bénéficiaires	**34 360**	**100,0 %**
Autres revenus moyens		**3 172 $**

Parmi ces autres revenus, 15 922 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'excellence d'une valeur moyenne de 3 613 $. Conformément au Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu pris en compte dans une bourse d'excellence est le montant excédant 5 000 $. Ainsi, pour les 12 638 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence de 5 000 $ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6). Il est à noter que les bourses accordées par l'Aide financière aux études ne sont pas considérées comme des bourses d'excellence.

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2015-2016

Montant de bourse d'excellence	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 5 000 $	12 638	79,4 %
De 5 001 $ à 6 000 $	705	4,4 %
De 6 001 $ à 7 000 $	421	2,6 %
De 7 001 $ à 8 000 $	349	2,2 %
8 001 $ ou plus	1 809	11,4 %
Total des bénéficiaires	**15 922**	**100,0 %**
Montant de bourse d'excellence moyen		**3 613 $**

De plus, c'est 3 820 bénéficiaires qui avaient un revenu de pension alimentaire moyen de 3 833 $. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, seuls les montants reçus à titre de pension alimentaire qui excèdent le montant de 1 200 $ par enfant à charge de l'étudiant sont considérés par année d'attribution (tableau 1.6.7). Ainsi, comme montré au tableau 1.6.7, ce revenu n'a pas été pris en compte pour 29,9 % des bénéficiaires qui recevaient une pension alimentaire.

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2015-2016

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 1 200 $	636	16,6 %
De 1 201 $ à 2 000 $	453	11,9 %
De 2 001 $ à 3 000 $	702	18,4 %
De 3 001 $ à 4 000 $	584	15,3 %
De 4 001 $ à 5 000 $	478	12,5 %
De 5 001 $ à 6 000 $	310	8,1 %
De 6 001 $ à 7 000 $	206	5,4 %
De 7 001 $ à 8 000 $	149	3,9 %
8 001 $ ou plus	302	7,9 %
Total des bénéficiaires	**3 820**	**100,0 %**
Montant de pension alimentaire moyen		**3 833 $**

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2015-2016

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	1 143	29,9 %
De 1 $ à 1 200 $	743	19,5 %
De 1 201 $ à 2 000 $	435	11,4 %
De 2 001 $ à 3 000 $	513	13,4 %
De 3 001 $ à 4 000 $	347	9,1 %
De 4 001 $ à 5 000 $	226	5,9 %
De 5 001 $ à 6 000 $	153	4,0 %
De 6 001 $ à 7 000 $	74	1,9 %
De 7 001 $ à 8 000 $	65	1,7 %
8 001 $ ou plus	121	3,2 %
Total des bénéficiaires	**3 820**	**100,0 %**

Finalement, notons que le tiers (33,8 %) des bénéficiaires apportait une contribution nulle au premier calcul en 2015-2016 (tableau 1.6.9). Si le montant des besoins financiers est inférieur au montant du prêt établi relativement à l'année d'attribution ou s'il est inférieur au montant de la première tranche de prêt, il existe deux autres modes de calcul qui ne tiennent pas compte des revenus d'emploi de l'étudiant. Dans ce cas, ce dernier ne reçoit de l'aide que sous forme de prêt.

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2015-2016

Contribution de l'étudiant (1er calcul)	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	61 058	33,8 %
De 1 $ à 1 000 $	22 358	12,4 %
De 1 001 $ à 5 000 $	64 177	35,5 %
De 5 001 $ à 10 000 $	25 240	14,0 %
10 001 $ ou plus	8 040	4,4 %
Total des bénéficiaires	**180 873**	**100,0 %**

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction de la situation de l'étudiant : l'ordre d'enseignement où se situe la demande, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu des études, la présence d'enfants à charge ainsi que d'autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

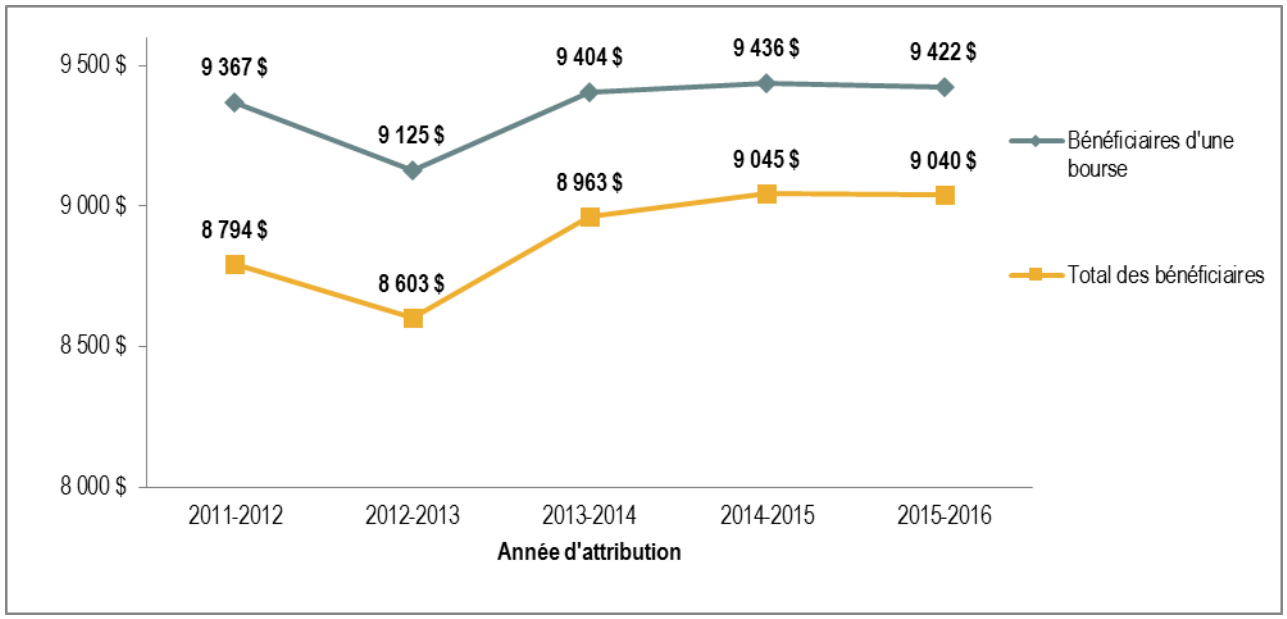
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2015-2016 se sont vu reconnaître des frais de subsistance (99,9 %) de même que des frais de matériel scolaire (99,4 %), et la grande majorité (80,6 %) s'est vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité (tableau 1.7.1). Ces trois types de frais représentaient la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,44 milliard de dollars. Par ailleurs, un bénéficiaire sur cinq (21,3 %) s'est vu reconnaître des frais de garde pour enfant, pour un montant total de 75,7 millions de dollars. Finalement, 21 643 bénéficiaires (12,0 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut d'étudiant réputé inscrit, des frais représentant 49,1 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2015-2016

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	180 780	99,9 %	1 011,7 M$
Frais scolaires	145 706	80,6 %	330,1 M$
Frais de matériel scolaire	179 735	99,4 %	100,9 M$
Frais de garde pour enfant	38 573	21,3 %	75,7 M$
Frais de subsistance pour réputé inscrit	21 643	12,0 %	49,1 M$

En ce qui concerne le montant total des dépenses admises par étudiant, on peut observer qu'il est plutôt stable depuis 3 ans, autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursiers (graphique 1.7.1).

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2011-2012 à 2015-2016



Le tableau 1.7.2 montre que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 10 204 bénéficiaires en 2015-2016, pour un montant total de 5,3 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptaient ensemble près des deux tiers (61,7 %) de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2015-2016

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	3 467	34,0 %	1,8 M$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 827	27,7 %	1,5 M$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 429	14,0 %	0,7 M$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	953	9,3 %	0,5 M$
MRC d'Antoine-Labelle	548	5,4 %	0,3 M$
Région de la Côte-Nord	493	4,8 %	0,2 M$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	153	1,5 %	0,1 M$
Ville de La Tuque	143	1,4 %	0,1 M$
MRC de Pontiac	108	1,1 %	0,1 M$
Région du Nord-du-Québec	83	0,8 %	<0,1 M$
Total des bénéficiaires	**10 204**	**100,0 %**	**5,3 M$**

1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses pendant leurs études, les étudiantes et les étudiants doivent faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne aux études doit satisfaire à certains critères, notamment ceux relatifs à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Depuis les quatre dernières années, le nombre de demandes d'aide financière présente une augmentation quasi constante, avec un total de 212 438 en 2015-2016 (graphique 1.8.1). De ce nombre, 9 330 demandes ont été refusées parce que la personne n'était pas admissible au Programme au sens de la Loi sur l'aide financière aux études (tableau 1.8.1). Près de la moitié de ces demandes (47,0 %, soit 4 383) n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. L'atteinte de la période maximale d'admissibilité était le deuxième motif de refus.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2011-2012 à 2015-2016

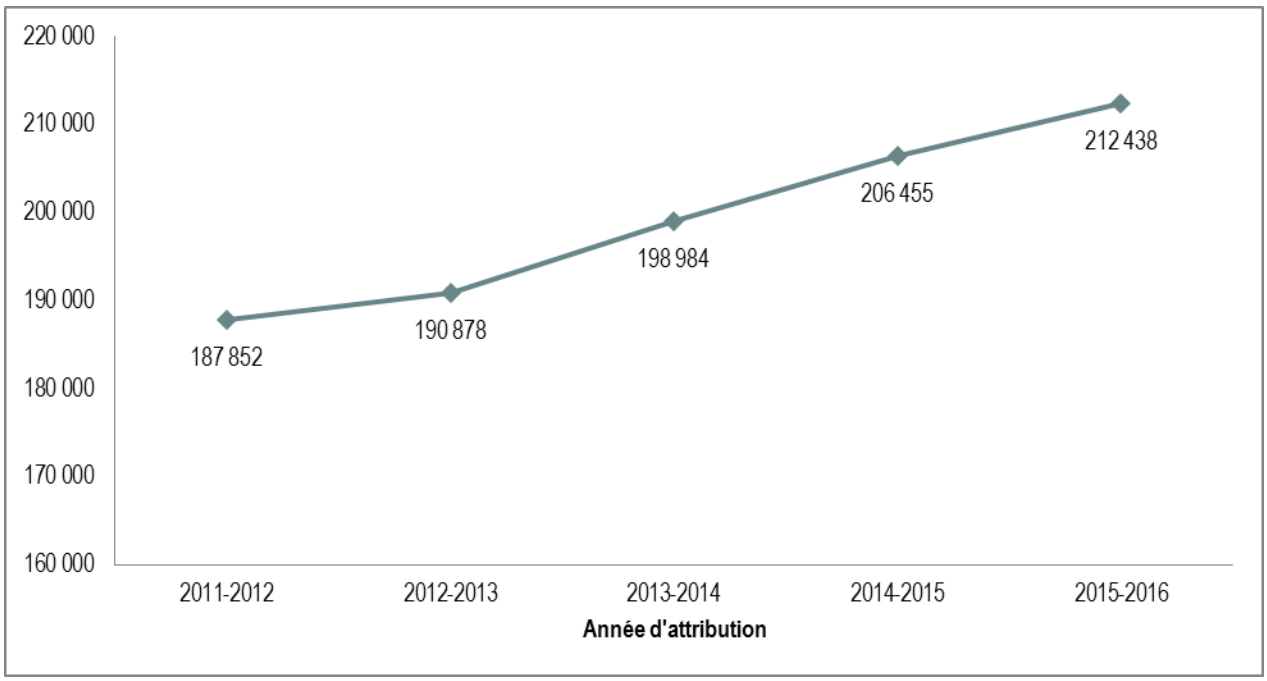


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2015-2016

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	4 383
Période maximale d'admissibilité atteinte	1 239
Études non reconnues comme étant à temps plein	1 080
Demande d'aide financière en retard	749
Ressources financières suffisantes de l'étudiant	685
Limite d'endettement atteinte	590
Autres motifs	604
Total des demandes d'aide financière refusées	**9 330**

En soustrayant du nombre de demandes d'aide financière le nombre de bénéficiaires et le nombre de demandes d'aide refusées, on observe que 22 235 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2015-2016 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces personnes n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérées comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein du bénéficiaire, le gouvernement paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent alors à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, la personne doit consolider son prêt auprès de son établissement financier, avec qui elle doit convenir du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement. Mentionnons qu'environ neuf emprunteuses et emprunteurs sur dix rembourseront leur prêt à leur établissement financier et qu'environ le tiers d'entre eux le feront en un seul versement.

Les 68 697 bénéficiaires qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2015-2016 avaient une dette d'études moyenne de 11 225 $ (tableau 1.9.1). À l'enseignement collégial subventionné et au secondaire, la majorité d'entre eux avaient une dette d'études inférieure à 10 000 $. À l'enseignement universitaire, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 13 316 $ au 1er cycle à 25 247 $ au 3e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2015-2016

	Secondaire	Collégial			Universitaire			
Dette d'études	Formation professionnelle	Formation préuniversitaire – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
De 1 $ à 5 000 $	8 827	1 959	3 180	212	3 181	644	57	18 060
De 5 001 $ à 10 000 $	6 464	1 149	4 217	475	5 246	1 841	129	19 521
De 10 001 $ à 15 000 $	2 792	318	3 062	653	4 781	1 841	141	13 588
De 15 001 $ à 30 000 $	1 853	136	2 670	640	6 121	3 105	397	14 922
30 001 $ et plus	272	—	186	35	969	816	328	2 606
Total des emprunteuses et des emprunteurs	**20 208**	**3 562**	**13 315**	**2 015**	**20 298**	**8 247**	**1 052**	**68 697**
Montant moyen de la dette d'études	**7 574 $**	**5 560 $**	**10 374 $**	**13 090 $**	**13 316 $**	**16 601 $**	**25 247 $**	**11 225 $**

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'un des établissements financiers participant au Programme de prêts et bourses. La Fédération des caisses Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement pour un montant total de plus de 2,3 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 17,9 %, 13,4 %, 9,5 % et 2,9 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2016

	Prêts négociés	
Établissement financier[1]	**%**	**Montant**
Fédération des caisses Desjardins du Québec	56,1 %	2 374,6 M$
Banque Royale du Canada	17,9 %	758,9 M$
Banque Nationale du Canada	13,4 %	567,7 M$
Banque de Montréal	9,5 %	403,7 M$
Banque Laurentienne	2,9 %	124,6 M$
Banque canadienne impériale de commerce (CIBC)	0,0 %	1,1 M$
Banque Toronto-Dominion (TD)	0,0 %	2,0 M$
Banque Scotia	0,0 %	0,5 M$
Banque HSBC Canada	0,0 %	0,0 M$
Total	**100,0 %**	**4 233,1 M$**

1. Les établissements financiers suivants ne participent plus au Programme de prêts et bourses : CIBC, Banque TD, Banque Scotia et Banque HSBC Canada.

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Le montant total de ces prêts est également en hausse, tout comme le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2011-2012 à 2015-2016[1]

Montant des prêts garantis par le gouvernement	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 756,5 M$	1 856,9 M$	1 936,0 M$	1 991,0 M$	2 036,5 M$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts[2]	1,6 M$	1,2 M$	0,9 M$	0,7 M$	0,5 M$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	1 851,1 M$	1 900,1 M$	1 968,9 M$	2 108,3 M$	2 196,1 M$
Montant total des prêts garantis	3 609,2 M$	3 758,2 M$	3 905,8 M$	4 100,0 M$	4 233,1 M$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	**38,6 M$**	**39,7 M$**	**42,6 M$**	**45,4 M$**	**41,7 M$**

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si la personne qui a contracté un prêt ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou encore si elle ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Après avoir diminué entre 2011-2012 et 2013-2014, le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a racheté les prêts et les intérêts (« Nombre de réclamations remboursées » dans le tableau 1.9.4) a connu une augmentation en 2014-2015. En 2015-2016, ce nombre a diminué légèrement pour atteindre 8 219 personnes (tableau 1.9.4). Quant au montant moyen remboursé, il a légèrement diminué depuis 2011-2012 pour atteindre 8 792 $ en 2014-2015 et augmenté légèrement en 2015-2016 pour atteindre 8 932 $.

Quant au recouvrement des prêts directement par le gouvernement, les données recueillies révèlent que les montants recouvrés ont légèrement diminué depuis 2011-2012. Cependant, depuis 2013-2014, les montants recouvrés sont supérieurs aux montants de prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2011-2012 à 2015-2016[1]

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	11 152	10 813	10 141	10 707	11 878
Nombre de réclamations remboursées	9 048	8 422	7 979	8 758	8 219
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 373	1 390	1 439	1 399	1 611
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	92,4 M$	82,7 M$	74,6 M$	77,0 M$	73,4 M$
Montant moyen remboursé	10 212 $	9 820 $	9 156 $	8 792 $	8 932 $
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	83,0 M$	82,1 M$	82,0 M$	78,7 M$	75,6 M$

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes d'aide aux études administrés par l'Aide financière aux études[3]. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations leur permettant d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement), ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à partir de l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau auxquels appartient la personne. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer à une association étudiante nationale une partie du temps normalement réservé à leurs études.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail subventionne des emplois à temps partiel dans le but de permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Le Programme études-travail est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars aux universités et jusqu'à 1 million de dollars aux cégeps et aux collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle ou à l'enseignement collégial ou universitaire de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

[3] Les programmes Explore et Odyssée ne sont plus présentés, car ils ne sont plus sous la responsabilité de l'Aide financière aux études.

2.5 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Ces personnes doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.6 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de dix périodes de six mois, et ce, dans les dix ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période. Rappelons que le nombre de périodes de six mois a été porté à dix en 2013-2014. Auparavant, ce nombre était de quatre.

2.7 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.7.1 présente l'évolution, au cours des cinq dernières années, du nombre de bénéficiaires et de l'aide accordée en vertu des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant total attribué sous forme de bourse en 2015-2016 était de 7,8 millions de dollars. Ce montant correspondait à une bourse moyenne de 8 900 $ pour 881 étudiantes et étudiants. La diminution du nombre de bénéficiaires et du montant total alloué en 2015-2016 s'explique par le transfert aux établissements d'enseignement collégial publics et privés subventionnés ainsi qu'aux établissements d'enseignement universitaire de la responsabilité d'offrir certaines formes de soutien (services spécialisés et ressources matérielles).

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : En 2015-2016, aucune bourse n'a été attribuée dans le cadre de ce programme, car les associations étudiantes n'ont envoyé aucune demande admissible.

Programme études-travail : En 2015-2016, le Ministère a alloué 1,8 million de dollars aux établissements universitaires pour 1 890 bénéficiaires participant au Programme études-travail. À l'enseignement collégial, une somme de 0,8 million de dollars allouée par le Ministère a permis à 3 483 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Au total, 6,1 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2015-2016, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 3 048 personnes de bénéficier d'un prêt moyen de 1 594 $. Le nombre de bénéficiaires et les montants d'aide financière relatifs à ce programme ont connu une légère croissance depuis 2010-2011, sauf pour le montant d'aide qui a diminué quelque peu entre 2013-2014 et 2014-2015.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable, bien que le nombre de bénéficiaires en 2015-2016 (1 019) soit le plus élevé des 5 dernières années. En moyenne, ces personnes ont vu leur dette d'études diminuer de 1 760 $ en vertu de ce programme.

Programme de remboursement différé : Au total, 19 234 personnes ont bénéficié du Programme de remboursement différé en 2015-2016. La charge des intérêts assumés par le gouvernement était en moyenne de 325 $ par personne, pour un coût total de 6,2 millions de dollars. Puisque le nombre de périodes d'admissibilité de six mois est passé de quatre à dix en 2013-2014, les comparaisons avec les années antérieures doivent être faites avec prudence. La faiblesse des taux d'intérêt en vigueur est également un facteur important du montant total associé au programme.

Tableau 2.7.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2011-2012 à 2015-2016

		2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	2 591	3 530	4 393	4 758	881
	Montant moyen	3 840 $	3 776 $	3 751 $	3 631 $	8 900 $
	Montant total	**9,8 M$**	**13,3 M$**	**16,5 M$**	**17,3 M$**	**7,8 M$**
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	16	19	19	0	0
	Montant moyen	7 385 $	5 141 $	7 379 $	—	—
	Montant total	**0,1 M$**	**0,1 M$**	**0,1 M$**	**—**	**—**
Programme études-travail[1]	Nombre de bénéficiaires	5 013	5 410	5 021	5 340	5 373
	Montant moyen	1 313 $	1 119 $	1 425 $	1 317 $	1 133 $
	Montant total	**6,6 M$**	**6,0 M$**	**7,2 M$**	**7,0 M$**	**6,1 M$**
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	2 629	3 087	3 122	3 056	3 048
	Montant moyen	1 441 $	1 593 $	1 518 $	1 544 $	1 594 $
	Montant total	**3,8 M$**	**4,9 M$**	**4,7 M$**	**4,7 M$**	**4,8 M$**
Programme de remise de dette[2]	Nombre de bénéficiaires	876	828	807	1 007	1 019
	Montant moyen	1 573 $	1 623 $	1 611 $	1 697 $	1 760 $
	Montant total	**1,4 M$**	**1,3 M$**	**1,3 M$**	**1,7 M$**	**1,8 M$**
Programme de remboursement différé[2]	Nombre de bénéficiaires	13 027	12 924	14 632	17 428	19 234
	Montant moyen	274 $	278 $	287 $	322 $	325 $
	Montant total	**3,6 M$**	**3,6 M$**	**4,2 M$**	**5,6 M$**	**6,2 M$**

1. Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

2. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).





Éducation
et Enseignement
supérieur
Québec

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT

2016-2017



Votre gouvernement

Québec

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT

2016-2017



Le présent document a été produit par
le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction
Secteur de l'aide financière aux études
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019

ISBN 978-2-550-83589-9 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-83590-5 (Version électronique PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Avant-propos

Pour mener à bien sa mission, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur favorise l'accès au savoir en offrant un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport décrit l'important soutien financier que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, tant au secondaire (formation professionnelle) qu'à l'enseignement collégial ou universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2016-2017. Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte dans le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le second chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. De plus, le terme « statistique non présentée » signifie que les chiffres en question ne figurent pas dans les tableaux.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2016-2017 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires était de 179 096, pour une aide financière totale de 1,2 milliard de dollars (1 208,5 M$) et une aide financière moyenne de 6 748 $.
- Le montant total en prêts est de 580,3 M$ et le montant total en bourses a atteint 628,2 M$.
- La proportion de bénéficiaires ayant reçu une bourse était de 69,6 %.
- Le nombre de bénéficiaires qui ont reçu de l'aide financière uniquement sous forme de bourse (c'est-à-dire qui sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure) a augmenté de 7,7 %, pour atteindre 7 395.
- Le taux global de participation était de 32,4 %. Plus précisément, à la formation professionnelle, le taux de participation était de 34,3 %, alors qu'à la formation collégiale, il était de 23,7 %. Finalement, à la formation universitaire, le taux de participation était de 41,9 %.
- La proportion de bénéficiaires ayant au moins un enfant à charge était de 25,7 %.
- Plus de 75,2 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.
- C'est 32,3 % des bénéficiaires qui ne sont pas canadiens de naissance.

Vocabulaire

Les définitions suivantes des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de pension alimentaire, de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant ou d'indemnités de décès, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'excellence.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse, ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas en vie maritale avec un enfant à charge.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du Règlement sur l'aide financière aux études.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du Règlement sur l'aide financière aux études, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit l'enseignement secondaire, l'enseignement collégial ou l'enseignement universitaire.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Parent : Père, mère ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est dans l'une des situations suivantes : est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge; habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge; bénéficie du programme Réussir; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, personne entre deux périodes d'études qui est dans l'une des situations suivantes : habite avec un enfant; est en situation grave et exceptionnelle; est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; bénéficie du programme Réussir et s'engage à poursuivre ses études; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Revenus assimilables à un revenu d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] ou Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Retraite Québec ou Régime de pensions du Canada [RPC]), de prestations de retraite, ou de sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Taux de participation : Proportion des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une aide financière pour leurs études, résidant au Québec et inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses 1

1.1 Le Programme en bref 1
1.2 Attribution de l'aide financière 2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires 14
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires 24
1.5 Contributions des tiers 29
1.6 Ressources financières des bénéficiaires 35
1.7 Dépenses admises 41
1.8 Demande d'aide financière 43
1.9 Prêts et remboursement 45

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière 48

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers 48
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales 48
2.3 Programme études-travail 48
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel 48
2.5 Programme de remise de dette 49
2.6 Programme de remboursement différé 49
2.7 Évolution des autres programmes d'aide financière 50

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2016-2017 2

Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2016-2017 8

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2016-2017 9

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017 11

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017 12

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2016 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière 13

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2016-2017 14

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2016-2017 14

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2016 16

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017 18

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2016-2017 19

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017 21

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2016-2017 24

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2016-2017 24

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2016-2017 25

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2016-2017 26

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2016-2017 26

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2016-2017 27

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2016-2017 27

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2016-2017 27

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2016-2017 28

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017 30

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2016-2017 30

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2016-2017 31

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2016-2017 32

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2016-2017 32

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2016-2017 33

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2016-2017 33

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2016-2017 33

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2016-2017 34

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2016-2017 34

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017 35

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2016-2017 36

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017 37

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017..... 37

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2016-2017..... 38

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2016-2017..... 38

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2016-2017 39

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2016-2017..... 39

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2016-2017 40

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2016-2017..... 41

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2016-2017..... 42

Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2016-2017..... 44

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2016-2017..... 45

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2017 46

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2012-2013 à 2016-2017 46

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2012-2013 à 2016-2017..... 47

Tableau 2.7.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2012-2013 à 2016-2017..... 51

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2016-2017 2

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2012-2013 à 2016-2017 3

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017 5

Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017 6

Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017 7

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017 10

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2016 15

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2016 17

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2016 18

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017 20

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2016-2017 22

Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2016-2017 23

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2016-2017 24

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2016-2017 25

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2012-2013 à 2016-2017 36

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2012-2013 à 2016-2017 42

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2012-2013 à 2016-2017 43

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses

Ce chapitre décrit brièvement le Programme de prêts et bourses, la répartition de l'aide financière aux bénéficiaires et les caractéristiques de ces derniers.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses est le principal programme d'aide financière aux études du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein, dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère, des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif, ce qui signifie que les étudiantes et étudiants et, s'il y a lieu, leurs parents ou leur conjoint ou conjointe doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, on peut consulter le document *Une aide à votre portée* sur le site Web de l'Aide financière aux études[1].

[1] Le document est accessible à cette adresse : http://www.afe.gouv.qc.ca/toutes-les-publications/detail/une-aide-a-votre-portee/

1.2 Attribution de l'aide financière

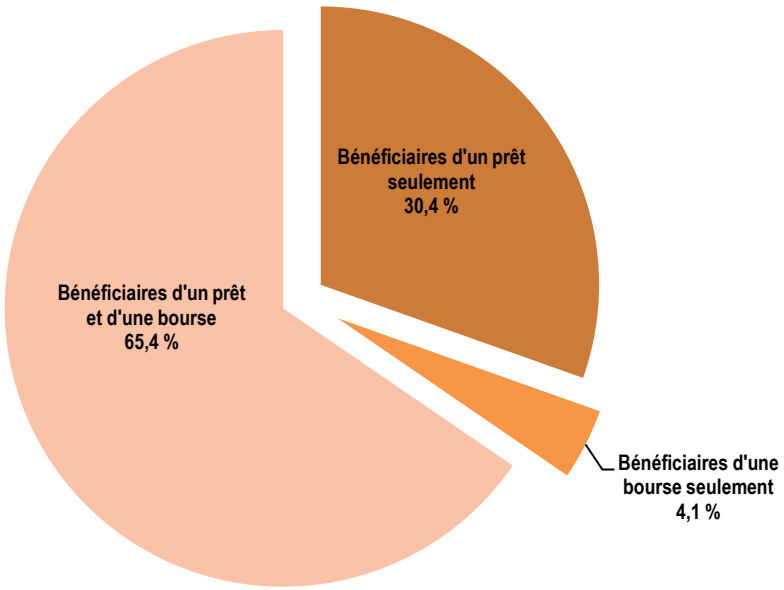
Le Programme de prêts et bourses prévoit le versement d'une aide financière aux études au cours d'une année d'attribution s'échelonnant de septembre à août. En 2016-2017, 179 096 étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Au total, 1,2 milliard de dollars (1 208,5 M$) leur ont été attribués. Plus précisément, 54 493 bénéficiaires (30,4%) ont obtenu uniquement un prêt et 117 208 (65,4%) ont reçu une bourse consécutive à un prêt. Finalement, 7 395 (4,1%) ont reçu uniquement une bourse parce qu'ils avaient une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (graphique 1.2.1).

En ce qui concerne les bénéficiaires d'une bourse consécutive à un prêt, en 2016-2017, l'aide était composée de 372,9 millions de dollars de prêts (39,3 %) et de 574,8 millions de dollars de bourses (60,7 %).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2016-2017

Forme d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Prêt seulement	54 493	207,3 M$	-	**207,3 M$**
Bourse seulement	7 395	-	53,4 M$	**53,4 M$**
Prêt et bourse	117 208	372,9 M$	574,8 M$	**947,7 M$**
Total des bénéficiaires	**179 096**	**580,3 M$**	**628,2 M$**	**1 208,5 M$**

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2016-2017

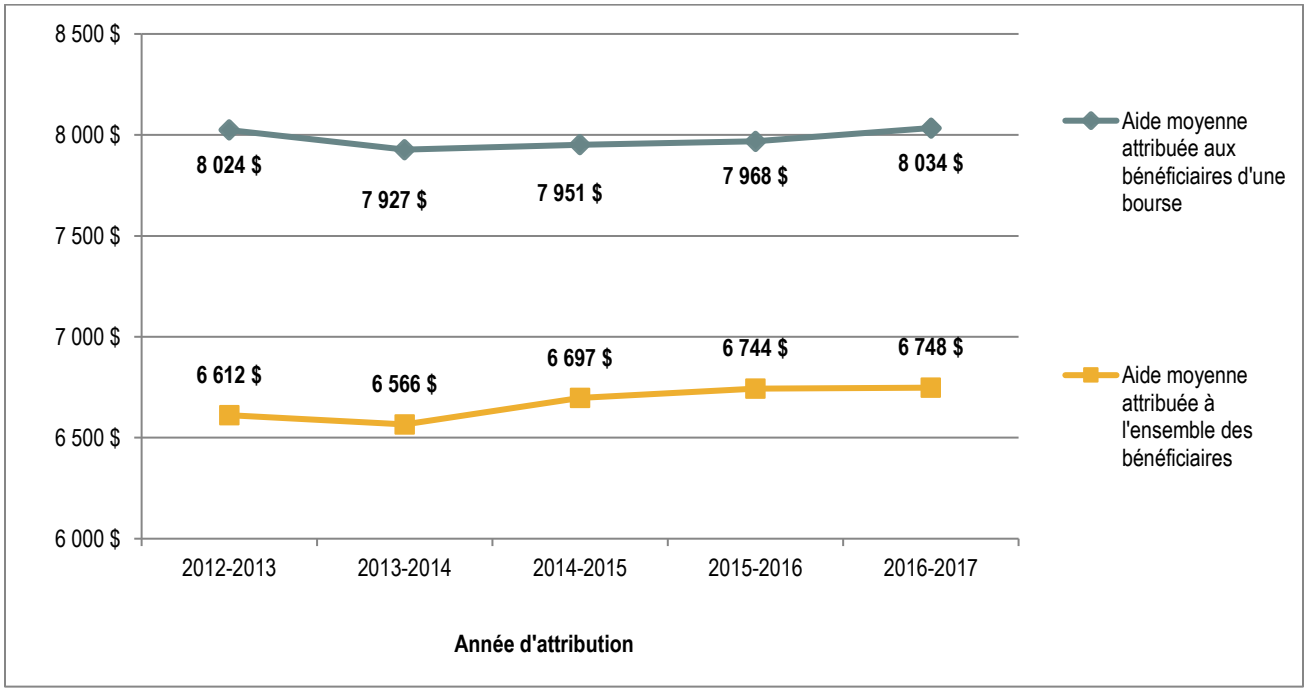


Au total, 171 701 personnes ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse), dont le montant moyen annuel était de 3 380 $. Pour les 124 603 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffrait à 5 041 $. Ainsi, une somme annuelle totale de 580,3 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 48,0 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 628,2 millions de dollars (52,0 %) ont été versés sous forme de bourse.

Le graphique 1.2.2 montre que l'aide moyenne annuelle affiche une tendance à la hausse depuis les cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 566 $ en 2013-2014 à 6 748 $ en 2016-2017, ce qui représente une augmentation de 2,8 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 1,3 %, les montants étant respectivement de 7 927 $ et de 8 034 $ pour la même période.

La légère diminution observée en 2013-2014 par rapport à 2012-2013 est attribuable en partie au retrait de mesures de bonification appliquées au Programme de prêts et bourses à l'année 2012-2013 seulement. Ces bonifications avaient un impact sur le montant de prêt accordé aux bénéficiaires pour qui une contribution des tiers était calculée. Ces bonifications ont été retirées après le Sommet sur l'enseignement supérieur.

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2012-2013 à 2016-2017

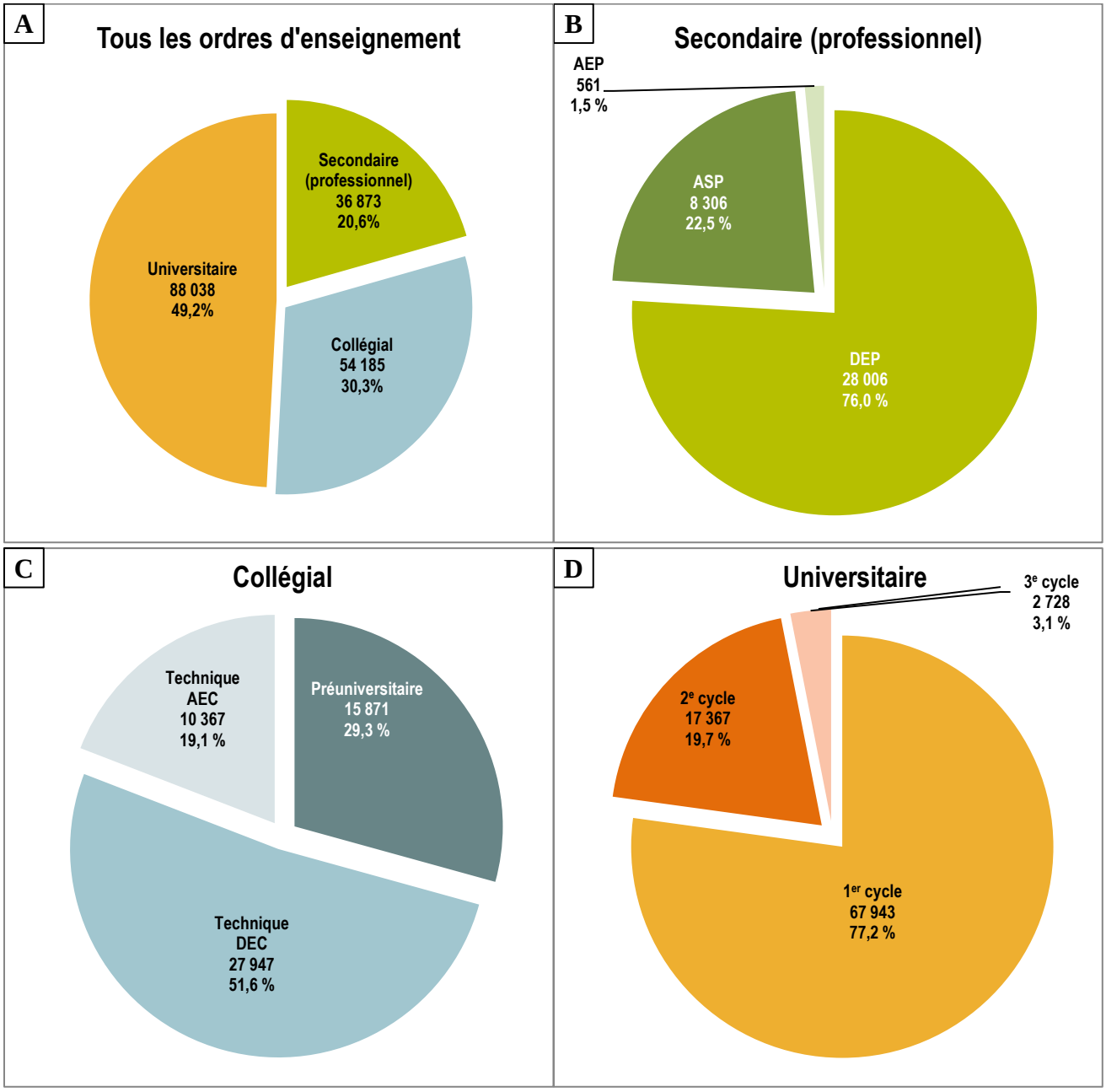


Un peu moins de la moitié (49,2 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses fréquentaient un établissement d'enseignement universitaire en 2016-2017 (graphique 1.2.3 A). Ils ont reçu 54,9 % de l'ensemble de l'aide attribuée, pour un total de 663,4 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne de 7 536 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Les bénéficiaires du 1er cycle représentaient 77,2 % des bénéficiaires à l'université (graphique 1.2.3 D), soit 37,9 % de l'ensemble des bénéficiaires (statistique non présentée). Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires du 2e et du 3e cycle ont reçu en moyenne les montants d'aide les plus élevés.

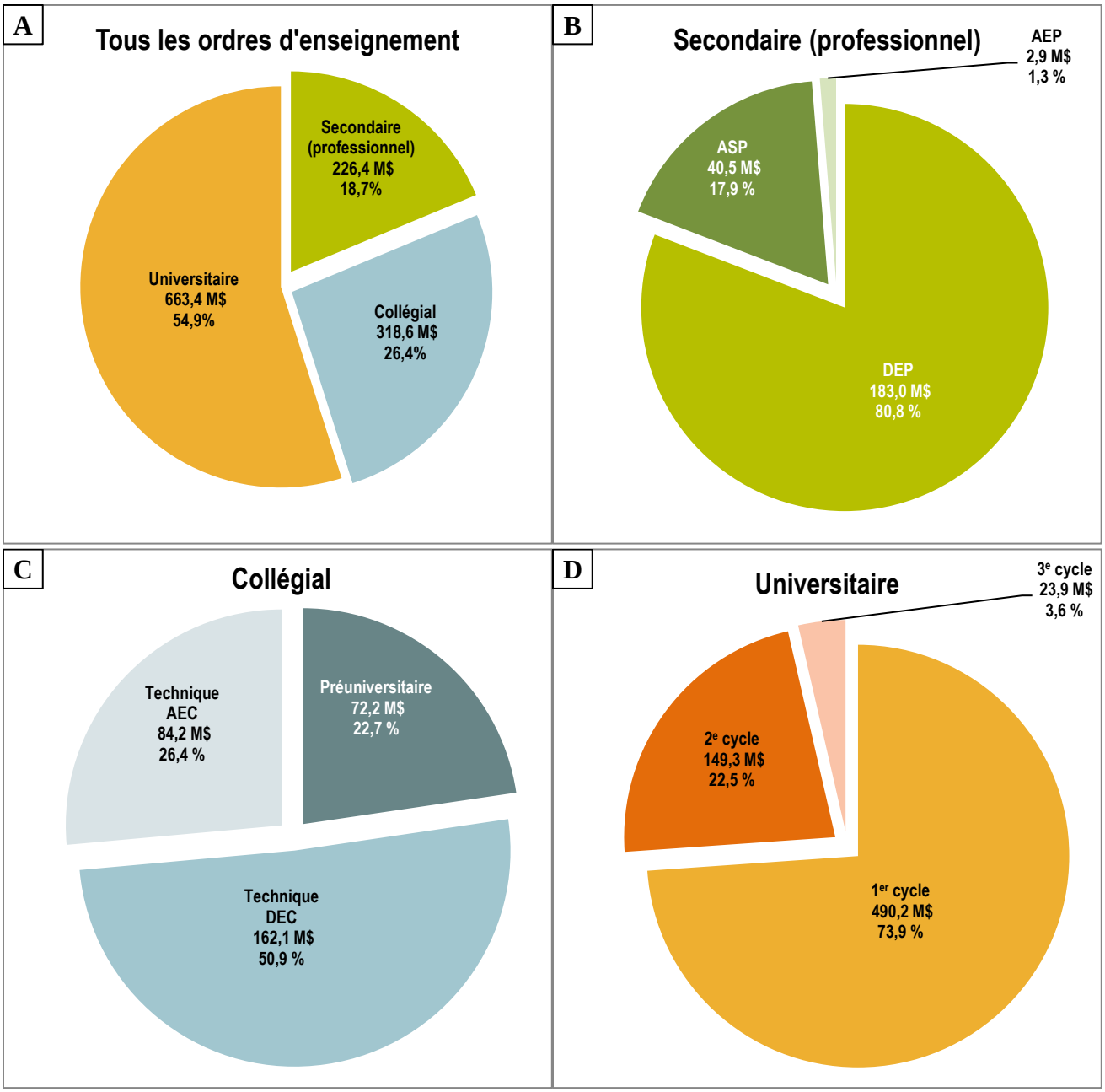
Par ailleurs, près du tiers (30,3 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces derniers ont reçu 26,4 % de l'ensemble de l'aide attribuée, pour un total de 318,6 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 5 880 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Le graphique 1.2.3 C indique que ces bénéficiaires étaient majoritairement (51,6 %) à la formation technique (DEC), et le graphique 1.2.5 montre que le montant moyen d'aide financière variait selon le type de formation.

Notons également que 20,6 % des bénéficiaires étaient à la formation professionnelle du secondaire (graphique 1.2.3 A) et qu'ils ont reçu 18,7 % de l'aide financière totale, soit 226,4 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), pour une moyenne de 6 141 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Ces personnes étudiaient en grande majorité (76,0 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B). Le montant moyen de l'aide était plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études professionnelles (AEP) (graphique 1.2.5).

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

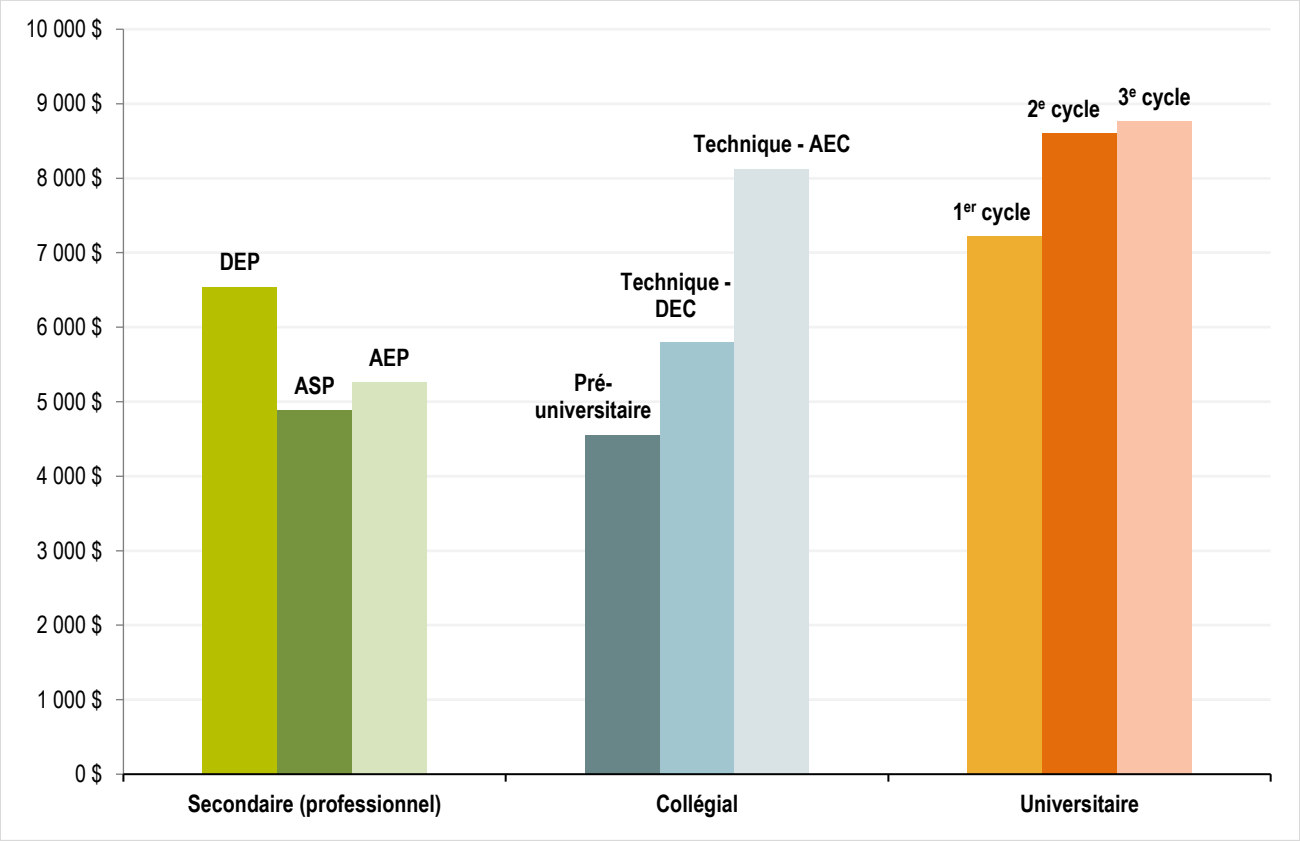


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2016-2017

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**7 579**	**2 923 $**	**22,2 M$**	**794**	**5 662 $**	**4,5 M$**	**28 500**	**7 010 $**	**199,8 M$**	**36 873**	**6 141 $**	**226,4 M$**
	DEP	6 852	3 016 $	20,7 M$	734	5 726 $	4,2 M$	20 420	7 742 $	158,1 M$	28 006	6 533 $	183,0 M$
	ASP	663	2 051 $	1,4 M$	45	5 035 $	0,2 M$	7 598	5 125 $	38,9 M$	8 306	4 879 $	40,5 M$
	AEP	64	2 045 $	0,1 M$	15	4 430 $	0,1 M$	482	5 706 $	2,8 M$	561	5 255 $	2,9 M$
Collégial	**Total collégial**	**19 926**	**3 644 $**	**72,6 M$**	**2 756**	**6 347 $**	**17,5 M$**	**31 503**	**7 252 $**	**228,5 M$**	**54 185**	**5 880 $**	**318,6 M$**
	Préuniversitaire	5 354	2 359 $	12,6 M$	796	5 383 $	4,3 M$	9 721	5 692 $	55,3 M$	15 871	4 552 $	72,2 M$
	Technique – DEC	10 272	3 155 $	32,4 M$	1 656	6 510 $	10,8 M$	16 019	7 426 $	119,0 M$	27 947	5 802 $	162,1 M$
	Technique – AEC	4 300	6 415 $	27,6 M$	304	7 984 $	2,4 M$	5 763	9 402 $	54,2 M$	10 367	8 121 $	84,2 M$
Universitaire	**Total universitaire**	**26 988**	**4 171 $**	**112,6 M$**	**3 845**	**8 172 $**	**31,4 M$**	**57 205**	**9 080 $**	**519,4 M$**	**88 038**	**7 536 $**	**663,4 M$**
	1er cycle	20 842	3 857 $	80,4 M$	3 163	7 946 $	25,1 M$	43 938	8 756 $	384,7 M$	67 943	7 215 $	490,2 M$
	2e cycle	5 004	5 163 $	25,8 M$	577	9 034 $	5,2 M$	11 786	10 034 $	118,3 M$	17 367	8 597 $	149,3 M$
	3e cycle	1 142	5 571	6,4 M$	105	10 236 $	1,1 M$	1 481	11 113 $	16,5 M$	2 728	8 759 $	23,9 M$
Total		**54 493**	**3 805 $**	**207,3 M$**	**7 395**	**7 222 $**	**53,4 M$**	**117 208**	**8 086 $**	**947,7 M$**	**179 096**	**6 748 $**	**1 208,5 M$**

Le tableau 1.2.3 et le graphique 1.2.6 présentent la répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et le montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière. Comme mentionné au début du chapitre, 65,4 % de l'ensemble des bénéficiaires ont reçu une aide financière sous forme de prêts et de bourses.

À la formation professionnelle, 77,3 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 2 306 $ et 4 704 $. À titre de comparaison, presque tous ceux qui poursuivaient des études menant à une ASP (91,5 %) ont reçu un prêt et une bourse, alors que ce fut le cas pour 72,9 % au DEP et pour 85,9 % à l'AEP.

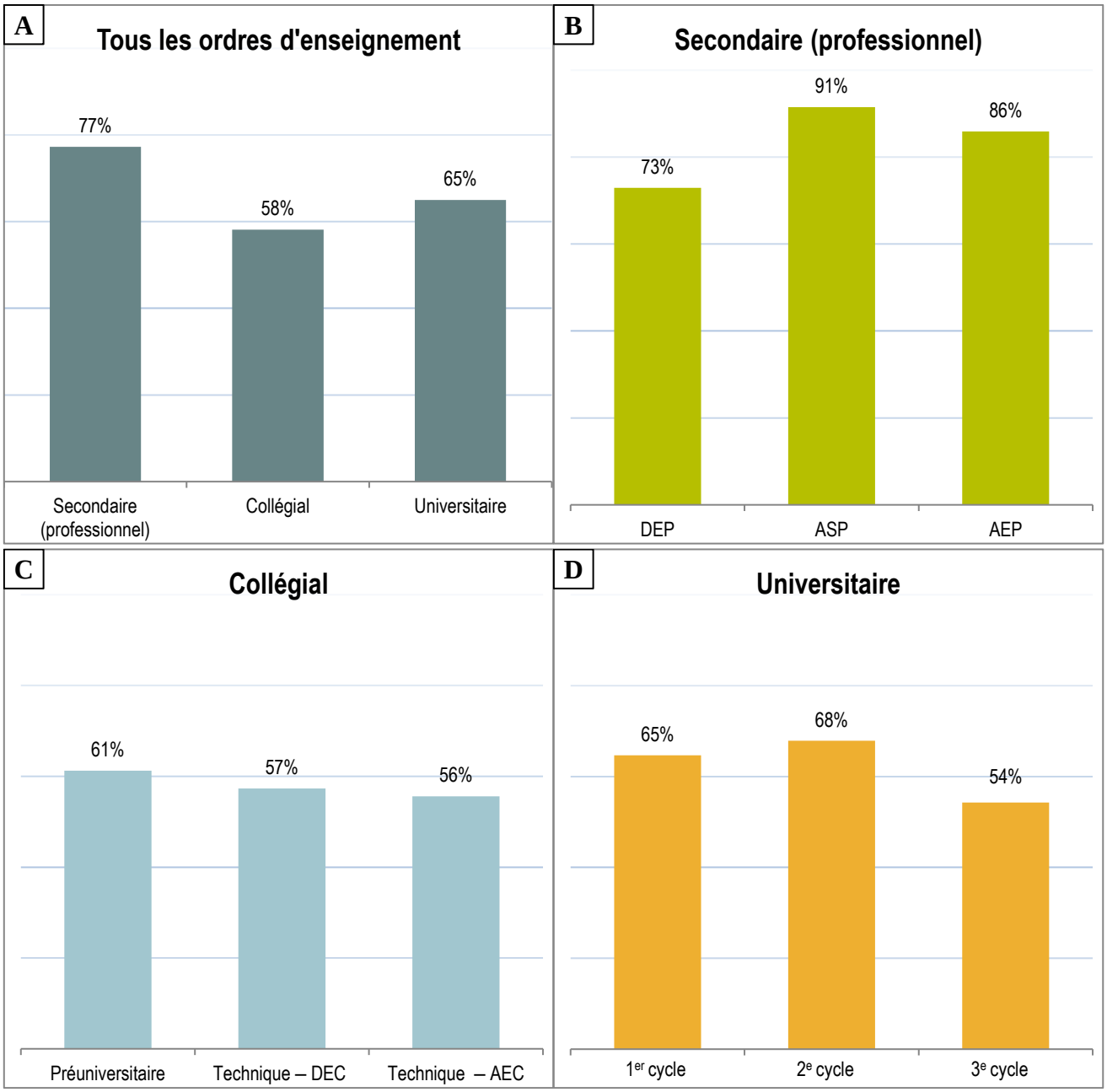
Au collégial, 58,1 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 042 $ et de 4 210 $. Un peu plus de un bénéficiaire sur deux (55,6 %) a reçu un prêt et une bourse à la formation technique menant à une attestation d'études collégiales (AEC). À titre de comparaison, 57,3 % des bénéficiaires à la formation technique menant au diplôme d'études collégiales (DEC) et 61,3 % des bénéficiaires à la formation préuniversitaire ont reçu un prêt et une bourse.

À la formation universitaire, deux bénéficiaires sur trois (65,0 %) ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 695 $ et de 5 385 $. Plus d'un bénéficiaire sur deux (54,3 %) a reçu un prêt et une bourse pour des études au 3e cycle, comparativement à 64,7 % au 1er cycle et à 67,9 % au 2e cycle.

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2016-2017

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total en prêts	Montant total en bourses	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**28 500**	**2 306 $**	**4 704 $**	**7 010 $**	**65,7 M$**	**134,1 M$**	**199,8 M$**
	DEP	20 420	2 730 $	5 012 $	7 742 $	55,8 M$	102,3 M$	158,1 M$
	ASP	7 598	1 219 $	3 906 $	5 125 $	9,3 M$	29,7 M$	38,9 M$
	AEP	482	1 458 $	4 249 $	5 706 $	0,7 M$	2,0 M$	2,8 M$
Collégial	**Total collégial**	**31 503**	**3 042 $**	**4 210 $**	**7 252 $**	**95,8 M$**	**132,6 M$**	**228,5 M$**
	Préuniversitaire	9 721	2 584 $	3 108 $	5 692 $	25,1 M$	30,2 M$	55,3 M$
	Technique DEC	16 019	3 094 $	4 332 $	7 426 $	49,6 M$	69,4 M$	119,0 M$
	Technique AEC	5 763	3 670 $	5 732 $	9 402 $	21,2 M$	33,0 M$	54,2 M$
Universitaire	**Total universitaire**	**57 205**	**3 695 $**	**5 385 $**	**9 080 $**	**211,4 M$**	**308,1 M$**	**519,4 M$**
	1er cycle	43 938	3 387 $	5 369 $	8 756 $	148,8 M$	235,9 M$	384,7 M$
	2e cycle	11 786	4 638 $	5 396 $	10 034 $	54,7 M$	63,6 M$	118,3 M$
	3e cycle	1 481	5 349 $	5 764 $	11 113 $	7,9 M$	8,5 M$	16,5 M$
Total des bénéficiaires		**117 208**	**3 182 $**	**4 904 $**	**8 086 $**	**372,9 M$**	**574,8 M$**	**947,7 M$**

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017



Rappelons que le montant moyen d'aide financière accordé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses se chiffrait à 6 748 $ en 2016-2017. On observe que près de la moitié (47,5 %) de l'ensemble des bénéficiaires a obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 $. Si on les répartit selon l'ordre d'enseignement, on remarque que 54,4 % des bénéficiaires à la formation universitaire ont obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 $, alors que cette proportion était respectivement de 40,5 % et de 41,5 % au collégial et à la formation professionnelle (tableau 1.2.4).

À l'opposé, 52,5 % de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses a obtenu une aide financière totale de 6 000 $ ou moins. Plus particulièrement, près du quart (24,4 %) des bénéficiaires a reçu un montant d'aide entre 2 001 $ et 4 000 $, ce qui représente près de la moitié des bénéficiaires qui recevaient une aide totale de 6 000 $ ou moins.

À la formation professionnelle du secondaire, c'est 23,3 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une ASP et 34,9 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une AEP qui ont reçu un montant d'aide total de plus 6 000 $. À titre de comparaison, c'est 46,9 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à un DEP qui ont reçu une somme du même ordre.

Au collégial, la proportion de bénéficiaires recevant plus de 6 000 $ était de 25,4 % à la formation préuniversitaire, alors qu'elle était de 41,6 % à la formation technique menant à un DEC et de 60,9 % à la formation technique conduisant à une AEC.

À l'enseignement universitaire, près de deux bénéficiaires sur trois au 2e et au 3e cycle, soit 63,3 % et 64,2 % respectivement, ont reçu une aide totale de plus de 6 000 $, comparativement à un peu plus de la moitié (51,6%) pour ceux du 1er cycle.

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

		Montant d'aide total attribué					
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**2 000 $ ou moins**	**De 2 001 $ à 4 000 $**	**De 4 001 $ à 6 000 $**	**De 6 001 $ à 8 000 $**	**De 8 001 $ à 10 000 $**	**10 001 $ ou plus**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**13,2 %**	**24,5 %**	**20,8 %**	**14,2 %**	**9,9 %**	**17,4 %**
	DEP	14,5 %	21,2 %	17,3 %	14,8 %	11,5 %	20,6 %
	ASP	8,9 %	35,6 %	32,3 %	11,7 %	4,4 %	7,2 %
	AEP	11,6 %	27,5 %	26,0 %	19,4 %	7,8 %	7,7 %
Collégial	**Total collégial**	**10,5 %**	**28,4 %**	**20,5 %**	**13,1 %**	**12,9 %**	**14,5 %**
	Préuniversitaire	15,8 %	34,0 %	24,8 %	9,6 %	10,7 %	5,1 %
	Technique – DEC	9,4 %	30,4 %	18,6 %	14,4 %	13,5 %	13,7 %
	Technique – AEC	5,4 %	14,7 %	19,1 %	15,0 %	14,8 %	31,1 %
Universitaire	**Total universitaire**	**6,3 %**	**21,8 %**	**17,6 %**	**14,1 %**	**12,0 %**	**28,3 %**
	1er cycle	6,8 %	24,4 %	17,2 %	14,2 %	11,5 %	25,9 %
	2e cycle	4,4 %	13,4 %	18,9 %	13,7 %	13,8 %	35,8 %
	3e cycle	5,1 %	11,8 %	19,0 %	13,5 %	13,0 %	37,7 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**9,0 %**	**24,4 %**	**19,1 %**	**13,8 %**	**11,8 %**	**21,9 %**

Rappelons que le montant de bourse moyen attribué dans le cadre du Programme de prêts et bourses se chiffrait à 5 041 $ en 2016-2017. Parmi les boursiers, 59,2 % des étudiants à l'université ont reçu une bourse de plus de 4 000 $, comparativement à 45,1 % au collégial et à 48,9 % au secondaire (tableau 1.2.5).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

		Montant de bourse attribué					
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**2 000 $ ou moins**	**De 2 001 $ à 4 000 $**	**De 4 001 $ à 6 000 $**	**De 6 001 $ à 8 000 $**	**De 8 001 $ à 10 000 $**	**10 001 $ ou plus**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**17,5 %**	**33,6 %**	**19,8 %**	**12,8 %**	**8,2 %**	**8,1 %**
	DEP	20,2 %	25,8 %	19,2 %	15,1 %	9,8 %	10,0 %
	ASP	10,3 %	54,9 %	21,1 %	6,5 %	3,9 %	3,2 %
	AEP	16,1 %	37,0 %	27,2 %	10,7 %	5,4 %	3,6 %
Collégial	**Total collégial**	**26,9 %**	**28,0 %**	**16,7 %**	**13,5 %**	**6,6 %**	**8,2 %**
	Préuniversitaire	37,0 %	33,0 %	12,9 %	10,4 %	2,8 %	3,9 %
	Technique – DEC	25,3 %	27,0 %	17,6 %	14,4 %	6,9 %	8,8 %
	Technique – AEC	14,2 %	22,2 %	20,8 %	16,4 %	12,5 %	13,9 %
Universitaire	**Total universitaire**	**17,8 %**	**23,0 %**	**19,2 %**	**15,6 %**	**10,6 %**	**13,8 %**
	1er cycle	18,1 %	23,3 %	19,3 %	14,9 %	10,3 %	14,1 %
	2e cycle	16,8 %	22,0 %	19,0 %	18,3 %	11,2 %	12,7 %
	3e cycle	15,1 %	19,2 %	18,2 %	18,4 %	13,2 %	16,0 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**20,2 %**	**26,8 %**	**18,7 %**	**14,4 %**	**8,9 %**	**10,9 %**

À l'automne 2016, le taux de participation au Programme de prêts et bourses était de 32,4 % (tableau 1.2.6). C'est à la formation universitaire que s'observait le plus haut taux de participation, où 41,9 % des étudiantes et des étudiants bénéficiaient de ce programme, comparativement à 34,3 % au secondaire à la formation professionnelle et à 23,7 % au collégial subventionné[2].

À l'enseignement universitaire, c'est au 2e cycle que le taux de participation était le plus élevé, s'élevant à 68,5 %, alors qu'il était de 38,8 % au 1er cycle et de 27,8 % au 3e cycle. Par ailleurs, 29,5 % des étudiants universitaires ont reçu une bourse. C'est également au 2e cycle que se trouvait la plus grande proportion de boursiers (49,7 %).

Au collégial subventionné, 14,6 % des étudiants à la formation préuniversitaire ont profité d'une aide financière, comparativement à 31,1 % à la formation technique menant à un DEC et à 45,7 % à la formation technique menant à une AEC. Pour ce qui est de la bourse, 15,8 % des étudiants collégiaux en ont bénéficié.

À la formation professionnelle du secondaire, 34,4 % des élèves inscrits à un programme menant au DEP ont profité d'une aide financière, comparativement à 35,5 % à l'ASP et à 19,5 % à l'AEP. Finalement, 27,2 % des élèves de la formation professionnelle ont bénéficié d'une bourse.

[2] Les données pour l'enseignement collégial non subventionné n'étant pas disponibles, cet ordre d'enseignement est exclu.

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2016 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**33,5 %**	**27,2 %**	**34,3 %**
	DEP	33,5 %	26,3 %	34,4 %
	ASP	35,3 %	33,0 %	35,5 %
	AEP	18,8 %	17,6 %	19,5 %
Collégial subventionné	**Total collégial**	**22,5 %**	**15,8 %**	**23,7 %**
	Préuniversitaire	13,9 %	9,7 %	14,6 %
	Technique – DEC	29,3 %	20,1 %	31,1 %
	Technique – AEC	44,4 %	36,2 %	45,7 %
Universitaire	**Total universitaire**	**40,5 %**	**29,5 %**	**41,9 %**
	1er cycle	37,4 %	27,2 %	38,8 %
	2e cycle	66,6 %	49,7 %	68,5 %
	3e cycle	26,8 %	16,9 %	27,8 %
Total des bénéficiaires		**31,2 %**	**23,0 %**	**32,4 %**

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2016-2017 étaient principalement citoyens canadiens de naissance, célibataires et au début de la vingtaine. Les femmes étaient en plus grand nombre que les hommes. De plus, la majorité des bénéficiaires ne résidaient pas chez leurs parents.

Les tableaux 1.3.1 et 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires en 2016-2017. La majorité était de citoyenneté canadienne avec 67,7 % des bénéficiaires qui sont nés au Canada et 11,7 % d'entre eux qui ont obtenu la nationalité canadienne par naturalisation. De plus, un bénéficiaire sur cinq (20,4 %) avait le statut de résident permanent. Les bénéficiaires étaient également en grande majorité célibataires (76,0 %).

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2016-2017

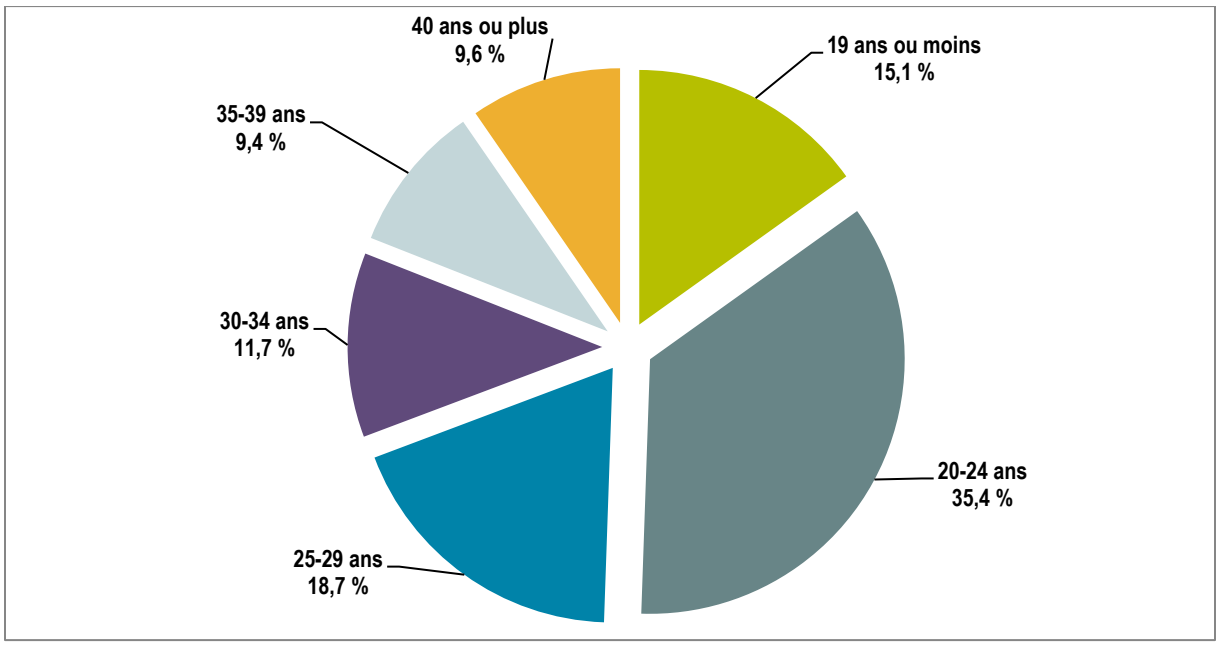
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	121 165	67,7 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	21 003	11,7 %
Résidence permanente	36 544	20,4 %
Statut de réfugié	384	0,2 %
Total des bénéficiaires	**179 096**	**100,0 %**

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2016-2017

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	136 195	76,0 %
Mariée ou marié ou unie ou uni civilement	36 469	20,4 %
Divorcée ou divorcé	3 171	1,8 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	3 014	1,7 %
Veuve ou veuf	247	0,1 %
Total des bénéficiaires	**179 096**	**100,0 %**

Le graphique 1.3.1 permet de calculer que 69,2 % des bénéficiaires étaient âgés de moins de 30 ans, avec une majorité (35,4 %) dans la catégorie des 20 à 24 ans. Il est à noter que l'âge des bénéficiaires est déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, donc ici le 30 septembre 2016.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2016



Le tableau 1.3.3 indique que près de la moitié des bénéficiaires qui étudient à l'université (47,8%, soit 42 083) étaient âgés de 20 à 24 ans. Cette proportion est influencée principalement par le nombre de bénéficiaires du 1er cycle. Ceux du 2e cycle se répartissent surtout dans les catégories des 20-24 ans et 25-29 ans. Finalement, ceux du 3e cycle se trouvaient majoritairement dans la catégorie des 25-29 ans.

Au collégial, près des deux tiers des bénéficiaires (62,4 %, soit 33 785) étaient âgés de moins de 25 ans, répartis dans les catégories des 19 ans ou moins et des 20-24 ans. En ce qui a trait à la formation technique menant à un DEC, le partage était homogène, alors qu'à la formation préuniversitaire, les bénéficiaires étaient plus jeunes (majorité de 19 ans ou moins), et qu'à la formation technique conduisant à l'AEC, ils étaient plus âgés (majorité de 40 ans ou plus).

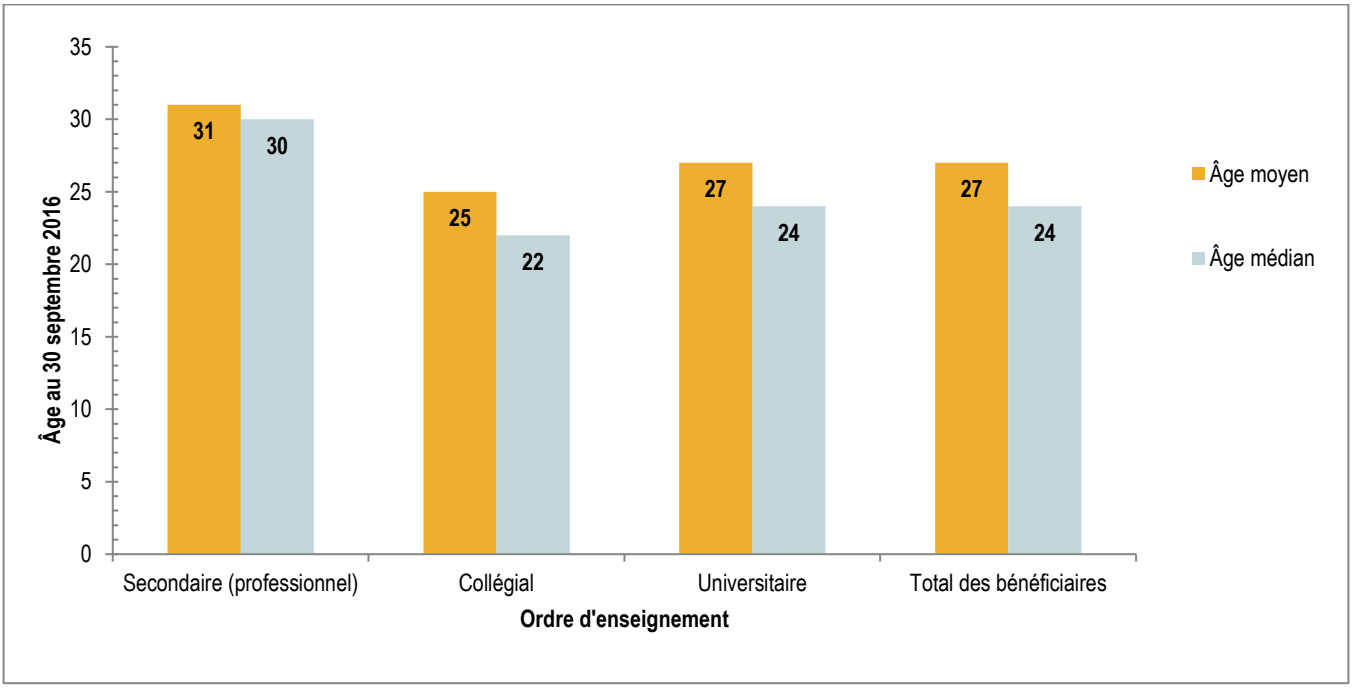
À la formation professionnelle du secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge était presque uniforme, même pour les 40 ans ou plus (tableau 1.3.3). Par contre, en ce qui concerne les programmes conduisant à une ASP, on comptait relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Pour ce qui est des programmes conduisant à une AEP, on observe que la majorité des bénéficiaires se trouvaient dans la catégorie des 40 ans ou plus.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2016

		Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2016						
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**19 ans ou moins**	**20-24 ans**	**25-29 ans**	**30-34 ans**	**35-39 ans**	**40 ans ou plus**	**Total**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**4 047**	**6 731**	**6 567**	**6 505**	**5 818**	**7 205**	**36 873**
	DEP	3 886	6 205	5 214	4 267	3 793	4 641	28 006
	ASP	146	486	1 298	2 136	1 904	2 336	8 306
	AEP	15	40	55	102	121	228	561
Collégial	**Total collégial**	**19 135**	**14 650**	**7 371**	**5 091**	**4 125**	**3 813**	**54 185**
	Préuniversitaire	10 402	3 422	974	503	335	235	15 871
	Technique – DEC	8 309	9 234	4 474	2 573	1 898	1 459	27 947
	Technique – AEC	424	1 994	1 923	2 015	1 892	2 119	10 367
Universitaire	**Total universitaire**	**3 908**	**42 083**	**19 548**	**9 406**	**6 905**	**6 188**	**88 038**
	1er cycle	3 889	34 880	13 017	6 679	5 046	4 432	67 943
	2e cycle	19	6 826	5 576	2 142	1 460	1 344	17 367
	3e cycle	0	377	955	585	399	412	2 728
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**27 090**	**63 464**	**33 486**	**21 002**	**16 848**	**17 206**	**179 096**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**15,1 %**	**35,4 %**	**18,7 %**	**11,7 %**	**9,4 %**	**9,6 %**	**100,0 %**

Le graphique 1.3.2 indique que les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à la formation professionnelle du secondaire étaient plus âgés que ceux de la formation collégiale ou universitaire.

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2016



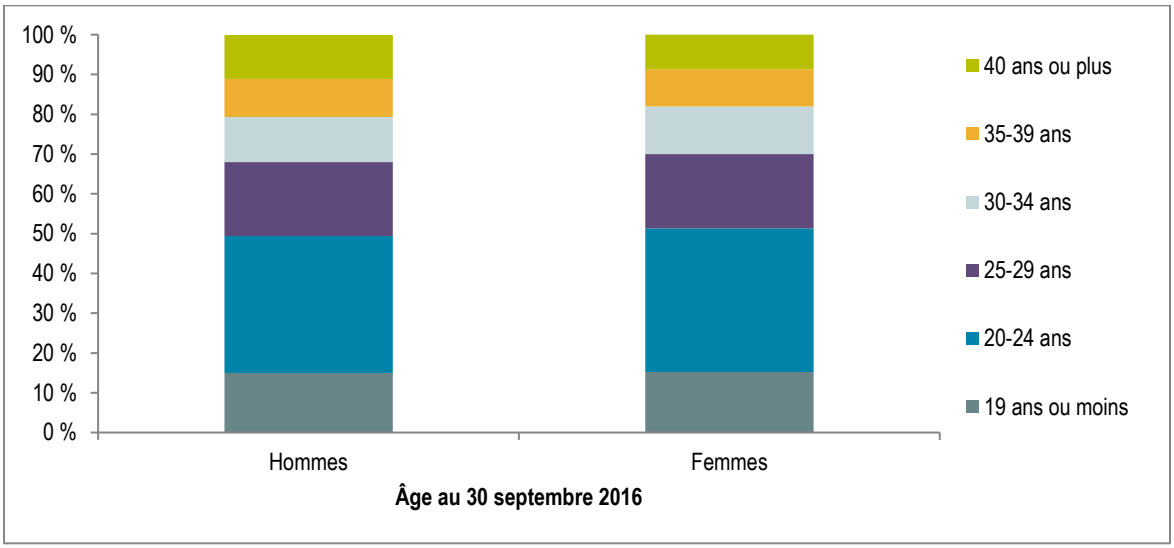
Environ 61,1 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2016-2017 étaient de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes au sein de tous les ordres d'enseignement et dans tous les types de formation. C'est au secondaire à la formation professionnelle menant à une AEP que la majorité féminine était la plus importante, avec un taux de représentation de 76,3 %. La présence des femmes au collégial était aussi remarquable à la formation technique menant à un DEC, où elles constituaient 67,3 % des bénéficiaires.

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

		Femmes		Hommes	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**%**	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**21 350**	**57,9 %**	**15 523**	**42,1 %**
	DEP	16 084	57,4 %	11 922	42,6 %
	ASP	4 838	58,2 %	3 468	41,8 %
	AEP	428	76,3 %	133	23,7 %
Collégial	**Total collégial**	**34 926**	**64,5 %**	**19 259**	**35,5 %**
	Préuniversitaire	9 940	62,6 %	5 931	37,4 %
	Technique – DEC	18 798	67,3 %	9 149	32,7 %
	Technique – AEC	6 188	59,7 %	4 179	40,3 %
Universitaire	**Total universitaire**	**53 072**	**60,3 %**	**34 966**	**39,7 %**
	1er cycle	41 185	60,6 %	26 758	39,4 %
	2e cycle	10 325	59,5 %	7 042	40,5 %
	3e cycle	1 562	57,3 %	1 166	42,7 %
Total des bénéficiaires		**109 348**	**61,1 %**	**69 748**	**38,9 %**

Quant à la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge, on remarque au graphique 1.3.3 qu'elle était homogène selon le sexe.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2016

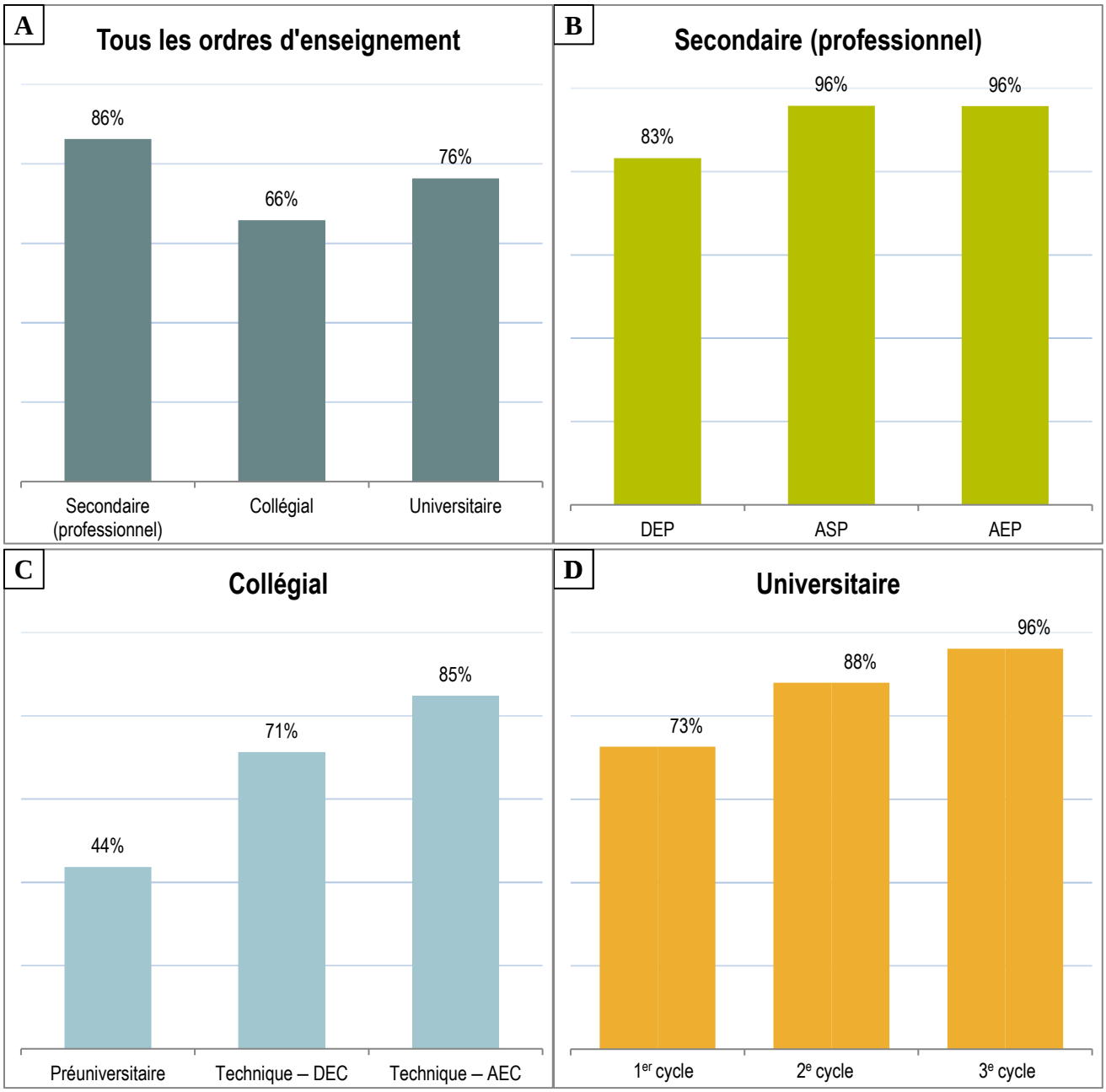


Le fait qu'un bénéficiaire réside ou non chez ses parents est l'une des caractéristiques qui influencent le montant d'aide financière accordé. Le tableau 1.3.5 et le graphique 1.3.4 permettent d'observer que 134 689 bénéficiaires (75,2 %) ne résidaient pas chez leurs parents en 2016-2017. Ceux-ci recevaient, en moyenne, une aide financière de 7 631 $, comparativement à 4 067 $ pour les bénéficiaires résidant chez leurs parents. C'est au secondaire à la formation professionnelle que le taux de bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents était le plus élevé, atteignant 86,3 %, suivi du niveau universitaire avec 76,4 % et du niveau collégial avec 65,8 %. Notons au passage que la formation préuniversitaire au collégial est le seul type de formation où les bénéficiaires résidant chez leurs parents étaient plus nombreux que ceux ne résidant pas chez leurs parents.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2016-2017

		Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**5 065**	**3 279 $**	**31 808**	**6 597 $**
	DEP	4 693	3 375 $	23 313	7 169 $
	ASP	348	2 054 $	7 958	5 003 $
	AEP	24	2 293 $	537	5 387 $
Collégial	**Total collégial**	**18 531**	**3 605 $**	**35 654**	**7 062 $**
	Préuniversitaire	8 936	3 240 $	6 935	6 242 $
	Technique – DEC	8 021	3 347 $	19 926	6 790 $
	Technique – AEC	1 574	6 999 $	8 793	8 322 $
Universitaire	**Total universitaire**	**20 811**	**4 671 $**	**67 227**	**8 423 $**
	1er cycle	18 621	4 557 $	49 322	8 219 $
	2e cycle	2 084	5 603 $	15 283	9 006 $
	3e cycle	106	6 395 $	2 622	8 855 $
Total		**44 407**	**4 067 $**	**134 689**	**7 631 $**

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017



Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être aux études à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le Règlement sur l'aide financière aux études, il est toutefois possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

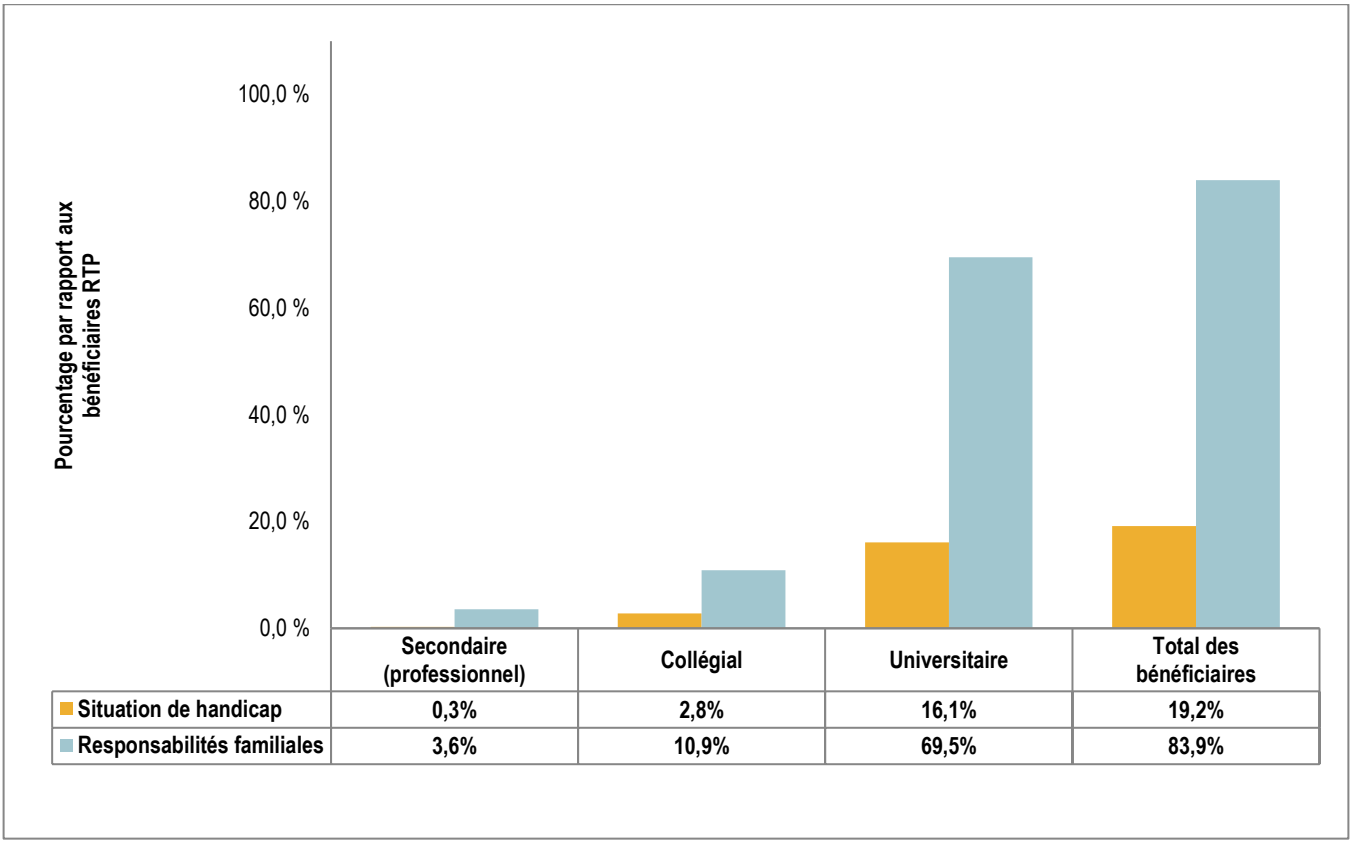
En 2016-2017, 12 251 personnes étudiant à temps partiel ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention du statut d'étudiant réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ils représentaient 6,8 % de l'ensemble des 179 096 bénéficiaires du Programme. C'est au 1er cycle universitaire que se trouvait la majorité de ces bénéficiaires, soit 9 027 (73,7 %).

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**458**	**3,7 %**
	DEP	376	3,1 %
	ASP	78	0,6 %
	AEP	4	0,0 %
Collégial	**Total collégial**	**1 605**	**13,1 %**
	Préuniversitaire	467	3,8 %
	Technique – DEC	840	6,9 %
	Technique – AEC	298	2,4 %
Universitaire	**Total universitaire**	**10 188**	**83,2 %**
	1er cycle	9 027	73,7 %
	2e cycle	1 113	9,1 %
	3e cycle	48	0,4 %
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**12 251**	**100,0 %**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**6,8 %**	

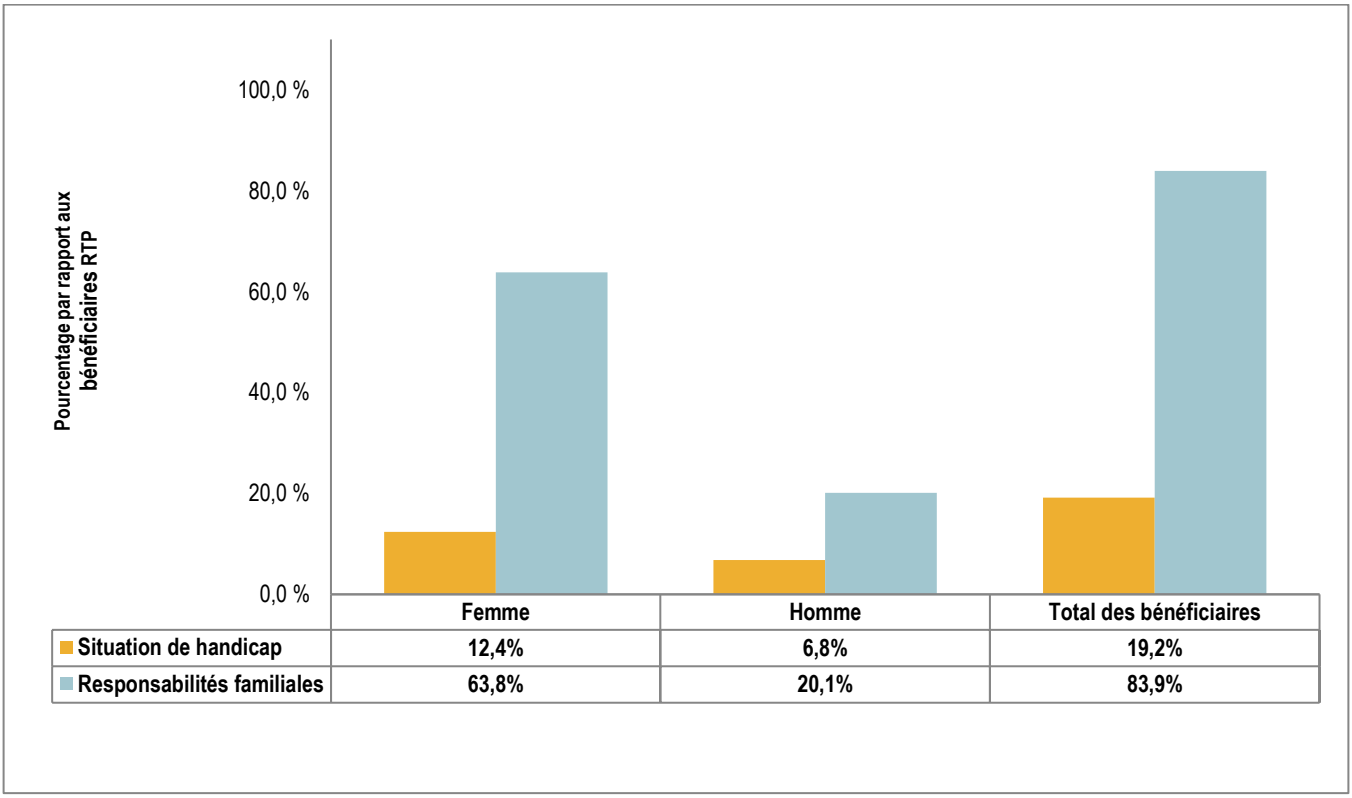
La grande majorité (83,9 %) des bénéficiaires réputés aux études à temps plein avait ce statut en raison de leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.5). Il est à noter qu'en 2016-2017, 383 bénéficiaires (3,1 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois en raison de leurs responsabilités familiales et de leur situation de handicap (statistique non démontrée). Un nombre de 26 778 bénéficiaires inscrits à temps plein avaient la possibilité d'être reconnus réputés aux études à temps plein.

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2016-2017



	Secondaire (professionnel)	Collégial	Universitaire	Total des bénéficiaires
Situation de handicap	0,3%	2,8%	16,1%	19,2%
Responsabilités familiales	3,6%	10,9%	69,5%	83,9%

Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2016-2017



	Femme	Homme	Total des bénéficiaires
Situation de handicap	12,4%	6,8%	19,2%
Responsabilités familiales	63,8%	20,1%	83,9%

1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

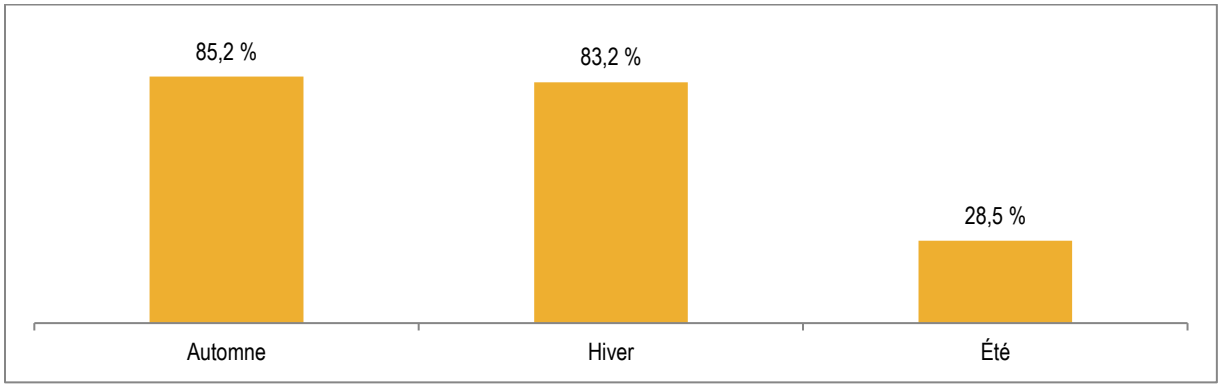
Le tableau 1.4.1 indique que la majorité a bénéficié du Programme de prêts et bourses durant les deux trimestres (automne et hiver), alors que 14,5 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2016, hiver 2017 et été 2017). Notons par ailleurs que 51,9 % des étudiants poursuivaient un cheminement atypique.

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2016-2017

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	86 099	48,1 %
Automne seulement	38 895	21,7 %
Automne, hiver et été	25 919	14,5 %
Hiver seulement	16 013	8,9 %
Hiver et été	8 070	4,5 %
Automne et été	2 458	1,4 %
Été seulement	1 642	0,9 %
Total des bénéficiaires	**179 096**	**100,0 %**

Le graphique 1.4.1 indique que, peu importe le nombre total de trimestres, 85,2 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 83,2 % à l'hiver et à 28,5 % à l'été.

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2016-2017

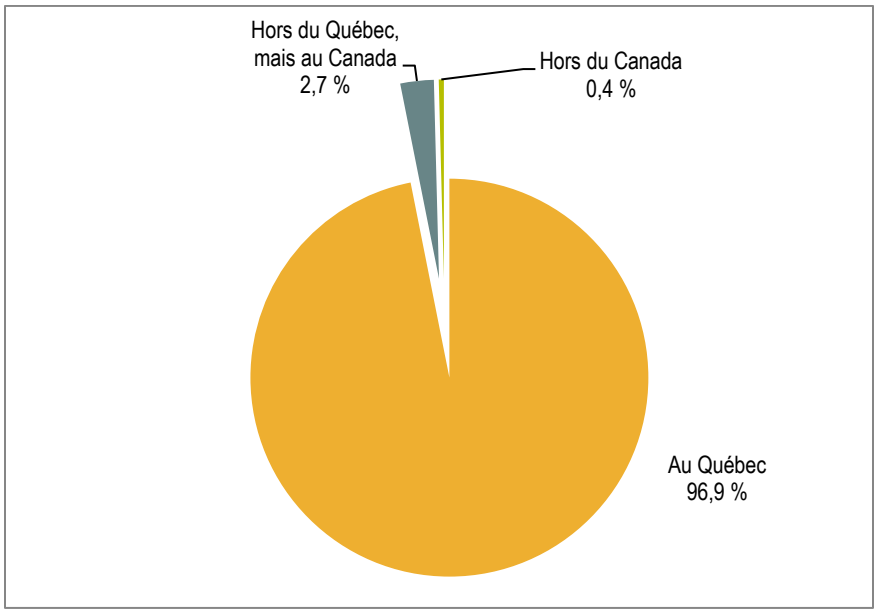


Quant au tableau 1.4.2 et au graphique 1.4.2, ils montrent que la grande majorité (96,9 %) des bénéficiaires fréquentait un établissement d'enseignement situé au Québec alors que 2,7 % étudiaient dans un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Finalement, moins de 1,0 % des bénéficiaires étudiaient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2016-2017

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	173 497	1 144,8 M$
Hors du Québec, mais au Canada	4 862	53,9 M$
Hors du Canada	737	9,7 M$
Total	**179 096**	**1 208,5 M$**

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2016-2017



Les tableaux 1.4.3, 1.4.4 et 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide financière attribué, répartis selon les dix établissements québécois où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires, et selon l'ordre d'enseignement. À la formation professionnelle du secondaire, le premier établissement était le Centre de formation professionnelle des Carrefours avec 2 760 bénéficiaires. Au collégial, il s'agissait du Cégep d'Ahuntsic (2 053) et à l'enseignement universitaire, de l'Université de Montréal (14 265).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2016-2017

Enseignement secondaire (formation professionnelle)		
Établissements	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Centre de formation professionnelle des Carrefours	2 760	14,2 M$
Centre de carrières Saint Pius X	2 069	13,4 M$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	1 538	9,2 M$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	1 350	8,2 M$
Centre de formation professionnelle des Riverains (Repentigny)	1 334	6,0 M$
Centre d'études commerciales Shadd	963	7,1 M$
Centre de technologie Rosemont	783	5,3 M$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	652	3,8 M$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	634	3,3 M$
Centre de formation Compétences-2000	581	3,7 M$
Autres établissements	24 209	152,2 M$
Total de la formation professionnelle	**36 873**	**226,4 M$**

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2016-2017

Enseignement collégial		
Établissements	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Cégep d'Ahuntsic	2 053	10,7 M$
Cégep de Sherbrooke	1 847	8,8 M$
Collège LaSalle	1 813	16,8 M$
Cégep du Vieux Montréal	1 657	8,7 M$
Cégep de Sainte-Foy	1 562	7,2 M$
Cégep François-Xavier Garneau	1 552	7,4 M$
Cégep de Maisonneuve	1 497	8,3 M$
Cégep de Trois-Rivières	1 399	6,5 M$
Collège Dawson	1 360	7,4 M$
Cégep Montmorency	1 273	6,2 M$
Autres établissements	37 148	222,3 M$
Total du collégial	**53 161**	**310,3 M$**

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2016-2017

Enseignement universitaire		
Établissements	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Université de Montréal	14 265	109,9 M$
Université Laval	13 140	90,6 M$
Université du Québec à Montréal	11 682	80,3 M$
Université Concordia	6 857	47,3 M$
Université de Sherbrooke	6 699	48,3 M$
Université McGill	4 725	39,7 M$
Université du Québec à Trois-Rivières	4 234	31,3 M$
Télé-université	3 400	27,1 M$
École des hautes études commerciales de Montréal	3 181	25,5 M$
École de technologie supérieure	2 605	16,9 M$
Autres établissements	12 675	91,2 M$
Total de l'enseignement universitaire	**83 463**	**608,1 M$**

Au total, 86,6 % (4 198) des 4 862 bénéficiaires dans les autres provinces canadiennes étudiaient dans un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7), la province la plus rapprochée et la plus accessible pour les étudiants du Québec. Cette tendance est encore plus marquée dans la capitale fédérale : le tableau 1.4.6 montre que plus de la moitié (63,8 %, soit 3 100) des bénéficiaires fréquentant un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudiaient à Ottawa, principalement à l'Université d'Ottawa, à la Cité collégiale, à l'Université de Carleton ainsi qu'au Collège Algonquin.

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2016-2017

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	2 146	25,3 M$
La Cité collégiale (Ottawa)	564	4,4 M$
Université Carleton	245	2,9 M$
Université de Toronto	208	2,9 M$
Collège Algonquin	145	1,1 M$
Autres établissements	1 554	17,3 M$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	**4 862**	**53,9 M$**

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2016-2017

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	4 198	46,6 M$
Colombie-Britannique	204	2,3 M$
Nouveau-Brunswick	196	2,1 M$
Nouvelle-Écosse	120	1,5 M$
Alberta	60	0,7 M$
Terre-Neuve-et-Labrador	24	0,2 M$
Manitoba	24	0,3 M$
Saskatchewan	21	0,2 M$
Île-du-Prince-Édouard	15	0,2 M$
Total	**4 862**	**53,9 M$**

Par ailleurs, sur les 737 bénéficiaires fréquentant un établissement situé à l'extérieur du Canada, 246 (33,4 %) fréquentaient un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute la France (126) et le Royaume-Uni (92), la proportion est de 63,0 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2016-2017

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	246	3,2 M$
France	126	1,3 M$
Royaume-Uni	92	1,8 M$
Allemagne	35	0,3 M$
Suisse	33	0,3 M$
Pays-Bas	22	0,4 M$
Belgique	22	0,3 M$
Australie	18	0,2 M$
Italie	17	0,3 M$
Espagne	17	0,2 M$
Autres pays	109	1,4 M$
Total	**737**	**9,7 M$**

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement, en 2016-2017. On peut y observer que Montréal était la région d'études où ils étaient en plus grand nombre : 46 558 (52,9 %) à l'enseignement universitaire, 20 773 (38,3 %) à l'enseignement collégial et 16 662 45,2 %) à la formation professionnelle du secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de l'Estrie et de la Montérégie combinées regroupaient 81,9 % des bénéficiaires à l'enseignement universitaire et 67,2 % de l'aide attribuée tout ordre d'enseignement confondu. Le tableau montre également que parmi les bénéficiaires qui sont à la formation professionnelle du secondaire, la deuxième région d'études ayant le plus grand nombre est la Montérégie. De plus, la Montérégie se trouve à être la troisième à avoir le plus de bénéficiaires à l'enseignement collégial.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2016-2017

Région d'études	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Universitaire		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	16 662	109,8 M$	20 773	141,4 M$	46 558	344,6 M$	83 993	595,8 M$
Québec (Capitale-Nationale)	2 809	17,0 M$	6 059	32,4 M$	17 057	122,1 M$	25 925	171,5 M$
Estrie	1 199	6,6 M$	2 297	11,1 M$	7 448	54,4 M$	10 944	72,1 M$
Montérégie	4 097	24,1 M$	5 363	28,0 M$	1 004	8,1 M$	10 464	60,2 M$
Mauricie	915	5,3 M$	2 631	15,5 M$	4 508	33,2 M$	8 054	54,0 M$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	971	5,9 M$	2 359	11,6 M$	2 023	14,2 M$	5 353	31,7 M$
Bas-Saint-Laurent	739	4,0 M$	2 530	13,7 M$	811	5,6 M$	4 080	23,3 M$
Chaudière-Appalaches	1 226	6,1 M$	1 949	8,3 M$	814	4,1 M$	3 989	18,5 M$
Laurentides	1 567	8,9 M$	2 126	10,3 M$	9	0	3 702	19,2 M$
Laval	1 640	11,1 M$	1 594	8,8 M$	603	4,0 M$	3 837	23,9 M$
Lanaudière	1 957	9,5 M$	1 318	6,7 M$	0	0	3 275	16,2 M$
Outaouais	820	5,0 M$	993	5,8 M$	1 840	12,6 M$	3 653	23,4 M$
Centre-du-Québec	1 357	8,7 M$	1 749	9,2 M$	141	0,8 M$	3 247	18,7 M$
Abitibi-Témiscamingue	524	2,7 M$	689	3,6 M$	623	4,1 M$	1 836	10,4 M$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	231	1,1 M$	425	2,3 M$	0	0	656	3,4
Côte-Nord	99	0,5 M$	289	1,7 M$	24	0,2 M$	412	2,4 M$
Nord-du-Québec	60	0,3 M$	17	0,1 M$	0	0	77	0,4 M$
Au Canada (hors du Québec)	0	–	**996**	**8,1 M$**	**3 866**	**45,9 M$**	**4 862**	**54,0 M$**
Hors du Canada	0	–	**28**	**0,2 M$**	**709**	**9,5 M$**	**737**	**9,7 M$**
Total	**36 873**	**226,4 M$**	**54 185**	**318,6 M$**	**88 038**	**663,4 M$**	**179 096**	**1 208,8 M$**

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique que 41,5 % des bénéficiaires du Programme étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents* en 2016-2017. Environ un sur quatre (24,9 %) se trouvait dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Finalement, le tiers des bénéficiaires (33,7 %) était dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle du secondaire, c'est 15 965 (43,3 %) des bénéficiaires qui étaient dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Parmi eux, plus de la moitié des bénéficiaires étudiaient en vue de l'obtention d'un DEP, soit 9 713 (60,8 %).

Au collégial, il y a 31 658 (58,4 %) bénéficiaires qui étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents.* De ce nombre, c'est 51,8 % des bénéficiaires qui sont à la formation technique conduisant à un DEC.

Enfin, à l'enseignement universitaire, on observe une différence entre le 1er cycle et les 2e et 3e cycles. Ainsi, c'est 33 675 (49,6%) des bénéficiaires du 1er cycle qui étaient principalement *Avec contribution des parents.* Les bénéficiaires du 2e et 3e cycle étaient *Sans contribution des tiers*, soit respectivement 13 975 (80,5 %) et 1 918 (70,3 %). En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, les bénéficiaires qui étudient au 2e ou au 3e cycle sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents*) et donc majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint	Sans contribution des tiers
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**8 906**	**15 965**	**12 002**
	DEP	7 702	9 713	10 591
	ASP	1 163	5 880	1 263
	AEP	41	372	148
Collégial	**Total collégial**	**31 658**	**10 328**	**12 199**
	Préuniversitaire	13 082	1 089	1 700
	Technique – DEC	16 413	4 687	6 847
	Technique – AEC	2 163	4 552	3 652
Universitaire	**Total universitaire**	**33 675**	**18 294**	**36 069**
	1er cycle	33 675	14 092	20 176
	2e cycle	–	3 392	13 975
	3e cycle	–	810	1 918
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**74 239**	**44 587**	**60 270**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**41,5 %**	**24,9 %**	**33,7 %**

Le tableau 1.5.2 montre que parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* se trouvaient un peu plus de personnes résidant chez leurs parents (37 981) que de personnes ne résidant pas avec eux (36 258). L'aide financière moyenne accordée à ces dernières était également plus importante, soit 6 205 $ comparativement à 3 880 $ pour les personnes résidant chez leurs parents.

Pour les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents*, une différence marquée était observée pour ce qui est de l'aide moyenne attribuée. Ceux qui résidaient chez leurs parents recevaient en moyenne 5 177 $, tandis que les autres recevaient en moyenne 8 157 $. De plus, ceux qui ne résidaient pas chez leurs parents étaient beaucoup plus nombreux (98 431, soit 93,9 %) que ceux dans le cas contraire (6 426, soit 6,1 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2016-2017

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	37 981	3 880 $
	Ne résidant pas chez ses parents	36 258	6 205 $
	Total avec contribution des parents	74 239	5 016 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	6 426	5 177 $
	Ne résidant pas chez ses parents	98 431	8 157 $
	Total sans contribution des parents	104 857	7 974 $

Pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, c'est 6,1 % (6 426) des bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des parents* qui résidaient chez leurs parents en 2016-2017 (tableau 1.5.3). Quant à ceux dans la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence variait en fonction de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, tant à la formation préuniversitaire qu'à la formation technique conduisant à une AEC, la majorité des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* résidaient chez leurs parents. Il en était de même au DEP (à la formation professionnelle du secondaire). La plupart des autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* ne résidaient pas chez leurs parents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2016-2017

		Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Résident**	**Non-résident**	**Résident**	**Non-résident**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**4 297**	**4 609**	**768**	**27 199**
	DEP	3 962	3 740	731	19 573
	ASP	316	847	32	7 111
	AEP	19	22	5	515
Collégial	**Total collégial**	**17 591**	**14 067**	**940**	**21 587**
	Préuniversitaire	8 824	4 258	112	2 677
	Technique – DEC	7 543	8 870	478	11 056
	Technique – AEC	1 224	939	350	7 854
Universitaire	**Total universitaire**	**16 093**	**17 582**	**4 718**	**49 645**
	1er cycle	16 093	17 582	2 528	31 740
	2e cycle	–	–	2 084	15 283
	3e cycle	–	–	106	2 622
Total des bénéficiaires		**37 981**	**36 258**	**6 426**	**98 431**

La catégorie *Avec contribution des parents* comptait 74 239 bénéficiaires en 2016-2017 (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens de leurs parents s'élevaient à 39 512 $. Il est à noter que ces revenus n'incluaient pas les montants reçus à titre de prestations pour enfant. Ces prestations étaient toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière. Soulignons aussi qu'un peu plus d'un bénéficiaire sur deux (56,1 %) n'avait qu'un seul parent contribuant au financement de ses études (statistique non présentée). Les revenus moyens correspondaient alors aux revenus de cet unique parent. Finalement, pour 54,6 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part des parents dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 43 054 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffraient à 30 493 $ (tableau 1.5.4). Ces revenus, pour les parents de 15 654 (36,4 %) boursières et boursiers, étaient de 20 000 $ ou moins.

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2016-2017

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés des parents	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
De 30 001 $ ou moins	22 210	51,6 %	30 716	41,4 %
De 30 001 $ à 40 000 $	7 033	16,3 %	10 267	13,8 %
De 40 001 $ à 50 000 $	5 905	13,7 %	9 483	12,8 %
De 50 001 $ à 60 000 $	3 455	8,0 %	6 895	9,3 %
De 60 001 $ à 70 000 $	2 104	4,9 %	5 462	7,4 %
De 70 001 $ à 80 000 $	1 269	2,9 %	4 565	6,1 %
De 80 001 $ à 90 000 $	603	1,4 %	3 064	4,1 %
De 90 001 $ à 100 000 $	285	0,7 %	1 765	2,4 %
100 001 $ ou plus	190	0,4 %	2 022	2,7 %
Total des bénéficiaires	**43 054**	**100,0 %**	**74 239**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**30 493 $**		**39 512 $**

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2016-2017

Contribution des parents	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
0 $	40 559	54,6 %
De 1 $ à 2 000 $	15 080	20,3 %
De 2 001 $ à 4 000 $	8 061	10,9 %
De 4 001 $ à 6 000 $	4 389	5,9 %
6 001 $ ou plus	6 150	8,3 %
Total des bénéficiaires	**74 239**	**100,0 %**

La catégorie *Avec contribution du conjoint* comptait 44 587 bénéficiaires (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élevaient à 18 474 $. Pour 79,3 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part du conjoint ou de la conjointe dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.7). Quant aux 37 864 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens de leur conjoint ou conjointe se chiffraient à 16 381 $ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2016-2017

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés du conjoint	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
30 000 $ ou moins	28 190	74,5 %	31 824	71,4 %
De 30 001 $ à 40 000 $	3 849	10,2 %	4 467	10,0 %
De 40 001 $ à 50 000 $	2 710	7,2 %	3 319	7,4 %
De 50 001 $ à 60 000 $	1 661	4,4 %	2 181	4,9 %
De 60 001 $ à 70 000 $	939	2,5 %	1 374	3,1 %
De 70 001 $ à 80 000 $	374	1,0 %	813	1,8 %
De 80 001 $ à 90 000 $	93	0,2 %	382	0,9 %
De 90 001 $ à 100 000 $	30	0,1 %	157	0,4 %
100 001 $ ou plus	18	0,0 %	70	0,2 %
Total des bénéficiaires	**37 864**	**100,0 %**	**44 587**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**16 381 $**		**18 474 $**

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2016-2017

Contribution du conjoint	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
0 $	35 360	79,3 %
De 1 $ à 2 000 $	4 564	10,2 %
De 2 001 $ à 4 000 $	2 324	5,2 %
De 4 001 $ à 6 000 $	1 117	2,5 %
6 001 $ ou plus	1 222	2,7 %
Total des bénéficiaires	**44 587**	**100,0 %**

En 2016-2017, les parents de 53,7 % des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* n'avaient qu'un seul enfant à charge, soit le ou la bénéficiaire (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2016-2017

Nombre d'enfants à charge des parents	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
1	39 845	53,7 %
2	21 628	29,1 %
3	8 665	11,7 %
4 ou plus	4 101	5,5 %
Total des bénéficiaires	**74 239**	**100,0 %**

Un peu moins du quart (20,8 %) des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint* n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2016-2017

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant et du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0	9 271	20,8 %
1	12 720	28,5 %
2	14 276	32,0 %
3	6 038	13,5 %
4 ou plus	2 282	5,1 %
Total des bénéficiaires	**44 587**	**100,0 %**

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 82,3 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2016-2017

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	49 589	82,3 %
1	6 139	10,2 %
2	3 113	5,2 %
3	1 065	1,8 %
4 ou plus	364	0,6 %
Total des bénéficiaires	**60 270**	**100,0 %**

Au total, ils étaient 45 997 personnes, soit 25,7 % de l'ensemble des 179 096 bénéficiaires, à avoir au moins un enfant à charge en 2016-2017 (tableaux 1.5.9 et 1.5.10).

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

Rappelons que le Programme de prêts et bourses est à caractère contributif et supplétif et que l'étudiante ou l'étudiant doit ainsi contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière qui lui est accordée. Le revenu total pris en considération regroupe ses revenus d'emploi (revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi) et ses autres revenus, tels que les pensions alimentaires et les bourses d'excellence. À titre informatif, les revenus assimilables à des revenus d'emploi les plus importants en 2016-2017 étaient les prestations d'assurance-emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2016-2017, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de 9 315 $ (tableau 1.6.1). Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls (21,4 %) (tableau 1.6.3), cette moyenne est plutôt de 11 853 $. La médiane des revenus d'emploi, quant à elle, est de 9 866 $ pour ceux ayant des revenus d'emploi supérieurs à 0 $.

Les revenus nuls étant toujours exclus, les bénéficiaires qui suivaient une formation universitaire avaient en moyenne des revenus d'emploi supérieurs (12 612 $) à ceux qui étudiaient au secondaire à la formation professionnelle (11 569 $), qui eux-mêmes avaient des revenus supérieurs à ceux qui étudiaient au collégial (10 759 $).

C'est au collégial à la formation technique menant à une AEC et à l'université au 3e cycle que se trouvaient les revenus d'emploi moyens non nuls les plus élevés. Les plus bas étaient observés à la formation préuniversitaire au collégial.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls	Revenus d'emploi médians, excluant les revenus nuls
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**8 134 $**	**5 156 $**	**11 569 $**	**9 725 $**
	DEP	8 946 $	6 544 $	12 166 $	10 369 $
	ASP	5 436 $	1 800 $	9 134 $	6 703 $
	AEP	7 547 $	4 283 $	10 912 $	9 489 $
Collégial	**Total collégial**	**8 548 $**	**6 454 $**	**10 759 $**	**8 600 $**
	Préuniversitaire	6 039 $	4 600 $	7 888 $	6 500 $
	Technique – DEC	8 919 $	7 500 $	10 760 $	9 141 $
	Technique – AEC	11 388 $	7 690 $	15 267 $	12 000 $
Universitaire	**Total universitaire**	**10 282 $**	**8 434 $**	**12 612 $**	**10 539 $**
	1er cycle	9 966 $	8 280 $	12 334 $	10 477 $
	2e cycle	11 350 $	9 003 $	13 482 $	10 959 $
	3e cycle	11 353 $	7 599 $	13 734 $	9 881 $
Total des bénéficiaires		**9 315 $**	**7 200 $**	**11 853 $**	**9 866 $**

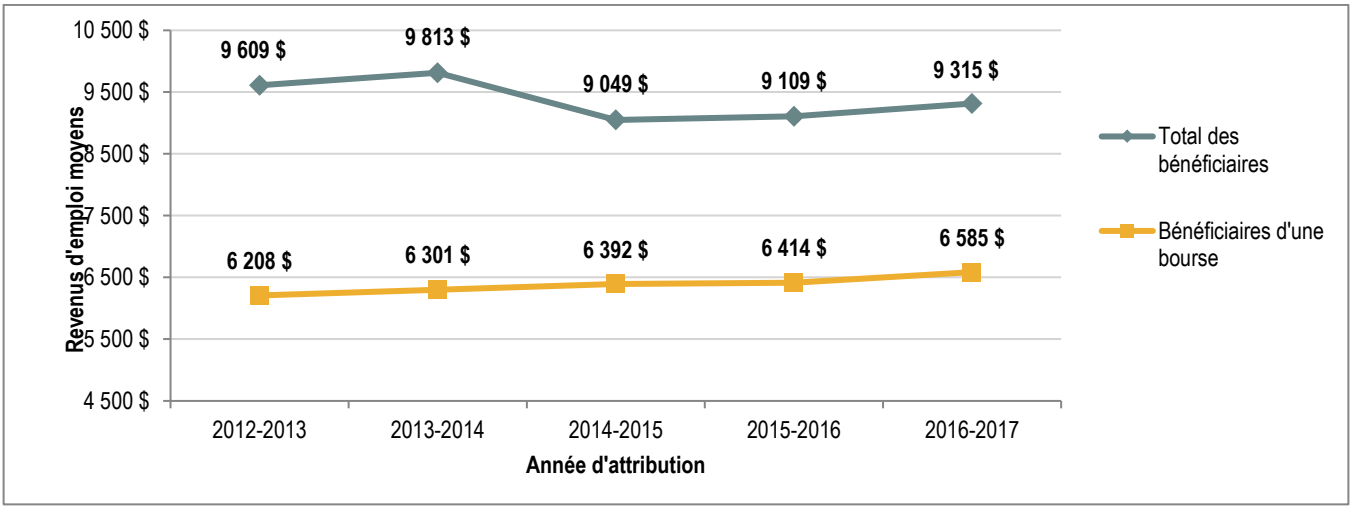
Le tableau 1.6.2 indique qu'excluant les revenus nuls et peu importe s'il y a une contribution des parents ou non, les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents ont des revenus moyens plus élevés.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2016-2017

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	7 577 $	9 360 $
	Ne résidant pas chez ses parents	8 784 $	10 055 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	10 765 $	12 600 $
	Ne résidant pas chez ses parents	10 087 $	13 631 $

Depuis l'année d'attribution 2012-2013, les revenus d'emploi moyens des boursiers du Programme de prêts et bourses ont connu une légère croissance chaque année, alors que ceux de l'ensemble des bénéficiaires ont connu une hausse considérable en 2013-2014 avant de redescendre en 2014-2015 (graphique 1.6.1). Cette observation s'explique par la présence de bénéficiaires d'un prêt seulement qui avaient des revenus d'emploi très élevés en 2012-2013 et en 2013-2014. Cela confirme que le grand écart de cette variable (tableau 1.6.3) limite l'utilisation de la moyenne.

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2012-2013 à 2016-2017



Les tableaux 1.6.3 et 1.6.4 indiquent qu'en 2016-2017, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 9 315 $ et la moyenne de leur revenu total, de 9 945 $. Une proportion de 21,4 % des bénéficiaires n'avait aucun revenu d'emploi et 17,6 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 12,8 % des bénéficiaires (soit 22 839) avaient un revenu total supérieur à 20 000 $, et que plus du tiers (39,4 %, soit 8 995) étaient au 1er cycle universitaire.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
Revenus d'emploi	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	7 412	3 363	173	3 720	4 783	2 634	13 046	2 747	473	**38 351**	**21,4 %**
De 1 $ à 2 000 $	2 383	884	65	1 694	1 872	866	4 739	1 419	292	**14 214**	**7,9 %**
De 2 001 $ à 4 000 $	1 884	806	40	1 970	2 401	611	4 629	1 147	249	**13 737**	**7,7 %**
De 4 001 $ à 6 000 $	1 852	605	27	2 005	2 920	612	5 259	1 308	221	**14 809**	**8,3 %**
De 6 001 $ à 8 000 $	1 895	523	40	1 740	2 896	602	5 616	1 344	179	**14 835**	**8,3 %**
De 8 001 $ à 10 000 $	1 979	442	33	1 520	2 853	642	5 971	1 462	203	**15 105**	**8,4 %**
De 10 001 $ à 12 000 $	1 769	330	33	1 021	2 377	555	5 784	1 395	156	**13 420**	**7,5 %**
De 12 001 $ à 14 000 $	1 566	277	25	621	1 897	458	5 013	1 181	148	**11 186**	**6,2 %**
De 14 001 $ à 16 000 $	1 525	211	29	465	1 546	549	4 105	1 063	126	**9 619**	**5,4 %**
De 16 001 $ à 18 000 $	1 176	195	24	324	1 136	413	2 986	830	124	**7 208**	**4,0 %**
De 18 001 $ à 20 000 $	1 004	152	18	239	878	414	2 362	697	97	**5 861**	**3,3 %**
20 001 $ ou plus	3 561	518	54	552	2 388	2 011	8 433	2 774	460	**20 751**	**11,6 %**
Moyenne des revenus d'emploi											**9 315 $**

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
Revenu total	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	6 517	3 091	162	3 289	4 119	2 121	10 212	1 792	183	**31 486**	**17,6 %**
De 1 $ à 2 000 $	2 504	988	63	1 804	2 082	1 154	5 339	1 231	147	**15 312**	**8,5 %**
De 2 001 $ à 4 000 $	2 047	869	43	2 007	2 408	645	4 817	1 001	146	**13 983**	**7,8 %**
De 4 001 $ à 6 000 $	1 982	636	29	2 045	2 924	672	5 376	1 230	154	**15 048**	**8,4 %**
De 6 001 $ à 8 000 $	1 981	544	43	1 770	2 946	595	5 736	1 308	161	**15 084**	**8,4 %**
De 8 001 $ à 10 000 $	2 007	451	34	1 582	2 898	661	6 089	1 423	200	**15 345**	**8,6 %**
De 10 001 $ à 12 000 $	1 789	334	28	1 040	2 420	582	5 953	1 485	157	**13 788**	**7,7 %**
De 12 001 $ à 14 000 $	1 605	270	30	649	1 950	473	5 323	1 328	167	**11 795**	**6,6 %**
De 14 001 $ à 16 000 $	1 519	212	28	496	1 591	561	4 344	1 249	179	**10 179**	**5,7 %**
De 16 001 $ à 18 000 $	1 224	201	25	343	1 179	410	3 209	1 074	195	**7 860**	**4,4 %**
De 18 001 $ à 20 000 $	1 061	158	19	244	915	417	2 550	831	182	**6 377**	**3,6 %**
20 001 $ ou plus	3 770	552	57	602	2 515	2 076	8 995	3 415	857	**22 839**	**12,8 %**
Moyenne du revenu total											**9 945 $**

Pour ce qui est des autres revenus, 33 892 bénéficiaires touchaient en moyenne 3 329 $ en 2016-2017. Ces autres revenus étaient de 1 000 $ ou moins pour 40,0 % de ces bénéficiaires, alors qu'ils étaient de plus de 8 000 $ pour 9,6 % d'entre eux (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2016-2017

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 1 000 $	13 569	40,0 %
De 1 001 $ à 2 000 $	5 503	16,2 %
De 2 001 $ à 3 000 $	3 812	11,2 %
De 3 001 $ à 4 000 $	2 688	7,9 %
De 4 001 $ à 5 000 $	2 062	6,1 %
De 5 001 $ à 6 000 $	1 339	4,0 %
De 6 001 $ à 7 000 $	868	2,6 %
De 7 001 $ à 8 000 $	801	2,4 %
8 001 $ ou plus	3 250	9,6 %
Total des bénéficiaires	**33 892**	**100,0 %**
Autres revenus moyens		**3 329 $**

Parmi ces autres revenus, 15 924 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'excellence d'une valeur moyenne de 3 742 $. Conformément au Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu pris en compte dans une bourse d'excellence est le montant excédant 5 000 $. Ainsi, pour les 12 557 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence de 5 000 $ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6). Il est à noter que les bourses accordées par l'Aide financière aux études ne sont pas considérées comme des bourses d'excellence.

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2016-2017

Montant de bourse d'excellence	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 5 000 $	12 557	78,9 %
De 5 001 $ à 6 000 $	639	4,0 %
De 6 001 $ à 7 000 $	400	2,5 %
De 7 001 $ à 8 000 $	416	2,6 %
8 001 $ ou plus	1 912	12,0 %
Total des bénéficiaires	**15 924**	**100,0 %**
Montant de bourse d'excellence moyen		**3 742 $**

De plus, c'est 3 796 bénéficiaires qui avaient un revenu de pension alimentaire moyen de 4 013 $. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, seuls les montants reçus à titre de pension alimentaire qui excèdent le montant de 1 200 $ par enfant à charge de l'étudiant sont considérés par année d'attribution (tableau 1.6.7). Ainsi, comme montré au tableau 1.6.7, ce revenu n'a pas été pris en compte pour 27,4 % des bénéficiaires qui recevaient une pension alimentaire.

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2016-2017

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 1 200 $	524	13,8 %
De 1 201 $ à 2 000 $	496	13,1 %
De 2 001 $ à 3 000 $	677	17,8 %
De 3 001 $ à 4 000 $	626	16,5 %
De 4 001 $ à 5 000 $	457	12,0 %
De 5 001 $ à 6 000 $	327	8,6 %
De 6 001 $ à 7 000 $	199	5,2 %
De 7 001 $ à 8 000 $	177	4,7 %
8 001 $ ou plus	313	8,2 %
Total des bénéficiaires	**3 796**	**100,0 %**
Montant de pension alimentaire moyen		**4 013 $**

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2016-2017

Montant de pension alimentaire considéré	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	1 042	27,4 %
De 1 $ à 1 200 $	771	20,3 %
De 1 201 $ à 2 000 $	436	11,5 %
De 2 001 $ à 3 000 $	517	13,6 %
De 3 001 $ à 4 000 $	358	9,4 %
De 4 001 $ à 5 000 $	234	6,2 %
De 5 001 $ à 6 000 $	162	4,3 %
De 6 001 $ à 7 000 $	87	2,3 %
De 7 001 $ à 8 000 $	71	1,9 %
8 001 $ ou plus	118	3,1 %
Total des bénéficiaires	**3 796**	**100,0 %**

Finalement, notons que le tiers (33,5 %) des bénéficiaires apportait une contribution nulle au premier calcul en 2016-2017 (tableau 1.6.9). Si le montant des besoins financiers est inférieur au montant du prêt établi relativement à l'année d'attribution ou s'il est inférieur au montant de la première tranche de prêt, il existe deux autres modes de calcul qui ne tiennent pas compte des revenus d'emploi de l'étudiant. Dans ce cas, ce dernier ne reçoit de l'aide que sous forme de prêt.

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2016-2017

Contribution de l'étudiant (1er calcul)	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	59 958	33,5 %
De 1 $ à 1 000 $	21 151	11,8 %
De 1 001 $ à 5 000 $	63 171	35,3 %
De 5 001 $ à 10 000 $	26 077	14,6 %
10 001 $ ou plus	8 739	4,9 %
Total des bénéficiaires	**179 096**	**100,0 %**

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction de la situation de l'étudiant : l'ordre d'enseignement auquel la demande fait référence, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études, la présence d'enfants à charge ainsi que d'autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

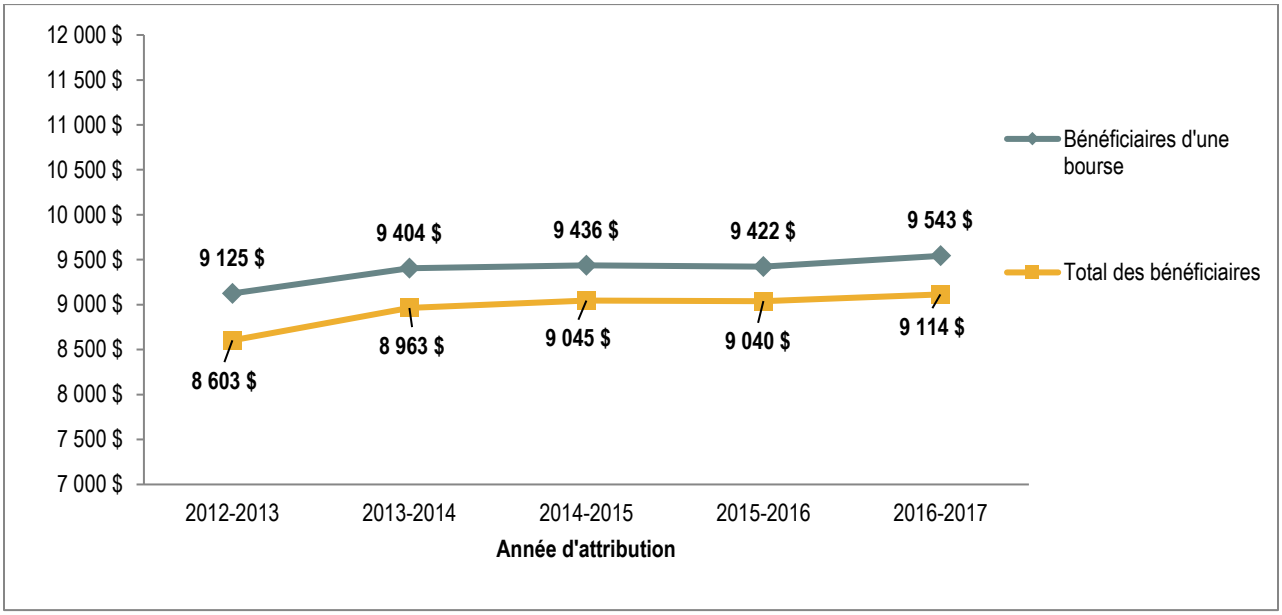
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2016-2017 se sont vu reconnaître des frais de subsistance (99,9 %) de même que des frais de matériel scolaire (99,3 %), et la grande majorité (80,8 %) s'est vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité (tableau 1.7.1). Ces trois types de frais représentaient la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,433 milliard de dollars. Par ailleurs, un bénéficiaire sur cinq (22,0 %) s'est vu reconnaître des frais de garde pour enfant, pour un montant de 79,6 millions de dollars. Finalement, 22 811 bénéficiaires (12,7 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputé inscrit, des frais représentant 52,5 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2016-2017

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	179 001	99,9 %	1 004,6 M$
Frais scolaires	144 667	80,8 %	327,5 M$
Frais de matériel scolaire	177 844	99,3 %	100,7 M$
Frais de garde pour enfant	39 345	22,0 %	79,6 M$
Frais de subsistance pour réputé inscrit	22 811	12,7 %	52,5 M$

En ce qui concerne le montant total des dépenses admises par étudiant, on peut observer que les dépenses sont plutôt stable depuis 3 ans, autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursiers (graphique 1.7.1).

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2012-2013 à 2016-2017



Le tableau 1.7.2 montre que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 9 856 bénéficiaires en 2016-2017, pour un montant total de 5,2 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptaient ensemble près des deux tiers (60,9 %) de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2016-2017

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	3 313	33,6 %	1,8 M$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 733	27,7 %	1,4 M$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 372	13,9 %	0,7 M$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	940	9,5 %	0,5 M$
MRC d'Antoine-Labelle	525	5,3 %	0,3 M$
Région de la Côte-Nord	487	4,9 %	0,3 M$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	163	1,7 %	0,1 M$
Ville de La Tuque	127	1,3 %	0,1 M$
MRC de Pontiac	95	1,0 %	0,1 M$
Région du Nord-du-Québec	101	1,0 %	<0,1 M$
Total des bénéficiaires	**9 856**	**100,0 %**	5,2 M$

1.8 Demande d’aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses pendant leurs études, les étudiantes et les étudiants doivent faire une demande d’aide financière. Chaque demande est valide pour une année d’attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne aux études doit satisfaire à certains critères, notamment ceux relatifs à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

De 2012-2013 à 2015-2016, le nombre de demandes d’aide financière présente une augmentation quasi constante, avec un total de 212 438 en 2015-2016 (graphique 1.8.1) avant de baisser à 200 620 en 2016-2017. De ce nombre, 9 181 demandes ont été refusées parce que la personne n’était pas admissible au Programme au sens de la Loi sur l’aide financière aux études (tableau 1.8.1). Plus de la moitié de ces demandes (51,1 %, soit 4 728) n’étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme étant suffisantes. L’atteinte de la période maximale d’admissibilité était le deuxième motif de refus le plus fréquemment invoqué.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d’aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2012-2013 à 2016-2017

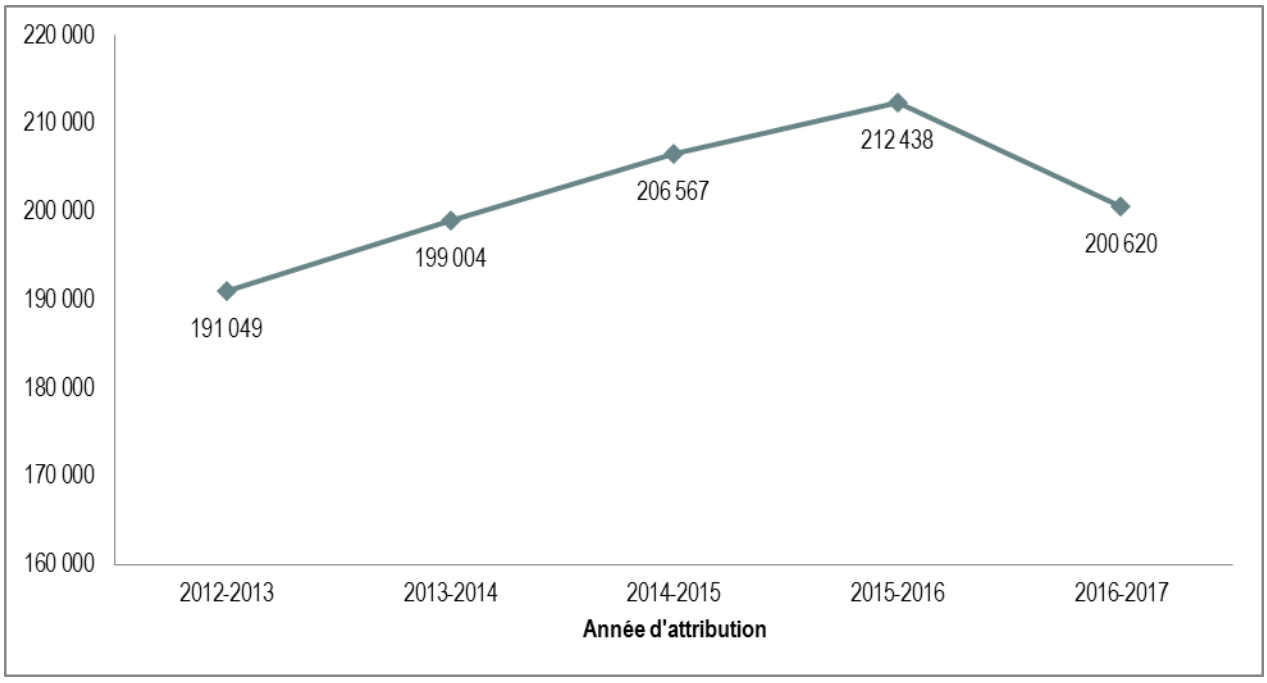


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2016-2017

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	4 728
Période maximale d'admissibilité atteinte	1 260
Études non reconnues comme étant à temps plein	856
Demande d'aide financière en retard	593
Ressources financières suffisantes de l'étudiant	675
Limite d'endettement atteinte	577
Autres motifs	492
Total des demandes d'aide financière refusées	**9 181**

En soustrayant du nombre de demandes d'aide financière le nombre de bénéficiaires et le nombre de demandes d'aide refusées, on observe que 12 343 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2016-2017 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces personnes n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérées comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein du bénéficiaire, le gouvernement paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent alors à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, la personne doit consolider son prêt auprès de son établissement financier, avec qui elle doit convenir du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement. Mentionnons qu'environ neuf emprunteuses et emprunteurs sur dix rembourseront leur prêt à leur établissement financier et qu'environ le tiers d'entre eux le feront en un seul versement.

Les 73 544 bénéficiaires qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2016-2017 avaient une dette d'études moyenne de 11 044 $ (tableau 1.9.1). À l'enseignement collégial subventionné et au secondaire, la majorité d'entre eux avaient une dette d'études inférieure à 10 000 $. À l'enseignement universitaire, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 13 155 $ au 1er cycle à 25 664 $ au 3e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2016-2017

	Secondaire	Collégial			Universitaire			
Dette d'études	Formation professionnelle	Formation préuniversitaire – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
De 1 $ à 5 000 $	9 688	2 253	3 397	219	3 637	796	49	20 039
De 5 001 $ à 10 000 $	7 051	1 318	4 458	440	5 646	1 923	119	20 955
De 10 001 $ à 15 000 $	2 983	388	3 140	583	4 879	1 941	133	14 047
De 15 001 $ à 30 000 $	1 988	132	2 805	704	6 524	3 245	409	15 807
30 001 $ et plus	153	—	211	61	1 055	862	354	2 696
Total des emprunteuses et des emprunteurs	**21 863**	**4 091**	**14 011**	**2 007**	**21 741**	**8 767**	**1 064**	**73 544**
Montant moyen de la dette d'études	**7 329**	**5 581**	**10 345**	**13 682**	**13 155**	**16 359**	**25 664**	**11 044**

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'un des établissements financiers participant au Programme de prêts et bourses. La Fédération des caisses Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement pour un montant total de plus de 2,3 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 18,9%, 12,7 %, 9,7 % et 2,8 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2017

	Prêts négociés	
Établissement financier[1]	**%**	**Montant**
Fédération des caisses Desjardins du Québec	55,8 %	2 393,4 M$
Banque Royale du Canada	18,9 %	810,5 M$
Banque Nationale du Canada	12,7 %	546,5 M$
Banque de Montréal	9,7 %	415,9 M$
Banque Laurentienne	2,8 %	121,2 M$
Banque canadienne impériale de commerce (CIBC)	0,0 %	0,7 M$
Banque Toronto-Dominion (TD)	0,0 %	1,5M$
Banque Scotia	0,0 %	0,4 M$
Banque HSBC Canada	0,0 %	0,0 M$
Total	**100,0 %**	**4 290,1 M$**

1. Les établissements financiers suivants ne participent plus au Programme de prêts et bourses : CIBC, Banque TD, Banque Scotia et Banque HSBC Canada.

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Le montant total de ces prêts est également en hausse, tout comme le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2012-2013 à 2016-2017[1]

Montant des prêts garantis par le gouvernement	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 856,9 M$	1 936,0M$	1 991,0M$	2 036,5 M$	2 043,1 M$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts[2]	1,2 M$	0,9 M$	0,7M$	0,5 M$	0,4 M$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	1 900,1M$	1 968,9 M$	2 108,3 M$	2 196,1 M$	2 246,6 M$
Montant total des prêts garantis	3 758,2 M$	3 905,8 M$	4 100,0 M$	4 233,1 M$	4 290,1 M$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	**39,7 M$**	**42,6 M$**	**45,4 M$**	**41,7 M$**	**42,8 M$**

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si la personne qui a contracté un prêt ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou encore si elle ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Après avoir diminué entre 2011-2012 et 2013-2014, le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a racheté les prêts et les intérêts (« Nombre de réclamations remboursées » dans le tableau 1.9.4) a connu une augmentation en 2014-2015. En 2015-2016, ce nombre a diminué légèrement pour atteindre 8 219 personnes, pour augmenter à 10 080 en 2016-2017 (tableau 1.9.4). Quant au montant moyen remboursé, il a légèrement diminué depuis 2012-2013 pour atteindre 8 792 $ en 2014-2015 et augmenté légèrement en 2016-2017 pour atteindre 8 854$.

Quant au recouvrement des prêts directement par le gouvernement, les données recueillies révèlent que les montants recouvrés ont légèrement diminués depuis 2012-2013. Cependant, de 2013-2014 à 2015-2016, les montants recouvrés sont supérieurs aux montants de prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers. C'est en 2016-2017 que les montants recouvrés sont inférieurs aux montants de prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2012-2013 à 2016-2017[1]

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	10 813	10 141	10 707	11 878	10 823
Nombre de réclamations remboursées	8 422	7 979	8 758	8 219	10 080
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 390	1 439	1 399	1 611	1 635
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	82,7M$	74,6 M$	77,0 M$	73,4 M$	89,2 M$
Montant moyen remboursé	9 820 $	9 156 $	8 792 $	8 932 $	8 854 $
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	82,1 M$	82,0 M$	78,7 M$	75,6 M$	70,8 M$

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes d'aide aux études administrés par l'Aide financière aux études[3]. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations leur permettant d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement), ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à partir de l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau auxquels appartient la personne. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer à une association étudiante nationale une partie du temps normalement réservé à leurs études.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail subventionne des emplois à temps partiel dans le but de permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Le Programme études-travail est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars aux universités et jusqu'à 1 million de dollars aux cégeps et aux collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle ou à l'enseignement collégial ou universitaire de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

[3] Les programmes Explore et Odyssée ne sont plus présentés, puisqu'ils ne sont plus sous la responsabilité de l'Aide financière aux études.

2.5 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.6 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de dix périodes de six mois, et ce, dans les dix ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période. Rappelons que le nombre de périodes de six mois a été porté à dix en 2013-2014. Auparavant, ce nombre était de quatre.

2.7 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.7.1 présente l'évolution, au cours des cinq dernières années, du nombre de bénéficiaires et de l'aide accordée en vertu des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant total attribué sous forme de bourse en 2016-2017 était de 8,6 millions de dollars. Ce montant correspondait à une bourse moyenne de 9 397,2 $ pour 920 étudiantes et étudiants. La diminution du nombre de bénéficiaires et du montant total alloué en 2015-2016 s'explique par le transfert aux établissements d'enseignements collégial publics et privés subventionnées ainsi qu'aux établissements d'enseignements universitaires de la responsabilité d'offrir certaines formes de soutien (services spécialisés et ressources matérielles).

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : En 2016-2017, 5 étudiantes et étudiants ont bénéficié de ce programme. Ils ont reçu en moyenne 2 986 $, pour une aide totale de moins de 0,1 million de dollars.

Programme études-travail : En 2016-2017, le Ministère a alloué 1,9 million de dollars aux établissements universitaires pour 2 022 bénéficiaires participant au Programme études-travail. À l'enseignement collégial, 0,8 million de dollars alloués par le Ministère ont permis à 2 887 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Au total, 6,6 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2016-2017, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 3 080 personnes de bénéficier d'un prêt moyen de 1 565 $. Le nombre de bénéficiaires et les montants d'aide financière relatifs à ce programme ont connu une légère croissance depuis 2010-2011, sauf pour le montant d'aide qui a diminué quelque peu entre 2013-2014 et 2014-2015.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable, bien que le nombre de bénéficiaires en 2016-2017 (1 401) soit le plus élevé des 5 dernières années. En moyenne, ces personnes ont vu leur dette d'études diminuer de 1 701 $ en vertu de ce programme.

Programme de remboursement différé : Au total, 20 246 personnes ont bénéficié du Programme de remboursement différé en 2016-2017. La charge des intérêts assumés par le gouvernement était en moyenne de 336 $ par personne, pour un coût total de 6,8 millions de dollars. Puisque le nombre de périodes d'admissibilité de six mois est passé de quatre à dix en 2013-2014, les comparaisons avec les années antérieures doivent être faites avec prudence. La faiblesse des taux d'intérêt en vigueur est également un facteur important du montant total associé au programme.

Tableau 2.7.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2012-2013 à 2016-2017

		2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	3 530	4 393	4 758	881	920
	Montant moyen	3 776 $	3 751 $	3 631 $	8 900 $	9 397,2 $
	Montant total	**13,3 M$**	**16,5 M$**	**17,3 M$**	**7,8 M$**	**8,6 M$**
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	19	19	0	0	5
	Montant moyen	5 141$	7 379 $	—	—	2 986 $
	Montant total	**0,1 M$**	**0,1 M$**	**—**	**—**	**0,0 M$**
Programme études-travail[1]	Nombre de bénéficiaires	5 410	5 021	5 340	5 373	5 001
	Montant moyen	1 119 $	1 425 $	1 317 $	1 133 $	1 316 $
	Montant total	**6,0 M$**	**7,2 M$**	**7,0 M$**	**6,1 M$**	**6,6 M$**
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	3 087	3 122	3 056	3 048	3 080
	Montant moyen	1 593$	1 518 $	1 544 $	1 594 $	1 565 $
	Montant total	**4,9 M$**	**4,7 M$**	**4,7 M$**	**4,8 M$**	**4,8 M$**
Programme de remise de dette[2]	Nombre de bénéficiaires	828	807	1 007	1 019	1 401
	Montant moyen	1 623 $	1 611 $	1 697 $	1 760 $	1 701 $
	Montant total	**1,3 M$**	**1,3 M$**	**1,7 M$**	**1,8 M$**	**2,4 M$**
Programme de remboursement différé[2]	Nombre de bénéficiaires	12 924	14 632	17 428	19 234	20 246
	Montant moyen	278 $	287 $	322 $	325 $	336 $
	Montant total	**3,6 M$**	**4,2 M$**	**5,6 M$**	**6,2 M$**	**6,8 M$**

[1] Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

[2] Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

AFE.GOUV.QC.CA

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT

2017-2018



Votre gouvernement

Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT

2017-2018



Le présent document a été produit par
le ministère de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction
Services de l'aide financière aux études

1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur, 2020

ISBN 978-2-550-87596-3 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-87595-6 (Version électronique PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

20-00135

Avant-propos

Pour mener à bien sa mission, le ministère de l'Enseignement supérieur favorise l'accès au savoir en offrant un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport décrit l'important soutien financier que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, tant au secondaire (formation professionnelle) qu'à l'enseignement collégial ou universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2017-2018. Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte dans le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le second chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. De plus, le terme « statistique non présentée » signifie que les chiffres évoqués ne sont pas présentés dans les tableaux.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2017-2018 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires était de 172 617, pour une aide financière totale de 1,2 milliard de dollars (1 234,5 M$) et une aide financière moyenne de 7 152 $.
- Le montant total en prêts a atteint 565,2 M$ et le montant total en bourses, 669,3 M$.
- La proportion de bénéficiaires ayant reçu une bourse était de 70,0 %.
- Le nombre de bénéficiaires qui ont reçu de l'aide financière uniquement sous forme de bourse (c'est-à-dire qui sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure) a augmenté de 1,9 %, pour s'établir à 7 537.
- Le taux global de participation était de 31,7 %. Plus précisément, il était de 32,8 % à la formation professionnelle, 22,8 % à la formation collégiale et 41,8 % à la formation universitaire.
- La proportion de bénéficiaires ayant au moins un enfant à charge était de 26,6 %.
- Plus de 75,2 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.
- 33,5 % des bénéficiaires ne sont pas citoyens canadiens de naissance.

Vocabulaire

Les définitions suivantes des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de pension alimentaire, de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant ou d'indemnités de décès, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'études et de recherche.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse, ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas en vie maritale avec un enfant à charge.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du Règlement sur l'aide financière aux études.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du Règlement sur l'aide financière aux études, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit l'enseignement secondaire, l'enseignement collégial ou l'enseignement universitaire.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Parent : Père, mère ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est dans l'une des situations suivantes : est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge; habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge; bénéficie du programme Réussir; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, toute personne entre deux périodes d'études qui est dans l'une des situations suivantes : habite avec un enfant; est en situation grave et exceptionnelle; est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; bénéficie du programme Réussir et s'engage à poursuivre ses études; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Revenus assimilables à un revenu d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] ou Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Retraite Québec ou Régime de pensions du Canada [RPC]), de prestations de retraite, ou de sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Taux de participation : Proportion des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une aide financière pour leurs études, résidant au Québec et inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses 1

1.1 Le Programme en bref 1
1.2 Attribution de l'aide financière 2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires 14
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires 23
1.5 Contributions des tiers 29
1.6 Ressources financières des bénéficiaires 35
1.7 Dépenses admises 41
1.8 Demande d'aide financière 43
1.9 Prêts et remboursement 45

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière 48

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers 48
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales 48
2.3 Programme études-travail 48
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel 48
2.5 Programme de remise de dette 49
2.6 Programme de remboursement différé 49
2.7 Évolution des autres programmes d'aide financière 50

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2017-2018 2

Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2017-2018 8

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2017-2018 9

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018 11

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018 12

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2017 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière 13

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2017-2018 14

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2017-2018 14

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2017 16

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018 18

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2017-2018 19

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018 21

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2017-2018 23

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2017-2018 24

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2017-2018 25

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2017-2018 26

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2017-2018 26

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2017-2018 27

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2017-2018 27

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2017-2018 27

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2017-2018 28

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018 30

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2017-2018 30

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2017-2018 31

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2017-2018 32

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2017-2018 32

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2017-2018 33

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2017-2018 33

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2017-2018 33

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2017-2018 34

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2017-2018 34

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018 35

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2017-2018 36

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018 37

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018..... 37

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2017-2018..... 38

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'étude et de recherche, 2017-2018..... 38

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2017-2018 39

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2017-2018..... 39

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2017-2018 40

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2017-2018..... 41

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2017-2018..... 42

Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2017-2018..... 44

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2017-2018..... 45

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2018 46

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2013-2014 à 2017-2018[1] 46

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2013-2014 à 2017-2018[1] 47

Tableau 2.7.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2013-2014 à 2017-2018..... 51

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2017-2018 2

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2013-2014 à 2017-2018 3

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018 5

Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018 6

Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018 7

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018 10

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2017 15

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2017 17

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2017 18

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018 20

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2017-2018 22

Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2017-2018 23

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2017-2018 24

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2017-2018 24

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2013-2014 à 2017-2018 36

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2013-2014 à 2017-2018 42

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2013-2014 à 2017-2018 43

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses

Ce chapitre décrit brièvement le Programme de prêts et bourses, la répartition de l'aide financière aux bénéficiaires et les caractéristiques de ces derniers.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses est le principal programme d'aide financière aux études du ministère de l'Enseignement supérieur. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein, dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère, des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif, ce qui signifie que les étudiantes et étudiants et, s'il y a lieu, leurs parents ou leur conjoint ou conjointe doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, on peut consulter le document *Une aide à votre portée* sur le site Web de l'Aide financière aux études[1].

Changements récents au Programme

Pour l'année d'attribution 2017-2018, trois bonifications ont été apportées : augmentation des frais de subsistance, augmentation des frais de subsistance pour chef de famille monoparentale et ajout d'un deuxième aller-retour aérien pour les étudiants de régions éloignées.

[1] Le document est accessible à partir de cette adresse : https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/16052

1.2 Attribution de l'aide financière

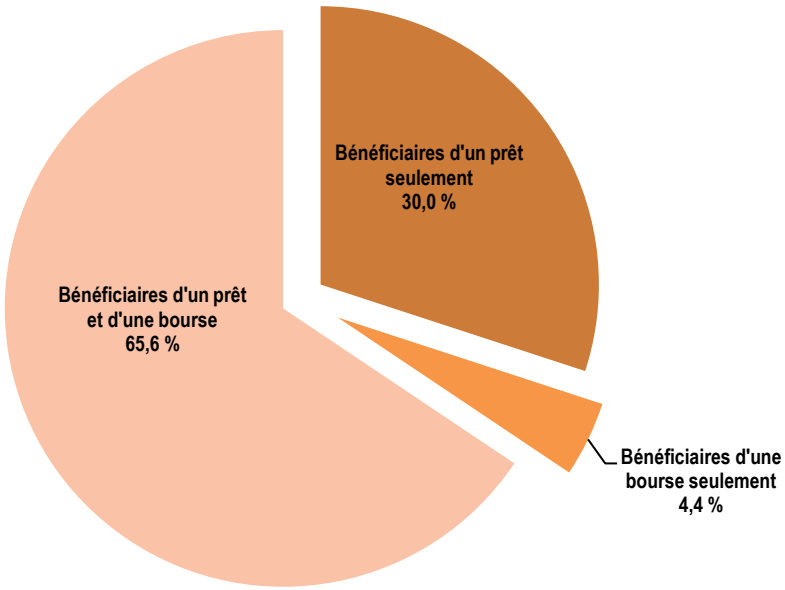
Le Programme de prêts et bourses prévoit le versement d'une aide financière aux études au cours d'une année d'attribution s'échelonnant de septembre à août. En 2017-2018, 172 617 étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Au total, 1,2 milliard de dollars (1 234,5 M$) leur ont été attribués. Plus précisément, 51 834 bénéficiaires (30,0 %) ont obtenu uniquement un prêt et 113 246 (65,6 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt. Finalement, 7 537 (4,4 %) ont reçu uniquement une bourse parce qu'ils sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (graphique 1.2.1).

En ce qui concerne les bénéficiaires d'une bourse consécutive à un prêt, en 2017-2018, l'aide était composée de 366,0 millions de dollars de prêts (37,4 %) et de 611,9 millions de dollars de bourses (62,6 %).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2017-2018

Forme d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Prêt seulement	51 834	199,2 M$	-	**199,2 M$**
Bourse seulement	7 537	-	57,5 M$	**57,5 M$**
Prêt et bourse	113 246	366,0 M$	611,9 M$	**977,8 M$**
Total des bénéficiaires	**172 617**	**565,2 M$**	**669,3 M$**	**1 234,5 M$**

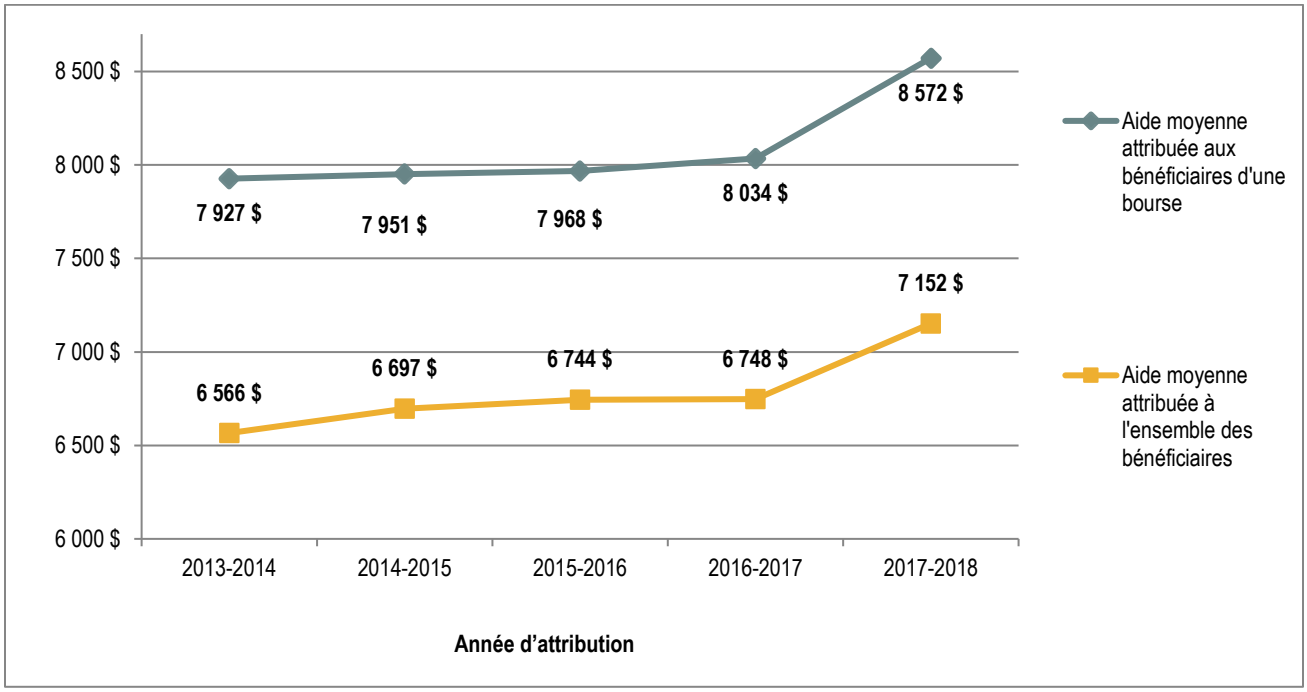
Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2017-2018



Au total, 165 080 personnes ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse), dont le montant moyen annuel était de 3 424 $. Pour les 120 783 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffrait à 5 542 $. Ainsi, une somme annuelle totale de 565,2 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 45,8 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 669,3 millions de dollars (54,2 %) ont été versés sous forme de bourse.

Le graphique 1.2.2 montre que l'aide moyenne annuelle affiche une tendance à la hausse depuis les cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 566 $ en 2013-2014 à 7 152 $ en 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 8,9 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 8,1 %, les montants étant respectivement de 7 927 $ et de 8 572 $ pour la même période. Cette augmentation est en partie attribuable aux bonifications évoquées dans la section 1.1.

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2013-2014 à 2017-2018

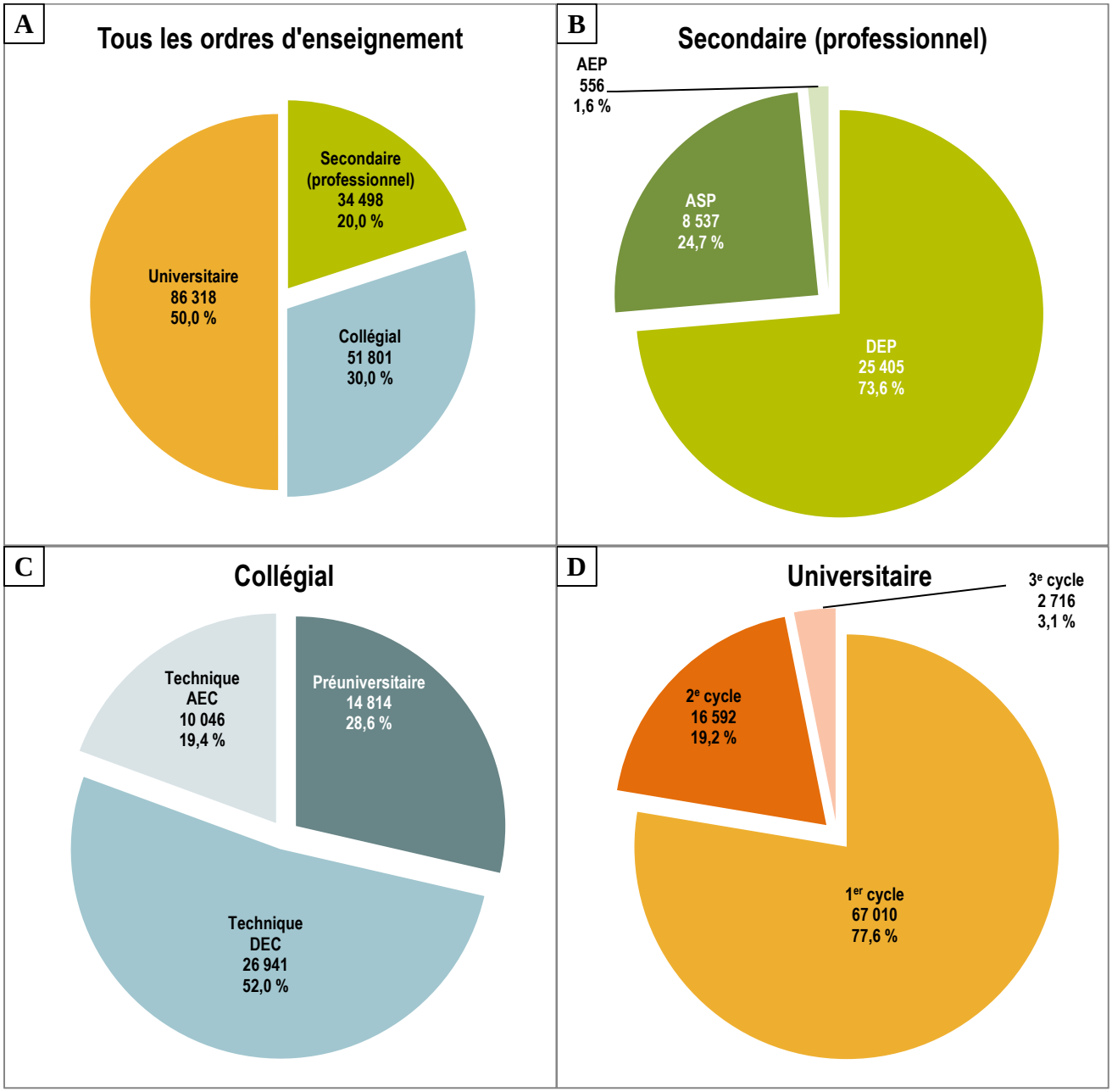


La moitié (50,0 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses fréquentaient un établissement d'enseignement universitaire en 2017-2018 (graphique 1.2.3 A). Ils ont reçu 55,4 % de l'ensemble de l'aide attribuée, pour un total de 684,1 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne de 7 925 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Les bénéficiaires du 1er cycle représentaient 77,6 % des bénéficiaires à l'université (graphique 1.2.3 D), soit 38,8 % de l'ensemble des bénéficiaires. Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires du 2e et du 3e cycle ont reçu en moyenne les montants d'aide les plus élevés.

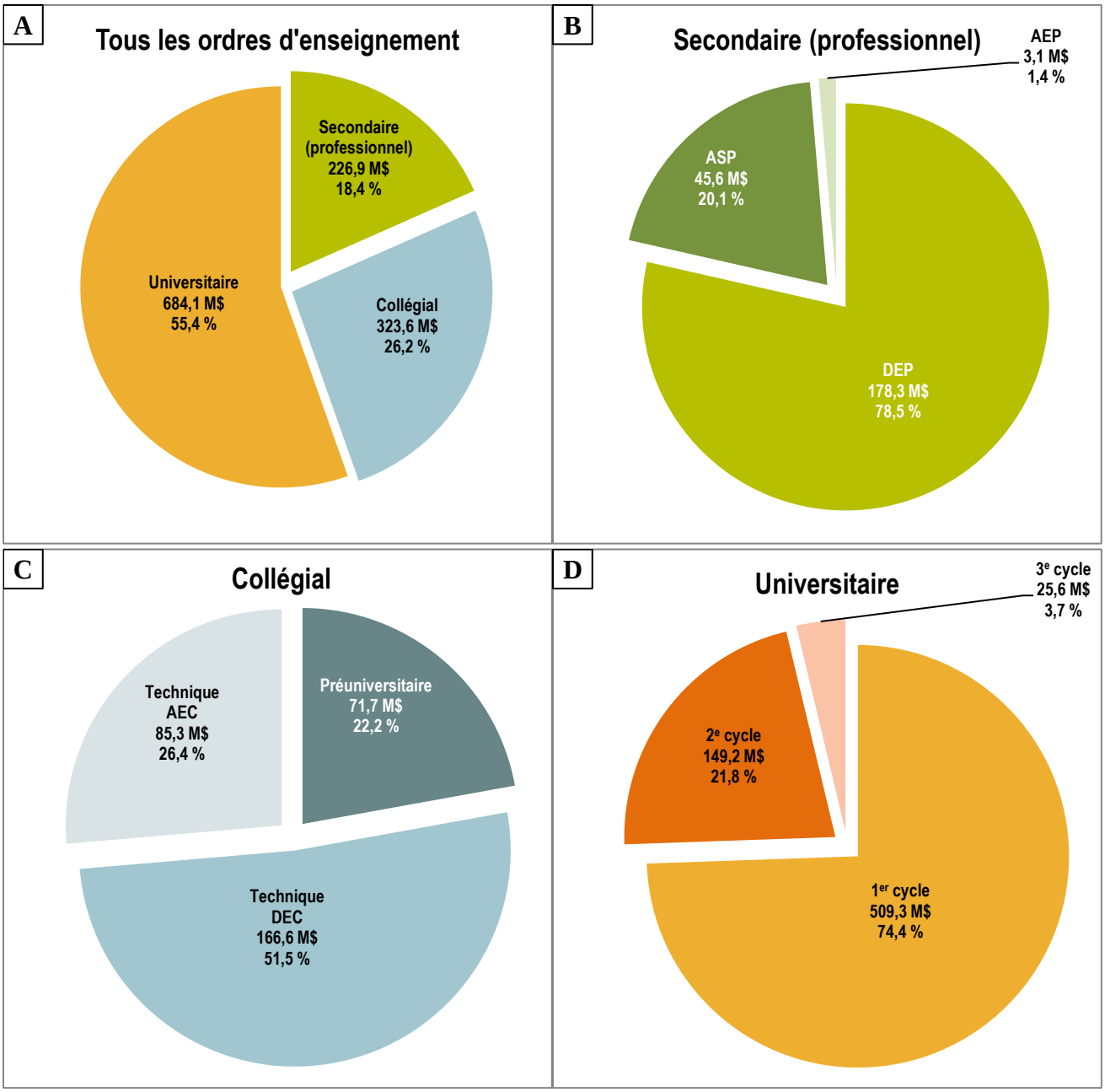
Par ailleurs, près du tiers (30,0 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces derniers ont reçu 26,2 % de l'ensemble de l'aide attribuée, pour un total de 323,6 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 6 246 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Le graphique 1.2.3 C indique que ces bénéficiaires étaient majoritairement (52,0 %) à la formation technique (DEC).

Notons également que 20,0 % des bénéficiaires étaient à la formation professionnelle du secondaire (graphique 1.2.3 A) et qu'ils ont reçu 18,4 % de l'aide financière totale, soit 226,9 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), pour une moyenne de 6 577 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Ces personnes étudiaient en grande majorité (73,6 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B). Le montant moyen de l'aide était plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études professionnelles (AEP) (graphique 1.2.5).

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

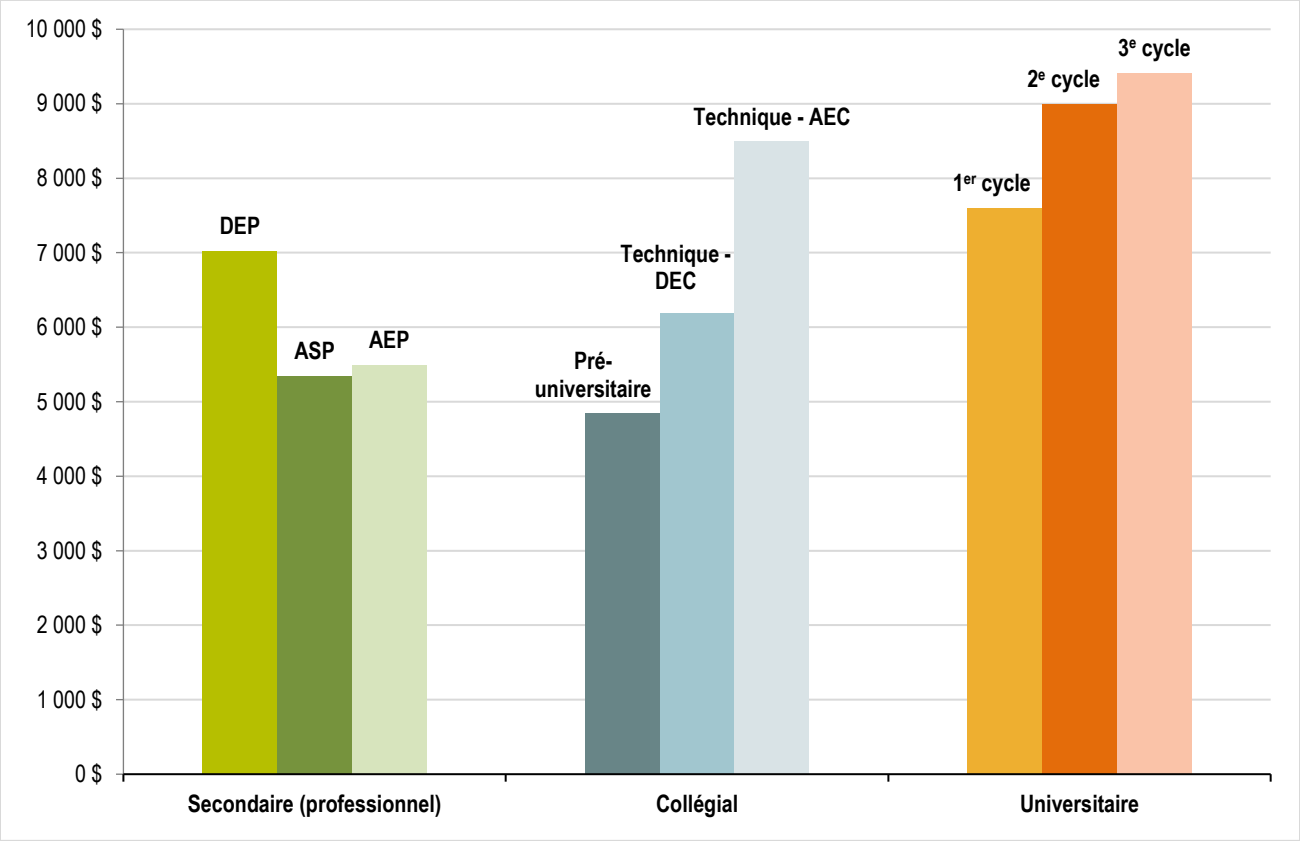


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2017-2018

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**6 911**	**2 881 $**	**19,9 M$**	**830**	**6 024 $**	**5,0 M$**	**26 757**	**7 549 $**	**202,0 M$**	**34 498**	**6 577 $**	**226,9 M$**
	DEP	6 225	2 957 $	18,4 M$	760	6 117 $	4,6 M$	18 420	8 427 $	155,2 M$	25 405	7 018 $	178,3 M$
	ASP	610	2 220 $	1,4 M$	58	5 462 $	0,3 M$	7 869	5 579 $	43,9 M$	8 537	5 338 $	45,6 M$
	AEP	76	1 945 $	0,1 M$	12	2 883 $	0,0 M$	468	6 136 $	2,9 M$	556	5 493 $	3,1 M$
Collégial	**Total collégial**	**18 573**	**3 632 $**	**67,5 M$**	**2 725**	**6 802 $**	**18,5 M$**	**30 503**	**7 788 $**	**237,6 M$**	**51 801**	**6 246 $**	**323,6 M$**
	Préuniversitaire	5 010	2 422 $	12,1 M$	779	6 408 $	5,0 M$	9 025	6 048 $	54,6 M$	14 814	4 840 $	71,7 M$
	Technique – DEC	9 415	3 060 $	28,8 M$	1 630	6 805 $	11,1 M$	15 896	7 968 $	126,7 M$	26 941	6 182 $	166,6 M$
	Technique – AEC	4 148	6 394 $	26,5 M$	316	7 758 $	2,5 M$	5 582	10 091 $	56,3 M$	10 046	8 491 $	85,3 M$
Universitaire	**Total universitaire**	**26 350**	**4 246 $**	**111,9 M$**	**3 982**	**8 521 $**	**33,9 M$**	**55 986**	**9 614 $**	**538,3 M$**	**86 318**	**7 925 $**	**684,1 M$**
	1er cycle	20 665	3 956 $	81,8 M$	3 181	8 292 $	26,4 M$	43 164	9 293 $	401,1 M$	67 010	7 600 $	509,3 M$
	2e cycle	4 577	5 170 $	23,7 M$	677	9 270 $	6,3 M$	11 338	10 520 $	119,3 M$	16 592	8 993 $	149,2 M$
	3e cycle	1 108	5 823	6,5 M$	124	10 297 $	1,3 M$	1 484	12 019 $	17,8 M$	2 716	9 413 $	25,6 M$
Total		**51 834**	**3 844 $**	**199,2 M$**	**7 537**	**7 624 $**	**57,5 M$**	**113 246**	**8 635 $**	**977,8 M$**	**172 617**	**7 152 $**	**1 234,5 M$**

Le tableau 1.2.3 et le graphique 1.2.6 présentent la répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et le montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière. Comme mentionné au début du chapitre, 65,6 % de l'ensemble des bénéficiaires ont reçu une aide financière sous forme de prêts et de bourses.

À la formation professionnelle, 77,6 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 2 277 $ et 5 272 $. À titre de comparaison, presque tous ceux qui poursuivaient des études menant à une ASP (92,2 %) ont reçu un prêt et une bourse, comme ce fut le cas aussi pour la majorité dans les programmes menant au DEP (72,5 %) et à l'AEP (84,2 %).

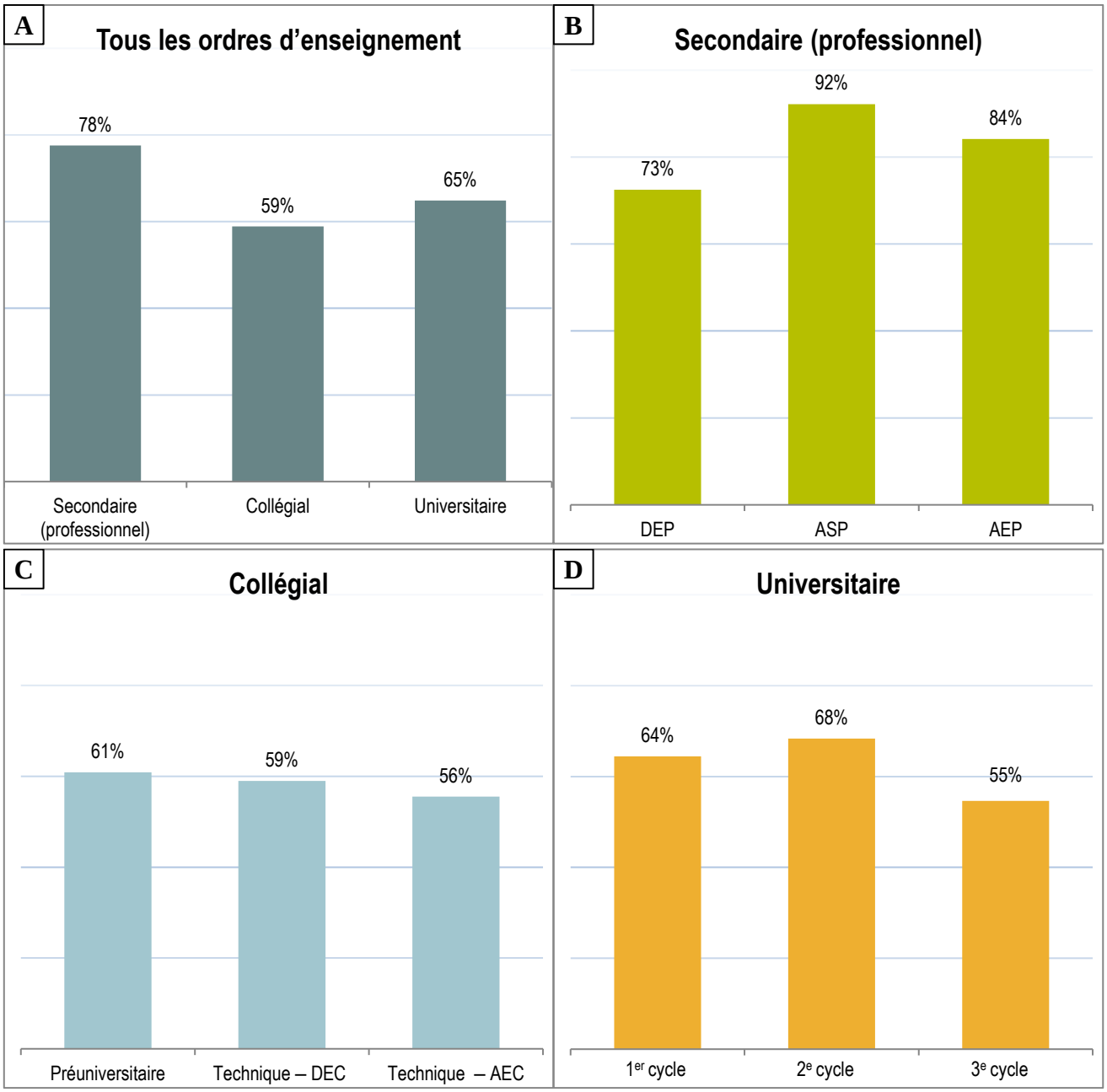
Au collégial, 58,9 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 070 $ et de 4 718 $. Un peu plus d'un bénéficiaire sur deux (55,6 %) a reçu un prêt et une bourse à la formation technique menant à une attestation d'études collégiales (AEC). À titre de comparaison, 59,0 % des bénéficiaires à la formation technique menant au diplôme d'études collégiales (DEC) et 60,9 % des bénéficiaires à la formation préuniversitaire ont reçu un prêt et une bourse.

À la formation universitaire, deux bénéficiaires sur trois (64,9 %) ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 776 $ et de 5 838 $. Plus d'un bénéficiaire sur deux (54,6 %) a reçu un prêt et une bourse pour des études au 3e cycle, comparativement à 64,4 % au 1er cycle et à 68,3 % au 2e cycle.

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2017-2018

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total en prêts	Montant total en bourses	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**26 757**	**2 277 $**	**5 272 $**	**7 549 $**	**60,9 M$**	**141,1 M$**	**202,0 M$**
	DEP	18 420	2 747 $	5 680 $	8 427 $	50,6 M$	104,6 M$	155,2 M$
	ASP	7 869	1 222 $	4 357 $	5 579 $	9,6 M$	34,3 M$	43,9 M$
	AEP	468	1 495 $	4 641 $	6 136 $	0,7 M$	2,2 M$	2,9 M$
Collégial	**Total collégial**	**30 503**	**3 070 $**	**4 718 $**	**7 788 $**	**93,6 M$**	**143,9 M$**	**237,6 M$**
	Préuniversitaire	9 025	2 644 $	3 404 $	6 048 $	23,9 M$	30,7 M$	54,6 M$
	Technique DEC	15 896	3 101 $	4 867 $	7 968 $	49,3 M$	77,4 M$	126,7 M$
	Technique AEC	5 582	3 671 $	6 421 $	10 091 $	20,5 M$	35,8 M$	56,3 M$
Universitaire	**Total universitaire**	**55 986**	**3 776 $**	**5 838 $**	**9 614 $**	**211,4 M$**	**326,9 M$**	**538,3 M$**
	1er cycle	43 164	3 464 $	5 829 $	9 293 $	149,5 M$	251,6 M$	401,1 M$
	2e cycle	11 338	4 723 $	5 798 $	10 520 $	53,5 M$	65,7 M$	119,3 M$
	3e cycle	1 484	5 612 $	6 407 $	12 019 $	8,3 M$	9,5 M$	17,8 M$
Total des bénéficiaires		**113 246**	**3 232 $**	**5 403 $**	**8 635 $**	**366,0 M$**	**611,9 M$**	**977,8 M$**

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018



Rappelons que le montant moyen d'aide financière accordé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses se chiffrait à 7 152 $ en 2017-2018. On observe que la moitié (49,9 %) de l'ensemble des bénéficiaires a obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 $.

La distribution de l'aide financière accordée aux bénéficiaires varie selon l'ordre d'enseignement et le type de formation. Ainsi, on observe une concentration de montants se situant entre 2 000 $ et 6 000 $ à l'enseignement secondaire professionnel, plus particulièrement pour les bénéficiaires inscrits à une ASP. La tendance est bien différente pour les bénéficiaires dont le cheminement mène à une AEC, qui sont plusieurs à recevoir des montants nettement plus élevés. Finalement, les bénéficiaires inscrits à l'université, notamment aux cycles supérieurs, sont plus nombreux à recevoir une aide financière au-dessus de 10 000 $. La présence de droits de scolarité universitaires et la reconnaissance de l'autonomie aux cycles supérieurs contribuent à ce phénomène.

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

		Montant d'aide total attribué					
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**2 000 $ ou moins**	**De 2 001 $ à 4 000 $**	**De 4 001 $ à 6 000 $**	**De 6 001 $ à 8 000 $**	**De 8 001 $ à 10 000 $**	**10 001 $ ou plus**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**12,7 %**	**22,3 %**	**21,4 %**	**13,7 %**	**9,4 %**	**20,6 %**
	DEP	14,7 %	19,4 %	16,2 %	13,8 %	10,9 %	25,0 %
	ASP	6,7 %	30,7 %	36,3 %	13,4 %	5,0 %	8,0 %
	AEP	12,6 %	26,6 %	26,8 %	14,0 %	8,6 %	11,3 %
Collégial	**Total collégial**	**10,0 %**	**27,1 %**	**19,8 %**	**12,8 %**	**13,4 %**	**16,9 %**
	Préuniversitaire	14,4 %	32,9 %	25,2 %	9,4 %	11,9 %	6,1 %
	Technique – DEC	9,2 %	37,0 %	17,7 %	13,9 %	14,1 %	16,2 %
	Technique – AEC	5,7 %	14,0 %	17,4 %	14,6 %	13,6 %	34,7 %
Universitaire	**Total universitaire**	**6,2 %**	**20,9 %**	**16,5 %**	**13,9 %**	**11,3 %**	**31,2 %**
	1er cycle	6,9 %	23,4 %	16,1 %	13,9 %	10,8 %	28,8 %
	2e cycle	3,5 %	12,4 %	18,1 %	13,9 %	13,1 %	39,0 %
	3e cycle	5,5 %	9,8 %	15,8 %	14,4 %	10,9 %	43,6 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**8,6 %**	**23,0 %**	**18,5 %**	**13,5 %**	**11,5 %**	**24,8 %**

Rappelons que le montant moyen des bourses attribuées dans le cadre du Programme de prêts et bourses s'établissait à 5 542 $ en 2017-2018. Parmi les boursiers, 62,8 % des étudiants à l'université ont reçu une bourse de plus de 4 000 $, comparativement à 48,8 % au collégial et à 54,4 % au secondaire (tableau 1.2.5).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant de bourse attribué					
		2 000 $ ou moins	De 2 001 $ à 4 000 $	De 4 001 $ à 6 000 $	De 6 001 $ à 8 000 $	De 8 001 $ à 10 000 $	10 001 $ ou plus
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**15,1 %**	**30,4 %**	**20,8 %**	**12,7 %**	**8,6 %**	**12,3 %**
	DEP	18,1 %	22,5 %	18,8 %	14,4 %	10,4 %	15,7 %
	ASP	8,0 %	49,1 %	25,4 %	8,7 %	4,3 %	4,5 %
	AEP	13,1 %	38,8 %	23,5 %	13,3 %	4,8 %	6,5 %
Collégial	**Total collégial**	**24,0 %**	**27,2 %**	**15,7 %**	**14,8 %**	**6,2 %**	**12,0 %**
	Préuniversitaire	33,5 %	34,1 %	12,5 %	12,0 %	2,0 %	6,0 %
	Technique – DEC	22,5 %	25,5 %	17,1 %	16,1 %	6,2 %	12,6 %
	Technique – AEC	12,6 %	20,9 %	17,0 %	16,0 %	13,3 %	20,2 %
Universitaire	**Total universitaire**	**16,4 %**	**20,8 %**	**19,4 %**	**14,3 %**	**11,8 %**	**17,2 %**
	1er cycle	16,9 %	21,0 %	19,9 %	13,0 %	12,2 %	17,1 %
	2e cycle	15,2 %	20,6 %	18,3 %	19,1 %	10,2 %	16,7 %
	3e cycle	13,4 %	16,5 %	15,9 %	18,7 %	13,9 %	21,6 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**18,2 %**	**24,8 %**	**18,7 %**	**14,1 %**	**9,5 %**	**14,6 %**

À l'automne 2017, le taux de participation au Programme de prêts et bourses était de 31,7 % (tableau 1.2.6). C'est à la formation universitaire que s'observait le plus haut taux de participation, où 41,8 % des étudiantes et des étudiants bénéficiaient de ce programme, comparativement à 32,8 % au secondaire à la formation professionnelle et à 22,8 % au collégial subventionné[2].

À l'enseignement universitaire, c'est au 2e cycle que le taux de participation était le plus élevé, atteignant 66,2 %, alors qu'il était de 39,0 % au 1er cycle et de 28,0 % au 3e cycle. Par ailleurs, 29,5 % des étudiants universitaires ont reçu une bourse. C'est également au 2e cycle que se trouvait la plus grande proportion de boursiers (48,9 %).

Au collégial subventionné, 13,9 % des étudiants à la formation préuniversitaire ont profité d'une aide financière, comparativement à 30,1 % à la formation technique menant à un DEC et à 43,9 % à la formation technique menant à une AEC. Pour ce qui est de la bourse, 15,6 % des étudiants des collèges en ont bénéficié.

À la formation professionnelle du secondaire, les élèves inscrits à un programme menant au DEP, à l'ASP et à l'AEP ont profité d'une aide financière dans une proportion respective de 32,7 %, 34,4 % et 23,6 %. Finalement, 26,2 % des élèves de la formation professionnelle ont bénéficié d'une bourse.

2. Les données de l'enseignement collégial non subventionné sont exclues, n'étant pas disponibles.

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2017 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	*Type de formation*	*Bénéficiaires d'un prêt*	*Bénéficiaires d'une bourse*	*Total des bénéficiaires*
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**31,9 %**	**26,2 %**	**32,8 %**
	DEP	31,7 %	25,1 %	32,7 %
	ASP	34,1 %	32,2 %	34,4 %
	AEP	23,1 %	21,5 %	23,6 %
Collégial subventionné	**Total collégial**	**21,6 %**	**15,6 %**	**22,8 %**
	Préuniversitaire	13,3 %	9,2 %	13,9 %
	Technique – DEC	28,3 %	20,1 %	30,1 %
	Technique – AEC	42,7 %	35,2 %	43,9 %
Universitaire	**Total universitaire**	**40,3 %**	**29,5 %**	**41,8 %**
	1er cycle	37,6 %	27,4 %	39,0 %
	2e cycle	63,9 %	48,9 %	66,2 %
	3e cycle	26,8 %	17,3 %	28,0 %
Total des bénéficiaires		**30,5 %**	**22,7 %**	**31,7 %**

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Les tableau 1.3.1 tableau 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires en 2017-2018. La majorité était de citoyenneté canadienne, avec 66,5 % des bénéficiaires nés au Canada et 12,0 % naturalisés canadiens. De plus, un bénéficiaire sur cinq (21,2 %) avait le statut de résident permanent. Les bénéficiaires étaient en grande majorité célibataires (75,1 %).

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2017-2018

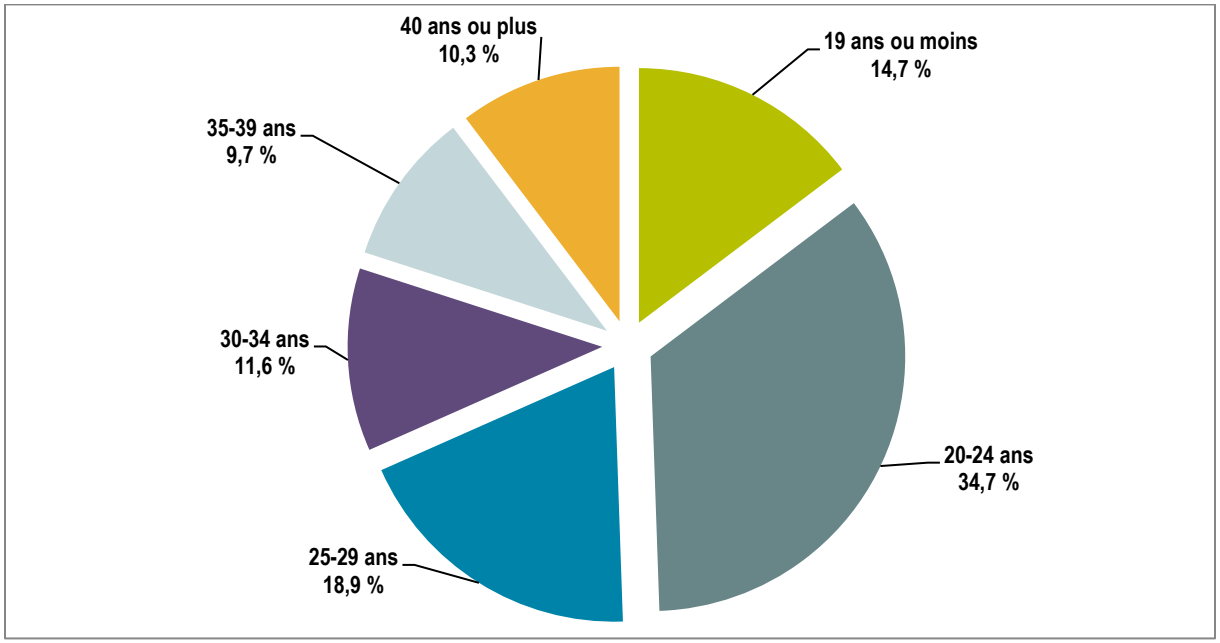
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	114 726	66,5 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	20 718	12,0 %
Résidence permanente	36 670	21,2 %
Statut de réfugié	503	0,3 %
Total des bénéficiaires	**172 617**	**100,0 %**

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2017-2018

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	129 656	75,1 %
Mariée ou marié ou unie ou uni civilement	36 648	21,2 %
Divorcée ou divorcé	3 011	1,7 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	3 072	1,8 %
Veuve ou veuf	230	0,1 %
Total des bénéficiaires	**172 617**	**100,0 %**

Le graphique 1.3.1 permet de calculer que 68,3 % des bénéficiaires étaient âgés de moins de 30 ans, avec une majorité (34,7 %) dans la catégorie des 20 à 24 ans. L'âge des bénéficiaires étant déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, il s'agit donc ici du 30 septembre 2017.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2017



Le tableau 1.3.3 indique que près de la moitié des bénéficiaires qui étudiaient à l'université (40 816, soit 47,3 %) étaient âgés de 20 à 24 ans. La plupart d'entre eux étaient au 1er cycle universitaire. Ceux du 2e cycle se répartissent surtout dans les catégories des 20-24 ans et des 25-29 ans. Finalement, ceux du 3e cycle composent majoritairement la catégorie des 25-29 ans.

Au collégial, près des deux tiers des bénéficiaires (31 517, soit 60,8 %) étaient âgés de moins de 25 ans, répartis dans les catégories des 19 ans ou moins et des 20-24 ans. En ce qui a trait à la formation technique menant à un DEC, le partage était homogène, alors qu'à la formation préuniversitaire, les bénéficiaires étaient plus jeunes (avec une majorité de 19 ans ou moins), et qu'à la formation technique conduisant à l'AEC, ils étaient plus âgés (la majorité ayant 40 ans ou plus).

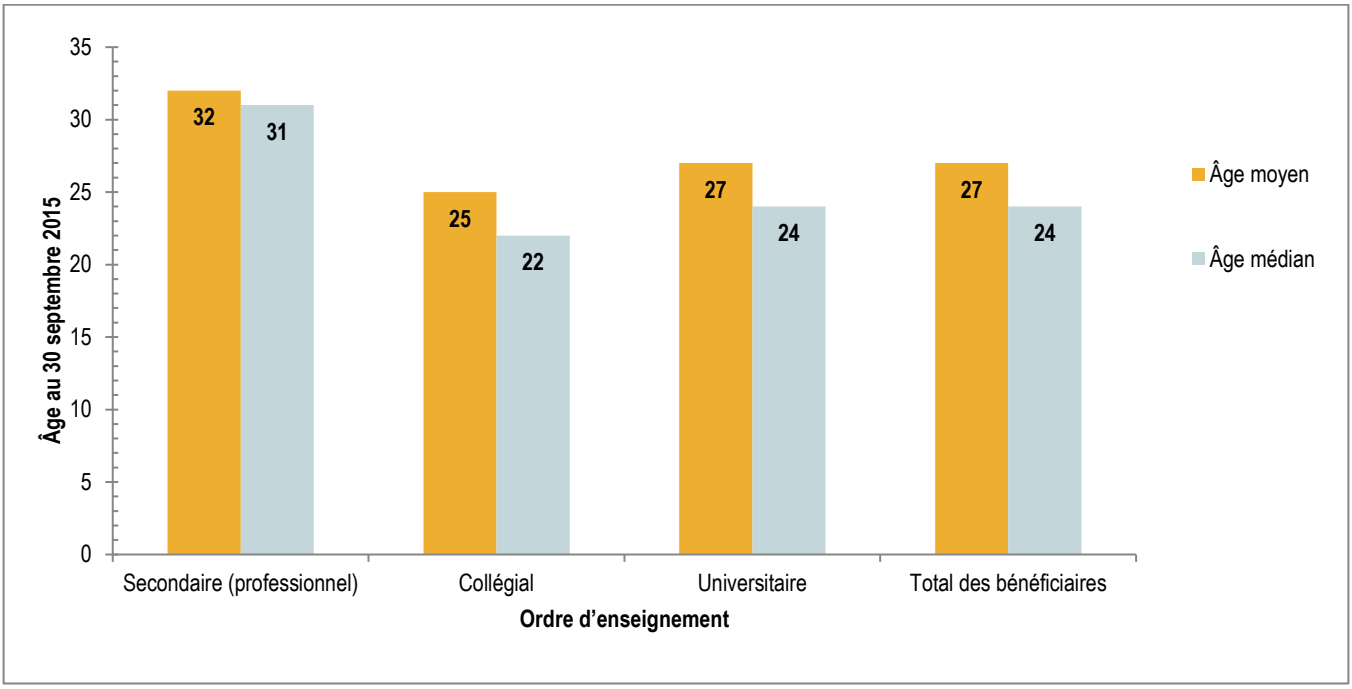
À la formation professionnelle du secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge était presque uniforme, même pour les 40 ans et plus (tableau 1.3.3). Par contre, dans les programmes conduisant à une ASP, on comptait relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Pour ce qui est des programmes conduisant à une AEP, on observe que la majorité des bénéficiaires se trouvaient dans la catégorie des 40 ans et plus.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2017

Ordre d'enseignement	Type de formation	*Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2017*						Total
		19 ans ou moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**3 498**	**5 671**	**6 074**	**6 271**	**5 768**	**7 216**	**34 498**
	DEP	3 369	5 196	4 751	3 904	3 585	4 600	25 405
	ASP	120	436	1 261	2 267	2 050	2 403	8 537
	AEP	9	39	62	100	133	213	556
Collégial	**Total collégial**	**18 057**	**13 460**	**7 305**	**4 917**	**4 113**	**3 949**	**51 801**
	Préuniversitaire	9 818	3 046	866	528	327	229	14 814
	Technique – DEC	7 807	8 633	4 583	2 503	1 895	1 520	26 941
	Technique – AEC	432	1 781	1 856	1 886	1 891	2 200	10 046
Universitaire	**Total universitaire**	**3 788**	**40 816**	**19 289**	**8 822**	**6 934**	**6 669**	**86 318**
	1er cycle	3 761	33 791	12 937	6 425	5 145	4 951	67 010
	2e cycle	27	6 667	5 381	1 843	1 370	1 304	16 592
	3e cycle	0	358	971	554	419	414	2 716
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**25 343**	**59 947**	**32 668**	**20 010**	**16 815**	**17 834**	**172 617**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**14,7 %**	**34,7 %**	**18,9 %**	**11,6 %**	**9,7 %**	**10,3 %**	**100,0 %**

Le graphique 1.3.2 indique que les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à la formation professionnelle du secondaire étaient plus âgés que ceux de la formation collégiale ou universitaire.

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2017



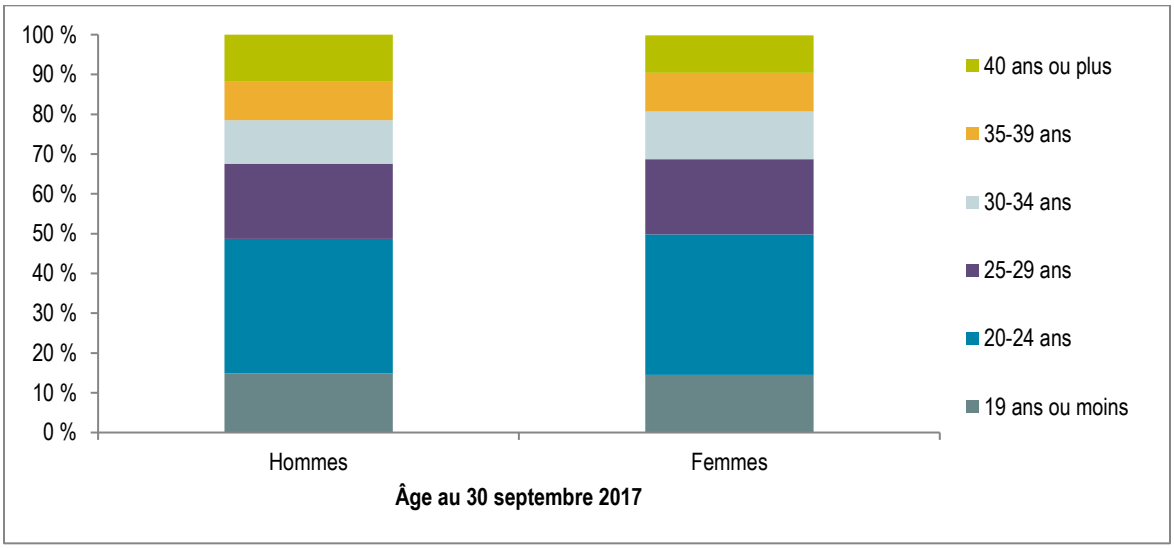
Environ 61,5 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2017-2018 étaient de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes au sein de tous les ordres d'enseignement et dans tous les types de formation. C'est au secondaire à la formation professionnelle menant à une AEP que la majorité féminine était la plus importante, avec un taux de représentation de 74,5 %. La présence majoritaire des femmes au collégial était aussi remarquable à la formation technique menant à un DEC, où elles constituaient 67,8 % des bénéficiaires.

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

		Femmes		Hommes	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**%**	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**20 177**	**58,5 %**	**14 321**	**41,5 %**
	DEP	14 780	58,2 %	10 625	41,8 %
	ASP	4 983	58,4 %	3 554	41,6 %
	AEP	414	74,5 %	142	25,5 %
Collégial	**Total collégial**	**33 467**	**64,6 %**	**18 334**	**35,4 %**
	Préuniversitaire	9 234	62,3 %	5 580	37,7 %
	Technique – DEC	18 266	67,8 %	8 675	32,2 %
	Technique – AEC	5 967	59,4 %	4 079	40,6 %
Universitaire	**Total universitaire**	**52 589**	**60,9 %**	**33 729**	**39,1 %**
	1er cycle	40 991	61,2 %	26 019	38,8 %
	2e cycle	9 981	60,2 %	6 611	39,8 %
	3e cycle	1 617	59,5 %	1 099	40,5 %
Total des bénéficiaires		**106 233**	**61,5 %**	**66 384**	**38,5 %**

Quant à la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge, on remarque au graphique 1.3.3 qu'elle était homogène selon le sexe.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2017

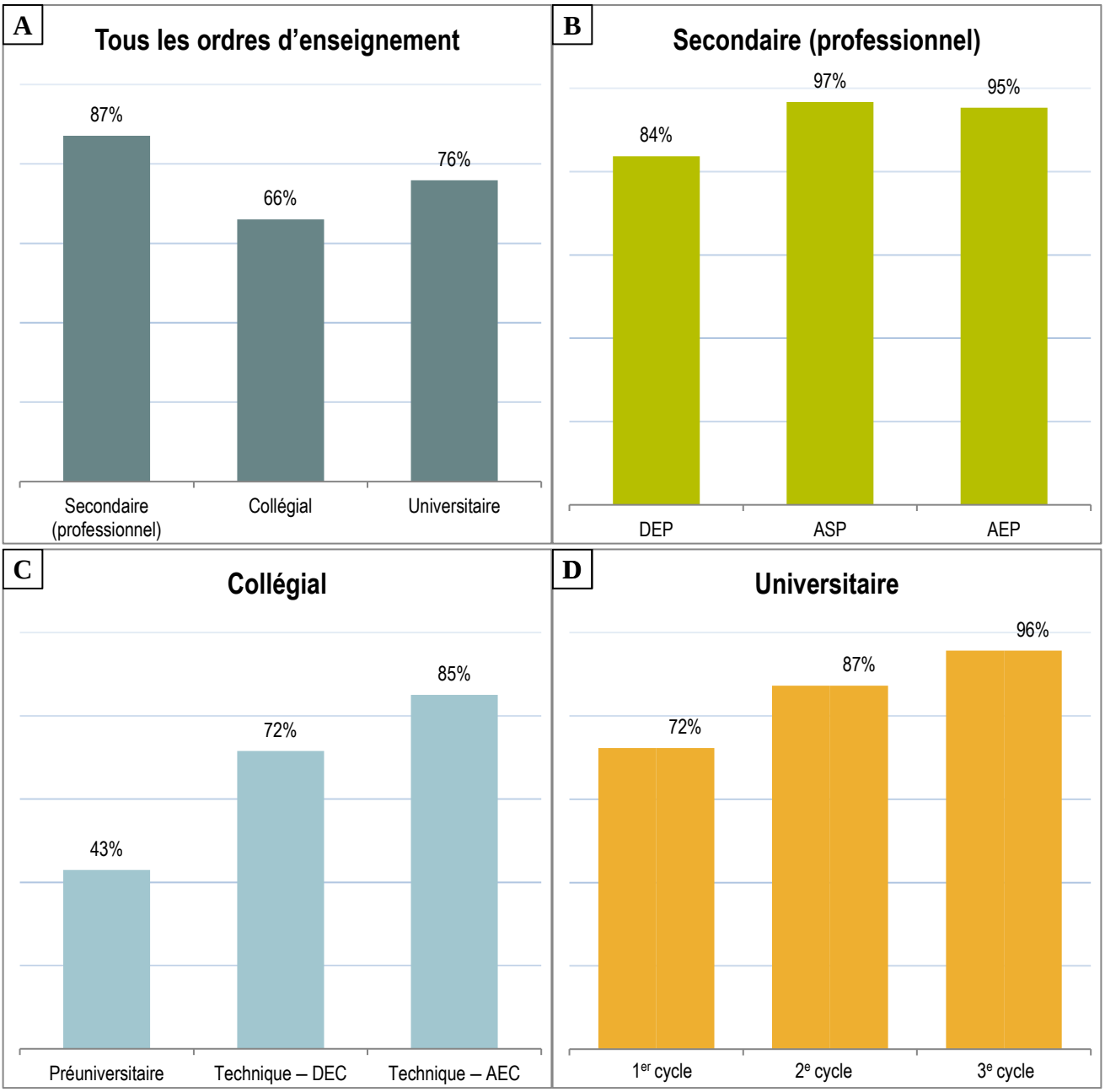


Le fait qu'un bénéficiaire réside ou non chez ses parents influe sur le montant d'aide financière qui lui est accordé. Le tableau 1.3.5 et le graphique 1.3.4 permettent d'observer que 129 754 bénéficiaires (75,2 %) ne résidaient pas chez leurs parents en 2017-2018 et qu'ils recevaient, en moyenne, une aide financière de 8 129 $, comparativement à 4 195 $ pour ceux qui résidaient chez leurs parents. C'est au secondaire à la formation professionnelle que le taux de bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents était le plus élevé, atteignant 87,1 %, suivi de 75,9 % à la formation universitaire et de 66,0 % à la formation collégiale. Notons que la formation préuniversitaire au collégial est le seul type de formation où les bénéficiaires qui résidaient chez leurs parents étaient plus nombreux que ceux dans la situation contraire.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2017-2018

		Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**4 447**	**3 286 $**	**30 051**	**7 065 $**
	DEP	4 140	3 366 $	21 265	7 729 $
	ASP	281	2 192 $	8 256	5 445 $
	AEP	26	2 351 $	530	5 647 $
Collégial	**Total collégial**	**17 607**	**3 680 $**	**34 194**	**7 568 $**
	Préuniversitaire	8 445	3 392 $	6 369	6 761 $
	Technique – DEC	7 657	3 396 $	19 284	7 289 $
	Technique – AEC	1 505	6 750 $	8 541	8 798 $
Universitaire	**Total universitaire**	**20 809**	**4 824 $**	**65 509**	**8 910 $**
	1er cycle	18 575	4 694 $	48 435	8 714 $
	2e cycle	2 117	5 857 $	14 475	9 452 $
	3e cycle	117	6 716 $	2 599	9 535 $
Total		**42 863**	**4 195 $**	**129 754**	**8 129 $**

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018



Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être aux études à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le Règlement sur l'aide financière aux études, il est toutefois possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

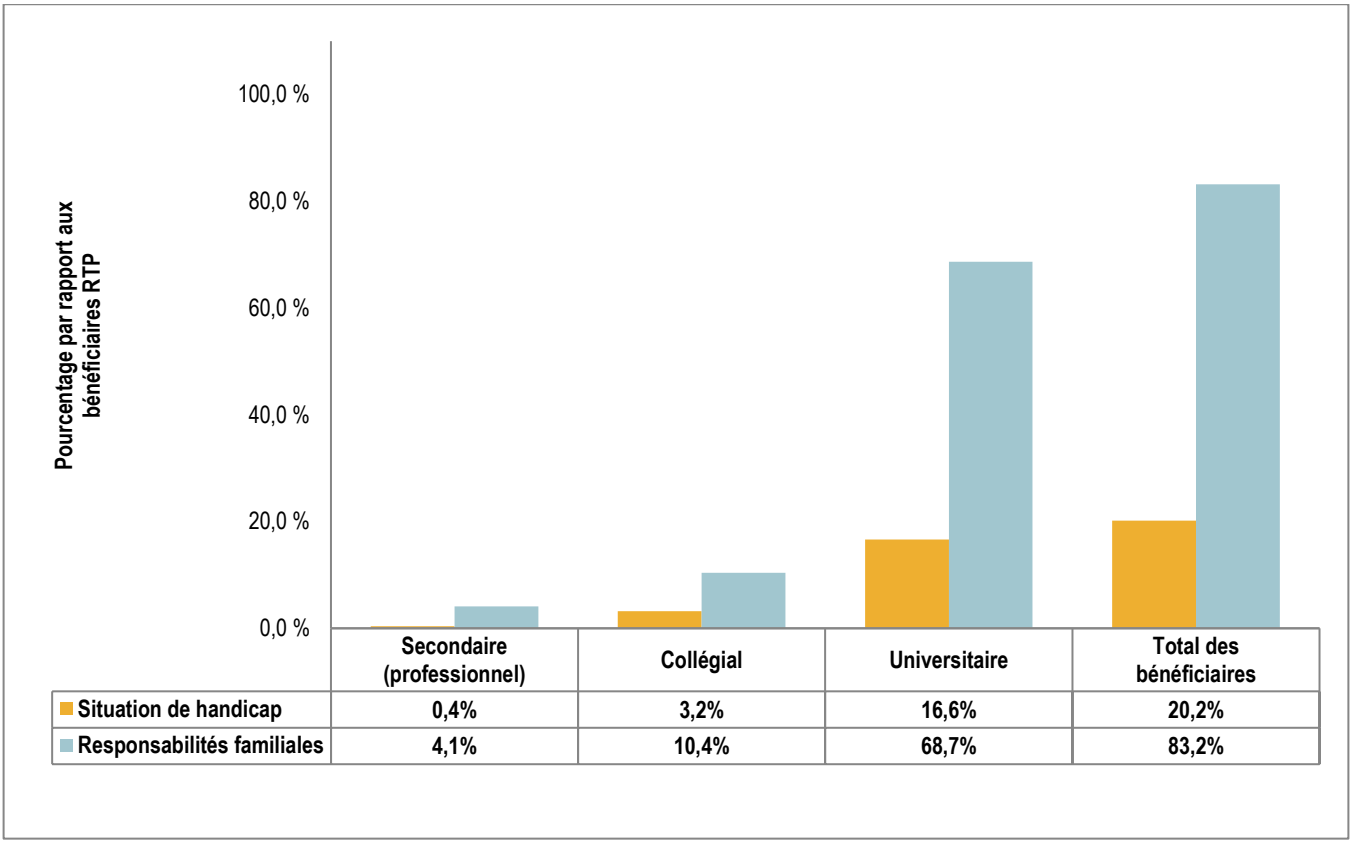
En 2017-2018, 12 175 personnes étudiant à temps partiel ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention du statut d'étudiant réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ils représentaient 7,1 % de l'ensemble des 172 617 bénéficiaires du Programme. C'est au 1er cycle universitaire que se trouvait la majorité de ces bénéficiaires (8 922, soit 73,3 %).

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**525**	**4,3 %**
	DEP	453	3,7 %
	ASP	59	0,5 %
	AEP	13	0,1 %
Collégial	**Total collégial**	**1 580**	**13,0 %**
	Préuniversitaire	480	3,9 %
	Technique – DEC	817	6,7 %
	Technique – AEC	283	2,3 %
Universitaire	**Total universitaire**	**10 070**	**82,7 %**
	1er cycle	8 922	73,3 %
	2e cycle	1 083	8,9 %
	3e cycle	65	0,5 %
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**12 175**	**100,0 %**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**7,1 %**	

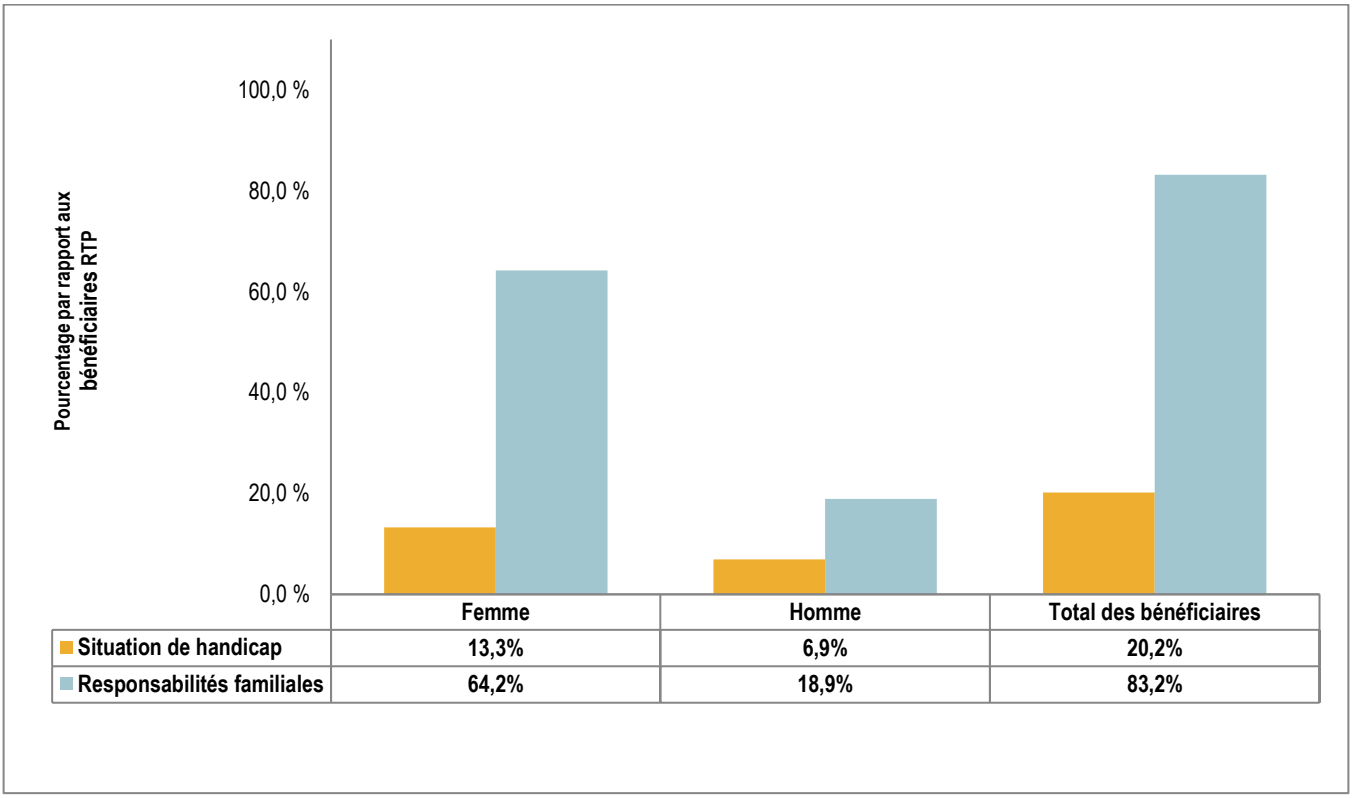
La grande majorité (83,2 %) des bénéficiaires réputés aux études à temps plein avait ce statut en raison de leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.5). Il est à noter qu'en 2017-2018, 411 bénéficiaires (3,4 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois en raison de leurs responsabilités familiales et de leur situation de handicap (statistique non présentée). Au total, 25 467 bénéficiaires inscrits à temps plein avaient la possibilité d'être reconnus comme étant réputés aux études à temps plein.

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2017-2018



	Secondaire (professionnel)	Collégial	Universitaire	Total des bénéficiaires
Situation de handicap	0,4%	3,2%	16,6%	20,2%
Responsabilités familiales	4,1%	10,4%	68,7%	83,2%

Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2017-2018



	Femme	Homme	Total des bénéficiaires
Situation de handicap	13,3%	6,9%	20,2%
Responsabilités familiales	64,2%	18,9%	83,2%

1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

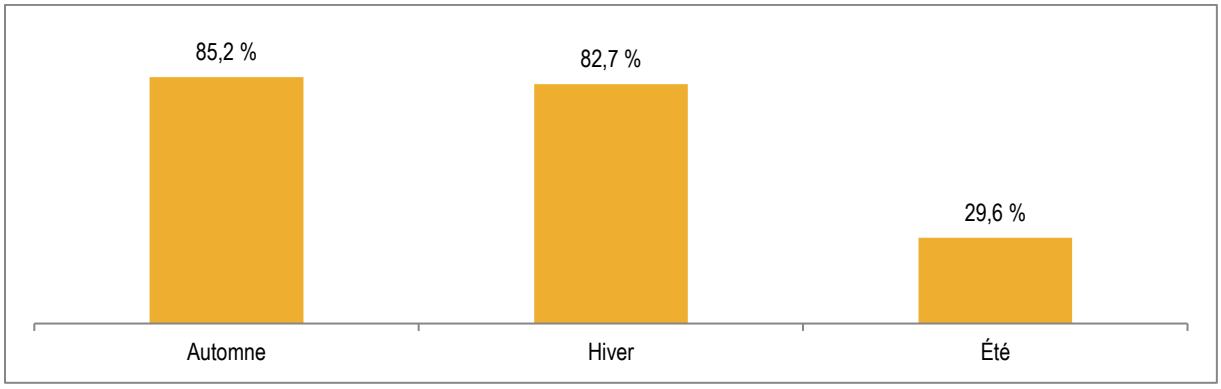
Le tableau 1.4.1 indique que dans l'ensemble des bénéficiaires, la plus forte proportion a reçu une aide du Programme de prêts et bourses durant les deux trimestres (automne et hiver), alors que 22,6 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2017, hiver 2018 et été 2018). Notons par ailleurs que 53,3 % des étudiants ne poursuivaient pas un cheminement traditionnel.

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2017-2018

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	80 602	46,7 %
Automne, hiver et été	38 999	22,6 %
Automne seulement	25 726	14,9 %
Hiver seulement	15 253	8,8 %
Hiver et été	7 866	4,6 %
Été seulement	2 414	1,4 %
Automne et été	1 757	1,0 %
Total des bénéficiaires	**172 617**	**100,0 %**

Le graphique 1.4.1 indique qu'au total, 85,2 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 83,2 % à l'hiver et 28,5 % à l'été.

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2017-2018

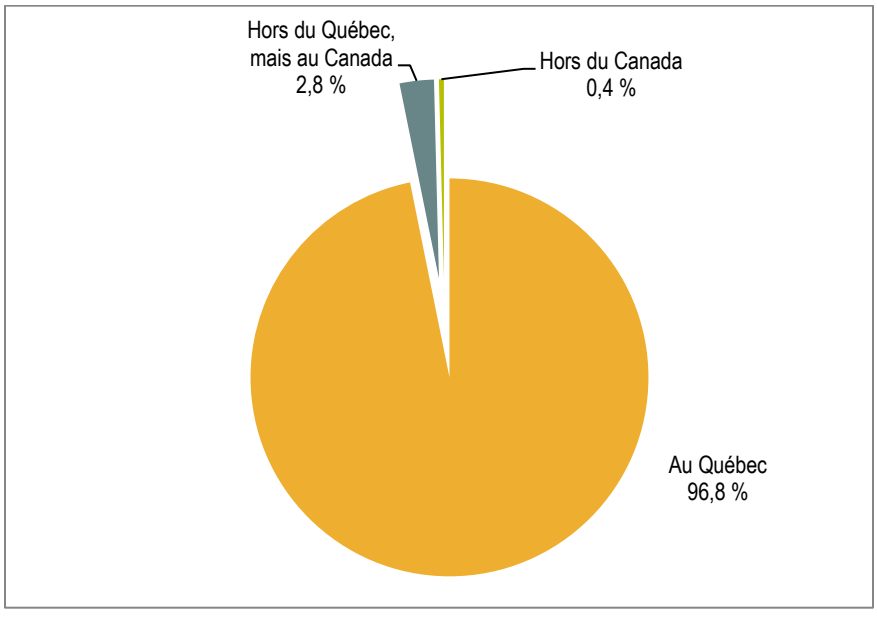


Le tableau 1.4.2 et le graphique 1.4.2 montrent que la grande majorité (96,8 %) des bénéficiaires fréquentait un établissement d'enseignement situé au Québec, alors que 2,8 % étudiaient à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Finalement, moins de 1,0 % des bénéficiaires étudiaient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2017-2018

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	167 130	1 169,2 M$
Hors du Québec, mais au Canada	4 797	55,5 M$
Hors du Canada	690	9,9 M$
Total	**172 617**	**1 234,5 M$**

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2017-2018



Les tableau 1.4.3, tableau 1.4.4 et tableau 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide financière attribué, répartis selon les dix établissements québécois où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires, et selon l'ordre d'enseignement. À la formation professionnelle du secondaire, le premier établissement était le Centre de carrières Saint Pius X, avec 3 494 bénéficiaires. Au collégial, il s'agissait du Cégep d'Ahuntsic (1 941) et à l'enseignement universitaire, de l'Université de Montréal (13 716).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2017-2018

Enseignement secondaire (formation professionnelle)		
Établissements	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Centre de carrières Saint Pius X	3 494	24,0 M$
Centre de formation professionnelle des Carrefours	2 676	15,6 M$
Centre de formation professionnelle des Riverains (Repentigny)	1 871	8,5 M$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	1 525	10,5 M$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	1 132	7,9 M$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	599	3,6 M$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	591	3,4 M$
Centre de formation Compétences-2000	585	4,2 M$
Centre de formation professionnelle de Nicolet	461	3,9 M$
Fierbourg, centre de formation professionnelle	458	2,5 M$
Autres établissements	21 106	142,8 M$
Total de la formation professionnelle	**34 498**	**226,9 M$**

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2017-2018

Enseignement collégial		
Établissements	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Cégep d'Ahuntsic	1 941	10,8 M$
Cégep de Sherbrooke	1 748	8,8 M$
Cégep du Vieux Montréal	1 591	9,0 M$
Collège LaSalle	1 573	15,9 M$
Cégep de Sainte-Foy	1 540	7,7 M$
Cégep de Maisonneuve	1 524	8,7 M$
Cégep François-Xavier Garneau	1 493	7,4 M$
Cégep de Trois-Rivières	1 351	6,7 M$
Collège Dawson	1 299	7,6 M$
Cégep Rosemont	1 278	8,5 M$
Autres établissements	35 406	223,3 M$
Total du collégial	**50 744**	**314,4 M$**

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2017-2018

Enseignement universitaire		
Établissements	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Université de Montréal	13 716	110,3 M$
Université Laval	12 623	92,2 M$
Université du Québec à Montréal	11 134	80,2 M$
Université Concordia	6 793	47,8 M$
Université de Sherbrooke	6 638	49,7 M$
Université McGill	4 557	39,9 M$
Télé-université	4 372	40,4 M$
Université du Québec à Trois-Rivières	4 150	32,4 M$
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	3 129	26,0 M$
École de technologie supérieure	2 526	16,6 M$
Autres établissements	12 250	92,3 M$
Total de l'enseignement universitaire	**81 888**	**627,8 M$**

Au total, 87,0 % (4 174) des 4 797 personnes qui bénéficiaient du Programme en étudiant dans les autres provinces canadiennes fréquentaient un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7), la province la plus accessible pour les étudiants du Québec. Cette tendance est encore plus marquée dans la capitale fédérale : le tableau 1.4.6 montre que près des deux tiers (3 064, soit 63,9 %) des bénéficiaires qui fréquentaient un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudiaient à Ottawa, principalement à l'Université d'Ottawa, à la Cité collégiale, à l'Université de Carleton ou au Collège Algonquin.

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2017-2018

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	2 051	25,3 M$
La Cité collégiale (Ottawa)	589	4,9 M$
Université Carleton	262	3,3 M$
Université de Toronto	201	2,9 M$
Collège Algonquin	162	1,5 M$
Autres établissements	1 532	17,6 M$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	**4 797**	**55,5 M$**

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2017-2018

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	4 174	48,4 M$
Nouveau-Brunswick	186	2,0 M$
Colombie-Britannique	182	2,1 M$
Nouvelle-Écosse	123	1,4 M$
Alberta	62	0,8 M$
Terre-Neuve-et-Labrador	23	0,2 M$
Île-du-Prince-Édouard	16	0,2 M$
Manitoba	16	0,2 M$
Saskatchewan	13	0,2 M$
Total	**4 797**	**55,5 M$**

Par ailleurs, sur les 690 bénéficiaires du Programme qui étudiaient à l'extérieur du Canada, 250 (36,2 %) fréquentaient un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute la France (108) et le Royaume-Uni (89), la proportion est de 64,8 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2017-2018

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	250	3,2 M$
France	108	1,3 M$
Royaume-Uni	89	1,8 M$
Allemagne	34	0,3 M$
Suisse	31	0,3 M$
Australie	23	0,4 M$
Pays-Bas	21	0,3 M$
Espagne	17	0,2 M$
Belgique	17	0,3 M$
Italie	14	0,2 M$
Autres pays	86	1,6 M$
Total	**690**	**9,9 M$**

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement, en 2017-2018. On peut y observer que Montréal était la région d'études où ils étaient en plus grand nombre : 44 985 (52,1 %) à l'enseignement universitaire, 19 925 (38,5 %) à l'enseignement collégial et 15 674 (45,4 %) à la formation professionnelle du secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de l'Estrie et de la Montérégie combinées regroupaient 82,2 % des bénéficiaires à l'enseignement universitaire et 74,5 % de l'aide attribuée, tous ordres d'enseignement confondus.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2017-2018

Région d'études	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Universitaire		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	15 674	112,9 M$	19 925	142,4 M$	44 985	345,0 M$	80 584	600,3 M$
Québec (Capitale-Nationale)	2 345	13,9 M$	5 683	31,8 M$	17 501	137,1 M$	25 529	182,8 M$
Estrie	1 067	6,5 M$	2 163	11,1 M$	7 495	57,1 M$	10 725	74,7 M$
Montérégie	3 755	23,8 M$	5 187	29,8 M$	960	8,3 M$	9 902	61,9 M$
Mauricie	871	5,1 M$	2 555	16,0 M$	4 439	34,5 M$	7 865	55,6 M$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	911	5,9 M$	2 161	11,3 M$	1 864	14,3 M$	4 936	31,5 M$
Bas-Saint-Laurent	643	3,5 M$	2 346	13,4 M$	744	5,1 M$	3 733	22,0 M$
Chaudière-Appalaches	1 023	5,3 M$	1 770	8,1 M$	788	4,2 M$	3 581	17,6 M$
Laurentides	1 589	9,4 M$	2 012	10,8 M$	47	0,4 M$	3 648	20,6 M$
Laval	1 460	11,1 M$	1 570	9,2 M$	548	3,9 M$	3 578	24,2 M$
Lanaudière	2 446	12,2 M$	1 277	6,6 M$	0	0	3 723	18,8 M$
Outaouais	764	5,4 M$	1 037	6,4 M$	1 756	12,6 M$	3 557	24,4 M$
Centre-du-Québec	1 188	8,1 M$	1 730	9,8 M$	211	1,4 M$	3 129	19,3 M$
Abitibi-Témiscamingue	446	2,1 M$	626	3,4 M$	528	3,6 M$	1 600	9,1 M$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	172	0,9 M$	401	2,3 M$	0	0	573	3,2 M$
Côte-Nord	82	0,4 M$	285	2,0 M$	22	0,2 M$	389	2,6 M$
Nord-du-Québec	62	0,2 M$	16	0,1 M$	0	0	78	0,3 M$
Au Canada (hors du Québec)	0	–	**1 034**	**9,0 M$**	**3 763**	**46,5 M$**	**4 797**	**55,5 M$**
Hors du Canada	0	–	**23**	**0,2 M$**	**667**	**9,7 M$**	**690**	**9,9 M$**
Total	**34 498**	**226,7 M$**	**51 801**	**323,7 M$**	**86 318**	**683,9 M$**	**172 617**	**1 234,3 M$**

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique que 41,1 % des bénéficiaires du Programme étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents* en 2017-2018. Environ un bénéficiaire sur quatre (25,6 %) se trouvait dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Finalement, le tiers des bénéficiaires (33,2 %) était dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle du secondaire, 15 831 bénéficiaires (45,9 %) étaient dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Plus de la moitié d'entre eux (9 323, soit 58,9 %) étudiaient en vue de l'obtention d'un DEP.

Au collégial, 29 990 bénéficiaires (57,9 %) étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents.* De ce nombre, 52,3 % des bénéficiaires suivaient une formation technique conduisant à un DEC.

Enfin, à l'enseignement universitaire, on observe une différence entre le 1er cycle et les 2e et 3e cycles. Ainsi, 33 122 bénéficiaires (49,4 %) du 1er cycle étaient principalement *Avec contribution des parents.* Les bénéficiaires du 2e et du 3e cycle, en majorité *Sans contribution des tiers*, étaient respectivement au nombre de 13 444 (81,0 %) et 1 900 (70,0 %). En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, les bénéficiaires qui étudient au 2e ou au 3e cycle sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents*) et se trouvent donc majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint	Sans contribution des tiers
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**7 908**	**15 831**	**10 759**
	DEP	6 703	9 323	9 379
	ASP	1 163	6 142	1 232
	AEP	42	366	148
Collégial	**Total collégial**	**29 990**	**10 140**	**11 671**
	Préuniversitaire	12 268	1 009	1 537
	Technique – DEC	15 687	4 613	6 641
	Technique – AEC	2 035	4 518	3 493
Universitaire	**Total universitaire**	**33 122**	**18 284**	**34 912**
	1er cycle	33 122	14 320	19 568
	2e cycle	–	3 148	13 444
	3e cycle	–	816	1 900
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**71 020**	**44 255**	**57 342**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**41,1 %**	**25,6 %**	**33,2 %**

Le tableau 1.5.2 montre que parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, ceux qui résidaient chez leurs parents étaient un peu plus nombreux (36 656) que ceux qui n'y résidaient pas (34 455). L'aide financière moyenne accordée à ces derniers était également plus importante, soit 6 503 $ comparativement à 3 989 $ pour les personnes qui résidaient chez leurs parents.

Chez les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents*, une différence marquée s'observe dans le montant moyen de l'aide attribuée. Ceux qui résidaient chez leurs parents recevaient en moyenne 5 388 $, tandis que les autres recevaient en moyenne 8 717 $. De plus, ceux qui ne résidaient pas chez leurs parents étaient beaucoup plus nombreux (95 299, soit 93,8 %) que ceux dans la situation contraire (6 298, soit 6,2 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2017-2018

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	36 565	3 989 $
	Ne résidant pas chez ses parents	34 455	6 503 $
	Total avec contribution des parents	71 020	5 209 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	6 298	5 388 $
	Ne résidant pas chez ses parents	95 299	8 717 $
	Total sans contribution des parents	101 597	8 511 $

Si l'on prend en considération tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, 6,2 % des bénéficiaires (6 298) de la catégorie *Sans contribution des parents* résidaient chez leurs parents en 2017-2018 (tableau 1.5.3). Quant à ceux de la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence variait en fonction de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, tant à la formation préuniversitaire qu'à la formation technique conduisant à une AEC, la majorité des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* résidaient chez leurs parents. Il en était de même à la formation professionnelle du secondaire (DEP). La plupart des autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* ne résidaient pas chez leurs parents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2017-2018

		Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Résident**	**Non-résident**	**Résident**	**Non-résident**
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**3 777**	**4 131**	**670**	**25 920**
	DEP	3 506	3 197	634	18 068
	ASP	248	915	33	7 341
	AEP	23	19	3	511
Collégial	**Total collégial**	**16 736**	**13 254**	**871**	**20 940**
	Préuniversitaire	8 339	3 929	106	2 440
	Technique – DEC	7 212	8 475	445	10 809
	Technique – AEC	1 185	850	320	7 691
Universitaire	**Total universitaire**	**16 052**	**17 070**	**4 757**	**48 439**
	1er cycle	16 052	17 070	2 523	31 365
	2e cycle	–	–	2 117	14 475
	3e cycle	–	–	117	2 599
Total des bénéficiaires		**36 565**	**34 455**	**6 298**	**95 299**

La catégorie *Avec contribution des parents* comptait 71 020 bénéficiaires en 2017-2018 (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens de leurs parents s'élevaient à 40 001 $. Il est à noter que ces revenus n'incluaient pas les montants reçus à titre de prestations pour enfant. Ces prestations étaient toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière. Finalement, pour 52,9 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part des parents dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 41 015 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffraient à 30 970 $ (tableau 1.5.4). Ces revenus, pour les parents de 20 969 boursières et boursiers (51,1 %), étaient de 30 000 $ ou moins.

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2017-2018

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés des parents	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
De 30 001 $ ou moins	20 969	51,1 %	29 012	40,9 %
De 30 001 $ à 40 000 $	6 667	16,3 %	9 737	13,7 %
De 40 001 $ à 50 000 $	5 598	13,6 %	9 145	12,9 %
De 50 001 $ à 60 000 $	3 264	8,0 %	6 611	9,3 %
De 60 001 $ à 70 000 $	2 094	5,1 %	5 193	7,3 %
De 70 001 $ à 80 000 $	1 334	3,3 %	4 554	6,4 %
De 80 001 $ à 90 000 $	599	1,5 %	3 042	4,3 %
De 90 001 $ à 100 000 $	290	0,7 %	1 670	2,4 %
100 001 $ ou plus	200	0,5 %	2 056	2,9 %
Total des bénéficiaires	**41 015**	**100,0 %**	**71 020**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**30 970 $**		**40 001**

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2017-2018

Contribution des parents	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
0 $	37 566	52,9 %
De 1 $ à 2 000 $	14 799	20,8 %
De 2 001 $ à 4 000 $	7 961	11,2 %
De 4 001 $ à 6 000 $	4 401	6,2 %
6 001 $ ou plus	6 293	8,9 %
Total des bénéficiaires	**71 020**	**100,0 %**

La catégorie *Avec contribution du conjoint* comptait 44 255 bénéficiaires (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élevaient à 18 973 $. Pour 78,5 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part du conjoint ou de la conjointe dans le calcul de l'aide financière (tableau 1.5.7). Quant aux 37 605 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens de leur conjoint ou conjointe se chiffraient à 16 880 $ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2017-2018

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés du conjoint	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
30 000 $ ou moins	27 710	73,7 %	31 333	70,8 %
De 30 001 $ à 40 000 $	3 795	10,1 %	4 366	9,9 %
De 40 001 $ à 50 000 $	2 750	7,3 %	3 344	7,6 %
De 50 001 $ à 60 000 $	1 681	4,5 %	2 180	4,9 %
De 60 001 $ à 70 000 $	1 052	2,8 %	1 505	3,4 %
De 70 001 $ à 80 000 $	449	1,2 %	846	1,9 %
De 80 001 $ à 90 000 $	123	0,3 %	406	0,9 %
De 90 001 $ à 100 000 $	28	0,1 %	182	0,4 %
100 001 $ ou plus	17	0,0 %	93	0,2 %
Total des bénéficiaires	**37 605**	**100,0 %**	**44 255**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**16 880 $**		**18 973**

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2017-2018

Contribution du conjoint	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
0 $	34 746	78,5 %
De 1 $ à 2 000 $	4 661	10,5 %
De 2 001 $ à 4 000 $	2 318	5,2 %
De 4 001 $ à 6 000 $	1 169	2,6 %
6 001 $ ou plus	1 361	3,1 %
Total des bénéficiaires	**44 255**	**100,0 %**

En 2017-2018, les parents de 54,1 % des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* n'avaient qu'un seul enfant à charge, soit le ou la bénéficiaire (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2017-2018

Nombre d'enfants à charge des parents	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
1	38 389	54,1 %
2	20 470	28,8 %
3	8 252	11,6 %
4 ou plus	3 909	5,5 %
Total des bénéficiaires	**71 020**	**100,0 %**

Un peu moins du quart (19,7 %) des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint* n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2017-2018

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant et du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0	8 725	19,7 %
1	12 115	27,4 %
2	14 543	32,9 %
3	6 310	14,3 %
4 ou plus	2 562	5,8 %
Total des bénéficiaires	**44 255**	**100,0 %**

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 81,9 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2017-2018

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	46 949	81,9 %
1	5 803	10,1 %
2	3 159	5,5 %
3	1 053	1,8 %
4 ou plus	378	0,7 %
Total des bénéficiaires	**57 342**	**100,0 %**

Au total, 45 923 personnes, soit 26,6 % de l'ensemble des 172 617 bénéficiaires, avaient au moins un enfant à charge en 2017-2018 (tableau 1.5.9 et tableau 1.5.10).

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

Rappelons que le Programme de prêts et bourses est à caractère contributif et supplétif et que l'étudiante ou l'étudiant doit ainsi contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière qui lui est accordée. Le revenu total pris en considération regroupe ses revenus d'emploi (revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi) et ses autres revenus, tels que les pensions alimentaires et les bourses d'études et de recherche. À titre informatif, les plus importants revenus assimilables à des revenus d'emploi étaient en 2017-2018 les prestations d'assurance-emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2017-2018, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, y compris les bénéficiaires ayant des revenus nuls, étaient de 9 936 $ (tableau 1.6.1).

Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls (20,3 %) (tableau 1.6.3), cette moyenne est plutôt de 12 460 $ et la médiane des revenus d'emploi est de 10 300 $.

Les revenus nuls étant toujours exclus, les bénéficiaires qui suivaient une formation universitaire avaient en moyenne des revenus d'emploi supérieurs (13 246 $) à ceux qui étudiaient au secondaire à la formation professionnelle (12 189 $), qui eux-mêmes avaient des revenus supérieurs à ceux qui étudiaient au collégial (11 294 $).

C'est à la formation collégiale technique menant à une AEC et à la formation universitaire du 3e cycle que se trouvaient les revenus d'emploi moyens non nuls les plus élevés. Les plus bas étaient observés à la formation préuniversitaire au collégial.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls	Revenus d'emploi médians, excluant les revenus nuls
Secondaire (professionnel)	**Total secondaire**	**8 772 $**	**5 964 $**	**12 189 $**	**10 051 $**
	DEP	9 667 $	7 207 $	12 915 $	11 000 $
	ASP	6 153 $	3 000 $	9 685 $	7 500 $
	AEP	8 085 $	4 981 $	11 585 $	9 829 $
Collégial	**Total collégial**	**9 148 $**	**7 129 $**	**11 294 $**	**9 196 $**
	Préuniversitaire	6 514 $	5 116 $	8 284 $	6 970 $
	Technique – DEC	9 546 $	8 200 $	11 340 $	9 869 $
	Technique – AEC	11 965 $	8 195 $	15 752 $	12 541 $
Universitaire	**Total universitaire**	**10 873 $**	**9 000 $**	**13 246 $**	**11 122 $**
	1er cycle	10 528 $	8 912 $	12 966 $	11 013 $
	2e cycle	12 070 $	9 836 $	14 151 $	11 680 $
	3e cycle	12 061 $	7 588 $	14 286 $	10 000 $
Total des bénéficiaires		**9 936 $**	**7 875 $**	**12 460 $**	**10 300 $**

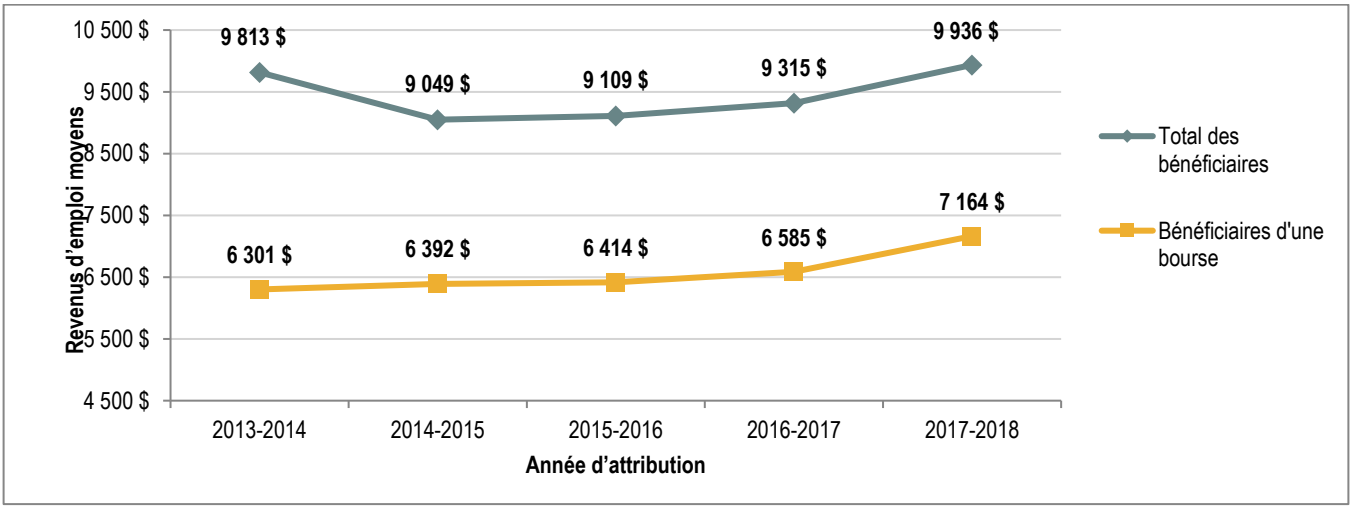
Le tableau 1.6.2 indique qu'excluant les revenus nuls et peu importe s'il y a une contribution des parents ou non, les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents ont des revenus moyens plus élevés.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2017-2018

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	8 258 $	9 956 $
	Ne résidant pas chez ses parents	9 531 $	10 736 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	11 295 $	13 168 $
	Ne résidant pas chez ses parents	10 636 $	14 210 $

Depuis l'année d'attribution 2013-2014, les revenus d'emploi moyens des boursiers du Programme de prêts et bourses ont connu une légère croissance chaque année. La même tendance s'observe pour l'ensemble des bénéficiaires, mais les changements apportés au Programme s'y reflètent plus intensément : cette moyenne atteint un niveau très élevé en 2013-2014 avant de redescendre en 2014-2015 (graphique 1.6.1) en raison des bonifications au Programme qui étaient alors en vigueur. De plus, les nouvelles bonifications entrées en vigueur en 2017-2018 expliquent la progression plus marquée de la moyenne cette année-là.

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2013-2014 à 2017-2018



Les tableau 1.6.3 et tableau 1.6.4 indiquent qu'en 2017-2018, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 9 936 $ et la moyenne de leur revenu total, de 10 603 $. Une proportion de 20,3 % des bénéficiaires n'avait aucun revenu d'emploi et 16,5 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 14,5 % des bénéficiaires (soit 25 040) avaient un revenu total supérieur à 20 000 $, et que plus du tiers de ceux-ci (9 988, soit 39,9 %) étaient au 1er cycle universitaire.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

Revenus d'emploi	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	6 389	3 113	168	3 164	4 262	2 415	12 598	2 440	423	**34 972**	**20,3 %**
De 1 $ à 2 000 $	2 019	737	62	1 482	1 613	774	4 524	1 197	305	**12 713**	**7,4 %**
De 2 001 $ à 4 000 $	1 660	831	35	1 730	2 042	636	4 248	1 057	234	**12 473**	**7,2 %**
De 4 001 $ à 6 000 $	1 666	723	34	1 863	2 580	602	4 805	1 161	234	**13 668**	**7,9 %**
De 6 001 $ à 8 000 $	1 680	584	41	1 656	2 761	570	5 226	1 299	216	**14 033**	**8,1 %**
De 8 001 $ à 10 000 $	1 747	536	27	1 489	2 778	577	5 546	1 331	163	**14 194**	**8,2 %**
De 10 001 $ à 12 000 $	1 562	439	31	1 060	2 448	542	5 732	1 293	160	**13 267**	**7,7 %**
De 12 001 $ à 14 000 $	1 460	345	25	714	2 006	447	4 955	1 178	137	**11 267**	**6,5 %**
De 14 001 $ à 16 000 $	1 320	285	27	504	1 659	495	4 279	1 052	134	**9 755**	**5,7 %**
De 16 001 $ à 18 000 $	1 135	205	21	356	1 199	387	3 165	867	107	**7 442**	**4,3 %**
De 18 001 $ à 20 000 $	972	175	21	208	911	407	2 611	711	97	**6 113**	**3,5 %**
20 001 $ ou plus	3 795	564	64	588	2 682	2 194	9 321	3 006	506	**22 720**	**13,2 %**
Moyenne des revenus d'emploi											**9 936 $**

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

Revenu total	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	5 596	2 840	158	2 774	3 620	1 950	9 845	1 606	157	**28 546**	**16,5 %**
De 1 $ à 2 000 $	2 147	870	62	1 588	1 776	1 034	5 096	1 041	135	**13 749**	**8,0 %**
De 2 001 $ à 4 000 $	1 811	847	40	1 720	2 064	670	4 480	881	130	**12 643**	**7,3 %**
De 4 001 $ à 6 000 $	1 755	749	31	1 884	2 615	625	4 936	1 049	156	**13 800**	**8,0 %**
De 6 001 $ à 8 000 $	1 742	603	40	1 712	2 816	585	5 299	1 235	192	**14 224**	**8,2 %**
De 8 001 $ à 10 000 $	1 775	551	27	1 529	2 780	583	5 588	1 316	155	**14 304**	**8,3 %**
De 10 001 $ à 12 000 $	1 590	435	29	1 101	2 501	565	5 829	1 350	150	**13 550**	**7,8 %**
De 12 001 $ à 14 000 $	1 501	354	28	745	2 037	451	5 236	1 269	165	**11 786**	**6,8 %**
De 14 001 $ à 16 000 $	1 341	289	27	537	1 702	515	4 548	1 225	165	**10 349**	**6,0 %**
De 16 001 $ à 18 000 $	1 151	216	23	366	1 242	379	3 384	1 076	164	**8 001**	**4,6 %**
De 18 001 $ à 20 000 $	1 013	174	22	219	954	425	2 781	864	173	**6 625**	**3,8 %**
20 001 $ ou plus	3 983	609	69	639	2 834	2 264	9 988	3 680	974	**25 040**	**14,5 %**
Moyenne du revenu total											**10 603 $**

Pour ce qui est des autres revenus, 33 487 bénéficiaires ont touché en moyenne 3 440 $ en 2017-2018. Ces autres revenus étaient de 1 000 $ ou moins pour 40,1 % d'entre eux, alors que 10,4 % ont touché plus de 8 000 $ (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2017-2018

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 1 000 $	13 441	40,1 %
De 1 001 $ à 2 000 $	5 497	16,4 %
De 2 001 $ à 3 000 $	3 634	10,9 %
De 3 001 $ à 4 000 $	2 469	7,4 %
De 4 001 $ à 5 000 $	2 042	6,1 %
De 5 001 $ à 6 000 $	1 297	3,9 %
De 6 001 $ à 7 000 $	868	2,6 %
De 7 001 $ à 8 000 $	752	2,2 %
8 001 $ ou plus	3 487	10,4 %
Total des bénéficiaires	**33 487**	**100,0 %**
Autres revenus moyens		**3 440 $**

Parmi ces autres revenus, 15 860 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'études et de recherche d'une valeur moyenne de 3 806 $. Conformément au Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu pris en compte dans une bourse d'études et de recherche a été le montant excédant 5 000 $. Ainsi, pour les 12 487 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'études et de recherche de 5 000 $ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6).

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la bourse d'études et de recherche, 2017-2018

Montant de la bourse d'études et de recherche	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 5 000 $	12 487	78,7 %
De 5 001 $ à 6 000 $	601	3,8 %
De 6 001 $ à 7 000 $	401	2,5 %
De 7 001 $ à 8 000 $	361	2,3 %
8 001 $ ou plus	2 010	12,7 %
Total des bénéficiaires	**15 860**	**100,0 %**
Montant moyen de la bourse d'études et de recherche		**3 806 $**

De plus, 3 757 bénéficiaires ont déclaré un revenu de pension alimentaire moyen de 4 013 $. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, seuls les montants reçus à titre de pension alimentaire qui excèdent le montant de 1 200 $ par enfant à charge de l'étudiant sont considérés par année d'attribution (tableau 1.6.7). Ainsi, comme montré au tableau 1.6.8, ce revenu n'a pas été pris en compte pour 28,6 % des bénéficiaires qui ont reçu une pension alimentaire.

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la pension alimentaire, 2017-2018

Montant de la pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 1 200 $	534	14,2 %
De 1 201 $ à 2 000 $	461	12,3 %
De 2 001 $ à 3 000 $	656	17,5 %
De 3 001 $ à 4 000 $	581	15,5 %
De 4 001 $ à 5 000 $	451	12,0 %
De 5 001 $ à 6 000 $	345	9,2 %
De 6 001 $ à 7 000 $	207	5,5 %
De 7 001 $ à 8 000 $	164	4,4 %
8 001 $ ou plus	358	9,5 %
Total des bénéficiaires	**3 757**	**100,0 %**
Montant moyen de la pension alimentaire		**4 085 $**

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la pension alimentaire considéré après exemption, 2017-2018

Montant de la pension alimentaire considéré	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	1 076	28,6 %
De 1 $ à 1 200 $	701	18,7 %
De 1 201 $ à 2 000 $	418	11,1 %
De 2 001 $ à 3 000 $	506	13,5 %
De 3 001 $ à 4 000 $	357	9,5 %
De 4 001 $ à 5 000 $	248	6,6 %
De 5 001 $ à 6 000 $	140	3,7 %
De 6 001 $ à 7 000 $	98	2,6 %
De 7 001 $ à 8 000 $	67	1,8 %
8 001 $ ou plus	146	3,9 %
Total des bénéficiaires	**3 757**	**100,0 %**

Finalement, notons que pour le tiers (31,8 %) des bénéficiaires, une contribution nulle de leur part a été déterminée au premier calcul en 2017-2018 (tableau 1.6.9). Si le montant des besoins financiers est inférieur au montant du prêt établi ou s'il est inférieur au montant de la première tranche de prêt, il existe deux autres modes de calcul qui ne tiennent pas compte des revenus d'emploi de l'étudiant. Dans ce cas, l'aide n'est attribuée que sous forme de prêt.

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2017-2018

Contribution de l'étudiant (1er calcul)	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	54 965	31,8 %
De 1 $ à 1 000 $	19 737	11,4 %
De 1 001 $ à 5 000 $	60 552	35,1 %
De 5 001 $ à 10 000 $	27 530	15,9 %
10 001 $ ou plus	9 833	5,7 %
Total des bénéficiaires	**172 617**	**100,0 %**

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction des différentes particularités de la situation de l'étudiant : l'ordre d'enseignement auquel la demande fait référence, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études, la présence d'enfants à charge ainsi que d'autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

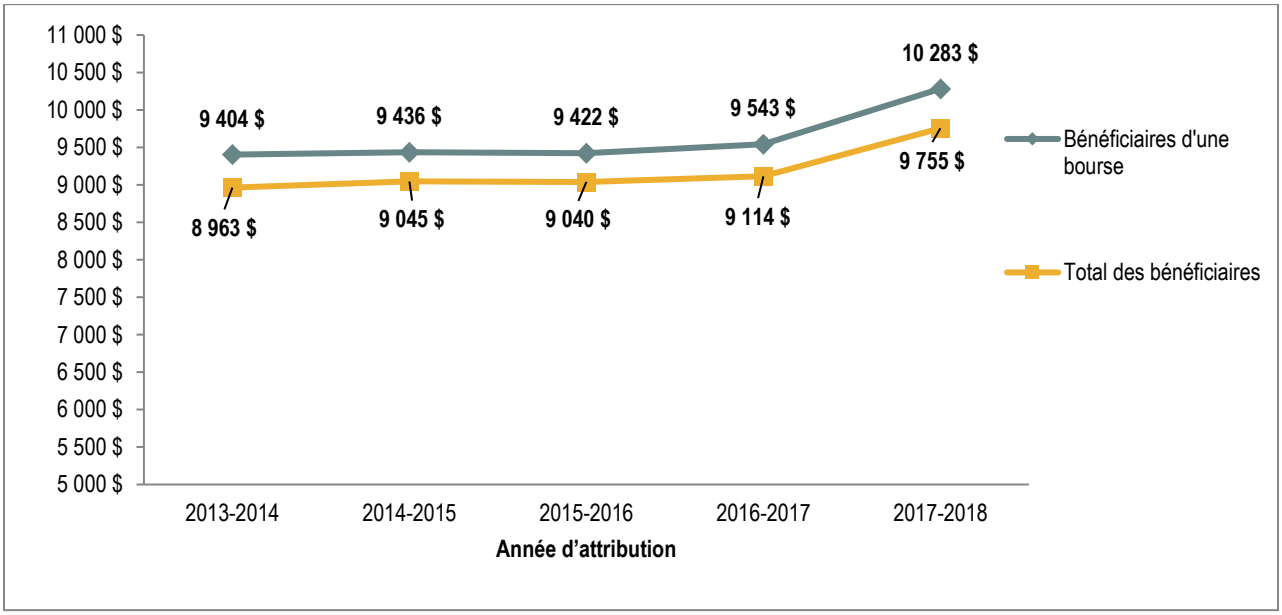
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2017-2018 se sont vu reconnaître des frais de subsistance (99,95 %) de même que des frais de matériel scolaire (99,26 %), et la grande majorité (81,19 %) s'est vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité (tableau 1.7.1). Ces trois types de frais représentaient la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,468 milliard de dollars. Par ailleurs, un bénéficiaire sur cinq (22,69 %) s'est vu reconnaître des frais de garde pour enfant, qui représentent un montant total de 83,2 millions de dollars. Finalement, 22 943 bénéficiaires (13,29 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut d'étudiant réputé inscrit, des frais représentant 56,6 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2017-2018

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	172 538	99,95 %	1 044,3 M$
Frais scolaires	140 155	81,19 %	325,6 M$
Frais de matériel scolaire	171 332	99,26 %	98,3 M$
Frais de garde pour enfant	39 167	22,69 %	83,2 M$
Frais de subsistance pour étudiant réputé inscrit	22 943	13,29 %	56,6 M$

Autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursiers, on observe que le montant total des dépenses admises par étudiant était plutôt stable entre 2013-2014 et 2016-2017 (graphique 1.7.1), mais qu'il a considérablement augmenté en 2017-2018 à la suite des bonifications mentionnées dans la section 1.1.

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2013-2014 à 2017-2018



Le tableau 1.7.2 montre que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 9 346 bénéficiaires en 2017-2018, pour un montant total de 5,0 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptaient ensemble près des deux tiers (61,6 %) de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2017-2018

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	3 196	34,2 %	1,7 M$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 564	27,4 %	1,4 M$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 229	13,2 %	0,7 M$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	887	9,5 %	0,5 M$
MRC d'Antoine-Labelle	540	5,8 %	0,3 M$
Région de la Côte-Nord	464	5,0 %	0,2 M$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	157	1,7 %	0,1 M$
Ville de La Tuque	145	1,6 %	0,1 M$
MRC de Pontiac	88	0,9 %	0,0 M$
Région du Nord-du-Québec	76	0,8 %	<0,1 M$
Total des bénéficiaires	**9 346**	**100,0 %**	5,0 M$

1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, la personne aux études doit faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne doit satisfaire à certains critères, notamment ceux relatifs à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

De 2013-2014 à 2015-2016, le nombre de demandes d'aide financière a crû de façon quasi constante, atteignant un total de 212 438 en 2015-2016 (graphique 1.8.1), avant de baisser pour s'établir à 202 413 en 2017-2018. De ce nombre, 9 028 demandes ont été refusées parce que la personne n'était pas admissible au Programme au sens de la Loi sur l'aide financière aux études (tableau 1.8.1). Plus de la moitié de ces demandes (4 565, soit 51,5 %) n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme étant suffisantes. L'atteinte de la période maximale d'admissibilité était le deuxième motif de refus le plus fréquent.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2013-2014 à 2017-2018

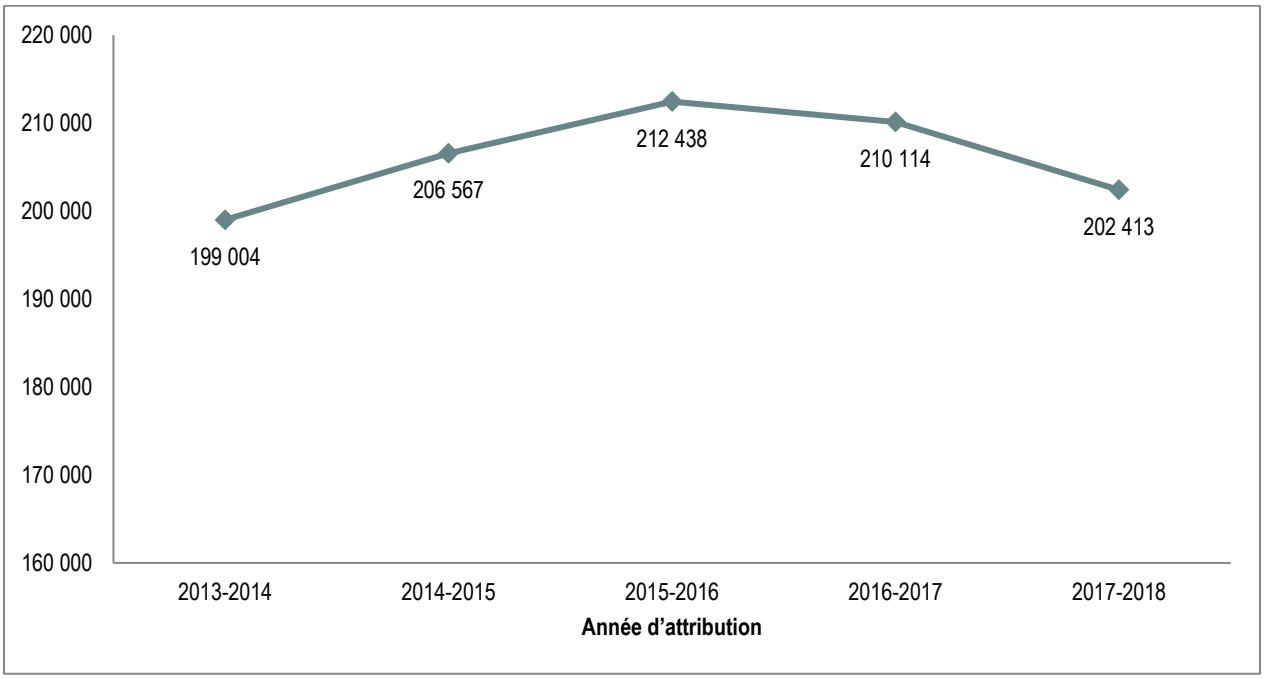


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2017-2018

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	4 565
Période maximale d'admissibilité atteinte	1 053
Études non reconnues comme étant à temps plein	1 124
Demande d'aide financière en retard	435
Ressources financières suffisantes de l'étudiant	643
Limite d'endettement atteinte	671
Autres motifs	537
Total des demandes d'aide financière refusées	**9 028**

En soustrayant du nombre de demandes d'aide financière le nombre de bénéficiaires et le nombre de demandes refusées, on observe que 20 768 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2017-2018 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces personnes n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérées comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein du bénéficiaire, le gouvernement paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent alors à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, la personne doit consolider son prêt auprès de son établissement financier, avec qui elle doit convenir du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement. Mentionnons qu'environ neuf emprunteuses et emprunteurs sur dix remboursent leur prêt à leur établissement financier et qu'environ le tiers d'entre eux le font en un seul versement.

Les 73 584 bénéficiaires qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2017-2018 avaient une dette d'études moyenne de 11 062 $ (tableau 1.9.1). À l'enseignement collégial subventionné et au secondaire, la majorité d'entre eux avaient une dette d'études inférieure à 10 000 $. À l'enseignement universitaire, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 13 025 $ au 1er cycle à 25 119 $ au 3e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2017-2018

	Secondaire	Collégial			Universitaire			
Dette d'études	Formation professionnelle	Formation préuniversitaire – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
De 1 $ à 5 000 $	9 343	2 191	3 408	258	3 821	695	35	19 751
De 5 001 $ à 10 000 $	7 075	1 314	4 353	502	6 150	1 979	112	21 485
De 10 001 $ à 15 000 $	2 880	365	3 106	522	5 139	1 964	130	14 106
De 15 001 $ à 30 000 $	1 918	138	2 778	655	6 421	3 171	381	15 462
30 001 $ et plus	122	2	234	39	1 121	929	333	2 780
Total des emprunteuses et des emprunteurs	**21 338**	**4 010**	**13 879**	**1 976**	**22 652**	**8 738**	**991**	**73 584**
Montant moyen de la dette d'études	**7 311**	**5 612**	**10 460**	**12 967**	**13 025**	**16 565**	**25 119**	**11 062**

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'un des établissements financiers participant au Programme de prêts et bourses. La Fédération des caisses Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement pour un montant total de plus de 2,4 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 19,5 %, 13,0 %, 9,9 % et 2,7 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts, selon l'établissement financier, 31 mars 2018

	Prêts négociés	
Établissement financier	**%**	**Montant**
Fédération des caisses Desjardins du Québec	54,9 %	2 415,9 M$
Banque Royale du Canada	19,5 %	856,7 M$
Banque Nationale du Canada	13,0 %	574,0 M$
Banque de Montréal	9,9 %	435,4 M$
Banque Laurentienne	2,7 %	117,5 M$
Banque canadienne impériale de commerce (CIBC)*	0,0 %	0,5 M$
Banque Toronto-Dominion (TD)*	0,0 %	1,3 M$
Banque Scotia*	0,0 %	0,3 M$
Banque HSBC Canada*	0,0 %	0,0 M$
Total	**100,0 %**	**4 401,5 M$**

*. Ces établissements financiers ne participent plus au Programme de prêts et bourses.

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Le montant total de ces prêts est également en hausse, tout comme le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2013-2014 à 2017-2018[1]

Montant des prêts garantis par le gouvernement	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 936,0M$	1 991,0M$	2 036,5 M$	2 043,1 M$	2 041,1 M$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts[2]	0,9 M$	0,7M$	0,5 M$	0,4 M$	0,3 M$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	1 968,9 M$	2 108,3 M$	2 196,1 M$	2 246,6 M$	2 360,1 M$
Montant total des prêts garantis	3 905,8 M$	4 100,0 M$	4 233,1 M$	4 290,1 M$	4 401,5 M$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	**42,6 M$**	**45,4 M$**	**41,7 M$**	**42,8 M$**	**47,6 M$**

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si la personne qui a contracté un prêt ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou encore si elle ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2013-2014 à 2017-2018[1]

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	10 141	10 707	11 878	10 823	12 922
Nombre de réclamations remboursées	7 979	8 758	8 219	10 080	9 032
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une	1 439	1 399	1 611	1 635	1 556
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	74,6 M$	77,0 M$	73,4 M$	89,2 M$	86,0 M$
Montant moyen remboursé	9 156 $	8 792 $	8 932 $	8 854 $	9 518 $
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux	82,0 M$	78,7 M$	75,6 M$	70,8 M$	76,7 M$

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes administrés par l'Aide financière aux études[3]. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations leur permettant d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement), ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à partir de l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau auxquels appartient la personne. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer à une association étudiante nationale une partie du temps normalement réservé à leurs études.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail subventionne des emplois à temps partiel dans le but de permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Le Programme études-travail est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars aux universités et jusqu'à 1 million de dollars aux cégeps et aux collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle ou à l'enseignement collégial ou universitaire de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

[3] Les programmes Explore et Odyssée ne sont plus présentés, puisqu'ils ne sont plus sous la responsabilité de l'Aide financière aux études.

2.5 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.6 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de dix périodes de six mois, et ce, dans les dix ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période. Rappelons que le nombre de périodes de six mois a été porté à dix en 2013-2014. Auparavant, ce nombre était de quatre.

2.7 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.7.1 présente l'évolution, au cours des cinq dernières années, du nombre de bénéficiaires et de l'aide accordée en vertu des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant total attribué sous forme de bourse en 2017-2018 était de 9,1 millions de dollars. Ce montant correspondait à une bourse moyenne de 10 489 $ pour 874 étudiantes et étudiants. La diminution du nombre de bénéficiaires et du montant total alloué en 2015-2016 s'explique par le transfert aux établissements d'enseignement collégial publics et privés subventionnés ainsi qu'aux établissements d'enseignement universitaire de la responsabilité d'offrir certaines formes de soutien (services spécialisés et ressources matérielles).

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : En 2017-2018, 6 étudiantes et étudiants ont bénéficié de ce programme. Ils ont reçu en moyenne 3 716 $, pour une aide totale de moins de 0,1 million de dollars.

Programme études-travail : En 2017-2018, le Ministère a alloué 1,9 million de dollars aux établissements universitaires pour 1 894 bénéficiaires participant au Programme études-travail. À l'enseignement collégial, une somme de 0,8 million de dollars allouée par le Ministère a permis à 2 448 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Au total, une somme de 6,5 millions de dollars a été distribuée dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2017-2018, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 3 065 personnes de bénéficier d'un prêt moyen de 1 641 $. Le nombre de bénéficiaires a connu une légère baisse depuis 2013-2014, tandis que les montants d'aide financière relatifs à ce programme ont connu une légère croissance depuis cette même année.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable, bien que le nombre de bénéficiaires en 2017-2018 (1 208) ait baissé par rapport à 2016-2017. En moyenne, ces personnes ont vu leur dette d'études diminuer de 1 782 $ en vertu de ce programme. Il s'agit du montant le plus élevé des 5 dernières années.

Programme de remboursement différé : Au total, 19 878 personnes ont bénéficié du Programme de remboursement différé en 2017-2018. La charge des intérêts assumés par le gouvernement était en moyenne de 386 $ par personne, pour un coût total de 7,7 millions de dollars. Le nombre de périodes d'admissibilité de six mois est passé de quatre à dix en 2013-2014. La faiblesse des taux d'intérêt en vigueur est également un facteur qui influe de façon importante sur le montant total associé au Programme.

Tableau 2.7.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2013-2014 à 2017-2018

		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	4 393	4 758	881	920	874
	Montant moyen	3 751 $	3 631 $	8 900 $	9 397,2 $	10 489 $
	Montant total	**16,5 M$**	**17,3 M$**	**7,8 M$**	**8,6 M$**	**9,1 M$**
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	19	0	0	5	6
	Montant moyen	7 379 $	—	—	2 986 $	3 716 $
	Montant total	**0,1 M$**	**—**	**—**	**0,0 M$**	**0,0 M$**
Programme études-travail[1]	Nombre de bénéficiaires	5 021	5 340	5 373	5 001	4 342
	Montant moyen	1 425 $	1 317 $	1 133 $	1 316 $	1 490 $
	Montant total	**7,2 M$**	**7,0 M$**	**6,1 M$**	**6,6 M$**	**6,5 M$**
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	3 122	3 056	3 048	3 080	3 065
	Montant moyen	1 518 $	1 544 $	1 594 $	1 565 $	1 641 $
	Montant total	**4,7 M$**	**4,7 M$**	**4,8 M$**	**4,8 M$**	**5,0 M$**
Programme de remise de dette[2]	Nombre de bénéficiaires	807	1 007	1 019	1 401	1 208
	Montant moyen	1 611 $	1 697 $	1 760 $	1 701 $	1 782 $
	Montant total	**1,3 M$**	**1,7 M$**	**1,8 M$**	**2,4 M$**	**2,2 M$**
Programme de remboursement différé[2]	Nombre de bénéficiaires	14 632	17 428	19 234	20 246	19 878
	Montant moyen	287 $	322 $	325 $	336 $	386 $
	Montant total	**4,2 M$**	**5,6 M$**	**6,2 M$**	**6,8 M$**	**7,7 M$**

[1] Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

[2] Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

AFE.GOUV.QC.CA

Enseignement supérieur
Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT

2018-2019



Votre gouvernement

Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT

2018-2019



Le présent document a été produit
par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction
Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours

1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur, 2021

ISBN 978-2-550-88785-0 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-88786-7 (version électronique PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

20-135-02

Avant-propos

Pour mener à bien sa mission, le ministère de l'Enseignement supérieur favorise l'accès au savoir en offrant un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport décrit l'important soutien financier que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, tant au secondaire (formation professionnelle) qu'à l'enseignement collégial ou universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2018-2019. Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte dans le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le second chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2018-2019 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires était de 159 636 pour une aide financière totale de 1,1 milliard de dollars (1 128,9 M$) et une aide financière moyenne de 7 072 $.
- Le montant total en prêts a atteint 528,3 M$ et le montant total en bourses, 600,6 M$.
- La proportion de bénéficiaires ayant reçu une bourse était de 68,0 %.
- Le nombre de bénéficiaires qui ont reçu une aide financière uniquement sous forme de bourse (c'est-à-dire qui sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure) a baissé de 6,4 % pour s'établir à 7 054.
- Le taux global de participation était de 30,3 %. Plus précisément, il était de 33,0 % à la formation professionnelle, de 21,3 % à la formation collégiale et de 39,9 % à la formation universitaire.
- La proportion de bénéficiaires ayant au moins un enfant à charge était de 26,6 %.
- Plus de 75,5 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.
- Enfin, 33,7 % des bénéficiaires ne sont pas citoyens canadiens de naissance.

Vocabulaire

Les définitions suivantes des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de pension alimentaire, de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant ou d'indemnités de décès, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'études et de recherche.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas avec un enfant à charge dans le cadre d'une vie maritale.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contribution du *Règlement sur l'aide financière aux études.*

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*, pour le calcul de l'aide financière à accorder.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit l'enseignement secondaire, l'enseignement collégial ou l'enseignement universitaire.

Parent : Père ou mère de l'étudiante ou de l'étudiant, ou répondante ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est dans l'une des situations suivantes : est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge; habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge; bénéficie du programme Réussir; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, personne qui, entre deux périodes d'études, est dans l'une des situations suivantes : habite avec un enfant à charge; se trouve dans une situation grave et exceptionnelle; est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; bénéficie du programme Réussir et s'engage à poursuivre ses études; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études.*

Revenus assimilables à des revenus d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] ou Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Retraite Québec ou Régime de pensions du Canada [RPC]) ou encore de prestations de retraite, ou sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Taux de participation : Proportion des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une aide financière pour leurs études, résidant au Québec et inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec. Ce taux ne tient pas compte des bénéficiaires inscrits à temps partiel et réputés à temps plein.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été. Les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses 1

1.1 Le Programme en bref 1
1.2 Attribution de l'aide financière 2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires 14
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires 23
1.5 Contributions des tiers 29
1.6 Ressources financières des bénéficiaires 35
1.7 Dépenses admises 41
1.8 Demande d'aide financière 43
1.9 Prêts et remboursement 45

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière 48

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers 48
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales 48
2.3 Programme études-travail 48
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel 48
2.5 Programme de remise de dette 49
2.6 Programme de remboursement différé 49
2.7 Programme de valorisation des futures enseignantes et futurs enseignants 49
2.8 Évolution des autres programmes d'aide financière 50

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2018-2019 2

Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2018-2019 8

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2018-2019 9

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019 11

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019 12

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2018 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière 13

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2018-2019 14

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2018-2019 14

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2018 16

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019 18

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2018-2019 19

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019 21

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2018-2019 23

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2018-2019 24

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2018-2019 25

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2018-2019 26

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2018-2019 26

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2018-2019 27

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2018-2019 27

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2018-2019 27

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2018-2019 28

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019 30

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2018-2019 30

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2018-2019 31

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2018-2019 32

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2018-2019 32

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2018-2019 33

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2018-2019 33

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2018-2019 33

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2018-2019 34

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2018-2019 34

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019 35

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2018-2019 36

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019 37

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019..... 37

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2018-2019..... 38

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'étude et de recherche, 2018-2019..... 38

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2018-2019 39

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2018-2019..... 39

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2018-2019 40

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2018-2019..... 41

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2018-2019..... 42

Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2018-2019..... 44

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2018-2019..... 45

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2019 46

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2014-2015 à 2018-2019[1] 46

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2014-2015 à 2018-2019[1] 47

Tableau 2.8.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2014-2015 à 2018-2019..... 51

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2018-2019 2

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2014-2015 à 2018-2019 3

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019 5

Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019 6

Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019 7

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019 10

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2018 15

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2018 17

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2018 18

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019 20

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2018-2019 22

Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2018-2019 23

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2018-2019 24

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2018-2019 24

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2014-2015 à 2018-2019 36

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2014-2015 à 2018-2019 42

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2014-2015 à 2018-2019 43

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses

Ce chapitre décrit brièvement le Programme de prêts et bourses, la répartition de l'aide financière accordée et les caractéristiques des bénéficiaires.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses est le principal programme d'aide financière aux études du ministère de l'Enseignement supérieur. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein, dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère, des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif, ce qui signifie que les étudiantes et les étudiants de même que, s'il y a lieu, leurs parents ou encore leur conjoint ou conjointe doivent contribuer au financement des études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, on peut consulter le document *Une aide à votre portée* sur le site Web de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec[1] pour les versions de toutes les années antérieures ou bien sur le site Web de l'Aide financière aux études[2] pour la version de l'année en court.

[1] https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/16052.

[2] http://www.afe.gouv.qc.ca/toutes-les-publications/detail/une-aide-a-votre-portee

1.2 Attribution de l'aide financière

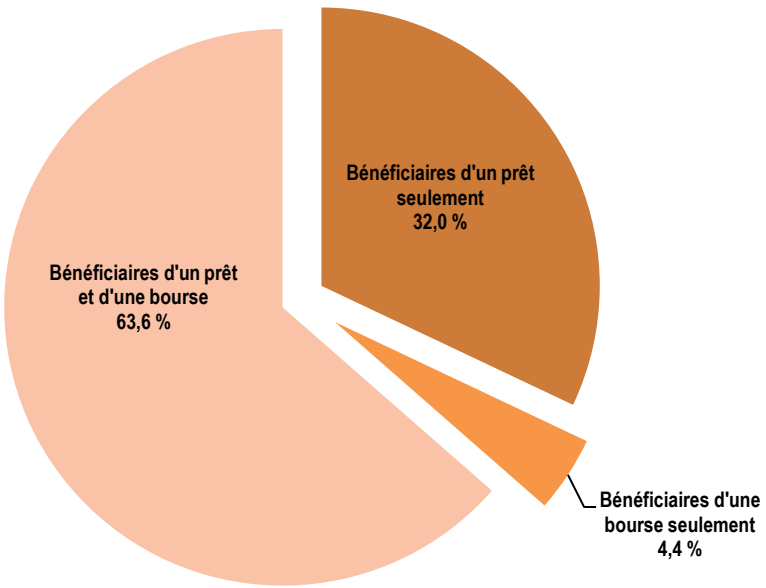
Le Programme de prêts et bourses prévoit le versement d'une aide financière aux études au cours d'une année d'attribution s'échelonnant de septembre à août. En 2018-2019, 159 636 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Au total, 1,1 milliard de dollars (1 128,9 M$) leur ont été attribués. Plus précisément, 51 132 bénéficiaires (32,0 %) ont obtenu uniquement un prêt et 101 450 (63,6 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt. Finalement, 7 054 personnes (4,4 %) ont reçu uniquement une bourse parce qu'elles sont atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études* (graphique 1.2.1).

En ce qui concerne les bénéficiaires d'une bourse consécutive à un prêt, en 2018-2019, l'aide était composée de 331,1 millions de dollars de prêts (37,7 %) et de 547,7 millions de dollars de bourses (62,3 %).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2018-2019

Forme d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Prêt seulement	51 132	197,2 M$	-	**197,2 M$**
Bourse seulement	7 054	-	52,9 M$	**52,9 M$**
Prêt et bourse	101 450	331,1 M$	547,7 M$	**878,8 M$**
Total des bénéficiaires	**159 636**	**528,3 M$**	**600,6 M$**	**1 128,9 M$**

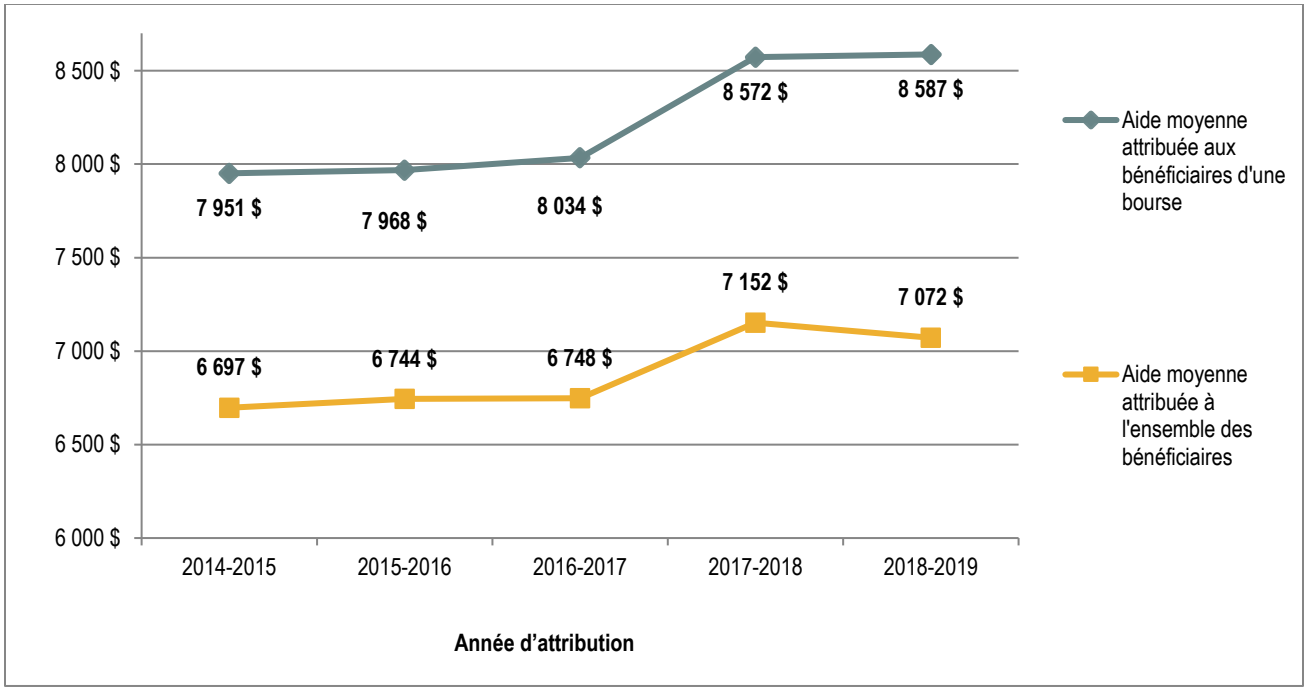
Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2018-2019



Au total, 152 582 personnes ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse), dont le montant moyen annuel était de 3 462 $. Pour les 108 504 boursières et boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffrait à 5 536 $. Ainsi, une somme totale annuelle de 528,3 millions de dollars a été allouée sous forme de prêts, ce qui représente 46,8 % de l'aide totale annuelle, et 600,6 millions de dollars (53,2 %) ont été versés sous forme de bourses.

À l'exception de l'année 2017-2018, où le montant moyen d'aide financière a augmenté de façon remarquable à cause des bonifications, le graphique 1.2.2 montre une tendance à la hausse de l'aide moyenne annuelle depuis les cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel d'aide financière est passé de 6 697 $ en 2014-2015 à 7 072 $ en 2018-2019, ce qui représente une augmentation de 5,6 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 8,0 %, les montants étant respectivement de 7 951 $ et de 8 587 $ pour la même période.

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2014-2015 à 2018-2019



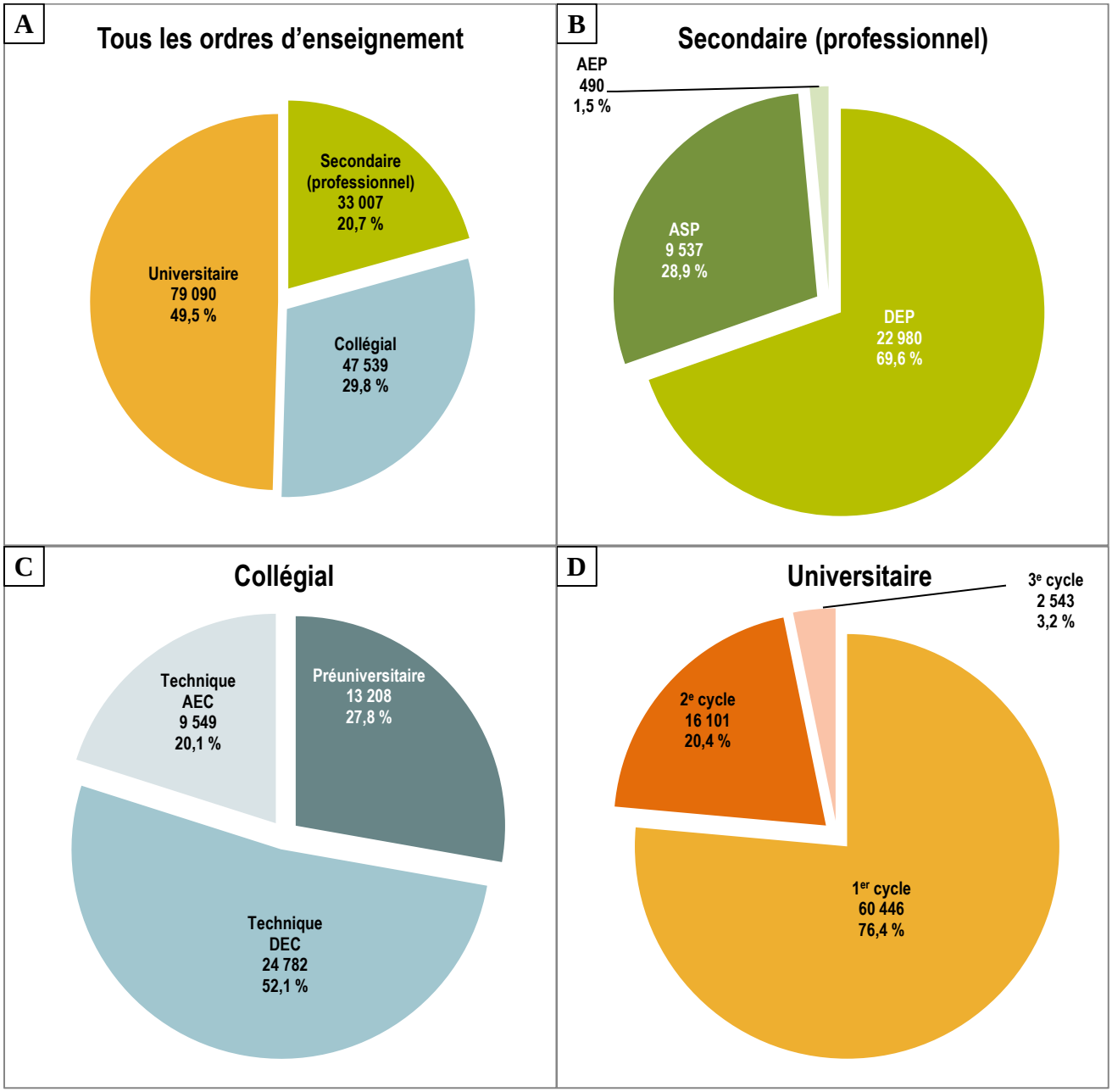
Environ la moitié (49,5 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses fréquentaient un établissement d'enseignement universitaire en 2018-2019 (graphique 1.2.3 A). Elles et ils ont reçu 54,6 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 616,2 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne de 7 792 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Les bénéficiaires du 1er cycle représentaient 76,4 % des bénéficiaires à l'université (graphique 1.2.3 D) et 37,9 % de l'ensemble des bénéficiaires. Le graphique 1.2.5 indique que ceux du 2e et du 3e cycle ont reçu en moyenne les montants les plus élevés.

Par ailleurs, près du tiers (29,8 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces derniers ont reçu 26,0 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 293,4 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 6 172 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Comme le montre le graphique 1.2.3 C, ces bénéficiaires étaient majoritairement (52,1 %) à la formation technique (diplôme d'études collégiales [DEC]).

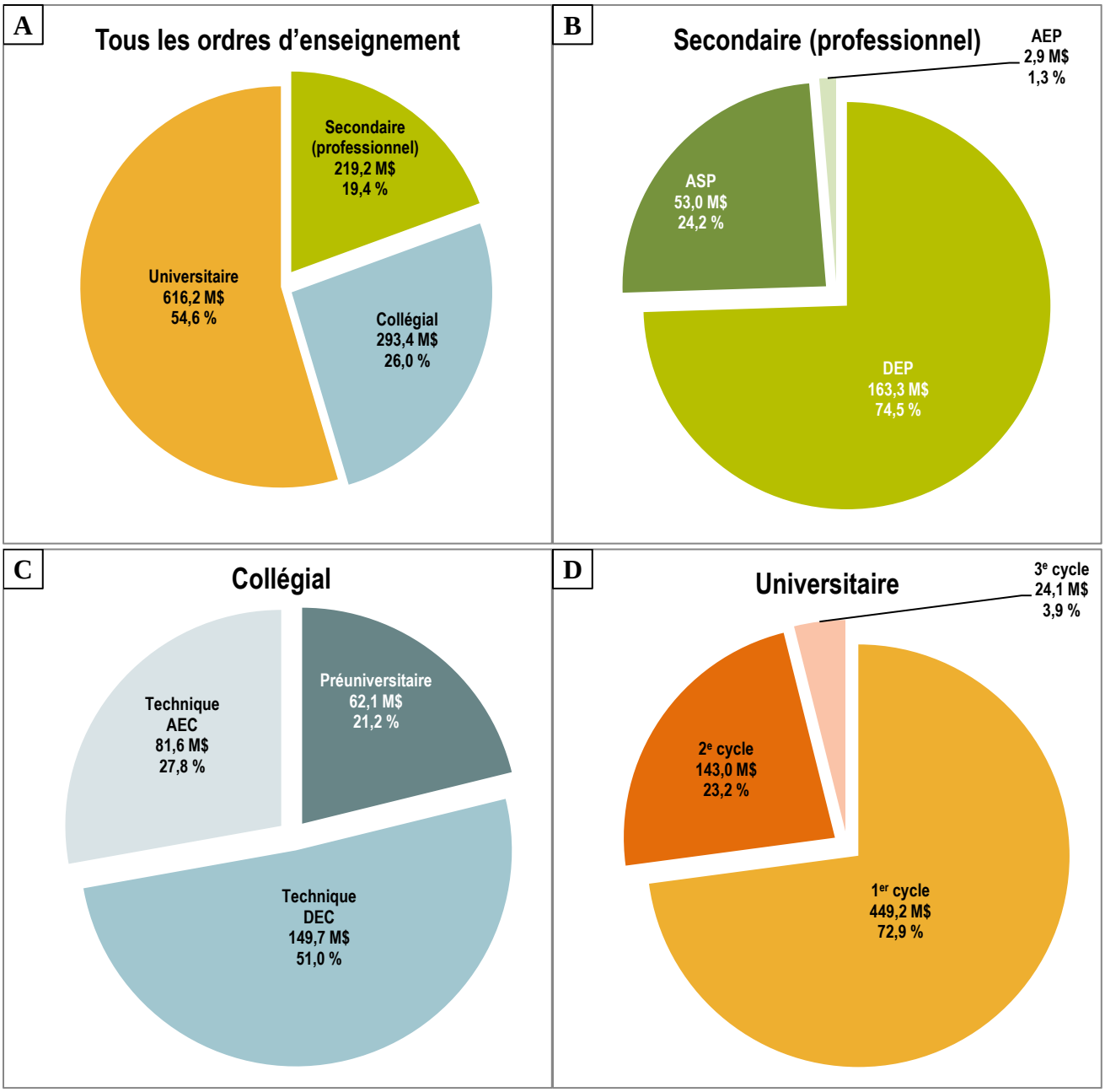
Notons également que 20,7 % des bénéficiaires étaient à la formation professionnelle du secondaire (graphique 1.2.3 A) et que ces derniers ont reçu 19,4 % de l'aide financière totale, soit 219,2 millions de dollars (graphique 1.2.4 A) pour une moyenne de 6 642 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). La grande majorité de ces personnes (69,6 %) visaient l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B). Le montant moyen d'aide était plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études professionnelles (AEP) (graphique 1.2.5).

Malgré les améliorations apportées au Programme de prêts et bourses, nous continuons de percevoir une baisse de clientèle depuis 2016-2017. Elle touche essentiellement la clientèle du DEP en formation professionnelle au secondaire, des programmes de formation technique au collégial et celles du 1er cycle universitaire.

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019

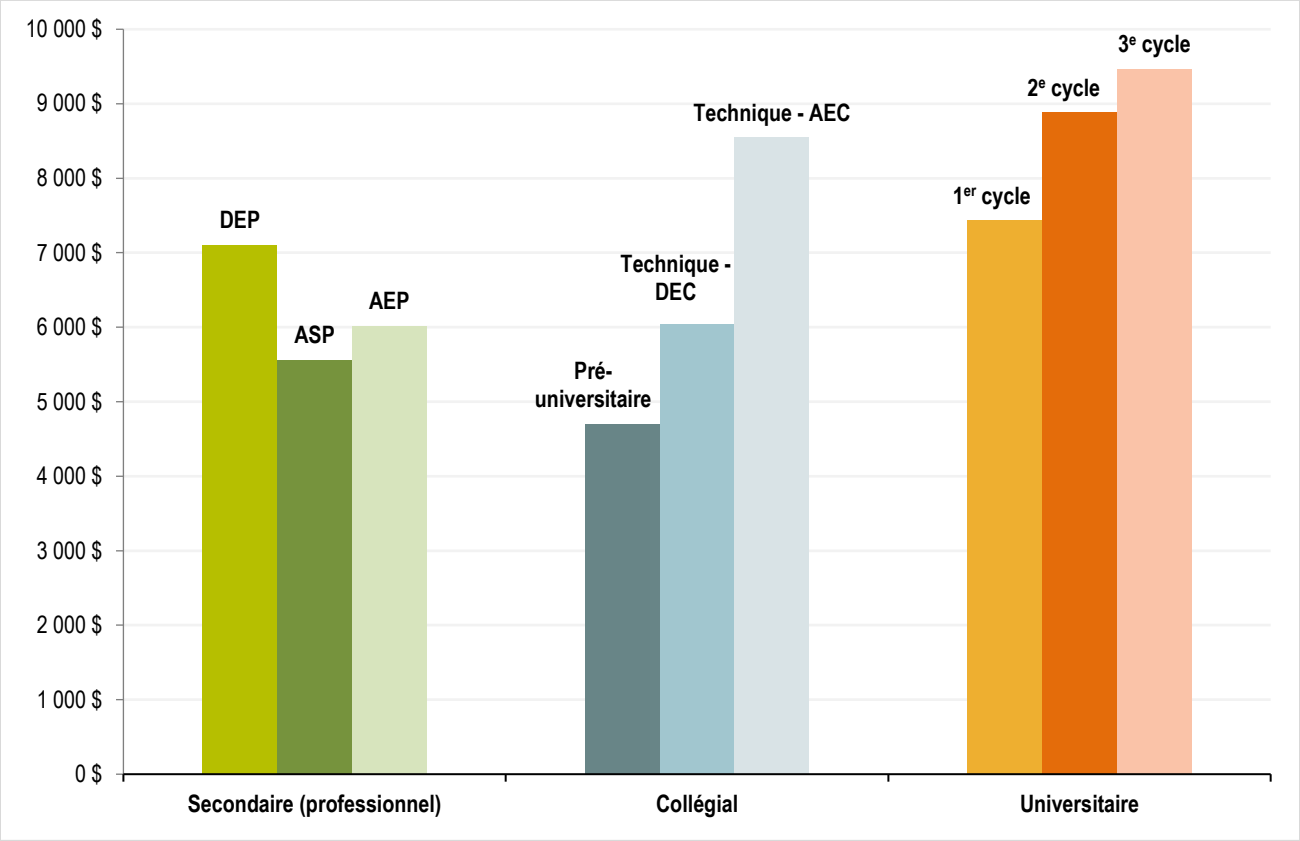


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2018-2019

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**6 479**	**2 801 $**	**18,1 M$**	**692**	**5 645 $**	**3,9 M$**	**25 836**	**7 632 $**	**197,2 M$**	**33 007**	**6 642 $**	**219,2 M$**
	DEP	5 672	2 901 $	16,5 M$	640	5 648 $	3,6 M$	16 668	8 592 $	143,2 M$	22 980	7 106 $	163,3 M$
	ASP	751	2 097 $	1,6 M$	46	5 407 $	0,2 M$	8 740	5 855 $	51,2 M$	9 537	5 557 $	53,0 M$
	AEP	56	2 158 $	0,1 M$	6	7 178 $	0,0 M$	428	6 508 $	2,8 M$	490	6 019 $	2,9 M$
Collégial	**Total collégial**	**18 296**	**3 614 $**	**66,1 M$**	**2 481**	**6 672 $**	**16,6 M$**	**26 762**	**7 874 $**	**210,7 M$**	**47 539**	**6 172 $**	**293,4 M$**
	Préuniversitaire	4 980	2 425 $	12,1 M$	674	5 881 $	4,0 M$	7 554	6 099 $	46,1 M$	13 208	4 703 $	62,1 M$
	Technique – DEC	9 329	3 067 $	28,6 M$	1 514	6 725 $	10,2 M$	13 939	7 957 $	110,9 M$	24 782	6 041 $	149,7 M$
	Technique – AEC	3 987	6 379 $	25,4 M$	293	8 217 $	2,4 M$	5 269	10 201 $	53,7 M$	9 549	8 544 $	81,6 M$
Universitaire	**Total universitaire**	**26 357**	**4 283 $**	**112,9 M$**	**3 881**	**8 360 $**	**32,4 M$**	**48 852**	**9 640 $**	**470,9 M$**	**79 090**	**7 792 $**	**616,2 M$**
	1er cycle	20 449	4 004 $	81,9 M$	3 004	7 956 $	23,9 M$	36 993	9 284 $	343,4 M$	60 446	7 431 $	449,2 M$
	2e cycle	4 838	5 150 $	24,9 M$	734	9 601 $	7,0 M$	10 529	10 544 $	111,0 M$	16 101	8 881 $	143,0 M$
	3e cycle	1 070	5 697 $	6,1 M$	143	10 465 $	1,5 M$	1 330	12 378 $	16,5 M$	2 543	9 460 $	24,1 M$
Total		**51 132**	**3 856 $**	**197,2 M$**	**7 054**	**7 500 $**	**52,9 M$**	**101 450**	**8 663 $**	**878,8 M$**	**159 636**	**7 072 $**	**1 128,9 M$**

Le tableau 1.2.3 et le graphique 1.2.6 présentent la répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et le montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière. Comme il a été mentionné au début de ce chapitre, 63,6 % de l'ensemble des bénéficiaires ont reçu une aide financière sous forme de prêts et de bourses.

À la formation professionnelle au secondaire, 78,3 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 2 217 $ et de 5 415 $. À titre de comparaison, mentionnons que presque tous ceux et celles qui poursuivaient des études menant à une ASP (91,6 %) ont reçu un prêt et une bourse, comme cela a été le cas aussi pour la majorité dans les programmes menant au DEP (72,5 %) et à l'AEP (87,3 %).

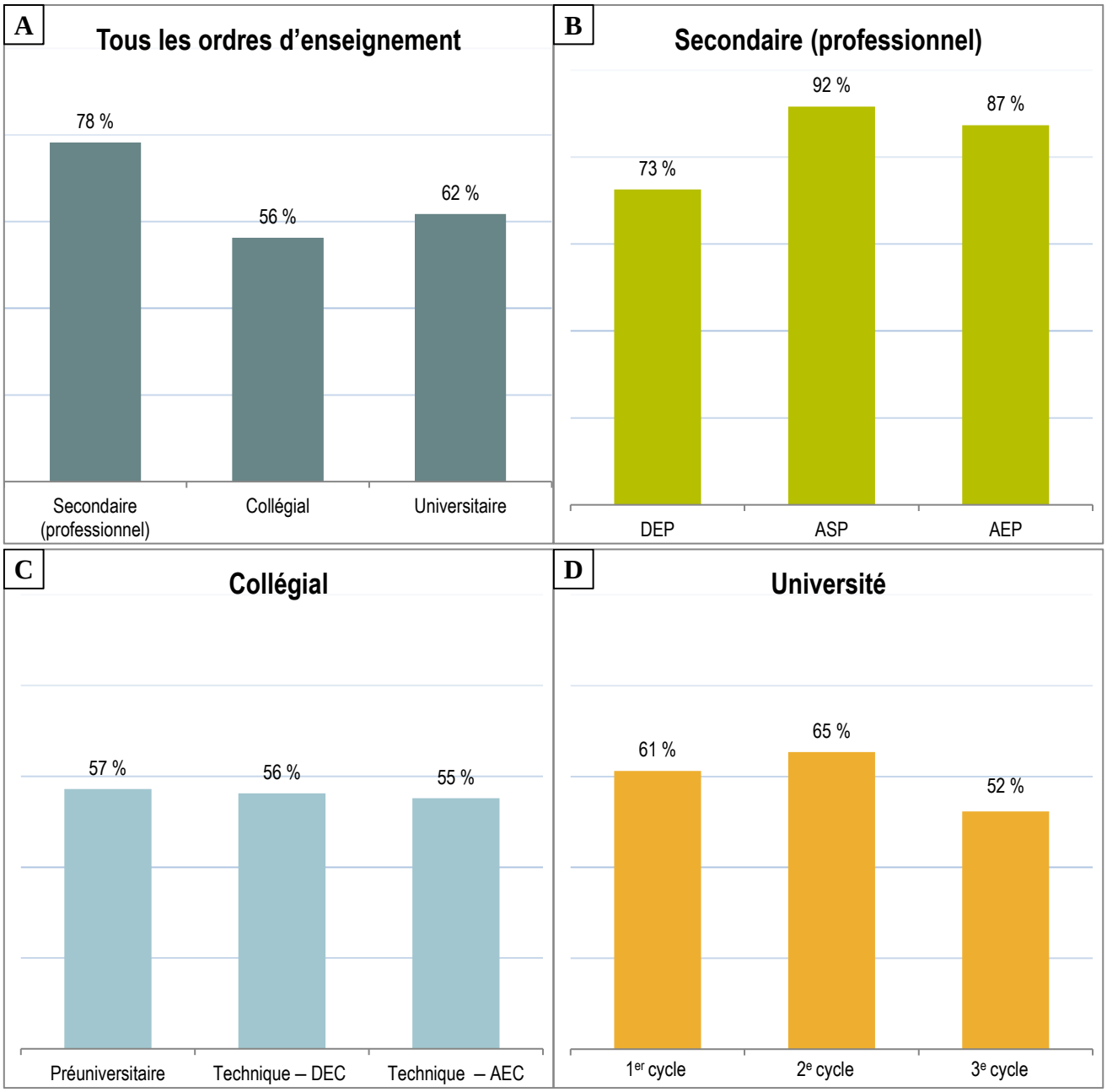
Au collégial, 56,3 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 111 $ et de 4 763 $. Un peu plus d'un bénéficiaire sur deux (55,2 %) a reçu un prêt et une bourse à la formation technique menant à une attestation d'études collégiales (AEC). À titre de comparaison, 56,2 % des bénéficiaires qui suivaient une formation technique menant au diplôme d'études collégiales (DEC) et 57,2 % des bénéficiaires à la formation préuniversitaire ont reçu un prêt et une bourse.

Enfin, à la formation universitaire, près de deux bénéficiaires sur trois (61,8 %) ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 901 $ et de 5 739 $. Plus d'un bénéficiaire sur deux (52,3 %) a reçu un prêt et une bourse pour des études au 3e cycle, comparativement à 61,2 % au 1er cycle et à 65,4 % au 2e cycle.

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2018-2019

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total en prêts	Montant total en bourses	Montant total d'aide
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**25 836**	**2 217 $**	**5 415 $**	**7 632 $**	**57,3 M$**	**139,9 M$**	**197,2 M$**
	DEP	16 668	2 717 $	5 876 $	8 592 $	45,3 M$	97,9 M$	143,2 M$
	ASP	8 740	1 300 $	4 555 $	5 855 $	11,4 M$	39,8 M$	51,2 M$
	AEP	428	1 507 $	5 001 $	6 508 $	0,6 M$	2,1 M$	2,8 M$
Collégial	**Total collégial**	**26 762**	**3 111 $**	**4 763 $**	**7 874 $**	**83,3 M$**	**127,5 M$**	**210,7 M$**
	Préuniversitaire	7 554	2 683 $	3 416 $	6 099 $	20,3 M$	25,8 M$	46,1 M$
	Technique – DEC	13 939	3 142 $	4 815 $	7 957 $	43,8 M$	67,1 M$	110,9 M$
	Technique – AEC	5 269	3 644 $	6 557 $	10 201 $	19,2 M$	34,5 M$	53,7 M$
Universitaire	**Total universitaire**	**48 852**	**3 901 $**	**5 739 $**	**9 640 $**	**190,6 M$**	**280,4 M$**	**470,9 M$**
	1er cycle	36 993	3 583 $	5 701 $	9 284 $	132,5 M$	210,9 M$	343,4 M$
	2e cycle	10 529	4 794 $	5 750 $	10 544 $	50,5 M$	60,5 M$	111,0 M$
	3e cycle	1 330	5 670 $	6 708 $	12 378 $	7,5 M$	8,9 M$	16,5 M$
Total des bénéficiaires		**101 450**	**3 264 $**	**5 399 $**	**8 663 $**	**331,1 M$**	**547,7 M$**	**878,8 M$**

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019



Rappelons que le montant moyen d'aide financière accordé dans le cadre du Programme de prêts et bourses se chiffrait à 7 072 $ en 2018-2019. La moitié (48,8 %) de l'ensemble des bénéficiaires ont obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 $.

La distribution de l'aide financière varie selon l'ordre d'enseignement et le type de formation. Ainsi, on observe une concentration des montants se situant entre 2 000 $ et 6 000 $ à la formation professionnelle au secondaire, plus particulièrement chez les bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une ASP. La tendance est bien différente pour les bénéficiaires dont le cheminement mène à une AEC, qui ont été plusieurs à recevoir des montants nettement plus élevés. Finalement, les bénéficiaires inscrits à l'université, notamment aux cycles supérieurs, ont été les plus nombreux à obtenir une aide financière de plus de 10 000 $. La présence de droits de scolarité universitaires et la reconnaissance de l'autonomie aux cycles supérieurs contribuent à ce phénomène.

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019

		Montant d'aide total attribué					
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**2 000 $ ou moins**	**De 2 001 $ à 4 000 $**	**De 4 001 $ à 6 000 $**	**De 6 001 $ à 8 000 $**	**De 8 001 $ à 10 000 $**	**10 001 $ ou plus**
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**12,3 %**	**22,1 %**	**20,9 %**	**14,2 %**	**9,5 %**	**21,0 %**
	DEP	14,1 %	19,6 %	15,8 %	13,6 %	10,8 %	26,0 %
	ASP	8,1 %	28,1 %	33,1 %	15,3 %	6,3 %	9,1 %
	AEP	10,6 %	20,8 %	26,5 %	18,0 %	9,4 %	14,7 %
Collégial	**Total collégial**	**10,6 %**	**28,2 %**	**18,9 %**	**13,0 %**	**12,7 %**	**16,6 %**
	Préuniversitaire	15,6 %	34,2 %	23,8 %	9,7 %	11,0 %	5,8 %
	Technique – DEC	9,8 %	30,5 %	17,2 %	14,1 %	13,3 %	15,2 %
	Technique – AEC	5,7 %	13,9 %	16,6 %	15,1 %	13,6 %	35,1 %
Universitaire	**Total universitaire**	**6,8 %**	**22,0 %**	**16,8 %**	**13,6 %**	**10,9 %**	**30,0 %**
	1er cycle	7,7 %	24,8 %	16,1 %	13,4 %	10,6 %	27,4 %
	2e cycle	3,6 %	13,1 %	19,2 %	14,3 %	12,2 %	37,6 %
	3e cycle	5,2 %	9,8 %	16,3 %	15,5 %	9,9 %	43,4 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**9,1 %**	**23,8 %**	**18,3 %**	**13,6 %**	**11,1 %**	**24,1 %**

Rappelons que le montant moyen des bourses attribuées dans le cadre du Programme de prêts et bourses s'établissait à 5 536 $ en 2018-2019. Une proportion de 61,4 % des boursières et des boursiers à l'université ont reçu plus de 4 000 $, comparativement à 48,7 % au collégial et à 55,8 % au secondaire (tableau 1.2.5).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019

		Montant de bourse attribué					
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**2 000 $ ou moins**	**De 2 001 $ à 4 000 $**	**De 4 001 $ à 6 000 $**	**De 6 001 $ à 8 000 $**	**De 8 001 $ à 10 000 $**	**10 001 $ ou plus**
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**14,7 %**	**29,5 %**	**20,5 %**	**13,6 %**	**8,9 %**	**12,8 %**
	DEP	17,6 %	22,1 %	17,4 %	15,1 %	11,1 %	16,8 %
	ASP	9,1 %	44,0 %	26,2 %	10,7 %	4,7 %	5,3 %
	AEP	14,3 %	26,7 %	28,8 %	13,8 %	8,3 %	8,1 %
Collégial	**Total collégial**	**24,1 %**	**27,2 %**	**15,4 %**	**14,5 %**	**6,4 %**	**12,4 %**
	Préuniversitaire	33,1 %	34,9 %	12,3 %	11,8 %	2,6 %	5,5 %
	Technique – DEC	23,3 %	26,1 %	16,6 %	15,6 %	5,9 %	12,6 %
	Technique – AEC	13,1 %	18,8 %	17,0 %	15,7 %	13,3 %	22,0 %
Universitaire	**Total universitaire**	**17,4 %**	**21,2 %**	**19,1 %**	**13,8 %**	**11,8 %**	**16,6 %**
	1er cycle	18,1 %	21,4 %	19,6 %	12,6 %	12,2 %	16,1 %
	2e cycle	15,4 %	21,4 %	18,0 %	17,7 %	10,2 %	17,2 %
	3e cycle	11,9 %	15,1 %	15,8 %	18,9 %	12,8 %	25,5 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**18,5 %**	**24,8 %**	**18,5 %**	**14,0 %**	**9,6 %**	**14,5 %**

À l'automne 2018, le taux de participation au Programme de prêts et bourses était de 30,3 % (tableau 1.2.6). Le plus haut taux de participation était observé à l'enseignement universitaire, où 39,9 % des étudiantes et des étudiants bénéficiaient de ce programme, comparativement à 33,0 % à la formation professionnelle au secondaire et à 21,3 % au collégial subventionné[3].

À l'enseignement universitaire, c'est au 2e cycle que le taux de participation était le plus élevé, atteignant 65,4 %, alors qu'il était de 36,9 % au 1er cycle et de 27,0 % au 3e cycle. Par ailleurs, 27,3 % des étudiantes et des étudiants fréquentant l'université ont reçu une bourse. C'est également au 2e cycle que la plus grande proportion de boursières et de boursiers se trouvaient (46,5 %).

Au collégial subventionné, 12,6 % des étudiantes et des étudiants de la formation préuniversitaire ont obtenu une aide financière, comparativement à 28,3 % pour la formation technique menant à un DEC et à 43,3 % pour la formation technique menant à une AEC. Pour ce qui est de la bourse, 13,9 % des étudiantes et des étudiants des collèges en ont bénéficié.

À la formation professionnelle au secondaire, les élèves inscrits à un programme menant à un DEP, à une ASP ou à une AEP ont eu droit à une aide financière dans des proportions respectives de 31,3 %, de 41,6 % et de 20,3 %. Finalement, 26,5 % des élèves de la formation professionnelle ont bénéficié d'une bourse.

[3] Les données de l'enseignement collégial non subventionné sont exclues, car elles n'étaient pas disponibles.

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2018 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**32,2 %**	**26,5 %**	**33,0 %**
	DEP	30,4 %	23,8 %	31,3 %
	ASP	41,4 %	38,8 %	41,6 %
	AEP	20,2 %	18,4 %	20,3 %
Collégial subventionné	**Total collégial**	**20,2 %**	**13,9 %**	**21,3 %**
	Préuniversitaire	12,0 %	7,8 %	12,6 %
	Technique – DEC	26,6 %	18,0 %	28,3 %
	Technique – AEC	42,0 %	34,1 %	43,3 %
Universitaire	**Total universitaire**	**38,4 %**	**27,3 %**	**39,9 %**
	1er cycle	35,5 %	25,2 %	36,9 %
	2e cycle	62,9 %	46,5 %	65,4 %
	3e cycle	25,6 %	16,2 %	27,0 %
Total des bénéficiaires		**29,2 %**	**21,2 %**	**30,3 %**

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Le tableau 1.3.1 et le tableau 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires en ce qui concerne l'année 2018-2019. La majorité des bénéficiaires étaient de citoyenneté canadienne, 66,3 % étant nés au Canada et 12,9 %, naturalisés Canadiens. De plus, une personne sur cinq (20,5 %) avait le statut de résidente permanente ou de résident permanent. Les bénéficiaires étaient en grande majorité célibataires (75,0 %).

Nous notons, depuis plusieurs années, des changements majeurs au regard des composantes démographiques liées aux prestataires. Ainsi, le nombre de prestataires qui ne sont pas canadiens de naissance est passé de 38 955 à 53 732 entre 2010 et 2018, ce qui représente une augmentation de 38,1 %. Au cours de la même période, le nombre de prestataires mariés ou unis civilement à une autre personne est passé de 22 666 à 33 753, pour une augmentation de 48,9 %.

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2018-2019

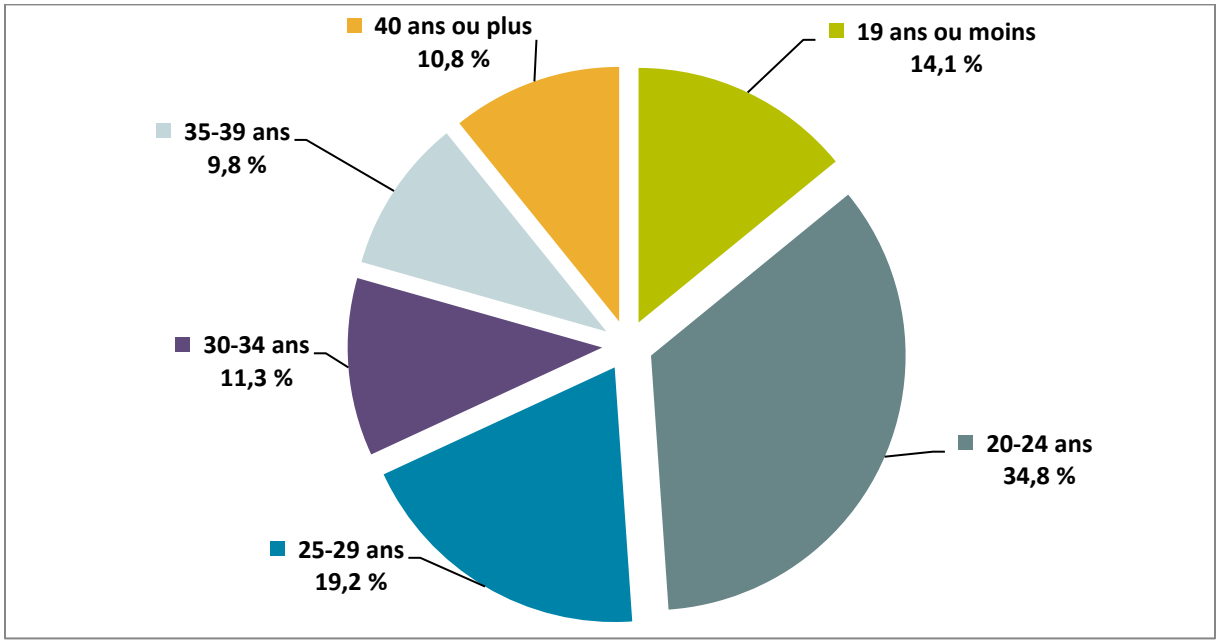
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	105 854	66,3 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	20 598	12,9 %
Résidence permanente	32 689	20,5 %
Statut de réfugiée ou de réfugié	495	0,3 %
Total des bénéficiaires	**159 636**	**100,0 %**

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2018-2019

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	119 760	75,0 %
Mariée ou marié, ou unie ou uni civilement	33 753	21,1 %
Divorcée ou divorcé	2 908	1,8 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	2 977	1,9 %
Veuve ou veuf	238	0,1 %
Total des bénéficiaires	**159 636**	**100,0 %**

Le graphique 1.3.1 montre que 68,1 % des bénéficiaires étaient âgés de moins de 30 ans, avec une majorité (34,8 %) dans la catégorie des 20-24 ans. L'âge des bénéficiaires étant déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, il s'agit ici du 30 septembre 2018.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2018



Le tableau 1.3.3 indique que près de la moitié des bénéficiaires qui étudiaient à l'université (38 814, soit 49,1 %) étaient âgés de 20 à 24 ans. La plupart étaient au 1er cycle. Celles et ceux du 2e cycle se répartissaient surtout dans les catégories des 20-24 ans et des 25-29 ans. Finalement, les bénéficiaires du 3e cycle composaient majoritairement la catégorie des 25-29 ans.

Au collégial, près des deux tiers des bénéficiaires (28 471, soit 59,9 %) étaient âgés de moins de 25 ans et répartis dans les catégories des 19 ans ou moins et des 20-24 ans. En ce qui a trait à la formation technique menant à un DEC, le partage était homogène, alors qu'à la formation préuniversitaire, les bénéficiaires étaient plus jeunes (avec une majorité de 19 ans ou moins) et que, dans les programmes conduisant à une AEC, elles et ils étaient plus âgés (la majorité ayant 40 ans ou plus).

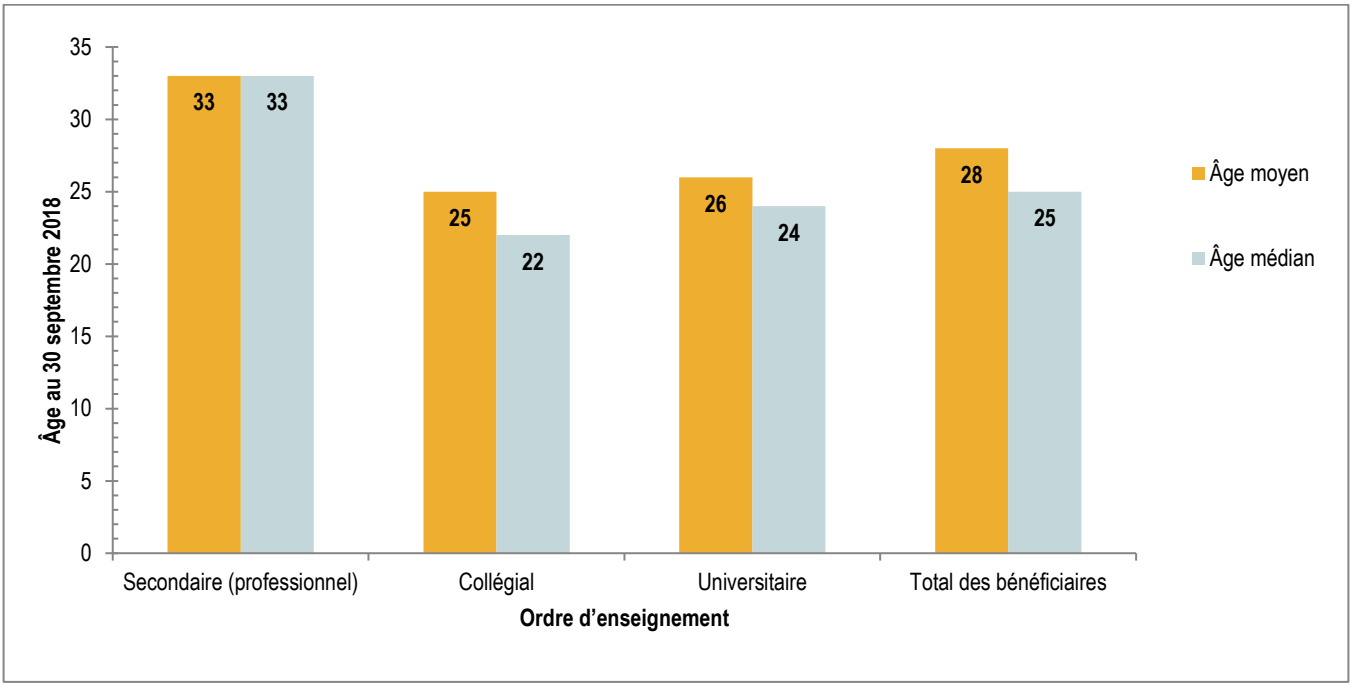
Enfin, à la formation professionnelle au secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge était presque uniforme, même pour les 40 ans ou plus (tableau 1.3.3). Par contre, les programmes conduisant à une ASP comptaient relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Pour ce qui est des programmes menant à une AEP, la majorité des bénéficiaires se trouvaient dans la catégorie des 40 ans ou plus.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2018

		Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2018						
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**19 ans ou moins**	**20-24 ans**	**25-29 ans**	**30-34 ans**	**35-39 ans**	**40 ans ou plus**	**Total**
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**2 819**	**4 625**	**5 333**	**6 086**	**6 042**	**8 102**	**33 007**
	DEP	2 671	4 179	4 166	3 760	3 489	4 715	22 980
	ASP	140	419	1 123	2 231	2 423	3 201	9 537
	AEP	8	27	44	95	130	186	490
Collégial	**Total collégial**	**16 287**	**12 184**	**6 785**	**4 418**	**3 861**	**4 004**	**47 539**
	Préuniversitaire	8 737	2 705	767	444	297	258	13 208
	Technique – DEC	7 132	7 868	4 231	2 283	1 798	1 470	24 782
	Technique – AEC	418	1 611	1 787	1 691	1 766	2 276	9 549
Universitaire	**Total universitaire**	**3 396**	**38 814**	**18 535**	**7 502**	**5 741**	**5 102**	**79 090**
	1er cycle	3 366	31 931	12 185	5 332	4 117	3 515	60 446
	2e cycle	30	6 542	5 393	1 680	1 266	1 190	16 101
	3e cycle	0	341	957	490	358	397	2 543
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**22 502**	**55 623**	**30 653**	**18 006**	**15 644**	**17 208**	**159 636**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**14,1 %**	**34,8 %**	**19,2 %**	**11,3 %**	**9,8 %**	**10,8 %**	**100,0 %**

Le graphique 1.3.2 indique qu'en ce qui concerne la formation professionnelle au secondaire, les bénéficiaires étaient plus âgés qu'à celles et ceux à la formation collégiale ou universitaire.

Graphique 1.3.2 : Âges moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2018



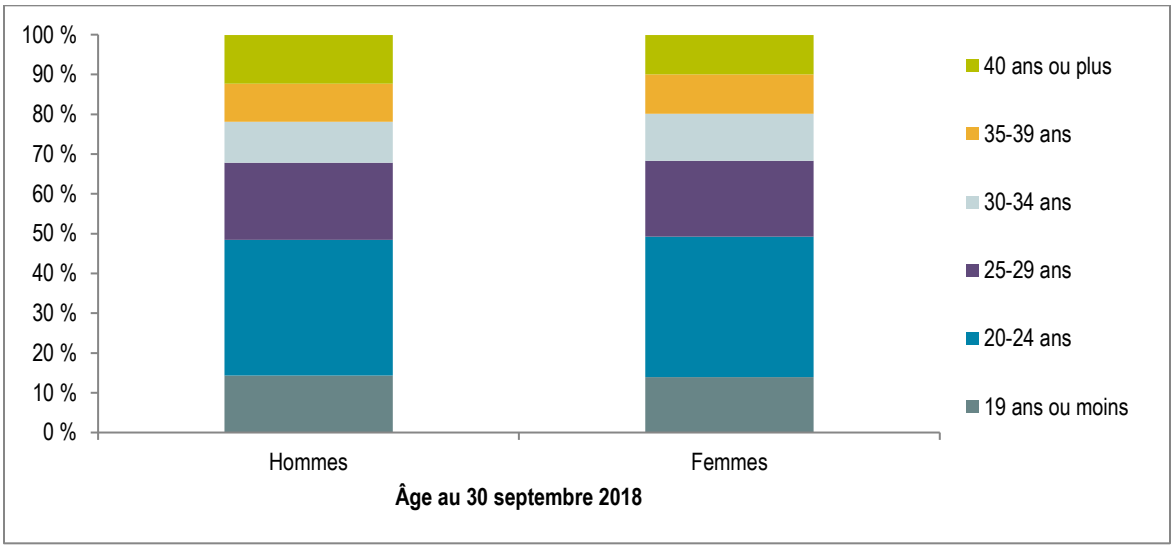
En 2018-2019, environ 62,3 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes au sein de tous les ordres d'enseignement et dans tous les types de formation. C'est à la formation professionnelle au secondaire, dans les programmes menant à une AEP, que la majorité féminine était la plus importante, avec un taux de représentation de 79,6 %. Au collégial, la présence majoritaire des femmes pouvait aussi être observée à la formation technique menant à un DEC, où elles constituaient 67,7 % des bénéficiaires.

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019

		Femmes		Hommes	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**%**	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**20 025**	**60,7 %**	**12 982**	**39,3 %**
	DEP	13 887	60,4 %	9 093	39,6 %
	ASP	5 748	60,3 %	3 789	39,7 %
	AEP	390	79,6 %	100	20,4 %
Collégial	**Total collégial**	**30 786**	**64,8 %**	**16 753**	**35,2 %**
	Préuniversitaire	8 357	63,3 %	4 851	36,7 %
	Technique – DEC	16 777	67,7 %	8 005	32,3 %
	Technique – AEC	5 652	59,2 %	3 897	40,8 %
Universitaire	**Total universitaire**	**48 588**	**61,4 %**	**30 502**	**38,6 %**
	1er cycle	37 120	61,4 %	23 326	38,6 %
	2e cycle	9 920	61,6 %	6 181	38,4 %
	3e cycle	1 548	60,9 %	995	39,1 %
Total des bénéficiaires		**99 399**	**62,3 %**	**60 237**	**37,7 %**

Quant à la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge, elle était homogène selon le sexe comme le montre le graphique 1.3.3.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2018

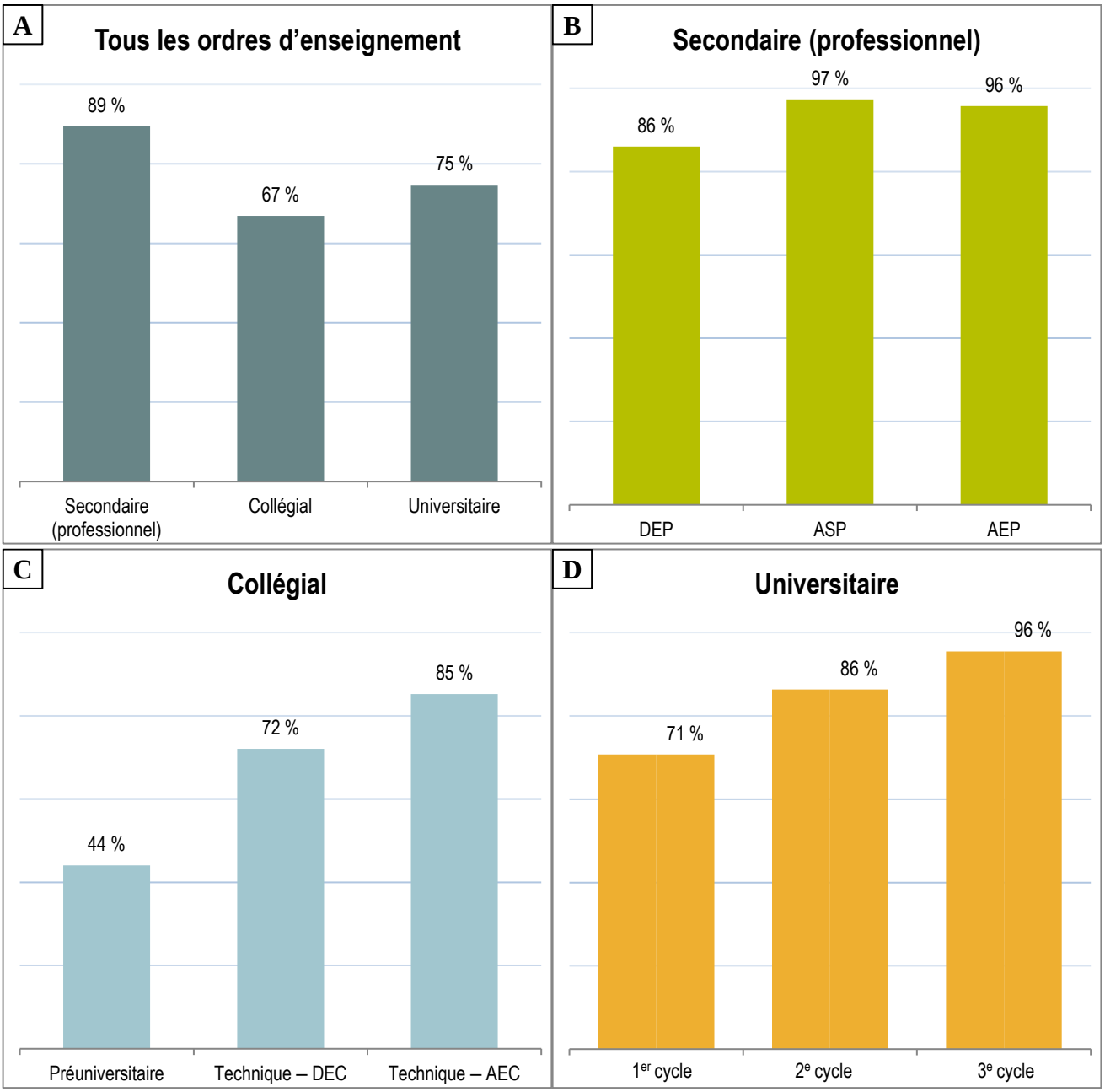


Par ailleurs, le fait qu'une ou un bénéficiaire réside ou non chez ses parents influe sur le montant d'aide financière qui lui est accordé. Le tableau 1.3.5 et le graphique 1.3.4 permettent d'observer que 120 449 bénéficiaires (75,5 %) ne résidaient pas chez leurs parents en 2018-2019 et qu'elles et ils recevaient, en moyenne, une aide financière de 8 008 $, comparativement à 4 193 $ pour celles et ceux qui résidaient chez leurs parents. C'est à la formation professionnelle au secondaire que le taux de bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents était le plus élevé, atteignant 89,4 %, suivi de 74,7 % à la formation universitaire et de 66,9 % à la formation collégiale. Notons que la formation préuniversitaire au collégial est le seul type de formation où les bénéficiaires qui résidaient chez leurs parents étaient plus nombreux que celles et ceux qui se trouvaient dans la situation contraire.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'elles et ils résidaient ou non chez leurs parents, 2018-2019

		Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**3 483**	**3 142 $**	**29 524**	**7 055 $**
	DEP	3 208	3 229 $	19 772	7 735 $
	ASP	254	2 093 $	9 283	5 652 $
	AEP	21	2 556 $	469	6 174 $
Collégial	**Total collégial**	**15 720**	**3 618 $**	**31 819**	**7 434 $**
	Préuniversitaire	7 388	3 277 $	5 820	6 512 $
	Technique – DEC	6 920	3 310 $	17 862	7 099 $
	Technique – AEC	1 412	6 908 $	8 137	8 828 $
Universitaire	**Total universitaire**	**19 984**	**4 829 $**	**59 106**	**8 793 $**
	1er cycle	17 673	4 709 $	42 773	8 556 $
	2e cycle	2 197	5 687 $	13 904	9 385 $
	3e cycle	114	6 971 $	2 429	9 576 $
Total		**39 187**	**4 193 $**	**120 449**	**8 008 $**

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui ne résidaient pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019



Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être aux études à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le *Règlement sur l'aide financière aux études*, il est toutefois possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

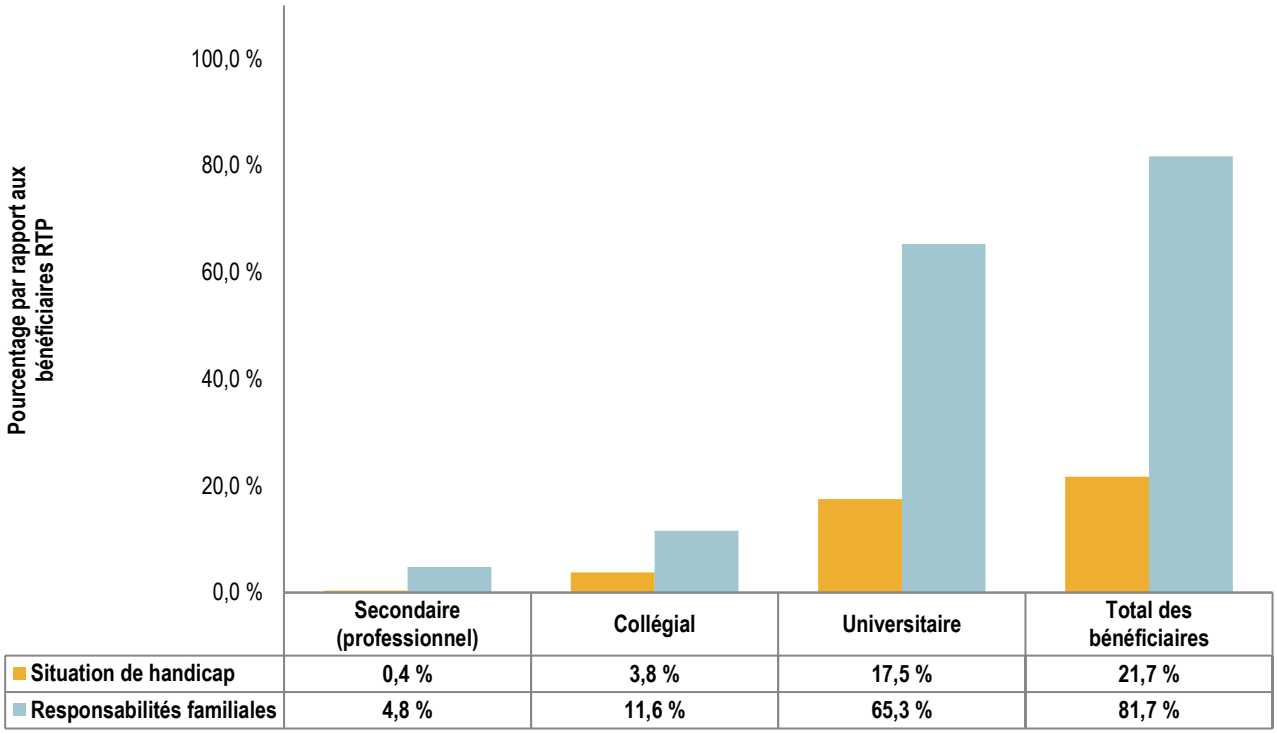
En 2018-2019, 11 377 personnes qui étudiant à temps partiel ont bénéficié du Programme de prêts et bourses en raison d'un statut de réputée ou de réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ces personnes représentaient 7,1 % de l'ensemble des 159 636 bénéficiaires du Programme. C'est au 1er cycle universitaire que la majorité de ces bénéficiaires se trouvaient (7 970, soit 70,1 %).

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiante ou d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019

Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputée ou réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**572**	**5,0 %**
	DEP	486	4,3 %
	ASP	81	0,7 %
	AEP	5	0,0 %
Collégial	**Total collégial**	**1 681**	**14,8 %**
	Préuniversitaire	527	4,6 %
	Technique – DEC	878	7,7 %
	Technique – AEC	276	2,4 %
Universitaire	**Total universitaire**	**9 124**	**80,2 %**
	1er cycle	7 970	70,1 %
	2e cycle	1 086	9,5 %
	3e cycle	68	0,6 %
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**11 377**	**100,0 %**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**7,1 %**	

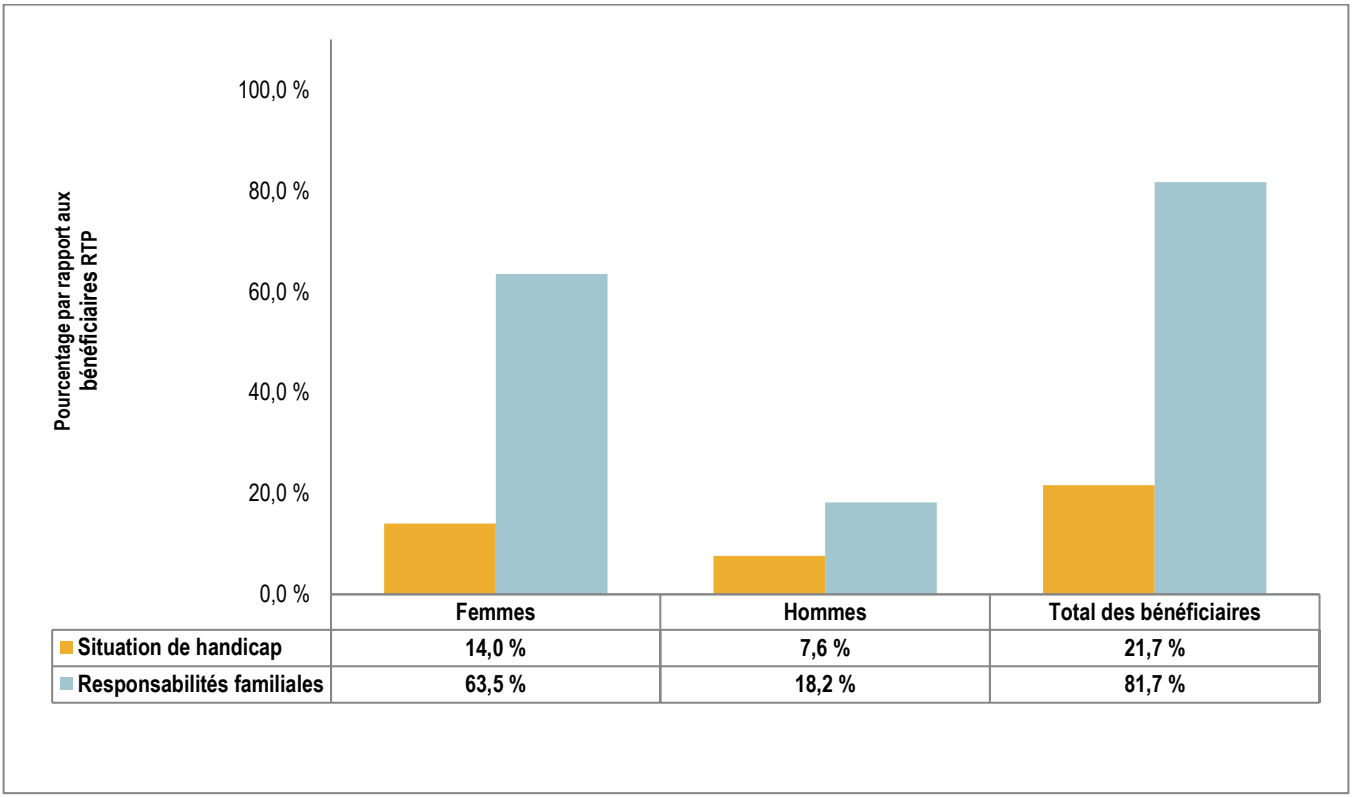
La grande majorité (81,7 %) des bénéficiaires réputés aux études à temps plein avaient ce statut en raison de leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.5). Il est à noter qu'en 2018-2019, 382 bénéficiaires (3,4 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois en raison de leurs responsabilités familiales et de leur situation de handicap (statistique non présentée).

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2018-2019



	Secondaire (professionnel)	Collégial	Universitaire	Total des bénéficiaires
Situation de handicap	0,4 %	3,8 %	17,5 %	21,7 %
Responsabilités familiales	4,8 %	11,6 %	65,3 %	81,7 %

Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2018-2019



	Femmes	Hommes	Total des bénéficiaires
Situation de handicap	14,0 %	7,6 %	21,7 %
Responsabilités familiales	63,5 %	18,2 %	81,7 %

1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

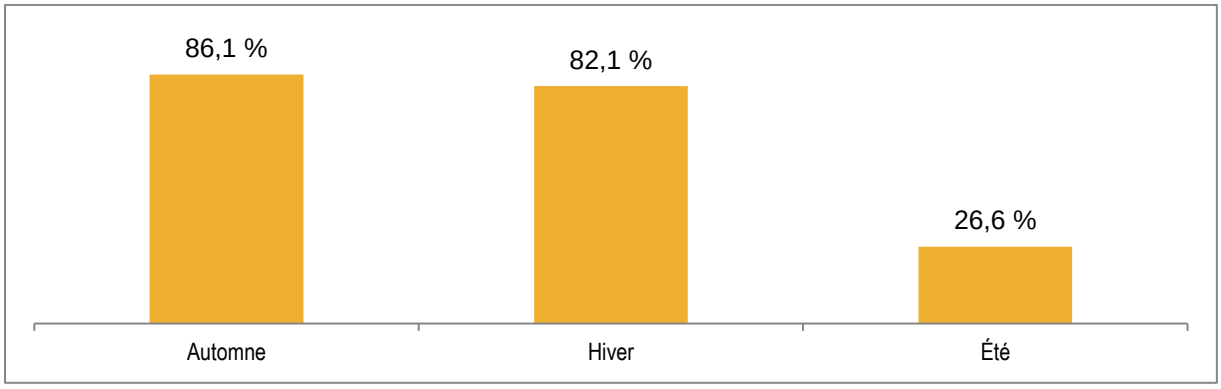
Le tableau 1.4.1 indique une plus forte proportion de bénéficiaires qui ont reçu une aide financière du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres (automne 2018 et hiver 2019), alors que 20,8 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2018, hiver 2019 et été 2019). Notons par ailleurs que 51,5 % des étudiantes et des étudiants ne suivaient pas un cheminement traditionnel.

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2018-2019

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	77 352	48,5 %
Automne, hiver et été	33 244	20,8 %
Automne seulement	25 279	15,8 %
Hiver seulement	14 548	9,1 %
Hiver et été	5 839	3,7 %
Été seulement	1 802	1,1 %
Automne et été	1 572	1,0 %
Total des bénéficiaires	**159 636**	**100,0%**

Le graphique 1.4.1 indique qu'au total, 86,1 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 82,1 % à l'hiver et à 26,6 % à l'été.

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2018-2019

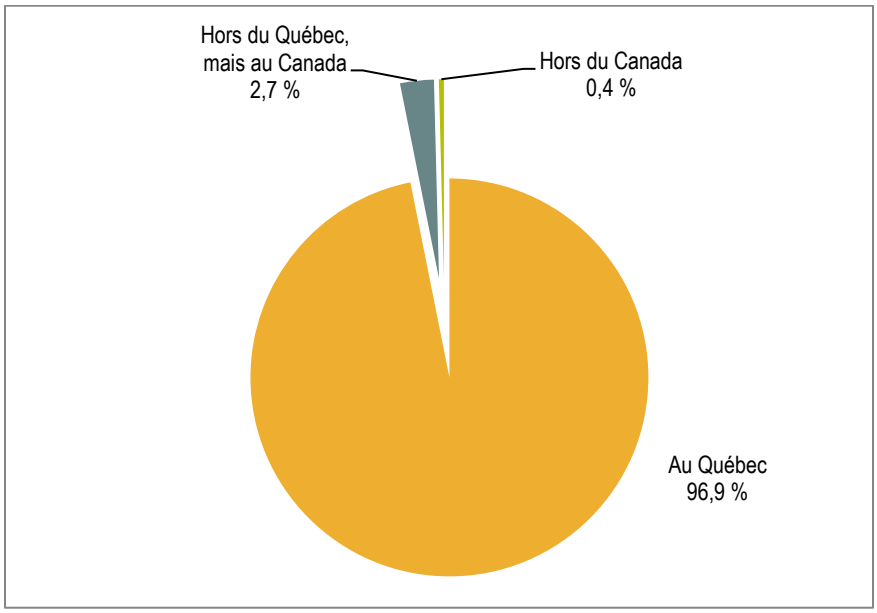


Le tableau 1.4.2 et le graphique 1.4.2 montrent que la grande majorité (96,9 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement situé au Québec, alors que 2,7 % étudiaient à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Moins de 1,0 % des bénéficiaires étudiaient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2018-2019

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	154 616	1 068,4 M$
Hors du Québec, mais au Canada	4 375	51,1 M$
Hors du Canada	645	9,4 M$
Total	**159 636**	**1 128,9 M$**

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2018-2019



Le tableau 1.4.3, le tableau 1.4.4 ainsi que le tableau 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide financière attribué, répartis selon les dix établissements québécois où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires et selon l'ordre d'enseignement. Pour la formation professionnelle au secondaire, l'établissement occupant la première place est le Centre de carrières Saint Pius X avec 4 785 bénéficiaires. Au collégial, il s'agit du Cégep d'Ahuntsic (1 817 bénéficiaires) et, à l'enseignement universitaire, de l'Université de Montréal (14 283 bénéficiaires).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2018-2019

Enseignement secondaire (formation professionnelle)		
Établissements	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Centre de carrières Saint Pius X	4 785	33,5 M$
Centre de formation professionnelle des Carrefours	2 718	17,1 M$
Centre de formation professionnelle des Riverains (Repentigny)	1 863	8,3 M$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	1 716	12,6 M$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	985	6,8 M$
Centre de formation professionnelle L'Oasis	761	6,3 M$
Centre de formation Compétences-2000	567	4,2 M$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	520	3,2 M$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	472	2,8 M$
Centre de formation professionnelle de Nicolet	434	3,4 M$
Autres établissements	18 186	128,7 M$
Total pour l'enseignement secondaire (formation professionnelle)	**33 007**	**226,9 M$**

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2018-2019

Enseignement collégial		
Établissements	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant d'aide**
Cégep d'Ahuntsic	1 817	9,9 M$
Cégep de Sherbrooke	1 616	7,8 M$
Cégep du Vieux Montréal	1 519	8,6 M$
Cégep de Sainte-Foy	1 418	7,0 M$
Cégep de Maisonneuve	1 408	8,0 M$
Collège LaSalle	1 361	13,5 M$
Cégep François-Xavier Garneau	1 256	6,1 M$
Collège Dawson	1 252	7,2 M$
Cégep de Trois-Rivières	1 169	5,5 M$
Cégep de Rosemont	1 153	7,4 M$
Autres établissements	32 658	204,5 M$
Total pour l'enseignement collégial	**46 627**	**285,5 M$**

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2018-2019

Enseignement universitaire		
Établissements	**Nombre de bénéficiaires[1]**	**Montant d'aide**
Université de Montréal	14 283	115,2 M$
Université Laval	12 188	87,6 M$
Université du Québec à Montréal	10 252	72,9 M$
Université de Sherbrooke	7 140	54,5 M$
Université Concordia	6 341	43,8 M$
Université McGill	4 756	41,2 M$
Université du Québec à Trois-Rivières	4 334	33,2 M$
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	3 098	25,0 M$
École de technologie supérieure	2 275	15,1 M$
École Polytechnique de Montréal	1 901	13,5 M$
Autres établissements	8 414	61,7 M$
Total pour l'enseignement universitaire	**74 982**	**563,7 M$**

1. Le nombre de bénéficiaires inclut les étudiantes et les étudiants des universités et de tous les campus affiliés.

Au total, 87,1 % (3 810) des 4 375 personnes qui bénéficiaient du Programme en étudiant dans une autre province canadienne fréquentaient un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7), la province la plus accessible pour les étudiantes et les étudiants du Québec. Cette tendance était encore plus marquée dans la capitale fédérale : le tableau 1.4.6 montre que près des deux tiers (2 772, soit 63,4 %) des bénéficiaires qui fréquentaient un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudiaient à Ottawa, principalement à l'Université d'Ottawa, à La Cité collégiale, à l'Université Carleton ou au Collège Algonquin.

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, 2018-2019

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	1 852	23,3 M$
La Cité collégiale (Ottawa)	519	4,3 M$
Université Carleton	255	3,1 M$
Université de Toronto	197	3,1 M$
Collège Algonquin	146	1,4 M$
Autres établissements	1 406	15,9 M$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	**4 375**	**51,1 M$**

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2018-2019

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	3 810	44,8 M$
Nouveau-Brunswick	165	1,7 M$
Colombie-Britannique	157	1,8 M$
Nouvelle-Écosse	124	1,4 M$
Alberta	55	0,6 M$
Île-du-Prince-Édouard	19	0,2 M$
Terre-Neuve-et-Labrador	16	0,2 M$
Manitoba	14	0,2 M$
Saskatchewan	14	0,2 M$
Total	**4 375**	**51,1 M$**

Par ailleurs, sur les 645 bénéficiaires du Programme qui étudiaient à l'extérieur du Canada, 232 (35,9 %) fréquentaient un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute la France (92) et le Royaume-Uni (84), la proportion est de 63,3 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2018-2019

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	232	3,4 M$
France	92	1,1 M$
Royaume-Uni	84	1,8 M$
Allemagne	41	0,5 M$
Suisse	24	0,3 M$
Pays-Bas	21	0,3 M$
Espagne	19	0,3 M$
Australie	18	0,2 M$
Belgique	17	0,2 M$
Chine	11	0,1 M$
Autres pays	86	1,2 M$
Total	**645**	**9,4 M$**

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement en 2018-2019. On peut y observer que Montréal est la région où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires : 42 673 (54,0 %) à l'enseignement universitaire, 18 453 (38,8 %) à l'enseignement collégial et 16 229 (49,2 %) à la formation professionnelle au secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de l'Estrie et de la Montérégie combinées regroupaient 81,9 % des bénéficiaires à l'enseignement universitaire et 74,5 % de l'aide financière attribuée, tous ordres d'enseignement confondus.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2018-2019

Région d'études	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Universitaire		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	16 229	118,4 M$	18 453	130,0 M$	42 673	325,2 M$	77 355	573,6 M$
Québec (Capitale-Nationale)	1 888	10,4 M$	4 996	27,7 M$	14 034	103,2 M$	20 918	141,3 M$
Estrie	842	5,0 M$	2 009	10,0 M$	7 152	54,4 M$	10 003	69,4 M$
Montérégie	3 235	20,3 M$	4 862	28,2 M$	938	8,1 M$	9 035	56,6 M$
Mauricie	681	3,9 M$	2 254	13,7 M$	4 118	31,9 M$	7 053	49,5 M$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 186	8,9 M$	1 911	9,6 M$	1 620	11,5 M$	4 717	30,0 M$
Bas-Saint-Laurent	560	3,1 M$	2 191	12,1 M$	705	4,9 M$	3 456	20,1 M$
Chaudière-Appalaches	914	4,7 M$	1 603	7,2 M$	674	3,6 M$	3 191	15,5 M$
Laurentides	1 373	8,2 M$	1 877	9,9 M$	57	0,4 M$	3 307	18,5 M$
Laval	1 321	10,3 M$	1 480	8,8 M$	592	4,0 M$	3 393	23,1 M$
Lanaudière	2 420	11,8 M$	1 187	6,1 M$	16	0,1 M$	3 623	18,0 M$
Outaouais	614	4,0 M$	963	6,0 M$	1 690	11,9 M$	3 267	21,9 M$
Centre-du-Québec	1 062	7,1 M$	1 661	9,7 M$	201	1,2 M$	2 924	18,0 M$
Abitibi-Témiscamingue	390	1,8 M$	542	2,8 M$	487	3,2 M$	1 419	7,8 M$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	154	0,8 M$	366	2,0 M$	0	0,0 M$	520	2,8 M$
Côte-Nord	71	0,3 M$	260	1,8 M$	25	0,2 M$	356	2,3 M$
Nord-du-Québec	67	0,2 M$	12	0,1 M$	0	0,0 M$	79	0,3 M$
Au Canada (hors du Québec)	0	–	**898**	**7,8 M$**	**3 477**	**43,3 M$**	**4 375**	**51,1 M$**
Hors du Canada	0	–	**14**	**0,1 M$**	**631**	**9,3 M$**	**645**	**9,4 M$**
Total	**33 007**	**219,2 M$**	**47 539**	**293,6 M$**	**79 090**	**616,4 M$**	**159 636**	**1 128,9 M$**

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique qu'en 2018-2019, 40,3 % des bénéficiaires du Programme faisaient partie de la catégorie *Avec contribution des parents*. Environ un bénéficiaire sur quatre (25,4 %) se trouvait dans la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe*. Finalement, plus du tiers des bénéficiaires (34,3 %) étaient dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle au secondaire, 16 687 bénéficiaires (50,6 %) étaient dans la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe*. Plus de la moitié (9 191, soit 55,1 %) étudiaient en vue de l'obtention d'un DEP.

Au collégial, 27 163 bénéficiaires (57,1 %) faisaient partie de la catégorie *Avec contribution des parents.* De ce nombre, 53,0 % suivaient une formation technique conduisant à un DEC.

Enfin, à l'enseignement universitaire, on observe une différence entre le 1er cycle et les 2e et 3e cycles. Ainsi, 30 704 bénéficiaires (50,8 %) du 1er cycle étaient principalement dans la catégorie *Avec contribution des parents.* Les bénéficiaires du 2e et du 3e cycle, dont la majorité se trouvaient dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, étaient respectivement au nombre de 13 228 (82,2 %) et de 1 845 (72,6 %). En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux études*, les bénéficiaires qui étudient au 2e ou au 3e cycle sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents*) et se trouvent donc majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	Sans contribution des tiers
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**6 466**	**16 687**	**9 854**
	DEP	5 423	9 191	8 366
	ASP	1 018	7 139	1 380
	AEP	25	357	108
Collégial	**Total collégial**	**27 163**	**9 421**	**10 955**
	Préuniversitaire	10 925	867	1 416
	Technique – DEC	14 405	4 181	6 196
	Technique – AEC	1 833	4 373	3 343
Universitaire	**Total universitaire**	**30 704**	**14 417**	**33 969**
	1er cycle	30 704	10 846	18 896
	2e cycle	–	2 873	13 228
	3e cycle	–	698	1 845
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**64 333**	**40 525**	**54 778**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**40,3 %**	**25,4 %**	**34,3 %**

Le tableau 1.5.2 montre que, parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, celles et ceux qui résidaient chez leurs parents étaient un peu plus nombreux (32 918) que celles et ceux qui n'y résidaient pas (31 415). L'aide financière moyenne accordée à ces derniers était également plus importante, soit 6 334 $ comparativement à 3 955 $ pour les personnes qui résidaient chez leurs parents.

Les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents* montrent une différence marquée dans le montant moyen d'aide financière. Celles et ceux qui résidaient chez leurs parents ont reçu en moyenne 5 445 $, tandis que les autres ont obtenu en moyenne 8 599 $. De plus, celles et ceux qui ne résidaient pas chez leurs parents étaient beaucoup plus nombreux (89 034, soit 93,4 %) que les bénéficiaires se trouvant dans la situation contraire (6 269, soit 6,6 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2018-2019

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	32 918	3 955 $
	Ne résidant pas chez ses parents	31 415	6 334 $
	Total avec contribution des parents	64 333	5 117 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	6 269	5 445 $
	Ne résidant pas chez ses parents	89 034	8 599 $
	Total sans contribution des parents	95 303	8 392 $

Si l'on prend en considération tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, on constate que 6,6 % des bénéficiaires (6 269) de la catégorie *Sans contribution des parents* résidaient chez leurs parents en 2018-2019 (tableau 1.5.3). Quant à celles et ceux de la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence variait en fonction de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, tant à la formation préuniversitaire qu'à la formation technique conduisant à une AEC, la majorité des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* résidaient chez leurs parents. Il en était de même à la formation professionnelle au secondaire (AEP). La plupart des autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* ne résidaient pas chez leurs parents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2018-2019

		Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Résidentes et résidents**	**Non-résidentes et non-résidents**	**Résidentes et résidents**	**Non-résidentes et non-résidents**
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**2 933**	**3 533**	**550**	**25 991**
	DEP	2 692	2 731	516	17 041
	ASP	226	792	28	8 491
	AEP	15	10	6	459
Collégial	**Total collégial**	**14 961**	**12 202**	**759**	**19 617**
	Préuniversitaire	7 312	3 613	76	2 207
	Technique – DEC	6 527	7 878	393	9 984
	Technique – AEC	1 122	711	290	7 426
Universitaire	**Total universitaire**	**15 024**	**15 680**	**4 960**	**43 426**
	1er cycle	15 024	15 680	2 649	27 093
	2e cycle	–	–	2 197	13 904
	3e cycle	–	–	114	2 429
Total des bénéficiaires		**32 918**	**31 415**	**6 269**	**89 034**

La catégorie *Avec contribution des parents* comptait 64 333 bénéficiaires en 2018-2019 (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens des parents s'élevaient à 40 756 $. Il est à noter que ces revenus n'incluaient pas les montants reçus à titre de prestations pour enfant. Ces prestations étaient toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Finalement, pour 50,7 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part des parents dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 35 391 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffraient à 31 182 $ (tableau 1.5.4). Ces revenus étaient de 30 000 $ ou moins pour les parents de 17 931 boursières et boursiers (50,7 %).

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2018-2019

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés des parents	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
30 000 $ ou moins	17 931	50,7 %	25 553	39,7 %
De 30 001 $ à 40 000 $	5 773	16,3 %	8 789	13,7 %
De 40 001 $ à 50 000 $	4 923	13,9 %	8 504	13,2 %
De 50 001 $ à 60 000 $	2 913	8,2 %	6 129	9,5 %
De 60 001 $ à 70 000 $	1 758	5,0 %	4 799	7,5 %
De 70 001 $ à 80 000 $	1 059	3,0 %	3 934	6,1 %
De 80 001 $ à 90 000 $	582	1,6 %	3 054	4,7 %
De 90 001 $ à 100 000 $	261	0,7 %	1 610	2,5 %
100 001 $ ou plus	191	0,5 %	1 961	3,0 %
Total des bénéficiaires	**35 391**	**100,0 %**	**64 333**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**31 182 $**		**40 756 $**

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2018-2019

Contribution des parents	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
0 $	32 631	50,7 %
De 1 $ à 2 000 $	13 695	21,3 %
De 2 001 $ à 4 000 $	7 765	12,1 %
De 4 001 $ à 6 000 $	4 169	6,5 %
6 001 $ ou plus	6 073	9,4 %
Total des bénéficiaires	**64 333**	**100,0 %**

La catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* comptait 40 525 bénéficiaires en 2018-2019 (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élevaient à 20 309 $. Pour 76,2 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part du conjoint ou de la conjointe dans le calcul de l'aide financière (tableau 1.5.7). Quant aux 33 649 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens du conjoint ou de la conjointe se chiffraient à 18 018 $ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2018-2019

Revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
30 000 $ ou moins	23 974	71,2 %	27 630	68,2 %
De 30 001 $ à 40 000 $	3 518	10,5 %	4 175	10,3 %
De 40 001 $ à 50 000 $	2 675	7,9 %	3 234	8,0 %
De 50 001 $ à 60 000 $	1 696	5,0 %	2 214	5,5 %
De 60 001 $ à 70 000 $	1 069	3,2 %	1 498	3,7 %
De 70 001 $ à 80 000 $	521	1,5 %	970	2,4 %
De 80 001 $ à 90 000 $	153	0,5 %	508	1,3 %
De 90 001 $ à 100 000 $	24	0,1 %	177	0,4 %
100 001 $ ou plus	19	0,1 %	119	0,3 %
Total des bénéficiaires	**33 649**	**100,0 %**	**40 525**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**18 018 $**		**20 309 $**

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2018-2019

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	30 892	76,2 %
De 1 $ à 2 000 $	4 564	11,3 %
De 2 001 $ à 4 000 $	2 354	5,8 %
De 4 001 $ à 6 000 $	1 229	3,0 %
6 001 $ ou plus	1 486	3,7 %
Total des bénéficiaires	**40 525**	**100,0 %**

En 2018-2019, les parents de 54,4 % des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* n'avaient qu'un seul enfant à charge, soit la personne bénéficiaire (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris la personne bénéficiaire, 2018-2019

Nombre d'enfants à charge des parents	Nombre de bénéficiaires	%
1	34 987	54,4 %
2	18 389	28,6 %
3	7 391	11,5 %
4 ou plus	3 566	5,5 %
Total des bénéficiaires	**64 333**	**100,0 %**

Un peu moins du quart (19,7 %) des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2018-2019

Nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe	Nombre de bénéficiaires	%
0	7 989	19,7 %
1	10 551	26,0 %
2	13 204	32,6 %
3	6 192	15,3 %
4 ou plus	2 589	6,4 %
Total des bénéficiaires	**40 525**	**100,0 %**

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 81,8 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2018-2019

Nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	44 832	81,8 %
1	5 284	9,6 %
2	3 202	5,8 %
3	1 074	2,0 %
4 ou plus	386	0,7 %
Total des bénéficiaires	**54 778**	**100,0 %**

Au total, 42 482 personnes, soit 26,6 % de l'ensemble des 159 636 bénéficiaires, avaient au moins un enfant à charge en 2018-2019 (tableau 1.5.9 et tableau 1.5.10).

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

Rappelons que le Programme de prêts et bourses est à caractère contributif et supplétif, et que l'étudiante ou l'étudiant doit ainsi contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière qui lui est accordée. Le revenu total pris en considération regroupe ses revenus d'emploi (revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi) et ses autres revenus, tels que les pensions alimentaires et les bourses d'études et de recherche. À titre informatif, mentionnons que les plus importants revenus assimilables à des revenus d'emploi étaient, en 2018-2019, les prestations d'assurance emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2018-2019, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, y compris les bénéficiaires ayant des revenus nuls, étaient de 10 763 $ (tableau 1.6.1).

Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls (18,9 %) (tableau 1.6.3), la moyenne des revenus d'emploi est plutôt de 13 279 $ et la médiane, de 11 000 $.

Les revenus nuls étant toujours exclus, les bénéficiaires qui suivaient une formation universitaire avaient en moyenne des revenus d'emploi supérieurs (14 264 $) à ceux des personnes qui étudiaient à la formation professionnelle au secondaire (12 549 $). Celles-ci avaient, pour leur part, des revenus supérieurs à ceux des bénéficiaires du collégial (12 046 $).

Enfin, c'est à la formation technique menant à une AEC au collégial et au 2e cycle universitaire que se trouvaient les bénéficiaires ayant les revenus d'emploi moyens les plus élevés, revenus nuls exclus. Les plus bas étaient observés à la formation préuniversitaire au collégial.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, les revenus nuls étant exclus	Revenus d'emploi médians, les revenus nuls étant exclus
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**9 001 $**	**5 927 $**	**12 549 $**	**10 129 $**
	DEP	10 012 $	7 361 $	13 414 $	11 391 $
	ASP	6 668 $	3 250 $	10 243 $	7 500 $
	AEP	7 021 $	3 907 $	10 922 $	8 765 $
Collégial	**Total collégial**	**9 926 $**	**8 000 $**	**12 046 $**	**9 945 $**
	Préuniversitaire	7 329 $	5 950 $	9 072 $	7 616 $
	Technique – DEC	10 272 $	9 000 $	12 005 $	10 360 $
	Technique – AEC	12 621 $	8 800 $	16 514 $	13 436 $
Universitaire	**Total universitaire**	**12 002 $**	**10 000 $**	**14 264 $**	**12 000 $**
	1er cycle	11 648 $	10 000 $	13 944 $	11 991 $
	2e cycle	13 239 $	10 787 $	15 312 $	12 418 $
	3e cycle	12 599 $	7 536 $	14 972 $	10 037 $
Total des bénéficiaires		**10 763 $**	**8 616 $**	**13 279 $**	**11 000 $**

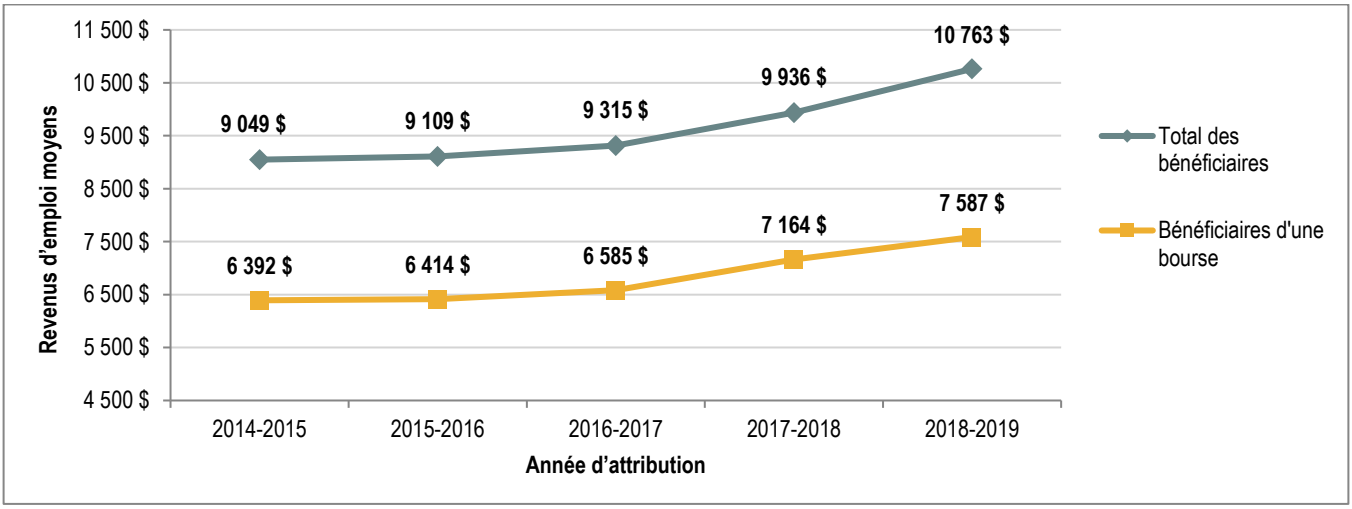
Le tableau 1.6.2 indique que lorsque les revenus nuls sont exclus et qu'une contribution des parents soit présente ou non, les bénéficiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents avaient des revenus d'emploi moyens plus élevés que les résidentes et les résidents.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2018-2019

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, les revenus nuls étant exclus
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	8 983 $	10 626 $
	Ne résidant pas chez ses parents	10 441 $	11 538 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	11 878 $	13 651 $
	Ne résidant pas chez ses parents	11 457 $	15 071 $

Depuis 2014-2015, les revenus d'emploi moyens des boursières et des boursiers du Programme de prêts et bourses ont connu une légère croissance chaque année. La même tendance s'observe pour l'ensemble des bénéficiaires.

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2014-2015 à 2018-2019



Le tableau 1.6.3 et le tableau 1.6.4 indiquent qu'en 2018-2019, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 10 763 $ et la moyenne de leur revenu total, de 11 477 $. Une proportion de 18,9 % des bénéficiaires n'avaient aucun revenu d'emploi et 15,1 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 16,7 % des bénéficiaires (soit 26 601) avaient un revenu total supérieur à 20 000 $ et que plus du tiers de ceux-ci (10 739, soit 40,4 %) étaient au 1er cycle universitaire.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019

Revenus d'emploi	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	5 829	3 329	175	2 537	3 578	2 251	9 956	2 180	403	**30 238**	**18,9 %**
De 1 $ à 2 000 $	1 732	843	41	1 177	1 308	730	3 596	1 091	271	**10 789**	**6,8 %**
De 2 001 $ à 4 000 $	1 450	955	32	1 422	1 696	564	3 306	951	233	**10 609**	**6,6 %**
De 4 001 $ à 6 000 $	1 499	794	36	1 583	2 213	562	4 108	1 063	199	**12 057**	**7,6 %**
De 6 001 $ à 8 000 $	1 515	697	34	1 485	2 495	506	4 590	1 140	210	**12 672**	**7,9 %**
De 8 001 $ à 10 000 $	1 498	568	35	1 414	2 544	548	4 990	1 188	156	**12 941**	**8,1 %**
De 10 001 $ à 12 000 $	1 383	433	30	1 013	2 264	442	5 088	1 291	143	**12 087**	**7,6 %**
De 12 001 $ à 14 000 $	1 251	336	11	742	1 931	423	4 737	1 155	137	**10 723**	**6,7 %**
De 14 001 $ à 16 000 $	1 217	340	13	556	1 654	443	4 286	1 046	111	**9 666**	**6,1 %**
De 16 001 $ à 18 000 $	1 026	232	16	346	1 295	432	3 155	839	108	**7 449**	**4,7 %**
De 18 001 $ à 20 000 $	914	214	17	261	968	400	2 594	764	94	**6 226**	**3,9 %**
20 001 $ ou plus	3 666	796	50	672	2 836	2 248	10 040	3 393	478	**24 179**	**15,1 %**
Moyenne des revenus d'emploi											**10 763 $**

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2018-2019

Revenu total	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	5 027	2 952	164	2 183	2 974	1 809	7 508	1 390	141	**24 148**	**15,1 %**
De 1 $ à 2 000 $	1 927	1 005	43	1 272	1 479	969	4 097	940	108	**11 840**	**7,4 %**
De 2 001 $ à 4 000 $	1 564	1 002	35	1 425	1 733	597	3 425	780	114	**10 675**	**6,7 %**
De 4 001 $ à 6 000 $	1 566	837	37	1 592	2 206	583	4 194	960	125	**12 100**	**7,6 %**
De 6 001 $ à 8 000 $	1 586	729	34	1 525	2 497	527	4 680	1 064	152	**12 794**	**8,0 %**
De 8 001 $ à 10 000 $	1 504	583	36	1 434	2 577	571	5 022	1 157	136	**13 020**	**8,2 %**
De 10 001 $ à 12 000 $	1 407	446	30	1 064	2 299	451	5 212	1 318	180	**12 407**	**7,8 %**
De 12 001 $ à 14 000 $	1 290	336	13	772	1 983	423	4 890	1 239	167	**11 113**	**7,0 %**
De 14 001 $ à 16 000 $	1 252	347	12	586	1 729	451	4 484	1 241	120	**10 222**	**6,4 %**
De 16 001 $ à 18 000 $	1 043	247	16	367	1 313	441	3 412	1 023	163	**8 025**	**5,0 %**
De 18 001 $ à 20 000 $	934	211	18	266	1 017	394	2 783	900	168	**6 691**	**4,2 %**
20 001 $ ou plus	3 880	842	52	722	2 975	2 333	10 739	4 089	969	**26 601**	**16,7 %**
Moyenne du revenu total											**11 477 $**

Pour ce qui est des autres revenus, 34 106 bénéficiaires ont touché en moyenne 3 338 $ en 2018-2019. Ces autres revenus étaient de 1 000 $ ou moins pour 40,7 % d'entre eux, alors que 9,9 % ont gagné plus de 8 000 $ (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2018-2019

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 1 000 $	13 867	40,7 %
De 1 001 $ à 2 000 $	5 795	17,0 %
De 2 001 $ à 3 000 $	3 565	10,5 %
De 3 001 $ à 4 000 $	2 469	7,2 %
De 4 001 $ à 5 000 $	2 047	6,0 %
De 5 001 $ à 6 000 $	1 367	4,0 %
De 6 001 $ à 7 000 $	894	2,6 %
De 7 001 $ à 8 000 $	720	2,1 %
8 001 $ ou plus	3 382	9,9 %
Total des bénéficiaires	**34 106**	**100,0 %**
Autres revenus moyens		**3 338 $**

Toujours en ce qui concerne les autres revenus, 16 379 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'études et de recherche d'une valeur moyenne de 3 886 $. Conformément au *Règlement sur l'aide financière aux études*, le revenu pris en compte dans cette bourse a été le montant excédant 5 000 $. Ainsi, pour les 12 846 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'études et de recherche de 5 000 $ ou moins, celle-ci n'a pas été prise en considération (tableau 1.6.6).

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la bourse d'études et de recherche, 2018-2019

Montant de la bourse d'études et de recherche	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 5 000 $	12 846	78,4 %
De 5 001 $ à 6 000 $	652	4,0 %
De 6 001 $ à 7 000 $	398	2,4 %
De 7 001 $ à 8 000 $	373	2,3 %
8 001 $ ou plus	2 110	12,9 %
Total des bénéficiaires	**16 379**	**100,0 %**
Montant moyen de la bourse d'études et de recherche		**3 886 $**

De plus, 3 636 bénéficiaires ont déclaré un revenu de pension alimentaire moyen de 4 268 $. En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux études*, seuls les montants de pension alimentaire qui excèdent 1 200 $ par enfant à charge de l'étudiante ou de l'étudiant sont considérés par année d'attribution (tableau 1.6.7). Ainsi, comme le montre le tableau 1.6.8, ce revenu n'a pas été pris en compte pour 26,2 % des bénéficiaires qui ont reçu une pension alimentaire.

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2018-2019

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 1 200 $	453	12,5 %
De 1 201 $ à 2 000 $	399	11,0 %
De 2 001 $ à 3 000 $	651	17,9 %
De 3 001 $ à 4 000 $	566	15,6 %
De 4 001 $ à 5 000 $	431	11,9 %
De 5 001 $ à 6 000 $	368	10,1 %
De 6 001 $ à 7 000 $	207	5,7 %
De 7 001 $ à 8 000 $	175	4,8 %
8 001 $ ou plus	386	10,6 %
Total des bénéficiaires	**3 636**	**100,0 %**
Montant moyen de pension alimentaire		**4 268 $**

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2018-2019

Montant de pension alimentaire considéré	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	952	26,2 %
De 1 $ à 1 200 $	717	19,7 %
De 1 201 $ à 2 000 $	388	10,7 %
De 2 001 $ à 3 000 $	486	13,4 %
De 3 001 $ à 4 000 $	339	9,3 %
De 4 001 $ à 5 000 $	243	6,7 %
De 5 001 $ à 6 000 $	168	4,6 %
De 6 001 $ à 7 000 $	108	3,0 %
De 7 001 $ à 8 000 $	76	2,1 %
8 001 $ ou plus	159	4,4 %
Total des bénéficiaires	**3 636**	**100,0 %**

Finalement, notons que, pour près du tiers (29,2 %) des bénéficiaires, une contribution nulle de leur part a été déterminée au premier calcul en 2018-2019 (tableau 1.6.9). Si le montant correspondant aux besoins financiers est inférieur au montant du prêt établi ou inférieur à celui de la première tranche de prêt, il existe deux autres modes de calcul qui ne tiennent pas compte des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant. Dans ce cas, l'aide n'est attribuée que sous forme de prêt.

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2018-2019

Contribution de l'étudiante ou de l'étudiant (1er calcul)	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	46 660	29,2 %
De 1 $ à 1 000 $	17 476	10,9 %
De 1 001 $ à 5 000 $	56 550	35,4 %
De 5 001 $ à 10 000 $	28 256	17,7 %
10 001 $ ou plus	10 694	6,7 %
Total des bénéficiaires	**159 636**	**100,0 %**

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction des différentes particularités de la situation de l'étudiante ou de l'étudiant : l'ordre d'enseignement auquel la demande fait référence, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études, la présence d'enfants à charge ainsi que d'autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

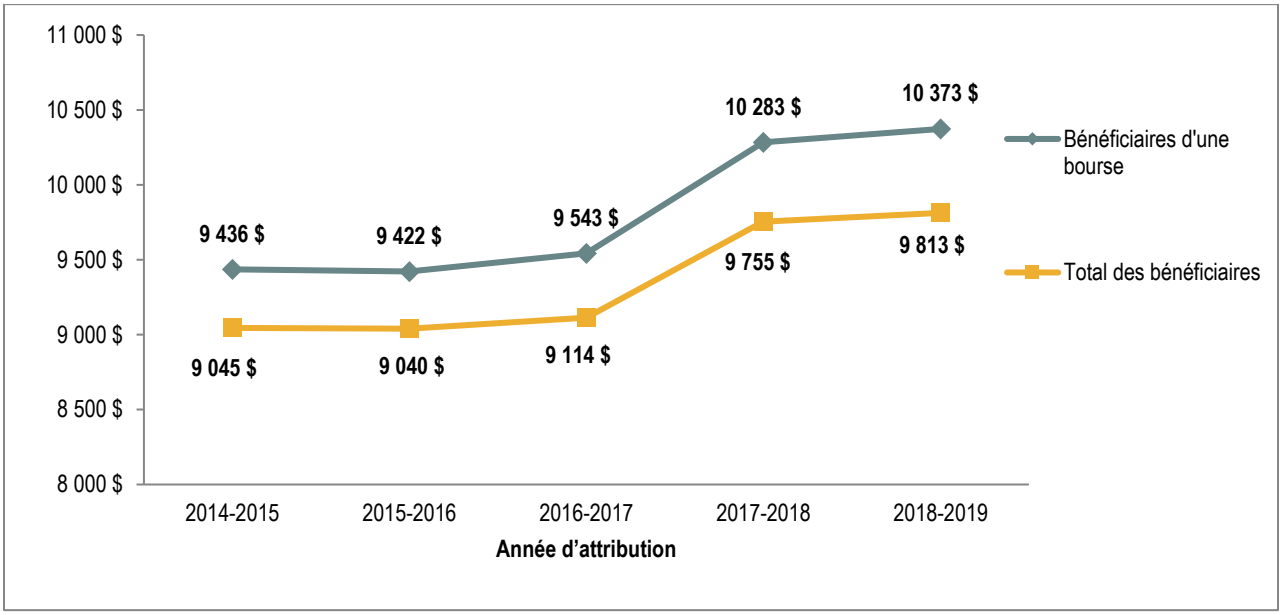
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2018-2019 se sont vu reconnaître des frais de subsistance (99,96 %) de même que des frais de matériel scolaire (99,15 %) et la grande majorité (80,34 %) se sont vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité (tableau 1.7.1). Ces trois types de frais représentaient la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,376 milliard de dollars. Par ailleurs, pour un bénéficiaire sur cinq (22,91 %), des frais de garde pour enfant ont été pris en considération, ces frais représentant un montant total de 80,6 millions de dollars. Finalement, 16 086 bénéficiaires (10,08 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputée inscrite ou de réputé inscrit, des frais représentant 39,8 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2018-2019

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	159 572	99,96 %	976,4 M$
Frais scolaires	128 256	80,34 %	308,5 M$
Frais de matériel scolaire	158 278	99,15 %	91,7 M$
Frais de garde pour enfant	36 576	22,91 %	80,6 M$
Frais de subsistance pour réputée inscrite ou réputé inscrit	16 086	10,08 %	39,8 M$

Autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursières et les boursiers, le montant total des dépenses admises par étudiante ou étudiant est demeuré plutôt stable entre 2014-2015 et 2016-2017 (graphique 1.7.1), mais il a considérablement augmenté en 2017-2018 pour ensuite se stabiliser en 2018-2019. Cette augmentation est due à des bonifications apportées au Programme cette année-là.

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2014-2015 à 2018-2019



Le tableau 1.7.2 montre que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 8 584 bénéficiaires en 2018-2019, pour un montant total de 4,7 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptaient ensemble près des deux tiers (63,2 %) de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2018-2019

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	3 071	35,8 %	1,7 M$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 350	27,4 %	1,3 M$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 078	12,6 %	0,6 M$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	827	9,6 %	0,4 M$
MRC d'Antoine-Labelle	461	5,4 %	0,2 M$
Région de la Côte-Nord	417	4,9 %	0,2 M$
Ville de La Tuque	124	1,4 %	0,1 M$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	121	1,4 %	0,1 M$
MRC de Pontiac	77	0,9 %	0,0 M$
Région du Nord-du-Québec	58	0,7 %	< 0,1 M$
Total des bénéficiaires	**8 584**	**100,0 %**	**4,7 M$**

1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, la personne aux études doit faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, cette personne doit satisfaire à certains critères relatifs notamment à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Le nombre de demandes d'aide financière aux études ne cesse de diminuer. Il est passé de 212 438 en 2015-2016 à 188 938 en 2018-2019. De ce dernier nombre, 8 781 demandes ont été refusées parce que la personne n'était pas admissible au Programme au sens de la *Loi sur l'aide financière aux études* (tableau 1.8.1). Plus de la moitié de ces demandes (4 556, soit 51,9 %) n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. L'atteinte de la période maximale d'admissibilité était le deuxième motif de refus le plus fréquent.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2014-2015 à 2018-2019

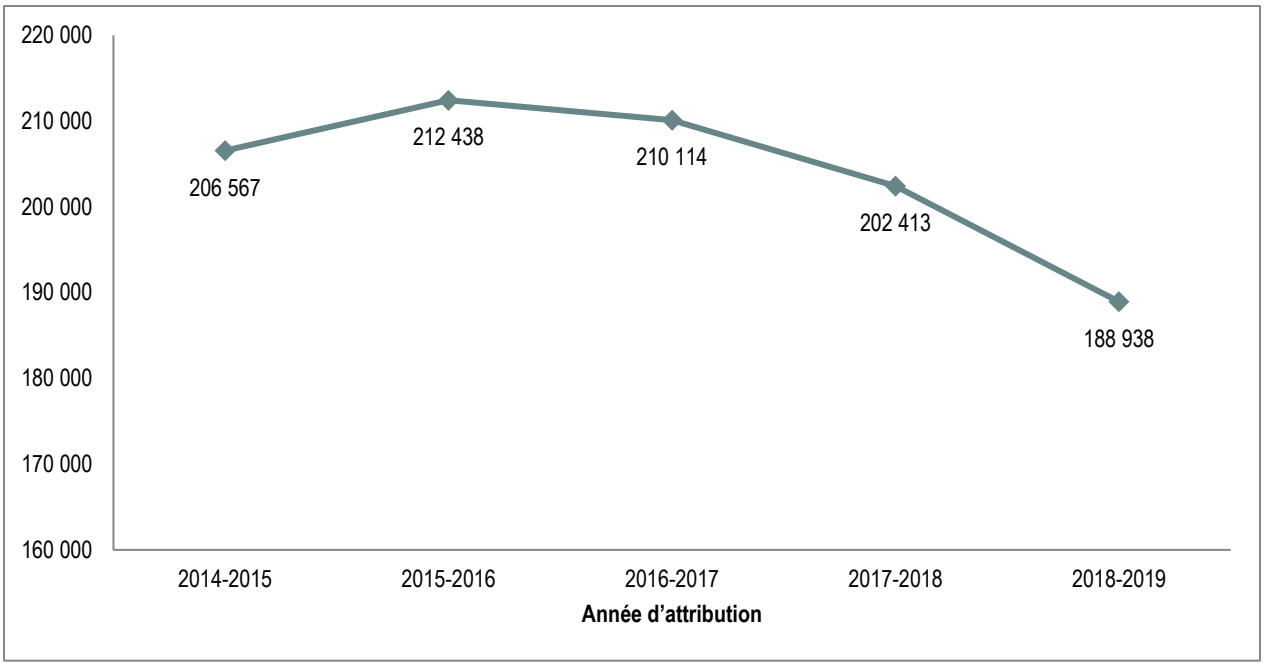


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2018-2019

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	4 556
Période maximale d'admissibilité atteinte	1 054
Études non reconnues à temps plein	941
Demande d'aide financière en retard	401
Ressources financières suffisantes de l'étudiante ou de l'étudiant	584
Limite d'endettement atteinte	668
Autres motifs	577
Total des demandes d'aide financière refusées	**8 781**

En soustrayant du nombre de demandes d'aide financière le nombre de bénéficiaires et celui des demandes refusées, on observe que 20 521 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2018-2019 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces personnes n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérées comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein du bénéficiaire, le gouvernement paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, la personne doit consolider son prêt auprès de son établissement financier, avec qui elle doit convenir du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement. Il est à noter qu'environ neuf emprunteuses et emprunteurs sur dix remboursent leur prêt à leur établissement financier et qu'environ le tiers d'entre eux le font en un seul versement.

Les 72 107 bénéficiaires qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2018-2019 avaient une dette d'études moyenne de 11 115 $ (tableau 1.9.1). À l'enseignement collégial subventionné et au secondaire, la majorité d'entre eux avaient une dette d'études inférieure à 10 000 $. À l'enseignement universitaire, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 12 924 $ au 1er cycle à 24 141 $ au 3e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2018-2019

	Secondaire	Collégial			Universitaire			
Dette d'études	Formation professionnelle	Formation préuniversitaire – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
De 1 $ à 5 000 $	8 689	2 070	3 347	242	3 765	715	69	18 897
De 5 001 $ à 10 000 $	6 557	1 241	4 186	546	6 409	1 906	124	20 969
De 10 001 $ à 15 000 $	2 775	395	3 096	478	5 317	1 844	149	14 054
De 15 001 $ à 30 000 $	1 835	149	2 780	626	6 562	3 192	394	15 538
30 001 $ ou plus	116	2	266	49	1 063	842	311	2 649
Total des emprunteuses et des emprunteurs	**19 972**	**3 857**	**13 675**	**1 941**	**23 116**	**8 499**	**1 047**	**72 107**
Montant moyen de la dette d'études	**7 350 $**	**5 776 $**	**10 520 $**	**12 858 $**	**12 924 $**	**16 418 $**	**24 141 $**	**11 115 $**

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiantes et aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'un des établissements financiers participant au Programme de prêts et bourses. La Fédération des caisses Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement pour un montant total de plus de 2,4 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 19,8 %, 12,8 %, 10,2 % et 2,5 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2019

	Prêts négociés	
Établissement financier	**%**	**Montant**
Fédération des caisses Desjardins du Québec	54,7 %	2 394,6 M$
Banque Royale du Canada	19,8 %	866,6 M$
Banque Nationale du Canada	12,8 %	561,3 M$
Banque de Montréal	10,2 %	446,0 M$
Banque Laurentienne	2,5 %	107,9 M$
Banque canadienne impériale de commerce (CIBC)[1]	0,0 %	0,3 M$
Banque Toronto-Dominion (TD)[1]	0,0 %	1,0 M$
Banque Scotia[1]	0,0 %	0,2 M$
Banque HSBC Canada[1]	0,0 %	0,0 M$
Total	**100,0 %**	**4 377,9 M$**

1. Ces établissements financiers ne participent plus au Programme de prêts et bourses.

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu d'abord une augmentation jusqu'en 2016-2017, ensuite une baisse constante l'amenant à atteindre 1 931,3 M$ en 2018-2019. Le montant total de ces prêts est également en hausse, tout comme le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2014-2015 à 2018-2019[1]

Montant des prêts garantis par le gouvernement	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 991,0 M$	2 036,5 M$	2 043,1 M$	2 041,1 M$	1 931,3 M$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts[2]	0,7 M$	0,5 M$	0,4 M$	0,3 M$	0,2 M$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	2 108,3 M$	2 196,1 M$	2 246,6 M$	2 360,1 M$	2 446,3 M$
Montant total des prêts garantis	4 100,0 M$	4 233,1 M$	4 290,1 M$	4 401,5 M$	4 377,9 M$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	**45,4 M$**	**41,7 M$**	**42,8 M$**	**47,6 M$**	**58,3 M$**

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si la personne qui a contracté un prêt ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou si elle ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2014-2015 à 2018-2019[1]

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	10 707	11 878	10 823	12 922	10 432
Nombre de réclamations remboursées	8 758	8 219	10 080	9 032	8 823
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 399	1 611	1 635	1 556	1 164
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	77,0 M$	73,4 M$	89,2 M$	86,0 M$	75,2 M$
Montant moyen remboursé	8 792 $	8 932 $	8 854 $	9 518 $	8 526 $
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	78,7 M$	75,6 M$	70,8 M$	76,7 M$	80,6 M$

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes administrés par l'Aide financière aux études[4]. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations leur permettant d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à partir de l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau auxquels appartient la personne. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer à une association étudiante nationale une partie du temps normalement réservé à leurs études.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail vise à subventionner des emplois à temps partiel dans le but de permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Ce programme est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars aux universités et jusqu'à 1 million de dollars aux cégeps et aux collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle ou à l'enseignement collégial ou universitaire de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

[4] Les programmes Explore et Odyssée ne sont plus présentés, puisqu'ils ne sont plus sous la responsabilité de l'Aide financière aux études.

2.5 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.6 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de dix périodes de six mois, et ce, dans les dix ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période. Rappelons que le nombre de périodes de six mois a été porté à dix en 2013-2014. Auparavant, ce nombre était de quatre.

2.7 Programme de valorisation des futures enseignantes et futurs enseignants

De nouvelles bourses d'excellence sont allouées aux futures enseignantes et aux futurs enseignants depuis l'année d'attribution 2018-2019. L'objectif de ce programme est d'inciter les étudiantes et les étudiants ayant un dossier académique de grande qualité à s'inscrire à un programme agréé de 1er cycle de formation à l'enseignement et à y persévérer. Ce programme vise essentiellement à soutenir et à valoriser la formation à l'enseignement et la profession enseignante.

2.8 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.8.1 présente l'évolution observée, au cours des cinq dernières années, en ce qui a trait au nombre de bénéficiaires des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre et à l'aide accordée en vertu de ceux-ci.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant total attribué sous forme de bourses en 2018-2019 est de 9,8 millions de dollars. Ce montant correspond à une bourse moyenne de 11 790 $ pour 828 étudiantes et étudiants. La diminution du nombre de bénéficiaires et du montant total alloué en 2015-2016 s'explique par le transfert aux établissements d'enseignement collégial publics et privés subventionnés ainsi qu'aux établissements d'enseignement universitaire de la responsabilité d'offrir certaines formes de soutien (services spécialisés et ressources matérielles).

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : En 2018-2019, aucune personne n'a bénéficié de ce programme.

Programme études-travail : En 2018-2019, le Ministère a alloué 1,9 million de dollars aux établissements universitaires pour 1 868 bénéficiaires participant au Programme études-travail. À l'enseignement collégial, une somme de 0,8 million de dollars accordée par le Ministère a permis à 2 338 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Au total, 6,8 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2018-2019, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 2 897 personnes de bénéficier d'un prêt moyen de 1 666 $. Le nombre de bénéficiaires de ce programme a subi une légère baisse depuis 2014-2015, tandis que les montants d'aide financière relatifs à celui-ci ont connu une légère croissance depuis cette année-là jusqu'en 2017-2018, pour recommencer à baisser en 2018-2019.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable, bien que le nombre de bénéficiaires en 2018-2019 (1 072) ait encore baissé par rapport à celui de 2017-2018. En moyenne, ces personnes ont vu leur dette d'études diminuer de 1 718 $ en vertu de ce programme. Le montant le plus élevé des cinq dernières années est celui de l'année 2017-2018.

Programme de remboursement différé : Au total, 19 590 personnes ont bénéficié du Programme de remboursement différé en 2018-2019. La charge des intérêts assumés par le gouvernement était en moyenne de 469 $ par personne, pour un coût total de 9,2 millions de dollars. Le nombre de périodes d'admissibilité de six mois est passé de quatre à dix en 2013-2014. La faiblesse des taux d'intérêt en vigueur est également un facteur qui influe de façon importante sur le montant total associé à ce programme.

Programme de valorisation des futures enseignantes et futurs enseignants : Ce nouveau programme mis en place en 2018-2019 a permis à 2 994 stagiaires de recevoir un montant de bourse d'excellence d'une valeur moyenne de 3 836 $.

Tableau 2.8.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2014-2015 à 2018-2019

		2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	4 758	881	920	874	828
	Montant moyen	3 631 $	8 900 $	9 397 $	10 489 $	11 790 $
	Montant total	**17,3 M$**	**7,8 M$**	**8,6 M$**	**9,1 M$**	**9,8 M$**
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	0	0	5	6	0
	Montant moyen	—	—	2 986 $	3 716 $	0 $
	Montant total	**—**	**—**	**0,0 M$**	**0,0 M$**	**0,0 M$**
Programme études-travail[1]	Nombre de bénéficiaires	5 340	5 373	5 001	4 342	4 206
	Montant moyen	1 317 $	1 133 $	1 316 $	1 490 $	1 611 $
	Montant total	**7,0 M$**	**6,1 M$**	**6,6 M$**	**6,5 M$**	**6,8 M$**
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	3 056	3 048	3 080	3 065	2 897
	Montant moyen	1 544 $	1 594 $	1 565 $	1 641 $	1 666 $
	Montant total	**4,7 M$**	**4,8 M$**	**4,8 M$**	**5,0 M$**	**4,8 M$**
Programme de remise de dette[2]	Nombre de bénéficiaires	1 007	1 019	1 401	1 208	1 072
	Montant moyen	1 697 $	1 760 $	1 701 $	1 782 $	1 718 $
	Montant total	**1,7 M$**	**1,8 M$**	**2,4 M$**	**2,2 M$**	**1,8 M$**
Programme de remboursement différé[2]	Nombre de bénéficiaires	17 428	19 234	20 246	19 878	19 590
	Montant moyen	322 $	325 $	336 $	386 $	469 $
	Montant total	**5,6 M$**	**6,2 M$**	**6,8 M$**	**7,7 M$**	**9,2 M$**
Programme de valorisation des futures enseignantes et futurs enseignants	Nombre de bénéficiaires	—	—	—	—	2 994
	Montant moyen	—	—	—	—	3 836 $
	Montant total	**—**	**—**	**—**	**—**	**11,5 M$**

1. Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

2. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

AFE.GOUV.QC.CA

Enseignement supérieur
Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT

2019-2020



Votre gouvernement

Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT

2019-2020



Le présent document a été produit par
le ministère de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction
Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec

ISSN 1704-5274 (Imprimé)
ISSN 1916-5439 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

21-014-11_w4

Avant-propos

Pour mener à bien sa mission, le ministère de l'Enseignement supérieur favorise l'accès au savoir en offrant un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport décrit l'important soutien financier que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, tant au secondaire (formation professionnelle) qu'à l'enseignement collégial ou universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2019-2020. Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte dans le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le second chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. De plus, l'expression « statistique non présentée » signifie que les chiffres évoqués ne sont pas présentés dans les tableaux.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2019-2020 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires était de 143 755 pour une aide financière totale de 1 milliard de dollars (1 047,9 M$) et une aide financière moyenne de 7 290 $.
- Le montant total en prêts a atteint 505,4 M$ et le montant total en bourses, 542,5 M$.
- La proportion de bénéficiaires ayant reçu une bourse était de 65,9 %.
- Le nombre de bénéficiaires qui ont reçu de l'aide financière uniquement sous forme de bourse (c'est-à-dire qui sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure) a baissé de 9,7 % pour s'établir à 6 371.
- Le taux global de participation était de 28,0 %. Plus précisément, il était de 35,9 % à la formation professionnelle au secondaire, de 19,1 % à la formation collégiale et de 38,1 % à la formation universitaire.
- La proportion de bénéficiaires ayant au moins un enfant à charge était de 26,4 %.
- Plus de 75,5 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.
- Enfin, 33,4 % des bénéficiaires n'étaient pas citoyens canadiens de naissance.

Bonifications et mesures mises en place pour 2019-2020

- Indexation des paramètres de calcul (1,71 %).
- Diminution de la contribution des tiers.
- Augmentation de l'exemption appliquée au calcul des pensions alimentaires.
- Augmentation du seuil d'exonération de la prise en compte du montant de bourse (7 500 $).
- Prise en compte des frais liés à l'achat de matériel scolaire d'une étudiante ou d'un étudiant en stage.
- Majoration du montant attribué aux étudiantes et aux étudiants qui doivent louer une seconde résidence pour effectuer leur stage.

Impacts de la pandémie

La pandémie ayant débuté au Québec à l'hiver 2020, des bonifications pour soutenir les étudiantes et les étudiants ont été mises en œuvre pour l'année d'attribution 2020-2021.

En vue de tenir compte des situations particulières entraînées par la pandémie à la fin de l'année scolaire 2019-2020, plusieurs accommodements ont été offerts aux bénéficiaires, dont les suivants :

- Les bénéficiaires ont reçu leur aide financière pour les mois de mars, d'avril et de mai, parfois aussi de juin, et ce, malgré le contexte incertain dans les établissements d'enseignement.
- Les abandons de cours à la session d'hiver 2020 n'ont pas été pris en compte dans le calcul de l'aide, ce qui a permis d'éviter la diminution de l'aide reçue par les bénéficiaires pendant la crise.
- Les frais de garde ont été reconnus pour les mois de mars et d'avril.

Vocabulaire

Les définitions suivantes des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de pension alimentaire, de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant ou d'indemnités de décès, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'études et de recherche.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas avec un enfant à charge dans le cadre d'une vie maritale.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit l'enseignement secondaire, l'enseignement collégial ou l'enseignement universitaire.

Parent : Père ou mère de l'étudiante ou de l'étudiant, ou répondante ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est dans l'une des situations suivantes : est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge; habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge; bénéficie du programme Réussir; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, toute personne qui, entre deux périodes d'études, est dans l'une des situations suivantes : habite avec un enfant; est en situation grave et exceptionnelle; est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; bénéficie du programme Réussir et s'engage à poursuivre ses études; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

Revenus assimilables à des revenus d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] ou Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Retraite Québec ou Régime de pensions du Canada [RPC]) ou encore de prestations de retraite, ou sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Taux de participation : Proportion des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une aide financière pour leurs études, résidant au Québec et inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec. Ce taux ne tient pas compte des bénéficiaires inscrits à temps partiel et qui sont réputés à temps plein.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses 1

1.1 Le Programme en bref 1
1.2 Attribution de l'aide financière 2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires 14
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires 23
1.5 Contributions des tiers 29
1.6 Ressources financières des bénéficiaires 35
1.7 Dépenses admises 41
1.8 Demande d'aide financière 43
1.9 Prêts et remboursement 45

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière 48

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers 48
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales 48
2.3 Programme études-travail 48
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel 48
2.5 Programme de remise de dette 49
2.6 Programme de remboursement différé 49
2.7 Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires 49
2.8 Évolution des autres programmes d'aide financière 50

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2019-2020 2

Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2019-2020 8

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2019-2020 9

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 11

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 12

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2019 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière 13

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2019 16

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 18

Tableau 1.3.3 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'elles ou ils résidaient ou non chez leurs parents, 2019-2020 19

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiante ou d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 21

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2019-2020 23

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2019-2020 24

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2019-2020 25

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2019-2020 26

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2019-2020 26

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, 2019-2020 27

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2019-2020 27

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2019-2020 27

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2019-2020 28

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 30

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2019-2020 30

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2019-2020 31

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2019-2020 32

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2019-2020 32

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2019-2020 33

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2019-2020 33

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris la personne bénéficiaire, 2019-2020 33

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2019-2020 34

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2019-2020 34

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 35

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2019-2020 36

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 37

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 37

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2019-2020 38

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la bourse d'études et de recherche, 2019-2020 38

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2019-2020 39

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2019-2020 39

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2019-2020 40

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2019-2020 41

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2019-2020 42

Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2019-2020 44

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2019-2020 45

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2020 46

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2013-2014 à 2019-2020[1] 46

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2015-2016 à 2019-2020[1] 47

Tableau 2.8.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2015-2016 à 2019-2020 51

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2019-2020 2

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2015-2016 à 2019-2020 3

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 5

Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 6

Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 7

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 10

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2019 15

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et âge médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2019 17

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2019 18

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 20

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2019-2020 ... 22

Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2019-2020 23

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2019-2020 24

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2019-2020 24

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2015-2016 à 2019-2020 36

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2015-2016 à 2019-2020 42

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2015-2016 à 2019-2020 43

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses

Le présent chapitre décrit brièvement le Programme de prêts et bourses, la répartition de l'aide financière accordée et les caractéristiques des bénéficiaires.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses est le principal programme d'aide financière aux études du ministère de l'Enseignement supérieur. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein, dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère, des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif, ce qui signifie que les étudiantes et les étudiants de même que, s'il y a lieu, leurs parents ou leur conjoint ou conjointe doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. L'aide financière est donc calculée de la façon suivante :

les dépenses admises - les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, on peut consulter le document *Une aide à votre portée* sur le site Web Québec.ca[1].

[1] Le document est accessible à partir de l'adresse suivante : https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/16052.

1.2 Attribution de l'aide financière

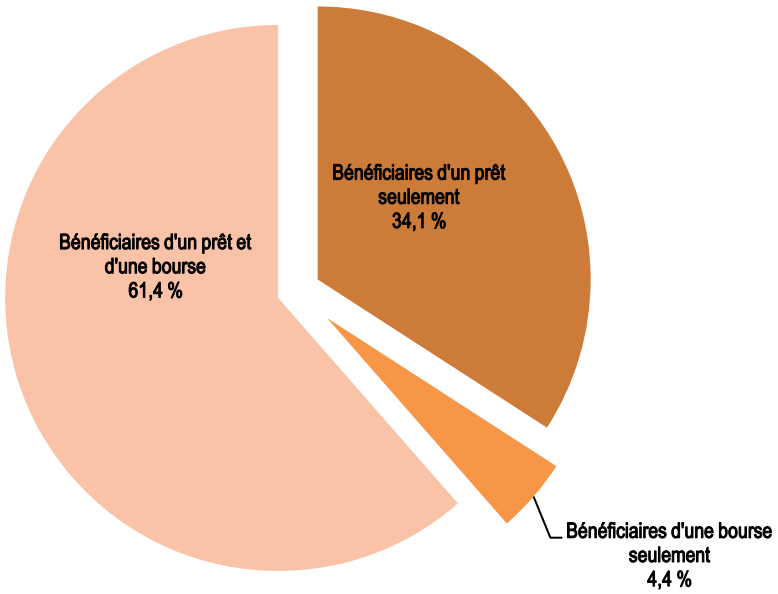
Le Programme de prêts et bourses prévoit le versement d'une aide financière aux études au cours d'une année d'attribution s'échelonnant de septembre à août. En 2019-2020, 143 755 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Au total, 1 milliard de dollars (1 047,9 M$) leur ont été attribués. Plus précisément, 49 062 bénéficiaires (34,1 %) ont obtenu uniquement un prêt et 88 322 (61,4 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt. Finalement, 6 371 personnes (4,4 %) ont reçu uniquement une bourse parce qu'elles sont atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études* (graphique 1.2.1).

En ce qui concerne les bénéficiaires d'une bourse consécutive à un prêt, en 2019-2020, l'aide était composée de 307,8 millions de dollars de prêts (38,4 %) et de 493,6 millions de dollars de bourses (61,6 %).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2019-2020

Forme d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Prêt seulement	49 062	197,5 M$	-	**197,5 M$**
Bourse seulement	6 371	-	49,0 M$	**49,0 M$**
Prêt et bourse	88 322	307,8 M$	493,6 M$	**801,4 M$**
Total des bénéficiaires	**143 755**	**505,4 M$**	**542,5 M$**	**1 047,9 M$**

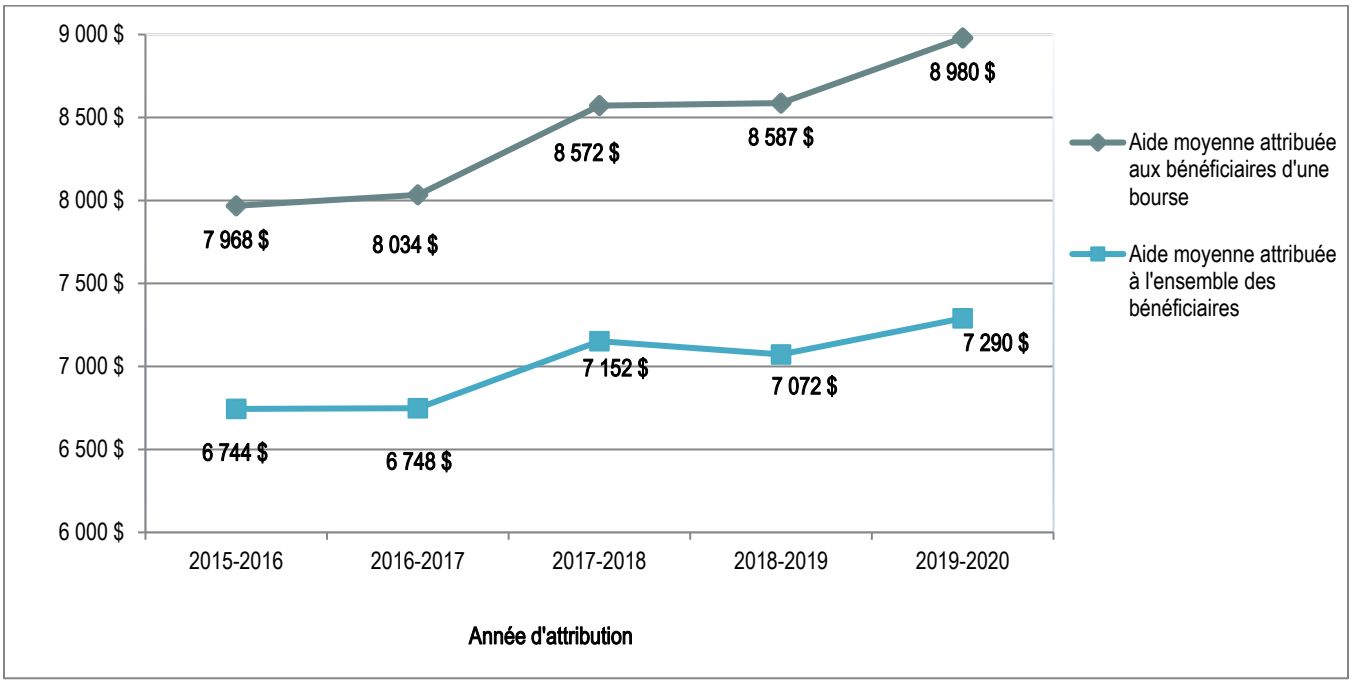
Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2019-2020



Au total, 137 384 personnes ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse), dont le montant moyen annuel était de 3 678 $. Pour les 94 693 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffrait à 5 729 $. Ainsi, une somme annuelle totale de 505,4 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 48,2 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 542,5 millions de dollars (51,8 %) ont été versés sous forme de bourse.

Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 744 $ en 2015-2016 à 7 290 $ en 2019-2020, ce qui représente une augmentation de 8,1 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 12,7 %, les montants étant respectivement de 7 968 $ et de 8 980 $ pour la même période. L'augmentation de l'aide moyenne est due en grand partie aux mesures qui ont été mises en place pour 2019-2020, (voir page 4).

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2015-2016 à 2019-2020



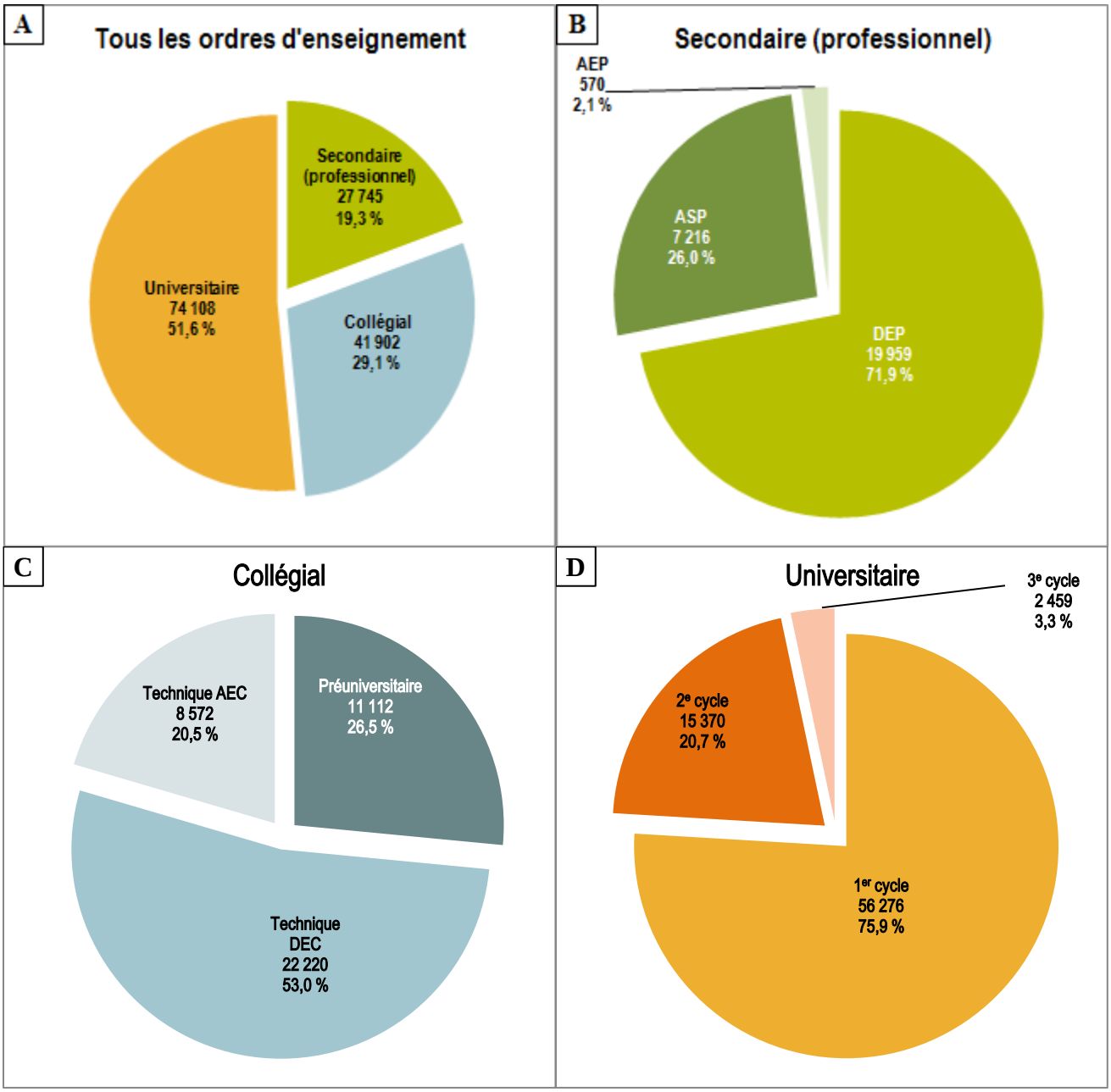
Plus de la moitié (51,6 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses fréquentaient un établissement d'enseignement universitaire en 2019-2020 (graphique 1.2.3 A). Ces personnes ont reçu 56,1 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 587,7 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne de 7 931 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Les bénéficiaires du 1er cycle représentaient 75,9 % des bénéficiaires à l'université (graphique 1.2.3 D), soit 39,1 % de l'ensemble des bénéficiaires. Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires du 2e et du 3e cycle ont reçu en moyenne les montants les plus élevés.

Par ailleurs, près du tiers (29,1 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces personnes ont reçu 25,4 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 266,3 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 6 354 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Comme le montre le graphique 1.2.3 C, ces bénéficiaires étaient majoritairement (53,0 %) à la formation technique (diplôme d'études collégiales [DEC]).

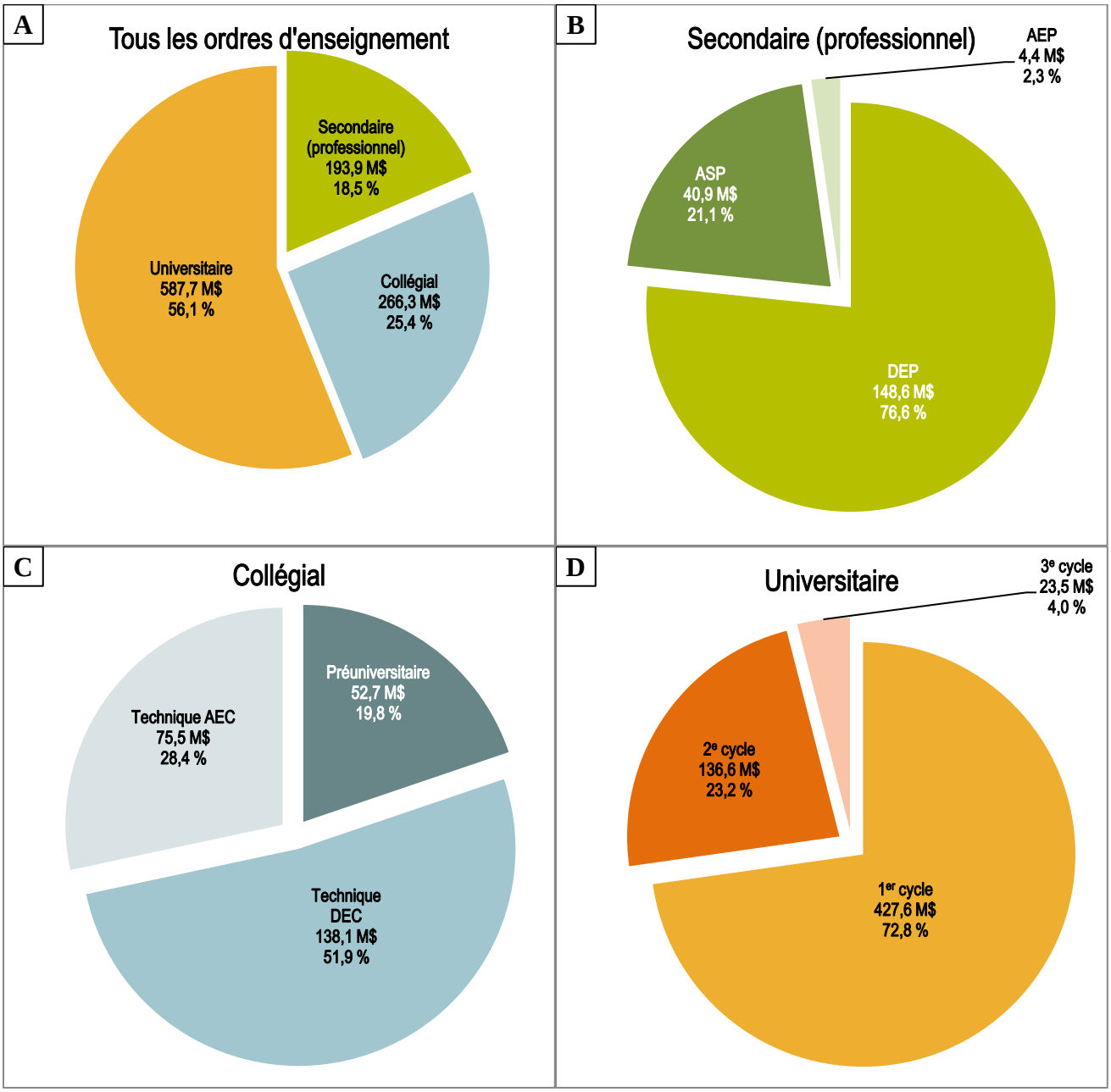
Notons également que 19,3 % des bénéficiaires étaient à la formation professionnelle au secondaire (graphique 1.2.3 A) et que ces personnes ont reçu 18,5 % de l'aide financière totale, soit 193,9 millions de dollars (graphique 1.2.4 A) pour une moyenne de 6 990 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). La grande majorité de ces personnes étudiaient (71,9 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B). Le montant moyen de l'aide était plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études professionnelles (AEP) (graphique 1.2.5).

Malgré les bonifications et améliorations apportées au Programme du prêts et bourse, nous continuons de percevoir une baisse de clientèle depuis 2016-2017. Elle s'est accentuée au cours des derniers mois, atteignant 9,9 % en 2019-2020. Cette baisse touche tous les ordres d'enseignement : elle est de 15,9 % à la formation professionnelle au secondaire, de 11,9 % à la formation collégiale et de 6,3 % à la formation universitaire.

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020

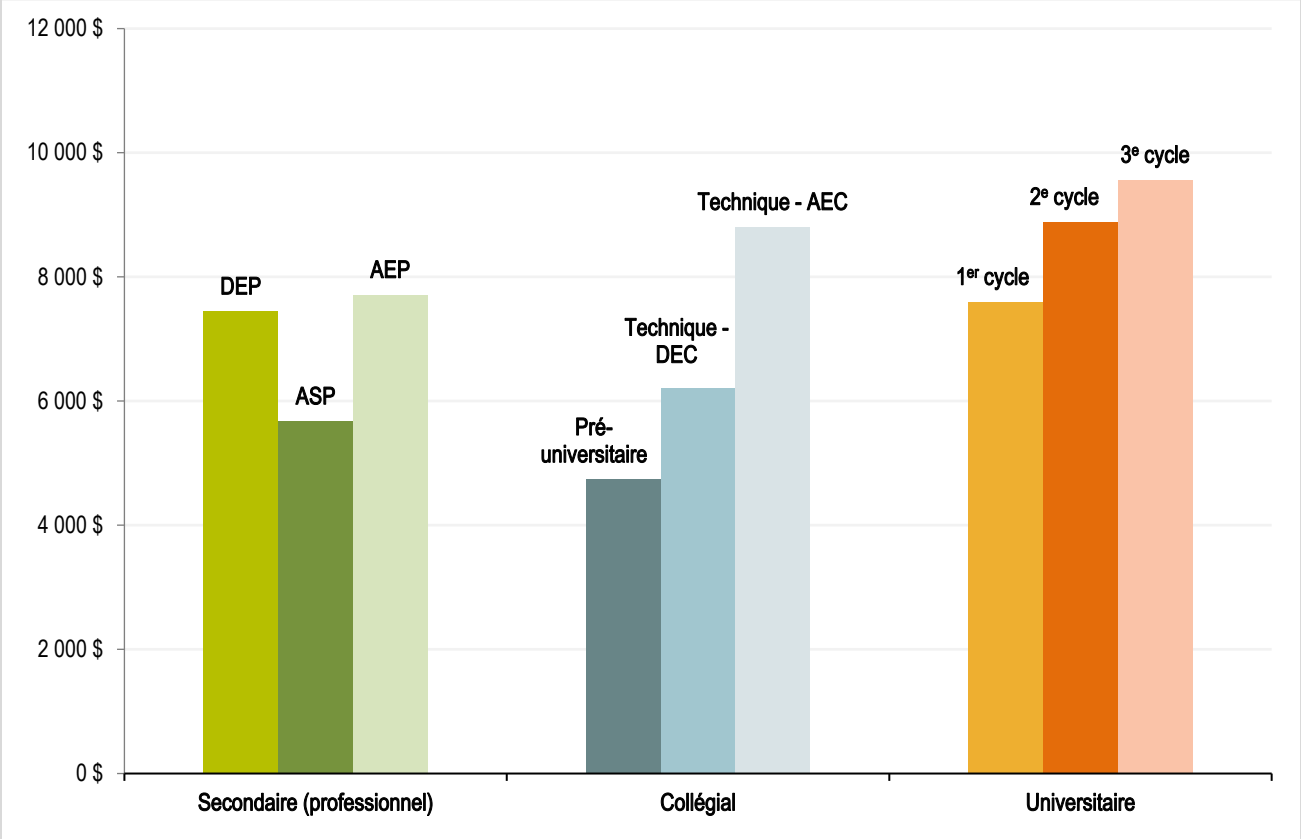


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2019-2020

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**5 969**	**3 037 $**	**18,1 M$**	**539**	**5 909 $**	**3,2 M$**	**21 237**	**8 128 $**	**172,6 M$**	**27 745**	**6 990 $**	**193,9 M$**
	DEP	5 173	3 108 $	16,1 M$	496	5 929 $	2,9 M$	14 290	9 068 $	129,6 M$	19 959	7 445 $	148,6 M$
	ASP	721	2 603 $	1,9 M$	32	5 332 $	0,2 M$	6 463	6 019 $	38,9 M$	7 216	5 674 $	40,9 M$
	AEP	75	2 353 $	0,2 M$	11	6 710 $	0,1 M$	484	8 565 $	4,1 M$	570	7 711 $	4,4 M$
Collégial	**Total collégial**	**17 012**	**3 834 $**	**65,2 M$**	**2 121**	**6 837 $**	**14,5 M$**	**22 769**	**8 192 $**	**186,5 M$**	**41 902**	**6 354 $**	**266,3 M$**
	Préuniversitaire	4 451	2 595 $	11,6 M$	531	5 700 $	3,0 M$	6 130	6 214 $	38,1 M$	11 112	4 740 $	52,7 M$
	Technique – DEC	8 686	3 208 $	27,9 M$	1 324	6 989 $	9,3 M$	12 208	8 272 $	101,0 M$	22 218	6 216 $	138,1 M$
	Technique – AEC	3 875	6 662 $	25,8 M$	266	8 351 $	2,2 M$	4 431	10 706 $	47,4 M$	8 572	8 805 $	75,5 M$
Universitaire	**Total universitaire**	**26 081**	**4 378 $**	**114,2 M$**	**3 711**	**8 428 $**	**31,3 M$**	**44 316**	**9 980 $**	**442,2 M$**	**74 108**	**7 931 $**	**587,7 M$**
	1er cycle	20 118	4 125 $	83,0 M$	2 818	8 200 $	23,1 M$	33 342	9 642 $	321,5 M$	56 278	7 598 $	427,6 M$
	2e cycle	4 887	5 092 $	24,9 M$	757	8 755 $	6,6 M$	9 727	10 808 $	105,1 M$	15 371	8 889 $	136,6 M$
	3e cycle	1 076	5 878 $	6,3 M$	136	11 345 $	1,5 M$	1 247	12 554 $	15,7 M$	2 459	9 566 $	23,5 M$
Total		**49 062**	**4 027 $**	**197,5 M$**	**6 371**	**7 686 $**	**49,0 M$**	**88 322**	**9 074 $**	**801,4 M$**	**143 755**	**7 290 $**	**1 047,9 M$**

Le tableau 1.2.3 et le graphique 1.2.6 présentent la répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et le montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière. Comme il a été mentionné au début de ce chapitre, 61,4 % de l'ensemble des bénéficiaires ont reçu une aide financière sous forme de prêts et de bourses.

À la formation professionnelle au secondaire, 76,5 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 2 395 $ et 5 733 $. À titre de comparaison, presque tous ceux et celles qui poursuivaient des études menant à une ASP (89,6 %) ont reçu un prêt et une bourse, comme cela a été le cas aussi pour la majorité dans les programmes menant au DEP (71,6 %) et à l'AEP (84,9 %).

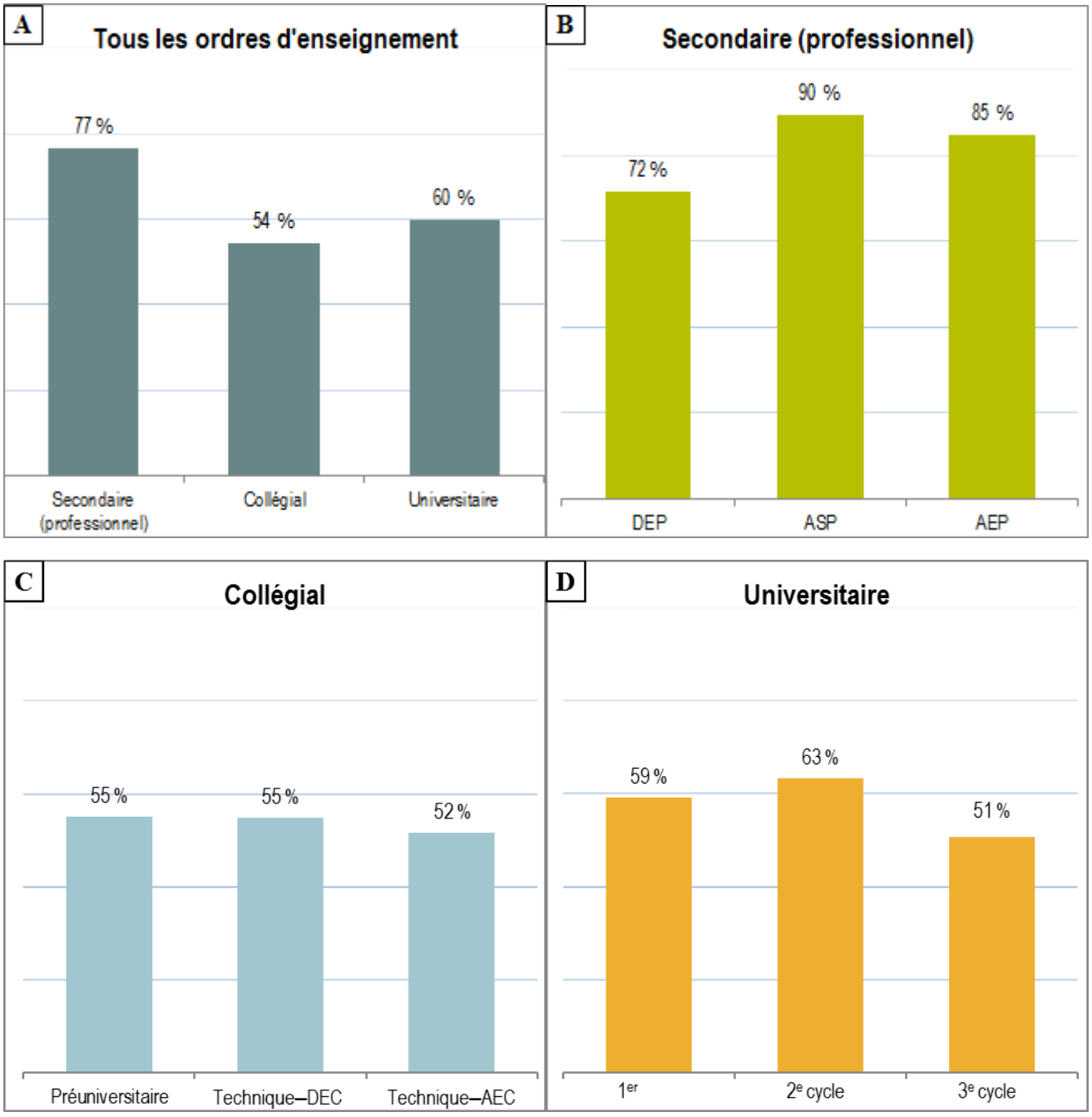
Au collégial, 54,3 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 273 $ et de 4 918 $. Un peu plus d'un bénéficiaire sur deux (51,7 %) a reçu un prêt et une bourse à la formation technique menant à une attestation d'études collégiales (AEC). À titre de comparaison, 54,9 % des bénéficiaires qui suivaient une formation technique menant au DEC et 55,2 % des bénéficiaires à la formation préuniversitaire ont reçu un prêt et une bourse.

À la formation universitaire, 59,8 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 4 117 $ et de 5 863 $. La moitié des bénéficiaires (50,7 %) ont reçu un prêt et une bourse pour des études au 3e cycle, comparativement à 59,2 % au 1er cycle et à 63,3 % au 2e cycle.

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2019-2020

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total en prêts	Montant total en bourses	Montant total d'aide
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**21 237**	**2 395 $**	**5 733 $**	**8 128 $**	**50,9 M$**	**121,8 M$**	**172,6 M$**
	DEP	14 290	2 863 $	6 204 $	9 067 $	40,9 M$	88,7 M$	129,6 M$
	ASP	6 463	1 393 $	4 625 $	6 019 $	9,0 M$	29,9 M$	38,9 M$
	AEP	484	1 939 $	6 626 $	8 565 $	0,9 M$	3,2 M$	4,1 M$
Collégial	**Total collégial**	**22 769**	**3 273 $**	**4 918 $**	**8 192 $**	**74,5 M$**	**112,0 M$**	**186,5 M$**
	Préuniversitaire	6 130	2 842 $	3 371 $	6 214 $	17,4 M$	20,7 M$	38,1 M$
	Technique – DEC	12 208	3 255 $	5 017 $	8 272 $	39,7 M$	61,3 M$	101,0 M$
	Technique – AEC	4 431	3 921 $	6 786 $	10 706 $	17,4 M$	30,1 M$	47,4 M$
Universitaire	**Total universitaire**	**44 316**	**4 117 $**	**5 863 $**	**9 980 $**	**182,4 M$**	**259,8 M$**	**442,2 M$**
	1er cycle	33 342	3 798 $	5 844 $	9 642 $	126,6 M$	194,8 M$	321,5 M$
	2e cycle	9 727	4 975 $	5 833 $	10 808 $	48,4 M$	56,7 M$	105,1 M$
	3e cycle	1 247	5 941 $	6 613 $	12 554 $	7,4 M$	8,2 M$	15,7 M$
	Total des bénéficiaires	**88 322**	**3 485 $**	**5 588 $**	**9 074 $**	**307,8 M$**	**493,6 M$**	**801,4 M$**

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020



Rappelons que le montant moyen d'aide financière accordé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses se chiffrait à 7 290 $ en 2019-2020. La moitié (50,5 %) de l'ensemble des bénéficiaires ont obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 $.

La distribution de l'aide financière varie selon l'ordre d'enseignement et le type de formation. On observe en effet une concentration de montants se situant entre 2 000 $ et 6 000 $ à la formation professionnelle au secondaire, plus particulièrement chez les bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une ASP. La tendance est bien différente pour les bénéficiaires dont le cheminement mène à une AEC, qui ont été plusieurs à recevoir des montants nettement plus élevés. Finalement, les bénéficiaires inscrits à l'université, notamment aux cycles supérieurs, ont été les plus nombreux à recevoir une aide financière de plus de 10 000 $. La présence de droits de scolarité universitaires et la reconnaissance de l'autonomie aux cycles supérieurs contribuent à ce phénomène.

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide total attribué					
		2 000 $ ou moins	De 2 001 $ à 4 000 $	De 4 001 $ à 6 000 $	De 6 001 $ à 8 000 $	De 8 001 $ à 10 000 $	10 001 $ ou plus
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**12,0 %**	**20,4 %**	**19,4 %**	**13,9 %**	**10,4 %**	**23,9 %**
	DEP	13,6 %	17,9 %	15,3 %	13,1 %	11,4 %	28,7 %
	ASP	7,7 %	27,8 %	30,9 %	16,0 %	7,4 %	10,2 %
	AEP	10,9 %	14,7 %	17,9 %	13,9 %	13,2 %	29,5 %
Collégial	**Total collégial**	**10,0 %**	**28,1 %**	**17,9 %**	**12,9 %**	**12,1 %**	**19,0 %**
	Préuniversitaire	15,5 %	34,8 %	23,3 %	9,0 %	10,6 %	6,8 %
	Technique – DEC	9,3 %	30,7 %	16,3 %	13,6 %	12,1 %	18,0 %
	Technique – AEC	4,8 %	12,9 %	15,0 %	16,1 %	13,8 %	37,4 %
Universitaire	Total universitaire	6,3 %	21,5 %	17,2 %	13,4 %	10,9 %	30,6 %
	1er cycle	7,3 %	24,5 %	16,4 %	13,0 %	10,6 %	28,2 %
	2e cycle	2,9 %	12,6 %	20,5 %	14,6 %	12,1 %	37,3 %
	3e cycle	4,7 %	8,5 %	16,7 %	16,3 %	10,0 %	43,8 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**8,5 %**	**23,2 %**	**17,8 %**	**13,4 %**	**11,1 %**	**26,0 %**

Rappelons que le montant moyen des bourses attribuées dans le cadre du Programme de prêts et bourses s'établissait à 5 279 $ en 2019-2020. Une proportion de 91,1 % des boursières et des boursiers à l'université ont reçu plus de 4 000 $, comparativement à 82,8 % au collégial et à 80,7 % au secondaire (tableau 1.2.5).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant de bourse attribué					
		2 000 $ ou moins	De 2 001 $ à 4 000 $	De 4 001 $ à 6 000 $	De 6 001 $ à 8 000 $	De 8 001 $ à 10 000 $	10 001 $ ou plus
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**2,7 %**	**16,6 %**	**22,2 %**	**16,5 %**	**12,6 %**	**29,3 %**
	DEP	2,8 %	11,7 %	17,6 %	16,2 %	14,6 %	37,2 %
	ASP	2,7 %	28,0 %	32,9 %	17,2 %	8,1 %	11,2 %
	AEP	2,4 %	13,7 %	20,0 %	15,2 %	15,2 %	33,5 %
Collégial	**Total collégial**	**1,7 %**	**15,5 %**	**23,2 %**	**15,4 %**	**16,4 %**	**27,9 %**
	Préuniversitaire	2,8 %	23,1 %	34,5 %	12,6 %	16,0 %	11,0 %
	Technique – DEC	1,4 %	14,4 %	21,2 %	17,2 %	17,5 %	28,3 %
	Technique – AEC	1,1 %	7,7 %	12,9 %	14,3 %	13,6 %	50,4 %
Universitaire	**Total universitaire**	**1,1 %**	**7,8 %**	**15,2 %**	**16,9 %**	**14,8 %**	**44,2 %**
	1er cycle	1,3 %	8,8 %	16,4 %	17,8 %	14,6 %	41,2 %
	2e cycle	0,4 %	5,1 %	12,4 %	14,9 %	15,8 %	51,4 %
	3e cycle	0,1 %	1,6 %	5,9 %	9,9 %	13,6 %	68,8 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**18,5 %**	**23,5 %**	**18,1 %**	**13,8 %**	**10,1 %**	**16,1 %**

À l'automne 2019, le taux de participation au Programme de prêts et bourses était de 28,0 % (tableau 1.2.6). Le plus haut taux de participation était observé à l'enseignement universitaire, où 38,1 % des étudiantes et des étudiants bénéficiaient de ce programme, comparativement à 35,9 % à la formation professionnelle au secondaire et à 19,1 % au collégial subventionné[2].

À l'enseignement universitaire, c'est au 2e cycle que le taux de participation était le plus élevé, atteignant 63,1 %, alors qu'il était de 35,1 % au 1er cycle et de 27,3 % au 3e cycle. Par ailleurs, 25,4 % des étudiantes et des étudiants fréquentant l'université ont reçu une bourse. C'est également au 2e cycle que la plus grande proportion de boursières et de boursiers se trouvait (43,6 %).

Au collégial subventionné, 10,9 % des étudiantes et des étudiants de la formation préuniversitaire ont obtenu une aide financière, comparativement à 25,6 % pour la formation technique menant à un DEC et à 39,7 % pour la formation technique menant à une AEC. Pour ce qui est de la bourse, 12,2 % des étudiantes et des étudiants des collèges en ont bénéficié.

À la formation professionnelle au secondaire, les élèves inscrits à un programme menant à un DEP, à une ASP ou à une AEP ont eu droit à une aide financière dans des proportions respectives de 33,2 %, de 49,0 % et de 30,4 %. Finalement, 28,0 % des élèves de la formation professionnelle ont bénéficié d'une bourse.

[2] Les données de l'enseignement collégial non subventionné sont exclues, car elles n'étaient pas disponibles.

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2019 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**35,2 %**	**28,0 %**	**35,9 %**
	DEP	32,3 %	24,4 %	33,2 %
	ASP	48,7 %	44,4 %	49,0 %
	AEP	29,7 %	26,2 %	30,4 %
Collégial subventionné	**Total collégial**	**18,2 %**	**12,2 %**	**19,1 %**
	Préuniversitaire	10,4 %	6,5 %	10,9 %
	Technique – DEC	24,1 %	16,0 %	25,6 %
	Technique – AEC	38,5 %	30,8 %	39,7 %
Universitaire	**Total universitaire**	**36,7 %**	**25,4 %**	**38,1 %**
	1er cycle	33,8 %	23,3 %	35,1 %
	2e cycle	60,5 %	43,6 %	63,1 %
	3e cycle	25,8 %	16,0 %	27,3 %
Total des bénéficiaires		**27,0 %**	**19,0 %**	**28,0 %**

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Le tableau 1.3.1 et le tableau 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires en ce qui concerne l'année 2019-2020. La majorité des bénéficiaires étaient de citoyenneté canadienne, 66,6 % étant nés au Canada et 13,96 %, naturalisés Canadiens. De plus, environ une personne sur cinq (19,4 %) avait le statut de résidente permanente ou de résident permanent. Les bénéficiaires étaient en grande majorité célibataires (75 %).

Nous notons, depuis plusieurs années, des changements majeurs au regard des composantes démographiques liées aux bénéficiaires. Par exemple, le nombre de bénéficiaires qui ne sont pas canadiens de naissance est passé de 38 955 à 53 732 entre 2010 et 2018, ce qui représente une augmentation de 37,9 %. Cependant, cette catégorie a connu une baisse en 2019-2020. En effet, le nombre de personnes dans cette catégorie était de 47 995, ce qui correspond à une baisse de 10,7 %. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires mariés ou unis civilement à une autre personne a connu une hausse importante entre 2010 et 2018, pour une augmentation de plus de 48,9 %, alors que ce nombre a baissé de façon importante en 2019-2020, passant de 33 753 à 29 894.

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2019-2020

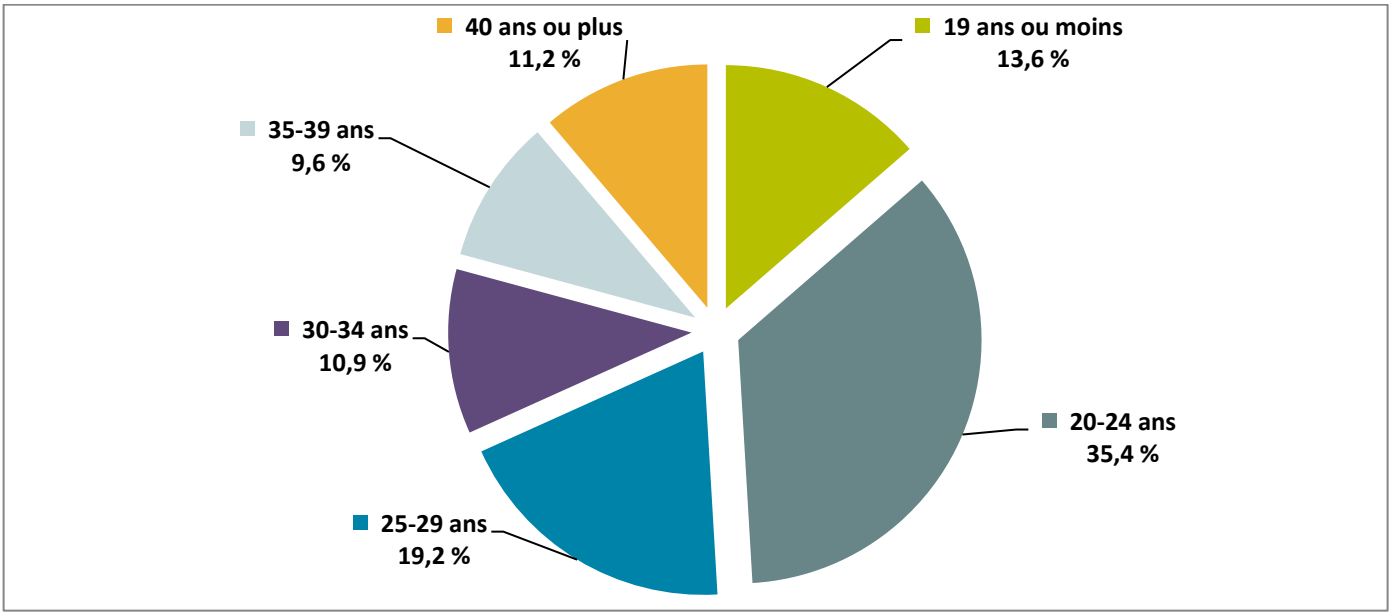
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	95 760	66,6 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	19 752	13,6 %
Résidence permanente	27 853	19,4 %
Statut de réfugiée ou de réfugié	570	0,4 %
Total des bénéficiaires	**143 755**	**100,0 %**

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2019-2020

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	108 319	75,3 %
Mariée ou marié, ou unie ou uni civilement	29 894	20,8 %
Divorcée ou divorcé	2 727	1,9 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	2 595	1,8 %
Veuve ou veuf	220	0,2 %
Total des bénéficiaires	**143 755**	**100,0 %**

Le graphique 1.3.1 montre que 68,2 % des bénéficiaires étaient âgés de moins de 30 ans, avec une majorité (35,4 %) dans la catégorie des 20-24 ans. L'âge des bénéficiaires étant déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, il s'agit ici du 30 septembre 2019.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2019



Le tableau 1.3.1 indique que la moitié des bénéficiaires qui étudiaient à l'université (36 805, soit 49,7 %) étaient âgés de 20 à 24 ans. La plupart d'entre eux étaient au 1er cycle universitaire. Ceux du 2e cycle se répartissent principalement dans les catégories des 20-24 ans et des 25-29 ans. Finalement, ceux du 3e cycle composent majoritairement les catégories des 25-29 ans et des 30-34 ans.

Au collégial, 24 735 bénéficiaires, soit 59 % étaient âgés de moins de 25 ans. En ce qui a trait à la formation préuniversitaire, les bénéficiaires étaient plus jeunes (avec une majorité de 19 ans ou moins), alors que dans les programmes conduisant à une AEC, elles et ils étaient plus âgés (la majorité ayant 30 ans ou plus).

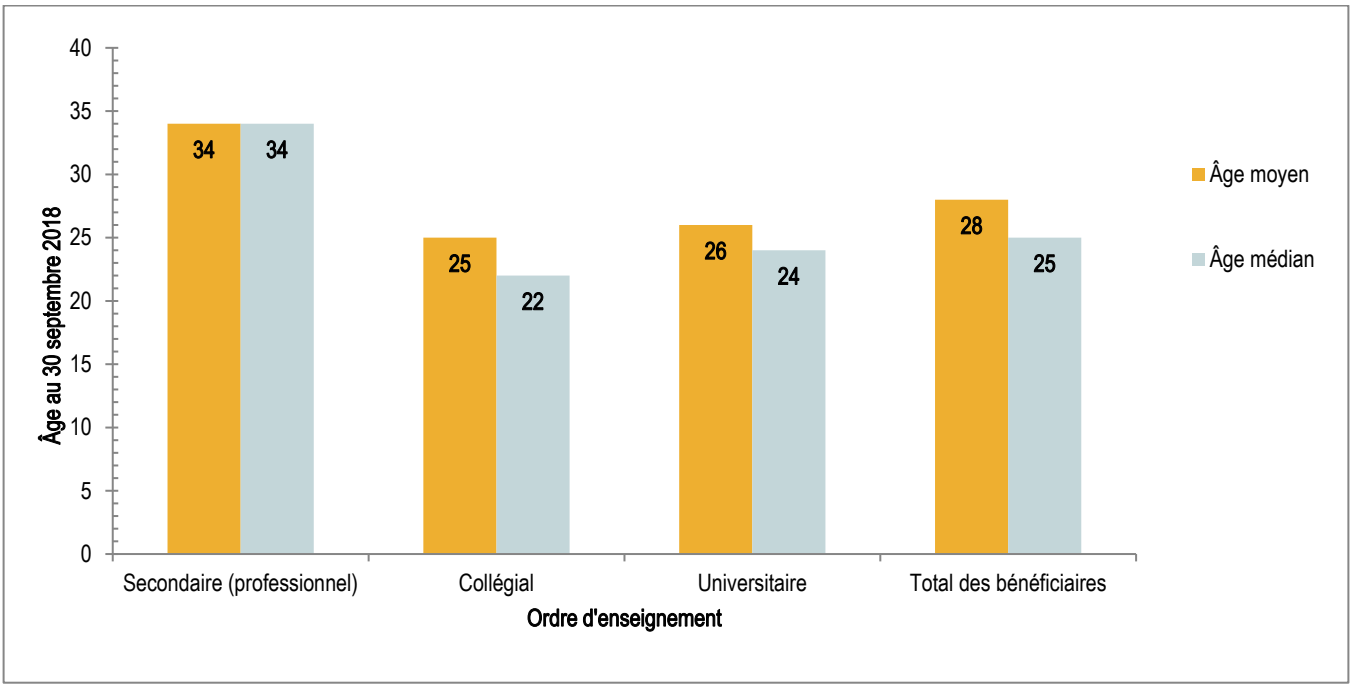
Enfin, à la formation professionnelle au secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge était presque uniforme, même pour les 40 ans ou plus (tableau 1.3.1). Par contre, les programmes conduisant à une ASP comptaient relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Pour ce qui est des programmes menant à une AEP, près de la moitié des bénéficiaires se trouvaient dans la catégorie des 40 ans ou plus.

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2019

		Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2019						
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**19 ans ou moins**	**20-24 ans**	**25-29 ans**	**30-34 ans**	**35-39 ans**	**40 ans ou plus**	**Total**
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**2 225**	**3 493**	**4 186**	**4 948**	**5 316**	**7 578**	**27 746**
	DEP	2 080	3 167	3 378	3 306	3 312	4 717	19 960
	ASP	132	290	757	1 554	1 871	2 612	7 216
	AEP	13	36	51	88	133	249	570
Collégial	**Total collégial**	**14 083**	**10 652**	**5 945**	**3 980**	**3 455**	**3 789**	**41 904**
	Préuniversitaire	7 484	2 239	635	348	248	158	11 112
	Technique – DEC	6 250	6 913	3 738	2 124	1 671	1 524	22 220
	Technique – AEC	349	1 500	1 572	1 508	1 536	2 107	8 572
Universitaire	**Total universitaire**	**3 272**	**36 805**	**17 470**	**6 802**	**4 997**	**4 759**	**74 105**
	1er cycle	3 264	29 998	11 371	4 799	3 602	3 242	56 276
	2e cycle	7	6 443	5 161	1 538	1 107	1 114	15 370
	3e cycle	1	364	938	465	288	403	2 459
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**19 580**	**50 950**	**27 601**	**15 730**	**13 768**	**16 126**	**143 755**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**13,6 %**	**35,4 %**	**19,2 %**	**10,9 %**	**9,6 %**	**11,2 %**	**100,0 %**

Le graphique 1.3.2 indique qu'en ce qui concerne la formation professionnelle au secondaire, les bénéficiaires étaient plus âgés que ceux et celles à la formation collégiale ou universitaire.

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et âge médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2019



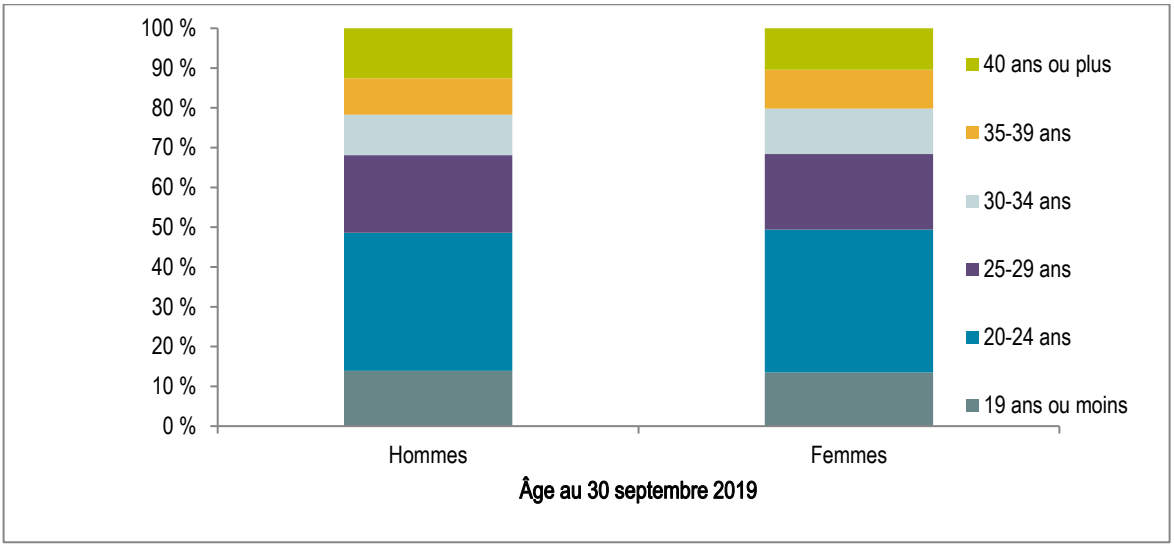
En 2019-2020, environ 62,8 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de sexe féminin (tableau 1.3.2). Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes au sein de tous les ordres d'enseignement et dans tous les types de formation. C'est à la formation professionnelle au secondaire, dans les programmes menant à une AEP, que la majorité féminine était la plus importante, avec un taux de représentation de 83,3 %. Au collégial, la présence majoritaire des femmes pouvait aussi être observée à la formation technique menant à un DEC, où elles constituaient 67,7 % des bénéficiaires.

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020

Ordre d'enseignement	Type de formation	Femmes		Hommes	
		Nombre de bénéficiaires	%	Nombre de bénéficiaires	%
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**17 193**	**62,0 %**	**10 552**	**38,0 %**
	DEP	12 379	62,0 %	7 580	38,0 %
	ASP	4 339	60,1 %	2 877	39,9 %
	AEP	475	83,3 %	95	16,7 %
Collégial	**Total collégial**	**27 169**	**64,8 %**	**17 733**	**35,2 %**
	Préuniversitaire	7 052	63,5 %	4 060	36,5 %
	Technique – DEC	15 041	67,7 %	7 177	32,3 %
	Technique – AEC	5 076	59,0 %	3 496	40,8 %
Universitaire	**Total universitaire**	**45 888**	**61,9 %**	**28 220**	**38,1 %**
	1er cycle	34 828	61,9 %	21 450	38,1 %
	2e cycle	9 553	62,1 %	5 818	37,9 %
	3e cycle	1 507	61,3 %	952	38,7 %
Total des bénéficiaires		**90 250**	**62,8 %**	**53 505**	**37,2 %**

Quant à la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge, elle était homogène selon le sexe, comme le montre le graphique 1.3.3.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2019

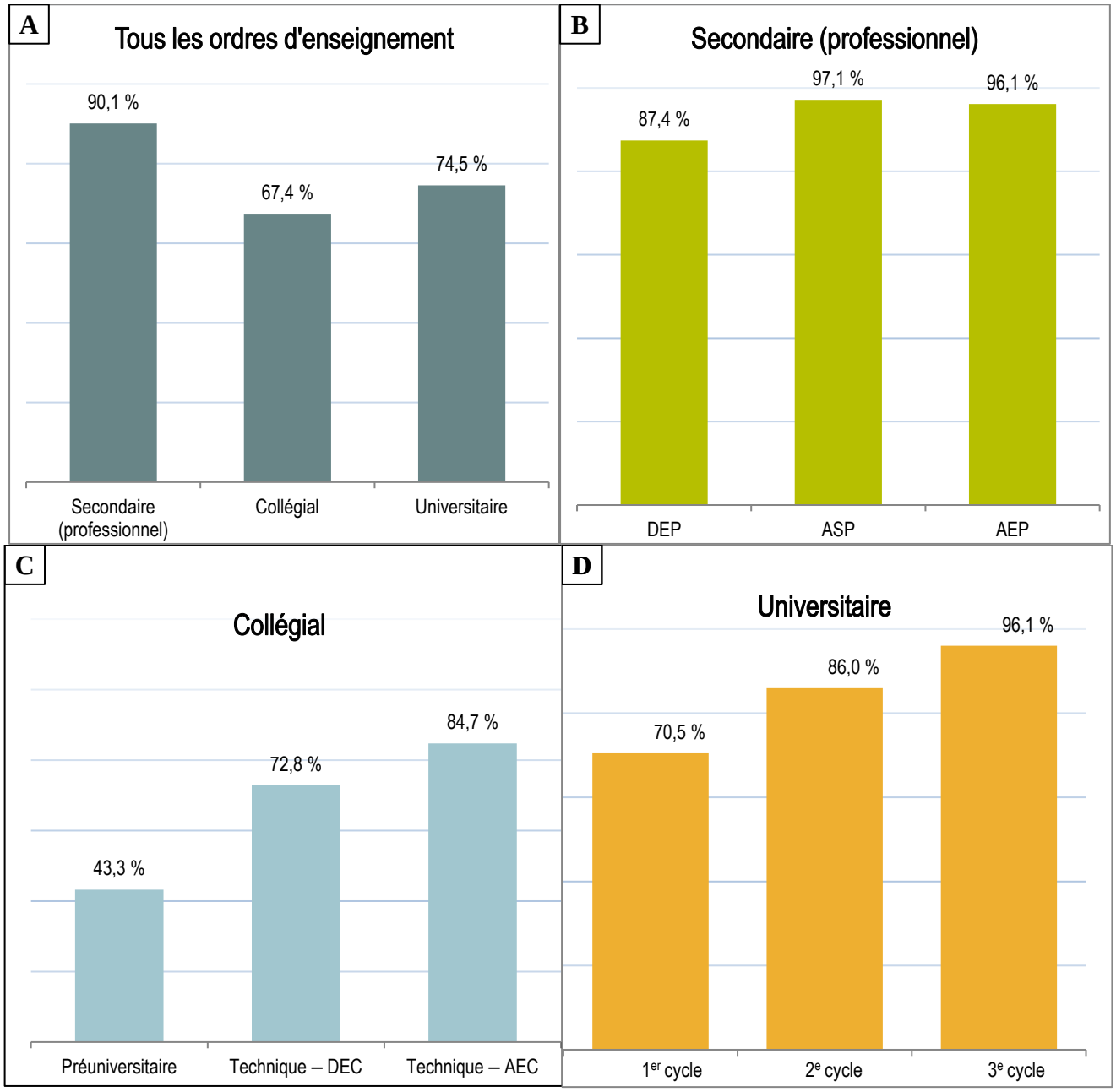


Par ailleurs, le fait qu'une ou un bénéficiaire réside ou non chez ses parents influe sur le montant d'aide financière qui lui est accordé. Le tableau 1.3.3 et le graphique 1.3.4 permettent d'observer que 108 488 bénéficiaires (75,5 %) ne résidaient pas chez leurs parents en 2019-2020 et que ces personnes recevaient, en moyenne, une aide financière de 8 237 $, comparativement à 4 374 $ pour celles qui résidaient chez leurs parents. C'est à la formation professionnelle au secondaire que le taux de bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents était le plus élevé, atteignant 90,1 %, suivi de 74,5 % à la formation universitaire et de 67,4 % à la formation collégiale. Notons que la formation préuniversitaire au collégial est le seul type de formation où les bénéficiaires qui résidaient chez leurs parents étaient plus nombreux que celles et ceux qui se trouvaient dans la situation contraire.

Tableau 1.3.3 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'elles ou ils résidaient ou non chez leurs parents, 2019-2020

		Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**2 747**	**3 272 $**	**24 998**	**7 398 $**
	DEP	2 519	3 383 $	17 440	8 031 $
	ASP	206	2 100 $	7 010	5 779 $
	AEP	22	1 592 $	548	7 957 $
Collégial	**Total collégial**	**13 647**	**3 751 $**	**28 255**	**7 611 $**
	Préuniversitaire	6 306	3 395 $	4 806	6 503 $
	Technique – DEC	6 032	3 373 $	16 186	7 276 $
	Technique – AEC	1 309	7 211 $	7 263	9 093 $
Universitaire	**Total universitaire**	**18 873**	**4 985 $**	**55 235**	**8 937 $**
	1er cycle	16 618	4 854 $	39 660	8 747 $
	2e cycle	2 158	5 905 $	13 213	9 377 $
	3e cycle	97	7 022 $	2 362	670 $
Total		**35 267**	**4 374 $**	**108 488**	**8 237 $**

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020



Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être aux études à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le *Règlement sur l'aide financière aux études*, il est toutefois possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

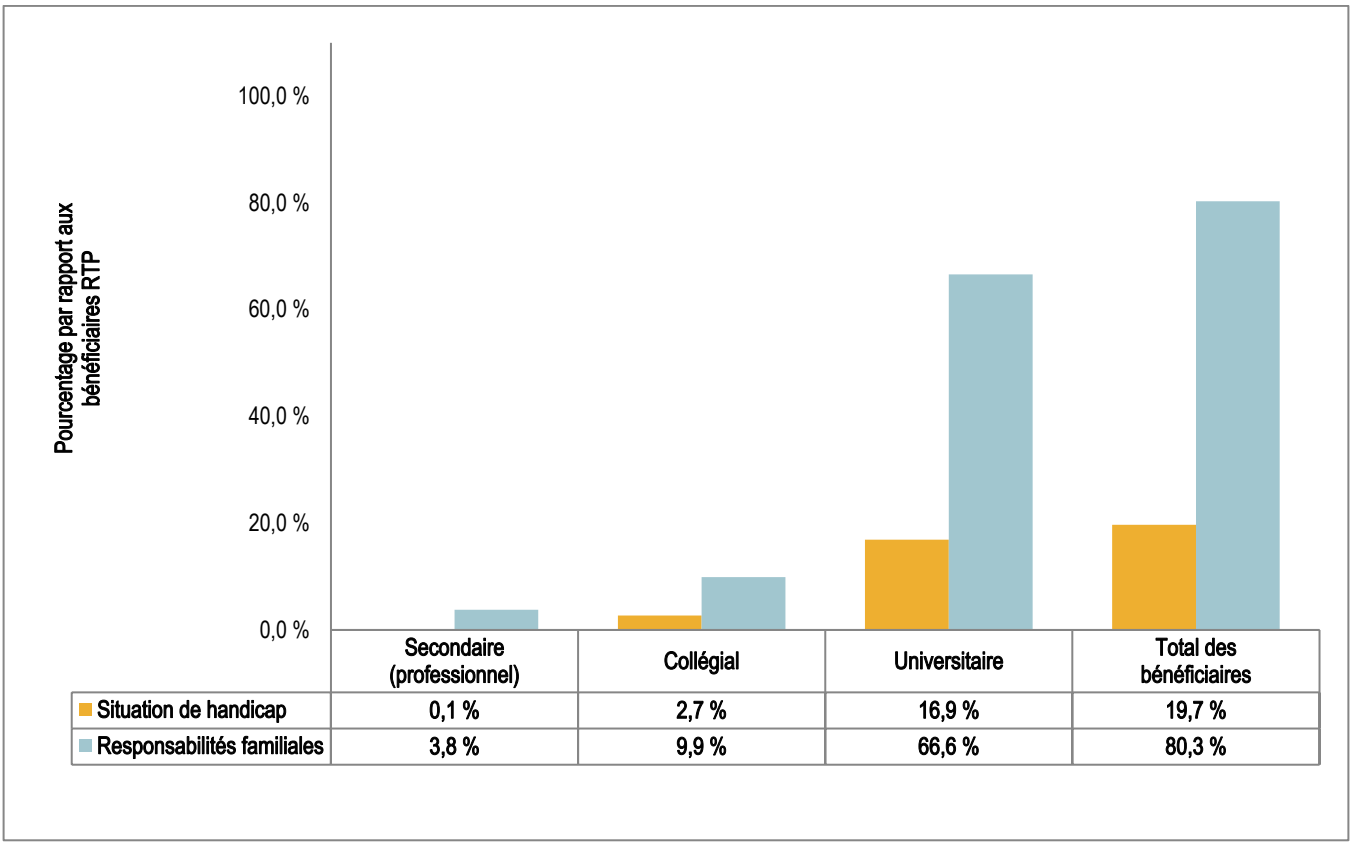
En 2019-2020, 9 822 personnes qui étudiaient à temps partiel ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention d'un statut de réputée ou de réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.4). Ces personnes représentaient 6,8 % de l'ensemble des 143 755 bénéficiaires du Programme. C'est au 1er cycle universitaire que la majorité de ces bénéficiaires se trouvaient (8 201, soit 83,5 %).

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiante ou d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020

Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputée ou réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**385**	**3,9 %**
	DEP	337	3,4 %
	ASP	43	0,4 %
	AEP	5	0,1 %
Collégial	**Total collégial**	**1 286**	**12,6 %**
	Préuniversitaire	410	4,2 %
	Technique – DEC	606	6,2 %
	Technique – AEC	220	2,2 %
Universitaire	**Total universitaire**	**8 201**	**83,5 %**
	1er cycle	7 099	72,3 %
	2e cycle	1 062	10,8 %
	3e cycle	40	0,4 %
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**9 822**	**100 %**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**6,8 %**	

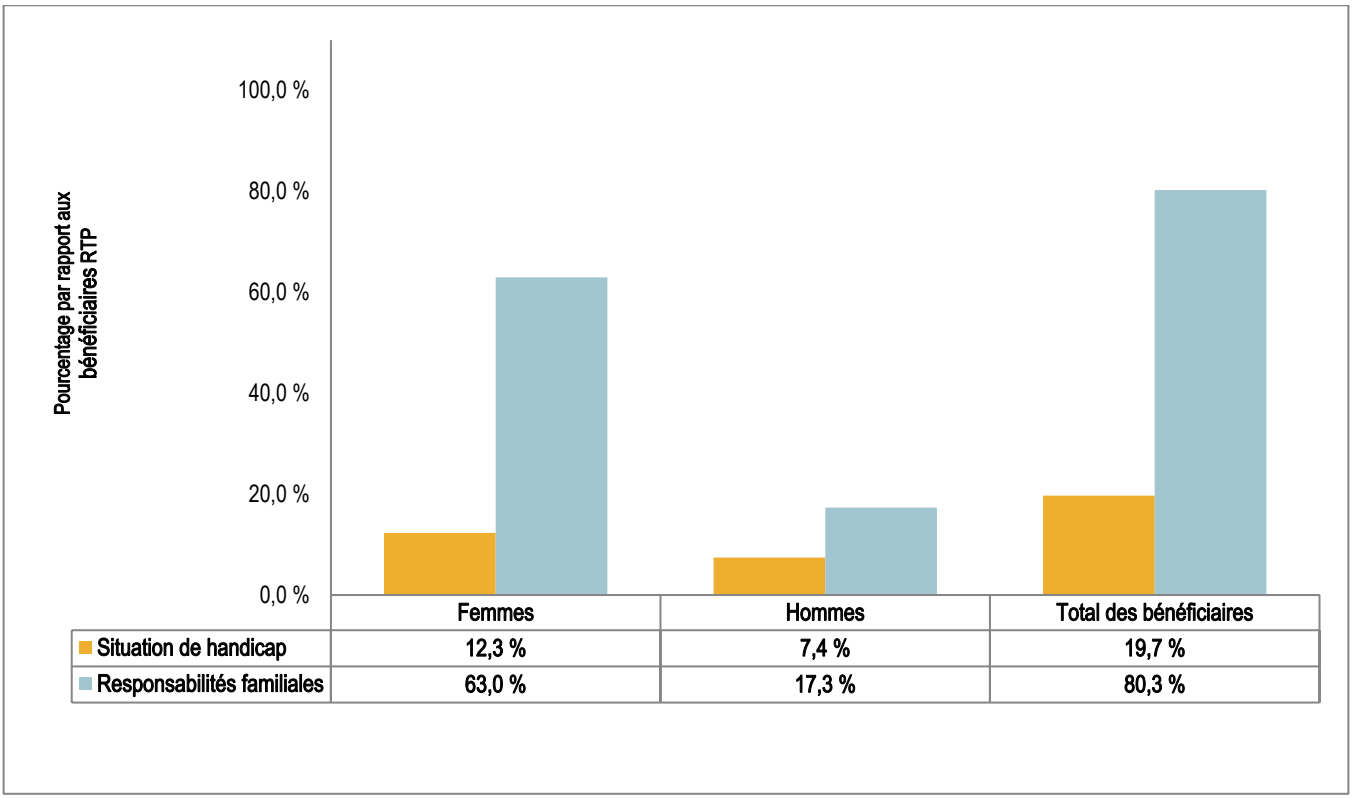
La grande majorité (80,3 %) des bénéficiaires réputés aux études à temps plein avaient ce statut en raison de leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.5). Il est à noter qu'en 2019-2020, 352 bénéficiaires (3,6 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois en raison de leurs responsabilités familiales et de leur situation de handicap (statistique non présentée).

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2019-2020



	Secondaire (professionnel)	Collégial	Universitaire	Total des bénéficiaires
Situation de handicap	0,1 %	2,7 %	16,9 %	19,7 %
Responsabilités familiales	3,8 %	9,9 %	66,6 %	80,3 %

Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2019-2020



	Femmes	Hommes	Total des bénéficiaires
Situation de handicap	12,3 %	7,4 %	19,7 %
Responsabilités familiales	63,0 %	17,3 %	80,3 %

1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

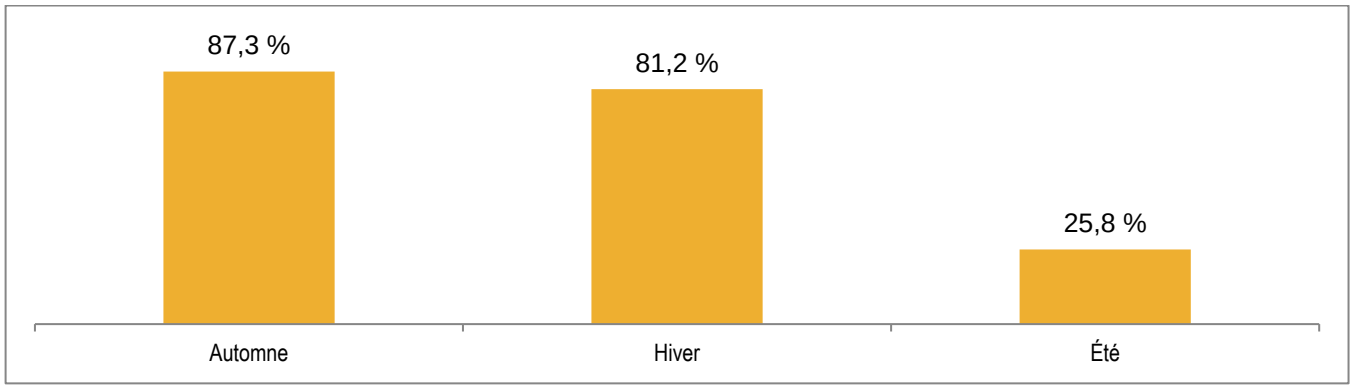
Le tableau 1.4.1 indique une plus forte proportion de bénéficiaires qui ont reçu une aide financière du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres (automne 2019 et hiver 2020), alors que 21,0 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2019, hiver 2020 et été 2020). Notons par ailleurs que 51,3 % des étudiantes et des étudiants ne suivaient pas un cheminement traditionnel.

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2019-2020

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	69 999	48,7 %
Automne, hiver et été	30 258	21,0 %
Automne seulement	23 712	16,5 %
Hiver seulement	11 192	7,8 %
Hiver et été	5 307	3,7 %
Été seulement	1 714	1,2 %
Automne et été	1 573	1,1 %
Total des bénéficiaires	**143 755**	**100,0 %**

Le graphique 1.4.1 indique qu'au total, 87,3 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 81,2 % à l'hiver et à 25,8 % à l'été.

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2019-2020

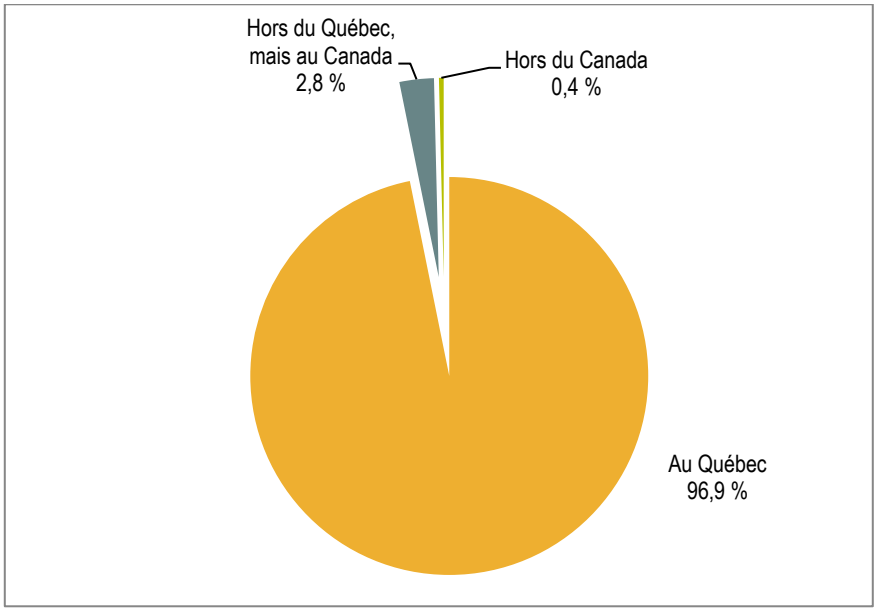


Le tableau 1.4.2 et le graphique 1.4.2 montrent que la grande majorité (96,8 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement situé au Québec, alors que 2,8 % étudiaient à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Moins de 1,0 % des bénéficiaires étudiaient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2019-2020

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	139 187	994,1 M$
Hors du Québec, mais au Canada	4 018	46,0 M$
Hors du Canada	550	7,9 M$
Total	**143 755**	**1 048 M$**

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2019-2020



Le tableau 1.4.3, le tableau 1.4.4 ainsi que le tableau 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide financière attribué répartis selon les dix établissements québécois où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires et selon l'ordre d'enseignement. Pour la formation professionnelle au secondaire, l'établissement occupant la première place est le Centre de formation professionnelle des Carrefours, avec 3 099 bénéficiaires. Au collégial, il s'agit du Cégep d'Ahuntsic (1 542 bénéficiaires) et, à l'enseignement universitaire, de l'Université de Montréal (13 074 bénéficiaires).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2019-2020

Enseignement secondaire (formation professionnelle) Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Centre de formation professionnelle des Carrefours	3 099	20,9 M$
Centre de carrières Saint Pius X	3 092	21,2 M$
Centre de formation professionnelle des Riverains	1 972	11,7 M$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA)	1 302	10,0 M$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	789	5,5 M$
Centre de formation professionnelle du Grand-Fjord	733	6,5 M$
Centre de formation professionnelle ACCESS	642	4,6 M$
Centre de formation Compétences-2000	518	4,2 M$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	419	2,5 M$
Centre de formation professionnelle de Nicolet	326	2,8 M$
Autres établissements	14 860	104,0 M$
Total pour l'enseignement secondaire (formation professionnelle)	**27 746**	**193,9 M$**

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2019-2020

Enseignement collégial Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Cégep d'Ahuntsic	1 542	9,1 M$
Cégep de Sherbrooke	1 423	7,0 M$
Cégep de Sainte-Foy	1 324	6,7 M$
Cégep du Vieux Montréal	1 315	8,0 M$
Collège LaSalle	1 279	12,7 M$
Cégep de Maisonneuve	1 132	6,5 M$
Collège Dawson	1 088	6,2 M$
Cégep François-Xavier Garneau	1 075	5,1 M$
Cégep de Trois-Rivières	1 005	4,9 M$
Cégep de Rosemont	968	6,6 M$
Autres établissements	28 956	186,9 M$
Total pour l'enseignement collégial	**41 107**	**259,7 M$**

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2019-2020

Enseignement universitaire Établissements	Nombre de bénéficiaires[1]	Montant d'aide
Université de Montréal	13 074	106,0 M$
Université Laval	11 526	86,7 M$
Université du Québec à Montréal	9 280	66,3 M$
Université de Sherbrooke	7 055	54,6 M$
Université Concordia	5 990	42,1 M$
Université McGill	4 657	42,1 M$
Université du Québec à Trois-Rivières	4 014	32,2 M$
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	2 798	22,6 M$
École de technologie supérieure	2 036	14,0 M$
École Polytechnique de Montréal	1 829	13,3 M$
Autres établissements	7 778	60,6 M$
Total pour l'enseignement universitaire	**70 037**	**540,5 M$**

1. Le nombre de bénéficiaires inclut les étudiantes et les étudiants des universités et de tous les campus affiliés.

Au total, 88,2 % (3 544) des 4 018 personnes qui bénéficiaient du Programme en étudiant dans une autre province canadienne fréquentaient un établissement situé Ontario (tableau 1.4.7), la province la plus accessible pour les étudiantes et les étudiants du Québec. Cette tendance était encore plus marquée dans la capitale fédérale : le tableau 1.4.6 montre que près des deux tiers (2 533, soit 63,0 %) des bénéficiaires qui fréquentaient un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudiaient à Ottawa, principalement à l'Université d'Ottawa, à La Cité collégiale, à l'Université de Carleton ou au Collège Algonquin.

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, 2019-2020

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	1 730	20,5 M$
La Cité collégiale (Ottawa)	404	3,3 M$
Université Carleton	254	3,1 M$
Université de Toronto	206	3,3 M$
Collège Algonquin	145	1,4 M$
Autres établissements	1 279	14,4 $
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	**4 018**	**46,0 M$**

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2019-2020

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	3 544	40,5 M$
Nouveau-Brunswick	146	1,6 M$
Colombie-Britannique	115	1,4 M$
Nouvelle-Écosse	100	1,1 M$
Alberta	56	0,7 M$
Île-du-Prince-Édouard	17	0,2 M$
Terre-Neuve-et-Labrador	16	0,2 M$
Saskatchewan	14	0,2 M$
Manitoba	10	0,1 M$
Total	**4 018**	**46,0 M$**

Par ailleurs, sur les 550 bénéficiaires du Programme qui étudiaient à l'extérieur du Canada, 232 (32,7 %) fréquentaient un établissement situé États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute la France (82) et le Royaume-Uni (84), la proportion est de 62,9 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2019-2020

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	180	2,5 M$
Royaume-Uni	84	1,8 M$
France	82	0,9 M$
Allemagne	30	0,3 M$
Suisse	23	0,3 M$
Pays-Bas	19	0,3 M$
Espagne	18	0,2 M$
Belgique	16	0,2 M$
Australie	11	0,2 M$
Irlande	9	0,1 M$
Autres pays	78	1,2 M$
Total	**550**	**9,4 M$**

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement en 2019-2020. On peut y observer que Montréal est la région où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires : 39 450 (53,2 %) à l'enseignement universitaire, 16 313 (38,9 %) à l'enseignement collégial et 12 959 (46,7 %) à la formation professionnelle au secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de l'Estrie et de la Montérégie combinées regroupaient 82,0 % des bénéficiaires à l'enseignement universitaire et 73,6 % de l'aide attribuée, tous ordres d'enseignement confondus.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2019-2020

Région d'études	Secondaire (Formation professionnelle)		Collégial		Universitaire		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	12 959	97,2 M$	16 313	118,5 M$	39 450	305,0 M$	68 722	520,7 M$
Québec (Capitale-Nationale)	1 478	8,9 M$	4 419	24,9 M$	13 266	101,4 M$	19 163	135,2 M$
Estrie	691	4,4 M$	1 759	8,9 M$	7 090	55,1 M$	9 540	68,4 M$
Montérégie	3 041	20,5 M$	4 335	25,3 M$	963	8,0 M$	8 339	53,8 M$
Mauricie	583	3,4 M$	1 997	12,6 M$	3 767	30,7 M$	6 347	46,7 M$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 053	8,2 M$	1 692	8,8 M$	1 368	10,0 M$	4 113	27,0 M$
Lanaudière	2 511	15,2 M$	986	5,4 M$	18	0,2 M$	3 515	20,8 M$
Bas-Saint-Laurent	578	3,8 M$	1 949	11,1 M$	746	5,1 M$	3 273	20,0 M$
Laval	1 148	9,4 M$	1 325	8,2 M$	627	4,4 M$	3 100	22,0 M$
Outaouais	498	3,4 M$	773	5,3 M$	1 634	11,8 M$	2 905	20,5 M$
Laurentides	1 123	7,0 M$	1 655	9,2 M$	50	0,4 M$	2 828	16,6 M$
Chaudière-Appalaches	758	4,1 M$	1 412	6,6 M$	616	3,4 M$	2 786	14,1 M$
Centre-du-Québec	783	5,5 M$	1 503	9,1 M$	230	1,4 M$	2 516	16,0 M$
Abitibi-Témiscamingue	237	1,2 M$	451	2,4 M$	483	3,3 M$	1 171	6,9 M$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	154	0,9 M$	297	1,7 M$	0	0,0 M$	451	2,6 M$
Côte-Nord	75	0,4 M$	229	1,6 M$	29	0,2 M$	333	2,2 M$
Nord-du-Québec	75	0,3 M$	10	0,1 M$	0	0,0 M$	85	0,4 M$
Au Canada (hors du Québec)	**0**	**0,0 M$**	**786**	**6,5 M$**	**3 232**	**39,4 M$**	**4 018**	**45,9 $**
Hors du Canada	**0**	**0,0 M$**	**11**	**0,1 M$**	**539**	**7,8 M$**	**550**	**7,9 M$**
Total	**27 745**	**193,8 M$**	**41 902**	**266,3 M$**	**74 108**	**587,7 M$**	**143 755**	**1 047,7 M$**

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

En 2019-2020, le seuil de contribution des tiers a été haussé de 3 500 $.

Le tableau 1.5.1 indique qu'en 2019-2020, 40,1 % des bénéficiaires du Programme faisaient partie de la catégorie *Avec contribution des parents*. Un bénéficiaire sur quatre (25,0 %) se trouvait dans la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe*. Finalement, plus du tiers des bénéficiaires (34,9 %) étaient dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle au secondaire, 14 864 bénéficiaires (53,6 %) étaient dans la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe*. Plus de la moitié (8 902, soit 59,9 %) étudiaient en vue de l'obtention d'un DEP.

Au collégial, 23 688 bénéficiaires (56,5 %) faisaient partie de la catégorie *Avec contribution des parents.* De ce nombre, 53,6 % suivaient une formation technique conduisant à un DEC.

Enfin, à l'enseignement universitaire, on observe une différence entre le 1er cycle et les 2e et 3e cycles. Ainsi, 28 943 bénéficiaires (51,4 %) du 1er cycle étaient principalement dans la catégorie *Avec contribution des parents*, alors que les bénéficiaires du 2e et du 3e cycle, dont la majorité se trouvaient dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, étaient respectivement au nombre de 12 811 (83,3 %) et de 1 811 (73,6 %). En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux études*, les bénéficiaires qui étudient au 2e ou au 3e cycle sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents*) et se trouvent donc majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	Sans contribution des tiers
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**4 994**	**14 864**	**7 887**
	DEP	4 306	8 902	6 751
	ASP	653	5 557	1 006
	AEP	35	405	130
Collégial	**Total collégial**	**23 688**	**8 435**	**9 779**
	Préuniversitaire	9 298	611	1 203
	Technique – DEC	12 695	3 878	5 645
	Technique – AEC	1 695	3 946	2 931
Universitaire	**Total universitaire**	**29 943**	**12 650**	**32 515**
	1er cycle	29 943	9 442	17 893
	2e cycle		2 560	12 811
	3e cycle		648	1 811
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**57 625**	**35 949**	**50 181**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**40,1 %**	**25,0 %**	**34,9 %**

Le tableau 1.5.2 montre que, parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, celles et ceux qui résidaient chez leurs parents étaient un peu plus nombreux (29 589) que celles et ceux qui n'y résidaient pas (28 035). L'aide financière moyenne accordée à ces derniers était également plus importante, soit 6 524 $, comparativement à 4 127 $ pour les personnes qui résidaient chez leurs parents.

Les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents* montrent une différence marquée dans le montant moyen d'aide financière. Celles et ceux qui résidaient chez leurs parents ont reçu en moyenne 5 665 $, tandis que les autres ont obtenu en moyenne 8 834 $. De plus, celles et ceux qui ne résidaient pas chez leurs parents étaient beaucoup plus nombreux (80 453, soit 93,4 %) que les bénéficiaires se trouvant dans la situation contraire (5 677, soit 6,6 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2019-2020

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	29 589	4 127 $
	Ne résidant pas chez ses parents	28 035	6 524 $
	Total avec contribution des parents	**57 624**	**5 293 $**
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	5 677	5 665 $
	Ne résidant pas chez ses parents	80 453	8 834 $
	Total sans contribution des parents	**86 130**	**8 625 $**

Si l'on prend en considération tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, on constate que 6,6 % des bénéficiaires (5 677) de la catégorie *Sans contribution des parents* résidaient chez leurs parents en 2019-2020 (tableau 1.5.3). Quant à celles et à ceux de la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence variait en fonction de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, tant à la formation préuniversitaire qu'à la formation technique conduisant à une AEC, la majorité des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* résidaient chez leurs parents. Il en était de même à la formation professionnelle au secondaire (AEP). La plupart des autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* ne résidaient pas chez leurs parents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2019-2020

		Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
Ordre d'enseignement	Type de formation	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**2 346**	**2 648**	**401**	**22 350**
	DEP	2 143	2 163	376	15 277
	ASP	185	468	21	6 542
	AEP	18	17	4	531
Collégial	**Total collégial**	**12 974**	**10 714**	**673**	**17 541**
	Préuniversitaire	6 224	3 074	82	1 732
	Technique – DEC	5 668	6 997	334	9 189
	Technique – AEC	1 052	643	257	6 620
Universitaire	**Total universitaire**	**14 269**	**14 673**	**4 603**	**40 562**
	1er cycle	14 269	14 673	2 348	24 987
	2e cycle			2 158	13 213
	3e cycle			97	2 362
Total des bénéficiaires		**29 589**	**28 035**	**5 677**	**80 453**

La catégorie *Avec contribution des parents* comptait 57 625 bénéficiaires en 2019-2020 (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens de leurs parents s'élevaient à 42 670 $. Il est à noter que ces revenus n'incluaient pas les montants reçus à titre de prestations pour enfant. Ces prestations étaient toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Finalement, pour 53,5 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part des parents dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 30 453 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffraient à 33 173 $ (tableau 1.5.4). Ces revenus étaient de 30 000 $ ou moins pour les parents de 14 325 boursières et boursiers (47,0 %).

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2019-2020

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés des parents	Nombre	%	Nombre	%
30 000 $ ou moins	14 325	47,0 %	21 460	37,3 %
De 30 001 $ à 40 000 $	4 927	16,2 %	7 773	13,5 %
De 40 001 $ à 50 000 $	4 565	15,0 %	7 768	13,5 %
De 50 001 $ à 60 000 $	2 702	8,9 %	5 682	9,9 %
De 60 001 $ à 70 000 $	1 710	5,6 %	4 385	7,6 %
De 70 001 $ à 80 000 $	1 071	3,5 %	3 724	6,5 %
De 80 001 $ à 90 000 $	664	2,2 %	3 016	5,2 %
De 90 001 $ à 100 000 $	263	0,9 %	1 653	2,9 %
100 001 $ ou plus	226	0,7 %	2 164	3,8 %
Total des bénéficiaires	**30 453**	**100,0 %**	**57 625**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**33 173 $**		**42 670 $**

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2019-2020

Contribution des parents	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	30 808	53,5 %
De 1 $ à 2 000 $	11 622	20,2 %
De 2 001 $ à 4 000 $	6 436	11,2 %
De 4 001 $ à 6 000 $	3 487	6,1 %
6 001 $ ou plus	5 272	9,1 %
Total des bénéficiaires	**57 625**	**100,0 %**

La catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* comptait 35 950 bénéficiaires en 2019-2020 (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élevaient à 22 316 $. Pour 76,3 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part du conjoint ou de la conjointe dans le calcul de l'aide financière (tableau 1.5.7). Quant aux 29 138 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens du conjoint ou de la conjointe se chiffraient à 19 991 $ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2019-2020

Revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
30 000 $ ou moins	19 618	67,4 %	23 165	64,4 %
De 30 001 $ à 40 000 $	3 177	10,2 %	3 784	10,5 %
De 40 001 $ à 50 000 $	2 638	9,1 %	3 275	9,1 %
De 50 001 $ à 60 000 $	1 744	6,0 %	2 282	6,3 %
De 60 001 $ à 70 000 $	1 070	3,7 %	1 504	4,2 %
De 70 001 $ à 80 000 $	627	2,2 %	997	2,8 %
De 80 001 $ à 90 000 $	188	0,6 %	544	1,5 %
De 90 001 $ à 100 000 $	52	0,2 %	267	0,7 %
100 001 $ ou plus	24	0,1 %	132	0,4 %
Total des bénéficiaires	**29 138**	**100,0 %**	**35 950**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**19 991 $**		**22 316 $**

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2019-2020

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	27 443	76,3 %
De 1 $ à 2 000 $	3 999	11,1 %
De 2 001 $ à 4 000 $	2 140	6,0 %
De 4 001 $ à 6 000 $	1 023	2,8 %
6 001 $ ou plus	1 345	3,7 %
Total des bénéficiaires	**35 950**	**10,0 %**

En 2019-2020, les parents de 54,3 % des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* n'avaient qu'un seul enfant à charge, soit la personne bénéficiaire (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris la personne bénéficiaire, 2019-2020

Nombre d'enfants à charge des parents	Nombre de bénéficiaires	%
1	31 311	54,3 %
2	16 236	28,2 %
3	6 829	11,9 %
4 ou plus	3 249	5,6 %
Total des bénéficiaires	**57 625**	**100,0 %**

Un peu moins du quart (19,0 %) des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2019-2020

Nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe	Nombre de bénéficiaires	%
0	6 845	19,0 %
1	8 909	24,8 %
2	11 703	32,6 %
3	5 847	16,3 %
4 ou plus	2 645	7,4 %
Total des bénéficiaires	**35 949**	**100,0 %**

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 82,4 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2019-2020

Nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	41 153	82,4 %
1	4 607	9,2 %
2	2 882	5,7 %
3	978	1,9 %
4 ou plus	361	0,7 %
Total des bénéficiaires	**50 181**	**100,0 %**

Au total, 37 932 personnes, soit 26,64 % de l'ensemble des 143 755 bénéficiaires, avaient au moins un enfant à charge en 2019-2020 (tableau 1.5.9 et tableau 1.5.10).

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

Rappelons que le Programme de prêts et bourses est à caractère contributif et supplétif et que l'étudiante ou l'étudiant doit ainsi contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière qui lui est accordée. Le revenu total pris en considération regroupe ses revenus d'emploi (revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi) et ses autres revenus tels que les pensions alimentaires ainsi que les bourses d'études et de recherche. À titre informatif, mentionnons que les plus importants revenus assimilables à des revenus d'emploi étaient, en 2019-2020, les prestations d'assurance emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2019-2020, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, y compris les bénéficiaires ayant des revenus nuls, étaient de 11 551 $ (tableau 1.6.1)

Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls (18,0 %) (tableau 1.6.3), la moyenne des revenus d'emploi est plutôt de 14 085 $ et la médiane, de 11 761 $.

Les revenus nuls étant toujours exclus, les bénéficiaires qui suivaient une formation universitaire avaient en moyenne des revenus d'emploi supérieurs (15 042 $) à ceux des personnes qui étudiaient à la formation professionnelle au secondaire (13 068 $). Celles-ci avaient, pour leur part, des revenus supérieurs à ceux des bénéficiaires du collégial (12 929 $).

Enfin, c'est à la formation technique menant à une AEC au collégial et au 2e cycle universitaire que se trouvaient les bénéficiaires ayant les revenus d'emploi moyens les plus élevés, revenus nuls exclus. Les plus bas étaient observés à la formation préuniversitaire au collégial.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, les revenus nuls étant exclus	Revenus d'emploi médians, les revenus nuls étant exclus
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**9 291 $**	**6 000 $**	**13 068 $**	**10 540 $**
	DEP	10 218 $	7 244 $	13 806 $	11 692 $
	ASP	6 846 $	3 401 $	10 800 $	7 910 $
	AEP	7 792 $	4 557 $	11 688 $	9 301 $
Collégial	**Total collégial**	**10 783 $**	**8 611 $**	**12 929 $**	**10 396 $**
	Préuniversitaire	7 701 $	6 316 $	9 416 $	8 000 $
	Technique – DEC	11 154 $	9 612 $	12 934 $	11 000 $
	Technique – AEC	13 816 $	10 000 $	17 674 $	14 777 $
Universitaire	**Total universitaire**	**12 831 $**	**10 883 $**	**15 042 $**	**12 722 $**
	1er cycle	12 422 $	10 758 $	14 679 $	12 616 $
	2e cycle	14 294 $	11 713 $	16 271 $	13 345 $
	3e cycle	13 031 $	8 138 $	15 361 $	10 307 $
Total des bénéficiaires		**11 551 $**	**9 351 $**	**14 085 $**	**11 761 $**

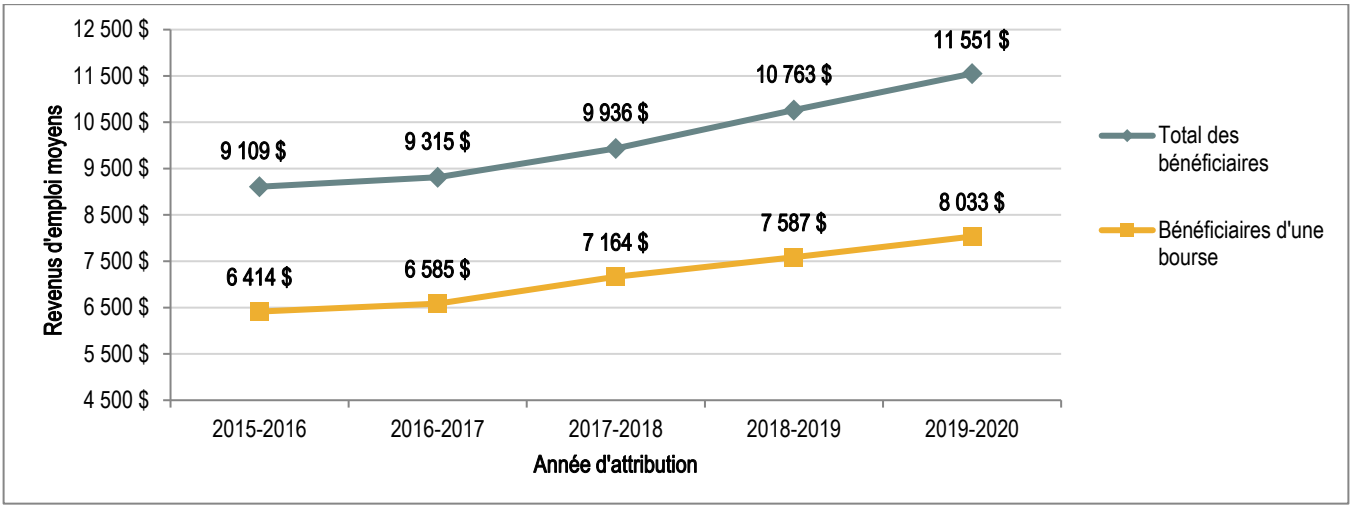
Le tableau 1.6.2 indique que lorsque les revenus nuls sont exclus et qu'une contribution des parents soit présente ou non, les bénéficiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents avaient des revenus d'emploi moyens plus élevés que les résidentes et les résidents.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2019-2020

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, les revenus nuls étant exclus
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	9 519 $	11 107 $
	Ne résidant pas chez ses parents	11 161 $	12 268 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	12 128 $	13 997 $
	Ne résidant pas chez ses parents	12 393 $	16 054 $

Depuis 2015-2016, les revenus d'emploi moyens des boursières et des boursiers du Programme de prêts et bourses ont connu une légère croissance chaque année. La même tendance s'observe pour l'ensemble des bénéficiaires.

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2015-2016 à 2019-2020



Le tableau 1.6.3 et le tableau 1.6.4 indiquent qu'en 2019-2020, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 11 551 $ et la moyenne de leur revenu total, de 12 362 $. Parmi les bénéficiaires, 18,0 % n'avaient aucun revenu d'emploi et 14,0 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 19,1 % des bénéficiaires (soit 27 528) avaient un revenu total supérieur à 20 000 $ et que plus du tiers de ceux-ci (11 274, soit 41,0 %) étaient au 1er cycle universitaire.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020

	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
Revenus d'emploi	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	5 186	2 642	190	2 024	3 059	1 871	8 652	1 868	373	**25 865**	**18,0 %**
De 1 $ à 2 000 $	1 469	625	51	838	1 097	628	3 158	1 007	277	**9 150**	**6,4 %**
De 2 001 $ à 4 000 $	1 218	555	32	1 099	1 280	424	2 840	824	205	**8 477**	**5,9 %**
De 4 001 $ à 6 000 $	1 329	614	45	1 395	1 891	498	3 701	911	195	**10 579**	**7,4 %**
De 6 001 $ à 8 000 $	1 275	546	43	1 263	2 116	425	3 949	1 057	176	**10 850**	**7,5 %**
De 8 001 $ à 10 000 $	1 216	444	33	1 215	2 244	483	4 438	1 097	166	**11 336**	**7,9 %**
De 10 001 $ à 12 000 $	1 106	331	32	998	2 014	409	4 463	1 126	147	**10 626**	**7,4 %**
De 12 001 $ à 14 000 $	1 109	237	18	628	1 682	371	4 450	1 087	113	**9 695**	**6,7 %**
De 14 001 $ à 16 000 $	1 048	241	18	444	1 530	474	4 242	1 042	104	**9 143**	**6,4 %**
De 16 001 $ à 18 000 $	871	172	16	335	1 182	357	3 170	852	92	**7 047**	**4,9 %**
De 18 001 $ à 20 000 $	726	146	19	238	1 049	341	2 730	766	84	**6 099**	**4,2 %**
20 001 $ ou plus	3 407	663	73	635	3 076	2 291	10 483	3 733	527	**24 888**	**17,3 %**
Moyenne des revenus d'emploi											**11 551 $**

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020

	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
Revenu total	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	4 392	2 297	178	1 763	2 492	1 432	6 371	1 092	101	**20 118**	**14,0 %**
De 1 $ à 2 000 $	1 637	748	53	923	1 268	863	3 552	837	89	**9 970**	**6,9 %**
De 2 001 $ à 4 000 $	1 319	607	37	1 076	1 306	479	2 910	659	118	**8 511**	**5,9 %**
De 4 001 $ à 6 000 $	1 431	654	44	1 361	1 865	519	3 760	811	102	**10 547**	**7,3 %**
De 6 001 $ à 8 000 $	1 325	574	46	1 286	2 133	443	3 970	963	118	**10 858**	**7,6 %**
De 8 001 $ à 10 000 $	1 271	460	31	1 244	2 246	497	4 523	1 070	137	**11 479**	**8,0 %**
De 10 001 $ à 12 000 $	1 149	336	29	1 046	2 037	411	4 577	1 140	146	**10 871**	**7,6 %**
De 12 001 $ à 14 000 $	1 123	259	20	666	1 748	392	4 515	1 164	126	**10 013**	**7,0 %**
De 14 001 $ à 16 000 $	1 057	247	21	475	1 577	468	4 396	1 198	107	**9 546**	**6,6 %**
De 16 001 $ à 18 000 $	887	176	18	347	1 199	364	3 492	1 061	134	**7 678**	**5,3 %**
De 18 001 $ à 20 000 $	762	147	17	245	1 095	347	2 936	924	163	**6 636**	**4,6 %**
20 001 $ ou plus	3 607	711	76	680	3 254	2 357	11 274	4 451	1 118	**27 528**	**19,1 %**
Moyenne du revenu total											**12 362 $**

Pour ce qui est des autres revenus, 34 009 bénéficiaires ont touché en moyenne 3 430 $ en 2019-2020. Ces autres revenus étaient de 1 000 $ ou moins pour 39,8 % d'entre eux, alors que 10,7 % ont gagné plus de 8 000 $ (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2019-2020

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 1 000 $	13 525	39,8 %
De 1 001 $ à 2 000 $	5 537	16,3 %
De 2 001 $ à 3 000 $	3 418	10,1 %
De 3 001 $ à 4 000 $	2 914	8,6 %
De 4 001 $ à 5 000 $	1 979	5,8 %
De 5 001 $ à 6 000 $	1 371	4,0 %
De 6 001 $ à 7 000 $	857	2,5 %
De 7 001 $ à 8 000 $	754	2,2 %
8 001 $ ou plus	3 654	10,7 %
Total des bénéficiaires	**34 009**	**100,0 %**
Autres revenus moyens		**3 430 $**

Toujours en ce qui concerne les autres revenus, 16 336 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'études et de recherche d'une valeur moyenne de 4 131 $. À la suite des bonifications de 2019-2020, le revenu pris en compte dans cette bourse d'études et de recherche a été le montant excédant 7 500 $, plutôt que celui de 5 000 $ pris en considération en 2018-2019. Ainsi, pour les 13 877 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'études et de recherche de 7 500 $ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6)

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la bourse d'études et de recherche, 2019-2020

Montant de la bourse d'études et de recherche	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 5 000 $	12 654	77,5 %
De 5 001 $ à 6 000 $	622	3,8 %
De 6 001 $ à 7 500 $	601	3,7 %
De 7 501 $ à 8 000 $	188	1,2 %
8 001 $ ou plus	2 271	13,8 %
Total des bénéficiaires	**16 336**	**100,0 %**
Montant moyen de la bourse d'études et de recherche		**4 131 $**

De plus, 3 175 bénéficiaires ont déclaré un revenu de pension alimentaire moyen de 4 611 $. En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux études*, seuls les montants de pension alimentaire qui excèdent 4 200 $ par enfant à charge de l'étudiante ou de l'étudiant sont considérés par année d'attribution (tableau 1.6.7). Comme le montre le tableau 1.6.8, ce revenu n'a pas été pris en compte pour 79,1 % des bénéficiaires qui ont reçu une pension alimentaire en 2019-2020, comparativement à seulement 26,2 % en 2018-2019.

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2019-2020

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 1 200 $	326	10,3 %
De 1 201 $ à 2 000 $	352	11,1 %
De 2 001 $ à 3 000 $	503	15,8 %
De 3 001 $ à 4 000 $	499	15,7 %
De 4 001 $ à 5 000 $	370	11,7 %
De 5 001 $ à 6 000 $	361	11,4 %
De 6 001 $ à 7 000 $	173	5,4 %
De 7 001 $ à 8 000 $	160	5,0 %
8 001 $ ou plus	431	13,6 %
Total des bénéficiaires	**3 175**	**100,0 %**
Montant moyen de pension alimentaire		**4 611 $**

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2019-2020

Montant de pension alimentaire considéré	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	2 510	79,1 %
De 1 $ à 1 200 $	273	8,6 %
De 1 201 $ à 2 000 $	112	3,5 %
De 2 001 $ à 3 000 $	82	2,6 %
De 3 001 $ à 4 000 $	71	2,2 %
De 4 001 $ à 5 000 $	39	1,2 %
De 5 001 $ à 6 000 $	28	0,9 %
De 6 001 $ à 7 000 $	20	0,6 %
De 7 001 $ à 8 000 $	15	0,5 %
8 001 $ ou plus	25	0,8 %
Total des bénéficiaires	**3 175**	**100,0 %**

Finalement, notons que, pour près du tiers (27,2 %) des bénéficiaires, une contribution nulle de leur part a été déterminée au premier calcul en 2019-2020 (tableau 1.6.9). Si le montant correspondant aux besoins financiers est inférieur au montant du prêt établi ou inférieur à celui de la première tranche de prêt, il existe deux autres modes de calcul qui ne tiennent pas compte des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant. Dans ce cas, l'aide n'est attribuée que sous forme de prêt.

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2019-2020

Contribution de l'étudiante ou de l'étudiant (1er calcul)	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	39 031	27,2 %
De 1 $ à 1 000 $	15 224	10,6 %
De 1 001 $ à 5 000 $	50 466	35,1 %
De 5 001 $ à 10 000 $	27 863	19,4 %
10 001 $ ou plus	11 171	7,8 %
Total des bénéficiaires	**143 755**	**100,0 %**

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction des différentes particularités de la situation de l'étudiante ou de l'étudiant : l'ordre d'enseignement auquel la demande fait référence, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études, la présence d'enfants à charge ainsi que d'autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

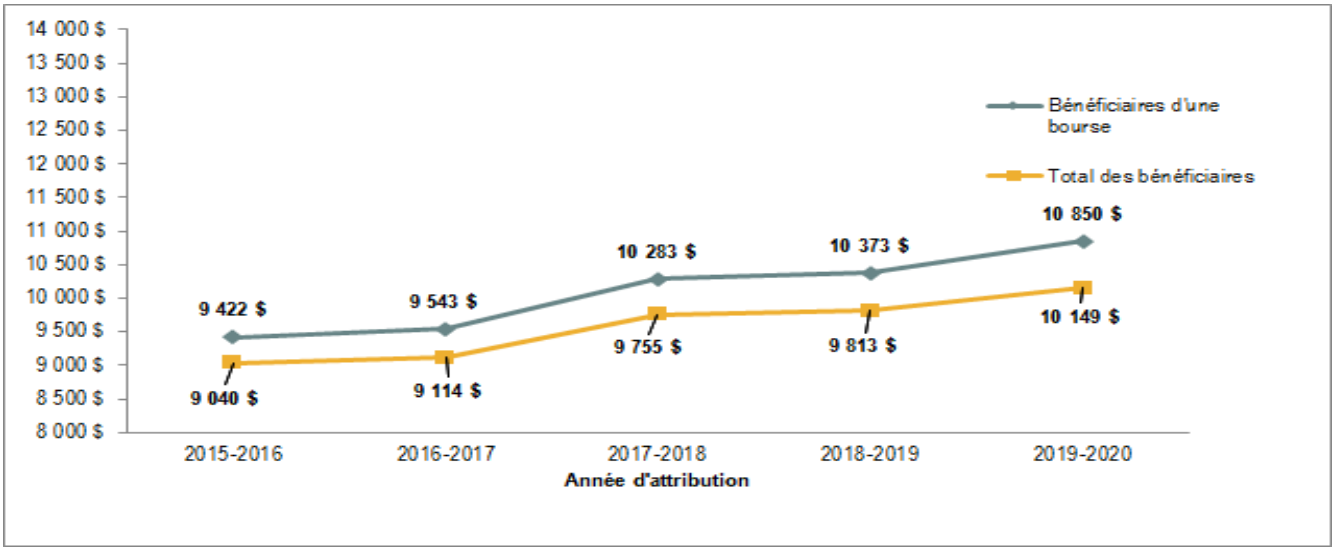
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2019-2020 se sont vu reconnaître des frais de subsistance (99,96 %) de même que des frais de matériel scolaire (99,23 %) et la grande majorité (81,51 %) se sont vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité (tableau 1.7.1). Ces trois types de frais représentaient la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,283 milliard de dollars. Par ailleurs, pour un bénéficiaire sur cinq (22,7 %), des frais de garde pour enfant ont été pris en considération, ces frais représentant un montant total de 75,0 millions de dollars. Finalement, 15 219 bénéficiaires (10,59 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputée inscrite ou de réputé inscrit, des frais représentant 37,6 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2019-2020

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	143 692	99,96 %	903,2 M$
Frais scolaires	117 176	81,51 %	293,5 M$
Frais de matériel scolaire	142 641	99,23 %	86,0 M$
Frais de garde pour enfant	32 574	22,66 %	75,0 M$
Frais de subsistance pour réputée inscrite ou réputé inscrit	15 219	10,59 %	37,6 M$

Tant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursières et les boursiers, le montant total des dépenses admises par étudiante ou étudiant est demeuré plutôt stable entre 2015-2016 et 2016-2017 (graphique 1.7.1), mais il a considérablement augmenté en 2017-2018 pour ensuite se stabiliser en 2018-2019. Cette augmentation est due à des bonifications apportées au Programme cette année-là.

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2015-2016 à 2019-2020



Le tableau 1.7.2 montre que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 7 536 bénéficiaires en 2019-2020, pour un montant total de 4,1 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptaient ensemble près des deux tiers (63,9 %) de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2019-2020

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	2 725	36,2 %	1,5 M$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 088	27,7 %	1,1 M$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	906	12,0 %	0,5 M$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	718	9,5 %	0,4 M$
MRC d'Antoine-Labelle	395	5,2 %	0,2 M$
Région de la Côte-Nord	353	4,7 %	0,2 M$
Ville de La Tuque	115	1,5 %	0,1 M$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	108	1,4 %	< 0,1 M$
Région du Nord-du-Québec	67	0,9 %	< 0,1 M$
MRC de Pontiac	54	0,7 %	< 0,1 M$
Autres	7	0,1 %	< 0,1 M$
Total des bénéficiaires	**7 536**	**100,0 %**	**4,1 M$**

1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, la personne aux études doit faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne doit satisfaire à certains critères relatifs notamment à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Le nombre de demandes d'aide financière ne cesse de diminuer. Il est passé de 212 438 en 2015-2016 à 171 692 en 2019-2020. De ce dernier nombre, 8 180 demandes ont été refusées parce que la personne n'était pas admissible au Programme au sens de la *Loi sur l'aide financière aux études* (tableau 1.8.2). Plus de la moitié de ces demandes (4 241, soit 51,8 %) n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. L'atteinte de la période maximale d'admissibilité se classait deuxième parmi les motifs de refus les plus fréquents.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2015-2016 à 2019-2020

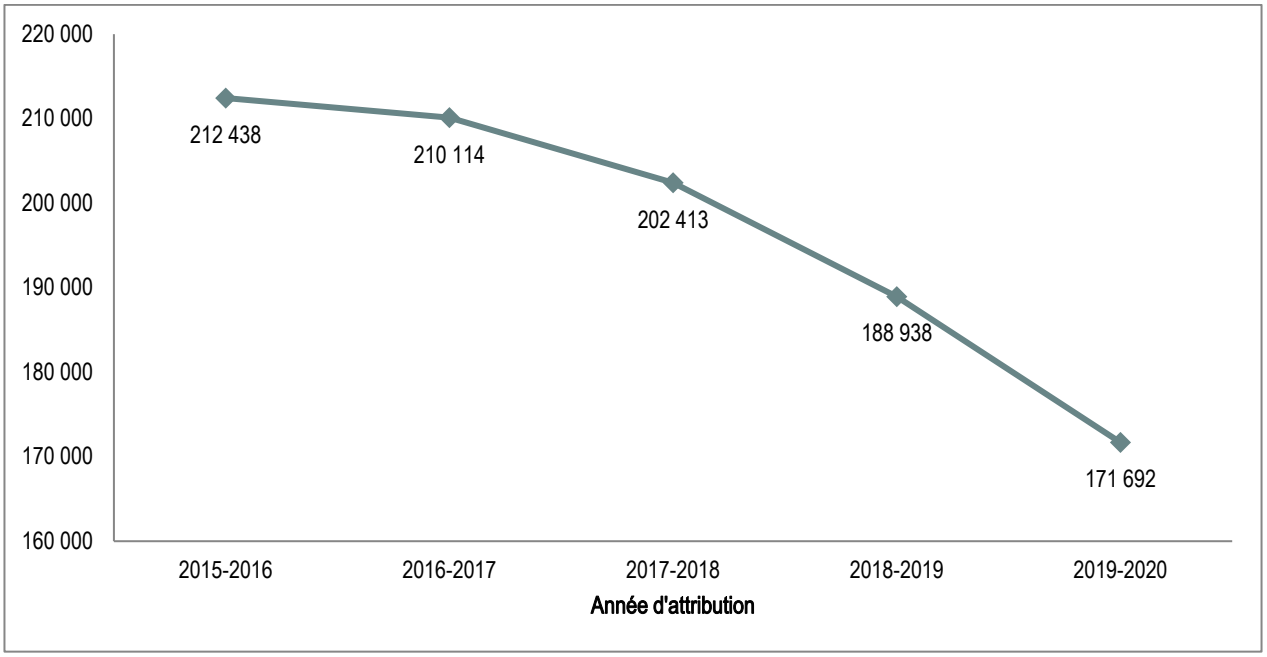


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2019-2020

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	4 241
Période maximale d'admissibilité atteinte	1 006
Études non reconnues à temps plein	907
Demande d'aide financière en retard	400
Ressources financières suffisantes de l'étudiante ou de l'étudiant	459
Limite d'endettement atteinte	656
Autres motifs	511
Total des demandes d'aide financière refusées	**8 180**

En soustrayant du nombre de demandes d'aide financière le nombre de bénéficiaires et le nombre de demandes refusées, on observe que 19 751 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2019-2020 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces personnes n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérées comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein du bénéficiaire, le gouvernement paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, la personne doit consolider son prêt auprès de son établissement financier, avec qui elle doit convenir du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement. Mentionnons qu'environ neuf emprunteuses et emprunteurs sur dix remboursent leur prêt à leur établissement financier et qu'environ le tiers d'entre eux le font en un seul versement.

Les 68 334 bénéficiaires qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2019-2020 avaient une dette d'études moyenne de 11 449 $ (tableau 1.9.1). À l'enseignement collégial subventionné et au secondaire, la majorité d'entre eux avaient une dette d'études inférieure à 10 000 $. À l'enseignement universitaire, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 13 658 $ au 1er cycle à 26 057 $ au 3e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2019-2020

	Secondaire	Collégial			Universitaire			
Dette d'études	Formation professionnelle	Formation préuniversitaire – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
De 1 $ à 5 000 $	8 139	2 035	3 167	205	3 196	683	50	17 475
De 5 001 $ à 10 000 $	6 328	1 304	4 022	490	5 310	1 849	101	19 404
De 10 001 $ à 15 000 $	2 790	357	2 981	485	4 970	1 749	125	13 457
De 15 001 $ à 30 000 $	1 709	197	2 767	550	6 330	3 191	396	15 140
30 001 $ ou plus	96	5	232	34	1 211	938	342	2 858
Total des emprunteuses et des emprunteurs	**19 062**	**3 898**	**13 169**	**1 764**	**21 017**	**8 410**	**1 014**	**68 334**
Montant moyen de la dette d'études	**7 398**	**5 982**	**10 638**	**12 923**	**13 658**	**16 847**	**26 057**	**11 449**

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiantes et aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'un des établissements financiers participant au Programme de prêts et bourses. La Fédération des caisses Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement pour un montant total de plus de 2,3 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 20,1 %, 12,7 %, 10,4 % et 2,3 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2020

	Prêts négociés	
Établissement financier	**%**	**Montant**
Fédération des caisses Desjardins du Québec	54,5 %	2 342,5 M$
Banque Royale du Canada	20,1 %	862,8 M$
Banque Nationale du Canada	12,7 %	545,4 M$
Banque de Montréal	10,4 %	446,8 M$
Banque Laurentienne	2,3 %	99,2 M$
Banque canadienne impériale de commerce (CIBC)[1]	0,0 %	0,2 M$
Banque Toronto-Dominion (TD)[1]	0,0 %	0,8 M$
Banque Scotia[1]	0,0 %	0,2 M$
Banque HSBC Canada[1]	0,0 %	0,0 M$
Total	**100,0 %**	**4 298,1 M$**

1. Cet établissement financier ne participe plus au Programme de prêts et bourses.

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu d'abord une augmentation jusqu'en 2016-2017, ensuite une baisse constante l'amenant à atteindre 1 798,1 M$ en 2019-2020. Le montant total de ces prêts est également en hausse, tout comme le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2013-2014 à 2019-2020[1]

Montant des prêts garantis par le gouvernement	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	2 036,5 M$	2 043,1 M$	2 041,1 M$	1 931,3 M$	1 798,1 M$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts[2]	0,5 M$	0,4 M$	0,3 M$	0,2 M$	0,2 M$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	2 196,1 M$	2 246,6 M$	2 360,1 M$	2 446,3 M$	2 499,7 M$
Montant total des prêts garantis	4 233,1 M$	4 290,1 M$	4 401,5 M$	4 377,9 M$	4 298,0 M$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	**41,7 M$**	**42,8 M$**	**47,6 M$**	**58,3 M$**	**58,8 M$**

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si la personne qui a contracté un prêt ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou si elle ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2015-2016 à 2019-2020[1]

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	11 878	10 823	12 922	10 432	12 324
Nombre de réclamations remboursées	8 219	10 080	9 032	8 823	8 302
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 611	1 635	1 556	1 164	1 292
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	73,4 M$	89,2 M$	86,0 M$	75,2 M$	78,1 M$
Montant moyen remboursé	8 932 $	8 854 $	9 518 $	8 526 $	9 408 $
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	75,6 M$	70,8 M$	76,7 M$	80,6 M$	82,1 M$

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes administrés par l'Aide financière aux études[3]. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations qui leur permettent d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à partir de l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau auxquels appartient la personne. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer à une association étudiante nationale une partie du temps normalement réservé à leurs études.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail subventionne des emplois à temps partiel dans le but de permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Ce programme est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars aux universités et jusqu'à 1 million de dollars aux cégeps et aux collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle ou à l'enseignement collégial ou universitaire de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

[3] Les programmes Explore et Odyssée ne sont plus présentés, puisqu'ils ne sont plus sous la responsabilité de l'Aide financière aux études.

2.5 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.6 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de dix périodes de six mois, et ce, dans les dix ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période. Rappelons que le nombre de périodes de six mois a été porté à dix en 2013-2014. Auparavant, ce nombre était de quatre.

2.7 Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires

De nouvelles bourses de soutien à la persévérance et à la réussite sont allouées aux stagiaires depuis l'année d'attribution 2019-2020. Ce programme remplace celui de valorisation des futures enseignantes et des futurs enseignants. Son objectif est d'encourager les stagiaires à persévérer dans leurs études et à les réussir. Les programmes d'études admissibles sont offerts à la formation professionnelle au secondaire, à l'enseignement collégial technique et à l'enseignement universitaire.

2.8 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.8.1 présente l'évolution observée, au cours des cinq dernières années, en ce qui a trait au nombre de bénéficiaires des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre et à l'aide accordée en vertu de ceux-ci.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant total attribué sous forme de bourses en 2019-2020 était de 9,7 millions de dollars. Ce montant correspondait à une bourse moyenne de 13 808 $ pour 699 étudiantes et étudiants.

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : En 2019-2020, aucune personne n'a bénéficié de ce programme.

Programme études-travail : En 2019-2020, le Ministère a alloué 1,9 million de dollars aux établissements universitaires pour 1 868 bénéficiaires participant au Programme études-travail. À l'enseignement collégial, une somme de 0,8 million de dollars accordée par le Ministère a permis à 2 338 étudiantes et étudiants de bénéficier de ce programme. Au total, 6,8 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2019-2020, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 2 816 personnes de bénéficier d'un prêt moyen de 1 779 $. Le nombre de bénéficiaires de ce programme a connu une légère baisse depuis 2014-2015, tandis que les montants d'aide financière sont restés sensiblement stable à 5,0 M$ en 2019-2020.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable, bien que le nombre de bénéficiaires en 2019-2020 (1 002) ait encore baissé par rapport à celui de2018-2019. En moyenne, ces personnes ont vu leur dette d'études diminuer de 1 778 $ en vertu de ce programme. Le montant le plus élevé des cinq dernières années est celui de l'année 2017-2018.

Programme de remboursement différé : Au total, 17 957 personnes ont bénéficié du Programme de remboursement différé en 2019-2020. La charge des intérêts assumés par le gouvernement était en moyenne de 501 $ par personne, pour un coût total de 9,0 millions de dollars. Le nombre de périodes d'admissibilité de six mois est passé de quatre à dix en 2013-2014. La faiblesse des taux d'intérêt en vigueur est également un facteur qui influe de façon importante sur le montant total associé à ce programme.

Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires : Ce nouveau programme mis en place en 2019-2020 a permis à 11 733 stagiaires de recevoir une bourse d'excellence d'une valeur moyenne de 2 702 $.

Tableau 2.8.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2015-2016 à 2019-2020

		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	881	920	874	828	699
	Montant moyen	8 900 $	9 397,2 $	10 489 $	11 790 $	13 808 $
	Montant total	**7,8 M$**	**8,6 M$**	**9,1 M$**	**9,8 M$**	**9,7 $**
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	0	5	6	0	0
	Montant moyen	—	2 986 $	3 716 $	0 $	0 $
	Montant total	**—**	**—**	**0,0 M$**	**0,0 M$**	**0,0 M$**
Programme études-travail[1]	Nombre de bénéficiaires	5 373	5 001	4 342	4 206	3 758
	Montant moyen	1 331 $	1 316 $	1 490 $	1 611 $	1 624 $
	Montant total	**6,1 M$**	**6,6 M$**	**6,5 M$**	**6,8 M$**	**6,1 M$**
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	3 048	3 080	3 065	2 867	2 816
	Montant moyen	1 594 $	1 565 $	1 641 $	1 666 $	1 779 $
	Montant total	**4,8 M$**	**4,8 M$**	**5,0 M$**	**4,8 M$**	**5,0 M$**
Programme de remise de dette[2]	Nombre de bénéficiaires	1 019	1 401	1 208	1 072	1 002
	Montant moyen	1 760 $	1 701 $	1 782 $	1 718 $	1 779 $
	Montant total	**1,8 M$**	**2,4 M$**	**2,2 M$**	**1,8 M$**	**1,8 M$**
Programme de remboursement différé[2]	Nombre de bénéficiaires	19 234	20 246	19 878	19 878	17 957
	Montant moyen	325 $	336 $	386 $	469 $	501 $
	Montant total	**6,2 M$**	**6,8 M$**	**7,7 M$**	**9,2 M$**	**9,0 M$**
Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires	Nombre de bénéficiaires	—	—	—		11 732
	Montant moyen	—	—	—		2 702 $
	Montant total	**—**	**—**	**—**		**31,7 M$**

1. Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

2. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Enseignement supérieur
Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT

2020-2021



Votre gouvernement

Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT

2020-2021



Le présent document a été produit par
le ministère de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction
Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec

ISSN 1704-5274 (Imprimé)
ISSN 1916-5439 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

22-407-11_w2

Avant-propos

Pour mener à bien sa mission, le ministère de l'Enseignement supérieur favorise l'accès au savoir en offrant un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport décrit l'important soutien financier que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, tant au secondaire (formation professionnelle) qu'à l'enseignement collégial ou universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2020-2021. Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte dans le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le second chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. De plus, l'expression « statistique non présentée » signifie que les chiffres évoqués ne sont pas présentés dans les tableaux.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2020-2021 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires était de 127 104 pour une aide financière totale de 1 milliard de dollars (1 118,5 M$) et une aide financière moyenne de 8 800 $.
- Le montant total en prêts a atteint 533,5 M$ et le montant total en bourses, 585,0 M$.
- La proportion de bénéficiaires ayant reçu une bourse était de 69,1 %.
- Le nombre de bénéficiaires qui ont reçu de l'aide financière uniquement sous forme de bourse (c'est-à-dire qui sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure) a baissé de 11,6 % pour s'établir à 5 635.
- Le taux global de participation était de 23,5 %. Plus précisément, il était de 23,5 % à la formation professionnelle au secondaire, de 15,4 % à la formation collégiale et de 33,2 % à la formation universitaire.
- La proportion de bénéficiaires ayant au moins un enfant à charge était de 28,1 %.
- Plus de 77,1 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.
- Enfin, 33,6 % des bénéficiaires n'étaient pas citoyens canadiens de naissance.

Bonifications et mesures mises en place pour 2020-2021 :

- Introduction d'une dépense admise extraordinaire en contexte de pandémie.
- Hausse de l'allocation pour du matériel d'appui à la formation.
- Augmentation des frais de subsistance.
- Exemption des revenus gagnés pendant la lutte contre la COVID-19.
- Augmentation du revenu protégé.
- Diminution de la contribution des tiers.
- Suspension du remboursement des dettes d'études et des intérêts sur ces dettes du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020.

Impacts de la pandémie

La pandémie ayant débuté au Québec à l'hiver 2020, des bonifications temporaires visant à soutenir les étudiantes et les étudiants ont été mises en œuvre pour l'année d'attribution 2020-2021. Ces mesures temporaires sont l'exemption des revenus gagnés pendant la lutte contre la COVID-19, l'introduction d'une dépense admise extraordinaire et la suspension du remboursement des dettes d'études et des intérêts sur ces dettes du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020.

La pandémie a eu un impact sur les revenus des bénéficiaires, notamment à cause des diverses prestations gouvernementales introduites dans ce contexte. On observe, en 2020-2021, une hausse de revenus chez les bénéficiaires qui résulte principalement de ces prestations.

Vocabulaire

Les définitions suivantes des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de pension alimentaire, de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant ou d'indemnités de décès, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'études et de recherche.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas avec un enfant à charge dans le cadre d'une vie maritale.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit l'enseignement secondaire, l'enseignement collégial ou l'enseignement universitaire.

Parent : Père ou mère de l'étudiante ou de l'étudiant, ou répondante ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est dans l'une des situations suivantes : est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge; habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge; bénéficie du programme Réussir; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, toute personne qui, entre deux périodes d'études, est dans l'une des situations suivantes : habite avec un enfant; est en situation grave et exceptionnelle; est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; bénéficie du programme Réussir et s'engage à poursuivre ses études; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

Revenus assimilables à des revenus d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] ou Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Retraite Québec ou Régime de pensions du Canada [RPC]) ou encore de prestations de retraite, ou sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Taux de participation : Proportion des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une aide financière pour leurs études, résidant au Québec et inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec. Ce taux ne tient pas compte des bénéficiaires inscrits à temps partiel et qui sont réputés à temps plein.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses 1

1.1 Présentation du Programme 1
1.2 Attribution de l'aide financière 2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires 14
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires 23
1.5 Contributions des tiers 29
1.6 Ressources financières des bénéficiaires 35
1.7 Dépenses admises 42
1.8 Demande d'aide financière 44
1.9 Prêts et remboursement 46

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière 49

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers 49
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales 49
2.3 Programme études-travail 49
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel 49
2.5 Programme de remise de dette 50
2.6 Programme de remboursement différé 50
2.7 Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires 50
2.8 Évolution des autres programmes d'aide financière 51

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2020-2021 2

Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2020-2021 8

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2020-2021 9

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021 11

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021 12

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2020 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière 13

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2020-2021 14

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2020-2021 14

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2020 16

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021 18

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'elles ou ils résidaient ou non chez leurs parents, 2020-2021 19

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiante ou d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021 21

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2020-2021 23

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2020-2021 24

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2020-2021 25

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2020-2021 26

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2020-2021 26

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, 2020-2021 27

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2020-2021 27

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2020-2021 27

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2020-2021 28

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021 30

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2020-2021 30

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2020-2021 31

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2020-2021 32

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2020-2021 32

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2020-2021 33

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2020-2021 33

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris la personne bénéficiaire, 2020-2021 33

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2020-2021 34

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2020-2021 34

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021 35

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2020-2021 36

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021 37

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021 38

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2020-2021 39

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la bourse d'études et de recherche, 2020-2021 39

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2020-2021 40

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2020-2021 40

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2020-2021 41

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2020-2021 42

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2020-2021 43

Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2020-2021 45

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2020-2021 46

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2021 47

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2016-2017 à 2020-2021 47

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2016-2017 à 2020-2021 48

Tableau 2.8.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2016-2017 à 2020-2021 52

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2020-2021 2

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2016-2017 à 2020-2021 3

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021 5

Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021 6

Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021 7

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021 10

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2020 15

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et âge médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2020 17

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2020 18

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021 20

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2020-2021 ... 22

Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2020-2021 23

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2020-2021 24

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2020-2021 24

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2016-2017 à 2020-2021 36

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2016-2017 à 2020-2021 43

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2016-2017 à 2020-2021 44

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses

Le présent chapitre décrit brièvement le Programme de prêts et bourses, la répartition de l'aide financière accordée et les caractéristiques des bénéficiaires.

1.1 Présentation du Programme

Le Programme de prêts et bourses est le principal programme d'aide financière aux études du ministère de l'Enseignement supérieur. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein, dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère, des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif, ce qui signifie que les étudiantes et les étudiants de même que, s'il y a lieu, leurs parents ou leur conjoint ou conjointe doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. L'aide financière est donc calculée de la façon suivante :

les dépenses admises - les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, on peut consulter le document *Une aide à votre portée* sur le site Web Québec.ca[1].

[1] Le document est également accessible à partir de l'adresse suivante : https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/16052.

1.2 Attribution de l'aide financière

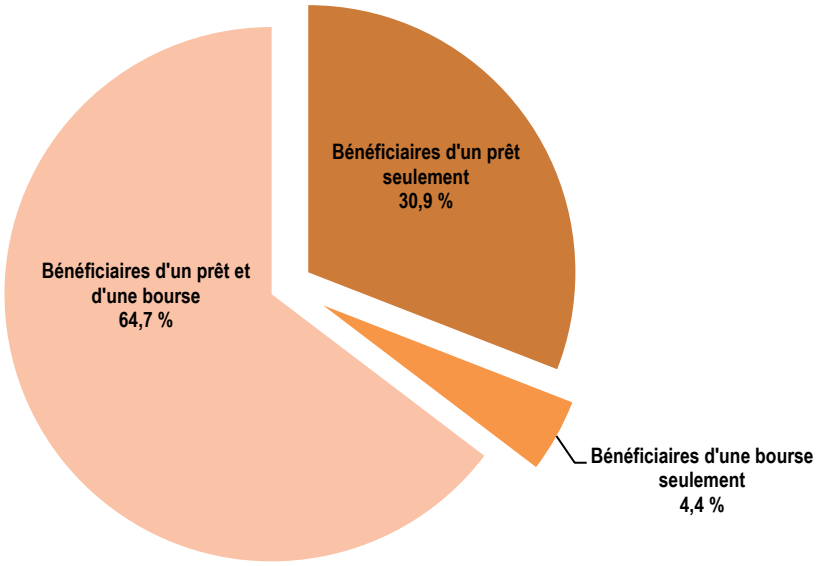
Le Programme de prêts et bourses prévoit le versement d'une aide financière aux études au cours d'une année d'attribution s'échelonnant de septembre à août. En 2020-2021, 127 104 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Au total, 1 milliard de dollars (1 118,5 M$) leur ont été attribués. Plus précisément, 39 284 bénéficiaires (30,9 %) ont obtenu uniquement un prêt et 82 185 (64,7 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt. Finalement, 5 635 personnes (4,4 %) ont reçu uniquement une bourse parce qu'elles sont atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études* (graphique 1.2.1).

En ce qui concerne les bénéficiaires d'une bourse consécutive à un prêt, en 2020-2021, l'aide était composée de 335,8 millions de dollars de prêts (38,6 %) et de 534,7 millions de dollars de bourses (61,4 %).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2020-2021

Forme d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Prêt seulement	39 284	197,7 M$	-	**197,7 M$**
Bourse seulement	5 635	-	50,3 M$	**50,3 M$**
Prêt et bourse	82 185	335,8 M$	534,7 M$	**870,4 M$**
Total des bénéficiaires	**127 104**	**533,5 M$**	**585,0 M$**	**1 118,5 M$**

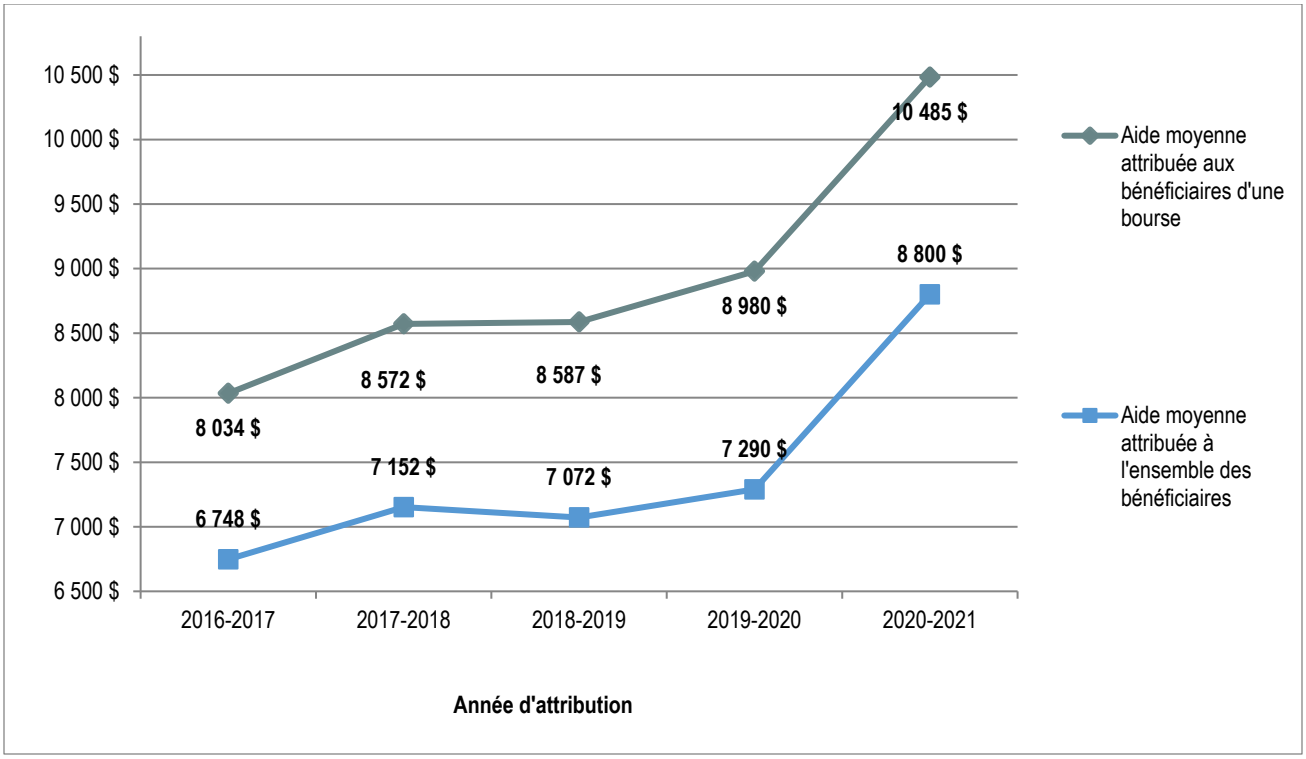
Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2020-2021



Au total, 121 469 personnes ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse), dont le montant moyen annuel était de 4 392 $. En 2019-2020, ce montant était de 3 678 $. La hausse est principalement due à l'augmentation de 350 $ par période de 4 mois de l'allocation pour du matériel d'appui à la formation, qui est entièrement attribuée sous forme de prêt. Cette allocation supplémentaire est optionnelle pour les bénéficiaires. Pour les 87 820 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffrait à 6 661 $. Ainsi, une somme annuelle totale de 533,5 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 47,7 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 585,0 millions de dollars (52,3 %) ont été versés sous forme de bourse.

Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 748 $ en 2016-2017 à 8 800 $ en 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 30,4 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 30,5 %, les montants étant respectivement de 8 034 $ et de 10 485 $ pour la même période. L'augmentation de l'aide moyenne est due en grande partie aux mesures qui ont été mises en place pour 2020-2021 (voir la page vi).

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2016-2017 à 2020-2021



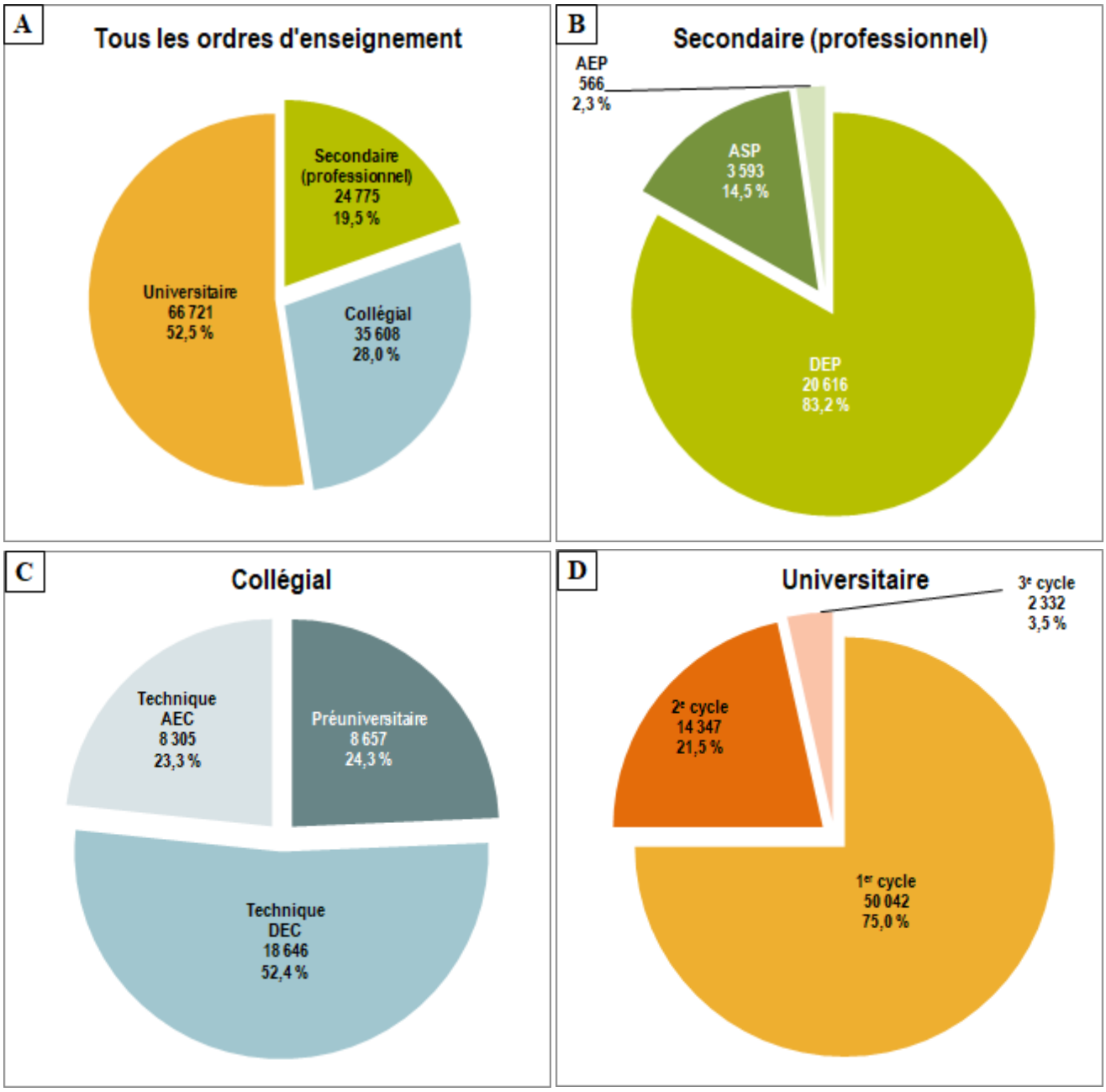
Plus de la moitié (52,5 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses fréquentaient un établissement d'enseignement universitaire en 2020-2021 (graphique 1.2.3 A). Ces personnes ont reçu 55,5 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 621,2 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne de 9 311 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Les bénéficiaires du 1er cycle représentaient 75,0 % des bénéficiaires à l'université (graphique 1.2.3 D), soit 39,4 % de l'ensemble des bénéficiaires. Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires du 2e et du 3e cycle ont reçu en moyenne les montants les plus élevés.

Par ailleurs, plus du quart (28,0 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces personnes ont reçu 25,4 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 284,0 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 7 977 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Comme le montre le graphique 1.2.3 C, ces bénéficiaires étaient majoritairement (52,4 %) à la formation technique (diplôme d'études collégiales [DEC]).

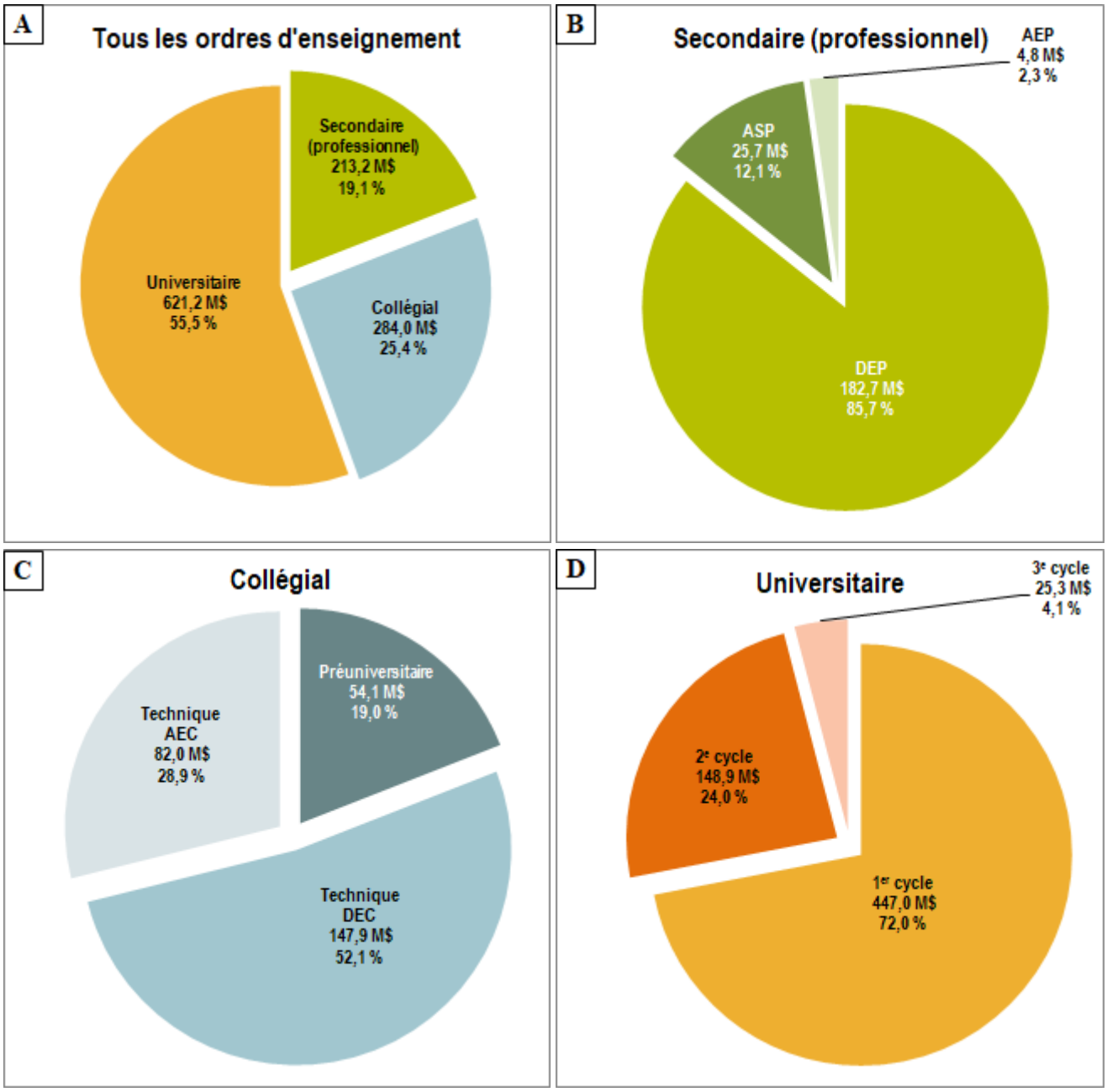
Notons également que 19,5 % des bénéficiaires étaient à la formation professionnelle au secondaire (graphique 1.2.3 A) et que ces personnes ont reçu 19,1 % de l'aide financière totale, soit 213,2 millions de dollars (graphique 1.2.4 A) pour une moyenne de 8 606 $ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). La grande majorité de ces personnes étudiaient (83,2 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B). Le montant moyen de l'aide était plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études professionnelles (AEP) (graphique 1.2.5).

Malgré les bonifications et améliorations apportées au Programme de prêts et bourses, nous continuons de percevoir une baisse de clientèle depuis 2016-2017. Elle s'est accentuée en 2020-2021, atteignant 11,6 %. Cette baisse touche tous les ordres d'enseignement : elle est de 10,7 % à la formation professionnelle au secondaire, de 15,0 % à la formation collégiale et de 10,0 % à la formation universitaire.

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

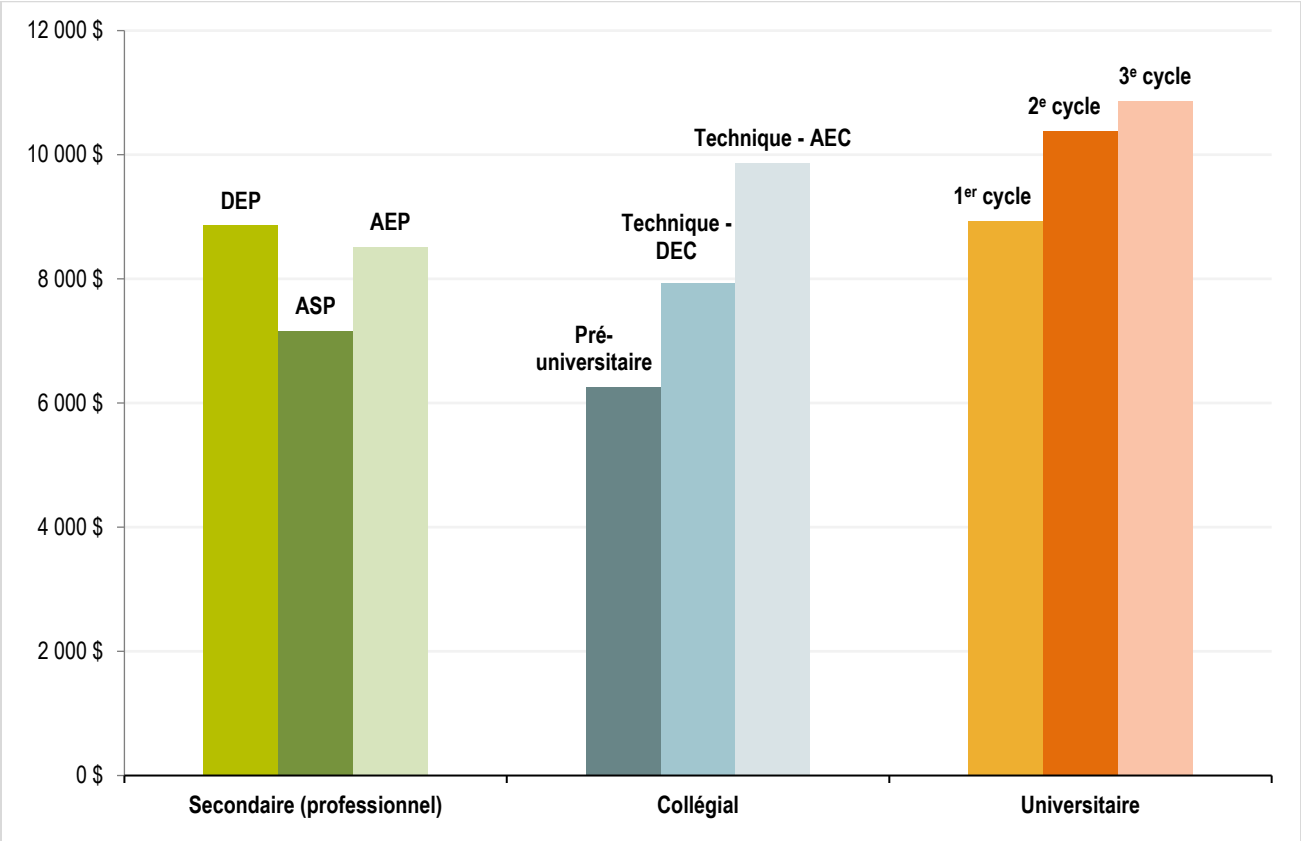


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**4 685**	**4 135 $**	**19,4 M$**	**469**	**7 178 $**	**3,4 M$**	**19 621**	**9 708 $**	**190,5 M$**	**24 775**	**8 606 $**	**213,2 M$**
	DEP	4 274	4 210 $	18,0 M$	433	7 252 $	3,1 M$	15 909	10 153 $	161,5 M$	20 616	8 860 $	182,7 M$
	ASP	352	3 380 $	1,2 M$	23	6 951 $	0,2 M$	3 218	7 581 $	24,4 M$	3 593	7 165 $	25,7 M$
	AEP	59	3 238 $	0,2 M$	13	5 126 $	0,1 M$	494	9 231 $	4,6 M$	566	8 512 $	4,8 M$
Collégial	**Total collégial**	**13 255**	**5 012 $**	**66,4 M$**	**1 767**	**8 304 $**	**14,7 M$**	**20 586**	**9 857 $**	**202,9 M$**	**35 608**	**7 977 $**	**284,0 M$**
	Préuniversitaire	2 958	3 488 $	10,3 M$	385	7 107 $	2,7 M$	5 314	7 733 $	41,1 M$	8 657	6 255 $	54,1 M$
	Technique – DEC	6 333	4 314 $	27,3 M$	1 114	8 385 $	9,3 M$	11 199	9 933 $	111,2 M$	18 646	7 932 $	147,9 M$
	Technique – AEC	3 964	7 265 $	28,8 M$	268	9 684 $	2,6 M$	4 073	12 422 $	50,6 M$	8 305	9 872 $	82,0 M$
Universitaire	**Total universitaire**	**21 344**	**5 244 $**	**111,9 M$**	**3 399**	**9 502 $**	**32,3 M$**	**41 978**	**11 364 $**	**477,0 M$**	**66 721**	**9 311 $**	**621,2 M$**
	1er cycle	16 515	5 003 $	82,6 M$	2 539	9 289 $	23,6 M$	30 988	10 998 $	340,8 M$	50 042	8 933 $	447,0 M$
	2e cycle	3 904	5 893 $	23,0 M$	716	9 651 $	6,9 M$	9 727	12 233 $	119,0 M$	14 347	10 379 $	148,9 M$
	3e cycle	925	6 806 $	6,3 M$	144	12 511 $	1,8 M$	1 263	13 656 $	17,2 M$	2 332	10 868 $	25,3 M$
Total		**39 284**	**5 033 $**	**197,7 M$**	**5 635**	**8 933 $**	**50,3 M$**	**82 185**	**10 591 $**	**870,4 M$**	**127 104**	**8 800 $**	**1 118,5 M$**

Le tableau 1.2.3 et le graphique 1.2.6 présentent la répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et le montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière. Comme il a été mentionné au début de ce chapitre, 64,7 % de l'ensemble des bénéficiaires ont reçu une aide financière sous forme de prêts et de bourses.

À la formation professionnelle au secondaire, 79,2 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 2 980 $ et 6 728 $. À titre de comparaison, presque tous ceux et celles qui poursuivaient des études menant à une ASP (89,6 %) ont reçu un prêt et une bourse, comme cela a été le cas aussi pour la majorité dans les programmes menant au DEP (77,2 %) et à l'AEP (87,3 %).

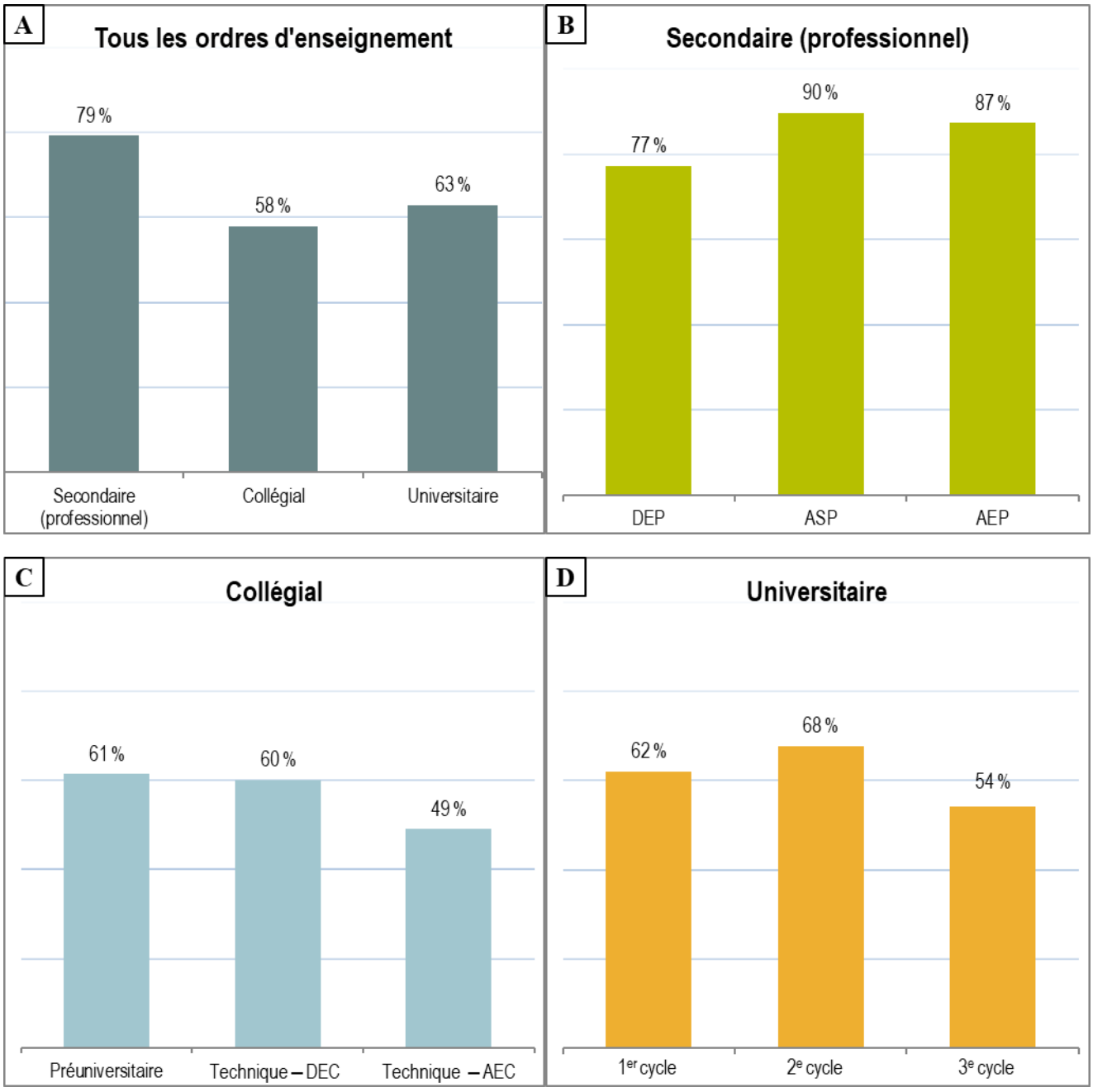
Au collégial, 57,8 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 4 021 $ et de 5 837 $. Un peu moins d'un bénéficiaire sur deux (49,0 %) a reçu un prêt et une bourse à la formation technique menant à une attestation d'études collégiales (AEC). À titre de comparaison, 60,1 % des bénéficiaires qui suivaient une formation technique menant au DEC et 61,4 % des bénéficiaires à la formation préuniversitaire ont reçu un prêt et une bourse.

À la formation universitaire, 62,9 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 4 634 $ et de 6 730 $. Un peu plus de la moitié des bénéficiaires (54,2 %) ont reçu un prêt et une bourse pour des études au 3e cycle, comparativement à 61,9 % au 1er cycle et à 67,8 % au 2e cycle.

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total en prêts	Montant total en bourses	Montant total d'aide
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**19 621**	**2 980 $**	**6 728 $**	**9 708 $**	**58,5 M$**	**132,0 M$**	**190,5 M$**
	DEP	15 909	3 259 $	6 894 $	10 153 $	51,8 M$	109,7 M$	161,5 M$
	ASP	3 218	1 728 $	5 852 $	7 581 $	5,6 M$	18,8 M$	24,4 M$
	AEP	494	2 159 $	7 072 $	9 231 $	1,1 M$	3,5 M$	4,6 M$
Collégial	**Total collégial**	**20 586**	**4 021 $**	**5 837 $**	**9 857 $**	**82,8 M$**	**120,2 M$**	**202,9 M$**
	Préuniversitaire	5 314	3 461 $	4 273 $	7 733 $	18,4 M$	22,7 M$	41,1 M$
	Technique – DEC	11 199	3 984 $	5 949 $	9 933 $	44,6 M$	66,6 M$	111,2 M$
	Technique – AEC	4 073	4 853 $	7 569 $	12 422 $	19,8 M$	30,8 M$	50,6 M$
Universitaire	**Total universitaire**	**41 978**	**4 634 $**	**6 730 $**	**11 364 $**	**194,5 M$**	**282,5 M$**	**477,0 M$**
	1er cycle	30 988	4 329 $	6 668 $	10 998 $	134,2 M$	206,6 M$	340,8 M$
	2e cycle	9 727	5 355 $	6 878 $	12 233 $	52,1 M$	66,9 M$	119,0 M$
	3e cycle	1 263	6 564 $	7 092 $	13 656 $	8,3 M$	9,0 M$	17,2 M$
	Total des bénéficiaires	**82 185**	**4 086 $**	**6 506 $**	**10 591 $**	**335,8 M$**	**534,7 M$**	**870,4 M$**

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021



Rappelons que le montant moyen d'aide financière accordé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses se chiffrait à 8 800 $ en 2020-2021. Près de la moitié (47,5 %) de l'ensemble des bénéficiaires ont obtenu une aide financière totale de plus de 8 000 $.

La distribution de l'aide financière varie selon l'ordre d'enseignement et le type de formation. On observe en effet une concentration de montants se situant entre 4 000 $ et 8 000 $ à la formation professionnelle au secondaire chez les bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une ASP. La tendance est bien différente pour les bénéficiaires dont le cheminement mène à une AEC, qui ont été plusieurs à recevoir des montants nettement plus élevés. Finalement, les bénéficiaires inscrits à l'université, notamment aux cycles supérieurs, ont été les plus nombreux à recevoir une aide financière de plus de 10 000 $. La présence de droits de scolarité universitaires et la reconnaissance de l'autonomie aux cycles supérieurs contribuent à ce phénomène.

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide total attribué					
		2 000 $ ou moins	De 2 001 $ à 4 000 $	De 4 001 $ à 6 000 $	De 6 001 $ à 8 000 $	De 8 001 $ à 10 000 $	10 001 $ ou plus
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**8,3 %**	**12,7 %**	**16,4 %**	**17,1 %**	**11,4 %**	**34,0 %**
	DEP	8,6 %	12,7 %	14,9 %	15,7 %	11,4 %	36,7 %
	ASP	6,5 %	13,3 %	24,8 %	25,4 %	11,5 %	18,5 %
	AEP	8,3 %	10,6 %	17,7 %	14,7 %	12,7 %	36,0 %
Collégial	**Total collégial**	**5,7 %**	**20,2 %**	**15,7 %**	**15,4 %**	**11,6 %**	**31,4 %**
	Préuniversitaire	8,8 %	27,0 %	20,5 %	16,2 %	9,3 %	18,2 %
	Technique – DEC	5,3 %	22,1 %	14,1 %	14,7 %	12,1 %	31,7 %
	Technique – AEC	3,7 %	9,0 %	14,4 %	15,9 %	12,7 %	44,3 %
Universitaire	**Total universitaire**	**2,7 %**	**13,8 %**	**19,0 %**	**13,8 %**	**11,4 %**	**39,3 %**
	1er cycle	3,0 %	15,2 %	20,2 %	13,5 %	11,5 %	36,6 %
	2e cycle	1,5 %	10,4 %	15,8 %	14,2 %	11,0 %	47,1 %
	3e cycle	2,1 %	6,0 %	13,5 %	16,0 %	12,3 %	50,1 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**4,6 %**	**15,4 %**	**17,6 %**	**14,9 %**	**11,5 %**	**36,0 %**

Rappelons que le montant moyen des bourses attribuées dans le cadre du Programme de prêts et bourses s'établissait à 6 661 $ en 2020-2021. Une proportion de 67,8 % des boursières et des boursiers à l'université ont reçu plus de 4 000 $, comparativement à 58,5 % au collégial et à 71,9 % au secondaire (tableau 1.2.5).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant de bourse attribué					
		2 000 $ ou moins	De 2 001 $ à 4 000 $	De 4 001 $ à 6 000 $	De 6 001 $ à 8 000 $	De 8 001 $ à 10 000 $	10 001 $ ou plus
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**11,4 %**	**16,7 %**	**23,5 %**	**15,7 %**	**11,0 %**	**21,7 %**
	DEP	11,8 %	16,8 %	21,0 %	15,2 %	11,4 %	23,7 %
	ASP	9,3 %	16,8 %	35,4 %	18,8 %	8,6 %	11,1 %
	AEP	9,7 %	14,6 %	25,4 %	13,2 %	11,6 %	25,4 %
Collégial	**Total collégial**	**19,4 %**	**22,2 %**	**15,5 %**	**13,1 %**	**12,8 %**	**17,1 %**
	Préuniversitaire	28,7 %	30,3 %	13,7 %	10,2 %	10,9 %	6,2 %
	Technique – DEC	17,6 %	20,8 %	16,3 %	14,6 %	13,7 %	17,0 %
	Technique – AEC	12,0 %	15,4 %	15,8 %	12,8 %	12,6 %	31,5 %
Universitaire	**Total universitaire**	**14,6 %**	**17,6 %**	**18,1 %**	**13,3 %**	**11,2 %**	**25,2 %**
	1er cycle	15,2 %	17,9 %	18,7 %	12,9 %	10,4 %	24,9 %
	2e cycle	12,8 %	17,1 %	16,7 %	14,5 %	13,7 %	25,2 %
	3e cycle	12,6 %	14,6 %	15,3 %	15,1 %	10,3 %	32,1 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**15,0 %**	**18,6 %**	**18,7 %**	**13,8 %**	**11,5 %**	**22,3 %**

À l'automne 2020, le taux de participation au Programme de prêts et bourses était de 23,5 % (tableau 1.2.6). Le plus haut taux de participation était observé à l'enseignement universitaire, où 33,2 % des étudiantes et des étudiants bénéficiaient de ce programme, comparativement à 23,5 % à la formation professionnelle au secondaire et à 15,4 % au collégial subventionné[2].

À l'enseignement universitaire, c'est au 2e cycle que le taux de participation était le plus élevé, atteignant 51,1 %, alors qu'il était de 30,7 % au 1er cycle et de 25,1 % au 3e cycle. Par ailleurs, 23,4 % des étudiantes et des étudiants fréquentant l'université ont reçu une bourse. C'est également au 2e cycle que la plus grande proportion de boursières et de boursiers se trouvait (37,9 %).

Au collégial subventionné, 8,2 % des étudiantes et des étudiants de la formation préuniversitaire ont obtenu une aide financière, comparativement à 21,2 % pour la formation technique menant à un DEC et à 32,7 % pour la formation technique menant à une AEC. Pour ce qui est de la bourse, 10,6 % des étudiantes et des étudiants des collèges en ont bénéficié.

À la formation professionnelle au secondaire, les élèves inscrits à un programme menant à un DEP, à une ASP ou à une AEP ont eu droit à une aide financière dans des proportions respectives de 28,7 %, de 20,5 % et de 3,0 %. Finalement, 19,2 % des élèves de la formation professionnelle ont bénéficié d'une bourse.

[2] Les données de l'enseignement collégial non subventionné sont exclues, car elles n'étaient pas disponibles.

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2020 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**23,1 %**	**19,2 %**	**23,5 %**
	DEP	28,1 %	22,9 %	28,7 %
	ASP	20,3 %	18,9 %	20,5 %
	AEP	2,9 %	2,7 %	3,0 %
Collégial subventionné	**Total collégial**	**14,6 %**	**10,6 %**	**15,4 %**
	Préuniversitaire	7,9 %	5,3 %	8,2 %
	Technique – DEC	19,9 %	14,4 %	21,2 %
	Technique – AEC	31,6 %	25,5 %	32,7 %
Universitaire	**Total universitaire**	**32,0 %**	**23,4 %**	**33,2 %**
	1er cycle	29,6 %	21,4 %	30,7 %
	2e cycle	49,1 %	37,9 %	51,1 %
	3e cycle	23,6 %	15,7 %	25,1 %
Total des bénéficiaires		**22,6 %**	**16,9 %**	**23,5 %**

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Le tableau 1.3.1 et le tableau 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires en ce qui concerne l'année 2020-2021. La majorité des bénéficiaires étaient de citoyenneté canadienne, 66,4 % étant nés au Canada et 13,7 %, naturalisés Canadiens. De plus, environ une personne sur cinq (19,2 %) avait le statut de résidente permanente ou de résident permanent. Les bénéficiaires étaient en grande majorité célibataires (74,8 %).

Nous notons, depuis plusieurs années, des changements majeurs au regard des composantes démographiques liées aux bénéficiaires. Par exemple, le nombre de bénéficiaires qui ne sont pas canadiens de naissance est passé de 38 955 à 53 732 entre 2010 et 2018, ce qui représente une augmentation de 37,9 %. Cependant, cette catégorie a connu une baisse en 2019-2020 et 2020-2021. En effet, le nombre de personnes dans cette catégorie était respectivement de 47 995 et 42 708, ce qui correspond à une baisse de 20,5 % en deux ans. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires mariés ou unis civilement à une autre personne a connu une hausse importante entre 2010 et 2018, pour une augmentation de plus de 48,9 %, alors que ce nombre a baissé de façon importante en 2019-2020 et 2020-2021, passant de 33 753 à 29 894 puis à 26 891.

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2020-2021

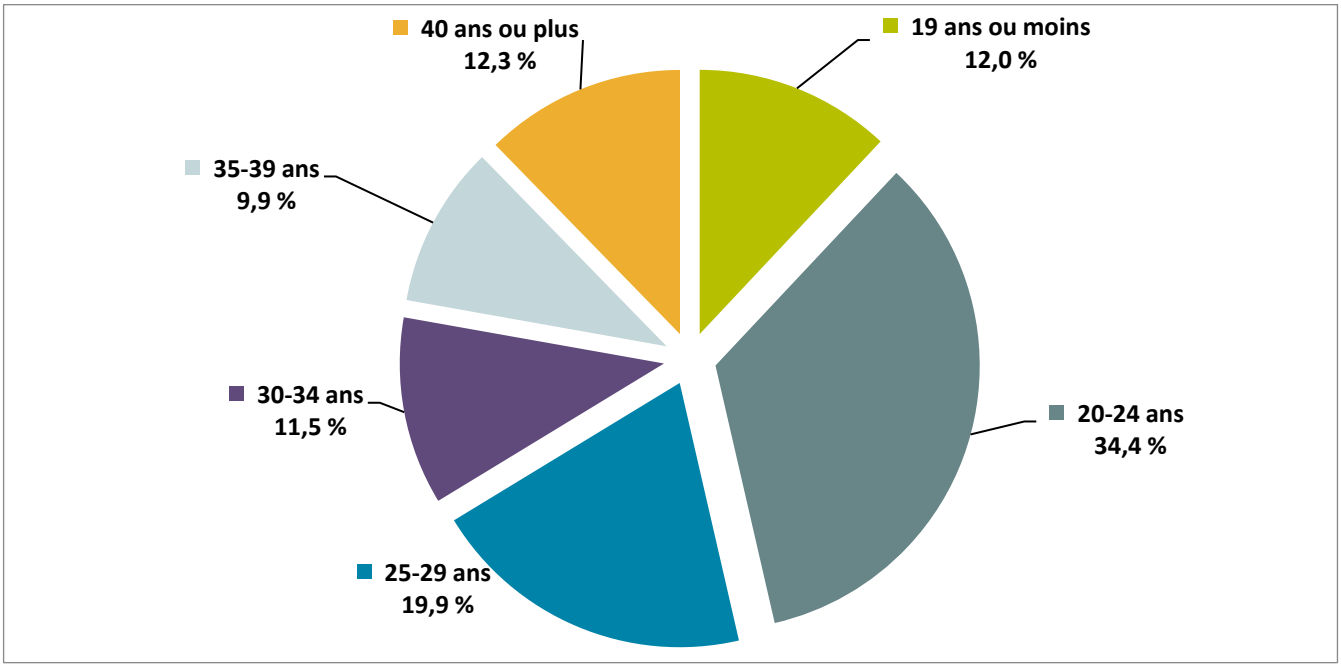
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	84 396	66,4 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	17 460	13,7 %
Résidence permanente	24 462	19,2 %
Statut de réfugiée ou de réfugié	786	0,6 %
Total des bénéficiaires	**127 104**	**100,0 %**

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2020-2021

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	95 014	74,8 %
Mariée ou marié, ou unie ou uni civilement	26 891	21,2 %
Divorcée ou divorcé	2 423	1,9 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	2 562	2,0 %
Veuve ou veuf	214	0,2 %
Total des bénéficiaires	**127 104**	**100,0 %**

Le graphique 1.3.1 montre que 66,3 % des bénéficiaires étaient âgés de moins de 30 ans, avec une majorité (34,4 %) dans la catégorie des 20-24 ans. L'âge des bénéficiaires étant déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, il s'agit ici du 30 septembre 2020.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2020



Le tableau 1.3.3 indique que près de la moitié des bénéficiaires qui étudiaient à l'université (32 258, soit 48,3 %) étaient âgés de 20 à 24 ans. La plupart d'entre eux étaient au 1er cycle universitaire. Ceux du 2e cycle se répartissent principalement dans les catégories des 20-24 ans et des 25-29 ans. Finalement, ceux du 3e cycle composent majoritairement les catégories des 25-29 ans et des 30-34 ans.

Au collégial, 19 522 bénéficiaires, soit 54,8 % étaient âgés de moins de 25 ans. En ce qui a trait à la formation préuniversitaire, les bénéficiaires étaient plus jeunes (avec une majorité de 19 ans ou moins), alors que dans les programmes conduisant à une AEC, elles et ils étaient plus âgés (la majorité ayant 30 ans ou plus).

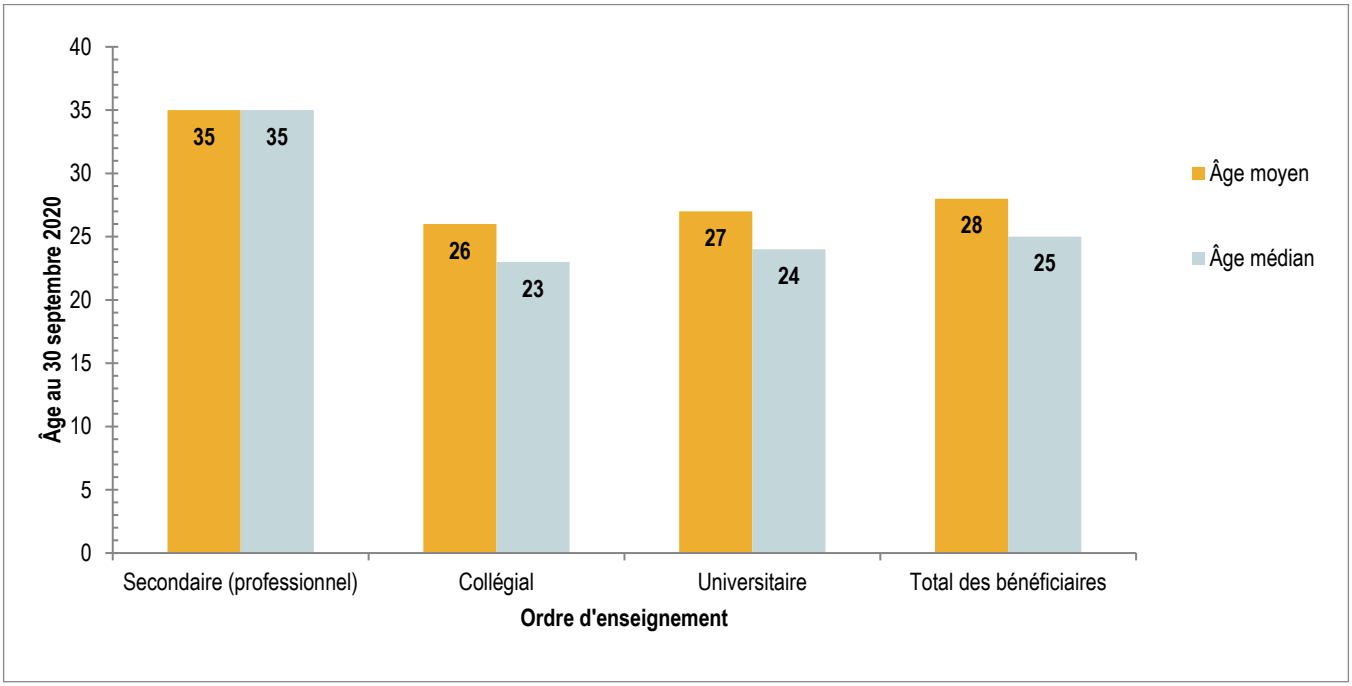
Enfin, à la formation professionnelle au secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge est plus uniforme (tableau 1.3.3). Par contre, les programmes conduisant à une ASP comptaient relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Pour ce qui est des programmes menant à une AEP, près de la moitié des bénéficiaires se trouvaient dans la catégorie des 40 ans ou plus.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2020

		Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2020						
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**19 ans ou moins**	**20-24 ans**	**25-29 ans**	**30-34 ans**	**35-39 ans**	**40 ans ou plus**	**Total**
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**1 716**	**2 730**	**3 602**	**4 315**	**4 920**	**7 492**	**24 775**
	DEP	1 627	2 540	3 146	3 536	3 897	5 870	20 616
	ASP	82	163	401	698	873	1 376	3 593
	AEP	7	27	55	81	150	246	566
Collégial	**Total collégial**	**10 742**	**8 780**	**5 423**	**3 815**	**3 201**	**3 647**	**35 608**
	Préuniversitaire	5 634	1 759	581	287	209	187	8 657
	Technique – DEC	4 809	5 593	3 294	1 983	1 520	1 447	18 646
	Technique – AEC	299	1 428	1 548	1 545	1 472	2 013	8 305
Universitaire	**Total universitaire**	**2 754**	**32 258**	**16 260**	**6 444**	**4 455**	**4 550**	**66 721**
	1er cycle	2 735	25 898	10 470	4 579	3 242	3 118	50 042
	2e cycle	19	6 010	4 825	1 426	971	1 096	14 347
	3e cycle	0	350	965	439	242	336	2 332
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**15 212**	**43 768**	**25 285**	**14 574**	**12 576**	**15 689**	**127 104**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**12,0 %**	**34,4 %**	**19,9 %**	**11,5 %**	**9,9 %**	**12,3 %**	**100,0 %**

Le graphique 1.3.2 indique qu'en ce qui concerne la formation professionnelle au secondaire, les bénéficiaires étaient plus âgés que ceux et celles à la formation collégiale ou universitaire.

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et âge médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2020



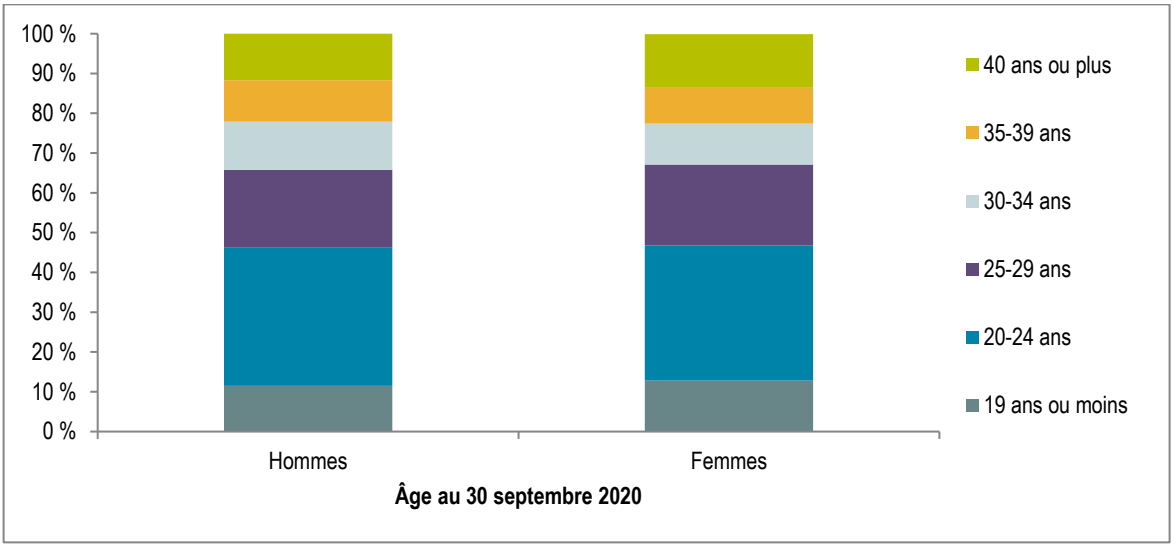
En 2020-2021, environ 64,2 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes au sein de tous les ordres d'enseignement et dans tous les types de formation. C'est à la formation professionnelle au secondaire, dans les programmes menant à une AEP, que la majorité féminine était la plus importante, avec un taux de représentation de 87,8 %. Au collégial, la présence majoritaire des femmes pouvait aussi être observée à la formation technique menant à un DEC, où elles constituaient 69,3 % des bénéficiaires.

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Femmes		Hommes	
		Nombre de bénéficiaires	%	Nombre de bénéficiaires	%
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**16 094**	**65,0 %**	**8 681**	**35,0 %**
	DEP	13 366	64,8 %	7 250	35,2 %
	ASP	2 231	62,1 %	1 362	37,9 %
	AEP	497	87,8 %	69	12,2 %
Collégial	**Total collégial**	**23 678**	**66,5 %**	**11 930**	**33,5 %**
	Préuniversitaire	5 601	64,7 %	3 056	35,3 %
	Technique – DEC	12 921	69,3 %	5 725	30,7 %
	Technique – AEC	5 156	62,1 %	3 149	37,9 %
Universitaire	**Total universitaire**	**41 798**	**62,6 %**	**24 923**	**37,4 %**
	1er cycle	31 443	62,8 %	18 599	37,2 %
	2e cycle	8 928	62,2 %	5 419	37,8 %
	3e cycle	1 427	61,2 %	905	38,8 %
Total des bénéficiaires		**81 570**	**64,2 %**	**45 534**	**35,8 %**

Quant à la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge, elle était similaire selon le sexe, comme le montre le graphique 1.3.3.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2020

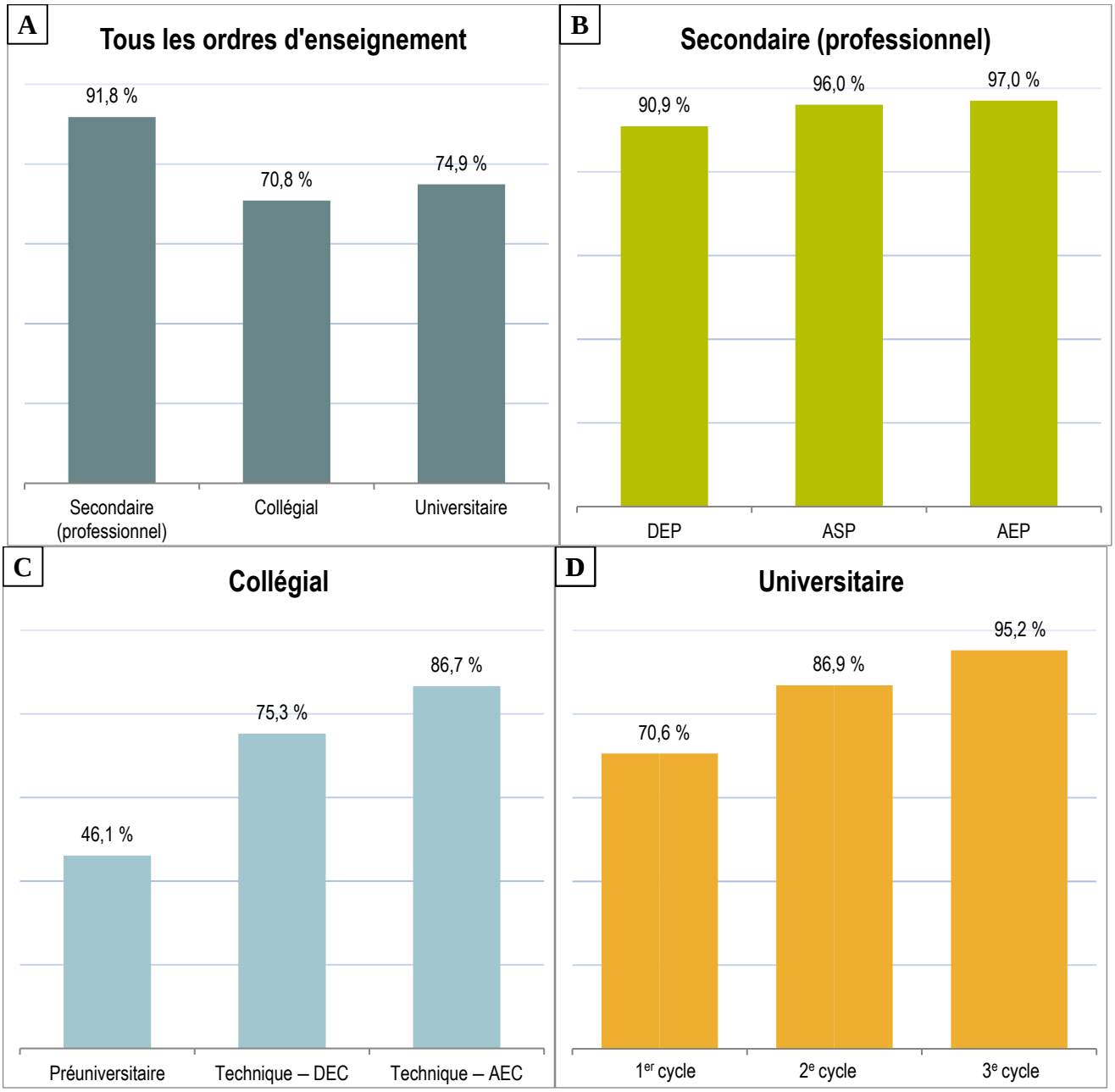


Par ailleurs, le fait qu'une ou un bénéficiaire réside ou non chez ses parents influe sur le montant d'aide financière qui lui est accordé. Le tableau 1.3.5 et le graphique 1.3.4 permettent d'observer que 97 958 bénéficiaires (77,1 %) ne résidaient pas chez leurs parents en 2020-2021 et que ces personnes recevaient, en moyenne, une aide financière de 9 843 $, comparativement à 5 293 $ pour celles qui résidaient chez leurs parents. C'est à la formation professionnelle au secondaire que le taux de bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents était le plus élevé, atteignant 91,8 %, suivi de 74,9 % à la formation universitaire et de 70,8 % à la formation collégiale. Notons que la formation préuniversitaire au collégial est le seul type de formation où les bénéficiaires qui résidaient chez leurs parents étaient plus nombreux que celles et ceux qui se trouvaient dans la situation contraire.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'elles ou ils résidaient ou non chez leurs parents, 2020-2021

		Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**	**Nombre de bénéficiaires**	**Aide moyenne**
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**2 041**	**4 183 $**	**22 734**	**9 003 $**
	DEP	1 882	4 292 $	18 734	9 319 $
	ASP	142	2 837 $	3 451	7 343 $
	AEP	17	3 429 $	549	8 669 $
Collégial	**Total collégial**	**10 381**	**4 772 $**	**25 227**	**9 295 $**
	Préuniversitaire	4 662	4 497 $	3 995	8 306 $
	Technique – DEC	4 611	4 325 $	14 035	9 117 $
	Technique – AEC	1 108	7 789 $	7 197	10 193 $
Universitaire	**Total universitaire**	**16 724**	**5 751 $**	**49 997**	**10 502 $**
	1er cycle	14 731	5 631 $	35 311	10 310 $
	2e cycle	1 882	6 581 $	12 465	10 952 $
	3e cycle	111	7 681 $	2 221	11 028 $
Total		**29 146**	**5 293 $**	**97 958**	**9 843 $**

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021



Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être aux études à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le *Règlement sur l'aide financière aux études*, il est toutefois possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

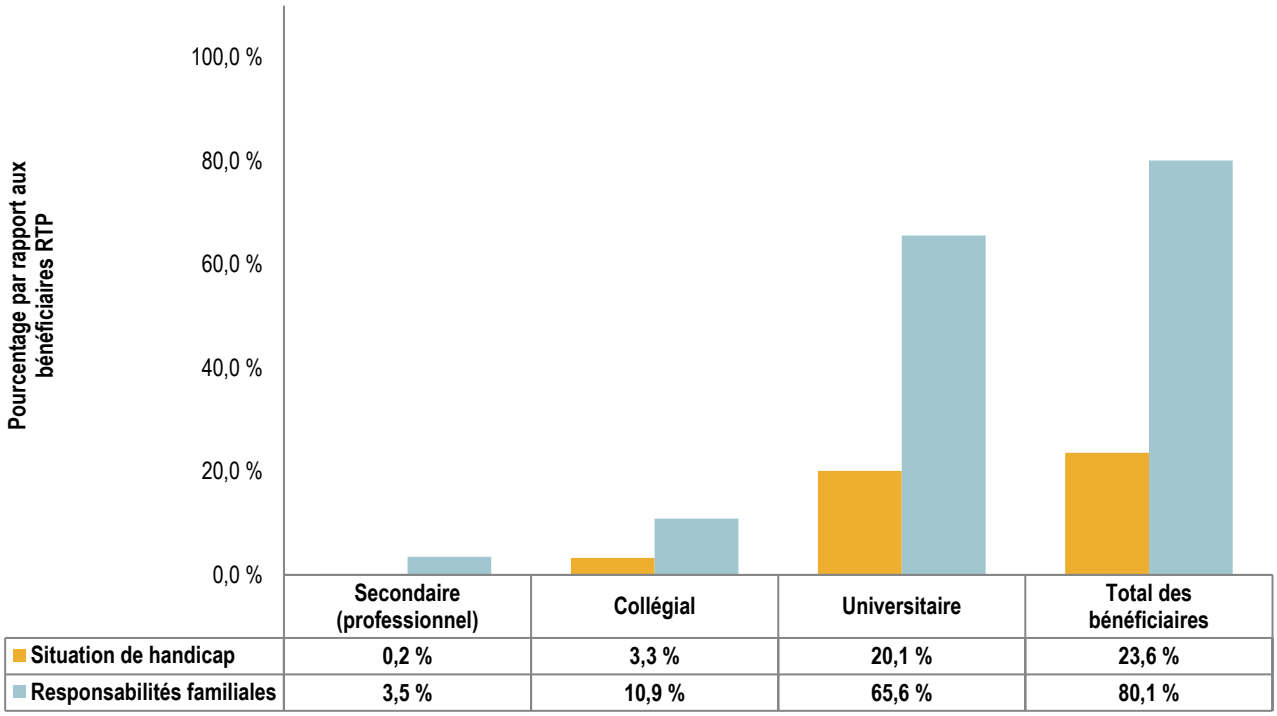
En 2020-2021, 9 042 personnes qui étudiaient à temps partiel ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention d'un statut de réputée ou de réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ces personnes représentaient 7,1 % de l'ensemble des 127 104 bénéficiaires du Programme. C'est au 1er cycle universitaire que la majorité de ces bénéficiaires se trouvaient (6 419, soit 71,0 %).

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiante ou d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputée ou réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**333**	**3,7 %**
	DEP	300	3,3 %
	ASP	28	0,3 %
	AEP	5	0,1 %
Collégial	**Total collégial**	**1 230**	**13,6 %**
	Préuniversitaire	372	4,1 %
	Technique – DEC	614	6,8 %
	Technique – AEC	244	2,7 %
Universitaire	**Total universitaire**	**7 479**	**82,7 %**
	1er cycle	6 419	71,0 %
	2e cycle	1 022	11,3 %
	3e cycle	38	0,4 %
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**9 042**	**100,0 %**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**7,1 %**	

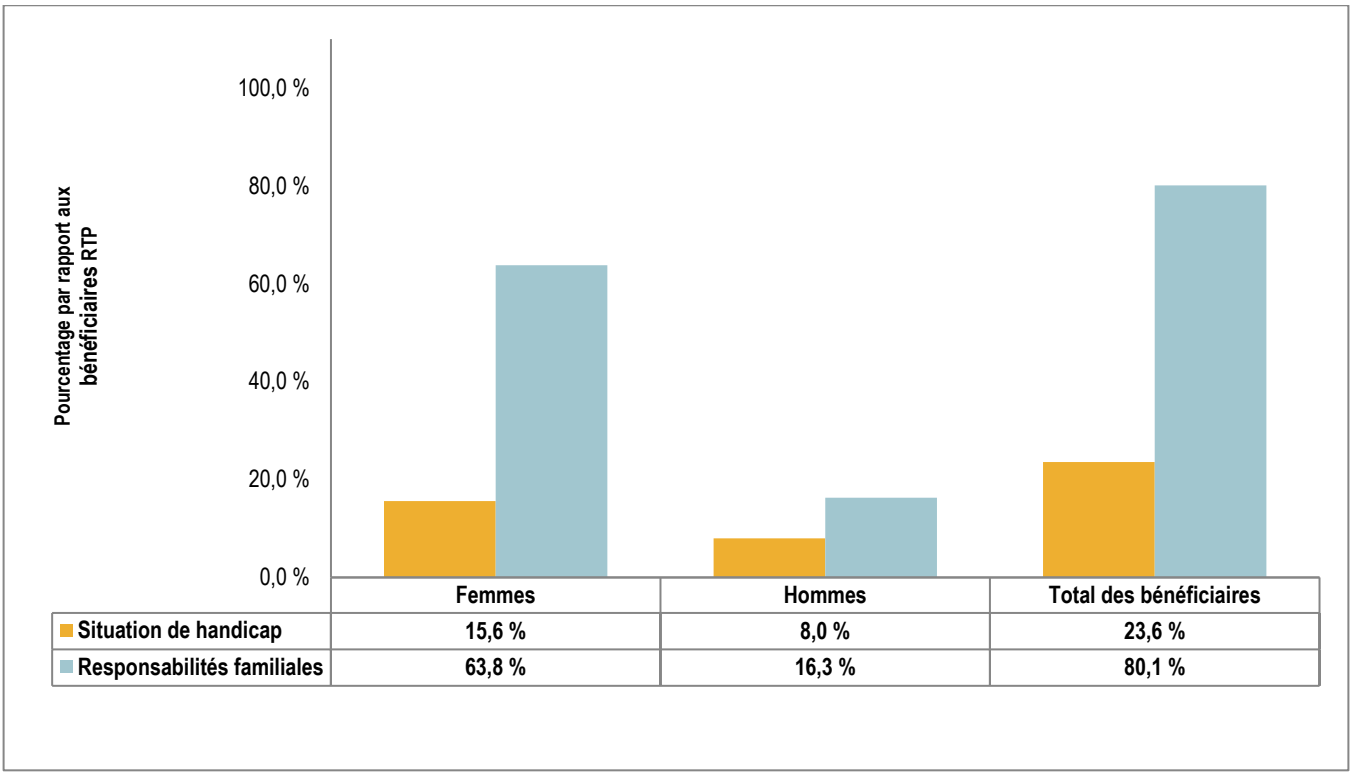
La grande majorité (80,1 %) des bénéficiaires réputés aux études à temps plein avaient ce statut en raison de leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.5). Il est à noter qu'en 2020-2021, 334 bénéficiaires (3,7 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois en raison de leurs responsabilités familiales et de leur situation de handicap (statistique non présentée).

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2020-2021



	Secondaire (professionnel)	Collégial	Universitaire	Total des bénéficiaires
Situation de handicap	0,2 %	3,3 %	20,1 %	23,6 %
Responsabilités familiales	3,5 %	10,9 %	65,6 %	80,1 %

Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2020-2021



	Femmes	Hommes	Total des bénéficiaires
Situation de handicap	15,6 %	8,0 %	23,6 %
Responsabilités familiales	63,8 %	16,3 %	80,1 %

1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

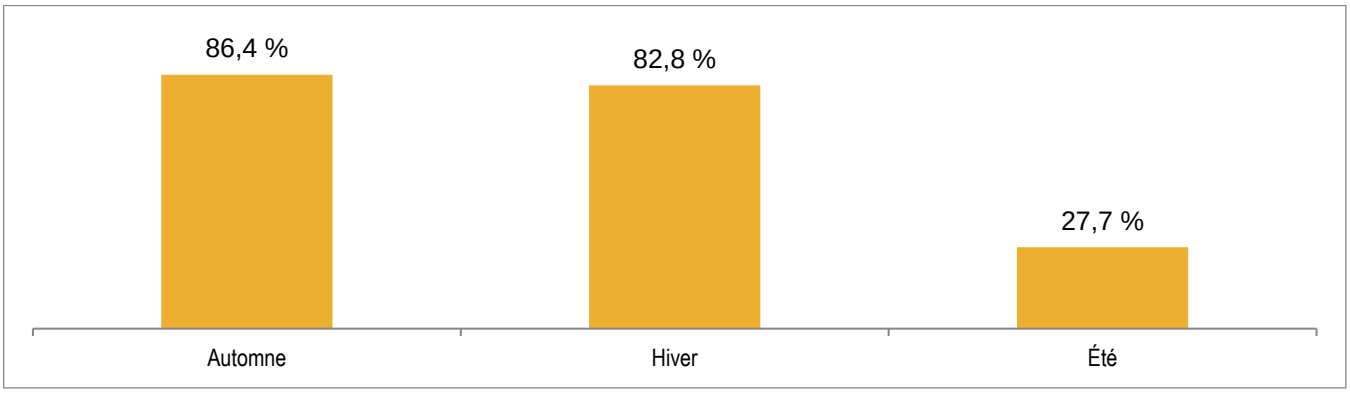
Le tableau 1.4.1 indique une plus forte proportion de bénéficiaires qui ont reçu une aide financière du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres (automne 2020 et hiver 2021), alors que 21,9 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2020, hiver 2021 et été 2021). Notons par ailleurs que 51,7 % des étudiantes et des étudiants ne suivaient pas un cheminement traditionnel.

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2020-2021

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	61 434	48,3 %
Automne, hiver et été	27 896	21,9 %
Automne seulement	19 042	15,0 %
Hiver seulement	11 439	9,0 %
Hiver et été	4 488	3,5 %
Été seulement	1 427	1,1 %
Automne et été	1 378	1,1 %
Total des bénéficiaires	**127 104**	**100,0 %**

Le graphique 1.4.1 indique qu'au total, 86,4 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 82,8 % à l'hiver et à 27,7 % à l'été.

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2020-2021

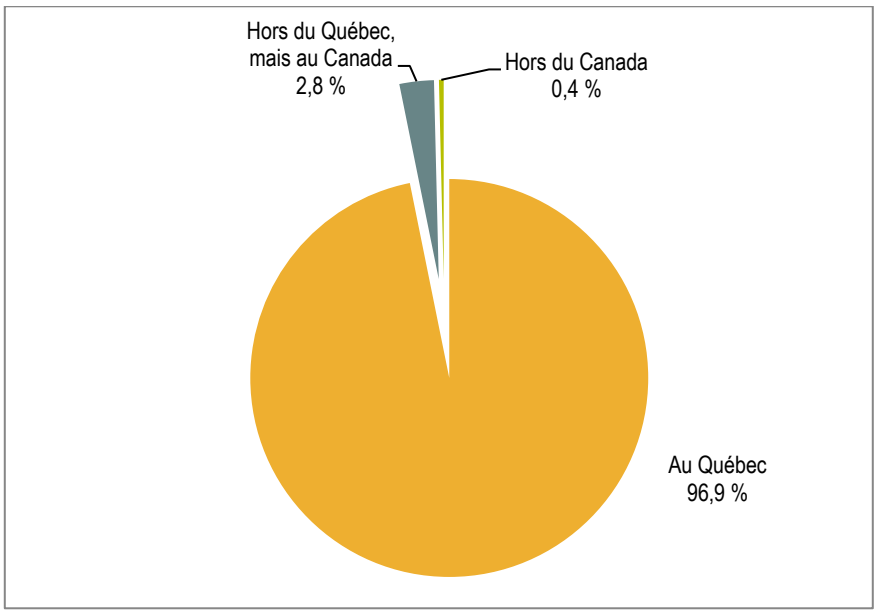


Le tableau 1.4.2 et le graphique 1.4.2 montrent que la grande majorité (96,9 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement situé au Québec, alors que 2,8 % étudiaient à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Moins de 1 % des bénéficiaires étudiaient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2020-2021

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	123 117	1 066,2 M$
Hors du Québec, mais au Canada	3 519	44,7 M$
Hors du Canada	468	7,7 M$
Total	**127 104**	**1 118,5 M$**

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2020-2021



Le tableau 1.4.3, le tableau 1.4.4 ainsi que le tableau 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide financière attribué répartis selon les dix établissements québécois où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires et selon l'ordre d'enseignement. Pour la formation professionnelle au secondaire, l'établissement occupant la première place est le Centre de formation professionnelle des Carrefours, avec 2 891 bénéficiaires. Au collégial, il s'agit du Cégep d'Ahuntsic (1 233 bénéficiaires) et, à l'enseignement universitaire, de l'Université de Montréal (11 303 bénéficiaires).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2020-2021

Enseignement secondaire (formation professionnelle) Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Centre de formation professionnelle des Carrefours	2 891	23,5 M$
Centre de carrières Saint Pius X	2 547	21,7 M$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	1 696	14,2 M$
Centre de formation professionnelle des Riverains	1 369	9,5 M$
Centre de formation professionnelle ACCESS Cleghorn	1 332	13,2 M$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	622	4,9 M$
Centre de formation professionnelle du Grand-Fjord	606	6,3 M$
École des métiers spécialisés de Laval (EMS de Laval)	416	4,1 M$
Centre de formation professionnelle de Nicolet	325	3,4 M$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	311	2,4 M$
Autres établissements	12 660	110,0 M$
Total pour l'enseignement secondaire (formation professionnelle)	**24 775**	**213,2 M$**

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2020-2021

Enseignement collégial Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Cégep d'Ahuntsic	1 233	8,8 M$
Cégep de Sherbrooke	1 213	8,3 M$
Collège LaSalle	1 163	13,6 M$
Cégep de Sainte-Foy	1 101	7,5 M$
Cégep du Vieux Montréal	1 007	7,5 M$
Cégep François-Xavier Garneau	953	6,1 M$
Cégep de Maisonneuve	903	6,8 M$
Cégep de Saint-Jérôme	889	6,3 M$
Collège Dawson	888	6,3 M$
Cégep de Trois-Rivières	812	5,4 M$
Autres établissements	24 742	200,4 M$
Total pour l'enseignement collégial	**34 904**	**277,0 M$**

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2020-2021

Enseignement universitaire Établissements	Nombre de bénéficiaires[1]	Montant d'aide
Université de Montréal	11 303	107,4 M$
Université Laval	11 032	99,1 M$
Université du Québec à Montréal	8 169	70,8 M$
Université de Sherbrooke	6 614	62,9 M$
Université Concordia	5 372	43,6 M$
Université McGill	4 122	43,1 M$
Université du Québec à Trois-Rivières	3 704	34,0 M$
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	2 514	23,0 M$
École Polytechnique de Montréal	1 672	14,6 M$
École de technologie supérieure	1 668	13,2 M$
Autres établissements	7 268	64,2 M$
Total pour l'enseignement universitaire	**63 438**	**575,9 M$**

1. Le nombre de bénéficiaires inclut les étudiantes et les étudiants des universités et de tous les campus affiliés.

Au total, 88,9 % (3 127) des 3 519 personnes qui bénéficiaient du Programme en étudiant au Canada, ailleurs qu'au Québec, fréquentaient un établissement situé Ontario (tableau 1.4.7), la province la plus accessible pour les étudiantes et les étudiants du Québec. Cette tendance était encore plus marquée dans la capitale fédérale : le tableau 1.4.6 montre que près des deux tiers (2 216, soit 63,0 %) des bénéficiaires qui fréquentaient un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudiaient à Ottawa, principalement à l'Université d'Ottawa, au collège La Cité, à l'Université Carleton ou au Collège Algonquin.

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, 2020-2021

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	1 503	19,8 M$
La Cité (Ottawa)	337	3,2 M$
Université Carleton	226	3,0 M$
Université de Toronto	164	2,6 M$
Collège Algonquin	150	1,6 M$
Autres établissements	1 139	14,5 M$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	**3 519**	**44,7 M$**

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2020-2021

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	3 127	39,8 M$
Nouveau-Brunswick	125	1,5 M$
Colombie-Britannique	106	1,4 M$
Nouvelle-Écosse	63	0,8 M$
Alberta	41	0,5 M$
Terre-Neuve-et-Labrador	21	0,2 M$
Île-du-Prince-Édouard	12	0,2 M$
Manitoba	12	0,2 M$
Saskatchewan	11	0,2 M$
Total	**3 518**	**44,7 M$**

Par ailleurs, sur les 468 bénéficiaires du Programme qui étudiaient à l'extérieur du Canada, 140 (29,9 %) fréquentaient un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute la France (65) et le Royaume-Uni (88), la proportion est de 62,6 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2020-2021

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	140	2,1 M$
Royaume-Uni	88	1,9 M$
France	65	0,9 M$
Suisse	25	0,4 M$
Allemagne	24	0,3 M$
Pays-Bas	17	0,3 M$
Espagne	16	0,3 M$
Belgique	10	0,2 M$
Irlande	9	0,1 M$
Saint-Kitts-et-Nevis	8	0,1 M$
Autres pays	66	1,1 M$
Total	**468**	**7,7 M$**

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement en 2020-2021. On peut y observer que Montréal est la région où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires : 34 537 (51,8 %) à l'enseignement universitaire, 13 994 (39,3 %) à l'enseignement collégial et 11 731 (47,4 %) à la formation professionnelle au secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de l'Estrie et de la Montérégie combinées regroupaient 82,1 % des bénéficiaires à l'enseignement universitaire et 74,7 % de l'aide attribuée, tous ordres d'enseignement confondus.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2020-2021

Région d'études	Secondaire (Formation professionnelle)		Collégial		Universitaire		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	11 731	103,8 M$	13 994	122,3 M$	34 537	312,6 M$	60 262	538,7 M$
Québec (Capitale-Nationale)	1 333	10,3 M$	3 770	27,9 M$	12 662	114,8 M$	17 765	153,0 M$
Estrie	593	4,8 M$	1 498	10,4 M$	6 649	62,7 M$	8 740	77,9 M$
Montérégie	3 279	29,5 M$	3 574	27,0 M$	920	9,5 M$	7 773	66,0 M$
Mauricie	460	3,6 M$	1 649	13,1 M$	3 429	31,7 M$	5 538	48,4 M$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	838	8,1 M$	1 416	10,0 M$	1 207	10,9 M$	3 461	29,0 M$
Bas-Saint-Laurent	621	5,2 M$	1 677	12,7 M$	696	6,0 M$	2 994	23,9 M$
Chaudière-Appalaches	612	4,6 M$	1 178	7,6 M$	583	4,1 M$	2 373	16,3 M$
Laurentides	898	7,1 M$	1 310	9,3 M$	51	0,4 M$	2 259	16,8 M$
Laval	1 016	10,4 M$	1 142	8,5 M$	565	5,0 M$	2 723	23,9 M$
Lanaudière	1 846	13,2 M$	800	5,4 M$	39	0,4 M$	2 685	19,0 M$
Outaouais	408	3,5 M$	662	5,9 M$	1 390	12,2 M$	2 460	21,6 M$
Centre-du-Québec	691	6,2 M$	1 306	9,8 M$	239	1,8 M$	2 236	17,8 M$
Abitibi-Témiscamingue	208	1,4 M$	387	2,8 M$	453	3,5 M$	1 048	7,7 M$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	119	0,9 M$	299	2,3 M$	0	0,0 M$	418	3,2 M$
Côte-Nord	66	0,5 M$	212	1,9 M$	18	0,1 M$	296	2,5 M$
Nord-du-Québec	56	0,2 M$	30	0,2 M$	0	0,0 M$	86	0,4 M$
Au Canada (hors du Québec)	**0**	**0,0 M$**	**696**	**7,0 M$**	**2 823**	**37,7 M$**	**3 519**	**44,7 M$**
Hors du Canada	**0**	**0,0 M$**	**8**	**0,1 M$**	**460**	**7,6 M$**	**468**	**7,7 M$**
Total	**24 775**	**213,2 M$**	**35 608**	**284,0 M$**	**66 721**	**621,2 M$**	**127 104**	**1 118,5 M$**

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

En 2020-2021, le seuil de contribution des tiers a été haussé de 6 500 $.

Le tableau 1.5.1 indique qu'en 2020-2021, 37,2 % des bénéficiaires du Programme faisaient partie de la catégorie *Avec contribution des parents*. Un bénéficiaire sur quatre (25,9 %) se trouvait dans la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe*. Finalement, 36,9 % des bénéficiaires étaient dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle au secondaire, 13 943 bénéficiaires (56,3 %) étaient dans la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe*. La grande majorité de ces bénéficiaires (10 728, soit 76,9 %) étudiaient en vue de l'obtention d'un DEP.

Au collégial, 18 496 bénéficiaires (51,9 %) faisaient partie de la catégorie *Avec contribution des parents.* De ce nombre, 54,1 % suivaient une formation technique conduisant à un DEC.

Enfin, à l'enseignement universitaire, on observe une différence entre le 1er cycle et les 2e et 3e cycles. Ainsi, 25 061 bénéficiaires (50,1 %) du 1er cycle étaient principalement dans la catégorie *Avec contribution des parents*, alors que les bénéficiaires du 2e et du 3e cycle, dont la majorité se trouvaient dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, étaient respectivement au nombre de 12 039 (83,9 %) et de 1 807 (77,5 %). En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux études*, les bénéficiaires qui étudient au 2e ou au 3e cycle sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents*) et se trouvent donc majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	Sans contribution des tiers
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**3 772**	**13 943**	**7 060**
	DEP	3 445	10 728	6 443
	ASP	302	2 782	509
	AEP	25	433	108
Collégial	**Total collégial**	**18 496**	**7 687**	**9 425**
	Préuniversitaire	7 011	579	1 067
	Technique – DEC	10 006	3 517	5 123
	Technique – AEC	1 479	3 591	3 235
Universitaire	**Total universitaire**	**25 061**	**11 274**	**30 386**
	1er cycle	25 061	8 441	16 540
	2e cycle	–	2 308	12 039
	3e cycle	–	525	1 807
Total des bénéficiaires	**Nombre**	**47 329**	**32 904**	**46 871**
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	**37,2 %**	**25,9 %**	**36,9 %**

Le tableau 1.5.2 montre que, parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, celles et ceux qui résidaient chez leurs parents étaient un peu plus nombreux (24 233) que celles et ceux qui n'y résidaient pas (23 096). L'aide financière moyenne accordée à ces derniers était également plus importante, soit 8 047 $, comparativement à 5 046 $ pour les personnes qui résidaient chez leurs parents.

Les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents* montrent une différence marquée dans le montant moyen d'aide financière. Celles et ceux qui résidaient chez leurs parents ont reçu en moyenne 6 508 $, tandis que les autres ont obtenu en moyenne 10 398 $. De plus, celles et ceux qui ne résidaient pas chez leurs parents étaient beaucoup plus nombreux (74 861, soit 93,8 %) que les bénéficiaires se trouvant dans la situation contraire (4 914, soit 6,2 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2020-2021

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	24 233	5 046 $
	Ne résidant pas chez ses parents	23 096	8 047 $
	Total avec contribution des parents	**47 329**	**6 510 $**
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	4 914	6 508 $
	Ne résidant pas chez ses parents	74 861	10 398 $
	Total sans contribution des parents	**79 775**	**10 158 $**

Si l'on prend en considération les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence variait en fonction de l'ordre d'enseignement et du type de formation (tableau 1.5.3). Ainsi, à l'enseignement collégial, tant à la formation préuniversitaire qu'à la formation technique conduisant à une AEC, la majorité des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* résidaient chez leurs parents. Il en était de même à la formation professionnelle au secondaire (AEP) et le premier cycle universitaire. La plupart des autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* ne résidaient pas chez leurs parents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2020-2021

		Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
Ordre d'enseignement	**Type de formation**	**Résidentes et résidents**	**Non-résidentes et non-résidents**	**Résidentes et résidents**	**Non-résidentes et non-résidents**
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**1 749**	**2 023**	**292**	**20 711**
	DEP	1 610	1 835	272	16 899
	ASP	125	177	17	3 274
	AEP	14	11	3	538
Collégial	**Total collégial**	**9 787**	**8 709**	**594**	**16 518**
	Préuniversitaire	4 595	2 416	67	1 579
	Technique – DEC	4 318	5 688	293	8 347
	Technique – AEC	874	605	234	6 592
Universitaire	**Total universitaire**	**12 697**	**12 364**	**4 028**	**37 632**
	1er cycle	12 697	12 364	2 035	22 946
	2e cycle	–	–	1 882	12 465
	3e cycle	–	–	111	2 221
Total des bénéficiaires		**24 233**	**23 096**	**4 914**	**74 861**

La catégorie *Avec contribution des parents* comptait 47 329 bénéficiaires en 2020-2021 (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens de leurs parents s'élevaient à 44 258 $ comparativement à 42 670 $ en 2019-2020. Il est à noter que ces revenus n'incluaient pas les montants reçus à titre de prestations pour enfant. Ces prestations étaient toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Finalement, pour 60,5 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part des parents dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5), une augmentation par rapport à 2019-2020, où cette proportion était de 53,5 %. Ainsi, bien que les parents aient vu leurs revenus moyens augmenter, leur contribution a été moindre. Cette situation s'explique par l'augmentation du seuil de contribution parentale, qui a comme effet de réduire cette contribution.

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 26 629 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffraient à 36 600 $ (tableau 1.5.4). Ces revenus étaient de 30 000 $ ou moins pour les parents de 11 251 boursières et boursiers (42,3 %).

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2020-2021

	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
Revenus bruts déclarés des parents	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
30 000 $ ou moins	11 251	42,3 %	16 916	35,7 %
De 30 001 $ à 40 000 $	3 975	14,9 %	6 220	13,1 %
De 40 001 $ à 50 000 $	3 994	15,0 %	6 290	13,3 %
De 50 001 $ à 60 000 $	2 856	10,7 %	4 876	10,3 %
De 60 001 $ à 70 000 $	1 765	6,6 %	3 674	7,8 %
De 70 001 $ à 80 000 $	1 220	4,6 %	3 001	6,3 %
De 80 001 $ à 90 000 $	856	3,2 %	2 568	5,4 %
De 90 001 $ à 100 000 $	368	1,4 %	1 562	3,3 %
100 001 $ ou plus	344	1,3 %	2 222	4,7 %
Total des bénéficiaires	**26 629**	**100,0 %**	**47 329**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**36 600 $**		**44 258 $**

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2020-2021

Contribution des parents	**Nombre de bénéficiaires**	**%**
0 $	28 649	60,5 %
De 1 $ à 2 000 $	8 202	17,3 %
De 2 001 $ à 4 000 $	4 491	9,5 %
De 4 001 $ à 6 000 $	2 381	5,0 %
6 001 $ ou plus	3 606	7,6 %
Total des bénéficiaires	**47 329**	**100,0 %**

La catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* comptait 32 904 bénéficiaires en 2020-2021 (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élevaient à 25 528 $. Pour 78,1 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part du conjoint ou de la conjointe dans le calcul de l'aide financière (tableau 1.5.7), une augmentation par rapport à 2019-2020, où cette proportion était de 76,3 %. Quant aux 26 956 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens du conjoint ou de la conjointe se chiffraient à 23 588 $ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2020-2021

Revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
30 000 $ ou moins	16 627	61,7 %	19 660	59,7 %
De 30 001 $ à 40 000 $	2 909	10,8 %	3 447	10,5 %
De 40 001 $ à 50 000 $	2 758	10,2 %	3 227	9,8 %
De 50 001 $ à 60 000 $	2 022	7,5 %	2 501	7,6 %
De 60 001 $ à 70 000 $	1 258	4,7 %	1 649	5,0 %
De 70 001 $ à 80 000 $	786	2,9 %	1 123	3,4 %
De 80 001 $ à 90 000 $	424	1,6 %	715	2,2 %
De 90 001 $ à 100 000 $	132	0,5 %	331	1,0 %
100 001 $ ou plus	40	0,1 %	251	0,8 %
Total des bénéficiaires	**26 956**	**100,0 %**	**32 904**	**100,0 %**
Revenus bruts moyens		**23 588 $**		**25 528 $**

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2020-2021

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	25 709	78,1 %
De 1 $ à 2 000 $	3 366	10,2 %
De 2 001 $ à 4 000 $	1 816	5,5 %
De 4 001 $ à 6 000 $	874	2,7 %
6 001 $ ou plus	1 139	3,5 %
Total des bénéficiaires	**32 904**	**100,0 %**

En 2020-2021, les parents de 55,3 % des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* n'avaient qu'un seul enfant à charge, soit la personne bénéficiaire (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris la personne bénéficiaire, 2020-2021

Nombre d'enfants à charge des parents	Nombre de bénéficiaires	%
1	26 154	55,3 %
2	13 081	27,6 %
3	5 449	11,5 %
4 ou plus	2 645	5,6 %
Total des bénéficiaires	**47 329**	**100,0 %**

Un peu moins du cinquième (17,4 %) des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2020-2021

Nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe	Nombre de bénéficiaires	%
0	5 734	17,4 %
1	8 085	24,6 %
2	10 750	32,7 %
3	5 686	17,3 %
4 ou plus	2 649	8,1 %
Total des bénéficiaires	**32 904**	**100,0 %**

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 81,7 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2020-2021

Nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	38 302	81,7 %
1	4 413	9,4 %
2	2 768	5,9 %
3	1 010	2,2 %
4 ou plus	378	0,8 %
Total des bénéficiaires	**46 871**	**100,0 %**

Au total, 35 739 personnes, soit 28,1 % de l'ensemble des 127 104 bénéficiaires, avaient au moins un enfant à charge en 2020-2021 (tableau 1.5.9 et tableau 1.5.10).

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

Rappelons que le Programme de prêts et bourses est à caractère contributif et supplétif et que l'étudiante ou l'étudiant doit ainsi contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière qui lui est accordée. Le revenu total pris en considération regroupe ses revenus d'emploi (revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi) et ses autres revenus tels que les pensions alimentaires ainsi que les bourses d'études et de recherche. Pour 2020-2021, la période de prise en compte des revenus de l'étudiante ou de l'étudiant s'échelonne du 1er janvier au 31 décembre 2020. À titre informatif, mentionnons que les plus importants revenus assimilables à des revenus d'emploi étaient, en 2020-2021, les prestations gouvernementales relatives à la pandémie, les prestations d'assurance emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2020-2021, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, y compris les bénéficiaires ayant des revenus nuls, étaient de 15 516 $ (tableau 1.6.1)

Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls (9,7 %) (tableau 1.6.3), la moyenne des revenus d'emploi est plutôt de 17 184 $ et la médiane, de 15 000 $.

Les revenus nuls étant toujours exclus, les bénéficiaires qui suivaient une formation universitaire avaient en moyenne des revenus d'emploi supérieurs (17 737 $) à ceux des personnes qui étudiaient à la formation professionnelle au secondaire (16 601 $). Celles-ci avaient, pour leur part, des revenus supérieurs à ceux des bénéficiaires du collégial (16 478 $).

Enfin, c'est à la formation technique menant à une AEC au collégial et au 2e cycle universitaire que se trouvaient les bénéficiaires ayant les revenus d'emploi moyens les plus élevés, revenus nuls exclus. Les plus bas étaient observés à la formation préuniversitaire au collégial.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, les revenus nuls étant exclus	Revenus d'emploi médians, les revenus nuls étant exclus
Secondaire (formation professionnelle)	**Total secondaire**	**13 276 $**	**10 339 $**	**16 601 $**	**14 511 $**
	DEP	13 901 $	11 441 $	16 912 $	15 000 $
	ASP	10 082 $	6 480 $	14 815 $	11 900 $
	AEP	10 765 $	8 000 $	14 472 $	12 040 $
Collégial	**Total collégial**	**15 055 $**	**13 000 $**	**16 478 $**	**14 258 $**
	Préuniversitaire	11 222 $	9 150 $	12 406 $	10 353 $
	Technique – DEC	14 743 $	13 407 $	15 920 $	14 340 $
	Technique – AEC	19 749 $	18 000 $	22 063 $	20 000 $
Universitaire	**Total universitaire**	**16 594 $**	**14 712 $**	**17 737 $**	**15 558 $**
	1er cycle	16 256 $	14 589 $	17 430 $	15 474 $
	2e cycle	17 717 $	15 278 $	18 687 $	16 000 $
	3e cycle	16 924 $	12 881 $	18 383 $	14 316 $
Total des bénéficiaires		**15 516 $**	**13 624 $**	**17 184 $**	**15 000 $**

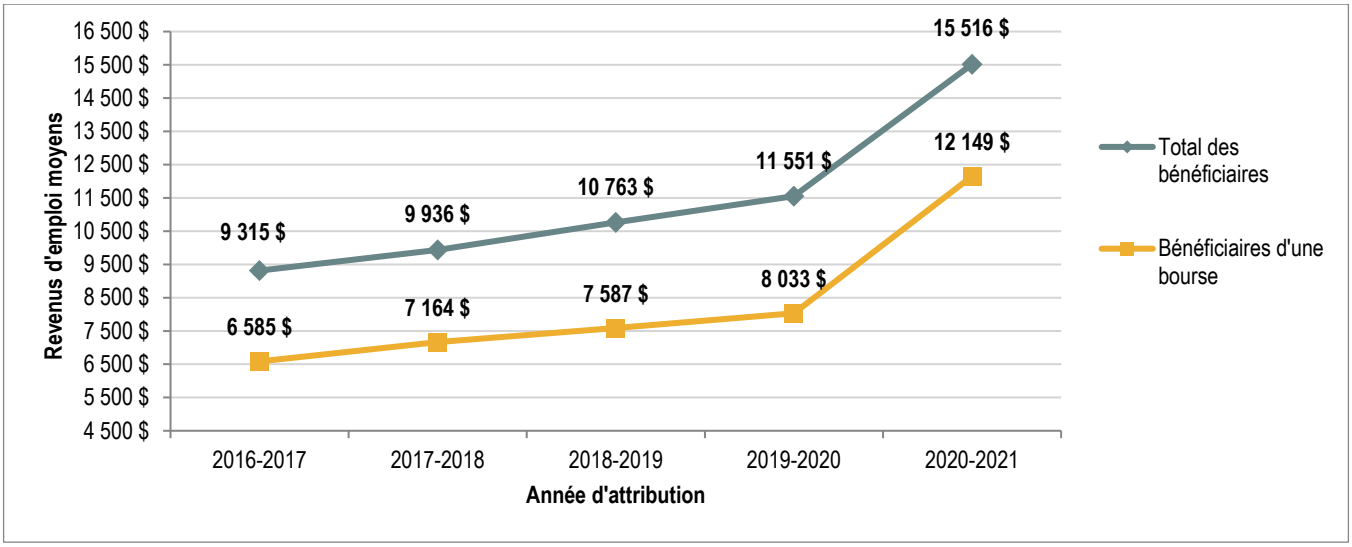
Le tableau 1.6.2 indique que lorsque les revenus nuls sont exclus et qu'une contribution des parents soit présente ou non, les bénéficiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents avaient des revenus d'emploi moyens plus élevés que les résidentes et les résidents.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2020-2021

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, les revenus nuls étant exclus
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	12 995 $	13 996 $
	Ne résidant pas chez ses parents	14 862 $	15 526 $
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	15 441 $	16 283 $
	Ne résidant pas chez ses parents	16 538 $	18 903 $

Entre 2016-2017 et 2019-2020, les revenus d'emploi moyens des boursières et des boursiers du Programme de prêts et bourses ont connu une légère croissance chaque année. La même tendance s'observe pour l'ensemble des bénéficiaires. On remarque ensuite une forte croissance des revenus d'emploi en 2020-2021. Cette croissance est notamment attribuable aux revenus provenant des diverses prestations gouvernementales relatives à la pandémie.

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2016-2017 à 2020-2021



Le tableau 1.6.3 et le tableau 1.6.4 indiquent qu'en 2020-2021, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 15 516 $ et la moyenne de leur revenu total, de 16 734 $. Parmi les bénéficiaires, 9,7 % n'avaient aucun revenu d'emploi et 7,1 % n'avaient aucun revenu total. En 2019-2020, c'était 18,0 % des bénéficiaires qui n'avaient aucun revenu d'emploi. La baisse est majoritairement due aux prestations gouvernementales relatives à la pandémie. Notons que 33,2 % des bénéficiaires (soit 42 251) avaient un revenu total supérieur à 20 000 $ et que plus du tiers de ceux-ci (16 938, soit 40,0 %) étaient au 1er cycle universitaire.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
Revenus d'emploi	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	3 670	1 148	145	826	1 379	871	3 371	745	185	12 340	9,7 %
De 1 $ à 2 000 $	972	216	41	296	498	284	1 302	426	132	4 167	3,3 %
De 2 001 $ à 4 000 $	864	177	31	716	696	236	1 631	468	90	4 909	3,9 %
De 4 001 $ à 6 000 $	1 249	228	24	1 260	1 561	386	4 923	1 175	200	11 006	8,7 %
De 6 001 $ à 8 000 $	1 767	272	51	818	1 643	532	3 683	1 024	219	10 009	7,9 %
De 8 001 $ à 10 000 $	1 104	215	36	734	1 330	385	2 946	936	140	7 826	6,2 %
De 10 001 $ à 12 000 $	1 053	144	27	610	1 380	358	2 861	871	140	7 444	5,9 %
De 12 001 $ à 14 000 $	1 007	126	28	615	1 308	344	3 366	915	133	7 842	6,2 %
De 14 001 $ à 16 000 $	1 039	143	19	573	1 484	398	3 717	990	121	8 484	6,7 %
De 16 001 $ à 18 000 $	1 024	131	16	516	1 309	383	3 533	945	139	7 996	6,3 %
De 18 001 $ à 20 000 $	1 041	115	27	438	1 221	474	3 379	935	129	7 759	6,1 %
20 001 $ ou plus	5 826	678	121	1 255	4 837	3 654	15 330	4 917	704	37 322	29,4 %
Moyenne des revenus d'emploi											**15 516 $**

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
Revenu total	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 $	3 000	982	133	681	993	705	2 149	324	24	8 991	7,1 %
De 1 $ à 2 000 $	1 032	268	42	293	572	308	1 543	347	37	4 442	3,5 %
De 2 001 $ à 4 000 $	842	191	25	657	671	224	1 451	281	31	4 373	3,4 %
De 4 001 $ à 6 000 $	1 223	228	21	1 201	1 488	388	4 342	806	60	9 757	7,7 %
De 6 001 $ à 8 000 $	1 640	275	53	857	1 512	483	3 403	814	83	9 120	7,2 %
De 8 001 $ à 10 000 $	1 187	218	38	751	1 409	416	3 099	891	89	8 098	6,4 %
De 10 001 $ à 12 000 $	1 041	160	25	640	1 391	356	2 904	857	89	7 463	5,9 %
De 12 001 $ à 14 000 $	1 004	121	28	614	1 319	336	3 402	919	105	7 848	6,2 %
De 14 001 $ à 16 000 $	1 053	136	20	601	1 488	406	3 713	1 006	108	8 531	6,7 %
De 16 001 $ à 18 000 $	1 011	131	16	523	1 345	380	3 531	1 052	130	8 119	6,4 %
De 18 001 $ à 20 000 $	1 073	119	26	465	1 227	468	3 567	1 003	163	8 111	6,4 %
20 001 $ ou plus	6 510	764	139	1 374	5 231	3 835	16 938	6 047	1 413	42 251	33,2 %
Moyenne du revenu total											**16 734 $**

Pour ce qui est des autres revenus, 43 879 bénéficiaires ont touché en moyenne 3 530 $ en 2020-2021. Ces autres revenus étaient de 1 000 $ ou moins pour 45,5 % d'entre eux, alors que 12,4 % ont gagné plus de 8 000 $ (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2020-2021

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 1 000 $	19 956	45,5 %
De 1 001 $ à 2 000 $	5 650	12,9 %
De 2 001 $ à 3 000 $	3 601	8,2 %
De 3 001 $ à 4 000 $	2 939	6,7 %
De 4 001 $ à 5 000 $	2 087	4,8 %
De 5 001 $ à 6 000 $	1 735	4,0 %
De 6 001 $ à 7 000 $	1 058	2,4 %
De 7 001 $ à 8 000 $	1 393	3,2 %
8 001 $ ou plus	5 460	12,4 %
Total des bénéficiaires	**43 879**	100,0 %
Autres revenus moyens		**3 530 $**

Toujours en ce qui concerne les autres revenus, 15 534 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'études et de recherche d'une valeur moyenne de 4 709 $. En 2020-2021, le revenu pris en compte dans cette bourse d'études et de recherche a été le montant excédant 7 500 $. Ainsi, pour les 12 749 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'études et de recherche de 7 500 $ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6).

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la bourse d'études et de recherche, 2020-2021

Montant de la bourse d'études et de recherche	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 5 000 $	11 249	72,4 %
De 5 001 $ à 6 000 $	650	4,2 %
De 6 001 $ à 7 500 $	850	5,5 %
De 7 501 $ à 8 000 $	189	1,2 %
8 001 $ ou plus	2 596	16,7 %
Total des bénéficiaires	**15 534**	**100,0 %**
Montant moyen de la bourse d'études et de recherche		**4 709 $**

De plus, 3 084 bénéficiaires ont déclaré un revenu de pension alimentaire moyen de 4 877 $. En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux études*, seuls les montants de pension alimentaire qui excèdent 4 200 $ par enfant à charge de l'étudiante ou de l'étudiant sont considérés par année d'attribution (tableau 1.6.7). Comme le montre le tableau 1.6.8, ce revenu n'a pas été pris en compte pour 78,3 % des bénéficiaires qui ont reçu une pension alimentaire en 2020-2021.

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2020-2021

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 $ à 1 200 $	310	10,1 %
De 1 201 $ à 2 000 $	291	9,4 %
De 2 001 $ à 3 000 $	474	15,4 %
De 3 001 $ à 4 000 $	465	15,1 %
De 4 001 $ à 5 000 $	368	11,9 %
De 5 001 $ à 6 000 $	338	11,0 %
De 6 001 $ à 7 000 $	183	5,9 %
De 7 001 $ à 8 000 $	180	5,8 %
8 001 $ ou plus	475	15,4 %
Total des bénéficiaires	**3 084**	**100,0 %**
Montant moyen de pension alimentaire		**4 877 $**

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2020-2021

Montant de pension alimentaire considéré	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	2 416	78,3 %
De 1 $ à 1 200 $	242	7,8 %
De 1 201 $ à 2 000 $	133	4,3 %
De 2 001 $ à 3 000 $	83	2,7 %
De 3 001 $ à 4 000 $	63	2,0 %
De 4 001 $ à 5 000 $	45	1,5 %
De 5 001 $ à 6 000 $	30	1,0 %
De 6 001 $ à 7 000 $	19	0,6 %
De 7 001 $ à 8 000 $	17	0,6 %
8 001 $ ou plus	36	1,2 %
Total des bénéficiaires	**3 084**	**100,0 %**

Finalement, notons que, pour 17,8 % des bénéficiaires, une contribution nulle de leur part a été déterminée au premier calcul en 2020-2021 (tableau 1.6.9) comparativement à 27,2 % d'entre eux en 2019-2020. Si le montant correspondant aux besoins financiers est inférieur au montant du prêt établi ou inférieur à celui de la première tranche de prêt, il existe deux autres modes de calcul qui ne tiennent pas compte des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant. Dans ce cas, l'aide n'est attribuée que sous forme de prêt. La baisse du nombre de bénéficiaires ayant une contribution nulle en 2020-2021 par rapport à 2019-2020 est liée au fait qu'il y a moins de bénéficiaires qui ont eu des revenus nuls. Il est important de rappeler que le gouvernement a bonifié le revenu protégé pour l'année 2020-2021, ce qui a eu comme effet de diminuer la contribution demandée par rapport aux revenus d'emploi.

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2020-2021

Contribution de l'étudiante ou de l'étudiant (1er calcul)	Nombre de bénéficiaires	%
0 $	22 651	17,8 %
De 1 $ à 1 000 $	9 995	7,9 %
De 1 001 $ à 5 000 $	44 040	34,6 %
De 5 001 $ à 10 000 $	33 305	26,2 %
10 001 $ ou plus	17 113	13,5 %
Total des bénéficiaires	**127 104**	**100,0 %**

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction des différentes particularités de la situation de l'étudiante ou de l'étudiant : l'ordre d'enseignement concerné, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études, la présence d'enfants à charge ainsi que d'autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes. En 2020-2021, deux bonifications ont été apportées pour accroître les dépenses admises : l'introduction d'une dépense admise extraordinaire en contexte de pandémie et l'augmentation des frais de subsistance.

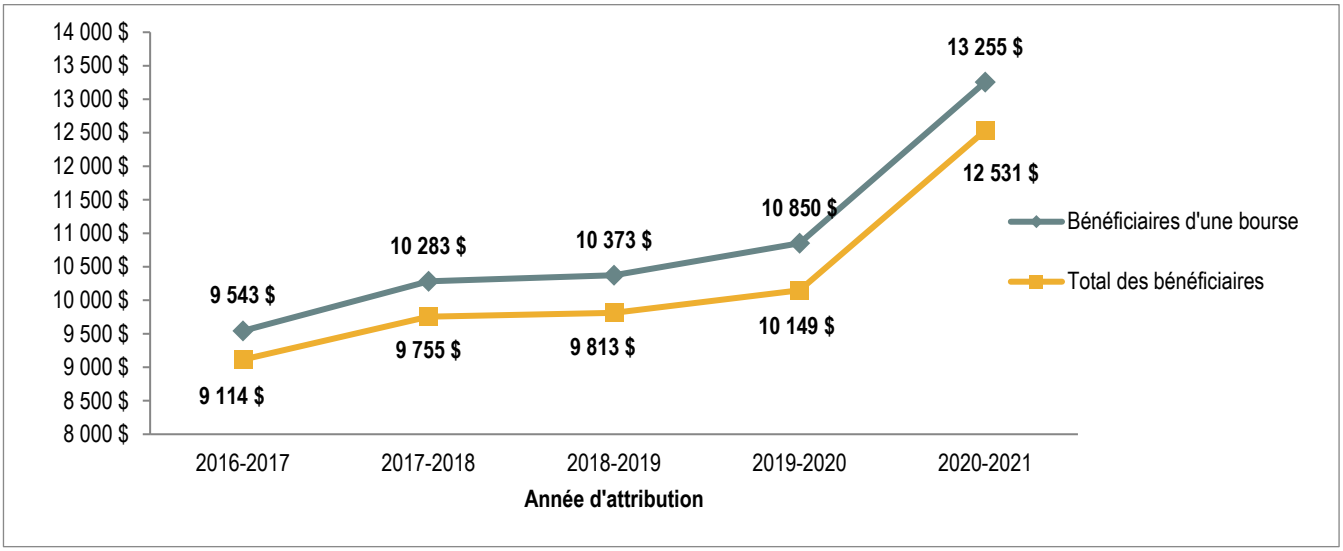
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2020-2021 se sont vu reconnaître des frais de subsistance (99,94 %) de même que des frais de matériel scolaire (99,27 %) et la grande majorité (81,43 %) se sont vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité (tableau 1.7.1). Ces trois types de frais représentaient la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,201 milliard de dollars. Par ailleurs, pour près d'un bénéficiaire sur quatre (24,01 %), des frais de garde pour enfant ont été pris en considération, ces frais représentant un montant total de 72,3 millions de dollars. Finalement, 13 422 bénéficiaires (10,56 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputée inscrite ou de réputé inscrit, des frais de subsistance représentant 37,3 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2020-2021

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	127 031	99,94 %	848,2 M$
Frais scolaires	103 498	81,43 %	275,7 M$
Frais de matériel scolaire	126 180	99,27 %	77,1 M$
Frais de garde pour enfant	30 518	24,01 %	72,3 M$
Frais de subsistance pour réputée inscrite ou réputé inscrit	13 422	10,56 %	37,3 M$

Tant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursières et les boursiers, le montant moyen des dépenses admises par étudiante ou étudiant est en augmentation depuis 2016-2017 (graphique 1.7.1). Ce montant a connu sa plus forte hausse entre 2019-2020 et 2020-2021 en raison des bonifications mises en place.

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2016-2017 à 2020-2021



Le tableau 1.7.2 montre que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 6 263 bénéficiaires en 2020-2021, pour un montant total de 3,5 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptaient ensemble près des deux tiers (64,7 %) de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2020-2021

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	2 318	37,0 %	1,3 M$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 733	27,7 %	1,0 M$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	768	12,3 %	0,4 M$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	625	10,0 %	0,3 M$
Région de la Côte-Nord	291	4,6 %	0,2 M$
MRC d'Antoine-Labelle	252	4,0 %	0,1 M$
Ville de La Tuque	90	1,4 %	< 0,1 M$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	85	1,4 %	< 0,1 M$
Région du Nord-du-Québec	63	1,0 %	< 0,1 M$
MRC de Pontiac	38	0,6 %	< 0,1 M$
Total des bénéficiaires	**6 263**	**100,0 %**	**3,5 M$**

1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, la personne aux études doit faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne doit satisfaire à certains critères relatifs notamment à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Le nombre de demandes d'aide financière ne cesse de diminuer. Il est passé de 210 114 en 2016-2017 à 155 576 en 2020-2021. De ce dernier nombre, 8 733 demandes ont été refusées parce que la personne n'était pas admissible au Programme au sens de la *Loi sur l'aide financière aux études* (tableau 1.8.1). Un peu plus du tiers des demandes (3 285, soit 37,6 %) n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. Les études non reconnues à temps plein figuraient au deuxième rang des motifs de refus les plus fréquents.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2016-2017 à 2020-2021

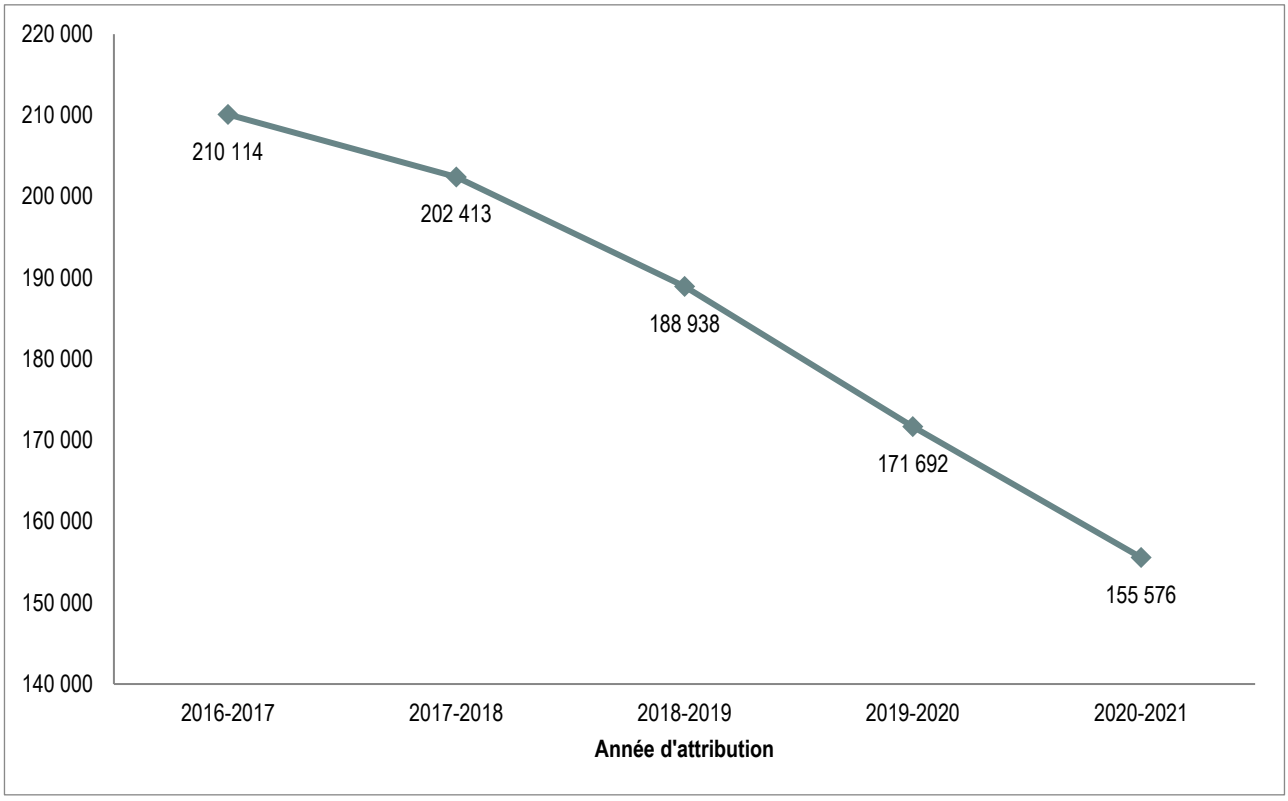


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2020-2021

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	3 285
Études non reconnues à temps plein	1 845
Période maximale d'admissibilité atteinte	968
Demande d'aide financière en retard	852
Ressources financières suffisantes de l'étudiante ou de l'étudiant	452
Limite d'endettement atteinte	519
Autres motifs	812
Total des demandes d'aide financière refusées	**8 733**

En soustrayant du nombre de demandes d'aide financière le nombre de bénéficiaires et le nombre de demandes refusées, on observe que 19 739 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2020-2021 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces personnes n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérées comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein du bénéficiaire, le gouvernement paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, la personne doit consolider son prêt auprès de son établissement financier, avec qui elle doit convenir du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement. Mentionnons qu'environ neuf emprunteuses et emprunteurs sur dix remboursent leur prêt à leur établissement financier et qu'environ le tiers d'entre eux le font en un seul versement.

Les 65 017 bénéficiaires qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2020-2021 avaient une dette d'études moyenne de 10 407 $ (tableau 1.9.1). À l'enseignement collégial subventionné et au secondaire, la majorité d'entre eux avaient une dette d'études inférieure à 10 000 $. À l'enseignement universitaire, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 12 536 $ au 1er cycle à 24 601 $ au 3e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2020-2021

	Secondaire	Collégial			Universitaire			
Dette d'études	Formation professionnelle	Formation préuniversitaire – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
De 1 $ à 5 000 $	8 980	2 786	4 713	169	4 513	1 069	83	22 313
De 5 001 $ à 10 000 $	3 439	1 060	4 384	492	5 711	2 193	195	17 474
De 10 001 $ à 15 000 $	989	246	2 227	461	4 581	1 759	222	10 485
De 15 001 $ à 30 000 $	812	121	1 815	537	5 189	2 728	683	11 885
30 001 $ ou plus	70	2	163	26	1 197	883	519	2 860
Total des emprunteuses et des emprunteurs	**14 290**	**4 215**	**13 302**	**1 685**	**21 191**	**8 632**	**1 702**	**65 017**
Montant moyen de la dette d'études	**5 397 $**	**4 790 $**	**8 693 $**	**13 005 $**	**12 536 $**	**15 557 $**	**24 601 $**	**10 407 $**

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiantes et aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'un des établissements financiers participant au Programme de prêts et bourses. La Fédération des caisses Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement pour un montant total de plus de 2,4 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 20,5 %, 12,6 %, 10,4 % et 2,1 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2021

	Prêts négociés	
Établissement financier	**%**	**Montant**
Fédération des caisses Desjardins du Québec	54,4 %	2 467,4 M$
Banque Royale du Canada	20,5 %	929,0 M$
Banque Nationale du Canada	12,6 %	569,7 M$
Banque de Montréal	10,4 %	473,4 M$
Banque Laurentienne	2,1 %	96,5 M$
Banque canadienne impériale de commerce (CIBC)[1]	0,0 %	0,2 M$
Banque Toronto-Dominion (TD)[1]	0,0 %	0,0 M$
Banque Scotia[1]	0,0 %	0,1 M$
Banque HSBC Canada[1]	0,0 %	0,0 M$
Total	**100,0 %**	**4 536,3 M$**

1. Cet établissement financier ne participe plus au Programme de prêts et bourses.

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une diminution de 2016-2017 à 2019-2020, suivie d'une augmentation entre 2019-2020 et 2020-2021 l'amenant à atteindre 2 291,0 M$. Cette augmentation est principalement due à la suspension du remboursement des dettes d'études et des intérêts sur ces dettes du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020. Le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts a connu une tendance inverse, augmentant entre 2016-2017 et 2019-2020, puis baissant en 2020-2021. Malgré ces tendances inverses, on observe une hausse du montant total des prêts garantis en 2020-2021.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2016-2017 à 2020-2021[1]

Montant des prêts garantis par le gouvernement	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	2 043,1 M$	2 041,1 M$	1 931,3 M$	1 798,1 M$	2 291,0 M$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts[2]	0,4 M$	0,3 M$	0,2 M$	0,2 M$	0,2 M$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	2 246,6 M$	2 360,1 M$	2 446,3 M$	2 499,7 M$	2 245,2 M$
Montant total des prêts garantis	4 290,1 M$	4 401,5 M$	4 377,9 M$	4 298,0 M$	4 536,3 M$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	**42,8 M$**	**47,6 M$**	**58,3 M$**	**58,8 M$**	**70,3 M$**

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si la personne qui a contracté un prêt ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou si elle ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2016-2017 à 2020-2021[1]

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	10 823	12 922	10 432	12 324	4 074
Nombre de réclamations remboursées	10 080	9 032	8 823	8 302	3 821
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 635	1 556	1 164	1 292	763
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	89,2 M$	86,0 M$	75,2 M$	78,1 M$	40,2 M$
Montant moyen remboursé	8 854 $	9 518 $	8 526 $	9 408 $	10 523 $
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	70,8 M$	76,7 M$	80,6 M$	82,1 M$	51,0 M$

1. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes administrés par l'Aide financière aux études[3]. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations qui leur permettent d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à partir de l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau auxquels appartient la personne. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer à une association étudiante nationale une partie du temps normalement réservé à leurs études.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail subventionne des emplois à temps partiel dans le but de permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Ce programme est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars aux universités et jusqu'à 1 million de dollars aux cégeps et aux collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle ou à l'enseignement collégial ou universitaire de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

[3] Les programmes Explore et Odyssée ne sont plus présentés, puisqu'ils ne sont plus sous la responsabilité de l'Aide financière aux études.

2.5 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.6 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de dix périodes de six mois, et ce, dans les dix ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période. Rappelons que le nombre de périodes de six mois a été porté à dix en 2013-2014. Auparavant, ce nombre était de quatre.

2.7 Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires

Des bourses de soutien à la persévérance et à la réussite sont allouées aux stagiaires depuis l'année d'attribution 2019-2020. Ce programme remplace celui de valorisation des futures enseignantes et des futurs enseignants. Son objectif est d'encourager les stagiaires à persévérer dans leurs études et à les réussir. Les programmes d'études admissibles sont offerts à la formation professionnelle au secondaire, à l'enseignement collégial technique et à l'enseignement universitaire.

2.8 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.8.1 présente l'évolution observée, au cours des cinq dernières années, en ce qui a trait au nombre de bénéficiaires des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre et à l'aide accordée en vertu de ceux-ci.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant total attribué sous forme de bourses en 2020-2021 était de 8,0 millions de dollars. Ce montant correspondait à une bourse moyenne de 14 562 $ pour 551 étudiantes et étudiants.

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : En 2020-2021, 6 étudiantes et étudiants ont bénéficié de ce programme. Ils ont reçu en moyenne 785 $, pour une aide totale de moins de 0,1 million de dollars.

Programme études-travail : En 2020-2021, le Ministère a alloué 2,0 millions de dollars aux établissements universitaires pour 1 494 bénéficiaires participant au Programme études-travail. À l'enseignement collégial, une somme de 1,0 million de dollars accordée par le Ministère a permis à 1 218 étudiantes et étudiants de bénéficier de ce programme. Au total, 5,5 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2020-2021, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 3 133 personnes de bénéficier d'un prêt moyen de 1 830 $. Le nombre de bénéficiaires de ce programme a connu une hausse en 2020-2021 après avoir connu une légère baisse depuis 2016-2017. Le montant total d'aide financière a aussi connu une hausse en 2020-2021, atteignant 5,7 millions de dollars.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable, bien que le nombre de bénéficiaires soit en baisse depuis 2016-2017, sauf en 2020-2021, où l'on constate une légère hausse. En moyenne, ces personnes ont vu leur dette d'études diminuer de 1 894 $ en vertu de ce programme en 2020-2021, un montant qui n'avait pas été atteint auparavant.

Programme de remboursement différé : Au total, 12 121 personnes ont bénéficié du Programme de remboursement différé en 2020-2021. La charge des intérêts assumés par le gouvernement était en moyenne de 300 $ par personne, pour un coût total de 3,6 millions de dollars. Notons que la baisse du nombre de bénéficiaires du Programme de remboursement différé observée en 2020-2021 est due à la suspension du remboursement des dettes d'études du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020, une mesure mise en place à cause de la pandémie de COVID-19. Ainsi, durant cette période, aucune personne n'était bénéficiaire de ce programme. La faiblesse des taux d'intérêt en vigueur est également un facteur qui influe de façon importante sur le montant total associé à ce programme et qui explique la baisse du montant moyen en 2020-2021.

Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires : Ce programme mis en place en 2019-2020 a permis en 2020-2021 à 12 124 stagiaires de recevoir une bourse d'une valeur moyenne de 2 590 $.

Tableau 2.8.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2016-2017 à 2020-2021

		2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	920	874	828	699	551
	Montant moyen	9 397 $	10 489 $	11 790 $	13 808 $	14 562 $
	Montant total	**8,6 M$**	**9,1 M$**	**9,8 M$**	**9,7 $**	**8,0 M$**
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	5	6	0	0	6
	Montant moyen	2 986 $	3 716 $	0 $	0 $	785 $
	Montant total	**—**	**0,0 M$**	**0,0 M$**	**0,0 M$**	**0,0 M$**
Programme études-travail[1]	Nombre de bénéficiaires	5 001	4 342	4 206	3 758	2 712
	Montant moyen	1 316 $	1 490 $	1 611 $	1 624 $	2 036 $
	Montant total	**6,6 M$**	**6,5 M$**	**6,8 M$**	**6,1 M$**	**5,5 M$**
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	3 080	3 065	2 867	2 816	3 133
	Montant moyen	1 565 $	1 641 $	1 666 $	1 779 $	1 830 $
	Montant total	**4,8 M$**	**5,0 M$**	**4,8 M$**	**5,0 M$**	**5,7 M$**
Programme de remise de dette[2]	Nombre de bénéficiaires	1 401	1 208	1 072	1 002	1 062
	Montant moyen	1 701 $	1 782 $	1 718 $	1 779 $	1 894 $
	Montant total	**2,4 M$**	**2,2 M$**	**1,8 M$**	**1,8 M$**	**2,0 M$**
Programme de remboursement différé[2]	Nombre de bénéficiaires	20 246	19 878	19 878	17 957	12 121
	Montant moyen	336 $	386 $	469 $	501 $	300 $
	Montant total	**6,8 M$**	**7,7 M$**	**9,2 M$**	**9,0 M$**	**3,6 M$**
Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires	Nombre de bénéficiaires	—	—	—	11 732	12 124
	Montant moyen	—	—	—	2 702 $	2 590 $
	Montant total	**—**	**—**	**—**	**31,7 M$**	**31,4 M$**

1. Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

2. Données correspondant à une année financière (du 1er avril au 31 mars).

Enseignement supérieur
Québec

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir* :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Téléc. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Téléc. : 514 844-6170

b) *Motifs* :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais* :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).